

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON.

SOMMAIRE

I. — Partie officielle : Communications de l'Evêché ; Nominations dans le clergé.

II. — La Fête de l'Epiphanie.

III. — Apostolat de la Prière.

IV. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prières publiques ; Nécrologie ;

Saint-Pol de Léon ; Les souhaits de nouvel an à l'Evêché ; Vols d'églises ; Brest ; La cloche d'alarme.

V. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Vérité bonne à dire.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Janvier. — Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc. A la messe et aux vêpres, mémoire de l'Octave.

Au chœur, solennité de l'Epiphanie, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 8. — 2^e jour dans l'Octave de l'Epiphanie. Semi-double. Blanc.

Mardi, 9. — 3^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 10. — 4^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 11. — 5^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 12. — 6^e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Samedi, 13. — Octave de l'Epiphanie. Double. Blanc.

Dimanche, 14. — 2^e Dimanche après l'Epiphanie. FÊTE DU T. SAINT NOM DE JÉSUS.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landerneau. du 7 au 15 Janvier.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Par suite de la Séparation et de la nécessité où vont se trouver les Evêques de se tenir en rapports immédiats plus fréquents avec leurs diocésains, vu d'autre part la suppression de la franchise postale qui rendra plus onéreux nos frais de correspondance, Nous réservons, dès aujourd'hui, dans la *Semaine religieuse* une PARTIE OFFICIELLE (la seule dont Nous prendrons la responsabilité) pour les avis et communications à adresser au clergé et aux fidèles, ainsi que pour les réponses aux questions d'une utilité générale qui Nous seraient soumises.

Nous ordonnons que, à partir du 1^{er} Janvier 1906, toutes les paroisses sans exception soient abonnées à la *Semaine religieuse*, le prix de l'abonnement pouvant être prélevé sur les recettes de l'église paroissiale. Les livraisons de la *Semaine* seront conservées dans les archives de la paroisse et feront suite à la collection des Mandements. Si MM. les Curés et Recteurs sont déjà abonnés et qu'ils consentent à abandonner chaque numéro en faveur des archives paroissiales, leur abonnement personnel pourra tenir lieu de l'abonnement paroissial que Nous prescrivons.

II. Nous avons été avisé officiellement que, par application de la loi du 9 Décembre 1905, les franchises postales concédées aux ministres des différents cultes « pour correspondre entre eux » sont supprimées à partir du 1^{er} Janvier 1906. En conséquence, toutes les lettres qui Nous seront adressées pour dispenses, pouvoirs, permissions, avis, etc., devront être dûment affranchies et contenir un timbre pour la réponse.

Quant aux fabriques, elles peuvent toujours adresser les pièces concernant leur administration, en franchise sous bandes contresignées par le comptable ou le président du bureau, à la préfecture qui Nous les transmettra, s'il y a lieu.

III. Un doute s'est élevé dans l'esprit de plusieurs au sujet du chant du *Domine, salvam fac Rempublicam*. Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait pas lieu de supprimer cette prière avant que le Pape se fût prononcé sur l'abrogation du Concordat. Les journaux nous apportent aujourd'hui une note de l'*Osservatore Romano*, organe du Vatican, qui tranche la question dans le sens que Nous avons indiqué. A l'occasion d'une messe solennelle célébrée le 31 Décembre en l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, à Rome, les

chapelains ayant demandé à l'autorité compétente s'il convenait ou non de chanter le *Domine, salvam fac...*, il leur a été répondu par la formule : *Nihil innovetur*, il ne faut rien changer à ce qui se faisait précédemment.

IV. Les prières publiques annuelles à l'occasion de la rentrée des Chambres se feront dans Notre église cathédrale et, autant que possible, dans les autres églises du diocèse, à l'issue de la grand'messe, le dimanche précédant l'ouverture de la session ordinaire du Parlement. On chantera, comme les années précédentes, l'hymne *Veni creator*, le psaume *Levavi oculos meos ad montes* et l'antienne à la T. Sainte-Vierge *Sub tuum præsidium*.

V. M. le ministre de la guerre vient de supprimer le service et l'emploi d'aumônier dans les hôpitaux militaires. Dorénavant, les soldats malades ne pourront recevoir la visite et les secours de la religion que s'ils les réclament ; de plus, s'ils meurent à l'hôpital, les funérailles des soldats seront civiles, à moins que le mourant n'ait demandé la sépulture chrétienne ou que les familles n'interviennent à temps.

Comme évêque et comme citoyen français, Nous protestons à nouveau contre cet odieux attentat à la liberté de conscience, et Nous rappelons aux pères de famille que c'est pour eux un devoir strict et rigoureux, dont aucune considération humaine ne peut les dispenser, d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour assurer le ministère du prêtre à leurs enfants malades ou décédés dans ces hôpitaux.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Nominations dans le clergé. — A l'occasion du nouvel an, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a nommé chanoines honoraires de sa cathédrale :

M. Cozic, curé-doyen de Lesneven ;
M. Auffret, curé-doyen de Douarnenez ;
M. Orvoën, curé-doyen de Concarneau ;
M. Benoit, chanoine honoraire, secrétaire général de l'archevêché de Besançon ;
M. Simonnot, curé de Membrey (Haute-Saône).

Par décision du 2 Janvier, M. Plouzennec, jeune prêtre de Plomodiern, a été nommé vicaire de Lothey.

La Fête de l'Epiphanie.

Les mages, entrant à Jérusalem sous la conduite de l'étoile, demandent où est le Roi des Juifs.

Jésus était le Roi attendu ; il est venu.

Si ses Apôtres ont cru qu'il allait restaurer le royaume d'Israël ; si les fils de Zébédée lui ont fait demander, par leur mère, les deux premières places de son royaume ; si, après la multiplication des pains, le peuple a voulu le faire Roi ; si, au jour de son entrée triomphale à Jérusalem, on a crié : « Vive le Fils de David ! béni soit le Roi d'Israël ! qu'il soit béni, le Roi qui vient au nom du Seigneur » ! si Jésus a pu répondre aux Pharisiens qui lui demandaient de faire taire ses disciples qui proclamaient ainsi sa royauté : « Je vous le déclare, si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront » ; c'est qu'il avait été annoncé, durant le cours des siècles écoulés comme devant être le roi du monde. Il n'a cependant proclamé sa Royauté lui-même qu'au temps de sa Passion, c'est-à-dire au moment même où il était humilié, méprisé ; au moment où ses ennemis paraissaient devoir triompher et pour toujours.

« Tu es donc Roi ? » lui demanda Pilate. Jésus répondit : « Vous l'avez dit, je suis roi ».

Pilate dit aux Juifs : « Voici votre roi ».

— « Otez-le ! crièrent-ils ; ôtez-le ! crucifiez-le ! »

Cette clameur, écho de celle des anges rebelles, retentit encore. Et cependant Jésus est Roi. Il faut qu'il règne.

Il doit régner sur les esprits. Quiconque n'ouvre pas son âme à la lumière que Jésus est venu faire briller au sein des ténèbres, lumière qui apporte la vie : *in ipso vita erat, et vita erat lux hominum, et lux in tenebris lucet*, celui-là marche à l'aveugle, il ne sait quelle est sa fin dernière ni le chemin qui y conduit. Bien plus, sa raison elle-même, privée de cette lumière, déraisonne à chaque instant.

Jésus doit régner sur nos cœurs, sinon ils se laissent séduire, ils se laissent prendre aux apparences ; ils embrassent ce qui leur promet bonheur et vie et ne leur donne que malheur et mort. Tels ces milliers d'oiseaux qui, en Amérique, attirés par la lumière électrique qui domine la statue de la Liberté, vont se briser contre elle et mourir à ses pieds.

Jésus doit régner sur les familles, en régénérant, dans les eaux du saint Baptême, les enfants qui ne viennent sur la terre que pour se préparer au Ciel. Il doit y régner par ses divins commandements qui, fidèlement observés, peuvent seuls entretenir, resserrer et sanctifier tous les liens qui en unissent les membres.

Jésus doit régner sur les sociétés. Si, trompées par des sophistes, elles disent, elles aussi : Nous ne voulons pas que Celui-ci règne sur nous, elles ne tardent pas à se diviser et bientôt elles subissent ces convulsions qui agitent notre pauvre France depuis qu'elle s'efforce de rejeter le joug royal du Christ. Puisse-t-elle ne pas voir venir le jour où, perdant son autonomie, elle subira le sort des Juifs dispersés à travers le monde, ou le sort de la Pologne dépecée et livrée en morceaux à ses voisins !

A cet avertissement, la fête de ce jour joint une parole de soutien dans la guerre qui nous est faite actuellement. Elle nous

montre que toute politique humaine, dès qu'elle s'attaque au Christ, est imbécile autant que criminelle.

Pour atteindre un Enfant, un seul, Hérode noie tout un pays dans le sang. Seul, l'Enfant de la crèche se rit du roi bourreau ; seul poursuivi, parmi tant de victimes, il échappe, il passe au travers des glaives qui le cherchent et s'en va paisiblement grandir en Egypte. Un jour, et bientôt l'ange dira à Joseph : « Revenez avec la Mère et l'Enfant. Hérode est mort. »

Ainsi, le long des siècles, le Christ trompera tous les Hérodes, et nul ne sera habile contre Lui.

Bossuet l'a fort bien dit : « Quand le monde sera plus fort que Dieu, alors nous devrons tout craindre ; tant que Dieu sera comme il est, le seul puissant, nous n'avons qu'à marcher la tête levée et le cœur en paix. »

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JANVIER 1906

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN FRANCE

L'Apostolat de la Prière étant, suivant l'expression de Léon XIII, une œuvre *catholique*, ses membres de tous pays et de toutes langues ne peuvent manquer de s'intéresser à la prospérité de l'Eglise sur tous les points du globe. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous proposons avec confiance à tous nos associés, même étrangers, les prochaines élections législatives en France, auxquelles la question religieuse se trouve si intimement liée.

Que de fois le pape Léon XIII eut à déplorer la persécution qui sévit en France, persécution suscitée par « une faction acharnée contre l'Eglise » et par une « société ténébreuse, irréconciliable ennemie de la foi catholique » ! Pour satisfaire « leurs haines invétérées », les membres de cette faction juive et franc-maçonne ne craignent pas de « conduire aux abîmes leur propre patrie ». Et le pape conjurait instamment tous les catholiques français, évêques, prêtres et fidèles, de s'unir par la prière et par l'action, en vue du relèvement de la patrie et de la défense de la religion.

Or, à l'heure actuelle, la crise est devenue plus aiguë que jamais, et tout semble présager une catastrophe prochaine.

Seules, de bonnes élections législatives pourraient enrayer le mouvement révolutionnaire qui nous emporte. De là leur importance capitale. Si la nouvelle Chambre restait aux mains des sectaires, il faudrait s'attendre à une recrudescence de haine et de persécution religieuse.

Pour conjurer ce malheur, que tous les honnêtes gens se remettent devant les yeux les graves obligations du devoir électoral. Trop de Français, d'ailleurs bons chrétiens peut-être, les ignorent

ou les oublient. Organisons ensuite la lutte électorale avec vigueur et avec constance.

Mais à l'action qui organise, il faut ajouter la prière qui implore le secours du ciel et le sacrifice qui rend la prière si efficace auprès de Dieu.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France ; l'union des catholiques.
- II. — La rentrée du Parlement et la prochaine élection présidentielle.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 7 Janvier* : Réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 8 Janvier*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe, instruction, bénédiction du T. S.-Sacrement.

Prières publiques. — Conformément à la prescription épiscopale, Dimanche prochain à l'issue de la grand'messe, auront lieu, en l'église cathédrale de Saint-Corentin, les prières publiques annuelles pour appeler la bénédiction de Dieu sur les travaux de nos assemblées législatives dont la session ordinaire s'ouvre, on le sait, le 9 Janvier.

Au milieu des épreuves si douloureuses que traverse l'Eglise de France, menacée non plus seulement dans la liberté de son culte, mais dans son existence même, le devoir des catholiques est de prier plus que jamais le Maître tout puissant qui « a fait les nations guérissables ». Avec toute l'ardeur de notre patriotisme et de notre foi chrétienne, jetons vers Lui notre cri de détresse ; « la prière, disait saint Alphonse de Liguori, a toujours été pour nous l'arme de la victoire ». Mais n'oublions pas que la prière en commun et spécialement la prière liturgique, faite au nom de l'Eglise par le peuple chrétien réuni au pied des autels (et remplaçant la vraie prière publique qui a cessé d'être faite officiellement au nom de la nation), a une efficacité particulière...

Nécrologie. — M. SEZNEC, Recteur de Primelin. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Seznec, recteur de Primelin, décédé le 29 Décembre, à l'âge de 54 ans.

Né à Plogonnec le 11 Décembre 1851, ordonné prêtre le 21 Décembre 1875, M. Seznec (Jean-Louis) fut d'abord vicaire à Saint-Evarzec (16 Février 1876), puis à Roscoff (3 Septembre 1877).

Devenu recteur de Saint-Evarzec le 12 Septembre 1892, démissionnaire en Novembre 1897, il fut nommé, le 7 Mai 1898, recteur de Primelin. Dans toutes les paroisses où il a exercé le saint ministère, il s'est fait apprécier par sa belle intelligence et la solidité de son enseignement pastoral. D'une santé depuis longtemps chancelante, il a succombé à une attaque de grippe infectieuse.

Le corps de M. Seznec a été enterré à Plogonnec, sa paroisse natale, lundi 1^{er} Janvier, dans l'après-midi.

R. I. P.

SAINT-POL DE LÉON. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Le Goff, mort curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon, sera célébré dans cette paroisse le mercredi 17 Janvier, à 10 heures.

Les souhaits de nouvel an à l'Évêché. — Le samedi 30 Décembre, à l'issue de l'office canonial du matin, ainsi que nous l'avions annoncé, Mgr l'Evêque a reçu MM. les chanoines et les membres du clergé de la ville épiscopale, réunis pour lui présenter leurs vœux à l'occasion du nouvel an. M. J. Téphany, doyen du Chapitre, à qui revient l'honneur de prendre la parole en cette circonstance, a prononcé une allocution que nous sommes particulièrement heureux aujourd'hui de reproduire en entier : nos lecteurs aimeront à y retrouver l'expression éloquente de leurs sentiments.

MONSIEUR,

C'en est donc fait : l'Eglise en France est séparée de l'Etat, ou plutôt l'Eglise y est asservie à l'Etat par des liens qui l'empêcheront désormais de se mouvoir librement dans la sphère d'action qui lui est propre.

Sans tenir compte d'un contrat solennel et sacré, sans le consentement des deux parties contractantes, le Concordat a été rompu...

Pour le remplacer, on a élaboré une loi d'exception qui réduit les ministres de l'Eglise et les catholiques en général à une situation d'infériorité manifeste.

Votée par la majorité des Chambres, cette loi est semée d'ambiguïtés qui pourront prêter à des interprétations restrictives de la liberté du clergé et sont de nature à produire le schisme.

Cela étant, y a-t-il lieu de se décourager ? Non, sans doute. Le découragement ne valut jamais rien ; il n'est pas chrétien, surtout il n'est pas sacerdotal. Il nous faudra souffrir ; nous le ferons en union avec Celui qui, le premier, a souffert pour nous. Nos devanciers se réjouissaient de tout endurer pour Jésus-Christ. Les annales si glorieuses des deux diocèses, aujourd'hui unis, de Quimper et de Léon, nous l'apprennent : nous ne l'oublierons pas.

Nous le savons, d'ailleurs : pas une feuille ne tombe des arbres, ni un cheveu de notre tête sans la permission de Dieu. Aussi, rien de ce qui peut nous arriver ne devra nous contrister, ni nous enlever la paix (1).

(1) *Non contristabit justum quicquid ei acciderit* (Prov. 12).

Soumis d'avance aux décisions pontificales, que nous attendons patiemment, nous les accepterons pleinement et filialement, quelles qu'elles puissent être. Alors, plus que jamais, nous nous serrons autour de notre premier Pasteur, assurés qu'il nous conduira toujours dans les voies de la vaillance, de la sagesse et de la douce conformité à la volonté divine.

Comme vous, nous prendrons pour devise la célèbre maxime : « *Vincit qui patitur*, La victoire est à celui qui sait souffrir ».

Dans le courant de l'année qui se termine si tristement ; au milieu des luttes et des angoisses dont elle a été remplie, Monseigneur, vous vous êtes mis tranquillement en face de la fâcheuse situation prévue, pour aviser au moyen de pourvoir à l'entretien de vos prêtres privés, à l'avenir, de l'indemnité qui leur était et leur demeurera *strictement* due.

Après avoir sondé les dispositions des fidèles de votre diocèse, vous avez acquis la confiance qu'ils pourront répondre à votre appel.

Avec vous, Monseigneur, nous le demanderons instamment à N. S. Jésus-Christ, en le priant de vous accorder les grâces de lumière et de force dont vous aurez besoin, pendant l'année particulièrement difficile que nous allons traverser. C'est le vœu le plus ardent des prêtres qui ont le bonheur de vous entourer, en ce moment, et celui des membres du clergé de tout le diocèse, toujours unis à leurs frères de Quimper, lorsqu'il s'agit d'offrir à Votre Grandeur nos souhaits communs et nos sentiments de profond respect, d'inviolable attachement et d'entière obéissance.

Monseigneur,

MM. les Archiprêtres du diocèse nous ont prié de vous le faire savoir expressément, cette année : ils partagent avec nous tous les sentiments que nous venons de vous exprimer. Ils le déclarent, en leur nom et au nom des prêtres de leurs archiprêtres respectifs. Ils ont pensé que cette démarche, toute particulière, leur était dictée par la gravité exceptionnelle des circonstances, surtout à l'heure où notre Prélat si dévoué va se trouver en présence de difficultés de toute sorte dont la durée peut être très longue.

Ces paroles, dites avec conviction et bien accentuées à propos, ont été au cœur de tous. Monseigneur, dont la voix trahit l'émotion, remercie M. le Doyen et tous ceux dont il est l'interprète autorisé ; de son côté, l'Évêque forme les vœux les plus sincères pour tous les membres de son clergé et demande pour eux les grâces abondantes dont ils ont besoin plus que jamais.

« Nous allons entrer, dit en substance Sa Grandeur, dans l'application de cette loi votée contre toute justice et qualifiée, à bon droit, de spoliatrice et d'incohérente. Là-dessus vous pensez comme votre Evêque, qui pense comme le Pape. Je n'en ai jamais douté ; cependant, le témoignage public que vous donnez de vos sentiments unanimes à cet égard m'est doublement précieux : n'a-t-on pas parlé de désaccord dans nos rangs, de division possible en face de certaines éventualités ? Des échos de cette parole inconsidérée me sont venus de différentes parties de la France. J'ai toujours répondu que je connaissais mon clergé et que je me portais garant de ses dispositions. Je ne me suis donc pas trompé, vous venez de m'en

donner l'assurance au nom de tous ; merci à vous, Monsieur le Doyen, et veuillez dire à mes chers et vénérés archiprêtres que leur démarche m'a vivement touché, que je les remercie eux et tous les prêtres dont ils me transmettent les protestations de soumission filiale.

« D'autres consolations encore me sont venues : tous les membres des cercles catholiques de Brest m'envoient une adresse me disant qu'ils sont avec leur Evêque, prêts à donner l'exemple de la discipline et du dévouement ; d'autres lettres collectives m'ont grandement réjoui ; elles émanent de conseillers de fabrique demandant ma direction, disposés à suivre la voie que je leur tracerai... Ça été pour mon cœur, je l'avoue, dans ces temps de tristesse, un précieux encouragement et un puissant réconfort.

« Vous me demanderez, Messieurs, ce que nous ferons. Je vous réponds en toute sincérité : Je ne le sais pas encore. Mon devoir en ce moment, comme celui de mes collègues dans l'épiscopat, est d'observer, d'étudier, de voir ce qui serait utile et pratique, dans quelle mesure on pourra vivre sous le nouveau régime. C'est ce à quoi je m'applique. Mais, quelle que soit notre attitude vis-à-vis de la loi nouvelle, une chose est certaine : la suppression du budget des cultes et la nécessité de le refaire... Les résultats à peu près satisfaisants d'un premier « coup de sonde » que j'ai tenté me donnent à cet égard de sérieuses espérances. Je médite le plan d'une seconde enquête complémentaire de la première, pour arrêter définitivement les mesures à prendre... plus tard.

« Je dis plus tard : car nous ignorons la décision du Souverain Pontife. Il ne s'agit pas ici, vous le savez, d'une question doctrinale dont le Saint-Esprit dicte, en quelque sorte, la réponse, mais d'une question pratique dont la solution dépend des avis motivés fournis par les Evêques en mesure de connaître et d'apprécier les besoins comme les ressources de leurs diocèses. Or, la situation peut différer d'une région à l'autre ; il n'est donc pas étonnant qu'il y ait des désaccords partiels. Pour l'opinion personnelle de votre Evêque, vous la connaissez ; il croit accomplir un devoir de conscience en exprimant nettement sa pensée à cet égard. Ai-je besoin d'ajouter que je suis prêt à me soumettre entièrement et sans une minute d'hésitation à ce que dira le Pape, soit qu'il s'adresse immédiatement à la France catholique, soit qu'il transmette ses instructions par l'intermédiaire des Evêques, qui se réuniront dans un avenir plus ou moins rapproché... Quelle que soit la décision de Rome, elle sera souveraine, et elle nous trouvera tous unis de cœur dans un même sentiment d'obéissance sans restriction et sans réserve.

« Le Pape tracera-t-il à tous une ligne de conduite uniforme, ou laissera-t-il à chacun des membres de l'épiscopat une certaine liberté d'action ? Nous l'ignorons ; en tous cas, il restera bien des questions à débattre, de nombreux détails à régler. Pour cela nous nous réunirons, je l'espère, en synode et là, mettant en commun

notre désir du bien et nos lumières, nous nous trouverons encore unis pour sauvegarder la foi des populations qui nous sont confiées...

Il ne faut pas se le dissimuler, des soucis, des luttes, des souffrances morales et matérielles, des sacrifices de toutes sortes sont à prévoir. Espérons que nous serons à la hauteur de notre tâche; c'est ce que je désire et que je vous prie de demander avec moi, non pas une fois seulement, mais tous les jours de l'année qui va commencer, afin que nous travaillions courageusement et efficacement au salut des âmes, à la gloire de Dieu et au triomphe de sa sainte cause.

En terminant, Monseigneur proclame les nouveaux chanoines dont nous avons donné les noms plus haut. Ces nominations sont accueillies avec une satisfaction visible par tous les assistants, heureux d'applaudir au nom de tout le diocèse à la distinction accordée à trois de leurs confrères les plus méritants.

Vols d'églises. — On annonce de nouveaux vols sacrilèges, commis dans le courant de la dernière quinzaine : les églises de Landéda, de Lannilis, de Plougastel-Daoulas, de Trélez et de Gouven ont été visitées par les malfaiteurs... La police fait des enquêtes, mais sans résultat.

Nous prions encore les prêtres de redoubler de précautions. Il faut que les paroissiens eux-mêmes exercent sur leur église une vigilance, qui est facile. Dans les bourgs, dans les villages, les habitants attardés par leurs travaux ou leurs affaires passent assez souvent dans la nuit ou de très grand matin autour de l'église et du cimetière; il ne leur est pas bien difficile de jeter un coup d'œil aux fenêtres, et de donner l'alarme s'il y a quelque chose d'anormal.

Dans la journée, si les voisins aperçoivent quelque individu suspect rôdant dans le cimetière ou pénétrant dans l'église, il y a une chose bien simple à faire, c'est d'y venir aussitôt, ils verront disparaître le visiteur. L'attitude des gens, leur physionomie, leur costume sont une source d'indices précieux.....

BREST. — Chez la Jeunesse Catholique. — Dans sa réponse aux souhaits de nouvel an, Monseigneur l'Evêque a exprimé la joie qu'il venait d'éprouver en recevant une lettre collective écrite au nom de tous les membres de la Jeunesse Catholique de Brest. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le texte de cette adresse qui a été votée par acclamation :

Le cœur attristé, mais non désespéré, de l'iniquité qui vient de se commettre contre l'Eglise, les membres de tous les groupes de la Jeunesse Catholique de Brest, réunis en assemblée générale, au patronage Saint-Martin, tiennent à vous dire, Monseigneur,

qu'ils sont avec vous et, par vous, étroitement unis au Saint-Siège dans la soumission la plus filiale et la plus absolue.

Dès ce moment, nous nous mettons à la disposition de nos curés. Car, comme l'a dit notre président général, Jean Lerolle : « La Jeunesse Catholique se doit à elle-même de donner l'exemple de la discipline et du dévouement ».

Et si demain le Pape nous demandait autre chose qu'une muette protestation, chacun de nous saura faire son devoir jusqu'au bout.

Monseigneur a répondu par la lettre suivante, qu'on a bien voulu nous communiquer :

« Quimper, le 29 Décembre 1905.

« A Messieurs les membres des Cercles de la « Jeunesse Catholique » de Saint-Martin et de Saint-Louis, du Cercle Pie X, aux hommes des Cercles Léon XIII et Le Play, et aux délégués des divers quartiers de Brest, l'Evêque de Quimper.

« MES CHERS AMIS,

Je suis vivement touché de l'adresse que tous ensemble vous avez eu la pensée de m'envoyer à l'occasion du jour de l'an.

Par là vous avez montré que vous êtes en union parfaite d'idées avec votre Evêque et que vous voulez défendre avec lui, et sous ses ordres, la belle cause catholique aujourd'hui en grand péril.

Soyez bénis de ces religieuses dispositions et persuadez-vous de plus en plus que vous êtes dans la bonne voie, dans la voie qui conduit à la victoire, à Dieu, par la main de ceux qu'il a choisis pour le représenter ici-bas.

C'est pour notre âme une grande consolation de voir que, dans cette ville de Brest, il se lève d'aussi belles et nombreuses moissons, malgré l'homme ennemi qui sème de tous les côtés les ronces et les épines.

C'est aussi pour notre cœur un grand réconfort, car la vaillance du chef est faite, en grande partie, des forces et des énergies auxquelles il commande.

Soyez bénis, mes chers Messieurs, et que Dieu vous accorde à tous, à vos parents, à vos amis, à tous ceux qui luttent avec vous, une bonne et heureuse année.

Veillez agréer l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

« † FRANÇOIS-VIRGILE,
« Ev. de Quimper et de Léon. »

La cloche d'alarme. — Etes-vous pour les associations cultuelles ? Non. Eh bien ! malheur à vous et à l'Eglise ! De grands prophètes se sont levés parmi les pacifistes, et ils assurent que vous allez déchaîner sur la France de grandes calamités. Dans

leur panique, ils courent à tous les beffrois de la publicité et ils sonnent à toutes volées la cloche d'alarme. Ecoutez et tremblez. Écoutez, examinons et rassurons-nous.

« Ils ne vous suivraient pas ! » *Ils*, c'est-à-dire les catholiques ; *vous*, c'est-à-dire leurs pasteurs de tout rang, Pape, Evêque et Curé. *Suivre*, c'est-à-dire ignorer la loi du 9 décembre 1905 ; continuer le culte concordataire dans nos églises, jusqu'à expulsion, fermeture et apposition de scellés ; nous faire voler au grand jour par les agents de la franc-maçonnerie ; rendre tout notre peuple témoin et victime de cette spoliation ; enfin, s'il est nécessaire, nous aménager provisoirement dans des locaux privés et y préparer en silence et en paix les mesures réparatrices ; et pour tout cela, n'imposer à personne ni une once d'héroïsme ni un liard de contribution. *Ne pas suivre*, ce serait, pour les fidèles, se séparer de leurs pasteurs, soit d'opinion seulement, soit aussi de fait, ce qui les constituerait à l'état de schisme. Voilà, en définitive, de quoi nous sommes avertis, sinon menacés ; et c'est bien le spectre de la désertion dont on voudrait effrayer nos regards. Regardons-le de plus près.

« Ils ne vous suivraient pas. » Au milieu de cette mêlée, l'essentiel est que le Pape soit suivi de tous les Evêques, et que les Evêques soient suivis à leur tour par l'ensemble de leur clergé. Cet essentiel n'est heureusement pas contesté, et il en résulte que la situation ne peut être compromise que par ses côtés les moins importants, au point de vue de la conservation de l'Eglise en France. Tous les chefs restant à leurs postes, qu'en sera-t-il de leurs troupes ? Quelles défections sont à prévoir dès maintenant ? c'est tout ce qu'il s'agirait de préciser.

Divisons par la pensée toutes les troupes catholiques en deux corps : les pratiquants et les non pratiquants. Ce que feraient les uns et les autres, on peut le déterminer avec une approximation suffisante.

Les pratiquants suivraient, sans exception. Ils ont un besoin fréquent du culte ; ils ne l'abandonneront pas. Toujours, on les trouvera étroitement groupés autour de leur clergé, et avec lui, autour de l'autel, du tabernacle, de la chaire, du confessionnal, de la table sainte. C'est le bloc paroissial. S'il ne représente qu'une portion infime de la population, il tiendra facilement dans une petite chambre transformée en chapelle, et il y sera mieux que dans l'enceinte d'une église froide et déserte. Si ce bloc est considérable, il lui faudra un lieu de culte plus spacieux. Qui le mettra à sa disposition ? Le plus souvent, une âme généreuse que la Providence tenait en réserve ; et, à son défaut, des souscriptions volontaires qui ne manqueront jamais.

Quant aux non pratiquants, beaucoup suivraient aussi, les uns, par simple attachement à leur religion, tout en demeurant dans leur indifférence pratique, les autres, en effectuant un retour sincère et durable aux habitudes religieuses de leur première jeunesse. On ne peut en douter, après les enquêtes faites à domicile dans la plupart des paroisses.

Le reste des non pratiquants ne suivrait pas. Mais, suivait-il le culte concordataire ? Sera-ce une perte nouvelle pour l'Eglise ? N'est-ce pas plutôt un vieux déchet que la rafale de la persécution aura balayé et jeté au rebut ? Il s'en fera deux parts, les timides et les violents. Ceux-là récrimineront, parce que l'Eglise n'a pas écouté leurs conseils ; et pour punir cette société indocile, ils la laisseront malicieusement aux prises avec les imputations calomnieuses de la presse blocarde. Ceux-ci iront jusqu'à l'action ; ils essaieront le schisme, à l'imitation des vieux-catholiques de Berne et de Genève. Ils savent que le régime des associations a été créé en leur faveur. Ils voudront se faire attribuer églises et presbytères ; ils se promettent d'y installer des prêtres intrus, et ils voient déjà tous les fonctionnaires fréquenter assidûment les réunions de leur culte anticlérical. Déplorable profanation ! Est-il en notre pouvoir de l'empêcher ? Non, pas même en essayant une première association cultuelle ; car celle-ci serait à la merci de l'association rivale, qui ne tarderait pas à la supplanter.

« Ils ne vous suivraient pas ! » Tant pis. Il y a des scandales qu'on n'est pas tenu d'empêcher : fais ce que dois, advienne que pourra. Il en est d'autres qu'on est en droit de faire éclater : *Quod facis, fac citius* ; c'est par cette apostrophe vigoureuse que le Maître envoya Judas consommer sa trahison.

A-t-il reculé, Lui, devant les défections dont il avait le sûr pressentiment ? N'est-il pas allé de l'avant, si avant qu'il se trouva seul pour souffrir et pour mourir ? Pendant qu'il accomplissait son devoir, ses adhérents s'étaient dérobés au leur ; ils avaient fui ; ils s'étaient dispersés. Mais l'on affirme que cette désertion, à l'heure critique, ne fut pas sans déterminer un prompt retour et une fidélité désormais inviolable.

Si l'on récuse cet exemple du Maître, qu'on s'en réfère à son commandement. Qu'a-t-il ordonné aux Pasteurs ? De se traîner à la remorque du troupeau ? Non, mais de marcher à sa tête et de le guider. De l'exposer à la dent du loup ? au contraire, de l'en éloigner et de le conduire en lieu sûr, au péril même de leur vie.

Pie X pensait à ces graves devoirs de sa charge pastorale, quand, en prévision des événements actuels, il écrivait, le 2 décembre 1903, au président Loubet : « Le S. Siège, poussé à ces extrémités, plein de confiance dans la vitalité de l'Eglise en

France, ne manquerait à aucun des devoirs que lui imposeraient sa mission divine et la nature des circonstances, laissant à d'autres la responsabilité des conséquences qui pourraient en dériver ».

On sent comme une odeur de poudre dans ces avertissements diplomatiques. La franc-maçonnerie y a répondu par une inqualifiable agression. L'Eglise est en état de légitime défense. Le canon n'a qu'à tonner : tous y marcheront, les soldats suivant leurs chefs de combat en combat jusqu'au triomphe définitif. X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a reçu successivement, à l'occasion de la nouvelle année, les membres du corps diplomatique accrédités près du Vatican, parmi lesquels il n'est plus question hélas ! de représentant de la France.

La fête de Noël a été célébrée, comme de coutume, avec une grande solennité à Saint-Louis-des-Français ; la veille, à 4 h. 1/2, la bénédiction du T. Saint-Sacrement a été donnée par Son Em. le cardinal Mathieu, qui lut auparavant la formule de la consécration de la France au Sacré-Cœur.

Le Saint-Siège vient de publier — en italien, avec traduction française officielle — le *Livre Blanc* contenant tous les documents authentiques relatifs à la « Séparation de l'Eglise et de l'Etat en France ». De la simple analyse de ces pièces il ressort avec une entière évidence que le Saint-Siège a tout fait pour éloigner la rupture, poussant la condescendance jusqu'à la plus extrême limite, tandis que le gouvernement français, « surtout sous le ministère de M. Combes, a orienté sa politique religieuse vers ce but de la séparation ».

« Cette publication, est-il dit dans la préface, n'a point pour but de répondre aux injures personnelles, ni d'offenser qui que ce soit, et encore moins la nation française, que le Saint-Siège considère toujours comme la Fille aînée de l'Eglise. Elle tend uniquement à éclairer l'opinion publique, spécialement en France, et à empêcher que la vérité historique ne reste altérée dans un événement d'une si grande importance. »

Le *Livre Blanc* se termine par des considérations fort graves sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient, dont voici la conclusion : « La persécution contre l'Eglise de France... en particulier la suppression des instituts religieux qui fournissaient les meilleurs clients du protectorat, et la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, qui ne permet plus de réclamer quand sont violées les prescriptions pontificales, porteront, sans aucun doute, dans un avenir plus ou moins rapproché, un coup grave à l'influence morale de la France en Orient et en Extrême-

Orient : le Saint-Siège le regrette à cause du dommage qu'en souffriront et la France et l'Eglise, mais il décline toute responsabilité ».

FRANCE. — Réunion des cardinaux. — Dans le courant de la semaine dernière, les cardinaux français, à savoir : NN. SS. Coullié, archevêque de Lyon, Lecot, archevêque de Bordeaux, Labouré, archevêque de Rennes, et Perraud, évêque d'Autun, se sont réunis à l'archevêché de Paris, sous la présidence de Son Em. le cardinal Richard. Mgr Fages, archidiacre de Notre-Dame, qui revenait de Rome (où il a été nommé Protonotaire apostolique), assistait à la réunion. Le silence le plus rigoureux a été gardé sur les questions traitées et les décisions prises par cette grave assemblée dont les délibérations avaient évidemment pour objet la situation faite à l'Eglise de France par la loi de séparation.

On considère comme certaine une réunion plénière des évêques de France ; mais l'époque et le lieu de la réunion ne sont pas encore connus.

— La Séparation. — Par application de la loi de séparation des « Eglises et de l'Etat », une modification a été faite au protocole des réceptions officielles : les représentants des différents cultes n'auront plus de place dans ces cérémonies. En conséquence, aucune convocation ne leur a été adressée, ni à Paris ni dans les départements, pour les réceptions du nouvel an.

Le règlement d'administration publique relatif à l'inventaire des biens des « établissements religieux » a été publié par le *Journal officiel* en date du 29 Décembre. On annonce que la Commission chargée d'élaborer le règlement complet en vue de l'application de la loi, ne se réunira plus avant le 17 Janvier. A cette date seulement, les diverses sous-commissions, ayant terminé leurs travaux, pourront délibérer utilement en réunion plénière.

Vérité bonne à dire. — La liquidation des Congrégations nous a montré ce qu'on pouvait faire avec des hommes de loi, du papier timbré et des actes de procédure.

Les Congrégations possédaient un milliard. Ceci n'est pas discutable, puisque Waldeck-Rousseau, qui était un homme d'aspect grave, un jurisconsulte éminent, l'a affirmé solennellement.

Comment se fait-il qu'après quatre ans, ce soit l'Etat qui, de l'aveu même du ministre de la justice, lors de la dernière interpellation de Groussau, ait été obligé de faire une avance de 4 millions aux liquidateurs au lieu de recevoir le milliard destiné, nous disait-on, aux retraites ouvrières ?

Bouleverser l'existence de milliers d'êtres, de vieillards, de femmes qui avaient trouvé la paix et la sécurité du lendemain dans la retraite des cloîtres, qui ne faisaient du mal à personne et

qui faisaient du bien à beaucoup de gens ; mettre sur le pavé 300,000 ouvriers qui gagnaient leur pain et celui de leur famille dans les industries religieuses, et obliger encore les contribuables à payer quatre millions... C'est là encore un symptôme de plus de cette démente malfaisance à laquelle la France est en proie, au milieu de laquelle elle se débat, sans avoir la claire notion de la situation où elle est.

ED. DRUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

La Séparation des Eglises et de l'Etat. — Loi du 9 Décembre 1905.
Prix : 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 10.

Une brochure in 8 de 48 pages compactes (éditions des *Questions actuelles*, 5, rue Bayard, Paris), comprenant le texte intégral de la loi du 9 décembre 1905, suivi de toutes les dispositions législatives qui y sont visées, et qui exigent des recherches fort longues, car elles sont éparses en une foule de codes, suppléments, annexes, recueils, etc., et ne se trouvent nulle part réunies en un seul tout.

Prêtres de France, fort vol in-12 de 380 pages, 2 fr. 50, franco 3 fr. — V. Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris ; publication de l'Action populaire, 48, rue de Venise, Reims.

Prêtres de France est une suite de monographies absolument inédites d'œuvres sociales fondées à la ville et aux champs et racontées par ceux qui les ont fondées. Sans doute plusieurs tracts ont déjà fait connaître plusieurs de ces œuvres, mais lorsqu'une idée est bonne, il est utile d'y revenir plusieurs fois, parce que la même pensée en se présentant avec des paroles autres a plus de chance d'être comprise ; parce que dix feront mieux qu'un seul, parce que ce bien social que des prêtres zélés ont accompli au profit de la religion, de la paroisse et de leur peuple en des milieux si opposés est une preuve que, sous une forme ou sous une autre, ce bien est partout possible.

En un moment où plusieurs estiment que le clergé de France a fini son temps, *Prêtres de France* démontre que ce même clergé recommence l'éternel travail avec une énergie nouvelle et que le service du pays ne compte pas de meilleurs ouvriers.

Le Nouveau Testament traduit et très brièvement annoté et orné de nombreuses gravures d'après les monuments, par L. Cl. FILLION, professeur à l'Institut catholique de Paris. 2 jolis vol. in-18 raisin de 472 et 420 pages, ornés de plus de 500 gravures. Prix 4 fr. (LETOUZEY et ANÉ, éditeurs).

Il nous semble inutile de faire l'éloge de cette nouvelle traduction du *Nouveau Testament*.

Le succès sans précédent avec lequel a été accueillie la publication des *Evangelies* montre clairement que cette édition a des mérites réels et nombreux que l'on chercherait vainement dans les traductions antérieures.

L'auteur, professeur à l'Institut catholique de Paris, a acquis, par ses travaux antérieurs sur les Saintes Ecritures, une autorité incontestée. Nul mieux que lui n'était préparé pour ce travail. Aussi ne doit-on pas être surpris des encouragements que le cardinal Perraud lui a prodigués.

Quimper, Librairie Salaun.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 12 Janvier 1906.

N^o 2.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Partie officielle : Inventaire des fabriques ; Recettes diocésaines ; Lettre de Son Em. le cardinal Merry del Val ; Nominations dans le clergé ; Décès.
II. — Le saint Nom de Jésus.
III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Lampaul-Guimiliau ; Vols d'églises ; La Salette de Morlaix ; Soldats ma-

lades, secours religieux et enterrement civil ; Le carillon de la peur ; Le Congrès Marial breton.
IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; La Séparation ; Les dots des religieuses ; Pèlerinage à Jérusalem ; Vérités à dire.
V. — Bibliographie.
VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Janvier. — 2^e Dimanche après l'Épiphanie. FÊTE DU T. SAINT NOM DE JÉSUS. Double de 2^e classe. Blanc.
A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Félix, Martyr.
Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de S. Maur, Abbé.
Lundi, 15. — S. Paul, premier Ermite, Confesseur. Double. Blanc.
Mardi, 16. — S. Marcel, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Mercredi, 17. — S. Antoine, Abbé. Double. Blanc.
Jeudi, 18. — Chaire de S. Pierre à Rome. Double-majeur. Blanc.
Vendredi, 19. — S. Canut, roi de Danemark, Martyr. Semi-double. Rouge.
Samedi, 20. — S. Fabien et S. Sébastien, Martyrs. Double. Rouge.
Dimanche, 21. — 3^e Dimanche après l'Épiphanie. Fête de la Sainte Famille.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landerneau. du 7 au 15 Janvier.
Sainte-Croix de Quimperlé. du 16 au 24 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Inventaire des fabriques. — Nous sommes à la veille du jour où les agents de l'Etat vont se rendre dans chacune de nos paroisses pour y procéder à l'inventaire prescrit par la loi du 9 Décembre 1905 (art. 3).

Dans une note confidentielle, Nous avons attiré votre attention sur cet inventaire et spécialement sur certains points qu'il est inutile d'aborder de nouveau : Nos recommandations ont été comprises et mises à exécution.

Nous voudrions insister aujourd'hui d'une façon toute particulière sur la conduite à tenir vis-à-vis des agents de l'administration quand ils se présenteront. Nous désirons que, dans chaque paroisse, ils soient reçus convenablement, à tout le moins par les membres du bureau et par M. le recteur de la paroisse ou son remplaçant. Après la présentation des *pièces officielles*, et sans autre préambule, vous accepterez que ces messieurs prennent copie de l'inventaire fabricien dressé dans chaque paroisse en conformité avec le décret de 1809. MM. le secrétaire ou le président pourront signer pour copie conforme. Nous pensons, en effet, que nos conseils de fabrique actuels, relevant tout à la fois de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, peuvent donner à celle-ci, et en toute sécurité de conscience, copie de l'inventaire, s'il est demandé.

Il est à croire cependant que les agents ne se contenteront pas de cette pièce, et qu'ils voudront procéder eux-mêmes à l'inventaire. C'est ce moment que les conseillers de fabriques choisiront pour faire leur protestation : ils devront y procéder avec toute l'énergie possible ; car autre chose est de communiquer l'inventaire des biens dont on a la gestion et autre chose de livrer à des mains profanes des objets tels que linges, vases sacrés, reliques, etc., qui sont la propriété de l'Eglise et nullement de l'Etat.

Vous trouverez un modèle de protestation dans Notre *Semaine religieuse* du 22 Décembre 1905, p. 847.

Cette protestation faite, les membres du conseil de fabrique ouvriront les portes de la sacristie et celles de toutes les armoires qui s'y trouvent, puis resteront absolument passifs sans prononcer une parole, ni donner aucun renseignement.

L'opération terminée, ils refuseront de signer l'inventaire et ne feront aucune protestation. Les irrégularités, les erreurs, etc., commises par les agents seront relevées dans une réunion privée, après la séance, sur le registre ordinaire des délibérations.

Si les agents émettent — ce que nous ne croyons pas — la prétention de visiter le tabernacle, les représentants de la fabrique, après avoir énuméré les objets qu'il contient, s'y opposeront d'une façon absolue, sans néanmoins recourir aux moyens violents. Cependant, si on se montrait disposé à crocheter ou à enfoncer la porte, le prêtre présent, revêtu d'un surplis et d'une étole, après avoir fait allumer les six cierges réglementaires, ouvrirait le tabernacle, déposerait sur l'autel et sur le corporal les vases sacrés et commencerait aussitôt le *Miserere*, laissant ainsi à l'agent le temps de faire son inventaire descriptif. L'opération terminée, s'il se trouve à l'église un nombre suffisant de personnes, le prêtre donnera la bénédiction du T. S. Sacrement dans les formes accoutumées en ajoutant avant le *Tantum ergo* la prière *Parce Domine*, trois fois répétée.

Au sujet des biens mobiliers qui se trouvent dans les églises et les sacristies, il est bon de remarquer que l'Etat a la prétention d'en revendiquer quelques-uns, ceux qui, n'ayant pas été aliénés pendant la Révolution, ont été remis aux églises à l'époque du Concordat (Loi du 9 Décembre 1903, art. 5). Cette prétention de l'Etat paraît excessive et fera certainement l'objet de très sérieuses contestations dans la suite. Pour le moment, Nous Nous contentons d'attirer l'attention de Nos prêtres sur certains objets d'art, tels que croix processionnelles, bannières, calices, etc. qui sont antérieurs à la Révolution et qui ont été remis aux fabriques après le Concordat par des familles ou des particuliers qui, à l'époque de la tourmente, les avaient sauvés en les soustrayant aux pillards ou en les payant de leurs deniers. Assurément, ces objets n'appartiennent pas à l'Etat et peuvent être légitimement revendiqués par les bienfaiteurs.

On en peut dire autant de certaines propriétés immobilières qui, à l'époque de la liquidation des biens du clergé, furent vendues par l'Etat à des particuliers qui les ont rendues aux fabriques, soit à titre gratuit soit à titre onéreux. Ces sortes de biens doivent, en toute conscience, être revendiqués par les fabriques. Nous demandons à Nos prêtres de se livrer à un travail sérieux sur ce point, afin de découvrir soit les pièces afférentes à la vente faite par l'Etat aux particuliers, soit celles concernant la donation ou la vente faite par ces mêmes particuliers aux fabriques.

NOTA. — *Les chapelles publiques sont soumises à l'inventaire, comme les églises paroissiales.*

II. Recettes diocésaines. — MM. les Curés pourront verser, sans frais, à la Société Générale de Brest, rue d'Aiguillon, 22, ou à la Société Générale de Morlaix, quai de Tréguier, 17, les recettes de leurs cantons pour l'année 1905,

au compte de M. Pédel, secrétaire de l'Evêché. En faisant le versement, il suffira de prendre un reçu (*et non un chèque*). Le Secrétariat de l'Evêché en sera avisé par M. le Directeur de la Société Générale de Quimper.

Après avoir effectué leur versement, MM. les Curés voudront bien adresser à l'Evêché la feuille détaillée des différentes recettes.

III. Nous faisons remarquer à MM. les Curés et Recteurs que les formules *imprimées* qui leur sont expédiées par l'Evêché pour dispenses, pouvoirs, etc., sont taxées par la poste à 0.05. Pour une réponse de ce genre pouvant être faite sous pli ouvert, ils se contenteront de joindre à leur lettre de demande un timbre de 0.05.

Lettre de Son Em. le cardinal Merry del Val. — Monseigneur l'Evêque ayant écrit à Son Em. le cardinal Merry del Val pour le prier de déposer aux pieds de Sa Sainteté Pie X l'hommage de son profond respect avec ses vœux de nouvel an, a reçu de l'Eminent Secrétaire d'Etat la lettre suivante qu'il est heureux de communiquer à ses diocésains :

« ILL^{me} ET R^{me} SEIGNEUR,

» Je n'ai pas manqué d'attirer l'attention du Saint Père sur le contenu de votre lettre du 28 Décembre dernier et de Lui exprimer en même temps les souhaits et les vœux que Votre Seigneurie Ill^{me} et R^{me} Lui offrait pour la fête de Noël. Sa Sainteté, très satisfaite de l'hommage et des protestations d'inaltérable attachement que renfermait cette même lettre, vous envoie en retour, de tout cœur, ses propres souhaits, et bénit affectueusement Votre Seigneurie ainsi que le clergé et le peuple de Votre Diocèse.

» Moi aussi je vous suis reconnaissant des vœux de bonheur qu'il vous a plu de m'adresser : ces vœux, c'est de toute mon âme que je Vous les retourne centuplés. Et je profite de cette occasion favorable pour me dire avec les sentiments d'une bien sincère estime

» De Votre S^{ie} Ill^{me} et R^{me}

» Rome, 5 Janvier 1906.

» Le serviteur,

» R., Card. MERRY DEL VAL. »

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque en date du 9 Janvier, ont été nommés :

M. Claquin, recteur de Botmeur, recteur de Primelin ;

M. Le Gall, ancien aumônier du Sanatorium de Santec, recteur de Botmeur.

Décès. — Nous recommandons aux prières M. Bléas, vicaire de Lanrivoaré, décédé le 3 Janvier, à l'âge de 27 ans.

Le saint Nom de Jésus.

Après la naissance du divin Sauveur, après sa glorieuse manifestation aux rois Mages, l'Eglise invite les fidèles à honorer par une fête spéciale le Nom divin devant lequel doit fléchir tout genou au ciel, sur la terre et dans les enfers : le doux nom de Jésus.

N'était-il pas juste que, pendant ce mois consacré à l'enfance du Fils de Marie, un jour appartint à ce nom béni dont le souvenir rappelle tant de bienfaits et apporte à l'âme une si grande force, une lumière si puissante et de si douces consolations ?

L'Esprit-Saint le compare à une huile qui se répand, portant partout l'action vivifiante de ses nombreuses propriétés. Lumière bienfaisante, nourriture solide et appropriée à tous les besoins, remède salulaire, le saint Nom de Jésus illumine et éclaire les esprits, entretient la force des âmes et guérit les blessures que l'homme ne cesse de recevoir dans les nombreux combats de la vie.

C'est au nom de Jésus que les apôtres parcouraient l'univers, c'est au nom de Jésus qu'ils dissipaient les ténèbres de l'idolâtrie et faisaient briller partout les lumières de la foi.

C'est en prononçant ce Nom divin qu'ils commandaient aux morts de se lever, aux boiteux de marcher, aux aveugles de voir, aux malades de quitter leurs grabats. Figures des guérisons plus merveilleuses opérées dans les âmes...

Lumière et remède, le saint Nom de Jésus est encore une douce et fortifiante nourriture pour le cœur. « Vous pensez au Nom de Jésus, dit saint Bernard, et vous vous sentez fortifiés. Il répare les forces épuisées par le travail, donne à la vertu une nouvelle vigueur, fait croître les mœurs bonnes et honnêtes, réchauffe les chastes affections. »

Et voilà pourquoi, sans doute, fidèles aux enseignements de l'Eglise et aux leçons de leur propre expérience, nos pères aimaient à se nourrir de ce doux nom. Ils communiquaient cet amour aux enfants que Dieu multipliait au sein de leurs familles. Sur les genoux de sa mère l'enfant apprenait à le bégayer. Sa langue à peine déliée s'exerçait à le répéter ; son intelligence à peine ouverte s'habitua à le confondre dans une même affection avec les noms chéris des auteurs de ses jours. A l'école, le Nom sacré de Jésus n'était pas chassé des manuels de science. Est-ce qu'il n'est pas l'auteur de tout savoir ? Connaissances profanes, religion croissaient ensemble avec l'enfant, formaient le jeune homme sérieux, préparaient l'homme de conscience et de devoir et donnaient à la société des citoyens en qui l'égoïsme faisait place à l'abnégation et au dévouement.

De nos jours, l'esprit du mal a porté atteinte à ces antiques institutions, oubliant qu'il existe dans tout monument des bases dont le respect s'impose sous peine de provoquer des ruines. Rom-

pant avec la volonté de la famille, dédaigneux des traditions, ignorant des besoins des âmes, et sans souci de l'avenir, il a chassé le Nom de Jésus de l'école, proscrit son image sacrée, défendu aux éducateurs de l'enfance de l'enseigner désormais.

Réforme insensée et dont les tristes résultats n'ont pas tardé à se montrer. Ils n'ont pas voulu du Nom de Jésus. Comme les Juifs, ils l'ont proscrit. Est-ce que la malédiction qui tomba sur la race déicide ne se fait pas déjà sentir ? Des générations impies, sans Dieu, montent chaque jour. Elles grandissent avec l'avidité de leurs appétits que rien ne peut satisfaire. Elles étalent et proclament des revendications qui menacent l'ordre social jusque dans ses fondements. Et notre société française commence à ressentir ces secousses profondes et douloureuses, préludes des plus affreux bouleversements.

Oh ! qui fera entendre l'appel de la raison et ramènera les égarés dans les voies de la justice et du droit ? Qui poussera, sur cette pente vertigineuse où nous courons, le cri de détresse ? Qui pourra dire avec assez de force ce Nom de Jésus qui signifie Sauveur ?

Ce sera vous, âmes chrétiennes, vous, âmes fidèles envers et contre tout. Vous que l'amour et la confiance n'abandonnent jamais ; vous, chrétiens forts et inébranlables. Comme le peuple d'Israël vous conserverez fidèlement, pendant ces heures de lutte, l'arche sainte du Nom de Jésus. Avec la foi et l'espérance pour le moment, ce saint Nom vous assurera la victoire dans l'avenir.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Église et la France ; l'union des catholiques.
- II. — Les travaux du Parlement et la prochaine élection présidentielle.

Nécrologie. — Nous avons annoncé plus haut, à la « Partie officielle », la mort de M. Bléas, vicaire de Lanrivoaré, enlevé prématurément à l'âge de 27 ans.

Né à Porspoder le 22 Décembre 1878, M. Bléas (Martial) avait été ordonné prêtre le 20 Décembre 1902 et nommé vicaire à Lanrivoaré le 8 Avril 1905. Il a succombé à une maladie qui depuis longtemps le minait et l'a empêché de travailler comme il l'eût désiré au salut des âmes. Dieu, nous n'en doutons point, lui a tenu compte de sa bonne volonté.

R. I. P.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Jubilé sacerdotal. — M. Jaffrès, ancien recteur de Plouédern, a chanté, dimanche 7 Janvier, sa messe de cinquantaine de prêtrise. Le vénérable jubilaire, encore plein de force et de santé, est depuis quelques années privé de la

vue et s'est trouvé obligé de quitter le ministère paroissial dans lequel il avait déployé tant d'activité et de zèle. Son temps se passe maintenant à prier, à méditer, à réciter des chapelets et quelques-unes des heures du bréviaire, comme un autre saint Hervé l'aveugle, en compagnie de son petit Guic'haran, qui lui sert de guide, de lecteur et de secrétaire.

M. Jaffrès, après les prières et les recommandations du prône, a tenu à faire lui-même le sermon en cette circonstance, pour exposer aux chrétiens de sa paroisse natale les nombreux motifs qu'il avait de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour les grâces si précieuses dont il a été l'objet.

C'a été une fête pour sa famille, si honorée et si estimée à Lampaul. Vingt prêtres, ses condisciples, compatriotes et anciens vicaires de la paroisse, étaient accourus pour s'associer à sa joie et lui témoigner leur affection et leur respectueuse sympathie.

J.-M. A.

Vols d'églises. — Dans la nuit du 5 au 6 Janvier, des malfaiteurs se sont introduits — en brisant des vitraux — dans la chapelle de N.-D. de Kersaint, en Landunvez, et dans l'église paroissiale de Porspoder. Les trones (qui devaient contenir peu de chose) ont été fracturés ; mais les dégâts sont purement matériels. A la chapelle de Kersaint, on ne conserve pas habituellement le T. Saint-Sacrement, et à Porspoder, les saintes Espèces sont mises, chaque soir, en lieu sûr, ainsi que les vases sacrés, ciboires, calices et ostensor. C'est une mesure de prudence que nous signalons, et qu'il serait utile d'imiter ailleurs.

La Salette de Morlaix. — Il y a quelques mois, la revue bretonne *Feiz ha Breiz* annonçait un projet de concours poétique, pour la composition d'un cantique breton ou *gwerz* de la Salette. Pour cela il était nécessaire de fournir aux concurrents un historique de la Salette de Morlaix. Cette notice a été ébauchée et même à peu près composée ; mais quand le travail a été presque terminé, d'autres renseignements et d'autres documents sont venus, de sorte que tout est à recommencer sur des bases plus importantes. Au lieu d'un simple article de *Semaine religieuse*, ce sera une bonne petite brochure, une histoire aussi complète que possible du sanctuaire et du pèlerinage.

Que les poètes et bardes veuillent donc prendre patience ; ils seront avisés en temps opportun.

Soldats malades, secours religieux et enterrement civil. — Au sujet de l'odieuse circulaire ministérielle dont nous avons parlé et qui supprime tout service religieux dans les hôpitaux militaires, sauf appel par les malades, l'aumônier militaire de Bordeaux, M. l'abbé Burbaud, indique, par l'*Aquitaine*, aux

prêtres et aux familles de ce diocèse, la conduite à suivre pour assurer, le cas échéant, les secours religieux à leurs enfants malades sous les drapeaux.

« A partir du 1^{er} Janvier 1906, l'entrée de l'hôpital sera interdite au prêtre, à moins que les soldats ne le fassent appeler, et que la famille, en cas de décès, demande formellement des obsèques religieuses, sans quoi l'enterrement sera purement civil.

« Malgré tant de soucis pour votre paroisse, à l'heure présente, je n'hésite pas à faire appel à votre concours pour informer les familles intéressées à quel péril est exposée l'âme de nos chers soldats. Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien expliquer la situation nouvelle, et en même temps indiquer ce qu'il y a à faire.

« Vous voudrez bien dire que tout soldat malade à l'hôpital militaire a droit de demander à parler à l'aumônier : qu'il devra déclarer et signer, au bureau des entrées, qu'il est catholique ; qu'on appelle l'aumônier auprès de lui dès que l'administration télégraphiera à la famille la gravité de la maladie ; qu'il veut, enfin, en cas de décès, une cérémonie religieuse. »

Le carillon de la peur. — Si l'Eglise de France se reforme en associations cultuelles (A. C.), elle sera encore quelque chose pour quelque temps ; sinon elle disparaîtra cette année même par l'application automatique de la loi. Visiblement, elle ne sait pas à quoi se résoudre.

En vain, dans ses perplexités, interroge-t-elle la loi fatale ; cette loi ne lui répond rien de pratique : pas un ordre, pas une poussée, pas un conseil pour ou contre ses A. C. « Accepte-les ou refuse-les ; tu es libre et je te laisse le choix. Si tu en uses, tu uses d'un droit ; si tu préfères n'en pas user, c'est en vertu d'un autre droit. Quelle que soit ton attitude, elle ne saurait être délictueuse. La République n'en sera pas offensée. Ne lui suffit-il pas d'avoir affirmé sa suprématie en brisant l'ancienne organisation du culte ? Quant à l'organisation nouvelle, il lui plaît de la mettre à ta disposition et surtout de ne pas te l'imposer obligatoirement. Décide-toi donc d'après tes propres intérêts. Séparée comme tu l'es de la politique, tu n'as rien à en espérer et rien non plus à en craindre, dans les limites de la légalité. »

Or, il arriva que M. de Mun prit au mot ces dispositions libérales de la loi. Librement il fit son choix ; librement il s'en ouvrit à un groupe d'amis qui s'y rallièrent d'enthousiasme, aucune déclaration ne pouvant être ni plus éloquente, ni plus chevaleresque, ni plus chrétienne. Relevons-en les principaux passages :

J'entends dire qu'il faut conseiller aux catholiques l'essai loyal de cette mortelle expérience. Je n'y consentirai pas, pour ma part.

On ne fait pas l'essai loyal de l'apostasie ; on ne fait pas l'essai

loyal de la haine contre Dieu. Ce n'est pas cela, soyez-en sûrs, que le Pape nous demandera. (*Double salve d'applaudissements.*) Mais qu'il nous ordonne d'ignorer la loi, comme j'ose le souhaiter, ou qu'il nous commande de la subir : dès qu'il aura parlé, il sera obéi par tous les catholiques de France. (*Applaudissements prolongés.*)

Vos acclamations, messieurs, ont une solennelle signification. Car, nul de vous n'en peut douter, quel que soit le chemin sur lequel il plaira au chef de l'Eglise de nous guider, nous y rencontrerons la souffrance et l'épreuve. (*Applaudissements.*)

Inapplicable, si le Pape ne permet pas qu'elle le soit (*applaudissements*), aggravée sur-le-champ par un de ces « tours de vis » dont, en leur style, nous menacent déjà ses auteurs, s'il autorise les catholiques à s'en servir, la prétendue séparation est fatalement destinée à sombrer dans la violence. (*Applaudissements répétés.*)

Rien d'incorrect dans cette harangue, malgré son allure si martiale ; j'oserais ajouter, rien d'imprévu. Qui est sincèrement contre la Séparation ne peut qu'être bien davantage contre la cote mal taillée des A. C... Pourtant, elle fit plus que surprendre nos adversaires ; elle les déconcerta comme le coup de clairon qui annonce un retour offensif de l'armée vaincue. Leur presse en perd contenance ; elle s'affole. Ce ne sont que cris de frayeur et de rage, entrecoupés de propositions insidieuses. C'est le carillon de la peur.

Leur *Lanterne* a peur. Elle a peur, quand elle vocifère, à l'adresse des catholiques, les mots passablement usés de *fanatiques*, de *comédiens*, de *grotesques*. Elle a peur, quand elle élève sa voix d'accusatrice publique, qu'elle nous traite de *rebelles* et nous menace de *lois répressives* du culte privé. Elle a peur, quand elle nous encourage ironiquement à faire les affaires de sa République maçonnique. Oui, elle a peur que nous ne formions point d'A. C..

Leur *Humanité* a peur aussi ; mais, pour accompagner les hurlements de sa commère, elle bèle, imitant, à s'y méprendre, la voix d'une brebis cléricale. Elle s'adresse au coupable et l'admoneste à peu près en ces termes : Ah ! M. le Comte, c'est trop de franchise dans vos déclarations ; le Pape en sera gêné. — Vous savez combien les libéraux ont peiné, à la tribune, pour vous rendre acceptable la loi de Séparation ; voilà le compte que vous tenez de leurs efforts ! — Homme de guerre et patriote, vous divisez la France à une heure où sa frontière est menacée. — Vous, si dévoué à la cause de l'Eglise, pourquoi ces imprudences de langage et cette semence d'agitations qui pourraient dégénérer en violences ? Ainsi s'exprime M. Jaurès ; il craint que nous ne formions pas d'A. C. et toutes ses tirades ne sont que les couplets de sa chanson de la peur.

Pourquoi cette peur et ce chantage ? Pourquoi ce *tour de vis* qui rendrait obligatoires dans la pratique les A. C. qui sont facultatives dans la loi ? C'est que, sans nul doute, le Bloc espère tout des A. C. et qu'il craint tout du culte privé.

N'apparaît-il pas bien clairement que le Bloc nous offre ses A. C. comme un vainqueur offre à une armée prisonnière des camps de concentration ? Si nous y entrons, il se promet deux choses : nous rendre inoffensifs et nous éteindre de consommation. Si, au contraire, nous gagnons le large, ces avantages décisifs seront compromis, sinon perdus. Et c'est de quoi il s'inquiète d'abord.

Puis, son anxiété redouble, lorsqu'il entrevoit nos lieux de culte organisés de toutes parts sous la protection du domicile privé, inaccessibles aux profanes, fermés aux suspects, impénétrables à la police des rues, gardant inviolablement le secret de nos assemblées, de nos projets, de nos mots d'ordre, entourés enfin de tout le mystère et de toute la sécurité des temples maçonniques. Il comprend encore combien nous serons redoutables, quand, dépouillés de tout, n'ayant plus rien à garder ni à ménager, nous passerons à l'offensive et lutterons avec lui dans des conditions de parfaite égalité, et cette perspective assombrit l'éclat de son triomphe. Il appréhende surtout la révolte des consciences qu'il aura trop longtemps opprimées, et il ne songe pas sans trembler aux violences qu'il devra décréter pour prolonger sa tyrannie et qui en marqueront la fin.

Catholiques, le carillon du Bloc nous indique la bonne voie. N'hésitons pas à la suivre. X...

LE CONGRÈS MARIAL BRETON

Étude sur le Congrès de Josselin et le Livre du Congrès (1). — La *Semaine religieuse de Vannes* vient de publier sur ce sujet un intéressant article de M. Le Garrec, dont nous détachons les passages suivants :

« Un premier Congrès marial eut lieu en Bretagne, il y a un an, à propos du Jubilé de l'Immaculée Conception : quelques jours après, la *Semaine religieuse* en rendit compte d'une manière très sommaire.

« Depuis, un livre a paru, où l'on a réuni les principaux documents qui furent présentés au Congrès de Josselin, et aujourd'hui nous avons sous les yeux le texte complet de ces conférences.... »

Avant de les analyser, M. Le Garrec s'occupe d'abord de répondre à certaines préoccupations souvent exprimées avant l'apparition du volume qui les contient. « Beaucoup ont paru craindre, dit l'auteur de l'article, que le Congrès n'ait pas eu lieu dans des conditions favorables.

(1) *Premier Congrès Marial breton*, tenu à Josselin en l'honneur de l'IMMACULÉE CONCEPTION. 1904. — In-octavo de 800 pages, orné de 16 gravures — Paris, Beauchesne. — Vannes, Lafolye, frères.

En vente à Quimper, chez M. Bernard, libraire, quai du Stéir :
M. Salaun, libraire, rue Kéréon.

« On disait : En excluant du Congrès les théologiens et les écrivains étrangers à la Bretagne, on s'est privé de lumières précieuses, sinon de concours nécessaires, — à un moment où Rome faisait appel, pour célébrer la Très Sainte Vierge, aux orateurs et aux docteurs du monde entier.... »

« On disait : En restreignant le programme du Congrès et en limitant les études à la seule thèse de l'Immaculée Conception, on risquait d'appauvrir la matière, on s'interdisait les ressources et la prodigieuse variété que l'ensemble de la théologie mariale offrit à Lyon et à Fribourg.... »

« On disait enfin : En collectionnant tous les travaux du Congrès sortis de plumes si différentes, on renonce d'avance à l'ordre et à l'unité qui sont le mérite des œuvres de valeur ; et l'on se condamne à ne donner au public qu'une compilation semblable à celles qui suivent la plupart des Congrès.... »

« Nous ne nous arrêterons pas à dissiper ces craintes ; le Livre du Congrès y suffit amplement. Aussi nous contenterons-nous de dire : ouvrez et lisez.

« La Bretagne s'est montrée assez riche en théologiens et en écrivains pour aborder seule cette vaste entreprise. Le sujet lui-même, à condition d'être approfondi, s'est révélé assez abondant pour suffire au programme d'un Congrès. La méthode qui consiste à concentrer toutes les lumières sur un point est peut-être le seul moyen de faire œuvre intéressante et profitable. Enfin, les travaux rassemblés de toutes parts ont été si bien coordonnés et fondus ensemble, qu'ils semblent avoir été inspirés par une pensée unique.

« On y voit que le Congrès Marial a examiné la question à trois points de vue différents, qui se complètent et qui s'harmonisent, qu'il a étudié successivement l'Immaculée Conception comme un fait, comme une personne, comme un dogme. »

La *Semaine religieuse de Vannes* montre alors comment tous les travaux du Congrès Marial se groupent logiquement sous ces trois titres, et elle conclut de la manière suivante :

« Voilà la synthèse du Livre du Congrès Marial breton.

« Nous croyons qu'il est fort peu de lecteurs qui n'aient beaucoup à apprendre dans l'étude de cet ouvrage. Il a le mérite, en effet, d'avoir réuni des documents éparpillés un peu partout, et d'avoir fondu des éléments disparates dans l'unité harmonieuse d'une idée directrice ; il nous semble donc que le chrétien éclairé désireux de s'instruire, le prédicateur soucieux de se documenter, le théologien lui-même feuilleterait avec intérêt et profit un volume où se trouvent des idées si abondantes sur un sujet qu'il est toujours intéressant, mais délicat, d'approfondir.

« C'est un honneur pour la Bretagne d'avoir eu l'initiative de cette entreprise féconde, et un honneur encore plus grand d'y avoir réussi.

« Il était juste que la province de sainte Anne prît l'initiative

- » de ce vaste monument, qui, espérons-le, ne s'arrêtera point :
- » en passant de diocèse en diocèse, il provoquera les hommages
- » de la science et de la piété en l'honneur de Marie, et fera exa-
- » miner tour à tour ses différentes prérogatives, comme a déjà été
- » étudié en 1904, dans le diocèse de Vannes, le privilège de l'Im-
- » maculée Conception. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — A l'occasion du nouvel an, le Saint-Père a donné de nombreuses audiences particulières ou collectives, sans interrompre ses travaux ordinaires.

Certains journaux qui veulent paraître bien informés continuent à donner à leurs lecteurs des nouvelles prématurées et sans autorité — aussi bien elles se contredisent d'un jour à l'autre — sur les décisions que le Pape doit prendre au sujet de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pie X garde le silence le plus absolu et se réserve, comme il l'a dit, de parler en temps opportun. Ce ne sera sans doute qu'après la publication du règlement administratif élaboré en ce moment.

Les journaux italiens annoncent une nouvelle qui ne manque pas de saveur. On se souvient que Crispi avait lancé un mouvement en faveur des écoles italiennes laïques en Orient. Elles ne faisaient jusqu'ici que végéter. Le gouvernement italien vient de décider de remplacer, dans ses écoles d'Orient, les laïques par des congréganistes. Le fait se passe de commentaires.

FRANCE. — Voix de l'épiscopat. — En recevant leur clergé à l'occasion du nouvel an, les évêques ont parlé naturellement de la question qui préoccupe en ce moment les catholiques. Tous n'ont qu'une voix pour protester contre la loi de Séparation, dont le but véritable est la destruction de la religion chrétienne en France.

« Cette loi, vous le savez comme moi, dit Mgr l'Evêque de Langres, n'est pas seulement une loi de séparation, elle n'est pas seulement une loi de spoliation, elle n'est pas seulement une loi de représailles, elle est encore une loi d'asservissement. Si elle inquiète notre patriotisme, elle inquiète plus encore notre foi. »

» Ses auteurs qui, à la veille de la triple élection qui se prépare, ont tout intérêt à endormir la conscience nationale, essaient de persuader au pays qu'elle n'apporte aucune entrave à la liberté du culte.

» Ils n'y parviendront pas.

» La vérité est, au contraire, que le but caché mais réel des promoteurs de la rupture du Concordat est de détruire, si possible, la religion dans notre pays..... »

Devant cette attaque furieuse des sectes antichrétiennes, y a-t-il lieu de désespérer ? Non, certes, répondent-ils avec Mgr l'Evêque de Viviers. « L'Eglise n'en est ni à la première, ni à la plus cruelle de ses épreuves dans sa course ici-bas, pas plus qu'elle ne sera demain à la dernière de ses victoires. Si d'ailleurs l'horizon est sombre et l'homme triste, Dieu a providentiellement placé à la tête de son Eglise un Pontife dont la haute sagesse, la sûre et ferme clairvoyance et l'autorité suprême sauront nettement tracer notre devoir à tous. Si l'ennemi a pu caresser un instant le rêve de divisions schismatiques, il trouvera devant lui le plus magnifique exemple d'union que le clergé de France ait jamais donné. Si donc la lutte nous est imposée, nous élèverons nos cœurs à la hauteur de l'épreuve, prêts à défendre la liberté de l'Eglise et des âmes, comme le soldat défend l'indépendance ou l'honneur de son pays, sans compter avec les sacrifices demandés, avec le danger ou avec la mort. »

« Cette union des esprits et des cœurs, dit Mgr Renou, archevêque de Tours, peut être considérée comme le gage d'un triomphe prochain. Nous pouvons attendre avec confiance les ordres du Souverain Pontife. Quand l'heure sera venue, le Pape parlera : il sera écouté et obéi. Jusque-là notre devoir est d'imiter la conduite des premiers chrétiens, lorsque le chef de l'Eglise naissante était en prison. On pria avec une inlassable persévérance. Et bientôt le glorieux captif, environné d'une brillante lumière que Dieu faisait resplendir dans son cachot, fut délivré par un ange et rendu à la liberté.

» La prison de Pie X n'est pas aussi étroite qu'était celle de Pierre, mais cependant que de gardes veillent autour du Vatican, écoutant aux portes, épiant les moindres démarches, cherchant à surprendre les secrets du Pontife, sinon à exercer une pression sur ses décisions et peut-être enchaîner sa parole ! Ces tentatives ne réussiront pas. L'Esprit-Saint inspirera au Pape ce qu'il doit dire, et sa parole sera une parole de salut. »

Les cardinaux de France, qui se sont réunis à l'archevêché de Paris, ainsi que nous l'avons dit, n'ont rien laissé transpirer de leurs décisions. Ils ont gardé, à l'exemple du Pape, une discrétion impénétrable qui est une force en face de nos persécuteurs. Elle est aussi un exemple pour les catholiques, qui assurés de la sollicitude de leur Pasteur suprême et de leurs Chefs spirituels, doivent se garder de critiques aussi impatientes qu'injustes.

Prions pour ceux qui, de par Dieu, sont nos guides et soyons prêts à suivre docilement la consigne donnée, quelle qu'elle soit, conforme ou non à nos préférences particulières ; l'union intime, indissoluble du Pape et des Evêques, des Evêques et des prêtres, des prêtres et des fidèles permet d'envisager avec confiance le redoutable inconnu de demain : et l'unité, la vaillance — avec la liberté accordée ou conquise — nous referont, à travers de déplorables ruines, une France chrétienne.

La Séparation. — Le Conseil d'Etat a commencé l'examen du projet de décret qui lui a été soumis par la commission extra-parlementaire de la Séparation. Ce texte est relatif, on le sait, aux pensions et allocations à accorder aux ministres des cultes d'après l'article 11 de la loi. Les termes du décret seront définitivement arrêtés dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Les dots des religieuses. — La Cour d'appel de Riom vient de condamner un liquidateur à restituer à une religieuse ursuline l'intégrité de sa dot, soit 4.500 francs. Les considérants du jugement sont intéressants : ils établissent qu'en retour de l'apport de sa dot et de son trousseau, la religieuse avait droit à être nourrie et entretenue par la congrégation ; — que les dépenses faites pour elle étant bien compensées par le travail de plusieurs années au profit de la congrégation, — ladite congrégation, et actuellement le liquidateur qui en tient la place, est au moins tenu de restituer la dot. Ce jugement réforme un arrêt contraire de correctionnelle.

Le tribunal civil de Poitiers a rendu un jugement dans le même sens et ordonné au profit de diverses religieuses de l'ancienne communauté des Filles de Notre-Dame, à Poitiers, des restitutions de dot, dont le total dépasse 108.000 francs.

Jérusalem, Rome, Athènes, Constantinople, Damas, Le Caire.

— Le XIV^e Pèlerinage organisé sous le patronage de saint Louis, partira pour Jérusalem le 15 Mars 1906 et rentrera le 25 Avril.

Les Pèlerins auront, comme en 1901, le bonheur de prendre part aux exercices religieux de la Semaine Sainte à Jérusalem. — Le Jeudi-Saint ils seront au Cénacle ; — le Vendredi-Saint, au Calvaire ; — le jour de Pâques, ils participeront aux cérémonies imposantes du Saint-Sépulcre. Leur but sera, non seulement d'aller prier pour eux-mêmes et pour leurs familles, mais aussi pour l'Eglise et pour la France. Tous reviendront réconfortés par ce saint voyage pour accomplir fidèlement leur devoir d'électeur.

L'itinéraire comprendra tous les Lieux-Saints de Palestine. — En plus on visitera, en allant, Naples, Constantinople, Athènes, Beyrouth et Damas.

Au retour, le navire aura un arrêt en Egypte pour permettre d'aller au Caire. Un certain nombre de Pèlerins pourront aussi aller à Rome et s'embarquer à Naples.

Demander le programme détaillé à M. l'abbé POTARD, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris, XIV^e.

Vérités à dire. — De documents, qui ont un caractère absolument officiel, puisqu'ils ont été fournis par les diverses chambres syndicales, il résulte que le chiffre des affaires faites avec la clien-

tèle religieuse s'élevait avant la destruction des Congrégations et le vote de la Séparation, pour Paris et pour la province, à un total de 257 millions. Les industries se rattachant au culte employaient à Paris 25,300 ouvriers et en province 40,100, ensemble 65,400.

Dans cette nomenclature ne figurait point le bâtiment. Les pétitionnaires estimaient que les travaux afférents à cette industrie pouvaient être évalués à 80 millions, occupant de 30,000 à 40,000 ouvriers. Il y avait en outre le personnel des paroisses : chantres, employés, artistes musiciens, organistes, qui trouvait dans la participation à l'exercice du culte, sinon le pain quotidien, au moins un supplément de traitement ou de salaire bien utile.

La politique antireligieuse du Bloc, envisagée dans ses résultats économiques, a donc eu pour conséquence de faire perdre annuellement à notre industrie et à notre commerce près de 350 millions d'affaires. En outre, elle a privé, ou elle privera à bref délai de leur travail, c'est-à-dire de leur gagne-pain, de leur moyen de vivre et de faire vivre leurs familles, 270,000 ouvriers et employés qui vont devenir, dans quelques mois, la proie du chômage, de la misère et de la faim...
(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Catéchisme de Léon XIII (2^e partie). — *Les principaux enseignements de Léon XIII. — Extraits des Encycliques, Lettres et Allocutions de Sa Sainteté réunis et disposés en leçons catéchistiques.* Librairie G. BEAUCHESENE, 117, rue de Rennes, Paris (6^e). 1 vol. grand in-8, 7 fr. 50.

Dans le premier volume du *Catéchisme de Léon XIII*, publié en 1901, avaient été réunies toutes les questions qui regardent les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et les devoirs des catholiques dans leurs relations avec la société religieuse, la société civile et la société domestique.

Ce volume pourrait être appelé le *Directoire du chrétien dans sa vie publique*. Le second volume sera le *Manuel de sa vie privée*. Il contient, en effet, tous les enseignements pontificaux qui se rapportent à la pratique et à la perfection de la vie chrétienne. Il est divisé en deux sections : dans la première, sont étudiées les *grandes dévotions catholiques* : *Le Sacré-Cœur. La Sainte Eucharistie. Le Saint-Esprit. Le Saint-Rosaire de Marie. Saint Joseph. Vertus et perfections de la vie chrétienne. Œuvres de piété et d'apostolat.* Dans la 2^e section sont exposées les *grandeurs et les obligations de la foi et du sacerdoce catholique* : *La foi et la raison. Philosophie chrétienne. L'Ecriture Sainte. Le prêtre, sa mission, ses devoirs.*

Ce court résumé fait assez voir l'utilité de ce 2^e volume pour tous les chrétiens désireux de mettre leur vie en parfaite harmonie avec leurs croyances, par la pratique d'une piété solide et éclairée.

La Séparation des Eglises et de l'Etat. — Commentaire de la loi du 9 Décembre 1905 par Anatole Biré, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, directeur du *Journal des Conseils de fabriques* et du contentieux du culte ; 1 vol. in-8^e (Arthur-Rousseau, éditeur) ; prix : 3 fr.

Une étude approfondie de la législation nouvelle était indispensable, afin que le clergé et les fidèles puissent prendre en connaissance de cause les résolutions les meilleures pour la sauvegarde de la religion.

Nul n'était mieux qualifié pour l'entreprendre que M. Anatole Biré, directeur de la plus ancienne revue de droit religieux, le *Journal des Conseils de fabriques*.

Son commentaire renferme, à côté d'une critique raisonnée de la Séparation, la solution de la plupart des difficultés juridiques et pratiques qu'elle soulève.

Il est suivi d'un tableau analytique et alphabétique de la législation des cultes après la Séparation.

Quimper, Librairie Salaun.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Janvier 1906 :

I. Œuvre du centime du clergé. Avant-projet et statuts provisoires, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française. — II. Origène et l'origénisme. II. L'origénisme après Origène, par FERDINAND PRAT. — III. Le Gouvernement de soi-même et la passion, par ANTONIN RYMIEU. — IV. Les Théories du Logos au début de l'ère chrétienne, par JULES LEBRETON. — V. A propos du Congrès musical de Strasbourg, par P. AUBRY et A. GASTOUÉ. — VI. Bulletin d'écriture sainte. Publications récentes sur les questions bibliques, par JOSEPH BRUCKER. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

IMPRIMEZ VOUS-MÊME avec l'A. B. C. COPISTE

nouvelle PATE AUTOGRAPHIQUE supprimant les anciennes pâtes gélatineuses auxquelles elle est bien supérieure. — MAC-GARREY, 12, rue Vivienne, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

Supplément à la SEMAINE RELIGIEUSE du 19 Janvier 1906.

Inventaire des fabriques.

Sur la demande qui en a été faite, nous croyons utile de préciser, en quelques points, les instructions données dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse* relativement à l'inventaire des biens des églises, et d'y ajouter des formules de protestation, dont MM. les Curés ou Recteurs et les représentants des fabriques pourront se servir.

1^o Le dimanche qui précédera l'inventaire, M. le Curé ou Recteur lira, du haut de la chaire, sans y rien ajouter, la déclaration suivante :

Un inventaire des biens de l'église doit être fait, dans quelques jours, en cette paroisse. Cette opération, nous la condamnons comme attentatoire aux droits de l'Eglise, et, en union avec Monseigneur l'Evêque de Quimper, nous déclarons qu'en le subissant, nous n'y donnons aucune approbation.

2^o — *Protestation des représentants de la fabrique.* — Lorsque l'agent de l'administration aura présenté son mandat et qu'il se sera rendu à la porte de l'église ou de la sacristie avec les représentants de la fabrique, le président fera la déclaration qui suit :

Avant le commencement de toute opération inventoriale, nous, membres du Conseil de la fabrique de et la représentant, affirmons que nous subissons une violence, et que notre présence ici, en ce moment, ne doit pas être interprétée comme une approbation quelconque donnée à la loi du 9 Décembre 1905, sur laquelle le Souverain Pontife ne s'est pas encore prononcé.

3^o Après cette protestation, les représentants de la fabrique assisteront passivement à l'opération.

Si l'agent demande communication de l'inventaire, on pourra le lui présenter.

Il est important de ne donner aucune indication, et de ne rompre le silence que pour revendiquer les droits des particuliers sur certains objets.

4^o Au cas où l'agent ordonnerait d'ouvrir le Tabernacle et, après refus formel, menacerait de le forcer, le prêtre présent se conformera aux instructions déjà données et, avant d'ouvrir, fera la protestation suivante :

Devant le peuple chrétien assemblé, nous élevons une solennelle protestation contre l'ordre qui nous est donné, et nous déclarons qu'en ouvrant nous-même le Tabernacle, nous voulons éviter une plus grande profanation et une plus grave injure faite à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Partie officielle : Association de la Sainte Famille ; Pèlerinage de Terre Sainte ; Nota ; Nomination dans le clergé.

II. — Fête de la Sainte Famille de Nazareth : La famille chrétienne.

III. — Avis aux abonnés.

IV. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux

prières ; Offices extraordinaires ; Quimper ; Landerneau ; Lesneven ; La Bretagne et Pie X ; Le culte des Saints (à suivre).

V. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Une religieuse décorée ; En Suisse ; La loi de Séparation.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Janvier. — 3^e Dimanche après l'Épiphanie. Fête de la Sainte Famille. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de St^e Agnès, Vierge, Martyre, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de St^e Agnès et du Dimanche.

Lundi, 22. — S. Vincent et S. Anastase, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mardi, 23. — Mariage de la T. Sainte Vierge et de S. Joseph (au Supplément). Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 24. — S. Timothée, Évêque, Martyr. Double. Rouge.

Jeudi, 25. — Conversion de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 26. — S. Polycarpe, Évêque, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 27. — S. Jean Chrysostome, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 28. — 4^e Dimanche après l'Épiphanie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Sainte-Croix de Quimperlé du 16 au 24 Janvier.

Pont-l'Abbé du 25 au 31 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Association de la Sainte Famille.—Dimanche prochain, 3^e après l'Épiphanie, a lieu la fête de la Sainte Famille de Nazareth et aussi la fête annuelle de la pieuse Association établie sous ce vocable par le Souverain Pontife Léon XIII (Bref du 14 Juin 1892), et érigée dans le diocèse de Quimper et de Léon par Notre Mandement en date du 21 Novembre 1900.

C'est donc dimanche que « les familles faisant partie de l'Association, représentées par leurs principaux membres, se réunissent dans l'église paroissiale et font ou renouvellent solennellement leur consécration à la Sainte Famille ».

A cette occasion, MM. les Curés et Recteurs ne manqueront pas de rappeler à leurs paroissiens le but et les règles de la pieuse Association, qui devient de plus en plus utile pour conserver l'esprit chrétien dans les familles, ainsi que les nombreuses faveurs spirituelles qui y sont attachées. Ils auront soin également de recueillir et d'inscrire sur le registre spécial, ouvert à cet effet, les noms des familles qui ne font pas encore partie de l'Association et qui désirent y entrer.

La liste des nouveaux associés doit être envoyée chaque année, *dans le courant de Mai*, au Directeur diocésain, M. Fléiter, vicaire général, qui la transmet, conformément aux statuts, au centre de l'Association à Rome.

II. Pèlerinage de Terre-Sainte.— Le Comité des Pèlerinages en Terre-Sainte (4, avenue de Breteuil, Paris) prépare, en ce moment, sa « 31^e croisade à Jérusalem ». Cette année, le Pèlerinage sera exclusivement consacré à la piété, le programme ne comportant que les sanctuaires de Terre-Sainte. Un billet gratuit a été mis à la disposition de Monseigneur pour un de ses prêtres, qui représenterait l'Évêque et le diocèse dans le pieux voyage. Les demandes peuvent être adressées dès à présent à Sa Grandeur.

III. NOTA. En disant, dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, que « les chapelles publiques sont soumises à l'inventaire comme les églises paroissiales », Nous parlions des chapelles appartenant aux paroisses et desservies par elles, et nullement des chapelles particulières, comme celles des communautés.

Nomination dans le clergé.— Par décision du 15 Janvier, M. Daridon, ancien vicaire de Lanhouarneau, a été nommé vicaire à Lanrivoaré.

FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE DE NAZARETH

La famille chrétienne.

Dans le langage de saint Paul, chaque maison est un sanctuaire. On y trouve donc la croix de Jésus-Christ, qui est le signe de toute maison chrétienne, et que l'image de Marie, la mère de Dieu et notre mère, soit inséparable du Crucifix ! Que l'eau sainte du rameau béni protègent la demeure contre les embûches de l'ennemi ; que le cierge de la Chandeleur y soit conservé pour être allumé dans les instants de danger, à l'heure de l'agonie et de la mort !

Ah ! nos pères possédaient le secret de cette vie toute chrétienne, où la religion avait sa place marquée en toutes choses. Le repas était sanctifié par la bénédiction que récitait le chef de la famille. Trois fois le jour, quand l'airain sacré retentissait au sommet du clocher paroissial, chacun suspendait sa tâche et invoquait avec amour la Vierge qui a donné au monde le Verbe fait chair. A la limite du domaine était plantée une croix, que le travailleur saluait pieusement au détour de chaque sillon. On trouvait encore dans la journée des instants pour réciter son rosaire, pour lire quelques pages d'un livre héréditaire qui contenait les principaux faits des deux Testaments et les plus beaux traits de la vie des saints. La mère de famille ne croyait avoir satisfait à tous ses devoirs religieux que quand elle avait pu expliquer à ses enfants et à ses serviteurs quelque article de la doctrine chrétienne. S'il arrivait que le glas funèbre annonçât un trépas, tous les frères et toutes les sœurs en Jésus-Christ du défunt s'empres- saient de lui accorder le bienfait de leurs suffrages ; et le culte des morts, si tristement négligé aujourd'hui, se produisait par divers témoignages et par des pratiques qu'on ne saurait trop rappeler. Enfin, quand le dernier rayon du jour ramenait autour du foyer la famille éparse, qu'il était touchant de voir les vieillards et les enfants, les maîtres et les serviteurs, agenouillés devant les saintes images, confondre dans une même prière leur voix et leur amour !

Ces pieux usages attiraient sur la terre les bénédictions du ciel ; ils ennoblissaient la maison en même temps qu'ils la sanctifiaient, et ils reflétaient sur la société quelque chose de grave, de digne, qui maintenait, avec l'unité des dogmes de la foi, l'innocence des mœurs et l'union des volontés.

Puissions-nous voir revivre ces touchantes habitudes des âges chrétiens !

Cardinal PIE.

AVIS aux Abonnés.— Les souscripteurs dont l'abonnement a pris fin le 1^{er} Janvier 1906, et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la *Semaine*,

sont priés de faire parvenir à l'Administration les 6 francs du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 25 courant, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons de s'abstenir de tout versement.

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France : N. S. Père le Pape et les Evêques.
- II. — L'union des catholiques.
- III. — L'œuvre électorale.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche 21 Janvier*, la messe de 9 heures sera dite pour l'Eglise et pour la France.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Le jeudi 25 Janvier*, fête de l'Œuvre des Ecoles d'Orient. A 8 heures, messe ; instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Quête au profit de l'œuvre.

Le même jour, à 2 heures, aura lieu, à l'Evêché, la réunion générale des membres de l'œuvre.

QUIMPER. — Mercredi dernier 17 Janvier, à 9 heures, a eu lieu en l'église cathédrale de Saint-Corentin le service annuel pour le repos de l'âme de Mgr Valteau, notre dernier évêque défunt. Monseigneur assistait en chape.

Après la messe, célébrée par M. le Doyen du Chapitre, Sa Grandeur a fait l'absoute devant le tombeau de son prédécesseur, inhumé, on le sait, dans l'enfeu de la chapelle Saint-Roch.

LANDERNEAU. — Noces d'argent paroissiales de M. le Curé et clôture de l'Adoration. — Dimanche dernier, la paroisse de Landerneau était en fête ; elle remerciait Dieu des bienfaits d'une Adoration de huit jours prêchée avec succès par MM. Bourdoulous et Person, missionnaires si appréciés dans notre pays, et elle célébrait le 25^e anniversaire de l'installation de son vénéré curé-doyen, M. le chanoine Fleury.

Les temps si troublés que traverse l'Eglise de France n'ont pas permis de donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle comportait ; nous savons qu'il a fallu faire violence à M. le Curé pour qu'il consente à en être le héros en des jours où l'inquiétude de l'avenir opprime tous les esprits, et il n'a accepté cet honneur, bien mérité

cependant, qu'à la condition que la fête se passe absolument en famille. Les prêtres de la ville et du canton représentaient seuls les nombreux amis que M. le chanoine Fleury compte dans toutes les parties du diocèse ; mais, pour être réduite par la force des choses à des proportions plus restreintes, la fête n'en a pas été moins belle et digne en tous points du jubilaire et de la paroisse dont il est le pasteur toujours respecté et toujours aimé.

† †

A 10 heures moins 1/4, le joyeux carillon des cloches appelle à l'église la foule des fidèles ; M. le Curé officie, assisté de ses deux premiers vicaires, MM. Guillermin et Lannuzel, et, pour la première fois, il célèbre la sainte Messe en se servant du magnifique calice que ses paroissiens, riches et pauvres, lui ont offert en souvenir et en précieux témoignage de reconnaissance, à l'occasion de cet anniversaire (1).

A l'Evangile, un enfant de Landerneau, reconnu par tous comme un maître dans l'art de bien dire, M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, monte en chaire. Il retrace en quelques mots la carrière sacerdotale de M. Fleury, successivement vicaire à Brasparts et à Lesneven, recteur de Ploëneis et curé de Landerneau depuis 1880, énumère ses œuvres dans chacune de ces paroisses et insiste tout particulièrement sur celles qui ont eu pour but l'éducation chrétienne et la préservation de la jeunesse. Puis il établit brillamment la thèse suivante : « Le prêtre, pour faire le bien, doit s'appuyer sur Dieu et sur la bonne volonté des fidèles. Près de Dieu il trouve, dans la prière, lumière et force, une connaissance plus approfondie de ses devoirs et l'énergie requise pour pratiquer les vertus dont ces devoirs sont la source. Dans la bonne volonté des fidèles, le prêtre trouve des sympathies, précieuses surtout aujourd'hui ; c'est en vain qu'on le représente au peuple comme un tyran des consciences, un homme ambitieux et vénal... Non, le prêtre n'est pas cela... Il est le père de tous, des riches et des pauvres, des justes et des pécheurs, et surtout des enfants dont on veut lui ravir les âmes. Il ne recherche ni la gloire ni l'honneur humain... Aucun mausolée ne recouvrira sa dépouille mortelle... une simple pierre suffit où la reconnaissance écrira ces mots : « Il a passé en faisant le bien », et tous ses vœux seront comblés si quelquefois, près de cette pierre, le passant s'agenouille pour redire à son intention la maternelle prière de l'Eglise : « Qu'il repose en paix » !

† †

Nous sommes encore sous le charme de ces belles et fortifiantes paroles, lorsqu'après la communion, M. le Curé, dominant à grand'peine sa légitime émotion, prend dans la chaire la place de M. l'Archiprêtre et entreprend de payer à tous « les nombreuses dettes

(1) Un livre d'or renfermant les noms des souscripteurs a été remis à M. le Curé.

de reconnaissance contractées pendant le quart de siècle qu'il vient de passer dans cette paroisse.

Merci d'abord à M. le chanoine Roull : « que Dieu lui rende au centuple ce qu'il m'a donné si généreusement pour la préservation de la jeunesse et pour l'éducation chrétienne des enfants de Landerneau. »

Merci à MM. les Vicaires si dévoués envers leur Curé, surtout pendant sa maladie. « J'espère que Dieu leur accordera la récompense qu'il a promise aux fidèles observateurs de son quatrième commandement, et je fais des vœux pour qu'ils puissent tous célébrer un jour non leurs noces d'argent, mais leurs noces d'or, sinon comme curés, du moins comme prêtres. »

» Merci aux prêtres du canton de Landerneau qui, non contents de venir honorer cette fête de leur présence, ont tenu à m'offrir un magnifique souvenir à l'occasion de mes noces d'argent.

» Merci à tous mes chers paroissiens qui m'ont habitué à toutes sortes de bontés, je dirais presque de gâteries : à MM. les conseillers de fabrique qui m'ont toujours témoigné tant de bienveillance..., aux dames dévouées qui sont allées bravement sans hésitation aucune, de porte en porte, demander à chacun son obole pour offrir à leur vieux Curé un calice comme souvenir de ses noces d'argent... Mon premier mouvement fut, non point de les blâmer (comment aurais-je osé blâmer des personnes si honorables ?) mais de présenter quelques réserves sur ce qui avait été fait... A la réflexion, je me suis ravisé ; j'ai compris que ce n'était point à ma chétive personne, mais au prêtre, au Curé, c'est-à-dire au représentant de N.-S. J.-C., que s'adressait ce témoignage d'attachement et de dévouement, et alors j'ai accepté avec autant de joie que de reconnaissance... »

En terminant, M. le Curé annonce que les mêmes personnes si dévouées distribueront, à l'issue de la messe, aux pauvres inscrits au bureau de bienfaisance et au bureau de charité la somme de 100 francs restant des souscriptions recueillies pour le calice, à laquelle somme il ajoute 200 autres francs. « J'aurais bien voulu donner davantage, dit-il, et je l'aurais fait avec grand plaisir, si mes moyens me l'avaient permis, mais... »

Puis, dans un dernier mot, il demande « pardon à Dieu et à tous ceux auxquels il aurait pu faire de la peine : il les prie d'oublier ses torts et de se souvenir de lui dans leurs prières. De son côté, il leur promet de ne point les oublier dans les siennes et de demander à Dieu qu'il daigne les combler de ses faveurs ici-bas, et les recevoir un jour dans son paradis. »

A la fin de la messe, le *Te Deum* de la reconnaissance ébranle les voûtes de l'église, et c'est à pleine voix et de tout cœur que la foule entonne le cantique de saint Houardon, augmenté de quelques couplets de circonstance. M. le Curé avait eu l'attention délicate de remettre, comme souvenir de son jubilé, un exemplaire de ce cantique aux assistants de toutes les messes célébrées dans les deux églises de sa paroisse.

† †

Un dîner réunit au presbytère MM. les conseillers de fabrique et les prêtres présents à la cérémonie. M. Boucher, ancien député, président, dans un toast vibrant de foi, assura M. le Curé de l'appui de tous dans les jours d'épreuve, trop faciles à prévoir, hélas !... M. Guillerme, au nom des vicaires, remercia son digne pasteur des paroles élogieuses prononcées à leur adresse dans son allocution ; M. Roull parla au nom des amis de M. Fleury ; et la poésie bretonne, qui inspire toujours si bien M. Cozanet, lui dicta pour la circonstance quelques strophes harmonieuses qui charmèrent tous les convives ; malgré mon incompetence que je déplore, qu'il me permette de lui exprimer leurs plus sincères félicitations !

M. le Curé répondit à tous en quelques paroles émues, sorties du cœur.

† †

Après les vêpres, M. Bourdoulous clôtura l'Adoration française par une allocution substantielle sur les bienfaits de la paix, de la confiance chrétienne, de l'amour de N.-S., et tira, pour l'édification de tous, de salutaires et pratiques leçons du texte qu'il avait choisi : *Pax vobis ! Nolite timere... Manete in dilectione mea.*

Puis tous les fronts s'inclinent pour recevoir la bénédiction du Dieu caché sous l'hostie rayonnante de l'ostensoir d'or, et la dernière prière que chacun murmure tout bas, en quittant l'église, demande au ciel d'accorder longue vie et protection au pasteur que l'on vient de fêter si bien. *Ad multos annos !* L. L.

LESNEVEN. — En l'honneur d'un nouveau chanoine.

— La paroisse de Lesneven a été heureuse et fière de l'honneur que lui a fait Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon en nommant chanoine honoraire son digne et vénéré pasteur.

Dimanche 14 Janvier, une fête vraiment inoubliable a eu lieu à cette occasion, qui se doublait de celle du 25^e anniversaire du rectorat de notre curé-doyen. L'église était bondée et, grâce à la maestria si connue de M. Hontziger, nous avons eu une exécution parfaite de la messe en musique composée, il y a quelques mois, par le savant abbé Le Page, maître de chapelle à la Métropole de Rennes. M. le Curé nous a donné lui-même sa belle voix des grands jours, et il y avait plaisir à le contempler à l'autel, assisté de deux autres prêtres, ses amis, blanchis comme lui au service de Dieu, MM. les Recteurs de Guissény et de Kerlouan.

Après l'Evangile, M. Gloanec, principal du collège, est monté en chaire et nous a retracé la vie apostolique de notre cher doyen. Il s'est excusé, il est vrai, d'avoir pris la place d'un autre personnage, retenu ailleurs ; mais s'il savait comme nous avons goûté son allocution et les conseils si bons qu'il a donnés à tout son auditoire !

A midi, les prêtres venus prendre part à la fête — on remarquait parmi eux, outre les représentants du clergé du canton, MM.

les Recteurs de Cléder, de Saint-Goazec, de Comanna, de Milizac, et aussi le cher aumônier de Plougouven, M. Couloigner — se sont réunis au presbytère pour prendre part à un banquet tout fraternel à la fin duquel l'auteur des « Etapes d'une Vocation » et M. Léon, supérieur des retraites de Lesneven, l'un en français, l'autre en breton, ont adressé au héros de la fête des compliments en vers qui ont obtenu le plus franc succès... Puisse M. le chanoine Cozic continuer, durant de longues années encore, à faire le bien dans la belle et chrétienne paroisse de Lesneven ! A. C.

La Bretagne et Pie X. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Rennes :

« Monseigneur l'Archevêque, ayant écrit au Souverain Pontife à l'occasion du nouvel an, a reçu de Pie X la lettre autographe suivante qui est de nature à reconforter les Catholiques Bretons :

A Notre Cher Fils Joseph Labouré, Cardinal-Prêtre, du titre de Sainte-Marie-la-Nouvelle, Archevêque de Rennes.

PIE X, PAPE,

NOTRE CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Vous Nous avez apporté une consolation particulièrement reconfortante dans la lettre toute pleine d'affection que Vous Nous avez adressée pour Nous offrir Vos vœux à l'occasion de la douce fête de Noël. Vous vous y êtes montré fidèlement et étroitement uni à Notre Personne.

Des sentiments de l'Archevêque métropolitain d'une province catholique qu'on peut donner en exemple aux autres, il n'y avait pas à douter ; mais il convient de lui en faire le plus grand éloge. Cette province est en effet tellement pénétrée de l'esprit de Notre sainte religion, que c'est d'elle que Nous attendons, au milieu des haines dont la foi catholique est l'objet, la meilleure part de Notre joie. Oh ! si toute la terre, surtout si la France entière embrassaient la fière et noble devise des vaillants Bretons : « Plutôt la mort que la souillure » !

Prions ensemble ; Dieu, soyons-en sûrs, nous enverra des jours meilleurs. En attendant, comme témoignage de Notre affection et comme gage des faveurs célestes, Nous Vous accordons, avec amour dans le Seigneur, à Vous et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 Janvier de l'année 1906, de Notre pontificat la troisième.

PIE X, PAPE.

Le culte des Saints (suite).

En signalant très franchement les causes assez peu sérieuses qui ont porté à demander particulièrement certaines faveurs à tel ou tel Saint, nous croyons être resté dans la juste mesure, disant

que l'expérience elle-même prouve que Dieu veut bien condescendre à ces dévotions, quelque peu enfantines il est vrai, mais bien excusables, au moins, chez les simples et les ignorants. C'est bien là notre conviction, mais ce n'est pas toute notre pensée. Nous avons dit combien nous souhaiterions de voir aimer par dessus tout les grands Saints de l'Eglise, en proportion des rapports qu'ils ont eus avec Notre Seigneur et de la connaissance que nous pouvons avoir de leurs mérites, mais il peut y avoir et il y a en effet d'autres raisons de prédilection pour certaines catégories de Saints. Une de ces raisons c'est le patriotisme. Plus d'un lecteur se dira peut-être : « Bon ! le voilà encore avec ses Saints bretons » ! J'y viendrai, je l'avoue, mais pour le moment, je voudrais parler des Saints de la grande patrie, ou plutôt en laisser parler un écrivain bien autorisé. Voici ce qu'écrivait dans le journal *l'Univers*, le 21 Septembre 1902, M. François Veuillot.

A PROPOS D'UN PÈLERINAGE

« Quelques centaines d'hommes iront, dans huit jours, au Mont Saint-Michel, afin de prier le vainqueur de Satan pour la France.

» Leur initiative est heureuse et doit être louée.

» Le parti qui nous gouverne et l'apostat qui en est le chef ou plutôt l'instrument n'ont pas d'autre but — ils l'avouent eux-mêmes et s'en glorifient — que d'arracher à la patrie le ciment chrétien dont elle fut construite et qui la soutient. Briser le ciment dans les murs, c'est préparer l'écroulement de tout l'édifice. Anéantir la foi chez un peuple qui fut bâti par les moines et les évêques, c'est provoquer la ruine de ce peuple. La bande actuellement au pouvoir travaille donc, directement, à démolir la France.

» C'est pourquoi nous trouvons opportun qu'on invoque aujourd'hui, par des manifestations publiques et répétées, les saints protecteurs de la patrie, ceux qui ont jailli de sa terre et ceux qui sont descendus du ciel afin de s'en déclarer les patrons et les défenseurs. Ils ne pourront pas laisser périr leur œuvre.

» Au surplus, la dévotion pour les saints de France est un héritage de nos aïeux, que notre siècle affairé, matériel, oublieux des traditions de la race, a trop négligée. La ressusciter, au milieu des inquiétudes et des malheurs présents, ce n'est donc pas innover, c'est relever un culte auquel nos ancêtres ont dû des victoires.

» Le R. P. Deschamps, dans l'excellent petit livre où il s'efforce, en termes pressants, de ranimer notre foi dans le pouvoir et l'amitié des saints, pour réchauffer notre zèle à implorer leur intercession, a, sur ce sujet, quelques pages convaincantes. Nous engageons nos lecteurs à s'en nourrir. Ils y rencontreront des faits et des pensées que nous ne pouvons ici qu'indiquer brièvement (1).

» Autrefois, dans les calamités publiques et dans les combats, sous les châtiments des fléaux qui décimaient le peuple et sous le

(1) *Les noms de saints ou les noms de baptême et la dévotion aux saints*, par le Père Alfred Deschamps, sixième édition. Paris, Bonne-Presses, 5, rue Bayard.

pied des ennemis qui écrasaient le sol, on invoquait les saints de la patrie. On n'oubliait pas que, dans le ciel, il y avait des bataillons français, prêts à venir à la rescousse. Avec angoisse et avec confiance, on leur jetait le cri d'alarme.

• N'est-il donc pas temps d'invoquer les saints français, pour qu'ils empêchent la France de périr ?

• Et nous avons bien le droit de revendiquer l'archange saint Michel comme un saint français.

• Le céleste messager qui avait établi son trône aux confins de l'Armorique et de la Neustrie, dès l'époque où la vieille Gaule, asservie par les Romains, dépecée par les barbares, reprit conscience d'elle-même en se réveillant française, l'ambassadeur de Dieu qui, dans le péril le plus menaçant de notre vie nationale, envoya Jeanne d'Arc au secours du roi, — saint Michel est un saint français.

• On a donc raison de prier pour la France, avec foi, cet archange de lumière et de force.

• Au fond, le combat que nous avons à soutenir aujourd'hui contre les sectaires et les francs-maçons n'est que la suite ou la répétition du combat que le guerrier céleste a livré, dans les cieux, contre Lucifer, à l'aurore des siècles.

• Comme les anges orgueilleux et révoltés que l'épée de saint Michel réduisit en démons, les impies de ce temps ne sont qu'une cohue de rebelles qui se dressent effrontément contre Dieu, en hurlant le même cri furieux et insensé : *Non serviam* !

• Et pour en triompher, ce n'est pas le glaive qu'il faut prendre ; il suffit de nous munir des deux armes qui furent victorieuses entre les mains de saint Michel et qui depuis lors, à travers les âges, sont restées toujours invincibles : la foi et l'obéissance.

• Saint Michel crut à la parole de Dieu ; il obéit à l'ordre de Dieu. C'est pourquoi il vainquit l'esprit de négation et d'indiscipline, qui ne voulait pas humilier son intelligence et soumettre sa volonté.

• Que les pèlerins du Mont Saint-Michel et qu'avec eux tous les catholiques français, en priant le céleste patron de la France, implorent de Dieu, par son intercession, ces deux grandes vertus, plus fortes qu'une armée : la foi et l'obéissance.

• Si nous étions vraiment, jusqu'au fond de l'âme et jusqu'à la moelle des os, croyants et disciplinés devant Dieu et devant Celui qui le représente ici-bas, la bataille serait plus qu'à demi gagnée.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — D'après des informations, que les journaux catholiques donnent sous toutes réserves, le Pape aurait l'intention de tenir, en février prochain, un Consistoire dans lequel il pourvoirait aux

sièges épiscopaux vacants en France. De nombreux évêques français seraient attendus à Rome à cette occasion.

D'autres annoncent que la publication « de l'Encyclique sur la séparation » serait imminente. Cette nouvelle encore mérite confirmation ; l'opinion générale est que le Saint Père parlera seulement après qu'aura paru le règlement d'administration relatif à l'application de la loi.

On a parlé d'une « entente » intervenue entre le Pape et le gouvernement italien. Voici à ce sujet quelques renseignements précis donnés par le correspondant de la *Croix* :

Le loi de 1873 qui a supprimé les Congrégations religieuses en Italie tient compte des services qu'elles rendent à l'étranger, et stipule de ce chef le versement d'une somme annuelle de 400,000 fr. au Souverain Pontife pour les Congrégations missionnaires. Mais cette somme ne fut versée qu'en partie : 60,000 fr. en 1876, puis 100,000, 150,000, 200,000 les années suivantes.

Le cardinal Parocchi, devenu cardinal vicaire, réclama, au nom du Saint-Siège, le paiement intégral des 400,000 fr. avec les arriérés. Les négociations ouvertes alors ont été continuées et viennent d'aboutir à l'arrangement conclu le 30 Décembre dernier, d'après lequel le Gouvernement s'engage à verser au Saint-Siège pour les Congrégations vouées aux missions étrangères dont les biens ont été confisqués, une somme annuelle de 305,000 fr., dont 200,000 fr. comptant et 105,000 comme rente à 3 1/2 % d'un capital de 3 millions inscrits à cet effet au Grand Livre de la dette italienne.

Le Saint-Siège renonce à plus amples réclamations sur ce point.

SS. Pie X a adressé aux évêques de la Pologne russe une Encyclique publiée le 12 Décembre par l'*Osservatore Romano*. Le Pape déplore les calamités qui désolent actuellement leur pays, il blâme les factieux politiques et les criminels auteurs des massacres antisémites, massacres condamnés et flétris par l'Evangile. Devant l'audace des méchants, il ne faut pas se contenter de protester ; les catholiques doivent se fédérer pour arrêter tant de ruines religieuses, politiques et sociales. Il leur est défendu d'adhérer aux partis hostiles à la loi divine, sous prétexte qu'on le fait pour des intérêts matériels ; ils doivent être toujours du parti de l'ordre.

Pour hâter le retour de la paix, les catholiques, imitant les factieux, doivent se grouper en associations ayant pour but de défendre la religion, la patrie. Ces associations doivent surtout viser à éliminer les grèves en travaillant, dans ce but, à améliorer les conditions spirituelles et matérielles du prolétariat.

Le Pape recommande d'ouvrir des écoles catholiques, avec garantie de tous les moyens légaux, et avertit les jeunes étudiants de s'abstenir de toute grève suggérée par des motifs politiques, mais

les Recteurs de Cléder, de Saint-Goazec, de Comanna, de Milizac, et aussi le cher aumônier de Plougonven, M. Couloigner — se sont réunis au presbytère pour prendre part à un banquet tout fraternel à la fin duquel l'auteur des « Etapes d'une Vocation » et M. Léon, supérieur des retraites de Lesneven, l'un en français, l'autre en breton, ont adressé au héros de la fête des compliments en vers qui ont obtenu le plus franc succès... Puisse M. le chanoine Cozic continuer, durant de longues années encore, à faire le bien dans la belle et chrétienne paroisse de Lesneven !
A. C.

La Bretagne et Pie X. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Rennes :

« Monseigneur l'Archevêque, ayant écrit au Souverain Pontife à l'occasion du nouvel an, a reçu de Pie X la lettre autographe suivante qui est de nature à reconforter les Catholiques Bretons :

A Notre Cher Fils Joseph Labouré, Cardinal-Prêtre, du titre de Sainte-Marie-la-Nouvelle, Archevêque de Rennes.

PIE X, PAPE,

NOTRE CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Vous Nous avez apporté une consolation particulièrement reconfortante dans la lettre toute pleine d'affection que Vous Nous avez adressée pour Nous offrir Vos vœux à l'occasion de la douce fête de Noël. Vous vous y êtes montré fidèlement et étroitement uni à Notre Personne.

Des sentiments de l'Archevêque métropolitain d'une province catholique qu'on peut donner en exemple aux autres, il n'y avait pas à douter ; mais il convient de lui en faire le plus grand éloge. Cette province est en effet tellement pénétrée de l'esprit de Notre sainte religion, que c'est d'elle que Nous attendons, au milieu des haines dont la foi catholique est l'objet, la meilleure part de Notre joie. Oh ! si toute la terre, surtout si la France entière embrassaient la fière et noble devise des vaillants Bretons : « Plutôt la mort que la souillure » !

Prions ensemble ; Dieu, soyons-en sûrs, nous enverra des jours meilleurs. En attendant, comme témoignage de Notre affection et comme gage des faveurs célestes, Nous Vous accordons, avec amour dans le Seigneur, à Vous et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 Janvier de l'année 1906, de Notre pontificat la troisième.

PIE X, PAPE.

Le culte des Saints (suite).

En signalant très franchement les causes assez peu sérieuses qui ont porté à demander particulièrement certaines faveurs à tel ou tel Saint, nous croyons être resté dans la juste mesure, disant

que l'expérience elle-même prouve que Dieu veut bien condescendre à ces dévotions, quelque peu enfantines il est vrai, mais bien excusables, au moins, chez les simples et les ignorants. C'est bien là notre conviction, mais ce n'est pas toute notre pensée. Nous avons dit combien nous souhaiterions de voir aimer par dessus tout les grands Saints de l'Eglise, en proportion des rapports qu'ils ont eus avec Notre Seigneur et de la connaissance que nous pouvons avoir de leurs mérites, mais il peut y avoir et il y a en effet d'autres raisons de prédilection pour certaines catégories de Saints. Une de ces raisons c'est le patriotisme. Plus d'un lecteur se dira peut-être : « Bon ! le voilà encore avec ses Saints bretons » ! J'y viendrai, je l'avoue, mais pour le moment, je voudrais parler des Saints de la grande patrie, ou plutôt en laisser parler un écrivain bien autorisé. Voici ce qu'écrivait dans le journal *l'Univers*, le 21 Septembre 1902, M. François Veujillet.

A PROPOS D'UN PÈLERINAGE

« Quelques centaines d'hommes iront, dans huit jours, au Mont-Saint-Michel, afin de prier le vainqueur de Satan pour la France.

» Leur initiative est heureuse et doit être louée.

» Le parti qui nous gouverne et l'apostat qui en est le chef ou plutôt l'instrument n'ont pas d'autre but — ils l'avouent eux-mêmes et s'en glorifient — que d'arracher à la patrie le ciment chrétien dont elle fut construite et qui la soutient. Briser le ciment dans les murs, c'est préparer l'écroulement de tout l'édifice. Anéantir la foi chez un peuple qui fut bâti par les moines et les évêques, c'est provoquer la ruine de ce peuple. La bande actuellement au pouvoir travaille donc, directement, à démolir la France.

» C'est pourquoi nous trouvons opportun qu'on invoque aujourd'hui, par des manifestations publiques et répétées, les saints protecteurs de la patrie, ceux qui ont jailli de sa terre et ceux qui sont descendus du ciel afin de s'en déclarer les patrons et les défenseurs. Ils ne pourront pas laisser périr leur œuvre.

» Au surplus, la dévotion pour les saints de France est un héritage de nos aïeux, que notre siècle affairé, matériel, oublieux des traditions de la race, a trop négligée. La ressusciter, au milieu des inquiétudes et des malheurs présents, ce n'est donc pas innover, c'est relever un culte auquel nos ancêtres ont dû des victoires.

» Le R. P. Deschamps, dans l'excellent petit livre où il s'efforce, en termes pressants, de ranimer notre foi dans le pouvoir et l'amitié des saints, pour réchauffer notre zèle à implorer leur intercession, a, sur ce sujet, quelques pages convaincantes. Nous engageons nos lecteurs à s'en nourrir. Ils y rencontreront des faits et des pensées que nous ne pouvons ici qu'indiquer brièvement (1).

» Autrefois, dans les calamités publiques et dans les combats, sous les châtiments des fléaux qui décimaient le peuple et sous le

(1) *Les noms de saints ou les noms de baptême et la dévotion aux saints*, par le Père Alfred Deschamps, sixième édition. Paris, Bonne-Presses, 5, rue Bayard.

recommande surtout aux évêques l'éducation du jeune clergé, car du clergé dépend le salut du peuple.

Finalement le Pape loue la sage clémence du tsar pour l'ukase du 30 Avril sur la liberté de conscience, liberté confirmée et amplifiée dans l'ukase du 20 Octobre; conséquemment il exhorte les évêques à aider, le mieux possible, ceux qui veulent librement embrasser le catholicisme.

Le Pape veut que dans ce but les évêques eux-mêmes prescrivent les règles à suivre et le fassent d'un commun accord, afin qu'elles soient uniformes en tous les diocèses.

Ce document d'une si haute portée, et qui produit déjà une impression considérable, fournira aux catholiques de la Pologne russe un stimulant pour entrer énergiquement dans l'action, sous une unique direction, afin de mettre un frein aux terribles désordres qui désolent le pays. Il faut espérer que l'admirable épiscopat polonais saura discipliner et organiser les forces nationales, pour préparer le rétablissement de la concorde, et faire reflourir la foi, en profitant de la liberté religieuse concédée par le tsar.

FRANCE. — Dans l'attente. — Dès la publication du règlement administratif concernant les biens d'église, le savant jurisconsulte, député du Nord, M. Groussau, avait fait connaître son intention d'interpeller le gouvernement au sujet de l'intervention illégale des percepteurs dans l'inventaire qui, aux termes de la loi de séparation, doit être fait par les agents de l'administration des domaines. Depuis, un « fait nouveau », des plus graves, s'est produit : les instructions données aux fonctionnaires de l'enregistrement portent qu'ils auront le droit de faire ouvrir les tabernacles par les prêtres présents ! C'est une atteinte directe à la foi des catholiques, la profanation du plus saint de leurs mystères.....

M. l'abbé Gayraud, député de la 3^e circonscription de Brest, a demandé aussitôt à interpeller à ce sujet. Son interpellation, jointe à celle de M. Groussau, se discute aujourd'hui (19 Janvier). Nous espérons que les deux éloquents orateurs catholiques réussiront à faire retirer les ordres donnés, et que le gouvernement reculera devant le cri de réprobation du pays tout entier. Sans quoi, il encourrait une terrible responsabilité par suite de résistances certaines et trop justifiées.

Les termes du décret relatif aux pensions et allocations à accorder aux ministres des cultes ont été définitivement arrêtés par le Conseil d'Etat. Ce règlement d'administration publique, qui comprend une quarantaine d'articles, paraîtra incessamment au *Journal Officiel*.

Au sujet des associations cultuelles, qui restent la question brû-

lante du moment, nous citons cette conclusion d'un entretien de « Franc », rédacteur de la *Croix*, avec un « des personnages ecclésiastiques les plus éminents de France » :

« Si le règlement d'administration publique attendu prétend établir une immixtion quelconque du gouvernement dans les nominations épiscopales — droit de *veto*, *exequatur* —, ou s'il ose organiser le fonctionnement des associations cultuelles de manière que celui-ci soit en contradiction avec le principe hiérarchique qui est l'essence même du christianisme, la loi est inadmissible et on ne peut que l'ignorer.

« Si la liberté de nomination est sauve et la hiérarchie pleinement respectée, le Pape jugera...

« En attendant, prions et groupons solidement les fidèles autour des pasteurs, groupés eux-mêmes indéfectiblement autour de leurs chefs. »

Une religieuse décorée. — M. Dubief, ministre de l'Intérieur, a accordé la croix du Mérite pénitentiaire à la sœur Berthe, des religieuses de Sainte-Marie-Joseph, qui, depuis cinquante ans, prodiguait son dévouement dans les orphelinats, dans les maisons de correction et, au cours des vingt dernières années, à l'infirmerie du Dépôt de la préfecture de police. Sœur Berthe est âgée de soixante-seize ans.

Décorée... en attendant qu'on l'expulse !

En Suisse. — Il ne faut pas badiner avec les croyances du peuple suisse, ainsi que le montre l'émeute qui a troublé le petit village de Claro, dans le Tessin.

A l'occasion de la Toussaint, un club anarchiste se rendit au cimetière pour faire une démonstration athée. Les manifestants avaient à leur tête un révolutionnaire russe qui, se hissant sur une tombe, commença un discours.

Il ne put l'achever. Les braves villageoises accoururent, armées de triques, et démontrèrent préréemptoirement à nos athées que, s'ils avaient émis des doutes sur l'existence de Dieu, ils ne pouvaient en faire autant sur la solidité des poignets des Tessinoises.

... Excellent exemple proposé aux Bretonnes.

La loi de Séparation (1). — Le crime de la Séparation est consommé. La France officielle a rompu avec l'Eglise Romaine, elle a apostasié. Jésus-Christ n'est plus le Dieu de la France.

Pour nous qui l'aimons d'autant plus ardemment que nous le voyons plus cruellement persécuté, nous nous serrons autour de Lui et personne ne pourra nous arracher de l'autel où il s'immole.

(1) Extrait de la *Clochette*, Bulletin mensuel de la « Ligue de la Sainte Meuse ».

Mais que faire ?

M. Brunetière, le très distingué directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, écrivait naguère en parlant de la loi de Séparation :

« J'avoue ne pas comprendre... comment s'y prend-on pour ne pas accepter une loi ? »

Voici :

L'empereur Valens, il y a environ quinze cent cinquante ans, avait résolu de détruire la Religion chrétienne, absolument comme les F... de nos jours.

Il ordonna donc par une loi de fermer toutes les églises, le même jour.

C'était assurément maladroit, on n'avait pas alors inventé les Associations cultuelles qui permettront de les fermer toutes, mais petit à petit, les unes après les autres.

Il avait de plus ordonné de mettre à mort tous les fidèles qui le dimanche assisteraient aux offices divins.

Le « Bloc » n'a pas encore osé se servir de ces moyens barbares. Il préfère y mettre des formes.

On a remplacé le glaive par les « fiches » et le bourreau par les « casseroles ».

Or, le préfet Modeste, un fonctionnaire de ce temps-là, dont la fille sans doute assistait à la messe chaque dimanche, voulut se montrer coulant.

Il fit donc avertir les chrétiens qu'il avait reçu des ordres et qu'ils eussent à ne pas se faire prendre au piège...

Il lui fallut pourtant, comme certains sous-préfets de nos jours à la remorque des liquidateurs, se rendre, à contre cœur sans doute, au lieu où se célébrait ordinairement le Saint Sacrifice, pour faire exécuter la loi.

« Ce serait facile, se disait-il. Personne n'y sera et je ferai mon rapport. »

Pendant qu'il cheminait lentement, comme un homme qui aimerait mieux arriver en retard, une femme le dépassa sur la route.

Un jeune enfant reposait sur son bras. Elle se hâtait.

— « Pardon, Madame, interrogea le préfet Modeste, vous allez... »

— « Monsieur, répondit-elle sans s'arrêter, je vais à la messe. »

— « Mais, malheureuse, vous êtes la seule à ignorer la loi. J'ai ordre de faire mourir tous ceux que je vais trouver dans l'église. »

— « Je sais, Monsieur, je sais, et c'est pour cela que j'y cours. »

— « Mais au moins, laissez là votre enfant. »

— « Non, Monsieur, non, vous le feriez élever sans Dieu, j'aime mieux qu'il meure avec moi. »

Et la courageuse mère continua sa course.

Quand elle arriva, l'église était remplie d'hommes, de femmes et d'enfants, qui chantaient avec une sainte ardeur les louanges de Dieu.

Modeste arriva à son tour, mais ayant trouvé une assistance trop considérable, il ne crut pas prudent d'exécuter la loi.

Voilà, Monsieur Brunetière, comment les catholiques pourraient s'y prendre pour « ne pas accepter la loi ».

Comprenez-vous maintenant ?

L'Abbé E. BOUQUEREL.

BIBLIOGRAPHIE

Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris.

Les Contemporains (27^e série). — Un vol. in-8° de 400 pages à deux colonnes, illustré de gravures, portraits, cartes et plans; contenant 25 biographies. — Prix : broché, 2 francs; port, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

Le succès toujours croissant des *Contemporains* montre bien que cette publication répondait à un besoin réel de connaître nos grands hommes racontés et appréciés par une plume impartiale et catholique.

La Vie de Jeanne d'Arc, conférences avec projections, par G.-M. COISSAC. (Bibliothèque des *Conférences*.) 2^e édition, revue et corrigée. In-12, 32 pages. — Prix : 0 fr. 25.

Vient de paraître : Et maintenant. — Quels sont les problèmes pratiques divers auxquels les catholiques vont avoir à faire face après la séparation ? « Franc », de la *Croix*, répond à ces questions vitales dans une brochure de 64 pages (éditions des *Questions actuelles*), ayant pour titre : **Et maintenant.... Coup d'œil d'ensemble sur la situation.** Elle doit être lue non seulement par le clergé, mais par tous ceux dont l'esprit est assez ouvert pour s'intéresser au mouvement des idées et aux besoins généraux si pressants et si nombreux de l'Eglise de France.

Prix, 0 fr. 25, port., Remise : 7/6, 15/12.

G. Marquis. Le Livre de la Bonté. Un vol. in-12. Prix 1 fr. (P. Téqui, éditeur.)

M. Marquis, après nous avoir donné les caractères généraux de la bonté, nous dit où est son siège, quelles sont ses principales manifestations, envers qui elle doit surtout s'exercer. De nombreuses citations empruntées aux auteurs contemporains permettent à l'auteur d'être plus discret encore dans les conseils qu'il donne.

« Tous, nous sommes des pauvres, des douloureux, avides de miséricorde et de bonté. » A tous, le livre de M. Marquis apportera adoucissement et réconfort. P. L.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 88. — DAUDÉ-BANCEL. — **Une Société coopérative de consommation « La Famille ».** — Histoire vraie d'une société coopérative fondée par des coopérateurs qui font leur noviciat de coopération : donc, pas mal de faux-pas, d'hésitations, de tiraillements... Le succès final présente un argument plus fort en faveur de cette forme d'association.

L'exemplaire : 0,25 centimes *franco*.

L'abonnement à la 4^{me} série en cours de publication (N° 73 à 96) : 5 francs.

En vente dans les principales librairies.



Adressez-vous
à Paul CHAMBON-DURAND, à Chalette
(Loiret),

Inventeur de la réparation de cloches fêlées. Grande économie. Garantie. Met les cloches d'accord sans les relondre. 500 cloches réparées.

Fournitures de Carillons.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

BOURSE & BANQUE
Louis CHARTIER, Représentant
 (14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

CHAPEAUX
 Barrettes, Rabats
 Faux-cols
 et Manchettes toile
 Ceintures
 Gilets de flanelle
 etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

Ancienne
 Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon — SUCCESEUR — **QUIMPER**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
 Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
 Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL.**

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
 DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Inventaires des Fabriques ; Confrérie de la Doctrine chrétienne ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Décès ; Nomination.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Œuvre

de Saint-François de Sales ; Quimper ; Nécrologie ; Quimerc'h ; Brest ; Le premier budget d'une A. C. ; Le culte des Saints (à suivre).

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Albi ; Les diffamateurs du clergé ; La Presse catholique ; L'école mixte.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 28 Janvier. — 4^e Dimanche après l'Épiphanie. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoires de S. Julien, Evêque (au *Propre diocésain*), et de St^e Agnès 2^e. Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Julien.

Lundi, 29. — S. François de Sales, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 30. — St^e Martine, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 31. — S. Pierre Nolasque, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 1^{er} Février. — S. Ignace, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 2. — PURIFICATION DE LA T. SAINTE VIERGE (*Chandeleur*). Double de 2^e classe. Blanc.

Samedi, 3. — St^e Geneviève de Paris, Vierge (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Dimanche, 4. — 5^e Dimanche après l'Épiphanie. S. André Corsini, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Pont-l'Abbé du 25 au 31 Janvier.
 Ursulines de Saint-Pol du 1^{er} au 8 Février.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Inventaires des Fabriques. — L'inventaire des biens de Fabriques va commencer, la semaine prochaine, dans les différentes paroisses du diocèse. Il aura lieu lundi 29 Janvier dans Notre cathédrale et le mardi 30 dans Notre Grand Séminaire.

Nous prions MM. les Curés et Recteurs de se bien pénétrer de toutes les instructions que Nous leur avons données à ce sujet. Nous leur recommandons beaucoup de bienveillance à l'égard des agents chargés de cette pénible opération, mais aussi beaucoup de fermeté et de sang-froid dans la défense de ces biens qui ne sont pas à eux, mais qui appartiennent en toute justice à l'Eglise, c'est-à-dire à la communauté des fidèles qui composent la paroisse. La paroisse avant tout ! c'est son patrimoine que nous avons à défendre ; c'est sur elle que reposent toutes nos espérances pour l'avenir. Il faut que tous le comprennent.

II. Confrérie de la Doctrine chrétienne. — Nous avons appris avec beaucoup de joie que la confrérie de la Doctrine chrétienne, ou l'œuvre des catéchistes volontaires, est en voie de s'établir dans la plupart des paroisses du diocèse. Dimanche dernier, Nous avons eu la très grande satisfaction de présider, dans Notre palais épiscopal, une réunion très nombreuse de personnes de tout rang et de tout âge qui se dévouent à cette belle œuvre, avec un grand zèle et une inépuisable persévérance. Les résultats sont des plus consolants. Que Dieu soit béni ! Nous avons confiance qu'au point de vue des catéchistes volontaires Notre diocèse sera bientôt un des mieux organisés de France.

Une remarque s'impose. Quelques-uns de Nos Curés ou Recteurs ont pensé que la nouvelle confrérie de la Doctrine chrétienne était la même que celle fondée en 1882 par Mgr Nouvel dans le diocèse de Quimper et affiliée à l'archiconfrérie de Rome. C'est une erreur. Celle-ci a pour but principal de prêter un appui matériel et moral à nos écoles chrétiennes, et certes Nous désirons qu'elle subsiste et se développe de plus en plus.

La première, au contraire, a pour but unique l'instruction religieuse des enfants qui, ne fréquentant que les écoles laïques, sont souvent d'une ignorance absolue en matière religieuse. C'est cette œuvre que Sa Sainteté Pie X a voulu établir dans toutes les paroisses par son Encyclique *Acerbo nimis*, et pour l'organisation de laquelle Nous avons donné un modèle de statuts.

Nous engageons donc Nos Curés et Recteurs à presser l'établissement de cette nouvelle œuvre dans leurs paroisses respectives, après Nous en avoir fait approuver les statuts.

Aussitôt que Nous aurons entre les mains les procès-verbaux d'érection, Nous demanderons l'affiliation à l'Archiconfrérie de Paris. Celle-ci a les mêmes privilèges que celle de Rome, et le Souverain Pontife semble désirer que le centre pour la France soit Paris, comme il résulte du Rescrit suivant :

En l'audience de S. S. du 29 Novembre 1905.

Le Saint-Père, voyant avec une très vive satisfaction la prospérité de l'excellente Association établie dans le diocèse de Paris, sous le nom d'Œuvre des Catéchismes, avec l'approbation de son prédécesseur Léon XIII, de sainte mémoire, qui l'a gratifiée du titre et des privilèges d'Archiconfrérie ; — considérant que cette Association est conforme à la quatrième prescription de l'Encyclique Acerbo nimis, a daigné louer et approuver à son tour la dite Archiconfrérie et confirmer de grand cœur les droits et privilèges qui lui ont été concédés, en sorte que tous les membres inscrits dans l'Association seront réputés avoir satisfait entièrement aux prescriptions de la lettre Encyclique précitée.

De notre secrétairerie d'Etat, les jour, mois et an que dessus.

R. Card. MERRY DEL VAL.

L'affiliation à Rome ou à Paris comportant les mêmes privilèges, il paraît avantageux de préférer la seconde, afin de maintenir l'unité de vues, de méthode et d'action parmi les associations formées en France pour l'enseignement du catéchisme.

III. Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — On Nous a demandé si cette œuvre devait continuer à fonctionner. Nous avons déjà répondu, et Nous répondons officiellement, que cette œuvre ne doit pas être interrompue. Elle ne cessera que le jour où Nous pourrions la faire entrer dans une organisation plus générale et d'une plus grande portée, répondant mieux à la situation créée par la loi de séparation. Cette nouvelle œuvre ne pourra être entreprise utilement que quand nous serons fixés, d'une manière définitive, sur les intentions du Souverain Pontife à l'égard de la France. Aurons-nous ou n'aurons-nous pas des associations cultuelles ?.....

En attendant, les pensions et allocations mises par le gouvernement à la disposition du clergé, n'étant attribuées qu'à une partie seulement des prêtres employés au ministère, les autres vont se trouver dès cette année sans ressources suffisantes. C'est pourquoi notre œuvre s'impose pour leur venir en aide. Nous prions donc MM. les Membres du Comité central et des sous-comités de redoubler de zèle et d'activité

pour augmenter le nombre des adhérents et multiplier des ressources qui deviendront des plus nécessaires à mesure que s'affaibliront les allocations de l'Etat.

IV. Le compte-rendu général des Conférences diocésaines pour l'année 1905 vient de paraître. MM. les Curés-Doyens en recevront un nombre d'exemplaires proportionné à l'importance de leur canton. Ils voudront bien en faire eux-mêmes la répartition entre les prêtres faisant partie de leurs conférences respectives.

Décès. — Nous recommandons aux prières : M. Drézen, jeune prêtre, décédé le 18 Janvier ;

M. Kerouanton, clerc tonsuré, décédé le 22 Janvier.

Nomination. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. l'abbé Cornou, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, est nommé aumônier diocésain de la « Jeunesse Catholique ».

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'action catholique. — L'œuvre électorale.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Vendredi 2 Février*, fête de la Purification de la Sainte Vierge, les messes et les offices sont aux mêmes heures que les dimanches.

Avant la grand'messe, bénédiction solennelle des cierges, que l'on tient allumés à la Procession, à l'Evangile et depuis l'élévation jusqu'à la Communion inclusivement.

Après les vêpres, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Samedi, dimanche et lundi, 27, 28 et 29 Janvier*, Triduum solennel en l'honneur de saint François de Sales.

Le T. Saint-Sacrement reste exposé toute la journée. Chaque soir, à 7 h. 3/4, chant des Complies ; sermon par M. Le Borgne, recteur de Rosporden, et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le lundi 29, l'œuvre de Saint-François célébrera sa fête patronale annuelle. A 8 h. 1/2, Mgr l'Evêque dira la messe à l'intention des associés et prononcera une allocution.

— N. B. Le même jour, à 7 heures, M. le Directeur diocésain de l'œuvre dira la messe aux mêmes intentions, en la chapelle des Ursulines.

— *Vendredi 2 Février*, fête de la Purification, à 8 h. 1/2, bénédiction des cierges ; grand'messe. — Le soir, à 7 h. 3/4, chant des Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Mgr l'Evêque autorise, comme les années précédentes, un Salut du T. Saint-Sacrement à l'issue de la cérémonie qui serait faite dans les paroisses en l'honneur de saint François de Sales, soit le jour de la fête, soit le dimanche suivant, pourvu qu'il y ait une assistance suffisante.

Le Directeur de l'Œuvre rappelle que le dernier délai pour le versement des cotisations est le *10 Février prochain* : à cette date, il doit adresser la recette générale du diocèse au siège de l'Œuvre, à Paris. Il désire se trouver en possession des fonds quelques jours auparavant.

QUIMPER. — Patronage Saint-Joseph. — Dimanche prochain, 28 Janvier, à 3 h. 1/2, séance récréative et musicale donnée par des amateurs de Quimper, avec le gracieux concours de M. Victor Lassus, de Rennes.

Voici un aperçu du programme : *Le gendre du colonel*, comédie en un acte ; *Le testament de César Girodot*, comédie en 3 actes. — Chansonnettes et monologues, par M. V. Lassus. — Intermèdes musicaux.

Avis aux personnes qui, tout en coopérant à une bonne œuvre, désirent passer une agréable après-midi.

Le nombre des places étant limité, on est instamment prié de les prendre à l'avance, chez M. Salaun, libraire, rue Kéréon.

Nécrologie. — I. Nous annonçons plus haut la mort de M. Drézen, jeune prêtre. Il est décédé à l'hospice de Pont-l'Abbé, le 18 Janvier, dans sa 25^e année.

Né à Treffiogat, le 14 Août 1881, M. Drézen (Isidore) « manifesta, dès le collège, les plus heureuses dispositions. Au Grand Séminaire, sa santé s'altéra gravement ; il put toutefois y terminer ses études de théologie, puis exercer au Petit Séminaire de Pont-Croix, durant quelques mois, les fonctions de maître d'étude. Contraint par la maladie de se retirer dans sa famille, à Treffiogat, il eut bientôt la joie d'être ordonné prêtre, le 25 Juillet 1905, et l'inappréciable consolation de célébrer chaque jour la sainte messe pendant trois mois environ. Il languit encore quelque temps, regardant la maladie comme une bonne école de patience, ainsi qu'il le disait lui-même ; puis il s'éteignit doucement, sans la moindre agonie, en avertissant de son départ sa famille qui l'entourait, et en murmurant le nom de Jésus ».

II. M. Kerouanton (Jean-Marie), séminariste, est décédé à Guipavas, à l'âge de 22 ans. Depuis six mois environ, à cause de l'état de sa santé, il avait dû interrompre ses études pour se retirer chez ses parents. Il s'est éteint, lundi dernier, dans les plus beaux sentiments de piété et de résignation.

R. I. P.

QUIMERC'H. — Avis de service anniversaire. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Kerivel, ancien recteur de Quimerc'h, sera célébré dans cette paroisse le mardi 6 Février prochain, à 10 heures.

BREST. — Jeunesse Catholique. — Le dimanche 14 Janvier, les membres de la Jeunesse Catholique de Brest avaient organisé une réunion au patronage Saint-Louis, sous la présidence de M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre.

Plus de 1.300 personnes ont répondu à leur appel et sont venues, de tous les points de la ville, témoigner leur sympathie à l'association récemment honorée par Sa Sainteté Pie X dans la personne de son président, Jean Lerolle.

Voici, en résumé, le discours prononcé par M. Robert Dubarle, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du Comité général de la « Jeunesse Catholique » :

MES CHERS CAMARADES,

L'Eglise était persécutée ; ses ennemis s'applaudissaient déjà de la voir disparaître, quand devant eux se dressèrent les de Mun, les Goppée, etc... C'était l'Action catholique qui prenait corps. De cette action est sortie, il y a vingt ans, l'Association catholique de la Jeunesse Française. L'entreprise parut téméraire à quelques-uns, mais la réalité a donné raison à nos aînés : nous sommes aujourd'hui 65.000...

Quelle était cette nouvelle Association ? Trois mots résument son programme : *Piété, Etude, Action.*

Piété ! Nous savions que ce serait le mot le plus critiqué ; nous n'avons cependant pas hésité à le mettre en tête de notre programme. Puisque nous voulions travailler avec ardeur pour la religion, il nous fallait avant tout être pieux. Cela peut surprendre certains esprits ; mais, chers Camarades, pour devenir des apôtres dans le monde, il faut commencer par remporter la victoire sur soi-même en pratiquant la véritable piété.

D'ailleurs, ceux qui ont étudié la cause du mal actuel comprendront ce que j'avance. La France autrefois n'a acquis tant de force et de gloire que par sa foi, et elle ne s'est affaiblie que dans la mesure où sa foi a déperî ; et, parce que les foules ont perdu l'idéal religieux, elles se trouvent à la merci de rhéteurs sans mission qui ne viennent à elles que pour les tromper. A vous, chers camarades, de reconquérir ces foules en cherchant dans une piété solide le courage d'être apôtres et de répandre au milieu du peuple les paroles de la Vérité.

Etude ! Ce mot, moins impressionnant que le premier, ne laisse pas cependant que d'effrayer certaines natures. Je veux pour cela insister. Nous sommes en démocratie, c'est un fait. Or, si vous voulez être de bons démocrates, vous devez avoir des idées précises.

Il vous faut donc étudier. L'A. C. J. F. vous en donne d'ailleurs l'exemple. Elle s'est réunie à Arras, pour y étudier la *mutualité*, à Châlons, pour y étudier le *syndicat*, à Albi, pour y étudier les *conditions du travail de la jeunesse ouvrière, industrielle et agricole*. Si, chaque année, elle conduit ses membres à ces grandes assises du travail, c'est qu'elle a conscience que jusqu'ici il y a eu trop peu de précision dans les idées et que l'on s'est trop facilement payé de mots. Vous aspirez à guider les foules : apprenez d'abord vous-mêmes ce que vous leur enseignerez. D'ailleurs, vous ne devez pas oublier que « beaucoup de science conduit à Dieu, que peu de science en éloigne ».

Action ! Lorsque vous aurez étudié, vous irez partout répandre votre savoir, vous vous ferez apôtres, sans jamais vous lasser.... Il y a quelque temps, nous étions à Rome. Le Pape nous dit : « J'ai confiance en vous, parce que vous êtes avec vos prêtres et avec vos évêques. Le mal est grand, ajoutait-il, mais luttiez contre lui, en semant partout la Vérité. »

Le Pape a confiance en nous et il compte sur nous. Faisons donc connaître partout notre association et travaillons à remédier au mal qui ruine la société, surtout en nous dévouant à l'ouvrier.

Regardons en face l'évolution sociale qui s'accomplit, et ne laissons pas le peuple entre les mains des apôtres du désordre qui cherchent avant tout à lancer l'une contre l'autre les deux classes de la société. Aux ouvriers égarés et trompés apportons la saine doctrine, offrons-leur les groupements qui répondent à leurs besoins, syndicats et mutualités, et, avec ces avantages, apportons-leur la bonne parole de l'Evangile.

J'ai la ferme conviction que vous saurez réaliser ce dessein. Je ne vous convie pas à une partie de plaisir, mais à la bataille. Nous pouvons être battus, mais dans ce cas il nous restera la satisfaction d'avoir fait notre devoir ; mais j'espère que nous serons victorieux et alors nos descendants nous béniront d'avoir lutté pour la foi et le bien.



Les applaudissements enthousiastes de l'assistance ont coupé à tout instant cette trop courte conférence, montrant à notre ami Dubarle que l'œuvre dont il retraçait le programme répondait aux aspirations de tous ceux qui l'écoutaient.

M. le Curé de Saint-Louis s'est alors levé pour remercier M. Dubarle. Nous reproduisons à peu près textuellement sa petite allocution :

« Deux mots seulement, mes chers amis de la Jeunesse Catholique ; c'est pour vous féliciter d'avoir organisé cette réunion, pour féliciter l'orateur des chaudes et lumineuses paroles qu'il nous a fait entendre, pour féliciter les artistes de bonne volonté qui ont ajouté tant de charme à cette séance, pour féliciter l'assistance de sa vive sympathie pour votre œuvre.

« Vous êtes des « Jeunes Catholiques ». Jeunes, vous avez toutes

les ardeurs qui contribuent si puissamment au succès. Catholiques, vous travaillez sur un programme précis que l'Eglise approuve. Vous ne pouvez donc vous égarer.

• Voulez-vous que votre succès soit certain, que votre apostolat soit fécond, que vous attiriez des âmes à Jésus-Christ ? Mettez dans votre vie la vertu. Elle assure toujours la victoire.

• Je bénis votre œuvre comme j'ai béni dans cette même salle, il y a quelques semaines, « le Sillon ». Je l'ai béni après le Souverain Pontife. Ces deux groupements de « jeunes » ont d'ailleurs le même but, ils se proposent le même idéal, Jésus-Christ, sa vérité et son amour. S'ils prennent des moyens différents pour y atteindre, cela importe peu. A tous les deux je recommande la générosité. Ils peuvent avoir l'un et l'autre leurs côtés faibles. Est-ce une raison pour eux de se critiquer mutuellement ? Croyez-moi, mes chers amis, il ne faut jamais dans la vie regarder ce qui divise, mais plutôt ce qui unit.

• Entre vous l'union est facile, puisque vous avez au cœur le même amour, l'amour de Jésus-Christ.

• De l'union ! De l'union ! De l'union ! C'est mon dernier mot, celui que je vous laisse comme bouquet de cette fête. De l'union ! Les âmes y trouveront leur profit, l'Eglise et la France aussi. »



La salle entière a applaudi ces paroles de M. le Curé, les jeunes catholiques plus que tous les autres. Ils veulent en effet l'union, ils l'ont toujours voulue. Comme leur a dit leur ami Dubarle, ils ont pour règle absolue la soumission à la hiérarchie, ils ont pour les guider dans leur formation personnelle comme dans leur action extérieure par les œuvres sociales, syndicats et mutualités, une doctrine sans équivoque puisée dans les Encycliques des Papes et dans le *Motu proprio* de Pie X. En se conformant à cette doctrine, en se soumettant à la hiérarchie, et ils ont conscience de l'avoir fait, ils ne peuvent provoquer aucune division puisqu'ils se tiennent sur le seul terrain où toutes les forces catholiques doivent s'unir contre l'ennemi commun.

Le premier budget d'une A. C. — B... est un bourg de 4.500 habitants. La Séparation vient de mettre le desservant à la demi-pension (450 fr.) ; les deux vicaires recevront, à titre d'allocation, en 1906, leur traitement complet, chacun 450 fr. L'A. C. a été constituée régulièrement ; toutes les personnes majeures en sont membres. Le maire s'est fait adjuger la présidence du Bureau d'administration ; le secrétaire est un instituteur-adjoint, qui est aussi secrétaire de mairie. Du curé ou du recteur il n'est pas question.

Il faut établir d'urgence le premier budget de l'A. C. Pour y procéder plus sûrement, le Bureau convoque l'assemblée générale. A jour et heure dits, tous les membres se rencontreront à l'église, local naturel de la réunion. Les hommes s'y rendent en effet ;

mais, par un hasard singulier, la plupart paraissent avinés ; ils entrent en cohue, oublient de se découvrir et forment pêle-mêle des groupes bruyants. Cependant, des bandes de jeunes voyous promènent dans les rues le drapeau rouge, au chant de *La Carmagnole* : pas une femme n'ose sortir. Qu'importe leur absence ? Il n'y en avait point au Parlement et cependant leurs pratiques cultuelles n'en ont pas moins été réglementées par les mécréants du Bloc.

M. le maire-président ouvre la séance. Puis il expose que, sous le Concordat, c'était l'Evêque du chef-lieu qui approuvait les budget et compte des fabriques, qu'il était ainsi le maître absolu du culte, et que les fidèles n'avaient qu'à financer ou à s'abstenir de toute participation aux offices religieux.

Désormais, ajoute-t-il en enflant la voix, les choses se passeront autrement. Grâce à la loi démocratique de Séparation, ce n'est plus à l'évêque ni au clergé ni même aux fidèles qu'il appartient de prendre la direction du culte dans la commune. Ce sont les citoyens qui en sont chargés, nous tous, en un mot, qui sommes régulièrement associés à cet effet.

L'ordre du jour de cette séance porte : « Présentation par le Bureau d'un projet de budget pour l'année courante, et vote par l'assemblée générale du budget définitif. Et vous allez en délibérer souverainement en vertu de l'art. 19, § 3 de la loi du 9 Décembre 1905, qui est ainsi conçu : *Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière... seront... présentés au contrôle de l'assemblée générale... et soumis à son approbation.* »

La parole est au secrétaire.

Le secrétaire s'installe sans façon dans la chaire et donne lecture du rapport, dont voici la substance.

Le Bureau respecte les situations acquises. En conséquence, il propose un budget calqué sur le dernier budget de la Fabrique. Il faudra seulement introduire aux dépenses deux nouveaux articles : le demi-traitement du desservant et les grosses réparations :

Dépenses :

1. Objets de consommation (pain, vin, huiles...) . .	350 fr.
2. Entretien du mobilier.	350
3. Officiers et serviteurs.	300
4. Supplément de traitement pour les 2 vicaires . .	900
5. Prédicateurs.	150
6. 1/6 de la location des chaises pour les vieux prêtres	150
7. Grosses réparations et assurances.	500
8. 1/2 traitement du desservant.	450

Total. 3.150 fr.

— 58 —

Recettes :

La loi supprime les trons et les oblations volontaires (350 fr.).

Elle autorise :

1. Les quêtes et collectes	250 fr.
--------------------------------------	---------

2. Le casuel (droits perçus pour services religieux)	500
--	-----

3. Fournitures pour funérailles (compris dans le n° 2)	1.000
--	-------

4. Location des chaises	1.000
-----------------------------------	-------

Total	4.750 fr.
-----------------	-----------

5. Cotisations jusqu'à concurrence du déficit	1.400
---	-------

Pour balance	3.150 fr.
------------------------	-----------

* *

Tel était le budget proposé. Il fallait, séance tenante, le soumettre à la discussion et au vote. Il eût été ratifié à mains levées. Mais le Bureau est distrait ; il n'a pas suivi une lecture qui était pour lui sans intérêt. La plupart des auditeurs n'y ont rien compris. Le secrétaire s'en aperçoit, et il poursuit. C'est là, dit-il, un budget de transition. Nous serons amenés à y faire prochainement des réductions importantes. Il ne restera que trois articles de dépenses obligatoires :

1. Grosses réparations et assurances	500 fr.
--	---------

2. 1/2 traitement d'un seul prêtre	450
--	-----

3. Frais pour une seule messe basse, le Dimanche	25
--	----

Total	975 fr.
-----------------	---------

Pour les recettes, voici un système ingénieux sur lequel j'appelle toute votre attention. Nos trois prêtres conserveront ici leur domicile. Ils diront chaque année 1,000 messes extra-cultuelles. Frappons un impôt de 1 fr. par messe ; il nous reviendra un boni d'environ 525 francs, tout juste pour couvrir les frais du culte et les réparations de l'église.

Quant au traitement du desservant, les quêtes et collectes y pourvoiront. Donne qui veut. Les bonnes âmes voudront, plutôt que de laisser interrompre le service religieux et fermer l'église.

S'il y a de l'imprévu, le mobilier est là. Nous vendrons les meilleures pièces ; nous en échangerons contre des articles sans valeur. C'est de l'argent en barre que cet inventaire si décrié nous a remis en mains.

* *

J'énumère toutes les économies à réaliser par l'adoption de ce contre-projet. Votre silence équivaudra à une approbation.

Nous supprimons donc :

1. les deux vicaires,
2. les serviteurs à gages,
3. les prédicateurs payés,

— 59 —

4. le prélèvement pour les vieux prêtres,

5. la location des chaises,

6. le casuel,

7. les cotisations de l'A. C.

Oui, oui, s'écrient les auditeurs ; supprimons tout cela. C'est le culte gratuit qu'il nous faut.

Dès cette année ? hasarde le président.

Dès cette année, lui répond une clameur formidable.

Le contre-projet est voté ; on en dresse procès-verbal et on lève la séance.

* *

Baptisez cette A. C., nous dit-on ; c'est-à-dire, si nous comprenons bien, bannissez-en la politique et les politiciens ; renvoyez le maire à sa commune et l'instituteur à sa chaire primaire ; supprimez la terreur électorale et faites voter les femmes ; confiez les biens d'église à des mains probes et la direction du culte paroissial à l'élite des fidèles pratiquants ; rendez au clergé son influence prépondérante et à l'évêque son autorité souveraine ; maintenez ou restaurez notre organisation séculaire, nonobstant toute clause contraire de l'art. 19 de la loi cultuelle.

Quels conseils d'or vous nous donnez là ! Achevez votre rôle et prouvez-nous maintenant vous-mêmes, par des faits, qu'ils ne sont pas chimériques. S'il vous plaît, livrez-nous le secret de votre baptême.

X...

Le culte des Saints (suite).

J'ai voulu laisser parler M. François Veuillot sur l'opportunité du recours aux saints de France, et comme il écrivait cette belle page à propos d'un pèlerinage au Mont-Saint-Michel, il y a été surtout question du grand archange ; mais notre pays jouit d'une protection encore plus auguste que celle du vainqueur de Lucifer, car d'une manière toute spéciale elle appartient à Marie, Mère de Dieu, victorieuse elle aussi du serpent dont elle a écrasé la tête. Je sais bien que toutes les nations chrétiennes ont revendiqué chacune cette gloire d'appartenir à la Reine du ciel ; l'Angleterre, au temps où elle s'appelait l'*Ile des Saints*, s'appelait aussi la *Dot de Marie* comme la France s'appelait le *royaume de Marie*. A vrai dire, s'il n'y avait que ce dicton *Regnum Galliarum regnum Mariæ* (1), je n'y attacherais que bien peu d'importance, car nous ne savons même pas de qui est venu ce mot-là ; mais il y a des faits, et ils parlent éloquentement. Seul avec le peuple d'Israël, le peuple de la Gaule a honoré bien des siècles avant sa naissance la Vierge qui devait enfanter. De même que son culte anticipé existait dans la grotte du prophète Elie au mont Carmel, de même il était célébré

(1) Le royaume de France est le royaume de Marie.

par les druides au pays des Carnutes, là où s'élève aujourd'hui la splendide cathédrale de Notre-Dame de Chartres. Jusqu'à ce qu'elle fût détruite par les hideux iconoclastes de 1793, la statue vénérée par nos ancêtres encore païens portait sa vieille inscription naguère traduite de la langue des Celtes dans la langue des Romains : *Virgini parituræ*.

N'est-ce pas là un titre ? — Et s'il est vrai que la France est la fille aînée de l'Eglise parce que, la première entre les nations barbares, elle a adopté la foi catholique, elle est aussi la fille aînée de la Vierge Mère parce que, la première, elle l'a connue et honorée.

Ce n'est point par des faits isolés qu'au commencement de son histoire elle se montre fidèle à cette vocation ; c'est tout un ensemble qui la signale à cet égard : ses églises les plus anciennes et les plus illustres, celles qui, au moyen-âge, seront remplacées par les plus belles de nos cathédrales, sont presque toutes sous le vocable de Notre-Dame : Amiens, Auch, Avignon, Bayeux, Bayonne, Chartres, Clermont, Coutances, Evreux, Grenoble, Paris, Le Puy, Reims, Rodez, Rouen, Séez, Strasbourg, Verdun ; cette liste est loin d'être complète, et pour qu'elle le fût, il faudrait y ajouter encore non seulement les églises qui portent le nom de la Sainte Vierge, mais aussi celles qui, sans perdre son patronage, y ont ajouté celui d'un autre saint dont l'usage commun leur attribue le nom, comme cela est arrivé à Saint-Corentin de Quimper et en bien d'autres lieux.

Le vœu du roi Louis XIII consacrant la France à Marie, et ordonnant à ce sujet la procession commémorative de la fête de l'Assomption, est encore pour nous un motif d'espérer la protection de la Vierge sur la France (1).

Mais aux yeux du grand nombre, le principal motif d'espoir en la puissante protection de Marie et en sa prédilection pour la France, ce sont les faveurs signalées qu'elle a voulu lui accorder dans le courant du XIX^e siècle : Apparition de la Médaille miraculeuse ; révélation intérieure faite à M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, pour l'établissement de l'Archiconfrérie ; Apparition de la Salette ; Apparition de Lourdes renouvelée dix-huit fois. Et c'est bien le cas de dire de Marie ce qu'elle disait elle-même de la prédilection de Dieu pour son peuple : « *Non fecit taliter omni nationi* ». Non, pour aucune nation elle n'a fait de telles choses.

Après Marie et saint Michel, voici venir le cortège de nos apôtres. Je prends ici ce mot dans son sens le plus large, car aucun des douze choisis par le Sauveur n'a établi directement et personnellement les églises de la Gaule, comme par exemple saint Jacques le Majeur avait évangélisé l'Espagne, saint André l'Achaïe et saint Thomas les Indes. Il est vrai que, d'après le docte dom Gué-

(1) Le dimanche dans l'Octave de l'Assomption, le diocèse de Paris célèbre une fête commémorative de cette consécration ; cette fête a été naguère célébrée par toute la France ; en revenant à la liturgie romaine on n'en a pas demandé le maintien. N'est-ce pas regrettable ?

ranger, saint Pierre, pendant son séjour à Rome, parcourut en partie son grand patriarcat d'Occident et foula le sol de notre patrie ; mais nulle part il ne s'y fixa. En revanche, nulle part les envoyés des douze apôtres ne furent aussi nombreux que dans le pays qui devait s'appeler la France. Une fois encore je dois le répéter : cette opinion de l'apostolicité des églises des Gaules a été attaquée par de prétendus savants du XVIII^e siècle, et aujourd'hui ces dénégations ont été reprises par des hommes d'une incontestable érudition ; opposées aux traditions écrites et orales de presque tous nos diocèses, contraires aux opinions adoptées par l'Eglise romaine, blessantes pour les âges précédents dans lesquels la nouvelle critique voit partout des illuminés, des faussaires ou des imbéciles, cette belle science n'a d'abord eu pour elle que les gallicans et les jansénistes.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dimanche matin a eu lieu, dans la chapelle Sixtine, la bénédiction, par le Pape, des pains de cire qui servent à former les *Agnus Dei*, puis la présentation par les chanoines de St-Jean de Latran des agneaux dont la laine sert à confectionner les palliums.

Le même jour, la garde suisse a commencé une série de fêtes pour célébrer le quatrième centenaire de sa création (sous Jules II, en 1505). Lundi matin à 10 h. 1/2, le Saint-Père a reçu en audience solennelle, dans la salle du Consistoire, tous les gardes suisses libres de service, ainsi qu'une centaine d'anciens membres de ce même corps d'élite. Dans sa réponse à l'adresse lue par le commandant Meyer, Pie X a rappelé l'héroïsme des Suisses défendant Clément VII jusqu'à la mort, lors du sac de Rome, et exprimé l'assurance que le même esprit de fidélité et de dévouement anime toujours la garde pontificale.

Tous les Suisses ont défilé ensuite devant le Pape et reçu de sa main une médaille commémorative.

Parmi les personnages reçus, ces jours derniers, en audience particulière par le Souverain Pontife, on cite Mgr Petit, archevêque de Besançon, qui a plusieurs fois conféré avec Pie X et le cardinal Merry del Val ; NN. SS. Bardel, évêque de Séez, et Le Camus, évêque de la Rochelle... On annonce l'arrivée à Rome de M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, et de Mgr Bolo, ancien vicaire général de Laval.

FRANCE. — Le 17 Janvier, l'Assemblée Nationale, réunie à Versailles, a nommé M. Fallières président de la République, en remplacement de M. Loubet dont le mandat expire le 18 Février. Elu par les partis les plus avancés du Parlement, M. Fallières con-

tinuera le rôle de son prédécesseur, en signant tout ce que voudra sa majorité. La situation reste la même pour les catholiques ; mais les élections législatives peuvent la modifier. Dieu protège la France !

Les craintes que l'on avait pu avoir au sujet d'une profanation des tabernacles, à l'occasion de l'inventaire, devaient heureusement ne pas se réaliser. Devant l'émotion produite dans le pays tout entier et devant les protestations unanimes de l'épiscopat, le Gouvernement avait compris la faute commise en son nom, avec plus de maladresse peut-être que d'intention, et a désavoué lui-même les mesures sacrilèges annoncées par la circulaire aux agents des domaines.

L'interpellation annoncée sur cette question est venue à la Chambre des Députés, vendredi 19 Janvier. Devant l'argumentation serrée de M. Groussau, le Ministre des finances a déclaré que « le Gouvernement entend appliquer avec toute la modération désirable la loi de séparation qui est une loi de tolérance et de liberté ». En cas d'absence des prêtres ou de refus d'ouvrir le tabernacle, il ne sera pas procédé à un crochetage ; conformément à la solution proposée par le cardinal archevêque de Paris, les agents se borneront à consigner dans un procès-verbal la déclaration des prêtres tant sur la nature que sur la valeur des objets que le tabernacle renferme... M. l'abbé Gayraud s'est contenté de prendre acte de cette double déclaration, et a retiré son interpellation.

ALBI. — Réunion d'évêques. — Une importante réunion épiscopale a eu lieu mardi (16 Janvier), à l'archevêché d'Albi, sous la présidence de Mgr Mignot. Elle était composée des archevêques et évêques des trois provinces ecclésiastiques de Toulouse, de Bourges et d'Albi.

Etaient présents, en outre de Mgr l'archevêque d'Albi, Mgr l'archevêque de Toulouse et NN. SS. les évêques de Cahors, Carcassonne, Clermont, Le Puy, Limoges, Mende, Montauban, Pamiers et Perpignan. Mgr l'archevêque de Bourges et les évêques de Saint-Flour et de Tulle, empêchés, s'étaient fait excuser. Le diocèse de Rodez, privé d'évêque depuis la mort de Mgr Franqueville, n'était pas non plus représenté.

Une conférence a eu lieu dans la matinée et une autre dans l'après-midi. (Semaine religieuse d'Albi.)

Les diffamateurs du clergé. — Le tribunal correctionnel de Dinan vient de condamner le *Petit Bleu* à 50 francs d'amende et à 200 francs de dommages-intérêts envers M. l'abbé Juhel, vicaire à Plouër, diffamé par ce journal. Le jugement devra en outre être inséré dans quatre journaux.

18 vicaires du doyenné de Dinan avaient poursuivi le *Petit Bleu*, mais le tribunal a décidé que les articles incriminés ne les visaient pas.

La Presse catholique. — M. l'abbé Janvier, l'éminent prédicateur de Notre-Dame, a fait dernièrement à Bordeaux une conférence sur la *Presse*, dont voici les idées principales :

« Nous devons aimer notre patrie, a-t-il dit en substance, et travailler par tous les moyens à sa grandeur et à son salut.

» Le premier de ces moyens est la presse. La presse catholique a des devoirs considérables. Elle doit défendre la vérité religieuse, la vérité historique, la justice sociale, la vérité politique — il ne s'agit pas d'intérêts de partis, mais de la règle suprême de laquelle dépend le salut commun — en un mot toutes les vérités, vérité des idées et des faits, tout en se montrant juste pour ses amis et ennemis.

» Les catholiques ont des devoirs étroits envers la presse catholique, ils doivent d'abord s'abonner à un ou plusieurs journaux. Ils trouveront de quoi payer leurs abonnements en économisant l'argent qu'ils donnent trop facilement aux journaux qui mentent, trompent et trahissent Dieu et souvent la patrie. Ils doivent aussi ne jamais acheter et proscrire toujours de leur foyer les publications antichrétiennes et pornographiques. Enfin, il faut que les catholiques réservent tout d'abord leurs annonces et leurs réclames pour les journaux catholiques et renseignent les journaux autant que possible.

» Si elle est ainsi soutenue, la presse catholique deviendra plus puissante que la presse judéo-maçonnique, elle nous aidera à reconquérir les libertés perdues ou menacées ; liberté d'enseignement, liberté d'association, liberté de servir Dieu ».

L'école mixte. — Depuis quelque temps, un certain nombre d'instituteurs établissent dans leurs écoles le mélange des sexes. Ils laissent à l'institutrice les plus jeunes des garçons et des filles, et prennent pour eux les plus grands. C'est une audacieuse violation de la loi française qui exige une école séparée pour les filles, dans les localités ayant plus de 500 habitants, et qui ordonne avec raison que là où elles existeront, les écoles mixtes seront tenues *par des femmes*. Il saute aux yeux que la pudeur et la vertu des jeunes filles seront mieux protégées par une femme que par un homme, et si, en Amérique, au Canada, notamment, chez un peuple religieux et patriarcal, on admet à l'école le mélange des sexes, c'est en confiant ces enfants à des femmes. Les catholiques feront de même dans les agglomérations de moins de 500 âmes où ils ouvriront une école mixte. Et partout où cette loi sera violée par l'instituteur public, ils dénonceront cet abus et le feront cesser.

(Correspondance hebdomadaire.)

L'IMPRIMERIE DE L'ÉVÊCHÉ tient à la disposition de MM. les Ecclésiastiques le papier dit des Conférences, facile et conforme en tout point aux prescriptions de la Commission diocésaine.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8°).

Sommaire du N° de Janvier-Février 1906, 18^e année.

T. R. P. GARDEIL : La Crédibilité (4^e art.). — R. P. HUGUENY : L'Éveil du Sens moral (2^e art.). — T. RICHARD : Catégories de l'Absolu et du Relatif. *La vie scientifique* : T. R. P. GARDEIL : L'Évolution de la foi catholique ; R. P. H.-D. NOBLÉ : Le fondement intellectuel de la morale aristotélicienne, d'après un livre récent. — Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques. — Tables des matières du tome XIII (1905).

Abonnements annuels du 1^{er} Mars : France, 12 fr. ; Etranger, 14 fr. ; la livraison, 2 fr.

Exposé de la situation légale de l'Eglise catholique en France, d'après la loi du 11 Décembre 1905 (ses biens, son clergé, son culte), par L. JÉNOUVRIER, Avocat à la Cour d'appel de Rennes. In-12 (Paris, V^e Poussielgue, éditeur). 3 fr. 50.

M. Jénouvrier ne s'érige pas en conseiller ou en appréciateur des décisions que S. S. Pie X prendra « en temps opportun ». Il se place en face de la loi nouvelle ; avec son expérience de juriste, il en étudie le texte, et il expose ce que vont devenir les biens qui étaient la propriété de l'Eglise ou dont elle avait la jouissance ; comment seront désormais traités ses ministres par le pouvoir ; à quelles conditions le culte pourra être célébré dans l'avenir. Un Appendice donne le texte de la loi de séparation, des projets de statuts d'associations, et de conventions diverses.

Une lettre fort élogieuse de S. E. le Cardinal Labouré présente et recommande l'ouvrage au public. Librairie J. Salain, Quimper.

H. LUCAS

CHIRURGIEN - DENTISTE

Ancien démonstrateur de clinique des maladies de la bouche et des dents.

Diplômé de la Faculté de Médecine de l'Université de Lille.

16 bis, rue du Parc, QUIMPER

CONSULTATIONS de 8 heures à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{ème} année)

86, rue de Siam, BREST

26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 2 Février 1906.

N° 5.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis aux Abonnés.

III. — Apostolat de la Prière.

IV. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; L'Œuvre électorale ; Nécrologie ;

Quimper ; Archiconfrérie de l'œuvre des catéchismes ; La main dans le sac.

V. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Le péril primaire ; Revue du Culte catholique.

VI. — Bibliographie.

VII. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Février. — 5^e Dimanche après l'Épiphanie. Saint André, Corsini, Evêque. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres, à partir de capitule, du suivant, avec mémoires de S. André Corsini et du Dimanche.

Lundi, 5. — St^e Agathe, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Mardi, 6. — S. Gildas, Abbé (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 7. — S. Romuald, Abbé. Double. Blanc.

Jeudi, 8. — S. Jean de Matha, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 9. — S. Tite, Evêque (du 6 Février). Double. Blanc.

Samedi, 10. — St^e Scholastique, Vierge. Double. Blanc.

Dimanche, 11. — Septuagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Saint-Pol. du 1^{er} au 8 Février.

Ursulines de Quimper. du 9 au 16 Février.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. On nous demande si les ecclésiastiques qui sont dans les conditions exigées par la loi peuvent, dès maintenant, faire les démarches nécessaires pour obtenir, suivant les cas, soit une pension soit une allocation ou indemnité.

1^o Nous pensons que ces démarches peuvent être faites sans léser la conscience ni même paraître accepter la loi de Séparation. Un voleur que nous rencontrons sur le grand chemin nous prend les 1.000 francs dont nous sommes porteurs et nous en rend 50 ; ce n'est pas consentir au vol ou nous fermer tout espèce de recours contre le malfaiteur, que de les accepter. Disons même que les pensions, principalement, nous seront d'une très grande utilité pour faire face aux premières difficultés où nous place nécessairement la suppression du budget des cultes.

2^o Toutefois, il n'est pas urgent de faire immédiatement les démarches exigées, puisque nous avons pour cela le délai d'un an à partir de la promulgation de la loi. Nous pensons même qu'il serait imprudent à nous de le faire, avant que nous ayons reçu de Rome les instructions concernant la conduite à tenir vis-à-vis de la loi de Séparation. Des démarches faites trop précipitamment pourraient entraver la liberté d'action du Souverain Pontife.

II. Nous recevons de Paris l'adresse suivante, que l'on se propose d'envoyer au Saint-Père afin de lui exprimer les sentiments de courageuse fidélité qui animent les catholiques français. Nous serions heureux de voir des exemplaires de cette adresse arriver en grand nombre dans Notre diocèse et se couvrir de signatures dans chacune de nos paroisses.

TRÈS SAINT PÈRE,

Les Catholiques de France, humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, tiennent à L'assurer que leur cœur, douloureusement oppressé, bat à l'unisson du Sien, et qu'ils adressent au Ciel d'ardentes prières pour que l'Esprit Saint daigne leur parler par Sa bouche.

Ils comprennent toute la gravité de l'heure actuelle pour leur Patrie, heure de grâce, la dernière peut-être que Dieu donne à la France pour se ressaisir et revenir à Lui !

Une secte impie, la franc-maçonnerie, a résolu de les arracher à leur foi catholique et travaille sourdement dans ce but à jeter la division parmi eux.

Aussi se serrent-ils plus étroitement que jamais autour de leur Chef spirituel, assurés que Lui seul peut les soustraire aux dangers d'une loi de spoliation et de servitude.

Quels que soient Ses ordres, ils s'y conformeront avec la plus

respectueuse confiance et la plus profonde obéissance ; mais si Votre Sainteté les convie à la résistance, Elle les trouvera prêts à souffrir et à lutter courageusement pour leur France catholique, dépôt sacré qu'ils ont reçu de leurs pères.

Prière de demander des feuilles et de les renvoyer remplies à M^{lle} MAUGERET, 19, rue BONAPARTE, PARIS (VI^e).

III. Un mauvais livre. — Sous ce titre la *Semaine religieuse* de Bourges a publié la note suivante :

Il s'agit d'une publication qui a pour auteur M. Paul Sabatier et pour titre : *A propos de la Séparation des Eglises et de l'Etat*. L'auteur est un ancien ministre protestant, qui s'est donné la mission d'inspirer, de diriger et de grouper, pour la réforme de l'Eglise, un certain nombre de catholiques, surtout dans la région lyonnaise. Après avoir procédé d'une manière discrète pendant quelques années, il vient de se découvrir entièrement et de livrer au public toutes ses idées, dans un volume qui est un pamphlet violent contre notre Eglise et une glorification audacieuse de ceux qui doivent remplacer prochainement le « catholicisme mort » par un « catholicisme nouveau ».

M. Sabatier, par une ironie d'un goût douteux, a envoyé ce volume en *très respectueux hommage* à un certain nombre d'évêques français, peut-être à tous. Nous pensons que le résultat de cette publication sera contraire au but que s'est proposé l'auteur ; que les esprits hardis, qui se sont fait des illusions sur la nouvelle Ecole, mais qui ne veulent point apostasier la foi catholique et abandonner définitivement l'Eglise romaine, vont se raviser en comprenant où on prétend les mener.

Nous avons reçu cette brochure que Nous avons sérieusement étudiée, et Nous avons répondu à M. Sabatier : « Permettez-moi de résumer en trois mots mes impressions : les faits sont faussement exposés, vous en tirez des conclusions qu'ils ne comportent pas, et vos prévisions sont de haute fantaisie ».

IV. Revenant sur un avis donné dans le n^o de la *Semaine religieuse* du 12 Janvier, partie officielle, III, Nous informons MM. les Curés et Recteurs que la plupart des imprimés expédiés par l'Evêché ne peuvent pas circuler sous bande ou sous enveloppe ouverte, parce qu'ils contiennent divers renseignements écrits à la main. Ces imprimés sont donc soumis aux conditions des correspondances ordinaires : pli fermé, taxe d'affranchissement jusqu'à 15 gr., 0,15 c. On voudra bien insérer un timbre de cette valeur dans la lettre de demande de ces imprimés.

Décès. — Nous recommandons aux prières : M. Caroff, clerc tonsuré, décédé le 29 Janvier ;

M. Manac'h, recteur de Saint-Méen, décédé le 30 Janvier.

Nomination. — Par décision de Mgr l'Evêque, M. Odey, vicaire à Saint-Mathieu, a été nommé aumônier de la « Jeunesse Catholique » de Quimper, en remplacement de M. Le Goasguen.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis aux Abonnés. — *Plusieurs de nos Abonnés, en particulier MM. les Curés et Recteurs, se plaignent de certaines irrégularités dans la réception de la Semaine religieuse.*

La faute n'en est pas à l'Administration de la Semaine, ni au personnel de l'Imprimerie, qui apporte à l'expédition les soins les plus assidus.

Si de pareilles irrégularités se produisaient, nous prions nos Abonnés de vouloir bien nous les signaler aussitôt. Nous nous ferons un devoir d'en aviser la Direction des Postes.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR FÉVRIER 1906

LES MÈRES CHRÉTIENNES

Quel admirable rôle que celui de la mère ! Mais c'est la mère chrétienne qui en fait surtout resplendir le sublime rayonnement, car elle est ennoblie, purifiée, surnaturalisée par les vertus du christianisme.

La maternité est avant tout une vie de sacrifices, compensés, il est vrai, par d'indicibles consolations. Avec l'enfant apparaît la joie, mais aussi la souffrance. Il faut que celle-ci soit acceptée vaillamment, sans regret des plaisirs mondains incompatibles avec les austères devoirs de la maternité ; et cela aussi souvent qu'il plaira à Dieu d'élargir le cercle de la famille.

Dès que l'intelligence du cher petit être s'éveille, — et elle s'éveille plus tôt qu'on ne le croit — commence le labeur crucifiant de l'éducation, crucifiant pour l'enfant dont les ébats sont contrariés, crucifiant surtout pour la mère, naturellement trop portée à tout permettre, sous prétexte qu'on aura plus tard le temps de gronder. Une mère qui n'a pas le courage de faire pleurer un enfant pour lui inculquer de bonnes habitudes, n'est pas une mère chrétienne. Que de larmes elle se réserve, à elle-même et à lui, pour plus tard !

Le jeune écolier commence à s'instruire. Que la mère, s'il se peut, s'instruise avec lui, surtout de ce qui regarde la religion, afin de conserver toujours la direction de son cœur et de sa vie.

Quand viendra pour lui l'âge de choisir une carrière, la mère chrétienne se reconnaît le droit de donner son avis, non celui de l'imposer, respectueuse des droits de Dieu.

Si son enfant fonde une nouvelle famille, elle sait bien que désormais il ne lui appartiendra plus exclusivement ; elle n'essaie pas, par une tendresse mal réglée, de l'accaparer, moins encore de le détacher de ses nouvelles affections, et, dans l'éducation de ses petits-enfants, de se substituer au père et à la mère. Savoir rester à sa place, en pareil cas, réclame souvent de l'héroïsme, mais c'est l'héroïsme que la vertu chrétienne demande à la mère.

Donc tendresse infatigable, mais énergie dans l'autorité ; oubli de soi, mais amour surnaturel de l'enfant, sans idolâtrie de son corps, sans faiblesse pour ses défauts, voilà les vraies vertus maternelles. Seul le christianisme leur donnera tout leur rayonnement bienfaisant et apostolique, en enseignant à la mère comment on forme des âmes pour Dieu.

Résolution apostolique : Prier pour les mères, afin qu'elles soient vraiment chrétiennes.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France ; le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — L'union des catholiques. — L'œuvre électorale.

Offices extraordinaires.

Quimper — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 4 Février*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 5 Février*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe, instruction, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

L'œuvre électorale. — *La Semaine religieuse* de Marseille terminait son article sur la nouvelle année par les conseils suivants, relatifs aux élections :

« Après nos vœux une prière, la voici : Nous prions et conjurons nos lecteurs de se mettre à l'œuvre, à la grande œuvre, et dès maintenant : qu'ils demandent à Dieu son secours *en vue des élections*, c'est le commencement ; ensuite que tous, riches et pauvres, consacrent une offrande proportionnée à leurs moyens, mais *généreuse pour les élections* ; — que ceux qui savent parler ou écrire, parlent ou écrivent *pour les élections* ; — qu'à tous les foyers chrétiens les femmes parlent à leurs maris, les sœurs à leurs frères, les mères à leurs fils majeurs *des élections* ; — que toutes les œuvres catholiques, tous les groupements, toutes les associations dont les membres sont majeurs considèrent comme un devoir grave, un devoir de conscience de s'occuper *des élections*.

« Que ce mot soit prononcé partout, à tout propos ; que l'on

dise, que l'on répète qu'il faut absolument triompher et que l'on triomphera, et cela non pas pour servir la cause d'un dictateur ou d'un prince, mais pour *Dieu* et pour la *Religion* ».

Nous ne pouvons que souscrire à ces excellentes pensées. Le but des catholiques en France doit être de préparer dès maintenant de bonnes élections, c'est-à-dire d'élever au pouvoir des gens honnêtes, des hommes respectueux de la liberté des autres et de la Religion chrétienne. Pour atteindre ce but, nous ne devons craindre aucun sacrifice. A ce prix seulement nous remporterons le triomphe final.

Si tous ne peuvent prendre part à la lutte électorale par la propagande active et par leur vote, *tous peuvent prier* : ce n'est pas le moyen le moins efficace, et nous nous proposons de le rappeler chaque semaine en recommandant l'*Oeuvre électorale*.

Nécrologie. — I. C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris la mort de M. Manac'h, recteur de Saint-Méen, prématurément enlevé à l'âge de 43 ans.

Né à Plonédern le 3 Octobre 1862, ordonné prêtre le 18 Décembre 1886, M. Manac'h (Guillaume) fut d'abord auxiliaire à Riec, puis vicaire à Plonévez-Porzay (30 Avril 1888) et à Notre-Dame des Carmes, à Brest (30 Janvier 1890). Nommé ensuite (20 Août 1892) professeur au Grand-Séminaire, il y enseigna pendant près de dix ans. Depuis le 15 Avril 1902, il était recteur de Saint-Méen. Atteint d'une congestion pulmonaire, il a succombé lundi 29 Janvier, après avoir reçu les derniers sacrements avec la piété la plus édifiante ; il s'est éteint en demandant pardon à ceux à qui il avait pu faire de la peine.

L'enterrement de M. Manac'h a eu lieu mercredi, 31 Janvier.

II. M. Caroff (François-Marie), né à Plouvorn, est pieusement décédé au Grand-Séminaire le 29 Janvier, après un mois de maladie. Il venait d'accomplir sa 20^e année.

R. I. P.

QUIMPER. — Inventaire des biens des églises. — Les opérations de l'inventaire prescrit par la loi de séparation ont eu lieu, lundi, à la cathédrale de Saint-Corentin et, mardi, à l'église de Saint-Mathieu. MM. les agents de l'administration des Domaines ont agi, hâtons-nous de le dire, avec une discrétion et un tact auxquels tous rendent hommage ; cet inventaire n'en reste pas moins odieux parce que, dans la pensée des législateurs, il est le prélude de la spoliation de l'Eglise de France et, à ce titre, il mérite toute la réprobation des catholiques.

Dimanche, aux messes du matin et à la grand'messe, M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Corentin l'a annoncé du haut de la chaire, en ces termes : « Un inventaire des biens de l'église doit

être fait, demain, en cette paroisse. Cette opération, nous la condamnons comme attentatoire aux droits de l'Eglise, et, en union avec Monseigneur l'Evêque de Quimper, nous déclarons qu'en le subissant nous n'y donnons aucune approbation. »

Lundi, à 10 heures, M. l'Inspecteur de l'Enregistrement s'est présenté à la sacristie, où il a été reçu par M. le Curé-Archiprêtre assisté de MM. les Chanoines et des membres du Bureau de la Fabrique. M. l'Archiprêtre, spécialement délégué par Mgr l'Evêque, a lu la déclaration suivante : « Avant le commencement de toute opération inventoriale, nous, membres du Conseil de la Fabrique de la cathédrale de Saint-Corentin et la représentant, affirmons que nous subissons une violence, et que notre présence ici, en ce moment, ne doit pas être interprétée comme une approbation quelconque donnée à la loi du 9 Décembre 1905, sur laquelle le Souverain Pontife ne s'est pas encore prononcé. »

L'insertion de cette déclaration au procès-verbal, demandée par M. l'Archiprêtre, a été faite séance tenante. Ensuite M. l'Inspecteur a procédé à l'inventaire. MM. les représentants de la Fabrique ont déclaré ne vouloir signer aucune pièce.

M. l'Inspecteur s'est abstenu d'entrer dans l'église qui, dès avant 10 heures, était remplie d'une foule de fidèles appartenant à toutes les classes de la société, venus, dans un même sentiment de douloureuse indignation, protester contre la loi néfaste qui recevait en ce jour un commencement d'exécution. Après la récitation en commun du chapelet et le chant du cantique *Nous voulons Dieu*, M. le Curé-Archiprêtre, en quelques paroles émues, a remercié de leur manifestation spontanée les assistants qui se sont retirés en échangeant leurs impressions. A leur attitude, il était facile de voir que, le cas échéant, ils se proposent de revenir plus nombreux encore, fermement résolus à défendre leur foi et la liberté de leur culte...

A Saint-Mathieu, mardi, les choses se sont passées à peu près de la même manière. L'église était pleine également de pieux fidèles de tout rang, que M. le Recteur a chaleureusement remerciés ; ensuite le chant des cantiques a alterné avec la récitation du chapelet, pendant que M. le Receveur des domaines inventoriait la sacristie... Le président du Conseil de Fabrique, M. de Chabre, avocat, dont la science juridique est si justement appréciée, a lu une énergique et éloquente protestation à laquelle M. le Recteur de Saint-Mathieu a pleinement adhéré en formulant les réserves les plus expresses contre l'acte qui s'accomplissait.

Au Grand Séminaire l'inventaire a été fait également mardi, par un sous-inspecteur de l'Enregistrement.

Mgr l'Evêque a été avisé officiellement que l'inventaire de la mense épiscopale aura lieu le 9 Février, et l'inventaire de la mense curiale, le 15.

— Fête de saint François de Sales. — Malgré les tristesses de l'heure présente et l'imminence de cette révoltante iniquité qui s'appelle la spoliation des églises, dont l'inventaire est le premier acte, Saint-Mathieu de Quimper était ces jours derniers en fête. Samedi, dimanche et lundi, sa belle église, faisant trêve à son deuil, présentait l'aspect des grands jours. Les cloches lançaient dans les airs leurs plus joyeuses volées, tandis que, à l'intérieur, se faisaient entendre de beaux chants, réputés à juste titre, en l'honneur du second Patron de la paroisse, saint François de Sales, dont chaque année elle solennise la fête par un Triduum d'adoration du Très Saint-Sacrement.

Pendant ces trois jours de grâces et de bénédictions, de pieuses âmes épanchèrent aux pieds de Notre-Seigneur leurs craintes et leurs espérances, dans de ferventes prières pour l'Eglise et la France; et chaque soir, après le chant des Complies, M. Le Borgne, recteur de Rosporden, bien connu à Quimper où il fut de longues années vicaire et aumônier, exposa devant son sympathique auditoire l'enseignement chrétien touchant la Foi et l'Eucharistie, miracle d'amour de la part de Dieu, miracle de force pour le chrétien.....

L'Œuvre de Saint-François de Sales ne pouvait choisir ni un jour ni un lieu plus propice à la digne célébration de sa fête patronale, à Quimper; aussi, lundi dernier, pour la clôture du Triduum, Mgr l'Evêque, répondant avec une inlassable bienveillance au désir des associés, vint à Saint-Mathieu dire la sainte messe et distribuer à de nombreux fidèles la sainte communion. Puis Sa Grandeur exprima à l'assistance sa joie de revenir, chaque année, prendre part à cette fête, apporter ses remerciements pour le bien produit et ses paternels encouragements à faire des efforts chaque jour plus énergiques en face des attentats multiples contre la foi et les âmes, dont nous sommes en ce moment les témoins attristés, mais aussi les adversaires irréductibles.....

Intimement serrés autour des pasteurs constitués par Dieu pour le gouvernement spirituel des peuples, nous saurons tenir tête à l'orage en soutenant les œuvres destinées à en atténuer les effets désastreux. Si nous sommes fidèles à notre mission, généreux dans le sacrifice et dans le dévouement, la grâce et le secours d'En-Haut nous aideront à conserver chez nous le trésor indispensable de la foi, pour continuer à la propager jusqu'aux extrémités du monde.

J. B.

Archiconfrérie de l'œuvre des catéchismes. — Au compte-rendu général de l'Archiconfrérie de l'œuvre des catéchismes qui nous a été adressé nous empruntons quelques renseignements pleins d'intérêt.

L'instruction religieuse des enfants — dont beaucoup dans les villes sont trop souvent abandonnés — est une des formes les plus touchantes de la charité chrétienne. Elle s'exerce à Paris par 2.931 dames (plus de 20 messieurs et quelques sœurs) en faveur

de 32.920 enfants. En province, 6.000 dames catéchisent 35.389 enfants... Ces chiffres sont ceux des membres actifs et bénéficiaires de l'Œuvre établie à Paris, 19, rue de Varenne. Le nombre des confréries affiliées à l'Archiconfrérie est — actuellement — de 60, dont 9 diocésaines, dans 41 diocèses de France; en outre, 62 groupes importants d'affiliations individuelles dans 24 autres diocèses. Soit en tout 25 diocèses de France ayant des œuvres de catéchisme affiliées à l'Archiconfrérie.

Le compte-rendu publié sous la rubrique « diocèse de Quimper », les lignes suivantes :

« *Ville de Quimper.* — 58 dames catéchistes; 160 enfants à la paroisse Saint-Corentin.

« L'Œuvre, fondée en 1902, s'organise plus sérieusement deux ans après, et depuis, elle continue sa marche progressive. En dehors de l'enseignement du catéchisme, les dames surveillent les enfants à l'église, les gardent pendant les retraites de première Communion; en un mot, elles se dévouent et se donnent avec tout leur cœur à ces jeunes âmes d'enfants.

« *A Morlaix.* — Nous sommes vraiment édifiées par le zèle des dames catéchistes qui doivent visiter au moins quatre fois par an les familles des enfants dont elles ont accepté la charge, afin d'acquiescer sur les parents une influence vraiment sérieuse.

« Chaque année, au mois de Mars, a lieu l'assemblée générale de l'Œuvre. Le clergé de la paroisse, les enfants faisant partie du catéchisme et leurs parents y assistent... A cette assemblée on donne les résultats des notes de l'année, et enfin les récompenses. La retraite précédant la première Communion est vraiment édifiante, grâce au recueillement des enfants; et, chaque année, on voit des pères et mères de famille qui, touchés par la prière de leurs enfants, reviennent à Dieu et s'approchent des sacrements abandonnés depuis longtemps. »

La *Semaine religieuse*, dans son dernier numéro, a reproduit le Bref très élogieux que le Saint-Père a daigné accorder en faveur de l'Archiconfrérie des Catéchismes de Paris, appelée à devenir pour la France le centre des confréries de la Doctrine chrétienne établies conformément à la prescription de l'Encyclique *Acerbo nimis*. L'Archiconfrérie a pour président M. Odélin, vicaire général de Paris. Le secrétariat général, où l'on peut s'adresser pour tous renseignements, est 19, rue de Varenne.

La main dans le sac. — Les agents des Domaines inventorient la vieille Eglise de France. On a dit d'eux qu'ils sont les fourriers de la spoliation; a-t-on dit assez haut qu'ils nous dépouilleront eux-mêmes, au hasard de leur tournée, d'un capital de 25 millions? Expliquons cette escroquerie monstrueuse.

La loi du 9 Décembre 1905 porte, à son art. 5, que certains « biens

provenant de l'Etat feront retour à l'Etat. Or, les biens ainsi désignés sont dans les caisses des fabriques ; ce sont des titres de rente et des titres de propriété, dont le revenu dépasse actuellement 783.000 francs, et le capital, 25 millions. Les agents ne manqueront pas, un jour ou l'autre, de mettre la main sur tous ces titres ; c'est bien leur rôle de serrer ces valeurs dans leurs portefeuilles et d'emporter ce premier lot avec l'inventaire de tout le reste. Le « retour de ces biens à l'Etat » ne peut pas s'effectuer autrement, et c'est donc la main dans le sac que nous ne tarderons pas à surprendre les exécuteurs de la loi de spoliation. Les fabriques du diocèse de Quimper y perdront 72,689 fr. de rentes ; en capital, 2.400.000 francs ! Et l'on s'indigne encore contre les voleurs de tronc d'église, pauvres hères qui se privent de sommeil et s'exposent à la prison pour quelques misérables petits sous ! Ne devrions-nous pas réserver toute notre indignation pour les bandits du Parlement qui saccagent nos églises en plein jour, sous le masque de la légalité ?

* *

On m'arrête : « Si l'Etat reprend ce qui est à lui, il n'y a pas de vol ».

Ce qui est à lui ? Non, jamais ces biens ne lui ont appartenu. Il les avait séquestrés pendant la Révolution ; et alors, il détenait injustement le bien d'autrui. Vint le Concordat, à la suite duquel l'Etat rendit ces biens à leurs anciens maîtres, les fabriques ; ce faisant, il cessait d'être voleur et redevenait honnête. Aujourd'hui, en exigeant que ces mêmes biens lui fassent retour, il cesse d'être honnête et redevient voleur. C'est un récidif.

* *

« Peut-être l'Etat n'avait-il pas rendu ces biens en toute propriété ? »

Erreur. Allons aux sources, à l'arrêté du 7 therm. an XI (26 juil. 1803). Art. 1^{er}. « Les biens des fabriques... ainsi que les rentes dont elles jouissaient... sont rendus à leur destination ». Les biens des fabriques, c'est-à-dire les biens appartenant aux fabriques. Les rentes dont elles jouissaient, c'est-à-dire dont elles jouissaient sans condition ni terme, en véritables propriétaires. Sont rendus à leur destination, c'est-à-dire restitués « avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale », pour emprunter les termes mêmes de la loi du 9 déc. 1905.

Consultons Portalis, qui présida à l'interprétation et à la première application du Concordat. Que pense-t-il de l'arrêté de l'an XI ? Il nous l'apprend dans un rapport à Bonaparte qui débute ainsi : « Citoyen premier Consul, par votre arrêté du 7 therm. dernier, vous avez décidé que les biens appartenant aux fabriques leur seraient rendus ». Portalis pose donc en principe que les fabriques étaient propriétaires de ces biens ; puis il affirme que l'arrêté leur a restitué ce que la Révolution leur avait pris ; enfin, c'est sa conviction que telle est bien la pensée de Bonaparte. Et que fait

Bonaparte ? Donne-t-il un démenti à son conseiller d'Etat ? Non. Il prend sa plume, et il écrit ces mots au bas du Rapport : « Approuvé à Paris le 25 frim. an XII. Le premier Consul, Bonaparte ». La cause est entendue. De par la volonté toute puissante de Bonaparte, les 25 millions sont à nous depuis plus de cent ans ; ils ne pourront faire retour à l'Etat que par une évidente confiscation.

* *

Mais ces biens étaient et sont encore grevés de charges pieuses. Portalis le dit dans ce même Rapport : « Les fondations pour messes obituaires, les revenus anniversaires font partie de ces biens (des fabriques) et fournissent des revenus aux églises ». Que fallait-il faire de ces fondations pour acquit de services religieux ? « La direction des Domaines, continue Portalis, prétend avoir le droit de s'en emparer, sous prétexte que c'est plutôt un revenu appartenant aux curés qu'un bien de fabrique, et qui sous ce rapport n'est pas compris dans les dispositions de l'arrêté ». Et cet administrateur intègre se révolte contre ces prétentions fiscales, et il conclut en demandant au premier Consul de décider que ces biens grevés de services religieux « seront rendus à leur première destination ». Ce que Bonaparte s'empressa de ratifier.

* *

Portalis et Bonaparte s'appellent aujourd'hui Dumay et Fallières. Ceux-ci feront entrer dans le Trésor nos 25 millions, mais ils n'auront nul souci du reste. Ils oublieront que des milliers de messes à dire ou de services religieux à acquitter sont entrés avec les 25 millions dans les caisses de l'Etat. Grâce à leur incurie, aucune de ces messes ne sera dite ; aucun de ces services religieux ne sera acquitté. La caisse des vieux morts sera donc laïcisée à son tour ; cet argent, qui est deux fois sacré, aura un emploi profane et peut-être impie. Mais qu'importe à nos persécuteurs, pourvu que les prêtres et les fabriques soient avec les âmes de nos défunts les victimes de cette désaffectation sacrilège !

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Sacré Collège vient de perdre deux de ses membres éminents dont la mort a causé à Rome une douloureuse surprise.

Mgr Spinola y Maestre, archevêque de Séville, créé cardinal au consistoire du 11 Décembre dernier, a succombé à une douloureuse opération chirurgicale ; il était âgé de 70 ans. Sa mort causera un grand vide en Espagne où il jouissait d'une grande autorité, spécialement pour les œuvres de presse catholique.

Quelques jours après Mgr Spinola, mourait, à l'âge de 80 ans, Son Em. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, primat de Belgique.

Longue a été la carrière du défunt cardinal. Mais longue aussi est l'énumération de ses vertus, de ses qualités, de ses mérites, qui l'ont placé au premier rang de l'Eglise de Belgique. Il s'occupait beaucoup de l'action sociale et présida bien souvent les réunions d'œuvres sociales régionales, ainsi que le grand congrès catholique, tenu à Malines. De plus, il avait présidé les congrès eucharistiques tenus à Anvers, à Bruxelles, à Namur, où il représentait le Pape en qualité de légat *a latere*....

Par suite de ces deux morts, le Sacré Collège ne compte actuellement que 64 membres. Une vieille tradition romaine dit que le Sacré Collège est toujours atteint d'un *terno* de décès, et cette triste tradition s'est bien souvent réalisée. A peine le cardinal Spinola était-il mort, le cardinal Goossens le suivait dans la tombe, et voilà que de mauvaises nouvelles arrivent de Rome pour un autre éminent dignitaire du Sacré Collège, le cardinal Gotti, qui échappera, nous l'espérons bien, au fatal oracle.

Mgr Guthlin, qui depuis plus de vingt-cinq ans occupait, avant la suppression de l'ambassade du Vatican, les fonctions de « consultant canoniste de l'ambassade de France près le Saint-Siège », a été nommé à la cure de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, à Rome.

Mgr Guthlin, né Alsacien, est chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus à la France, et prélat référendaire de la signature papale.

Le patriarche arménien uni de Cilicie est arrivé à Rome, et a été reçu en audience par le Pape ; il est chargé par le sultan de reprendre les négociations inaugurées l'année dernière par le patriarche maronite, Mgr Hoyek, pour ériger la délégation apostolique en Turquie en pro-nunciature, et créer une légation turque près du Saint-Siège.

Mgr O'Connel, envoyé extraordinaire du Pape au Japon, vient de rentrer à Rome. Les impressions qu'il a rapportées de sa mission sont excellentes. Pendant son séjour à Tokio, il fut invité à faire une conférence sur la religion catholique, à l'Université. A la fin de la conférence, un professeur se leva pour déclarer que le jour où les Japonais pourraient se tourner vers le christianisme, ce serait le catholicisme qu'ils embrasseraient. En attendant, la liberté religieuse est complète au Japon. Le Mikado enverra prochainement à Rome un personnage de l'empire, chargé d'un message pour le Pape. On croit au prochain établissement d'une légation du Saint-Siège au Japon...

Mgr Théodorovics, archevêque arménien de Lemberg, a adressé de Rome à toute la population polonaise une lettre concernant la récente Encyclique du Pape aux évêques de Pologne.

Cette lettre relève la grande affection du Pape pour la nation polonaise et la met en garde contre les interprétations tendan-

cieuses données à l'Encyclique par les hommes et les journaux qui, ayant tout intérêt, particulièrement dans un but politique, à détacher la Pologne russe du Saint-Siège, déclarent que ce document est une offense. L'Encyclique est, au contraire, un enseignement bienveillant tendant à préserver la Pologne russe des malheurs qui frappent le reste de l'empire.

Mgr Théodorovics est très populaire non seulement dans la Pologne autrichienne, mais aussi dans la Pologne russe.

FRANCE. — La Séparation. — L'*Officiel* du 20 Janvier a publié le règlement d'administration concernant les pensions et allocations attribuées aux ministres des cultes. On sait que des pensions sont accordées aux prêtres qui ont atteint l'âge requis (60 et 45 ans), et accompli la durée du service exigé (30 et 20 ans), même s'ils n'étaient plus rétribués par l'Etat à la date de la promulgation de la loi.

Pour les allocations, il y en a de deux sortes : l'une donnée pour quatre ans, sans conditions, ni réserves ; l'autre pour huit ans, aux prêtres des communes de moins de mille habitants et qui continuent à les desservir. Le règlement donne aux premiers titulaires un livret individuel qui leur constitue un titre équivalant à un brevet de pension ; les seconds n'ont aucun titre et leur allocation leur sera payée comme l'était jusqu'ici leur traitement. On se demande si cette différence ne cache pas une arrière-pensée, celle de rendre cette indemnité conditionnelle et d'impliquer une suppression toujours possible.

Nous reviendrons, à l'occasion, sur ce règlement et sur la procédure imposée aux bénéficiaires des pensions ou allocations.

— L'inventaire des biens d'églises. — L'inventaire des biens des églises a été commencé sur tous les points de la France et il se poursuit au milieu de la douleur, de l'indignation, des protestations et parfois de la résistance des catholiques.

Partout les églises sont remplies de fidèles attristés. On suit les instructions des évêques respectifs. Généralement on observe, en dehors de la protestation et des réserves formelles, une attitude absolument passive. Cependant des résistances se sont produites dans quelques localités, spécialement dans le Nord, en Vendée, etc.

A Nancy, Mgr Turinaz s'est opposé à l'inventaire, et l'agent des Domaines s'est retiré en disant qu'il allait en référer au préfet... A Vannes, M. Dieulangard, vicaire capitulaire, président de la fabrique, a opposé le même refus à la demande du sous-inspecteur de l'enregistrement chargé d'inventorier la cathédrale. Les membres du chapitre ont signé une protestation où ils déclarent « ne pouvoir se prêter à aucun inventaire avant que le chef de l'Eglise n'ait parlé ». Cette protestation se termine ainsi : « Et maintenant, nous nous retirons pour prier le Dieu de toute Justice, de pardonner à ceux qui commandent de tels actes et d'être indulgent envers ceux qui sont forcés de les exécuter ».

Mgr l'Evêque d'Arras a protesté, par une lettre adressée au Préfet contre le rôle joué à Boulogne dans les inventaires, au grand scandale de la population, par un prêtre interdit, ancien vicaire à Etaples, devenu franc-maçon et employé de l'administration. Un tel choix montre que tous les hauts fonctionnaires n'ont point tenu compte de la déclaration faite par le ministre des Finances, répondant à M. Groussau, « que le gouvernement avait donné des instructions très précises » pour que tout se fit « sans froisser les consciences catholiques ». Disons néanmoins que dans très peu de localités les agents ont parlé de faire ouvrir les tabernacles. Naturellement, leur demande a été accueillie par un refus formel.

Le mouvement de protestation, si digne et si ferme (et qui tend à s'accroître encore), contre l'inventaire des biens des églises doit donner à réfléchir à nos gouvernants. Quoi que l'on dise, la foi n'est pas morte en France, et l'on ne froisse pas ainsi impunément les croyances de tout un peuple !

Le péril primaire. — M. Georges Goyau publie, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article très documenté sur le péril primaire que nous avons plusieurs fois signalé à nos lecteurs.

Voilà un quart de siècle que Jules Ferry s'essayait à apprivoiser les Français à l'école laïque.

Il est intéressant de constater aujourd'hui les résultats. Le nombre des élèves a-t-il augmenté depuis 1882 ? Le nombre des normaliens est-il en progrès ?

C'est M. l'inspecteur général Cazes qui répond à la première question :

« La situation, dit-il, est à peu près aujourd'hui ce qu'elle était avant l'application de la loi de 1882 : une moyenne de 5 % d'enfants dans les campagnes, de 10 % dans les centres peuplés, ne fréquentent aucune école, et, chose plus grave, les 95 centièmes fréquentent d'une manière tout à fait insuffisante. »

Les constatations faites sur le nombre des normaliens ne sont pas moins décevantes.

« A l'heure présente, dit M. Goyau, dans l'ensemble de la France, on compte 300 normaliens de moins qu'il y a vingt ans, et, malgré cette diminution volontaire des effectifs annuels, il y a des régions où le nombre des candidats sérieux à l'Ecole normale primaire demeure au-dessous du nombre de places disponibles. Les fonctions d'instituteur ont cessé d'être briguées ; l'élan des vocations pédagogiques s'est brusquement arrêté. »

Les écoles congréganistes, au contraire, se sont développées d'une manière continue. Leur personnel augmentait, leurs élèves se multipliaient.

Quand le gouvernement se préoccupera de l'avenir du pays, force lui sera de prendre les maîtres véritables où ils sont.

M. Georges Goyau termine son article en signalant un autre péril primaire, celui qui résulte de l'état d'esprit déplorable du corps des instituteurs, si imprudemment lancés dans la politique au détriment de leurs fonctions pédagogiques.

« **Revue du Culte catholique** ». — Sur la demande du Comité catholique de défense religieuse de Paris, le *Journal des Conseils de fabrique* (72^e année) dirigé par M. Biré, avocat, docteur en droit, et la *Revue administrative du Culte catholique* (13^e année) dirigée par M. Groussau, professeur à la Faculté catholique de droit de Lille, député du Nord, se réunissent en une publication unique, sous le titre de **Revue du Culte catholique**, dirigée par MM. Groussau et Biré, avec le concours de la section du contentieux du Comité catholique de défense religieuse.

Les bureaux de la *Revue* sont à Paris, rue Soufflot, 14, et le prix de l'abonnement est de 8 francs par an.

Le premier numéro contient la circulaire du ministre des cultes et l'instruction de l'enregistrement et des domaines sur l'inventaire des biens ecclésiastiques.

BIBLIOGRAPHIE

La doctrine de la Sainte Messe exposée aux fidèles, par l'auteur de *La Sainte Messe, doctrine et pratique*. — In-12 de 340 pages, avec gravures et têtes de pages. — Prix : broché, 1.50 (P. Lethielleux, éditeur).

La Sainte Messe, voilà le véritable foyer de la vie chrétienne. Si elle ne l'est plus assez, c'est qu'elle n'est plus suffisamment comprise et appréciée. Et cette ignorance même, cette indifférence d'un trop grand nombre de nos fidèles, ne viennent-elles pas en partie de ce qu'ils manquaient jusqu'ici, pour s'en instruire, d'un livre à la fois dogmatique et pratique ? M. l'aumônier de la Retraite de Redon l'a cru et c'est là la raison de son livre.

A sa lecture, ou plutôt à sa méditation, ce n'est pas seulement l'excellence de la Sainte Messe et de ses fruits sans nombre qu'on apprend à connaître et à estimer dans un précis substantiel et saisissant de la doctrine de l'Eglise sur la nature et la valeur du saint sacrifice, c'est le développement du drame divin lui-même qu'on apprend à suivre et à goûter dans le commentaire concis et plein de sens de l'Ordinaire de la Messe, dans l'exposé si intéressant des diverses manières d'entendre le saint sacrifice, en conformant ses pensées et ses affections soit à la liturgie de l'Eglise, soit aux fins du sacrifice, soit au type primordial de la Messe, c'est-à-dire à l'immolation du Calvaire.

Prêtre ou fidèle, nul ne lira ce livre sans en ressentir un accroissement de ferveur envers les saints mystères, « sans en retirer, dit le Cardinal de Rennes, des fruits de vie et de salut ». Et nous pouvons conclure avec Mgr l'Evêque de Coutances, « qu'en le publiant l'auteur a bien mérité de l'Eglise ».

L'Action Populaire. — N° 96. — M. PONTIERE. — **La Maison du Peuple.** — Monographie riche de faits, méthodes, observations, sur une institution appelée à rendre les plus grands services lorsqu'elle n'est point confisquée par les meneurs socialistes et abandonnée par les honnêtes gens comme une arme nécessairement dangereuse.

Le N° 97 ouvrira la 5^e série.

En vente dans les principales librairies.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Janvier 1906 :

I. L'Objet propre de la dévotion au Sacré Cœur : Étude théologique, par Arthur VERMEERSCH. — II. Une théosophe catholique, par L. DE GRANDMAISON. — III. La Loi des retraites ouvrières devant la Chambre, par Victor LOISELET. — IV. Autour du procès de Louis XVI, par Pierre BLIARD. — V. Pratique de l'oraison mentale, par Auguste HAMON. — VI. Qu'est-ce que la scolastique ? par Xavier MOISANT. — VII. Bulletin canonique, par Lucien CHOUPIK. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

L'IMPRIMERIE DE L'ÉVÊCHÉ tient à la disposition de MM. les Ecclésiastiques le papier dit des Conférences, facile et conforme en tout point aux prescriptions de la Commission diocésaine.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST

26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

VINS DU ROUSSILLON du Domaine du Grand Séminaire de Perpignan.

M. l'Econome du Grand Séminaire offre à MM. les Ecclésiastiques et autres personnes des Vins. **VRAIS ROUSSILLONS**, aux conditions suivantes :

Vin rouge égrappé supérieur	la pièce	100 fr.
Vin rouge	la demi-pièce	55
Vin blanc de messe, très généreux	la pièce	145
Vin blanc	la demi-pièce	75
Vieux Roussillons, tels que Rancios secs ou doux.		
Malvoisies supérieurs, 1 fr. ; 1.50 ; 2 fr. et 2.50 le litre.		
Caisses de Vins vieux assortis, de 10 bouteilles 19 fr. ; de 15 bout. 28 fr. ; de 20 bout. 35 fr. ; de 25 bout. 42 fr.		

Ces Vins pouvant tous servir pour la S^{te} Messe sont vendus sur wagon, gare de départ, logement et régie à notre charge.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. l'abbé CANAC, économe du Grand Séminaire de Perpignan, à *Espira de l'Agly* (Pyrénées-Orientales).

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : A propos de la Séparation ; Archiconfrérie du Sacré-Cœur ; Décès.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Avis ; Nécrologie ; Les inventaires dans le diocèse ; Landerneau ;

Brest ; Huelgoat ; Entre l'inventaire et le vol ; Le culte des Saints (à suivre) ; Pèlerinage à Rome.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; L'inventaire à Lourdes.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Février. — Septuagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire des Sept Saints Fondateurs, Confesseurs.

Vêpres du suivant, avec mémoires de la Septuagésime et des Sept Saints Fondateurs.

Lundi, 12. — La B^{te} Jeanne de Valois, Veuve (au Supplément, 4 Février). Double. Blanc.

Mardi, 13. — Prière de N. S. Jésus-Christ au Jardin des Oliviers (au Supplément). Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 14. — S. Raymond de Pennafort, Confesseur (du 23 Janvier). Semi-double. Blanc.

Jeudi, 15. — S. Hilaire, Evêque, Docteur (du 14 Janvier). Double. Blanc.

Vendredi, 16. — S. Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Docteur (du 9 Février). Double. Blanc.

Samedi, 17. — S. Guévroc, Abbé (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Dimanche, 18. — Sexagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Quimper du 9 au 16 Février.

Ursulines de Carhaix du 17 au 20 Février.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

A propos de la Séparation. — I. Il Nous revient de divers côtés que, profitant du trouble que crée déjà la *séparation*, certains répandent le bruit que désormais, pour participer au culte et recevoir les sacrements, il faudra payer largement le prêtre.

On comprend le but poursuivi : éloigner les fidèles de l'église et des pratiques religieuses.

Nous prions MM. les Curés et Recteurs de ne pas laisser s'accréditer de tels bruits et de protester, du haut de la chaire, contre ceux qui les répandent. Quand il faudra s'adresser aux fidèles pour soutenir le culte, on le fera avec assez de discrétion pour que personne n'en souffre, surtout les pauvres auxquels l'Eglise n'a jamais ménagé ses services avec le plus absolu désintéressement.

Mais il importe de le dire avec insistance à nos fidèles, pour déjouer les calculs des mauvais chrétiens.

II. On Nous a demandé si les Maires, sur l'invitation du Préfet, devaient assister aux opérations de l'inventaire des églises. Nous pensons que, aux termes de la loi, ils n'y sont pas obligés et que, en leur qualité de catholiques représentant des populations catholiques, ils doivent s'abstenir de faire officiellement acte de présence. Toutefois, s'ils prévoyaient que des troubles peuvent se produire, Nous ne les blâmerions pas d'intervenir, pourvu que leur rôle se bornât à assurer l'ordre public.

III. **Archiconfrérie du Sacré-Cœur.** — Au congrès de la Fédération des œuvres, à Landerneau, il avait été décidé que l'on s'efforcerait d'établir dans le diocèse de Quimper et de Léon l'« Association des Hommes de France au Sacré-Cœur de Montmartre ». Cette œuvre existe déjà dans un certain nombre de paroisses et y produit de très grands fruits. Nous venons de confier à M. l'abbé Félix Le Louët la mission de l'organiser dans les paroisses qui le désireraient. MM. les Curés et Recteurs peuvent s'adresser à cet excellent missionnaire qui se rendra à leur invitation, porteur d'un règlement et de toutes les indications nécessaires pour l'établissement de l'œuvre.

L'adresse de M. Le Louët est : au Calvaire, Landerneau.

IV. A raison du déplorable effet produit dans les milieux catholiques de Paris par un article de M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, paru dans l'*Univers* du 5 Février et

ayant pour titre : *Respect à Dieu*, Nous avons le devoir de déclarer publiquement que les appréciations contenues dans le dit article ne répondent, en aucune façon, aux sentiments de l'Evêque de Quimper ni à ceux de l'immense majorité de ses diocésains, clergé et fidèles.

Décès. — Nous recommandons aux prières :

M. Stricot, ancien recteur du Bourg-Blanc, décédé le 5 Février ;

M. Pennec, recteur de Saint-Thois, décédé le 6 Février.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France ; le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — L'union des catholiques. — L'œuvre électorale.

Avis. — Nous serions reconnaissant à nos confrères de vouloir bien nous envoyer, *avant le 28 Février*, les noms des prédicateurs de la station du Carême (ou retraite pascalle) dans leurs paroisses, pour que nous puissions en donner une liste complète. Cela intéresse tout le diocèse et procure toujours, nous en avons la certitude, des prières à l'œuvre d'évangélisation.

Nous sommes également désireux d'annoncer et de recommander aux prières des âmes pieuses les missions ou retraites qui doivent se donner dans les paroisses du diocèse, comme d'en publier ensuite les comptes-rendus. Ce ne sont pas là des réclames ni des distributions de vaines louanges, mais bien des sujets d'édification pour le public, des stimulants pour les paroissiens et aussi de précieux documents pour notre histoire religieuse, ainsi qu'on l'a déjà souvent fait remarquer.

Puisque l'occasion s'en présente, nous croyons devoir rappeler que nos colonnes sont ouvertes à toutes les communications — annonces ou relations de fêtes, de cérémonies, de réunions d'œuvres — intéressant la vie religieuse du diocèse pour lesquelles on juge à propos de recourir à la publicité de la *Semaine religieuse*.

Nécrologie. — M. Stricot, ancien recteur du Bourg-Blanc, dont nous annonçons plus haut la mort, est décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon, dans sa 76^e année.

Né à Sibiril le 14 Juillet 1830, ordonné prêtre le 17 Mai 1856, M. Stricot (Jean-Marie) fut vicaire d'abord à Plounévez-Lochrist

(1^{er} Juin 1856), ensuite à Plougasnou (3 Juillet 1866). Nommé recteur de Saint-Jean-du-Doigt (11 Mars 1873), puis transféré au Bourg-Blanc (14 Novembre 1875), il donna sa démission, au mois de Décembre 1894, pour se retirer à la maison Saint-Joseph, où il est mort le 5 Février.

Un des témoins de ses dernières années nous écrit : « Malade depuis longtemps, M. Stricot ne quittait plus guère sa chambre. Vers le milieu de la semaine dernière, son état s'aggrava et, comme il était visible que sa fin approchait, les derniers sacrements lui furent administrés samedi. Enfin, hier matin, à 10 heures, après une agonie douce et paisible, il s'endormait dans le Seigneur. Toujours bon et miséricordieux envers ses semblables, au cours de sa longue carrière sacerdotale, il aura été accueilli avec bonté, là-haut, nous en avons la ferme confiance, par le Dieu des miséricordes. Ses funérailles ont été célébrées, mardi matin, à 10 heures, dans la chapelle de l'établissement, au milieu d'une nombreuse assistance d'ecclésiastiques, de parents et d'amis. Le nocturne a été présidé par M. Caroff, curé-doyen de Sizun ; la messe chantée par M. L. Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph. Après l'absoute, faite par M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix, le corps du vénéré défunt a été conduit au cimetière de Saint-Joseph où a eu lieu l'inhumation. »

II. Nous apprenons, à la dernière heure, la mort de M. Pennec, recteur de Saint-Thois, décédé également à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon.

Dans notre prochain numéro nous donnerons quelques détails biographiques sur cet excellent prêtre.

R. I. P.

Les inventaires dans le diocèse. — Comme nous l'avions annoncé, les opérations de l'inventaire ont commencé au Grand-Séminaire le mardi 30 Janvier : elles se sont continuées les jours suivants, et nous croyons savoir qu'elles ne sont pas encore terminées. Quand le sous-inspecteur de l'Enregistrement s'est présenté, M. le chanoine Gadon, supérieur, a lu la protestation suivante :

« L'inventaire auquel vous venez procéder, Monsieur l'Inspecteur, est manifestement attentatoire aux droits exclusifs de l'Eglise sur des biens que la pieuse générosité de nombreux bienfaiteurs, prêtres et laïcs, a consacrés à l'œuvre si fondamentale du recrutement et de la formation sacerdotale de ses ministres.

« Depuis quinze ans, qu'ils aient été tout spontanés, ou que les circonstances m'aient amené à les solliciter, ces dons ont passé par mes mains. Le souvenir très reconnaissant que j'en garderai toujours m'impose le devoir de protester, non seulement à titre de membre du bureau d'administration, représentant Mgr l'Evêque, et en qualité de supérieur du Séminaire, mais encore comme

représentant responsable de tous ces généreux donateurs, contre cette opération, prélude de la spoliation finale, qui est dans les desseins avoués des ennemis de l'Eglise, et que la prétendue loi, dite de séparation, décrète elle-même pour plusieurs cas qu'elle prévoit déjà. »

M. le Supérieur a ajouté : « En subissant malgré moi cet inventaire, je ne peux pas perdre de vue que cette opération, si elle se prolongeait, ne manquerait pas d'entraver la marche régulière de nos exercices communs de piété et de nos études. Ceux qui vous envoient ne s'en sont pas préoccupés. Mais moi j'ai le devoir de sauvegarder l'intégrité de tout ce qui est l'âme et la vie du Séminaire : la discipline, l'étude et le recueillement.

« Je déclare donc que c'est uniquement dans ce but, que je consentirai à vous donner, de vive voix, sur votre demande, et dans la mesure que tolérera ma conscience, quelques indications suffisantes pour que vous puissiez abréger le travail qu'on vous impose. »

Aux questions relatives au mobilier des chambres des séminaristes, des classes et du réfectoire, M. le Supérieur a répondu, en donnant de vive voix quelques renseignements suffisants pour éviter de longues perquisitions dans la maison.

Mais quand on l'a interrogé sur ce qu'il y avait à la sacristie et à la chapelle, il a refusé de répondre.

M. le Supérieur, interrogé au début des opérations, s'il signerait l'inventaire, a répondu : « Je refuse de signer un inventaire contre lequel je viens de protester et je proteste de nouveau.

« Je déclare que je le tiendrai pour nul, sans nul effet à l'endroit des actes de mon administration des biens du Séminaire, dont j'entends bien n'avoir à rendre compte à qui que ce soit, si ce n'est à l'autorité ecclésiastique, à Mgr l'Evêque de Quimper ou à ses représentants. »

Les inventaires ont eu lieu dans un grand nombre de paroisses, notamment à Brest, à Morlaix, à Landerneau, Pont-l'Abbé, Carhaix, etc., sans incidents notables ; partout les églises étaient remplies de fidèles priant et chantant des cantiques. A Saint-Pol de Léon, à Quimperlé et à Concarneau, la foule massée aux abords ou dans l'intérieur des églises a empêché les agents des Domaines et leur suite d'y pénétrer pour procéder aux opérations de l'inventaire. Dans les deux dernières villes nommées — Quimperlé et Concarneau — la résistance a été plus vive et, sans l'intervention du clergé, il y aurait eu, sans doute, à regretter des actes de violence.

Ajoutons que partout les populations en masse ont protesté par leur présence contre l'atteinte portée à leur foi : manifestations généralement calmes et muettes qui peuvent, à la suite du moindre incident, changer de caractère. Blessés au fond de leur conscience par les mesures odieuses dont ils

comprennent la portée, nos Bretons se taisent encore par respect et par obéissance... Bien imprudents ceux qui les provoquent et qui les pousseraient à bout, si jamais on en venait à l'application complète de la loi liberticide !

LANDERNEAU. — Ligue patriotique des Françaises. — Le dimanche 28 Janvier, a eu lieu la réunion annuelle du comité de Landerneau. Cinq cents ligueuses eurent la déception d'apprendre que Mgr Dulong de Rosnay, sérieusement indisposé, ne pourrait les présider, ainsi qu'il avait bien voulu le promettre. Prévenu au dernier moment, M. du Rusquec, qui devait parler en breton, consentit à prendre aussi la parole en français, et il serait difficile de dire en quelle langue il a le plus charmé et électrisé son auditoire. Dans les deux langues aussi fut lu le rapport de 1905. Avec la franchise qui n'admet pas d'illusion, mais qui défend le découragement, le rapport constate quelques défections. Les adhérentes du Comité de Landerneau sont, cette année, 2.860, ayant versé 2.064 francs, dont la provenance et l'emploi sont indiqués dans un tableau faisant suite au compte-rendu annuel des travaux du Comité.

BREST. — I. Croix Rouge. — La section brestoise de la « Croix Rouge » a fait célébrer, samedi 3 Février, à Saint-Louis, un service funèbre pour les soldats et marins morts pour la patrie.

Autour du catafalque, surmonté d'un drapeau français crépé de deuil, se trouvaient réunies diverses notabilités maritimes et militaires, parmi lesquelles on remarquait : l'amiral Péphau, préfet maritime ; l'amiral Gigon, commandant l'escadre du Nord ; le général de division Lachouque ; les généraux de brigade Gonard et d'Aubigny ; les directeurs des divers services de la marine et de l'armée, de nombreux officiers, M. Deschard, président de la section brestoise, etc.

Dans la nef, de nombreux fidèles se pressaient, heureux de pouvoir, par leur attitude pieuse et recueillie, témoigner leur attachement à la patrie et à l'armée.

Pendant la messe, la musique des équipages de la flotte a exécuté quelques marches funèbres, et la maîtrise a chanté le *Dies iræ*.

Après la messe, M. le Curé de Saint-Louis a adressé à l'assistance une allocution où, après avoir exalté la patrie, il montra la mission que s'est donnée la Croix Rouge. Non seulement elle s'attache à soulager les souffrances physiques de ceux qui tombent blessés sur le champ de bataille, elle veut aussi consoler leurs cœurs endoloris en les entourant des plus douces affections et en leur assurant les secours de la religion. Elle les suit même par delà cette vie en versant sur leurs tombes la prière qui délivre....

L'absoute a terminé la cérémonie.

II. — Chant Grégorien. — Dimanche 4 Février, une conférence-concert a été donnée au patronage Saint-Louis.

M. Le Curé de Saint-Louis, qui présidait, rappela d'abord le *Motu proprio* de Pie X qui recommande instamment de revenir au chant grégorien, et déclara que la maîtrise de Saint-Louis sera maintenue malgré les difficultés des temps ; puis il donna la parole à M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin.

L'orateur montre comment l'Eglise a su tirer profit des divers arts, peinture, architecture, musique, etc., pour élever les âmes vers Dieu. Il s'étend sur le chant, le plain-chant grégorien, dont il retrace les qualités essentielles : la simplicité, l'expression, la variété, l'onction. Il fait voir dans le chant ainsi compris un moyen des plus efficaces de sanctification, et se demande pourquoi ce moyen est si peu apprécié aujourd'hui. La raison en est, dit-il, qu'on préfère les livres à tranches dorées et aux prières à l'eau de rose aux livres vraiment liturgiques (Dom Guéranger), qui permettraient de suivre l'office et le chant et de communier véritablement à la sainte liturgie...

Entre les diverses parties de la conférence, la maîtrise a exécuté plusieurs morceaux de plain-chant avec une perfection qui fait le plus grand honneur à M. Guillermit, maître de chapelle, et à M. l'abbé Le Berre.

Le programme comportait divers autres morceaux (chœurs, chants, musique), dont le caractère moins sévère a encadré fort agréablement la conférence et le chant grégorien. ***

HUELGOAT. — Bénédiction de cimetière. — Les paroissiens d'Huelgoat ont été témoins, dimanche dernier, d'une cérémonie qui ne se reverra peut-être plus bien souvent dans notre pays de France : la bénédiction solennelle du nouveau cimetière communal. Malgré la bise glaciale, et parfois des rafales de neige, les fidèles étaient venus nombreux ; parmi eux beaucoup d'hommes.

M. le Curé, délégué à cet effet par Mgr l'Evêque, accomplit les rites prescrits par le Pontifical ; puis M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, adresse à l'assistance une chaude allocution sur la croix de Jésus-Christ, instrument de la Rédemption des hommes pécheurs. Que deviendrions-nous, demande l'orateur dans un superbe mouvement d'éloquence, si la croix venait à disparaître de notre pays ? Ouvrez l'histoire, et voyez ce qu'était le genre humain avant le Christ ; demandez aux voyageurs qui ont parcouru le monde ce qu'il est aujourd'hui encore chez les nations païennes : la femme, simple bête de somme, la chose de son mari, les hommes tombant sous le joug du plus fort, exposés au marché avec les animaux, puis jetés au rebut quand, devenus vieux, ils ne peuvent plus servir... Restez donc avec nous, Sauveur Jésus, conclut-il. Que votre croix demeure dans nos églises pour nous montrer le chemin du ciel ; qu'elle demeure dans les écoles pour apprendre aux enfants à bien vivre, et qu'elle reste aussi toujours dans nos

cimetières pour veiller sur nos dépouilles mortelles et protéger notre dernier sommeil, en attendant le jour de la résurrection.

L'auditoire, qui, dès le commencement du sermon, avait prêté une attention soutenue, était visiblement impressionné par ces puissantes paroles, dites d'ailleurs en un breton si pur ; et à un certain moment, l'émotion que l'on sentait très vive dans le cœur de l'orateur lui-même, se communiqua à la foule, et nous vîmes bien des larmes couler.

Cette belle cérémonie montre qu'il y a encore un peu de foi dans Huelgoat. Les fidèles de la paroisse sont heureux de voir la croix, signe d'espérance et de pardon, dominer leur nouveau champ des morts béni et sanctifié par les prières de l'Eglise. Leur joie eût, maintenant, été complète sans le fâcheux accident survenu samedi soir. La grande croix en granit du vieux cimetière avait été transférée au nouveau, par les soins réunis de la Fabrique et du Conseil municipal. Mais le christ, sans doute insuffisamment soudé au fût, fut projeté à terre par le vent violent de samedi, et se brisa en plusieurs morceaux. Perte peut-être irréparable : de l'avis de tous, ce christ et la croix, taillés dans un même bloc de Kersanton, comptaient comme l'une des œuvres les plus achevées du sculpteur Larhantec.

G...

Entre l'inventaire et le vol. — Nous contestons formellement à l'Etat le droit d'inventorier nos biens d'Eglise ; en conséquence, nous revendiquons pour les catholiques celui de repousser ses manœuvres de confiscation ; s'il persiste, entre cet inventaire violent et le vol consommé, il y aura des cadavres.

Dites-nous : « Moi, Etat, je suis propriétaire de tous ces biens ». A l'appui de cette articulation, produisez-nous un envoi en possession régulier. Alors, nous nous inclinons avec respect devant vos agents ; nous leur communiquerons « tous titres et documents utiles à leurs opérations ». Mais avez-vous jamais dit ou fait rien de pareil ? Vous n'apportez pas de titre de propriété. Retirez-vous donc, sinon vous éveillerez notre défiance.

Dites-nous : « Je suis dépositaire de ces biens. Il y a quelque cent ans, je me suis engagé à reproduire toutes les restitutions faites à l'Eglise et toutes ses acquisitions à venir ». Mais, juste ciel ! vous n'avez rien promis à personne ; ni dans le Concordat, ni dans les Articles organiques, nulle part, la dissolution du pacte cultuel n'a été prévue. Cessez de vous occuper de nos biens ; voilà tout. Pourquoi en faire le relevé ? Serait-ce une reconnaissance des lieux et des valeurs ? Est-ce que vous méditeriez quelque mauvais coup ? Ne trouvez pas mauvais que vos allures nous paraissent suspectes, et que nous prenions contre vous les plus vulgaires précautions.

Dites-nous : « Je suis tuteur responsable de ces biens », et nous vous faciliterons la reddition de vos comptes. Mais, qui donc vous

demande des comptes ? L'Eglise s'en abstient. Elle pourrait le faire, au nom de l'art. XV du Concordat. N'étiez-vous pas engagé « à prendre des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations » ? S'ils le veulent ? Combien l'ont voulu vainement ! Que de testaments annulés ! Que de legs réduits ! Que de fondations arrêtées au passage ! Nous avons subi l'affront de voir tarifer dans vos bureaux la *part du célébrant* pour la célébration des messes fondées, et cela, au mépris des règlements diocésains comme de la volonté formelle des mourants. Voilà votre tutelle et votre responsabilité. Vous n'avez reculé devant aucune mesure pour empêcher l'Eglise de France de parvenir à une modeste aisance et de faire quelque bien aux classes déshéritées. Votre main nous a été lourde ; nous ne pouvons pas nous défendre d'une crainte, c'est qu'elle ne devienne franchement malhonnête.

Dites-nous : « La justice me requiert de surveiller vos biens ; je ne suis que l'humble exécuteur de ses arrêts ». Mais vos agents ne sont pas porteurs d'un arrêt de justice ; ils portent, ce qui est bien différent, un papier législatif rédigé par 500 blocards. Qu'est-ce que ce papier peut bien nous faire, à nous ? Le Parlement s'est plu à disposer de nos propriétés. Cela excède son pouvoir. Nous récusons son autorité et nous tenons son factum pour non avenu.

Dites-nous : « Je vous exproprie pour cause d'utilité publique, et je vous offre, comme le droit l'exige, une compensation équitable ». Mais vous avez eu peur de proférer ces grands mots et vous n'avez pas fait non plus cette chose exceptionnelle. Il y aurait encore de l'équité dans cette mesure. Vous n'en êtes pas capable.

Dites-nous seulement : « Les représentants légaux des fabriques sont consentants ». Ah ! si vous nous montriez les 200.000 citoyens qui composent nos 37.000 conseils de fabrique se prêtant de bonne grâce à votre inventaire, un tel spectacle ne manquerait pas de servir puissamment vos desseins. Vous l'interpréteriez comme l'acceptation de la loi cultuelle. Devant cette capitulation du droit, la masse des fidèles perdrait jusqu'à l'idée d'une résistance. Mais il se trouve que cet aréopage, devant lequel il vous faut enfin comparaître, vous accable de sa réprobation unanime. Jamais condamnation plus solennelle ni plus foudroyante. Vos agents en blémissent. Le peuple chrétien se porte de lui-même au secours du droit menacé ; ses pacifiques revendications vous déconcertent. Levez donc le masque. Montrez-vous enfin ce que vous êtes. Enfoncez à coups de hache les portes de nos églises ; massacrez les fidèles jusqu'au pied de nos tabernacles. Il n'y aura plus de doute désormais : si votre inventaire n'est pas déjà un vol, vous, qui le faites, vous êtes un valeur dangereux doublé d'un sacrilège.

Que nous parlez-vous encore de dévolution ? Ce mot lui-même vous trahit ; il renferme une syllabe qui suffit à vous accuser et à

vous confondre. La dévolution ? mais c'est justement ce dont l'Eglise ne veut pas. Elle a ses conseils de fabrique qui lui donnent pleine satisfaction. Pourquoi les remercier ? Où trouvera-t-elle des administrateurs aussi recommandables pour leur compétence, pour leur intégrité ? Ne disons rien de leur désintéressement ; c'est une vertu que la goinfreterie bloarde a disqualifiée pour longtemps. La paroisse a confiance en eux, comme s'ils étaient ses élus. Qui s'en est plaint ? Qui a donné moins d'ennuis aux préfectures et aux tribunaux ? Ils étaient irréprochables, bien méritants, et vous les congédiez comme des serviteurs infidèles, les dessaisissant brutalement de leur gestion en faveur de gens inconnus, vos favoris et vos créatures ! C'est donc cela, votre dévolution ? Elle nous vole nos administrateurs et nous impose les vôtres. Eh bien ! pour cela seul, elle est inacceptable.

Les situations sont très nettes. Vos inventaires sont en détresse ; vous appelez à leur secours les mesures violentes ; l'impopularité va fondre sur vous. Un mot du Pape raffermirait votre pouvoir chancelant en prolongeant la résignation des catholiques dont la patience est à bout. Ce mot sauveur, le Pape ne le prononce pas, et son silence n'est que le juste châtement d'une rupture dont vous avez assumé aveuglément la redoutable responsabilité.

Si les Evêques ont parlé, c'est uniquement pour tracer aux conseils de fabrique une ligne de conduite dont vous avouez la parfaite correction. Quant au peuple chrétien, ils l'ont abandonné à son inspiration. De quoi vous plaignez-vous ? N'est-ce pas vous-même qui avez détaché ce peuple de ses chefs religieux, qui l'avez proclamé l'héritier présomptif des fabriques, et qui prétendez l'investir de la direction du culte dans chaque paroisse ? Prenez donc contact avec lui, non plus avec les Bretons méprisables que nous sommes, mais avec ces catholiques de Paris qui se sont frottés à votre civilisation.

Admirez comme ils ont conscience de leurs droits ! Assez de discussions, des actes. Pour eux, la dévolution des édifices religieux est toute faite ; voilà qu'ils en prennent possession ; et ils estiment qu'il n'y a lieu, pour le moment, que d'en interdire l'accès aux malfaiteurs. A votre approche, ils s'enferment dans leurs temples ; ils s'y barricadent. En vous apercevant, ils crient : Arrière les voleurs ! Assaillis avec férocité, ils bravent coups et blessures ; traînés au prétoire, ils triomphent de l'amende et de la prison. Honneur à nos frères de la capitale ! Il leur revenait de recueillir les premiers lauriers de la persécution et de les empourprer de leur sang.

Et notre Bretagne ? Son calme est de ceux qui précèdent les tempêtes. C'est en frémissant sourdement qu'elle assiste à des tentatives ou à des simulacres d'inventaires. Qu'on aille plus loin, qu'on la trouble dans ses pratiques religieuses, qu'on commette

l'imprudence de menacer ses églises, soudainement sa foi fera explosion, et rien n'en pourra maîtriser la poussée vengeresse.

X...

Le culte des Saints (suite).

Sans discuter ici, désignons les Eglises qui ont eu pour fondateurs ou premiers évêques des disciples des Apôtres, et même de Notre-Seigneur.

J'emprunte cette énumération à un ouvrage intitulé *le Culte des Saints de France* (deux gros volumes par MM. Charles Flament, curé de Milly, et Paul Haghe, curé de Saint-Chabrais) ; mais comme à deux reprises j'ai déjà parlé, et même assez longuement, des apôtres de la Provence, je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

• En se rendant en Espagne, saint Paul y laissa trois de ses disciples : Trophime à Arles, Crescent à Vienne, Sergius-Paulus à Narbonne. Cet épanouissement premier de la vie chrétienne, dans cette portion du Midi, n'est pas contestable.

• Saint Martial, l'un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur, envoyé par l'apôtre saint Pierre dans l'Aquitaine, jeta les semences de la parole divine au milieu d'une foule de cités celtiques. Son siège épiscopal était à Limoges (1).

• Après avoir évangélisé les Pétroriciens, saint Front, premier évêque de Périgueux, s'avança vers le Nord jusque chez les Suesones, pour revenir mourir dans sa ville épiscopale, ainsi que le témoigne la liturgie de Soissons.

• Deux évêques de la mission de saint Denis continuèrent l'œuvre de saint Martial et de saint Front. Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut l'apôtre de l'Aquitaine ibérienne. L'Aquitaine celtique, les peuples épars entre les rives de la Loire et de la Garonne, entendirent Eutrope, premier évêque de Saintes. Eugène Marcellin, compagnon de l'un et de l'autre, fonda l'Eglise de Tolède et vint visiter saint Denis à Lutèce. Saturnin avec ses disciples Papoul, Honest, Patern, honorés comme lui du titre de Saints, érigèrent les sièges de Toulouse, Eause et Pampelune. L'Eglise de Lodève, celle de la Haute-Auvergne qui prit plus tard son nom, se réclament de saint Flour, disciple de saint Pierre. Le même apôtre envoya à Clermont saint Austremoine. Saint Ursin, dont la mission fut de même directement apostolique, vint de Rome à Bourges, où il se fixa.

• Disons, pour aller plus vite :

• Mission d'un des vicaires de saint Pierre : saint Julien et saint Clair ; évangélisation : Cénomans et Armoricaïns (2).

(1) Une tradition respectable dit que saint Martial est l'enfant que Notre-Seigneur plaça au milieu de ses apôtres en leur disant : « Si vous ne ressemblez pas à cet enfant vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux ».

(2) La tradition de Nantes reconnaît bien que la mission de saint Clair venait de saint Lin, qui fut en effet vicaire de saint Pierre, mais elle affirme que cette mission n'eut lieu qu'après le martyre du Prince des Apôtres, quand saint Lin occupait lui-même le siège pontifical.

- Tours : saint Gatien.
- Lutèce : les saints Denis, Rustique, Eleuthère, de la mission de saint Clément (1).
- Meaux : Sanctin et Antonin, disciples de saint Denis. Le premier abandonne le siège de Meaux à son compagnon, et va s'établir à Verdun.
- Beauvais : saint Lucien, disciple de saint Pierre à Rome.
- Ouest et Nord-Ouest : séjour de saint Nicaise dans le Vexin.
- Evreux : saint Taurin.
- Bayeux : saint Exupère.
- Sées : saint Latuin.
- Gaule Belgique, Metz : prédications de saint Clément, oncle du pontife romain.
- Trèves et Strasbourg : les saints Euchaïre, Valère, Materne qui se succédèrent sur le siège de Trèves.
- Châlons : les saints Memmie (Menge), Donatien, Domitien.
- Reims : saint Sixte, consacré évêque par saint Pierre ; saint Sinice qui lui succéda venant de Soissons.
- Tel était, vers la fin du premier siècle, au témoignage de la tradition et des monuments liturgiques, l'état de la naissante Eglise de France. »

A cette liste des premiers évêques envoyés dans les Gaules par les Apôtres, je crois devoir ajouter les noms des deux premiers évêques de Lyon. L'illustre Eglise de cette ville était surtout composée de Grecs venus d'Asie. Saint Pothin, qui la gouverna d'abord, avait pour aide saint Irénée, envoyé par saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de l'apôtre saint Jean ; après le martyre de saint Pothin, saint Irénée occupa son siège.

(A suivre.)

Pèlerinage à Rome. — On nous demande d'annoncer dès à présent le pèlerinage de « la France catholique à Rome » qui aura lieu du 10 au 20 Septembre 1906, sous la présidence effective de Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

Prix du voyage — comprenant tous les frais, le logement, la nourriture en cours de route et à Rome — de Paris à Paris :

1^o Commission romaine : 3^e classe 145 fr. ; 2^e cl. 190 fr. ; 1^{re} cl. 240 fr. — 2^o Hôtels : 3^e cl. 210 fr. ; 2^e cl. 255 fr. ; 1^{re} cl. 305 fr.

On peut s'adresser, pour tous renseignements, au secrétariat général, chez M. L. Harmel, Val-des-Bois, Warmériville (Marne) — ou au correspondant diocésain, M. G. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

(1) La mission de saint Denis venait bien de saint Clément ; n'oublions pas que l'aréopagiste avait été converti par saint Paul.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, en bonne santé, continue ses audiences habituelles et ses réceptions.

Son Em. le cardinal Gotti est entré en convalescence.

La nouvelle des résistances opposées en France, spécialement à Paris, aux agents chargés de l'inventaire des églises a produit une vive impression à Rome ; elle donne une grande force aux partisans de la non acceptation de la loi.

Les résolutions de Pie X sur ce point demeurent secrètes. Un supérieur de congrégation ayant, dans une conférence publique, prétendu indiquer la pensée du Pape sur les affaires de France et ajouté que si le Saint Père hésite à conseiller la résistance, c'est dans la crainte de n'être pas obéi, l'*Osservatore Romano* a été autorisé à déclarer que le Saint-Père n'a manifesté à personne sa pensée sur ce sujet.

• Par suite, toutes les affirmations dans un sens ou dans un autre sont complètement gratuites. »

Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle, qui vient d'arriver de Rome, a reçu au Vatican confirmation de ce qui a été dit : le Pape ne peut pas intervenir dans l'affaire de la Séparation avant qu'ait été publié le dernier règlement d'administration publique. « Mais Pie X est prêt, a-t-il ajouté, et l'épiscopat français recevra bientôt des instructions. »

On comprend que le sage et saint Pontife attende pour se prononcer sur une situation si complexe, qui tient à la fois aux principes et aux circonstances, pour laquelle il doit régler le présent sans compromettre l'avenir.

Que l'Esprit-Saint, par qui l'Eglise est gouvernée, éclaire et inspire son auguste chef : c'est ce que les catholiques de France doivent instamment demander, sans s'étonner ni s'impatienter que le Pape attende la lumière d'En-haut pour se prononcer sur leurs affaires religieuses. Et après cela, quand il aura parlé, ils n'auront plus qu'à s'en tenir à sa décision.

FRANCE. — La nomination des Evêques et des Curés sous le régime de Séparation. — Cette question est une de celles qui préoccupent le plus vivement l'opinion catholique. On s'est demandé si l'établissement des archevêques et évêques que le Pape nommera seul serait subordonné à la délivrance d'un *exequatur* par le gouvernement, et si le choix des curés par les évêques serait soumis à un agrément préalable quelconque de la part du pouvoir civil.

Répondant à cette appréhension, un journal officieux a publié une note d'après laquelle « le Conseil des ministres a estimé que les questions de cet ordre étaient du domaine législatif et non d'un

simple décret, et que, du moment que la loi de séparation n'avait rien prescrit à cet égard, il n'y avait pas lieu d'insérer dans le règlement d'administration publique des dispositions concernant des mesures de ce genre. La séparation sera complète entre l'Eglise et l'Etat, sous réserve des garanties de police et autres que la loi du 11 Décembre dernier a instituées. »

Cette note n'a pas été démentie. Mais on fait remarquer, avec raison, qu'elle émane du ministère et non de la commission chargée de rédiger le règlement d'administration... De plus, si les questions de cet ordre sont « du domaine législatif » et qu'une loi nouvelle soit jugée nécessaire pour entraver la liberté de ces nominations, le gouvernement saura bien y aviser... si les élections prolongent la puissance du bloc. Aux catholiques de prévenir ces velléités de leurs ennemis.

— **Inventaire des biens d'Eglise.** — L'exécution de la loi de séparation a commencé, dans toutes les parties de la France. La première application qui s'en effectue sous le nom d'« inventaire » a soulevé partout des protestations unanimes, provoqué sur plusieurs points de la part des catholiques des résistances courageuses et, de la part des agents de l'autorité, des répressions d'une violence brutale.....

En face du gouvernement qui se prétend obligé de faire exécuter la loi, la conscience catholique s'est dressée, déclarant ne pouvoir permettre cette exécution avant que la parole du Pape, en acceptant la loi, l'ait rendue valable. En vain allègue-t-on que l'inventaire « n'est en soi qu'une simple formalité, une mesure d'ordre et de conservation dans l'intérêt même des fabriques » ! « Non ! la prétention est insoutenable, écrit M. le comte de Mun dans un magnifique article qui serait à citer en entier : ou les inventaires ne veulent rien dire, ou ils sont une mesure préparatoire non seulement de la dévolution des biens, mais aussi de la confiscation éventuelle. »

Les représentants de l'Eglise, curés et fabriciens, ont conservé vis-à-vis des agents de l'Etat une attitude digne et absolument passive, se bornant à faire insérer dans les procès-verbaux leurs protestations et leurs réserves qui donnaient satisfaction aux consciences, mais insuffisantes pour traduire les sentiments d'indignation des fidèles, qui se sentaient *chez eux*. C'est bien cette pensée, et non une vaine agitation politique, qui a organisé la résistance ; voilà pourquoi des catholiques, dans la spontanéité d'une énergie poussée à l'héroïsme, au prix de leur sang, presque de leur vie, en tout cas de leur liberté, ont défendu, avec l'intégrité de leurs droits, ces églises bâties et meublées par eux...

Le récit des faits qui se sont passés à Paris remplit les journaux ; dans un grand nombre d'églises, l'opposition des fidèles a empêché l'inventaire et contraint les agents de se retirer ; à Saint-Roch, une violente bagarre s'est produite ; à Sainte-Clotilde, les grilles et les portes de l'église ont été enfoncées ; des troubles

plus graves encore ont eu lieu à Saint-Pierre du Gros-Cailhou : l'église a été littéralement prise d'assaut et saccagée ; les dégâts dépassent, dit-on, 10,000 fr. Pendant ces trois jours de vraie guerre civile, des centaines de personnes ont été blessées, plusieurs grièvement ; des hommes appartenant à toutes les classes de la société, des conseillers municipaux, des députés, des gens du peuple, des domestiques, des étudiants en grand nombre, etc., ont été arrêtés et plusieurs condamnés plus durement que les criminels. Plusieurs curés sont poursuivis en police correctionnelle.

« Si, dit M. de Mun, on imagine, par ces moyens-là, intimider et faire reculer les catholiques, on se trompe. Ce sera justement le contraire ; on ne fera qu'animer, exciter les esprits. » Et notre éloquent député ajoute, comme conclusion : « Une loi qui s'annonce par de tels désordres est une loi condamnée ».

Les journaux rapportent également l'opposition faite aux inventaires dans un grand nombre d'autres diocèses. Nous nous contentons de citer, près de nous, Saint-Brieuc et Vannes où l'attitude résolue des populations a rendu impossible et fait remettre à plus tard l'inventaire des églises. Plusieurs villes ont subi un véritable état de siège. A Dinan, M. Daniel, curé de Saint-Sauveur, a été condamné à 24 heures de prison et 100 francs d'amende.

La *Semaine religieuse* de Rennes a publié, samedi, la note suivante dans sa partie officielle :

« Les inventaires sont annoncés un peu partout, et jettent l'émoi dans nos populations.

Il est certain qu'il s'agit d'inventaires de biens qui sont biens d'Eglise, et qu'au Pape seul il appartient d'en régler la disposition.

Une loi récente a décidé que ces biens seraient transférés aux associations dites « cultuelles ». Or, cette dévolution ne peut être légitime que si le Pape y donne son assentiment.

Le donnera-t-il ? Nous l'ignorons.

Puisqu'il ne l'a pas encore donné, tout acte préluant à la dévolution (tel est l'inventaire que l'on opère) constitue au moins un fait prématuré et vexatoire contre lequel chacun a le devoir de protester. »

A retenir, cette phrase du discours prononcé, dimanche, par M. le chanoine Richard, le vaillant curé de Saint-Pierre de Chaillot, sur le sanglant assaut donné l'avant-veille à son église : « En terminant, je demande à Dieu le retour prochain de la paix que nous obtiendrons certainement puisque nous avons au cœur la force nécessaire pour soutenir au besoin la guerre ».

L'inventaire à Lourdes. — Le 26 Janvier, a commencé à Lourdes l'inventaire des biens de la mense épiscopale, dont fait partie, on le sait, la grotte miraculeuse, la basilique, l'église du Rosaire et leurs dépendances.

L'évêque de Tarbes a fait lire une protestation où nous lisons :

« C'est le moment de l'affirmer bien haut. Il n'est pas un pays, pas une ville, peut-être par un village au monde qui n'est coopéré, par ses dons, à la construction et à l'embellissement de nos sanctuaires. Ils doivent donc être tenus, sans contestation aucune, pour un trésor sacré, vraiment catholique et mondial, confié à la garde de l'évêque de Tarbes.

Eh ! bien, sachent, dans le monde entier, tous ceux qui ont à cœur le culte de Notre-Dame de Lourdes, que l'évêque de Tarbes défend à la mesure de ses forces le dépôt laissé entre ses mains par la piété catholique, et qu'il serait heureux de donner sa vie comme gage de fidélité à sa mission. »

Cette éloquente protestation trouvera un écho ému dans le cœur de tous les catholiques du monde.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAÎTRE

Annuaire pontifical catholique pour 1906, par Mgr ALBERT BATTANDIER, protonotaire apostolique. Un vol. petit in-8° de 700 pages avec 81 gravures. Prix : 3 fr. 50.

On s'imagine trop souvent que l'*Annuaire catholique pontifical* n'est qu'une suite aride de nomenclatures. Evidemment, pour justifier son titre même, il doit donner les listes qui, malgré leur sécheresse, n'en sont pas moins très précieuses, mais là ne se borne pas son but.

L'*Annuaire* se compose de deux parties. La première comprend l'énumération des différents éléments de la hiérarchie catholique : Sacré Collège, épiscopat du monde entier (avec notes statistiques sur chaque diocèse), Cour pontificale et Congrégations romaines.

La seconde partie, qui intéressera un plus grand nombre de lecteurs, groupe une série d'articles où sont traitées des questions ecclésiastiques, d'histoire, de liturgie, d'héraldique, etc. Cette année, on remarque tout particulièrement ce qui concerne les nouvelles Bulles, les docteurs ecclésiastiques, l'Eglise en Russie, les *Ordo* diocésains, le rite ambrosien, les Papes du VIII^e siècle, les anciens évêchés d'Italie et le clergé catholique dans les Parlements.

Les encouragements n'ont pas manqué à cette publication : le Souverain Pontife lui-même, au mois de Mars 1905, a chargé Mgr Bressan d'exprimer à Mgr Battandier sa satisfaction pour les renseignements utiles condensés en un volume si compact...

La Question maçonnique, par le baron Félix DE ROSNAY. Brochure in-18 Jésus, franco : 50 cent. (Librairie Retaux, à Paris.)

Voici une page d'histoire et de doctrine qui fait grand honneur à l'esprit, à la science et au talent de l'auteur, en même temps qu'un précieux exposé de tout ce qu'il y a d'essentiel à dire sur la secte qui nous domine et nous ruine, en s'attaquant à toutes les forces vives, religieuses et sociales, dont la France a vécu avec tant d'honneur et de profit, tant qu'elle s'est gardée de l'abri de l'infiltration révolutionnaire dont la franc-maçonnerie a été le plus perfide et le plus efficace instrument.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Protestation de M^{gr} l'Evêque, à l'occasion de l'inventaire de la mense épiscopale ; Inventaire des églises ; Nomination.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus ; Quimper ; Nécrologie ; Avis de services funèbres ; Les

inventaires dans le diocèse ; Pont-l'Abbé ; Le sauvetage de nos immeubles par destination ; Un martyr du devoir ; La Mutualité Bretonne de Paris.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Mort du cardinal Perraud ; Secours religieux aux soldats dans les hôpitaux.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Février. — Sexagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Siméon, Evêque, Martyr.

Vêpres du dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 19. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 20. — Commémoration de la Passion de N. S. Jésus-Christ (*au Supplément*). Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 21. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

A la Cathédrale de Quimper, fête et office des Trois Gouttes de Sang. Double-majeur. Rouge.

Jeudi, 22. — Chaire de S. Pierre à Antioche. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 23. — S. Pierre Damien, Evêque, Doct^r. Double. Blanc.

Samedi, 24. — S. MATHIAS, APOTRE. Double de 2^e cl. Rouge.

Dimanche, 25. — Quinquagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Carhaix du 17 au 20 Février.

Hôpital de Lesneven. du 21 au 25 Février.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Protestation de Monseigneur l'Evêque, à l'occasion de l'inventaire de la mense épiscopale.

EVÊCHÉ DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 8 Février 1906.

Monsieur l'Inspecteur,

Il y a quelques jours, vous avez procédé à l'inventaire des biens appartenant à la Fabrique de Notre Eglise cathédrale, et l'on vous a fait entendre de justes et énergiques protestations. Ces protestations, soyez-en sûr, iront se répétant dans toutes les églises de Notre Diocèse, à mesure que s'y présenteront les agents de l'administration de l'Enregistrement. Elles sont nécessaires ; car, si Nos communautés chrétiennes sont victimes de la force et de l'injustice, il est de leur devoir strict et rigoureux de le dire et de le crier bien haut, afin de faire comprendre aux moins clairvoyants que la volonté soi-disant nationale, qui veut les spolier, n'est que la volonté de quelques-uns, en révolte et en contradiction formelle avec le sentiment et la pensée du grand nombre.

Aussi est-ce de toute Notre âme et de toute Notre conviction que Nous, Evêque de Quimper et de Léon, Nous Nous associons à ces vigoureuses protestations. Ces biens, que l'on inventorie aujourd'hui pour Nous les enlever demain, ne sont à aucun titre la propriété de l'Etat ; ils appartiennent en toute justice aux catholiques, à nos églises, à nos paroisses. Personne n'oserait le contester sérieusement.

Et puis, que deviendront ces biens, péniblement recueillis à travers les âges par la piété des fidèles ? Ils seront attribués à des œuvres complètement étrangères à leur destination primitive, ou bien ils s'en iront à des associations cultuelles que la loi prétend constituer en dehors de la hiérarchie catholique, et dont l'Etat laïque restera le seul maître. Pourrait-on mieux ajouter l'ironie à la spoliation ?

Aujourd'hui, Monsieur l'Inspecteur, vous venez inventorier les biens de la mense épiscopale. Cette mesure, moins criante que la précédente, est peut-être encore plus injuste ; car, si les biens de Fabrique peuvent aller aux associations cultuelles et atteindre d'une certaine manière leur destination, on ne voit pas qu'il en soit ainsi des biens de la mense, puisqu'aux yeux de la loi, après la séparation, il n'y a plus d'Evêque, ni par conséquent personne qui représente à un titre quelconque la mense épiscopale.

N'insistons pas sur le libéralisme d'une loi qui dépouille l'Evêque, non seulement de l'indemnité concordataire et du logement auxquels il a droit, mais encore des biens qu'il possède et dont il jouit légitimement. Les tribunaux apprécieront.

En ce qui touche spécialement la mense de l'Evêché de Quimper, j'ai l'honneur de vous déclarer, Monsieur l'Inspecteur, qu'elle ne possède pour tout bien qu'un titre nominatif rapportant 722 fr. d'intérêts, destinés aux missions paroissiales dans le Diocèse. Ce titre vous sera présenté, et vous pourrez, si vous le jugez bon, en faire l'inventaire descriptif.

Je dois ajouter qu'à mon arrivée à Quimper, indépendamment d'un certain mobilier appartenant à l'Etat, dont vous avez fait naguère le recensement et que je suis prêt à rendre à l'administration des Domaines, j'ai trouvé à l'Evêché quelques meubles, tableaux, gravures ou autres menus objets dont j'ai joui jusqu'ici. Nul inventaire n'en a été fait régulièrement ; on ne m'a fait signer aucun engagement, et je n'ai assumé aucune responsabilité. Après six années de séjour à l'Evêché, il me serait difficile de reconnaître et encore plus de reproduire tous ces divers objets.

Appartiennent-ils à la mense ? Je ne le crois pas ; car celle-ci ne possède aucun revenu et a toujours été, de ce chef, dans l'impossibilité de les acquérir. Par ailleurs, elle ne produit aucun titre, soit légal, soit fiduciaire, établissant sa propriété. — J'estime donc que ces objets ont été purement et simplement laissés aux Evêques de Quimper par leurs prédécesseurs ou leurs ayants-droit, et qu'ainsi ils sont légitimement possédés par Nous. Ici encore, les tribunaux apprécieront.

Pour les raisons ci-dessus exposées, je me refuse formellement à assister ou à guider M. l'Inspecteur dans l'inventaire qu'il a charge de faire, tenant d'ailleurs pour nul et non avenue tout ce qui sera entrepris en ce sens.

Donné à Quimper, le 8 Février 1906.

† FRANÇOIS-VIRGILE, Evêque.

II. Inventaire des églises. — Les inventaires des biens d'église, qui déjà se sont multipliés dans Notre diocèse, ont donné lieu à de nombreuses manifestations aussi touchantes que spontanées. Nous prions MM. les Curés et Recteurs qui sont à la veille de recevoir les agents de bien faire comprendre à la population que les églises et le mobilier qu'elles renferment n'appartiennent ni au clergé ni aux conseils de Fabrique qui en ont simplement l'administration, mais à la paroisse, c'est-à-dire à la communauté chrétienne ou à tous les catholiques de la localité.

Il sera bon aussi dans la principale protestation, celle du Conseil de Fabrique, de rappeler comment et avec quelles

ressources l'église a été construite et meublée. C'est, en général, en dehors de tout secours venant de l'Etat ou de la Commune, et avec l'argent de la Fabrique elle-même ou des simples particuliers. Cette protestation sera consignée dans les registres paroissiaux et signée par les membres du Conseil de Fabrique, le clergé et les notables de la paroisse.

Nomination. — Par décision du 12 Février, M. Héliès, aumônier de l'hospice de Lesneven, a été nommé recteur de Saint-Méen.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I — L'Eglise et la France; le Souverain Pontife et les Evêques.

II — L'union des catholiques. — L'œuvre électorale.

III. — Retraite. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 4 au 10 Mars.

N. B. — La retraite annoncée s'ouvrira le *dimanche 4 Mars*, à 5 h. 1/2 du soir. MM. les Curés et Recteurs, en engageant leurs paroissiens à prendre part à ces pieux exercices, voudront bien les avertir en même temps de se trouver exactement à l'heure marquée pour l'ouverture. Cela est important, vu que désormais la retraite dure un jour de moins.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mercredi 24 Février*, fête des Trois Gouttes de Sang, des messes seront dites à l'autel des Reliques qui seront exposées depuis le mardi après midi jusqu'au mercredi soir.

Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus. — Cent quarante mille personnes paraissent chaque jour devant le Souverain Juge, et combien grand est le nombre de celles qui sont mal disposées ! Les progrès de l'impiété et de l'indifférence, fruits de l'école sans Dieu, les entraves mises au ministère du prêtre dans les hôpitaux, donnent lieu de trembler plus que jamais, même pour les âmes de nos provinces catholiques.

Aux associés de l'Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus la mission de venir en aide à ces mourants, souvent si délaissés. Nous les conjurons donc de ranimer leur ferveur et leur zèle en lisant le *Bulletin* semestriel de l'Archiconfrérie. Cette petite revue tient au courant des progrès de l'œuvre, établit un lien entre les

associés, réchauffe les cœurs les plus froids. L'article paru en Juillet : « les deux moments », aura touché bien des âmes, projeté peut-être une lumière nouvelle sur certaines vies. Les premières pages du numéro de Janvier 1906 : « Seul ! » sont aussi excellentes à méditer. Elles dépeignent d'une façon saisissante et la solitude « du malade de l'hôpital athée, très seul avec ses remords, » ses souvenirs chrétiens, au milieu d'êtres sans foi et sans pitié, » avec qui il n'a rien de commun », et la solitude de tout homme arrivé à l'heure décisive « où le vide se fait ». Pauvre moribond ! « de moins en moins vous êtes un vivant ; vos yeux voient mal, » vos oreilles se ferment... Et alors ? Si Dieu permet que vous vous rendiez intérieurement compte des choses, l'isolement est devenu complet.... Que reste-t-il au mourant ? Son Dieu....

« O Cœur sacré de Jésus, » espérance de ceux qui meurent en vous », qu'il doit être doux, à l'heure de la solitude, du brisement des liens, de se dire qu'on vous a de son mieux servi et aimé !.... Mais que doit penser le mauvais chrétien qui a même refusé le prêtre ? et le païen, et tous ceux qui ne vous ont ni connu ni aimé ? Je puis cependant vous aider à les sauver.... Il y a, cachée en une de ces dernières minutes, une grâce de conversion ; mais pour la féconder, la faire tomber sur cette terre aride, il faut une prière. O mon Sauveur, je ne vous la refuserai pas ; je n'assisterai pas inerte à ces drames incessants. Je prierai, je souffrirai, avec vous je sauverai, avec vous j'irai à chacun de ces mourants ; je ne le laisserai pas seul. »

Les personnes émues par cet appel, et les associés qui désirent avoir le *Bulletin*, peuvent s'adresser au Sous-Directeur général de l'Archiconfrérie, 12, rue Donadieu, Angers, ou bien à l'une des zélatrices du diocèse : M^{lle} d'Amphernet, à Quimperlé ; M^{lle} Burgault, à Quimper, 3, rue du Quai.

Des notices bretonnes sur l'œuvre du Cœur agonisant sont en vente chez M. Salaun, libraire à Quimper.

Puissent-elles, semées à profusion par des mains pieuses, et surtout par des mains sacerdotales, faire lever dans nos campagnes une moisson de sacrifices et de prières pour le salut des âmes !

QUIMPER. — Au patronage Saint-Joseph. — *Dimanche 18*, à 4 h. 1/2 du soir, une très intéressante conférence avec projections cinématographiques, sur les merveilles de l'Inde, sera faite par le R. P. Capelle, lauréat de l'Institut, directeur de l'Œuvre des Ecoles industrielles dans la Mission du Maduré.

On peut dès maintenant retenir ses places (premières 2 fr., secondes 1 fr.), chez MM. Salaun et Bernard, libraires.

Nécrologie. — Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu que donner la nouvelle (apprise à la dernière heure) de la mort de M. Pennec, recteur de Saint-Thois. Il est décédé le 7 Février, à l'âge de 55 ans.

Né à Sizun le 29 Décembre 1850, ordonné prêtre le 10 Août

1881, M. Pennec (Jean-Marie) fut vicaire d'abord au Cloître-Plourin (12 Janvier 1882), puis à Scaër (6 Janvier 1886). Nommé recteur de Saint-Thois le 16 Décembre 1899, il y a travaillé avec autant de zèle que d'activité : pendant son trop court ministère de six ans, il a doté la paroisse d'un presbytère, acquis de nouvelles cloches pour l'église et donné une Mission dont le souvenir et les fruits ne sont pas encore perdus. D'une santé robuste (qu'il ne ménagea pas suffisamment peut-être), le bon M. Pennec était souffrant depuis plusieurs semaines quand il consentit à recevoir les soins nécessaires. A la suite d'une grave opération chirurgicale pratiquée avec plein succès, on lui conseilla d'aller passer quelque temps à Saint-Pol-de-Léon, où il pourrait se remettre plus promptement et plus sûrement. Entré à la maison Saint-Joseph, le 19 Janvier, « son existence, écrit un témoin, ne fut, depuis lors, qu'une croix, s'alourdissant de jour en jour et sous le poids de laquelle, pas un instant, ses épaules n'ont fléchi. Au dire de l'excellent médecin qui l'a soigné et qui a déployé toutes les ressources de son art pour essayer de l'arracher à la mort, il a souffert, en effet, cruellement... Le 5 Février, se rendant bien compte que tout espoir de guérison était perdu et que sa fin approchait, le malade demanda à recevoir les derniers sacrements. Il les reçut avec la foi la plus vive et la soumission la plus parfaite à la volonté divine, répondant lui-même aux prières de la sainte liturgie. Deux jours après, à 8 heures du matin, la mort venait mettre un terme à ses souffrances et le faire entrer dans la paix du Seigneur. »

Après un service religieux célébré dans la chapelle de Saint-Joseph, à 4 heures de l'après-midi, le corps de M. Pennec a été transporté à Sizun, sa paroisse natale, où ont eu lieu, le lendemain, les funérailles et l'inhumation.

II. — Nous venons d'apprendre la mort d'un ancien religieux de la Compagnie de Jésus, bien connu d'un grand nombre de nos lecteurs, M. l'abbé F. Ory, décédé à Paris, le 9 Février, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 66 ans.

Ancien professeur à l'Institut catholique d'Angers, M. Ory appartenait, on peut le dire, à notre diocèse, par le long séjour qu'il fit dans notre ville épiscopale, par l'affection dont il honorait plusieurs de nos confrères, et surtout par les services inappréciables que, en qualité de Vice-Promoteur de la Foi, il a rendus à la Cause de Béatification du vénérable Michel Le Nobletz.... Lorsque, en exécution de la loi funeste sur les Associations, les RR. PP. Jésuites durent quitter leur résidence de Saint-Joseph, le Père Ory accepta l'hospitalité du Grand Séminaire. Sa piété y fut pour les séminaristes un sujet d'édification, et les directeurs aiment à se rappeler les longs entretiens, les charmantes causeries où, sous la modestie du religieux, se révélaient l'homme d'esprit, l'érudit, le conteur merveilleux qu'était vraiment le P. Ory.

Nous demandons à nos lecteurs de prier pour le repos de son âme.

R. I. P.

Avis de services funèbres. — I. TRÉGUENNEC. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Gaingant, mort recteur de Tréguennec, sera célébré dans cette paroisse, lundi prochain 19 Février. Il n'y aura pas d'autre convocation que le présent avis.

— II. SAINT-THOIS. — Un service solennel pour le repos de l'âme du recteur défunt, M. Pennec, sera célébré à Saint-Thois, mardi prochain 20 courant.

Les inventaires dans le diocèse. — Comme nous l'avions annoncé, l'inventaire de la mense épiscopale avait été fixé au 9 Février. L'agent des Domaines a été reçu dans la salle synodale où Mgr l'Evêque, entouré de ses vicaires généraux, des membres du Chapitre et des secrétaires de l'Evêché, a lu la protestation dont nous donnons plus haut le texte.

Devant les difficultés juridiques opposées par Sa Grandeur, M. le Sous-Inspecteur de l'Enregistrement a déclaré qu'il allait en référer à ses chefs, et s'est retiré. Depuis il ne s'est pas représenté.

Les inventaires se continuent sur tous les points du diocèse, dans les mêmes conditions que précédemment, devant des foules attristées qui prient.... et contiennent à grande peine leur indignation. On signale deux paroisses où la résistance a été plus vive : Roscoff et Notre-Dame de l'Assomption, à Quimperlé.

A Roscoff, lundi 12, dès le matin, une compagnie d'infanterie et de nombreux gendarmes avaient cerné l'église où se trouvaient environ cinquante personnes. Sur le refus d'ouvrir, une porte latérale a été brisée. Pendant qu'à l'intérieur on chantait des cantiques, au dehors il y a eu plusieurs scènes violentes au cours desquelles cinq manifestants furent arrêtés.

A Notre-Dame de l'Assomption (Quimperlé), un groupe résolu — en dehors de toute influence et à l'insu du clergé — avait, pendant la nuit, barricadé les portes de l'église à l'intérieur et encloué les serrures. Quand, après les énergiques protestations du Recteur et du Président du Conseil de Fabrique, on eut enfoncé une porte latérale, grande fut la surprise du Sous-Préfet et des agents en constatant que l'église était complètement vide.... Pendant que l'employé de l'enregistrement dressait un rapide inventaire, la foule chantait le *Credo* et le cantique *Nous voulons Dieu*.... M. le Recteur a remercié ses paroissiens de leur manifestation de foi, puis a donné la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

PONT-L'ABBÉ. — Adoration. — Les exercices de l'Adoration perpétuelle ont eu lieu à Pont-l'Abbé du 25 au 31 Janvier ; ils étaient présidés par M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben, ayant pour collaborateurs : M. Henry, recteur du Guilvinec, chargé des instructions françaises ; M. Plougoulm, recteur de Plouégat-Guerrand, MM. Bernard, vicaire à Plomeur, Cabioc'h, vicaire à Combrit, et

Le Mœur, vicaire à Plobannalec, qui s'étaient partagé les conférences bretonnes. A l'édification générale et à la satisfaction du clergé, cette adoration a eu un réel succès, comme en témoignent les communions nombreuses — 2.000 environ — qui l'ont terminée. Ces fidèles ont compris qu'ils devaient un dédommagement à Notre-Seigneur dans le Sacrement de son amour, en ces temps où tant d'autres ne savent que l'outrager.

— **Inventaire.** — Quelques jours après, le mardi 6 Février, a eu lieu l'inventaire de l'église paroissiale de Notre-Dame des Carmes.

Le Conseil de Fabrique, au grand complet, s'est rendu, en corps, du presbytère à la sacristie. A l'arrivée du Receveur de l'Enregistrement, M. Mauduit, président, a lu la protestation suivante dont il a demandé l'annexion au procès-verbal :

« Avant toute opération inventoriale, les conseillers de Fabrique de Pont-l'Abbé, par la voix de leur président, affirment qu'ils subissent une violence et que leur présence ne peut être interprétée comme une approbation quelconque donnée à la loi du 9 Décembre 1905, sur laquelle le Souverain Pontife ne s'est pas prononcé.

« Ils ne comprennent pas un inventaire fait par l'Etat à la requête de l'Etat, si ce n'est avec une idée de spoliation. D'après les principes du droit, les inventaires se font par les notaires à la requête des héritiers ou ayants-droit. C'est donc à la requête des associations cultuelles que les inventaires auraient dû se faire, si du moins ces associations doivent se fonder. »

Les représentants de la Fabrique ont déclaré ne vouloir signer aucune pièce.

Pendant ce temps, les fidèles qui remplissaient l'église récitaient le chapelet, sous la direction de MM. les Vicaires.

M. le Curé a ensuite remercié ses paroissiens d'être venus aussi nombreux protester contre la loi. Puis la foule s'est retirée, vivement émue.

Quelques-uns semblaient venus là avec des intentions différentes; mais, devant le calme de cette religieuse manifestation, pas un cri hostile n'a osé se faire entendre

Le sauvetage de nos immeubles par destination.

— Les agents de l'inventaire ont mission de classer parmi les *immeubles par destination* : « les autels fixes, les boiseries scellées dans les murs et faisant corps avec le monument, les stalles fixes, la chaire, les tribunes, les orgues élevées sur une maçonnerie, les tableaux et ornements encadrés dans la boiserie, les statues placées dans les niches et généralement tous les objets scellés ».

Il s'agit, on le voit, de tous les objets importants qui meublent les églises, soit à titre de matériel du culte, soit à titre de simple décoration. Ils sont innombrables ; leur valeur globale doit se chiffrer par des centaines de millions. Or, la plupart ont été placés par la fabrique ou par quelque bienfaiteur ; s'ils n'étaient que des

meubles, ils pourraient sûrement être revendiqués et repris ; mais, s'ils doivent figurer dans la catégorie des immeubles par destination, il en va autrement.

Pourquoi la revendication et la reprise ne peuvent-elles pas être exercées sur les immeubles par destination comme sur les meubles ? C'est parce que les immeubles par destination sont considérés « comme accessoires de l'immeuble auquel ils se rattachent ». Simples accessoires des églises, ils suivent le sort du principal, c'est-à-dire qu'ils ont le même propriétaire ; et le propriétaire de la plupart des églises ou chapelles, c'est l'Etat ou la commune. A l'Etat ou à la commune appartiennent donc ces objets, par le seul fait de leur classement *au titre d'immeuble par destination*. Dès lors, les fabriques et les donateurs ne peuvent rien revendiquer, rien reprendre.

Nous n'avons plus qu'une ressource, c'est de contester le bien fondé de ce *titre*, de démontrer qu'il est sans valeur juridique. Et cette démonstration ne semble pas impossible. En effet, il s'agit ici de la distinction des biens en meubles et en immeubles assimilés. Or, les agents de l'inventaire doivent y procéder, disent leurs Instructions, conformément aux « règles générales tracées par le Code civil ». Voyons ces règles, exposées aux articles 524 et 525. « Sont immeubles par destination, les objets que le *propriétaire* d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds. Et aussi, tous effets mobiliers que le *propriétaire* a attachés au fonds à perpétuelle demeure. — Le *propriétaire* est censé avoir attaché à son fonds des objets mobiliers à perpétuelle demeure, quand ils y sont scellés... Les tableaux et autres ornements qui font corps avec la boiserie, les statues placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir... »

Pour faire une application juridique de ces deux articles, les Instructions avaient à tenir compte d'un mot capital, décisif, répété trois fois, le mot de *propriétaire*. Elles devaient poser et résoudre cette simple question : « Est-ce le *propriétaire* qui a placé tel objet dans telle église ? Si oui, il en a fait des immeubles par destination ; si non, ces meubles n'ont pas changé de caractère. » Et dans ce dernier cas, leur conclusion serait la nôtre : ces objets ne sont pas les accessoires des édifices religieux ; ils ne doivent pas être inscrits à titre d'immeubles par destination ; et ils restent susceptibles de répétition par les tiers qui les ont placés. Les Instructions n'ont formulé ni cette distinction ni cette conclusion ; les agents procèdent, dans la confection de l'inventaire, comme s'il n'existait pas là un point litigieux. Aux intéressés d'en saisir les jurisconsultes, et, s'il y a lieu, les tribunaux compétents.

S'il était jugé que ces meubles ne sont pas immeubles par destination, et qu'ils sont la propriété de la fabrique ou de quelque donateur, que deviendraient-ils ? Leur propriétaire aurait-il le droit absolu de les laisser dans l'église, qui est à l'Etat ou à la commune, ou de les enlever à ses frais, ou de les vendre à tout acquéreur ? Il semble que ses droits pourraient être restreints par ceux que

l'art. 555 confère aux propriétaires du fonds, relativement aux « ouvrages faits sur ce fonds par un tiers avec ses matériaux ». Ces propriétaires peuvent, à leur choix, ou faire enlever les objets par le tiers qui les a placés, ou les retenir moyennant remboursement de la valeur vénale des objets ou de la plus-value qu'ils donnent à l'immeuble.

X...

Un martyr du devoir. — On nous communique les deux pièces suivantes, extraites du registre des décès de la commune de Saint-Yvi (1796).

I. « Aujourd'hui 13 Floréal, l'an IV de la république française une et indivisible, à dix heures du matin, par devant moi, Yves Guerrot, officier public de la commune de Saint Yvi, élu pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus à la maison commune : Jean Chiquet, cultivateur, âgé de 23 ans, et Germain Raoul, tisserand, âgé de 37 ans, demeurant tous les deux séparément au lieu de Kerillis sur cette commune. Lesquels ont déclaré que François Canaff, vicaire de Saint Yvi est trouvé mort sur le grand chemin auprès de Keronsal, sur cette commune, environ sept heures du matin de deux coups de fusils. D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au dit lieu, où je me suis assuré du décès du dit François Canaff et aussi après que François Le Meur, officier de police du canton de Rosporden et un officier de santé de la commune de Quimper ont certifié le fait véritable et donné acte du procès-verbal. En conséquence de quoy j'en ai dressé le présent acte sous mon seing et celui de Jean Chiquet qui a signé avec moi. Ledit Raoul requis de signer a déclaré ne savoir lire ni écrire les dits jour et ans que devant :/ Y. GUERROT. CHIQUET. »

II. « Nous, François Le Meur, Juge de paix et officier de police judiciaire du canton de Rosporden, département du Finistère, aux fins de notre procès-verbal et descende et visite faite par le citoyen Poullier, officier de santé de la ville de Quimper du cadavre du citoyen François Canaff, vicaire de Saint Yvi assassiné sur le grande chemin pres Keronsal au dit Saint Yvi. Permettons l'inhumation du dit cadavre en constatant préalablement son décès par le ministère de l'officier public.

« Saint Yvi le 13 Floréal an quatre de la République française une et indivisible. »

Les événements de ce genre devaient être assez fréquents à l'époque, et il ne semble pas que l'on se soit beaucoup ému du meurtre — qualifié vraisemblablement par plusieurs d'« exécution sommaire » — d'un « ci-devant prêtre », poursuivi sans doute comme « réfractaire ». On ne dit pas qu'on ait recherché l'assassin, qui était du reste connu de tous ; mais on raconte encore aujourd'hui dans les veillées que sa mort, survenue quelques années après, fut suivie de choses effrayantes, signes visibles de la malédiction divine.

Au sujet de la victime, dont la mémoire est restée en vénération, et de la cause de sa mort violente, voici ce que rapporte la tradition populaire. Lors du pillage des églises, au début de la Révolution, M. F. Canaff avait soustrait et déposé en lieu sûr, entre autres objets, les belles croix en argent de Saint-Yvi et de Loc-Maria-an-Hent. Il refusa courageusement de les livrer, malgré les menaces réitérées dont il fut l'objet et qui furent mises à exécution de la façon que l'on vient de voir, le 13 Floréal an IV... Quand la paix fut rendue à l'Eglise de France, les deux croix furent trouvées dans une cachette pratiquée dans l'épaisseur d'un mur du vieux manoir de Kerancoz, à 500 mètres du théâtre de l'assassinat de l'abbé Canaff...

Le nom de ce prêtre héroïque mérite d'être conservé, et il nous a semblé que le moment est bien choisi pour rappeler la cause et les circonstances de sa mort.

La Mutualité Bretonne de Paris. — Il vient de se fonder à Paris, 23, rue de Vaugirard, une association destinée à dilater les murs de la « Paroisse Bretonne » et de la « Société La Bretagne », en atteignant un nombre bien plus grand de nos compatriotes. Il s'agit de la « Mutualité Bretonne ». Le vent est aux « mutualités ». Le groupement des individus se cimente par les intérêts communs. L'assistance par le travail, tout en s'appuyant sur le principe de la solidarité chrétienne et en s'inspirant de la charité évangélique, atteint des frontières plus reculées que celles de l'aumône et réveille les énergies visées dans l'adage : « Aide-toi et le Ciel t'aidera ».

Le désir de venir en aide à leurs compatriotes, si nombreux en ce grand Paris et sa banlieue, a inspiré à un groupe de généreux Bretons l'idée de créer cette « Mutualité Bretonne ». Le 17 Décembre 1903, sous la présidence de M. Lamy, député du Morbihan, une première réunion générale, convoquée pour en établir les bases et voter les statuts, vit répondre à l'appel une assemblée considérable, du sein de laquelle sur-le-champ 200 adhésions constituèrent le premier noyau de la « Mutualité Bretonne ». C'était le succès. Une seconde réunion s'est tenue le dimanche 28 Janvier, avenue de Clichy, quartier où abondent les Bretons. Elle a été plus nombreuse encore. Elle était présidée par M. l'abbé Fonssagrives, directeur du Cercle catholique d'Etudiants du Luxembourg. On a pu y annoncer que l'Œuvre comptait à Paris les appuis les plus honorables. C'est d'abord la représentation bretonne tout entière, sénateurs et députés, qui, dans une réunion tenue au Palais-Bourbon le 31 Janvier, donne son adhésion effective et son patronat à la « Mutualité ». C'est d'autre part la société des prêtres bretons de Paris, réunie au cercle du Luxembourg, qui assure à l'œuvre sa coopération. Ce sont enfin les médecins bretons de Paris qui se mettent à sa disposition.

Il est bon que les familles bretonnes qui comptent de leurs

membres à Paris, et qui tiennent à les préserver des mille périls du corps et de l'âme dans la grande cité, les adressent au bureau de la « Mutualité Bretonne », 23, rue de Vaugirard.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — On annonce que le Saint-Père tiendra un Consistoire dans la première quinzaine du mois de Mars. On peut donc espérer que les sièges épiscopaux — désormais au nombre de 19 — vacants en France ne tarderont pas à être pourvus.

Le 7 Février, 28^e anniversaire de la mort de Pie IX, un service solennel a été célébré à Saint-Laurent-hors-les-Murs, où son corps repose. Les fidèles sont venus en grand nombre pendant tout le jour prier à son tombeau.

FRANCE. — La Séparation. — Le pays continue à être en ébullition. Pour arriver à faire un inventaire qui blesse si profondément les consciences catholiques, le gouvernement n'a pas craint d'employer les mesures les plus graves et les plus arbitraires. En effet, dans une irréfutable consultation juridique, publiée sous forme de lettre à M. Rouvier, M. Groussau montre que la loi avant de recevoir un commencement d'application devait être complétée par le règlement administratif; il prouve, de plus, que l'on n'a pas procédé aux inventaires dans les formes prescrites pour leur exécution. Le *Temps*, journal peu suspect, reconnaît lui-même que « les curés et membres des Conseils de Fabrique ont été privés par la négligence administrative ou la hâte gouvernementale de leur droit de recours devant le Conseil d'Etat. Les actes d'exécution ont été immédiats; le principe de l'intervention des juges a été méconnu. »

Aussi la résistance continue sur tous les points, amenant des scènes violentes, sanglantes même, comme à Paris, à Versailles (où le préfet a été blessé); aux répressions brutales de la police succèdent les condamnations plus que sévères: tels manifestants ont été condamnés à deux ans de prison, sans sursis! Sans se laisser intimider, les catholiques persistent à user de leur droit de protester et de défendre leur bien. Dans plusieurs églises de Paris, l'inventaire a été fait par surprise, à une heure très matinale. Dans beaucoup d'endroits, les agents du fisc ont dû remettre leurs opérations ou n'ont pu y procéder que grâce à un déploiement considérable de troupes. Partout c'est un véritable état de siège qui est établi. Dès le matin, les églises sont gardées militairement par les gendarmes et la troupe. L'accès en est défendu aux fidèles, et le libre exercice du culte se trouve ainsi entravé. A Guingamp, c'est une noce qui doit demander au sous-préfet l'autorisation d'entrer à l'église; à Saint-Brieuc, ce sont les parents et les amis d'un défunt

qui ne peuvent assister à un service commémoratif; ailleurs, c'est un enterrement qu'on arrête.

Ainsi le premier effet d'une loi que l'on prétendait devoir inaugurer une ère de liberté pour tous aura été de porter atteinte à la liberté de conscience. Que sera-ce lorsqu'elle produira tous ses effets?....

Dans une note officielle de l'archevêque de Paris communiquée aux journaux, on lit :

« L'affirmation spontanée par les catholiques de leur foi et de leur dévouement à l'Eglise mérite nos louanges. Que cette affirmation se fasse avec calme, dans la prière et sous la direction du curé. »

Le projet du règlement d'administration publique en vue de l'application de la loi du 9 Décembre 1905 a été transmis au Conseil d'Etat, et sera publié dans une quinzaine de jours.

Mort du cardinal Perraud. — L'épiscopat français vient de perdre un de ses membres les plus illustres: Son Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, est mort le 10 Février, à l'âge de 78 ans.

Né à Lyon le 7 Février 1828, Adolphe-Louis Perraud se destina d'abord à l'enseignement; entré à l'Ecole normale en 1847, il en sortit agrégé d'histoire et fut professeur au lycée d'Angers. En 1852, il entra dans la congrégation de l'Oratoire reconstituée par le P. Gratry, son ancien aumônier à l'Ecole normale. Après avoir été reçu docteur en Sorbonne, il fut chargé d'une chaire d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Paris. Devenu supérieur de l'Oratoire de France (démissionnaire en 1902), il fut élevé le 4 Mai 1874 sur le siège des diocèses réunis d'Autun, Chalon et Mâcon, en remplacement de Mgr de Léséleuc.

Ecrivain distingué, Mgr Perraud fut reçu à l'Académie française, en 1882..... Onze ans après, le Saint-Siège connaissant ses mérites, le nomma cardinal *in petto*. Il fut publié le 29 Novembre 1893 avec le titre presbytéral de Saint-Pierre-ès-liens et, le 25 Juin suivant, reçut le chapeau rouge des mains de Léon XIII.

D'une grande austérité de vie, d'une intrépidité épiscopale indomptable, Mgr Perraud était toujours un des premiers à élever la voix pour défendre la cause de l'Eglise et les droits des catholiques. Déjà gravement malade d'une pneumonie contractée au sortir d'une réunion chez les vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres, il tint à se lever pour lire au délégué du gouvernement sa belle protestation contre l'inventaire de la mense épiscopale d'Autun. C'était le mercredi 7 Février. Le samedi 10, à 3 heures de l'après-midi, le cardinal mourant, devant les prêtres de sa ville épiscopale réunis, reçut les derniers sacrements avec une piété

touchante, puis après avoir offert généreusement le sacrifice de sa vie pour l'Eglise, pour la France, pour son diocèse, il récita l'oraison de la Semaine Sainte : *Respice, quæsumus Domine, super hanc familiam tuam...*, et bénit l'assistance. Quatre heures après, il rendait le dernier soupir, conservant sa pleine connaissance jusqu'au bout.

Les obsèques du cardinal Perraud ont eu lieu hier, 15 Février, sous la présidence du cardinal Coullié, archevêque de Lyon. Selon le désir exprimé par le vénéré défunt, ses restes mortels seront inhumés dans la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial.

Secours religieux aux soldats dans les hôpitaux.

— On se rappelle la mesure odieuse prise par M. Berteaux, ministre de la guerre, au sujet de l'enterrement des soldats morts dans les hôpitaux : ils devaient, « quand ils n'avaient pas formulé expressément le désir d'être enterrés suivant un culte donné, ou si leurs familles n'exprimaient pas un désir analogue, être enterrés sans aucune cérémonie religieuse ».

M. Etienne, ministre actuel de la guerre, vient de modifier ces dispositions sectaires par la circulaire suivante adressée aux commandants des corps d'armée :

« Aux termes de la circulaire du 15 Novembre 1905, les ministres des cultes sont autorisés à remplir auprès des malades qui le demanderont spontanément, dans l'intérieur des hôpitaux, les fonctions de leur ministère. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu de comprendre dans ces fonctions la célébration des offices religieux ordinaires des cultes.

« D'autre part, j'ai décidé que les dispositions relatives aux obsèques des militaires décédés seront modifiées comme il suit :

« A défaut de volonté exprimée par le défunt, comme dans le cas où il n'existerait pas de famille, ou si la famille ne faisait pas connaître ses intentions, les obsèques seront célébrées conformément au culte auquel appartenait le militaire décédé. »

M. Etienne s'est rendu aux protestations des catholiques, en particulier des femmes françaises ; il mériterait tous nos éloges, s'il rendait sans restriction aux ministres des cultes le droit de pénétrer près des malades pour les préparer à la mort.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Février 1906 :

I. Le « Livre Blanc » du Saint-Siège, par Paul DUDON. — II. Les théories du Logos au début de l'ère chrétienne : Mythologie grecque et égyptienne ; Plutarque, Marc-Aurèle, par Jules LEBRETON. — III. Réconciliation du dogme et de la pensée moderne : a) Réponse au R. P. Harent, par Ernest DIMNET ; b) Réplique à l'abbé Dimnet et réponse à sa question sur les définitions dogmatiques, par Stéphane HARENT. — IV. Quinze jours à Oxford, par Jules

DOIZÉ. — V. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne, par Adhémar D'ALÈS. — VI. Revue des livres. — VII. Notes bibliographiques. — VIII. Événements de la quinzaine.

Le Recueil entrepris par la Librairie Oudin (rue de Condé, 24, à Paris) sur « *Les Martyrs* » est arrivé à son quatrième volume, consacré aux « Juifs, Sarrasins et Iconoclastes ».

Le titre de ce IV^e volume laisse deviner quelque chose de son intérêt, nous pouvons assurer que le contenu ne décevra personne, mais satisfera les plus exigeants. Une préface de 150 pages rappelle les persécutions des Juifs à l'égard des Chrétiens, et l'opinion de l'Eglise romaine sur les Actes des Martyrs. Viennent ensuite les textes.

Le récit du martyre de Vartan, une véritable *Vendée militaire* en Arménie au V^e siècle. Les martyrs de Nedjran. Le martyre du pape saint Martin I^{er}. La persécution iconoclaste, etc. En tout vingt-deux documents assez longs et presque tous inconnus au public étranger aux in-folios et aux publications en langues orientales.

Ce IV^e volume aura le succès des précédents.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{ème} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

IMPRIMEZ VOUS-MÊME avec l'A. B. C. COPISTE

nouvelle PATE AUTOGRAPHIQUE supprimant les anciennes pâtes gélatineuses auxquelles elle est bien supérieure. — MAC-GARREY, 12, rue Vivienne, Paris.

VINS DU ROUSSILLON du Domaine du Grand Séminaire de Perpignan.

M. l'Econome du Grand Séminaire offre à MM. les Ecclésiastiques et autres personnes des Vins. **VRAIS ROUSSILLONS**, aux conditions suivantes :

Vin rouge égrappé supérieur.	la pièce	100 fr.
Vin rouge	la demi-pièce	55
Vin blanc de messe, très généreux. . .	la pièce	145
Vin blanc	la demi-pièce	75
Vieux Roussillons, tels que Rancios secs ou doux.		
Malvoisies supérieurs, 1 fr. ; 1.50 ; 2 fr. et 2.50 le litre.		
Caisses de Vins vieux assortis, de 10 bouteilles 10 fr. ; de 15 bout. 28 fr. ; de 20 bout. 35 fr. ; de 25 bout. 42 fr.		

Ces Vins pouvant tous servir pour la S^{te} Messe sont vendus sur wagon, gare de départ, logement et régie à notre charge.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. l'abbé CANAC, économe du Grand Séminaire de Perpignan, à *Espira de l'Agly* (Pyrénées-Orientales).

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LA QUINIFÉBRINE MONNIER
prévient et guérit radicalement
la Grippe, les Migraines, Fièvres et Névralgies
même dans les cas les plus invétérés

Soulagement immédiat par quelques capsules,
Guérison certaine par un emploi suivi.

Prix : { Le flacon (30 capsules) 8 fr. } Franco contre mandat
 { Boîte d'essai (8 capsules) 1 fr. 50 } ou remboursement.

Remise de 10 0/0 à MM. les Ecclésiastiques ou aux personnes qui s'adresseront à nous de leur part. — Dépôt général : Pharmacie V. MONNIER, 31, rue d'Amsterdam, Paris. — Téléphone 158-16.

Le prospectus accompagnant chaque flacon ou boîte contient le mode d'emploi détaillé.

Cherchez-vous un *Journal Financier*, Sérieux,
Impartial, Documenté? **ABONNEZ-VOUS** à

L'Indépendance
qui paraît le Dimanche et publie
CHAQUE MOIS, DEUX SUPPLÉMENTS: **Financière**

1° Le Bulletin complet de tous les Tirages;
2° Le Correspondant Financier qui donne le mouvement des cours des valeurs cotées, le répertoire des principaux faits financiers, la cote des valeurs du petit marché.

LES TROIS PUBLICATIONS 5 fr. PAR AN
ENVOI GRATUIT A L'ESSAI PENDANT UN MOIS

On s'abonne : 36, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS et dans tous les Bureaux de Poste.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X aux Archevêques, Evêques, au Clergé et au Peuple français.

II. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Nominations ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations en 1906 ; Encyclique de Sa Sainteté Pie X ; Dispositif du Mandement pour le Carême.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Inten-

tions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prières des Quarante-Heures ; Le Mois de saint Joseph ; Les inventaires dans le diocèse ; Nos Missionnaires au Pays de Galles.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : L'Encyclique ; Les nouveaux Evêques ; L'application de la loi de Séparation ; Autun.

V. — *Bibliographie*.

VI. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Février. — Quinquagésime. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 26. — *S^{te} Marguerite de Cortone, Pénitente (au Supplément).* Semi-double. Blanc.

Mardi, 27. — De la férie. — Ou Office votif des *S^{ts} Apôtres* ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 28. — Mercredi des *Cendres*. Office du jour ; simple. Violet.

Jeudi, 1^{er} Mars. — *S. Aubin, Evêque (au Propre diocésain).* Double. Blanc.

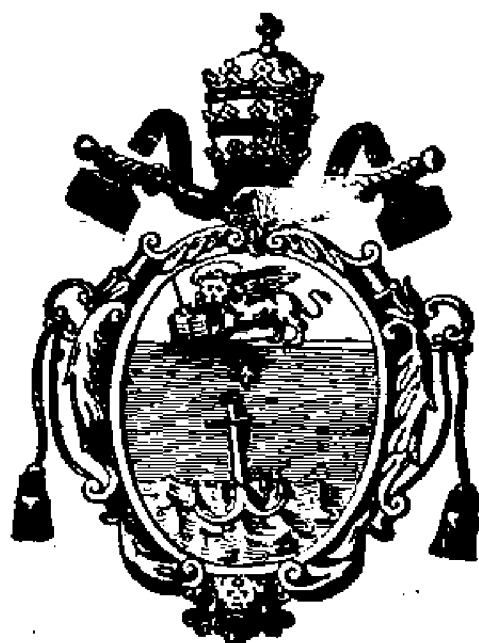
Vendredi, 2. — La Sainte Couronne d'épines de N.-S. Jésus-Christ *(au Supplément).* Double-majeur. Rouge.

Samedi, 3. — *S. Guénolé, Abbé (au Propre diocésain).* Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 4. — 1^{er} Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital de Lesneven. du 21 au 25 Février.
Hôpital civil de Brest. du 26 au 28 —
Crozon du 1^{er} au 10 Mars.



LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X

Aux Archevêques, Evêques, au Clergé et au Peuple français.

A Nos bien-aimés Fils

François-Marie Richard, cardinal prêtre de la S. E. R., archevêque de Paris ;

Victor-Lucien Lecot, cardinal prêtre de la S. E. R., archevêque de Bordeaux ;

Pierre-Hector Coullié, cardinal prêtre de la S. E. R., archevêque de Lyon ;

Joseph-Guillaume Labouré, cardinal prêtre de la S. E. R., archevêque de Rennes ;

Et à tous Nos autres Vénérables Frères, les archevêques et évêques, et à tout le clergé et le peuple français,

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, BIEN-AIMÉS FILS,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Notre âme est pleine d'une douloureuse sollicitude et Notre cœur se remplit d'angoisse, quand Notre pensée s'arrête sur vous. Et comment en pourrait-il être autrement en vérité, au lendemain de la promulgation de la loi qui, en brisant violemment les liens séculaires par lesquels votre nation était unie au Siège Apostolique, crée à l'Eglise catholique en France une situation indigne d'elle et lamentable à jamais ? Evénement des plus graves sans doute que celui-là ; événement que tous les bons esprits doivent déplorer, car il est aussi funeste à la société civile qu'à la religion ; mais événement qui n'a pu surprendre personne, pourvu que l'on

ait prêté quelque attention à la politique religieuse suivie en France dans ces dernières années. Pour vous, Vénérables Frères, elle n'aura été bien certainement ni une nouveauté, ni une surprise, témoins que vous avez été des coups si nombreux et si redoutables tour à tour portés par l'autorité publique à la religion.

Les attentats passés (1).

Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabilité du mariage chrétien par des dispositions législatives en contradiction formelle avec elles ; laïciser les écoles et les hôpitaux ; arracher les clercs à leurs études et à la discipline ecclésiastique pour les astreindre au service militaire ; disperser et dépouiller les Congrégations religieuses et réduire la plupart du temps leurs membres au dernier dénuement. D'autres mesures légales ont suivi que vous connaissez tous : on a abrogé la loi qui ordonnait des prières publiques au début de chaque session parlementaire et à la rentrée des tribunaux ; supprimé les signes de deuil, traditionnels à bord des navires, le Vendredi Saint ; effacé du serment judiciaire ce qui en faisait le caractère religieux ; banni des tribunaux, des écoles, de l'armée, de la marine, de tous les établissements publics enfin, tout acte ou tout emblème qui pouvait d'une façon quelconque rappeler la religion. Ces mesures, et d'autres encore, qui peu à peu séparaient de fait l'Eglise de l'Etat, n'étaient rien autre chose que des jalons placés dans le but d'arriver à la séparation complète et officielle : leurs promoteurs eux-mêmes n'ont pas hésité à le reconnaître hautement et maintes fois. — Pour écarter une calamité si grande, le Siège Apostolique au contraire n'a absolument rien épargné. Pendant que, d'un côté, il ne se lassait pas d'avertir ceux qui étaient à la tête des affaires françaises, et qu'il les conjurait à plusieurs reprises de bien peser l'immensité des maux qu'amènerait infailliblement leur politique séparatiste ; de l'autre, il multipliait vis-à-vis de la France les témoignages éclatants de sa condescendante affection. Il avait le droit d'espérer ainsi, grâce aux liens de la reconnaissance, de pouvoir retenir ces politiques sur la pente et de les amener enfin à renoncer à leurs projets. Mais, attentions, bons offices, efforts, tant de la part de Notre Prédecesseur que de la nôtre, tout est resté sans effet. Et la violence des ennemis de la religion a fini par emporter de vive force ce à quoi pendant longtemps ils avaient prétendu, à l'encontre de vos droits de nation catholique et de tout ce que pouvaient souhaiter les esprits qui pensent sagement. C'est pourquoi, dans une heure aussi grave pour l'Eglise, conscient de Notre charge Apostolique, Nous avons considéré comme un devoir d'élever Notre voix et de vous ouvrir Notre âme, à Vous, Vénérables Frères, à votre Clergé et à votre Peuple, — Vous tous que Nous avons toujours entourés d'une tendresse particulière, mais qu'en ce moment, comme c'est bien juste, Nous aimons plus tendrement que jamais.

(1) Les sous-titres ont été mis pour faciliter la lecture.

Fausseté du principe de la séparation.

Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur. — Basée en effet sur ce principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu ; car le Créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et Il les conserve dans l'existence comme Il nous y soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour l'honorer. — En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite en effet l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques ; et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme, quand cette vie si courte aura pris fin. Et pourtant, l'ordre présent des choses qui se déroule dans le temps, se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement le pouvoir civil ne doit pas faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider. — Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés. Ces deux sociétés, la société religieuse et la société civile, ont en effet les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre, comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'Etat et l'Eglise l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends, qui deviendront très aigus des deux côtés ; la notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété. — Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps, lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse, quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs.

Aussi, les Pontifes Romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Notre illustre Prédecesseur, Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devraient être, suivant la doctrine catholique, les rapports entre les deux sociétés. Entre elles, a-t-il dit, « il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut, non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps. *Quædam intercedat necesse est ordinata colligatio (inter illas, quæ quidem conjunctioni non immerito comparatur per quam anima et corpus in homine copulantur.* » Il ajoute encore : « Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien... Quant à l'Eglise, qui a Dieu lui-même

pour auteur, l'exclure de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est commettre une grande et pernicieuse erreur. *Civitates non possunt, citra scelus, gerere se tanquam si Deus omnino non esset, aut curam religionis velut alienam nihilque profuturam abjicere... Ecclesiam vero, quam Deus ipse constituit, ab actione vitæ excludere, a legibus, ab institutione adolescentium, a societate domestica, magnus et perniciosus est error* » (Lettre. Enc. *Immortale Dei*, 1^{er} Nov. 1885).

Séparation particulièrement funeste et injuste en France.

Que si, en se séparant de l'Eglise, un Etat chrétien, quel qu'il soit, commet un acte éminemment funeste et blâmable, combien n'est-il pas à déplorer que la France se soit engagée dans cette voie, alors que, moins encore que toutes les autres nations, elle n'eût dû y entrer ! La France, disons-Nous, qui, dans le cours des siècles, a été de la part de ce Siège Apostolique l'objet d'une si grande et si singulière prédilection ; la France dont la fortune et la gloire ont toujours été intimement unies à la pratique des mœurs chrétiennes et au respect de la religion ! Le même Pontife, Léon XIII, avait donc bien raison de dire : « La France ne saurait oublier que sa providentielle destinée l'a unie au Saint-Siège par des liens trop étroits et trop anciens pour qu'elle veuille jamais les briser. De cette union, en effet, sont sorties ses vraies grandeurs et sa gloire la plus pure... Troubler cette union traditionnelle serait enlever à la nation elle-même une partie de sa force morale et de sa haute influence dans le monde » (Allocution aux pèlerins français, 13 Avril 1888).

Les liens qui consacraient cette union devaient être d'autant plus inviolables qu'ainsi l'exigeait la foi jurée des traités. Le Concordat passé entre le Souverain Pontife et le Gouvernement Français, comme du reste tous les traités du même genre que les Etats concluent entre eux, était un contrat bilatéral qui obligeait des deux côtés. Le Pontife Romain d'une part, le Chef de la Nation Française de l'autre, s'engagèrent donc solennellement, tant pour eux que pour leurs successeurs, à maintenir inviolablement le pacte qu'ils signaient. Il en résultait que le Concordat avait pour règle la règle de tous les traités internationaux, c'est-à-dire le droit des gens, et qu'il ne pouvait en aucune manière être annulé par le fait de l'une seule des deux parties ayant contracté. Le Saint-Siège a toujours observé avec une fidélité scrupuleuse les engagements qu'il avait souscrits et de tous temps il a réclamé que l'Etat fit preuve de la même fidélité. C'est là une vérité qu'aucun juge impartial ne peut nier. — Or, aujourd'hui, l'Etat abroge, de sa seule autorité, le pacte solennel qu'il avait signé. Il transgresse ainsi la foi jurée. Et, pour rompre avec l'Eglise, pour s'affranchir de son amitié, ne reculant devant rien, il n'hésite pas plus à infliger au Siège Apostolique l'outrage qui résulte de cette violation du

droit des gens, qu'à ébranler l'ordre social et politique lui-même, puisque, pour la sécurité réciproque de leurs rapports mutuels, rien n'intéresse autant les nations qu'une fidélité inviolable dans le respect sacré des traités.

Aggravation de l'injure.

La grandeur de l'injure infligée au Siège Apostolique par l'abrogation unilatérale du Concordat s'augmente encore — et d'une façon singulière, — quand on se prend à considérer la forme dans laquelle l'Etat a effectué cette abrogation. C'est un principe, admis sans discussion dans le droit des gens et universellement observé par toutes les nations, que la rupture d'un traité doit être préventivement et régulièrement notifiée, d'une manière claire et explicite, à l'autre partie contractante par celle qui a l'intention de dénoncer le traité. Or, non seulement aucune dénonciation de ce genre n'a été faite au Saint-Siège, mais aucune indication quelconque ne lui a même été donnée à ce sujet. En sorte que le Gouvernement Français n'a pas hésité à manquer vis-à-vis du Siège Apostolique aux égards ordinaires et à la courtoisie dont on ne se dispense même pas vis-à-vis des Etats les plus petits. Et ses mandataires, qui étaient pourtant les représentants d'une nation catholique, n'ont pas craint de traiter avec mépris la dignité et le pouvoir du Pontife, Chef suprême de l'Eglise, alors qu'ils auraient dû avoir pour cette puissance un respect supérieur à celui qu'inspirent toutes les autres puissances politiques, et d'autant plus grand que, d'une part, cette puissance a trait au bien éternel des âmes et que, sans limites de l'autre, elle s'étend partout.

Injustices et périls des dispositions de la loi examinées en détail.

- Associations cultuelles.

Si Nous examinons maintenant en elle-même la loi qui vient d'être promulguée, Nous y trouvons une raison nouvelle de Nous plaindre encore plus énergiquement. Puisque l'Etat, rompant les liens du Concordat se séparait de l'Eglise, il eût dû, comme conséquence naturelle, lui laisser son indépendance et lui permettre de jouir en paix du droit commun dans la liberté qu'il prétendait lui concéder. Or, rien n'a été moins fait en vérité : nous relevons en effet dans la loi plusieurs mesures d'exception qui, odieusement restrictives, mettent l'Eglise sous la domination du pouvoir civil. Quant à Nous, ce Nous a été une douleur bien amère que de voir l'Etat faire ainsi invasion dans des matières qui sont du ressort exclusif de la puissance ecclésiastique ; et Nous en gémissons d'autant plus que, oublieux de l'équité et de la justice, il a créé par là à l'Eglise de France une situation dure, accablante et oppressive de ses droits les plus sacrés.

Les dispositions de la nouvelle loi sont en effet contraires à la constitution suivant laquelle l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ.

L'Ecriture nous enseigne, et la tradition des Pères nous le confirme, que l'Eglise est le corps mystique du Christ, corps régi par des Pasteurs et des Docteurs (*Ephes.*, iv, 11 seq.) — société d'hommes, dès lors, au sein de laquelle des chefs se trouvent qui ont de pleins et parfaits pouvoirs pour gouverner, pour enseigner et pour juger (*Math.*, xxviii, 18-20 ; xvi, 18-19 ; xviii, 17 ; *Til.*, ii, 15, *II Cor.*, x, 6 ; xiii, 10, etc). Il en résulte que cette Eglise est par essence une société *inégaie*, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes, les Pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles, que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société ; quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses Pasteurs. — Saint Cyprien, martyr, exprime cette vérité d'une façon admirable, quand il écrit : « Notre-Seigneur, dont nous devons révéler et observer les préceptes, réglant la dignité épiscopale et le mode d'être de son Eglise, dit dans l'Evangile, en s'adressant à Pierre : *Ego dico tibi, quia tu es Petrus*, etc... Aussi, à travers les vicissitudes des âges et des événements, l'économie de l'Episcopat et la constitution de l'Eglise se déroulent de telle sorte que l'Eglise repose sur les Evêques et que toute sa vie active est gouvernée par eux. — *Dominus noster, cujus præcepta metuere et servare debemus, Episcopi honorem et Ecclesiæ suæ rationem disponens, in Evangelio loquitur et dicit Petro : Ego dico tibi, quia tu es Petrus*, etc... *Inde per temporum et successionum vices Episcoporum ordinatio et Ecclesiæ ratio decurrit, ut Ecclesia super Episcopos, constituatur et omnis actus Ecclesiæ per eosdem præpositos gubernetur* (S. Cypr. Epist. xxvii (al. xxviii), ad Lapsos, ii, I). Saint Cyprien affirme que tout cela est fondé sur une loi divine, *divina lege fundatum*. Contrairement à ces principes, la loi de séparation attribue l'administration et la tutelle du culte public, non pas au corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur, mais à une association de personnes laïques. A cette association, elle impose une forme, une personnalité juridique, et, pour tout ce qui touche au culte religieux, elle la considère comme ayant seule des droits civils et des responsabilités à ses yeux. Aussi, est-ce à cette association que reviendra l'usage des temples et des édifices sacrés, c'est elle qui possédera tous les biens ecclésiastiques meubles et immeubles ; c'est elle qui disposera, quoique d'une manière temporaire seulement, des Evêchés, des Presbytères et des Séminaires ; c'est elle enfin qui administrera les biens, réglera les quêtes et recevra les aumônes et les legs destinés au culte religieux. Quant au corps hiérarchique des Pasteurs, on fait sur lui un silence absolu. Et si la loi prescrit que les associations cultuelles doivent être constituées conformément aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, d'autre part, on a bien soin de déclarer que, dans tous

les différends qui pourront naître relativement à leurs biens, seul le Conseil d'Etat sera compétent. Ces associations cultuelles elles-mêmes seront donc vis-à-vis de l'autorité civile dans une dépendance telle que l'autorité ecclésiastique, et c'est manifeste, n'aura plus sur elles aucun pouvoir. Combien toutes ces dispositions sont blessantes pour l'Eglise et contraires à ses droits et à sa constitution divine, il n'est personne qui ne l'aperçoive au premier coup d'œil. Sans compter que la loi n'est pas conçue sur ce point en des termes nets et précis, qu'elle s'exprime d'une façon très vague et se prêtant largement à l'arbitraire, et qu'on peut, dès lors, redouter de voir surgir, de son interprétation même, de plus grands maux.

L'Eglise ne sera pas libre.

En outre, rien n'est plus contraire à la liberté de l'Eglise que cette loi. En effet, quand, par suite de l'existence des associations cultuelles, la loi de séparation empêche les pasteurs d'exercer la plénitude de leur autorité et de leur charge sur le peuple des fidèles, quand elle attribue la juridiction suprême sur ces associations au Conseil d'Etat et qu'elle les soumet à toute une série de prescriptions en dehors du droit commun qui rendent leur formation difficile et plus difficile encore leur maintien ; quand, après avoir proclamé la liberté du culte, elle en restreint l'exercice par de multiples exceptions ; quand elle dépouille l'Eglise de la police intérieure des temples pour en investir l'Etat ; quand elle entrave la prédication de la foi et de la morale catholiques et édicte contre les clercs un régime pénal sévère et d'exception ; quand elle sanctionne ces dispositions et plusieurs autres dispositions semblables, où l'arbitraire peut aisément s'exercer, que fait-elle donc, sinon placer l'Eglise dans une sujétion humiliante et, sous le prétexte de protéger l'ordre public, ravir à des citoyens paisibles, qui forment encore l'immense majorité en France, le droit sacré d'y pratiquer leur propre religion ? Aussi, n'est-ce pas seulement en restreignant l'exercice de son culte, auquel la loi de séparation réduit faussement toute l'essence de la religion, que l'Etat blesse l'Eglise, c'est encore en faisant obstacle à son influence toujours si bienfaisante sur le peuple et en paralysant de mille manières différentes son action. C'est ainsi, entre autres choses, qu'il ne lui a pas suffi d'arracher à cette Eglise les Ordres religieux, ses précieux auxiliaires dans le sacré ministère, dans l'enseignement, dans l'éducation, dans les œuvres de charité chrétienne, mais qu'elle la prive encore des ressources qui constituent les moyens humains nécessaires à son existence et à l'accomplissement de sa mission.

Droit de propriété violé.

Outre les préjudices et les injures que Nous avons relevés jusqu'ici, la loi de séparation viole encore le droit de propriété de l'Eglise et elle le foule aux pieds. Contrairement à toute justice, elle dépouille cette Eglise d'une grande partie d'un patrimoine qui

qui appartient pourtant à des titres aussi multiples que sacrés ; elle supprime et annule toutes les fondations pieuses très légalement consacrées au culte divin ou à la prière pour les trépassés. Quant aux ressources que la libéralité catholique avait constituées pour le maintien des Ecoles chrétiennes ou pour le fonctionnement des différentes œuvres de bienfaisance cultuelles, elle les transfère à des établissements laïques où l'on chercherait vainement d'ordinaire le moindre vestige de religion. En quoi elle ne viole pas seulement les droits de l'Eglise, mais encore la volonté formelle et explicite des donateurs et des testateurs. — Il Nous est extrêmement douloureux aussi, qu'au mépris de tous les droits, la loi déclare propriété de l'Etat, des départements ou des communes, tous les édifices ecclésiastiques antérieurs au Concordat. Et si la loi en concède l'usage indéfini et gratuit aux associations cultuelles, elle entoure cette concession de tant et de telles réserves qu'en réalité elle laisse aux pouvoirs publics la liberté d'en disposer. — Nous avons de plus les craintes les plus véhémentes en ce qui concerne la sainteté de ces temples, asiles augustes de la majesté divine et lieux mille fois chers, à cause de leurs souvenirs, à la piété du peuple français. Car ils sont certainement en danger, s'ils tombent entre des mains laïques, d'être profanés. — Quand la loi, supprimant le budget des cultes, exonère ensuite l'Etat de l'obligation de pourvoir aux dépenses cultuelles, en même temps elle viole un engagement contracté dans une convention diplomatique et elle blesse très gravement la justice. Sur ce point, en effet, aucun doute n'est possible, et les documents historiques eux-mêmes en témoignent de la façon la plus claire : si le gouvernement français assumait dans le Concordat la charge d'assurer aux membres du clergé un traitement qui leur permit de pourvoir, d'une façon convenable, à leur entretien et à celui du culte religieux, il ne fit point cela à titre de concession gratuite : il s'y obligea à titre de dédommagement partiel, au moins, vis-à-vis de l'Eglise dont l'Etat s'était approprié les biens pendant la première Révolution. D'autre part aussi, quand, dans ce même Concordat et par amour de la paix, le Pontife Romain s'engagea, en son nom et au nom de ses successeurs, à ne pas inquiéter les détenteurs des biens qui avaient été ainsi ravis à l'Eglise, il est certain qu'il ne fit cette promesse qu'à une condition : c'est que le Gouvernement Français s'engagerait à perpétuité à doter le clergé d'une façon convenable et à pourvoir aux frais du culte divin.

Principe de discorde.

Enfin, — et comment pourrions-Nous bien Nous taire sur ce point ? — en dehors des intérêts de l'Eglise qu'elle blesse, la nouvelle loi sera aussi des plus funestes à votre pays. Pas de doute, en effet, qu'elle ne ruine lamentablement l'union et la concorde des âmes. Et cependant, sans cette union et sans cette concorde, aucune nation ne peut vivre ou prospérer.

Voilà pourquoi, dans la situation présente de l'Europe surtout,

cette harmonie parfaite forme le vœu le plus ardent de tous ceux en France, qui, aimant vraiment leur pays, ont encore à cœur le salut de la patrie. Quant à Nous, à l'exemple de Notre prédécesseur et héritier de sa prédilection toute particulière pour votre nation, Nous Nous sommes efforcé sans doute de maintenir la religion de vos aïeux dans l'intégrale possession de tous ses droits parmi vous ; mais, en même temps et toujours, ayant devant les yeux cette paix fraternelle dont le lien le plus étroit est certainement la religion, Nous avons travaillé à vous raffermir tous dans l'union. Aussi, Nous ne pouvons pas voir, sans la plus vive angoisse, que le Gouvernement Français vient d'accomplir un acte qui, en attisant sur le terrain religieux des passions excitées déjà d'une façon trop funeste, semble de nature à bouleverser de fond en comble tout votre pays.

La condamnation.

C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre Charge Apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté ; comme renversant la justice en foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat. Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège Apostolique, pour Notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français. — En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes Nos forces, contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise pour les infirmer.

Aux Evêques et au Clergé.

Instructions pratiques plus tard.

Nous devons faire entendre ces graves paroles et vous les adresser, à vous, Vénérables Frères, au peuple de France et au monde chrétien tout entier, pour dénoncer le fait qui vient de se produire. Assurément, profonde est Notre tristesse, comme Nous l'avons déjà dit, quand, par avance, Nous mesurons du regard les maux que cette loi va déchaîner sur un peuple si tendrement aimé par Nous. Et elle Nous émeut plus profondément encore à la pen-

sée des peines, des souffrances, des tribulations de tout genre qui vont vous incomber à Vous aussi, Vénérables Frères, et à votre clergé tout entier. Mais, pour Nous garder, au milieu de sollicitudes si accablantes, contre toute affliction excessive et contre tous les découragements, Nous avons le ressouvenir de la Providence divine, toujours si miséricordieuse, et l'espérance mille fois vérifiée que jamais Jésus-Christ n'abandonnera son Eglise, que jamais il ne la privera de son indéfectible appui. Aussi, sommes-Nous bien loin d'éprouver la moindre crainte pour cette Eglise. Sa force est divine, comme son immuable stabilité : l'expérience des siècles le démontre victorieusement.

Personne n'ignore en effet les calamités innombrables et plus terribles les unes que les autres qui ont fondu sur elle pendant cette longue durée : et, là où toute institution purement humaine eût dû nécessairement s'écrouler, l'Eglise a toujours puisé dans ses épreuves une force plus vigoureuse et une plus opulente fécondité. Quant aux lois de persécution dirigées contre elle, — l'histoire nous l'enseigne, et dans des temps assez rapprochés encore, la France elle-même nous le prouve, — forgées par la haine, elles finissent toujours par être abrogées avec sagesse, quand devient manifeste le préjudice qui en découle pour les Etats. Plaise à Dieu que ceux qui, en ce moment, sont au pouvoir en France, suivent bientôt sur ce point l'exemple de ceux qui les y précédèrent ! Plaise à Dieu qu'aux applaudissements de tous les gens de bien ils ne tardent pas à rendre à la religion, source de civilisation et de prospérité pour les peuples, avec l'honneur qui lui est dû, la liberté.

En attendant, et aussi longtemps que durera une persécution oppressive, « revêtus des armes de lumière » (*Rom.*, XIII, 12) les enfants de l'Eglise doivent agir de toutes leurs forces, pour la vérité et pour la justice : c'est leur devoir toujours, c'est leur devoir aujourd'hui plus que jamais. — Dans ces saintes luttes, Vénérables Frères, vous qui devez être les maîtres et les guides de tous les autres, vous apporterez toute l'ardeur de ce zèle vigilant et infatigable, dont, de tout temps, l'épiscopat français a fourni, à sa louange, des preuves si connues de tous. Mais par dessus tout Nous voulons — car c'est une chose d'une importance extrême, — que dans tous les projets que vous entreprendrez pour la défense de l'Eglise, vous vous efforciez de réaliser la plus parfaite union de cœur et de volonté. — Nous sommes fermement résolu à vous adresser en temps opportun des instructions pratiques, pour qu'elles vous soient une règle de conduite sûre au milieu des grandes difficultés de l'heure présente. Et Nous sommes certain d'avance que vous vous y conformerez très fidèlement. — Poursuivez cependant l'œuvre salutaire que vous faites : ravivez le plus possible la piété parmi les fidèles ; promouvez et vulgarisez de plus en plus l'enseignement de la doctrine chrétienne ; préservez toutes les âmes qui vous sont confiées des erreurs et des séductions qu'aujourd'hui elles rencontrent de tant de côtés : instruisez, prévenez,

encouragez, consolez votre troupeau ; acquittez-vous enfin vis-à-vis de lui de tous les devoirs que vous impose votre charge pastorale. Dans cette œuvre, vous aurez sans aucun doute comme collaborateur infatigable votre clergé. Il est riche en hommes remarquables par leur piété, leur science, leur attachement au Siège Apostolique, et Nous savons qu'il est toujours prêt à se dévouer sans compter, sous votre direction, pour le triomphe de l'Eglise et pour le salut éternel du prochain. — Bien certainement aussi, les membres de ce clergé comprendront que, dans cette tourmente, ils doivent avoir au cœur les sentiments qui furent jadis ceux des apôtres et ils se réjouiront d'avoir été jugés dignes de souffrir ces opprobres pour le nom de Jésus « *Gaudentes, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati* » (Act., v, 41). Ils revendiqueront donc vaillamment les droits et la liberté de l'Eglise, mais sans offenser personne. Bien plus, soucieux de garder la charité, comme le doivent surtout des ministres de Jésus-Christ, ils répondront à l'iniquité par la justice, aux outrages par la douceur et aux mauvais traitements par des bienfaits.

Au peuple catholique.

Appel à l'union.

Et maintenant c'est à vous que Nous Nous adressons, catholiques de France ; que Notre parole vous parvienne à tous comme un témoignage de la très tendre bienveillance avec laquelle Nous ne cessons pas d'aimer votre pays, et comme un réconfort au milieu des calamités redoutables qu'il va vous falloir traverser. Vous savez le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace : « décatholiciser » la France. Elles veulent arracher de vos cœurs, jusqu'à la dernière racine, la foi qui a comblé vos pères de gloire, la foi qui a rendu votre patrie prospère et grande parmi les nations, la foi qui vous soutient dans l'épreuve, qui maintient la tranquillité et la paix à votre foyer et qui vous ouvre la voie vers l'éternelle félicité.

C'est de toute votre âme, vous le sentez bien, qu'il vous faut défendre cette foi. Mais ne vous y méprenez pas : travail et efforts seraient inutiles, si vous tentiez de repousser les assauts qu'on vous livrera sans être fortement unis. Abdiquez donc tous les germes de désunion, s'il en existait parmi vous. Et faites le nécessaire pour que, dans la pensée comme dans l'action, votre union soit aussi ferme qu'elle doit l'être parmi des hommes qui combattent pour la même cause, surtout quand cette cause est de celles au triomphe de qui chacun doit volontiers sacrifier quelque chose de ses propres opinions. — Si vous voulez, dans la limite de vos forces, et comme c'est votre devoir impérieux, sauver la religion de vos ancêtres des dangers qu'elle court, il est de toute nécessité que vous déployiez, dans une large mesure, vaillance et générosité. Cette générosité, vous l'aurez, Nous en sommes sûr, et en vous

montrant ainsi charitables vis-à-vis de ses ministres, vous inclinerez Dieu à se montrer de plus en plus charitable vis-à-vis de vous.

Quant à la défense de la religion, si vous voulez l'entreprendre d'une manière digne d'elle, la poursuivre sans écarts et avec efficacité, deux choses importent avant tout : vous devez d'abord vous modeler si fidèlement sur les préceptes de la loi chrétienne que vos actes et votre vie tout entière honorent la foi dont vous faites profession ; vous devez ensuite demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, avec vos évêques, et surtout avec ce Siège Apostolique, qui est le pivot de la foi catholique et de tout ce qu'on peut faire en son nom. Ainsi armés pour la lutte, marchez sans crainte à la défense de l'Eglise ; mais ayez bien soin que votre confiance se fonde tout entière sur le Dieu dont vous soutiendrez la cause, et, pour qu'il vous secoure, implorez-le, sans vous lasser. — Pour Nous, aussi longtemps que vous aurez à lutter contre le danger, Nous serons de cœur et d'âme au milieu de vous ; labeurs, peines, souffrances, Nous partagerons tout avec vous ; et, adressant en même temps au Dieu qui a fondé l'Eglise et qui la conserve, Nos prières les plus humbles et les plus instantes, Nous le supplierons d'abaisser sur la France un regard de miséricorde, de l'arracher aux flots déchainés autour d'elle et de lui rendre bientôt, par l'intercession de Marie Immaculée, le calme et la paix.

Comme présage de ces bienfaits célestes et pour vous témoigner Notre prédilection toute particulière, c'est de tout cœur que Nous vous donnons Notre Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et au peuple français tout entier.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 11 Février de l'année 1906, de Notre pontificat la troisième.

PIUS PP. X.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nominations. — Par décision épiscopale du 19 Février, ont été nommés :

M. Kersaudy, vicaire à Plonévez-du-Faou, recteur de Saint-Méen, en remplacement de M. Héliès, maintenu sur sa demande aumônier de l'hospice de Lesneven ;

M. Coquil, prêtre auxiliaire à Plonévez-du-Faou, vicaire dans la même paroisse ;

M. Le Bihan, vicaire à Plougastel-Daoulas, recteur de Saint-Thois ;

M. Pellé, vicaire à Comanna, vicaire à Plougastel-Daoulas ;

M. Houël, précédemment vicaire à Guilers-Brest, vicaire à Comanna.

II. Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations en 1906.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Dimanche	22		Melgven.
	Lundi ...	23	Névez.....	Pont-Aven. — Nizon.
	Mardi....	24	Riec.....	Moëlan.
	Mercredi.	25	(Quimperlé) N.-D. de l'Assomption. — Baye.....	Clohars-Carnoët.
	Jeudi	26	(Quimperlé) Sainte-Croix. — Tréméven.....	Mellac. — Le Trévoux.
	Vendredi.	27	Arzano. — Guilligomarc'h..	Rédéné.
	Samedi ..	28	Querrien. — Locunolé.....	Saint-Thurien.
	Dimanche	29	Bannalec.....	Kernével.
	Lundi ...	30	Scaër.	
MAI	Mardi....	1	Coray. — Leuhan.....	Trégourez.
	Mercredi.	2	Laz. — Saint-Thois	Saint-Goazec.
	Jeudi	3	Châteauneuf	Spézet. — Saint-Hernin.
	Vendredi.	4	Clédén-Poher. — Landeleau	Plouguer. — Kergloff.
	Samedi ..	5	Carhaix. — Plounévezel ...	Motreff.
	Dimanche	6	Poullaouen. — Loc-Maria..	Plouyé.
	Lundi ...	7	Huelgoat.....	Berrien.
	Mardi....	8	La Feuillée. — Botmeur...	Brennilis.
	Mercredi.	9	Loqueffret. — Lannédern..	Collorec.
	Jeudi	10	Plonévez-du-Faou	Le Cloître-Pleyben.
	Vendredi.	11	Brasparts. — Saint-Rivoal.	Lopérec.
	Samedi ..	12	Lennon.....	Gouézec. — Lothey.
	Dimanche	13	Edern.	
	Mardi....	15	Locronan. — Kerlaz.....	Plonévez-Porzay—Ploéven
	Mercredi.	16	Cast. — Quéménéven.....	Dinéault. — Trégarvan.
	Jeudi	17	Saint-Ségal.....	Quimerc'h.
	Vendredi.	18	Le Faou	Landévennec.
	Samedi ..	19	Rosnoën. — Logonna-Quimerc'h.....	Port-Launay.
	Dimanche	20	Plomodiern	Saint-Nic.
	Lundi ...	21	Telgruc. — Argol	Lanvéoc.
	Mardi....	22	Camaret	Roscanvel.
	Mercredi.	23	Crozon.	
	Jeudi	26	Châteaulin. — Saint-Coulitz.	
	Jeudi	31	(Quimper) Saint-Corentin..	Saint-Mathieu.
JUN	Vendredi.	8	Pleyben.	

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Les paroisses ou établissements convoqués dans une paroisse, pourront se rendre dans une autre plus à leur convenance, mais à la condition expresse qu'on en fasse la demande à l'Evêque, le plus tôt possible.

III. Encyclique de Sa Sainteté Pie X. — En attendant que, par un envoi spécial, Nous puissions faire parvenir à MM. les Curés et Recteurs la Lettre Encyclique du Souverain Pontife condamnant la loi de séparation et les associations cultuelles, Nous tenons à déclarer, dès aujourd'hui, qu'en union avec l'autorité apostolique Nous rejetons et condamnons hautement et solennellement, en Notre nom et au nom de Notre clergé et de Nos chers diocésains, ce que Sa Sainteté Pie X réprovoque et condamne.

Le jour même où Nous avons reçu communication de l'Encyclique, c'est-à-dire le 18 Février, Nous écrivions au Pape : « Très Saint Père, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté je viens Vous exprimer toute ma joie et toute ma reconnaissance pour l'admirable Encyclique que Vous venez d'adresser à l'Eglise de France.

» Dans ce catholique diocèse de Quimper, le clergé et les fidèles, religieusement unis à leur Evêque, vous crient *merci!* de tout leur cœur. Sans doute, nous allons entrer dans une période difficile ; mais, comme me l'écrivait ce matin l'illustre député du Finistère, M. de Mun : Votre parole met au cœur de tous vos enfants une énergie que rien ne pourra vaincre.

» Daigne Votre Sainteté, » etc.

Dans ces circonstances, Nous croyons devoir mettre en garde Notre clergé et Notre peuple contre un certain courant d'opinion émanant de quelques journaux et écrivains catholiques, d'après lesquels cette condamnation serait purement *platonique*, et laissant à entendre que, par une autre Lettre, Sa Sainteté pourrait bien dans la pratique autoriser les associations cultuelles.

Telles qu'elles sont définies dans la loi de séparation, ces associations, aux termes de l'Encyclique, sont en opposition formelle avec la constitution divine de l'Eglise et, par conséquent, il ne sera jamais permis, même sous prétexte de prudence et d'habileté politique, de s'en servir en se conformant au texte actuel de la loi. Les instructions annoncées par Pie X seront spéciales aux Evêques et n'auront d'autre but que de leur donner au milieu des difficultés de l'heure présente une règle de conduite sûre et à laquelle ils devront se conformer très fidèlement.

IV. Dispositif du Mandement pour le Carême. — Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ; le saint Nom de Dieu invoqué ; Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence,

Art. II. — Les prescriptions de l'abstinence et du jeûne doivent être observées depuis le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques. La première oblige tous les fidèles à s'abstenir d'aliments gras ; la seconde oblige en outre tous ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans à ne faire chaque jour, les dimanches exceptés, qu'un seul repas auquel il est permis d'ajouter le soir une légère collation (1).

Art. III. — En vertu d'un Indult apostolique en date du 18 Novembre 1905, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas, et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

Art. IV. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation. L'usage des œufs n'est pas permis à la collation, mais seulement au principal repas jusqu'au Mardi Saint inclusivement.

Art. V. — MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour leurs communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Art. VI. — En vertu d'un Indult en date du 18 Novembre 1905, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Art. VII. — En vertu d'un Indult du 18 Novembre 1905, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

Art. VIII. — Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leur fortune. Ces aumônes, destinées aux œuvres diocésaines, seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial, pour être ensuite envoyées au Secrétariat de l'Evêché avec cette mention : *Aumônes pour les dispenses du Carême.*

Art. IX. — Les pauvres qui ne pourraient pas faire une

(1) L'usage de faire le principal repas le soir et la collation vers le milieu du jour peut être toléré.

aumône, même légère, devront y suppléer en récitant chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Art. X. — Nous autorisons la bénédiction du Très Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Art. XI. — Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le Dimanche de la Passion, et finira le second Dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IV^e Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IV^e Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

Art. XII. — Une quête sera faite pour les Lieux Saints, le Vendredi Saint.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'œuvre de réparation, spécialement pendant les Quarante-Heures

II. — L'Eglise et la France. — L'œuvre électorale.

III. — Retraite. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 4 au 10 Mars.

IV. — Mission. — CLOHARS-FOUESNANT, du 4 au 18 Mars. Président, M. Bourdoulous, missionnaire.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche prochain*, 4 Mars (Quinquagésime), commencent les prières des Quarante-Heures. A la première messe, bénédiction du T. Saint-Sacrement, qui reste ensuite exposé jusqu'aux vêpres.

Lundi et Mardi, bénédiction et exposition, à la première messe. A 9 heures, grand-messe. A 4 heures, vêpres suivies de la bénédiction.

Mercredi, un quart d'heure avant la première messe, bénédiction et imposition des Cendres.

A 10 heures, bénédiction solennelle et imposition des Cendres ; grand'messe.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche, Lundi et Mardi* exposition des Quarante-Heures. Le Saint-Sacrement restera exposé, chaque jour, depuis la première messe jusqu'aux vêpres qui seront chantées, le dimanche à 3 heures, et les autres jours, à 4 heures. Après les vêpres, bénédiction.

Mercredi, bénédiction solennelle des Cendres et grand'messe, à 8 h. 1/2.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, la première partie de l'Instruction pastorale de Mgr l'Evêque pour le Carême de 1906, « sur les devoirs des catholiques dans les temps présents ».

On a vu plus haut (Partie officielle) le dispositif du Mandement.

Nous prions de nouveau nos confrères de vouloir bien nous envoyer, avant mercredi 28 Février, midi, les noms des prédicateurs de la station du Carême dans leurs paroisses, afin que nous puissions en donner la liste complète dans notre prochain numéro.

Prières des Quarante-Heures. — L'institution des Quarante-Heures, c'est-à-dire l'exposition solennelle du T. Saint-Sacrement durant les trois jours qui précèdent le Carême, a pour objet — personne ne l'ignore — de réparer, autant qu'il se peut, les désordres qui se commettent en plus grand nombre à cette époque de l'année. Pour faire amende honorable des péchés de leurs frères, l'Eglise convoque aux pieds des autels ses fidèles enfants. Comment ceux-ci, surtout dans les circonstances présentes, pourraient-ils être sourds aux pressantes exhortations de leur mère, aux tendres appels de Notre-Seigneur ? Outre les outrages ordinaires qui lui sont faits durant ces jours, n'avons-nous pas à réparer les profanations, les violences sacrilèges dont ses temples ont été et continuent à être les théâtres ?....

L'œuvre de réparation, ne l'oublions pas, en même temps qu'elle console le divin Cœur de Jésus, contribue puissamment à procurer le salut des sociétés comme des individus. Dieu met en balance d'un côté les crimes, de l'autre les mérites, et il frappe ou épargne selon que le plateau du bien ou de l'iniquité l'emporte. Écoutez donc la voix de l'Eglise nous exhortant à implorer miséricorde et pardon : *Parce, Domine, parce populo tuo !*

Sans insister davantage — ce qui paraît superflu — nous nous contentons de rappeler les conditions de l'indulgence plénière (applicable aux défunts) accordée à la dévotion des Quarante-Heures. Outre la confession et la communion, il faut « visiter dévotement le T. Saint-Sacrement dans une église où il est exposé ». La durée de la visite, fixée d'abord à une heure entière d'adoration, a été réduite « au temps que l'on peut commodément passer dans l'église » (P. BERINGER, I, p. 262-263).

Que chacun profite des moments qu'il peut avoir de libres pour venir adorer et « consoler » Notre-Seigneur et Sauveur Jésus,

pendant ces jours que tant d'autres donnent aux futilités et au désordre.

On ne saurait trop engager les fidèles à faire à ces intentions la communion réparatrice.

Le Mois de saint Joseph. — Cette année, avec le Carême commence le mois de Mars consacré à honorer saint Joseph, époux de la T. Sainte-Vierge et père nourricier de Notre-Seigneur. En vertu de cette double dignité, dit Léon XIII dans l'Encyclique *Quoniam pluries*, « le glorieux Patriarche regarde comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui composent l'Eglise ». Il est le protecteur des familles chrétiennes en même temps que le « Patron de l'Eglise universelle », et sa puissance n'a d'égale que sa bonté. Ne l'oublions pas et, pendant ce mois béni, soyons fidèles à adresser nos requêtes à saint Joseph pour nous-mêmes, pour les nôtres, pour l'Eglise et pour la France.

Voici les indulgences attachées à la pieuse pratique du Mois de saint Joseph : 1° 300 jours, chaque jour du mois, pour ceux qui font le mois complet en l'honneur de saint Joseph ; 2° Une indulgence plénière, le jour qu'ils voudront, pourvu qu'ils remplissent les conditions ordinaires. Rien, du reste, n'est prescrit spécialement : toute pratique, prière ou acte de vertu fait en l'honneur de saint Joseph suffit pour mériter ces faveurs spirituelles.

N. B. Ces indulgences sont distinctes et sans préjudice de celles accordées pour les neuvaines précédant la fête de saint Joseph (19 Mars) ou celle de son Patronage (3° dimanche après Pâques), et pour chacune de ces fêtes.

Les inventaires dans le diocèse. — Lundi 19 Février, à 9 h. 1/2 du matin, M. Roger, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Quimper, s'est présenté à la porte de la sacristie du Chapitre pour procéder à l'inventaire de la mense canoniale.

Après avoir vérifié le mandat de l'Agent administratif, en présence de MM. les Chanoines réunis, M. le Doyen a lu la protestation suivante :

« Monsieur l'Inspecteur,

» L'Eglise est une société parfaite et indépendante de toute autre société ; elle a par conséquent le droit de posséder elle-même des biens et de les régir librement et indépendamment de tout pouvoir séculier.

» Ce principe posé, nous devons faire, comme nous le faisons, toutes les réserves de droit civil et canonique au sujet de la légitimité de l'inventaire ordonné, en vertu de la loi du 9 Décembre 1905 touchant les biens de l'Eglise et en particulier touchant ceux qui pourraient appartenir à la mense du Chapitre de la cathédrale de Quimper.

» Nous tenons cet inventaire pour illégal, anticanonique et

attentatoire au droit sacré de propriété dont jouit cet établissement ecclésiastique.

• Nous affirmons l'immunité inviolable des biens de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat civil qui ne peut, en aucune façon, ni les envahir, ni en disposer soit à son profit, soit en faveur d'une association quelconque.

• Nous déclarons en outre subordonner *toute la question* au jugement du Souverain Pontife, qui vient d'ailleurs de condamner solennellement la loi susdite par une Encyclique datée du 11 Février.

• Ces réserves expresses formulées, nous déclarons que le Chapitre cathédral de Quimper ne possède aucune mense. Il n'a pas de fabrique distincte de celle de l'église paroissiale de Saint-Corentin. Il n'y a donc pas lieu de dresser un inventaire de ce qui n'existe point.

• Nous demandons l'annexion de cette protestation au procès-verbal de votre opération, que nous réprouvons aussi, au nom des principes énoncés plus haut, bien qu'elle aboutisse à un simple procès-verbal de carence.

Après avoir entendu cette protestation, M. l'Inspecteur a conclu qu'il y avait lieu de dresser un procès-verbal de carence et s'est retiré.

Pour le diocèse les inventaires se continuent (plutôt avec lenteur) dans les mêmes conditions que précédemment, sans autres incidents en général, que les protestations des Curés ou Recteurs et des représentants des Fabriques, au milieu de nombreuses assistances de fidèles dont l'attitude révèle les sentiments de douloureuse indignation. Nous avons cependant à signaler quelques paroisses dont les habitants ne se sont pas contentés de ces manifestations silencieuses.

A Saint-Martin de Morlaix, pendant que M. le Recteur lisait une énergique protestation, les paroissiens nombreux demeurés dans l'église ont fermé et barricadé les portes.

A Rosporden, les fidèles, appelés au son du tocsin, ont empêché l'agent des Domaines d'entrer dans l'église.

A Nizon, des hommes, coude à coude formant une barrière infranchissable, ont rendu impossible l'accès des portes.

A Audierne, le Receveur de l'Enregistrement (qui était accompagné de deux gendarmes) n'a pu procéder à l'inventaire; les fidèles, réunis sous le porche, criaient : « Vive la liberté » !

A Ploaré, un groupe de paroissiens ayant à sa tête une intrépide jeune fille a refusé, avec autant d'énergie que de calme, l'entrée de l'église.

A Guilers-Brest, M. le Recteur dans sa protestation a déclaré notamment que, à la suite de l'Encyclique condamnant la loi de séparation, il ne pouvait autoriser l'inventaire — que les habitants paraissaient bien résolus à empêcher.

Dans toutes ces paroisses les opérations inventoriales ont été ajournées, les agents du fisc ayant cru devoir en référer à leurs supérieurs.

Nos missionnaires au Pays de Galles. — Un correspondant déjà connu de nos lecteurs nous écrit :

« Llanrwst, 25 Janvier 1906.

• Monsieur le Chanoine,

• Je me permets, en ma qualité d'obligé, de venir vous offrir, en toute humilité, avec mes hommages les plus respectueux, les vœux sincèrement ardents que je forme pour votre bonheur spirituel et temporel. Ces vœux, si je l'osais (et si je le pouvais), je les offrirais à tout le Clergé breton, et tout spécialement au dévoué, à l'admirable Clergé du Finistère, auquel j'appartiens et appartenrai toujours de cœur; mon beau titre d'« Oblat de Marie » n'y est pas un empêchement, n'est-ce pas? Bien pénible est la situation faite aujourd'hui à leurs âmes sacerdotales et apostoliques : mais, malgré toutes les persécutions, nos excellents prêtres resteront fidèles à leur devoir et la Bretagne demeurera fidèle à la sainte Eglise ! Francs-maçons, renégats et protestants y seront pour leur peine. *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

• Après tout, il n'y a pas qu'en France et en Bretagne, malheureusement, que la sainte Eglise est traquée et violentée ! En Grande-Bretagne, « le grand pays de la liberté », les catholiques sont menacés d'avoir bientôt leurs écoles privées de tout subside gouvernemental. A Llanrwst, il y a ce soir même un « meeting » dans une chapelle du voisinage, et l'un des points du programme consiste en un petit discours sur les meilleurs moyens à prendre pour se débarrasser des « Papistes » ! Ceci ne m'effraie pas cependant, je dois l'avouer, bien qu'on ait promis 3 francs à celui qui fera le « speech » le plus pratique

• Malgré tout, notre petite Mission progresse (lentement sans doute, mais, comme le dit Monseigneur, « mieux vaut lentement que trop vite ») : le nombre de nos catholiques dépasse aujourd'hui la cinquantaine, et quelques conversions, dont une de très grande importance pour la Mission, se préparent doucement. Priez et faites prier pour notre petite Œuvre, et dites à qui de droit que nos vaillantes Sœurs Blanches seraient heureuses d'hospitaliser, dans leur gentil couvent, quelques pensionnaires bretonnes, que leurs parents désireraient faire élever à l'étranger. Ici, dans cette magnifique vallée, justement appelée le « Paradis de Galles », elles goûteraient, avec la paix et la liberté, toutes les joies de la famille et tous les charmes du pays natal. Car, en plus de l'anglais et du gallois, au couvent comme au presbytère de Llanrwst retentissent bien fréquemment les accents doux, sonores et charmants du français le plus raffiné et du « brezoneg » le plus pur.... « Ma ne gredit ket, deuit da weled !... » Et nos cœurs surtout, comme ... !

- Mais j'abuse de votre patience : je termine donc.....
 • Votre très humble serviteur en N. S. et M. I.,
 • G.-M. TRÉBAOL, O. M. I. •

Le Journal d'une pensionnaire en vacances, par M^{me} DONDEL DU FAOUËDIC. Un vol. in-12 de 346 pages (Imprimerie Lafolye Frères, Vannes). — On se plaint, avec trop de raison hélas ! des ravages occasionnés par la mauvaise presse, impie ou immorale. On n'est pas assez en garde, selon nous, contre les écrits « neutres », honnêtes assurément mais à la morale tout humaine et où il n'est pas question de Dieu. Aussi, faut-il savoir gré à ceux qui en écrivant des livres franchement chrétiens font œuvre de défense et d'apostolat. A ce titre nous recommandons *Le Journal d'une pensionnaire en vacances*. L'auteur nous intro-duit dans une famille bien catholique et bretonne où nous entendons traiter, sous une forme toujours attrayante, les questions vitales de notre temps. Le tout est mêlé de récits, aussi agréables qu'instructifs, d'excursions dans des pays déjà connus peut-être, mais que l'on aime à parcourir encore avec un tel guide.

Le livre a été surtout écrit pour les jeunes filles et pour être donné en prix dans les écoles libres ; mais tout le monde le lira avec intérêt. — Ajoutons qu'il ne se vend pas ; il se donne au prix du port tout au plus. Un exemplaire franco contre 0 fr. 75 en timbres-postes. — 6 volumes par colis postal franco contre mandat de 3 francs, et 12 volumes contre mandat de 5 francs.

S'adresser à la librairie Dubois, Grande Rue, à Redon, ou à M^{me} la Comtesse du Faouëdic, à Buard, près Redon.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

L'Encyclique. — *L'Osservatore Romano* du 18 Février a publié l'Encyclique pontificale relative à la loi de séparation, dont la version française officielle paraissait en même temps dans les principaux journaux catholiques de Paris.

Nous avons donné, plus haut, le texte intégral de cette lettre admirable, que les catholiques de France ont lue avec une respectueuse émotion. Elle sera pour tous un réconfort au milieu des épreuves qu'ils ont à supporter depuis si longtemps et aussi le plus précieux encouragement en vue des luttes à venir. Comme l'écrit M. le comte de Mun dans *La Croix*, « la parole du Pape nous apporte un double et inestimable don : elle nous impose l'union et nous assure la confiance », en attendant les instructions pratiques que le même Chef infallible nous transmettra le moment venu.

Les nouveaux Evêques. — Depuis longtemps déjà, le Souverain Pontife voyait avec douleur de nombreux sièges épiscopaux vacants en France, quelques-uns depuis plusieurs années. A diverses reprises il avait voulu les pourvoir de titulaires, mais l'accord n'avait pu se faire avec le gouvernement français. Aussi un des premiers soins du Pape, après l'abrogation du Concordat (dans les conditions que l'on sait), a été de faire cesser un état de choses si préjudiciable au bien des diocèses. Après avoir choisi partout des hommes de savoir et d'expérience, Pie X, sans leur en faire un

ordre exprès, a manifesté le désir de les voir avant de les investir de leur délicate et importante mission ; car, afin de rendre plus sensible son affection spéciale pour l'épiscopat et tout le peuple français en ces conjonctures solennelles, il a résolu de sacrer lui-même les nouveaux évêques... Tous les élus sont actuellement à Rome où ils ont dû être préconisés dans un Consistoire tenu mercredi, à 10 heures du matin. Le Pape leur donnera la consécration épiscopale, dimanche prochain, à Saint-Pierre.

Les renseignements donnés par les journaux au sujet des nouveaux évêques et des sièges qui leur sont attribués ne sont encore ni très sûrs ni concordants. Nous préférons donc attendre, pour publier dans notre prochain numéro la liste définitive.

Nous pouvons cependant donner comme officielles, dès aujourd'hui, les nominations suivantes qui intéressent plus spécialement notre région : M. Gouraud, supérieur du collège des Enfants Nantais, à Nantes, devient évêque de Vannes ; M. Grellier, vicaire général d'Angers, évêque de Laval.

Mgr Enard, évêque de Cahors, est nommé archevêque d'Auch ; Mgr Luçon, évêque de Belley, archevêque de Reims.

L'application de la loi de Séparation. — Nos lecteurs ont trouvé dans les journaux les manifestations qui se sont produites à Paris, dans le Nord, en Vendée, en Bretagne, en Franche-Comté, en Savoie, etc. La foi vive de ces populations devait naturellement se traduire par des protestations véhémentes. Mais ce qui a bouleversé nos adversaires, c'est l'attitude des catholiques de Bourges, de Dijon, de La Rochelle, d'Evreux, de Meaux, d'Amiens, etc., que les sectaires considéraient jusqu'ici comme plus résignés et plus inertes. Les deux villes de Montpellier et de Toulouse, conquises depuis 30 ans par le radicalisme, se sont soulevées dans un élan terrible contre les instigateurs de la persécution.

Les bureaux de feuilles maçonniques ont été envahis et, sans la résistance de la force armée, la foule saccageait les Loges. Une des cités les plus révolutionnaires du Midi, Béziers, qui depuis 1870 n'a envoyé à la Chambre que des démagogues et des socialistes, se distingue en ce moment par l'ardeur de sa foi. Pendant plusieurs jours, huit cents fidèles ont passé la nuit dans l'église pour attendre l'agent du fisc...

On ne saurait donc le nier : d'un bout à l'autre du territoire les catholiques sont debout, serrés autour de leurs autels, et le mouvement loin de fléchir, s'accroît de jour en jour, sous le regard de nos adversaires, à la fois exaspérés et confondus par cette énergie. En vain les tribunaux condamnent les manifestants catholiques avec une rigueur excessive : on peut frapper quelques combattants, on n'anéantit point le soulèvement des consciences.

D'après une note officielle, l'inventaire, à la date du 11 Février, était terminé dans 7 540 églises. En admettant que ce soit vrai,

comme il y a en France environ 50.000 églises, on voit que le Gouvernement n'est pas encore au bout de ses peines.

Quelques manifestations révolutionnaires ont été signalées à l'occasion des inventaires. A La Nouvelle (diocèse de Carcassonne) notamment, il y a eu dans l'église des scènes immondes et des profanations sacrilèges dont se sont rendus coupables le maire et ses partisans. Ces manifestations de rage impie contribuent à montrer aux catholiques l'obligation de se défendre.

AUTUN. — Les funérailles du vénéré cardinal Perraud ont été célébrées à Autun le 15 Février, sous la présidence du cardinal Coullié, archevêque de Lyon, assisté de plusieurs autres prélats. M. le comte d'Haussonville représentait officiellement l'Académie française.

On sait que le cardinal défunt avait demandé que son corps reposât dans la chapelle de la Visitation, à Paray-le-Monial. Mais le **Maire** — qui se nomme M. Crétin — a obstinément refusé l'autorisation nécessaire, s'opposant aussi à l'inhumation dans la basilique ou dans l'enclos des missionnaires. C'est donc dans le cimetière que repose la dépouille mortelle de Mgr Perraud, en attendant que les circonstances permettent de les transporter dans la chapelle des apparitions du Sacré-Cœur.

BIBLIOGRAPHIE

La Suppression des pensionnats chrétiens et l'Enseignement libre des jeunes filles, par FÉNELON GIBON. — Brochure in-12 de 32 pages. Extrait du *Correspondant*, avec une lettre d'introduction de S. Em. le Cardinal Perraud.

L'auteur, secrétaire de la *Société générale d'Education*, appelle l'attention des catholiques sur la gravité de la crise que traverse l'enseignement libre des jeunes filles, par suite de la suppression d'un très grand nombre de pensionnats. Il indique, d'après une enquête faite par la *Société d'Education*, les suppressions et les relèvements d'établissements chrétiens; il montre les dépenses qu'entraînera la création d'internats laïques et les progrès considérables des lycées et collèges instruisant présentement 25.000 jeunes filles.

M. Gibon conclut cette substantielle étude par des conseils pratiques que rehausse l'autorité de S. Em. le Cardinal Perraud. Cette brochure arrive à son heure pour diriger et fortifier les maîtresses chrétiennes, ainsi que pour prémunir contre le péril croissant des lycées de filles.

Librairie J. Salaun, Quimper.

IMPRIMEZ VOUS-MÊME avec l'A. B. C. COPISTE

nouvelle **PATE AUTOGRAPHIQUE** supprimant les anciennes pâtes gélatineuses auxquelles elle est bien supérieure. — MAC-GARREY, 12, rue Vivienne, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON.

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Nominations; Décès; Instruction pastorale de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon sur les devoirs des catholiques dans les temps présents et Mandement pour le saint Temps du Carême de l'année 1906 (à suivre).

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires;

Neuvaine de « la grâce »; Nécrologie; Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse; En face des inventaires; Les inventaires dans le diocèse; Carantec; Gare aux réticences! Avis.

IV. — *Nouvelles du monde catholique*: Rome; Les nouveaux Evêques français; Paroles du Pape; L'application de la loi de Séparation; La Semaine-Sainte à Jérusalem.

V. — *Bibliographie*.

VI. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Mars. — 1^{er} Dimanche du Carême. Office du jour; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de S. Casimir, Confesseur, et de S. Lucius, Martyr.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, de S. Casimir et les Suffrages communs.

Lundi, 5. — De la férie. — Ou Office votif des S^{ts} Anges; semi-double. Blanc.

Mardi, 6. — De la férie. — Ou Office votif des S^{ts} Apôtres; semi-double. Rouge.

Mercredi, 7. — *Quatre-Temps.* — S. Thomas d'Aquin, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 8. — S. Jean de Dieu, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 9. — *Quatre-Temps.* — La sainte Lance et les Clous de N. S. Jésus-Christ (*Au Supplém^t*). Double-majeur. Rouge.

Samedi, 10. — *Quatre-Temps.* — Les Quarante Martyrs. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 11. — 2^e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Crozon du 1^{er} au 10 Mars.

Plougasnou du 11 au 17 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Nominations. — Par décision épiscopale du 24 Février, ont été nommés :

M. Michel, recteur de Lannédern, recteur d'Esquibien, en remplacement de M. Couic, démissionnaire ;

M. Jan, vicaire à Sizun, recteur de Lannédern ;

M. Bernard, vicaire de La Martyre, vicaire à Sizun ;

M. Talec, jeune prêtre de Châteaulin, vicaire à La Martyre ;

M. Godec, chanoine honoraire, curé-doyen d'Elliant, curé-doyen de Plouescat ;

M. Cariou, recteur de Lopérec, curé-doyen d'Elliant ;

M. Gadon, aumônier du Pensionnat de la Retraite, à Brest, recteur de Lopérec.

Décès. — Nous recommandons aux prières : M. Ropars, directeur de l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest ; M. Branellec, jeune prêtre de Plouider, décédés le 27 Février.

INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
SUR LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LES TEMPS PRÉSENTS

ET MANDEMENT

Pour le Saint Temps du Carême de l'année 1906.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction
en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous aurions voulu, dans cette Lettre pastorale que Nous vous écrivons à l'occasion du Carême de 1906, traiter quelque une des grandes vérités de notre sainte Religion, qui élèvent l'âme, la réjouissent et la fortifient. Malheureusement, les temps sont si tristes, les épreuves si proches et si menaçantes, que Notre conscience d'Evêque Nous oblige à Nous attacher aux événements du moment et à vous éclairer sur les devoirs qu'ils nous imposent à tous, Evêques, prêtres et fidèles.

L'année dernière, en pareille circonstance, Nous vous avons parlé des rapports de l'Eglise et de l'Etat, et Nous

avons conclu en disant que tous ensemble nous devions nous réunir pour repousser la funeste loi de Séparation dont nous étions menacés. Notre parole a été entendue. Vous vous êtes unis, vous avez prié et, dans un élan magnifique, au nombre de 93.000 électeurs, vous avez protesté contre les entreprises irréligieuses de nos ennemis. Malgré tout, nos efforts ont été infructueux et cette loi est venue, marquant une étape peut-être décisive dans cette lutte funeste engagée depuis plus de vingt-cinq ans dans notre pays de France, par l'impiété contre la foi, par l'homme contre Dieu, par Satan contre Jésus-Christ.

Il importe, tout d'abord, de jeter un regard en arrière, pour mieux comprendre ce que fut la tactique de nos ennemis et le but qu'ils n'ont cessé de poursuivre avec une persistance vraiment diabolique.

I. — Au début de la lutte, on en voulait aux catholiques, parce que, disait-on, ils étaient les ennemis de la République et qu'ils restaient invinciblement attachés aux vieux partis politiques. C'était là ce que, plus tard et dans d'autres circonstances, on a appelé fort éloquemment un *mensonge historique*. En effet, depuis plus de trente ans, Nous avons vécu au milieu du clergé, soit en Franche-Comté soit en Bretagne ; nul plus que Nous n'a été mêlé à ses aspirations et à ses entreprises ; eh bien ! Nous pouvons et Nous devons affirmer qu'à part de très rares et très honorables exceptions, il s'est rallié loyalement et franchement à la forme républicaine, peut-être même d'une façon excessive dans certaines régions, car le prêtre ne doit jamais oublier qu'il n'est point dans son rôle de prendre parti dans les questions purement politiques qui divisent un pays. Ces sentiments du clergé ne firent que s'accroître quand, après le toast d'Alger, Sa Sainteté Léon XIII adressa aux catholiques français une lettre dans laquelle il leur demandait de cesser leur opposition au gouvernement établi et de se rallier sur le terrain constitutionnel pour mieux défendre les intérêts catholiques. La guerre à l'Eglise n'en continua pas moins avec acharnement, et on persista à ne voir en nous que des hommes politiques, absolument rebelles aux institutions républicaines. Dès lors, il fut évident pour les moins clairvoyants que ce n'était pas à un parti que l'on faisait la guerre, mais à l'Eglise, à la religion d'un peuple, à ses traditions les plus antiques et les plus sacrées.

Cependant, ce fut seulement en 1901 que nos adversaires découvrirent complètement leur projet par la préparation et le vote de la loi dite *des associations*, mais qui, plus justement, pourrait être appelée la loi *contre les congrégations religieuses*. Toutes les écoles communales tenues par des religieux ou des religieuses devaient être laïcisées,

et les écoles libres fondées par la piété et la générosité des fidèles ne pourraient plus à l'avenir être confiées qu'à des séculiers. Ce fut un immense cri d'indignation et de révolte à travers toute la France, et surtout dans notre Bretagne. Mais le coup était porté, et si nous subissions des pertes immenses, nous avions du moins la consolation de voir que désormais nos ennemis étaient complètement démasqués et leur but clairement dévoilé : la guerre à notre Dieu, à notre foi et à notre religion ! Ceux-là seuls qui voulurent fermer les yeux à la lumière, ne se rendirent point compte de ce détestable projet.

Pourquoi, en effet, fermer les écoles tenues par des religieux et des religieuses ? Pourquoi, dans un pays de liberté, les empêcher de diriger des établissements privés où les familles chrétiennes étaient heureuses d'envoyer leurs enfants ? Est-ce que ces hommes et ces femmes faisaient de de la politique ou conspiraient en secret contre le gouvernement établi ? Non, assurément, et jamais personne n'osa le prétendre. N'auraient-ils pas montré la même intelligence, le même savoir-faire, la même instruction et le même esprit de méthode, que leurs rivaux des écoles laïques ? Oui, sans aucun doute. Ils étaient bons, dévoués, généreux, et les succès obtenus par eux aux concours de fin d'année ont été toujours des plus remarquables et des plus brillants. Qu'est-ce donc, et qui expliquera le secret de leur expulsion ? Ah ! ils parlaient de Dieu et de l'Eglise, ils faisaient apprendre le catéchisme, et enseignaient à l'enfant ce qu'il faut croire de l'âme humaine, de ses origines, de ses devoirs et de ses destinées. Voilà quel fut leur crime et la cause inavouable de leur condamnation. On voulait l'école athée, l'école sans Dieu, et voilà pourquoi on s'est hâté de les chasser de leur demeure. C'était le même but que l'on poursuivait quand, quelque temps auparavant, on chassait de l'école laïque, souvent après l'avoir mutilée, l'image du Fils de Dieu mourant sur la croix pour notre rédemption.

Et ces saintes filles que l'on continue à renvoyer de nos hôpitaux civils et militaires, où elles soignaient les malades de nos villes et de nos ports de mer, est-ce qu'elles aussi conspiraient contre la sûreté de l'Etat, et parlaient à leurs malades de dictature et de réaction ? Est-ce même qu'elles fussent une trop lourde charge pour nos budgets d'Etat ? Non, en aucune façon, mais elles rappelaient aux mourants la famille, la mère ou la sœur absentes, mais elles évoquaient le souvenir des beaux jours de la jeunesse, de la première communion, des grandes fêtes chrétiennes, mais elles les préparaient à se réconcilier avec Dieu et à faire une sainte mort. Tout cela était beaucoup trop clérical. Et on a chassé la petite Sœur de l'hôpital, comme on l'avait chassée de l'école. Ce n'était pas assez, et pour mieux faire toucher

du doigt le but poursuivi, le ministre de la guerre écrivait, il y a quelques mois, une circulaire dans laquelle il défend d'introduire dans l'hôpital un prêtre auprès du malade ou de donner à celui-ci une sépulture religieuse, à moins que le mourant, rongé par la fièvre ou le délire, ne l'ait formellement demandé (1).

Et ce Christ, qui dominait les prétoires, est-ce qu'il était, lui aussi, un conspirateur ou une charge trop lourde pour l'Etat ? Est-ce qu'il se posait comme une cause de gêne pour l'orateur éloquent, de partialité pour le juge intègre, ou de fourberie pour le témoin sincère ? Non encore, mais il était un démenti permanent à l'athéisme officiel, mais il constituait une contradiction flagrante avec l'esprit impie qui gouverne la France ; la haine de Dieu voulait qu'il disparût pour faire place à quelque emblème aussi inutile qu'insignifiant.

Et maintenant, calculons les suites de cette première victoire de l'athéisme sur notre foi. M. Combes, alors président du Conseil des ministres, disait, le 4 Septembre 1904, dans un discours prononcé à Auxerre : « Sans nous laisser une minute, nous avons fermé près de 14.000 établissements religieux d'enseignement congréganiste. Nous nous proposons d'utiliser les crédits inscrits au budget de 1905, pour prononcer 500 fermetures nouvelles sur 3.000 établissements qui restent à supprimer. » Et cette dernière menace se réalisait le 1^{er} Septembre 1905. Sans doute, Nos très chers Frères, les pertes subies dans notre diocèse de Quimper ont été moins sensibles qu'ailleurs, parce que les fermetures d'école ont rencontré plus de difficultés, et surtout parce que, grâce à votre générosité et au dévouement de nos Frères et de nos Sœurs sécularisés, nos établissements se sont rapidement relevés de leurs ruines. Cependant, plusieurs d'entre eux sont encore menacés et Nous Nous demandons avec anxiété s'ils pourront seulement durer jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au jour, peut-être prochain, où sera voté le monopole de l'Etat en matière d'enseignement.

Toutefois, si un bulletin de victoire tel que celui dicté par M. Combes à Auxerre est bien vite rédigé, qui pourrait compter les ruines amoncelées sous une pareille déclaration, les souffrances et les larmes cachées sous l'impassibilité de ces chiffres ? Que d'existences compromises ou brisées ! Que de sacrifices imposés à des âmes dont le seul crime était d'avoir consacré leur vie aux œuvres de bienfaisance et de charité ! Elles comptaient sur les engagements écrits ou tacites des gouvernements qui s'étaient succédé, et pour s'en rendre dignes, elles n'avaient jamais reculé

(1) Ces prescriptions, en ce qui concerne les obsèques, viennent d'être modifiées.

devant les missions les plus lointaines et les plus périlleuses. Et ce sont ces religieux et ces religieuses que nous avons vu traités en malfaiteurs et en proscrits, cités devant les tribunaux, chassés de leurs maisons, condamnés à l'amende et à la prison, contraints enfin ou de déposer l'habit qui était leur gloire, ou de s'en aller sur la terre d'exil chercher, avec un peu de liberté, le pain nécessaire à la vie. Encore une fois, Nos très chers Frères, qui a fait cela ? qui s'est rendu responsable de toutes ces criantes injustices ? Est-ce la malice des hommes ? est-ce le mépris de tout ce qui est beau, grand et parfois héroïque ? Nous ne pouvons le croire. Regardons de plus près, nous trouverons, au fond de toutes des machinations perfides, la haine de Dieu, la haine du Christ et de son Eglise. C'est là, dans les temps actuels, la première grande victoire de Satan contre notre foi.

II. — Cette conclusion apparaîtra plus évidente encore, si nous voulons considérer pendant quelques instants la nouvelle étape que nous sommes en train de parcourir avec la loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous avions un Concordat qui, pendant cent ans, avait assuré la paix religieuse en France ! Il avait été consenti par un gouvernement qui, chacun le sait, n'avait rien de clérical et était entièrement aux mains des républicains d'alors. Pendant tout le dix-neuvième siècle, malgré des révolutions considérables et des changements de gouvernement souvent répétés, il demeura intact et fut respecté par tous les partis. Certes, ce Concordat n'était pas la perfection, mais il accordait à l'Eglise, avec quelques avantages matériels, une liberté dont elle se contentait, en même temps qu'il laissait à l'Etat un pouvoir suffisant pour réprimer les soi-disant empiètements du pouvoir spirituel sur le pouvoir civil. Eh bien ! sans que l'Eglise de France ait été prévenue dans la personne de ses Evêques, sans que Rome, l'autre partie contractante, ait été officiellement avertie, sans que le suffrage universel, souverain maître dans notre pays, ait été consulté, ce pacte séculaire a été dénoncé et définitivement abrogé par la Chambre et le Sénat, malgré les protestations sans nombre des électeurs français et les superbes plaidoyers que firent entendre à la tribune nos grands orateurs catholiques.

Or, ici, Nous Nous demandons encore quelle est la pensée secrète, le ressort caché qui a mis en branle contre nous tant de volontés jusqu'alors pacifiques ? qui a déchaîné sur la France cette levée de boucliers, cette tempête effroyable ? Est-ce le désir d'affranchir le gouvernement du joug de l'Eglise ? Nous ne pouvons y croire, et avec Nous personne n'y croira, car l'Eglise n'avait aucun pouvoir, et n'exerçait aucune action sur les choses de l'Etat, tandis que l'Etat avait

en main la nomination des évêques, des chanoines, des curés-doyens, c'est-à-dire de tous ceux qui ont l'autorité et la direction dans le gouvernement des diocèses et des paroisses.

Est-ce la nécessité de faire des économies et d'alléger un budget déjà trop lourd ? Nous voudrions qu'il en fût ainsi, car la loi pourrait y trouver une excuse. Malheureusement, il est difficile de se persuader qu'une économie de 40 millions dans un budget de près de 4 milliards, surtout quand par ailleurs on est si prodigue des fonds publics, ait pu être un motif suffisant pour inspirer une mesure qui portera certainement dans toutes les âmes françaises le trouble et la désolation.

Est-ce enfin le besoin de venger certaines injures, certains manquements venus de Rome à l'adresse du gouvernement français ? D'aucuns l'ont pensé et plusieurs l'ont affirmé avec quelque conviction ; mais outre que les incidents dont il est cas n'étaient pas de nature à provoquer un aussi gros bouleversement, le *Livre blanc* publié par les soins de la Curie romaine n'a laissé debout aucune de ces vagues et perfides accusations.

Ce qu'il faut voir, Nos très chers Frères, dans la dénonciation du Concordat, c'est cette même main qui a laïcisé nos écoles, la main de cette secte méchante et impie, qui, au prix de toutes les infamies, veut déchristianiser la France et, pour cela, la séparer du Pape d'abord et ensuite des Evêques, s'il se peut. Par l'école athée, par la proscription des congrégations enseignantes, elle tue la foi dans l'âme des jeunes Français ou tout au moins elle l'empêche d'y prendre racine et de s'y développer. Ce n'est pas assez, il faut que jamais elle ne puisse y rentrer ou y vivre, et voilà pourquoi on essaye de couper les communications qui l'apportent de cette *Pierre* mystérieuse sur laquelle est bâtie l'Eglise et où est assis le Vicaire infailible de Jésus-Christ sur terre.

Ce dessein de la secte qui nous mène se révèle mieux encore quand on étudie dans le détail la loi de Séparation destinée à remplacer le Concordat. Cette loi, il est vrai, tout le monde la connaît et Nous ne voulons pas recommencer contre elle un procès désormais terminé. Toutefois, il est quelques points passés inaperçus, que Nous devons signaler, parce qu'ils auront sur l'existence de la vie religieuse en France une influence décisive.

On spolie les ministres du culte en les privant d'une indemnité à laquelle, d'après le texte du Concordat et ses meilleurs interprètes, ils avaient un droit aussi strict qu'incontestable. Or, le prêtre est généralement sans fortune et la nature de ses fonctions ne lui permet pas de s'adonner au commerce, à l'industrie ou à un sérieux travail manuel. Si donc il veut continuer son ministère, et il le voudra, car il

en a fait à Dieu la promesse au jour de son ordination, il sera réduit à mendier son pain. A mendier son pain, Nos très chers Frères, vous l'entendez bien, et cela, non pas métaphoriquement ou par manière de parler, mais strictement et au pied de la lettre. Sans doute, on a ménagé les transitions et pendant quelques années, grâce à de vagues et aléatoires secours qu'il recevra de l'Etat, grâce aussi aux ressources d'un casuel qui ira toujours s'affaiblissant, il pourra suffire à peu près honorablement à son existence. Mais Nous devons voir plus loin et, sans être prophète, il est permis de prédire que bientôt, demain peut-être, ces ressources manqueront au plus grand nombre. Devenu pauvre et mendiant, le clergé, Nous n'en doutons pas, conservera aux yeux des vrais chrétiens l'honneur et le respect qui lui sont dus, mais aux yeux d'un grand nombre il ne sera plus que le ministre déchu d'une religion désormais sans prestige et sans grandeur. N'est-ce pas là, d'ailleurs, ce qu'ont rêvé pour nous les auteurs de la loi ? Espérons que leurs calculs seront déjoués.

Et vos paroisses ? Elles avaient, à force d'économies et grâce à la charité des fidèles, bâti et orné des églises, construit des presbytères ; elles avaient même, par des fondations faites en faveur des trépassés, réussi à réaliser quelques ressources pour aider à l'entretien du culte. Tous ces biens ne leur seront pas enlevés et on leur en laissera provisoirement une partie. Mais à quelle condition ? A la condition formelle qu'elles perdront leur titre, leur constitution et qu'elles deviendront *des associations cultuelles*. Et encore ne vivront-elles pas longtemps sous cette forme nouvelle ; car, frappées de discrédit le jour même de leur établissement, elles n'auront pas la confiance des fidèles, demeureront sans ressources, et se verront bien vite dans l'impossibilité de continuer l'œuvre pour laquelle on les avait créées. Dès lors, les églises, mises hors d'usage, feront retour à la commune, et les quelques objets laissés par l'ancienne Fabrique seront vendus à l'encan, pour le prix en être employé à quelque œuvre philanthropique. Or, une religion sans église, sans maison presbytérale, sans prêtre, sans culte et sans cérémonies est une religion condamnée à disparaître. Nos ennemis l'ont bien compris, et c'est pourquoi, désirant éteindre la foi dans les âmes, ils nous ont enserrés dans un réseau de textes législatifs, d'où, ils l'espèrent du moins, nous ne pourrons jamais nous échapper. Ils se trompent, sans doute, car la foi et la religion ne mourront jamais dans les âmes de bonne volonté.

Et ces *associations cultuelles* qu'on nous prépare au lieu et place de nos paroisses, que seront-elles, sinon des assemblées où des laïcs, sous la direction de l'autorité civile, régleront à volonté le sort des prêtres, des édifices religieux et des cérémonies du culte ? Nous disons des *laïcs*, car,

d'après le texte même de la loi, si l'Evêque et le clergé peuvent y entrer comme membres, ils n'y seront jamais qu'à titre privé, n'ayant d'autre autorité que celle qui leur serait bénévolement accordée par l'association elle-même. Du moins, ces laïcs seront-ils toujours des chrétiens sincères et résolus, tels que nous les trouvons aujourd'hui dans nos conseils de Fabrique ? Nous voudrions l'espérer, mais Nous ne pouvons Nous empêcher de remarquer que si le groupe initial pourra être composé d'hommes choisis, l'association elle-même demeurera ouverte à tous les habitants de la localité, c'est-à-dire à tous ceux qui, ayant été baptisés, voudront en faire partie. Combien il est à craindre qu'en pareille occurrence, la zizanie ne se mêle au bon grain et ne finisse par l'étouffer complètement ! Nous avons ajouté que ces associations auraient plein pouvoir sur les rites et les choses saintes. Pour nous en convaincre, il suffit de regarder ce qui se passe aujourd'hui à l'occasion des inventaires. Est-ce que les agents de l'administration, précurseurs incontestables des futurs administrateurs des associations cultuelles, n'ont pas la prétention de tout voir, de tout examiner, de tout contrôler ? N'avait-on pas décidé, tout d'abord, qu'ils se feraient ouvrir le divin Tabernacle et soupèseraient nos vases sacrés ?

Ainsi, catholiques, nous n'avons pas d'illusion à nous faire. D'après le texte même de la loi, les associations cultuelles seront, dans les mains de l'Etat, indépendantes de l'Evêque et du clergé, et c'est à elles qu'il appartiendra de voter et d'approuver les budgets, de déterminer le nombre des prêtres nécessaires au service paroissial, de fixer leur traitement, de régler le tarif du casuel et de le répartir entre le clergé et l'association, de juger de la vétusté des ornements, de leur remplacement par d'autres, et du nombre des cierges à employer dans les cérémonies saintes. Et en tout cela, répétons-le bien haut, ni le prêtre, ni l'Evêque n'auront le droit d'intervenir de leur autorité propre, à moins que le règlement administratif n'en ait décidé autrement, ce qui paraît contraire à la loi.

Que deviendra cette loi, Nos très chers Frères ? Nous ne le savons pas ; mais si elle est mise en pratique, si elle dure quelques années, ce sera la ruine de toute religion, de tout culte public dans la plupart de nos paroisses, et par conséquent la destruction de la foi dans un grand nombre d'âmes, puisqu'il est avéré par tous que, sans manifestation extérieure, cette foi ne peut que languir et s'éteindre. Nous avons donc raison de vous dire, en commençant, que, dans cette guerre dirigée contre nous, les motifs qui inspirent nos adversaires ne sont ni politiques ni sociaux, mais simplement antichrétiens. Ce qu'ils veulent, c'est moins la conservation de la République, que la destruction de notre foi. Et maintenant, leur but étant clairement déterminé, Nous

devons vous indiquer les moyens à prendre pour résister à leurs assauts et sortir victorieux de la lutte.

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MARS 1906

L'instruction religieuse.

C'est faute d'instruction religieuse que l'indifférence et l'apathie envahissent les âmes, qu'aux intérêts éternels on préfère si légèrement le moindre avantage temporel, que, les principes directeurs de la vie étant absents, on accepte toutes les compromissions, et qu'on se résigne à toutes les défaillances. En vain, sur d'autres fondements que la vérité chrétienne, voudrait-on bâtir une morale efficace : on s'y est essayé inutilement. Dès que l'instinct individuel devient la loi de la vie, tout ce qui le sert doit être accepté, tout ce qui le gêne écarté ; l'appétit prend l'empire, et à la claire notion du devoir se substituent, comme règle, le caprice et la passion.

Comprenons donc que, de toutes nos obligations, les plus importantes sont nos devoirs envers Dieu, et que, de toutes les sciences, la plus essentielle est l'instruction religieuse, qui nous fixe sur la nature et l'étendue de ces devoirs. Aucune n'a un objet plus élevé, aucune ne reçoit d'applications plus journalières et plus fécondes. On peut se passer des autres ; aucune ne la remplace, et l'intelligence la plus ornée demeure désorientée s'il lui manque de connaître Dieu et le chemin qui mène à lui.

Résolution apostolique : S'instruire soi-même de la religion, et l'enseigner aux autres.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France — L'œuvre électorale.
- II. — Les prédications du Carême.
- III. — Retraite. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 4 au 10 Mars.
- IV. — Missions. — CLOHARS-FOUESNANT, du 4 au 18 Mars. Président, M. Bourdoulous, missionnaire.
— PENHARS, du 18 au 31 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche, 4 Mars, 1^{er} dimanche du Carême, à l'issue des Vêpres — qui se chantent à 2 h. 1/2 — ouverture de la Station quadragesimale, prêchée par M. l'abbé Bourg, missionnaire apostolique.

Pendant le Carême, sermon français : le dimanche, après les Vêpres ; le mardi et le jeudi, à 7 h. 3/4 du soir.

Instruction bretonne, le dimanche et le mercredi, à 7 h. 3/4.

Des places sont réservées aux hommes au haut de la nef.

Tous les vendredis du Carême, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la Croix.

Tous les mercredis du mois de Mars, la messe de 8 heures est dite à l'autel de saint Joseph, et après la messe on récite une prière en son honneur.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La Station du Carême sera prêchée par M. Guérin, missionnaire. Il y aura, comme d'habitude, trois sermons français par semaine : les dimanche, mercredi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir.

Sermon breton, tous les jeudis à la même heure.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 4 Mars réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. S.-Sacrement.

Paroisse de Kerfeunteun. — CHAPELLE DE LA MÈRE-DE-DIEU. — Tous les vendredis du Carême, 1^{re} messe à 6 h. 1/2 ; à 8 h. 1/2 messe, suivie du Chemin de la Croix et de la bénédiction de la vraie Croix. Le clergé paroissial est à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Tous les dimanches du Carême, les Vêpres sont chantées à la chapelle de la Mère-de-Dieu, à 3 heures.

Neuvaine de « la grâce ». — Toutes les personnes pieuses connaissent cette pratique de dévotion en l'honneur de saint François Xavier, l'apôtre des Indes. D'après un acte pontifical du 23 Mars 1904, la neuvaine, qui ne se faisait que du 4 au 12 Mars, peut se faire — en public ou en particulier — à n'importe quelle date, et deux fois par an. Cependant, il semble tout indiqué de choisir pour la terminer les deux dates suivantes : 1^{re} le 12 Mars ; l'anniversaire de la canonisation de saint François Xavier et 2^o le 3 Décembre, jour de sa fête.

Outre la grâce promise par une révélation du saint missionnaire, le Souverain Pontife a enrichi la pieuse pratique de précieuses indulgences : 1^o 300 jours chaque jour de la neuvaine, à la condition de réciter la prière indiquée ou, si on ne le peut, dire 5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*, d'un cœur contrit ; 2^o une indulgence plénière à ceux qui, ayant accompli le pieux exercice de la neuvaine, se confesseront, communieront et prieront aux intentions du Souverain Pontife, au cours de la dite neuvaine.

Nécrologie. — Nous avons appris avec un douloureux regret la mort de M. Ropars, directeur de l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours à Brest, décédé à l'âge de 40 ans.

Né à Morlaix le 15 Février 1866, ordonné prêtre le 10 Août 1890, M. Ropars (Jean-François-Louis) fut d'abord vicaire à Guerlesquin (18 Février 1891) ensuite à Plounéour-Trez (2 Octobre 1893). Au mois de Septembre 1896 il consentit à quitter le ministère paroissial pour devenir professeur, et enseigna avec distinction la philosophie au collège de Saint-Pol de Léon, puis au collège Notre-Dame de Bon-Secours (1901). Devenu, à la rentrée de 1903, directeur de cet établissement, il se fit apprécier hautement des

familles, comme des élèves et des professeurs, par son tact parfait, son autorité douce et ferme. Malheureusement l'état de sa santé vint mettre obstacle à son zèle et paralyser son dévouement. Depuis de longs mois déjà, il avait dû abandonner la direction effective de l'Ecole Bon-Secours pour se retirer dans sa famille, à Morlaix. Malgré les soins les plus tendres qui lui ont été prodigués, il s'est éteint mardi 27 Février, laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un prêtre exemplaire, aussi modeste que distingué.

R. I. P.

Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse.

QUIMPER. — *Cathédrale de Saint-Corentin*. — Station française : M. l'abbé Bourg, missionnaire ; Station bretonne : le dimanche, M. Drogou, recteur de Loc-Maria ; le mercredi, le clergé paroissial. — *Saint-Mathieu*. — M. l'abbé Guérin, missionnaire apostolique.

BREST. — *Saint-Louis*. — Station française : M. l'abbé Devès, missionnaire apostolique.

— *Notre-Dame des Carmes*. — M. l'abbé Renard, missionnaire apostolique, du clergé de Nantes.

— *Saint-Martin*. — Station française : Mgr Benoit, prélat de la maison du Pape, aumônier de la marine ; Station bretonne : M. Daniélou, vicaire à Saint-Sauveur de Brest.

CHATEAULIN. — (Retraite pascalle) M. Moënner, professeur au collège de Lesneven.

CONCARNEAU. — M. Chauveau, missionnaire de l'Immaculée Conception de Nantes.

DOUARNENEZ. — M. l'abbé Person, de Quimper.

LANDERNEAU. — M. l'abbé L'Hévéder, de Quimper.

LANNILIS. — (Retraite pascalle) M. l'abbé Félix Le Louët.

LESNEVEN. — M. Corre, vicaire à Saint-Louis de Brest.

PONT-L'ABBÉ. — (Retraite pascalle) M. l'abbé Le Jollec, de Quimper.

SAINT-POL DE LÉON. — M. l'abbé Bourdoulous, de Quimper.

SAINT-RENAN. — Le clergé de Plouzané et de Loc-Maria-Plouzané.

En face des inventaires. — I. *Réquisitions de crocheteurs et de témoins*. — Il arrivera, surtout dans les communes rurales, que l'Agent des inventaires d'églises aura besoin de crocheteurs et de témoins, et qu'il trouvera plus expéditif de les chercher sur place. Il adressera donc ses réquisitions à l'habitant, artisan ou petit fonctionnaire.

Ceux-ci ont-ils le droit de se récuser ? Certainement ; ils en ont même le devoir, s'ils sont catholiques. Leur refus constituerait-il une contravention et pourrait-il entraîner des poursuites ? Non. Et pourquoi ? Parce que l'Agent des inventaires, étant commis-

sionné par le Préfet, ne peut faire que des réquisitions civiles. Or, il est de jurisprudence que seule la réquisition *judiciaire* est obligatoire. X...

II. *La résistance dans les églises est-elle légale ?* — Des catholiques d'une paroisse sont enfermés dans leur église. Derrière les portes cadenassées, ils ont élevé des remparts de chaises et entassé les obstacles. Sous la pesée des serruriers, peu à peu, les portes s'ouvrent ; sous les coups répétés des haches des sapeurs, les défenses tombent une à une. L'Agent des Domaines entre enfin dans l'église, accompagné par la police...

Il trouve devant lui une nouvelle barrière : la foule dense, pressée, lassée, lui oppose la force infranchissable de son nombre. Il n'y a ni coups ni outrages ; mais la toute-puissance de l'inertie arrête les opérations de l'inventaire.

Les catholiques, en résistant ainsi, sont-ils dans leur droit ?

Ils sont non seulement dans leur droit, mais dans la *légalité* : aucun texte pénal ne les oblige à se retirer pour faciliter à l'Agent des Domaines sa perquisition, et, précisément parce qu'ils ne commettent aucun délit, la police est *juridiquement* impuissante à les disperser.

(H. REVERDY. *Revue d'organisation et de défense religieuse*, 18 Février 1906.)

Les inventaires dans le diocèse. — Faute d'espace et aussi de détails suffisamment précis, nous ne pouvons rendre compte des inventaires effectués ou tentés dans les paroisses du diocèse pendant cette semaine. Prêtres et fabriciens, s'appuyant sur la récente Encyclique, protestent avec une nouvelle force contre la mesure spoliatrice, et les fidèles défendent avec la plus grande énergie leurs églises menacées. Devant le refus formel des uns et l'attitude résolue des autres, les employés du fisc ont remis à une date ultérieure les opérations inventoriales, notamment à Beuzec-Conq, Bohars, Riec, La Roche-Maurice, Santec, Tréboul, Ergué-Armel, etc.

Dans quelques paroisses, les agents ont opéré sous la protection de la force armée. A Pluguffan, 45 gendarmes tenaient la foule à distance pendant que, sur le refus du Recteur de livrer les clés, on enfonçait les portes de l'église. Les mêmes scènes se sont renouvelées à Penhars, à Moëlan, à Combrit et à Kerfeunteun (églises paroissiales et chapelles).

A Moëlan, la police a arrêté quatre manifestants dont une noble dame, insigne bienfaitrice de la paroisse, la comtesse de Beaumont, sa fille âgée de 19 ans et l'ainé de ses fils. Après trois jours de détention préventive, ils ont comparu, lundi, devant le tribunal correctionnel de Quimper où ils ont été défendus par M^e de Chamaillard, sénateur. M^{me} de Beaumont et ses enfants ont revendiqué la responsabilité d'avoir crié « au voleur », déclarant ne rien regretter. Tous les trois ont été condamnés à quinze jours de prison, sans sursis ; le quatrième prévenu à quatre jours seule-

ment... Des condamnations encourues pour une telle cause ne sont pas de celles qui déshonorent, au contraire !

CARANTEC. — Décoration pontificale. — Nous lisons dans la *Résistance* (Croix de Morlaix) :

« M. François de Kergrist, ancien maire de Carantec, vient d'être nommé, par Sa Sainteté Pie X, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. Cette distinction est la juste récompense de son dévouement à la cause catholique, et de son attachement inébranlable à la Chaire de saint Pierre. Maire de Carantec pendant 40 ans, il s'est toujours mis au service de tous, des pauvres comme des riches ; son administration a été celle de l'homme intègre, chrétien avant tout. Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, ancien secrétaire général de la préfecture du Finistère, ces titres indiquent suffisamment ce qu'a été M. de Kergrist. »

Très heureux d'annoncer à notre tour la distinction méritée dont vient d'être l'objet le vénéré M. de Kergrist, nous prions le nouveau chevalier de Saint-Grégoire de vouloir bien agréer nos plus sincères et respectueuses félicitations.

Gare aux réticences ! — *Demain* (23 Février 1906) appelle l'Encyclique du 11 Février une protestation. Il ne dit pas, avec Pie X, qu'elle est aussi une condamnation et une réprobation. Il tait l'essentiel.

Demain reproduit cette affirmation du Pape, que les Associations cultuelles, telles qu'elles sont constituées par la loi de séparation, sont contraires au droit de l'Eglise. Il n'ajoute pas, avec le Pape : et à sa divine constitution. Or, cette omission est particulièrement grave ; car, ce qui est contraire à la constitution divine de l'Eglise est atteint d'un vice rédhibitoire et doit être absolument rejeté, non seulement par le Pape, mais par tous les fidèles.

Demain, raisonnant sur ses fausses données, conclut : « Ce n'est pas qu'il en interdise dès maintenant la formation ». Qu'a donc fait le Pape, en les réprouvant et en les condamnant, sinon les interdire ? Et quel est le catholique qui penserait pouvoir s'y engager aujourd'hui en sûreté de conscience ?

Demain insiste : « Autre chose est de déclarer une loi injuste, autre chose de s'insurger contre elle ». Tout cela est hors de la question. Il ne s'agit pas seulement d'une loi injuste, mais d'une loi qui porte atteinte à la constitution divine de l'Eglise, ce qui est sans remède. Il ne s'agit pas davantage de s'insurger contre elle, mais de la tenir pour non avenue, et c'est ce que fait le Pape.

Demain poursuit : Aussi le Pape annonce-t-il qu'il adressera en temps opportun des instructions pratiques « pour qu'elles soient une règle de conduite sûre ». Ces instructions, à qui seront-elles adressées ? à qui devront-elles être une règle de conduite sûre ?

Demain ne le dit pas, mais le Pape le dit : c'est aux Evêques. Les fidèles sont donc avertis. Ils ont leur Encyclique : qu'ils s'en contentent et qu'ils s'y soumettent. C'est les leurrer que de leur en promettre une autre.

X...

AVIS. — Plusieurs personnes désireuses de répandre le plus possible la Lettre pastorale de Monseigneur, à la fois si digne et si ferme, sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous demandent de faire, pour la propagande, un nouveau tirage de ce document.

Avec l'autorisation épiscopale, l'Imprimerie de l'Evêché est toute disposée à donner satisfaction à ce désir, moyennant qu'un certain nombre d'autres personnes veuillent bien s'y associer.

Nous prions donc les intéressés de nous faire connaître, dans la huitaine — délai de rigueur —, le nombre d'exemplaires qu'ils désireraient recevoir de chacun des Mandements, français ou breton.

Le prix de l'unité serait de 0 fr. 10 ; les 10 exemplaires 0 fr. 75, port en sus.

Nous espérons être sous peu en mesure de fournir aux mêmes conditions des exemplaires de la dernière Encyclique, en français et en breton. Adresser, le plus tôt possible, les demandes à l'Imprimerie de l'Evêché, seule dépositaire.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE.

ROME. — Le Consistoire. — Comme on l'avait annoncé, le 21 Février a eu lieu le Consistoire auquel assistaient tous les cardinaux présents à Rome. Le Saint-Père a prononcé une allocution en latin qui a été la paraphrase de l'Encyclique, exprimant de nouveau la douleur que lui a causée la séparation du Saint-Siège de la France, fille aînée de l'Eglise. Il a condamné solennellement et réprouvé devant le Sacré Collège la loi de Séparation, et déploré le sort de l'Eglise désormais condamnée à vivre de l'aumône des fidèles. Parlant des associations cultuelles et du pouvoir donné au Conseil d'Etat, il a montré que la loi de séparation favorise le schisme.

Pie X a terminé en protestant de son inébranlable amour pour la « catholique nation de France : avec elle, dit-il, Nous sommes affligé, avec elle Nous pleurons.... Nous songeons avec douleur à ces congrégations privées de leurs biens et de leur patrie. Nous voyons avec une paternelle angoisse ces multitudes d'enfants réclamant une éducation chrétienne. Nous avons devant les yeux

les évêques, Nos frères, et ces prêtres jetés au milieu des tribulations et exposés à des maux plus graves encore. Nous chérissons les fidèles opprimés sous cette loi. Nous les embrassons tous d'un cœur paternel et plein d'amour.

• Non, jamais, l'audace et l'iniquité des méchants ne pourront effacer les mérites acquis par la France, durant le cours des siècles, envers l'Eglise. Notre espoir est que ces mérites s'accroîtront encore, quand les temps seront redevenus paisibles. Et, en attendant, Nous exhortons Nos Fils chéris à ne pas se décourager ni se laisser abattre par les épreuves et les difficultés du temps. Qu'ils soient vigilants, qu'ils se tiennent fermes dans la foi, qu'ils agissent virilement, se rappelant la devise de leurs ancêtres : *Christus amat Francos*, « Le Christ aime les Francs ». Le Siège apostolique sera toujours près d'eux, ne laissant jamais la Fille aînée de l'Eglise réclamer inutilement les secours de sa sollicitude et de sa charité ».

— **Les nouveaux Evêques français.** — Dans ce Consistoire le Souverain Pontife a préconisé pour la France les 19 archevêques et évêques dont les noms suivent :

Mgr Luçon, évêque de Belley, est transféré à l'archevêché de Reims ;

Mgr Enard, évêque de Cahors, à l'archevêché d'Auch ;

Mgr Amette, évêque de Bayeux, est nommé coadjuteur de Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris ;

Mgr Bouquet, évêque de Mende, est transféré à Chartres ;

M. Chesnelong, curé de Sainte-Madeleine à Paris, est nommé évêque de Valence ;

Mgr Dadolle, recteur des Facultés catholiques de Lyon, évêque de Dijon ;

M. Déchelette, vicaire général de Lyon, coadjuteur de Son Em. le cardinal Coullié ;

M. Fodéré, vicaire capitulaire de Saint-Jean de Maurienne, évêque du même diocèse ;

M. Gauthey, vicaire général d'Autun, évêque de Nevers ;

M. Gély, vicaire général de Rodez, évêque de Mende ;

M. Gibier, curé de Saint-Paterne d'Orléans, évêque de Versailles ;

M. Gieure, supérieur du Séminaire d'Aire, évêque de Bayonne ;

M. Gouraud, supérieur du collège des Enfants Nantais, à Nantes, évêque de Vannes ;

M. Grellier, vicaire général d'Angers, évêque de Laval ;

M. Guillibert, ancien vicaire général d'Aix, évêque de Fréjus ;
Mgr de Ligonnès, supérieur du Séminaire de Mende, évêque de Rodez ;

M. Ollivier, vicaire général de Marseille, évêque d'Ajaccio ;

M. Touzet, vicaire général de Toulouse, évêque d'Aire ;

M. du Vauroux, chanoine, directeur du *Bulletin religieux* de La Rochelle, évêque d'Agen.

Restent à pourvoir les sièges de Digne (pour lequel le Saint-

Père a agréé le refus de M. Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylau, à Paris), d'Autun, de Bayeux, de Belley, de Cahors — et d'Alger, dont le titulaire, Mgr Oury, est démissionnaire depuis quelques mois.

La formule pour les nominations sera désormais : « *Ex beniguitate Sanctitatis Sux*, » c'est-à-dire : nommé par bienveillance de Sa Sainteté. Voilà comment a été remplacé le fameux « *Nobis nominavit* ».

Dimanche, 25 Février, a eu lieu à Saint-Pierre la consécration par le Souverain Pontife des quatorze évêques français (1). La cérémonie avait, dans sa simplicité, un caractère d'incomparable grandeur. Environ 4.000 personnes y assistaient ; beaucoup de Français, surtout des ecclésiastiques. Etaient présents au chœur : les cardinaux Rampolla, Merry del Val, Mathieu ; NN. SS. l'archevêque de Toulouse, les évêques d'Angers, d'Orléans et de Saint-Claude. Les deux nouveaux archevêques de Reims et d'Auch faisaient fonctions de prélats co-consécrateurs.

Quand le Pape a entonné le *Te Deum* final, les nouveaux évêques, deux par deux, ont parcouru les rangs des assistants en donnant leur bénédiction... La cérémonie s'est terminée à midi.

Le soir, les évêques se sont réunis pour un salut d'actions de grâce au Séminaire français où Mgr Touchet a prononcé une allocution.

Lundi, le Pape a reçu les catholiques venus de France pour la consécration et la colonie française de Rome. Pendant la réception, Pie X avait à ses côtés le cardinal Mathieu et les nouveaux évêques français. Ceux-ci ne tarderont pas à se rendre dans leurs diocèses.

En lisant le récit de la cérémonie de dimanche à Rome, la pensée se reporte vers la mission épiscopale envoyée dans les premiers siècles du christianisme — l'ère des grandes persécutions et des martyrs sans nombre — par un successeur de saint Pierre pour évangéliser les Gaules. Puissent les envoyés de Pie X, formant dans la très prochaine assemblée des évêques, avec leurs frères aînés dans l'épiscopat, une magnifique unité, nous refaire, en ces temps de nouvelle barbarie, une nouvelle France catholique !

Paroles du Pape. — Un journaliste connu envoyé du *Gaulois*, M. G. de Maizière, a eu une audience du Saint-Père qui l'a autorisé à reproduire ses paroles. Celles-ci, entre autres, méritent d'être citées et méditées :

« Ce que le Pape demande aux catholiques français, c'est de faire abnégation de leurs préférences politiques pour s'unir solidement, de façon inébranlable, dans la défense des intérêts de la religion. Ce qu'il exige d'eux comme Pontife et comme Père, c'est l'obéissance à la décision qu'il prendra, aux conseils qu'il donnera. Il faut qu'on obéisse en France. Il le faut. »

(1) Mgr Déchelette sera sacré à Lyon, le 25 Mars.

» Et par deux fois, avec une énergie croissante, le Saint-Père répéta ce : *Il le faut, il le faut.*

» L'union dans l'obéissance, tel est l'ordre qui doit rallier toutes les bonnes volontés et tous les courages. »

En terminant le Pape a dit encore : « Que les catholiques s'unissent et que, devant le danger, ils n'aient qu'une volonté, celle d'obéir à leur pasteur. Qu'ils laissent celui-ci chercher encore quelque temps dans l'étude et la prière la solution définitive. L'heure viendra vite où ils auront besoin de tout leur courage et de tout leur dévouement. »

Le Saint-Père a parlé dans le même sens aux pèlerins français venus à Rome pour le sacre des évêques.

L'application de la loi de Séparation. — Les inventaires continuent dans toute la France, avec de violentes mesures policières, au milieu des protestations indignées des catholiques qui défendent leurs églises. Dans plusieurs sanctuaires, comme à Notre-Dame des Victoires, à Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, le clergé et des hommes dévoués ont passé la nuit, faisant la veillée de prières. Après de telles manifestations, le gouvernement a beau procéder par surprise, l'impression restera.

Dans un très grand nombre de localités — comme à Rennes, à Saint-Brienc, etc., etc. — les agents, se voyant refuser l'entrée des églises, en ont fait enfoncer les portes et crocheter les serrures des sacristies, avec l'appui de la force armée. Car on a commis le crime de demander à l'armée française de compromettre son honneur dans une telle besogne !... Plusieurs officiers — un à Paramé, trois successivement à Saint-Servan — ont répondu par un refus héroïque qui brise leur carrière en les exposant de plus à toutes les sévérités des tribunaux militaires. On ne peut que les admirer ; mais que penser de ceux qui infligent de telles tortures morales à de loyaux soldats et privent la France de ses plus vaillants défenseurs ?...

En même temps que des attentats sans nombre contre les églises, on signale des actes de brutale violence contre des catholiques, sans égard pour les personnes, leur âge ou leur dignité.... A Nantes particulièrement, le sang a coulé ; des femmes ont été jetées à terre et piétinées. A Cambrai, l'archevêque, Mgr Sonnois, vieillard octogénaire, a été rudoyé, heurté malgré son attitude digne et le calme de tous ; le vénéré prélat s'est trouvé mal et a dû être transporté à l'archevêché. Un jeune homme qui protestait a été arrêté : « J'ai protesté, dit-il au tribunal, comme français parce qu'on maltraitait un vieillard, comme catholique parce qu'on violait la maison de Dieu ». Il a été condamné à 15 jours de prison et à 600 francs d'amende !

On ne saurait trop le redire : une loi dont la première application produit de tels résultats est jugée.

LA SEMAINE-SAINTE A JÉRUSALEM. — XXXI^e Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem. — A cause des élections. — Les élections législatives pouvant être fixées au dimanche 29 Avril au lieu du 4^{or} dimanche de Mai, afin qu'aucune voix catholique ne manque au scrutin, plus décisif que jamais pour le triomphe de la foi en notre France, le Comité des Pèlerinages de Terre Sainte avance la date du départ du XXXI^e Pèlerinage de Pénitence au 24 Mars et celle du retour au 26 Avril.

Les dates seules sont modifiées. Rien ne manque au programme.

Visite complète de la Galilée, Jérusalem avec la consolation de suivre la Semaine-Sainte aux lieux mêmes des mystères de la Passion et de la Résurrection. Retour par Malte et Naples.

Départ de Marseille le 24 Mars. Retour le 26 Avril 1906.

Demander les programmes corrigés et autres renseignements, à M. le Secrétaire du Pèlerinage, 4, avenue de Breteuil, Paris, VII^e.

BIBLIOGRAPHIE

La Paroisse, par M. l'abbé Henri LESÊTRE, curé de Saint-Etienne du Mont. 1 vol. in-12 de 263 pages de la " **Bibliothèque d'Economie sociale** ".

Le nouveau livre du savant Curé de Saint-Etienne du Mont vient bien à son heure. Au moment où la paroisse catholique va être à la fois livrée à ses propres ressources et affranchie de plus d'une ingérence extérieure, l'étude de son histoire ne peut que nous apporter des leçons à méditer. On les trouvera dans le présent volume.

M. Lesêtre fait l'histoire de la paroisse dès ses premières origines. Il montre comment sont successivement sorties l'une de l'autre la paroisse épiscopale, la paroisse rurale, la paroisse urbaine... Il montre les progrès de la vie paroissiale et de la vie religieuse favorisés par l'union des fidèles et du clergé. Il suit la paroisse sous la Révolution, sous les gouvernements du XIX^e siècle : il l'étudie à l'étranger. Dans son chapitre final, il esquisse le tableau de la paroisse de demain. Une telle étude faite avec tant d'autorité devra être entre les mains de tous ceux qui sont soucieux des destinées de la nouvelle paroisse française.

Vient de paraître : Un gentilhomme apothicaire : M. de la Garaye, par ERNEST JAC. Préface de RENÉ BAZIN, de l'Académie française. Un vol. in-16 de 196 pages. (Editions du *Mois littéraire et pittoresque*.)

De l'éloquente préface par laquelle M. René Bazin, de l'Académie française, présente le livre de M. Ernest Jac, son collègue aux Facultés catholiques d'Angers, nous extrayons quelques passages :

« Rien ne ressemble plus à une vie de saint que l'histoire de ce jeune mousquetaire de Versailles, ardent, élégant, jaloux des succès de cour et de la gloire des armes, qui, après quelques années dépensées à s'amuser noblement dans ses terres, au premier coup du malheur, ayant même, au premier retour sur lui-même, décidé de se convertir, c'est-à-dire de vivre pour les autres, vend ses chiens.... et met au service des pauvres son château, sa fortune, ses relations et, bien mieux, tout son cœur et son esprit.... En le louant, en remettant en mémoire sa vie et son nom, vous avez fait, mon cher ami, un bon ouvrage de plus. »

LOGEMENT A PARIS Nous croyons être utile à beaucoup de prêtres et aux familles qui sont appelés à Paris, en leur indiquant une maison sûre et tranquille où ils pourront trouver à bon compte chambre et pension de famille.

L'Hôtel **BONAPARTE**, sis à Paris, 61, rue Bonaparte, près la place Saint-Sulpice, leur donnera toute satisfaction.

RENTE FRANÇAISE Les porteurs doivent écrire de suite à la **Banque Générale de Crédit**, Paris, rue Vivienne, 16, pour recevoir gratuitement une importante communication.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

IMPRIMEZ VOUS-MÊME avec l'A. B. C. COPISTE

nouvelle **PATE AUTOGRAPHIQUE** supprimant les anciennes pâtes gélatineuses auxquelles elle est bien supérieure. — **MAC-GARREY**, 12, rue Vivienne, Paris.

VINS DU ROUSSILLON du Domaine du Grand Séminaire de Perpignan.

M. l'Econome du Grand Séminaire offre à MM. les Ecclésiastiques et autres personnes des Vins. **VRAIS ROUSSILLONS**, aux conditions suivantes :

Vin rouge égrappé supérieur.	la pièce	100 fr.
Vin rouge	la demi-pièce	55
Vin blanc de messe, très généreux. . .	la pièce	145
Vin blanc	la demi-pièce	75
Vieux Roussillons, tels que Rancios secs ou doux.		
Malvoisies supérieurs, 1 fr. ; 1.50 ; 2 fr. et 2.50 le litre.		
Caisses de Vins vieux assortis, de 10 bouteilles 19 fr. ; de 15 bout. 28 fr. ; de 20 bout. 35 fr. ; de 25 bout. 42 fr.		

Ces Vins pouvant tous servir pour la S^{te} Messe sont vendus sur wagon, gare de départ, logement et régie à notre charge.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. l'abbé CANAC, économe du Grand Séminaire de Perpignan, à *Espira de l'Agly* (Pyrénées-Orientales).

L'Administrateur-Gérant : **AR. DE KERANGAL.**

Quimper, typographie de **KERANGAL**, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 9 Mars 1906.

N^o 10.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Lettre pastorale de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon sur les devoirs des catholiques dans les temps présents et Mandement pour le saint Temps du Carême de l'année 1906 (fin) ; etc.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage ; Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse (suite) ;

Avis de services anniversaires ; Nécrologie ; Les inventaires dans le diocèse ; Landudec ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Soumission à l'Encyclique ; Le culte des Saints (à suivre).

III. — Avis.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; L'application de la loi de Séparation ; Conférences de Notre-Dame.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Mars. — 2^e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 12. — S. POL-AURÉLIEN, Evêque de Léon, 2^e Patron du diocèse (au *Propre diocésain*). Double de 2^e classe. Blanc.

Mardi, 13. — S. Grégoire, Pape, Docteur (transféré du 12 Mars). Double. Blanc.

Mercredi, 14. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 15. — De la férie. — Ou Office votif du Très Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 16. — Le saint Snaire de N. S. Jésus-Christ (au *Supplément*). Double-majeur. Rouge.

Samedi, 17. — S. Patrice, Evêque. Double. Blanc.

Dimanche, 18. — 3^e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plongasnon. du 11 au 17 Mars.

Fouesnant. du 18 au 23 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

INSTRUCTION PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

SUR LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LES TEMPS PRÉSENTS

ET MANDEMENT

Pour le Saint Temps du Carême de l'année 1906.

(Fin.)

*FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,*

*Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction
en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

III. — Le premier moyen que nous avons à prendre, c'est de fortifier en nous l'esprit de foi. Au milieu des temps les plus difficiles, quels que soient les troubles et les angoisses, nous ne devons pas perdre un instant de vue cette vérité fondamentale : que la foi chrétienne, la foi catholique dans son intégrité est absolument nécessaire au salut et que, sans elle, nous serions irrémédiablement perdus. C'est Notre-Seigneur qui a dit dans son Evangile : « Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croit pas est déjà condamné » (MARC, XVI, 16). Hâtons-Nous d'ajouter, Nos très chers Frères, qu'avec la grâce de Dieu, la foi est toujours possible, facile même au chrétien, quelque critiques que soient les circonstances où il peut se trouver. Et c'est là notre grande espérance en présence des épreuves auxquelles, désormais, il nous paraît impossible d'échapper. Oui, partout, en tout lieu, fussions-nous privés de nos églises, de nos prêtres, des sacrements et des cérémonies saintes, nous pourrions, si nous le voulons, conserver au fond de nos âmes la foi divine, la foi qui nous sanctifie et nous prépare pour la bienheureuse éternité.

On raconte qu'au milieu du XIX^e siècle, quand les missionnaires français pénétrèrent pour la première fois au Japon, ils retrouvèrent les traces des enseignements et de la foi que saint François Xavier y avait prêchés près de trois cents ans auparavant. Il y avait là des peuplades entières qui, à peu près sans culte extérieur, vivaient et mouraient dans la foi catholique. Ah ! c'est que cette foi, sous l'action toute puissante de la grâce, s'était transmise des pères aux enfants, de génération en génération, vivifiant les âmes, les rendant dignes

du baptême et des dons merveilleux qui y sont attachés. Encore une fois, Nos très chers Frères, nous ne connaissons pas les épreuves qui nous sont réservées, mais ce que nous savons bien, ce que nous n'oublierons jamais au milieu des tribulations de toute sorte, c'est que si nous conservons la foi nous serons sauvés, tandis que si nous venions à la perdre, c'en serait fait de nous pour l'éternité.

Il est bon de vous rappeler encore que la foi, par les vertus qu'elle inspire, ne vaut pas seulement pour le ciel, mais encore pour la terre, non pas seulement pour les individus, mais encore pour les sociétés. A moins d'être tout à fait aveugle, il faut bien reconnaître que ce qui fait les nations grandes et les peuples heureux, ce ne sont pas seulement les richesses et la prospérité matérielle, mais les qualités morales, mais les vertus qui distinguent l'homme de la bête, l'esprit supérieur de l'être abruti par ses passions. Or, ces vertus, bien qu'elles puissent quelquefois se rencontrer en dehors de toute religion dans des natures d'élite, sont cependant l'apanage propre de notre foi ; c'est en elle qu'elles naissent, croissent et se développent comme dans le sol qui leur est naturel : Nous avons nommé la prudence, la justice, la force, la tempérance et toutes ces autres belles vertus qui sont leurs filles et constituent les grandes richesses du Christianisme.

Il y a quelques jours, dans plusieurs églises de Paris, à l'occasion des inventaires des biens de fabrique, de grandes multitudes, composées d'hommes de tout âge et de toute condition, de femmes et d'enfants, s'étaient réunies pour protester par leur présence contre l'indigne spoliation dont sont menacés les catholiques en France. Elles ont été dispersées, meurtries, déchirées par la force publique, sans cesser un instant de faire preuve d'une fermeté admirable, d'une patience à toute épreuve, d'un courage héroïque en présence des attaques les plus odieuses et les plus injustifiées. Qui avait conduit ces hommes et ces femmes à ce lugubre rendez-vous ? Leur attachement à l'Eglise et à notre sainte religion ; car, quoi qu'on en ait dit, la politique y était complètement étrangère. Qui leur a inspiré cette force d'âme et cette générosité dans le dévouement que rien ne trouble et que rien n'épouvante ? La foi et uniquement la foi, car c'est par elle que Dieu parle à l'âme. Et Dieu n'est pas seulement la douceur et la bonté, il est encore la force, l'intrépidité et l'amour, l'amour qui conduit jusqu'au sacrifice de la vie.

Mais, Nos très chers Frères, pour que cette foi demeure, vive et fructifie dans nos âmes, il est nécessaire que nous en prenions grand soin. Elle ressemble à une plante délicate et précieuse que les mauvais vents peuvent flétrir et dessécher. Il faut donc, avant tout, que nous la garantissions de leur délétère influence. Or, voyez ce qui se passe autour de

nous, ce qui s'écrit, se dit et se répète du matin au soir dans nos villes, dans nos campagnes, contre les dogmes et les préceptes qui sont l'objet de cette foi. Ne dirait-on pas une vaste conspiration ourdie par Satan et conduite par nos secrétaires modernes, ses indignes complices, à l'assaut de tout ce que nous croyons, de tout ce que nous respectons et de tout ce que nous aimons ? Ces esprits pervers ne reculent devant rien : le mensonge et la calomnie sont leurs armes ordinaires ; le mauvais journal, le roman licencieux, le discours impie, les images et les exhibitions obscènes, tout ce qui abaisse l'homme, tout ce qui le ravale au niveau de la brute, sont les moyens ordinaires dont ils se servent pour faire entrer leur poison dans les âmes et y tuer la foi.

Veillez donc, Nos très chers Frères, à ce que, dans ces temps malheureux, ces tristes et malfaisantes productions n'arrivent pas jusqu'à vous, qu'elles ne franchissent point le seuil de votre maison, qu'elles ne frappent jamais le regard de vos fils et de vos filles. Repoussez-les du pied comme ces animaux sales et venimeux qui, rencontrés sur le chemin, excitent encore plus le dégoût que l'indignation. On dira peut-être que, en agissant ainsi, Nous repoussons la science et la lumière. Nous répondrons : il est une science qui élève l'âme et qui grandit le cœur ; celle-là, nous en voulons, parce qu'elle est à nous. Il en est une autre, qui croît et se développe dans les replis les plus corrompus de l'âme humaine ; de celle-là, nous ne voulons pas, nous la condamnons de toute notre énergie, parce qu'elle a pour père Satan, esprit d'erreur et de mensonge.

Toutefois, Nos très chers Frères, il ne suffit pas de mettre notre foi à l'abri des pernicieuses contagions qui l'environnent, ni de la défendre contre les attaques dont elle est l'objet, nous devons l'entretenir, la développer de notre mieux au fond de nos âmes. C'est, avons-Nous dit, une plante délicate qui demande à être cultivée et arrosée avec le plus grand soin. Comment cela se fera-t-il ? Par la prière de tous les jours et par la réception fréquente des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. La prière est comme la respiration de l'âme ; par elle nous aspirons les grâces, les lumières et les bénédictions d'En-haut, c'est-à-dire les dons de Dieu, au premier rang desquels il convient de placer les éléments constitutifs, les racines même de la foi. Et ces racines, elles sont purifiées des scories terrestres, des souillures trop humaines par le sacrement de Pénitence, en attendant qu'abreuvées et nourries par le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elles communiquent une surabondance de vie à cette plante mystérieuse qui est, dès ici-bas, comme la substance des choses que nous attendons dans une vie meilleure (HEB., XI, 1).

Il n'est pas rare de rencontrer, de nos jours, des hommes

qui se plaignent d'avoir perdu la foi et qui se consolent ainsi de l'abandon où ils laissent toute pratique religieuse. Ces malheureux ressemblent assez à des malades qui se laisseraient mourir de faim, sous prétexte qu'ils ne veulent pas se donner la peine de manger. Qu'ils recourent aux moyens que la morale chrétienne nous enseigne, et bientôt ils sentiront renaître dans leur âme appauvrie la foi et l'espérance, sa fidèle compagne. Quant à nous, Nos très chers Frères, restons fidèles aux devoirs que la religion nous impose, et au milieu des plus terribles tribulations, notre foi, loin de défaillir, ne fera que se fortifier et grandir.

IV. — Un autre devoir nous est imposé d'une façon plus spéciale dans les circonstances où nous sommes, c'est que cette foi, nous devons la manifester dans tous les actes de notre vie extérieure, la faire rayonner autour de nous, dans nos familles, dans le cercle de nos amis, dans nos relations avec le monde. Nous vous l'avons dit dans une autre instruction, si la foi intérieure suffit à nous justifier, c'est de bouche que nous devons confesser Jésus-Christ pour être sauvés (ROM., X, 10).

Or, Nos très chers Frères, une des conditions essentielles, pour bien témoigner de notre foi, c'est de la connaître, non point d'une façon vague et superficielle, mais avec netteté et sincère conviction. Le grand défaut de l'éducation des hommes de notre temps, c'est que la plupart ignorent à peu près tout de la doctrine chrétienne, et que ceux qui la possèdent le plus complètement ne l'ont jamais sérieusement étudiée ni consciencieusement approfondie. Et l'homme ennemi est venu, il a semé le doute, ébranlé les croyances mal assises, et l'on a fait passer au dernier rang des connaissances qui, par leur importance, devaient occuper le premier. De là, cette société qui, par l'extérieur, a encore l'apparence d'être chrétienne, mais qui, en réalité, est plutôt païenne par le fond de ses idées et de ses sentiments.

Faisons-nous gloire, Nos très chers Frères, de connaître parfaitement notre religion et d'être toujours à même de répondre aux sottises attaques et aux objections cent fois réfutées dont elle est l'objet. Tout ce que l'on dit aujourd'hui contre nous, on le disait déjà il y a dix-huit cents ans, et cela n'a pas empêché que, pendant ce long espace de temps, l'humanité ait voulu vivre de la doctrine de Jésus-Christ et obéir à ses lois. Pascal a dit : *Un peu de science éloigne de Dieu, mais beaucoup de science y ramène*. Jamais cette vérité ne trouva mieux qu'aujourd'hui sa justification dans les faits. Tandis que les vrais savants, les intelligences d'élite et les caractères les plus élevés reviennent à la religion chrétienne, c'est dans la demi-science, chez des hommes à peine initiés aux premiers éléments des connaissances humaines, que nous voyons les plus nombreuses défections se produire.

Attachez-vous, pères et mères chrétiens, à ce que vos enfants aient une bonne et forte éducation, et s'ils sont appelés à se créer une carrière dans le monde, ne permettez jamais que, sous prétexte de ménager un temps précieux, ils laissent de côté l'étude de la doctrine chrétienne. Et ce que Nous disons pour les enfants des classes élevées, Nous le répétons, toute proportion gardée, pour les enfants du peuple. Que ceux-ci sachent et comprennent parfaitement le catéchisme pour l'époque de la première communion et qu'ensuite ils continuent à l'étudier dans les patronages et les catéchismes de persévérance. En ce temps de persécution légale, plusieurs se demandent avec anxiété ce que va devenir la foi catholique en France. La réponse est facile, car tout dépend de la jeunesse qui se lève ; incroyante ou sceptique, elle nous donnera une France païenne et dégénérée ; réellement instruite et fermement chrétienne, elle réveillera notre Patrie de son long sommeil d'indifférence religieuse et y fera refleurir les gloires et les vertus d'autrefois. Le but et les moyens sont donc parfaitement déterminés ; le travail peut être long, mais le succès est infaillible. Nous voulons une France forte et prospère, une France dans laquelle le Christ et sa religion seront en honneur : regardons du côté de la jeunesse et, au prix de tous les sacrifices, faisons descendre dans son esprit la lumière de l'Evangile, et dans son cœur l'amour de la vertu.

Et ici, Nos très chers Frères, Nous devons adresser Nos plus chaleureux encouragements aux personnes dévouées qui, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, ont admirablement compris cette pensée et se sont faites catéchistes volontaires de la jeunesse, par trop délaissée dans nos écoles publiques au point de vue de l'instruction religieuse. L'association de la *Doctrine chrétienne*, recommandée par Pie X, a pris dans notre Diocèse de remarquables développements, elle est établie à peu près dans toutes les paroisses. Vous ne sauriez croire quelle joie c'est pour Notre âme d'Evêque de parcourir ces longues listes de personnes qui ont répondu à Notre appel et Nous ont promis leur concours le plus dévoué. Que toutes reçoivent ici l'expression de Notre vive et sincère reconnaissance ! Nous avons le pressentiment que, si cette œuvre persévère dans sa ferveur initiale, elle sera le salut de la foi dans notre chère Bretagne.

Puisque Nous parlons ici de la défense de la foi chrétienne, Nous devons encore, Nos très chers Frères, attirer votre attention sur les cercles d'études de la jeunesse catholique. Ce fut un grand étonnement dans le monde quand, il y a quelques années, on vit se lever tout à coup des phalanges de jeunes gens qui venaient dire à leurs contemporains : Nous sommes des chrétiens, nous nous souvenons de notre baptême et de notre première communion et nous voulons

vivre en chrétiens. Ce n'est pas assez ; nous savons que la cause de Dieu et de son Eglise est menacée, et nous voulons mettre à son service toutes les forces de notre jeune intelligence et de notre cœur de vingt ans. Il y a aujourd'hui, à travers le monde, des tièdes, des indifférents et des endormis, nous voulons les exciter, les réveiller en leur portant, avec un peu de notre chaleur, la parole de Dieu qu'ils ne vont plus entendre dans nos églises, la bonne parole qui est lumière et vie. Dans le monde on rencontre beaucoup de malheureux, de déshérités, de pauvres ouvriers mille fois trompés par des promesses qui ne se réalisent jamais, nous voulons leur parler, les éclairer et leur venir en aide.

Nous n'hésitons pas, Nos très chers Frères, à vous signaler ce magnifique mouvement de la jeunesse française comme un signe d'espérance et de régénération pour l'avenir. Vous lui accorderez donc, partout où vous la rencontrerez, vos sympathies et tout votre concours. Ces jeunes gens se souviendront eux-mêmes, Nous n'en doutons pas, que pour éviter des écarts, possibles à tout âge, surtout quand il s'agit de doctrine, ils devront se tenir sous la main de l'Evêque, filialement soumis à sa direction et à ses enseignements.

V. — Il est encore un double devoir qui Nous est imposé, pour la défense de la foi : le premier sera de pourvoir à la subsistance des prêtres qui la représentent et la maintiennent au milieu de nous ; le second, d'unir tous nos efforts pour faire triompher, aux élections prochaines, un ordre de choses plus favorable aux intérêts catholiques.

Les Evêques, les prêtres et le clergé français vont, dès la présente année, se trouver dans une situation plus que précaire, puisque les indemnités, d'ailleurs modestes, allouées par l'Etat, sont et demeurent supprimées en tout ou en partie. Ce n'est pas encore tout à fait la misère, mais dans quelques années la spoliation sera complète. Nous devons donc compter sur la charité des fidèles pour l'entretien de nos prêtres, et Nous vous avouons très sincèrement que c'est sur elle seule que Nous comptons. Déjà, par une enquête préliminaire que Nous avons faite, Nous avons pu Nous assurer qu'il sera possible de faire face aux nécessités les plus pressantes ; mais Nous ne devons pas Nous dissimuler que la tâche est rude et que le but sera difficilement atteint.

Toutefois, Nous avons pleine confiance en votre esprit de foi et en votre générosité bien connue. Il s'agit, en définitive, de savoir si vous voudrez maintenir le prêtre dans chacune de vos paroisses, pour faire les saints offices, administrer les sacrements, baptiser vos enfants, bénir vos mariages et donner à vos morts la sépulture chrétienne. Question grave entre toutes ! et dont la solution, Nous aimons à le répéter, dépendra à peu près uniquement de vous. Dans quelque

temps, quand le Souverain Pontife aura parlé, Nous réunirons Nos prêtres et Nous déciderons avec eux des moyens qui Nous paraîtront les plus favorables à la vie paroissiale et les moins onéreux pour vos intérêts matériels. Nous savons vos travaux, les difficultés que rencontrent la plupart d'entre vous pour gagner le pain de l'existence, et Nous voudrions, comme saint Paul, n'être à charge à personne ; mais Nous ne pouvons oublier que tout ouvrier est digne de son salaire et que le pasteur, uniquement occupé de ses brebis, doit trouver dans le bercail les choses nécessaires à sa propre vie.

Nous avons dit encore que le devoir des catholiques est de travailler de toutes leurs forces à ramener en France un ordre de choses plus favorable à la Religion. Nous ne le pouvons légalement et efficacement qu'en usant sagement du bulletin de vote qui, bientôt, sera remis entre nos mains. Il est sûr, en effet, que si aux élections précédentes on s'était préoccupé un peu moins des questions politiques et un peu plus des intérêts religieux de la France, nous n'eussions point abouti aux redoutables extrémités qui nous étreignent aujourd'hui. Beaucoup s'étaient imaginé que la religion n'était pas en danger, que les églises et autres édifices du culte ne seraient jamais menacés, que le prêtre aurait toujours pour se suffire convenablement, et ainsi ils ont donné leurs suffrages sans réflexion, au gré de leurs caprices, à des hommes qui ont trompé leur confiance, ou tout au moins dépassé les limites de leur mandat.

C'est à regret et pour ainsi dire malgré Nous que, dans une Lettre pastorale, Nous touchons à cette délicate question ; mais il le faut bien, puisque les plus graves intérêts religieux sont en cause, et qu'il est de Notre devoir de vous éclairer. Nous vous disons donc en toute simplicité et franchise : aux élections prochaines, vous ne pourrez, sans vous rendre coupables de *faute grave*, donner vos suffrages à des hommes qui ont voté la loi de Séparation ou qui sont disposés à la faire exécuter dans toute la rigueur de son texte. Si dans son Evangile (Luc, ix, 26), Notre-Seigneur nous dit qu'il reniera devant son Père, celui qui aura rougi de lui devant les hommes, s'il parle ici d'un péché incontestablement mortel, à combien plus forte raison nous rendrons-nous coupables et dignes des châtiments éternels, si nous confions le pouvoir de faire des lois à des hommes qui n'hésiteront pas à s'en servir pour persécuter le Christ et son Eglise. Et ne Nous dites pas que le vote émis par un seul ne peut avoir ce résultat ; car outre qu'il peut entraîner d'autres, il est de bonne théologie que coopérer efficacement à une faute collective, c'est se rendre coupable de la faute tout entière. Sans doute, la responsabilité pèsera sur tous à la fois, mais comme elle est de sa nature une et indivisible elle pèsera aussi tout entière sur chacun en particulier.

Vous comprendrez cet enseignement, Nos très chers Frères, et vous aurez à cœur, aux prochaines élections, d'y conformer votre conduite et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes catholiques comme vous, ou tout au moins parfaitement décidés à soutenir vos légitimes revendications. Et ici, Nous adressons un particulier appel aux femmes chrétiennes qui, elles surtout, auraient à souffrir de l'absence du prêtre, du manque d'éducation chrétienne pour leurs enfants et de la privation de tout office religieux dans la paroisse. Nous les conjurons d'user de toute leur influence sur leurs époux, leurs frères et leurs fils pour obtenir d'eux qu'ils votent en catholiques. Déjà un certain nombre d'entre elles se sont réunies dans la *Ligue patriotique des Femmes françaises*, dont le but est de travailler à la régénération chrétienne de notre pays par les écoles libres, les catéchismes, la bonne presse et aussi en aidant à de bonnes élections. Elles ont reçu du Souverain Pontife et d'un grand nombre d'Evêques de hautes approbations et de précieux encouragements. Que toutes les femmes françaises et chrétiennes comprennent et se mettent résolument à l'œuvre, et la France, au xx^e siècle, sera sauvée par elles, comme elle le fut, au xv^e, par l'immortelle Jeanne d'Arc.

Un dernier mot avant de clore cette instruction déjà trop longue. Nous allons entrer dans le saint temps de Carême, dans ce temps consacré par l'Eglise au recueillement, à la prière et aux œuvres de pénitence. Efforçons-nous de le passer saintement ; les terribles épreuves dans lesquelles nous sommes entrés nous y invitent d'une façon toute particulière. Ecartons de nos maisons les fêtes trop mondaines, fuyons les théâtres et les réjouissances publiques, vivons un peu de retraite et de solitude, et surtout prions avec persévérance, implorant la miséricorde divine sur nous et sur la France. Le Seigneur, touché des dispositions intérieures de nos âmes, nous accordera la délivrance que nous demandons et à laquelle, nous y sommes résolus, nous voulons travailler de toutes nos forces.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 5 Février 1906.

PAR MANDEMENT :
F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Evêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Le Dispositif a été publié dans le numéro de la *Semaine religieuse* du 23 Février.

I. — Il Nous paraît urgent de rappeler à Nos prêtres, aumôniers et directeurs de patronages ou de cercles d'études, les prescriptions suivantes de Sa Sainteté Pie X pro-

mulguant son *Motu proprio* sur l'*Action populaire chrétienne* :

« Les précédentes règles fondamentales, Nous, de Notre » propre mouvement et de science certaine, par Notre auto- » rité apostolique, Nous les renouvelons (1) dans chacune de » leurs parties et Nous ordonnons qu'elles soient transmises » à tous les Comités, Cercles et Unions catholiques, de quel- » que nature et de quelque forme qu'ils soient. Ces sociétés » devront les *tenir affichées dans les locaux où elles ont leur » siège et les relire souvent dans leurs réunions.* »

Nous voulons que, sur ce point comme sur les autres, tous donnent l'exemple d'une parfaite obéissance au Souverain Pontife.

Nous rappelons, en même temps, que dans Notre diocèse il faut, pour être aumônier d'un Cercle d'études, une délégation spéciale de l'Evêque, et que Nous ne considérons point comme « Œuvre catholique » un Cercle d'études qui serait fondé à l'encontre de cette règle.

II. MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers recevront très prochainement la Lettre épiscopale portant communication de l'Encyclique *Vehementer*. La traduction en langue bretonne de ce document a demandé un travail assez long, d'où le retard de l'envoi dans les paroisses.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I — L'Eglise et la France. — Le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — Les prédications du Carême.

III. — Retraites. — QUIMPER, retraite bretonne pour les hommes, du 25 au 31 Mars.

— QUIMPERLÉ, id.

— MORLAIX, id.

IV. — Missions. — CLOHARS-FOUESNANT, du 4 au 18 Mars. Président, M. Bourdoulous, missionnaire.

— PENHARS, du 18 au 31 Mars. Président, la 1^{re} semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN — Pendant le Carême, sermon français, par M. l'abbé Bourg, missionnaire apostolique ; le dimanche après les vêpres (qui se chantent à 2 h. 1/2), le mardi et le jeudi à 7 h. 3/4 du soir. — Instruction bretonne : le dimanche et le mercredi, à 7 h. 3/4 du soir.

Des places sont réservées aux hommes, au haut de la nef.

(1) Ces règles sont empruntées aux Encycliques de Léon XIII et aux Instructions de la S. Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires.

Le vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la Croix. N. B. Tous les vendredis du Carême, la Relique des Trois Gouttes de Sang est exposée à la vénération des fidèles.

— SAINT-MATHIEU. — Sermon français, par M. l'abbé Guério, missionnaire apostolique : le dimanche, mercredi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir. Instruction bretonne, le jeudi, à la même heure.

Pèlerinage. — Dimanche prochain 11 Mars, Mgr l'Evêque présidera un pèlerinage à Sainte-Anne La Palud, organisé par le Comité de la Ligue Patriotique des Françaises. Ce pèlerinage a pour but d'attirer sur nos marins, pendant la campagne de pêche qui va commencer, la protection spéciale de sainte Anne.

A 10 h. 1/2, grand'messe. — A 2 h. 1/2, vêpres ; allocution de Monseigneur.

Les hommes sont admis au pèlerinage.

Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse (suite).

BREST. — Saint-Sauveur. — M. l'abbé Gohiet, missionnaire, en résidence à Nice ;

MORLAIX. — Saint-Melaine. — M. l'abbé Arlin, missionnaire apostolique.

Avis de services anniversaires. — I. PLOUGUERNEAU. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Favé, mort curé de Plouguerneau, sera célébré dans cette paroisse le mardi 20 Mars, à 10 heures 1/2.

Le même jour, à 9 heures 1/2, aura lieu, à Plouguerneau, le service anniversaire de M. Talec, mort vicaire à Edern.

II. PLOUDANIEL. — Un service anniversaire pour M. le chanoine Favé, curé de Plouguerneau, sera célébré à Ploudaniel, le mercredi 21 Mars, à 10 heures.

Nécrologie. — Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu qu'annoncer le décès de M. Branellec, jeune prêtre. Il est mort à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, le 27 Février, à l'âge de 25 ans.

Né à Plouider, le 16 Janvier 1881, M. Branellec (Pierre) avait été ordonné prêtre le 25 Juillet dernier. Profondément atteint d'un mal qui ne pardonne guère, il demanda son admission à la maison Saint-Joseph ; il n'y a passé que quinze jours. Dès son arrivée il dut s'aliter et, depuis, son état s'aggrava sans discontinuation. Le dimanche 25 Février au soir, écrit un témoin, « on vit clairement que sa fin n'était plus bien éloignée et on lui administra les derniers sacrements. Il les reçut avec la piété la plus touchante, répondant lui-même, malgré son extrême faiblesse, aux prières de la sainte liturgie. Le surlendemain, aux premières lueurs de l'aube,

présentant qu'il ne tarderait pas à quitter cette terre, il exprima le regret, très vif, de ne pouvoir recevoir la sainte Communion qui lui avait déjà été donnée en viatique. Et il ajouta : « Je meurs jeune, ayant peu de mérites à offrir au bon Dieu. J'aurais bien voulu être en mesure de lui en offrir davantage ». Il se recommanda ensuite à N.-D. du Folgoat et à N.-D. des Malades, si vénérée à Plouider. A 10 heures, il expirait. »

Le corps de M. Branellec a été inhumé dans sa paroisse natale.

R. I. P.

Les inventaires dans le diocèse. — Dans toutes les parties de notre diocèse les inventaires se continuent. Il serait plus exact de dire les tentatives d'inventaires ; car la résistance s'accroît et se généralise : avec un élan superbe, unanime et spontané, les populations se lèvent en masse, accourent à la première nouvelle pour protester contre la loi spoliatrice, prêtes à défendre au besoin leurs églises menacées. Devant cette attitude calme mais résolue, les agents du fisc ont prudemment remis à plus tard les opérations inventoriales dans un grand nombre de paroisses. Nous citons simplement les noms, dans l'ordre où ils sont venus à notre connaissance : Locquénolé, Tréguennec, Plouguin, Ploudaniel, Plouzévédé, Comanna, Collorec, Edern, Guilers (Plogastel), Peumerit, Berrien, Ploumognon, Saint-Yvi, Bénodet, Plouder, Guipavas, Clédén-Cap-Sizun, Plouhinec, Trégunc, Pouldavid, Gourlizon, Goulien, Saint-Coulitz, Rumengol, Arzano, Dirinon, La Martyre, Trébabu, Plouézoc'h, Plounéventer, Plougoum, Mespaul, Quimerc'h, Loperhet, Plobannalec.

Dans quelques paroisses, on a employé dès la première fois les moyens violents : à Ploujean, les portes de l'église paroissiale et de la chapelle de Sainte Philomène ont été brisées ; à Fouesnant, on est entré par le même moyen dans l'église et dans la chapelle de Sainte-Anne. A Ergué-Gabéric, l'église paroissiale et la chapelle de Kerdévol, dont les portes avaient été murées à l'intérieur, ont tenu en échec pendant une journée entière les crocheteurs qui opéraient sous la protection de 40 gendarmes et un bataillon d'infanterie, appelé dans l'après-midi en prévision de troubles. Aucune violence contre les personnes ne s'est produite de la part de la population dont l'attitude, durant ces heures pénibles, a été d'une dignité parfaite... A citer et à retenir cette parole d'un manifestant : « Nous sommes ici pour voir et pour nous rappeler, le moment venu ».

Oui, diront-ils avec la *Semaine religieuse* de Rennes : « Pas de récriminations inutiles, mais des actes. Dans quelques semaines, la France devra envoyer à l'Assemblée législative de nouveaux députés. Les Bretons se souviendront de ce qu'ils ont vu et des violences qu'on leur a fait subir. Ils y répondront par le bulletin de vote, et ce bulletin, nous n'en doutons pas, nous donnera la liberté et le triomphe final. »

LANDUDEC. — Une belle et touchante cérémonie. — Landudec vient d'être témoin d'une fête dont on gardera longtemps le souvenir ; je veux parler de la bénédiction d'une nouvelle statue du Sacré-Cœur, érigée sur l'une des hauteurs qui dominent le bourg.

La *Semaine religieuse* a raconté que, à la suite de la Mission du mois de Juin dernier, une image du Sacré-Cœur avait été portée solennellement dans la salle de la mairie en souvenir de la consécration de la paroisse au divin Cœur de Jésus. Le diable en fut mécontent et, par ses amis (on en trouve hélas ! quelques-uns même dans les meilleures paroisses), travailla si bien que le maire fut mis en demeure de faire enlever la statue et, sur son refus, révoqué de ses fonctions. Honneur à lui ! il est glorieux d'être frappé pour une si noble cause.

Mais il ne devait pas être dit que la paroisse de Landudec manquerait de parole au Sacré-Cœur auquel elle s'était consacrée. Dès ce moment, il fut décidé que l'image du Sauveur si odieusement chassée de la mairie serait érigée, sur un terrain privé, aux abords de l'une des routes qui conduisent au bourg. Ce dessein est désormais une réalité.

Dimanche dernier, vers 9 heures, les cloches sonnaient à toute volée : elles saluaient l'arrivée du premier Pasteur du diocèse qui venait présider la cérémonie. Il était accompagné de M. le chanoine Vieille-Cessay, secrétaire général de l'Evêché.

A 10 heures commence la grand'messe, chantée par M. l'abbé Marzin, surveillant au collège Saint-Yves. Il avait quelque droit à cet honneur ; n'est-il pas enfant de la paroisse et, de plus, fils du maire révoqué pour la cause du Sacré-Cœur ? C'était donc pour lui comme une fête de famille.

Après l'Evangile, M. Le Moal, recteur de Pouldreuzic, monte en chaire, et commentant ce texte de saint Paul : *Stare in fide, viriliter agite*, il en fait aux circonstances actuelles une application très frappante qui émeut profondément l'auditoire.

A l'issue des vêpres, la procession s'organise ; elle est présidée par Monseigneur et se dirige vers la hauteur qui domine Landudec, Pouldergat et Guilers. La musique des élèves du Likès, qui déjà s'est fait entendre dans la matinée, est encore là et alterne avec le chant, contribuant à faire rayonner sur tous les fronts cette joie douce que l'on ne goûte qu'après de Dieu.

Arrivé au pied de la statue, Monseigneur prend la parole et, après avoir rappelé ce qu'a été pour les hommes le Cœur de Jésus, il le montre redisant sans cesse le *misereor super turbam* de l'Evangile. « Courage donc, ajoute-t-il, et confiance ! honorez le Sacré Cœur et Jésus vous soutiendra et vous gardera, quelles que soient les épreuves que pourrait vous réserver l'avenir. »

Monseigneur bénit ensuite solennellement la nouvelle statue, il fait annoncer qu'il accorde 40 jours d'indulgences à tous ceux qui réciteront devant la pieuse image un *Pater* et un *Ave* ou trois invocations au Sacré Cœur, et prononce par trois fois, à haute

voix : *Cor Jesu sacratissimum* ; la foule répond : *miserere nobis*.

La procession se remet en marche et rentre à l'église où la bénédiction du T. S. Sacrement est donnée par Monseigneur.

La fête est terminée, mais le souvenir en restera toujours gravé dans tous les cœurs. De temps immémorial, on n'avait vu à Landudec une affluence aussi nombreuse et aussi recueillie : toute la population était là, et des paroisses environnantes clergé et fidèles avaient tenu à prendre part à la fête et à venir demander au Sacré-Cœur d'étendre ses faveurs sur toute la région.

Qu'il soit permis à un enfant de Landudec d'adresser, au nom de ses compatriotes, les plus chaleureux remerciements au dévoué pasteur de la paroisse et à son digne collaborateur. Que Dieu leur rende au centuple le bien qu'ils font, et qu'ils aient la joie de voir toujours leurs paroissiens répondre aux efforts de leur zèle.

P. J.

JEUNESSE CATHOLIQUE BRETONNE. — Congrès de Saint-Brieuc. — L'Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne vient d'envoyer à tous les groupes de J. C. des Côtes-du-Nord le questionnaire destiné à préciser les questions qui seront étudiées au prochain congrès régional qui va avoir lieu à Saint-Brieuc les 15, 16 et 17 Avril prochain, sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr Fallières et sous la présidence de Jean Lerolle.

Le congrès s'occupera spécialement de l'organisation de l'Union provinciale et des Caisses mutuelles contre la mortalité du bétail.

Nous reviendrons prochainement sur ce congrès qui, espérons-le, fera date dans le mouvement catholique et breton.

Les personnes qui désireraient recevoir des questionnaires sont priées d'adresser leur demande à M. le Secrétaire du Groupe Saint-Brieuc, 24, boulevard Charner, Saint-Brieuc.

Soumission à l'Encyclique. — La parole du Pape condamnant la loi de Séparation a été accueillie convenablement par tous les catholiques, et ce respect unanime de la chose jugée est un indice non douteux de l'union des esprits.

Mais, les volontés sont-elles toutes et également soumises ? Il s'en faut. Depuis celles qui se réservent encore, jusqu'à celles dont l'adhésion éclate déjà en actes de dévouement, on pourrait noter toute une gamme d'attitudes. Signalons seulement trois types très caractéristiques de soumission, représentés, le premier par une Revue catholique, le deuxième par un grand journal parisien, le troisième par une Association de jeunes. Ils se peignent eux-mêmes dans les déclarations suivantes, que nous reproduisons sans commentaire.

1^{er} type. Soumission réservée. « LETTRE DU PAPE. Nous donnons aux documents la lettre que le Saint-Père vient d'adresser au clergé et au peuple français. C'est une très belle et très forte protestation contre la Loi de Séparation...

» La lettre du Pape sera complétée par des instructions pratiques, qui trancheront la question de savoir si, oui ou non, les catholiques pourront constituer des associations cultuelles. Il n'y a qu'à attendre l'apparition de ces documents. » (*Revue catholique des Eglises*, 25 Févr. 1906.)

2^e type. Soumission patriotique. « L'ABNÉGATION. Ceux qui défendent l'Eglise, ceux qui s'efforcent, au péril de leur liberté, de protéger son inviolabilité, luttent pour leur patrie autant que pour leur foi chrétienne. C'est pourquoi nous résisterons jusqu'au bout aux entreprises des autorités maçonniques pour décatholiciser la France.

» Nous avons dit... et nous ne cesserons de répéter que, respectueux des décisions pontificales, nous ferons abnégation de nos préférences politiques dans le grand combat qui se prépare. » (*Le Gaulois*, 2 Mars 1906.)

3^e type. Soumission religieuse. « L'heure est trop solennelle pour que la parole du Pape ne soit pas entendue de tous. Toute division deviendrait une trahison.

» Unis dans la foi, unis dans l'action, unis dans la prière, groupons-nous donc autour de nos clochers. Fidèlement soumis à la hiérarchie ecclésiastique, d'avance obéissant aux ordres qui viendront de Rome, serrons-nous étroitement autour de nos Evêques et de nos prêtres. Soldats disciplinés d'une cause plus qu'humaine, scellons sur nos autels un pacte d'unité. » (*Annales de la Jeunesse catholique*, Supplément 23 Févr. 1906.)

De ces trois degrés de soumission, quel est le plus franchement catholique ? Comment s'y élever ou s'y maintenir ? Voilà deux questions d'ordre intime que chacun doit résoudre d'urgence.

X...

Le culte des Saints (suite).

La longue liste des évêques qui auraient reçu leur mission des Apôtres eux-mêmes pour venir établir leur siège dans telle ou telle ville des Gaules renferme, avec quelques noms particulièrement illustres, d'autres noms beaucoup moins connus.

La célébrité plus grande de quelques-uns ne vient pas toujours du plus grand éclat de leurs vertus et de leurs miracles, mais quelquefois de l'importance de leur ville épiscopale. Saint Lazare, saint Irenée, saint Denis ont été de toute manière des hommes apostoliques ; mais, sans rien enlever à leur gloire, ne peut-on pas dire qu'ils sont mieux connus parce qu'ils ont été évêques des illustres villes de Marseille, de Lyon et de Paris ? Honorons-les, et avec eux tous ceux dont le nom nous était inconnu hier encore, peut-être, mais que nous saluerons désormais comme ayant été envoyés dès les premiers jours du christianisme aux Gaulois nos ancêtres, preuve évidente de la prédilection divine à notre égard.

Tout en admettant l'opinion favorable à l'apostolicité des Eglises des Gaules, nous ne saurions oublier qu'après le premier et le

second siècle, beaucoup de contrées de la France actuelle étaient encore païennes, sinon totalement, du moins pour la grande majorité de leurs habitants ; les uns pratiquaient le polythéisme gréco-romain, les autres le culte druidique ; même, quand toutes les villes eurent connu et adopté la religion de Jésus-Christ, les populations des campagnes restèrent si fidèles à leurs anciens dieux que la qualité de *paysan* donna son nom aux vieux tenants de l'idolâtrie : *païen* vient du latin *pagus*, bourg ; *paganus*, habitant d'un bourg ; cette appellation devait rester vraie jusqu'à l'apparition d'un nouvel apôtre qui, par sa prodigieuse sainteté, ses innombrables miracles et sa puissance sur les démons, allait convertir lui-même les paysans de la Touraine, et par son exemple susciter des prédicateurs zélés pour convertir les autres campagnards de la Gaule. Telle fut l'œuvre de saint Martin. Sa vie se termina avec le quatrième siècle. Vingt ans auparavant, Dieu avait suscité au grand thaumaturge un continuateur digne de lui. Ce fut saint Germain, évêque d'Auxerre, qui vécut de 380 à 448 ; à une époque où les saints évêques furent en grand nombre, il semble qu'il les dépassa tous. Il ne fut pas seulement un bienfaiteur de notre patrie par son zèle épiscopal, mais il fut aussi un insigne bienfaiteur de la Grande-Bretagne, où il fit deux voyages pour combattre l'hérésie du Pélagianisme ; et, dans l'ordre temporel, il fut particulièrement utile à la Bretagne Armorique qui, sous le règne de Valentinien le Jeune, avait refusé de payer à l'empereur des impôts exorbitants, le prince voulait punir le pays révolté.

L'évêque se rendit à Ravenne, où se tenait alors la cour ; ce que n'avait pu ou voulu lui accorder le général Aëtius alors représentant de l'empereur dans la Petite-Bretagne, il l'obtint du souverain. Il mourut dans ce voyage et plusieurs historiens pensent que, si le culte de saint Germain s'est établi et maintenu dans notre Bretagne, c'est surtout en raison de ce fait historique ; mais ne serait-ce pas aussi parce que saint Brienc reçut de lui l'ordination sacerdotale, parce qu'il la donna également au grand abbé de Lancaunan, saint Hiltut, et que celui-ci communiqua à ses élèves la vénération qu'il avait pour son illustre maître ? Or, ses élèves étaient saint Gildas, saint Pol, saint Samson, saint Magloire, saint David ; la dévotion à saint Germain serait donc chez nous un héritage de ce grand abbé et de ces saints pontifes.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que des évêques ; mais pendant la période mérovingienne, ils ne furent pas les seuls saints de France. En 511, mourait sainte Geneviève après une existence terrestre de 90 ans. Encore enfant, elle avait été rencontrée dans son village de Nanterre par saint Germain, qui effectuait en ce moment son premier voyage de Grande-Bretagne ; il connut, par une inspiration divine, sa haute piété, et l'éminente sainteté à laquelle elle devait parvenir ; il reçut sa consécration à Dieu et lui donna le voile des vierges ; plus tard, la trouvant en proie à de cruelles calomnies, il fit cesser contre elle tout propos mensonger et publia hautement ses éclatants mérites, dont la réputation ne

tarda pas à remplir tout l'Occident, et même une partie de l'Orient, puisque, de la Syrie, saint Siméon Stylite se recommandait à ses prières. Tout le monde sait que parmi les Parisiens, même les sceptiques et les indifférents gardent une touchante dévotion à sainte Geneviève ; ils n'oublient pas qu'elle fut pour leur cité ce que saint Léon le Grand avait été pour Rome ; elle obtint qu'Attila avec ses Huns n'entrât point dans Paris. Plus tard, au moment d'une cruelle famine, elle entreprit un long voyage pour procurer des vivres aux Parisiens et il elle y réussit. Aimons cette vaillante femme si élevée dans la vie contemplative, si entreprenante et si courageuse dans l'action, si vigilante et charitable pour sa patrie terrestre. Clovis avait pour elle une profonde vénération ; notre premier roi chrétien voulut être inhumé dans l'église où reposait la Vierge de Nanterre depuis quelques années déjà.

En nommant Clovis et les Mérovingiens, j'ai indiqué que la race franque est maintenant sur le territoire de la Gaule. Voici donc réunis les principaux éléments qui constituent la France : sainte Geneviève est gauloise, saint Remy est gallo-romain, sainte Clotilde, burgonde par sa naissance, appartient par son mariage au nouveau peuple des Francs. Dans la famille mérovingienne elle ne sera pas seule à pratiquer la sainteté ; son petit-fils Clodoald (saint Cloud), élevé par elle, imita ses vertus ; sur le trône ou dans le cloître, deux princesses, sainte Bathilde et sainte Radegonde laissèrent leurs noms illustres à jamais ; Sigebert et Dagobert II, rois d'Austrasie, Sigismond, roi de Bourgogne, portèrent sans grand éclat peut-être la couronne terrestre, mais arrivèrent à la couronne céleste.

Dites, dès maintenant, si la France n'a pas au paradis une belle couronne de protecteurs : pontifes martyrs ou confesseurs, vierge austère et vaillante, rois et reines qui ont aimé la patrie française à son aurore !

(A suivre.)

AVIS. — De nombreuses demandes nous sont déjà parvenues spécialement au sujet des Mandements français et breton de Monseigneur et de l'Encyclique en breton de S. S. Pie X. Mais, pour nous permettre d'arrêter définitivement le chiffre du tirage, nous prions les intéressés qui n'auraient pas encore transmis leurs demandes de nous faire connaître, avant mercredi 14 Mars, dernier délai, le nombre d'exemplaires qu'ils désireraient recevoir de chacun de ces documents.

Prix de l'unité 0 fr. 10 ; par 10 exemplaires 0 fr. 75, port en sus.

Adresser toujours les demandes à l'Imprimerie de l'Evêché, seule dépositaire.

L'Encyclique française étant déjà entre les mains de tous, nous renonçons à l'éditer.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, dont la santé est excellente, n'a pas été du tout fatigué par les longues cérémonies du Consistoire, du sacre des évêques français et les nombreuses audiences qu'il a données à cette occasion.

Le lundi 26 Février, il a reçu les prédicateurs qui donnent la station du Carême dans les églises de Rome. L'exhortation qu'il leur a adressée a été des plus familières. Il leur a parlé de l'abondance du cœur, sans se priver de ces petits traits d'esprit vénitien qui donnent tant de piquant à sa conversation. « Deux mots, leur a-t-il dit, me suffiront : Prêchez l'Evangile. N'allez pas vous perdre dans les *intellectualités*. Prêchez sur la mort, sur l'enfer, sur toutes les bonnes vieilles vérités. Instruisez. Ne vous figurez pas qu'il n'y ait que le menu peuple qui ignore la religion, les gens de bonne compagnie souvent ne la savent pas mieux. De cette ignorance de la religion procède le désordre des mœurs, la conscience n'ayant plus de soutien dans l'esprit. »

Par lettre autographe du 27 Février en réponse à une adresse collective des évêques de la province de Lombardie, le Saint-Père a déclaré « déplorable » surtout dans les circonstances présentes, un écrit de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, en faveur du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cette lettre a été publiée dans l'*Osservatore Romano* du 1^{er} Mars.

FRANCE. — L'Épiscopat. — Les évêques nouvellement sacrés sont revenus en France après avoir été reçus l'un après l'autre en audience privée par le Pape. Ils ont été invités à prendre immédiatement possession de leurs sièges par procureurs et à rejoindre le plus tôt possible leurs diocèses.

Malgré les incitations de quelques journaux du bloc, le gouvernement a décidé de ne s'immiscer en rien dans les nominations et de permettre aux nouveaux évêques de s'installer dans les palais épiscopaux, auxquels la loi de séparation conserve leur affectation pendant deux ans encore.

L'assemblée plénière de l'épiscopat français se réunira tôt après la publication du fameux règlement d'administration publique, qu'on attend pour le 14 Mars au plus tard.

Pour préparer le programme qui sera soumis à l'assemblée générale des évêques, une commission a été formée et s'est réunie le 3 Mars à l'archevêché de Paris. Elle était composée des quatre cardinaux de Paris, Lyon, Bordeaux et Rennes ; de deux arche-

evêques, ceux de Besançon et d'Albi, et de deux évêques, ceux de Luçon et de Soissons. Le secret le plus absolu a été gardé sur ce qui a été décidé dans ces réunions qui se sont terminées mardi.

L'application de la loi de séparation. — La résistance des populations catholiques aux inventaires se poursuit plus forte et persévérante, marquée chaque jour par de graves incidents qui causent la plus profonde impression. De tous côtés, dans les villes comme dans les campagnes les plus retirées, les opérations inventoriales ne peuvent se faire qu'à grand renfort de troupes. Dans plusieurs localités les populations s'organisent pour soutenir de vrais sièges ; les braves gens qui défendent leurs églises en viennent aux mains avec la gendarmerie ; il y a des luttes violentes, des coups de feu échangés, du sang répandu, des hommes et des femmes grièvement blessés ; demain il y aura des morts. Car la lutte continue, se généralise et menace de dégénérer en vraie guerre religieuse...

Tout cela, disent quelques-uns, pour une « formalité inoffensive ». Inoffensive en apparence, car c'est le but visé qui fait tout. Ce but, le peuple le comprend à merveille : l'Etat prétend inventorier ce qui ne lui appartient pas ; il veut confisquer immédiatement toutes les fondations scolaires et charitables et même les fondations pieuses antérieures au Concordat. Et pour le reste, il n'y a pas de doute : ce sont des préliminaires de spoliation et de vol que ces récolements faits, par autorité administrative, sans droit ni raison, dans nos églises, pour des objets appartenant aux seuls catholiques, et donnés ou payés par eux pour un usage déterminé.

Mais, dit-on encore, c'est la loi ! — La loi ? elle est respectable et doit être obéie lorsqu'elle est faite pour l'utilité commune, pour protéger la liberté des citoyens et leur propriété ; car c'est là le but de la loi. Elle cesse d'être respectable et ne mérite pas l'obéissance, lorsqu'elle viole cette liberté et le droit de propriété, parce que alors elle va contre sa destination. Mais surtout la loi humaine ne peut plus être obéie lorsqu'elle va contre la loi divine...

Devant cette situation qu'il a créée et qui s'aggrave de jour en jour, que fera le gouvernement ? S'il a quelque sagesse, il comprendra que la lutte est impossible contre un peuple. Cette considération ne sera pas sans influence sur les délibérations que poursuit le Conseil d'Etat, qui, à ce qu'on assure, inclinera à ne restreindre en rien, à élargir même, les dispositions de l'article 4 relatif aux associations cultuelles, dont le règlement tant attendu va paraître enfin.

Conférences de Notre-Dame. — M. le chanoine Janvier continuera dans ses conférences à Notre-Dame de Paris, pendant le Carême 1906, l'*Exposition de la Morale chrétienne*. Voici les sujets qu'il traitera :

IV. LA VERTU. — 1^o *L'Excellence de la Vertu.* — 2^o *Les Vertus intellectuelles.* I. LA SCIENCE. — 3^o *Les Vertus intellectuelles.* II. L'ART. — 4^o *Les Vertus morales.* — 5^o *Les Vertus divines.* I. LES VERTUS THÉOLOGALES. — 6^o *Les Vertus divines.* II. LES DON DU SAINT-ESPRIT.

RETRAITE PASCALE : *Le juste milieu des vertus ; — La naissance et le progrès des vertus ; — La décadence des vertus ; — La perfection et les fruits des vertus ; — Le cortège et l'idéal des vertus.* PASSION DE JÉSUS-CHRIST. — Dimanche de Pâques : *L'aliment des vertus : L'Eucharistie.*

Abonnement aux six Conférences et au fascicule de la Retraite pascale : 2 francs (Lethielleux).

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Février 1906 :

I. Le Problème religieux, par Lucien ROURE. — II. Paul Verlaine et ses poésies chrétiennes, par Victor DELAPORTE. — III. L'Objet propre de la dévotion au Sacré Cœur : Etude théologique, par Arthur VERMEERSCH. — IV. L'Inventaire, par Paul DUPON. — V. L'Ancienne Littérature islandaise, par JON SVENSSON. — VI. La Fin d'une apostasie, par Raymond RODET. — VII. L'Eglise romaine et la séparation, par Paul BERNARD. — VIII. Bulletin scientifique. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

La morale dans ses principes. Instructions d'apologétique, par M. l'abbé Léon DÉSERS, chanoine honoraire de Paris, curé de Saint-Vincent-de-Paul. Un vol. in-12.

Ce volume fait suite à ceux dans lesquels l'auteur a déjà traité de *Dieu et l'Homme*, du *Christ Jésus*, de *l'Eglise*, des *Sacrements*. Il est clair comme ses devanciers. et si, dans son approbation, le Cardinal Richard « félicite l'auteur de son beau travail et lui souhaite un plein succès » nous espérons bien que le vœu du vénérable prélat se réalisera.

Ce livre de doctrine sûre, très informé, très moderne, éclaircira pour tous ceux qui le liront ces multiples questions qui se posent aujourd'hui, plus instamment que jamais, parce que la libre-pensée a voulu les accaparer pour combattre la morale chrétienne.

NOTRE ENCARTAGE

L'encartage fait aujourd'hui dans la *Semaine Religieuse* par M. Henri Lichtwitz jeune, intéressera vivement nos abonnés.

Cette honorable maison, qui garantit ses vins naturels, pur jus de raisins frais de la Gironde, informe sa clientèle d'une grande Baisse de prix et offre spécialement à nos abonnés trois affaires exceptionnelles.

Nous prions ceux de nos lecteurs qui ne recevront pas la notice de vouloir bien la demander à M. Henri Lichtwitz jeune, au Bouscat, près Bordeaux.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Saint Joseph ; Le Carême.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Plouarzel ; Les inventaires dans le diocèse ; Douarnenez ; Gouesnou ; Lesneven ; Les Bretons du Havre ; L'Ency-

clique et les Instructions pontificales ; Avis.

IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Application de la loi de Séparation ; Le règlement d'administration ; Horrible catastrophe ; Paroles à méditer.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Mars. — 3^e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 19. — S. JOSEPH, ÉPOUX DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Mardi, 20. — S. Cyrille de Jérusalem, Evêque, Docteur (du 18 Mars). Double. Blanc.

Mercredi, 21. — S. Benoît, Abbé. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 22. — S. Gabriel, Archange (au Supplément-18 Mars). Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 23. — Les Cinq Plaies de N.-S. Jésus-Christ (au Supplément). Double-majeur. Rouge.

Samedi, 24. — De la férie. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; double-majeur. Blanc.

Dimanche, 25. — 4^e Dimanche du Carême. ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Fouesnant. du 18 au 23 Mars.
Huelgoat. du 24 au 26 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Plusieurs de Nos prêtres se sont préoccupés du renouvellement du privilège de l'Indulgence attachée *ad septennium* à l'un des autels de leurs églises par indult du Souverain Pontife du 15 Décembre 1899. Ce privilège, communiqué par Nous à la date du 28 Mars 1900, se prolonge régulièrement jusqu'au 28 Mars 1907. Pour cette date Nous aurons obtenu un nouvel indult qui sera appliqué à chaque paroisse assez tôt pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans la jouissance du privilège.

II. Ceux de Nos prêtres qui ont droit par leur âge et leurs états de services soit à une pension viagère, soit à une allocation temporaire, nous font demander s'il n'est pas temps de faire les démarches nécessaires.

Nous répondrons que c'est aux intéressés à faire eux-mêmes leur demande officielle en l'accompagnant des pièces indiquées dans les instructions ministérielles. Le dossier doit être envoyé à M. le Préfet.

Sans vouloir en aucune façon entraver l'initiative des intéressés, Nous pensons qu'il serait plus respectueux pour le Souverain Pontife d'attendre les directions pratiques que Sa Sainteté doit nous donner au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis la loi de séparation. D'ailleurs, il n'y a pas péril dans la demeure, puisque ces demandes peuvent être faites jusqu'au 9 Décembre, sans qu'il y ait rien à craindre pour les arrérages qui sont dus à partir du premier Janvier 1906.

III. Nous attirons l'attention de Notre clergé sur l'article 35 de la loi de séparation qui paraît devoir nous être appliqué dès maintenant, quoique nous ne soyons pas encore (nous ne le serons probablement jamais) sous le régime des associations cultuelles. Cet article est ainsi conçu :

« Si un discours prononcé ou un écrit affiché, ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux *actes légaux* de l'autorité publique ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile. »

Il ne s'agit ici que d'une provocation *directe* à la résistance aux lois, dans les lieux où s'exerce le culte ; mais la simple critique de la loi, dont il n'est pas question dans cet article, pourra facilement, dans certains cas du moins, être consi-

dérée par les tribunaux comme une provocation directe. Il est donc prudent de se tenir sur ses gardes.

IV. Nominations. — M. Cleac'h, vicaire à Roscoff, a été nommé Directeur du cercle d'études établi dans cette paroisse, sous le nom de *Cercle Roscovite de Sainte Barbe*. Ce cercle est régulièrement affilié à la Fédération des œuvres diocésaines.

M. Morvan, curé de Pont-l'Abbé, a été désigné, en remplacement de M. le chanoine Godec, actuellement curé de Plouescat, pour diriger avec M. Le Coz, curé de Pleyben, les retraites des conscrits qui ont lieu chaque année à Quimper.

Décès. — Nous recommandons aux prières M. Offret, jeune prêtre, décédé le 12 Mars.

Avis. — La lettre-circulaire de Monseigneur l'Evêque portant communication de l'Encyclique *Vehementer* (avec la traduction bretonne du document) vient d'être expédiée par colis postaux aux chefs-lieux des Doyennés. C'est là que MM. les Recteurs et Aumôniers voudront bien faire prendre l'exemplaire qui leur est destiné.

Désormais, sauf les cas d'urgence, nous aurons recours à ce mode d'envoi, pour diminuer les frais de port.

PARTIE NON OFFICIELLE

SAINT JOSEPH

I. — Il est des fleurs qui semblent fuir les regards : cachées sous la couche d'un gazon verdoyant ou sous les ombrages d'arbres majestueux, elles exhalent doucement leur suave encens lorsque le soleil est plus haut dans les cieux ; alors leur agréable parfum, pénétrant le feuillage de la forêt, remplit au loin l'atmosphère. Telle est la douce odeur de saint Joseph dans l'Eglise : elle se répand autour de nous comme à notre insu ; elle remplit surtout les ombrages de Nazareth, de Bethléem et de l'Egypte. Assurément, dans ces mystères, l'enfant et la mère attirent surtout nos regards ; mais il manquerait quelque chose à notre piété si, à côté de Jésus et de Marie, nous ne voyions pas Joseph, la troisième personne de cette trinité terrestre.

De l'enfance de saint Joseph, perdue dans l'obscurité, nous ne savons rien. Quelques paroles de l'Evangile sur le séjour de la sainte Famille à Nazareth, à Bethléem et en Egypte, où le nom de Joseph est prononcé ; quelques traditions appuyées sur ces paroles évangéliques, c'est tout ce que nous possédons ; mais ces quelques paroles et ces quelques traditions nous suffisent.

Qui oserait douter de l'éminente sainteté et du très grand cré-

dit de saint Joseph auprès de Dieu ? Sa sainteté, nous ne pouvons lui donner un nom ; nous ne pouvons la comparer avec aucune autre des saints de Dieu. Unique a été son office, sa mission sur la terre, unique aussi a été sa grâce, unique est sa sainteté. Représentant du Père éternel sur la terre, supérieur officiel de son Dieu : voilà le pourquoi de son exceptionnelle sainteté.

A sa garde ont été confiés les ineffables trésors de Dieu, Jésus et Marie : père nourricier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux yeux du monde, il est son vrai père ; il exerce son autorité sur lui ; il remplit envers lui tous les devoirs de l'affection et de la sollicitude paternelles : il occupe une place dans le plan de la Rédemption.

Dès lors, peut-on s'étonner de ce que les écrivains ecclésiastiques nous disent des grâces de choix et des dons sans prix dont saint Joseph a été orné ?

Dès lors aussi, il nous est impossible de penser à saint Joseph sans une profonde conviction de son éminente sainteté, et sans un profond sentiment de respect à cause de cette ombre d'identité avec le Père éternel dont il a été sur la terre le délégué, le représentant.

II. — L'éminente sainteté de saint Joseph est la raison de son crédit particulier auprès de Dieu. Si nous ne disons pas de lui comme de Marie qu'il est la *Toute-Puissance suppliante*, nous pouvons dire que son pouvoir d'intercession est exceptionnel comme sa sainteté, et qu'il surpasse de beaucoup celui des autres saints. Pourquoi le Père éternel, la mission de saint Joseph remplie, ne verrait-il plus en lui le fidèle gardien de ses trésors, le chef de la sainte Famille, son représentant officiel sur la terre ? La reconnaissance, chez les enfants des hommes, est le sentiment qui, dans les âmes les plus abaissées, survit encore dans quelque mesure à la ruine des autres sentiments. Que doit être la gratitude de Jésus pour saint Joseph, qui l'a entouré de tant de sollicitude ? Pour Marie et pour lui-même, Notre-Seigneur a daigné devoir à saint Joseph ; cette dette, il l'a payée, d'abord par la grâce d'une sainteté exceptionnelle, puis par un pouvoir privilégié d'intercession. Ainsi l'a compris la piété des enfants de l'Eglise catholique : soit, la dévotion à saint Joseph a été pendant un certain temps à l'état latent dans l'Eglise, mais le terme fixé par Dieu est arrivé pour cette aimable dévotion. De la Provence, qui fut pour ainsi dire son berceau, elle se propage avec une merveilleuse rapidité dans l'Eglise universelle. Gerson en est le docteur, sainte Thérèse l'apôtre ; elle attire d'abord les ordres religieux, les communautés, les sociétés pieuses ; le peuple des travailleurs, voyant en saint Joseph son modèle, cède comme naturellement à ses doux attrails : petits et grands, jeunes gens et vieillards vont à saint Joseph, dispensateur des grâces de Dieu, comme les Egyptiens affamés allaient à Joseph, fils de Jacob, dispensateur des trésors de Pharaon ; en un mot, on voit ce culte et cette dévotion marcher après celle de Marie. Que l'Eglise a été heureusement inspirée en nous donnant le trésor de cette tendre et sublime dévotion !

Comme elle a approuvé et béni un mois pour le culte du Sacré Cœur de Jésus, un mois pour le culte de Marie, elle a approuvé et béni un mois pour le culte de saint Joseph. Le jour de la fête de la sainte Famille, elle nous rappelle qu'il en a été le chef, le propose comme modèle aux chefs des foyers chrétiens, et le leur donne comme protecteur spécial. L'Eglise a fait plus ; confiante dans son crédit auprès de Dieu, elle l'a choisi pour patron de tous les enfants de l'Eglise catholique et a donné à sa fête un rang privilégié. Que dire encore ? Au souvenir de sa mort, que nous faisons bien de recourir à saint Joseph, et de nous ménager sa puissante intercession pour le moment décisif qu'est pour nous tous le passage du temps à l'éternité !

Le Carême. — N'oublions pas nos *devoirs de Carême* : faisons *pénitence* avec empressement ; *prions* avec ferveur ; *convertissons-nous* en devenant plus chrétiens ; par nos supplications et nos exemples, travaillons à convertir les pécheurs.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France ; Le Pape et les Evêques.
- II. — L'Œuvre électorale.
- III. — Les prédications du Carême.
- IV. — Retraites. — QUIMPER, retraite bretonne pour les hommes, du 25 au 31 Mars.
— QUIMPERLE, id.
— MORLAIX, id.
- V. — Missions. — PENHARS, du 18 au 31 Mars. Président, la 1^{re} semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.
— LAMBERT, du 18 au 31 Mars.
— LE HAYRE (*Eglise St-Nicolas*), Mission bretonne, du 19 au 25 Mars, prêchée par M. Kervella, aumônier des Bretons à Angers.
— HUELGOAT, Adoration et retraite pascalle, du 25 au 31 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Vendredi, samedi et lundi*, 16, 17 et 19 Mars, triduum en l'honneur de saint Joseph : à 4 heures de l'après-midi, instruction française, suivie de la bénédiction du T. Saint Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 19 Mars* réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

— ŒUVRE DE N.-D. DU SALUT. — La messe annuelle pour la fête de saint Joseph sera dite dans la chapelle des Ursulines le mercredi 21 courant, à 8 heures. Elle sera suivie d'une instruction de M. l'abbé Bourg, prédicateur de la station à Saint-Corentin, et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Nécrologie. — Le jeune prêtre dont nous avons annoncé plus haut la mort, M. Offret (Charles-Léon) était né à Notre-Dame des Carmes, à Brest, le 8 Mars 1882. Ordonné prêtre le 25 Juillet dernier, il est décédé pieusement au presbytère de Plouguerneau, le 12 Mars, ayant à peine accompli sa 24^e année. *Consummatus in brevi*.....

En même temps que ce jeune confrère nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. le chanoine Le Provost, vicaire général de Saint-Brieuc, décédé le 11 Mars, à l'âge de 60 ans.
R. I. P.

Plouarzel. — **Avis de service anniversaire.** — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Kermaïdic, mort vicaire à Plounéventer, sera célébré à Plouarzel, le jeudi 22 Mars, à 10 heures.

Les inventaires dans le diocèse. — De tous les points du diocèse nous arrive le récit de belles et chrétiennes manifestations qui se produisent à l'occasion des inventaires. Pour défendre leurs églises, nos populations ne se laissent effrayer ni par les mauvais traitements, ni par les amendes ou même la prison. A Briec, malgré la présence d'un nombreux détachement de soldats, il y a eu un gendarme et un crocheteur blessés ; un manifestant a été arrêté ; le siège de l'église a duré une journée entière, et c'est le lendemain seulement que l'inventaire a pu s'effectuer. A Landrévarzec, les crocheteurs, qui opéraient sous la protection de la troupe, après avoir attaqué vainement les portes et percé un mur, se sont retirés sans avoir pu entrer dans l'église. A Brasparts, les portes ont été fracturées, quatre personnes mises en état d'arrestation et condamnées par le tribunal de Châteaulin à des peines diverses — une respectable mère de famille, sans sursis. A Landeleau, le vicaire, M. Le Dantec, a été arrêté et a eu les menottes aux mains pendant le crochetage ; relâché une première fois puis repris, il est en prison à Châteaulin en attendant sa comparution devant le tribunal...

Au nom des prêtres du diocèse nous envoyons l'expression de nos fraternelles sympathies à cette première victime prise dans nos rangs.

Dans un très grand nombre de paroisses, l'attitude des populations a empêché et fait remettre à plus tard les opérations de l'inventaire. Nous donnons, comme précédemment, la liste de celles qui nous sont connues : Kernével, Saint-Sauveur, Lanhouarneau, Cléder, Tréllévénec, Logonna-Daoulas, Bodilis, Guengat, Pouldreuzic, Clohars-Fouesnant, Loctudy, Le Trévoux, Locronan, Gouézec, Guiclan, Sibiril, Coray, Botsorhel, Saint-Eutrope, Saint-Urbain, Taulé, Plougonvelin, Camaret, Plougasnou, Carantec, Pouldergat, Plomelin, Plogoff, Plougastel-Daoulas, Plogonnec, Landudec, Milizac, Coatmeal, Lababan, chapelle de Kersaint (Lan-

duvez), Plouvorn, Plouguerneau, Plonévez-Porzay, Lopérec, Elliant, Guilvinec, Plougonven, Saint-Cadou, Plozévet, Loc-Maria-Plouzané, Pleuven, Plomeur, Esquibien, Clohars-Carnoët, Baye, Mellac, Loc-Eguiner (St-Thégonnec), Plouider, Saint-Divy, Trémaouézan, Lannéanou, Beuzec-Cap-Sizun.

DERNIÈRE HEURE. — A Langolen, mercredi, la résistance a duré quatre heures. M. Piédoye, vicaire, qui se trouvait à l'intérieur de l'église, a été arrêté pour « rébellion » et conduit le soir même à la prison de Quimper.

DOUARNENEZ. — **Pèlerinage à Sainte-Anne.** — Dimanche dernier, a eu lieu le pèlerinage à Sainte-Anne La Palue, organisé par le Comité de la Ligue patriotique des Françaises de Douarnenez. Le mauvais temps n'a pas arrêté les pèlerins qui étaient au nombre de 3.000 à 3.500, la plupart venus à pied et plusieurs à jeûn, pour communier à Sainte-Anne.

A la grand'messe, M. le chanoine Billant, ancien vicaire de Douarnenez, aujourd'hui curé de Saint-Martin de Brest, a prononcé un éloquent sermon, avidement écouté.

Mgr l'Evêque est arrivé à l'heure des vêpres qu'il a présidées. Ensuite il a adressé à l'assistance une touchante allocution, rappelant les titres de sainte Anne à l'amour et à la confiance des Bretons ; ceux-ci, au milieu des douleurs de l'heure présente, doivent recourir à leur glorieuse Patronne avec plus de ferveur que jamais, et demander par son intercession la force d'accomplir leurs devoirs dans la lutte décisive engagée contre leur foi et la liberté de leur religion.

Monseigneur bénit ensuite la bannière du Comité sur laquelle se lisent ces mots : « Prier, agir, souffrir ». Cette devise constitue tout un programme, que nos vaillantes liguenes savent réaliser.

Gouesnou. — **Fondation d'un groupe de la « Jeunesse Catholique ».** — Sur l'initiative de jeunes catholiques de Brest et de Lampaul-Guimiliau, une réunion fort intéressante s'est organisée, le dimanche 4 Mars, à Gouesnou.

Après avoir assisté aux vêpres et à la procession, la croix de l'Association à leur boutonnière, les délégués de nos groupes se rendent au lieu de la réunion. Un grand nombre de jeunes gens et d'hommes de Gouesnou les y attendent, impatients d'entendre les orateurs annoncés.

Le jeune Lavanant présente à ses compatriotes les amis de Brest et de Lampaul, et Pol Aubert, représentant de l'Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne, ouvre la séance par la prière.

Il donne la parole à J. Kerbiriou, président du groupe Saint-Martin, qui fait connaître la Jeunesse Catholique en exposant brièvement l'histoire, l'organisation et les résultats. A. Le Goascoz, président du groupe Saint-Louis, développe ensuite le programme de l'Association : *Piété, Etude, Action*. Les applaudissements que

soulèvent ces deux discours prouvent les sympathies qu'éveille la Jeunesse Catholique.

C'est le tour du président du groupe de Lampaul-Guimiliau. Maurice Cloarec parle en breton. Après avoir retracé la vie de la Jeunesse Catholique dans sa paroisse, il expose, avec une vigueur d'expression remarquable, la situation présente de l'Eglise de France. Sa parole enthousiasme l'auditoire.

M. Duval, recteur de Gouesnou, tient à remercier les jeunes catholiques de Brest et de Lampaul des paroles réconfortantes qu'ils viennent d'adresser à ses paroissiens. Il assure tout son appui et ses conseils à l'œuvre qui va se fonder, et il ne doute pas qu'avant longtemps, la Jeunesse Catholique de Gouesnou ne soit digne de figurer à côté des groupes de Brest et de Lampaul-Guimiliau.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies et les jeunes gens de Gouesnou, tenant à répondre sur-le-champ aux encouragements de leur zélé pasteur donnent, au nombre de cent, leur adhésion à la Jeunesse Catholique et constituent aussitôt le bureau du nouveau groupe.

J. K.

LESNEVEN. — Retraite d'hommes, du 4 au 10 Mars. —
33 paroisses ; 61 retraitants : Plouguin, 4 ; Le Drennec, 4 ; Lanri-voaré, 4 ; Plouguerneau, 3 ; Plounévez-Lochrist, 3 ; Plouider, 3 ; Saint-Renan, 3 ; Loc-Maria-Plouzané, 3 ; Plouzané, 3 ; Saint-Méen, 2 ; Kernilis, 2 ; Kerlouan, 2 ; Ploudalmézeau, 2 ; Kersaint-Plabennec, 2 ; Saint-Vougay, 2 ; Plabennec, 2 ; Plounéour-Trez, 1 ; Landerneau, 1 ; Tréfléz, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Coat-Méal, 1 ; Bodilis, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Lanarvily, 1 ; Plounéventer, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Milizac, 1 ; Cléder, 1 ; Lesneven, 1 ; Bourg-Blanc, 1 ; Plouvien, 1 ; Landunvez, 1.

Les Bretons du Havre. — Du rapport, aussi édifiant qu'intéressant, « sur les OEuvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul du Havre », qu'on a bien voulu nous communiquer, nous détachons pour nos lecteurs la page suivante consacrée à « l'OEuvre des Bretons » :

Dans un très intéressant rapport, M. l'abbé Nicolas, le nouvel aumônier des Bretons, nous peint la situation actuelle de ses compatriotes dans notre ville : « En ce moment, dit-il, il serait facile de compter dans les diverses paroisses du Havre, de 20 à 21.000 bretons nés en Bretagne, dont plus de la moitié des Côtes-du-Nord ». Il a dû constater malheureusement que la misère régnait chez le plus grand nombre et il en donne trois causes principales : la maladie, le chômage, et hélas ! l'intempérance.

M. l'abbé Nicolas, quoique nouveau venu au Havre, a assisté à bien des scènes douloureuses causées par la maladie d'un père cloué sur un lit d'hôpital. « Le plus à plaindre, dit l'excellent aumônier, ce n'est pas toujours le malade, car on le recevra à

l'hôpital où il sera soigné, mais ce pauvre ouvrier a une famille. Une compagne de sa condition s'est associée à sa misère, comme lui dure à l'ouvrage, se redressant, comme lui, sous l'effort, plus dévouée parce qu'elle aime davantage, plus tôt usée parce qu'elle est plus faible. La voilà seule avec 5, 6, 7 enfants, et il n'y a plus d'argent ; et il n'y a plus de pain dans la maison ! Pauvres petits, eux qui ne comprennent rien à tout cela, ils le réclament avec d'autant plus d'insistance qu'on tarde à le leur donner : Maman, du pain ! »

En parlant du chômage qui sévit actuellement sur la population ouvrière de notre ville, M. l'abbé Nicolas nous montre le désespoir de cet homme, de ce Breton, aux muscles d'acier, pour lequel aucune besogne ne serait trop pénible et qui est contraint à l'oisiveté par le manque de travail. « Pour peu que cela dure, les dettes s'accumulent, il faut vendre les vieux meubles, se défaire des vieux souvenirs de famille ; le loyer resté à payer, plus de crédit nulle part ! c'est la menace de la saisie ; finalement on est jeté sur le pavé avec sa femme et ses enfants. »

Enfin, il y a aussi l'intempérance qui vient contribuer aux maux causés par la maladie et le chômage ; je ne m'étendrai pas, sur ce point, davantage que M. l'abbé Nicolas ; nous connaissons trop, pour les avoir rencontrés fréquemment, les résultats de ce vice : c'est la misère physique, c'est la déchéance morale, c'est aussi, hélas ! la dégénérescence de notre race !

Si la situation des Bretons laisse bien à désirer au point de vue matériel, le côté religieux n'est guère plus satisfaisant. Il est peu de ces pauvres ouvriers qui accomplissent leur devoir pascal (8 à 900 environ) ; par contre, suprême consolation, M. l'abbé Nicolas a constaté que ses compatriotes « appellent à temps le prêtre au chevet de leurs malades et que la plupart meurent d'une façon bien consolante et édifiante ».

Vous le voyez, il y a beaucoup à faire pour le relèvement moral et physique de nos chers Bretons, et nous devons tout mettre en œuvre pour redonner à ces enfants de l'antique Armorique la foi qu'ils semblent laisser à leur départ du pays natal.

L'Encyclique et les Instructions pontificales. —
Sitôt l'Encyclique parue, l'école libérale prononça tout d'une voix que l'acte pontifical était une simple *thèse*, et qu'il fallait en retenir seulement ce que nous devons *penser* de la loi séparatiste. En même temps, elle se complut à nous annoncer des instructions qui seraient l'*hypothèse*, et qui régleraient finalement ce que nous aurons à *faire*.

Cette distinction est inadmissible.

Et d'abord, l'Encyclique n'est pas une simple *thèse*. Si vous l'avez parcourue jusqu'au bout, vous avez observé que, après avoir

condamné la loi de séparation, elle descend des hauteurs doctrinales sur le terrain pratique ; elle précise toute une série d'actes que doivent accomplir présentement les évêques, le clergé et les fidèles. Or, ces actes, que sont-ils, sinon de l'hypothèse la plus actuelle et la plus circonstanciée ? Ils ne sont pas circonscrits dans la pensée, mais ils en émanent ; ils composent, pour la persécution présente, une attitude à prendre, un code de vie à observer. L'école libérale n'a pas noté ces *instructions pratiques*, que Pie X a incorporées à son Encyclique comme pour affirmer que celle-ci n'est pas une simple thèse.

Qu'a-t-elle bien voulu reconnaître dans l'Encyclique ? Uniquement les considérations raisonnées qui aboutissent à la condamnation. Et voilà ce qui est une thèse à ses yeux, un exposé doctrinal, un système d'idées. Eh bien ! non ; cette partie de l'Encyclique n'est pas cela seulement. Elle est autre chose, puisqu'elle condamne un fait législatif. Elle condamne le dépôt du projet de loi, qui est un fait ; elle condamne le vote du projet, qui est un autre fait ; elle condamne la promulgation du texte voté, qui est un troisième fait ; elle condamne enfin la loi elle-même, c'est-à-dire l'œuvre résultant des trois faits condamnés. Or, tous ces faits sont autant d'hypothèses ; ces faits condamnés sont des hypothèses condamnées. Le penser ne suffit pas ; il faut encore y conformer sa conduite en *ne faisant pas* ce qui est l'objet d'une réprobation solennelle et définitive.

Si l'Encyclique n'est pas une *thèse*, les Instructions pratiques n'en seront pas l'hypothèse. Que seront-elles donc ? Une comparaison va nous le dire. La Maçonnerie a fait une loi de Séparation ; puis, elle a mis au jour, lambeau par lambeau, un Règlement d'administration qui l'interprète officiellement dans le détail de l'application. Pie X procède d'une manière analogue. Sa loi, c'est l'Encyclique *Vehementer* ; les Instructions annoncées seront son Règlement d'administration.

Pie X s'en est ouvert dans un passage de l'Encyclique qui concerne seulement les Evêques. « Nous sommes fermement résolu, leur dit-il, à vous adresser en temps opportun des instructions pratiques pour qu'elles vous soient une règle de conduite sûre au milieu des grandes difficultés de l'heure présente. Et nous sommes certains d'avance que vous vous y conformerez très fidèlement » (*Traduction officielle*).

Le texte original porte : « *Nobis quidem certum deliberatumque est, quod normā dirigendam esse in his rerum difficultatibus operam vestram arbitremur, opportune vobis praescribere ; nec dubitandum quin praescripta vos Nostra diligentissime executuri sitis* ».

Pie X, si nous pressons le sens de ce texte latin, a donc *arrêté une résolution*. Quelle résolution ? Celle d'adresser en temps opportun des prescriptions aux Evêques. Et que seront les prescriptions du Pape ? Elles arbitreront d'autorité la règle à suivre par l'action épiscopale au milieu des difficultés de la situation. Et quel sera le

rôle des Evêques, au regard de ces prescriptions pontificales ? Indubitablement, ils mettront toute diligence à en procurer l'exécution.

D'où il appert que l'assemblée plénière des Evêques, si elle a lieu, n'aura pas à dicter au Pape ces instructions pratiques, puisque le Pape s'est formellement réservé de les dicter lui-même aux Evêques français. X...

AVIS. — Quelques demandes au sujet de l'Encyclique française continuant à nous parvenir, nous croyons devoir déclarer à nouveau que nous renonçons à l'imprimer et que les intéressés auront tout avantage à s'adresser directement à l'Imprimerie du journal *La Croix*, 5, rue Bayard, Paris VIII^e, qui l'a éditée pour toute la France.

Toute satisfaction sera donnée, dès les premiers jours de la semaine prochaine, en ce qui concerne les 3 autres modèles édités par l'Imprimerie de l'Evêché.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Il est question d'un nouveau Consistoire que le Pape tiendrait dans la première quinzaine de Mai, et dans lequel seraient préconisés les évêques pour les cinq sièges qui restent vacants en France.

Dimanche 4 Mars, à 11 heures du matin, en présence du Pape, dans la salle du Consistoire, lecture a été donnée du décret touchant l'héroïcité des vertus d'Anne-Marie Taïgi et du décret de *tuto* pour la béatification de Julie Billiart. Après la lecture des décrets, par Mgr Panici, archevêque de Laodicée, secrétaire des Rites, et les remerciements des postulants, le Pape prit la parole pour montrer la sagesse de la divine Providence, suscitant d'admirables exemples de vertu.

Anne-Marie Taïgi, romaine et simple femme du peuple, fut épouse et mère admirable ; quant à la vénérable Julie Billiart, elle commença dès l'enfance son apostolat du catéchisme et finit par fonder une florissante congrégation de sœurs enseignantes.

FRANCE. — **Nouveau ministère.** — Le ministère Rouvier avait accepté, en montant au pouvoir, de faire passer la loi de séparation, injurieuse pour le Saint-Siège, et injuste à l'égard de l'Eglise et des catholiques français. Les inventaires ordonnés en exécution de cette loi néfaste ont déchainé sur le pays la guerre religieuse, et fait couler le sang français. On connaît les tragiques événements qui se sont déroulés notamment dans la Haute-Loire ;

il y a eu de nombreux blessés ; à Boeschépe (Nord), un homme a été tué net. Interpellé à ce sujet, M. Rouvier a exprimé des regrets pour le sang versé, en déclarant qu'il entendait appliquer la loi sans faiblesse. L'ordre du jour approuvant cette déclaration ayant été repoussé, le ministère a donné sa démission...

Après cinq jours de crise, un nouveau ministère s'est formé dont le président nominal est M. Sarrien, mais dont le vrai chef est M. Clémenceau. Celui-ci, en devenant sur sa demande expresse ministre de l'Intérieur, prend la direction des affaires publiques. C'est sa politique qui sera celle du gouvernement nouveau.

Or, toute sa politique, M. Clémenceau le dit et le répète dans *l'Aurore*, consiste à appliquer, dans toute sa rigueur, la loi de séparation. Le nouveau ministère sera pour la loi de séparation de l'Eglise et l'Etat, votée sous M. Rouvier, ce que le ministère Combes a été pour la loi sur les congrégations, votée sous M. Waldeck-Rousseau.

La loi de séparation sera appliquée, comme l'a été la loi des associations, avec la même mauvaise foi, la même passion et plus de violence encore. M. Clémenceau est homme à dépasser M. Combes.

Application de la loi de Séparation. — I. Les inventaires continuent avec leur cortège de « dragonnades », de protestations, d'indignations superbes de la foule, de douleur de ceux que n'aveugle pas le sectarisme... Les francs-maçons avaient cru que les catholiques souffriraient tout sans protester et déjà ils annonçaient la disparition en France de la Religion de nos pères. Ils se sont trompés ; la foi sommeillait dans les âmes, leurs mesures sectaires l'ont réveillée et, désormais, ils devront compter avec les catholiques ou subir la guerre religieuse, la plus redoutable de toutes les guerres.

La résistance est, on peut le dire, générale dans l'Ouest, spécialement en Vendée, en Anjou, dans la Mayenne, en Bretagne. Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse* de Nantes :

« La semaine qui s'achève aura été, dans notre diocèse, la grande semaine non pas des inventaires, mais des tentatives d'inventaires. Dans les seules journées de lundi et de mardi, les agents du gouvernement, escortés de quelques gendarmes, se sont présentés devant 120 églises. Partout, excepté dans trois paroisses où sans doute il était difficile de faire autrement, partout les églises étaient et sont restées fermées à l'agent, qui a dû se retirer après avoir entendu les protestations fermes et dignes de MM. les Curés et de MM. les Fabriciens. Partout aussi, les chrétiennes populations de nos paroisses étaient groupées autour de leurs pasteurs, pour défendre énergiquement, s'il en était besoin, le patrimoine sacré que leur ont légué les ancêtres. »

Dans le diocèse de Saint-Brieuc, nombre d'agents ont opéré, dimanche, pendant les offices. Dans beaucoup de paroisses, on a

chanté la messe en plein air pour ne pas « débarricader » les églises.

Le diocèse de Vannes est aux premiers rangs pour la résistance... La manifestation de Sainte-Anne d'Auray, où l'inventaire devait avoir lieu mercredi, a été particulièrement imposante. Les agents du fisc n'ont pas paru : inventaire remis.

II. — « Loi populaire », disent les blocards, en parlant de la loi de séparation. Le cri général de réprobation qu'elle soulève dans le pays prouve tout le contraire.

« Loi d'apaisement et de liberté », ajoutent les séparatistes. Et voilà que, en application de cette loi « libérale », les poursuites en justice se multiplient... Ce sont, d'abord, plusieurs curés de Paris, cités pour faits relatifs aux inventaires des églises... En province, tout près de nous, des dignitaires ecclésiastiques sont poursuivis : à Vannes, MM. les chanoines Dieulangard, vicaire capitulaire, et Gorel ; à Saint-Brieuc, M. l'archidiacre Morelle et M. Méheut, curé de Saint-Michel. Les quatre sont prévenus d'infraction à l'article 35 de la loi du 9 Décembre 1905.

Les faits visés sont : pour M. Gorel, lecture en chaire, lors de la première tentative d'inventaire à la cathédrale, d'une protestation ; M. Dieulangard, pour l'avoir écrite est accusé de complicité ; à M. Morelle on reproche une manifestation qui s'est produite le 31 Janvier, à l'évêché, dans *une salle d'attente*, qui serait considérée comme « un lieu où s'exerce le culte » !

Cette application « élastique » de l'article 35 nous montre ce qu'on en tirera contre les associations cultuelles si jamais elles se fondent, et comment on s'en servira pour entraver leur service, le ministère des prêtres et finalement amener leur dissolution et la confiscation définitive à bref délai.

En saluant avec respect les prêtres vénérés, en butte à ces accusations, nous attendons avec un intérêt très grand le résultat de l'instruction.

On sait que M. le chanoine Janvier, l'éloquent conférencier de Notre-Dame de Paris, est poursuivi également pour infraction à l'article 35 de la loi de séparation. Voici le passage particulièrement incriminé du discours de M. le chanoine Janvier :

« Nous ne sommes pas de ceux qui proclament que la loi quelle qu'elle soit est la loi ; nous sommes de ceux qui professent que, dans certains cas, la loi n'est pas la loi. S'il est nécessaire parfois de se soumettre à des décrets injustes, malgré les précautions qu'il convient d'apporter dans l'application du principe que j'enseigne, il est vrai qu'il est des circonstances où *l'insurrection est le plus sacré des devoirs*. Si l'obéissance nous obligeait à nous toujours courber, sans distinction, il faudrait aller jusqu'au bout, et soutenir que l'idée venant à un législateur de me commander le meurtre de mon père, comme cela s'est vu dans nos siècles de

sagesse et de justice, je n'aurais qu'à exécuter ce forfait. Il y a des limites à l'obéissance, parce qu'il y a des limites à l'autorité. »

La phrase soulignée est la reproduction d'un article de la « Déclaration des Droits de l'Homme »... Jamais cet « immortel principe » n'avait mieux reçu son application que dans la circonstance actuelle.

Le règlement d'administration. — Le règlement d'administration publique sur la Séparation qui, aux termes de la loi, devait être publié au plus tard le 11 Mars, n'a pas encore paru au *Journal officiel* ; mais il a été connu et publié par communication officieuse.

Ce règlement, élaboré par le Conseil d'Etat, ne change pas la loi. S'il laisse entendre que la dévolution des biens, faite par les représentants légitimes des établissements ecclésiastiques, le sera aux associations reconnues par l'autorité ecclésiastique, il ne dit pas expressément qu'elle doit l'être, laissant ce point dans le vague voulu de l'article 4 de la loi, pour laisser le Conseil d'Etat juge en dernier ressort, non seulement de la question d'attribution des biens, mais de la question même de la légitimité des associations cultuelles.

Toutefois, si le règlement n'améliore réellement pas la loi, il ne l'aggrave pas non plus. Et cela suffit pour que le ministère Clémenceau ne veuille pas l'accepter tel qu'il est.

Tout reste donc en suspens. On ne sait plus ce que sera le règlement d'administration publique, revu et corrigé par le nouveau ministère. Mais on peut craindre que la loi de séparation, déjà si mauvaise en elle-même, ne soit rendue pire encore par l'application qu'en fera M. Clémenceau.

Dans ces conditions, il est probable que le Saint-Siège réservera encore, quelque temps, ses décisions.

L'assemblée des évêques de France, qui avait été d'abord fixée au 13 Mars, est renvoyée *sine die* après Pâques.

Horrible catastrophe. — Un épouvantable malheur, qui met en deuil la France entière, s'est produit, le 10 Mars, dans le département du Pas-de-Calais : un incendie souterrain s'est déclaré dans la mine de Courrières : près de 1,200 hommes ont péri, dans les conditions les plus affreuses. Les détails sont navrants...

A la première nouvelle qui lui est parvenue, le Saint-Père a fait adresser à Mgr Williez, évêque d'Arras, la dépêche suivante de haute et paternelle condoléance :

« Arras-Roma, 12/20, soir.

« Profondément affecté par l'effrayante catastrophe qui s'est produite dans les mines de Courrières, nous prenons part à votre douleur, et en pensant à celle de tant de veuves et de tant d'enfants frappés par ce terrible malheur, nous tenons à vous expri-

mer la douloureuse sympathie dont nous nous inspirons pour demander à Dieu le repos éternel de toutes les victimes et le soulagement de leurs familles. » Pius, PP. »

Paroles à méditer. — L'erreur la plus nuisible est celle qui est la plus proche de la vérité, ou celle qui en emprunte les termes. Les hommes les plus dangereux sont ceux qui ont la vérité sur le visage et l'erreur dans le sein. « Si l'on parvenait, dit M. de Saint-Bonnet, à allier l'esprit révolutionnaire à l'esprit religieux, c'en serait fait à jamais de notre civilisation. Le socialisme chrétien perdra tout s'il prend de la force ; il s'approprie assez de vérité pour dissimuler l'erreur et étouffer définitivement la vérité. Le mirage est tel que beaucoup parmi les plus sages ne savent plus où fixer leur esprit. »

M. de Montalembert a dit de même : « Si la contagion socialiste allait envahir jusqu'aux enfants de l'Eglise, si une portion de notre jeunesse catholique avait le malheur d'ouvrir son esprit et son cœur à ces doctrines fallacieuses, c'est alors vraiment que le mal pourrait sembler irréparable, et qu'il ne resterait plus qu'à pleurer sur les ruines d'une société condamnée à mourir dans les étreintes d'une incurable anarchie. »

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES D'AMES. Le vrai féminisme, par EM. TERRADE. In-12.

Le Père Lacordaire, dans les pages émues qu'il a consacrées à la mémoire de M^{me} Swetchine, disait : « On ne saurait trop propager le culte et le souvenir des belles âmes dans un temps où il y en a si peu. » Cette parole a inspiré ce livre composé de modèles vivants où l'on trouvera peintes avec un goût achevé et une délicatesse profonde, le portrait de belles âmes qui ont réalisé en elles, sous les formes diverses, l'idéal féminin.

La Dévotion liturgique à la sainte Vierge, par le R. P. Dom CABROL, bénédictin de Solesmes, abbé de Farnborough (Angleterre).

L'excellente collection créée par la librairie H. Oudin sous le titre : *La Prière liturgique*, vient de s'enrichir d'un charmant volume : *La Dévotion liturgique à la sainte Vierge*.

Nous ne saurions trop recommander ce petit livre, dont l'auteur n'a pas eu pour but de faire de l'érudition, mais de mettre aux mains des fidèles les textes les plus sûrs et les plus authentiques sur lesquels repose la dévotion catholique. Ils nous sont présentés par l'Eglise elle-même : avec un pareil guide, on est sûr de ne pas faire fausse route.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Mars 1906 :

I. Lettre encyclique « Vehementer » de S. S. Pie X. — II. Sur une tombe, par Adhémar d'ALÈS. — III. La Franc-Maçonnerie et les questions sociales : Le Convent de 1905, par Victor LOISELET. — IV. La dette sacrée de l'Etat

envers l'Eglise, par Albert DE SALINIS. — V. Atome et mystère, par Joseph FERCHAT. — VI. « Lex Orandi », par le P. Tyrrell, LA RÉDACTION. — VII. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph BURNICHON. — VIII. Revue des livres. — IX. Evénements de la quinzaine.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

SÉDUCTION !

Le joli mot, bien français, que nous avons inscrit en tête de ces lignes, a paru dans nos colonnes à plusieurs reprises et a soulevé la curiosité de nos lecteurs.

Satisfaisons aujourd'hui ce légitime sentiment en expliquant ce qu'est "Sédution".

C'est le nom donné à une nouvelle création de la Manufacture des Biscuits Pernot qui va, encore une fois, révolutionner le monde de la Biscuiterie. Lancer une nouvelle gaufrette fourrée quand on a déjà créé "Suprême-Pernot", "Fleur des Neiges", "Senorita", est une tâche qui semblerait impossible à tout autre ; mais la Grande Marque française des Desserts fins semble prendre plaisir à vaincre les difficultés et à se surpasser chaque jour elle-même, ce que, seule, elle peut oser entreprendre.

Après avoir vulgarisé en France le "PAC", d'origine américaine, qui résout le problème d'allier aux plus strictes observances hygiéniques le meilleur conditionnement du biscuit, permettant ainsi à celui-ci d'arriver au consommateur dans toute sa fraîcheur et avec toutes ses qualités ; après avoir présenté sous ce conditionnement idéal toutes ses meilleures spécialités, notre Grande Marque a voulu prouver davantage, c'est-à-dire que la perfection qu'atteignaient déjà ses autres produits pouvait être encore dépassée : elle nous donne "Sédution".

Ce nom sera demain dans toutes les bouches comme la délicieuse friandise qu'il désigne sera sur toutes les tables et les vrais gourmets adopteront vite "Sédution" cette "Merveille des Gaufrettes Fourrées" qui inciterait à la gourmandise le plus invétéré des anachorètes auquel il n'a sans doute manqué pour faillir que de connaître les BISCUITS PERNOT.



Adressez-vous
à Paul CHAMBON-DURAND, à Chalette
(Loiret),

Inventeur de la réparation de cloches fêlées. Grande économie. Garantie. Met les cloches d'accord sans les refondre. 500 cloches réparées.

Fournitures de Carillons.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Lettre-Circulaire de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse, portant publication de l'Encyclique *Vehementer* de S. S. Pie X relative à la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Croisade du chapelet pour la France.

III. — *Chronique du diocèse* :

Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Guilvinec ; Pour les victimes de Courrières ; Les inventaires dans le diocèse ; Jeunesse Catholique Bretonne ; Les Bretons de Paris ; La question concordataire.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; « Religion d'argent » ; Pensées.

V. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Mars. — 4^e Dimanche du Carême. ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE. Double de 1^{re} classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 26. — De la férie. — Ou Office votif des S^{ts} Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 27. — S. Jean Damascène, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 28. — S. Jean de Capistran, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 29. — De la férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 30. — Le Très Précieux Sang de N. S. Jésus-Christ (au Supplément). Double-majeur. Rouge.

Samedi, 31. — De la férie. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 1^{er} Avril. — Dimanche de la Passion.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Huelgoat.	du 24 au 26 Mars.
Baye et Trébabu.	du 27 au 28 —
Gouézec.	du 29 au 31 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Mardi dernier 20 Mars, à 9 heures 1/2 du matin, a été célébré dans la cathédrale de Quimper un service solennel pour les victimes de la catastrophe des mines de Courrières. Une quête fructueuse a été faite pour les familles des victimes.

Ceux de nos diocésains qui voudraient s'unir à Nous pour venir en aide à cette population désolée, sont priés de vouloir bien faire parvenir leurs offrandes à l'Évêché, soit directement soit par l'intermédiaire de MM. les Curés et Recteurs, le plus tôt qu'il leur sera possible.

II. A l'occasion d'un jugement rendu par le tribunal de Rocroi contre un prêtre, qui avait cru pouvoir bénir un mariage, avant que les conjoints se fussent présentés à la mairie, estimant que depuis la promulgation de la loi de séparation cette dernière formalité n'était plus obligatoire, Nous croyons devoir prévenir les prêtres du diocèse que les articles 199 et 200 du Code pénal, qui font défense aux ministres du culte de célébrer le mariage religieux avant qu'il ait été procédé au mariage civil, sont toujours en vigueur en fait sinon en droit, et qu'en conséquence il convient de s'y conformer, si l'on veut éviter les ennuis d'une condamnation correctionnelle.

Si l'interdiction dont il s'agit ne se trouvait mentionnée que dans les Articles Organiques, elle fût tombée avec eux ; mais il n'en est pas ainsi, parce que cette même interdiction se trouve formulée, sous des peines assez graves, dans les deux articles précités, qui font partie du Code pénal et n'ont pas été abrogés.

Toutefois nous pensons que ces articles n'ont plus leur raison d'être et que par la suite ils devront disparaître, puisque la loi de Séparation ne reconnaît *aucun culte* (art. 2) ni, par conséquent, aucun ministre du culte. Par ailleurs, il serait utile dans beaucoup de cas que cette restriction fût abolie afin de permettre aux ministres du culte de régulariser au point de vue de la conscience certaines situations qui ne peuvent l'être au point de vue de la loi.

III. Nomination. — M. Joncqueur, vicaire à Plouénan, est nommé aumônier du Cercle de jeunes gens qui vient d'être formé dans la paroisse sous le nom de *Cercle de Notre-Dame de Kerellou*. Ce Cercle a été régulièrement affilié à la Fédération des œuvres diocésaines.

LETTRE-CIRCULAIRE de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

Portant publication de l'Encyclique VEHEMENTER

de Sa Sainteté Pie X

Relative à la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction
en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MESSIEURS ET VÉNÉRÉS COOPÉRATEURS,

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Instruction pastorale pour le saint temps de Carême de l'année 1906 était à peine achevée, que Nous recevions de Sa Sainteté Pie X l'Encyclique *Vehementer*, dans laquelle le Vicaire infallible du Christ condamne la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, promulguée le 9 Décembre 1905.

Notre premier sentiment, après avoir lu ces admirables pages, fut de formuler dans Notre cœur un acte d'adhésion ferme, entière et sans réserve à la définition pontificale. Puis Notre pensée s'est reportée vers vous, dont Nous connaissons les sentiments de piété et de vénération pour le Pontife suprême, et dans un élan où Nous avons mis tout Notre cœur, Nous lui avons dit, en votre nom à tous, notre pleine satisfaction et la joie débordante de nos âmes. Puisse ce cri des enfants avoir consolé et encouragé l'âme du Père bien-aimé !

Ce premier devoir rempli, il en restait un autre, celui de vous faire parvenir ces pages, si pleines de force et de vérité, quand elles défendent le droit et condamnent l'injustice, mais en même temps si douces et si fortifiantes, quand elles parlent des épreuves de l'Eglise catholique en France. Déjà vous avez connaissance de ce remarquable document qui a été reproduit par la plupart des journaux et notamment par notre *Semaine religieuse*. Cependant, il est de telle importance, il traite des questions si graves et si actuelles, que c'est pour Nous une joie aussi bien qu'une réelle obligation de vous le faire parvenir officiellement et sans retard, afin qu'il soit lu solennellement du haut de la chaire chrétienne, que tous le connaissent et qu'il soit conservé avec soin dans les archives de toutes les paroisses.

Notre intention n'est point d'en faire ici une analyse

sommaire : il est des écrits qui doivent être lus scrupuleusement d'un bout à l'autre et médités ensuite avec la plus persévérante attention. Nous Nous contenterons de vous signaler le passage le plus important de tous, celui où le Souverain Pontife condamne la loi de Séparation et en même temps la nouvelle organisation religieuse proposée par le gouvernement sous le nom d'*Associations cultuelles*. Voici ces décisives paroles :

C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre Charge Apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réproouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte.

Nous la réproouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté ; comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat.

Nous la réproouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège Apostolique, pour Notre Personne, pour l'Episcopat, pour le Clergé et pour tous les Catholiques Français. — En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes Nos forces, contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise pour les infirmer.

Plusieurs, parmi les catholiques libéraux, ont pensé qu'une condamnation aussi absolue et aussi formelle pourrait encore se concilier, dans la pratique, avec l'établissement des associations cultuelles, telles qu'elles sont définies dans la loi. C'est là, croyons-Nous, une opinion erronée, au sujet de laquelle nous serons définitivement fixés dans quelques jours. Qu'il y ait cependant dans la loi certaines dispositions dont le Souverain Pontife nous permette de nous servir pour faciliter en France la réorganisation du culte public, c'est là

une chose qu'il est encore permis de prévoir et même d'espérer.

Il Nous paraît enfin très important, Nos très chers Frères, d'attirer votre attention sur la dernière partie de l'Encyclique où le Saint Père s'adresse aux simples fidèles, et notamment sur ce paragraphe qui leur indique comment ils doivent se comporter dans les circonstances actuelles pour assurer la victoire à la cause de Jésus-Christ :

« Si vous voulez, dit Pie X, entreprendre d'une manière digne d'elle la défense de la religion, la poursuivre sans écarts et avec efficacité, deux choses importent avant tout : vous devez d'abord vous modeler si fidèlement sur les préceptes de la loi chrétienne que vos actes et votre vie tout entière honorent la foi dont vous faites profession ; vous devez ensuite demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, avec vos Evêques, et surtout avec le Siège Apostolique, qui est le pivot de la foi chrétienne et de tout ce qu'on peut faire en son nom. »

Vivons, Nos très chers Frères, en bons et parfaits chrétiens, écoutons la voix qui nous vient de Rome par nos Evêques, et nous aurons rempli le vœu le plus cher au cœur de Pie X, notre bien aimé Père.

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — L'Encyclique *Vehementer* de Sa Sainteté Pie X, en date du 11 Février 1906, est et demeure publiée dans Notre Diocèse.

Art. 2. — Elle sera lue dans toutes les églises et chapelles publiques de notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception. Elle pourra être divisée en deux parties, la seconde étant renvoyée au Dimanche suivant.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 7 Mars 1906, fête de saint Thomas d'Aquin.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Evêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PARTIE NON OFFICIELLE

Croisade du chapelet pour la France. — C'est bien le moment, à la veille de l'Annonciation de la T. Sainte Vierge, fête de l'*Ave Maria*, de rappeler la croisade du chapelet pour la France,

dont nous avons souvent parlé. Cette croisade, inaugurée en 1899, sous l'inspiration du R. P. Bailly, par le « Général des chapelets », a eu l'insigne honneur d'être bénie par Sa Sainteté Pie X, dans une audience accordée au Directeur de l'*Echo de Fourvière*, le 15 Janvier 1904.

Elle est approuvée et encouragée par une grande partie de l'épiscopat français.

Pour y adhérer, il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, jusqu'au 1^{er} Octobre 1906, et adresser le nombre promis à M. le Directeur de l'*Echo de Fourvière*, place Bellecour, 26, à Lyon.

On ne publie pas les noms.

Pie X recommande souvent de ne pas oublier la prière avant l'action.

C'est le cas en France de mettre en pratique cette recommandation du Pape. Il faut prier pour la France, et spécialement pour que les catholiques s'entendent entre eux, pour que les élections prochaines nous délivrent enfin de la tyrannie sectaire.

Notre croisade pour la France sert admirablement ce but, l'arme toute puissante qu'elle offre aux chrétiens, c'est le chapelet.

Le Général des chapelets nous prie d'annoncer que le terme fixé pour les promesses est reculé d'un an, jusqu'au 1^{er} Octobre 1907. Espérons qu'un grand nombre de chapelets promis seront dits en reconnaissance.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France; Le Pape et les Evêques.
- II. — L'Œuvre électorale.
- III. — Les prédications du Carême.
- IV. — Retraites. — QUIMPER, retraite bretonne pour les hommes, du 25 au 31 Mars.
— QUIMPERLE, id.
— MORLAIX, id.
- V. — Missions. — PENHARS, du 18 au 31 Mars. Président, la 2^{me} semaine, M. le chanoine Kerébel, curé-doyen de Riec.
— LAMBERT, du 18 au 31 Mars.
— HUELGOAT, Adoration et retraite pascalle, du 25 au 31 Mars. Président, M. le chanoine Rossi.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche prochain (4^{me} du Carême), le sermon français aura lieu à l'issue des vêpres qui seront chantées à 3 heures. Le soir, s'ouvrira une retraite pascalle pour les bretons; sermon tous les jours de la semaine jusqu'au samedi exclusivement, à 7 h. 3/4, par M. Carval, recteur de Plogonnec.

M. l'abbé Guério, prédicateur de la Station, donnera cette même semaine

des instructions spéciales pour les Dames : le mardi, le mercredi, et le vendredi, après la messe de 8 h. 1/2; le jeudi seulement, à cause des catéchismes, l'instruction précédera la messe et aura lieu à 8 heures.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Samedi 24 Mars, à 4 heures de l'après-midi, petites vêpres de la Sainte-Vierge, suivies de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le dimanche 25, à 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du Très Saint-Sacrement. Il n'y aura pas de réunion dans l'après-midi.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La réunion semestrielle du Conseil de l'Œuvre aura lieu le jeudi 5 Avril prochain. En conséquence, afin que le Comité directeur puisse établir la situation exacte des ressources, les membres adhérents et les zéloteurs sont priés de verser, le plus tôt possible, leurs cotisations personnelles et les souscriptions qu'ils ont recueillies, en ayant soin de bien marquer séparément la somme fournie par les prêtres et celle provenant de la générosité des fidèles. Cette indication est nécessaire pour éviter les erreurs ou confusions, toujours fâcheuses.

On rappelle que, aux termes des Statuts de l'Association, les membres doivent s'inscrire (ou donner avis des versements effectués à un autre centre) au Sous-Comité de leur archiprêtre respectif, seul admis à présenter les demandes de secours et les observations à l'appui. Prière de les adresser, sans retard, de façon qu'elles puissent être transmises en temps utile au Comité directeur.

GUILVINEC. — Avis de service anniversaire. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Courtois, mort recteur de Guilvinec, aura lieu dans cette paroisse, le mardi 27 Mars, à 10 heures.

Pour les victimes de Courrières. — I. QUIMPER. — Mardi matin, à 9 heures 1/2, on a célébré à la cathédrale de Saint-Corentin un service solennel pour le repos de l'âme des victimes de la catastrophe de Courrières. L'assistance, composée de personnes des deux paroisses de la ville, était nombreuse. Après la messe, qui a été chantée par M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre, Mgr l'Evêque a donné l'absoute.

Une quête pour les familles des victimes a été faite pendant la cérémonie.

II. BREST. — On nous écrit :

« Mardi dernier, à Saint-Louis de Brest, cérémonies funèbres pour les victimes de la catastrophe de Courrières. L'église est ornée de tentures noires, le catafalque surmonté de drapeaux crépés de deuil... A 9 heures, messe à laquelle assiste une foule nombreuse et recueillie, laquelle se retrouve plus nombreuse encore à 8 heures du soir pour le service.

Après le nocturne chanté par la maîtrise, M. le Curé de Saint-

Louis monte en chaire et prononce une émouvante allocution, dont nous ne pouvons donner qu'une courte analyse.

• Devant la catastrophe de Courrières, le premier sentiment que nous éprouvons est celui de la pitié, à cause de la soudaineté du coup qui a enseveli dans les profondeurs des mines plusieurs centaines de victimes. Notre émotion grandit à la pensée que des milliers d'infortunés n'ont pas eu la consolation d'être auprès de ceux qu'ils pleurent pour leur donner un dernier témoignage d'affection, et ne pourront pas, pour la plupart, prier sur leur tombeau.....

• Pourquoi Dieu permet-il de si dures épreuves ? c'est la question que l'on est porté à se poser ici ; la Providence divine subira-t-elle des arrêts ? Repoussons cette pensée décourageante, et voyons toujours en Dieu le Père bon qui nous aime tendrement et qui, derrière la croix qui nous accable, fait sentir sa miséricorde et soutient le courage.

• Il faut du courage aux mères, aux épouses, aux enfants des victimes de Courrières : ils ont perdu ceux qui étaient leur soutien ici-bas. Ajoutons notre obole aux secours recueillis en France et à l'étranger, et rendons à nos frères du Nord la généreuse pitié que témoigna naguère la France entière aux pêcheurs bretons.

• Mais les victimes elles-mêmes ont droit à notre sollicitude. D'éloquents discours ont été prononcés ailleurs ; qu'il me soit permis de rappeler ici que les mineurs dont on a exalté, et à juste titre, les qualités étaient aussi des chrétiens. Je ne doute pas que, se sentant impuissants devant la mort, ils ne se soient tournés vers le Dieu qui les a bénis à leur berceau et plus tard à la Table sainte, qu'ils n'aient fait acte de confiance en son infinie bonté et qu'ils ne se soient endormis dans la pensée de sa miséricorde.

• C'est cette confiance qui nous rassemble ici et appelle notre prière. La prière pour les morts est, de toutes les marques de la fraternité chrétienne, la plus sainte et la plus efficace : la plus sainte, car c'est un appel au Dieu qui pardonne ; la plus efficace, car elle efface les taches qui empêchent la parfaite beauté des âmes et leur ouvre plus tôt la porte du ciel... »

L'absoute a terminé la cérémonie.

Une quête a été faite pour les victimes des familles... »

Les inventaires dans le diocèse. — I. Manifestants poursuivis et condamnés. — Nous avons annoncé dans notre précédent numéro, à la dernière heure, la belle et énergique résistance opposée au crochetage de leur église par les catholiques de Langolen, et l'arrestation du vicaire, M. Piédoye, qui fut conduit le soir même à la prison de Quimper. Il comparut le lendemain (jeudi) devant le tribunal qui, sur la demande du défenseur, M^e de Chabre, et pour permettre de citer des témoins, remit l'affaire à deux jours, mais refusa la mise en liberté provisoire de l'inculpé.

M. Piédoye revint donc samedi devant le tribunal correctionnel,

sous l'inculpation d'outrages aux agents chargés de l'inventaire, de délit de violence et de complicité de rébellion. Après des débats assez mouvementés, un réquisitoire très sévère du procureur de la République, et une excellente plaidoirie de M^e de Chabre, le jugement fut renvoyé à mardi.... Il a été rendu au commencement de l'audience de ce jour : M. Piédoye a été condamné à quinze jours de prison et 100 francs d'amende, sans sursis.

M. Le Dantec, vicaire de Landeleau, est toujours en prison à Châteaulin, au secret même, nous dit-on, car son recteur n'a pas été admis à le voir. Il comparait aujourd'hui (jeudi) devant le tribunal, assisté comme défenseur de M^e Grivart de Kerstrat, du barreau de Quimper.

A Tourc'h, l'inventaire a donné lieu à d'autres incidents. Un capitaine du 118^e, M. de Larminat, commandé avec sa compagnie pour maintenir l'ordre, a refusé, sur une réquisition écrite du commissaire, de faire dégager par ses soldats les abords de l'église. Devant la porte, un groupe nombreux de paroissiens, se tenant par les bras étroitement unis, formaient un rempart qui empêchait les crocheteurs d'approcher.... Deux des vaillants catholiques ont été arrêtés pour ce fait de résistance : MM. Le Roy, frère du maire de Tourc'h, et M. le Bihan, aubergiste. Ils ont comparu, jeudi, devant le tribunal correctionnel de Quimper et ont été condamnés, le premier à 15 jours de prison avec sursis ; le second, à un mois de la même peine avec sursis, 200 francs d'amende et les dépens.

A l'audience de mardi dernier, MM. Yves Pennarun, propriétaire-cultivateur, et Corentin Le Gall, menuisier, à Briec, poursuivis pour faits relatifs à l'inventaire, ont été condamnés, l'un à 2 mois de prison et 16 fr. d'amende, l'autre à 8 jours de prison et 50 fr. d'amende, — sans sursis.

A eux, comme à nos confrères condamnés ou poursuivis (on parle de nouvelles enquêtes contre des prêtres) pour une cause aussi belle, nous adressons, au nom des catholiques du diocèse, l'expression de nos plus cordiales sympathies.

— II. *Tentatives d'inventaires.* — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les tentatives d'inventaires se sont multipliées dans le diocèse, donnant lieu à des manifestations aussi belles que touchantes dans leur spontanéité : à Querrien, par exemple, plus de 800 personnes ont passé une nuit dans l'église, chantant des cantiques et récitant le chapelet. D'autres détails bien édifiants nous ont été signalés par des correspondants qui voudront bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance. Dans l'impossibilité de tout publier, nous tenons du moins à donner, comme les semaines précédentes, la liste des paroisses où l'attitude nettement hostile des populations a empêché les opérations de l'inventaire. Les voici dans l'ordre où nous en avons eu connaissance :

Spézet, Lanildut, Landudal, Trégarantec, Saint-Servais, Saint-Thonan, Saint-Derrien, Saint-Vougay, Plougar, Sizun, Henvic,

(Querrien), Trézévidé, Poullan, La Feuillée, Saint-Thurien, Le Conquet, Brélès, Plouénan, Laz, Saint-Thois, Trégourez, Plouarzel, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Plougar, Lannédern, Saint-Goazec, Tréflaouenan, Plouneour-Ménez, Primelin, La Forêt-Fouesnant, Gouesnac'h, Saint-Evarzec, Lothey-Landremel, Saint-Ségat, Plonéis, Penmarc'h, Saint-Jean-Trolimon, Garlan, Tréméven, Plovan, Tréogat, Guimaëc, Lampaul-Guimiliau, Rosnoën, Tréouergat, Melgven, Plonévez-du-Faou, Locmélard, Plougourvest, Guilligomarc'h, Plonéour-Lanvern, Tréglonou.

Cette liste est, sans doute, incomplète. Nous serions heureux de réparer les omissions involontaires qui nous seraient signalées.

JEUNESSE CATHOLIQUE BRETONNE. — Congrès de Saint-Brieuc. — Nous avons déjà annoncé le Congrès régional de cette Association, qui se tiendra à Saint-Brieuc les 15, 16 et 17 Avril prochain. Mgr Fallières a écrit au président la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» J'approuve l'idée que vous avez conçue d'un congrès de la Jeunesse Catholique dans ma ville épiscopale à l'occasion des fêtes de Pâques.

» Il me serait agréable d'en présider les séances. Je ne le pourrai pas, mais mon vicaire général M. Morelle et M. le chanoine Barré, curé-archiprêtre de ma cathédrale, vous porteront tour à tour mes encouragements et mes bénédictions.

» Le coup d'œil que j'ai jeté sur le programme de vos travaux m'a prouvé que votre Association a la conscience de ses devoirs présents, au double point de vue social et chrétien.

» En mettant à l'étude les « Mutualités contre la mortalité du bétail », vous affirmez l'intérêt que vous portez à la prospérité matérielle de nos laborieuses populations des campagnes si dignes de nos sollicitudes.

» En étudiant la « meilleure organisation d'un groupe paroissial » et en recherchant par quels moyens les jeunes catholiques bretons, unis et disciplinés sous la direction de leurs pasteurs, pourront le plus efficacement contribuer au maintien et au développement de la vie religieuse dans notre pays, vous répondez au vœu le plus cher de votre évêque et lui donnez une vision de l'Eglise de demain, victorieuse de l'épreuve et plus belle et plus grande que jamais.

» Que Dieu féconde vos efforts comme je bénis notre chère Jeunesse Catholique.

» PIERRE-MARIE,

» Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier. »

N. B. — On peut se procurer des questionnaires en s'adressant au secrétariat provincial, 32, rue Hoche, Rennes, ou au secrétariat diocésain, 24, boulevard Charner, Saint-Brieuc.

Des programmes donnant l'horaire des séances, le tarif des

hôtels, les heures de départ et d'arrivée des trains de Bretagne, seront envoyés d'ici quelques jours, à tous les groupes.

On a demandé des réductions sur les chemins de fer.

Les Bretons de Paris. — Le dimanche 18 Mars, a eu lieu le grand pèlerinage annuel des Bretons de Paris au Sacré-Cœur de Montmartre. Ces grandes réunions, organisées par la Société « La Bretagne », obtiennent d'année en année un succès de plus en plus grand. C'était vraiment beau et consolant de contempler ces milliers de Bretons dans la grande basilique. M. le chanoine Hamon, supérieur du Petit Séminaire de Tréguier, a prononcé un émouvant discours sur l'*Ame bretonne*.

Les aumôniers de la Société « La Bretagne » recommandent aux prières des lecteurs de la *Semaine religieuse* le succès des six retraites bretonnes que va prêcher le R. Père Siméon Kervennic, ancien vicaire de Lesneven.

La question concordataire. — La loi de Séparation a ouvert en France, le 9 Décembre 1905, la question concordataire, comme la brèche de la Porta Pia ouvrit à Rome, le 20 Septembre 1870, la question romaine. Les catholiques français ne paraissent guère s'en préoccuper. C'est la question de l'aménagement qui continue, pour eux, d'être à l'ordre du jour. Camperons-nous provisoirement sous la tente du droit commun, ou subirons-nous le dur régime de la détention dans la prison cellulaire de la loi cultuelle ? Les paris s'engagent de plus belle sur cette alternative. Mais le Concordat, qui donc y pense à cette heure ? Qui a l'idée précise qu'il n'est pas le nôtre, mais celui du Pape ? que, si l'abandon en doit être consenti, ce n'est pas par nous, mais par le Pape ? que l'abrogation tentée en violation de tous les droits n'a pas d'autre valeur qu'un coup de force brutale et qu'une injure révoltante ? qu'un tel état de choses est criant, et que son acuité crée précisément la question concordataire ? que c'est au Pape à la régler de concert avec l'Etat français, mais qu'il nous appartient aussi de hâter et de préparer cette solution ?

Ce point de vue, qui échappe à notre légèreté, Pie X le signale avec insistance dans l'Encyclique *Vehementer*. Résumons sa pensée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Vatican comprend ses responsabilités concordataires, ni qu'il intervient au nom de ses droits personnels, ni qu'il se plaint des attentats progressifs dont le pacte de 1801 fut la patiente victime, ni qu'il s'élève contre « la séparation complète et officielle. Le Siège Apostolique, affirme-t-il, n'a rien épargné pour écarter une calamité aussi grande. Mais attentions, bons offices, efforts, tout est resté sans effet. »

Ainsi, le Pape s'est souvenu qu'il était le défenseur-né du Concordat, de par l'autorité du Concordat lui-même. Mais, chaque fois qu'il a voulu en prendre la tutelle et la défense, la République maçonnique l'a éconduit comme un importun sans mandat. Injure grossière, oubli calculé de tout respect, véritable déni de justice ! Pie X note vigoureusement tous ces griefs ; et s'il les dénonce en manière de réquisitoire, nul doute que ce ne soit avec le dessein d'en exiger, le moment venu, d'équitables réparations.

Ces premières injures, déjà anciennes, l'abrogation légale du Concordat vient de les aggraver singulièrement. En effet, « ce traité était sous la sauvegarde de la foi jurée ». Il engageait les successeurs de Bonaparte comme ceux de Pie VII. Il devait être maintenu de part et d'autre, comme tous les traités internationaux, en vertu du droit des gens, et ne pouvait être annulé que d'un commun accord. « Or, aujourd'hui, l'État abroge de sa seule autorité le pacte solennel qu'il avait signé. Il transgresse ainsi la foi jurée. Ne reculant devant rien, il n'hésite pas plus à infliger au Siège Apostolique l'outrage qui résulte de cette violation du droit des gens, qu'à ébranler l'ordre social et politique lui-même, puisque, pour la sécurité réciproque de leurs rapports mutuels, rien n'intéresse autant les nations qu'une fidélité inviolable dans le respect sacré des traités. »

Le même droit des gens exigeait aussi que la rupture fût précédée d'une dénonciation régulière. Or, le Gouvernement français a omis de faire cette dénonciation ; il n'a même pas prévenu le Saint-Siège par une démarche quelconque ; il a cru pouvoir le traiter sans les égards ordinaires et la courtoisie dont on ne se dispense jamais, même vis-à-vis des États les moins puissants. Telle est la procédure odieuse que l'on a réservée à la puissance pontificale et à la dignité du chef suprême de l'Église.

Quelle sera la sanction de ces doléances ? Elle mérite d'être transcrite textuellement. « Nous souvenant de Notre charge apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Église, Nous réprouvons et condamnons la loi votée en France sur la Séparation de l'Église et de l'État, comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités. Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège Apostolique et pour Notre personne. »

Après une déclaration aussi catégorique, il est bien acquis que le Pape n'abdique rien et qu'il revendique tout. Ce qu'on a fait sans lui et malgré lui, on sera amené à le défaire avec lui. « Car, dit-il, les lois de persécution finissent toujours par être abrogées. Plaise à Dieu que ceux qui détiennent le pouvoir en France sui-

vent bientôt, sur ce point, l'exemple de ceux qui les précédèrent ! »

Bientôt ! c'est le vœu de Pie X, et sans doute c'est celui de tous les catholiques français. Qu'ils en pressent la réalisation. Qu'ils ajournent, s'il le faut, leur organisation culturelle et qu'ils vivent au hasard des événements, jusqu'à ce que soit résolue la question concordataire ? N'est-ce pas la question préalable ? X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dimanche, veille de la saint Joseph, sa fête patronale, le Saint-Père a reçu, dans sa bibliothèque privée, tous les cardinaux présents à Rome. Le cardinal Oreglia, doyen, présenta les vœux du Sacré Collège. Le Pape remercia les cardinaux de leur concours dévoué, que Dieu récompensera. Puis il parla des catastrophes qui viennent affliger tous les cœurs, notamment de celle des mines de Courrières.

Le Pape a envoyé à Mgr l'Évêque d'Arras 20.000 francs pour les familles des victimes.

Lundi, fête de saint Joseph, à 8 heures, Pie X a célébré la messe à la chapelle Sixtine, où des chants ont été exécutés sous la direction de Mgr Perosi. Assistaient à la cérémonie 800 personnes inscrites pour recevoir la communion de la main du Pape.

A l'occasion de sa fête, le Souverain Pontife a reçu de nombreuses dépêches d'hommages et des cadeaux, spécialement d'Italie et de France.

Tous les catholiques français doivent avoir à cœur de témoigner leur reconnaissance au Saint-Père qui, abreuvé d'outrages à cause de nous, nous réserve néanmoins les tendresses les plus exquis de son amour paternel. Cette reconnaissance doit se traduire par de ferventes prières, par les témoignages d'un inviolable attachement au Saint-Siège et par une filiale obéissance à la parole du Pape. Or, voici ce qu'un des évêques récemment sacrés par Pie X, Mgr Gouraud, évêque de Vannes, disait il y a quelques jours aux Bretons réunis à Sainte-Anne d'Auray en prévision de l'inventaire de la basilique : « Aujourd'hui je veux vous adresser une première recommandation. Elle nous a été faite si souvent et avec une insistance si marquée par le Souverain Pontife, que je crois nécessaire de vous la dire dès cette première entrevue : « Soyez unis, nous » disait-il ; les malheurs des catholiques de France viennent en » grande partie du défaut d'union parmi eux. » Si ce bon Pape était ici, il serait consolé, mes Frères, devant le spectacle que vous offrez en ce moment d'une union si parfaite.

« Cette union, conservez-la, fortifiez-la... »

Catholiques, soyons unis dans la prière et pour l'action. C'est l'ordre du Pape, et c'est la condition de la victoire.

Pie X a fait connaître aux délégués des sociétés catholiques italiennes assemblées à Florence son règlement relatif aux directions diocésaines. C'est l'Evêque qui désignera à l'avenir les hommes de sa confiance pour gouverner les œuvres dans les limites de son diocèse. On espère prévenir par là les abus qui s'étaient introduits dans plusieurs de ces associations par trop indépendantes de l'autorité diocésaine. La main ferme et paternelle du Pape se fait sentir partout, elle donnera aux diverses institutions de zèle et d'apostolat en Italie une cohésion qui leur faisait défaut.

FRANCE. — Application de la loi de Séparation. — Malgré la crise ministérielle, l'inventaire des biens d'église s'est poursuivi sur tout le territoire français. S'il n'y a pas de mort à signaler cette semaine, il faut noter de nombreuses scènes de violence pendant lesquelles les catholiques ont résisté avec courage, et ont souvent rendu impossibles les tentatives des agents du fisc.

Le gouvernement a donné ordre de surseoir aux inventaires dans les localités où l'on craindrait des troubles graves.

Des poursuites judiciaires sont exercées contre de nombreux catholiques — prêtres et fidèles — à l'occasion des inventaires. Plusieurs maires ont été suspendus de leurs fonctions, puis révoqués.

Mgr l'Evêque de Tulle écrit à MM. les curés du Pescher et de Beynat pour stigmatiser l'acte inqualifiable d'un agent, qui venu à l'église du Pescher par surprise, « s'est permis d'ouvrir le tabernacle et de palper les vases sacrés ».

Le prélat prescrit une cérémonie de réparation publique pour cet odieux sacrilège.

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes vient d'adresser aux préfets une circulaire leur enjoignant de lui signaler d'urgence les ecclésiastiques qui, ayant formé des demandes de pensions ou d'allocations, auraient eu, lors des inventaires, une « attitude critiquable... »

— Le Règlement d'administration. — Le *Journal Officiel* a publié, sous la date du 16 Mars, avec un retard illégal de huit jours, le règlement d'administration publique concernant l'attribution des biens des Fabriques, les édifices du culte, les associations cultuelles et la police des cultes. Le texte est conforme à celui qui avait été publié par suite d'une communication officielle. Nous n'avons donc pas lieu de changer l'appréciation très succincte que nous en avons donnée.

Nous ne pouvons, on le comprend, publier *in extenso* ce document dont les 53 articles prendraient plus de dix pages de la

Semaine religieuse. Nous en donnerons, s'il y a lieu, un résumé complet.

« Religion d'argent. » — Déjà la *Semaine religieuse* a signalé et démenti les bruits malveillants répandus dans le public et tendant à faire croire que, après la Séparation, l'administration des sacrements ne serait plus gratuite, qu'elle serait refusée à ceux qui ne feraient pas partie des futures associations cultuelles, etc. C'est une pensée qui ne viendra même pas à l'esprit d'un prêtre catholique.

Les pasteurs protestants semblent avoir une tout autre idée de leurs devoirs.

Un journal de Nîmes, en effet, vient de donner le résumé d'une circulaire adressée par le conseil presbytéral de Saint-Maixent à ses coreligionnaires, pour les engager à former des associations dans le but de pourvoir aux frais du culte.

Jusque-là rien à dire.

Mais cette circulaire se termine par un *nota* très suggestif que voici :

« *Nota.* — 1^o Vous êtes prié de répondre sans retard au formulaire ci-joint, car il est urgent que le Conseil presbytéral soit fixé le plus tôt possible; seuls, ceux qui auront répondu affirmativement auront droit aux services des pasteurs;

« 2^o Dans les statuts à venir de l'association, il sera formellement interdit aux pasteurs d'accomplir aucun acte pastoral, baptême, mariage ou enterrement, en faveur de ceux qui ne font pas partie de l'association. »

Les voilà bien, ces pasteurs dont on a tant vanté le désintéressement.

Le rapprochement est d'autant plus piquant que la Réforme naquit d'une protestation contre « le trafic des indulgences », et que volontiers les protestants dans notre pays reprochent aux catholiques d'avoir une « religion d'argent ».

Pensées. — L'Eglise est persécutée, parce qu'elle possède des droits et qu'elle impose des devoirs. LACORDAIRE.

— Il ne faut pas regarder le devoir en face, mais l'écouter et lui obéir les yeux fermés. JOUBERT.

Chemin de fer d'Orléans.

FÊTES DE PAQUES 1906

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets *Aller et Retour*, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 7 au Mercredi 25 Avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 26 Avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 26 Avril.

BIBLIOGRAPHIE

L'Œuvre messianique de Jésus-Christ. Conférences prêchées à Saint-Jacques du Haut-Pas de l'Avent 1904 à Pâques 1905, par D. VIEILLARD-LACHARME. 1 vol. in-12 de 322 pages.

Ce nouvel ouvrage de M. Vieillard-Lacharme est le complément du volume qu'il a publié l'année dernière : *La Divinité de Jésus-Christ*. L'auteur y expose la doctrine de l'Eglise sur le dogme fondamental de la Religion chrétienne, tout en répondant aux objections contemporaines.

Voici en quels termes élogieux Mgr Dubois, évêque de Verdun, approuve l'ouvrage dans la lettre qu'il a bien voulu adresser à l'auteur :

« *L'Œuvre messianique de Jésus-Christ* est une très belle synthèse, à la fois dogmatique, morale et apologétique. Vous vous y montrez au courant non seulement des doctrines traditionnelles, mais encore des discussions de la néocritique et des attaques de l'incrédulité moderne.

« Vous enseignez les vérités de la foi, mais vous savez aussi la défendre avec des arguments solides, sérieusement médités et présentés, j'aime à le dire, avec une force de conviction qui repose sur un savoir éclairé et un grand amour pour les âmes. »

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Mars 1906 :

I. Une ère nouvelle pour l'épiscopat français, par Paul AUCLER. — II. Les Théories du Logos au début de l'ère chrétienne. La conception alexandrine. Philon, par Jules LEBRETON. — III. Versailles (1870-1880). Souvenirs et récits, par Jean NOURY. — IV. Questions de langue et de littérature catalane, par Joseph BOUBÉR. — V. L'Événement du 30 Août dernier, par Robert MARCHAL. — VI. Question biblique : Lettre au directeur des « Études », par le R. P. LAGRANGE. — Réponse au R. P. Lagrange, par Joseph BRUCKER. — VII. Bulletin d'économie sociale, par Charles ANTOINE. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

L'Action populaire. — N° 97. — Georges GOYAU. **Solidarisme et Christianisme.** — Jeter bas un masque et découvrir une noble figure, opposer aux mensonges du socialisme, la doctrine de l'Évangile, montrer où est le péril et aussi où est le salut, tel est le but que M. Georges Goyau s'est proposé et qu'il atteint en écrivant à sa manière, avec des paroles métalliques « *Solidarisme et Christianisme* ».

En vente dans les principales librairies.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le Finistère et départements voisins, propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, fabriques, usines, moulins, scieries, briqueteries, transports, nouveautés, quincailleries, boulangeries, brasseries, cafés, hôtels, restaurants, vins spiritueux, épicerie, etc... Écrire à la

BANQUE D'ÉTUDES

8, Boulevard Saint-Martin, Paris (26^e année),

la plus importante étude de France, universellement renommée pour vendre rapidement tous fonds de commerce, industriels, propriétés agricoles, domaines, pour trouver associés, commanditaires, capitaux pour l'industrie. Toute demande est étudiée sur place à nos frais.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Évêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Quimper ; Quimper-lé ; Rumengol ; Suites d'inventaires ; La Résistance ; Clohars-Fouesnant ; Gourin ; Association

de la Jeunesse Catholique ; Congrès de St-Brieuc ; Assez louvoyé.

IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le Pape et la loi de Séparation ; Les pensions et allocations ; Devant les tribunaux ; Mort de M^{re} Ollivier, évêque d'Ajaccio.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1^{er} Avril. — Dimanche de la Passion. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suiv. avec mémoire du Dim. de la Passion.

Lundi, 2. — S. François de Paule, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 3. — Office de la fête ; simple. Violet.

Mercredi, 4. — S. Isidore de Séville, Ev. Doct. Double. Blanc.

Jeudi, 5. — S. Vincent Ferrier, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 6. — Les Sept Douleurs de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 7. — Office du jour ; simple. Violet.

Dimanche, 8. — Dimanche des Rameaux.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu, aux époques fixées par le tableau, dans les paroisses de : Tréglo-non, Trefflagat, Plounéventer, Saint-Evarzec, Brélès, Nizon, Loc-Eguiner (Ploudiry), Plonéour-Lanvern et Plouider. Elle se fera dans les communautés désignées ci-après :

Orphelinat (ancien Refuge) de Brest. 1^{er}-2 Avril.

Providence de Saint-Pol de Léon. 3-4 —

Petites-Sœurs des Pauvres, à Brest. 5-6 —

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon. 7-9 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Déjà plusieurs fois Nos prêtres Nous ont demandé ce qu'auraient à faire les conseils de fabrique dans leur prochaine réunion du dimanche de *Quasimodo*. Nous nous empressons de leur répondre.

1° Ils devront établir et arrêter définitivement les comptes de l'exercice 1905. Ces comptes seront envoyés à la préfecture et à l'évêché avec les pièces comptables, de la même manière que précédemment.

2° Ils pourront, dans cette réunion, établir un budget supplémentaire pour l'exercice 1906. Dans ce budget supplémentaire ils pourront constituer, tant sur les bonis antérieurs que sur les recettes du présent exercice, un traitement convenable (en tout ou en partie) tant pour les curés ou recteurs que pour les vicaires. Toutefois, ces traitements ne pourront dépasser les indemnités allouées autrefois aux ministres du culte en vertu du Concordat.

Il est à remarquer, à ce point de vue, que les pensions ou allocations concédées par la nouvelle loi le sont à titre de secours individuels, et nullement pour rémunérer le service du culte auquel, de par la loi nouvelle, les ecclésiastiques ne sont plus assujettis, qu'ils soient pensionnés ou non.

Nous engageons donc nos conseils de fabrique à voter ces traitements toutes les fois qu'ils le pourront, sans cependant engager des sommes qu'ils ne pourraient payer, quand, à la fin de l'année, ils seront mis en demeure de rendre le compte définitif de leur gestion. Mais, s'il n'est pas convenable de mettre en déficit le compte de 1906 pour assurer un traitement aux ministres du culte, rien ne nous oblige à clôturer cet exercice par un boni quelconque, et nous pouvons disposer régulièrement et ostensiblement pour l'entretien de nos prêtres des excédents résultant des exercices antérieurs ou prévus pour l'exercice 1906.

Nous insistons d'autant plus sur ce point que, pour la présente année, l'œuvre du *Denier du clergé* n'étant point encore définitivement établie dans le diocèse, nous ne pourrions, en dehors du concours des fabriques, accorder que des secours relativement faibles et seulement à ceux des recteurs qui sont à la tête des paroisses les plus pauvres.

3° Les comptes de l'exercice 1906 devront être établis comme pour les années précédentes, jusqu'au jour où les conseils de fabrique seront civilement dissous. A cette date, ces comptes seront remis, avec les pièces justificatives, soit à la préfecture soit aux associations qui, en vertu de la nou-

velle loi, seraient appelées à succéder aux conseils de fabrique.

Quant aux budgets de l'année 1907, nous pensons que les conseils de fabrique peuvent encore les établir dans la prochaine réunion de *Quasimodo*; mais cela n'est pas nécessaire, puisque ce sera une association nouvelle qui devrait les mettre en exercice. Toutefois nous engageons nos conseils de fabrique à les établir et à y faire figurer le traitement des ministres du culte. Ce sera peut-être un moyen d'atténuer pour une année encore (1907) les lourdes charges qui vont peser sur les fidèles du diocèse par le fait de la suppression du budget des cultes.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières M. Jacq, jeune prêtre de Plounéour-Trez, décédé le 21 Mars.

III. Association de bienfaisance en faveur du clergé. — A cause d'une absence forcée de Mgr l'Evêque, la réunion des membres directeurs de cette association, annoncée pour le jeudi 5 Avril, est avancée de deux jours et fixée au mardi 3 Avril, à 2 heures.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AVRIL 1906

L'Union des Églises chrétiennes.

L'union des Eglises chrétiennes est une des grandes nécessités de l'heure présente. Elle serait la réalisation du vœu suprême du Cœur de Jésus, laissant à ses disciples, avec le précepte de l'amour fraternel, le secours de sa prière au Père céleste pour qu'ils soient « consommés dans l'unité ». Mais, en même temps, elle serait pour l'avenir du christianisme dans le monde moderne la solution providentielle de difficultés en apparence insurmontables. Elle réunirait dans un indestructible faisceau, pour la lutte suprême contre l'athéisme, toutes les forces spirituelles des croyants, si longtemps divisées par des guerres fratricides. Elle rendrait toute son efficacité à la prédication chrétienne dans les pays infidèles, aujourd'hui partout entravée par les rivalités confessionnelles. Elle serait, aux yeux des incroyants de bonne foi, la démonstration la plus saisissante de la vitalité inépuisable du christianisme.

Bien des signes consolants annoncent que l'heure approche où cette grande question devra passer du domaine de la théorie à celui des réalisations pratiques. En Angleterre, en Orient, en

Russie même, le nombre augmente, tous les jours, des âmes sincères qui appellent de leurs vœux le rétablissement de la grande unité chrétienne. Mais un événement si désirable est encore retardé par des difficultés immenses : il y a des inimitiés de races, des souvenirs sanglants, des malentendus séculaires que la toute-puissance de Dieu peut seule écarter. Il faut un miracle, et la prière seule peut l'obtenir, unie à la pénitence pour les fautes passées.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'Œuvre électorale.
- III. — Les prédications du Carême et les Communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE — *Dimanche 1^{er} Avril*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

PAROISSE DE KERFEUNTEUN. — Chapelle de la Mère de Dieu. — Un pèlerinage, auquel sont convoquées toutes les paroisses du canton de Quimper, aura lieu au sanctuaire de la Mère de Dieu, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque, le vendredi 6 Avril, fête de Notre-Dame des Sept Douleurs.

Messes à 6 h. et à 7 heures.

A 8 heures, messe de Monseigneur, qui adressera une allocution aux pèlerins.

Une dernière messe basse sera dite à 9 heures.

La loterie des Dames de Saint-Vincent-de-Paul sera exposée à la salle synodale de l'Evêché, dimanche prochain 1^{er} Avril ; le tirage en aura lieu le lundi 2, à 1 heure de l'après-midi.

Nécrologie. — I. Le jeune prêtre dont nous annonçons plus haut la mort, M. Jacq (Goulven-Joseph-Marie), venait d'atteindre sa 26^e année. Né à Plounéour-Trez le 17 Mars 1880, il avait été ordonné prêtre le 25 Juillet 1904 ; il était depuis cette époque employé comme auxiliaire dans sa paroisse natale. « D'une bonté douce et affable, inspirée par une exquise charité, il avait gagné en peu de temps l'affection et l'estime de tous ; il a fait beaucoup de bien à ses compatriotes par l'exemple de sa piété, son zèle et son esprit de sacrifice.

» Souffrant depuis quelques mois, M. Jacq pressentait sa fin prochaine, mais conservait sa franche gaieté. Il est resté quatre

jours seulement alité, mais ses souffrances étaient très vives. Le mercredi 21 Mars, il reçut l'Extrême-Onction, dans les plus touchants sentiments de piété et de résignation à la volonté divine, répétant qu'il était doublement heureux d'avoir donné le bon exemple aux paroissiens en recevant les derniers sacrements avec sa pleine connaissance. Il l'a conservée jusqu'à la fin, et s'est éteint doucement en baisant son crucifix.... L'enterrement de M. Jacq s'est fait à Plounéour-Trez au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, devant une assistance de 36 prêtres.

II. M. Claude Pilven vient de mourir à Quimper, après une courte maladie, à l'âge de 83 ans. Pendant plus d'un demi-siècle il a été chef jardinier au Grand Séminaire, où de nombreuses générations de prêtres l'ont connu, toujours le sourire aux lèvres, avec un mot aimable et parfois piquant. Tous auront un souvenir devant Dieu pour ce bon et fidèle serviteur.

R. I. P.

QUIMPER. — La Station quadragésimale. — La sainte Quarantaine est déjà bien avancée, et l'on arrive au temps pascal sans que nous ayons parlé encore des prédications du Carême au moins dans notre ville. Ce que nous en dirons aujourd'hui — un peu tardivement — sera pour constater leur plein et légitime succès.

A la cathédrale de Saint-Corentin, M. l'abbé Bourg, à chacun de ses sermons, réunit autour de la chaire un bel auditoire où les hommes sont certainement plus nombreux que jamais. C'est un plaisir de voir l'entrain avec lequel tous chantent des cantiques avant et après l'instruction, guidés par la belle voix du prédicateur ; on est surtout édifié en voyant cette masse de fidèles si recueillis, si attentifs aux paroles de l'orateur sacré... Celui-ci parle en vrai missionnaire, avec une conviction où l'on sent l'homme de Dieu, uniquement préoccupé de faire du bien aux âmes. Après avoir traité, au début de la Station, du règne de Dieu dans les âmes, de la vie surnaturelle et de son aliment nécessaire, la grâce, puis montré les obstacles que le monde avec ses maximes perverses et le démon, secondé par ses trop fidèles suppôts, suscitent pour nous éloigner du but marqué par Dieu, il va dans ses prochaines instructions parler des grandes vérités : le salut, la mort, l'éternité, dont le Souverain Pontife recommande si instamment aux pasteurs d'entretenir les fidèles.

A Saint-Mathieu, nous le savons, les instructions du prédicateur, M. l'abbé Guérin, sont également très suivies et sa parole bien goûtée. Il traite des sujets tout pratiques : l'amour de Dieu, l'oubli de Dieu, l'amour du prochain, etc., qu'il revêt d'une forme élégante, mais sans autre souci, on le voit, que de faire mieux accueillir ces vérités si utiles aux âmes... Puisse le nombre des auditeurs aller toujours croissant, à Saint-Mathieu comme à Saint-

Corentin, et dans toutes les églises où les prédicateurs travaillent avec tant de zèle à répandre la bonne semence de la parole de Dieu ! Puisse cette parole, qui est lumière et force, être accueillie partout avec une égale bonne volonté ; puisse-t-elle produire des fruits abondants, opérer de nombreuses conversions et préparer de ferventes communions pascales !

QUIMPERLÉ. — La Station à Sainte-Croix. — Les prédications des premières semaines du Carême ainsi que la station bretonne sont données par le clergé paroissial.

Le prédicateur de la quinzaine de Pâques est M. Millour, ancien aumônier de la Marine.

RUMENGOL. — Pèlerinage. — Dimanche dernier, fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, a eu lieu, sous la présidence de Mgr l'Evêque, un pèlerinage à Notre-Dame de Rumengol organisé par le Comité de la Ligue patriotique des Françaises de Châteaulin. Les pèlerins étaient nombreux, malgré la rigueur exceptionnelle de la saison, et l'église s'est trouvée bien insuffisante à contenir la foule réunie pour la grand'messe.

Dans son allocution, Monseigneur a d'abord salué l'initiative de la Ligue patriotique des Françaises, dont il a ensuite exposé le programme résumé en ces trois points : 1^o instruction religieuse des enfants par les catéchismes volontaires et les écoles libres ; 2^o diffusion de la bonne presse ; 3^o l'action électorale... Pour réaliser ce programme, les ligueuses doivent se placer sous la protection de la T. Sainte Vierge, qui leur obtiendra les grâces d'union, de persévérance et de force, nécessaires pour leur œuvre de défense et d'apostolat.

Deux conférences ont été données, au champ du Couronnement, l'une en français par M. Lemaire, l'autre en breton par M. du Rusquec, qui tous deux ont soulevé d'unanimes applaudissements par leurs énergiques appels en faveur de la justice et de la liberté.

Après les vêpres qu'il a présidées, Mgr l'Evêque a donné la bénédiction du T. Saint-Sacrement ; mais, l'heure du chemin de fer le pressant, il a eu le regret de quitter Rumengol sans pouvoir assister à la procession.

Suites d'inventaires. — Les inventaires de biens d'églises semblent terminés dans le diocèse ; du moins nous croyons savoir que toutes les paroisses, sauf nos quatre îles, ont eu la visite des agents du fisc. On sait quel accueil ils ont reçu dans la plupart ; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui sinon pour compléter, au moyen des renseignements qui nous ont été fournis, la liste de celles où la population s'est nettement opposée aux opérations inventoriales. Nous devons donc ajouter à ce tableau d'honneur :

Lanarvily, Lennon, Mahalon, Plouégat-Guerrand, Plounéour-Trez, Loc-Eguiner Ploudiry ainsi que toutes les autres paroisses de ce canton.

Les inventaires seront-ils repris, et quand ? Pas avant les élections, selon toute vraisemblance. Le seront-ils après, et dans quelles conditions ?... La réponse est aux électeurs.

Si les inventaires sont momentanément terminés, leurs suites durent encore. Plusieurs églises portent des traces de crochetage et d'effraction ; des catholiques sont encore sous les verrous.

Comme nous l'avions annoncé, M. Dantec, vicaire de Landeleau, a comparu jeudi 22 Mars, devant le tribunal de Châteaulin, sous l'inculpation d'outrage au maire, rebellion et coups aux gendarmes. Bien que les faits soient loin d'être prouvés, comme l'a fait clairement voir M^e de Chamillard, sénateur, dans une éloquente plaidoirie, l'abbé Dantec a été condamné à un mois de prison sans sursis et aux dépens. Il est actuellement détenu à la maison d'arrêt de Châteaulin, où nous lui adressons l'expression de l'affectueuse estime et des sympathies de ses confrères et tous les catholiques du diocèse.

M. le Recteur de Landeleau rejoindra-t-il son vicaire en prison ? Il est cité, à son tour, devant le tribunal pour aujourd'hui (jeudi 29 Mars).

D'autre part, M. Marc, vicaire à Clohars-Carnoët, a comparu, mardi, devant le juge d'instruction de Quimper. M. Bervas, vicaire à Spézet, serait encore menacé de poursuites.

Samedi dernier, le tribunal correctionnel de Quimper a condamné trois jeunes gens de Plomelin, les deux premiers à 10 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende, le troisième à 15 francs d'amende.

Mais l'inventaire a eu des suites particulièrement graves pour Landeleau. A la suite de certaines circonstances qui ont amené l'arrestation du Vicaire et les poursuites exercées contre le Recteur, Mgr l'Evêque a supprimé provisoirement tout service religieux dans la paroisse. L'ordonnance épiscopale a été signifiée à la population par M. le Curé-Doyen de Châteauneuf.

C'est la deuxième fois depuis moins d'un siècle que cette paroisse est l'objet d'une telle mesure de la part de l'autorité ecclésiastique. Au mois de Mars 1810, à la suite de vexations inouïes du maire — hautement désapprouvé par le sous-préfet de Châteaulin, qui s'appelait alors M. Baudier (1) —, l'Evêque de Quimper retira le recteur, M. Le Bozec, qui ne fut pas remplacé. Au mois de Décembre, une députation d'habitants de Landeleau, maire en tête, vint faire sa soumission à l'Evêque et demander un autre prêtre, qui ne leur fut accordé qu'un peu plus tard.....

(1) Les pièces authentiques se trouvent aux archives de l'Evêché. N. R.

Le souvenir de ces faits s'est conservé dans le pays... Puisse la punition qui, selon la tradition populaire, frappa les auteurs responsables, être épargnée à leurs imitateurs ! C'est ce que les prêtres de Landeleau, victimes des avanies... renouvelées de 1810, sont les premiers à demander à Dieu.

La résistance. — ...Je l'ai vue de près dans toutes ces paroisses du Léon où, sans dire une parole, sans faire un geste, simplement mêlé à la foule, j'ai compris ce qu'aujourd'hui le gouvernement appelle un inventaire terminé.

Ah ! je vous jure qu'il n'y avait là « ni curés, ni hobereaux fomenteurs d'insurrection » ! Près du porche roman de la vieille église, d'où le tocsin, lugubre, résonnait, à coups pressés, jusqu'au fond de nos cœurs, tout un peuple se pressait, ému, silencieux, les visages contractés et résolus, comme si, de la terre où, sous les tombes de granit, dorment les aïeux, montait à son âme l'inspiration des suprêmes courages : à travers ses rangs, l'homme de l'administration, condamné par la loi de folie à cette lamentable corvée, s'avancait, pressé d'en finir.

Sur le seuil, le recteur l'attendait, et d'une voix où tremblait la douleur, en quelques mots, repoussait la sommation sacrilège : « Je n'ouvrirai pas mon église pour l'exécution d'une loi condamnée par le Pape ! J'aimerais mieux mourir ! Tous mes paroissiens le répètent avec moi ! » « Oui, tous ! » s'écriait le peuple d'une formidable clameur, et, tandis que l'agent se retirait hâtivement, soudain, sous le ciel traversé de brumes, les fronts se découvraient, les genoux ployaient, et le *Credo*, s'élevant de toutes ces poitrines en une puissante acclamation, allait porter jusqu'au rivage prochain de la mer armoricaine, le serment et la foi de ces âmes chrétiennes.

Il y a, dans le pays que je représente, trente et une paroisses : dans l'une, un simulacre d'inventaire s'est fait par la force, après une lutte de neuf heures qu'on n'a plus osé recommencer nulle part ; dans quatre, des circonstances particulières ont permis de le faire sans résistance, mais non sans la protestation de toute la population ; dans les vingt-six autres, il n'a pu avoir lieu : les églises sont fermées, gardées jour et nuit, et la population est résolue à ne pas y laisser pénétrer les agents de la force publique. Il faudra les prendre d'assaut.

Ces vingt-six paroisses comptent parmi les 51,490 inventaires que le gouvernement, pour masquer sa défaite, fait annoncer comme terminés ! Par cet exemple, on peut juger du reste et de ce que vaut la statistique ministérielle.

La vérité est qu'à l'heure présente, non pas seulement dans l'Ouest, mais au Nord, à l'Est, et au Midi, comme au Centre, la loi de séparation est mise en échec par la résistance spontanée de la population.

Voilà la situation. Les circulaires n'y changeront rien. Pas une

porte d'église ne s'ouvrira : pas un poste de garde ne quittera la place. On attendra ce qu'il faudra, mais on tiendra bon.

A. DE MUN.

(Gaulois du 21 Mars.)

CLOHARS-FOUESNANT. — La Mission. — Une des premières préoccupations de M. Uguen, dès son arrivée à Clohars, fut de procurer à ses paroissiens les bienfaits d'une Mission, ce qu'ils n'avaient pas eu depuis 25 ans. Celle qui vient d'être donnée, du 4 au 18 Mars, a réussi au delà de toute espérance. On a pu compter, la première semaine, 250 communions ; la seconde, 360. C'est dire que, en plus des paroissiens de Clohars, beaucoup de fidèles des paroisses voisines, Pleuven, Gouesnac'h et Bénédet, ont voulu prendre part aux exercices de la Mission.

MM. Bourdoulous et Le Jollec, dignes successeurs du P. Mau noir, étaient chargés de la prédication : M. Bourdoulous donnait les conférences et expliquait les tableaux ; M. Le Jollec exposait les grandes vérités. Ce qui caractérise la prédication de ces deux zélés missionnaires c'est, entre autres qualités, la clarté de leur enseignement et l'onction de leur parole qui va droit aux cœurs.

La direction du chant avait été confiée, la première semaine, à M. Rozec, vicaire au Tréhou, la deuxième à M. Goret, vicaire à Plougoulm. Leur tâche a été bien facile, les fidèles connaissant leurs cantiques et sachant les chanter avec âme et enthousiasme.

La Mission se termina le dimanche, 18 Mars, par une splendide procession à la chapelle de Notre-Dame du Drennec, à laquelle prirent part de 8 à 900 personnes. Un des missionnaires, M. Bourdoulous, parla de la dévotion à la T. Sainte Vierge et confia à Marie les fidèles qui avaient pris part aux exercices de la Mission... Notre-Dame du Drennec, du haut du ciel, ne manquera pas de veiller sur ses enfants et — nous n'en doutons pas — saura les affermir dans la résolution qu'ils ont prise pendant ces jours bénis, de rester, toujours et quoi qu'il arrive, des chrétiens fermes dans leur foi, fidèles à Dieu et à leur sainte Mère l'Eglise catholique.

L. G.

GOURIN. — Cérémonie de vêtiture. — Depuis que la persécution a dispersé tant de nos communautés, beaucoup de jeunes filles qui aspirèrent à quitter le monde pour la vie religieuse ne savent plus où se diriger. A celles qui ne craignent ni l'exil ni les missions lointaines nous sommes heureux d'indiquer la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui continue à recevoir les postulantes de notre région dans son noviciat de Gourin, heureusement maintenu.

Une touchante cérémonie de prise d'habits a eu lieu dans la chapelle de cet établissement, le 19 Mars dernier, fête de saint Joseph.

« Parmi les jeunes filles qui ont échangé ce jour-là le costume

du monde contre le voile de la fiancée du Christ, quatre appartiennent au diocèse de Quimper, toujours fécond en généreux dévouements.

Le sermon de vêture a été prêché par M. le chanoine Kerdaffrec, ancien curé-archiprêtre de Pontivy, aujourd'hui retiré à Gourin, qui avait bien voulu donner aux heureuses novices la retraite préparatoire. Sa parole, toujours éloquente, a profondément ému l'assistance, et bien des yeux se sont mouillés de larmes...

Association de la Jeunesse Catholique. — Les progrès rapides et incessants de l'A. C. J. F. dans le Finistère ont décidé les bureaux des groupes de Brest à fonder un Comité de propagande. Le Comité met à la disposition des groupes et des paroisses des conférenciers français et bretons de premier ordre. Un secrétaire général est chargé de donner, gratuitement, à tous ceux qui en feront la demande, les renseignements nécessaires concernant l'A. C. J. F., la presse, les cercles d'études, les sports, etc., avec des renseignements juridiques et professionnels.

Un de nos camarades est spécialement chargé des tracts de propagande, des revues et des livres.

Nous espérons que notre œuvre sera bien accueillie de tous. Les encouragements lui sont venus nombreux déjà ; la protection que Monseigneur l'Evêque et plusieurs membres du clergé breton nous ont témoignée nous est un gage de succès.

L'heure n'est plus à l'hésitation ; il faut s'organiser, se grouper. Que la jeunesse bretonne le comprenne et qu'elle vienne à nous ; que les prêtres accordent leur bienveillance à cette Association qui ne pense qu'à les aider de tout son pouvoir.

Nous ne demandons à nos camarades que de la bonne volonté, de la discipline et de l'esprit de sacrifice.

Dans certains milieux catholiques, on entretient des préjugés malveillants à l'égard de l'A. C. J. F. L'œuvre du Comité de propagande sera de les dissiper, en montrant la Jeunesse Catholique sous son vrai jour. Nous espérons qu'il réussira et que, bientôt, tous reconnaîtront que l'A. C. J. F. est l'organisation qui répond le mieux aux besoins de l'heure présente.

Adresser toute demande de renseignements au Secrétaire général de la Jeunesse Catholique, 1 bis, rue Duquesne, Brest. P. A.

Congrès de Saint-Brieuc. — Comme nous l'avons annoncé, la *Jeunesse Catholique bretonne* tiendra son congrès annuel à Saint-Brieuc, les dimanche, lundi et mardi de Pâques 1906. Nous attirons particulièrement l'attention de MM. les Curés, recteurs, vicaires, séminaristes et de toutes les personnes que le mouvement de régénération religieuse et sociale intéresse sur les importantes questions qui feront l'objet des travaux de cette assemblée : les *Caisses mutuelles contre la mortalité du bétail* et l'*Organisation de la Jeunesse Catholique en Bretagne*.

Une réunion spéciale pour MM. les ecclésiastiques, prêtres et séminaristes, aura lieu dans la matinée du mardi sous la présidence de M. l'abbé Tournade, aumônier général. Nous espérons que les fêtes de Pâques ne seront pas un obstacle pour ces messieurs de prendre part aux travaux de cette assemblée provinciale, la principale question n'étant examinée que dans les journées du lundi et du mardi.

Un questionnaire destiné à préciser les questions qui seront étudiées au Congrès est adressé gratis à toutes les personnes qui en font la demande au secrétaire de la *Jeunesse Catholique*, 32, rue Hoche, Rennes, ou 24, Boulevard Charner, Saint-Brieuc.

Nous espérons donner prochainement le programme définitif et les renseignements concernant les chemins de fer, hôtels, etc. Ajoutons que Nos Seigneurs les Evêques de Bretagne nous ont envoyé leur précieuse bénédiction pour attirer sur ce Congrès provincial les faveurs de Dieu.

Assez louvoyé ! — Qu'un fidèle écrive confidentiellement à son Evêque : « Comprenez bien la loi de Séparation ; faites-la comprendre au Pape. Et risquez-vous donc dans les Associations cultuelles, qui sont d'inoffensifs joujoux. J'ai des motifs de le croire. Si vous passez outre, vous serez cause que le catholicisme sera perdu chez nous et la France aussi. » C'est le cas de Grosjean qui en remontre à son curé. Il a conscience de porter, dans les lobes de son cerveau, le salut de la religion avec celui de la patrie ; il sait d'ailleurs que son pasteur ménerait à leur perte ces deux choses si respectables et si chères. Il délivre sa conscience au prix d'une démarche simplement naïve dans sa prétention. Les gens d'église sont exposés à subir de ces gaffes et ne s'en offensent point.

Autre supposition. Qu'il se forme un groupe diocésain pour rédiger, signer et envoyer à l'Evêque du lieu, en une adresse collective, la consultation spontanée de Grosjean : cette démarche n'est plus de celles dont on se contente de sourire. Serait-on trop sévère en la taxant d'impertinente, et en la jugeant digne d'une bienveillante correction ?

Mais voici, en fait, un groupe national de Cultuels. Sous sa main, l'adresse primitive s'élargit en circulaire, et dans sa pensée, ce sont tous les évêques français qui en recevront communication. Ici, l'affaire se corse. Ce n'est rien moins qu'un complot laïque tendant à exercer une pression et un chantage sur l'Episcopat, en une matière qui relève du Pape et que le Pape a réglée. On en appelle aux évêques, de l'encyclique *Vehementer*.

Quoi encore ? Il se prépare, dans un secret rigoureux, une réunion plénière des évêques. Il y a, paraît-il, une commission d'initiative. Elle est à l'œuvre, dit-on. Que fait-elle ? Un programme ? Peut-être. L'objet précis ? Nul profane ne le sait, non pas même les dignitaires ecclésiastiques qui seront appelés à en délibérer. Je me trompe. Les honorables affidés, tous laïques, le savent ou croient

le savoir ; et c'est parce qu'ils ont en cette confiance ou cette intuition qu'ils libellent leur plaidoyer en faveur des Associations cultuelles. Le plaidoyer est prêt. Il n'attend, pour paraître, que le jour de la réunion. En 80 exemplaires, il forcera toutes les consignes et fera irruption sur l'auguste assemblée. Qu'est-ce que cela, et qu'y aurait-il de plus, si le troupeau, en veine d'indiscipline, avait député une délégation aux évêques pour leur apprendre à manier la houlette pastorale ? Ce serait la confusion des rangs et un *essai loyal* d'anarchie dans l'Eglise.

Ne nous étonnons pas qu'un rappel à l'ordre ait été lancé par le Vatican contre les auteurs, si méritants à tous autres égards, de cette malencontreuse tentative. Souhaitons seulement, pour en finir, que ce grand monde intellectuel se résigne à prendre au sérieux l'encyclique *Vehementer*, et à s'appliquer ce passage, où il figure, à son rang, dans la foule des simples fidèles : « *Multitudinis autem officium sit, gubernari se pati, et rectorum sequi ductum obedienter.* » X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le jeudi 22 Mars après midi, le Saint-Père a reçu le corps diplomatique, venu pour le complimenter à l'occasion de sa fête patronale.

Le matin, Pie X avait reçu en audience privée M. Calandri, directeur général des téléphones, annonçant au Souverain Pontife que Riese, dans la Marche trévisane, lieu natal du Pape, allait être relié à Padoue et à Rome. Comme le Saint-Père a encore une sœur mariée et d'autres parents à Riese, cette nouvelle a fait à Pie X une joie très sensible. « Si je ne peux pas voir mes concitoyens, a-t-il dit, je pourrai au moins causer avec eux. »

Le Pape et la loi de Séparation. — Un groupe d'hommes notables de la politique et des lettres, parmi lesquels MM. Brunetière, de Vogüé, d'Haussonville, Georges Picot, Leroy-Beaulieu, de Lapparent, Sabatier, prince d'Arenberg, Denys Cochin, etc., a adressé aux évêques français une lettre collective confidentielle, pour leur demander de ne pas s'opposer à l'essai loyal de la loi du 9 Décembre 1905 et notamment à la constitution des associations cultuelles qui en sont le point central. Les signataires se déclarent d'ailleurs prêts à obéir à toute décision pontificale....

A la suite d'un résumé de cette lettre donné par le *Figaro* dans une interview de M. Brunetière, l'*Osservatore Romano* du 23 Mars a publié cette note de la rédaction :

« Nous hésitons à admettre l'exactitude de cette information, ne pouvant supposer que les signataires nommés se soient permis une initiative aussi incorrecte. »

Cette note apparaît comme ayant une exceptionnelle importance dans le sens très net de la résistance à la loi.

Une autre information, que les journaux catholiques donnent sous toutes réserves, parle en ces termes d'une lettre particulière qui aurait été adressée de la part du Pape à divers évêques de France :

« Le Saint-Siège a adressé à plusieurs évêques français une lettre confidentielle leur confirmant que le Saint-Père, conformément aux protestations de la récente Encyclique, n'accepte en aucune façon la loi de séparation et qu'ils ne doivent pas se laisser détourner de la défense des intérêts de l'Eglise par les sollicitations de personnages plus politiques que religieux, qui préconisent un soi-disant *essai loyal*. »

« Pie X, ajouterait la lettre, gardera le silence jusqu'après les élections, que les catholiques doivent tâcher d'influencer. »

A l'appui de leur thèse en faveur de « l'essai loyal », les signataires de la lettre aux évêques font valoir le fait que l'article 4 de la loi de séparation permet aux prélats, en fixant les règles de l'organisation du culte catholique, de prendre toutes les précautions utiles pour sauvegarder la hiérarchie. Ils oublient, remarque la *Croix*, que l'article 8 contredit l'article 4, puisqu'il établit le Conseil d'Etat juge des contestations en lui prescrivant de porter sa décision « d'après toutes les circonstances de fait ».

Mais il faudra, ajoutent-ils, abandonner de suite les églises pour se réfugier dans des granges, et le gouvernement fermera tous les édifices du culte... C'est la *Croix* qui répond encore : « Les choses ne se passeront pas ainsi. Si l'autorité suprême crée l'unité de la résistance, nous resterons dans nos églises qui sont à nous, et le peuple continuera à y venir comme chez lui. Le gouvernement, qui a dû arrêter les inventaires sanglants à une époque où les populations défendaient de leur propre initiative l'entrée des églises, ne pourra pas établir une garnison auprès des 40.000 sanctuaires de France pour en surveiller les portes. »

« Rappelons-nous la parole de Bismarck : *On ne gouverne pas contre la conscience d'un peuple.* »

Les pensions et allocations. — Le ministère des Cultes a dressé la statistique des demandes de pensions et allocations ecclésiastiques adressées jusqu'au 23 Mars aux préfets, en exécution de la loi de Séparation.

Pour le culte catholique, ces demandes s'élèvent à 14.528. Elles se décomposent en 7.082 demandes de pensions viagères et 7.476 demandes d'allocations.

Cette statistique nous apprend que dans la Manche il a été déposé 5 demandes de pensions viagères.

Dans l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, il n'a été reçu aucune demande d'allocations temporaires.

Dans 20 départements, dont les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Mayenne, le Morbihan, le nombre des demandes de pensions ou

d'allocations par rapport à celui des titulaires ecclésiastiques est resté inférieur à 10 %.

Dans 27 départements, cette proportion varie de 10 à 15 %. Elle dépasse 50 % dans 30 départements. Le chiffre le plus élevé est dans le Tarn, 92 %.

Il faut remarquer, avec la *Croix*, que ces « pensions et allocations sont dues, elles sont une restitution. C'est pourquoi beaucoup d'évêques n'ont pas hésité à en autoriser la demande.... Dans ces conditions, la lenteur des demandes est tout à l'honneur du clergé français qui témoigne ainsi, même en réclamant son dû, sa réprobation de la loi condamnée. »

En exécution de l'art. 11, § 3, de la loi du 9 Décembre 1903, le ministre des Cultes et le ministre des Finances ont signé — à la même date — la concession de 493 allocations temporaires ecclésiastiques, dont 298 pour une durée de 8 ans (paroisses de moins de 1.000 habitants) et 195 pour une durée de 4 ans.

Devant les tribunaux. — Quatre curés de Paris ont comparu, la semaine dernière, devant le tribunal correctionnel pour faits relatifs aux inventaires dans leurs églises. Deux ont été acquittés; les deux autres, M. Richard, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillois, et M. Soulange Bodin, curé de N.-D. de Plaisance, ont été condamnés, le premier à huit jours de prison avec sursis, le second à 25 francs d'amende, également avec sursis.... Les tribunaux de Basse-Bretagne sont plus sévères.

Mort de Mgr Ollivier, évêque d'Ajaccio. — Un des quinze prélats français préconisés au Consistoire du 25 Février et sacrés par le Souverain Pontife vient de mourir, avant d'avoir pris possession de son siège : c'est Mgr Ollivier, évêque d'Ajaccio, décédé le 21 Mars.

Il a conservé sa connaissance jusqu'aux derniers moments, et il est mort en tenant sa croix fortement serrée sur sa poitrine.

Le vaillant évêque, qui depuis son sacre assistait Mgr Andrieu dans ses travaux apostoliques, était allé administrer la Confirmation au village de Saint-Just. A son retour il a pris le lit. Une fluxion de poitrine s'est déclarée et Dieu a rappelé son serviteur. Il y a donc de nouveau six évêchés vacants.

Cette mort soudaine jette une profonde affliction dans le diocèse d'Ajaccio et dans celui de Marseille, où le nouveau prélat était très aimé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques 1906. — En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, il est délivré chaque année, du samedi veille

de la Fête des Rameaux au lundi de Pâques (inclus) au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours non compris le jour du départ, et ne peut, en aucun cas, être prolongée.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).

Sommaire du n° de Mars-Avril 1906 (15^e année).

M. Th. COCONNIER. La charité d'après saint Thomas d'Aquin, à propos d'une boutade de Bossuet (2^e article). — M. DE BAETS. Quelle question le Concile de Trente a-t-il tranché touchant l'institution des Sacraments par le Christ. — R. P. HUGON. De l'Etat des âmes séparées.

La vie Scientifique : R. P. HENDE. La théorie physique. — M. Th. PÈGUES. « Cri d'alarme! »

Revue analytique des Revues. Livres déposés aux bureaux de la Revue. Notes bibliographiques.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

IMPRIMEZ VOUS-MÊME avec l'A. B. C. COPISTE

nouvelle **PATE AUTOGRAPHIQUE** supprimant les anciennes pâtes gélatineuses auxquelles elle est bien supérieure. — **MAC-GARREY**, 12, rue Vivienne, Paris.

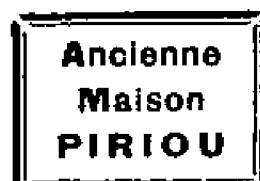
BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

**SAUVAGE**

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



ANEMIE GUÉRISON RADICALE EN 20 JOURS
ELIXIR S^T VINCENT DE PAUL
SEUL RECONSTITUANT NE CONSTIPANT PAS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper. typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché : Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Nominations.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Ce que rappelle le Jeudi-Saint.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Huelgoat ; Retraites bretonnes d'hommes ; Les Congrégations devant les Tribunaux ; Suites d'inventaires ; L'Encyclique du Pape et la Lettre de 23 la-

ques ; Fédération diocésaine des Œuvres catholiques ; Association de la Jeunesse Catholique ; Henebont ; Œuvre des vieux papiers ; Le culte des Saints (à suivre).

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Aux catholiques français en vue des élections ; L'Inventaire des biens d'églises ; Les pensions et allocations ; "Le Pape souverain étranger".

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Avril. — Dimanche des Rameaux. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du jour, sans mémoire.

Lundi, 9. — Lundi Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Mardi, 10. — Mardi Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Mercredi, 11. — Mercredi Saint. Office du jour ; simple. Violet.

Jeudi, 12. — JEUDI SAINT : INSTITUTION DE LA T. SAINTE

EUCHARISTIE. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Vendredi, 13. — VENDREDI SAINT : MORT DE N. S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe. Noir.

Samedi, 14. — SAMEDI SAINT : VEILLE DE PAQUES. Double de 1^{re} classe. Blanc (à la messe).

Dimanche, 15. — PAQUES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon. 8-9 Avril.
Hôpital de Quimper. 10-11 —
(Nulle exposition, les 12, 13 et 14 Avril.)

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. — Avec l'assentiment et l'appui de Son Éminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, plusieurs catholiques marquants de Bretagne ont formé le projet de faire le recueil des protestations formulées par MM. les Curés et Recteurs des cinq départements de l'Ouest, à l'occasion des inventaires de leurs églises.

Ce recueil en cinq volumes serait destiné à être offert en hommage à Sa Sainteté Pie X, qui écrivait naguère à notre éminent métropolitain qu'*Elle attendait de la Bretagne sa meilleure consolation.*

Nous adhérons de tout Notre cœur à ce pieux projet, et nous prions instamment MM. les Curés et Recteurs de vouloir bien Nous adresser, dans le plus bref délai possible, leurs protestations avec leurs signatures et celles de leurs présidents de fabrique, afin que Nous les fassions parvenir sans retard à qui de droit.

Par ce recueil très intéressant, le Souverain Pontife sera heureux de constater combien la province catholique par excellence a su répondre à son attente et avec quelle généreuse ardeur les Curés et Recteurs bretons savent rester fidèles à notre fière devise : *Potius mori quam fœdari.*

Les protestations et les signatures seront écrites en caractères très lisibles sur papier ministre format ordinaire.

II. — Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — Aux termes d'une note officielle publiée dans la *Semaine religieuse* du 26 Janvier 1906, l'Association de bienfaisance en faveur du clergé devait continuer à fonctionner tant qu'elle ne serait pas remplacée par une œuvre plus générale, répondant mieux à la situation nouvelle créée par la loi de séparation. Or, à la réunion du Comité tenue mardi 3 Avril, Nous avons constaté avec peine que beaucoup d'associés avaient omis de verser leurs cotisations pour la présente année.

Avec les souscriptions reçues — ajoutées au reliquat des exercices précédents —, nous avons pu néanmoins assurer l'allocation habituelle (de moitié), pour le dernier trimestre de 1905, aux 83 ecclésiastiques du diocèse qui étaient à cette date privés de traitement. Ils se trouveront désormais dans les mêmes conditions que tous leurs confrères, c'est-à-dire sans traitement à partir du 1^{er} Janvier 1906.

Avec la somme restant en caisse et les souscriptions en retard, Nous pourrons secourir dans une certaine mesure,

pour la présente année, les prêtres qui n'ont droit ni à pension ni à allocation ou qui sont placés dans des paroisses pauvres. MM. les Curés-doyens voudront bien Nous signaler les confrères de leurs cantons qui seraient dans ce cas. Pour leur venir en aide, en attendant une organisation générale définitive, qui est à l'étude, mais ne pourra fonctionner qu'à partir de Janvier 1907, Nous comptons sur l'Association de bienfaisance qui a rendu de si grands services durant ces quatre dernières années. Nous prions donc Nos prêtres d'adresser aux membres des comités actuellement en charge leurs cotisations personnelles et les offrandes de leurs paroissiens.

Les conditions requises pour avoir droit au secours restent les mêmes que précédemment.

III. Nominations. — Par décision du 31 Mars, ont été nommés :

M. Quillévére, recteur de Plouyé, recteur d'Argol, en remplacement de M. Guyodo, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Bothorel, vicaire à Hanvec, recteur de Gourlizon, en remplacement de M. Castrec, démissionnaire ;

M. Ollivier, vicaire à Kerlouan, recteur de Saint-Frégant, en remplacement de M. Laviec, démissionnaire ;

M. Kergoat, vicaire auxiliaire à Briec, vicaire à Hanvec ;

M. Pemp, vicaire à Loqueffret, vicaire à Kerlouan ;

M. Quémeneur, jeune prêtre de Saint-Sauveur, vicaire à Loqueffret.

M. Péron, curé-doyen de Châteauneuf, est chargé de l'administration de la paroisse de Landeleau ; en vue de ce service, Monseigneur a nommé vicaire auxiliaire à Châteauneuf M. Le Rest, jeune prêtre ;

M. Le Moal, recteur de Loc-Maria-Berrien, est nommé administrateur de la paroisse de Plouyé ; pour ce service, M. Madec, jeune prêtre, de Saint-Thégonnec, est nommé vicaire auxiliaire en résidence à Loc-Maria-Berrien.

M. Buors, vicaire de Plouyé, pour raison de santé, est autorisé à se retirer momentanément dans sa famille.

PARTIE NON OFFICIELLE

Ce que rappelle le Jeudi-Saint.

Le Jeudi-Saint c'est l'autel, c'est le tabernacle, c'est la table sacrée, c'est le sacerdoce que l'on fête. C'est l'immortel secret de notre foi — *mysterium fidei* — qui se célèbre en des pompes dis-

crêtes et déjà endeuillées par les approches des souvenirs tragiques et sanglants du Calvaire.

Nous avons entendu, tous ces temps-ci, les cris de rage de nos ennemis contre ce qu'ils appellent, en leur jargon, la « puissance cléricale ». Cette puissance les déconcerte et les exaspère. Ils sentent bien que malgré la brutalité et l'adresse de leurs coups, ils ne la frappent pas à mort. Ils croient d'instinct à notre survie, comme nous y croyons par la foi.

Ils nous appellent l'« éternel ennemi ». Eternel, oui, pauvres gens, mais pas ennemi.

Nous ne haïssons que le mal et n'accordons aux mauvais qu'une pitié que notre charité s'efforce de défendre contre toutes les tentations de mépris. Mais, éternels, vous l'avez dit, nous le sommes, non par nous-mêmes chétifs et mortels humains, mais par celui qui est Notre, par l'Emmanuel, le Dieu avec nous, par l'Eucharistie avec toutes les forces qui convergent vers Elle et toutes celles qui en découlent. Eternels, oui, parce que nous avons, en un mot, le Pain des forts et ce Vin mystérieusement fécond qui fait germer ces milliers de vierges, objets de toutes vos haines, même quand la maladie vous décide à demander piteusement leurs soins admirables pour vous ou pour les chers vôtres.

Nous réduiriez-vous à la pauvreté et à la faiblesse des misérables Douze qui, au premier Jeudi-Saint, reçurent le caractère sacerdotal et célébrèrent leur première messe, que toutes vos clameurs, toutes vos menaces, toutes vos lois, tous vos juges, huissiers, recors et liquidateurs ne pourraient nous empêcher d'entendre et de retenir la parole du Maître : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.*

Oui, nous gardons cette parole de confiance, parce que nous gardons en des millions de tabernacles, plantés sur toutes les plages du monde, Celui qui l'a prononcée.

Nous souffrirons ? Le Maître a bien souffert. Il y aura des larmes ? Le Calvaire en fut baigné. Il y aura des morts ? Eh ! Celui en qui résident tous nos espoirs est bien mort, lui aussi. Vous pouvez détruire nos temples. En trois jours, il les rétablira. Ce que vous renversez sera relevé, les misères que vous préparez seront réparées, les plaies sociales que vous envenimez et élargissez seront pansées, le pauvre peuple, la grande victime des haines que vous déchargez sur nous, sera libéré, et la justice et l'amour, que vous reniez, refleuriront.

Ce qui a été fait par le Christ et que vous aurez défait sera refait avec le Christ. Car le Christ est toujours là, son soleil continue de luire à travers les transparences de l'Hostie ; nous savons, oui, nous savons que notre Rédempteur est vivant.

Voilà la puissance, que dis-je, la toute-puissance cléricale !

Cyr.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'Œuvre électorale.
- III. — Les prédications du Carême et les Communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche des Rameaux. La première messe est à 5 h. 1/2 ; la dernière messe basse à 8 h. 1/2. A 9 h. 1/2, bénédiction et procession des Rameaux ; grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 h. 3/4, sermon de la Passion, en breton, par M. Drogou, recteur de Loc-Maria.

Lundi, mardi et mercredi, à 7 h. 3/4 du soir, sermon français. Les hommes y sont spécialement convoqués ; la nef leur sera réservée.

Mercredi, jeudi et vendredi, office de Ténèbres à 4 h.

Le Jeudi Saint, à 7 h. 1/2, messe de communion, au grand chœur. A 9 h., office pontifical : consécration des Saintes Huiles. A 2 h. 1/2, Lavement des pieds.

Vendredi Saint, l'office commence à 9 h. 1/2. (Quête pour les Lieux-Saints). — A 3 h. de l'après-midi, exercice du Chemin de la Croix. Le soir, à 8 h., sermon de la Passion et bénédiction de la vraie Croix.

Samedi Saint, l'office commence à 8 h. 1/2.

— **EGLISE SAINT-MATHIEU. — Le dimanche des Rameaux,** messes basses à 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. et 11 h. 1/2.

La grand'messe commencera à 9 h. 3/4, à cause de la bénédiction des Rameaux.

Après les vêpres, sermon français et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 h. 3/4, sermon de la Passion, en breton, par M. Carval, recteur de Plogonnec.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, sermon français.

Jeudi, vendredi et samedi, l'office du jour commence à 8 h. 1/2.

Le Vendredi Saint, à 3 h., exercice du Chemin de la Croix.

— **CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi, 9 Avril,** réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Avis. — Plusieurs fois nous avons entendu exprimer le regret de ne pas voir publier une édition bretonne des notices destinées à faire connaître l'œuvre de Saint-François de Sales dans les campagnes. Cette lacune vient d'être comblée, grâce à l'obligeance d'un confrère, expert en l'art délicat des traductions bretonnes, et nous lui en exprimons ici notre reconnaissance pour le grand service qu'il a rendu à la cause de l'œuvre.

Un premier tirage a été effectué ces jours-ci, et, dès maintenant, nous serons heureux d'adresser des spécimens de ces notices, prières et litanies bretonnes, à tous les directeurs paroissiaux et autres zéloteurs qui voudraient bien en faire la demande au Directeur diocésain de l'œuvre, place de Brest, à Quimper. Ils pourraient lui indiquer en même temps la quantité qu'ils désireraient

recevoir, à titre gratuit bien entendu, comme pour les notices similaires françaises.

Nous avons la grande confiance que ces documents bretons aideront puissamment à la diffusion de l'œuvre dans les paroisses rurales, surtout si nous pouvons réussir, sans trop tarder, à en faire autant pour le Bulletin mensuel.

Mieux connue dans son but, ses moyens d'action et ses avantages, elle ne saurait rester indifférente au zèle du clergé comme à la bienveillance des fidèles vraiment soucieux des intérêts catholiques que l'œuvre de Saint-François de Sales s'efforce de soutenir de ses secours et de ses prières. J. B.

HUELGOAT. — Adoration prêchée. — Huelgoat vient d'avoir l'Adoration du T. Saint-Sacrement. Le zélé pasteur de la paroisse, avec l'autorisation de Mgr l'Evêque, l'a fait durer toute une semaine, afin de procurer à ses ouailles le bienfait d'une retraite pascalle. M. le Curé-doyen de Carhaix, MM. les Recteurs de Botsorhel et de Kernonès ont donné sur les commandements, les fins dernières, la pénitence, d'excellentes instructions justement appréciées par l'assistance. Chaque soir, M. le chanoine Rossi a vivement intéressé et profondément impressionné son nombreux auditoire par ses discours aussi éloquents que pratiques sur la foi, l'espérance et la charité chrétienne.

Les missionnaires n'ont pas travaillé en vain : on a compté plusieurs retours. Le nombre des communions s'est élevé à 1.100 environ... Que Dieu soit béni des résultats obtenus ! Qu'avec sa grâce les sentiments religieux de la paroisse s'affermissent ! Que les égarés qui n'ont pas répondu à son appel finissent par rentrer au bercail !

Retraites bretonnes d'hommes, du 25 au 31 Mars. — I. QUIMPERLÉ. — 7 paroisses, 25 retraitants : Moëlan, 7 ; Bannalec, 5 ; Le Trévoux, 3 ; Querrien, 3 ; Trégunc, 3 ; Mellac, 2 ; Riec, 2.

II. QUIMPER. — 16 paroisses, 32 retraitants : Briec, 8 ; Ile-de-Sein, 4 ; Plogonnec, 4 ; Ploëven, 2 ; Plogastel-Saint-Germain, 2 ; Plouhinec, 2 ; Bénodet, 1 ; Le Cloître-Pleyben, 1 ; Combrit, 1 ; Dinéault, 1 ; Fouesnant, 1 ; Gonesnac'h, 1 ; Lothey, 1 ; Ploaré, 1 ; Plobannalec, 1 ; Tréguennec, 1.

III. MORLAIX (*La Salette*). — 11 paroisses, 17 retraitants : Taulé, 4 ; Guiclan, 3 ; Morlaix, 2 ; Berrien, 1 ; Collorec, 1 ; Pleyber-Christ, 1 ; Plouénan, 1 ; Plougasnou, 1 ; Plougoulm, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Saint-Pol de Léon, 1.

LES CONGRÉGATIONS DEVANT LES TRIBUNAUX. — Jugement confirmé. — Au cours d'une de ses dernières audiences, la Cour d'appel de Rennes a confirmé le jugement du tribunal de

Quimper, en date du 23 Mars 1905, qui reconnaissait la congrégation de la Retraite, de Quimper, comme congrégation mixte.

Suites d'inventaires. — Comme nous l'avions annoncé, M. Lein, recteur de Landeleau, a comparu le 29 Mars devant le tribunal correctionnel de Châteaulin ; il était inculpé de « rébellion et d'excitation à la résistance, d'outrages au maire et à un gendarme ». Dans son réquisitoire, relativement modéré (surtout si l'on se rappelle ses paroles plus que dures à l'adresse du vicaire, M. l'abbé Dantec), M. le Procureur de la République a demandé l'application de l'article 3 de la loi du 9 Décembre 1905. M^e Grivart de Kerstrat a présenté, avec autant d'habileté que de force, la défense de M. Lein, montrant que celui-ci a fait seulement une résistance passive... Le tribunal, écartant les deux premiers chefs d'accusation, a condamné M. le Recteur de Landeleau à 200 francs d'amende sans sursis.

Dans la même audience, le tribunal a condamné deux paroissiens de Spézet, MM. Louis Com et Jean Le Lay, à 50 francs d'amende chacun, pour « insultes au percepteur chargé de l'inventaire ». Celui-ci a déclaré n'avoir pas entendu les paroles injurieuses ; les deux inculpés affirment avoir seulement poussé les cris de : « Vive la liberté, vive Notre-Dame du Crann », qu'un gendarme aurait traduits par « à bas les voleurs ».

M. le Procureur de Châteaulin a dit, en terminant, qu'il aurait pu poursuivre d'autres encore à l'occasion de ces inventaires, notamment deux vicaires de la région Spézet-Landeleau ; mais on en a assez, dit-il, de ces tristes histoires... D'aucuns prétendent que cette modération — qui pourrait n'être que momentanée — est dictée par la crainte des électeurs. En tous cas, il apparaît clairement que poursuites et condamnations à l'occasion des inventaires aboutissent à un résultat tout différent de celui qu'on voulait.

Nous n'en citerons qu'une preuve : c'est la manifestation dont Quimper a eu le spectacle, vendredi dernier. Plus de quarante voitures dans lesquelles se trouvaient, avec quelques prêtres, les principaux habitants de Langolen, maire en tête, ont défilé le long des rues les plus fréquentées de notre ville, escortant M. l'abbé Piédoye, sorti de prison la veille, et le ramenant en triomphe dans sa paroisse. A Langolen, c'est toute la population qui l'attendait. En un instant l'église s'est trouvée remplie de fidèles qui, spontanément, ont entonné le *Credo*, affirmation solennelle et bien touchante dans la circonstance de leur attachement à la foi catholique, *toujours et quand même*... La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du T. Saint-Sacrement donnée par M. Piédoye, qui a encore été acclamé à sa sortie de l'église.

L'Encyclique du Pape et la Lettre de 23 laïques.

— Contre la loi agressive de Séparation, l'armée catholique manœuvre avec un ensemble et un entrain inespérés. On compte seulement, blotti derrière les bagages, un peloton de 23 hommes qui ne marche pas... encore, et dont l'attitude expectante soulève les applaudissements inquiétants de l'ennemi. Un tel appui est compromettant ; ils le sentent mieux que personne ; aussi ne dédaignent-ils pas de nous rassurer en se disculpant. « Nous ne saurions avoir, murmurent-ils tout bas, d'autre opinion sur le caractère et l'esprit de cette loi, que celle qu'exprimait hier le Souverain Pontife, dans son éloquente Encyclique du 14 Février. »

Bonne déclaration, nous aimons à le reconnaître, et tout imprégnée de sincérité chrétienne. Et sans doute ses auteurs la croient-ils d'une orthodoxie irréprochable, comme ils la prennent pour une justification suffisante de leur conduite. Tel n'est pas, tant s'en faut, notre sentiment.

Les 23 affirment donc, tout d'abord, avoir une *opinion* sur la loi cultuelle. C'était fort légitime avant la publication de l'Encyclique. La matière, alors, était soumise à leurs discussions ; pendant de longs mois, l'un ou l'autre ne se fit pas faute de la discuter librement et publiquement. On se souviendra que plusieurs d'entr'eux se signalèrent dans cette mêlée d'arguments, qu'ils prirent position et qu'ils s'ingénierent même à rallier des partisans. C'était le règne de l'opinion.

Mais l'Encyclique y a mis fin, et les 23 semblent l'ignorer. Ils continuent d'avoir leur opinion et d'en parler ; ils commettent cet anachronisme, de penser avec la même indépendance d'esprit, avec le même flottement d'idées que si une décision infaillible n'était pas intervenue, définissant les points obscurs de cette controverse et séparant à tout jamais le vrai du faux, le bien du mal. Ils posent en penseurs que leur tour d'esprit a mis en harmonie de vues avec le Pape. Un tel accord est heureux ; mais il est tout fortuit ; l'Encyclique y est étrangère ; le poids de son autorité doctrinale n'y ajoute rien ; l'opinion des 23 reste une opinion privée, parce qu'ils ont négligé de l'élever au rang de conviction catholique.

Les 23 supposent, de plus, que le Pape a, lui aussi, son opinion. Or le Pape n'en a plus et n'en peut plus avoir. Par l'étude, par la réflexion, par la consultation des personnes compétentes, par l'assistance surnaturelle qui est l'apanage de son magistère, il a passé progressivement des lueurs incertaines de l'opinion au plein jour de l'évidence. Une impérieuse démonstration s'est formulée dans son esprit, et c'est elle qu'il a fixée de façon irrévocable dans les lignes de l'Encyclique. Prêter au Pape une opinion, en cette matière qu'il a tranchée par un jugement solennel et définitif, c'est rabaisser l'arbitre infaillible des controverses chrétiennes au rang et au rôle d'un philosophe.

**

Mais passons sur ce mot malsonnant, et voyons s'il est vrai que les 23 sont de l'opinion du Pape, comme ils le prétendent. L'opinion de Pie X a éclaté en accents qu'eux-mêmes déclarent éloquentes. L'Encyclique, en effet, est moins une parole qu'un cri ; elle retentit d'un bout à l'autre comme un réquisitoire implacable et comme une condamnation vengeresse. Ecoutez maintenant l'opinion des 23, j'entends celle qui condamne et stigmatise la loi cultuelle ; vous n'entendrez rien, ou seulement quelques sons étouffés et inarticulés. Non, ils n'ont pas pris à tâche de proclamer à leur tour et pour leur compte, combien cette loi est digne d'anathèmes et combien ils l'accablent de leur réprobation. Leur opinion est muette ; et leur silence calculé n'insinue-t-il pas au Pape qu'il a trop parlé ou parlé trop haut ? C'est qu'alors ils ne penseraient pas exactement comme lui.

Ils sont de l'opinion du Pape ? Mais celle-ci est agissante. Qu'on relise la fin de l'Encyclique. On y verra qu'elle range les catholiques en ordre de bataille, qu'elle donne les commandements généraux, qu'elle harangue les combattants, depuis les chefs supérieurs jusqu'aux simples soldats, stimulant partout l'effort, l'endurance, l'abnégation, le sacrifice, sans autre limite que ce qui est nécessaire pour déterminer la victoire. Que fait de semblable l'opinion des 23 ? Rien. Elle est aussi inerte que muette. Tout ce qu'elle a tenté, c'est une timide diversion auprès des chefs pour les amener à cesser le feu, à déposer les armes, et à se rendre à l'ennemi. Se peut-il rien de plus contraire à l'attitude guerrière du Pape ? Et comment ces beaux esprits peuvent-ils se faire cette illusion qu'ils n'ont pas d'autre opinion que lui ?

L'opinion du Pape, en dernière analyse, repousse la loi cultuelle comme un document sans valeur juridique : « *In ed testamur nihil quidquam esse momenti ad infirmenda Ecclesiae jura* ».

L'opinion des 23 tient encore pour la valeur obligatoire de la loi condamnée et réprouvée : « Jusqu'où pousserons-nous l'obéissance à la loi ? » objectent-ils. Et ils répondent : « Comme chrétiens, peut-être sommes-nous tenus de la pousser plus loin que d'autres ».

Puisque les 23 prononcent le nom d'obéissance, et qu'ils sont disposés à aller si loin dans la pratique de cette vertu, nous prendrons l'extrême liberté de leur dire : « C'est au Pape qu'il faut obéir. Un peu d'obéissance, et votre opinion, fruit d'une critique indépendante, se transformera en croyance catholique. Encore un peu d'obéissance, et cette croyance acquerra l'usage de la parole, et on l'entendra faire écho à la parole du Pape. Un peu d'obéissance, et cette même croyance passera de la parole à l'acte. » Et vraiment alors, toute leur attitude, pensée, langage, action, sera commandée par celle du Pape. Et les 23 seront bien ce qu'ils disent être, des « catholiques convaincus et fidèles ».

X...

FÉDÉRATION DIOCESAINE DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Le Cercle d'études dans une paroisse de campagne. — On fait de nombreuses objections à la possibilité de créer un groupe d'études dans une paroisse de campagne. Toutes dénotent une réelle ignorance de la chose et du but. En définitive, voici de quoi il s'agit :

Il n'est pas un village, aujourd'hui, où l'on n'agite ces graves questions, religieuses et sociales, qui troublent notre pays. Chacun veut se faire une opinion et, très souvent, sans éléments suffisants. Deux, trois, quatre catholiques sentent donc l'impérieux besoin, puisqu'il faut parler de ces choses, d'en parler après les avoir étudiées. Alors vient un moment où ils se disent : « Réunissons-nous pour causer sérieusement de ce dont on cause là-bas bruyamment et sans méthode, parmi les rires et les bouteilles »... Qu'un guide éclairé, curé, recteur ou vicaire de la paroisse, s'offre à guider ces jeunes esprits dans la voie où ils s'engagent, et le cercle d'études est fondé.

Les réunions périodiques consisteront, le plus souvent, en des échanges d'idées, en éclaircissements réciproques sur un point de la doctrine chrétienne ou sur une des mesures persécutrices provoquées par les hommes des Loges. Tantôt ce sera un commentaire sur une lecture suggestive. Tantôt, enfin, chacun présentera, à tour de rôle, un petit rapport sur une question prévue et que l'on discutera ensuite.

Ainsi se formera, peu à peu, l'instruction religieuse, civique et sociale de ces jeunes hommes, qui ne tarderont pas à trouver dans l'étude un aliment intellectuel indispensable. De plus en plus leur foi deviendra active, c'est-à-dire que, de plus en plus pénétrés de la lumière évangélique, ils comprendront chaque jour davantage la nécessité d'en imprégner toutes les fonctions de la vie sociale. Leur groupe se rattachera à d'autres groupements plus étendus et, en fin de compte, à notre Fédération « diocésaine », comme le demande notre Evêque.

Confiance donc ! Que le groupe d'études, sous la direction du prêtre, devienne une fonction naturelle de chaque paroisse. Il aidera puissamment à la rechristianisation de notre pays, à la victoire de notre foi.

Quel prêtre n'a pas dans sa paroisse quelques jeunes intelligences prêtes à s'ouvrir, quelques énergies endormies qui se réveilleront au premier appel pressant ? Et pour qui ne saisit pas bien l'utilité d'adjoindre aux œuvres existantes une nouvelle œuvre destinée, pense-t-il, à végéter, ajoutons que le groupe d'études bien compris n'est pas, à proprement parler, une œuvre, mais bien plutôt une pépinière d'hommes d'œuvres, une école de formation pour la vie pleinement chrétienne, quelque chose, donc, qui prime tout le reste, les œuvres catholiques n'étant en général que le simple rayonnement au dehors de cette vie chrétienne intérieure que l'on travaille à développer au Cercle d'études. *Un fédéré.*

Association de la Jeunesse Catholique. — Nous recevons, trop tard pour pouvoir les insérer, le programme et les avis concernant le *Congrès* de la Jeunesse catholique bretonne à Saint-Brieuc, les 15, 16 et 17 Avril.

Nous ne pouvons que prier les intéressés de demander ces renseignements à M. Radenac, 24, boulevard Charner, à Saint-Brieuc.

HENNEBONT. — Ecole d'agriculture. — A la suite du rapport présenté à la Société des Agriculteurs de France, vendredi de la semaine dernière, par M. Ad. Graff, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles du Morbihan, la Section d'enseignement agricole a accordé à l'unanimité une subvention de 450 francs à M. l'abbé Planté, directeur de la nouvelle école, et a adressé les compliments les plus élogieux aux promoteurs de cette œuvre appelée à rendre tant de services en Bretagne.

Œuvre des vieux papiers. — Le Comité central de l'œuvre pontificale des vieux papiers en Bretagne, a l'honneur de rappeler à ses fidèles adhérents, comme il le fait chaque année à pareille époque, que les envois de vieux papiers et vieux livres pour le denier de Saint-Pierre sont toujours reçus avec reconnaissance, rue de Fougères, n° 3, à Rennes.

Le culte des Saints (suite).

Dans un état monarchique, une dévotion publiquement pratiquée par l'autorité royale devient facilement une dévotion populaire ; c'est ce qui arriva pour le culte de saint Martin, au temps de la dynastie mérovingienne. Le tombeau du grand thaumaturge attira plusieurs âmes saintes, et en particulier la veuve de Clovis. Sainte Clotilde trouva près de ce glorieux sépulcre quelque consolation dans ses douloureuses épreuves. Pendant que s'élevait la première basilique du grand évêque de Tours, un autre monument consacrait sa mémoire ; saint Sulpice Sévère, qui avait été le disciple, l'ami et l'admirateur du Saint, écrivait sa *Vie* ; saint Grégoire, successeur de saint Martin, complétait cette œuvre en montrant comment s'était établi et comment grandissait le culte de l'incomparable évêque. Vers le même temps, saint Fortunat, évêque de Poitiers, écrivait le récit de la vie royale et monastique de sainte Radegonde, et nul ne pouvait en parler mieux que celui qui avait été son ami et son conseiller.

Mais j'oublie que je veux parler surtout de saint Martin, objet de la dévotion des rois francs de la première race. Quand ils partaient pour quelque expédition guerrière ou quand ils tenaient leur *champ de Mars*, à côté de la tente royale ils faisaient dresser une autre tente très vaste et très somptueuse qui servait d'église

pour tout le camp ; dans cette église nomade on exposait à une place d'honneur, dans une châsse précieuse, la *chape* ou manteau monastique de saint Martin, en latin *cappa* ; de là est venu le mot *capella* pour désigner la tente où était vénérée cette précieuse relique, et c'est par extension que le nom de *chapelle*, après avoir longtemps désigné seulement cette église portative, servit et sert encore à désigner toutes les églises qui ne sont ni cathédrales, ni abbaciales, ni basiliques, ni paroissiales.

Sous les Carolingiens, le grand Saint du peuple franc reste saint Martin, mais Pépin et Charlemagne, professant pour le Saint-Siège Apostolique une dévotion vraiment filiale, ne perdent pas une occasion de redire leur confiance en saint Pierre, prince des apôtres ; après eux, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve témoignent à l'ordre bénédictin une affection toute spéciale, s'efforcent même de faire disparaître toute autre règle monastique que la sienne, et vouent au grand patriarche saint Benoît un culte vraiment filial, qui est adopté par leurs successeurs.

Nous avons donc le droit de regarder aussi saint Pierre et saint Benoît comme des protecteurs de notre nation, puisque pendant des siècles nos ancêtres et leurs rois les ont invoqués comme tels.

Les princes carlovingiens eux-mêmes nous ont donné plusieurs patrons célestes. On n'a pas oublié que Jeanne d'Arc voyait prosternés devant le trône de Dieu saint Louis et saint Charlemagne, priant sans cesse pour la France. Il n'est pas rare d'entendre certains prétendus érudits traiter fort cavalièrement le culte du grand empereur ; aussi, pour donner plus de force à ce que j'en dois dire, je m'abrite sous l'autorité incontestée de dom Guéranger (1).

Le respect des peuples était déjà préparé en faveur de la sainteté de Charlemagne, lorsque Frédéric Barberousse fit rendre le décret de sa canonisation par l'antipape Pascal III, en 1165 : c'est pourquoi le Siège Apostolique, sans vouloir approuver une procédure irrégulière, ni la recommencer dans les formes, puisqu'on ne lui en a pas fait la demande, a cru devoir respecter ce culte en tous les lieux où il fut établi. Cependant, les nombreuses Eglises qui honorent, depuis près de sept siècles, la mémoire du grand Charles, se contentent, par respect pour le martyrologe romain, où son nom ne se lit pas, de le fêter sous le titre de Bienheureux.

Avant l'époque de la Réforme, le nom du Bienheureux Charlemagne se trouvait sur le calendrier d'un grand nombre de nos Eglises de France ; les Bréviaires de Reims et de Rouen l'avaient conservé jusqu'à nos jours. L'Eglise de Paris le sacrifia, de bonne heure, aux préjugés des Docteurs dont les opinions avancées se manifestèrent dans son Université, dès la première moitié du xvi^e siècle. La Réforme avait conçu de l'antipathie contre un homme qui avait été la plus magnifique et la plus complète représentation du Prince catholique ; et ce fut bien moins le défaut

d'une canonisation en règle que l'on mit en avant pour effacer du calendrier le nom de Charlemagne, que la prétendue licence de ses mœurs, dont on affecta de relever le scandale. Sur cette question, comme sur bien d'autres, le sentiment public se forma à la légère ; et nous ne nous dissimulons pas que les personnes qui se sont le moins occupées d'étudier les titres de Charlemagne à la sainteté, seront les plus étonnées de trouver son nom dans cet ouvrage.

Plus de trente Eglises, en Allemagne, célèbrent encore aujourd'hui la fête du grand Empereur ; sa chère Eglise d'Aix-la-Chapelle garde son corps et l'expose à la vénération des peuples. Les Vies des Saints publiées en France, même celles de Baillet et de Godescard, n'ont point été infidèles à sa mémoire. Par un étrange retour, l'Université de Paris le choisit pour son Patron en 1661 ; mais sa fête, qui était abrogée depuis plus d'un siècle, ne se releva que comme solennité civile, sans aucune mention dans la Liturgie. »

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, en bonne santé, continue à vaquer à ses occupations ordinaires et, dans l'intervalle, donne de nombreuses audiences. Il a reçu, entre autres personnages, Mgr Déchelette, auxiliaire du cardinal Coullié, sacré à Lyon, le 25 Mars dernier.

Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, se trouvait également, la semaine dernière, à Rome. Le Saint-Père a désiré le voir à deux reprises, afin, dit-on, de l'entretenir des graves affaires de France. La seconde audience a eu lieu, samedi 31 Mars.

La veille, le Pape avait reçu Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minesota (Etats-Unis d'Amérique).

Plusieurs journaux, à la suite de l'*Italie*, ont raconté une histoire à dormir debout au sujet du versement fait entre les mains du Pape par un riche américain, M. Pierpont-Morgan, d'une somme considérable, à la suite d'un prétendu arrangement au sujet des biens des congrégations religieuses aux Philippines. L'*Osservatore Romano* a donné un démenti à ces sots racontars, en faisant observer qu'ils sont ordinairement mis en circulation pour dissuader les fidèles de s'intéresser au denier de Saint-Pierre.

— Aux catholiques français en vue des élections.

— L'*Osservatore Romano* du 30 Mars a publié un important article sur le devoir des catholiques français dont le double but est, d'abord de souligner le caractère *religieux* et nullement politique des manifestations contre les inventaires, puis de blâmer toute tentative d'organisation actuelle des catholiques en dehors de l'*Action libérale populaire*. Voici comment s'exprime l'organe officiel du Vatican :

(1) *Année liturgique*, tome II, page 555.

Sériles et inefficaces resteraient les protestations des catholiques français et leurs énergiques manifestations, s'ils négligeaient de se servir des armes légales, d'autant plus puissantes que les élections imminentes leur permettent de réparer les graves dommages portés aux intérêts religieux et moraux de leur patrie et de s'opposer à ceux encore plus graves qui les menacent. Il serait hautement à déplorer que, par désir de nouveauté ou pour d'autres motifs, les catholiques français, dans leur recherche intempestive de nouveaux moyens de légitime défense, négligeassent ceux que la nouvelle organisation des forces catholiques, groupées sous la bannière de l'« Action libérale populaire », place pour ainsi dire à portée de leurs mains. A côté de cette Association et là où une telle organisation fait défaut, il peut en surgir d'autres analogues et agissant de concert pour le même but.

Ce serait une erreur grave, impardonnable, si les catholiques, dans le laps de temps restreint qui les sépare de la bataille des urnes, s'agitaient à remanier leurs cadres et à désagréger leurs forces à l'avantage des adversaires, lesquels comptent sur leur manque de préparation et plus encore sur leurs discordes.

Quand l'heure de l'épreuve sera passée, alors, mais alors seulement, ce sera le cas pour eux d'étudier les moyens pour modifier, de corriger, si cela est nécessaire, leur organisation en y apportant les changements que l'expérience et les nouvelles circonstances leur indiqueront comme opportuns.

L'*Osservatore* conclut ainsi :

La parole auguste du Pape a indiqué le sentier et tracé le terrain sur lequel doivent se placer les catholiques, c'est-à-dire celui de la concorde des esprits, de la parfaite union des forces. Qu'ils répondent, unanimes, dociles et de bonne volonté, à l'appel ! Ce sera la meilleure réponse à donner à la voix du père commun et à ses paternelles sollicitudes.

Les catholiques seraient donc gravement coupables de perdre en discussions un temps précieux ; qu'ils agissent sans retard pour préparer les prochaines élections, qui ont une importance capitale et d'où va dépendre le sort de la France.

La S. Congrégation du Concile a publié, au sujet de la communion fréquente, un décret très important. Nous en donnerons prochainement le texte *in extenso*.

L'*Inventaire des biens d'églises*. — Le gouvernement a fait ralentir quelque peu le mouvement des inventaires, surtout dans les localités où la résistance la plus violente était à craindre.

Malgré cette mesure de prudence électorale, il y a eu un grand nombre d'églises où l'inventaire a été effectué ces temps derniers, avec le concours de la force armée.

D'après une note officieuse, le nombre des inventaires accomplis dans la dernière quinzaine de Mars s'élèverait à 3.000 environ.

Le total des inventaires effectués serait de près de 60.000.

Les pensions et allocations. — La *Croix* publie cette note qui est à reproduire :

« On nous sollicite de divers côtés de parler des fréquentes sta-

tistiques que le ministère publie sur les demandes faites de pensions et allocations ecclésiastiques. Dans ces notes, on donne comme une nouveauté une circulaire de Mgr l'Évêque de Beauvais (interdisant toute démarche à l'effet d'obtenir quelque subside), qui date de deux mois.

« Nous serions vraiment bien naïfs de nous prêter à une manœuvre destinée à nous diviser. *Les évêques sont chefs dans leurs diocèses ; laissons-les gouverner.* »

« Le Pape souverain étranger ». — Rien de plus absurde ni de plus outrageant que la formule homaisienne : Le Pape est un souverain étranger.

Le Pape n'est pas plus étranger pour n'importe quel chrétien que Dieu lui-même n'est le Dieu d'aucun peuple à l'exclusion d'un autre. Représentant de ce Dieu, le Pape est à nous tous notre Père qui est sur la terre comme Dieu est notre Père qui est au ciel.

En montant sur le siège de Pierre, il s'élève et grandit tellement que son regard s'étend et que son cœur rayonne par delà toutes les frontières, sur tous les continents et sur tous les peuples de la terre. Sa domination toute spirituelle, toute d'amour et de bonté, n'est même pas internationale, elle est universelle.

Il n'y a plus ni Angleterre, ni Italie, ni France pour elle, il n'existe plus qu'une immense famille de fidèles répartie en diocèses, en paroisses sur toute la surface du globe.

Comme l'Esprit, au jour de la Pentecôte, faisait que Juifs et Gentils, Crétois et Arabes entendaient simultanément le langage de Pierre, ainsi le même Esprit, en remplissant l'âme du successeur de Pierre le jour de son élection, la dilate au point qu'elle embrasse, dans une même tendresse comme dans une même autorité, toutes les nations, toutes les tribus, tous les individus de la grande famille chrétienne.

Le Pape est de tous les pays où l'on croit, où l'on prie. Il n'est étranger dans aucun. Il est aussi et spécialement de tous les pays où l'on souffre et où l'on pleure. Ses bénédictions, ses larmes, ses royales aumônes s'épanchent sur toutes les contrées que visitent les grandes épreuves, que ce soit la Calabre secouée et minée par les convulsions des forces souterraines, ou notre *Pays noir* abîmé dans une épouvantable et meurtrière conflagration.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1906

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets Aller et Retour de la manière suivante :

1° Les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 7 au Mercredi 25 Avril inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Jeudi 26 Avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 26 Avril.

2° Les billets Aller et Retour réduits, dits de Bains de mer, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 6, seront exceptionnellement délivrés du Samedi 7 au Dimanche 22 Avril inclus, savoir :

Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy) et Douarnenez,

Au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Jeudi 26 Avril.

BIBLIOGRAPHIE

Guillaume-Joseph Chaminade, chanoine honoraire de Bordeaux, fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie (1761-1850), par le R. P. J. SIMLER, Supérieur général de la Société de Marie, avec une Lettre-Préface de S. Em. le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux. 1 vol. in-8 xxi-795 pages, avec un portrait en héliogravure.

Le P. Chaminade, le futur fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie, fut d'abord « le témoin de ces jours mauvais où la religion prosaïque tenait séance dans les maisons isolées, dans les granges désertes, dans le fond des caves devenues les catacombes du XVIII^e siècle. » en plein pays civilisé et chrétien. » (Lettre-Préface de S. Em. le cardinal Lecot.)

Sommes-nous à la veille de revoir ces jours ?

Le P. Chaminade « n'en fut pas le témoin inerte qui voit et se lamente sans agir ». L'ouvrier courageux qu'il fut, le lutteur héroïque, chaque page de ce livre le montre...

L'œuvre la plus brillante de la Société de Marie fut le Collège Stanislas. On sait ce que ce collège est devenu entre les mains des éducateurs que furent, que sont encore les fils du P. Chaminade. Leurs autres maisons en France, à ne parler que de celles-ci, ont été nombreuses et prospères, et beaucoup de nos lecteurs les ont connues. Ce livre est donc encore un souvenir, un hommage à ceux qu'une politique odieuse a jetés hors de France ou hors des œuvres auxquelles ils avaient voué leur vie.

Un mois de Marie sur la Vie de la très sainte Vierge, par le R. P. PETIT-ALOT, S. M., auteur de la *Vierge-Mère d'après la théologie*. In-12 de 260 pages. (RETAUX, éditeur.)

Ni trop long ni trop court. La lecture publique, pour chaque jour, prend à peine dix minutes.

D'autre part, les prédicateurs y trouveront la matière d'une solide instruction.

Chaque chapitre se termine par un exemple intéressant et bien choisi.

Le Chemin de la Croix, voie des douleurs et des consolations, par M^{re} LATTY, évêque de Châlons. In-12. (POUSSIELGUE, éditeur.)

Recommandé tout spécialement aux personnes qui ont une certaine culture religieuse, à celles qui se plaisent particulièrement aux doctrines du Christianisme sur la Rédemption, la souffrance et l'amour divin.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Le devoir pascal.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Bénédiction papale ; Œuvre de N.-D. de Salut ; Suites d'inventaires ; Penhars ; Kerfeun-

teun ; Un cercle d'études religieuses et sociales ; La vision des 23 laïques.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; Echos du Vatican ; France ; Les mineurs de Courrières et N.-D. de Lourdes.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Avril. — PAQUES : RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe, avec Octave privilégiée. Blanc.

Lundi, 16. — LUNDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1^{re} classe. Blanc.

Mardi, 17. — MARDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1^{re} classe. Blanc.

Mercredi, 18. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 19. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 20. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Samedi, 21. — *In albis*. Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 22. — Dimanche *In albis* (Quasimodo).

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Sacré-Cœur de Quimper. 15-17 Avril.

Hôpital de Plougastel-Daoulas. 18-19 —

Hôpital de Quimperlé. 20-21 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Fondations. — Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater que des fondations régulièrement et légalement établies dans les paroisses n'ont pas, dans les dossiers qui les constituent, l'ordonnance épiscopale qui en détermine les charges, soit que cette ordonnance ait disparu, soit que, par suite de réductions autorisées, elle ne corresponde plus aux charges actuellement en vigueur. A la veille de la spoliation qui se prépare, Nous prions MM. les Curés et Recteurs de vouloir bien faire la révision de tous ces dossiers, afin de les compléter, s'il y a lieu, et d'établir les pièces nécessaires aux légitimes revendications que pourront faire valoir les fondateurs ou leurs ayants-droit.

II. Déjà un certain nombre de prêtres, privés de tout traitement depuis le 1^{er} Janvier de la présente année, Nous ont fait parvenir leurs doléances et Nous demandent des secours. Nous l'avons dit dans le dernier numéro de Notre *Semaine religieuse*, Nous n'avons pour leur venir en aide qu'un modeste reliquat provenant de l'Association de bienfaisance fondée en 1903, et dont les ressources ne peuvent pas suffire aux besoins actuels.

En attendant que Nous ayons établi, dans toutes nos paroisses, la taxe pour l'entretien du culte et de ses ministres, Nous faisons présentement un appel pressant aux âmes charitables et surtout aux associés de l'ancienne œuvre de bienfaisance, notre œuvre nouvelle ne pouvant et ne devant entrer en exercice que le 1^{er} Janvier 1907.

Rien n'empêche, d'ailleurs, que Nos prêtres actuellement dans le besoin fassent dès maintenant à l'Etat la demande de pensions ou d'allocations auxquelles ils auraient droit.

Le Souverain Pontife vient de déclarer, dans un Rescrit à l'Evêque de Beauvais, que ces pensions ou allocations nous sont réellement dues, non pas précisément parce que l'Etat s'y est engagé par une loi, mais parce qu'elles ne sont qu'une très faible partie de la dette contractée par l'Etat vis-à-vis du clergé, et solennellement reconnue par le décret de la Constituante (2 Nov. 1789) et par le Concordat. Ce n'est pas consentir à un vol ni renoncer à un droit que de recevoir, pour raison de nécessité, une part seulement de ce qui nous est dû.

III. — On semble avoir oublié, tout au moins dans une certaine région de Notre diocèse, une recommandation très importante que Nous faisons, à la dernière retraite ecclé-

siastique. Nous demandions à Nos prêtres directeurs de cercles d'études, lorsqu'ils voudraient faire donner des conférences à leurs jeunes gens par des ecclésiastiques ou des laïcs étrangers à leurs cercles, de Nous faire connaître le nom du conférencier et le sujet de la conférence.

Nous renouvelons cette recommandation. Plus que jamais, soyons unis dans la sainte obéissance, gage de la victoire : obéissance de l'Evêque au Pape, des prêtres à leur Evêque et des fidèles à leurs prêtres.

IV. Fédération des œuvres diocésaines. — Deux cercles d'études viennent d'être fondés dans la paroisse de Saint-Pol de Léon, l'un pour les jeunes gens de la ville, l'autre pour ceux de la campagne. Ces deux œuvres, dont le but est avant tout religieux, promettent les meilleurs résultats. Toutes deux ont été régulièrement affiliées à la fédération diocésaine. Nous avons nommé : M. Pichon, vicaire, aumônier du cercle urbain ; MM. Baron et Conq, vicaires, aumôniers du cercle rural.

PARTIE NON OFFICIELLE

LE DEVOIR PASCAL

Sous l'influence de la grâce de Dieu, des prédications du Carême, du zèle des Pasteurs, un grand nombre de fidèles ont rempli ou se préparent à remplir dignement leur devoir pascal. Mais qui, d'entre les chrétiens, se préoccupe de son frère ? Quel est le laïque qui se propose d'être l'auxiliaire du prêtre pour ramener au banquet eucharistique les hommes qui s'en tiennent éloignés ?

Chez trop de catholiques, la vie religieuse paraît n'avoir plus, aujourd'hui, aucune force d'expansion. On songe à Pâques, discrètement, sans bruit. Personne n'aurait l'idée de parler autour de soi de la communion pascale comme on parlerait, par exemple, du devoir électoral, ou de toute autre question intéressant la petite cité ou la grande patrie. On fait de la Religion une question d'ordre intime et privé, quand elle est, au premier chef, une question d'ordre général, une question sociale. C'est une triste évidence qu'on est personnel, égoïste en Religion.

Si on aborde un catholique et qu'on lui demande la raison de son indifférence systématique, persistante, pour la diffusion et le triomphe de ses idées religieuses, on reçoit d'ordinaire la réponse que voici : « La religion est affaire de conscience, et la conscience est libre. Elle ne relève que d'elle-même. Chacun sait, sur ce point, ce qu'il doit faire. Il ne faut violenter la conscience de personne. »

Et, certes, cela est vrai. On tenterait d'ailleurs une chose inutile et sacrilège. Mais s'il ne faut pas violenter la conscience, on peut l'éclairer, l'encourager, la soutenir contre les obstacles du

dedans et du dehors. Au fond, les catholiques le sentent bien. Et si on ne voit chez eux aucune hardiesse, aucun prosélytisme, c'est ailleurs que dans un prétendu respect de la conscience d'autrui qu'il faut en chercher les motifs.

La vérité est que le catholicisme est ignoré même des âmes qui en retiennent encore les pratiques essentielles. Oui, sachons voir ce grand mal, signalé par une récente Encyclique de Pie X : la plupart des laïques, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, ignorent la synthèse de notre sainte Religion, l'intime liaison de la morale et du dogme, la merveilleuse économie établie par Jésus-Christ pour notre salut éternel. Il y a trop de fidèles qui pratiquent autant par habitude, que par raison et par foi. De là leur indifférence devant l'abstention de leurs frères. On ne parle, on n'agit que sous l'influence de la lumière, de la chaleur et de la foi. *Credidi, propter quod locutus sum.*

Mais une telle situation emporte bientôt avec elle son terrible châtement. Les liens se dénouent qui nous rattachaient encore à la Religion, à l'Évangile. On n'était plus en état d'amener les autres à sa pratique religieuse, on est amené à leur indifférence irréligieuse. Si donc nous ne voulons pas que notre vie religieuse meure et s'éteigne tout à fait, sachons la faire rayonner et resplendir au dehors. Et pour qu'elle rayonne et resplendisse, sachons l'accroître, la fortifier par l'étude et la réflexion....

« Je veux faire mes pâques. Pourquoi ? »

Parce que la communion pascale est une loi qui m'est imposée par l'Eglise catholique.

« Mais suis-je tenu d'obéir à l'Eglise catholique ? »

Oui, parce que l'Eglise catholique a été établie par Dieu apparu sur la terre, par Jésus-Christ, pour conduire les hommes au port du salut.

« Mais le salut est-il affaire de si haute importance, que je doive, pour l'obtenir, vaincre les répugnances de la confession, triompher du respect humain, renverser des obstacles de toute nature et de tout ordre ? »

Oui, parce que le salut est chose définitive, éternelle. Encore quelques années, j'aurai vécu. Mon âme immortelle, que mon corps rejoindra un jour, entrera pour jamais dans son éternité, dans le ciel ou dans l'enfer. Ces mots, ciel, enfer, éternité, dépassent toute conception. On ne les comprend qu'à genoux, dans une lumière que Dieu donne à ceux qui la demandent.

« Mais le salut est-il lié indissolublement à la communion pascale ? »

Oui. — Sans doute, une dernière absolution peut tout réparer. Seulement suis-je assuré de ce suprême bienfait ? Ce n'est pas le moyen d'aller à la lumière que de s'enfoncer délibérément dans les ténèbres, de sauver son âme que de la tuer par le péché mortel.

Car il ne faut pas s'y méprendre. La communion pascale est un précepte grave. Notre-Seigneur Jésus-Christ, en instituant le Sacrement de l'Eucharistie, ne s'est point contenté d'inviter les hom-

mes à y prendre part. Il leur en a imposé l'obligation. Ecoutez et comprenez cette parole : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous ». Cette vie, nous ne sommes pas libres de la rejeter ; elle s'impose nécessairement à nous, parce que c'est la vie de la grâce qui nous est nécessaire pour produire des œuvres méritoires de la récompense éternelle. Sans cette vie, pas de ciel, et sans la communion, pas de vie surnaturelle....

Chrétiens, méditez la volonté de Jésus-Christ, les intérêts de votre conscience et de votre salut éternel. Et, conscients de votre obligation, ayez le courage de la rappeler autour de vous à tous ceux qui la négligent et la méconnaissent.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'Œuvre électorale.
- III. — Les communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-COSENTIN. — *Samedi soir, veille de Pâques, après 8 heures on ne confessa que des hommes.* — *Dimanche de Pâques, 1^{re} messe à 5 h. 1/2.*

A 7 heures, messe de communion pour les hommes : la nef leur est réservée. Pour l'édification et le bien général, surtout dans les circonstances présentes, il est à souhaiter que le groupe d'hommes soit le plus considérable possible ; ils doivent avoir à cœur de donner cet exemple, et sacrifier même la joie de se trouver à la sainte Table avec leurs familles.

A 10 heures, messe pontificale à l'issue de laquelle Monseigneur donnera la bénédiction papale.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon de clôture de la Station quadragésimale. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Lundi et Mardi de Pâques, messes et offices comme les dimanches.

N. B. A partir du Dimanche des Rameaux, la 1^{re} messe est à 5 h. 1/2 sur semaine comme le dimanche.

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — A partir de Pâques, l'Angelus sera sonné, le matin, à 5 heures, et la 1^{re} messe sera dite à 5 h. 1/2 ; la 2^e messe (le dimanche) à 7 h. 1/2 et la 3^e à 9 heures. — Grand'messe à 10 heures — A 11 h. 1/2, messe basse spécialement pour les militaires de la garnison.

Pendant la semaine, la 2^e messe a lieu à 7 heures et la 3^e à 8 heures.

Dimanche de Pâques, les vêpres à 3 heures, suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Lundi et Mardi de Pâques, grand'messe à 8 heures ; le soir, à 7 h. 3/4, Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

La Bénédiction papale. — Lorsque le Saint-Père était libre dans Rome, il donnait sa bénédiction solennelle du haut du balcon de Saint-Pierre, de Saint-Jean-de-Latran ou de Sainte-Marie-Majeure, à la foule réunie sur la place, après la grand'messe des fêtes de Pâques, du Jeudi-Saint, de l'Ascension et de l'Assomption.

Tous les fidèles qui recevaient ainsi la bénédiction papale gagnaient une indulgence plénière, s'ils s'étaient approchés des sacrements.

Cette pratique a été en usage à Rome jusqu'en 1870. Comme toutefois, aux époques même où le Saint-Père jouissait de la liberté, un petit nombre seulement de fidèles pouvait se rendre à Rome, les Papes ont communiqué aux évêques le pouvoir de donner cette bénédiction en leur nom, dans leur cathédrale, après la grande messe solennelle du jour de Pâques et d'une autre fête à leur choix. Recevoir la bénédiction papale, c'est recevoir la bénédiction du Souverain Pontife ; une indulgence plénière y est attachée, si l'on s'est auparavant approché des sacrements.

Telle est la précieuse faveur qui est offerte dimanche aux fidèles et qui, pour plusieurs, passe inaperçue... Ceux qui nous lisent voudront bien ne pas se retirer immédiatement après le dernier évangile de la messe pontificale, mais rester quelques minutes à leurs places et prier aux intentions du Souverain Pontife : c'est la condition requise pour gagner l'Indulgence.

Ajoutons qu'au jour de Pâques, la même communion peut servir pour satisfaire au devoir pascal et pour gagner l'Indulgence de la bénédiction papale.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Le Comité de Notre-Dame de Salut a le grand regret de ne pas avoir, cette année, sa réunion générale à l'évêché : plusieurs raisons, indépendantes de sa volonté, et surtout le grand retard apporté à la rentrée des cotisations de 1905 qui n'a pu être terminée que tout dernièrement, l'ont décidé à prendre cette détermination. Le compte des aumônes recueillies n'en a pas moins été arrêté, et la distribution des secours sera faite, comme d'ordinaire, après avoir été réglée par le directeur diocésain de l'œuvre, M. Fléiter, vicaire général.

Les personnes qui ont la bonté de réunir les cotisations de Notre-Dame de Salut sont instamment priées de vouloir bien se souvenir de les remettre à la trésorière, M^{me} Hamonic, vieille route de Douarnenez, à Quimper, au plus tard dans la première quinzaine de Décembre, afin que nous puissions avoir, en Janvier, une réunion générale, dont le compte-rendu comprendra les deux exercices 1905 et 1906.

Nous prions aussi nos associées de vouloir bien continuer de nous venir en aide pour la vente de charité de Notre-Dame de Salut, qui nous envoie chaque année un secours pour le diocèse. La présidente du comité de Quimper, M^{me} Guépin, rue du Chapeau-Rouge, se chargera de faire l'envoi au Comité central, dans les premiers jours de Mai.

Le Comité.

Suites d'inventaires. — M. Dantec, ancien vicaire de Landeleau, ayant terminé son mois de prison, a été remis en liberté lundi dernier, 9 Avril. Il a été l'objet de touchantes manifestations de la part de ses confrères et de nombreux catholiques, à

Châteaulin et à Pleyben. A Châteauneuf, la réception faite au « prisonnier » victime des inventaires a été une véritable ovation, depuis la gare jusqu'à l'église paroissiale où, après une allocution de M. le Curé, la foule a chanté le *Credo* et reçu la bénédiction du T. Saint-Sacrement....

Ce qui a fait ressortir encore le caractère de la démarche spontanée des catholiques, c'est le piteux échec d'une soi-disant protestation organisée, à la faveur des ténèbres, par quelques contre-manifestants trop « allumés » auxquels les braves femmes de Châteauneuf ont su infliger le traitement qu'ils méritaient.

PENHARS. — La Mission (18-31 Mars). — Une Mission vient d'être donnée à Penhars, aux portes mêmes de Quimper. Préparée déjà depuis longtemps par les soins du jeune et zélé Recteur, elle a donné les résultats les plus consolants — on peut même le dire, inespérés. D'ailleurs, tout contribuait à y attirer les paroissiens : l'église ornée avec un goût exquis, le chant des cantiques exécuté avec beaucoup d'entrain, l'explication des tableaux faite par deux maîtres du genre, et aussi, pourquoi ne pas le dire ? le souvenir de la belle résistance opposée à l'inventaire, que rappellent les traces encore visibles de crochetage sur les deux principales portes de l'église...

Dès l'ouverture de la Mission, tous se faisaient remarquer par leur exactitude aux exercices, leur piété, leur bonne tenue. La première semaine était présidée par M. Creignou, curé-doyen de Bannalec, apôtre d'un zèle infatigable, disant les choses sans détour, sans atténuation de la vérité ; il était secondé par des collaborateurs de grand talent, et l'on eut à enregistrer 530 communions et plus d'une conversion remarquable...

Pendant cette semaine, on vit un jour quelque vingt jeunes gens, sous la conduite du vaillant Chuto, descendre les côtes de Penhars pour venir faire une escorte d'honneur à l'abbé Pédoye, sortant de prison. Honneur à eux !...

Les exercices de la seconde semaine furent présidés par M. le chanoine Kerébel, curé-doyen de Riec, dont l'air de bonté et de sainteté est déjà une prédication : aussi avec quelle pieuse attention on écoutait ses conférences, et surtout sa touchante exhortation du soir ! Cette dernière semaine, on a beaucoup remarqué les instructions sur l'Eglise, données par un débutant, ainsi que le sermon des Trépassés qui a arraché des larmes à tous les auditeurs. Le chiffre des communions a dépassé 700 ; résultat consolant pour le dévoué Recteur qui espère voir porter à cette Mission, si bien suivie, des fruits abondants et durables. ...

KERFEUNTEUN. — Pèlerinage à la « Mère-de-Dieu ». — Ainsi que nous l'avions annoncé, le vendredi 6 Avril, fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, a eu lieu le pèlerinage organisé par le Comité quimpérois de la Ligue Patriotique des Françaises au sanc-

tuaire si connu et si vénéré de la « Mère-de-Dieu ». Dès le matin, aux messes de 6 heures et de 7 heures, la chapelle était remplie de fidèles dont la plupart s'approchèrent de la sainte Table.

Pendant ce temps, la procession se formait à l'Eglise paroissiale de Kerfeunteun d'où elle partait à 7 h. 1/2, rejointe bientôt par le groupe de Quimper. Le long de la route, de nouveaux pèlerins venaient prendre place dans le pieux cortège; d'autres, en grand nombre, attendaient à *Ty Mamm Doue*. A l'arrivée, il y en avait bien près de 3,000, se succédant dans la chapelle, où l'on distribuait la sainte Communion, puis réunis devant l'estrade élevée au pied du Calvaire. C'est là, en plein air, malgré le temps un peu indécis, que Monseigneur l'Evêque célébra la messe. Groupée devant l'autel improvisé, la foule, d'une voix et de toute son âme, chanta le *Credo*, affirmation solennelle de la foi que les Bretons entendent garder, et qu'ils sauront défendre au besoin.

Le saint sacrifice terminé, Monseigneur prend la parole; il remercie d'abord les assistants d'être venus si nombreux prier la Mère de Dieu dans son sanctuaire. Aucun autre jour, dit-il, ne pouvait être mieux choisi: invoquer Marie sous le nom de Mère des Douleurs, c'est rappeler la part qu'elle a eue à la rédemption du genre humain; c'est faire valoir notre titre le plus sûr à sa protection, car c'est au pied de la croix qu'elle nous a été donnée pour Mère. En tous temps il est bon de l'invoquer, mais surtout au milieu d'épreuves comme celles que nous traversons... Prions-la aux intentions qui sont dans les cœurs de tous ici; demandons, par son intercession toute-puissante, l'union nécessaire dans la lutte que nous n'avons pas provoquée, mais que nous entendons soutenir sans crainte pour la défense de notre foi et la liberté de notre culte; demandons la persévérance énergique, constante qui, avec le secours de Dieu que nous obtiendra la protection de Marie, nous donnera infailliblement la victoire....

Après le salut du Saint Sacrement et la bénédiction de Monseigneur, les pèlerins se dispersèrent, plusieurs après avoir récité une prière à la chapelle où se disait une dernière messe, tous emportant une inoubliable impression de la belle et touchante cérémonie à laquelle ils venaient d'assister.

Un cercle d'études religieuses et sociales. — En écrivant ce titre, je n'ai pas l'intention de rappeler toutes les raisons qui militent en faveur de cette œuvre ni de faire connaître, dans le détail, les diverses méthodes qui peuvent y être suivies; je veux simplement décrire, en quelques mots, une séance d'un cercle d'études d'un groupe de la Jeunesse Catholique.

Il est 8 h. 1/4 du soir; 14 jeunes gens sont déjà réunis dans le local modeste qui est le siège social du groupe. Ils causent amicalement et même bruyamment des événements du jour. A un signal donné, tous les fronts s'inclinent, un *Pater* et un *Ave Maria* sont récités avec recueillement; la séance est ouverte.

L'aumônier ouvre l'Evangile (édition populaire de l'abbé

Garnier) et y lit le chap. xxvi^e, (4^e partie) « la tempête apaisée ». La lecture finie, il commente ce passage, y cherchant des applications pratiques à la vie chrétienne. Tous écoutent attentivement, je dirai même avidement; puis, sur l'invitation du président, des explications complémentaires sont demandées, ce qui permet à l'aumônier de faire pénétrer plus avant dans ces jeunes intelligences la connaissance et l'amour de Notre Seigneur, cachés sous chaque phrase de l'Evangile.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observation... Il n'en est pas toujours ainsi, et le secrétaire doit prêter toute son attention au débat pour ne rien omettre de ce qui mérite d'être rappelé...

Un membre du cercle, désigné depuis quinze jours, lit un rapport sur « le syndicat, son rôle dans l'organisation du travail, l'esprit qui doit l'animer ». Le rapport terminé, le président ouvre la discussion; il s'ingénie à y intéresser tout le monde, en donnant à chacun l'occasion de faire connaître sa manière de voir. Aussi, de tous côtés des réflexions, des objections même sont formulées, et le président a fort à faire pour obtenir que chacun parle à son tour et reçoive la réponse que comporte son observation.

C'est le cas de rappeler le proverbe: « Du choc des idées jaillit la lumière ». Oh! ici la lumière n'est pas tout de suite complète, et il faudra bien des séances d'études pour élucider entièrement une question si complexe; mais à chaque nouvelle discussion, toujours dirigée à la lumière de la doctrine sociale catholique, quelques nouveaux points sont acquis et sont mis en lumière par le directeur qui, en résumant le débat, fait ressortir les côtés essentiels de la question et les conclusions à retenir.

Enfin, un membre du groupe donne un aperçu d'un numéro des *Annales de la J. C.* (1^{er} Décembre 1905); il dit quelques mots des articles suivants: « Les exigences de la formation personnelle et le devoir d'apostolat », par Victor Bettencourt; « préjugés à combattre, science et libre pensée », par André de Berthou; « les retraites ouvrières au Parlement, proposition de M. Gailhard-Bancel », par Joseph Dusart; la « solidarité ouvrière » de Nantes, par Baucher, comptable; « la fin d'un mensonge » ou le véritable esprit de la « ligue de l'enseignement », d'après le congrès de Biarritz. Il insiste sur l'article « un exemple » signé: un syndiqué, membre de l'A. C. J. F. Cet article retrace l'histoire du syndicat des employés de commerce et de l'industrie de Paris, établi, 14, rue des Petits-Carreaux, et vient confirmer les conclusions arrêtées après la discussion précédente sur le « syndicat », à savoir que la doctrine sociale catholique est le seul guide sûr dans l'organisation du travail.

La séance est levée à 10 heures, après un *Pater* et un *Ave Maria* récités en commun.

Et voilà comment un groupe de Jeunesse Catholique passe agréablement, et non sans profit, la soirée du mercredi de chaque semaine.

Sans doute, tous les groupes ne peuvent pas, surtout au début, aborder les questions signalées plus haut, et ces questions elles-mêmes sont bien vite épuisées et ne peuvent offrir une matière suffisante à l'étude d'un groupe un peu actif. Aussi me permettrai-je de rappeler que chaque groupe doit porter ses efforts sur l'étude des œuvres qui peuvent s'établir dans la localité même, pour donner au Cercle une tendance « pratique », et je conclurai par cet extrait d'un article de Léon Mury, sur la Méthode du Travail dans un cercle d'études (*Annales de la J. C.*, 16 Mars 1905) : « Bien souvent les sujets se présentent d'eux-mêmes au jour le jour. L'événement du moment, un récent article de revue (et le numéro des *Annales de la J. C.* cité plus haut montre combien la plupart de ces articles méritent qu'on s'y arrête) ou même de journal, fourniront un thème très opportun pour une causerie du plus haut intérêt. Ainsi, à propos de la divulgation des fiches, on parlera de la Franc-Maçonnerie ; à propos des troubles de Russie, on traitera des avantages d'une réglementation du travail ; à propos de notre récent pèlerinage à Rome, du Pape et de l'Eglise ; à propos des discussions actuelles du Parlement, des rapports de l'Eglise et de l'Etat, etc... Rien n'intéresse autant que « l'événement du jour » : nos jeunes amis, de retour auprès de leurs camarades, aimeront à se montrer au « au courant » ; et, avantage plus sérieux, ils pourront, en intervenant dans les conversations du bureau ou de l'atelier, contribuer à vulgariser une saine appréciation des hommes et des choses. »

« Si l'on trouve cet enseignement trop décousu, on peut facilement faire alterner ces causeries sur l'actualité avec l'étude méthodique et à longue haleine d'une encyclique pontificale ou d'un catéchisme social..... » J...

La vision des 23 laïques. — A la lisière de la loi de Séparation, les 23 ont aperçu une bande de spectres prêts à dévorer, d'une seule bouchée, l'Eglise et la France. Mais les fourrés de la loi leur sont apparus comme un refuge tout de circonstance. Aussitôt, tremblants d'espoir autant que d'effroi, ils sont allés tout raconter aux évêques en les suppliant de sauver l'Eglise et la France au sein des Associations cultuelles. Leur récit a-t-il plus de valeur que celui d'un cauchemar ? On nous le persuaderait difficilement.

C'est au spectacle terrifiant des inventaires que les 23 ont vu rouge et qu'ils ont pris peur. C'est fini ; mais la campagne de spoliation va suivre. On ne comptera plus, alors, ni les batailles à découvert ni les sièges d'églises, et bien moins encore les blessés et les morts. Le sang français, le sang catholique coulera à flots au pied des autels et autour de nos sanctuaires. « Point d'illusion. C'est la guerre civile qui sera déchaînée. Sommes-nous prêts à en prendre la responsabilité ? Vous ne vous étonnerez pas que nous nous en montrions effrayés. »

Bien des choses, au contraire, nous étonnent dans ce langage. La première, c'est que les 23 confondent une persécution religieuse avec une guerre civile ; la deuxième, qu'on représente les victimes de cette agression impie comme des provocateurs responsables ; la troisième, que des catholiques avoués soient atteints d'une pusillanimité qui n'a rien de français ; la quatrième, qu'ils en fassent spontanément leur confession ; la cinquième, qu'ils alignent des raisonnements et des avis pratiques sous l'influence troublante de la peur, cette mauvaise conseillère ; la sixième, qu'ils s'imaginent impressionner 80 évêques en agitant des fantômes devant la froide raison de ces administrateurs qui seront demain, s'il le faut, des confesseurs de la foi et peut-être des martyrs.

Les 23 ont encore vu le culte catholique finissant, hors des Associations cultuelles, dans un déclin fatal. Et ceci les inquiète. Ils en éprouvent des angoisses de conscience. Ils vont jusqu'à s'en accuser d'avance, comme d'un forfait qu'ils seraient sur le point de commettre, et comme si le Bloc maçonnique n'était pas le vrai, le seul coupable. « Nous réduirons le catholicisme à l'état de religion privée, disent-ils, et l'exercice du culte à une pratique réservée aux seuls privilégiés de la fortune. »

Loin de nous de prendre en charge, solidairement avec les 23, les péchés d'autrui. C'est notre conviction absolue qu'en cette affaire nous ne réduirons rien du tout, et que si nous sommes réduits, avec notre culte, à toutes les extrémités ; si nous sommes jetés à la rue et au cloaque comme une balayure immonde, un tel traitement n'aura rien que d'indigne et d'immérité.

Religion privée ? Mais qu'y pouvons-nous ? Le serait-elle moins sous le régime des Associations, malgré la publicité des réunions cultuelles ? Est-ce que l'Association légale est autre chose qu'un établissement privé ? Et pour qu'il devint public, ne faudrait-il pas que notre législation eût reconnu le culte catholique pour l'usage officiel de l'Etat ?

Culte des riches ? Pas plus qu'aujourd'hui. Car la paroisse restera l'Association canonique, conférant à tous les mêmes droits, et garantissant à tous l'égalité dans la fraternité. Quant aux paroisses pauvres, aucune ne manquera de l'essentiel ; on peut s'en remettre, sur ce chapitre, à l'inépuisable générosité des catholiques de France, ainsi qu'aux réserves de dévouement qui sont aujourd'hui disponibles dans tous les rangs de notre clergé.

Les 23 ont vu aussi, et avec quelle tristesse ? les biens de l'Eglise dilapidés et confisqués, « la maison de Dieu transformée en grenier à foin ou en salle de danse, si nous ne formons pas d'Associations cultuelles ». Si nous en formions, est-ce que cet affreux cauchemar s'évanouirait ? Nullement. Avant toute association, sont déjà supprimés tous les traitements ecclésiastiques ; les logements, évêchés et presbytères, le seront sous peu. Avec comme

sans association, nous reverrons l'agent des inventaires ; nous le reverrons portant en bandoulière la sacoche de la spoliation. Il videra nos caisses fabriciennes et fera trois lots de ses rapines : 1^{er} lot : biens et rentes restitués par l'État à la suite du Concordat ; 2^e lot : fondations charitables ; 3^e lot : fondations scolaires. Que laissera-t-il ? les fondations pieuses postérieures au Concordat, et aussi l'usage des églises. Oui, il les laissera à la merci des associés brouillons, des Associations rivales, des décisions arbitraires du Conseil d'État, trois complices qui hâteront sa dernière visite et la confiscation totale. C'est le brigand de l'Évangile à qui nous avons affaire ; notre tunique, il la veut aujourd'hui ; notre manteau, seulement demain. Non ; qu'il prenne tout d'une seule fois, et que nous n'ayons plus à redouter la rencontre de ce bandit.

Ce qu'ont vu, enfin, les 23 ? Ils ont vu, dans la loi de Séparation, certain article 4 qui mettrait à couvert de toute entreprise de chicane et de schisme nos Associations cultuelles, fondées conformément aux « règles d'organisation générale du culte catholique... ce qui veut dire (et le rapporteur de la loi l'a formellement reconnu) qu'une Association cultuelle catholique sera légalement celle dont les membres seront *en communion* avec leur curé, ce curé avec son évêque, et l'évêque lui-même avec le Souverain Pontife ». S'il en était autrement, ils déclarent avec la plus louable franchise que leur démarche « n'aurait plus d'objet ».

Voilà ce qu'ils ont vu d'un œil. Mais, de l'autre, nous voyons l'article 8. Et cela veut dire (le même rapporteur de la loi l'a formellement affirmé à la séance du 25 Mai 1903) que tel prêtre, non agréé pour une paroisse par son Evêque, pourra y être institué ou maintenu par le Conseil d'État, de même que tel autre, agréé par l'Evêque, pourra être refusé ou destitué par le Conseil d'État. Tel est le sort de la hiérarchie dans l'économie de la loi : tolérée par l'article 4, elle est proscrite par l'article 8. Cela étant, les 23 comprendront que tout croule dans leur argumentation, et que, dès lors, leur démarche « n'a plus d'objet ».

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dimanche, la bénédiction des Rameaux a eu lieu, au Vatican, avec le cérémonial accoutumé. Les moniales bénédictines de Santa Prisca, sur le mont Aventin, ont offert à Pie X une palme qui est une merveille de patience et d'art pieux : elle représente le Sacré Cœur de Jésus entouré d'emblèmes symboliques et d'une inscription.

Le Souverain Pontife a publié une lettre contresignée par le cardinal Macchi sur l'enseignement biblique. Elle est adressée aux professeurs de sciences sacrées et résume, en dix-huit articles, les règles qu'ils doivent suivre. Pie X leur donne comme base le

conseil qu'ils doivent s'inspirer dans leur tâche du respect de la tradition, tout en tirant profit des progrès et des conquêtes des études modernes. Mais ils doivent se garder de faire une place trop étendue aux audaces de la critique. Pie X rappelle, pour les limites à s'imposer, l'encyclique *Providentissimus Deus* de Léon XIII sur le même sujet.

— Livres mis à l'Index. — L'*Osservatore Romano* du 6 Avril a publié un décret mettant à l'index : un volume de M. Paul Viollet, de l'Institut, portant le titre : *L'Infaillibilité du Pape et le Syllabus* (étude historique et théologique), 1904 ; deux œuvres de M. Laberthonnière, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, intitulées l'une, *Essais de philosophie religieuse* (1903) ; et l'autre, *Le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec* (1904). Le même décret met à l'index *Il Santo*, le dernier roman de M. Fogazzaro.

Échos du Vatican. — La *Semaine catholique* de Saint-Flour a relevé ces paroles de Mgr Gély au cours d'une conversation :

« Nous n'avons pas de mission spéciale pour les Anciens, pour nos vénérés frères et modèles dans l'épiscopat. Nous avons reçu un conseil, oui, une ligne de conduite à suivre, oui, un ordre même, si vous le voulez. Tout cela tient en deux mots : *Sint unum*. Soyez unis, les quatorze, soyez fortement unis. La pensée du Pape est même expressément allée plus loin. C'est peut-être là ce qu'on appelle *notre mission*. Le Pape veut que tous les évêques s'unissent, qu'ils établissent entre eux une solide cohésion. Le Pape veut davantage. Le Pape veut que le clergé se range solidement sous la houlette des pasteurs, les fidèles sous la houlette des curés. Ce n'est pas autour des journaux, c'est autour des évêques que doit se faire l'union des catholiques. C'est à l'épiscopat, non au journalisme, à donner l'impulsion et la direction.... Mais ces vues du Pape, on les connaît depuis longtemps, nous n'avons à les apprendre à personne, nous n'avons tous qu'à les mettre en pratique. »

Au sujet de l'article de l'*Osservatore Romano*, invitant les catholiques de France à se grouper tous pour les élections législatives autour de l'*Action Libérale Populaire*, quelques journaux ont fait des réserves et ont même insinué que l'article ne répondrait pas aux vues et aux désirs du Vatican... La *Croix* se dit « en mesure d'affirmer le contraire de la façon la plus formelle ».

FRANCE. — Le milliard des Congrégations. — Décidément, il ne faut pas compter sur ce milliard pour combler le déficit du budget ! D'une lettre adressée, le 2 Avril, par M. Groussau, député du Nord, à M. Poincaré, ministre des finances, il résulte que les « avances illégalement faites par le Trésor public aux

liquidateurs des biens des congrégations, en attendant l'encaissement du premier centime du fameux milliard promis, montaient — au 1^{er} Janvier 1906 — à 5 766,370 fr. 40 (près de six millions). Le chiffre a été fourni par la Direction générale de la comptabilité publique....

— **Pensions et allocations ecclésiastiques.** — Le gouvernement fait annoncer que 22 640 ministres du culte (sur 38,000 rétribués jusqu'ici par l'État) ont adressé aux préfetures leurs demandes de pensions ou d'allocations.

Le Pape ayant décidé (il a daigné le faire savoir notamment à Mgr l'Evêque de Beauvais) que ces sommes sont dues « en justice et en vertu du Concordat », elles peuvent être réclamées, et il est de toute évidence que les demandes seront faites à peu près universellement.

Plus le ministère sent le besoin d'insister sur la concession de ces secours transitoires, plus il montre avec évidence qu'il redoute l'effet produit sur les populations par la suppression du budget des Cultes... Chaque fois qu'est signé un décret d'allocation, le ministre semble dire aux populations : « Après, c'est vous qui payerez tout... » Car enfin, — il semble étrange qu'il faille le rappeler à ceux justement qui parlent le plus des droits des ouvriers — le prêtre, ouvrier des âmes, a besoin, lui aussi, de recevoir un salaire !

Les mineurs de Courrières et Notre-Dame de Lourdes. — Une lettre de Mgr Williez, évêque d'Arras, à Mgr l'Evêque de Tarbes, publiée par le *Journal de la Grotte de Lourdes*, nous apprend que plusieurs des mineurs qui ont péri dans l'affreuse catastrophe de Courrières « avaient été pèlerins de Lourdes et brancardiers ». L'Evêque ajoute au sujet des survivants : « Vous venez d'apprendre que treize mineurs, après avoir erré pendant vingt jours dans les galeries souterraines, ont fini par être sauvés.

« Ces braves gens viennent de m'écrire. « Nous avons fait le vœu, tous les 13, de faire un pèlerinage à Bonsecours ou à Lourdes, pour pouvoir remercier Dieu de notre libération et nous avoir conservés tous. »

« Je leur ai immédiatement télégraphié : « Viendrez tous à Lourdes avec moi. » C'est au mois d'Août, avec notre pèlerinage diocésain, que s'accomplira ce vœu.

« Je vous les amènerai, Monseigneur, pour qu'ils vous témoignent leur reconnaissance et accroissent leur dévotion à l'Immaculée Vierge de Lourdes.

« Puisse le miraculeux Sanctuaire échapper aux intrigues de l'enfer ! »

BIBLIOGRAPHIE

Paul CROISET. *Les deux Jeunesses.* (Collection Saint-Michel.) Un vol. in-12.

Une action ingénieuse et poignante met aux prises un fils de famille qui a été élevé dans une maison religieuse, et un enfant du peuple qui a grandi avec l'unique souci de faire son chemin dans le monde.

L'opposition des idées, compliquée d'une rivalité d'amour, donne lieu aux rencontres les plus émouvantes entre ces deux produits d'éducatons toutes contraires. Ce duel d'opinions et de classes est pour M. Croiset un prétexte à observations de haute portée sur l'état social du pays, une occasion de critiques fines ou amères sur nos mœurs politiques.

Victor MARTIN. *Sous la Terreur.* Souvenirs d'un vieux Nantais. Un fort vol. in-12 de 408 pages.

C'est un livre qui se recommande de lui-même. Par son *titre*, il nous reporte à cette époque inoubliée où les proconsuls de la République sanglante jouèrent le drame le plus sauvage dont l'histoire ait gardé les détails ; et son *sous-titre* nous indique qu'on a mis ici à profit les documents plus spéciaux conservés dans les vieilles familles nantaises.

En une suite de vingt chapitres, cette trop véridique histoire d'une époque maudite ressemblerait à un roman, tant les situations les plus imprévues présentent d'attrait et sollicitent l'émotion, si l'on ne savait que l'auteur, profondément chrétien, reste dans la plus scrupuleuse vérité.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Avril 1906 :

I. Le Sentiment religieux, par Lucien ROURE. — II. Les Sagas islandaises, par Jon SVENSSON. — III. La Montée du Calvaire, par Louis PERROY. — IV. Une Soutenance en Sorbonne, par Adhémar d'ALÈS. — V. Le Miracle de saint Janvier, par J.-A. REIMSBACH. — VI. A la Rédaction (Georges TYRRELL). — VII. Bulletin d'histoire moderne, par Paul DUBON. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

L'Action Populaire. — N° 99. — Abbé H. QUILLET. — **La Conférence au Village.** — Il faut des conférences, donc des conférenciers. L'abbé Quillet dit comment ils se trouvent, comment ils se forment, sur quels sujets ils s'exercent, quel auditoire ils rencontrent et quels auxiliaires leur sont à l'avance préparés. — Une précieuse bibliographie termine la brochure.

En vente dans les principales librairies.

DERNIÈRE CRÉATION PERNOT

SEDUCTION

La Merveille des Gaufrettes Fourrées.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Anolenne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à marche ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 20 Avril 1906.

N^o 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Visites pastorales ; Pensions ecclésiastiques ; Poursuites pour affichages ; Rescrit de Rome ; Décret de la S. Congrégation du Concile sur la Réception quotidienne de la Sainte Eucharistie (à suivre).

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau

de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Devoir électoral ; Affiche relative à la Séparation ; Les Fêtes de Pâques ; Enseignement chrétien ; Devant les tribunaux ; Suite d'inventaire ; Saint-Brieuc ; La casuistique des 23 laïques.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Paris ; Un aveu à retenir ; Pensées.

IV. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Avril. — 1^{er} Dimanche après Pâques. (*Quasimodo*). Office du jour ; double. Blanc. A la messe, mémoire des *S^{ts} Martyrs Soter et Caius*.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant et des *S^{ts} Martyrs Soter et Caius*.

Lundi, 23. — S. Georges, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mardi, 24. — S. Fidèle de Sigmaringen, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 25. — S. MARC, ÉVANGÉLISTE. Double de 2^e classe. Rouge. (A la procession, messe du *Lundi des Rogations*. Violet.)

Jeudi, 26. — S. Clet et S. Marcellin, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 27. — S. Léon 1^{er}, Pape, Docteur (*du 11 Avril*). Double. Blanc.

Samedi, 28. — S. Paul de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 29. — 2^e Dimanche après Pâques. S. Pierre, Martyr.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital de Morlaix 22-23 Avril.

Sœurs de S^t Vincent de Paul, à Morlaix . 24-25 —

Maison de la Miséricorde de Kernisy, à

Quimper 26-27 —

Dames de la Retraite de Lézérazien . . . 28-29 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. — Visites pastorales. — Nous commencerons, dimanche prochain 22 Avril, Notre tournée de Confirmation qui se terminera le 24 Mai.

La visite pastorale a toujours été de la plus haute importance dans l'Eglise et une source de bénédictions et de grâces pour les paroisses. Celle de la présente année offre un intérêt tout particulier, à cause de la gravité des circonstances et des questions compliquées que nous pourrions avoir à traiter. C'est pourquoi Nous la recommandons d'une manière toute spéciale aux âmes pieuses du diocèse et surtout à celles des paroisses que Nous devons visiter.

A cette occasion, Nous prions instamment MM. les Curés et Recteurs de faire observer une très grande simplicité dans l'appât des repas : point de dépenses inutiles, point de mets ni de vins recherchés. Nous ne voulons pas que Notre présence dans leurs presbytères soit une charge trop lourde pour Nos bien aimés collaborateurs, surtout à un moment où ils sont exposés à toutes les privations et à tous les sacrifices.

Nous désirons cependant, à l'occasion de cette visite, Nous entretenir avec les membres des conseils de fabrique et les notabilités catholiques de la localité. MM. les Curés et Recteurs voudront bien Nous les présenter et même, s'ils le jugent à propos, les inviter à un repas avec l'Evêque.

II. Pensions ecclésiastiques. — Nous croyons devoir mettre sous les yeux de ceux de Nos prêtres que la chose peut intéresser la conclusion suivante d'un article de M. Groussau (*Revue du Culte catholique*, Février 1906, p. 64) : « Nous estimons en conséquence que les ecclésiastiques libres, ou retirés, ou pourvus d'un emploi non légalement reconnu, qui ont l'âge et les services requis, sont fondés à réclamer la pension prévue par l'article 11 (de la loi de séparation), et devront se pourvoir devant le Conseil d'Etat au cas où cette pension leur serait refusée par le Ministre. Il est bien entendu que les ecclésiastiques retraités ne peuvent cumuler la pension de l'article 11 avec la retraite servie par la caisse générale des retraites ecclésiastiques instituée par le décret du 28 Janvier 1853. »

III. Poursuites pour affichages. — Il Nous est revenu de différentes parties de Notre diocèse, que des affiches commençant par ces mots : « L'Eglise de cette paroisse, etc... » apposées sur les portes de l'église ou autres lieux, avaient

été lacérées par les fonctionnaires de la police et que, dans plusieurs paroisses, des ecclésiastiques étaient l'objet d'enquêtes ou de poursuites comme coupables de cet affichage.

Nous croyons devoir rassurer ces ecclésiastiques et leur demander d'attendre en paix le résultat de ces poursuites. Nous avons eu, en effet, cette affiche entre les mains et Nous la trouvons absolument irréprochable, surtout au point de vue du *délit de fausse nouvelle*, son texte n'étant que l'interprétation populaire d'une loi déjà ancienne.

Nous pensons même que les afficheurs sont en droit d'exercer des poursuites contre ceux qui, fonctionnaires ou autres, sont reconnus pour avoir procédé à la lacération (1).

Nous ne donnons cet avis qu'après avoir consulté sur ce sujet des avocats et des jurisconsultes absolument compétents.

IV. Nous venons d'adresser à Mgr l'Evêque d'Arras pour les familles des victimes de Courrières la somme de 300 fr., produit de Notre souscription personnelle et des offrandes qu'on a bien voulu remettre à l'Evêché.

V. Nous publions dans son texte original un Rescrit de Rome adressé aux Evêques de France, concernant les candidatures ecclésiastiques aux prochaines élections de la Chambre des députés.

SACRA CONGREGATIO NEGOTIIS ECCLESIASTICIS EXTRAORDINARIIS
Præposita.

Ex Audientia sanctissimi die 2 Aprilis 1906.

Quæsitum est ab hac S. Congregatione Negotiis Ecclesiasticis Extraordinariis præposita num clericis sive saecularibus sive regularibus in Gallia liceat, in præsentibus rerum adiunctis, candidatos se sistere in proximis electionibus ad Deputatorum comitia. Re igitur per me infra-scriptum Secretarium ad SS^{imum} D. N. Pium PP. X delata, Sanctitas Sua respondere dignata est eisdem id non licere absque consensu proprii Ordinarii, ac Ordinarii loci ubi se candidatos sistere cupiunt.

Datum Romæ e Secretaria eiusdem S. Congregationis, die mense et anno prædictis.

+ PETRUS, Archiepiscopus Caesariensis,
Secretarius.

DÉCRET DE LA S. CONGRÉGATION DU CONCILE
sur la Réception quotidienne de la Sainte Eucharistie.

Le saint Concile de Trente, considérant les ineffables trésors de grâce procurés aux chrétiens par la réception de la Sainte Eucharistie, s'exprime ainsi (2) : *Le saint Concile souhaiterait qu'à chaque Messe les assistants reçussent l'Eucharistie, non seulement dans une communion spirituelle, mais*

(1) Art. 17 de la loi sur la presse concernant l'affichage, du 29 Juillet 1881,

(2) Sess. XXII, ch. vi.

eucore sacramentellement. Ces paroles le montrent assez clairement, le vœu de l'Eglise est que tous les chrétiens participent chaque jour à ce festin céleste et en recueillent des fruits abondants de sanctification.

Ce vœu correspond au désir ardent qui poussa Notre-Seigneur à instituer ce divin sacrement. Jésus-Christ, en effet, proclama, à diverses reprises et en termes non équivoques, l'obligation de manger souvent sa chair et de boire son sang, surtout lorsqu'il dit : *Voici le pain descendu du ciel ; il n'en est point comme de vos pères, qui ont mangé la manne et qui sont morts ; celui qui mange ce pain vivra éternellement* (1).

Par cette comparaison de la nourriture des anges avec le pain et la manne, les disciples pouvaient sans peine comprendre que, si le corps a besoin chaque jour de pain pour se nourrir, et si chaque jour les Hébreux dans le désert furent nourris de la manne, de même l'âme chrétienne doit pouvoir se fortifier chaque jour en mangeant le pain du ciel.

En outre, lorsque, dans l'Oraison dominicale, nous demandons *notre pain quotidien*, selon la presque unanimité des Pères de l'Eglise, il faut entendre par là non pas tant le pain matériel, aliment du corps, que le pain eucharistique dont nous avons besoin chaque jour.

Le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise de voir tous les chrétiens s'approcher chaque jour du banquet sacré tend avant tout à ce que les fidèles, unis à Dieu par ce sacrement, y prennent des forces pour apaiser la concupiscence, effacer les fautes légères qui échappent tous les jours, et éviter les péchés plus graves auxquels est exposée la fragilité humaine : le but premier n'est pas de procurer à Dieu l'honneur et le respect auxquels il a droit, aux communiantes le prix et la récompense de leurs vertus (2).

De là vient que le saint Concile de Trente appelle l'Eucharistie *un antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels* (3).

Les premiers chrétiens, comprenant à merveille cette volonté divine, accouraient tous les jours à cette Table pour y puiser force et vie. *Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres et dans la communion de la fraction du pain* (4).

Ce fut encore la pratique des siècles suivants, au grand profit de la perfection et de la sainteté, ainsi que nous l'apprennent les saints Pères et les écrivains ecclésiastiques.

Cependant, la piété diminuant et surtout lorsque la peste janséniste exerça ses ravages de toutes parts, on se mit à discuter sur les dispositions requises pour s'approcher de la communion fréquente et quotidienne, et à l'envi on réclama

(1) Joan. VI, 59.

(2) S. AUGUSTIN, *Sermon 57 sur S. Math., de l'Oraison domin.*, v, 7.

(3) Sess. III, ch. II.

(4) Act. I, 42.

comme nécessaires des conditions de plus en plus parfaites et de plus en plus difficiles. De ces discussions il résulta que très peu étaient jugés dignes de recevoir chaque jour la Très Sainte Eucharistie et de faire produire à ce sacrement si salubre la plénitude de ses effets ; les autres fidèles se contentaient de le recevoir, une fois l'an, ou chaque mois, ou tout au plus chaque semaine.

Bien plus, la sévérité fut poussée au point d'exclure en masse de la Table Sainte certaines classes, comme les négociants ou les personnes mariées.

Quelques-uns toutefois tombèrent dans l'excès opposé. Estimant la communion quotidienne prescrite de droit divin, ils ne voulaient pas qu'un seul jour restât sans communion, et soutenaient, outre plusieurs pratiques contraires à l'usage de l'Eglise, la nécessité de recevoir la Sainte Eucharistie même le Vendredi-Saint, et ils l'administraient, en effet.

En ces conjonctures, le Saint-Siège ne manqua pas à son devoir. En effet, par le décret de la S. Congrégation du Concile *Cum ad aures* (12 Février 1679) approuvé par Innocent XI, ces erreurs furent condamnées et ces abus réprimés, en même temps qu'on déclarait admissibles à la communion fréquente toutes les classes de fidèles, y compris les négociants et les gens mariés, chacun suivant sa piété et l'avis de son confesseur.

Le 7 Décembre 1690, le décret *Sanctissimus Dominus Noster*, du pape Alexandre VIII, condamna la proposition de Baïus exigeant de ceux qui voudraient s'approcher de la Table Sainte un amour de Dieu très pur et sans aucun défaut.

Cependant le virus janséniste, qui avait infecté même les bons chrétiens sous prétexte d'honneur et de vénération envers l'Eucharistie, ne disparut pas tout à fait.

Les déclarations du Saint-Siège ne mirent pas fin à la discussion touchant les dispositions convenables pour la bonne communion fréquente ; d'où il est résulté que certains théologiens d'ailleurs recommandables pensent que la communion quotidienne ne peut être permise aux fidèles que rarement et moyennant de nombreuses conditions.

D'autre part, des auteurs savants et pieux, pour faciliter une pratique si salubre et si agréable à Dieu, enseignèrent, appuyés sur l'autorité des Pères, que l'Eglise ne demande pas plus de dispositions pour la communion quotidienne que pour celle de chaque semaine ou de chaque mois, mais que la communion quotidienne produit des fruits autrement abondants que la communion hebdomadaire ou mensuelle.

De nos jours, ces discussions se sont renouvelées et ont dégénéré en querelle ; de là des inquiétudes pour les confesseurs, des troubles de conscience pour les fidèles, non sans un sérieux dommage pour la piété et la ferveur chrétienne.

Aussi des hommes éminents et des pasteurs d'âmes ont-ils instamment conjuré Notre Saint-Père le Pape Pie X de vouloir bien, par son autorité suprême, trancher cette question des dispositions nécessaires pour recevoir la communion quotidienne, afin qu'une pratique aussi salubre et agréable à Dieu, loin de devenir plus rare parmi les fidèles, s'étende plutôt et se propage partout, de nos jours surtout où la religion et la foi catholiques sont attaquées de toutes parts, et où le véritable amour de Dieu et la vraie piété font trop souvent défaut.

C'est pourquoi Sa Sainteté, ayant grandement à cœur, dans sa sollicitude et son zèle, de voir le peuple chrétien s'approcher très fréquemment et même chaque jour du divin banquet et jouir de ses fruits les plus abondants, a confié à notre Sacrée Congrégation le soin d'examiner et de définir la question proposée.

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — L'Œuvre électorale ; l'union des catholiques.
- III. — Les retardataires du devoir pascal.
- IV. — Les premières Communions et les Confirmations.
- V. — Retraites. — Retraites aux Bretons de TRELAZE et d'ANGERS, du 22 au 29 Avril et du 29 Avril au 6 Mai, prêchées par M. Salou, recteur de Scrignac.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — A partir de dimanche de Quasimodo (inclus) jusqu'à la Toussaint, sauf avis contraire, les vêpres sont chantées à 3 heures.

TABEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril.	Matin.	Soir.
Dimanche, 22.		
Lundi, 23....	Névez.....	Melgven.
Mardi, 24....	Riec.....	Pont-Aven. — Nizon.
Mercredi, 25.	(Quimperlé) N.-D. de l'Assomption. — Baye.....	Moëlan.
Judi, 26....	(Quimperlé) Ste-Croix. — Tréméven.	Clohars-Carnoët.
Vendredi, 27.	Arzano. — Guilligomarc'h.....	Mellac. — Le Trévoux.
Samedi, 28..	Querrien. — Locunolé.....	Rédéné.
		Saint-Thurien.

Monseigneur l'Evêque sera accompagné, dans la première partie de sa tournée pastorale, par M. le Vicaire général Fléiter.

Devoir électoral. — Dans une Lettre pastorale, Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, résume ainsi les devoirs des catholiques à la veille des élections du 6 Mai qui auront une importance décisive pour la religion catholique en France et pour tous les intérêts vitaux du pays :

« Le premier de ces devoirs — et celui-là regarde tous les catholiques sans exception — est d'adresser à Dieu de ferventes prières pour obtenir qu'il protège la France et qu'il fasse régner cette union des esprits, cette concorde des volontés sans lesquelles les nations ne peuvent que courir tôt ou tard à l'abîme.

Le second devoir, celui de tout catholique appelé à exercer par le vote son influence sur les destinées du pays, est de se rappeler :

1^o Que c'est une faute grave de ne pas voter dans des circonstances aussi importantes que celles où nous sommes ;

2^o Que le vote d'un catholique doit se porter sur le candidat qui, vu les conditions particulières de chaque région, y représente la plus grande somme de garanties pour la sauvegarde des intérêts de la religion et de la patrie.

3^o Que le devoir commande pareillement de mettre de côté les préférences personnelles à l'esprit de parti, d'éviter avec soin tout ce qui pourrait être une cause de division et de travailler de toutes ses forces à procurer l'entente commune, l'union, la discipline qui sont la condition nécessaire du succès.

Agir ainsi sera d'ailleurs se conformer docilement aux directions que Sa Sainteté Pie X donna naguère aux nations voisines dans des circonstances semblables. »

En vue des élections, l'Œuvre de Notre-Dame de Salut demande partout, en France, des neuvaines de messes et de prières. Pour répondre à cet appel, le Comité de Quimper prie ses associés et tous les fidèles de s'unir à la neuvaine qui se fera, dans cette ville, du 19 au 27 Avril. Le choix des prières est laissé à chacun ; on recommande instamment l'assistance à la messe, chaque jour, pour l'Eglise et la France, et l'invocation trois fois répétée : « Notre-Dame de Salut, priez pour la France. »

La neuvaine sera clôturée, dans la chapelle des Ursulines, le vendredi 27 Avril : messe à 8 heures ; instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Indulgence plénière.

Affiche relative à la Séparation. — Voici le texte de l'affiche à laquelle Mgr l'Evêque fait allusion dans la note officielle publiée plus haut :

Le Pape s'est prononcé sur les Associations cultuelles en les condamnant, et il ne reviendra pas sur son jugement. Dès lors, les Associations cultuelles ne pouvant pas se constituer canoniquement, les églises seront fermées et leurs biens seront attribués par l'Etat à d'autres destinations. (Art. 9 de la loi de Séparation.)

L'église de cette paroisse devra être légalement fermée, le 9 Décembre 1906, en exécution de la loi du 9 Décembre 1905, et les fidèles devront pourvoir à l'entretien du culte et du clergé paroissial, si les catholiques ne repoussent pas les candidats qui ont voté ou veulent maintenir la loi de Séparation.

Les fêtes de Pâques. — Au milieu des tristesses du présent et des appréhensions de l'avenir, les belles fêtes de Pâques raniment nos espérances. Les Juifs avaient placé des gardes autour du tombeau de Jésus ; ils croyaient avoir enterré à jamais le Sauveur et son œuvre, et voilà que, trois jours après, le Christ ressuscite plein de gloire et d'immortalité. C'est l'histoire de l'Eglise : il y a longtemps que les impies prétendent creuser la fosse où ils l'enterrent définitivement, et leur folle jactance et leur triomphe éphémère montre surtout l'insanité de leurs pensées, la laideur de leur haine en inspirant l'horreur de leurs brutalités... C'est la leçon réconfortante du passé que rappelle la liturgie pascale, c'est l'espérance que viennent raviver les touchantes manifestations auxquelles ces fêtes ont donné lieu, comme toujours. En voyant, dans nos églises, l'immense concours de fidèles de toutes les conditions, le matin, agenouillés à la Table sainte et se retrouvant, à chaque office, unis dans une même foi et un même amour du Christ Jésus ressuscité, cette réflexion venait comme naturellement à l'esprit : libres-penseurs insensés, et vous pauvres victimes du doute et du respect humain, que n'êtes-vous là pour constater avec nous que le Christ est toujours vivant, toujours adoré, toujours aimé ? Les nouveaux Pilates d'aujourd'hui peuvent lui dresser une croix, le descendre au tombeau ; Il en sort, plein de gloire, pour les confondre et les terrifier, en attendant qu'il soit leur juge !...

A la cathédrale, Monseigneur a officié pontificalement, entouré de ses vicaires généraux et des membres du vénérable Chapitre. A l'issue de la grand'messe, Sa Grandeur a donné aux assistants recueillis la bénédiction papale à laquelle est attachée une indulgence plénière. Aux vêpres, M. l'abbé Bourg, le pieux et zélé prédicateur de la station quadragésimale, a montré la résurrection du Sauveur modèle de la nôtre, puis il a pris congé de ses auditeurs. Nous lui disons merci au nom de tous, pour le bien qu'il a fait dans la paroisse de Saint-Corentin par sa parole vraiment apostolique et son infatigable dévouement.

Sauf la splendeur des offices pontificaux, l'église de Saint-Mathieu a offert, durant ces jours, le même spectacle que la cathédrale : grande affluence de fidèles, nombreuses communions. M. l'abbé Guérin a terminé, par un superbe discours sur la Résurrection, la série de ses conférences qui ont été si appréciées de ses nombreux auditeurs et qui ne peuvent manquer de porter des fruits durables.

Ce que nous disons de la ville épiscopale, nous pourrions le

dire, avec autant de vérité, de toutes les paroisses du diocèse. C'est pour tous les catholiques, spécialement pour le clergé qui se dévoue au bien des âmes, une douce consolation. Nous en remercions Dieu. Redisons encore que, pour les vrais chrétiens, cette façon de comprendre les devoirs de l'heure présente est bien celle qui convient le mieux aux nécessités de la situation, la plus efficace aussi pour éclaircir les horizons si sombres de l'avenir qui nous menace.... Si tous les bons marchaient le front haut et s'unissaient dans la pratique de la devise « fais ce que dois », ils seraient eux-mêmes surpris de leur nombre et de leur puissance.

Enseignement chrétien. — Le « Comité de patronage de l'Enseignement primaire privé du département du Finistère » a tenu, mardi dernier, sa réunion générale annuelle sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

Après la lecture du rapport, Sa Grandeur a pris la parole, très heureuse des résultats obtenus : en effet, les écoles de l'Association sont de plus en plus fréquentées et plusieurs deviennent même insuffisantes. Deux écoles nouvelles (Plougonven et Collorec) ont été ouvertes à la rentrée d'Octobre ; un cours normal est établi au pensionnat Saint-Louis, à Châteaulin, où huit bourses à 400 francs sont fondées...

Monseigneur félicite et remercie le Comité directeur ainsi que tous les membres de l'Association de leur dévouement à l'œuvre de l'éducation chrétienne, et compte d'une manière spéciale sur leur concours pour la défense des intérêts catholiques dans les circonstances présentes... Les maîtres chrétiens doivent être de plus en plus les auxiliaires du clergé, non seulement pour l'instruction de l'enfance, mais encore pour la préservation de la jeunesse et le maintien des bonnes traditions dans les paroisses.

Les instituteurs privés ont eu ensuite une seconde réunion où ils se sont occupés de la « Mutuelle », fondée pour venir en aide aux membres de l'Association malades ou infirmes. Cette œuvre, dont la situation est très prospère, inspire à tous une grande confiance en leur donnant pleine sécurité pour l'avenir.

Devant les tribunaux. — Le tribunal de Ploërmel, dans son audience du 5 Avril, a examiné les revendications de plusieurs écoles, autrefois dirigées par les Frères de Lamennais. Dans toutes les affaires qui lui étaient soumises, ce jour-là, le liquidateur Lecouturier a été, vingt fois de plus, débouté et condamné aux dépens.

Pour notre diocèse, il s'agissait des écoles de Carhaix et de Fouesnant.

On aurait droit de conclure de tous ces jugements que M. Lecouturier ne sait vraiment pas ni ce qu'il veut ni ce qu'il fait. Qui paiera les frais ? Sans doute le milliard, à moins que ce ne soient les contribuables.

Suite d'inventaire. — Nous apprenons que le ministère public a interjeté appel *a minima* du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Châteaulin et condamnant à 200 fr. d'amende, sans sursis, M. Lein, recteur de Landeleau.

M. Lein comparaitra devant la Cour de Rennes, le 3 Mai prochain.

On se rappelle que son vicaire, M. Dantec, avait été condamné à un mois de prison sans sursis.

SAINT-BRIEUC. — Congrès de la Jeunesse Catholique Bretonne. — Le Congrès s'est ouvert, dimanche soir, à 8 h. 1/2, au Patronage Saint-Joseph, sous la présidence de M. le chanoine Morelle, vicaire général, représentant Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc.

Lundi matin, à la messe célébrée à la cathédrale, beaucoup de jeunes gens ont fait la sainte Communion, puis les congressistes, par groupes, se sont rendus au Patronage Saint-Joseph où ont lieu les séances d'études. De ces séances et des questions traitées nous espérons parler avec quelques détails dans un prochain numéro. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler un rapport lu par M. Goascoz, du groupe Saint-Martin de Brest, sur l'organisation de l'Œuvre de la Jeunesse Catholique dans les paroisses...

Parmi les groupes représentés au Congrès qui ont pris part à l'élection du Comité central de l'Union Bretonne et des comités départementaux, on cite : Quimper, Concarneau, Carhaix, Lampaul-Guimiliau, Pont-Croix, Quimperlé, Brest (groupes Saint-Martin et Saint-Louis), etc. M. R. Fauger-Dupesseau a été réélu président du groupe de Quimper, M. L. Kerbiriou de celui de Brest.

La casuistique des 23 laïques. — La formation des Cultuelles est un cas de conscience que la lettre aux Evêques touche de propos délibéré. Par quelle méthode et avec quel succès, nous l'indiquerons en établissant les quatre propositions suivantes :

1° Les 23 déclarent qu'ils ne feront pas de casuistique ; 2° ils trouvent un prétexte pour en faire à propos des Associations cultuelles ; 3° ils en font effectivement et ne font rien autre chose ; 4° celle qu'ils font pèche de tout point, fond et forme.

1° Pas de casuistique. Non, ils n'en apportent point à l'assemblée plénière, puisqu'ils y viennent en curieux, pour interroger, et qu'ils ne veulent qu'en rapporter des renseignements inédits, Remontons, s'il vous plaît, à l'Encyclique *Vehementer*. Ne vous souvient-il pas que le Pape y annonçait aux Evêques des Instructions pratiques ? Les 23 ne l'ont pas oublié, et je n'offenserais guère la vérité en disant que c'est tout ce qu'ils paraissent en avoir retenu. Ils se sont même persuadé, je ne vous dirai pas sur quel fondement, que les Cultuelles en seraient le thème principal, et

que le Pape, qui vient de les condamner *motu proprio*, pourrait bien être amené à en autoriser demain la formation.

C'est donc cela, uniquement cela, qu'ils sont impatients d'apprendre. Ils l'affirment expressément à leurs vénérables destinataires. « La question qui nous préoccupe est de savoir si le Saint-Siège autorisera la formation des Associations cultuelles. Vous êtes présentement réunis pour nous le dire, et c'est l'espérance que vous ne vous séparerez pas sans nous l'avoir dit qui nous a dicté cette lettre. » Qu'on leur réserve donc la primeur des directions pontificales, c'est tout ce à quoi ils prétendent. Cette faveur, une fois obtenue, ils se retireront satisfaits. Quant à ouvrir la bouche, à faire entendre leur voix dans les discussions de l'assemblée, à exprimer ce qu'ils pensent sur l'obsédant problème, quelle solution ils souhaitent et attendent, jamais. Ce serait faire de la casuistique. Or, ils ne feront point de casuistique et, pour vous rassurer, ils en prennent l'engagement en ces termes : « Ce n'est pas à nous qu'il appartient de prononcer sur le fond de la question, et aussi nous en garderons-nous. » Cela étant, vous estimez tenir le mot de la fin. Détrompez-vous ; ce n'est que l'entrée en matière.

2° Prétexte à casuistique. Vous ne savez donc pas que les 23 ont un secret, un secret dont l'opportune révélation préviendrait une erreur désastreuse. Comment ces catholiques, à consciences délicates, ne s'en ouvriraient-ils pas, confidentiellement, à l'Episcopat de leur pays ? Ils parleront, et en le faisant ils croiront travailler « dans l'intérêt de la patrie et de la religion ». Ils diront donc que la presse catholique a calomnié l'art. 4, en ne tenant pas compte de l'addition bénie qui maintient, pour l'acte de dévolution, « les règles d'organisation générale du culte ». Si notre critique porte à faux, nos déductions ne tiennent pas debout. Tout cela est à revoir au plus tôt et sans bruit. Que les Evêques se hâtent de s'entremettre, et que tout soit réparé dans un baiser de paix donné aux Cultuelles par les Instructions pratiques.

Il serait oiseux de démontrer l'inexistence de cette méprise. Faut-il répéter encore que l'addition de l'art. 4 ne protège que l'opération par laquelle sont formées les Cultuelles, mais que ces établissements, une fois créés, sont régis par l'art. 8 et livrés à la discrétion du Conseil d'Etat, avec exclusion formelle du principe hiérarchique ? On l'a dit de mille façons, tantôt en distinguant la portée respective de chacun des deux articles de la loi, tantôt en les comparant et en les confondant dans leur résultante commune. S'il y a méprise, elle est le fait des 23, et c'est elle qui est, en réalité, tout le prétexte de leur casuistique.

3° Rien que de la casuistique dans le corps de la lettre. Le cas de la formation des Cultuelles y est posé et exposé, débattu et résolu *ex professo*.

On y trouve en toutes lettres cet énoncé, sauf la forme interrogative : « Devons-nous profiter de toutes les possibilités d'organisation que cette loi nous laisse ? »

On y trouve un exposé du cas, avec des détails nombreux que nous résumons. La loi limite civilement les Cultuelles ; aux Evêques de les limiter canoniquement. Nous devinons qu'il s'agit de ces statuts dont l'élaboration demeure, jusqu'à ce jour, entourée du plus grand mystère. Le droit de les rédiger est attribué d'emblée aux Evêques. Le Pape, pour sa part, sera « renseigné par eux sur l'Eglise de France, et dira quelles sont les règles d'organisation générale du culte ». Les 23 sont hardis : ils confinent l'exercice du pouvoir pontifical dans le règlement d'une question de Dogmatique pure. Ils ne sont pas moins déconcertants : par une étrange confusion, ils soumettent cette décision théorique à une enquête préalable sur une situation de fait.

La discussion des 23 se place dans la double hypothèse du rejet ou de l'acceptation des Cultuelles. Sans elles, tout semble compromis, sinon perdu : plus de réunions religieuses, plus de culte, plus même de religion. En outre, guerre civile, fin de la patrie. Avec les Associations, il est possible de tout sauver ; bien plus, elles nous laissent assez de liberté pour nous permettre d'atteindre ce but ultérieur, qui consiste à « faire abroger ou modifier la loi » de Séparation.

Conclusion : oui, « nous devons profiter » des Associations cultuelles.

4^e Mauvaise casuistique. Et une critique impitoyable en trouverait trois raisons : a) la conclusion des 23 dépasse sensiblement la portée des prémisses ; b) leur discussion tronquée ne comporte pas, logiquement, de conclusion pratique ; c) les arguments qu'ils allèguent confirment indirectement la conclusion contraire.

« Nous devons », concluent les 23. Voilà qui est bien ambitieux et bien impératif. Si leur argumentation vous a convaincu, vous en conclurez seulement que les Cultuelles peuvent être tolérées ou peut-être autorisées ; mais vous n'accorderez pas qu'il soit conséquent que l'autorité ecclésiastique doive les conseiller, ni *a fortiori* les déclarer obligatoires, en sorte que vous deviez, avec les 23, en former et en profiter. Donc, mauvaise conclusion par défaut de logique.

Mauvaise encore, parce qu'elle s'appuie sur une discussion incomplète. Dans celle-ci, les 23 n'ont envisagé que les arguments favorables aux Cultuelles. Cela suffit pour un plaidoyer, mais non pour un jugement de casuiste. Car il n'est douteux pour personne qu'il y a bien aussi certains inconvénients à faire des Associations cultuelles, et certains avantages à n'en point faire. C'est la contrepartie ; les 23 ne pouvaient se dispenser de la mettre en lumière ; mais en la laissant dans l'ombre, ils se sont privés du droit d'émettre une conclusion d'ensemble et d'y asseoir leur opinion définitive.

N'ont-ils pas encore, par la faiblesse même de leurs arguments, confirmé d'une manière indirecte la conclusion contraire à la leur ? Et, pour ne parler que des libertés assurées au culte catholique par le nouveau régime, que valent-elles ? Ne sont-elles pas plutôt une amorce trompeuse ?

La loi cultuelle ne nous empêche pas, dit-on, « de croire ce que nous voulons ». Belle merveille et beau mérite ! Comment le ferait-elle ? Que peut-on contre cette liberté de conscience ?

Elle laisse subsister la hiérarchie. Non, elle ne la reconnaît plus, et c'est malgré elle que nous avons encore un Pape, des Evêques et des prêtres.

Elle n'entrave pas les communications de nos Evêques avec Rome. Le pourrait-elle, aujourd'hui que les Alpes n'existent plus ? L'oserait-elle après cette profession de laïcité qui l'oblige à ignorer l'existence de Rome et jusqu'au nom d'Evêque ?

Nous écartons ces allégations futiles et nous réservons pour la fin celles qui paraissent avoir plus de poids. Les 23 y voient la liberté « de pratiquer ce que nous croyons » et aussi le droit d'être maintenus dans l'usage des édifices du culte. Quelle est la valeur de cette liberté et de ce droit ? L'Encyclique l'a examinée de près et au long. Or, elle n'a rencontré partout que « des restrictions odieuses, où l'arbitraire peut, en outre, aisément s'exercer ». Telle est son appréciation souveraine. Et voici la conclusion qui en découle naturellement : « Que fait donc cette loi, sinon de placer l'Eglise dans une situation humiliante et, sous le prétexte de protéger l'ordre public, ravir à des citoyens paisibles, qui forment l'immense majorité en France, le droit d'y pratiquer leur propre religion » ?

La casuistique des 23 et celle du Pape sont donc opposées l'une à l'autre comme le oui et le non. Entre les deux, qui hésitera ?

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Jeudi Saint, le Pape a célébré la messe dans sa chapelle privée et a donné la communion à tous les membres de sa noble antichambre ecclésiastique. La veille, Sa Sainteté avait administré la confirmation au fils du marquis J. Sachetti, fourrier des Palais apostoliques. Ce même jour, Pie X a reçu le marquis et la marquise Merry del Val, père et mère du cardinal secrétaire d'Etat.

Dimanche, jour de Pâques, le Souverain Pontife a célébré la messe à la chapelle Sixtine devant un millier de personnes, dont 200 purent communier de la main du Pape.

Dans la foule qui remplissait les grandes basiliques, aux fêtes pascales, on remarquait un groupe nombreux de pèlerins allemands de retour de Jérusalem, où ils ont solennellement pris possession

de l'église bâtie par Guillaume II, sur l'emplacement du lieu appelé « la Dormition de la Sainte Vierge » et donnée par l'empereur à ses sujets catholiques.

Les prochaines Béatifications viennent d'être ainsi fixées : au 13 Mai, la vénérable Julie Billiart ; 20 Mai, les martyres Dominicaines massacrées au Tonkin ; 27 Mai, les Carmélites de Compiègne guillotines à Paris sous la Terreur.

Une éruption du Vésuve, qui a duré plusieurs jours, a jeté l'épouvante et le deuil dans la région de Naples. Les dégâts matériels sont énormes et l'on a eu à déplorer des centaines de morts. Le Saint-Père s'est empressé d'envoyer des secours avec ses plus paternelles condoléances, exprimant le regret de ne pouvoir aller en personne bénir et consoler les populations si durement éprouvées...

FRANCE. — **Fin de législature.** — A propos de la Chambre néfaste entre toutes dont les pouvoirs viennent d'expirer, le *Journal des Débats* écrit : « Elle a assez vécu pour que les premiers résultats de sa politique soient déjà devenus sensibles, malgré toutes ses précautions, pour qu'il en fût autrement. Son grand tort devant l'histoire sera d'avoir soutenu la politique de persécution et de haine à laquelle le nom de M. Combes restera attaché. Pendant deux années de suite, — et nous ne parlons pas de celles qui avaient précédé, — toute l'action gouvernementale s'est bassement restreinte à pourchasser des robes de moines et des cornettes de religieuses. Les détestables passions qu'il a fallu exciter pour l'accomplissement de cette besogne ont suivi un crescendo de violence, et alors la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont personne ne voulait quelques mois auparavant, s'est imposée, ou plutôt a été imposée aux pouvoirs publics désemparés. Cette faute capitale pèsera longtemps sur nous ! »

Puisse la nouvelle Chambre réparer le mal fait par sa triste devancière !... Aux prochaines élections, c'est le salut même de la France qui est en jeu. Ne l'oublions pas. Mais rappelons-nous également ce que disait un de ces nouveaux évêques envoyés par le Pape à la France et qui semblent apporter avec eux un renouveau de vie chrétienne, Mgr Gibier : « Il y a assez de catholiques en France pour que les autres le redeviennent ». Le tout est de s'unir dans la prière et pour l'action.

La date du 6 Mai est pleine d'espérance : elle a marqué l'une des victoires de Jeanne d'Arc qui préparèrent la délivrance d'Orléans et la défaite des Anglais. Elle peut marquer le triomphe de la liberté en France et la déroute de la franc-maçonnerie. Pour une si noble cause, sacrifions tout : notre repos, notre argent, notre vie s'il le faut, à l'exemple de Jeanne, la glorieuse martyre ; « bataillons ferme et Dieu donnera la victoire ! »

PARIS. — **Les fêtes de Pâques.** — Dans toutes les églises de Paris, l'affluence des fidèles aux solennités pascales et à la sainte Table a été plus grande que jamais... La basilique de Notre-Dame était remplie d'une foule d'hommes appartenant à toutes les classes sociales : à côté de personnages portant des noms historiques et rappelant les gloires de la France militaire et politiques, d'humbles ouvriers suivis de leurs enfants, des magistrats, des officiers, des gardes de Paris, de jeunes soldats, confondus dans une vraie fraternité. Le *Credo* a retenti encore une fois majestueusement sous les voûtes séculaires, puis, après avoir reçu le pain de vie, des milliers d'hommes ont entonné le *Te Deum*... M. le chanoine Janvier, l'éminent prédicateur, a prononcé une courte allocution sur les vertus que l'Eucharistie fait germer dans les cœurs....

Dans la nuit de lundi, l'église du Bourget (banlieue de Paris), monument historique, a été incendiée par des malfaiteurs restés inconnus..., des anarchistes, croit-on, qui trouvent sans doute que les inventaires traînent en longueur.

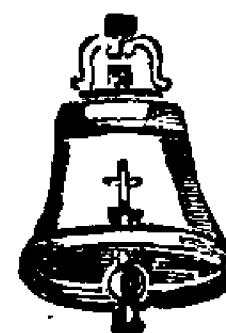
Un aveu à retenir. — « De temps à autre, le *Journal officiel*, en un coin reculé de ses colonnes, annonce qu'une restitution anonyme vient d'être faite au Trésor. Pour le budget de la présente année, l'administration des finances, dans ses propositions au Parlement, les a évaluées à six mille trois cents francs.

» Mais il est un détail assez curieux : les remboursements au Trésor sont surtout nombreux aux environs de Pâques. Ils sont dus à des scrupules religieux, nés de la confession, et sont souvent faits par l'intermédiaire des prêtres qui les ont suscités. Il arrive également que des mourants, obéissants soit à leur conscience, soit au conseil du confesseur qui les assiste, et restituent à leur dernière heure des sommes illégalement acquises ou bien impayées. »

Cela est extrait d'un journal peu suspect de « cléricalisme », le *Matin*. L'aveu est d'autant plus significatif.

Pensées. — Qui est content de son état est riche. — Chaumière où l'on rit vaut mieux que palais où l'on pleure.

— L'Egalitarisme est une haine qui veut se faire passer pour un amour. (AMIEL).



Adressez-vous
à Paul CHAMBON-DURAND, à Chalette
(Loiret),

Inventeur de la réparation de cloches fêlées. Grande économie. Garantie. Met les cloches d'accord sans les refondre. 500 cloches réparées.

Fournitures de Carillons.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* ; Décret de la S. Congrégation du Concile sur la Réception quotidienne de la Sainte Eucharistie (fin).

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pas-

torale et des Confirmations pendant la semaine ; Mort du cardinal Labouré, archevêque de Rennes ; Suites d'inventaires ; Association de la Jeunesse Catholique ; Moëlan.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Insécurité ; Pèlerinage à Rome ; Pensée.

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Avril. — 2^e Dimanche après Pâques. S. Pierre, Martyr. Double. Rouge. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Pierre, Martyr, et du Dimanche.

Lundi, 30. — S^{te} Catherine de Sienne, Vierge. Double. Blanc.
Mardi, 1^{er} Mai. — S. PHILIPPE ET S. JACQUES, APÔTRES. Double de 2^e classe. Rouge.

Mercredi, 2. — S. Athanase, Evêque, Docteur. Double. Blanc.
Jeudi, 3. — INVENTION DE LA SAINTE CROIX. Double de 2^e classe. Rouge.

Vendredi, 4. — S^{te} Monique, Veuve. Double. Blanc.

Samedi, 5. — S. Pie V, Pape. Double. Blanc.

Dimanche, 6. — 3^e Dimanche après Pâques. PATRONAGE DE S. JOSEPH.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouider 26-30 Avril.
Plourin-Morlaix. 1^{er}-6 Mai.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Elections législatives. — Nous recommandons aux prières des fidèles les élections législatives, qui doivent avoir lieu les dimanches 6 et 20 Mai prochains. Tout le monde comprend leur extrême importance, puisque c'est d'elles que dépendra, en grande partie, l'avenir du culte catholique en France. Les églises seront fermées, et l'entretien du clergé et du culte commencera à peser lourdement sur nos populations, si elles continuent à donner la majorité à des candidats qui ont voté la loi de séparation ou qui sont disposés à la maintenir. C'est une obligation grave pour les catholiques de repousser ces hommes néfastes et de les mettre dans l'impossibilité de nuire davantage à la cause de Dieu et de l'Eglise. Les électeurs sauront le comprendre et voteront en toute conscience et indépendance dans une cause qui, pour nous, n'a rien de politique, mais demeure exclusivement et uniquement religieuse.

Dans Notre diocèse, beaucoup d'âmes pieuses, d'associations paroissiales ou de communautés religieuses ont entrepris des neuvaines de prières et de communions pour l'heureux succès des élections. Nous ne pouvons que les engager de toutes Nos forces à persévérer dans cette voie, à prier et à faire prier beaucoup autour d'elles. L'homme peut quelque chose par lui-même, mais si Dieu ne l'aide, il demeure impuissant malgré ses efforts.

A ces causes, Nous prescrivons ce qui suit :

1^o Les dimanches 29 Avril, 6, 13 et 20 Mai, on chantera, à toutes les messes de règle et immédiatement avant la grand'messe le psaume *Miserere*.

Ces mêmes dimanches, au Salut du Saint-Sacrement, après les oraisons de la Sainte Vierge et du Pape, on chantera trois fois le *Parce Domine, parce populo tuo*, puis l'oraison : *Pro pace*.

2^o Du dimanche 29 Avril au dimanche 20 Mai (inclus), tous les prêtres, en se conformant aux Rubriques, ajouteront à la messe les Collecte, Secrète et Post-Communion *Contra persecutores Ecclesiae* (11).

II. Nous apprenons que, des préfectures, on envoie aux conseils de fabrique copie des inventaires des biens d'églises qui ont été faits récemment dans un certain nombre de paroisses.

Nous pensons que ces pièces ne doivent point être acceptées, qu'il ne faut point en donner décharge et surtout qu'au-

cune des personnes intéressées ne doit y apposer sa signature ; autrement, ce serait en reconnaître la valeur et l'exactitude.

Nous avons dit déjà qu'en pareille matière l'attitude des membres du conseil de fabrique devait être et demeurer absolument passive ; car ils ne peuvent, en conscience, coopérer à une œuvre qui prépare la désaffectation ou la confiscation des biens de l'Eglise. Si l'administration de ces biens leur a été attribuée, la propriété n'est pas à eux et ils ne pourraient en disposer même indirectement, en dehors de l'autorité ecclésiastique, sans se rendre coupables de complicité de vol et de sacrilège.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que ces inventaires ont été faits très à la hâte et d'une façon aussi défectueuse qu'irrégulière. Ne serait-ce pas engager sa responsabilité que de prendre légalement à sa charge, en acceptant l'inventaire, la garde d'objets qui appartiennent à des tiers, qui peut-être n'existent pas ou n'ont pas la valeur qu'on leur attribue ?

III. Nous Nous faisons un devoir d'attirer d'une façon toute spéciale l'attention de Nos prêtres sur le décret du 20 Décembre 1905 de la S. Congrégation du Concile, concernant la Communion fréquente. Nous n'en ferons pas l'objet d'une circulaire spéciale ; mais il est et demeure publié dans le diocèse par le fait de sa publication dans Notre *Semaine religieuse*.

C'est là que les confesseurs, et plus particulièrement les confesseurs des religieux, religieuses et autres personnes pieuses, devront étudier cet important règlement. Nous croyons que bien souvent, à cause des controverses jusqu'ici existantes au sujet de la communion fréquente, la pratique a été fort différente suivant les confesseurs, et que nous avons manqué tout à fait d'uniformité.

Le décret de la S. Congrégation nous donne des règles sûres et précises ; à nous de nous en bien pénétrer et de les mettre en pratique. Nous en faisons un devoir rigoureux à tous Nos prêtres.

IV. Nominations. — Par décision du 21 Avril, ont été nommés :

M. Inizan, vicaire à Scrignac, vicaire à Plouvien, en remplacement de M. Boulc'h, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Le Moign, vicaire à Plomodiern, vicaire à Scrignac ;

M. Dantec, vicaire à Landeleau, vicaire à Plomodiern ;

M. Soubigou, ancien économiste du Petit-Séminaire de Pont-Croix, recteur de Plonévez-Porzay, en remplacement de M. Derrien, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Branquet, vicaire à Guipavas, aumônier de la maison de la Retraite, à Brest ;

M. Le Beux, vicaire à Fouesnant, vicaire à Guipavas ;
 M. Kerouanton, vicaire à Lampaul-Guimiliau, vicaire à Fouesnant ;
 M. Le Tréis, professeur à l'Ecole N.-D. de Bon-Secours, à Brest, vicaire à Lampaul-Guimiliau.

N. B. Dans le n° de la *Semaine religieuse* du 6 Avril 1906, Nous communiquons à MM. les Curés et Recteurs le projet, formé à Rennes, de publier le recueil des protestations faites dans la Bretagne tout entière, à l'occasion des inventaires. Nous les prions en même temps de vouloir bien Nous adresser ces documents « dans le plus bref délai possible ».

Le tiers seulement nous étant parvenu jusqu'à ce jour, Nous réitérons Notre demande, bien convaincu que tous s'empresseront d'y donner suite.

DÉCRET DE LA S. CONGRÉGATION DU CONCILE sur la Réception quotidienne de la Sainte Eucharistie. (Fin.)

En conséquence, la S. Congrégation du Concile, dans sa réunion plénière du 16 Décembre 1905, a examiné cette affaire avec le plus grand soin, et, après avoir mûrement pesé les raisons invoquées de part et d'autre, a décidé de faire les déclarations suivantes :

1° La communion fréquente et quotidienne, étant tout à fait conforme aux désirs de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Eglise catholique, doit être accessible à tous les fidèles de n'importe quelle classe ou condition, de sorte qu'aucun fidèle, pourvu qu'il soit en état de grâce et s'approche de la Sainte Table avec une intention pieuse et droite, n'en puisse être exclu.

2° L'intention droite consiste en ce que celui qui s'approche de la Sainte Table n'y aille pas pour suivre l'usage ni par vanité ou pour des motifs humains, mais bien pour correspondre au désir de Dieu, lui être plus étroitement uni par la charité, et, à l'aide de ce divin remède, guérir ses infirmités et corriger ses défauts.

3° Bien qu'il importe au plus haut point que ceux qui font la communion fréquente et quotidienne soient exempts de péchés véniels, au moins pleinement délibérés, et d'affection à ces mêmes péchés, il suffit néanmoins qu'ils n'aient aucun péché mortel sur la conscience et qu'ils se proposent de n'en jamais commettre à l'avenir.

S'ils ont ce ferme propos, il est impossible que, communiant chaque jour, ils ne se dégagent pas peu à peu de leurs péchés même véniels et de toute affection à ces péchés.

4° Les sacrements de la loi nouvelle, bien qu'agissant *ex opere operato*, produisent cependant d'autant plus d'effet que les dispositions pour les recevoir sont meilleures ; on aura donc soin de faire précéder la Sainte Communion d'une préparation sérieuse, et de la faire suivre d'une convenable action de grâces, selon les capacités, la condition et les devoirs de chaque fidèle.

5° Pour que la communion fréquente et quotidienne se fasse avec plus de prudence et un grand mérite, le confesseur devra être consulté.

Que les confesseurs, toutefois, prennent garde de détourner de la communion fréquente ou quotidienne quiconque est en état de grâce et s'en approche avec une intention droite.

6° Il est évident que, par la réception fréquente et quotidienne de la Sainte Eucharistie, l'union avec Jésus-Christ est augmentée et la vie spirituelle alimentée plus abondamment, que l'âme acquiert des vertus plus solides et que le gage du bonheur éternel se raffermi ; en conséquence, les curés, confesseurs et prédicateurs devront, selon l'enseignement autorisé du Catéchisme romain (1), exhorter fréquemment et avec grand zèle le peuple chrétien à une aussi pieuse et aussi salutaire pratique.

7° La communion fréquente et quotidienne sera encouragée surtout dans les Instituts religieux de tout genre ; on maintient cependant à leur égard le décret *Quemadmodum* du 17 Décembre 1890 porté par la S. Congrégation des Evêques et Réguliers.

Elle sera en grande faveur aussi dans les Séminaires, dont les élèves aspirent au service de l'autel ; de même encore dans tous les collèges chrétiens.

8° S'il se trouve des Instituts à vœux solennels ou simples, dont les règles, constitutions ou calendriers fixent et imposent la communion à certains jours, ces indications seront regardées non comme *préceptives*, mais comme purement *directives*. Le nombre des communions prescrites sera considéré comme un *minimum* pour la piété des religieux.

Ils pourront donc toujours, selon les règles données plus haut, être admis à la table eucharistique plus fréquemment ou même tous les jours.

Et afin que tous les religieux de l'un et de l'autre sexe soient à même de connaître exactement la teneur de notre décret, les supérieurs de chaque maison auront soin de le faire lire publiquement en langue vulgaire, chaque année pendant l'octave du Saint-Sacrement.

9° Enfin, après la promulgation de ce décret, tous les écrivains ecclésiastiques devront s'abstenir de toute polé-

(1) Part. II, c. LXIII.

mique au sujet des dispositions requises pour la communion fréquente et quotidienne.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à S. S. Pie X par le secrétaire soussigné de la S. Congrégation du Concile, dans l'audience du 17 Décembre 1905, Sa Sainteté a ratifié, confirmé et enjoint de publier le présent décret des Eminentissimes cardinaux, toute clause contraire étant complètement écartée. Le Saint-Père a, en outre, ordonné de l'envoyer à tous les Ordinaires et à tous les prélats réguliers, pour qu'ils le communiquent à leurs Séminaires, aux curés, aux Instituts religieux et aux prêtres qui leur sont soumis; Sa Sainteté a voulu aussi qu'ils informent le Saint-Siège de l'exécution de ces diverses décisions lorsqu'ils lui rendront compte de l'état de leur diocèse ou de leur Institut.

Donné à Rome, le 20 Décembre 1905.

GAÉTAN DE LAI,
secrétaire,

VINCENT,
card.-év. de Préneeste, préfet.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MAI 1906

LE RECOURS A MARIE, MÈRE DE GRACE

Par l'Incarnation a commencé la rédemption du monde. Coopérer à l'Incarnation, c'est donc coopérer directement à la rédemption, c'est coopérer directement à notre salut. « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » et ce don emporte avec lui et la croix et toutes les grâces par lesquelles « quiconque croit en Jésus ne saurait périr, mais aura la vie éternelle. » Or si Dieu nous donne ainsi son Fils unique, il nous le donne par Marie; et si le don de Jésus, suivant le mot de saint Paul, emporte tous les dons de la grâce depuis notre baptême jusqu'au ciel, Dieu, en nous donnant Jésus par Marie, nous donne tout par Marie.

Telle est la portée du consentement de la Vierge à l'Incarnation. Toute l'œuvre rédemptrice est suspendue au *fiat* de Marie. Et, de cela, la Vierge a pleine conscience. Elle sait ce que Dieu lui propose; elle consent à ce que Dieu lui demande, sans restriction ni condition; son acquiescement répond à l'ampleur des propositions divines; il s'étend à toute l'œuvre de la Rédemption. L'histoire surnaturelle du monde s'y trouve rattachée.

Mais l'influence du Christ ne s'arrête pas à sa mort. Au ciel, il ne cesse d'offrir ses mérites pour nous attirer les grâces de sanctification et de salut. Il faut en dire autant de Marie. Avec Jésus sur la terre pour faire l'œuvre de notre salut, elle est avec lui au ciel

pour la continuer en nous. Sans cela, il y aurait une sorte de discordance entre les diverses parties du plan divin. Jésus n'était pas seul dans la première phase de l'œuvre: Marie était avec lui. S'il était seul dans la seconde, l'unité du plan divin serait rompue. Il faut que l'intervention actuelle de Marie s'unisse à l'intervention actuelle de Jésus. Si le Roi du ciel agit encore pour nous, la Reine du ciel ne doit pas être séparée de lui dans son action sanctificatrice.

De là ressort le rôle de la très sainte Vierge dans notre salut. Par suite, quels ne doivent pas être notre amour, notre confiance, notre recours à sa puissante et maternelle protection!

Mois de Marie. — Les exercices du Mois de Marie vont commencer dans les paroisses, dans les communautés et dans un grand nombre de familles chrétiennes. Ils seront suivis cette année, nous n'en pouvons douter, avec plus d'empressement et de ferveur que jamais: la gravité des circonstances doit faire mieux comprendre à tous la pressante nécessité de recourir à la protection de la Vierge Immaculée, « Secours des chrétiens », en faveur de la France qui reste, malgré tout, son royaume.... Une fois encore, espérons-le, Dieu nous sauvera par Marie, et — ne l'oublions point — l'heure du salut peut être avancée, comme les « jours mauvais » peuvent être « abrégés » par la prière des fidèles, humble et confiante, accompagnée d'actions véritablement bonnes, c'est-à-dire inspirées par la foi et par la charité.

Nous rappelons les indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées à la dévotion du Mois de Marie: 1^o *Trois cents jours*, chaque jour du mois, pour les fidèles qui honorent la Sainte Vierge, en public ou en particulier, par des hommages, des prières ou d'autres actes de vertu; 2^o *Indulgence plénière* une fois dans le mois, au jour de leur choix — qui peut être même le 1^{er} Juin — où vraiment repentants, confessés et communés, ils prieront aux intentions du Souverain Pontife (Pie vu, 18 Juin 1822; Pie ix, 8 Août 1859).

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I — L'Eglise et la France. — Les élections du 6 Mai.
- II — Les premières Communions et les Confirmations.
- III. — Retraites. — Retraite des Bretons d'ANGERS, du 29 Avril au 6 Mai, prêchée par M. Salou, recteur de Scrignac.
- Retraite des Bretons de NANTES, du 29 Avril au 6 Mai.
- LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 13 au 19 Mai;
- QUIMPER, id.
- MORLAIX (*La Salette*), id.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — L'ouverture du Mois de Marie aura lieu *lundi 30 Avril*, à 7 h. 3/4 du soir. Tous les jours du mois de Mai, à la même heure, réunion : récitation du chapelet ; le *dimanche* et le *jeudi*, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement ; les autres jours, lecture et chant de cantiques.

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — Lundi soir, 30 Avril, à 7 h. 3/4, ouverture du Mois de Marie. La réunion aura lieu à la même heure, tous les jours, excepté le *dimanche* où elle suit immédiatement les vêpres. Bénédiction du T. Saint-Sacrement le *dimanche*, le *mercredi* et le *vendredi*. Tous les *mercredis*, instruction ; les autres jours, lecture.

— EGLISE DE NOTRE-DAME DE LOCMARIA. — Les exercices du Mois de Marie ont lieu tous les soirs à 8 heures. Le *dimanche*, instruction ; les autres jours, récitation du chapelet, lecture. Bénédiction du T. Saint-Sacrement, les *dimanche*, *mercredi* et *vendredi*.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Avril.		Matin.	Soir.
Dimanche, 29.	Bannalec		Kernével.
Lundi, 30....	Scaër.		
Mai.			
Mardi, 1....	Coray. — Leuhan.....		Trégourez.
Mercredi, 2..	Laz. — Saint-Thois.....		Saint-Goazec.
Jeudi, 3....	Châteauneuf.....		Spézet — Saint-Hernin.
Vendredi, 4..	Cléden-Poher.....		P'ouguer. — Kergloff.
Samedi, 5...	Carhaix.....		Motreff.

Mort du cardinal Labouré, archevêque de Rennes.

Samedi, dans la soirée, Mgr l'Evêque a appris par un télégramme que Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, métropolitain de Bretagne, venait de rendre son âme à Dieu. La triste nouvelle n'était pas tout-à-fait imprévue : dans une note publiée la veille par la *Semaine Religieuse*, MM. les Vicaires Généraux demandaient qu'on « redoublât de prières pour le retour à la santé du premier Pasteur du diocèse, dont l'état donnait de grandes inquiétudes... » La maladie de cœur, compliquée d'une affection du foie, dont le Cardinal souffrait depuis longtemps, s'était aggravée à la suite de fatigues, mais surtout des pénibles émotions de ces derniers mois et des préoccupations douloureuses de l'avenir. Il se rendit compte de sa situation et, avec une grande résignation, il fit son sacrifice. Le dimanche de Pâques, ne pouvant se rendre à sa cathédrale, il désira qu'une messe fût dite dans sa chambre à l'heure où il devait célébrer l'office pontifical. Le lendemain, une crise violente fit croire que c'était la fin : l'auguste malade reçut l'Extrême-Onction, en pleine connaissance, s'associant lui-même aux prières. Le mardi, il était mieux, put communier à la messe célébrée dans sa chambre et s'entretenir quelques

instants avec ses vicaires généraux et ses secrétaires. Les journées de jeudi et de vendredi furent mauvaises ; le Cardinal gardait cependant sa connaissance et, au milieu de ses souffrances, manifestait des sentiments d'admirable piété et un calme parfait devant la mort. L'agonie commença le samedi matin, vers 10 heures : à 4 h. 15 de l'après-midi, le vénérable archevêque expira. La veille, un télégramme lui avait apporté la bénédiction spéciale du Souverain Pontife.

La nouvelle de la mort à peine connue, des télégrammes et des lettres de condoléances sont arrivés de toutes les parties de la France, s'associant aux regrets de l'archidiocèse de Rennes et au deuil de la province de Bretagne.

Son Em. le cardinal Guillaume-Marie-Joseph Labouré était dans sa 65^e année. Né à Achiét-le-Petit (Pas-de-Calais), le 27 Octobre 1841, il avait été professeur, puis supérieur au Petit-Séminaire d'Arras ; vicaire général de ce même diocèse (1882), évêque du Mans (1885) ; transféré à l'archevêché de Rennes, en 1893, il fut créé cardinal par S. S. Léon XIII dans le Consistoire du 19 Avril 1897.

R. I. P.

†

Le regretté métropolitain, chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper, a présidé dans notre diocèse — outre les funérailles de Mgr Valteau — les cérémonies solennelles de la Translation des Reliques de saint Pol de Léon (1897) et l'inauguration de la statue de N.-D. des Naufragés à la Pointe-du-Raz (1904).

Les funérailles du Cardinal archevêque de Rennes ont lieu aujourd'hui (jeudi 26 Avril). Mgr l'Evêque de Quimper y assiste, accompagné de M. Fléiter, vicaire général ; MM. les chanoines Quidelleur et Abgrail représentent le Chapitre.

Suites d'inventaires. — CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — On nous écrit :

« Quelques jours après sa sortie de prison, M. Dantec, vicaire de Landeleau, s'est trouvé à Châteauneuf avec les prêtres du canton venus pour prendre les saintes huiles. A cette occasion ses confrères lui ont remis un beau calice en vermeil, pour témoigner de leurs sentiments de fraternelle sympathie à la victime des inventaires. En lui remettant ce souvenir, M. le Curé s'est exprimé en ces termes :

« Mes chers amis,

« Interprète de tous nos confrères du doyenné de Châteauneuf présents et absents, je veux exprimer à M. Dantec nos sentiments de sympathie et d'union fraternelle. L'émotion qu'a soulevée son arrestation a douloureusement retenti dans tout le diocèse de Quimper : mais, nul plus que nous, surtout le Recteur de Landeleau, n'a ressenti la cruauté d'une peine imméritée. »

Puis, s'adressant à M. Dantec : « En témoignage de notre affection, nous nous sommes cotisés pour vous offrir ce calice sur lequel nous avons fait graver le souvenir de vos chaînes et de votre prison : *Insuper et vincula et carceres* (HEBR.). Outre les chaînes et la prison, vous avez eu à endurer des souffrances morales que, seule, peut apprécier la délicatesse d'une âme sacerdotale.

« Toutes les fois que vous direz la sainte messe, vous aurez un *memento* pour nous qui avons pris une si grande part à toutes vos douleurs comme nous prenons part actuellement à vos joies.

« Je manquerai à tous mes devoirs, si je m'abstienais d'associer dans un même tribut d'hommage le nom du Recteur de Landeleau à celui de son vicaire. Mon cher Recteur, vous avez passé des nuits d'angoisses et d'inquiétudes. Vous avez toujours caché, sous le couvert d'une gaieté de bon aloi, les tristesses de votre cœur ; vous vous êtes montré fort dans l'adversité. Il n'en est pas moins vrai que vous avez été sur le chemin de la prison ; vos juges vous ont conduit jusqu'au seuil ; ils se sont arrêtés là, et leur perfide condamnation vous a enlevé l'auréole que vous aviez désirée. Vous le disiez si bien : il vous aurait été doux de partager la captivité de votre vicaire !... Mais ne désespérons de rien ; dans les temps où nous vivons, peut-être cette satisfaction vous sera accordée plus tôt que vous ne pensez..... »

M. le Curé de Châteauneuf ne croyait pas si bien dire. On sait que, sur appel *a minimis* du ministère public, M. Lein doit comparaître, le 3 Mai prochain, devant la Cour de Rennes. Cette fois, son désir pourrait bien se réaliser...

Association de la Jeunesse Catholique. — I. QUIMPER. — A l'occasion de la visite de M. l'abbé Tournade, aumônier général de l'Association, le groupe de la « Jeunesse Catholique » de Quimper avait organisé une réunion qui a eu lieu à la salle Jeanne d'Arc, le jeudi 19 Avril. Mgr l'Evêque présidait, entouré de nombreux prêtres, parmi lesquels M. le Supérieur et trois professeurs du Grand-Séminaire, M. le Recteur de Saint-Mathieu, etc. Dans la salle, mêlés à ceux de la ville, des jeunes gens de plusieurs paroisses voisines : Pluguffan, Guengat, Plonéour-Lanvern, Saint-Evarzec, etc.

M. R. Fauger-Dupesseau, président du groupe de Quimper, exposa brièvement, en excellents termes, le but de la réunion, montrant la nécessité pour les catholiques de s'entendre et de se grouper pour la revendication et la défense de leurs droits, puis il présenta l'orateur, M. l'abbé Tournade. Le discours de celui-ci, sobre, clair et vigoureux — développant le programme de la J. C. : *piété, étude, action* — fut vivement applaudi.

Monseigneur l'Evêque parla ensuite, heureux de trouver cette nouvelle occasion d'encourager une œuvre sur laquelle il compte beaucoup pour le bien de son diocèse ; et il donna des conseils pratiques, selon les besoins différents des localités, insistant sur

l'union de tous dans le respect de la hiérarchie, l'obéissance à l'autorité établie par Dieu...

Sur la demande d'un assistant, M. Pierre Regnault, secrétaire de zone pour la Bretagne, donna un compte-rendu succinct, fort intéressant, du Congrès de Saint-Brieuc ; et la séance, trop courte au gré de tous, se termina par un échange d'observations et d'idées sur le fonctionnement de l'Association et sur les moyens d'étendre de plus en plus une œuvre que le Pape a si souvent bénie comme particulièrement efficace pour aider à la réalisation de sa devise : *Instaurare omnia in Christo*.

II. BREST. — La J. C. du Léon s'est réunie, dimanche 22 Avril, au Patronage de Saint-Martin de Brest : 300 jeunes gens des groupes de Brest et des environs, Gouesnou, Lambézellec, Saint-Marc, Saint-Pierre avaient répondu à l'appel du Comité.

La séance s'ouvre à 4 heures, présidée par M. le Curé de Saint-Martin, assisté de MM. Joncour et L'Haridon, aumôniers des groupes de Brest, des présidents des groupes et du C. Frère Inspecteur des Ecoles chrétiennes. La prière dite, Pol Aubert donne lecture d'une lettre de Mgr Dubillard, où S. G. témoigne, une fois de plus, de la paternelle affection qu'il porte à l'Association ; puis, en quelques mots pleins d'humour, il présente les orateurs. Il rend compte brièvement du congrès de Saint-Brieuc qui a mis en lumière les caractères de la J. C. : obéissance filiale à l'Eglise, piété ardente, préoccupation constante du mouvement social.

Joseph Kerbirion prend la parole et, en termes chaleureux qui lui attirent de nombreux applaudissements, remercie M. le Curé de Saint-Martin, les orateurs MM. l'abbé Cornou et Pierre Regnault, MM. les aumôniers des groupes, et souhaite à tous la bienvenue. Et la parole est donnée à M. l'abbé Cornou.

Le discours qu'il nous a été donné d'entendre est de ceux qu'on voudrait pouvoir reproduire en entier, non seulement pour en graver le souvenir fidèle chez les auditeurs, mais aussi pour le faire connaître à la foule plus nombreuse à qui il est destiné. C'est la parole de l'aumônier diocésain de la J. C., aidant les membres de l'Association à prendre conscience de leurs aspirations et du devoir qui leur incombe, et leur indiquant d'un geste assuré le but vers lequel ils doivent diriger leurs efforts... Il nous montre d'abord que la force de la J. C. réside dans sa jeunesse et dans son catholicisme. Il trace ensuite, à grands traits, les caractères de son action sociale : nettement démocratique, opposée à l'individualisme de la Révolution. Une formule heureuse synthétise tout le système : « La corporation libre dans la profession organisée. »

En terminant, M. l'abbé Cornou insiste sur une condition indispensable du succès : l'union entre les catholiques ; union, malgré les différences dans les conceptions et dans les méthodes, union contre le seul ennemi : laïcisme, socialisme, libre-pensée.

Ce programme social si net, tracé avec le brio ordinaire et la compétence incontestable de M. Cornou, ne pouvait que remporter

un très vif succès. Des applaudissements enthousiastes indiquèrent au vaillant aumônier la joie et le profit que sa conférence avait procurés à son auditoire.

Notre ami Regnault, très simplement, dit aux J. C. : Soyez chrétiens ! pour vous-mêmes d'abord, dans la famille ensuite et dans la profession.

M. le Curé remercie et félicite les orateurs, ayant pour chacun un mot aimable, et, s'adressant paternellement à l'assemblée, exprime sa confiance en la J. C. ; il compte sur elle pour la régénération de la ville de Brest.

La prière termine cette belle réunion ; termine serait impropre, car les jeunes gens, par petits groupes, s'entretiennent longtemps encore, ne voulant pas voir finir si tôt une aussi bonne fête.

MOELAN. — Ordre du jour de la L. P. D. F. — On nous communique l'ordre du jour suivant que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs. Rien ne peut être plus agréable à notre Evêque que ces marques de respect et de confiance qui, en ces temps difficiles, lui arrivent nombreux de tous les côtés.

200 Liguenses de la Ligue Patriotique des Françaises, réunies à Moëlan (Finistère), salle Quentel, après avoir entendu la Bonne Dandery, secrétaire de Quimperlé, et M. Coadou de Pluguffan, envoient à l'unanimité, à Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon l'hommage de leur dévouement, de leur fidélité complète aux ordres du Souverain Pontife, et de leur résolution inébranlable de défendre de toutes leurs forces la cause de la sainte Eglise.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Des nouvelles alarmantes au sujet de la santé du Saint-Père ont été publiées par les journaux : Pie X, disait-on en précisant, souffrait d'une crise de cœur provoquée par le manque d'exercice ; toutes les audiences avaient été décommandées..... Ce dernier détail était seul exact : conformément à la tradition, le Pape a supprimé toutes les réceptions à partir du Jeudi-Saint ; mais il les a reprises dès le mercredi de Pâques, en recevant en audience solennelle le nouveau chargé d'affaires de Russie auprès du Saint-Siège.

Dimanche dernier, le Pape a reçu non seulement les enfants de la première communion de plusieurs paroisses de Rome, mais aussi la députation de prélats et d'ecclésiastiques des divers pays de langue allemande, venus à Rome à l'occasion du cinquantième centenaire de la fondation de l'église et de l'hospice national de Santa Maria dell' anima, des Allemands.

Le même jour encore, à 5 heures du soir, Pie X a reçu la commission des journalistes catholiques de Belgique venus apporter

la souscription annuelle de la presse belge pour le denier de Saint-Pierre. Cette année, la souscription a produit 118,000 francs. Les pèlerins, au nombre de 70 environ, ont été présentés par Mgr l'Evêque de Gand... Le Pape, dans sa réponse, a parlé du rôle de la presse et a beaucoup insisté sur le devoir des catholiques de subventionner et de répandre les bons journaux. Puis il a fait l'éloge de la Belgique généreuse travaillant, sur tous les terrains, pour le salut social.

Mardi, 24 Avril, le Saint-Père a reçu le pèlerinage français revenant de Terre Sainte.

Chaque matin, après avoir célébré la messe, le Saint-Père fait, si le temps est favorable, une longue promenade matinale dans les jardins du Vatican. Cette promenade quotidienne a eu lieu aussi le jour où les agences annonçaient que le Pape était alité.

Le T. R. P. Martin, Supérieur général de la Compagnie de Jésus, est décédé à Rome, le 18 Avril, après une longue maladie. Il y a un an, le vénérable religieux avait dû subir l'amputation du bras droit. Le R. P. Martin était âgé seulement de 60 ans.

Nous offrons à tous ses fils de la Compagnie de Jésus l'expression de nos respectueuses condoléances.

FRANCE. — Episcopat. — Les évêques ont reçu, dans le courant de la semaine dernière, de Son Em. le cardinal archevêque de Paris, avis officiel que l'assemblée plénière de l'Episcopat français est définitivement fixée au mercredi 30 Mai ; elle s'ouvrira à 10 heures du matin, dans la grande salle de réception de l'archevêché !

On prévoit, dit le journal *La Croix*, que l'assemblée durera deux jours à raison de deux réunions par jour. On pourra, au besoin, la prolonger dans la journée de vendredi.

L'ordre du jour devant être établi à l'avance d'une manière très précise, il paraît certain qu'en deux jours les décisions nécessaires pourront être arrêtées et seront transmises au Pape qui jugera souverainement.

La mort du cardinal Labouré, que nous annonçons plus haut, porte à sept le nombre des évêchés vacants en France, à savoir : Ajaccio, Autun, Bayeux, Belley, Cahors, Digne et Rennes.

D'autre part, le nombre de cardinaux français est réduit à quatre. On sait que la France fut représentée au dernier Conclave par LL. EE. NN. SS. Langénieux, Perraud, Labouré ; — Richard, Coullié, Lecot et Mathieu, ce dernier cardinal de Curie pour la France, résidant à Rome.

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a publié un important document juridique rédigé sur sa demande par des hommes très compétents, dont les conclusions sont en faveur de « l'ignorance de la loi de Séparation » par les catholiques : les A. culturelles leur paraissent inadmissibles.

Seul, disent les signataires en terminant, le Souverain Pontife pourra donner la décision. Mais quant à eux, ils rappellent que l'Eglise n'a jamais triomphé des obstacles par la soumission, mais bien par l'énergique et inébranlable *non possumus* des Apôtres.

Insécurité. — Le pèlerinage national belge à Notre-Dame Lourdes, qui devait avoir lieu du 24 Avril au 2 Mai, a été ajourné par le Comité organisateur en raison des troubles et de l'insécurité en France.

Le pèlerinage comportait sept trains spéciaux et comprenaient plus de 2 000 pèlerins.

Il est triste vraiment qu'à l'étranger on soit amené à des résolutions si humiliantes pour la France. *(La Croix.)*

La nouvelle de la suppression du pèlerinage belge a jeté la consternation parmi les commerçants de Lourdes... C'est une chose à prévoir pour d'autres villes !

Pèlerinage à Rome. — S. S. PIE X, a fixé à la dernière semaine de Mai les cérémonies imposantes de la Béatification des Seize Carmélites du monastère de Compiègne martyrisées en 1794, afin de permettre à tous les catholiques libres à cette époque de venir à Rome.

Pour faciliter le voyage, un train spécial à marche rapide et à prix spécialement réduits est formé sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Douais, Evêque de Beauvais. Tous les Diocèses de France sont conviés à s'y joindre. Les dames sont particulièrement invitées, des places spéciales leur seront réservées, ainsi qu'aux familles.

Le départ aura lieu le 22 Mai,

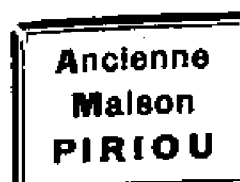
Outre Rome, on pourra visiter les grands sanctuaires et principales villes d'Italie : Assise, Lorette, Padoue, vallée de Pompéï, Naples, Florence, Venise, Milan.

Prix des Places (chemin de fer, voitures, hôtels, etc.) de Paris, 3^e classe, 136 fr. ; 2^e classe, 179 fr. ; 1^{re} classe, 266 fr.

Demander les prix des autres gares ainsi que la circulaire détaillée, envoyée gratuitement, soit à M. le chanoine Letellier, à Beauvais, soit directement à M. Maurice Junot, 9, rue de Rome, à Paris, chargé de la centralisation.

Pensée.

L'effondrement du patriotisme serait un malheur plus grand que l'effondrement de la Patrie. *Jules Simon.*



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Porte remise sur tous les Catalogues.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



ANÉMIE

GUÉRISON RADICALE EN 20 JOURS

ÉLIXIR ST VINCENT DE PAUL

SEUL RECONSTITUANT NE CONSTIPANT PAS

Pour approfondir les causes des
ÉRUPTIONS VOLCANIQUES
TREMBLEMENTS DE TERRE — CATACLYSMES

LIRE

L'UNIVERS et l'HUMANITÉ

5 volumes. — 2.000 illustrations. — Plus de 125 planches en couleurs.

Payable 5 francs par mois.

Demander prospectus à BONG & C^{ie} 33, rue de Vaugirard, PARIS.

M^{ce} POUSSIELGUE-RUSAND

ORFÈVRE de N. S. P. LE PAPE

MAGASIN et FABRIQUE : 3, Rue Cassette, PARIS.



ORFÈVRE BRONZES CHASUBLERIE

Ameublement complet des églises

Eclairage : Gaz, Électricité, Acétylène.

RÉPARATIONS, DORURE, ARGENTURE, etc.

Envoi franco sur demande
de Catalogues illustrés, Dessins, Devis.

DEUX GRANDS PRIX, Exposition Universelle, PARIS 1900

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché,

21^e ANNÉE.

Vendredi 4 Mai 1906.

N° 18.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Évêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Le Patronage de saint Joseph.*

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Un appel ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine (suite) ; Ligue Patriotique des Français ; Œuvre de la Propagation de la Foi ; L'Œuvre de Saint-François de Sales ; Lambézellec ; Association des Hommes de France au Sacré-Cœur de Montmartre.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; Rennes ; Saint-Brieuc.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Mai. — 3^e Dimanche après Pâques. PATRONAGE DE S. JOSEPH. Double de 2^e classe. Blanc. — A la messe, mémoire du Dimanche.

A Vêpres, mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 7. — S. Stanislas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 8. — Apparition de S. Michel, Archange. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 9. — S. Grégoire de Nazianze, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 10. — S. Antonin, Evêque. Double. Blanc.

Vendredi, 11. — TRANSLATION DES RELIQUES DE S. CORENTIN ET DE S. POL. Double de 2^e classe. Blanc.

Samedi, 12. — S. Nérée et ses Compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 13. — 4^e Dimanche après Pâques. S. Brieuc, Evêque. Blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Mahalon	7-9 Mai.
Le Conquet	10-14 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Plusieurs journaux ont annoncé que le Rescrit du 2 Avril dernier touchant les candidatures ecclésiastiques ne devait pas être appliqué aux deux membres du clergé qui sont députés sortants. *La Croix* du 27 Avril ajoute, en terminant son information, que « ce point précis n'a été connu par les intéressés que le matin du 26 ».

A ce propos, Nous tenons à faire connaître à Notre clergé que cette exception ne Nous a point été notifiée. Nous avons bien reçu, avec le Rescrit, un pli *confidentiel* traçant la ligne de conduite à suivre dans le cas particulier qui Nous concernait ; mais cela même suppose qu'une demande d'autorisation Nous serait adressée.

En conséquence, Nous attendions cette demande, et Notre dessein arrêté était de l'accueillir favorablement. Toutefois, la prudence ne Nous permettait pas de l'accorder sans de certaines conditions tendant au maintien de l'esprit de discipline et de bonne entente parmi les membres de Notre clergé.

Tel est, au surplus, le sens de la réponse que Nous avons faite, vers la mi-Avril, à la communication du Saint-Siège.

Tant que les choses resteront en l'état, ce Nous sera un devoir de maintenir Notre interprétation, avec les conséquences qui en découlent.

Nomination. — Par décision du 30 Avril :

M. Bétrom, vicaire à Edern, est nommé recteur de Lababan, en remplacement de M. Roudaut, qui devient professeur.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Patronage de saint Joseph.

Le culte de saint Joseph a pris de nos jours une extension pleine des plus consolantes espérances. C'est à l'initiative du pape Pie IX qui proclama, le 8 Décembre 1870, saint Joseph *Patron de l'Eglise*, et aux solennels encouragements du glorieux Pontife Léon XIII, qu'il faut attribuer en grande partie ce merveilleux accroissement.

Les Souverains Pontifes, intelligents appréciateurs des aspirations et des nécessités de l'heure présente, ont compris quelle place toujours grandissante occupent dans notre société contemporaine les hommes du travail ; ils ont reconnu que dans la ques-

tion ouvrière gît un problème dont se préoccupent, à bon droit, les puissances humaines, mais dont l'Eglise seule, à la lumière de l'Evangile, peut donner au monde la solution.

C'est pourquoi, il y a quelques années, le pape Léon XIII nous invitait à lever les yeux vers le ciel, nous proposant Joseph ouvrier comme protecteur et comme modèle, bénissant avec une toute particulière effusion les cercles, les patronages, les œuvres ouvrières, encourageant tous les nobles efforts qui ont pour but d'améliorer le sort des ouvriers, rappelant, enfin, avec l'autorité de sa parole apostolique, que la vraie manière de soulager efficacement les travailleurs serait d'unir dans une égale sollicitude le soin de leurs intérêts temporels et de leurs intérêts éternels.

En dehors de là, empereurs, rois et républiques pourront agiter cette redoutable question, réunir des congrès, émettre des vœux, faire plus ou moins de bruit : ils n'obtiendront aucun résultat pratique.

Loin de nous la pensée qu'il n'y a rien à faire pour répondre aux vœux de la classe ouvrière. Dans telle circonstance, il serait à souhaiter que la main-d'œuvre reçût un salaire plus élevé, lorsque les bénéfices du patron permettent cette augmentation ; il y aurait beaucoup à dire sur le paiement de certaines ouvrières, à peine suffisant pour leur assurer le pain de chaque jour. Dans certaines régions de la France, il faut bien le reconnaître, on abuse de la femme et de l'enfant, en leur imposant un travail excessif dans les manufactures, et en leur interdisant le repos sacré du dimanche. Toutes ces questions seront agitées dans les congrès qui se préparent, et tout homme de sens chrétien devra y applaudir.

Mais quand on aura porté des règlements, fixé des tarifs, limité les heures de travail, sera-t-on beaucoup plus avancé ?

Il y a autre chose dans l'homme qu'une « bête humaine » et une machine de travail. Il y a une âme immortelle, rachetée par le Christ, ennoblie par le baptême, et qui a droit au respect et à la liberté. Et cette âme, il faut nécessairement en tenir compte, si l'on veut améliorer, là où la chose est nécessaire, le sort de l'ouvrier.

Or, la principale cause de la misère des classes populaires réside trop souvent dans l'immoralité et le désordre, et la source la plus pernicieuse du mal est dans la perversion organisée de l'enfant.

Combien d'ateliers, souvent à l'insu des patrons, sont des apprentissages de débauche : le blasphème, les conversations grossières, les chansons obscènes, deviennent le pain quotidien de pauvres petits apprentis de douze ans. Cette frêle plante arrosée par les larmes d'une mère, cultivée avec soin dans les écoles chrétiennes et les catéchismes paroissiaux, l'âme de l'enfant ouvrier est empoisonnée dès l'aube de la vie par le souffle d'impiété et de débauche qui l'entoure.

Que peut-on attendre de ces générations flétries ? Qu'y a-t-il à faire quand il ne reste plus dans un cœur de vingt ans ni foi ni

pudeur ? Quels pères de familles feront un jour ces adolescents sans Dieu, sans culte, sans honneur, ou plutôt qui blasphèment Dieu, qui se rient du culte, et qui se glorifient aux yeux de leurs aînés des hontes dont ils devraient rougir ?

Là, dans l'atelier, est la vraie source du mal dont souffre aujourd'hui la classe ouvrière.

Organiser l'atelier chrétien, — en bannir impitoyablement le blasphème et l'obscénité, — exercer sur les rapports de l'ouvrier et de l'apprenti une surveillance paternelle de tous les instants, — favoriser la pratique des sacrements et la fréquentation des églises, — répandre les bons livres et les bons journaux, — rétablir en un mot le règne de Jésus-Christ dans l'atelier, comme on s'efforce de le rétablir dans l'école, — telle devrait être, à cette heure, la plus chère ambition de tous ceux qui exercent sur la classe ouvrière, si digne d'intérêt, quelque autorité ou quelque influence.

Que la fête de saint Joseph suggère à tous les patrons chrétiens la résolution de travailler ainsi, par la moralisation chrétienne de l'atelier, à la régénération de la société, au salut des âmes et au relèvement de notre pays !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Les élections du 6 Mai.
- II. — Les premières Communions et les Confirmations.
- III. — Retraites. — Retraite des Bretons d'ANGERS, du 29 Avril au 6 Mai, prêchée par M. Salou, recteur de Scrignac.
- Retraite des Bretons de NANTES, du 29 Avril au 6 Mai.
- LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 13 au 19 Mai ;
- QUIMPER, id.
- MORLAIX (*La Salette*), id.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 6 Mai*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du Très Saint Sacrement.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Lundi 7 Mai*, fête patronale des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe ; à 4 heures, instruction par M. l'abbé Guirriec, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie ; bénédiction du T. S. Sacrement.

Un appel. — La *Semaine* a déjà annoncé, aux « intentions recommandées », les Retraites bretonnes pour les femmes qui doivent s'ouvrir le 13 Mai, à Lesneven, à Quimper et à Morlaix.

On nous demande de prier instamment MM. les Curés et Recteurs de vouloir bien intéresser leurs paroissiens à ces exercices si fortifiants pour les âmes et dont le besoin se fait sentir plus que

jamais, à cette heure où de si grands efforts sont tentés pour détruire, jusque dans nos campagnes les plus reculées, la vieille foi bretonne.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

	Matin.	Soir.
Mai.		
Dimanche, 6..	Poullaouen. — Loc-Maria.	Berrien.
Lundi, 7.....	Huelgoat.....	Brennilis.
Mardi, 8.....	La Feuillée. — Botmeur.....	Collarec.
Mercredi, 9..	Loqueffret. — Lannédern.....	Le Cloître-Pleyben.
Jeudi, 10.....	Plonévez-du-Faou.....	Lopérec.
Vendredi, 11..	Brasparts. — Saint-Rivoal.....	Gouézec. — Lothey.
Samedi, 12...	Lennon.....	

Dans cette seconde partie de sa tournée pastorale, Monseigneur sera accompagné de M. le Vicaire général Corrigan.

Ligue Patriotique des Françaises. — *Comité de Brest.* — AUX FEMMES ET AUX JEUNES FILLES. — Dimanche 6 Mai aura lieu la lutte des Élections dont l'importance n'échappe à personne. Aux hommes à faire leur devoir d'électeurs. Aux femmes et aux jeunes filles de les aider par une Croisade de Chemins de Croix.

Femmes et jeunes filles de Bretagne, assurons l'exercice du Chemin de Croix le jour du scrutin, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, sans interruption, et que notre prière sauve la France !...

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, dans le monde entier, ont été de 6.497.697 fr. pour l'exercice 1905. En 1904, elles avaient été de 6.760.085 fr. 37 ; c'est donc une diminution de 262.388 fr. 36.

Malgré la persécution, la France figure encore au premier rang ; elle a fourni plus de la moitié de la somme totale : 3.294.996 fr. 82.

Les diocèses qui se sont montrés les plus généreux sont par ordre de mérite :

1	— Lyon.	411.923	1.30
2	— New-York.	219.488	80
3	— Boston.	206.197	35
4	— Metz.	197.865	43
5	— Cambrai.	186.935	25
6	— Saint-Brieuc.	172.200	85
7	— Strasbourg.	168.450	75
8	— Nantes.	152.694	30
9	— Quimper.	144.249	45
10	— Paris.	136.422	52
11	— Rennes.	104.619	

Si l'on tient compte de la population *catholique* de ces diocèses, l'ordre est modifié ainsi qu'il suit :

Metz, Boston, Lyon, Saint-Brieuc, Nantes, Strasbourg, Quimper, New-York, Rennes, Cambrai et Paris.

Le diocèse de Quimper, eu égard à sa population, occupe donc le 7^e rang parmi tous les diocèses de l'univers catholique, et le 4^e parmi les diocèses de France. Puisse-t-il conserver cette place d'honneur dans l'armée de la charité !

On remarquera sans peine que la Bretagne reste fidèle à sa renommée. En effet, si aux libéralités du diocèse de Saint-Brieuc, de Nantes et de Rennes publiées plus haut, on ajoute la collecte du diocèse de Vannes, qui est de 54.884 fr. 95, on obtient un total de 628.648 fr. 55, soit près du *dixième* de la recette totale et près du *cinquième* des recettes de la France entière.

Selon l'usage, pour notre diocèse, le compte détaillé des aumônes par paroisse, avec le tableau de celles qui ont donné la plus forte moyenne, sera joint aux *Annales* de Mai.

L'Œuvre de Saint François-de-Sales. — On lit dans le Bulletin de l'œuvre :

« En cette année 1906, nous sommes en mesure d'accueillir, avec la même bienveillance et la même volonté que précédemment, ceux qui nous adresseront des demandes de secours bien justifiées.

« Nos recettes, un peu supérieures même à celles de l'exercice précédent, nous assurent des ressources suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins ordinaires qui nous seront signalés.

« En 1905, des subventions ont été accordées à 3,129 écoles et à 479 asiles ; à 1,413 œuvres catholiques, patronages, cercles, œuvres des catéchismes, etc. ; à 238 missions ; à 11 églises délabrées et exigeant des réparations urgentes, et à 37 bibliothèques.

« Les secours en nature comprennent, pour 1905, un nombre de 20,986 livres de bibliothèques ; 704,803 manuels de piété, brochures de propagande, almanachs ; 816,849 objets pieux tels que chapelets, médailles, crucifix, destinés en partie à 384 missions. Tous ces secours en nature ont exigé 3,729 envois représentant ensemble une valeur de cent mille francs. »

Pour ce qui concerne le diocèse de Quimper la recette générale s'est élevée à 4,312 francs, bien qu'un certain nombre de paroisses n'aient pas encore effectué leur versement annuel.

Le Conseil Central, faisant bon accueil aux demandes qui lui ont été adressées, a accordé aux diverses œuvres du diocèse 2,616 francs en argent, et pour environ 2,086 francs de subsides en nature, livres, objets de piété, etc.

Notre apport reste par suite inférieur de 330 francs au moins ; espérons que l'an prochain nous pourrons présenter une sérieuse compensation.

J. B.

LAMBÉZELLEC. — Cinquante ans d'apostolat : Frère Cyrillus. — Le jeudi 19 Avril, on célébrait, au pensionnat Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Lambézellec, les noces d'or de vie religieuse du Frère Cyrillus. Les anciens élèves du vénéré jubilaire et les amis du Pensionnat étaient venus nombreux apporter un témoignage de leur reconnaissance et de leur constante sympathie à cet infatigable apôtre de la jeunesse brestoise.

Frère Cyrillus ! Ce nom rappelle toute l'histoire de l'enseignement chrétien dans notre ville depuis cinquante ans. Le modeste héros de cette fête intime a été mêlé à toutes les péripéties heureuses et malheureuses par lesquelles ont passé les écoles des Frères de Brest dans la dernière moitié du XIX^e siècle.

Educateur émérite, professeur habile et zélé, doué d'une grande puissance de travail, il a contribué pour une large part à la prospérité toujours croissante des établissements où il a enseigné :

Ecole de la rue de Siam, dirigé par le Frère Juminien, dont il devait être, de longues années durant, le dévoué collaborateur ; pensionnat du « Pilier-Rouge », d'où la Franc-Maçonnerie au pouvoir, perpétrant l'un de ses premiers attentats contre la liberté d'enseignement, le fit sortir, ainsi que ses frères, entre deux gendarmes du légendaire sous-préfet Montluc ; école de la rue Traverse, où il inaugura l'enseignement préparatoire aux mécaniciens de la marine (et chacun connaît les succès qui ont couronné ses efforts) ; école de la rue Lannouron, où il fut l'âme des réunions d'anciens élèves et de la petite congrégation de la T. Sainte Vierge, dont il avait été le promoteur.

Chassé par l'injustice des hommes de cette ville de Brest où, si longtemps, il se dépensa au service de Dieu et de l'enfance, le Frère Cyrillus continue à travailler au pensionnat qui le fête aujourd'hui.

Toujours infatigable, il enseigne encore, après cinquante ans, avec l'ardeur de sa jeunesse, n'attendant de récompense que de Celui qui distribuera à chacun suivant ses œuvres.

A la messe célébrée par M. le Curé de Lambézellec pour remercier Dieu des bénédictions abondantes répandues sur l'apostolat du vénérable religieux, M. le Curé de Saint-Renan, en quelques paroles pleines de charme et d'à propos, fit ressortir la beauté et le mérite d'une carrière si bien remplie. La bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement vint clôturer la cérémonie religieuse d'actions de grâces.

La gaieté la plus franche régna au repas qui réunit de nouveau les anciens élèves du Frère Cyrillus. D'ailleurs, n'est-ce pas toujours un plaisir que de revivre, par le souvenir, les années lointaines de la jeunesse, du bon vieux temps où l'on ignorait encore les soucis de la lutte pour l'existence !

Mais voici que se lève encore l'aimable orateur, M. le Curé de Saint-Renan. Avec sa jovialité bien connue, il rappelle certains incidents caractéristiques de la vie du maître fêté, incidents qui n'avaient pu trouver place dans l'allocution du matin. Des accla-

mations répondent à ses paroles, surtout lorsqu'il engage les amis des Frères et de la jeunesse à s'unir plus étroitement que jamais pour défendre dans notre chère France la religion chrétienne à laquelle le bon Frère Cyricus a consacré ses forces et sa vie.

On se sépare enfin, avec, au cœur, une reconnaissance plus vive et une affection plus ardente pour le vieux maître, et en lui souhaitant encore de longs jours de combat, car pour lui, la lutte pour Dieu, c'est l'idéal de l'existence. *Ad multos annos!* ...

Association des Hommes de France au Sacré-Cœur de Montmartre. — Nous avons déjà recommandé cette œuvre que M. l'abbé Félix Le Louët a mission d'organiser dans les paroisses qui le désireraient. Nous donnons aujourd'hui le texte du règlement proposé pour les groupes paroissiaux.

1. Le groupe paroissial au Sacré-Cœur se compose des hommes qui sont déjà membres de l'Apostolat de la Prière.

2. Il a pour directeur le curé ou recteur de la paroisse, qui pourra se faire remplacer par un vicaire.

3. Le directeur se fait aider par des zéloteurs-dizainiers parmi lesquels il choisira les plus dévoués pour former le conseil de l'œuvre ou comité d'administration.

4. Le groupe paroissial au Sacré-Cœur est rattaché à la Fédération des œuvres catholiques du diocèse de Quimper et à l'Archiconfrérie de Montmartre, section des Hommes de France au Sacré-Cœur.

5. Il aura sa réunion mensuelle à la paroisse et enverra une délégation au pèlerinage national annuel à Montmartre.

6. Les adhérents du groupe paroissial s'engagent à dire, tous les jours : Un *Pater*, un *Ave*, le *Credo* (ceux de la prière du matin ou du soir peuvent suffire) avec l'invocation : « Cœur Sacré de Jésus, je me consacre entièrement à vous ; protégez la sainte Eglise contre ses ennemis, ayez pitié de la France et faites que je vous aime toujours davantage. »

Ils doivent, de plus, faire une demi-heure d'adoration par mois devant le Saint-Sacrement exposé, là où l'adoration mensuelle est établie. Si la procession du Saint-Sacrement se fait dans l'église paroissiale, quelques membres du groupe seront désignés pour escorter le Saint-Sacrement avec un cierge allumé.

7. Les hommes du groupe paroissial au Sacré-Cœur devront se confesser au moins tous les deux ou trois mois.

8. Ils s'appliqueront par dessus tout à être des paroissiens modèles, éviteront l'ivrognerie et le blasphème et seconderont le prêtre dans toutes les œuvres paroissiales, en particulier dans l'œuvre de la bonne presse.

N. B. — Pour tous renseignements et explications, s'adresser à M. l'abbé F. Le Louët, au Calvaire de Landerneau.

Très volontiers Nous approuvons le présent règlement et Nous prions M. Le Louët de le faire accepter avec les modifications que MM. les curés et recteurs jugeraient utiles dans toutes les paroisses où il pourra établir l'œuvre.

Névez, en tournée pastorale, le 23 Avril 1906.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a reçu un pèlerinage allemand et les pèlerins de la Pénitence à leur retour de Jérusalem ; parmi eux se trouvait la sœur de l'infortuné lieutenant Lautour, tué par les émeutiers de Lens, à laquelle le Pape a adressé, pour elle et sa chrétienne famille, des paroles de consolation.

— Trois fêtes de Béatifications prochaines intéressent la France. Elles sont fixées aux dates suivantes : le 13 Mai pour la vénérable Julie Billiart ; le 20 Mai pour les martyres dominicaines au Tonkin ; le 27 Mai pour les Carmélites de Compiègne, qui furent guillotinées, à Paris, sous la Terreur.

— Un décret a mis à l'Index : 1^o *L'Infaillibilité du Pape et le Syllabus*, étude historique et théologique, par M. Paul Viollet, de l'Institut ; 2^o *Essais de philosophie religieuse et le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec*, par M. Laberthonnière, prêtre de l'Oratoire.

— L'*Osservatore Romano* de samedi soir a publié la note suivante :

On répète de divers côtés que le Saint-Siège interviendra de quelque manière dans la prochaine lutte électorale en France.

Nous sommes autorisés à déclarer que de telles nouvelles tendancieuses sont complètement dénuées de fondement.

RENNES. — Funérailles de S. E. le cardinal Labouré. — Nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Rennes les principaux détails qui suivent sur la cérémonie des obsèques de Son Eminence le Cardinal Labouré :

Les obsèques de Son Eminence ont eu lieu jeudi dernier, 26 Avril, au milieu d'une affluence énorme.

Dès 8 heures 1/2, la foule se masse tout autour de la place Saint-Melaine pendant que les Autorités et les Notabilités arrivent, de minute en minute, et sont reçues dans la cour du palais archiépiscopal par MM. Tupin et Groult, directeurs au Grand-Séminaire et maîtres de cérémonie, qui assignent à chacun sa place. Le Clergé des paroisses de la ville, les Communautés religieuses se disposent, dans l'église même de Notre-Dame, selon les recommandations antérieurement indiquées. Un murmure sourd, comme celui d'une foule qui pleure et qui prie, parvient à nos oreilles attentives. Tout à coup, le glas funèbre tombe des clochers de la ville, et à 9 heures exactement, Nosseigneurs les Evêques et le Chapitre métropolitain se rendent à la chapelle privée du Pontife où ils procèdent à la levée du corps en présence de la famille de Son Eminence. La longue procession se met alors en marche, dans l'ordre assigné, se déroulant avec lenteur le long du parcours de

la Motte, de la rue Victor-Hugo, avant de traverser la place du Palais, celle de l'Hôtel-de-Ville et de pénétrer sur les quais Lamar-tine et Duguay-Trouin. Après le Vénérable Chapitre Métropolitain et les Membres des Chapitres étrangers se succèdent, encadrés par les rangs du clergé, et chacun assisté de ses chapelains et de ses porte-insignes, les Prélats venus aux obsèques. Nosseigneurs : Renou, archevêque de Tours ; Montéty, archevêque de Beyrouth ; Sueur, archevêque d'Avignon ; Catteau, évêque de Luçon ; Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa ; Williez, d'Arras ; Belmont, de Clermont ; Dubourg, de Moulins ; Gilbert, d'Arsinoé ; Dubillard, de Quimper ; de Bonfils, du Mans ; Meunier, d'Evreux ; Guérard, de Contances ; Rumeau, d'Angers ; de Cormont, de la Martinique ; Grelhier, de Laval. Mgr Gouraud a été retenu subitement par une indisposition.

Le cercueil était recouvert de la *cappa magna*, sur laquelle étaient placées la barrette rouge et la crosse crépée de noir. Un clerc en tunique portait, devant, la Croix archiépiscopale et, tout autour se plaçaient MM. les Camériers de Sa Sainteté et de jeunes prêtres porteurs de coussins sur lesquels reposaient les insignes du Cardinal défunt. Les cordons du char étaient tenus par MM. Pinault, sénateur-maire ; le général de Charette ; duc des Cars ; colonel du Halgouët, député d'Ille-et-Vilaine ; Charles Oberthür et Jénouvrier, membres de la Fabrique métropolitaine.

Ni fleurs ni couronnes, car l'humilité du saint Prélat avait refusé ces manifestations de la douleur et de l'amour, comme aussi de la vanité.

A la suite du corbillard trainé par quatre chevaux caparaçonnés de noir et tenus en main par des valets de pied, marche la famille privée de Son Eminence, et sa maison ecclésiastique.

A leurs côtés se pressent une délégation du Conseil général, votée la veille des obsèques, à l'unanimité des voix ; MM. les Sénateurs et députés de la région ; MM. les membres du Conseil municipal, escortés par les sympathiques pompiers de la ville ; puis, à titre privé, MM. les généraux et officiers du 40^{me} Corps ; M. le Premier Président de la Cour d'appel ; M. le Préfet ; M. le Recteur d'Académie ; M. Martin, avocat général, et enfin un grand nombre de personnalités marquantes du département.

Partout sur le parcours, les rues, les fenêtres sont garnies de spectateurs à la tenue respectueuse et attendrie, contemplant silencieusement le défilé de ce long et triomphal cortège. Beaucoup ont les yeux mouillés de larmes. Les musiques funèbres enveloppent cette démonstration de leurs harmonies voilées, de leurs mélodies prolongées et tristes comme des plaintes.

Les commerçants qui avaient été invités à fermer leurs magasins se sont conformés à ce désir avec une piété vraiment filiale. Et visiblement le deuil du clergé était bien aussi le deuil des fidèles. Ça et là, vacillent les becs de gaz garnis de crêpe que si bienveillamment et en témoignage de respectueuse estime la municipalité a fait tenir allumés sur le parcours.

Des fenêtres, pendent des décorations sévères, et les balcons d'un grand nombre de nos catholiques rennais disparaissent sous les draperies noir et argent, ou noir et or disposées avec le meilleur goût, pendant que tout en bas, le peuple en foule forme deux haies ininterrompues et se tient dans une attitude religieuse à laquelle nous sommes accoutumés sans doute, mais à laquelle aussi nous aimons toujours à rendre hommage. Seules, pour rompre ce silence impressionnant, s'élèvent des groupes de séminaristes les pieuses supplications de l'Eglise, imposantes et graves dans leur simplicité expressive, tout un chant d'une douceur et d'une piété qui s'harmonisait avec nos sentiments de deuil et de sainte espérance.

Le cortège pénètre dans la métropole, et le corps est déposé sous la rotonde sur un majestueux catafalque environné d'une triple estrade de lumières et recouvert de la *cappa* au timbre d'hermine et de la mitre épiscopale. Du haut de la voûte, tombent des rideaux aux vastes plis, les pentes d'un baldaquin, et semblent ombrager la funèbre couche où le Prélat va dormir son dernier sommeil. Tout à fait au sommet, se détache une croix blanche qui domine ce monument de la mort et rappelle à tous ce que doit être notre vie et notre fin.

Le chœur est drapé à l'antique et le maître-autel est souligné par un velum de deuil au-dessus duquel, en arrière et à la naissance des arceaux, est fixé l'écu du Chapitre. Comme un nimbe brillant, neuf lustres en couronnes illuminent l'autel pontifical et, sur le pourtour des stalles, flambent les lampadaires et les bougies. Le trône archiépiscopal a reçu sa décoration des jours de deuil et les armes de Son Eminence sont voilées de crêpe. Tout cet ensemble de choses tristes et sombres semblait, selon le mot du poète, donner des larmes à Celui qu'un long cortège de fidèles et de prêtres conduisait à sa dernière demeure : *Sunt lacrymæ rerum*.

Devant la balustrade, on remarque quatre des camériers de cape et d'épée de Sa Sainteté Pie X. MM. le marquis de Nétumières, le comte de Montenon, le vicomte du Pontavice et le vicomte du Laurent.

Dans le sanctuaire, en face de la stalle désormais vide et qu'entourent une dernière fois les porte-insignes du Pontife défunt, se placent les Prélats aux fauteuils qui leur sont réservés. Le clergé se presse en masse dans les chapelles latérales.

La Cathédrale est trop étroite pour contenir la multitude des fidèles qui ont tenu à venir apporter à leur Père un dernier témoignage d'affection filiale.

Tout à coup, aux majestueux concerts de la musique municipale, s'avance à l'autel, vêtu des habits pontificaux, Mgr Dubillard, dont la tristesse avait peine à se dissimuler. Mgr Dubillard est assisté de MM. Cordelier et Piel, chanoines de la Métropole, faisant les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Après la cérémonie des cinq absoutes, le cercueil reste sur le

catafalque jusqu'au soir, 4 heures, où il a été déposé dans un caveau préparé au milieu du chœur, en présence de la famille et de quelques rares privilégiés.

Requiescat in pace !

SAINT-BRIEUC. — Congrès de la Jeunesse Catholique.

— Il a été très beau et très encourageant. 1.300 jeunes gens avaient promis de venir pour la journée de mardi ; et il semble bien que ce nombre a été atteint, sinon dépassé.

Dès dimanche soir, ils étaient environ 300 au Patronage Saint-Joseph où le Congrès s'ouvrait sous la présidence de M. l'Archidiaacre Morelle. Le Président du groupe régional, puis celui du groupe de Saint-Brieuc remercient Mgr Fallières d'avoir béni leur congrès, et M. Morelle, son délégué, de se souvenir de ses paroles encourageantes de l'an dernier, pour les confirmer aujourd'hui par sa présence. Le secrétaire pour la région lit ensuite un rapport sur la vie de l'association depuis le Congrès de Quimper ; puis M. le vicaire général a, pour chacun des dirigeants présents ou absents, et pour l'assemblée entière, un mot aimable et spirituel. Il finit par un éloquent développement des sentiments qu'il éprouve ce soir et de l'affection qu'il se sent au cœur lui, jeune catholique breton honoraire, pour cette jeunesse qui est catholique et de plus bretonne. Il explique ces trois mots avec une bonhomie qui charme l'auditoire et un brio oratoire qui soulève les applaudissements à maintes reprises.

La journée du lundi commence par la Sainte Messe, entendue à la Cathédrale et où M. l'Archiprêtre Barré parle à 500 jeunes gens de la Passion de l'Eglise de France et de la résurrection qu'ils font prévoir parce qu'ils savent mettre en acte leur devise : Piété, étude, action. Ils contribuent ainsi à refaire une société française chrétienne.

Le reste de la journée, le nombre des congressistes augmente et c'est devant une salle pleine que, aux séances du matin et de l'après-midi, ont été dits les efforts et les résultats relatifs aux mutualités, et discutée la formation d'une union diocésaine nécessitée par l'extension de l'association.

Le soir, à 8 h. 1/2, rapport sur une tentative très intéressante, les *salles de lectures*, due au groupe de Rennes ; puis séance récréative.

Mardi, la messe du Congrès a lieu à Notre-Dame d'Espérance devant au moins 700 jeunes gens, et M. l'abbé Tournade, aumônier général de l'Association, donne à son auditoire des conseils de force et de constance.

Après la messe, réunion superbe où l'on passe en revue tout ce qu'a fait l'Association bretonne : conférences, tracts, projections, syndicats, mutualités, assurances agricoles, caisses rurales et ouvrières, patronages, cercles, sociétés sportives. — Une autre réunion spéciale aux 150 ecclésiastiques présents, explique le program-

me nettement catholique et social, et nullement politique de l'association. — Le banquet réunit plus de 600 convives, tout ce que les salles peuvent contenir.

A 2 h. 1/2, dans le hall des anciennes aciéries, la réunion comptait plus de 4.000 personnes et quand les jeunes catholiques arrivèrent avec leurs drapeaux et chantant avec entrain, la salle éclata en applaudissements. C'est si beau, si enlevant, si reconfortant la belle jeunesse, généreuse et vertueuse !

Pendant plus de deux heures, les applaudissements ont eu cent occasions d'éclater et n'y ont pas manqué. Les agents de la police qui assistaient en civil et ont fait comme tout le monde leur prière avec signe de croix, chapeau bas, ont pu se rendre compte de l'intensité des sentiments catholiques de cette foule.

Oh ! les beaux discours ! Et quelle prise il a sur une masse, ce paysan vendéen, à la voix claire, au geste rare, parfois gouaillieur, qui en son langage populaire et sans longues périodes savantes que ses études primaires ne lui ont pas apprises, explique avec simplicité et clairvoyance la loi de Séparation ! Il vous la déchi-quète au scalpel et quand les vols, les roueries, les dangers présents et à venir sont projetés en vive lumière, une fusée de bon sens part en trois ou quatre mots et la salle est soulevée. Un rude adversaire que se sont mis là sur le dos nos abominables francs-maçons !

Après lui, c'est M. Jean Lerolle, président de l'Association.

Nous venons, dit-il, à l'heure où le Pape écoute, inquiet, les voix de France, affirmer bien haut notre conviction que l'avenir est à nous. Nous sommes l'espérance parce que nous sommes la foi et que notre *Credo* fera l'avenir de notre pays comme il a fait son passé. La pierre de notre cercueil n'est pas encore scellée, ni même taillée.

Reprenant le mot d'Ozanam en 1836, « ce qui divise les hommes n'est plus une question politique, mais une question sociale, » l'orateur exprime sa conviction que la question sociale ne peut se résoudre sans le catholicisme. Nous voulons être, nous, les jeunes catholiques, des chrétiens totaux, c'est-à-dire dans notre conduite comme dans nos convictions, et dans notre conduite publique comme dans notre conduite privée. Notre doctrine seule peut apaiser les discordes. Elle seule peut parler vraiment de charité et combattre les tyrannies de l'intérêt égoïste dont le seul arbitre est la force.

Affirmons-nous donc nettement, et gardons-nous de n'être que de piètres chrétiens résignés ; il faut nous montrer forts pour nous faire respecter. Puis si notre foi veut avoir une efficacité utile à la société, il nous faut étudier ; l'un des buts principaux doit être l'organisation du travail, pour arracher le peuple à la misère croissante qu'a développée l'individualisme effréné mis en honneur par la Révolution.

Et puis soyons unis, comme le demandait le Christ à la veille de la Passion : *Ut sint unum*. Pas de dissensions entre catholiques ;

et si l'un d'eux nous attaque ne répondons pas. Par là nous arriverons à former le bloc catholique qui sera debout invincible pour la défense de toutes nos libertés. N'ayons pas peur surtout : « Deux forces, disait Napoléon, dominent le monde, le sabre et l'idée, et quand les deux choses sont en conflit, c'est l'idée toujours qui triomphe. » Nous sommes les tenants de l'idée, et nos petits tyrans n'ont qu'à se bien tenir ; c'est nous qui serons vainqueurs.

Enfin, pour clore ce superbe meeting, M. l'archidiacre Morelle se lève. Il remercie tous ceux qui ont organisé, facilité, rendu fructueux le congrès, et les orateurs qui nous ont séduits, instruits, conquis. Puis il dit les découragements dont son âme, comme beaucoup d'autres, était tentée tout récemment encore ; les spectacles que nous avons vus : l'iniquité triomphante, la vertu décriée, frappée, exilée ; les chapelles fermées, les couvents vendus, les crucifix arrachés des écoles et des tribunaux..., puis le silence, l'indifférence générale, les volontés brisées et éternées... et Dieu laissant faire !

Une lueur d'espérance pourtant avait jailli sur ce tableau sombre. Le Pape, en nommant 14 nouveaux évêques, avait renforcé notre épiscopat décimé ; mais en cette joie même, il y avait encore une tristesse et une humiliation, car ces évêques étaient envoyés comme en pays de mission et le Pape leur donnait l'anneau et la croix pectorale que le pays de mission ne leur offrait pas. Ah ! du moins, on peut être sûr que ces évêques pauvres ne seront pas de pauvres évêques. Mais la France leur donnera-t-elle des points d'appui ? Eh bien oui, cela ne peut faire doute, pour qui a vu la Jeunesse catholique prier, communier et chanter le *Credo*. Grâce à elle, nous avons la vision d'une France nouvelle qui sera réorganisée suivant la parole de Chateaubriand à son lit de mort. Il agonisait au bruit des hurlements de l'émeute. « Ah ! soupirait-il, Jésus-Christ ! Jésus-Christ ! voilà le dernier espoir de notre société à l'agonie. »

Grâce à la Jeunesse catholique, la vision d'une France tout au Christ sera réalisée.

Il y a treize ans, dans le même local, nous entendîmes une autre voix éloquente proclamer devant une foule aussi nombreuse, le besoin que la France avait de Dieu. Depuis lors, elle n'a fait que s'en éloigner de plus en plus. Mais à cette époque, nous n'eûmes pas le spectacle d'une ardente jeunesse catholique. La sève impie que buvait la France avait tout l'appât d'une liqueur nouvelle et enivrante. Comme l'alcool, elle intoxiquait le peuple français. Les perspectives d'avenir sont tout autres aujourd'hui. A l'apogée de leur puissance, les sectaires sont pris de peur ; les associations catholiques contiennent déjà des centaines de mille adhérents, et les jeunes dans ce nombre vont au delà de cent mille.

Les timidités, les lâchetés des trente dernières années, auront bientôt pris fin ; sous le fouet des événements, sous leur rude dis-

cipline le sang catholique va retrouver sa générosité. Il a coulé, il coulera sans doute encore ; mais dans cette Passion Dieu prépare les ouvriers du salut. La France aura bientôt à sa disposition les forces nouvelles nécessaires à sa vie comme société et comme nation.

(Semaine religieuse de Saint-Brieuc.)

BIBLIOGRAPHIE

Un Prêtre, un Caractère, trois ans de prison en 1825, par Maurice ROGER. — C. Migault et C^{ie}, éditeurs, Blois, f^o 2 francs ; Quimper, librairie J. Salatin, 56, rue Kéréon.

A l'heure où la prison n'est plus seulement pour les honnêtes gens un souvenir du passé ou une menace lointaine, mais où elle est devenue pour les prêtres et pour les catholiques vaillants une réalité ou une perspective inéluctable, l'étude que vient de faire paraître notre ami, M. Maurice Roger, est d'une saisissante actualité.

Il y a d'ailleurs trop d'analogies entre la période révolutionnaire et la persécution actuelle, entre la confusion des choses religieuses au commencement du siècle dernier et les bouleversements dont nous sommes les témoins, pour qu'il n'y ait pas d'utiles enseignements à tirer de l'exemple d'un Prêtre, ordonné à la veille de la Terreur, et demeuré, à travers ces temps troublés, inflexible dans sa doctrine et invariablement attaché aux principes.

L'insouciance de l'abbé Bergeron ne cède pas devant le retour du Roi Très Chrétien, qui est pour lui le souverain légitime. Son opposition à la charte constitutionnelle, bruyante et dénoncée par la presse libérale, l'amène devant les tribunaux. Mais ni la poursuite ni la prison ne font plier cette âme immuable, éclairée par les hautes intuitions de la Foi.

Ce n'est ni une étude politique, ni une étude théologique, c'est une étude de caractère, pleine d'intérêt par les incidents de cette vie tourmentée, attachante par l'élévation du style, passionnante par l'énergie intrépide du combattant et par la sérénité du vaincu.

C'est un exemple capable de reconforter nos amis condamnés, et d'élever le courage de ceux qui... ne le sont pas encore.

L'Action Populaire. — N^o 100. — Paul CONSTANT. — **Socialisme et Action rurale** — La 100^e brochure de l'A. P. étudiant les origines et les causes du socialisme rural en indique vigoureusement les remèdes : d'après une parole de Jules Simon « ce sont les âmes qu'il faut guérir » et cela, par la foi chrétienne et ses puissantes œuvres sociales appliquées aux campagnes. Puisse le clergé s'émouvoir d'un appel vraiment apostolique !

En vente dans les principales librairies.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix exorbitamment réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{ème} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Évêché*: Lettre de Monseigneur; Nominations; Avis.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse*: Intentions recommandées aux prières; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine; Offices extraordinaires;

Elections législatives; Suite d'inventaires; Pont-Aven; Du rôle du prêtre dans les cercles d'études; Le plan de Pie X; Vannes.

III. — *Nouvelles du monde catholique*: Rome; Index; France; Orléans.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Mai. — 4^e Dimanche après Pâques. S. Brienc, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires de S. Brienc, du Dimanche et de S. Boniface, Martyr.

Lundi, 14. — Martyre de S. Jean devant la Porte Latine (du 6 Mai). Double-majeur. Rouge.

Mardi, 15. — S. Jean-Baptiste de la Salle, Confesseur, Double. Blanc.

Mercredi, 16. — S. Jean Népomucène, Martyr (au *Supplément*). Double. Rouge.

Jeudi, 17. — S. Pascal Baylon, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 18. — S. Venant, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 19. — S. Yves, confesseur (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Dimanche, 20. — 5^e Dimanche après Pâques.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Conquet	10-14 Mai.
Guimiliau	15-18 —
Le Bourg-Blanc	19-22 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Berrien, en visite pastorale, le 7 Mai 1906.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous voudrez bien publier au plus tôt, dans la *Semaine religieuse*, les renseignements ci-après, destinés à compléter et à confirmer la note parue dans le dernier numéro, au sujet de la candidature de M. l'abbé Gayraud aux élections législatives du 6 Mai. Cette publication me paraît indispensable et urgente, après tout ce qu'ont écrit, sur le même sujet, des journaux de nuances diverses, au risque ou avec le dessein de fausser l'opinion.

J'avais reçu de Rome, en même temps que le Rescrit Pontifical du 2 Avril, une lettre confidentielle signée de Son Em. le Card. Merry del Val. Dans cette lettre ne figurent pas les noms des deux ecclésiastiques, députés sortants ; mais il est simplement recommandé aux Evêques intéressés d'user de bienveillance à leur égard.

J'étais absolument décidé, pour ma part, à me conformer à cet avis. J'aurais donné à M. l'abbé Gayraud, s'il me l'eût demandée, l'autorisation requise ; j'y aurais mis seulement les réserves que j'estime nécessaires à la bonne administration de mon Diocèse.

Ce qui prouverait, au besoin, l'incontestable sincérité de mes intentions, c'est que, dans ma réponse au Card. Secrétaire d'Etat, vers la mi-Avril, je lui faisais part de cette décision ; c'est aussi qu'avant de commencer ma tournée pastorale (dimanche 22 Avril), j'avais préparé une pièce contenant cette autorisation avec mes réserves, et revêtue du sceau épiscopal.

M. l'abbé Gayraud entra en relation avec moi par une lettre datée du 21 Avril. Il me dit qu'il n'a connu le Rescrit que par la *Semaine religieuse* de Quimper du 20 ; mais qu'il ne croit pas y avoir contrevenu « en demandant aux électeurs de la 3^e circonscription de Brest de lui continuer la confiance dont ils n'ont cessé de l'honorer depuis 10 ans ».

Je lui répondis aussitôt que, sa lettre ne contenant pas une demande formelle d'autorisation, qu'ignorant moi-même quel était son Ordinaire et s'il était autorisé par lui, je ne pouvais faire cas de cette lettre et que, pour lui, je le laissais à sa conscience et à sa connaissance des lois théologiques et canoniques.

Mes observations portèrent conseil. Le 24, M. l'abbé Gayraud y fit suite par une nouvelle lettre, où il me communi-

quait ce télégramme : « Montauban, 23 Avril. Evêque Montauban autorise abbé Gayraud pour candidature. Adolphe. » Ainsi, M. l'abbé Gayraud pense d'abord qu'il n'a pas besoin de mon autorisation. Deux jours après, il pense avoir besoin de l'autorisation de son Ordinaire. Il la demande, la reçoit et me la rapporte. C'est donc que, à la réflexion, il pense maintenant avoir besoin de la mienne ? Sans doute. Il n'a plus, dès lors, qu'à être conséquent avec lui-même et à déposer une demande régulière. Assurément ; mais il ne peut s'y déterminer. Il me propose, dans sa lettre du 24, une transaction embarrassée, en guise d'expédient. Qu'on en juge : « Je ne m'étonne point, Monseigneur, que vous gardiez le silence, puisque je n'ai formulé aucune demande d'autorisation. Si Votre Grandeur veut bien admettre les réserves de droit que je juge nécessaire de formuler très respectueusement, je n'hésite plus à vous envoyer l'autorisation que j'ai reçue de mon Ordinaire, l'Evêque de Montauban, et à vous demander filialement d'y joindre la vôtre. »

Ce pli me fut remis à la gare de Quimperlé, au moment où, interrompant ma tournée, je partais de cette ville pour assister aux obsèques du Card. Labouré. Les réserves de droit que M. l'abbé Gayraud jugeait nécessaire de formuler me firent entendre que si, à la rigueur, il eût accepté mon autorisation, c'était par complaisance, et non pour obéir à un devoir. Dans ces conditions, je ne pus que lui expédier le télégramme suivant : « Prétendez autorisation inutile, je pense autrement ».

C'était le 25. M. l'abbé Gayraud garda le silence jusqu'au 28, date à laquelle il me transmit ce passage d'une correspondance de Rome : « En publiant le Décret, le Saint-Siège a écrit à Mgr de Quimper et à Mgr de Cambrai que vous n'étiez pas compris dans le Décret et qu'il ne fallait rien faire contre vous. Je tiens ceci de Mgr Gasparri lui-même ». Quel est ce tiers personnage qui s'interpose entre M. l'abbé Gayraud et Mgr Gasparri ? Nous n'en savons rien. « Il ne fallait rien faire contre lui. » Mais, est-ce que j'ai songé à faire autre chose que mon devoir ? et tout ne s'est-il pas borné, de ma part, à exiger une demande d'autorisation ? M. l'abbé Gayraud voudrait-il insinuer que j'ai agi contre lui, en exigeant cette demande ? Et comment a-t-il pu raisonner ainsi : « Je n'ai rien à demander, puisque mon correspondant romain m'affirme que l'on ne doit rien faire contre moi » ?

Je répondis, de Scaër, le 30 Avril : « J'ai certainement connaissance des instructions spéciales que contenait la note accompagnant le Rescrit Pontifical relatif aux candidatures ecclésiastiques et je demeure tout disposé à m'y conformer. Qu'il me soit cependant permis d'ajouter que votre correspondant romain leur donne un sens que je n'y ai pas trouvé.

» Soyez persuadé, d'ailleurs, que je me tiens dans la voie

droite et sûre, et que, quand vous aurez compris votre devoir, je saurai faire le mien. En attendant, nous restons sur le terrain que vous avez choisi. Vous n'avez pas demandé, jusqu'à aujourd'hui, d'autorisation à l'Evêque de Quimper et, naturellement, celui-ci ne vous en a point accordé. »

Le 3 Mai, M. l'abbé Gayraud m'écrit de Ploumoguier : « Veuillez me permettre de me conformer à l'interprétation romaine du rescrit du 2 Avril, telle qu'elle résulte du Communiqué publié dans la *Croix* du 27 et dans l'*Univers* du 28 Avril, ainsi que de la lettre personnelle que j'ai reçue de Rome le 27, et du télégramme suivant, qui m'a été adressé de Rome le 29 Avril : « Devez être complètement rassuré. Certainement Décret jamais été dirigé contre vous ».

Voilà bien des références, apparemment. Une autre les remplacerait toutes et trancherait le litige, ce serait un petit mot de Mgr Gasparri déclarant que « le S. Siège dispense M. l'abbé Gayraud de solliciter une autorisation auprès de l'Evêque de Quimper ». Au lieu de cela, on m'oppose la lettre et le télégramme d'un correspondant inconnu ! Et encore celui-ci évite-t-il soigneusement d'annoncer à M. l'abbé Gayraud une dispense proprement dite ; il le rassure simplement sur les conséquences d'une demande.

Quant aux communiqués mentionnés plus haut, j'aurai à rechercher s'ils ne viendraient pas de la même source et s'il convient de leur attribuer plus de valeur ou d'autorité. Pour le moment, il me suffira de constater qu'ils ne portent pas de signature, qu'il n'est point dit à qui ils ont été adressés, et qu'ils ne sont pas la reproduction d'un texte identique.

En résumé, la question est aujourd'hui celle-ci : M. l'abbé Gayraud, se présentant aux élections du 6 Mai dans la 3^{me} circonscription de Brest, devait-il demander une autorisation à l'Evêque de Quimper ?

Je réponds *Oui*, d'après le Rescrit et la lettre confidentielle.

M. l'abbé Gayraud, après bien des tergiversations et des faux-fuyants, répond *Non*, en s'appuyant sur des pièces sans caractère officiel, dont l'authenticité ne m'est nullement démontrée, et qui, examinées en elles-mêmes, sont loin d'être concluantes.

Veuillez agréer, etc...

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

On comprendra que, dans cette situation, Monseigneur l'Evêque ait cru devoir répondre, non pas, comme le dit l'*Ouest-Eclair*, au *Gaulois*, journal royaliste, mais à la *Dépêche de Brest*, journal républicain, qui l'interrogeait : « Jusqu'à ce jour (27 Avril), M. l'abbé Gayraud n'a demandé aucune autorisation à l'Evêque de Quimper et l'Evêque de Quimper n'en a point accordé ». N. R.

Nominations. — Par décision du 7 Mai, ont été nommés :
M. Danzé, vicaire à Peumerit, vicaire à Edern ;
M. Godec, jeune prêtre de Plouénan, vicaire à Peumerit.

Avis. — Le Secrétariat de l'Evêché doit expédier à l'imprimeur, lundi prochain, 14 Mai, les protestations contre les inventaires qui lui sont parvenues de tous les points du Diocèse, à la suite de l'invitation faite par la *Semaine religieuse* du 6 Avril dernier, et rappelée dans le n° du 27.

Le Secrétariat ne fera pas d'envoi supplémentaire.

Les protestations non comprises dans l'expédition de lundi devront être adressées directement à M. René Prud'homme, imprimeur, 12, rue Poulain-Corbion, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Les élections du 20 Mai.
- II. — Les premières Communions et les Confirmations.
- III. — Retraites. — LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 13 au 20 Mai, id.
- QUIMPER, id.
- MORLAIX (*La Salette*), id.
- IV. — Mission. — PLEYBEN, du 27 Mai au 17 Juin.

TABEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Mai.	Matin.	Soir.
Dimanche, 13.	Edern	Quimper (Saint-Mathieu).
Lundi, 14....	Quimper (Saint-Corentin).	
Mardi, 15....	Locronan. — Kerlaz	Plonévez-Porzay. — P'oeven.
Mercredi, 16.	Cast. — Quéménéven	Dinéault. — Trégarvan.
Judi, 17....	Saint-égal	Quimerc'h.
Vendredi, 18.	Le Faou	Landévennec.
Samedi, 19..	Rosnoën — Logonna-Quimerc'h.	Port-Launay.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Retraite des enfants (à la chapelle des catéchismes), jeudi, vendredi et samedi.

Dimanche 13, messe de communion des enfants (à la cathédrale), à 7 heures. Il n'y aura pas de messe de 8 heures.

L'après-midi, à 1 h. 1/2, procession des enfants à Notre-Dame de Locmaria. Au retour, Rénovation des vœux du Baptême et consécration à la Sainte Vierge ; bénédiction. Il n'y aura pas de vêpres ni de réunion du Mois de Marie, le soir.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche, jour de la 1^{re} communion, les messes de règle comme à l'ordinaire, à l'exception de la messe de 7 h. 1/2, qui sera supprimée, la messe de communion ayant lieu à 7 heures.

Dans l'après-midi, à 2 heures, petites Vêpres de la T. S. Vierge, suivies de la cérémonie de la rénovation des vœux du baptême et de la consécration à la T. S. Vierge. A 4 heures, Mgr l'Evêque donnera la Confirmation. Après la Confirmation, bénédiction du S. Sacrement et clôture de la retraite.

— EGLISE DE LOCMARIA. — *Vendredi 18 Mai*, pèlerinage des Dames, enfants de Marie du Sacré-Cœur. A 8 heures, messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Elections législatives. — Les résultats des élections du 6 Mai dans notre département n'ont pas répondu aux légitimes espérances des catholiques ; ils peuvent, du moins, se rendre le témoignage d'avoir lutté vaillamment : leurs efforts et leurs généreux sacrifices n'auront point été inutiles à la cause du bien ni sans mérite devant Dieu, et leur défaite — que le scrutin de ballottage peut atténuer — ne doit pas les décourager.

Sans doute, nous ne pouvons le nier, il est profondément triste de voir des chrétiens convaincus et pratiquants nommer des représentants qui, loin de dissimuler leurs sentiments antireligieux, les affichent et les proclament dans leurs écrits et leurs discours ; on se demande comment des catholiques qui, hier, défendaient leurs églises contre les tentatives d'inventaire, ont pu aujourd'hui donner leur suffrage à des hommes qui ont voté la loi de Séparation et sont disposés à l'aggraver encore jusqu'à la suppression de tout culte... La plupart ont agi inconsciemment, par ignorance, trompés par d'ineptes mensonges, séduits par des promesses fallacieuses, ou aussi intimidés par des menaces.

La lutte va se continuer sur quelques points. Les catholiques de ces circonscriptions sauront faire leur devoir ; tous nous aurons à cœur de les aider par tous les moyens en notre pouvoir et, au moins, par la prière qui est la plus grande force... En même temps, nous prierons pour les égarés qui momentanément ont oublié si non renié la foi du baptême, pour les aveugles plus ou moins volontaires et les ignorants, afin que leurs yeux s'ouvrent à la vérité et à la connaissance de leurs véritables intérêts.

Nous-mêmes, soyons chrétiens plus dévoués que jamais ; c'est par la fidélité à nos devoirs que nous attirerons surtout le secours de Dieu. Soyons unis ; serrons-nous, dans le respect de la hiérarchie, autour de notre Evêque et de nos prêtres ; préparons-nous à obéir au Pape, et soyons prêts à tous les événements, car tout peut arriver par le temps où nous sommes. Gardons-nous principalement de perdre courage ; la cause que nous défendons peut subir des défaites partielles et momentanées, mais elle est assurée du triomphe définitif. « Dieu ne meurt pas ! »

Suites d'inventaires. — 1. Le mardi 1^{er} Mai, M. Marc, vicaire à Clohars-Carnoët, a comparu devant le tribunal correctionnel de Quimperlé, sous l'inculpation « d'outrages par paroles à un fonctionnaire chargé d'un service public. »

Le 12 Mars dernier, M. Treutel, percepteur à Quimperlé, se pré-

senta à Clohars pour l'inventaire des biens de l'église ; il ne put y procéder à cause de la résistance de la population. Comme il se retirait, M. Marc — à la suite de plusieurs personnes qui se trouvaient dans l'intérieur de l'église — poussa le cri : « A bas les spoliateurs », visant les auteurs d'une loi condamnée par le Pape lui-même comme spoliatrice et non l'agent (qui était seul) chargé de l'exécuter. D'ailleurs, tous les témoins sont unanimes à déclarer que M. Marc n'a pas cessé un seul instant de prêcher le calme et la modération ; il a même personnellement protégé M. Treutel contre quelques manifestants... C'est ce que M^e du Rusquec, du barreau de Quimper, a établi nettement dans une vigoureuse plaidoirie qui a produit une grande impression sur tous les assistants...

Après une longue heure de délibération, le tribunal a condamné M. Marc à 200 francs d'amende sans sursis.

II. On sait que le ministère public a fait appel *a minima* de la condamnation à 200 francs d'amende prononcée par le tribunal correctionnel de Châteaulin contre M. Lein, recteur, pour outrages au maire et à un gendarme lors de l'inventaire de l'église de Landeleau.

L'affaire est venue, le 3 Mai, devant la Cour d'Appel de Rennes. M. l'avocat général Martin a soutenu que le délit de rébellion doit être encore relevé à la charge du prévenu et déposé des conclusions en conséquence. M. de Chamaillard, sénateur du Finistère, avec son talent connu, a présenté la défense de M. Lein pour lequel il demande une réduction de peine et l'application de la loi de sursis.

A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas encore le jugement.

PONT-AVEN. — Réunion de la Jeunesse catholique. — Les jeunes gens des cercles d'études de Pont-Aven, de Concarneau, de Trégunc, et un grand nombre de jeunes gens des communes voisines, de Nével, de Nizon, de Riec, etc., se sont réunis, le dimanche soir, 22 Avril, dans la salle du Patronage, à Pont-Aven, pour entendre M. Jean Lerolle, président de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, qui se trouvait de passage à Pont-Aven.

Ce fut un grand bonheur pour tous d'entendre le jeune et sympathique orateur nous parler du rôle et des devoirs des jeunes gens à l'heure actuelle. Avec une grande élévation de pensée, dans un langage très simple, mais en même temps avec un accent et une flamme qui soulevèrent à plusieurs reprises d'enthousiastes applaudissements, M. Lerolle nous a montré comment le Christianisme seul pouvait réaliser cette idée de solidarité et de justice sociale dont on parle tant aujourd'hui. En dehors du Christianisme, il n'y a que des forces qui se heurtent et cherchent à se détruire ; la foi chrétienne est seule capable de rétablir l'harmonie sociale en travaillant, suivant le désir de Léon XIII et de Pie X,

à l'amélioration du sort de tous, au soulagement de toutes les misères imméritées, et à l'établissement de l'ordre social chrétien.

Il faut pour cela que, dans les cercles d'études, les jeunes gens s'appliquent d'abord à mieux connaître leur religion, qu'ils soient capables de la défendre et de la faire respecter. Il faut, en même temps, qu'ils se mettent au courant du mouvement social, chacun pour les questions qui intéressent particulièrement sa situation et sa profession. Nous ne devons pas laisser à nos adversaires l'étude de ces questions qu'ils entreprennent dans un esprit de haine et de destruction, parce qu'ils veulent en ôter l'idée religieuse.

Dans les cercles d'études, les jeunes catholiques se prépareront à devenir des hommes de conviction et de principes. Ils acquerront ainsi, chacun dans son pays, une autorité et une influence d'autant plus grande qu'ils se montreront plus capables, plus instruits, plus forts dans leurs professions. Le cercle d'études, enfin, nous donnera le goût et l'habitude de l'association. Nous serons forts si nous sommes unis, si nous savons comprendre l'utilité de l'association. Déjà, un peu partout, en France, un grand mouvement se fait dans ce sens parmi les jeunes gens. L'association de la Jeunesse Catholique, nous dit M. Lerolle, compte à elle seule 75,000 adhérents et, l'autre jour, au Congrès organisé par elle à Saint-Brieuc, plus de 4,000 personnes assistaient à la séance de clôture.

C'est par l'effort de chacun et par l'entente de tous que la France pourra être sauvée et elle le sera, bientôt peut-être, si nous le voulons fermement.

D'unanimes applaudissements, de nombreux cris de : « Vive Lerolle ! Vive la Jeunesse Catholique ! » ont salué ces dernières paroles. Après quelques mots de remerciement de M. le Recteur de Pont-Aven et la prière récitée en commun, on s'est séparé en se promettant de renouveler entre voisins ces réunions dont on emportait si bon souvenir.

Du rôle du prêtre dans les cercles d'études. — Il a été dit, dans une circonstance récente, que le prêtre dans un cercle d'études a une action purement laïque, qu'il y fait œuvre purement humaine et remplit de plus en matière religieuse une fonction de contrôle.

A mon avis, il y a dans ces mots une notion incomplète, inexacte, de la place que doit tenir le prêtre dans les cercles d'études.

I. En ce qui concerne les questions religieuses, est-il vrai que le prêtre n'ait à remplir, dans les cercles d'études, qu'une simple fonction de contrôle, sans aucune initiative personnelle ? Voici les paroles que M. le chanoine Odelin prononçait au nom de son Em. le cardinal Richard, au Congrès du « Sillon » en Décembre 1905 : « Ayez une forte instruction religieuse, vous en avez besoin pour être armés et vous défendre dans les milieux hostiles, vous en avez besoin pour arriver à convaincre vos adversaires. Qui vous

donnera la science religieuse ? Le prêtre, qui en est le dépositaire et l'interprète officiel »...

Ce n'est donc pas, on le voit, une mission de contrôle, mais bien une mission d'enseignement qui est dévolue au prêtre dans les cercles d'études. Et, s'il est utile de laisser quelque initiative aux jeunes gens, pour stimuler leur zèle, ce doit être toujours sous la direction de l'aumônier du cercle. Quand il s'agit de questions aussi délicates et sur lesquelles aujourd'hui plus que jamais toute témérité pourrait devenir funeste, il est nécessaire de ne s'avancer qu'à la suite d'un guide sûr. D'ailleurs, quand il s'agit de commenter l'Evangile, et il faut le faire, me semble-t-il, dans tout cercle d'études vraiment chrétien, qui ne voit que ce rôle appartient au prêtre qui, par sa vocation même, a des grâces spéciales pour expliquer la parole de Dieu ?

II. D'autre part, dans l'étude des questions sociales, l'Eglise a aussi son mot à dire. A qui en douterait je rappellerai la lettre du Pape Pie X au cardinal Svampa, archevêque de Bologne, au sujet des démocrates autonomes : « S'il était nécessaire de prouver en détail qu'ils (les démocrates autonomes) sont devenus, par le développement logique de leurs principes, explicitement rebelles à l'autorité de l'Eglise, on en trouverait la démonstration par tout ce qu'ils affirment dans leurs réunions en se déclarant indépendants..., quand ils proclament que le Pape et les Evêques ont le droit de juger des choses qui se rapportent à la foi et à la morale, mais non celui de diriger l'action sociale.... »

La conclusion est facile. Puisque l'Eglise doit diriger l'action sociale, elle ne doit pas non plus rester étrangère à l'étude des questions qui s'y rapportent ; elle doit y être représentée, et c'est le rôle de l'aumônier. Celui-ci ne doit donc pas être seulement un camarade pour les jeunes gens, il doit être aussi, il doit demeurer toujours le prêtre, le représentant de l'Eglise, qui doit en son nom diriger l'étude des questions sociales pour la maintenir en conformité parfaite avec la doctrine catholique. Et c'est pour cette raison que Mgr l'Evêque de Quimper se réserve la nomination des aumôniers des cercles d'études. J...

Le plan de Pie X. — On peut le déduire sans témérité et avec la plus grande vraisemblance de ce qu'il nous a laissé faire et de ce qu'il a fait lui-même, à l'endroit de la loi de Séparation.

I. Qu'est-ce que Pie X nous a laissé faire ? Il nous a laissé faire la campagne des inventaires. Ce ne devait être qu'une escarmouche d'avant-postes ; mais, en prenant de l'extension et de la gravité, elle risquait d'engager, sinon de compromettre la suite et le résultat final des opérations. D'un mot, d'un geste, Pie X pouvait l'arrêter. Il permit qu'elle se continuât jusqu'à lasser le gouvernement. C'est donc que notre initiative ne lui déplaisait pas, et que notre résistance favorisait ses vues ultérieures. Nous restons ainsi

confirmés dans ce sentiment qu'en nous opposant à la mainmise de l'Etat sur nos églises, nous avons répondu au secret désir du Pape, et donné à son plan un commencement d'exécution.

Pie X nous a laissé faire également les élections législatives. Rien ne lui était plus facile que de jeter dans la balance électorale le poids de ses instructions pratiques. Rien n'eût été plus naturel. Par le fait du Bloc, ces élections étaient religieuses et non politiques. C'est du Pape qu'il s'agissait, de son Concordat, de ses établissements ecclésiastiques, de l'avenir, en France, de la Religion catholique dont il est le chef et le premier défenseur. Malgré tout, il s'est abstenu. Du moins, l'épreuve du vote aura été plus sincère. Tout bon vote pourra être réputé l'équivalent d'une profession de foi chrétienne ou d'un engagement à défendre la religion. Pie X en prend bonne note. De loin, il a assisté à la revue de ses troupes ; il en sait le nombre, la composition, la valeur. Sur ces données précises, il réglera ses instructions, désormais imminentes.

II. Ce que Pie X a fait lui-même. — Pour ne parler que de l'Encyclique *Vehementer*, le Pape y a révélé, semble-t-il, son plan d'opérations, tout en commençant aussi à l'exécuter. A ses yeux, la loi de Séparation est le premier acte d'une guerre déclarée et sans merci. Or, cette guerre, Pie l'accepte ; et sans tergiverser, il rassemble et dispose ses troupes pour une grande bataille, qu'il prévoit longue, dure, mais décisive. Écoutons. « Grande calamité, nous écrit notre Chef ; situation indigne de l'Eglise catholique en France ; dure, accablante, oppressive de ses droits les plus sacrés. Profondément attristante la vue des maux que cette loi va déchaîner, comme aussi la pensée des peines, des souffrances, des tribulations de tout genre qui fondront sur vous. C'est une persécution qui s'ouvre ; ce sont des luttes saintes qui commencent, et des calamités redoutables qu'il va falloir traverser. Travail et efforts, vaillance et générosité, autant de devoirs impérieux. Défense de la Religion, défense de l'Eglise, dans la limite de vos forces, aussi longtemps que durera le danger et jusqu'au retour de la paix. » Qu'est-ce que cette proclamation, sinon un appel aux armes ? Qu'en doit-il résulter, sinon une levée en masse de toutes les troupes catholiques, suivie d'une formation de combat et marquant le début d'une action générale entre le droit de l'Eglise et la force de l'Etat ?

Ici, nous passons la plume aux libéraux qui s'obstinent à vouloir pactiser avec la loi de Séparation. Qu'ils dépouillent à leur tour l'Encyclique. Qu'ils en extraient tout ce qui leur paraîtra favorable à leur système. Qu'ils y découvrent les mots, je ne dis pas les conseils, mais les simples expressions de respect et de soumission vis-à-vis de la chose passée en loi ; qu'ils indiquent un seul passage où ce texte soit épargné, qui insinue un degré quelconque de confiance envers le pouvoir exécutif, qui laisse entre-

voir ou permette de déduire un essai loyal ou seulement une expérience partielle. Ils l'ont sans doute tenté ; mais leur tentative n'a pas abouti. Ils n'ont pas pu mettre le Pape dans leurs idées ni dans leurs rangs. C'est entendu.

Le Pape ne nous mène pas à la parade. Il ne peut que se tenir et nous tenir sur la défensive, mais il est prêt à l'action, et nous avec lui. Que l'ennemi passe outre, menaçant la vie de l'Eglise, il fera de nous des persécutés, des martyrs ; et l'Eglise se retrempera dans les souffrances et le sang de ses meilleurs enfants. S'il hésite, au contraire, devant notre détermination, il rentrera dans le fourreau l'épée légale, et il enverra ses parlementaires au Vatican pour y traiter de la paix. C'est l'issue fatale du conflit de la Séparation. Le Pape l'a en vue ; et il n'a pas manqué d'attirer sur ce point l'attention des pouvoirs publics en France. « L'Eglise, leur dit-il dans l'Encyclique, a toujours puisé dans ses épreuves une force plus vigoureuse et une plus opulente fécondité. Quant aux lois de persécution dirigées contre elle, l'histoire nous enseigne, et dans des temps assez rapprochés la France elle-même nous le prouve, forgées par la haine, elles finissent toujours par être abrogées avec sagesse, quand devient manifeste le préjudice qui en découle pour les Etats. Plaise à Dieu que ceux qui, en ce moment, sont au pouvoir en France, suivent bientôt sur ce point l'exemple de ceux qui les y précédèrent ! Plaise à Dieu qu'aux applaudissements de tous les gens de bien, ils ne tardent pas à rendre à la religion, source de civilisation et de prospérité pour les peuples, avec l'honneur qui lui est dû, la liberté ! » X...

VANNES. — Pèlerinage des jeunes catholiques à Sainte-Anne d'Auray. — Mgr l'Evêque de Vannes convoque tous les jeunes catholiques de son diocèse à un pèlerinage, à Sainte-Anne d'Auray, le mardi de la Pentecôte. Tous les jeunes gens âgés de 15 ans au moins y sont invités.

Il y aura foule ce jour-là à Sainte-Anne, non seulement pour répondre à l'invitation de l'Evêque qui tient à se montrer, dès le début de son ministère, l'ami des jeunes ; mais aussi pour recommander à l'aïeule que tous vénèrent les générations qui sont l'espoir de la France, à l'heure présente.

Le programme détaillé de la fête sera donné plus tard ; nous pouvons cependant dire dès maintenant que les principales cérémonies seront échelonnées entre 10 h. 1/2 ou 11 heures du matin et 4 heures de l'après-midi.

(Semaine religieuse de Vannes.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Des feuilles italiennes, à grand et petit tirage, répandent de nouveau le bruit que le Pape aurait été indisposé, à la suite de nombreuses audiences et réceptions collectives de ces derniers jours. Grâce à Dieu ces nouvelles sont controuvées. Sa Sainteté n'a pas interrompu ses réceptions : Elle a reçu notamment, en audience de congé, Mgr Czaky, évêque de Waizen, en Hongrie et Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota.

— L'*Osservatore Romano*, pour couper court à toute fausse interprétation du voyage du cardinal Mathieu en France, déclare que Son Eminence n'a aucune mission ni aucun mandat du Saint-Siège.

Index. — La *Semaine religieuse* de Paris annonce en ces termes la soumission du P. Laberthonnière :

« Deux ouvrages du P. Laberthonnière : *Essais de philosophie religieuse* et *le Réalisme chrétien, et l'Idéalisme* ayant été mis à l'index, l'auteur vient d'envoyer sa soumission au Préfet de la Congrégation de l'index. »

M. le Sénateur Fogazzaro, auteur du roman *Il santo*, mis dernièrement à l'index, s'est soumis humblement. Il n'autorisera plus ni réimpressions, ni traductions de son œuvre. Le roman de M. Fogazzaro laisse percer la tendance à cacher sous des formes orthodoxes une réelle transformation des dogmes chrétiens, à donner dans la vie chrétienne le pas à l'action sur la foi et à considérer la première comme en quelque sorte chrétienne indépendamment de la seconde.

De plus, *Il santo* respire un esprit d'opposition à la hiérarchie ecclésiastique et une sorte de réformisme laïc et clandestin qui, malheureusement, ne se fait pas jour seulement dans les pages plus ou moins littéraires du roman, mais répond à un état d'âme qui se trouve, chez un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïcs. On assure que l'action personnelle de Pie X n'était pas étrangère à la condamnation de cet ouvrage.

— On sait que, jusqu'au mois de Juin, tous les dimanches sont désormais occupés par une Béatification.

De nombreux pèlerinages sont attendus. Pour la première béatification, celle de la Vénérable Julie Billiart, le dimanche 13 Mai, un pèlerinage belge est annoncé. Mgr Mercier, le nouvel archevêque de Malines, est attendu.

Mgr Heylen, évêque du diocèse de Namur, où a vécu et est morte la Vénérable Billiart, assistait à la lecture du décret.

On attend de nombreux pèlerins français pour la béatification des Carmélites de Compiègne, le dimanche 27 Mai.

FRANCE. — Les élections. — Il est assez difficile de porter un jugement définitif sur les élections du 6 Mai, dont les résultats peuvent encore être modifiés par les scrutins de ballottage plus nombreux cette fois que de coutume. Il semble néanmoins que les partis en présence, ayant équilibré leurs gains et leurs pertes, retrouveront à peu près le même effectif, et la Chambre de 1906 ne différera pas énormément de la précédente. Ce sera toujours la même politique faite d'anarchie et de passions sectaires.

Si le suffrage universel était l'expression vraie des sentiments du pays, s'il répondait exactement à la pensée du plus grand nombre, il y aurait lieu de s'étonner et aussi de s'affliger que le vote de dimanche ne se soit pas senti davantage de la situation. Mais le suffrage universel — le mensonge universel, comme l'appelait Pie IX — est moins un moyen de connaître l'opinion de la majorité, qu'un instrument de règne aux mains du pouvoir. Et quand on songe aux moyens d'action dont dispose — et dont a largement usé — le gouvernement, on s'étonne que l'opposition compte encore un aussi grand nombre de représentants. Ceux que le scrutin du 6 Mai ramène à la Chambre, à supposer même qu'ils soient moins nombreux que précédemment, sauront forcer le gouvernement à compter avec eux. En face du parti socialiste révolutionnaire sensiblement accru dans la nouvelle assemblée législative, devant l'émeute qui gronde et la désorganisation de la défense nationale, devant les grèves, les attentats à la liberté du travail, à la propriété et au commerce, qui ne peuvent que mener le pays à l'anarchie et à la misère, une politique plus modérée s'impose nécessairement au ministère, quel qu'il soit, à moins qu'il ne veuille faire entièrement cause commune avec la révolution sociale et achever, à bref délai, la ruine de la France.

Jamais la situation ne fut plus grave. Du moins, que les catholiques soient unis dans la prière et, le moment venu, pour l'action, comptant sur l'aide de Dieu, qui a « fait les nations guérissables ».

ORLÉANS. — Favorisé par un temps magnifique, le 477^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc a été célébré, les 7 et 8 Mai, avec l'impressionnant cérémonial habituel.

Le panégyrique de la vénérable héroïne a été prononcé, en termes éloquents, par Mgr Enard, archevêque d'Auch, Lorrain d'origine. Parmi les évêques présents on remarquait Mgr Ardin, archevêque de Sens, et Mgr Gibier, le nouvel évêque de Versailles.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Avril 1906 :

I. La Journée de 8 heures, par Victor LOISELLET. — II. La Réforme de l'Eglise russe, par Antoine MALVY. — III. Versailles (1870-1880). Souvenirs et récits, par Jean NOURY. — IV. La Carte électorale de la France, par Paul DUDON. — V. La Question des associations culturelles, par Paul AUCLER. — VI. Bulletin philosophique. Morale et esthétique, par Lucien ROURE. — VII. Revue des livres. — VIII. Événements de la quinzaine.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du **COMMERCE**
et de l'**INDUSTRIE** en France.

Assemblée générale Annuelle
du 30 Mars 1906

Les Actionnaires de la Société générale se sont réunis en Assemblée générale, le vendredi 30 Mars, pour recevoir communication des résultats et statuer sur les comptes de l'exercice 1905.

Le rapport du Conseil d'administration expose que ces comptes marquent un nouveau progrès dans le mouvement des opérations traitées par la Société Générale. Le mouvement général de la Caisse s'est élevé à 65 milliards, représentant un mouvement moyen de 216 millions par jour et une augmentation de 11 milliards sur le mouvement général pendant l'année précédente; celui du Portefeuille Commercial est en nouvelle augmentation et passe de 18 à 20 milliards, représentés par plus de 46 millions d'effets; les encaissements de Coupons ont atteint 665 millions et les Ordres de Bourse au comptant 2,555 millions, en augmentations très sensibles sur les chiffres de l'exercice antérieur. Le solde des Comptes de Chèques, au 31 Décembre 1905, est de 291,151,636 fr., représentés par 138,238 comptes. Le solde de ces mêmes comptes, au 28 Février 1906, s'élève à 309,308,351 fr. Enfin, le montant des Dépôts à Echéance fixe se chiffre par plus de 126 millions de francs.

Pendant l'exercice, la Société a encore augmenté son réseau de guichets par la création : en province, d'une agence et de 25 bureaux rattachés; à Paris, de 5 bureaux de quartier, plus un bureau spécial de change; et dans la banlieue de deux bureaux. Le nombre total des guichets s'élève maintenant à 561. La plupart de ces guichets sont pourvus d'un service de location de coffres-forts, de plus en plus apprécié du public et qui donne les meilleurs résultats.

La Société a participé, en 1905, aux affaires les plus importantes qui se sont traitées sur la place de Paris, notamment aux suivantes : émission des Obligations du Gouv^t Général de l'Algérie; emprunt de la Ville de Paris 1905; liquidation de la C^{ie} du Canal Interocéanique de Panama et émission du solde des Bons à lots;

emprunt 4 1/2 0/0 du Gouv^t du Siam; Actions du Chemin de fer Electrique souterrain Nord-Sud de Paris; conversion des Rentes 5 0/0 du Royaume de Roumanie; emprunt Ottoman 4 0/0 1901-1905; loterie des Associations de la Presse; augmentation du Capital de la Banque I. R. P. des Pays Autrichiens; emprunt 3 1/2 0/0 du Gouv^t de l'Indo-Chine; emprunt Japonais 4 0/0 1905.

En ce qui concerne la Participation Guano et le port du Callao, aucun changement n'est survenu depuis la dernière assemblée générale. Le port reste très fréquenté et, comme les années précédentes, ses produits ont fourni un appoint au compte de Profits et Pertes de la Société.

En résumé, le Conseil n'a qu'à se louer des résultats financiers de l'exercice et comme symptôme de la confiance qu'inspire la Société Générale, il signale que de 37.000 à fin 1904, le nombre des actionnaires est passé à 45 000 au 31 Décembre 1905. Le rapport rappelle, à ce sujet, que l'Assemblée générale extraordinaire du 20 Avril 1905 a autorisé le Conseil à porter le capital de la Société à 300 millions en une ou plusieurs fois. La première moitié de cette augmentation a été effectuée le 6 Mai 1905; la seconde sera réalisée incessamment.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le prélèvement sur la prime versée par les actionnaires, de la somme de 468.750 francs destinée à égaliser la jouissance entre les actions nouvelles et les anciennes, et le reliquat du dernier exercice, se sont élevés à 8.579.040 fr. 28 c., sur lesquels 3.125.000 francs ont été payés aux actionnaires le 1^{er} Octobre 1905.

Le Conseil a proposé de distribuer, à partir du 1^{er} Avril 1906, 8 fr. 75 c. nets par action déduction faite de l'impôt sur le revenu, et de mettre 424.483 fr. 11 c. à la réserve qui, en conséquence, se trouvera portée au chiffre de 26.727.984 fr. 63 c.

Les Censeurs-Commissaires, dans leur rapport, exposent qu'ils ont suivi toutes les opérations de la Société, et que, durant toute l'année, ils ont examiné les livres et constaté la concordance des écritures avec les différents postes du bilan. Ils déclarent, en terminant, que les propositions du Conseil pour la répartition du solde bénéficiaire leur paraissent devoir obtenir la pleine adhésion des actionnaires.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1905 et adopté la proposition du Conseil relative au dividende. Elle a réélu administrateurs MM. Bouillat et Bourget; nommé administrateur, en remplacement de M. de Crâzannes, décédé, M. le comte René de Matharel, et nommé censeur M. Cornélis de Witt.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

Porte remise sur tous les Catalogues.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVREURIE BRONZES & ORFÈVREURIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVREURIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS



Adressez-vous
à Paul CHAMBON-DURAND, à Chalette
(Loiret),

Inventeur de la réparation de cloches fêlées. Grande économie. Garantie. Met les cloches d'accord sans les refondre. 500 cloches réparées.

Fournitures de Carillons.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 18 Mai 1906.

N° 20.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Évêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Rogations; Avis à nos correspondants.

III. — *Chronique du diocèse*: Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine; Ligue Patriotique des Françaises; Nécrologie; Saint-

Brieuc; Suite d'inventaire; Féderation diocésaine des œuvres catholiques; Jeunesse catholique; Le complot et les élections.

IV. — *Nouvelles du monde catholique*: Rome; France; Échecux essai d'association culturelle; L'action antireligieuse des œuvres post-scolaires; Congrès eucharistique de Tournay.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Mai. — 5^e Dimanche après Pâques. Office du jour; semi-double. Blanc. A la messe, mémoire de S. Bernardin de Sienne, Confesseur.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Bernardin de Sienne.

Lundi, 21. — Rogations. — S. Pierre Célestin, Pape (du 19 Mai). Double. Blanc.

Mardi, 22. — Rogations. — S. Ubalde, Évêque (du 16 Mai). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 23. — Rogations; veille de l'Ascension. — S. Donatien et S. Rogatien, Martyrs (au Propre diocésain). Semi-double. Rouge.

Jeudi, 24. — ASCENSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc.

Vendredi, 25. — S. Grégoire VII, Pape. Double. Blanc.

Samedi, 26. — S. Philippe de Néri, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 27. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. S. Bède le Vénérable.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Loqueffret 23-25 Mai.

Argol 26-28 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. La controverse dont j'ai dû, par deux fois, entretenir les lecteurs de la *Semaine* est encore pendante. Je le regrette profondément. Je regrette que jusqu'à ce jour, 15 Mai, M. l'abbé Gayraud ne m'ait pas produit le document authentique et décisif qui justifierait tout ensemble sa thèse et son attitude relativement au Rescrit du 2 Avril. Nous restons donc, l'un et l'autre, dans la position juridique que sa lettre du 5 Mai définit en ces termes, au vu de ma première note : « Malgré les *Communiqués romains* de la *Croix* et de l'*Univers*, vous maintenez votre interprétation, avec, dites-vous, « les conséquences qui en découlent ». Soit, je maintiens aussi la mienne, avec cette conséquence, que j'étais en droit de poser ma candidature sans vous demander aucune autorisation. » Rien de plus net, disons-le en passant, que cette déclaration : « Je n'avais pas à faire de demande ». Donc, M. l'abbé Gayraud n'en a point fait. Celle du 24 Avril n'en était pas une, et en la refusant, je n'ai rien refusé. Poursuivons.

« Si vous y tenez, continue la lettre du 5 Mai, le S. Siège décidera entre nous. » M. l'abbé Gayraud m'engage à provoquer une décision. Il oublie que cette décision existe, qu'elle est contenue, d'après lui, dans les deux *Communiqués romains*, qu'il en a informé l'*Ouest-Eclair*, et que sa lettre, parue le 2 Mai dans ce journal, prend fin sur cette conclusion : « Ainsi, l'affaire était terminée. Il est évident que j'étais dans le vrai... Tels sont les faits. Tout commentaire est inutile. » Ainsi, dirai-je à mon tour, puisque la décision est prise, elle n'est plus à prendre. Il ne faut qu'en établir l'existence et la portée, et la charge en incombe tout entière à M. l'abbé Gayraud.

Il ajoute : « La question sera tranchée pour 1910 ». C'est trop de prévoyance. Vidons le différend actuel, sans souci d'un avenir qui n'appartient à personne. Or, pour le présent, est-ce que l'Evêque de Quimper n'aurait pas pris, lui aussi, une décision ? Ne l'aurait-il pas signifiée en *Communiqués authentiques* au candidat de la 3^e circonscription de Brest ? Qu'en a fait ce dernier ? Ce qu'on fait d'une attaque de presse. C'était pourtant tout autre chose.

Pour éluder ma décision, il s'est couvert de plusieurs pièces d'ordre privé et, de plus, anonymes : ce ne sont pas des témoignages juridiques. Je les ai écartées, comme on a pu le voir à la fin de ma dernière communication. Les seuls appuis que je consentais encore à reconnaître provi-

soirement à M. l'abbé Gayraud, ce sont (je reproduis les expressions mêmes de sa lettre du 5 Mai) « les *Communiqués romains* de la *Croix* et de l'*Univers* ». Avant de mettre en discussion ces documents, nous en donnons le texte intégral, sous leur commune rubrique : LES CANDIDATURES ECCLÉSIASTIQUES.

La *Croix*, 26 Avril. — Nous savons de source autorisée que le rescrit du 2 Avril, concernant les candidatures ecclésiastiques, ne s'applique pas aux prêtres membres de la dernière législature.

Ce point précis n'a été connu par les intéressés que ce matin, 26 Avril.

L'*Univers*, 27 Avril. — La Secrétairerie d'Etat vient de faire savoir que le rescrit du 2 Avril ne s'applique pas aux prêtres qui faisaient partie de la dernière Chambre.

M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouk, et M. l'abbé Gayraud, député de Brest, sont donc hors de cause.

Ces deux pièces, M. l'abbé Gayraud les accepte comme indépendantes l'une de l'autre et comme représentant deux autorités distinctes. C'est ainsi qu'il les exploite et qu'il les fait valoir l'une par l'autre dans les colonnes de l'*Ouest-Eclair*. Pour lui, c'est déjà beaucoup que la « source autorisée » de la *Croix* ; mais la « Secrétairerie d'Etat » de l'*Univers* y ajoute une précision qui rend « tout commentaire inutile ». Moins confiant que lui, je me suis demandé, dès la première heure, si les deux pièces en question ne procèdent pas d'une seule et même source, auquel cas elles n'auraient qu'une autorité, au lieu de deux qu'on leur attribue. J'ai même annoncé que j'aurais à le rechercher. C'est ce que j'ai fait avec toute la diligence possible, et en m'adressant en premier lieu à l'*Univers*.

J'ai donc prié la direction de ce journal d'avoir l'obligeance « de me dire de qui est signé le document, à qui il a été adressé, et quel en est littéralement le contenu ». J'en ai reçu cette réponse, datée du 8 Mai : « C'est dans la *Croix* du 26 Avril que nous avons trouvé la note sur laquelle Votre Grandeur demande quelques renseignements. La source était sérieuse, et nous avons reproduit l'information qui n'a d'ailleurs été l'objet d'aucun démenti. Mais nous n'en savons pas plus long que nous n'en avons dit. Je prie donc Votre Grandeur de m'excuser, si je ne puis lui donner les éclaircissements qu'elle désire. »

L'*Univers* n'a pas besoin d'excuses ; c'est moi, au contraire, qui le prierai d'agréer mes remerciements pour ses indications réservées, mais précieuses. Il en résulte : 1^o que l'*Univers* n'a pas reçu communication officielle du document ; 2^o que l'*Univers* l'a puisé dans une « source sérieuse », la *Croix*, mais seulement, déclare-t-il, à titre de « note » ou d'« information », et non à titre de *Communiqué* ; 3^o que l'*Univers* n'est pas ici une autorité distincte de la *Croix* et qu'il devait être tenu hors du débat. C'est tout cela que

j'avais prévu, et qui est acquis désormais. Je laisse M. l'abbé Gayraud conclure lui-même que, en invoquant l'*Univers*, il a fait appel à une autorité fictive et qu'il doit maintenant y renoncer.

Mais il est une autre constatation que je dois faire et relever. Pas plus la *Croix* que l'*Univers* n'a donné à sa note le titre, la qualité et la valeur d'un *Communiqué*. C'est sous la plume de M. l'abbé Gayraud que je rencontre, pour la première fois, cette qualification. Si elle est vraie, qu'il ne se contente pas de l'affirmer, qu'il le prouve; sinon, il me donnera le droit de conclure qu'il a inventé le mot pour faire croire à la chose, comme il a perfectionné cette invention en spécifiant qu'il s'agit de *Communiqués romains* et d'interprétation *romaine*.

Une remarque importante, suggérée par la comparaison des textes des « Communiqués ». En passant de la *Croix* dans l'*Univers*, la « source autorisée » s'est transformée en « Secrétairerie d'Etat ». Après les déclarations que m'a faites l'*Univers*, une manipulation aussi grave ne peut que m'étonner. Qui l'a faite? sur quelles données? dans quel intérêt? La variante n'a pas échappé à M. l'abbé Gayraud, qui en tire argument dans sa lettre à l'*Ouest-Eclair*. « Le 27, écrit-il, l'*Univers* désignait en propres termes la « source autorisée » de cette interprétation du rescrit : c'était la *Secrétairerie d'Etat elle-même*. »

Quoi qu'il en puisse être, l'*Univers* n'a plus voix dans le débat, puisqu'il se dérobe derrière la *Croix*. A la *Croix* de me dire, maintenant, si sa note du 26 Avril est un Communiqué, si elle me concerne personnellement, et si elle annule, pour moi, le droit d'appliquer le rescrit en me conformant aux instructions spéciales qui m'ont été confiées.

La communication qui précède était déjà livrée à l'impression quand a paru, dans l'*Ouest-Eclair*, un article de M. l'abbé Gayraud discutant les conclusions qui terminent la lettre de Mgr l'Evêque publiée par la *Semaine religieuse* du 11 Mai.

Il nous sera permis, sans nous mêler à la discussion, de constater que cet article n'apporte point au débat l'argument décisif que Monseigneur n'a cessé de réclamer.

N. R.

II. Nous maintenons la quête précédemment prescrite dans toutes les églises du diocèse, le jour de l'Ascension, pour l'Institut catholique de Paris et nos écoles chrétiennes. Cette quête devra être annoncée en chaire, *dimanche prochain*, et le produit envoyé au Secrétariat de l'Evêché.

III. Il sera utile de rappeler également, *dès dimanche prochain*, la Neuvaine que S. S. le Pape Léon XIII, dans sa Lettre *Provida matris* du 5 Mai 1895 et dans son Encyclique *Divinum illud munus* du 9 Mai 1897, a prescrit de célébrer, chaque année, pendant les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine à l'Esprit de lumière et de force, dont on comprendra la nécessité plus urgente que jamais, doit commencer, autant que possible, le *samedi 26 Mai* pour se terminer le *dimanche 3 Juin*. Les prières recommandées (le *Veni Creator* avec le verset et l'Oraison; le *Veni Sancte Spiritus* et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) peuvent être faites, le matin, après la messe ou, le soir, à la réunion du Mois de Marie ou à un exercice spécial pour lequel Nous autorisons la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Voici les indulgences accordées à ceux qui font la Neuvaine au Saint-Esprit en public ou en particulier (si l'on est empêché d'assister aux exercices publics) :

1^o Sept ans et sept quarantaines chaque jour, à condition de prier aux intentions du Souverain Pontife; 2^o Une indulgence plénière, soit l'un des jours de la Neuvaine soit le jour de la Pentecôte ou l'un des jours de l'Octave de cette fête, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions précédemment indiquées.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

IV. Décès. — Nous recommandons aux prières M. Brisson, ancien recteur, décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de Léon, le 10 Mai.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES ROGATIONS

Aux dernières années du ^v^e siècle, l'Eglise de Vienne, en Dauphiné, était dans la désolation : les Burgondes venaient de conquérir le pays, et aux malheurs de l'invasion barbare s'ajoutaient d'effrayantes calamités. Pour relever le courage de son peuple et lui rendre l'espoir, le saint évêque Mamert institua la triple solennité des Rogations. Cette fête d'expiation et de prières répondait aux besoins permanents des sociétés; car quelle époque n'a pas ses épreuves? quel temps a pu se passer impunément des secours divins? L'Eglise universelle s'appropriâ les rites de l'Eglise de Vienne en les allégeant, en atténuant la rigueur des pénitences; et de tous les lieux où s'étendit la foi chrétienne s'élevèrent des prières destinées à fléchir le Dieu de justice et de miséricorde, et à faire descendre ses bénédictions sur les biens de la terre.

A ces publiques supplications l'Eglise appelait tous ses enfants, ceux des villes comme ceux des campagnes, les grands et les petits; toutes les classes de la société y avaient leur place, car chez tous il y avait besoin de pardon et d'expiation...

Ces touchantes solennités disparaissent des villes, disparaissent

même des campagnes. Des Rogations, que reste-t-il aujourd'hui ? rien, ou peu de chose : dans la Liturgie, un souvenir ; au calendrier, un nom, un mot incompris d'un grand nombre... Pourquoi cette désuétude ? Sommes-nous assurés d'avoir éloigné de nous à jamais les fléaux que redoutaient nos pères ? Dieu demeure toujours le maître des éléments comme des événements ; qui pourra détourner les coups qu'il lui plaira de frapper au jour de sa colère ?

Hélas ! les « leçons de choses » ne nous manquent pas. Les catastrophes se multiplient : le tremblement de terre qui a détruit en Amérique San Francisco, une ville de 300,000 âmes, a été précédé d'une terrible éruption du Vésuve en Italie, du désastre de Courrières en France, et de tant d'autres fléaux... Devant une telle série de malheurs publics si effroyables, les gens sensés ne peuvent s'empêcher de réfléchir et de se demander s'il n'y a point quelque rapport entre ces désastres et la situation morale et religieuse du monde à l'heure actuelle, entre les péchés des hommes et la justice de Dieu. Aussi bien les convulsions de la nature répondent aux convulsions de l'ordre social. Partout ce ne sont que divisions profondes et luttes violentes, et il semble que ce n'est qu'un commencement...

En d'autres temps de désolation et de troubles, la foi de nos pères fit naître la supplication publique des Rogations ; mais l'indifférence générale l'oublie aujourd'hui. C'est donc une expiation de moins, une intercession de moins, un secours particulièrement efficace de moins, en un siècle déjà si appauvri des moyens par lesquels la vie chrétienne se conserve, par lesquels le Ciel est fléchi et les grâces de salut obtenues. Cette lacune, il faut la combler. Une nation qui rejette la prière publique est une nation qui apostasie ; un peuple qui prie, fût-il écrasé par le malheur, est un peuple qui se sauvera.

Loin de considérer les pratiques de Rogations comme une chose surannée, regardons-les comme un élément important de la vie catholique. Pendant ces jours, l'Eglise prie pour nos besoins temporels ; elle supplie également Dieu de pardonner à tous, de retenir en sa main les fléaux vengeurs, de répandre les bienfaits de la concorde et de la paix.

Pour obtenir ces biens si désirables, il n'est pas de plus sûr moyen que les prières que l'Eglise a spécialement instituées dans ce but.

Avis à nos correspondants. — A cause de la fête de l'Ascension, le tirage du prochain numéro de la Semaine religieuse devra être avancé. Les communications qui parviendraient, passé le mardi, 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Les élections du 20 Mai.
- II. — Les premières Communions et les Confirmations.
- III. — Mission : PLEYBEN, du 27 Mai au 17 Juin. Président, la 1^{re} semaine, M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Lundi, Mardi et Mercredi*, 21, 22 et 23 Mai, procession des Rogations ; elle sort de la Cathédrale à 9 heures et se rend : le lundi, à Saint-Mathieu ; le mardi, à Kerfeunteun ; le mercredi, à Loc-Maria.

Il n'y a pas d'abstinence pendant ces trois jours (*Mandement du Carême, art. VII*).

Jeudi, 24 Mai, fête de l'Ascension, messes et offices aux mêmes heures que les dimanches.

— **ÉGLISE SAINT-MATHIEU.** — Les trois jours des Rogations, la procession a lieu à 7 heures et se rend : le lundi, à Saint-Corentin ; le mardi, à Loc-Maria ; le mercredi, à Kerfeunteun.

Jeudi, fête de l'Ascension, les messes aux mêmes heures que les dimanches. — Il n'y a pas de Vêpres. A 7 h. 3/4, Complies suivies de sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

TABEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

(La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.)

Mai.	Matin.	Soir.
Dimanche, 20.	Cast. — Quéménéven.....	Saint-Nic.
Lundi, 21....	Telgruc	Lanvéoc.
Mardi, 22....	Camaret.....	Roscanvel.
Mercredi, 23..	Crozon	Argol.
Jeudi, 24....	Châteaulin — Saint-Coulitz.	
Vendredi, 25.	Plonévez-Portzay. — Ploëven..	Locronan. — Kerlaz.

Mgr l'Evêque, pour se rendre aux obsèques de Mgr Fallières, a dû modifier un peu sa tournée pastorale : il a confirmé, mercredi matin, à Plomodiern et, le soir, à Dinéault, continuant ensuite par Saint-Ségal, etc. Les paroisses précédemment indiquées comme devant avoir la Confirmation le 15 et le 16 Mai, l'auront seulement le 20 et le 25, comme il est marqué au tableau ci-dessus.

On nous communique l'appel suivant que nous insérons volontiers :

Evit Doue, ar Vro, hag al Liberte !

Ligue patriotique des Françaises. — AUX FEMMES ET AUX JEUNES FILLES. — Dimanche prochain, 20 Mai, aura lieu la lutte finale des élections dont l'importance n'échappe à personne.

Aux hommes à faire leur devoir d'électeurs. Aux femmes et aux jeunes filles de les aider par une croisade de Chemins de Croix. Ce sera, en même temps, une réparation pour les crimes nationaux

et une supplication pour obtenir de Dieu les bons députés en tête des ballottages.

Femmes et jeunes filles de Bretagne, prions, assurons l'exercice du Chemin de Croix le jour du scrutin, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, sans interruption, et que notre prière sauve la France !...

Ma Doue, dalc'hit c'hoaz ha da viken e Breiz
Gant brud vad hon tadou, guir sclerijen ar Feiz !

Nécrologie. — I. M. Brisson (Joseph-Charles), dont nous annonçons plus haut la mort à Saint-Pol de Léon, était âgé de 63 ans. Né à Ploaré le 15 Janvier 1843, ordonné prêtre le 14 Août 1867, il fut d'abord professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, puis vicaire à Ergué-Armel (7 Septembre 1868), à Plouénan (Août 1871), à Querrien (11 Septembre 1875) et à Plobannalec (18 Août 1876). Nommé recteur de Locronan, le 25 Mai 1884, et transféré à Pont-Aven le 4 Juillet 1889, il donna sa démission le 4 Février 1898 et se retira à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon, où il est pieusement décédé le 10 Mai.

Nous recevons d'un témoin les édifiants détails qui suivent sur ses derniers jours :

« Durant les huit années de son séjour à la maison Saint-Joseph, M. Brisson n'a guère connu que la souffrance. Depuis de longs mois il gardait constamment la chambre où, rivé à son fauteuil, il ne goûtait, pour ainsi dire, point de repos, ni le jour ni la nuit. Au commencement de la Semaine Sainte, son état s'aggrava. Ses crises se succédèrent, de plus en plus fréquentes et douloureuses, Notre-Seigneur voulant sans doute, en raison de son héroïque patience, l'associer plus intimement aux douleurs de sa Passion et de sa mort sur la Croix. Sa faiblesse en devint si grande que, le matin du Dimanche de Pâques, on crut prudent de lui administrer les derniers Sacrements. Il les reçut avec une joie rayonnante. Et, fait qui mérite peut-être d'être noté, aussitôt la souffrance s'apaisa. Mais la faiblesse demeura et alla, chaque jour, s'accroissant. Le mercredi, 9, à la tombée de la nuit, le malade, pressentant l'imminence de son départ de ce monde, demanda à son confesseur de vouloir bien lui donner une dernière absolution. Et c'est, purifié, réconforté par cette grâce suprême que, le lendemain matin, à cinq heures, il rendait son âme à Dieu, ayant conservé, jusqu'à la fin, la plénitude de sa connaissance.

« Un service religieux pour le repos éternel de cet excellent et regretté confrère a été célébré, le vendredi 11, à 9 h. 1/2 du matin, dans la chapelle de l'établissement. Le nocturne a été présidé et l'absoute donnée par M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol de Léon ; la messe chantée par M. Y. Fagot, ancien recteur de Garlan.

« A l'issue de la cérémonie funèbre, le corps du défunt a été transporté à la gare de Saint-Pol pour être dirigé sur Douarnenez où les funérailles et l'inhumation ont eu lieu le lendemain ».

— II. Nous avons le regret d'apprendre également la mort du R. P. Y. Messenger, de la Congrégation du Saint-Esprit, missionnaire en Afrique. Nous demandons à nos lecteurs d'avoir un souvenir devant Dieu pour ce bon religieux, originaire d'Henric.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme du R. P. Messenger sera célébré à Mespaul, mardi prochain, 22 Mai, à 10 heures.

SAINT-BRIEUC. — Mort de Mgr Fallières. — Pour la seconde fois dans l'espace de trois semaines, la province ecclésiastique de Bretagne est en deuil : Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, est mort le 11 Mai après deux jours de maladie.

La veille, M. le Vicaire général Morelle écrivait au clergé du diocèse par l'intermédiaire de la *Semaine religieuse* : « Hier (mercredi 9 Mai), Monseigneur avait célébré la sainte Messe comme chaque jour, avec un peu plus de fatigue cependant ; il avait présidé son conseil et dit son bréviaire comme à l'ordinaire ; la nuit avait été bonne, lorsque ce matin des symptômes de congestion pulmonaire et des troubles au cœur se déclarèrent subitement. Le médecin, appelé en toute hâte, ne nous dissimula pas que la situation pouvait s'aggraver.

« Pour donner satisfaction aux sentiments de piété du vénéré malade qui tient à être jusqu'au bout l'exemplaire de son clergé, je lui administrai le sacrement de l'Extrême-Onction qu'il reçut avec la foi la plus vive... »

Après une notable amélioration qui un moment rendit l'espérance à son entourage, l'état de l'auguste malade s'aggrava de nouveau et, après quelques heures d'agonie, il rendit son âme à Dieu. Il venait d'achever sa 72^e année.

Né à Mezin (diocèse d'Agen), le 9 Avril 1834, Mgr Pierre-Marie-Frédéric Fallières fit ses études à Pons (Charente-Inférieure) et fut ordonné prêtre à La Rochelle. Appelé dans le diocèse d'Amiens et nommé vicaire général par Mgr Boudinet, il continua à remplir les mêmes fonctions sous Mgr Guilbert, qu'il suivit à Bordeaux. C'est là qu'il reçut, au mois d'Août 1889, sa nomination à l'évêché de Saint-Brieuc. Préconisé le 30 Décembre suivant, il fut sacré, à Pons, le 23 Février 1890.

Pendant ses seize années d'épiscopat, Mgr Fallières a parfaitement réalisé sa devise : *Zelo zelatus sum*. Il s'appliqua particulièrement à donner une forte impulsion aux œuvres de jeunesse et à organiser l'œuvre des écoles chrétiennes qui, sous sa direction, devinrent très florissantes dans tout le diocèse. Il restaura le culte des anciens patrons, saint Brieuc et saint Guillaume ; enfin il se signala par son attitude énergique dans la défense des communautés religieuses et, tout récemment, par sa vigoureuse protestation contre l'inventaire des biens des églises.

On sait que Mgr Fallières était le cousin issu de germain du Président de la République.

Les obsèques de Mgr Fallières ont été célébrées à Saint-Brieuc, mardi 15 Mai, au milieu d'une grande affluence de fidèles et de prêtres, parmi lesquels MM. les chanoines Peyron et Abgrall, représentant le Chapitre de la cathédrale de Quimper. Quatre évêques, plusieurs prélats et abbés mitrés y assistaient. La messe des funérailles a été chantée par notre évêque, Mgr Dubillard. L'inhumation a eu lieu dans la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine que le vénéré défunt avait restaurée de ses deniers personnels.

R. I. P.

Suite d'inventaire. — Par un arrêt rendu le 9 Mai, la Cour d'appel de Rennes a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel de Châteaulin, condamnant à 200 francs d'amende, sans sursis, M. Lein, ancien recteur de Landeleau, pour faits relatifs à l'inventaire de l'église de cette paroisse. On sait que le ministère public avait fait appel à minima de la condamnation prononcée par les juges de première instance.

FÉDÉRATION DIOCÉSAINE DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Congrès de 1906. — Le 2^{me} Congrès annuel de la Fédération se tiendra, on le sait, les 3, 4, 5 Juin, à Quimper, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque.

Des questionnaires pour l'enquête préparatoire à ce Congrès ont déjà été adressés à tous les chefs de paroisses et aux directeurs des diverses œuvres affiliées. Ceux-ci n'ont pas manqué de rédiger leurs réponses et de les envoyer à qui de droit.

Les prêtres du diocèse, les hommes d'œuvre, les jeunes gens des Patronages et des Cercles d'Etudes, assisteront nombreux, nous l'espérons, aux réunions et aux travaux de ce Congrès et en assureront le succès, chacun dans la mesure de sa bonne volonté.

La Direction de l'Ecole Saint-Yves offre aux congressistes 80 lits en dortoir, pour les nuits du dimanche au lundi et du lundi au mardi, de plus, les repas pour deux jours — du dimanche soir à mardi midi —, tout compris : 7 fr. 50 par personne.

Les congressistes qui voudraient profiter de ces conditions sont priés de s'inscrire au plus tôt en envoyant leurs noms à M. le chanoine Kerisit, au Grand-Séminaire.

La *Semaine religieuse* donnera dans son prochain numéro le programme et l'horaire du Congrès.

Jeunesse catholique. — Les groupes du Léon doivent organiser un pèlerinage à N.-D. du Folgoët, dans le courant de Juillet, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Dubillard. Ils inviteront à se joindre à eux tous les jeunes catholiques de la région.

Un avis ultérieur fera connaître le jour de la réunion et l'ordre des exercices.

Le Secrétaire du Comité de propagande,
P. A.

Le complot et les élections. — Les élections ont été mauvaises pour la cause de la liberté ; c'est entendu. On espérait mieux ; c'est certain. Mais faut-il s'étonner outre mesure de ce nouvel échec que nous subissons, et désespérer à tout jamais du relèvement de notre pays ? Non, assurément. La France a encore assez de christianisme pour retrouver toute sa force en face de la persécution.

La résistance que les catholiques ont opposée aux inventaires est la meilleure preuve qu'en France le peuple tient encore à ses églises et veut exercer librement le culte religieux.

Oui, me répondra-t-on, le geste était beau ; mais ce n'était qu'un feu de paille, comme nous le montre, trop évidemment hélas ! le scrutin du 6 Mai.

Est-ce bien sûr ? Si la résistance aux inventaires n'a pas eu sur les élections la répercussion qu'on attendait, c'est peut-être parce que la masse des électeurs a été induite en erreur par le fameux complot imaginé, à la dernière heure, par M. Clémenceau. Et ce complot, il faut bien le dire, ce sont des catholiques qui l'ont rendu possible.

Dès le début des inventaires, n'a-t-on pas écrit dans les colonnes de certains journaux libéraux et même soi-disant catholiques, que la résistance n'était qu'une manœuvre réactionnaire, un moyen pour les anciens partis de discréditer le régime actuel et d'opérer dans le peuple un mouvement en faveur de la monarchie ?

Sans doute, d'autres journaux ont fait justice de ces calomnies et ont répété, sur tous les tons, que cette résistance n'était que le réveil spontané des consciences catholiques en face de la persécution. Mais l'autre note a continué à se faire entendre, accentuée parfois par certaines personnalités en vue, et n'a pas laissé d'impressionner fortement la masse des électeurs, surtout dans les villes.

Puis M. Clémenceau imagine le fameux complot. Le terrain était tout préparé. Le Ministre de l'Intérieur fait faire des perquisitions, il crie de toutes ses forces que la République est en danger, comme s'il tenait réellement les fils d'une conspiration réactionnaire. Il lui importe peu de tromper le pays, il veut impressionner les électeurs et, le tour joué, il laissera tomber l'affaire...

Le peuple entend les cris de détresse de M. Clémenceau. Oh ! il n'a guère confiance dans ce ministre à qui les contradictions ne coûtent pas ; mais cependant, si c'était vrai, si les manœuvres réactionnaires dénoncées, il y a quelque temps, par certains journaux catholiques, n'étaient que le prélude des machinations dirigées contre la République !... Et, sans raisonner davantage, les électeurs sont allés aux candidats qui se donnaient la mission de « sauver la République contre toutes les réactions ».

Et voilà comment des catholiques, en dénaturant les intentions de ceux qui ont résisté aux inventaires, ont, sans s'en douter peut-être, prêté des armes au gouvernement, rendu possible le fameux complot et préparé l'échec que nous avons à déplorer. Plaise à Dieu qu'ils profitent de la leçon ! J...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — La série des Bénédictions dont nous avons donné la liste a commencé, dimanche 13 Mai, en la basilique de Saint-Pierre, par la bénédiction de la Vénérable Julie Billiart. Dans la soirée, à 5 heures et demie, le Souverain Pontife, suivi de sa cour, est descendu à la Basilique pour vénérer la nouvelle Bienheureuse. Plusieurs milliers de personnes, munies de billets d'entrée, ont assisté à cette dernière cérémonie qui s'est terminée par la bénédiction du T. Saint-Sacrement donnée par Mgr Heylen, évêque de Namur. C'est dans cette ville, on le sait, qu'est morte la B. Julie Billiart, née en France ; et voilà pourquoi sa cause est belge.

Divers journaux ont publié des notes tendancieuses au sujet de la répercussion des élections françaises sur l'esprit du Pape et sur l'attitude de l'Eglise en face de la Séparation.... On ne voit pas que le résultat des élections ait changé l'état d'une question où ce sont des principes qui sont en jeu. De plus, avec la nouvelle Chambre, il faut s'attendre non seulement à voir appliquer rigoureusement la loi votée, mais encore à la voir aggraver : ce n'est pas de nature à pousser à son acceptation.

Attendons avec confiance la décision souveraine du chef de l'Eglise....

FRANCE. — Episcopat. — Par suite de la mort de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, l'Eglise de France se trouve avoir aujourd'hui huit sièges vacants, à savoir : Ajaccio, Autun, Bayeux, Belley, Cahors, Digne, Rennes et Saint-Brieuc.

On croit que le Pape va nommer très prochainement des titulaires à ces évêchés. Il paraît néanmoins difficile qu'il le fasse de manière à permettre aux élus de prendre part à l'assemblée générale des Evêques le 30 Mai.

Fâcheux essai d'association cultuelle. — Par ordonnance en date du 2 Mai, Mgr l'évêque d'Agén a prononcé l'interdit sur l'église de Puymasson.

Cette grave mesure, prise après l'accomplissement de toutes les formalités canoniques, est motivée par la résistance du desservant, M. Jean Cavaillé, révoqué le 15 Octobre dernier, qui s'est obstiné à occuper l'église et le presbytère jusqu'à son expulsion par juge-

ment du tribunal civil d'Agén et qui a continué d'exercer les fonctions pastorales après que tous les pouvoirs lui eussent été retirés, motivée aussi par l'attitude des paroissiens et notamment des fabriciens, qui sont entrés en révolte ouverte contre l'autorité ecclésiastique, ont mis obstacle à l'exercice de la juridiction des prêtres nommés par elle à Puymasson et ont repris avec M. Cavaillé possession illégitime et violente de l'église, en constituant avec lui une association cultuelle.

La *Semaine catholique* du diocèse fait cette réflexion, qui sera remarquée, au sujet de l'association cultuelle fondée dans cette paroisse :

« Voilà sous quels auspices, dans quelles conditions, et avec quelle signification, s'établit la première association cultuelle dans le diocèse. On a souvent fait observer, pendant la discussion de la loi, que ces institutions ouvraient la porte au schisme et que toutes les révoltes y trouveraient un refuge légal. Voici que commence la démonstration par les faits. Les soumissionnistes doivent y trouver à réfléchir. La paix religieuse de l'avenir ne saurait s'établir sur ces bases évidemment mauvaises. On a beau vouloir pousser, par patriotisme, jusqu'aux extrêmes limites la conciliation et la condescendance, il en est que la conscience ne peut franchir.

« De tels exemples suffisent à faire prévoir les *Non possumus* douloureux mais nécessaires que semble bien devoir imposer au Chef de l'Eglise un magistère disciplinaire qu'il n'a ni le droit ni le pouvoir de sacrifier.

« On nous dira : « Constituez vous-mêmes des associations cultuelles orthodoxes ». D'abord, il faut pouvoir le faire. Or, le premier effet de certaines effervescences c'est d'intimider les honnêtes gens toujours plus près de gémir que d'agir. Puis, y réussissons-nous, quelle est la juridiction qui prononcerait entre ces compétitions rivales ? D'après la loi, ce serait le Conseil d'Etat. Sommes-nous assurés de sa justice ? Et d'ailleurs est-il permis, en conscience, de s'en remettre à une juridiction purement laïque pour trancher des questions où sont engagés à la fois le droit de propriété et la discipline de l'Eglise ? Ce serait une abdication à laquelle ne pourront jamais se résoudre les chefs de l'Eglise. »

L'action antireligieuse des œuvres post-scolaires.

— Chaque année, le *Journal officiel* publie un rapport adressé au ministre de l'Instruction publique sur la situation, — plus florissante d'année en année, — des œuvres laïques dites post-scolaires.

Ces œuvres, ainsi que leur nom l'indique, sont destinées à continuer et compléter les œuvres scolaires, sans doute au point de vue de l'Instruction théorique et pratique, mais aussi et surtout au point de vue du développement, dans l'âme de la jeunesse, du même esprit de neutralité, essentiellement irréligieux, voire antireligieux, qui a été soigneusement inculqué au cours de l'enseignement primaire à tous les degrés.

Aussi bien ces œuvres post-scolaires ne sont qu'une tardive imitation de nos œuvres catholiques, bien connues sous les appellations de patronages, réunions dominicales, congrégations pieuses, ouvriers et autres associations de jeunesse..., avec cette différence que les nouvelles venues, à esprit rien moins que religieux et moralisateur, sont puissamment soutenues et encouragées tant par les subventions pécuniaires que par les récompenses honorifiques du gouvernement qui les inspire.

Il est d'un souverain intérêt, pour les catholiques, de se rendre compte de ces manœuvres des ennemis de leur foi, et de s'éclairer sur une campagne menée dans tout le pays, pour entraîner la jeunesse dans l'apostasie.

Un caractère particulièrement odieux de cette campagne, c'est que les frais en sont payés avec l'argent de ceux-là mêmes, contribuables pour le moins comme les autres, contre lesquels on la dirige.

Du rapport, qui remplit cinq pages très serrées du *Journal officiel*, relevons seulement les conclusions, assez suggestives par elles-mêmes :

«... En résumé, les résultats obtenus en 1903-1904 marquent un nouveau succès pour notre éducation populaire.

• L'élan ne se ralentit pas, mais il se régularise. La frondaison demeure riche, luxuriante ; mais d'elles-mêmes tombent les branches parasites. De l'ordre, de la méthode s'introduisent là où il y avait exubérance d'activité.

• Les œuvres d'enseignement : cours d'adultes (les cours d'adultes ruraux surtout), réclament une organisation nettement déterminée, des ressources équivalentes à l'effort des instituteurs, des sanctions pour les intéressés. »

Si exagérés qu'ils puissent être, les résultats sont assez importants pour qu'ils méritent attention et réaction prompte autant que forte et soutenue.

En face de ces efforts agressifs de l'ennemi, s'imposent des efforts défensifs de notre part :

Aux directeurs d'œuvres chrétiennes de multiplier leurs efforts à l'effet de maintenir, de développer et de perfectionner leurs institutions diverses de patronages, cercles, réunions et associations, etc.

Aux familles chrétiennes de leur prêter un appui fidèle, ferme et actif, en assurant, à leurs enfants, la fréquentation de ces œuvres si indispensables pour leur persévérance.

A tous les catholiques de consentir tous les sacrifices requis d'action personnelle et de subsides matériels capables de suppléer à l'absence de tout concours officiel, voire de résister à leur hostilité.

La conservation de la foi religieuse, en France, est le prix de ces efforts unis et soutenus.

Congrès eucharistique de Tournay. — Le XVII^e Congrès eucharistique international aura lieu, cette année à Tournay, Belgique, du mercredi 15 Août au dimanche 19.

Le travail sera divisé en six sections : Enseignement, Piété et culte, Associations et œuvres, Section sacerdotale, Section de la jeunesse, Section des dames.

Les rapports courts, simples, précis et pratiques doivent être envoyés pour le 15 Juin, à M. le chanoine Lemaitre, à Tournay.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé Bouquerel, 22, Cours-la-Reine, Paris.

On sait que Son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims était le cardinal protecteur et président d'honneur du Comité permanent des congrès eucharistiques internationaux.

Sa Sainteté Pie X vient de nommer, pour remplir cette charge, Son Em. le cardinal Vincent Vannutelli, évêque de Palestrina et archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension, 24 Mai 1906. — *Extension de la durée de validité des billets aller et retour.* — A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1^o Les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^o 2 et G. V. n^o 102, du mardi 22 au lundi 28 Mai inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 29 Mai.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 29 Mai.

Les billets aller et retour, dits de Bains de mer, prévus par le tarif spécial G. V. n^o 6, chap. II, § 1^{er}, seront exceptionnellement délivrés du mardi 22 au dimanche 27 Mai inclus : pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy) et Douarnenez :

Au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 29 Mai.

BIBLIOGRAPHIE

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT. — *Commentaire théorique et pratique de la Loi du 9 Décembre 1905*, par Gustave DE LAMARZELLE, Sénateur du Morbihan, Professeur à la Faculté libre de droit de Paris, et Henry TAUDIERE, Professeur à la Faculté libre de droit de Paris (Plon, éditeur). — Un vol. in-8^e, 3 fr. 50. En vente à la librairie, J. SALAÜN, Quimper.

Nous n'avons pas à insister sur l'importance et la nécessité de cet ouvrage qui n'est pas seulement juridique mais qui est aussi et surtout pratique. Toutes les questions y sont traitées avec une clarté telle que le lecteur, quelque étranger qu'il puisse être à la science du droit, les saisira sans aucune peine.

Une table alphabétique très complète et très détaillée permet au lecteur de trouver en un instant la solution de chacune des difficultés que soulèvent les nouveaux textes. Ce livre ne sera donc pas seulement celui de l'homme

de loi, mais aussi le guide nécessaire de tous ceux qui, en France, sont préoccupés de la nouvelle situation faite au culte, par conséquent le livre du clergé et de tous les fidèles.

Les deux auteurs de ce commentaire étaient tout indiqués pour le mener à bonne fin. Personne n'a oublié la grande part qu'au Sénat M. de Lamarzelle a prise dans les débats de la loi de Séparation et comment il a jusqu'au dernier moment lutté pied à pied pour éviter au pays cette législation funeste.

Plusieurs ouvrages ont déjà mis en lumière la haute compétence de M. Henry Taudière, particulièrement en droit ecclésiastique, matière que l'éminent professeur a enseignée pendant plusieurs années.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché ; Décret de la S. Congrégation des Indulgences et S^{tes} Reliques concernant la Communion fréquente et la Confession requise pour le gain des indulgences.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Dans l'octave de l'Ascension.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Fédération diocésaine des Œuvres

catholiques ; Nécrologie ; Saint-Yvi ; Sainte-Anne d'Auray ; Association de Notre-Dame de Salut.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Pensions ecclésiastiques ; Les devoirs de l'heure présente ; Protestation trop justifiée ; Le « milliard des Congrégations » ; Ce qui augmente ; Œuvre de Montligeon.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Mai. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. S. Bède le Vénérable, Docteur. Double. Blanc. — A la messe, mémoires du Dimanche, de l'Octave et de S. Jean, Pape, Martyr.

Vêpres, à partir du Capitule du suivant, avec mémoires de S. Bède, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 28. — S. Augustin de Cantorbéry, Ev. Double. Blanc.

Mardi, 29. — S^{te} Marie-Madeleine de Pazzis, Vierge. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 30. — S. Isidore, Laboureur (au Supplément, 15 Mai). Double. Blanc.

Jeudi, 31. — Octave de l'Ascension. Double. Blanc.

Vendredi, 1^{er} Juin. — S. Ronan, Evêque (au Propre diocésain). Double. Blanc.

Samedi, 2. — Vigile de la Pentecôte (sans jeûne ni abstinence). Office du jour ; semi-double. Rouge (à la messe).

Dimanche, 3. — PENTECOTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Argol	du 26 au 28 Mai.
Peumerit	du 29 au 31 —
La Martyre	du 1 ^{er} au 3 Juin.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. La *Croix*, que j'ai interrogée à son tour, m'a fait connaître par lettre du 15 Mai, qu'elle assume toute la responsabilité de la Note du 27 Avril, annonçant « que le Rescrit du 2 ne s'applique pas aux prêtres, membres de la dernière législature ». D'après elle, cette nouvelle était de provenance sûre ; et, bien qu'elle eût paru sans autre signature que celle du journal et qu'elle n'eût pas d'autre destinataire que le public, je pouvais la tenir pour aussi exacte que si elle était officielle.

Cette Note renferme donc une nouvelle d'une exactitude non contestable. Il m'en coûte d'autant moins de l'admettre, sur le témoignage de la *Croix*, que je n'ai jamais émis de doute à cet égard ; mais elle n'est rien de plus, ni pour la *Croix*, ni pour moi. Que M. l'abbé Gayraud la qualifie d'interprétation, d'interprétation romaine du Rescrit : non, cela ne peut être ni se dire. Toute interprétation, en effet, comporte quelque éclaircissement du texte légal. Or, la Note n'éclaircit rien. Donc elle n'est pas une interprétation, ni romaine ni autre. Ce qu'elle est ? un simple renseignement livré au public, et lui annonçant deux faits jusque là ignorés : 1° qu'il existe une dérogation au Rescrit ; 2° que cette dérogation vise les ecclésiastiques qui étaient alors députés sortants. Mais le texte officiel de cette dérogation, ce texte dûment promulgué, la *Croix* ne l'a jamais donné, ni aucun journal, ni personne. Il existe pourtant, et lui seul fait autorité. Où est-il ? Il est à la Secrétairerie d'Etat, qui en refuse toute communication. Il est aussi à l'Evêché de Quimper, où il est la chose de l'Evêque, non du public, ni des candidats ecclésiastiques quelconques. M. l'abbé Gayraud a appris tout cela en temps opportun. Alors, et sans se soucier de la teneur de ce texte officiel, qu'il ne connaît pas, il écrit à l'Evêque : Ce texte me dispense de la demande d'autorisation. — Non, déclare l'Evêque, qui ne lit rien de pareil dans le texte même. — Vous m'en imposez, réplique-t-il ; mon interprétation est la seule vraie ; la vôtre est donc insoutenable. En conséquence, je ne ferai point de demande, parce que je n'y suis pas obligé. — Voilà, en trois mots, tout notre dialogue. M. Gayraud y parle encore de son interprétation ; mais il n'en fait pas, c'est de la pure divination. Et la mienne ? A parler proprement, je n'en fais point non plus, mais cette simple déclaration, que je répète ici et que je soutiens toujours : Non, je ne lis pas dans mon texte officiel que M. l'abbé Gayraud soit dispensé de me présenter une demande d'autorisation. Ma déclaration, ne lui en déplaise, était et reste

officielle. Ce document le laissait en présence du Rescrit, comme j'étais moi-même en présence du pli confidentiel.

D'après M. Gayraud, la Note de la *Croix* serait aussi un *Communiqué à conséquences juridiques*. Cette nouvelle prétention est condamnée par l'évidence même. La *Croix* débute par ces mots : « Nous savons ». Ce qu'un journal dit savoir, ce qu'il annonce comme tel, peut-il se confondre avec un Communiqué ? N'en est-ce pas la négation dans les termes ? Sans doute, quand un Communiqué est intervenu d'office dans une contestation, il fait loi entre les parties. Mais, pour cela, il doit être revêtu des formes qu'affecte tout document officiel, qui le rendent reconnaissable et en garantissent l'authenticité. Encore est-il indispensable qu'il soit intimé aux parties, sans quoi celles-ci pourraient arguer de leur ignorance et en éluder l'effet. Or, la Note de la *Croix* est manifestement dépourvue de tous ces caractères. Elle a, par contre, toutes les apparences et le ton ordinaire d'une simple information ; elle n'est que cela.

M. l'abbé Gayraud n'était donc pas fondé à m'opposer cette coupure de journal comme un titre d'exemption à lui délivré par l'autorité compétente ; de mon côté, je n'avais pas à en déduire l'annulation d'un pli strictement officiel, authentique, à moi notifié, qui m'avise de la dérogation faite par le S. Siège, qui m'en édicte les dispositions et qui me charge de l'appliquer.

Avant de clore cette trop longue discussion, je crois devoir réluter sommairement l'apologie que M. l'abbé Gayraud a faite de sa thèse et de sa conduite dans l'*Ouest-Eclair* du 13 Mai, en s'appuyant sur divers détails de sa correspondance privée, qui étaient restés inédits et inconnus pour moi jusqu'à cette date.

Et d'abord, je prends acte de son aveu textuel que, jusqu'à la même date, ses « pièces n'avaient sans doute pas un caractère officiel ». De quoi je conclus : 1° qu'il n'avait pas le droit de les opposer aux miennes, qu'il savait être strictement officielles ; 2° que ces pièces privées, fussent-elles authentiques et évidentes, comme il le prétend contre moi, je n'ai pas à m'en préoccuper. Et par là se trouvent confirmées, au point de vue juridique, toutes les conclusions finales de ma note du 11 Mai.

Mais voici, paraît-il, des pièces « authentiques et officielles », deux lettres du 22 et du 26 Avril. Sans m'inquiéter non plus de leur authenticité, je commence par nier qu'elles soient « officielles », et je le prouve directement pour la première en date, la conclusion devant s'étendre à l'autre, qui a la même origine. Donc, le 22 Avril, « on » mandait de Paris à M. l'abbé Gayraud : « Mgr Gaspari me charge de vous faire savoir qu'on a écrit à Mgr de Quimper de ne pas s'opposer à votre candidature ». Je discuterais le texte de

cette lettre, s'il était véridique. Mais il ne l'est pas. Et, puisque M. l'abbé Gayraud s'en est autorisé dans l'*Ouest-Eclair* pour m'accuser, d'*opposition arbitraire*, il ne trouvera pas mauvais que je donne ici un démenti formel à l'assertion de son correspondant. Non, on ne m'a point écrit, ni officiellement ni autrement, *de ne pas m'opposer*. En me l'écrivant par un avis officiel, on m'eût par là même *défendu* de faire *opposition*. Or, cette *défense* ne m'a pas été faite. Je l'affirme bien haut, avec la conviction que la lettre du 22, qui contient une erreur de fait aussi fondamentale, ne saurait être une lettre officielle.

Elle ne l'est pas, à mes yeux, et pour une autre raison. Elle est datée du 22 Avril. Or, avant le 26, M. l'abbé Gayraud n'avait pas officiellement connaissance de la dérogation dont il était l'objet. J'en appelle à la note de la *Croix*; elle-même a marqué ce point, pour qu'il ne soit pas contesté que, si M. l'abbé Gayraud allègue une connaissance de la dérogation, antérieure au 26, cette connaissance ne lui est pas venue par la voie officielle.

Cependant, un certain ami de Rome écrivait à M. l'abbé Gayraud : « Mgr Gaspari a fait savoir à Mgr de Quimper que... » J'affirme que Mgr Gaspari ne m'a rien fait savoir. Entre ces deux assertions contradictoires, M. l'abbé Gayraud choisira ; mais, pour les esprits non prévenus, il apparaîtra que son service privé de renseignements semble avoir pris à tâche de l'induire en erreur.

C'est que Rome n'avait rien d'officiel à lui dire ; Paris encore moins. La solution officielle étant à Quimper, c'est ici qu'il fallait la chercher. Il fallait prendre sur place communication du pli confidentiel, et tout arranger dans une entrevue pacifique avec l'Evêque.

Mais, m'objectera en dernier lieu M. l'abbé Gayraud, si ces deux lettres du 22 et du 26 Avril ne sont pas officielles, la dernière renferme le passage suivant d'une lettre officielle et authentique : « *La règle donnée par le S. Siège ne s'applique pas aux ecclésiastiques qui étaient déjà députés dans la dernière législature*. Donc le rescrit ne m'est pas applicable ; donc je n'étais pas obligé de me l'appliquer en demandant l'autorisation » (*Ouest-Eclair*, 15 Mai).

M. l'abbé Gayraud s'empare ici du bien d'autrui, et il l'emploie à son usage sans aucun droit. Cette lettre, quelque officielle qu'elle puisse être, n'est pas à lui, mais à un tiers. Qu'elle ait ou n'ait pas pour le tiers des effets juridiques, peu nous importe. Il est évident qu'elle n'en a point, faute de publication officielle, ni pour M. l'abbé Gayraud, ni contre moi. A ce point de vue, je la récuse.

Mais, cette réserve faite, il ne me déplairait point de trouver la pensée du S. Siège dans un texte officiel autre que le mien. Celui qu'on met sous mes yeux ressemble à

celui de la *Croix* ; il ne dit rien de plus. Je ne puis que l'apprécier de même, à l'envisager dans son ensemble. Mais il est incomplet : c'est un « passage ». Comment se fier à un passage ? Il parle de « la règle donnée ». Et il y a deux règles données. Lui aussi emploie le terme d'« appliquer », et la tournure « ne s'applique pas », que M. l'abbé Gayraud traduit ou interprète par ces mots : « Je ne suis pas obligé de *m'appliquer* ». Cette traduction est une énormité. A qui revient, en effet, l'application d'un règlement ? Au pouvoir exécutif, sans doute, et nullement au sujet, à l'administré. La phrase officielle signifie donc, nécessairement : « La règle donnée ne sera pas appliquée *par l'Evêque* aux ecclésiastiques... » Or, M. l'abbé Gayraud la construit comme il suit : « La règle donnée ne sera pas appliquée par M. l'abbé Gayraud aux ecclésiastiques... » !

C'est toute sa thèse qui s'échoue finalement dans un non-sens. Et il impute ce non-sens à la Secrétairerie d'Etat. Et il s'en fabrique un titre qui le soustrairait à la juridiction de l'Evêque en l'exemptant de la demande d'autorisation. Fallait-il tant embrouiller les choses pour en arriver là ?

Tout est clair dans cette question, à qui sait garder son rang et son rôle. Une seule règle, le Rescrit, a été promulguée pour M. l'abbé Gayraud comme pour tous ; il ne doit connaître juridiquement que celle-là, non certes pour se l'appliquer, mais pour s'y soumettre. Une autre règle, le pli confidentiel, a été promulguée pour l'Evêque de Quimper, qui doit s'y soumettre aussi, en tant qu'autorité subalterne, mais en l'appliquant au sujet et au cas soumis à sa juridiction. N'est-ce pas précisément ce que j'écrivais à M. l'abbé Gayraud dès le 30 Avril : « Quand vous aurez compris votre devoir, je saurai faire le mien » ?

Je m'arrête. M. l'abbé Gayraud a nié mes droits les plus évidents ; il s'y est soustrait. Il l'a fait publiquement, livrant ainsi mon autorité épiscopale au mépris et au persillage. Par là, il m'a contraint de le suivre, comme un égal, sur le terrain de la libre discussion. Mais, la discussion finie, l'affaire demeure entière sur le terrain administratif et canonique, que je n'ai jamais abandonné, où je me maintiens, et où j'attends.

Puisse cette dernière phase de l'incident réparer au plus tôt tout ce que celle-ci a eu de douloureux ! Alors, il n'en restera qu'un souvenir salutaire pour tous, nous avertissant les uns et les autres qu'il est mauvais de raisonner, et encore plus de sophistiquer, quand il n'y a qu'à obéir.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières :

M. Goavec (Clément), décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon, le 18 Mai ;

M. Hingant, aumônier des Dames de la Retraite, à Quimperlé, décédé le 19 Mai ;

M. Le Roux, vicaire au Relecq-Kerhuon, décédé le 19 Mai.

DÉCRET DE LA S. CONGRÉGATION DES INDULGENCES ET S^{tes} RELIQUES

Concernant la Communion fréquente et la Confession requise pour le gain des indulgences
POUR ROME ET L'UNIVERS

Notre Très Saint-Père le Pape Pie X a vivement à cœur que se répande chaque jour davantage et produise des fruits abondants de toutes les vertus, la coutume, si louable et si agréable à Dieu, des fidèles qui communient chaque jour en état de grâce et avec une intention droite. C'est pourquoi, — accueillant avec bienveillance de nombreuses demandes qui lui étaient présentées par l'Eminentissime cardinal Casimir Gennari, il a voulu accorder une faveur spéciale à tous ceux qui ont cette coutume ou qui désirent l'embrasser. — Or, le Pape Clément XIII, d'heureuse mémoire, par un décret de cette sacrée Congrégation du 9 Décembre 1763, « a accordé à tous les fidèles qui ont la coutume de se confesser une ou deux fois par semaine quand ils n'en sont pas légitimement empêchés, et qui n'ont conscience d'aucun péché mortel commis depuis leur dernière confession, la faveur de pouvoir gagner toutes les Indulgences, même, sans faire la confession qui, par ailleurs, serait nécessaire pour les gagner. Sans toutefois rien innover au sujet des Indulgences du Jubilé, soit ordinaire, soit extraordinaire, ni des autres Indulgences concédées à l'instar de Jubilé, pour le gain desquelles la confession, aussi bien que les autres œuvres imposées, doit être faite dans le temps prescrit ».

Et maintenant, à tous les fidèles qui, en état de grâce et avec une intention droite et pieuse, ont coutume de communier chaque jour, quand bien même ils s'abstiendraient de la communion une ou deux fois par semaine, le Très Saint-Père Pie X accorde le pouvoir de jouir de l'Indult de Clément XIII, sans être obligés à faire cette confession hebdomadaire qui, par ailleurs, serait nécessaire pour gagner les Indulgences se présentant par cet intervalle. Sa Sainteté a daigné déclarer que cette faveur serait valable à l'avenir, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, le 14 Février 1906.

+

Place du sceau

A. Card. TRIPEPI, *Prof.*

D. PANICI, *archev. de Laodicée, Secrét.*

Cette nouvelle concession rend inutile le privilège, accordé

par indult à la plupart des diocèses, en vertu duquel la confession au moins bi-mensuelle permettait de gagner les indulgences.

Il va sans dire que cette faculté est loin d'être un encouragement à négliger la confession hebdomadaire ou de quinzaine. Les fidèles vraiment désireux de leur avancement spirituel n'en seront pas moins exacts à purifier leur conscience des moindres taches en temps opportun. Sans cela, pratiquement, le gain des indulgences serait bien vite compromis.

PARTIE NON OFFICIELLE

Dans l'octave de l'Ascension.

Le mystère de l'Ascension nous rappelle que parmi nos désirs il en est un qui doit tout dominer dans la vie d'un chrétien : c'est le désir du ciel. Jésus-Christ en montant au séjour de la gloire est « notre Précurseur » ; il va nous préparer une place dans son royaume, et il nous apprend à souhaiter que son règne définitif arrive bientôt pour nos âmes.

Beaucoup d'hommes paraissent peu se soucier des biens éternels qui leur sont promis. Ils veulent jouir tout de suite, ils se jettent avec avidité sur les misérables objets des convoitises terrestres ; ils se les disputent, ils les achètent au prix d'efforts incessants. Fiers des nouvelles conquêtes du génie humain, enivrés des progrès d'une civilisation qui semble multiplier les sources du bien-être, des insensés en trop grand nombre ne veulent plus entendre parler du ciel, et ne songent qu'à préparer et à devancer autant que possible l'âge d'or promis à la société moderne par tant de faux prophètes.

Sans admettre ces funestes théories, qui conduisent à l'anarchie et à la ruine de toute idée morale, combien de chrétiens se laissent séduire par les mêmes attraites ! Ils croient au ciel, mais ils agissent comme s'il n'existait pas. Ils s'imaginent peut-être désirer le ciel, mais qu'est-ce qu'un désir qui ne se manifeste jamais et qui n'a aucune influence sur la vie ?...

Le désir du ciel, tel que nous devons le développer en nous, requiert deux qualités principales : l'ardeur et la pureté.

Il faut que nos regards se fixent sur cette patrie des âmes avec l'énergique élan d'un exilé qui voit approcher le moment du retour. Loïn de nous arrêter et de nous faire oublier le but de notre voyage, les joies de la terre doivent élever notre pensée vers ce bonheur immuable qui ne connaîtra pas de fin. Les tristesses si nombreuses de cette vie sont destinées à nous rappeler le séjour où il n'y aura plus de pleurs. Les difficultés de tout genre qui se rencontrent dans l'accomplissement du devoir nous mettent en présence de la récompense infinie promise à la persé-

véance. « Quoi ! s'écrie saint Jean Chrysostome, pour nous épargner la peine d'un moment, nous renoncerions à l'immortelle félicité ! Quand il me faudrait mourir mille fois par jour, souffrir même l'enfer pendant un temps plus ou moins long, je regarderais cela comme rien, pourvu que je puisse voir Jésus-Christ dans sa gloire et être mis au nombre des saints. »

Désirons le ciel avec ardeur, désirons-le aussi avec pureté d'intention. N'allons point confondre entièrement le désir du ciel avec ce dégoût de la terre que font naître les déceptions, les chagrins et les souffrances. On peut souhaiter la mort sans souhaiter le ciel. Ce n'est pas assez de dire avec l'apôtre saint Paul : « Je brûle de mourir » ; il faut encore ajouter avec lui : « Et d'être avec Jésus-Christ ». Sans doute, le ciel est l'exemption de toutes les douleurs de cette vie et des maux épouvantables de l'enfer ; toutefois nous en aurions une idée bien incomplète, si nous ne savions pas faire monter plus haut notre espoir, si nous ne savions d'avance la joie de pouvoir aimer Dieu pleinement et de jouir pleinement de son amour.

Au milieu des périls, des tristesses et des souffrances qui se rencontrent à chaque pas sur la terre d'exil, fixons nos regards et portons nos pas vers l'éternelle et douce patrie où nous appelle la voix de Dieu notre créateur et notre père, où nous attendent les places préparées par le divin Sauveur. Faits pour le ciel, allons au ciel !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — L'assemblée générale des Evêques du 30 Mai. — La prochaine session législative.
- II. — Le Congrès diocésain de la Fédération des œuvres catholiques, à Quimper, les 3, 4 et 5 Juin.
- III. — Mission : PLEYBEN, du 27 Mai au 17 Juin. Président, la 1^{re} semaine, M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé.
- IV. — Retraites : LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 10 au 16 Juin ;
— QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 10 au 16 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — La Neuvaine au Saint-Esprit commencera le samedi 26 Mai pour se terminer le dimanche de la Pentecôte : elle se fera chaque soir, à la fin de l'exercice du Mois de Marie ; le 1^{er} et le 2 Juin, à la même heure (7 h. 3/4 du soir) : chant du *Veni Creator*, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Mois du Sacré-Cœur. Tous les jours pendant le mois de Juin, une messe de réparation se dit à l'autel du Sacré-Cœur, à 5 h. 1/2 ; elle est suivie de la récitation des litanies du Sacré-Cœur.

Tous les vendredis du mois, à 7 h. 3/4 du soir, cérémonie réparatrice ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— EGLISE DE NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Jeudi, 31 Mai, clôture du Mois de Marie, pour les paroisses de Quimper, en l'église de Notre-Dame de Loc-Maria.

La procession sortira de la Cathédrale, à 7 h. 3/4. A la suite de la bannière paroissiale marcheront : 1^{re} la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et statue ; 2^{re} la Congrégation des Dames, avec sa bannière ; les différentes Confréries : Tiers-Ordre, Mères Chrétiennes, membres de l'Adoration Réparatrice. Les hommes devront former groupe autour du clergé et prendre place dans le chœur, à Loc-Maria.

Pendant le parcours, outre les Litanies de la T. Sainte-Vierge, on chantera différents cantiques et l'on récitera le chapelet. Les groupes chargés du chant se tiendront au milieu de la procession.

L'église de Loc-Maria restera fermée jusqu'à l'arrivée de la procession.

Voici le programme de la cérémonie à l'église : 1^{re} chant du cantique de Notre-Dame de Loc-Maria ; 2^{re} courte allocution ; 3^{re} salut solennel, pendant lequel on fait une quête au profit de l'église de Loc-Maria ; 4^{re} dernier cantique à la Reine du ciel.

On invite tous les habitants à prendre part à cette pieuse manifestation en l'honneur de la Patronne de Quimper.

Voici quel sera, cette année, le parcours de la procession de la Fête-Dieu (*dimanche 17 Juin*) : rue de l'Evêché, boulevard de l'Odéon, rues du Pont-Firmin et des Regnaires, montée des Doves, place de Brest, rues Toul-al-Laër et de la Mairie, place Saint-Corentin.

FÉDÉRATION DIOCÉSAINE DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Congrès de 1906, à Quimper, les 3, 4, 5 Juin, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

PROGRAMME ET HORAIRE

DIMANCHE, 3 JUIN. — 8 h. 1/2, soir : Séance d'ouverture ; allocution de Mgr l'Evêque ; discours du R. P. J.-B. Lémus, missionnaire apostolique.

LUNDI, 4 JUIN. — 7 heures : Messe de communion à la cathédrale ; allocution de Mgr Dulong de Rosnay.

Séances de travail. — 8 h. 1/2 : Œuvres scolaires, rapporteur M. G. Mauduit.

10 h. 1/2 : La Fédération depuis le Congrès de Landerneau ; rapport du Comité de Direction.

2 heures : Les Œuvres post-scolaires ; rapporteur M. l'abbé Stanislas Le Bihan, aumônier à Brest.

5 heures : L'Œuvre des projections ; rapporteur M. l'abbé Cornou, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix.

8 h. 1/2 : Conférence du R. P. Lémus sur l'Œuvre du Sacré-Cœur de Montmartre.

MARDI, 5 JUIN. — 7 heures : Messe à la cathédrale.

8 h. 1/2 : Les Œuvres agricoles ; rapporteur M. de Boisanger.

10 h. 1/2 : Réunion spéciale pour les prêtres et les hommes d'œuvres de nos ports de pêche.

2 heures : Séance de clôture.

Les séances se tiendront Salle Jeanne-d'Arc, rue Jules Noël.

Nécrologie. — Nous avons le douloureux regret d'enregistrer, aujourd'hui, la mort de trois confrères, décédés à un jour d'intervalle.

I. M. Goavec (Clément-Marie) n'avait pas encore accompli sa 30^e année. Né à Saint-Martin de Brest, le 11 Juin 1876, ordonné prêtre le 25 Juillet 1900, il avait été momentanément attaché au diocèse de Saint-Brieuc comme vicaire à Plounérin. Atteint d'un mal qui ne pardonne pas, il dut quitter le ministère pour entrer à la maison de retraite à Saint-Pol de Léon.

On lira avec autant d'intérêt que d'édification les lignes suivantes d'un témoin sur les derniers jours de la vie de ce jeune prêtre :

« Neveu de l'abbé Goavec, dont la mort héroïque, au cours de la funeste guerre de 1870-71, est encore présente à la mémoire d'un grand nombre, notre jeune confrère fut, lui aussi, un vaillant. Bien que profondément atteint du mal implacable qui devait, à si bref délai, le conduire au tombeau, n'écoulant que son zèle et son dévouement, il continua, quand même, d'exercer le saint ministère. Aussi, lorsque, ayant enfin résigné ses fonctions, il arriva, le vendredi 27 Avril, à la maison Saint-Joseph, son épuisement était si grand, que force lui fut de s'aliter immédiatement. Ses jours étaient désormais comptés. On le lui fit savoir et la sérénité de son âme n'en fut aucunement troublée. Bien au contraire, la pensée que la mort viendrait, prochainement, le mettre en possession de la bienheureuse éternité le rendait tout joyeux, et cette joie se manifestait dans ses paroles comme elle se reflétait sur son visage. Il était également impatient de recevoir les derniers sacrements. Ils lui furent administrés le samedi 12 Mai, au déclin du jour.

« Dans la matinée du vendredi 18, il devint évident que la mort allait bientôt achever son œuvre. Et, en effet, peu de temps après midi, le malade, qui avait déjà perdu connaissance, entra en agonie, et, vers une heure, il s'éteignait doucement, pendant que l'on récitait, à son intention, les prières de la sainte liturgie.

« Les obsèques de M. Goavec, présidées par M. Talabardon, curé de Plouguerneau, ont été célébrées samedi à Saint-Pol-de-Léon, dans la chapelle funéraire de Saint-Pierre, au milieu d'une nombreuse assistance d'ecclésiastiques et de fidèles, et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière de la paroisse. M. le Recteur de Plounérin et M. l'abbé Laboy, ami particulier du défunt, ainsi que les membres de la famille, conduisaient le deuil. »

Un service solennel de huitaine pour le repos de l'âme de M. Goavec, sera célébré, en la cathédrale de Saint-Pol, le lundi 28 Mai, à 10 heures du matin.

II. Le lendemain mourait, dans la 59^e année de son âge, M. Hingant, aumônier de la Retraite à Quimperlé.

Né à Bannalec, le 16 Août 1847, ordonné prêtre au mois de Décembre 1872, M. Hingant (Guillaume) fut d'abord vicaire à

Trégunc et exerça le saint ministère pendant 16 ans dans cette grande paroisse. Nommé recteur de Saint-Méen le 25 Février 1889, puis transféré à Camaret-sur-Mer le 24 Septembre 1900, il devint moins de deux ans après (24 Mai 1902), sur sa demande, aumônier de la Retraite à Quimperlé où il continuait la tradition de dévouement de son oncle, M. le chanoine Le Nardou. La maladie est venue l'arrêter prématurément : il y a quelques mois, M. Hingant fut frappé d'une première attaque, dont il sembla cependant se remettre.... Ce n'était qu'un court répit : la paralysie fit de nouveaux progrès et, malgré les soins dont il fut entouré, le malade succomba le 19 Mai, après une longue et douloureuse agonie.

Après un service célébré, lundi matin, en l'église de Sainte-Croix, au milieu d'une grande affluence de fidèles et devant une assistance de 25 prêtres, le corps de M. Hingant a été transporté à Bannalec, sa paroisse natale, où l'inhumation a eu lieu dans l'après-midi.

III. Le même jour avait lieu, à Lesneven, l'enterrement de M. Le Roux, vicaire au Relecq-Kerhuon, décédé également le 19 Mai, à l'âge de 33 ans.

Né à Lesneven le 6 Mai 1873, ordonné prêtre le 18 Décembre 1897, M. Le Roux (François) fut d'abord vicaire à Landéda, puis nommé (10 Novembre 1902) au Relecq-Kerhuon. Atteint depuis longtemps du mal qui devait l'emporter — et qu'il négligea au début —, il vit venir la mort et, le dimanche 13 Mai, demanda lui-même les derniers sacrements qu'il reçut avec une édifiante piété, pleinement résigné à la volonté de Dieu.

R. I. P.

Des services de huitaines pour le repos de l'âme de M. Le Roux seront célébrés : au Relecq-Kerhuon, le dimanche 27 Mai, et à Lesneven le mardi 29, à 10 heures.

SAINT-YVI. — Un antique Pèlerinage. — Dimanche prochain 27 Mai, aura lieu le grand Pardon de Loc-Maria-an-Hent, en Saint-Yvi. Nos aïeux jadis y allaient très nombreux, au cours de leur pèlerinage pour vénérer les « Sept Saints », fondateurs de nos évêchés de Bretagne...

Dimanche, on y priera pour l'Eglise et la France, spécialement pour notre diocèse.

Les pèlerins peuvent arriver pour la grand'messe, par le premier train de Quimper-Rosporden-La Boissière.

SAINTE-ANNE D'AURAY. — Fêtes solennelles de la Pentecôte, 2, 3, 4 et 5 Juin 1906, sous la présidence de Mgr Gouraud, évêque de Vannes. — PROGRAMME : Samedi 2 Juin, 5 heures, vêpres, sermon, bénédiction du T. S. Sacrement ; 8 heures, chapelet et exercices divers.

Dimanche 3 Juin, 3 h. 1/2, première messe ; 9 heures, grand'messe ; 2 heures, vêpres et procession ; 8 heures, chapelet.

Lundi 4 Juin, Pèlerinages des paroisses de Arzon, Plouharnel, Camors, Plumelin, La Chapelle-Neuve, Baud.

Mardi 5 Juin, Pèlerinage de la Jeunesse Morbihannaise.

C'est la première fête que Mgr Gouraud présidera à Sainte-Anne. Les Bretons tiendront à venir nombreux unir leurs prières à celles de notre vaillant évêque pour demander à l'auguste Patronne de la Bretagne de garder dans notre pays la foi toujours intacte, quelles que soient les épreuves qui nous attendent.

Association de Notre-Dame de Salut. — Nos lecteurs savent que cette œuvre toute française, est contemporaine de nos désastres de 1870-71, et qu'elle se recommande à leur pieuse sympathie par un passé déjà long, sinon glorieux, de prières, de luttres et d'action.

Les douloureux événements que nous traversons, ceux plus redoutables encore qui s'annoncent pour un avenir prochain, lui donnent un regain d'actualité en même temps qu'ils lui imposent des devoirs plus pressants. Elle veut bien assurer tous ses adhérents qu'elle ne négligera rien pour se tenir à la hauteur des circonstances, comme elle offre aussi à NN. SS. les Evêques de leur continuer le concours de ses efforts et de ses ressources.

L'Association a pour protecteur S. Em. le Card. Vincent Vannutelli. Elle fonctionne dans près de 80 diocèses, avec directeur diocésain nommé par l'Ordinaire. Le directeur, pour le diocèse de Quimper, est M. le chanoine Fléiter, vicaire général. Un comité diocésain de dames a son siège au chef-lieu, et des sous-comités sont formés dans les centres les plus importants.

Présidente du Conseil central : S. A. R. M^{me} la C^hesse d'Eu.

M^{me} Renée Choppin d'Arnouville, conseillère, est chargée du diocèse de Quimper.

Adresse de l'Œuvre : 4, avenue de Breteuil, Paris — VII^e.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dimanche 20 Mai, a eu lieu, avec le cérémonial du dimanche précédent, la béatification des huit religieux dominicains espagnols et italiens, martyrisés au Tonkin en 1841.

Le Saint-Père n'est pas descendu à Saint-Pierre, comme il était convenu, pour vénérer les reliques des nouveaux Bienheureux ; il souffre d'une attaque de goutte avec un peu de fièvre. L'état de l'auguste malade, qui n'a rien de grave, exige quelques jours de repos. Les dernières nouvelles annoncent une amélioration : lundi, Pie X a pu dire la messe ; il espère recevoir, dans le courant de la semaine, les pèlerins espagnols et assister, dimanche, à la Béatification des Carmélites de Compiègne.

— **La Jeunesse Catholique Italienne.** — Le 14 Mai, le Pape a reçu une trentaine de délégués de la Jeunesse Catholique Italienne. M. le commandeur Pericoli, en les présentant au Saint-Père, dans la salle du Trône, a relevé l'esprit de cordiale union dans lequel s'était tenue la veille l'assemblée de l'association ; il a exprimé l'assurance que, bientôt, la Jeunesse Catholique Italienne fournirait de vaillants ouvriers à l'action sociale des catholiques italiens.

S. S. Pie X s'est félicité de l'union qui règne dans la Jeunesse Catholique Italienne. Il a rendu témoignage à l'esprit de docilité avec lequel l'association se comporte vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique. « Cette obéissance est un devoir, a-t-il ajouté, et il ne s'agit pas de la limiter à une obéissance purement extérieure : elle ne produira des fruits que si elle réside d'abord, comme une solide vertu, dans l'âme elle-même. »

— **Le Pape et la Séparation.** — *L'Osservatore Romano* a publié la note suivante : « Quelques journaux français annoncent que le Pape aurait envoyé dernièrement de nouvelles instructions aux évêques français relativement à la situation religieuse actuelle en France, et prétendent en connaître la portée.

« Nous sommes autorisés à déclarer ces nouvelles dénuées entièrement de fondement. »

Pensions ecclésiastiques. — Le ministère des cultes a communiqué aux journaux une nouvelle statistique des demandes de pensions et allocations ecclésiastiques. Le nombre des demandes adressées par des ministres du culte catholique aux préfets, du 16 Avril au 13 Mai, s'est élevé à 4.134, dont 1,829 pour pensions et 2.305 pour allocations. La statistique précédente, arrêtée au 15 Avril, comportait 27.242 demandes ; le nombre des demandes reçues dans les préfectures au 13 Mai était donc, en définitive, de $27.242 + 4.314 = 31.576$.

Il ne reste plus que 7 départements où le nombre des demandes soit inférieur à 50 % de l'effectif des ecclésiastiques : Côtes-du-Nord, Dordogne, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne et Savoie.

Le même document ajoute que 13.665 pensions ou allocations ont déjà été liquidées... Les journaux officiels ne disent point — et pour cause — combien de ces pensions liquidées ont été l'objet d'un paiement.

Rappelons encore qu'en acceptant ces allocations, les prêtres reçoivent restitution d'une faible partie d'un bien volé. Cette simple observation coupe court à toutes les insinuations malveillantes qu'on répand à ce sujet.

Les devoirs de l'heure présente. — C'est le sujet d'une Lettre pastorale, datée du 8 Mai, que Mgr Gieure, le nouvel évêque de Bayonne, vient d'adresser à ses diocésains.

Le prélat expose nettement les conséquences du refus des associations cultuelles ; mais il espère, en se souvenant de la résistance spontanée opposée par les fidèles aux inventaires des églises, qu'il sera impossible à l'Etat de fermer nos 64.000 sanctuaires, lorsque plus de 80 évêques et de 50 000 prêtres seront les premiers à commander de les défendre. Au reste, la considération des souffrances de la persécution qui doivent découler de la lutte ne doit pas faire oublier les principes supérieurs qui touchent à la constitution même de l'Eglise et qui ont toujours motivé, en pareil cas, les décisions de l'autorité ecclésiastique.

La Lettre épiscopale pose en principe irrévocable que le pouvoir civil n'est pas l'unique pouvoir dont les hommes relèvent. En matière religieuse, qu'il s'agisse de culte ou d'organisation de l'Eglise, l'Etat n'a point de droit. Ce n'est point sur lui que Jésus-Christ a appuyé l'édifice qu'il a construit. C'est sur les Apôtres et sur leurs successeurs. A côté du pouvoir civil il y a donc une autorité ecclésiastique établie par Jésus-Christ, et sans l'autorisation des pouvoirs publics. C'est en vertu de cette autorité que Pierre et ses successeurs ont porté des décrets en vrais législateurs de l'Eglise : *Visum est Spiritui Sancto et nobis*.

La décision prochaine au sujet des associations cultuelles n'est pas seulement liée à des maux nombreux dont la loi nous menace et qui d'ailleurs ne seraient guère moins à craindre après l'établissement des associations cultuelles : elle dépend du principe de la hiérarchie. Poser autrement la question, c'est la détourner.

Sans hésiter devant les objections qu'il résout aisément, le prélat insiste avec énergie sur les droits de la hiérarchie sacrée, que l'Eglise n'abandonnera jamais à l'Etat, et il ajoute : « Ce qui serait concédé en France serait impérieusement réclamé par les pouvoirs de tous les pays, ce serait partout la prédominance de l'Etat sur le pouvoir religieux ; ce serait la fin de l'Eglise ; nos adversaires le comprennent bien. L'éternel *non licet* interviendra si les droits fondamentaux de l'Eglise sont mis en péril. »

Mgr Gieure fait un appel pressant à la prière pour l'assemblée des Evêques le 30 Mai, recommande une soumission courageuse et confiante aux décisions qui seront prises par le Souverain Pontife à la suite de la réunion, et proclame, une fois de plus, la nécessité de l'union entre catholiques : elle seule rendra possible une action intense qui préparera la victoire.

Protestation trop justifiée. — La *Semaine de Sens* exprime des regrets et des plaintes que nous avons plusieurs fois formulés.

« Il ne se passe guère de dimanche où l'on n'organise des courses de bicyclettes, des concours d'orphéons, des fêtes de quartiers, des exercices de gymnastique. C'est la laïcisation du dimanche.

Il semble qu'il y ait un parti-pris de rendre impossible, à ceux qui y prennent part, l'audition de la messe du dimanche, et de

choisir même pour ces organisations les plus grandes solennités de l'Eglise qui offrent la perspective de deux jours de chômage.

Les jeunes gens sont enrôlés dans des sociétés, et dès lors ils ne peuvent se soustraire à cette partie du règlement de leur association. Des paroisses entières s'ébranlent, emportées par le tourbillon, laissant leurs églises vides.

Si les églises sont abandonnées, les foyers le sont aussi. On déserte la table de la famille pour aller chercher au loin des joies bruyantes, des festins organisés par des sociétés qui ne sont pas des sociétés de tempérance...

Non seulement les « bons » journaux n'opposent à ce désordre aucune résistance, mais encore ils le favorisent par l'importance qu'ils lui donnent. Ils font par là le jeu des ennemis de la société qu'ils prétendent combattre. »

Le « milliard des Congrégations ». — Au convent des Carmélites de Versailles la vente du pauvre mobilier a rapporté juste 687 francs. Or les frais de liquidation, légale mais injuste, se sont élevés à 6.200 francs, chiffres ronds, que le Trésor a dû avancer sur les 687 francs, et sur l'argent des contribuables. Le liquidateur, un M. Sempé, a eu pour sa part 1.000 francs, et son avoué de Versailles, 300 francs.

Ce qui augmente. — Nos adversaires se plaisent à proclamer que la religion diminue.

Mais pendant ce temps ils ne disent pas ce qui augmente.

Complétons donc le renseignement. On comptait en France, avant 1870, 114.000 plaintes par an pour délits divers. Depuis 1900 le chiffre des plaintes s'est élevé à 514.000 par an.

On comptait en France, avant 1870, 10.000 fous déclarés. On en compte à l'heure qu'il est 80.000 !

La consommation de l'alcool, les impôts à payer, le nombre des écoles sans religion, ont suivi la même progression.

Il faut bien que l'on gagne d'un côté ce que l'on perd d'un autre !...

Œuvre de Montligeon. — On nous prie d'annoncer que la grande fête solennelle de l'*Œuvre Expiatoire* pour les âmes délaissées du Purgatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne), aura lieu cette année, le 4 Juin.

A cette occasion, un Père Croisier de Belgique viendra, comme les années précédentes, appliquer la précieuse indulgence de 500 jours par grain aux chapelets qu'on voudra bien envoyer ou demander avant cette date.

Les indulgences du Rosaire et de sainte Brigitte seront également appliquées aux chapelets, et celle de la Bonne Mort et du Chemin de la Croix aux crucifix. Les personnes qui désirent profiter de ces avantages sont priées de mettre bien leur adresse avec leurs commandes ou envois.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Pierre, par L.-Cl. FILLION, prêtre de Saint Sulpice, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12 de la collection "Les Saints".

Avec une connaissance consommée des premiers temps de l'Eglise chrétienne, M. l'abbé Fillion, de la Compagnie de Saint-Sulpice, a su réunir, après les avoir recueillis dans les textes sacrés, tous les traits de la physionomie de saint Pierre et il en a composé un portrait vivant. Il est inutile de dire que toutes les questions relatives à la primauté de saint Pierre, à son rôle auprès de Notre-Seigneur, à son action sur les autres apôtres, à son séjour à Rome, au premier élan qu'il a donné au gouvernement de l'Eglise naissante, sont résolues avec sûreté. Mais toutes ces solutions sont présentées sans appareil inutile : elles s'encadrent d'elles-mêmes dans une exposition que tout lecteur suivra facilement et agréablement.

Ce petit livre a de quoi contenter les plus savants, et il est néanmoins à la portée de tous les fidèles, on peut même dire de tous ceux qui veulent connaître ce fragment, si considérable à tous égards, de l'histoire de l'humanité.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 7 Mai 1906 :

I. L'Évolution de l'art marial pendant le XIV^e et XV^e siècles, par Louis CHAINE. — II. La Réforme de l'Eglise russe, par Antoine MALVY. — III. Le Souvenir de saint Hippolyte, par Adhémar D'ALÈS. — IV. La Valeur des théories physiques, par Pierre DE VREGILLE. — V. Gardons nos Églises, par Paul AUCLER. — VI. Le Fondateur des Pères du Saint-Esprit : Claude-François Poullart des Places (1679-1703), par Henri CHÉROT. — VII. Bulletin de théologie, par Paul BERNARD. — VIII. Revue des livres. — IX. Événements de la quinzaine.

Chemin de fer d'Orléans.

Fêtes de la Pentecôte, 3 Juin 1906. — *Extension de la validité des Billets Aller et Retour.* — A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets Aller et Retour de la manière suivante :

1^{re} Les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 du vendredi 1^{er} au mercredi 6 Juin inclus, seront valables pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 7 Juin.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 7 Juin.

2^{re} Les billets Aller et Retour dits de Bains de mer seront exceptionnellement délivrés du vendredi 1^{er} au mardi 5 Juin inclus, savoir :

Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy) et Douarnenez,

Au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Jeudi 7 Juin.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière ; Le Mois du Sacré Cœur.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Visite pastorale ; Notre-Dame de Rumengol ; Retraite bretonne

de femmes ; Quimper ; Nos fabriques améliorées canoniquement par la loi de séparation ! Le R. P. Yves-Marie Messenger, missionnaire.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; La persécution.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Juin. — FÊTE DE LA PENTECOTE. Double de 1^{re} classe avec Octave privilégiée. Rouge.

Vêpres de la fête, sans aucune mémoire.

Lundi, 4. — LUNDI DE LA PENTECOTE. Double de 1^{re} classe. Rouge.

Mardi, 5. — MARDI DE LA PENTECOTE. Double de 1^{re} classe. Rouge.

Mercredi, 6. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Jeudi, 7. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Vendredi, 8. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Samedi, 9. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.

Dimanche, 10. — 1^{er} Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Trégunc. du 4 au 9 Juin.
Kernouës. 10 et 11 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Le Congrès de Notre Fédération diocésaine des Œuvres catholiques s'ouvrira dimanche prochain. Nous demandons aux fidèles de Notre diocèse, et spécialement aux communautés religieuses, de prier pour le succès des travaux de ce Congrès.

Nos prêtres, Nous aimons à le croire, viendront nombreux au Congrès, auquel ils se sont fait un devoir d'engager leurs meilleurs paroissiens à assister en aussi grand nombre que possible.

II. Nous rappelons à tous Nos prêtres les prescriptions des Statuts diocésains relativement aux retraites pastorales et leur recommandons instamment de s'y conformer.

Les deux retraites ecclésiastiques de 1906 seront prêchées par M. le chanoine Guiraud, missionnaire apostolique, du diocèse de Montpellier.

La première s'ouvrira *le lundi soir, 30 Juillet*. Les prêtres ordonnés en 1900, 1901 et 1902 y sont convoqués et devront être rendus le dimanche soir, 29 Juillet, au Grand-Séminaire, pour subir leur examen le lendemain.

La seconde retraite commencera *le 6 Août*. Les prêtres ordonnés en 1903, 1904 et 1905 devront y prendre part et arriver au Séminaire le dimanche 5, pour l'examen du lundi.

III. Un avis publié par la *Semaine religieuse* (n° du 18 Mai) a rappelé la Neuvaine au Saint-Esprit prescrite par Léon XIII pour les jours qui précèdent la Pentecôte. Cette Neuvaine peut être renouvelée *pendant l'Octave de la Pentecôte jusqu'au dimanche de la Trinité*, et ceux qui pendant ces jours feront, en public ou en particulier, les prières recommandées (*Veni Creator* avec le verset et l'oraison, *Veni, Sancte Spiritus* et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) pourront gagner une seconde fois les mêmes indulgences, à savoir : sept ans et sept quarantaines chaque jour ; une indulgence plénière un jour de l'Octave au choix, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

IV. On nous signale à nouveau (de Morlaix, cette fois) l'apparition et la propagation par les procédés de la *boule de neige* d'une prière au Précieux Sang, à laquelle on attribue une efficacité merveilleuse ; on ajoute des menaces de malheur à l'adresse de ceux qui « n'y prêteraient pas atten-

tion ». Pour lui donner une apparence d'autorité, on affirme que cette formule a été révélée « à Jérusalem pendant la sainte Liturgie » et « envoyée à Mgr Duff, évêque de Douzier », noms parfaitement inconnus à l'Annuaire Pontifical.

De telles pratiques, comme la *Semaine religieuse* l'a déjà dit à plusieurs reprises, outre qu'elles sont condamnables en elles-mêmes, altèrent chez les chrétiens trop confiants la pureté de la foi déjà si menacée par tant d'autres causes. Attacher de l'importance aux promesses ou aux menaces dont on vient de parler, comme se prêter à répandre dans les conditions indiquées une prière non approuvée par l'autorité ecclésiastique, c'est faire acte non de religion, mais de faiblesse et de superstition.

Nous recommandons à Nos prêtres de le rappeler aux fidèles confiés à leurs soins.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUIN 1906

LA COMMUNION FRÉQUENTE

Nous ne pouvons mieux faire que de rappeler le décret de la Sacrée Congrégation du Concile (1) qui vient de paraître sur ce sujet et qui ouvre plus largement que jamais l'accès à la Table sainte.

Nous invitons tous nos Associés et spécialement tous nos Directeurs à entrer dans les vues du Saint Père, qui attend de la Communion très fréquente le salut de l'Eglise.

Il faut en finir avec ce minimum de communion annuelle dont beaucoup de chrétiens se contentent. Tous les fidèles devraient communier au moins tous les mois ; la grande majorité chaque dimanche et un grand nombre, surtout ceux qui ont des loisirs, plusieurs fois par semaine ou même tous les jours.

Le Mois du Sacré Cœur.

Dans la Lettre adressée, le 21 Juillet 1899, par la Sacrée Congrégation des Rites, au nom de Sa Sainteté Léon XIII, à tout l'épiscopat catholique, sur les développements à donner au culte du Sacré Cœur, on lit : « Le Saint Père recommande, de la façon la plus pressante, *commendat quam maxime*, la coutume, déjà établie

(1) Ce décret a été publié intégralement dans la *Semaine religieuse*, n° du 27 Avril 1906.

dans plusieurs églises, d'offrir publiquement divers hommages de piété au Sacré-Cœur, pendant tout le mois de Juin.

Pour répondre à la recommandation du Souverain Pontife et au désir de Notre-Seigneur lui-même, les âmes pieuses doivent, chaque jour de ce mois, demander au divin Cœur la grâce de se sanctifier elles-mêmes en l'aimant de plus en plus; puis prier avec un redoublement de foi, de confiance et de charité pour l'Eglise et pour la France.

Méditons la recommandation du divin Maître à ses apôtres : « *Que votre cœur ne se trouble point... Croyez en moi* ». C'est bien la parole qui convient à l'heure présente. Nous traversons une époque troublée. Les méchants s'agitent avec fureur et avec succès; l'armée des indifférents est toujours très nombreuse; les âmes les meilleures sont portées au découragement; elles voient le bien si difficile à faire; elles luttent au milieu de perpétuelles défaites! Volontiers elles iraient, comme le prophète, s'asseoir tristement à l'écart et diraient avec lui : « Il vaut mieux mourir que vivre ». Mais voici le Cœur de Jésus, gage de force, signe d'espoir qui relève les courages abattus. Prions-le, adorons-le; croyons en lui et ne nous troublons point. Nous combattons pour Dieu : à l'heure voulue, il calmera la tempête et nous donnera la paix.

Aux fidèles qui font pieusement le Mois du Sacré Cœur l'Eglise accorde : une indulgence de 300 jours, toutes les fois qu'ils assisteront aux pieux exercices; une indulgence plénière à ceux qui y assisteront au moins 10 fois dans le mois.

N. B. Les indulgences du Mois du Sacré Cœur sont sans préjudice de celles attachées au jour de la fête et à la neuvaine préparatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Le Congrès de la Fédération des œuvres catholiques, à Quimper, les 3, 4 et 5 Juin.
- III. — Missions : PLEYBEN, du 27 Mai au 17 Juin. Président, la 2^e semaine, M. Morvan, curé-doyen de Pont-l'Abbé;
— KERNOUES, du 3 au 16 Juin. Président, la 1^{re} semaine, M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix.
- IV. — Retraites : LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 10 au 16 Juin;
— QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 10 au 16 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Samedi matin, veille de la Pentecôte, à 6 heures, bénédiction des Fonts baptismux.

En vertu d'un antique usage des Eglises de Bretagne, il n'y a pas de jeûne dans le diocèse. La dispense de l'abstinence s'étendant à tous les samedis qui ne sont pas des jours de jeûne, il est également permis d'user d'aliments gras la veille de la Pentecôte.

Dimanche, quête pour les Séminaires.

Lundi, à 7 heures, messe pour le Congrès de la Fédération diocésaine des Œuvres. La nef sera réservée aux congressistes. Allocution par le R. P. J.-B. Lémus. — Par ailleurs, les messes et offices sont aux mêmes heures que les dimanches.

Dimanche, après avoir présidé le banquet de l'Association amicale des anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, Monseigneur l'Evêque est parti, par le train de 2 heures, pour Rennes où il a assisté, lundi, au service de quarantaine célébré pour le repos de l'âme de Son Em. le cardinal Labouré.

Mardi, Monseigneur est arrivé à Paris et a pris part, les deux jours suivants, à l'assemblée des Evêques. Il sera de retour à Quimper demain, samedi, veille de la Pentecôte.

Après avoir présidé le Congrès diocésain des Œuvres, Sa Grandeur donnera la confirmation à Pleyben, le 8 Juin.

La Visite pastorale. — Monseigneur l'Evêque, qui avait donné la Confirmation dans les paroisses de Quimper le 13 et le 14 Mai, a confirmé, samedi 26, au Pensionnat Sainte-Marie et à la communauté des Ursulines. La tournée pastorale proprement dite (qui comprenait, cette année, les archiprêtres de Quimperlé et de Châteaulin) s'était terminée la veille au soir, à Locronan : elle a duré 31 jours, pendant lesquels Monseigneur, en 60 cérémonies différentes, a confirmé — y compris un chiffre approximatif pour Pleyben, où la Confirmation aura lieu le 8 Juin — les enfants de 85 paroisses qui, réunis, donnent un chiffre total de 18.000 environ.

Cette tournée, laborieuse en elle-même à cause des grandes distances à parcourir, a été plus pénible encore grâce au mauvais temps, qui n'a guère donné de répit, et à deux interruptions occasionnées par les obsèques du cardinal Labouré et de Mgr Fallières, nécessitant pour l'Evêque un surcroît de fatigues et pour les paroisses des dérangements — acceptés, de part et d'autre, avec une égale bonne grâce...

L'accueil fait au premier Pasteur du diocèse a été, dans toutes les paroisses sans exception, respectueux et empressé : partout des cortèges nombreux faisant escorte à la voiture épiscopale, à l'arrivée et au départ; partout des foules de chrétiens agenouillés pour recevoir la bénédiction de l'Evêque, puis remplissant les églises décorées pour le mieux selon les ressources dont on disposait. Partout aussi Monseigneur, sans compter avec la fatigue, adressait la parole aux populations, les entretenant de la situation faite à l'Eglise en France, et qui vraisemblablement va s'aggraver encore, indiquant leurs devoirs aux catholiques en face des épreuves qui les attendent... Ces graves enseignements ne manqueront pas de porter leurs fruits.

Après les cérémonies liturgiques à l'église, venait le tour des petits enfants, présentés par les mères en nombre d'autant plus

considérable que l'on sait que Monseigneur tient à les bénir tous jusqu'au dernier.... Comme toujours aussi, il a tenu à visiter partout les écoles libres, se faisant un devoir de porter aux maîtres ou maîtresses et à leurs élèves ses encouragements et sa bénédiction. Enfin, pour témoigner de l'égal intérêt qu'il porte aux œuvres destinées à maintenir le bien opéré par l'école chrétienne, l'Evêque a été heureux, au cours de sa tournée, de bénir, à Crozon, un nouveau patronage de jeunes gens et, à Châteaulin, de présider la fête des anciens élèves du pensionnat Saint-Louis de Gonzague... En un mot, partout et de toutes façons, Monseigneur s'est prodigué, ne cherchant qu'à faire plaisir et du bien à tous, laissant aux populations et au clergé le souvenir reconnaissant de sa bonté simple et toute paternelle comme de son infatigable dévouement.

NOTRE-DAME DE RUMENGOL. — Grand Pardon de 1906, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 8, 9 et 10 Juin : *Vendredi 8 Juin*, ouverture du Pardon : à 5 heures, vêpres solennelles suivies de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. A 8 heures, prières du soir ; confessions jusqu'à 10 heures.

Samedi 9, première messe à 5 heures. Messes d'heure en heure jusqu'à 10 heures. A 10 heures, grand'messe chantée par M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon ; sermon par M. Cocaign, recteur du Cloître-Pleyben.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles. A 6 heures, grande procession dite « des Miracles » ; allocution aux pèlerins par M. Le Jacq. Au retour à l'église, bénédiction du T. Saint-Sacrement. A 8 heures, prières du soir ; confessions.

Dimanche 10, première messe à 3 heures, à la chapelle du Couronnement ; communion, à l'église, après la messe. Messes d'heure en heure, à l'église, jusqu'à 10 heures. A 10 h. 1/2, à la chapelle du Couronnement, grand'messe chantée par M. le chanoine Pédel, secrétaire de l'Evêché ; Monseigneur tiendra chapelle pontificale. Sermon par M. Le Jacq, curé de Crozon.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles à la chapelle du Champ. Procession, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement, à l'église.

En vertu d'un Indult de Rome, Mgr l'Evêque dispense de l'abstinence, pour le samedi des Quatre-Temps, tous ceux, paroissiens et étrangers, qui se trouveront à Rumengol ce jour-là.

Retraites bretonnes de femmes, du 13 au 20 Mai. — QUIMPER. — 22 paroisses, 68 retraitantes : Briec, 15 ; Plogonnec, 12 ; Ploubinec, 7 ; Quimper, 4 ; Elliant, 3 ; Ile-de-Sein, 3 ; Ploaré, 3 ; Dinéault, 2 ; Gouesnac'h, 2 ; Kerfeunteun, 2 ; Landudal, 2 ; Peumerit, 2 ; Tourc'h, 2 ; Bannalec, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Ederne, 1 ; Ergué-Armel, 1 ; Guengat, 1 ; Pluguffan, 1 ; Pont-l'Abbé, 1 ; Saint-Nic, 1 ; Tréboul, 1.

LESNEVEN. — 45 paroisses ; 137 retraitantes : Guipavas, 8 ; Plouguerneau, 8 ; Ploudaniel, 7 ; Plouvien, 7 ; Lannilis, 7 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 7 ; Landerneau, 6 ; Plabennec, 6 ; Plouzané, 5 ; Plouguin, 4 ; Crozon, 4 ; Guissény, 4 ; Plougastel-Daoulas, 4 ; Le Folgoët, 4 ; Plounévez-Lochrist, 3 ; Le Drennec, 3 ; Ploudalmézeau, 3 ; Lesneven, 3 ; Plouider, 3 ; Plourin-Ploudalmézeau, 3 ; Loc-Maria-Plouzané, 3 ; Kersaint-Plabennec, 2 ; Saint-Marc, 2 ; Trémaouézan, 2 ; Saint-Méen, 2 ; Saint-Divy, 2 ; Saint-Vougay, 2 ; Sibiril, 2 ; Bodilis, 2 ; Plouédern, 2 ; Tréflaouéan, 2 ; Plouneventer, 2 ; Saint-Derrien, 1 ; Landunvez, 1 ; La Forêt-Landerneau, 1 ; Guilers, 1 ; Trégarantec, 1 ; Milizac, 1 ; Kernilis, 1 ; Tréflez, 1 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 1 ; Brest, 1 ; Lanarvily, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Plouescat, 1.

MORLAIX (*La Salette*). — 20 paroisses, 65 retraitantes : Guiclan, 11 ; Morlaix, 8 ; Saint-Thégonnec, 7 ; Plouvorn, 6 ; Landivisiau, 4 ; Plougasnou, 4 ; Taulé, 4 ; Collorec, 4 ; Botmeur, 3 ; Pleyber-Christ, 3 ; Mespaul, 2 ; Plouneventer, 1 ; Bodilis, 1 ; Comanna, 1 ; La Feuillée, 1 ; Plougoum, 1 ; Roscoff, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1 ; Carantec, 1 ; Tréflaouéan, 1.

QUIMPER. — Distinction méritée. — Dans sa dernière séance, tenue le 18 Mai, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une mention à M. l'abbé J.-M. Abgrall pour son ouvrage intitulé : *Architecture bretonne ; monuments du diocèse de Quimper*.

Tous nos lecteurs connaissent les remarquables études de M. le chanoine Abgrall et s'uniront à nous pour offrir au savant archéologue et distingué architecte — surtout au sympathique confrère et ami — leurs félicitations les plus sincères pour la distinction dont il vient d'être l'objet.

Nos fabriques améliorées canoniquement par la loi de séparation ! — Ce n'est pas nous qui l'avons jamais écrit pour les lecteurs de la *Semaine* ; ce n'est pas Mgr l'Evêque de Quimper qui l'a enseigné pour son diocèse ; ce n'est pas le Souverain Pontife qui l'a proclamé pour la France entière. L'Encyclique *Vehementer*, à laquelle adhèrent d'esprit et de cœur l'Evêque, le clergé et les fidèles, décide exactement le contraire, quand, appréciant souverainement les fabriques blocardes, désignées sous le nom d'Associations cultuelles, elle dit « combien elles sont contraires à la constitution divine de l'Eglise » et que « rien n'est plus contraire à sa liberté ». Le S. Siège a-t-il qualifié aussi durement, a-t-il aussi radicalement condamné et répudié les fabriques concordataires de 1809 ? Jamais ; et cela seul dirime la question, ou plus exactement, interdit de la poser.

Néanmoins, à l'encontre de la décision de principe solennellement émise par le S. Siège, une opinion opiniâtre maintient que

les fabriques, modèle 1905, « réaliseraient, au point de vue canonique, un progrès réel sur les anciennes ». Cette opinion est professée, en ces propres termes, par un publiciste qui se pose « en théologien et canoniste ». Ce théologien et canoniste est tellement sûr de son fait, il a en telle évidence le *progrès réel*, au point de vue canonique, de la fabrique bloquée sur la fabrique napoléonienne, qu'il lui échappe de dire, non sans un sentiment très accentué de son influence sur l'opinion : « Il faut qu'on le sache chez nous ». Eh bien ! c'est fait ; nous le savons, et c'est ce qui nous oblige à élever directement contre cette opinion notre trop faible voix. Il n'est pas besoin ici de dissertations savantes ou compliquées ; un simple rapprochement suffira. Il suffira de détacher, de l'ensemble du droit canonique sur l'administration temporelle du culte, quelques-uns de ses principes fondamentaux, de mettre en regard la législation fabricienne de 1809 et celle de 1905, et de comparer le cas qui en est fait de part et d'autre. La conclusion jaillira d'elle-même.

* *

Où est le progrès canonique ? Les fabriques de 1809 sont des établissements perpétuels, indestructibles. Durant un siècle, aucune n'a été ébranlée ; toutes fonctionnent encore sans aucun signe de vétusté ou d'affaiblissement. — Les fabriques de 1905 sont légalement précaires, leur existence étant toujours menacée, de plein droit, soit par la discorde intestine des fabriciens, soit par les décisions des tribunaux civils et du Conseil d'Etat.

Où est le progrès canonique ? Les fabriques de 1809 ne sont pas seulement cultuelles ; elles correspondent à un autre but constitutionnel de l'Eglise, qui est d'être une société de bienfaisance. C'est en vue de remplir cette mission qu'elles ont été reconnues aptes à recueillir des fonds d'assistance, à les administrer, à les distribuer sans contrôle effectif de l'Etat. — Les fabriques de 1905, intentionnellement mutilées, doivent être sans entrailles et même sans ressources charitables, sous peine de mort.

Où est le progrès canonique ? Les fabriques de 1809 peuvent s'assurer un lendemain, tant par des legs pieux que par une encaisse illimitée. — Celles de 1905 sont dépouillées de cette double liberté financière.

Où est le progrès canonique ? Les fabriques de 1809, émanation du régime concordataire, reconnaissent l'Evêque comme leur maître légal. En conséquence, tous leurs budgets sont soumis à son approbation, sous peine de nullité ; et cette approbation les rend légalement exécutoires, nonobstant toute opposition. — Les fabriques de 1905, écartant l'Evêque, livrent « au contrôle et à l'approbation de l'assemblée générale les actes de gestion financière et d'administration légale des biens, nonobstant toute clause contraire des statuts » canoniques.

* *

Résumons. Les fabriques de 1809 respectent les règles fonda-

mentales du droit canonique, si bien que l'Eglise a pu les adopter sans réclamation ni détriment notable. — Les fabriques de 1905 en font litière, à tel point que le Pape, théologien suprême et Grand-Maître du droit canonique, y voit une incompatibilité radicale avec le droit constitutif et les libertés essentielles de l'Eglise, ce que nous venons aussi de constater dans ce court aperçu.

Il fut question de « baptiser » ces Associations cultuelles : qu'on commence par les convertir à l'orthodoxie. Avant cela, nous ne pouvons traiter ces établissements réfractaires à l'Eglise que « comme des païens et des publicains », suivant la formule évangélique. C'est pourquoi nous laisserons pour compte au « théologien et canoniste » son prétendu progrès canonique, dans lequel nous dénonçons, au contraire, un trop *réel progrès* laïque et blocard. X...

Cet article était déjà écrit quand nous avons lu, dans la *Croix* (n° du 29 Mai), une consultation de M. G. Théry au sujet des associations cultuelles. L'éminent jurisconsulte, après avoir discuté les articles de la loi relatifs à la question, conclut en ces termes :

« Quoi que l'on fasse, il est impossible de concilier l'existence des associations cultuelles avec le maintien des droits de la hiérarchie ecclésiastique, pour cette raison péremptoire que la loi civile transfère à ces associations les droits qui appartiennent aux pasteurs ; c'est là le vice radical et irrémédiable de la loi. »

LE R. P. YVES-MARIE MESSENGER, *Missionnaire de la Congrégation du Saint Esprit et du Saint Cœur de Marie*. — Nous avons annoncé, dans notre numéro du 14 Mai, la mort du R. P. Y. Messenger. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui les détails édifiants qu'un de ses confrères en religion, également notre compatriote, a bien voulu nous adresser sur la vie si bien remplie du vaillant missionnaire.

L'ancien cimetière de Dakar, que les sables chassés par le vent du désert recouvrent à hauteur du mur d'enceinte, conserve néanmoins à découvert quelques tombes que la piété chrétienne a victorieusement préservées, avec leurs croix et leurs touchantes inscriptions. Dans la demi-obscurité d'une belle soirée tropicale, comme d'une visite à l'hôpital je regagnais la Mission, j'aperçois agenouillé sur l'une de ces tombes un prêtre. Je m'approche pour lui parler, et je suis tout surpris d'être en face d'un inconnu. Après s'être donné l'accolade fraternelle, on s'interroge. Qui êtes-vous ? comment êtes-vous à Dakar ? comment au cimetière, à cette heure du soir ? « Je suis le P. Messenger, je rentre de France et viens de débarquer. Après ma première visite à la Mission, j'ai tenu à venir tout de suite prier pour les anciens missionnaires, hélas ! bien nombreux dans ce vieux cimetière de Dakar, sans compter ceux que la fièvre jaune a dispersés dans le nouveau cimetière, et dans ceux de Saint-Louis, de Thiès, de N'gazobil et du Soudan. »

— « Oui, mon cher confrère, vous avez raison de consacrer votre première visite et vos premières prières à nos chers défunts, d'autant plus que, parmi eux, bon nombre appartiennent à notre bon diocèse de Quimper. Vous êtes trop jeune pour avoir connu les Pères Barbier et Guerlesquin, qui sont ici ; les Pères Ronarc'h, Tanguy, Le Pennec qui ont pu aller rendre le dernier soupir en France ; mais vous avez connu les Pères Le Gall, mort à Saint-Louis ; Kerhuel, à N'gazobil ; Ropars, en Cazamance ; Madec, au Soudan ; et nous sommes encore une demi-douzaine de Pères du diocèse de Quimper, sans compter les Frères et les Sœurs, travaillant au salut des pauvres âmes dans cette immense mission de la Sénégambie..... »

C'est à cette mission, en effet, que le P. Yves-Marie Messenger a consacré, on peut dire, tout entière sa carrière de vingt ans d'apostolat..... Après un essai de quelques mois à Nossi-bé de Madagascar d'où il fut impérieusement chassé par les fièvres, quand il eut retrempe ses forces dans un sanatorium de l'Ariège, le P. Messenger obtint d'être envoyé en Sénégambie. Le vicaire apostolique était alors Mgr Picarda, de Meslan en Cornouailles, aujourd'hui du diocèse de Vannes. Trouvant en ce jeune compatriote un homme profondément rempli de l'esprit du bon Dieu, le digne prélat n'hésita pas à le charger de l'œuvre la plus importante et aussi la plus difficile de la Mission, celle du Séminaire indigène de Saint-Joseph.

Dès 1846, la S. C. de la Propagande avait adressé à toutes les Missions des ordres pressants pour le recrutement du clergé parmi les populations indigènes. Les premiers missionnaires de Dakar, les PP. Arragon, Lossédet, Strub, Chevalier, s'empressèrent d'obtempérer à ces injonctions. On y fonda, dès 1847, un séminaire qui plus tard fut transféré à Saint-Joseph de N'gazobil. En même temps, le P. Emmanuel Barbier, de Quimperlé, fondait, à Dakar, une Congrégation de Sœurs indigènes, qui se transportèrent également à Saint-Joseph de N'gazobil, où ces deux institutions sont encore aujourd'hui. Le séminaire a déjà donné à la Mission une douzaine de prêtres indigènes, et la Congrégation des Filles du Saint-Cœur de Marie soixante religieuses.

C'est à ces œuvres méritoires que le P. Messenger consacra les douze premières années de sa vie de missionnaire. Tout le monde admirait en lui non seulement la piété et la douceur, la régularité et l'humilité qui font le parfait religieux, mais encore le zèle et le dévouement, l'oubli complet de lui-même et la vie de sacrifice qui font le saint apôtre de l'Evangile. Il apprit les langues wolofe et sérère, pour évangéliser les populations de ces contrées..... Vient-on mieux connaître ce recoin de la brousse africaine ? Qu'on lise ces lignes :

« A 120 kilomètres au Sud de Dakar, à 4 kilomètres de Joal, s'élevait, il y a un demi-siècle, une forêt de broussailles, que dominaient de leurs troncs trapus de gigantesques baobabs. Autour, la solitude était profonde. Nulle trace de l'homme. Mais quand la nuit descendait sur ce coin de l'Afrique, la brousse entière tres-

saillait de lugubres hurlements. A la clarté des étoiles, des éléphants faisaient d'énormes trouées dans les hautes herbes et s'ébranlaient en masses, se dirigeant vers une source qui garde encore le nom de « fontaine des éléphants ». Ils s'éloignaient ensuite à pas lents..... et les lions, les tigres, les panthères s'avancèrent à leur tour. Leurs corps fauves traçaient des ondulations sur les fourrés d'un profond ravin, puis, arrivés au sommet du coteau où se dresse à présent la mission, ils fixaient leurs yeux étranges sur l'Océan qui grondait à leurs pieds, poussaient un dernier cri rauque et s'enfonçaient de nouveau dans des ténèbres pleines d'horreur... »

Ce fut cet endroit sauvage, en plein pays de Sine, que, vers 1852, Mgr Kobès choisit pour en faire le centre de ses œuvres apostoliques. La Mission avec ses institutions multiples s'y est assise et a prospéré. Des villages chrétiens se sont établis dans les alentours ; de riches cultures de graines vivrières, d'arbres fruitiers et de légumes, ont transformé toute la région, qu'anime par dessus tout le souffle religieux de la vie chrétienne.

Et quels progrès ne verrait-on pas se réaliser en ces pays de Sine, de Baol, de Saloum, de Diéghe, si la Mission avait plus de ressources, et surtout un bon groupe de missionnaires de la valeur du regretté P. Messenger ! Allons, jeunes et vaillants prêtres, lévites, séminaristes de Quimper et de Léon, de Vannes et de Tréguier, levez-vous et partez pour remplacer ceux qui tombent et pour décupler leurs travaux.....

Cependant, en Juillet 1892, le Père Messenger, se trouvant fatigué, reçut ordre de rentrer en France pour se reposer. Mais, au bout de neuf mois, se sentant suffisamment remis et réconforté, il pressa ses supérieurs de le rendre au plus tôt à ses chers Africains, et il s'embarqua à Marseille le 25 Avril 1893.

Durant cette seconde période de sa vie de missionnaire, qui s'étend jusqu'à la grande épidémie de fièvre jaune de 1900, le vaillant pionnier de l'Evangile s'est beaucoup plus dépensé en courses apostoliques. Il a travaillé dans le cercle de N'gazobil, à Ndianda, Mbodiène, Joal, puis poussé une excursion apostolique dans le Sine-Saloum et le Baol, enfin travaillé dans la difficile Mission de la Cazamance. Il venait d'être envoyé à Saint-Louis du Sénégal, où l'on pensait que sa santé trouverait, avec un certain repos, les soins que tant de fatigues réclamaient, lorsque, en Juin 1900, y éclata le plus redoutable fléau du pays sénégalais, la fièvre jaune. Au milieu des nombreuses victimes, il voit tomber cinq de ses confrères, le chef de la Mission, Mgr Buléon, à leur tête. Lui-même se voit cloué à l'hôpital, dont il sort absolument épuisé pour regagner la France, en Août 1902. Mais, cette fois, son séjour dans la zone tempérée ne fut pas assez prolongé pour remettre une constitution que les travaux et les maladies avaient profondément altérée. Aussi son troisième séjour au Sénégal ne fut pas aussi long que les deux premiers. Après moins de deux

— 364 —

ans passés à la Mission de Sainte-Anne de Thiès, il se sentit cette fois absolument épuisé.

En Août 1904, il revient en France, plein d'espoir de récupérer au pays breton des forces nouvelles pour des labeurs nouveaux. Hélas ! en dépit de tous les soins que lui prodigue le dévouement fraternel au presbytère de Mespaul, la résurrection attendue ne s'opéra pas. Il tenait néanmoins à utiliser sa villégiature forcée, soit en faisant le catéchisme aux enfants, soit en aidant aux confessions et autres occupations du saint ministère. Enfin, ses forces le trahirent, et le 2 Avril, lundi de la Passion, il célébra la sainte messe pour la dernière fois. Le dimanche des Rameaux, il put encore, par un suprême effort, se traîner à l'église, assez distante du presbytère, pour y faire la sainte communion. A partir de ce jour, il fut contraint de garder la chambre et même le lit.

Le samedi 5 Mai, sentant ses forces l'abandonner, il demanda les derniers sacrements. Non seulement il les a reçus en pleine connaissance, mais il a profondément ému tous les assistants, en renouvelant à haute voix sa profession de foi et ses vœux de religion, en demandant pardon à tous, en remerciant le bon Dieu de toutes les grâces qu'il a bien voulu lui accorder, comme chrétien, religieux, prêtre et missionnaire. Puis il a offert le sacrifice de sa vie pour l'Eglise, pour la pauvre France, pour sa chère Congrégation, pour la sanctification des âmes, pour la conversion des pécheurs en général, et en particulier des pauvres noirs d'Afrique. C'était le *consummatum est*. Alors est survenue une fièvre terrible, et un délire d'où émergeaient quelques paroles de langues africaines que nul de son entourage ne comprenait ; et ce délire a continué jusqu'à son dernier soupir, qu'il a rendu le dimanche 13 Mai, à 11 heures du soir.

Les obsèques du P. Messenger ont eu lieu à Mespaul, au milieu d'un grand concours de fidèles et de prêtres des paroisses voisines. Il repose au cimetière, à côté de son frère, mort recteur de la même paroisse, en 1887. *Vos qui reliquistis omnia et secuti estis me, centuplum accipietis et vitam æternam possidebitis* (MATH., XIX).

Yves-Marie Messenger était né le 5 Septembre 1858, à Henvic, d'une honorable famille chrétienne qui donna à l'Eglise avec lui deux autres de ses frères, successivement recteurs de la paroisse de Mespaul. Il reçut la prêtrise, à la fin de son séminaire à Quimper, aux Quatre-Temps de Noël 1882, et partit le mois suivant, Janvier 1883, pour le noviciat des missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Il se présentait muni d'un témoignage signé de M. Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire, tel qu'il est difficile d'en désirer de plus parfait. Durant son noviciat, son désir des missions en pays infidèles et sous la garantie de l'état religieux ne fit que grandir et se perfectionner. Voici un touchant extrait de ses premières lettres. « Dès mon enfance, on m'a appris à aimer les pauvres païens, à prier pour eux et à leur faire l'aumône. Au Petit Séminaire, où j'ai passé six ans dans la paix et le bonheur,

— 365 —

on m'a inspiré le même amour. Mais c'est surtout au Grand-Séminaire que mon désir de venir en aide aux pauvres infidèles est allé toujours en augmentant..... » Nous pouvons affirmer que ces beaux sentiments ne se sont jamais démentis...

Heureux les diocèses où, au sein des familles chrétiennes, comme dans les pieux cénacles du Séminaire, s'allume et se développe, avec les saintes ardeurs du sacrifice, la flamme divine de l'apostolat ! Heureux ceux qui, comme le bon Père Yves-Marie Messenger, s'en laissent saintement consumer au service du saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

A. L.

+

Nous apprenons la mort d'un autre religieux de la Congrégation du Saint-Esprit originaire de notre diocèse, le R. P. Jégou, décédé le 16 Mai, à Notre-Dame de Langonnet où il a passé de longues années comme économiste et comme supérieur. Nous publierons, dans notre prochain numéro, une notice biographique sur ce bon et dévoué religieux que nous recommandons aux prières de nos lecteurs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le vendredi 25 Mai, le Saint-Père, remis de sa récente indisposition, a reçu, dans la salle du Consistoire, les pèlerins français, au nombre d'environ 300, venus pour la béatification des Carmélites de Compiègne. Le cardinal Mathieu, NN. SS. Amette, coadjuteur de Paris, Meunier, évêque d'Evreux, et Douais, évêque de Beauvais, assistaient à l'audience.

Mgr Douais, dans son discours, a exprimé les sentiments des pèlerins et des catholiques français, reconnaissants pour la béatification de leurs compatriotes d'abord au cardinal Richard, premier promoteur de la Cause, mais surtout au Saint-Père qui donne à la nation française, « en cette heure d'angoisse, les enseignements et les consolations de cette béatification ». Il termine en disant que les catholiques français sont disposés à tous les sacrifices, fidèles à leur amour pour la patrie dans l'obéissance au Saint-Siège.

Le Pape répond par un discours en italien, que traduit ensuite le cardinal Mathieu. « Dans ces jours de douleur, c'est une joie donnée au cœur, c'est une consolation de béatifier les Carmélites qui donnèrent leur sang pour témoigner leur foi, coupables seulement de prier pour leur patrie et de l'édifier par leurs exemples. C'est une consolation de glorifier ces Françaises, en ces jours trop pleins hélas ! pour la France de douleurs et de larmes. »

Pie X, très ému, sanglote et les sanglots interrompent son discours. Dans la salle beaucoup pleurent.

« Oui, reprend le Pape, quand je pense à la France, souvent je pleure. Je me fais petit enfant devant le Seigneur, le suppliant de

mettre fin à la persécution dirigée non seulement contre la religion, mais contre les vertus les plus belles. Dieu me console en me montrant comment il glorifie ceux qui souffrent pour lui. Il ne faut donc pas craindre ; pleurer, soit ; mais se consoler dans la pensée que la victoire certainement sera nôtre, car Dieu combat pour nous. »

Le Saint Père félicite le diocèse de Beauvais, la Congrégation des Carmélites héritières de l'esprit des martyres et disposées aux mêmes sacrifices, les parents des nouvelles bienheureuses. Il regrette l'absence du cardinal Richard qui fit tant pour cette béatification « où il voyait le principe de la victoire finale de l'Eglise et de la patrie » ; il remercie les évêques présents, puis s'adressant à l'assistance, il dit :

« Je vous donne la bénédiction papale ; qu'elle soit féconde, réconfortante pour les faibles ; qu'elle convertisse les égarés ; ouvre les yeux aux persécuteurs, qui, luttant contre l'Eglise, seront finalement vaincus. »

« Vous direz en France que le Pape veut du bien à votre patrie, qu'il l'aime très tendrement, qu'il pleure avec tous les catholiques français, qu'il prie avec eux pour que cesse la persécution dans cette terre, patrie de tant de saints et toujours si glorieuse quand elle est fidèle au Christ. »

La béatification des Carmélites de Compiègne a eu lieu, dimanche matin, dans la basilique vaticane, avec la solennité habituelle. Dans les tribunes se trouvaient le pèlerinage français, des représentants des ordres religieux et des invités. L'église est restée ouverte. Un nombreux public était présent.

Le soir, à 5 h. 1/2, le Pape est descendu dans la basilique et a prié devant l'autel où étaient exposées les reliques des bienheureuses. Plusieurs milliers de personnes admises avec des billets spéciaux se trouvaient dans l'église. Pie X a assisté au chant des litanies et à la bénédiction du T. Saint-Sacrement, donnée par Mgr Amette.

Les évêques français sont repartis le lendemain, après avoir célébré la messe du premier jour du triduum.

FRANCE. — L'Assemblée des Evêques. — A l'heure où paraîtront ces lignes, les évêques de France assemblés à l'archevêché de Paris le 30 et 31 Mai auront, sans doute, terminé leurs réunions. Elles se sont tenues pendant la neuvaine préparatoire à la Pentecôte, au moment où partout on prie le Saint-Esprit, à la veille du premier vendredi de Juin, mois du Sacré-Cœur. N'y aurait-il pas là un témoignage que Jésus se souvient de nous au milieu de nos maux ? Du moins, ces rapprochements n'échapperont pas aux âmes ferventes et leur apporteront une consolation et un premier espoir...

Quant au résultat des délibérations ou au sens des réponses faites aux questions soumises à l'auguste assemblée, on ne les connaîtra que plus tard : un secret absolu sera imposé aux évêques et aucune communication ne sera faite à la presse. Les décisions arrêtées seront transmises par un messenger sûr au Pape, qui jugera souverainement.

Attendons avec confiance et prions : Dieu veille sur son Eglise, et le Sacré-Cœur aura pitié de nous.

La persécution. — Le vendredi 25 Mai, à 7 heures du matin, a eu lieu l'expulsion des Ursulines de Nevers. Les fenêtres du couvent ont été brisées par un serrurier. La police a pénétré par une ouverture, et a ouvert les portes extérieures.

Les religieuses étaient réunies dans la chapelle, entourées de nombreux catholiques. La supérieure a lu une énergique protestation, et a déclaré n'obéir qu'à la force. M. le vicaire général Garnier, représentant de Mgr l'Evêque, en tournée de Confirmation, a rappelé à M. Magnand qu'il tombe sous le coup de l'excommunication, puis a emporté le Saint-Sacrement, conduit processionnellement à l'église Saint-Pierre.

Une foule très nombreuse tombe à genoux sur son passage et chante des cantiques.

Après la messe et l'allocution du vicaire général, les 26 religieuses, au milieu des larmes et d'une vive émotion, se dispersèrent dans les couvents et familles de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

Litanies du Sacré-Cœur, Commentaires et Méditations, par A. DRIVE, directeur du *Messager du Cœur de Jésus*. — Un vol. grand in-18, avec une belle gravure du Sacré-Cœur et titre en deux couleurs. — Prix : 1 fr. 50. (H. et L. Casterman, éditeurs.)

« Exactitude doctrinale, écrit au sujet de cet ouvrage Mgr l'Evêque de Tournai, onction qui pénètre les âmes, remarquable concision qui fixe l'esprit du lecteur et plus encore les facultés de celui qui médite, rien n'y manque pour faire mieux connaître, pour faire aimer davantage le Cœur adorable qui nous a tant aimés. »

Ajoutons seulement que nul livre ne saurait mieux que celui-ci convenir aux exercices du Mois du Sacré-Cœur.

Considérations sur l'état présent de l'Eglise de France, par Mgr LATTY, évêque de Châlons. in-8°, 2 fr. (Poussielgue, Editeur).

Il s'agit dans ce travail de la loi de séparation, envisagée non pas dans sa mise en pratique, mais dans les faits qui l'ont préparée et dans ceux qui la suivront ; c'est une sorte de discours historique embrassant l'ensemble de notre histoire religieuse au dernier siècle, et éclairant par les leçons qui s'en dégagent nos jugements incertains sur l'ère nouvelle qui s'ouvre pour nous. Les *Considérations* s'achèvent sur des conclusions très précises, présentées modestement sous la forme de vœux, mais contenant en réalité tout un programme. La tâche future de l'Eglise de France y est nettement indiquée.

Librairie J. Salaun, Quimper.

Chemin de fer d'Orléans.

Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray.

Billets d'aller et retour à prix réduits — A l'occasion du Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du Samedi des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour les stations d'Auray et de Sainte-Anne-d'Auray, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des Billets simples.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (les trains poste et les trains express exceptés); ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 100 kilomètres de Sainte-Anne-d'Auray ou d'Auray sont valables pendant quatre jours, comptés de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les voyageurs, en provenance des au delà d'Auray vers Lorient, Quiberon ou Pontivy, porteurs de Billets pour Sainte-Anne-d'Auray, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Auray, tant à l'aller qu'au retour.

Plus de mauvaises digestions, plus d'aigreurs de l'estomac par l'emploi des Pastilles Vichy-Etat à la dose de deux ou trois après chaque repas. Se méfier des contrefaçons et exiger la marque Vichy-Etat.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

SANTÉ, FORCE, ENERGIE Telle est la devise du Merveilleux



ELIXIR DE ST-VINCENT DE PAUL
GUÉRISON RADICALE
et TRÈS RAPIDE de : **ANÉMIE**

NEURASTHÉNIE, PALES COULEURS, CHLOROSE; Convalescence de toutes les Maladies.

Plus de 50 ans de Succès certifiés. — Des milliers d'éloges à ce jour.
Brochure franco sur demande. GUINET, Ph^{ie}, 1, Rue Saulnier, Paris. Toutes Ph^{ies}

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Quimper; Fédération diocésaine des Œuvres catholiques, Congrès de 1906; Nécrologie; Quimper, Clôture du Mois de Marie; Saint-

Martin de Brest; L'enseignement au presbytère; Bibliographie.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome; France; Les Evêques à la basilique du Sacré-Cœur; Luçon; Saint-Brieuc; Jérusalem et les Lieux Saints; Congrès marial; etc.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Juin. — 1^{er} Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. S. TRINITÉ. Double de 2^{me} classe. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de sainte Marguerite d'Ecosse, Veuve.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de sainte Marguerite.

Lundi, 11. — S. Barnabé, Apôtre. Double-majeur. Rouge.

Mardi, 12. — S. Jean de Saint-Faond, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 13. — S. Antoine de Padoue, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 14. — FÊTE DU T. SAINT-SACREMENT (Fête-Dieu). Double de 1^{re} classe avec Octave privilégiée. Blanc.

Vendredi, 15. — Office de l'Octave du S. Sacrement; semi-double. Blanc.

Samedi, 16. — S. Jean-François Régis, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 17. — Dimanche dans l'Octave du T. Saint-Sacrement.

Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Kernouës	10 et 11 Juin.
Clédén-Cap-Sizun	du 12 au 16 Juin
Bolazec	17 et 18 Juin.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Les journaux ont publié des récits plus ou moins fantaisistes sur la réunion plénière des Evêques, sur les questions soumises à l'ordre du jour, les discussions qui ont eu lieu et les idées émises ou soutenues par plusieurs des prélats composant l'assemblée. Nous devons mettre en garde les prêtres et les fidèles de Notre diocèse contre ces racontars.

La vérité est que le secret le plus rigoureux a été imposé à tous, sous peine de suspension, *ipso facto*, et que pas un seul n'a pu l'enfreindre.

Cela étant, nous n'avons qu'à attendre avec confiance les décisions qu'il plaira au Souverain Pontife de donner après avoir pris connaissance des *avis* et des *vœux* de l'Episcopat français. Jusque là, contentons-nous de prier pour que le Saint-Esprit éclaire le Vicaire de Jésus-Christ et lui inspire les résolutions qui doivent, Nous n'en doutons pas, sauver l'Eglise de France.

II. Nous devons dire, cependant, que les prélats réunis hors séance ont été d'avis que les prêtres se trouvant dans les conditions requises peuvent, dès maintenant, faire les démarches nécessaires pour obtenir les pensions ou allocations que la loi de Séparation leur offre.

Il est bon de répéter que ces pensions ou allocations sont accordées à titre purement personnel et non pour rémunérer un service religieux quelconque, soit dans les associations cultuelles soit en dehors.

Dans les communes de moins de 4.000 habitants, les demandes d'allocations peuvent être faites légalement pour 8 années. Toutefois, Nous pensons qu'elles doivent être restreintes à la période simple de 4 années, toute prorogation supposant l'exercice du ministère dans une Association cultuelle.

III. Les jeunes prêtres qui prévoient qu'ils seront empêchés de se présenter pour subir leur examen annuel, aux jours indiqués dans le précédent numéro de la *Semaine religieuse*, doivent en informer *individuellement* M. le Supérieur du Grand-Séminaire.

IV. Décès. — Nous recommandons aux prières :

M. Cardinal, vicaire à Plouzané, décédé le 27 Mai ;

M. Goasven, recteur de Plouarzel, décédé le 3 Juin ;

M. Cozien, ancien vicaire de Plouégat-Guerrand, décédé le 3 Juin.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — Missions PLEYBEN, du 27 Mai au 17 Juin. Président, la 3^e semaine, M. le chanoine Godec, curé-doyen de Plouescat ;
— KERNOUES, du 3 au 16 Juin. Président, la 2^e semaine, M. Couloigner, aumônier à Plougouven.

III. — Retraites LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 10 au 16 Juin ;

— QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 10 au 16 Juin ;

— MORLAIX (*La Salette*), retraite bretonne pour les Tertiaires, du 24 au 30 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE — *Congrégation des Dames*. — La réunion du mois de Juin aura lieu le 10, dimanche de la Trinité, 2^e fête de la Congrégation

A 7 heures 1/2, sainte messe, suivie d'une instruction, de la rénovation des vœux du baptême et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

QUIMPER. — *Paroisse de Saint-Mathieu*. — Voici quel sera l'itinéraire de la procession du T. Saint-Sacrement, le dimanche 24 Juin :

Au sortir de l'église, rue du Chapeau-Rouge, place Terre-auduc, rue du Quai, le Quai, rue du Palais, bas de la place de La Tour d'Auvergne, rue et place Saint-Mathieu.

FÉDÉRATION DIOCÉSAINNE DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Congrès de 1906.

Le 2^e Congrès des œuvres catholiques du diocèse s'est tenu à Quimper, les dimanche, lundi et mardi de la Pentecôte, sous la présidence de Mgr l'Evêque qui a assisté à toutes les séances, sans exception, dirigeant les débats, les résumant ensuite et formulant les conclusions pratiques à retenir. Ce Congrès a été aussi, quelque peu, le Congrès du Sacré Cœur, car nous avons vu presque à chaque réunion, à côté de Monseigneur, le R. P. Lemius, l'apôtre infatigable de l'Œuvre de Montmartre. Et c'est, sans doute, pour donner cette signification au Congrès que la Jeunesse Catholique, qui avait si gracieusement orné la salle Jeanne d'Arc, avait tenu à prodiguer les drapeaux aux trois couleurs ornés d'un Sacré Cœur, avec cette inscription : « Cœur de Jésus, sauvez la France » !

† †

Le Congrès s'est ouvert dimanche, à 8 h. 1/2 du soir, en présence de 200 congressistes. Ils seront demain 300 et 400, représentant la plupart des groupes affiliés et certaines paroisses qui n'ont encore aucune œuvre.

Après la récitation du *Veni Sancte Spiritus*, Monseigneur souhaite la bienvenue aux congressistes et remercie les membres du Comité directeur qui ont travaillé avec tant de zèle à développer la Fédération et à préparer le Congrès.

Il fait ensuite une allusion discrète à la réunion des Evêques qui vient de se tenir à Paris, et ajoute : « Quelque tristes que soient les temps, ne nous décourageons pas ; nos efforts, pour stériles qu'ils aient pu paraître, ne seront pas inutiles, Dieu les fécondera à l'heure marquée... Prions avec confiance, et sachons attendre ; la sagesse n'est pas dans les décisions précipitées ; rapportons-nous à Dieu, et préparons un avenir meilleur par une soumission absolue à ceux qui ont la charge de nous commander... »

« Si, dans une bataille, l'obéissance des soldats aux chefs qui les dirigent est la première condition de la victoire, dans l'Eglise qui travaille à la conquête du ciel, les catholiques ne pourront assurer le triomphe de la cause de Dieu que par la soumission absolue à leur chef hiérarchique. Il faut que l'union se fasse ; mais elle ne peut se faire ni autour d'une idée, ni autour d'un homme politique ou autre, ni autour d'un journal, elle ne peut se faire qu'autour de cette pierre angulaire qu'est le Siège de Pierre et qui, seule, peut communiquer sa solidité inébranlable à tous ceux qui s'appuient sur elle, par la hiérarchie.

« Voilà pourquoi j'ai voulu fédérer les œuvres catholiques, les œuvres qui veulent, avant tout, travailler à la défense des intérêts religieux dans mon diocèse ; j'ai voulu les unir sous la direction de l'Evêque, afin qu'elles puissent participer ainsi à la solidité de l'Eglise elle-même et devenir capables de travailler efficacement au bien des âmes.

« C'est à cette fédération que vous allez consacrer vos efforts pendant ce Congrès, je prie Dieu de bénir nos travaux. »

Monseigneur donne la parole au R. P. Lemius. Tout le monde connaît cet ardent apôtre du Sacré Cœur, œuvre à laquelle, dans son exil, il ne cesse de consacrer tout son dévouement et toutes ses forces. « Il est doux, Monseigneur, dit-il, au lendemain de la réunion des Evêques, d'entendre tomber de votre bouche des paroles d'encouragement et de confiance. Sans doute, depuis 25 ans, nous marchons de défaite en défaite ; dernièrement même, le relèvement que l'on a cru entrevoir s'est changé en un vrai désastre, et nos ennemis se flattent déjà d'écraser pour toujours l'Eglise de France. Cependant, je veux espérer contre toute espérance parce que j'ai confiance dans les hommes de France... »

« Quand on étudie de près le tempérament français, on y découvre deux caractères bien marqués : il est religieux et il est apôtre.

« L'homme de France est religieux comme par instinct, et s'il paraît indifférent, c'est parce qu'on n'a pas su le prendre : on s'est adressé, de manières diverses, à son intelligence, alors qu'il fallait frapper à la porte de son cœur... « Quand les sophismes ont corrompu la tête de l'homme, a dit saint Paul de la Croix, il faut s'adresser à son cœur. » Aussi, dit à son tour le cardinal Pie, « Dieu a donné à notre temps le culte du Sacré Cœur parce que l'homme, dont l'intelligence est pervertie, ne peut plus être sauvé que par le cœur. »

Pour confirmer sa thèse, le P. Lemius cite quelques exemples entre mille dont il a été le témoin, durant sa vie d'apostolat, et montre les prodiges obtenus par le Sacré Cœur, même dans les milieux les moins favorables.

« L'homme de France est apôtre, il a besoin d'agir, et c'est parce que le socialisme a su exploiter ce caractère du tempérament français et l'engager au service d'une idée que cette secte est arrivée au succès.

« Retournez vers le Christ ces énergies qui veulent se dépenser, et les hommes de France ne deviendront pas seulement des catholiques, ils seront des apôtres. Donc, conclut l'orateur, si vous voulez réussir, groupez toutes vos œuvres autour du Sacré-Cœur. »

Monseigneur remercie le R. P. Lemius, et la séance est levée. Il est 10 h. 1/2.

† † †

LUNDI. — A 7 heures, les congressistes sont réunis à la Cathédrale pour la messe du Congrès, dite par Monseigneur l'Evêque. Après l'Evangile, le R. P. Lemius monte en chaire et, prenant pour texte ces paroles de Notre-Seigneur : *Sint unum*, il nous parle encore du Sacré-Cœur ; il nous montre ce Cœur adorable comme le centre nécessaire de toute vie chrétienne, de toute œuvre, comme de toute fédération d'œuvres catholiques, parce que lui seul peut assurer l'union des âmes et procurer aux œuvres vie et fécondité. « Sans doute, le centre d'une paroisse, c'est le prêtre, le centre d'un diocèse, c'est l'Evêque, le centre de l'Eglise catholique, c'est le Pape ; mais le prêtre, l'Evêque et le Pape ne sont que les représentants de celui qui vit continuellement parmi nous, le Cœur de Jésus, et c'est autour de lui, autour du tabernacle, que vous devez vous rassembler pour faire battre votre cœur à l'unisson du sien et ainsi créer cette unité nécessaire dans toute fédération, « un seul cœur et une seule âme », comme l'on disait dans la primitive Eglise.

D'ailleurs, le Cœur de Jésus est le principe nécessaire de toute vie et de toute fécondité surnaturelles : qui demeure en lui porte des fruits nombreux.

Il est aussi un modèle. C'est son amour, c'est son Cœur qui a porté Jésus à prolonger, à multiplier en quelque sorte son sacrifice par la sainte messe, afin de demeurer toujours parmi nous le principe de vie et d'union. A son exemple et pour réaliser cette union dont il est le principe et faire fructifier la vie qu'il communique,

sachons nous immoler, sacrifions au Cœur de Jésus et notre égoïsme et notre amour propre et nos idées personnelles, pour nous soumettre entièrement à la hiérarchie. D'ailleurs, nous dit le S. Concile de Trente, toutes les œuvres qui prétendent être catholiques doivent dépendre de l'Evêque, et Léon XIII comme Pie X n'ont cessé de rappeler le même enseignement. Enfin, pour faire l'unité, il faut s'unir au Cœur de Jésus par la Communion-puisque, nous dit S. Paul, « nous qui mangeons un même pain nous sommes un même corps avec Jésus-Christ ».

Pour faire écho aux paroles tout apostoliques du R. P. Lemius, les congressistes ont chanté avec les accents de la foi la plus vive le *Credo*, *Je suis chrétien*, *Nous voulons Dieu*, puis un cantique au Sacré-Cœur. Au moment de la Communion, ils se sont approchés en grand nombre de la sainte Table, allant demander au Cœur de Jésus cette union et cette vie féconde dont on venait de leur parler avec tant de flamme.



A 9 heures, première séance de travail. Rapport de M. G. Mauduit sur les œuvres scolaires.

Je dirai peu de choses des rapports eux-mêmes qui, je l'espère, seront publiés *in extenso* dans le compte-rendu du Congrès ; je me contenterai de signaler les idées principales et de rappeler les conclusions adoptées après la discussion qui n'a pas chômé, je me plais à en faire la remarque une fois pour toutes.

Après avoir constaté les progrès accomplis depuis un an par l'œuvre des écoles chrétiennes, M. G. Mauduit passe aux questions si importantes du recrutement et de la formation professionnelle du personnel enseignant, et montre la nécessité d'augmenter les ressources pour développer l'école normale ; il constate avec regret et sans pouvoir l'expliquer que les écoles libres de garçons sont beaucoup moins nombreuses que les écoles de filles.

Après cette lecture, Monseigneur demande que chacune des œuvres affiliées s'intéresse aux autres œuvres de la Fédération, les aide et les soutienne toutes afin que, par cette union des efforts et cette assistance mutuelle, le bien se fasse sur une plus grande échelle.

La discussion est ensuite ouverte et, après bien des observations et des répliques, les conclusions suivantes sont adoptées :

1° Il faut travailler à établir des écoles libres avec pensionnats, dans tous les centres un peu importants ;

2° Pour ce qui est des petites paroisses, il faut essayer de diriger vers l'école normale un jeune homme ou deux de bonne famille, capables de faire des études, afin que, rentrés plus tard dans leur famille avec leur brevet, ils puissent, à peu de frais, donner l'enseignement aux enfants de la paroisse ;

3° En ce qui concerne les certificats d'étude, il a été convenu qu'il faut y préparer les enfants et établir, à côté des commissions officielles, d'autres commissions libres qui délivreront aussi

des certificats, en laissant aux familles la faculté de décider devant laquelle des commissions se présenteront leurs enfants.

A 10 h. 1/2, rapport de M. l'abbé Cornou, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, sur l'œuvre des projections lumineuses. Dans un style très littéraire, parfois humoristique, et avec une précision remarquable, le rapporteur fait toucher du doigt les avantages sans nombre qu'on peut en tirer pour nos œuvres catholiques. Il nous parle des appareils, des divers modes d'éclairage, des vues photographiques, etc., et montre toutes ces choses sous un jour si attrayant, que tous les congressistes expriment le désir que l'œuvre des projections lumineuses se répande partout dans le diocèse et soit organisée par la Fédération.

Après une discussion animée, la conclusion suivante est adoptée : Il sera établi, à Quimper, une commission spéciale qui donnera périodiquement une sorte de cours de projections, auquel seront admis tous les catholiques, ecclésiastiques ou laïques qui voudront travailler à répandre cette œuvre... La cinématographie ne sera pas non plus négligée.

Enfin, et sur un sujet connexe aux questions traitées, M. Cornou demande et fait adopter le vœu qu'on centralise à Quimper les pièces de théâtre, saynètes, comédies, drames, etc., susceptibles d'être jouées dans les patronages, comme on l'a fait à Nancy. Le Comité directeur arrivera bien vite à constituer un recueil intéressant et à portée morale, auquel les œuvres affiliées pourront faire des emprunts à peu de frais.



A 2 heures, M. l'abbé Le Bihan, aumônier à Brest, présente un rapport fort intéressant et on ne peut mieux documenté sur les œuvres post-scolaires, patronages et cercles d'études.

Après avoir constaté que le nombre des patronages affiliés à la Fédération s'est élevé de 25 à 33 et avoir rappelé les divers modes d'organisation intérieure, M. Le Bihan nous montre tour à tour le côté religieux, le côté intellectuel et récréatif, le côté utilitaire et hygiénique et le côté familial de ces institutions. Il n'oublie pas les patronages de filles qui ont été créés, en ces derniers temps, à Brest, Quimper et Morlaix.

Passant ensuite aux cercles d'études qui sont comme le complément nécessaire de tout patronage, il déclare qu'ils sont aujourd'hui au nombre de 38 dans la Fédération, comprenant un chiffre de membres qui varie de 2 à 40. Le rapport conclut à la nécessité de créer des patronages partout où cela est possible, surtout dans les villes pour soustraire les enfants au laisser aller de la rue. Quant aux cercles d'études, ils peuvent et doivent s'établir partout : il n'est besoin pour cela ni de ressources considérables, ni de local spécial, il suffit d'un peu de bonne volonté...

Après un échange de vues entre les congressistes, Monseigneur résume les débats en déclarant que les patronages doivent avoir pour but premier non d'amuser, mais d'instruire et former à la

vie chrétienne ; les jeux et les amusements ne doivent venir qu'au second plan, sous peine de voir l'œuvre s'écrouler au premier choc comme une maison bâtie sur le sable.

Quant aux cercles d'études, Monseigneur rappelle les règles qu'il a eu déjà l'occasion d'établir. Les cercles d'études, étant des œuvres d'apostolat, doivent dépendre directement de l'Evêque, chef responsable de l'apostolat chrétien dans le diocèse. Il se réserve de nommer l'aumônier qui dirigera ces cercles et qui en répondra devant lui. Les cercles devront s'affilier à la Fédération. Il peut se créer d'autres réunions d'études en dehors de ces règles ; mais on ne devra pas les considérer comme œuvres catholiques, parce qu'elles ne se rattacheront pas à la hiérarchie.

A 5 heures, le R. P. Lemius vient parler de l'œuvre du Sacré-Cœur de Montmartre. L'œuvre est divisée en trois sections : la section des enfants, la section des femmes et la section des hommes. Elle a pour directeur le curé de la paroisse ou un prêtre de son choix, qui nommera, pour l'aider dans le recrutement et la direction de l'œuvre, un comité d'hommes et un comité de femmes. Ces comités peuvent être remplacés, dans les petites paroisses, par un zélateur principal et une zélatrice principale, nommés par le directeur et qui, comme les comités, travailleront avec les dizainiers et dizainières au développement et au bon fonctionnement de l'œuvre.

Tous les mois, chaque section se réunira à l'église devant l'autel du T. Saint-Sacrement et, autant que possible, devant le Saint-Sacrement exposé pour faire une heure d'adoration en union avec Montmartre et demander ensemble le salut de la France par le Sacré Cœur.

Le P. Lemius termine par un appel chaleureux à tous les congressistes en faveur de cette œuvre (1) dont il attend la fin de nos malheurs.

A 8 h. 1/2, nouvelle séance. M. l'abbé Cornou fait le compte rendu des travaux de la Fédération depuis le Congrès de Landerneau. Ce rapport sera publié *in extenso* ; je n'ai donc pas à le résumer. Je dirai seulement que Monseigneur a fait remarquer au rapporteur qu'il avait omis de mentionner dans son travail l'œuvre des catéchismes et l'œuvre des écoles libres, dont les progrès accomplis depuis un an méritent d'être signalés.

On traite ensuite la question du Bulletin de la Fédération. Après quelques explications et quelques objections, le projet est mis aux voix. Cette consultation ayant fait voir que plusieurs congressistes réservent leur jugement, Monseigneur propose de faire paraître le Bulletin pendant un an à titre d'essai et d'attendre le Congrès de 1907 pour régler définitivement la question et les détails qui s'y réfèrent.

(1) Nous rappelons, à ce sujet, que M. l'abbé Le Louët a reçu de Mgr l'Evêque mission officielle de créer et de développer l'œuvre dans notre diocèse.

Le P. Lemius ne veut pas nous laisser partir sans nous parler encore du Sacré Cœur, et il le fait avec son âme d'apôtre où l'on sent une tendresse débordante pour Notre-Seigneur, et ses paroles laissent dans toutes nos âmes cette espérance de plus en plus ferme que le Sacré Cœur sauvera la France.

MARDI. — A 7 heures, à la cathédrale, messe dite par M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre. Assistance moins nombreuse que la veille.

A 8 h. 1/2, rapport sur les œuvres agricoles. M. de Boisanger devait nous apporter, avec la théorie de ces œuvres si intéressantes, l'expérience d'une pratique intelligente et féconde ; hélas ! la maladie l'a cloué sur le lit, et c'est M. Croissant, président du syndicat agricole de Briec, qui nous donne le rapport prévu au programme du Congrès.

Avec une modestie qui n'a d'égale que sa compétence, M. Croissant nous expose les avantages des syndicats agricoles pour l'achat et l'expérimentation des instruments et machines et l'achat des engrais. S'ils n'ont pas organisé la vente en commun de leurs produits, c'est que ce genre d'opérations présente des difficultés sérieuses.

Parmi les services sociaux organisés par les syndicats agricoles, seule l'assurance contre la mortalité du bétail a pris quelques développements dans notre pays, grâce à la générosité du Gouvernement qui accorde un secours d'au moins 500 fr. à chaque œuvre qui se fonde. La mutuelle-incendie n'existe qu'à Plougastel, et la mutuelle-retraite n'a été tentée que par M. de Boisanger.

M. le marquis de Cheffontaines parle ensuite de la caisse rurale, complément nécessaire, dit-il, du syndicat agricole ; il fait voir les difficultés que peut rencontrer la création de cette œuvre et les avantages inappréciables qu'elle procure, surtout aux petits fermiers. Avec une compétence dont nous tenons à le féliciter, en le remerciant de la bonne grâce avec laquelle il l'a mise au service de notre œuvre, il parle de quelques instruments agricoles nouveaux qu'il a fait expérimenter dans le syndicat de Fouesnant dont il est le président : la herse-rouleau, et surtout la machine avec moteur à pétrole qui bat, secoue, vanne le blé et le met en sacs avec une rapidité qu'on peut dire merveilleuse.

Si les syndicats agricoles assurent des avantages si précieux, comment se fait-il que l'immense majorité des agriculteurs de notre pays y soit encore rebelle ? A cette question posée, par un congressiste, on répond qu'on ignore ces avantages et que le meilleur moyen de dissiper ces ténèbres serait de créer un groupe de conférenciers et peut-être un Bulletin qui feraient connaître partout les immenses services que peuvent rendre ces institutions.

Un congressiste soulève ensuite la question des *placenners* des environs de Saint-Pol de Léon, dont la situation préparerait, dit-on, un succès facile au socialisme. La discussion s'anime ; l'un

parle de syndicat mixte, l'autre demande qu'on organise ces *placenners* en syndicat purement ouvrier pour leur permettre, après études de leurs droits, d'imposer aux employeurs plus de justice à leur égard. M. Le Pape, vicaire à Saint-Louis, met les choses au point et, en deux mots, expose la théorie catholique de l'organisation du travail : qu'on crée d'un côté des syndicats d'employeurs, de l'autre des syndicats d'ouvriers ou d'ouvrières et, pour unir les deux, qu'on établisse une commission mixte composée d'un nombre égal d'employeurs et d'ouvriers. On trouvera dans cette commission, qui étudiera en commun les conditions du travail, le moyen de prévenir tout conflit et de régler au mieux des deux partis toutes les questions qui pourraient se présenter.

Pendant ce temps, dans une salle séparée, s'étaient réunis les prêtres et quelques hommes d'œuvres de nos paroisses maritimes pour étudier les meilleurs moyens d'assurer les intérêts religieux et professionnels des marins-pêcheurs.

† †

A 2 heures, réunion de clôture. Le R. P. Lemius nous parle, une dernière fois, du Sacré Cœur, qui veut régner sur la France.

On ne règne pas, nous dit-il, par la violence, ni par l'intérêt, ni même par le génie ; l'histoire nous montre, par de nombreux exemples, que de tels moyens n'ont jamais fondé que des royaumes d'un jour. On ne règne qu'en montrant du cœur, comme une mère en prodigue à son enfant. « Nous sommes entraînés par les liens du cœur, » disait S. Augustin, et Notre-Seigneur lui-même a dit : « J'attirerai tout à moi » ; par quel moyen ? *Vinculis caritatis*, par les liens de l'amour, par le cœur, comme le prouve sa vie tout entière, et voilà pourquoi Léon XIII a salué le Cœur de Jésus comme le centre et le roi de tous les cœurs.

Mais la France a une place privilégiée dans ce Cœur adorable. *Vivat Christus qui diligit Francos*, vive le Christ qui aime les Français ! Ce cri résume l'histoire de la France chrétienne et nous rappelle, tantôt les avances amoureuses de Jésus qui viennent récompenser notre fidélité, tantôt les épreuves, douloureuses parfois mais toujours miséricordieuses, qui viennent châtier nos crimes. Et quand la France refuse d'entendre ses appels, Jésus ne l'abandonne pas ; Il lui envoie sa Mère, à la Salette, à Lourdes et à Pontmain, multipliant les miracles pour nous rappeler les paroles de son Cœur sacré à la bienheureuse Marguerite-Marie : « Je régnerai malgré mes ennemis, je triompherai ». Sans doute la France mérite d'être châtiée ; mais, devant ces témoignages d'amour que ne cesse de nous donner le Sacré Cœur, nous devons avoir confiance que notre patrie peut encore être sauvée. Hâtons ce jour en honorant et en faisant honorer autour de nous le Sacré Cœur de Jésus....

Monseigneur remercie le P. Lemius de ses paroles d'une éloquence si enflammée, il est sûr qu'elles auront rendu plus ardent l'amour du Sacré Cœur dans l'âme de tous les congressistes. Sa

Grandeur ajoute : « Nous nous étions réunis en congrès pour mettre dans les âmes bretonnes un peu de courage et de confiance, nous en avons besoin pour soutenir toutes les œuvres de la Fédération et en créer de nouvelles. Mais ouvrez largement vos cœurs à l'espérance, comme nous l'a dit si éloquemment le R. P. Lemius ; sans doute vous rencontrerez des obstacles, vous aurez à faire bien des sacrifices ; mais vous trouverez dans le Cœur de Jésus, conquérant le monde par son amour, un modèle qui vous gardera et, en même temps, une force qui vous conduira à la victoire.

» D'ailleurs, l'ennemi n'est pas en dehors de nous, dans ceux qui nous persécutent, l'ennemi est en nous-mêmes. Notre malheur est que beaucoup de catholiques ne se préoccupent pas assez de savoir s'ils sont ou non dans la bonne voie, s'ils sont ou non dans l'orthodoxie. Le seul moyen de couper court à ce danger, c'est de vous grouper autour de l'Evêque, d'accepter sa direction, en un mot de vivre et d'agir toujours en vrais catholiques. Ayez donc confiance et comptez sur les bénédictions que Dieu répand abondamment sur ceux qui sont soumis : *Vir obediens loquetur victorias*. »

Monseigneur termine en récitant deux *Pater* et deux *Ave* pour les organisateurs du Congrès et les œuvres affiliées, trois invocations au Sacré Cœur de Jésus, et donne sa bénédiction aux congressistes comme témoignage que Dieu leur assurera les secours nécessaires pour faire fructifier, sur tous les points du diocèse, les saintes ardeurs et les idées généreuses dont leurs âmes se sont remplies pendant ces deux jours de recueillement et de travail.

P. J.

† † †

Monseigneur avait adressé au Souverain Pontife le télégramme suivant, au nom du Congrès :

Les Œuvres catholiques de la Fédération diocésaine réunies en Congrès sous la présidence de leur Evêque, prient Notre Saint Père le Pape d'agréer l'assurance de leur entière soumission et l'hommage de leur vénération filiale.

FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Son Em. le Card. Merry del Val a daigné répondre au nom de Pie X :

Le Saint Père bénit de cœur les Œuvres de la Fédération diocésaine dont Votre Grandeur interprète les sentiments.

Card. Merry del Val.

Après avoir donné la Confirmation à Pleyben, Mgr l'Evêque s'est rendu à Morlaix ; il assistera, mardi 12 Juin, au service de trentaine pour le repos de l'âme de Mgr Fallières, à Saint-Brieuc. Sa Grandeur rentrera à Quimper dans la journée de mercredi.

Nécrologie. — I. Par suite d'un malentendu, nous avons appris trop tard pour l'annoncer dans notre dernier numéro la mort de M. Cardinal, vicaire à Plouzané, décédé à Saint-Vougay, le 27 Mai, dans sa 34^e année.

Né à Guiclan le 17 Septembre 1872, ordonné prêtre le 19 Décembre 1896, M. Cardinal (Jean-Marie) fut vicaire d'abord à La Roche-Maurice, puis (Mai 1901) à Plouzané, également apprécié, dans l'une et l'autre paroisse, pour ses grandes qualités d'esprit et de cœur comme pour sa piété et son zèle. Malheureusement, ses forces ne répondaient pas à sa bonne volonté. Gravement atteint depuis plusieurs années d'un mal implacable, il a continué à remplir son ministère, soutenu par une indomptable énergie et surtout un grand désir de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes....

Il y a quelque temps, une opération chirurgicale fut déclarée nécessaire ; le malade s'y soumit comme à un devoir : « du moins, disait-il, le bon Dieu ne pourra me rien reprocher sur ce point ». Hélas ! au lieu de la guérison, ce fut la mort qui arriva. M. Cardinal l'a vue arriver sans crainte : au confrère qui l'exhortait à faire le sacrifice de sa vie il répondit « qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois ». Dans les dernières heures, il suppliait avec force ceux qui l'assistaient de répéter souvent pour lui les invocations à Jésus, à Marie, à Joseph, patron de la mort.... Le dimanche 27 Mai, il s'éteignit doucement entre les bras de son frère, recteur de Saint-Vougay, et de son vénérable père, vrai patriarche qui, lui aussi, faisait à Dieu le sacrifice d'un fils bien aimé...

Le correspondant qui a bien voulu nous envoyer ces détails édifiants ajoute : « A Plouzané, le souvenir de l'abbé J.-M. Cardinal durera longtemps ; longtemps on se dira le bien qu'il y a fait et l'affectueuse estime dont on l'entourait. C'est à lui qu'on peut appliquer vraiment ces paroles de nos Livres saints : *Consummatus in brevi explevit tempora multa*. »

Après un service célébré à Saint-Vougay, au milieu d'une grande affluence de fidèles et de prêtres, le corps de M. Cardinal a été transporté à Guiclan, où un nombreux cortège de parents et de confrères ont assisté à l'inhumation.

II. Nous avons le regret d'annoncer encore la mort de deux autres prêtres, décédés dans le même canton de Saint-Renan, le 3 Juin.

C'est d'abord M. Goasven, recteur de Plouarzel, prématurément enlevé dans sa 51^e année. Né à Landivisiau le 5 Décembre 1855, ordonné prêtre le 20 Décembre 1879, M. Goasven (François) fut d'abord professeur au collège de Lesneven, puis (10 Août 1880) vicaire à Riec, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Devenu aumônier des Frères à Châteaulin (2 Avril 1892), ensuite chapelain du cimetière à Brest (14 Mars 1894), il fut nommé recteur de Locronan le 8 Novembre 1895, et transféré à Plouarzel le 16 Mai 1904. Sa santé, qui fut de tout temps délicate, continuait à s'altérer et il

n'a pas pu réaliser dans cette excellente paroisse où, comme ailleurs, il s'était fait aimer, tout le bien qu'il eût désiré. Dieu, qui tient compte surtout de l'intention, a accepté en échange sa résignation dans les souffrances et la générosité de son sacrifice.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Goasven sera célébré, à Plouarzel, mardi 12 Juin, à 10 heures.

III. M. Cozien (François-Marie), prêtre habitué à Lampaul-Plouarzel, était âgé de 52 ans. Né à Ploumoguier le 27 Janvier 1854, ordonné prêtre le 10 Août 1886, il fut vicaire d'abord à l'île de Sein (16 Avril 1887), puis à Plouneventer (Juin 1893), enfin à Plouégat-Guerrand (Décembre 1893). Démissionnaire quelque temps après, il se retira à Lampaul-Plouarzel. Il est mort dans sa famille, à Ploumoguier, après une longue et douloureuse maladie, édifiant tous ceux qui l'ont assisté, par sa patience, ses sentiments de foi et de piété.

R. I. P.

QUIMPER. — Clôture du Mois de Marie. — Jeudi dernier, la population de Quimper a donné une nouvelle preuve de son attachement aux belles manifestations du culte catholique. Certes, quoi qu'on en dise, ce n'est pas elle qui fournira, de longtemps, l'argument péremptoire et décisif aux inconscients prôneurs de la suppression des processions. A les entendre, elles ne répondraient plus aux aspirations populaires : concours plus ou moins hippiques, sports athlétiques, cycliques, gymnastiques, etc., suffiraient désormais au suprême bonheur des foules, avec les distributions quotidiennes d'un fourneau, dit économique ; *panem et circenses*... Eh bien, non ! Quimper vient de leur en donner le démenti le plus formel et il se prépare à l'accentuer, dans quelques jours, d'une manière plus magnifique, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Ce n'est pas à dire pour cela que notre ville n'aime pas à se divertir le cas échéant, peut-être même d'une manière qu'on souhaiterait moins exubérante, par exemple à certaines retraites aux flambeaux ; mais elle sait se recueillir aussi, prendre une attitude digne et respectueuse lorsque, à l'appel des cloches, elle se porte en masse aux fêtes religieuses, qu'il s'agisse d'honorer Dieu dans le Sacrement de son amour, ou de célébrer la gloire des saints et en particulier de sa Mère, la douce Vierge Marie. Or, c'était en l'honneur de la Patronne de Quimper qu'était organisée la procession de jeudi, dernier jour de Mai. Elle fut en tout point édifiante.

Autrefois, le mois de Marie se clôturait très solennellement à la cathédrale de Saint-Corentin par le chant du *Te Deum*, tandis que ses hauts clochers lançaient, dans le silence du soir, leur majestueux carillon. Mais, il y a quelques années, l'idée d'un pèlerinage à l'antique sanctuaire de Loc-Maria, si cher aux Quimpérois, fut adoptée avec enthousiasme, et l'on a pu constater, cette fois encore, combien est en faveur cette heureuse innovation.

La procession, sortie à 8 heures du soir, s'est déroulée, longue de près d'un kilomètre, avec bannières et statues, dans le crépuscule printanier, sous les magnifiques allées verdoyantes qui bordent l'Odéon, au pied du Frugy. Pas un cri discordant, pas un sifflement suspect dans les bocages du parcours ou à l'entour de l'église, partout recueillement et attitude respectueuse.

Les portes du sanctuaire s'ouvrent bientôt devant la procession et, malgré ses vastes proportions, il devient insuffisant ; de nombreux pèlerins se voient obligés de rester sur le parvis ; ils n'en ont que plus de mérite, et Notre-Dame de Loc-Maria saura les dédommager, comme aussi le groupe d'hommes obligés, faute de sièges, de s'asseoir pendant le sermon sur les marches de l'autel et la base des colonnes.

Après un chœur de bienvenue, parfaitement exécuté, M. l'abbé Pellé, professeur au collège Saint-Yves, a intéressé vivement l'assistance par une émouvante paraphrase du *Salve Regina* : « Reine du Ciel, la Vierge Marie porte depuis des siècles le titre de Reine de France. C'est sous ce vocable que, dans nos temps troublés, nous aimons à invoquer sa toute puissante protection. C'est aussi pour cela que nous sommes venus, si nombreux, déposer aux pieds de son antique statue nos hommages et la prier de se montrer plus que jamais Mère de miséricorde. Qu'elle daigne fléchir en notre faveur la justice de son Fils Jésus et arrêter son bras vengeur... »

M. le chanoine Quidelleur donne ensuite la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement. Un dernier cantique, cri d'amour et de confiance, dit à la Vierge bénie non pas adieu mais « au revoir », et la foule par groupes ne tarde pas à s'écouler, emportant les plus salutaires impressions de cette réconfortante cérémonie.

J. B.

SAINT-MARTIN DE BREST. — On nous écrit :

« Les personnes qui ont assisté à la cérémonie de la Première Communion à Saint-Martin de Brest, le 31 Mai, ont été dans l'admiration de la bonne tenue des 1.200 enfants, qui contrastait avec celle déplorable d'il y a deux ou trois ans. Le zélé clergé, les dames et jeunes filles qui surveillaient les filles et surtout (à cause de l'exemple plus rare), les jeunes gens du patronage qui gardaient les garçons doivent être, à juste titre, fiers du beau résultat obtenu. Ce pieux spectacle était réconfortant, en ce temps où le sentiment religieux des masses a besoin d'être réchauffé, et chacun en aura emporté un doux souvenir. »

...

L'enseignement au presbytère. — L'article 66 de la loi du 15 Mars 1850, sur l'enseignement, portait que les ministres des différents cultes *reconnus par l'Etat* peuvent donner l'instruction secondaire « à quatre jeunes gens au plus,

destinés aux écoles ecclésiastiques..., à la condition d'en faire la déclaration à l'Inspecteur ».

Par une circulaire en date du 4 Avril 1906, M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'avertir les recteurs que cette faveur a cessé d'exister, puisqu'il n'y a plus de culte *reconnu* par l'Etat. Le bénéfice de cette faveur est maintenu, « jusqu'à la fin de la présente année scolaire, à ceux qui en jouissent actuellement, mais, sous aucun prétexte, ce délai ne saurait être dépassé. »

A la suite de cet avis, publié dans sa partie officielle, la *Semaine religieuse* de Cambrai ajoute : « Nous ferons observer que MM. les curés et vicaires peuvent néanmoins, comme tous les autres citoyens, continuer à donner des leçons particulières à un enfant et même à plusieurs en même temps, s'ils sont de la même famille. »

BIBLIOGRAPHIE. — Camaret-sur-Mer. LE REGISTRE COMMUNAL PENDANT LA RÉVOLUTION ET LES QUELQUES ANNÉES QUI SUIVIRENT, publié par M. J. TÉPHANY, chanoine titulaire, doyen du Chapitre de la Cathédrale de Quimper. — M. le chanoine Téphany publia en 1902, sous le titre modeste de « courte Notice », une très intéressante monographie de sa paroisse natale, Camaret : description des curiosités naturelles du pays et de ses monuments, avec l'histoire des faits mémorables qu'ils rappellent. Dans un second volume, qui vient de paraître, le vénéré doyen nous fait connaître, en une série de documents authentiques originaux, le détail de ce qui s'est passé dans la commune pendant la période révolutionnaire. Faits concernant la défense du port ou de la presqu'île, mouvements de troupes — assez fréquents — et réquisitions auxquelles ils donnent lieu, « événements » locaux de toute importance : règlements municipaux taxant le prix des denrées, plaintes contre les fraudes de marchands peu scrupuleux, affaires de police ou simples racontars jetant un émoi momentané dans la population, tout cela défile devant nos yeux et nous donne la physiologie — bien vivante — d'une petite ville maritime bretonne « à une des époques les plus lamentables de notre histoire nationale ». Ce qui se passait à Camaret laisse deviner ce qui se passait ailleurs.... et pourrait se renouveler plus tôt qu'on ne pense ; aussi nous croyons que les documents publiés par M. Téphany n'intéresseront pas seulement ses compatriotes auxquels, dit-il, son ouvrage est surtout destiné. Tous ceux — et le nombre en est grand — que passionnent les études d'histoire locale ou qui se plaisent aux rapprochements curieux entre le passé et le présent sauront gré au savant chanoine de leur avoir communiqué les fruits de ses recherches, et assureront à son livre le succès qu'il mérite.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Plusieurs journaux ont donné à entendre que la santé du Saint Père laisse de nouveau à désirer. Il n'en est rien, heureusement ; le Pape (qui est entré, le 2 Juin, dans sa 72^e année) a pu reprendre toutes ses occupations et donne chaque jour de nombreuses audiences.

Dimanche, Pie X a assisté à un *Te Deum* chanté, par son ordre, à la chapelle Sixtine, pour remercier Dieu d'avoir préservé le roi et la reine d'Espagne dans l'horrible attentat dirigé contre eux, le jour de leur mariage. La plupart des cardinaux présents à Rome ont assisté à la cérémonie ainsi que le corps diplomatique.

L'*Osservatore Romano* a publié un bref pontifical réunissant en une seule Congrégation la Congrégation des Evêques et Réguliers et la Congrégation de la discipline régulière.

La S. Congrégation des Rites s'est réunie au Palais du Vatican pour tenir une séance préparatoire, à laquelle a été soumise la discussion de deux miracles attribués à l'intercession du Bienheureux Pierre-Louis-Marie Chanel, prêtre mariste, proto-martyr de l'Océanie, miracles proposés pour la canonisation du Bienheureux.

FRANCE. — L'assemblée des Evêques — La cinquième et dernière réunion des Evêques assemblés à Paris a eu lieu le vendredi matin, 1^{er} Juin. Un messenger officiel a été désigné pour porter les réponses au Souverain Pontife qui donnera la décision souveraine.

On sait que le secret le plus absolu a été imposé aux Evêques : il ne faut donc attacher qu'une importance très relative aux informations publiées par les journaux... La *Croix* donne « ces détails extérieurs qu'elle a pu connaître.

» Le premier est qu'on ne doit pas considérer l'assemblée comme terminée. Elle se réunira à nouveau, dans un temps sans doute assez rapproché, ce qui semble indiquer qu'il y a des points — et peut-être le principal — restés en suspens.

» Le deuxième est qu'une Commission permanente a été nommée, dont les membres ne sont pas encore connus, mais où l'on sait cependant que l'assemblée s'est attachée à représenter les diverses manières de voir.

» Le troisième est que le Pape seul est juge suprême et qu'on peut être assuré qu'il ne laissera pas périliter en ses mains ce qu'il considérera comme des droits essentiels de l'Eglise.

» Nous n'en savons pas plus long, mais ceci n'est-il pas

assez pour légitimer le titre dont nous avons fait précéder ces quelques lignes : « Patience ! »

Le devoir des catholiques de France en ce moment est de prier pour le chef auguste de l'Eglise, d'être prêts à recevoir d'un même cœur les instructions qui leur seront données de sa part et à les suivre sans hésitation, sans discussion et sans réserve, lors même qu'elles ne répondraient pas à leurs vues personnelles.

Les Evêques à la Basilique du Sacré-Cœur. — Sur l'invitation de Son Em. le cardinal Richard, les évêques réunis en assemblée générale à Paris ont tenu, après la clôture des séances, à assister à la réunion du premier vendredi de Juin à la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. Ils s'y sont rendus individuellement et ont assisté, en habit de ville, à la cérémonie.

Les évêques sont entrés, au son de l'orgue, à la suite de S. Em. le cardinal Richard et de Mgr Amette, qui était en habit de chœur.

Le *Magnificat* a été chanté en actions de grâces pour l'heureuse issue de l'assemblée.

Au nom de S. Em. le cardinal Richard, Mgr le coadjuteur de Paris a adressé, dans le chœur, à la vénérable assemblée une pathétique allocution. Mgr Amette a dit que l'épiscopat avait voulu terminer ses travaux par un hommage et une prière. La basilique du Sacré-Cœur est l'œuvre du Vœu National. C'est donc là que les évêques, représentant tous les diocèses de France, devaient venir « protester que la France chrétienne ne veut pas être séparée de Dieu ». C'est pourquoi ils renouvelleront tous ensemble, dans un instant, au nom du peuple chrétien, la consécration du pays au Sacré-Cœur, et cette consécration aura ainsi un caractère vraiment national.

En même temps, ils demanderont à Dieu « de bénir leurs travaux, leurs luttes, leurs sacrifices ». Mgr Amette affirme, d'une voix vibrante, que, dans ces travaux d'hier, comme dans les luttes et les sacrifices de demain, ils n'ont eu et n'auront en vue que le bien de l'Eglise et de la patrie.

Puis les évêques, tous ensemble, unissant leurs voix en même temps que leurs âmes, prononcent l'acte de consécration de la France au Sacré Cœur de Jésus.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

LUÇON. — Mgr Catteau, évêque de Luçon, venu à Paris pour prendre part à la grande réunion de l'épiscopat, est tombé dangereusement malade ; le mercredi, sentant la gravité de son état, il demanda à recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction. Une amélioration sensible s'est produite,

et l'on espère que Dieu épargnera au diocèse de Luçon une perte qui, dans les circonstances présentes, serait doublement cruelle.

SAINT-BRIEUC. — Le service solennel de trentaine pour le repos de l'âme de Mgr Fallières sera célébré, à Saint-Brieuc, mardi 13 Juin. L'oraison funèbre du vénéré défunt sera prononcée par Mgr Dubourg, évêque de Moulins.

Jérusalem et les Lieux Saints. — Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* organise pour le 16 Août son pèlerinage annuel des vacances (le XV^e) à Jérusalem et aux Lieux Saints.

Afin de rendre ce pieux voyage plus intéressant encore, les pèlerins visiteront, en allant : Naples, Constantinople, Smyrne, Ephèse, Beyrouth, Le Liban, Damas. Les souvenirs historiques et chrétiens qu'ils rencontreront en suivant ce bel itinéraire leur seront une excellente préparation pour la visite des Lieux Saints de Palestine. Au retour il y aura, comme d'habitude, un arrêt en Egypte pour permettre de visiter le Caire, les Pyramides et Memphis.

Le pèlerinage rentrera le 20 Septembre pour permettre aux professeurs de prendre un peu de repos avant la rentrée des classes. Mais la faculté de prolonger d'une ou deux semaines le séjour en Palestine sera laissée à tout pèlerin qui en exprimera le désir et sans perte du billet de retour. On pourra aussi faire le pèlerinage de Rome et s'embarquer à Naples.

Prière de demander le programme détaillé à M. l'abbé Potard, secrétaire du pèlerinage de Jérusalem, rue Humboldt, 26, Paris, XIV^e.

Congrès marial. — On annonce qu'un Congrès marial international se tiendra, au mois d'Août, au célèbre pèlerinage de Notre-Dame des Ermites à Ensiedeln (Suisse). Sa Sainteté le Pape Pie X, le R^me prince abbé, et Mgr l'évêque de Coire, dans le diocèse duquel se trouve l'abbaye, ont daigné bénir ce projet.

Cette belle assemblée devait d'abord se tenir à Cologne, mais la coïncidence du Congrès catholique allemand a fait renvoyer à une autre année la désignation de cette ville.

Le programme du Congrès contiendra une partie dogmatique, morale et historique en l'honneur de la Sainte Vierge, et une partie pratique comprenant les moyens de développer la dévotion à Marie.

Les travaux devront être adressés avant le 1^{er} Juillet.

Une chrétienne parole. — M. Ed. Drumont a rappelé ces jours derniers une parole du général Chanoine, auquel tant et de si cruelles douleurs n'ont pas enlevé la lucidité et la netteté de l'esprit.

Cette parole, nous la présentons aux méditations de nos lecteurs. Puisse-t-elle leur faire comprendre la nécessité de prier et de faire pénitence !

« Un général de ses amis lui décrivait la désorganisation de notre armée. Il lui démontrait que notre défaite était, hélas ! inévitable dans de pareilles conditions.

« Un officier de marine énumérant les méfaits de Pelletan, constatait en même temps que notre marine n'existait plus que de nom.

— « Alors, dit le général Chanoine, vous êtes menacé des deux côtés, sur terre et sur mer.

— « Sans doute.

— « Il y a cependant un côté par où vous êtes menacé encore et auquel vous ne pensez pas.

— « Lequel donc ? »

« Le général Chanoine montra le Ciel.

« C'est le pendant du mot dit à Henri Lasserre par Hello, un jour où ils se promenaient tous deux dans cette féerique Exposition de 1867, où l'on assistait comme à une apothéose de l'orgueil, du luxe et de la volupté, où l'on entendait partout ce que Bossuet appelait « les hennissements de la luxure ».

— « Que cherchez-vous donc, dit Henri Lasserre à Hello ?

— « Je regarde du côté des Tuileries... Elles ne brûlent pas encore. »

« Les Tuileries ont brûlé un peu plus tard... »

BIBLIOGRAPHIE

La Vie des Saints, Récits d'une grand'mère à ses petits-enfants, par la vicomtesse BERNARD DE LA FRÉGEOLIERE. L'ouvrage complet aura 12 volumes, dont 6 (Juin compris) ont déjà paru. (Victor Retaux, éditeur). Prix du volume : 1 fr. 25.

Nos petits lecteurs aimeront à se procurer cette vie des saints pour y faire leur lecture quotidienne. La forme adoptée par l'auteur, un dialogue entre une grand'mère et ses petits-enfants, tient l'attention constamment en éveil et coupe heureusement le récit par des réflexions et des questions d'une allure vive et animée. Les enfants de nos jours ne connaissent pas assez la vie des saints : souhaitons que le charmant ouvrage de M^{me} de la Frégeolière la leur fasse aimer et imiter.

VIENT DE PARAÎTRE

L.-A. GAFFRE et A.-C. DESJARDINS. Le divorce de la République et de l'Eglise. De Clovis à M. Loubet, d'Anastase II à Pie X. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. (P. Téqui, lib.-éditeur.)

Parmi la littérature relativement considérable que nous a valu la loi de Séparation récemment promulguée, les études historiques que viennent de publier sous ce titre MM. Gaffre et Desjardins méritent à plus d'un titre d'attirer et de fixer l'attention du public catholique.

Données naguère sous forme de conférences qui ont obtenu le plus vif succès, elles n'ont rien perdu de leur actualité et plus que jamais, à l'heure où la Franc-Maçonnerie vient de décréter le divorce violent de l'Eglise et de l'Etat, elles gardent toute leur opportunité.

Librairie J. Salaun, Quimper.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

BOURSE & BANQUE

Louis CHARTIER, Représentant
(14^{me} année)

86, rue de Siam, BREST
26, Place Thiers, MORLAIX

Traite sans frais supplémentaires par correspondance.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Vêtements Ecclésiastiques.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 15 Juin 1906.

N^o 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La Jeunesse catholique et le mouvement social.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Ligue patriotique des Françaises; Notre-Dame de Rumengol; San-

tec; Nécrologie; Morlaix; Le R. P. Hervé Jéhou; La succession cultuelle des fabriques.

IV. — Nouvelles du monde catholique: Rome; France; Pèlerinage national à Notre-Dame de la Salette.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Juin. — Dimanche dans l'Octave du T. Saint-Sacrement (2^e après la Pentecôte). Office du jour; semi-double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Hervé, Confesseur.

Vêpres du jour, avec mémoires de l'Octave, de S. Hervé et des S^{ts} Martyrs Marc et Marcellien.

Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 18. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mardi, 19. — S^{te} Julienne de Falconiéri, Vierge. Double. Blanc.

Mercredi, 20. — De l'Octave. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 21. — Octave du T. Saint-Sacrement. Double. Blanc.

Vendredi, 22. — FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. Double de 1^{re} classe. Blanc.

Samedi, 23. — Notre-Dame Auxiliatrice (Au Supplément, 24 Mai). Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 24. — 3^e Dimanche après la Pentecôte. NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Bolazec 17 et 18 Juin.

Guipavas du 19 au 26 Juin.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. L'examen des prêtres ordonnés avant le 1^{er} Janvier 1896, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, est fixé au mardi 25 Septembre.

Le décret de 1809 sur les Fabriques, avec les modifications apportées par la loi municipale de 1884, la loi de finances du 25 Janvier 1892 et le décret du 27 Mars 1893 ne feront plus partie du programme de l'examen.

II. Nominations. — Par décision du 7 Juin, ont été nommés :

M. Lein, ancien recteur de Landeleau, recteur de Plouneour-Ménez, en remplacement de M. le chanoine Jouve, démissionnaire ;

M. Léostic, recteur de Lanrivoaré, recteur de Plouarzel ;

M. Dénier, vicaire à Gouesnou, recteur de Lanrivoaré ;

M. Maout, jeune prêtre, de Saint-Evarzec, vicaire à Gouesnou ;

M. Piriou, ancien professeur à l'Ecole Saint-Yves, vicaire à Saint-Corentin de Quimper ;

M. Madec (F.-M^{ie}), auxiliaire à Plonévez-Porzay, vicaire au Relecq-Kerhuon ;

M. Le Corre (J.-M.), auxiliaire à Pont-Aven, vicaire à Rosporden ;

M. Bellec, vicaire à Loperhet, vicaire à Plouzané ;

M. Saout (G.-M.), jeune prêtre, de Saint-Méen, vicaire à Loperhet.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Jeunesse catholique et le mouvement social.
— Nous sommes aux jours suprêmes, et c'est pourquoi il importe tant que l'ardeur de la Jeunesse catholique, si heureusement ranimée, reçoive une direction sûre, que le mouvement religieux et social auquel elle se livre avec tant de générosité ne s'égare point.

On vit quelque chose de semblable en 1848 ; alors aussi des craintes se mêlèrent aux espérances que ce réveil faisait naître.

L'*Ami de la Religion* publia, à ce sujet, deux lettres de M. de Montalembert, qui devinrent, dit Louis Veuillot, le programme de tous les catholiques de France (1).

Voici, d'après le grand journaliste, quelle en fut l'occasion :

(1) *Mélanges*, 1^{re} série, tome III, page 477.

« L'*Ère Nouvelle* fut fondée en 1848, au mois d'Avril, dans le but de rapprocher les catholiques des démocrates. Les hommes distingués qui rédigeaient ce journal avaient des intentions excellentes, mais leur but nous paraissait chimérique, et quelques-uns de leurs raisonnements nous semblaient dangereux. Leur principal axiome nous faisait peur. Ils disaient : *Le christianisme, c'est la démocratie même*. Pleine de verve républicaine, l'*Ère Nouvelle* multipliait les attaques contre les rétrogrades, les sectateurs du passé, etc., etc. Enfin M. de Montalembert crut qu'il convenait de parler. Il combattit avec autant de bon sens que d'énergie les sentiments que l'on s'efforçait d'introduire parmi les catholiques. »

« Vous devez le comprendre, disait M. de Montalembert aux rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, ce n'est ni la critique littéraire, ni l'archéologie, ni la philosophie, ni la politique même qui doivent réclamer la première place dans vos préoccupations. Si je ne me trompe, l'*Eglise court aujourd'hui un danger considérable et nouveau, que les écrivains catholiques ont pour mission spéciale de dénoncer, de prévenir et de combattre*. »

« La société, chacun le sait, n'a point de pire ennemi aujourd'hui que le socialisme... Si la contagion socialiste allait envahir jusqu'aux enfants de l'Eglise elle-même, si une portion de notre jeunesse catholique avait le malheur d'ouvrir son esprit et son cœur à ces doctrines fallacieuses, c'est alors vraiment que le mal pourrait sembler irréparable et qu'il ne resterait plus qu'à pleurer sur les ruines d'une société condamnée à mourir dans les étreintes d'une incurable anarchie. »

Après avoir énuméré « les témérités des novateurs, des présomptueux, des utopistes, disons le mot, des fous », il fait observer que le grand danger de ces folies vient de « l'abus sacrilège et hypocrite que l'on fait de la religion, en mêlant quelques parcelles de la doctrine chrétienne et le nom même de Notre-Seigneur à la prédication de ces erreurs fatales ».

« Pourquoi, demande-t-il dans la seconde lettre, pourquoi faut-il que de telles aberrations aient rencontré parmi nous, non pas certes des complices, mais quelquefois des dupes, et plus souvent encore des instruments involontaires ? »

« Pourquoi faut-il que des hommes, dont plusieurs sont chers aux catholiques par leurs vertus, leur caractère, leurs talents et leur éloquence, aient cru pouvoir prêter un concours indirect à la propagation de quelques-unes de ces funestes erreurs ?... »

Si M. de Montalembert vivait encore, n'exprimerait-il pas aujourd'hui les mêmes craintes, ne donnerait-il pas les mêmes avertissements ?

M. le chanoine Rospars devant être absent de Quimper du 15 Juin au 12 Juillet, les correspondants de la Semaine religieuse sont priés de vouloir bien, entre ces deux dates, adresser leurs communications à M. l'abbé Bulot, aumônier, place de Brest, Quimper.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — L'union des catholiques.

III. — Retraites : MORLAIX (*La Salette*), retraite bretonne pour les Tertiaires, du 24 au 30 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 17 Juin*, solennité de la Fête-Dieu, la dernière messe basse est à 8 h. 1/2.

A 9 heures, grand'messe. Des places seront réservées aux hommes et aux jeunes gens du Patronage, dans la partie supérieure de la nef. Ils se grouperont, à la sortie, immédiatement après le dais.

A l'issue de la grand'messe, procession du T. Saint-Sacrement, présidée par Mgr l'Evêque. Elle suivra le parcours déjà indiqué, à savoir : rue de l'Evêché, boulevard de l'Odéon, rues du Pont-Firmin (reposoir) et des Reguaires, montée des Douves, place de Brest (reposoir), rues Toul-al-laër et de la Mairie, place Saint-Corentin.

Voici l'ordre de la procession : 1° l'Orphelinat de la Providence avec sa bannière et son chœur de cantiques ; 2° le Patronage de la Sainte Famille ; 3° les écoles libres de filles ; 4° la Congrégation des Demoiselles avec bannière et insignes ; 5° la Congrégation des Dames ; le Tiers-Ordre ; 6° les Confréries du T. Saint-Sacrement et de l'Adoration Réparatrice ; 7° les écoles des Frères et le Patronage des garçons ; 8° la musique du Pensionnat Sainte-Marie ; 10° la bannière de Saint-Corentin ; 11° les enfants de chœur ; 12° les séminaristes, le clergé et le Chapitre de la cathédrale ; 13° le dais abritant le T. Saint-Sacrement ; 14° le cortège d'honneur.

On fait, d'une manière toute spéciale, appel aux hommes de toutes les classes, pour qu'ils soient, cette année, plus nombreux que jamais à accompagner Notre-Seigneur.

Pendant la semaine, le T. S. Sacrement reste exposé tous les jours, depuis la première messe jusqu'aux Vêpres, qui se chantent à 4 heures et sont suivies de la bénédiction.

Tous les jours de l'Octave, grand'messe à 9 heures.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche*, messes basses à 5 h. 1/2, 7 heures et 8 heures. A 9 heures, grand'messe après laquelle on se rendra à la cathédrale pour la procession.

A 3 heures, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de l'église.

Pendant l'Octave, le Saint-Sacrement sera exposé après la première messe. Le soir, à 8 heures, chant des Complies et Salut solennel.

— NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Pendant l'Octave du T. Saint-Sacrement, tous les soirs à 8 h. 1/4, chant des Complies et bénédiction solennelle.

Cette année, à cause de la double occurrence de la fête de S. Jean-Baptiste et de la solennité de S. Pierre et S. Paul, la solennité du Sacré Cœur est remise au dimanche 8 Juillet. Il n'en est pas de même, bien entendu, de la seconde procession de la Fête-Dieu, qui termine l'Octave du T. Saint-Sacrement.

Pour l'Amende honorable et la Consécration au Sacré Cœur, nous croyons qu'elle doit se faire également le dimanche 24 Juin. Rien n'empêche, du reste, de la renouveler le jour de la solennité, 8 Juillet, à la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Après avoir donné, vendredi 8 Juin, la Confirmation à Pleyben à 520 enfants, Monseigneur l'Evêque, — comme nous l'avions annoncé — s'est rendu à Morlaix. Il a fait, samedi, la visite canonique au couvent des Religieuses Carmélites et y a présidé, le lendemain, une cérémonie de vêtue.

Le samedi soir, à 8 heures 1/2, Sa Grandeur a assisté aux premières vêpres du « Pardon » de Notre-Dame du Mur, et a prêché en plein air devant une foule considérable.

Mardi, à Saint-Brieuc, au service de trentaine pour le repos de l'âme de Mgr Fallières, notre Evêque a célébré la messe pontificale.

Mgr Dulong de Rosnay, MM. les chanoines Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin, et Quéinnec, curé-doyen de Taulé, représentaient le diocèse à cette cérémonie au cours de laquelle Mgr Dubourg, évêque de Moulins, a prononcé une belle oraison funèbre qui, en édifiant les auditeurs, les a vivement intéressés.

Ligue patriotique des Françaises. — A la suite d'une réunion tenue à Riec-sur-Belon, dimanche 10 Juin, « l'ordre du jour » suivant, voté par acclamation, a été transmis à Monseigneur l'Evêque :

« 350 Ligueuses, réunies à Riec-sur-Belon, après avoir entendu le vicomte du Rusquec et la baronne Dannery, envoient à Monseigneur l'expression de leur entier dévouement, de leur attachement inébranlable à la sainte Eglise, et de leur soumission complète aux décisions du Saint-Père. »

Très sensible à ce témoignage de déférence, Monseigneur, par l'organe de la *Semaine religieuse*, adresse à qui de droit ses sincères remerciements.

NOTRE-DAME DE RUMENGOL. — Le grand Pardon, 1906. — De notre correspondant habitué, le « Pèlerin du samedi » :

« J'ai été au pèlerinage, au Pardon du samedi, à Rumengol, et je viens vous en rendre compte. Je ne vous ferai pas de descriptif sur le train qui nous a véhiculés de Quimper à Quimerc'h ; rien de la rapidité outrancière des chemins de fer américains.... Nous partons à 7 heures moins un quart. Je ne vous décrirai pas mes compagnons de voyage : ils sont, en général, du pays d'Elliant, de Fouesnant, de Pont-l'Abbé et Plogastel-Saint-Germain : spécimens de braves gens encore enracinés au sol natal et représentant bien, père, mère, grand'mère et petits enfants, un vrai type familial, avec tout ce qu'il inspire de sain et de réconfortant.

• Je pourrais ici esquisser, selon la méthode de Le Play et de Demolins, une monographie du petit commerce, une enquête sur la regratterie lorraine dans nos pardons et assemblées : vente de fruits venus du pays du soleil et qui furent des primeurs, il y a assez longtemps : figues, pruneaux et raisins secs ; des bonbons fins dits anglais et suisses, berlingots, — sans doute, des bords de la Sprée, comme l'indique le nom. Je rechercherais les lieux d'origine des produits, le trajet qu'ils ont fait de chez le producteur jusqu'au consommateur, le nombre des intermédiaires, les frais, déboursés, bénéfices, jusqu'au moment où les *Bigoudens*, spéculateurs ingénieux et laborieux, viennent, à Rumengol, les échanger définitivement contre espèces monnayées.... Il y a là un article à faire, mais je ne le ferai pas !

• Je ne vous décrirai pas un paysage vraiment sublime : l'aspect grandiose du grand plateau breton, les contreforts des Montagnes Noires, de l'Arrée et le massif du Ménez-Hom ; l'Aulne, et la rivière de Daoulas, large bras de mer s'ouvrant en de nombreux estuaires. Et puis le Crannou, avec ses remous de verdure ondulant, roulant comme dans des abîmes de feuillées aux mille tons sombres ou chatoyants...



• Après une heure de route, nous descendons à Quimerc'h ; une autre heure de chemin nous conduira au sanctuaire béni de Notre-Dame. Nous descendons les pentes abruptes du défilé qui mène au bourg, pendant que dans la campanile les cloches au timbre harmonieux annoncent le premier son de la grand'messe. A 10 heures, M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon, chante la messe. C'est l'orateur qui, demain, à la chapelle du « Champ », aura à adresser la parole à une portion imposante de la Basse-Bretagne et à lui parler de foi et de confiance. A l'Evangile, M. Cocaign, recteur du Cloître-Pleyben, dans une allocution où la simplicité de l'expression fait valoir la solidité de la doctrine, développe les paroles du Christ sur la croix : *Ecce mater tua*...

• Après le chant de l'*Angelus*, le chant du cantique de M. Guillon de mélodieuse mémoire, le « Pardon » est fini pour moi, comme pour beaucoup d'autres pèlerins ; il nous reste à retourner chez nous, *d'ar gear*.

• Je ne vous fais pas de description, c'est entendu ; mais laissez-moi vous confier quelques impressions : elles sont celles d'un vieux pèlerin qui, ayant vu beaucoup de pardons de Rumengol, se croit à même de les comparer.

• Eh bien ! La fête de l'année des épreuves, de 1906, a été aussi belle que les précédentes, avec ceci en outre que l'attitude générale était plus pieuse, plus empreinte de conviction intime ; preuve que la foi n'a pas baissé, et que l'espérance, en dépit des défaites, n'a pas diminué, qu'elle s'est épurée et fortifiée. Ils ne désespéraient pas, ces Bretons qui priaient de si bon cœur, avec l'indépendance d'hommes qui ont l'honneur d'être chrétiens, le calme et la sécurité de chrétiens qui ont le bonheur de croire. Les

autres années, on voyait, le samedi, à Rumengol, les foules denses et pressées surtout des travailleurs des champs ou de l'usine ; cette année, dès le matin, avec la foi simple des femmes du peuple, on voyait cheminer, par unités isolées, des dames d'un rang supérieur, recueillies, le chapelet à la main, marchant en silence ; ce silence qui est l'âme d'un bon pèlerinage comme il est l'âme de la retraite. C'est un bon exemple, et c'est un bon présage.

• Bon présage encore que ce beau *geste du salut*, remis en honneur plus que jamais : dès que le clocher de Rumengol est en vue, on se met à genoux ; dans l'impatience d'arriver chez la Mère, l'œil et le cœur devançant les pieds, comme le soldat congédié, sous la loi de sept ans, lorsqu'il voyait de loin la fumée du foyer paternel...

• Dès vendredi, à la première heure, un des survivants de l'atroce naufrage du *Hilda* venait remercier N.-D. de Rumengol de son assistance puissante. La sympathie ne lui manquait pas, et l'on remarquait bien la profonde tristesse de celui qui revenait des « portes de la mort », qui avait vu comme un cauchemar ce drame terrible... Que la Sainte Vierge le bénisse et préserve, à l'avenir, les fils de la Bretagne de pareilles catastrophes !

• A. F. •

Nous espérons recevoir, et publier dans notre prochain numéro, le compte-rendu des cérémonies du samedi et du dimanche.

SANTEC. — Mission. — On nous écrit :

• La paroisse de Santec a vu se clore, samedi 9 Juin, les exercices d'une Mission. Préparée de longue date par le bon et zélé pasteur, aidé dans sa tâche par quelques âmes dévouées qui ont été durant ces jours de véritables apôtres, la Mission s'ouvrait sous de bons auspices ; nous sommes heureux d'ajouter qu'elle a produit les plus grands fruits.

• Les deux présidents, missionnaires de grand talent, ont su, par leur parole chaude et éloquente, capter la foule et remuer les âmes. Pas un seul Santégois n'a manqué à l'appel ; l'église ne désemplissait pour ainsi dire pas, et c'était un spectacle vraiment édifiant que de voir l'entrain avec lequel ces hommes, à l'aspect un peu rude, mais au cœur loyal et généreux, se pressaient autour de la chaire pour entendre la parole de Dieu... Il y a quelques mois, étant de passage à Santec, j'y trouvais massés autour de l'église un groupe assez compact d'hommes, le sang tout bouillonnant : c'était le jour de l'essai d'inventaire ; ces jours-ci, ces mêmes hommes étaient encore là, mais doux comme des agneaux. Et il fallait les voir, et surtout les entendre se communiquer leurs impressions après les divers exercices auxquels ils venaient d'assister : « Jamais, disaient-ils, ils n'avaient été si heureux ». La chaleur était parfois accablante, ils ne songeaient même pas à leur fatigue ; toujours la joie et le bonheur étaient peints sur leurs

visages et, à vrai dire, la Mission a été pour eux comme un avant-goût des joies du Paradis.

« Puisse le souvenir de ces jours de grâces et de bénédictions rester vivace en eux ! Ils seront alors toujours des chrétiens solides comme le roc et mériteront par là de goûter éternellement les délices du ciel. » J. S. »

Nécrologie. — Nous recommandons aux lecteurs de la *Semaine religieuse*, particulièrement de ceux qui furent ses disciples, l'âme de M. l'abbé Moysan, du clergé colonial, décédé à l'âge de 45 ans.

Né à Châteaulin le 16 Décembre 1861, M. Moysan (René) fut ordonné prêtre, à Quimper, le 19 Décembre 1885, et entra, peu de temps après, dans la Congrégation des Pères du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie. Il fut envoyé par ses supérieurs d'abord à La Guyane où, pendant cinq ans, il exerça le saint ministère comme aumônier du pénitencier de Cayenne et curé de Sinnamary. Ensuite, après quelques mois passés en France, il partit pour le Sénégal. Le mauvais état de sa santé l'obligea, au bout de trois ans, à quitter cette colonie ; même désespérant de pouvoir retourner aux missions, il sortit de la Congrégation et, jusqu'en 1901, occupa en France différents postes. A cette époque, sa santé s'étant à peu près remise, il ne crut pas pouvoir résister à l'appel de Dieu, entra dans le clergé colonial et partit pour la Réunion.... C'est là qu'il est mort, le 5 Mai dernier, au moment où il se disposait à venir en France se remettre, espérait-il, d'une maladie de foie.

R. I. P.

MORLAIX. — Sainte mort terminant une belle vie. — Les Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve de l'hospice de Morlaix viennent de perdre une de leurs Sœurs, prématurément enlevée « à l'âge où elle aurait pu longtemps encore répandre autour d'elle des trésors de dévouement et de charité ».

Née à Lambézellec en 1877, la Mère Saint-Philibert — dans le monde Jeanne Morvan — avait prononcé ses vœux de religion le 19 Mars 1898. Depuis elle était à Morlaix, occupée dans le pénible et dangereux service des aliénées ; c'est là, en se dévouant sans bornes à ces pauvres « déshéritées de la raison », qu'elle s'est rapidement sanctifiée par la pratique de toutes les vertus religieuses dont elle a été un parfait modèle. Objet d'édification pour ses compagnes, aimée de tous pour sa bonté calme et douce, elle venait à bout des malades les plus difficiles, « aidée de son bon Ange », comme elle se plaisait à le répéter.

Atteinte d'une maladie de poitrine, il y a environ deux ans, Mère Saint-Philibert ne se fit pas d'illusion sur son état ; elle demanda seulement à sa Supérieure de « la laisser travailler le plus qu'elle pourrait ». Elle ajouta : « Je vais commencer mon noviciat pour le Ciel ». Elle a tenu sa promesse ; malgré ses souffrances, dit M. le docteur Bodros dans un discours ému prononcé devant le cercueil de l'humble religieuse, que, mieux que tout autre, il a pu apprécier, « jusqu'au bout elle est restée fidèle à son poste d'honneur, jusqu'à épuisement complet de ses forces ; et, je puis en témoigner comme chef de service, je n'ai jamais vu plus incomparable énergie morale que celle de la Sœur Saint-Philibert. Jamais une plainte, le sourire toujours aux lèvres, la parole toujours aimable et consolante pour ces pauvres déshéritées de la raison, elle restera toujours dans mon souvenir comme un modèle de vertu hospitalière et d'abnégation d'elle-même.

« Je la résumerai en disant d'elle que sa vive intelligence était doublée de la bonté la plus exquise et d'un esprit de sacrifice sans bornes.

« Jusqu'à ses derniers jours, elle fut ce qu'elle avait toujours été, d'humeur égale et gaie, ne voulant même pas laisser paraître qu'elle était malade elle-même devant les malades auxquelles elle se dévouait corps et âme, et qui s'en doutaient peu.... »

Alitée depuis deux mois environ, Mère Saint-Philibert n'a pas cessé d'édifier la communauté par sa patience et son esprit de mortification... Dans les derniers jours, elle se plaignait doucement de « ne plus pouvoir prier ». — « Mais vous pouvez souffrir, » lui répondit son directeur. — « Oh ! oui, reprit la pieuse malade, je suis contente de souffrir pour l'Eglise, pour la France et les chères Congrégations si éprouvées. » Et, tous les matins, elle était fidèle à offrir ses souffrances à ces intentions.

Le 21 Mai, elle reçut l'Extrême-Onction et l'indulgence de la bonne mort ; elle eut encore le bonheur de communier plusieurs fois. Le matin du 31 Mai, la Mère infirmière lui laissant entendre que c'était « le dernier jour », elle demanda son crucifix et, le pressant fortement, elle dit : « Merci, mon Jésus, de venir me chercher. » Elle expira doucement, dans une dernière aspiration vers le Ciel où, nous en avons la conviction, la fervente religieuse est allée fêter « le dernier jour » du mois de Marie. Vraie mort de prédestinée, digne fin d'une vie courte au regard des hommes mais remplie de mérites devant Dieu.

LE R. P. HERVÉ JÉGOU, Missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit. — Un religieux bien modeste, bien doux, vient de se reposer en Dieu, à N.-D. de Langonnet, le mercredi 16 Mai 1906. Cet homme que les petits enfants abordaient avec confiance, que les laïcs, les prêtres, aussi bien que ses frères en religion, appelaient simplement le « bon Père Jégou », laissera un souvenir bien suave à l'âme de tous ceux qui ont eu des relations avec lui.

Né à Saint-Eutrope, au diocèse de Quimper, le 17 Mars 1838, Hervé Jégou commença ses études à Plougouven. Dès ses plus jeunes années, il n'eut d'autre ambition que de se donner à Dieu et de se dévouer au salut des âmes. Aussi, après avoir fait ses humanités au Petit-Séminaire de Pont-Croix, il vint faire sa Rhé-

torique à Gourin, en 1857. Les Pères Missionnaires du Saint-Esprit avaient depuis peu succédé à M. l'abbé Maupied dans la direction de cet établissement ; c'est en les voyant de près, en méditant sur la meilleure manière de servir Dieu et les âmes, que le jeune Hervé prit la résolution de consacrer sa vie à l'évangélisation des pauvres Noirs de l'Afrique et des colonies. D'une grande réserve, d'une modestie et d'une discrétion peu communes à son âge, il ne communiquait guère ses intentions à ses condisciples ; mais, docile à la voix de Dieu et à la direction de son confesseur, il demanda, vers la fin de sa Philosophie, à être reçu dans la Congrégation du Saint-Esprit. Sa détermination ne surprit personne.

Au mois de Décembre 1862, l'abbé Jégou recevait l'onction sacerdotale et, le 23 Août 1863, il émettait ses vœux de religion entre les mains du T. R. Père Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Ses confrères du noviciat reçoivent leur obéissance pour l'Amérique, la Trinidad, l'île Maurice, le Sénégal ou d'autres missions ; le bon Père Jégou se résigne à revenir en Bretagne ; il est placé par la sainte obéissance à N.-D. de Langonnet. Avec son esprit de foi, il n'envie pas les postes confiés à d'autres ; il sait que c'est au Maître de la vigne qu'il appartient de désigner à chacun des ouvriers la tâche qu'il doit remplir. C'est donc à l'abbaye de Langonnet que le bon religieux a écoulé sa longue carrière sacerdotale ; pendant quarante-trois ans, il y a travaillé avec douceur et zèle, remplissant de son mieux les diverses charges qui lui ont été confiées.

Dans sa communauté, d'après le témoignage unanime de tous les Pères, Frères, scolastiques, élèves, postulants, serviteurs, qui pendant près d'un demi-siècle l'ont vu de près, le Père Jégou fut toujours un religieux modèle, par l'observation exacte et consciencieuse de la règle, sa douceur, son humilité, son esprit conciliant. Sans sacrifier jamais les principes, il était bon pour les personnes ; il savait condescendre et céder aux circonstances, avec patience et charité. Les fonctions importantes d'économe, de directeur du noviciat des Frères, de supérieur de l'Abbaye et de Saint-Michel lui furent confiées successivement, et parfois même simultanément.

Comme économe, il dut s'ingénier pour aménager, avec des ressources bien modiques, les bâtiments délabrés de la vieille abbaye cistercienne aux exigences des œuvres multiples et très variées que la Congrégation entreprit à N. D. de Langonnet. Bien des fois, il dut tendre la main. Notre clergé breton et nos chrétiennes populations ne sont pas riches. Oh ! disons-le tout de suite, avec reconnaissance, les cœurs et les bourses s'ouvrirent généreusement ; mais souvent les tournées du cher quêteur lui valurent plus de déboires que de profit ! Et, bonnement, il acceptait tout avec une édifiante reconnaissance.

Comme supérieur, il savait alléger aux autres le joug de la sainte Règle, par sa fidélité à l'observer lui-même : le langage muet du bon exemple qu'il donnait constamment à ses frères était pour

eux la plus efficace des exhortations. Quand le missionnaire, usé par les fatigues et le climat des pays d'outre-mer, vient passer quelques mois en Europe pour réparer ses forces, les constitutions de l'Institut lui disent que, tout en prenant les soins voulus pour remettre sa santé, il doit profiter aussi de ce temps de repos pour retremper son âme. Le séjour dans la communauté de Langonnet donnait admirablement aux convalescents, comme aux vétérans des missions, le moyen de satisfaire à ce désir des Supérieurs, car les hôtes du R. P. Jégou trouvaient dans sa maison une communauté vraiment édifiante.

Comme directeur du noviciat des Frères, nous aurons fait connaître d'un mot le formateur, en disant que la plupart des chefs des Missions d'Afrique manifestèrent souvent à leur Maison-Mère le désir d'avoir des coadjuteurs sortis du noviciat de Langonnet.

Disons, en terminant, un mot sur la vie apostolique du bon Père Jégou. Sans aller en Afrique, ni en Amérique, ni dans les îles lointaines, il a bien mérité de l'Eglise, et de la Religion, dans notre pays Bas-Breton. L'antique abbaye se trouve à la limite des trois diocèses bretonnants : les populations qui l'avoisinent sont éloignées de leurs centres paroissiaux ; le P. Jégou était ordinairement le seul prêtre de l'Abbaye parlant la langue du pays : aussi a-t-il été un précieux auxiliaire pour ses confrères du clergé paroissial. Ce bon Religieux devait donc ajouter à ses fonctions, déjà suffisantes pour l'occuper, l'exercice du saint ministère : MM. les Recteurs et Curés avaient toute confiance en lui ; ils lui donnaient toute autorisation pour confesser, prêcher, visiter des malades ; et les populations savaient apprécier cet homme intelligent et bon, avenant pour tous ; les enfants, les vieillards, les pauvres, les infirmes, les malheureux de toute sorte connaissaient bien le chemin de l'Abbaye ; les pasteurs des âmes eux-mêmes, ne pouvant pas toujours se rendre aux retraites pastorales dans les villes épiscopales, aimaient à passer quelques jours dans la pieuse maison de Langonnet, et le Père Jégou était un ami sûr et un confident éclairé en qui ils avaient toute confiance.

Avant d'appeler son bon serviteur à entrer dans la joie et le repos, le Seigneur a voulu le purifier par une longue et douloureuse maladie, qui nous a montré plus clairement sa patience et son aimable douceur. Courageux jusqu'au bout, il faisait des efforts inouïs pour offrir tous les jours le saint sacrifice. C'est le dimanche des Rameaux, 8 Avril, qu'il eut pour la dernière fois le bonheur de monter au saint autel ; le Mercredi-Saint, 11, il demanda et reçut le sacrement de l'Extrême-Onction ; le Jeudi-Saint, il reçut Jésus en viatique, et depuis le dimanche de Pâques jusqu'au jour de sa mort inclusivement, c'est-à-dire pendant 32 jours consécutifs, il reçut la sainte Communion de la main d'un de ses chers confrères, avec une piété bien touchante. Enfin, le mercredi 16 Mai, il s'est endormi dans le Seigneur, ayant conservé sa connaissance à peu près jusqu'à son dernier moment.

Quatre chanoines, un grand nombre d'ecclésiastiques, de nom-

breux fidèles, accourus des diocèses de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc, vinrent par reconnaissance et par affection assister aux obsèques de ce bon religieux qui fut pour presque tous le père de leurs âmes et un véritable ami.

Comme résumé de sa carrière si bien remplie, nous citerons cette appréciation de M. le chanoine Le Garrec, curé de Gourin, qui présida aux funérailles : « Le P. Jégou a été un religieux modèle, un bon et zélé prêtre. Sans aucune recherche de lui-même, il était toujours prêt à tout : prédications ordinaires ou extraordinaires, missions, retraites religieuses, premières communions, fêtes patronales, n'importe quel ministère, en breton, en français, toujours il acceptait de rendre service et de se dévouer, ne voyant que Dieu et les âmes. »

Tant que notre pays produira de pareils hommes, nous pourrons passer par des épreuves, mais nos si catholiques populations resteront fidèles à Dieu et à la Patrie !

La succession cultuelle des fabriques. — Nos fabriques sont mortes depuis six mois ; dans six mois, le 11 Décembre, elles seront enterrées. Il y avait une succession et pas de testament : le Bloc a fait celui-ci de toutes pièces et il a partagé celle-là. Quant à la délivrance des legs, il en a laissé le soin aux défuntes jusqu'au premier anniversaire de leur décès. Cette charge posthume est connue sous le nom de « dévolution », et il est entendu que la succession cultuelle ne peut être dévolue par les fabriques qu'aux Associations cultuelles. De là des problèmes très compliqués, dont le S. Siège prépare actuellement les dernières solutions. Qu'il nous soit permis, dans le but d'y préparer les esprits, de déduire les principales conséquences de quelques hypothèses, sans considération expresse de leur probabilité respective.

Hypothèse de la dévolution. Supposons d'abord que les fabriques procèdent à la dévolution sans y être autorisées par l'Eglise. Leur acte serait juridiquement nul, étant dépourvu de l'approbation épiscopale qui lui confère, même aujourd'hui, sa valeur canonico-légale. De plus, les fabriciens auteurs ou complices de cette dévolution seraient excommuniés *ipso facto*, et les établissements cultuels créés par cette voie seraient schismatiques.

Supposons, au contraire, que le S. Siège autorise la dévolution. Cette dévolution, régulièrement autorisée, serait un acte canonico-légal. Mais elle consacrerait l'acceptation officielle, par l'Eglise, de la loi de séparation, avec cette double conséquence : 1° de révoquer la condamnation officielle portée contre la même loi par l'Encyclique *Vehementer* ; 2° de conférer l'investiture canonique à l'Association cultuelle telle qu'elle est définie par la loi de séparation. On reconnaît ici l'essai loyal, dont beaucoup ont parlé comme s'il était possible et nécessaire.

Hypothèse de la non-dévolution. L'année de la dévolution finie, commencera celle du séquestre. Dès lors, la succession cultuelle des fabriques échappe définitivement à l'Eglise, qui en perd en même temps la propriété, la jouissance, l'administration et la disposition légale. Plus que cela. L'Eglise reste, aux yeux de l'Etat, sans personnalité civile, sans représentants légaux, sans existence juridique, donc radicalement incapable de créer en son nom une Association quelconque, cultuelle ou non, héritière ou non des fabriques.

Ce que l'Eglise ne pourra plus faire officiellement, à partir du 11 Décembre prochain, organiser un régime d'Associations légales, le pourra-t-elle *officieusement*, en y autorisant Evêques, prêtres et fidèles à titre de citoyens exerçant leur droit d'association ? Ceci rentre dans le domaine de la prudence administrative, et donne lieu à une double hypothèse.

Hypothèse de la revendication des biens cultuels pendant l'année du séquestre. Deux cas peuvent être supposés, suivant que les membres de la hiérarchie seront appelés à faire partie de l'Association ou que celle-ci ne devra comprendre que des fidèles.

Personne n'ignore les risques à courir par l'Association héritière des fabriques : risques de dissolution ; risques de banqueroute ; risque d'une *diminutio capitis* pour ceux qui, ayant encouru une dissolution, tenteraient de se reconstituer, et en ce cas, risque de pénalités très graves (Loi du 1^{er} Juillet 1901, art. 8). On conviendra aisément que ces risques seraient plus préjudiciables, s'ils atteignaient les membres de la hiérarchie, que s'ils tombaient sur les simples fidèles. C'est une raison suffisante pour que le S. Siège défende aux uns ce qu'il permettrait aux autres.

Dans ce dernier cas, si des fidèles, de leur initiative privée, et avec la tolérance du S. Siège, venaient à se grouper en Association cultuelle, ils auraient à obtenir de leur Evêque : 1° un règlement intérieur du culte ; 2° des ministres du culte. Il est évident que les conditions imposées par l'Evêque sauvegarderont pleinement le Droit canonique. Si ces conditions ne sont pas toutes conciliables avec la légalité et que, de ce chef, l'Association ne soit pas viable, les associés en pâtiront, mais non pas la hiérarchie, qui ne sera pas engagée officiellement.

Hypothèse de la non-revendication des biens cultuels par l'Association. Le problème est bien simplifié, si l'Association ne doit pas être héritière de la fabrique, soit qu'elle y ait renoncé avant l'expiration des délais légaux (11 Décembre 1907), soit qu'elle se forme après l'expiration de ces délais. Que serait, en effet, une Association non héritière ? Un établissement laïque, mis au service du culte public de l'Eglise ou le réclamant, moyennant des formalités tracassières et sous la menace d'une police d'exception. Régime de persécution indignement oppressif, ce n'est que trop évident. Mais à ce prix, l'Eglise jouirait encore de la publicité du culte. Ceci compenserait-il cela ? Au S. Siège d'en décider. X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père est complètement remis ; il fait chaque jour une longue promenade matinale avant de commencer ses réceptions. Dans le courant de la semaine dernière, il a donné non seulement les audiences rotales ordinaires, mais il a aussi accordé deux réceptions collectives, l'une aux pèlerins suisses, retour de Terre-Sainte, et l'autre aux enfants de la première communion et à leurs parents, de diverses paroisses de Rome. Une dépêche dit que Pie X avait bonne mine et était d'humeur très gaie.

Dimanche, fête de la Sainte Trinité, a eu lieu, en la basilique vaticane, avec un concours assez considérable de Romains, mais relativement peu d'étrangers, la Béatification du P. Buenaventura, de Barcelone...

On a raconté que la police avait reçu avis d'un attentat anarchiste dirigé contre le Pape et qui devait avoir lieu pendant la cérémonie de Béatification. Au Vatican on n'a guère cru à ce complot ; toutefois, des mesures de précautions avaient été prises... Malgré les bruits alarmants, Pie X est descendu dans la soirée à la basilique pour vénérer le nouveau Bienheureux.

* *

La Croix annonce l'arrivée à Rome de M. l'abbé Clément, secrétaire particulier du cardinal Richard et ajoute : « Il est plus que vraisemblable qu'il était porteur du dossier de l'assemblée des Evêques.

» Dès son arrivée, il a été reçu par Son Em. le cardinal Merry del Val. »

FRANCE. — Voix de l'Episcopat. — Au sujet de l'assemblée plénière des évêques, les *Semaines religieuses* ont donné, sur les questions débattues en dehors des réunions soumises à la loi sévère du secret pontifical, des renseignements qu'on lira avec intérêt.

Mgr l'Evêque de Montauban écrit, dans une lettre à ses diocésains : « D'un accord unanime nous avons décidé que, aussitôt que nous aurons reçu les dernières instructions du Souverain Pontife, nous tiendrons une nouvelle assemblée générale, afin d'arrêter de concert les mesures qu'il sera nécessaire de prendre pour conserver la religion dans notre chère patrie. »

L'*Aquitaine* (Semaine religieuse de Bordeaux) après avoir démenti que cette réunion ait lieu le 15 Juin, ajoute : « Une commission permanente est nommée, qui se réunira quand son président le jugera utile. Quant à l'assemblée générale des évêques, nul ne peut dire à quelle époque elle se renouvellera. »

Il paraît acquis que la commission permanente comprend les trois cardinaux, les archevêques d'Aix, d'Albi, d'Auch, de Besançon et de Sens, les évêques d'Angers, d'Arras, de Chalon, de Clermont, d'Evreux, de Montpellier et de Vannes.

L'assemblée s'est, en effet, arrêtée au système de prendre un représentant par province. Les réunions de la commission permanente constitueront ainsi en quelque sorte des réunions de tout l'épiscopat, chaque province ayant toute facilité pour voir régulièrement son délégué.

Au sujet de l'entretien du clergé, le *Bulletin religieux* de la Rochelle dit :

« Sans aucune exception, tous les évêques ont déclaré qu'il fallait hâter, dans chaque diocèse, le fonctionnement du denier du culte ou de la foi, si les prêtres ne voulaient pas s'exposer à se trouver sans subsides à la prochaine échéance de Juillet. Tandis, en effet, que leurs besoins sont urgents, les décisions que Rome devra prendre risquent de se faire attendre, et d'ailleurs elles ne porteront pas tout d'abord sur le point pratique de l'entretien du clergé, si important qu'il nous paraisse. En sorte que tout retard, apporté à l'exécution de l'ordonnance épiscopale du 20 Avril dernier, serait aussi imprudent que blâmable, et nul ne saurait raisonnablement venir demander à la caisse centrale des secours qu'elle n'aurait pas encore recueillis.

» En outre, et avec la même unanimité, tous les prélats ont été d'avis que le produit des souscriptions devait être très fidèlement versé à cette caisse centrale.

« Il importe d'autant plus de faire entendre au peuple ces raisons, appuyées sur la charité qui doit unir tous les catholiques dans une sainte fraternité, et sur la nécessité de soustraire le prêtre à une sujétion peu convenable et pleine de périls vis-à-vis de son troupeau, que pas un évêque ne se départira de cette mesure de prudence. Ce point a été réglé sans aucune hésitation. Universellement maintenu, il préviendra toutes velléités de petits schismes et les droits de la hiérarchie se trouveront ainsi efficacement sauvegardés. »

Pèlerinage national à Notre-Dame de la Salette, pour les Noces de diamant de l'Apparition de la Très Sainte Vierge (1846-1906). — Départ de Paris, le mardi 28 Août ; retour le vendredi matin 7 Septembre. — Stations à Paray-le-Monial, à Notre-Dame de Fourvière, à Notre-Dame du Laus et à Ars.

Prix du pèlerinage, tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas, gratifications : 1^{re} classe, 195 fr. ; — 2^e cl., 170 fr. ; — 3^e cl., 155 fr. Les pèlerins obtiendront des réductions pour rejoindre, à Paris, le train spécial.

Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'Oeuvre de Sainte-Philomène, 98 bis, rue de l'Abbé-Groult, Paris-Vaugirard, 15^e arrondissement.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Mai 1906 :

I. Les Variétés du sentiment religieux, par Lucien ROURE. — II. L'Évolution de l'art marial pendant le XIV^e et XV^e siècles, par Louis CHAINE. — III. Le Souvenir de saint Hippolyte, par Adhémar D'ALÈS. — IV. Les « Primaires », par Paul DUBON. — V. Histoire du Japon, par Alexandre BROU. — VI. Sur les traces de Don Quichotte, par Joseph BOUBÉR. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 105. — Ph. DE LAS-CASES. — Les Caisses de chômage. — Étude scientifique d'une maladie sociale très complexe et par la multiplicité des causes qui la produisent et par les formes qu'elle revêt. Pour la guérir, l'auteur indique les remèdes préventifs et curatifs dont il a cherché la formule en divers pays : Suisse, Allemagne, Belgique, France, etc...

— N° 106. — Victor BETTENCOURT. — Une Coopérative socialiste : « Le Vooruit » de Gand. — Après avoir lu cette instructive monographie, on médite volontiers les paroles de l'abbé Perreyve : « Il faudrait que, dans le temps où nous sommes, un chrétien intelligent ne se laissât dépasser par personne dans l'étude et dans l'application pratique des sciences sociales. »

L'exemplaire : 0.25 centimes franco.
Abonnement annuel (N° 97 à 132) : 7 fr. 50.

Nouvelle publication de L'ACTION POPULAIRE :

Mutualité Ecclésiastique, par E. DENE, avocat à la Cour d'appel de Paris, 1 vol. de 128 pages. — Prix : 1 fr.; franco : 1 fr. 25.

Librairie J. Salaun, Quimper.

En présence des nombreuses imitations, rappelons que les Comprimés Vichy-Etat, préparés avec les sels extraits des sources Célestins, Grande-Grille, Hôpital, ne se vendent qu'en flacons de cent comprimés, portant la marque Vichy-Etat.

TRÈS SÉRIEUX Voulez-vous être **BIEN NOURRI**
sainement et pas cher pendant un mois ? Si oui, demandez le colis d'Exquises Provisions contre mandat ou remboursement de 25 francs à M. BORON, 2, Place de Passy, Paris.



SANTÉ, FORCE, ÉNERGIE
PAR LE MERVEILLEUX
ELIXIR S^T VINCENT DE PAUL

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — La dévotion au Sacré Cœur.

III. — Chronique du diocèse : Offices extraordinaires ; Pèlerinage diocésain à Lourdes ; Nécrologie ; Quimper ; Le Pardon de Notre-Dame de Rumengol ; Brest ; Kernouës ; Quimperlé ; Lesneven ; Pèlerinage à N.-D. du Folgoat ; Pardon de Guin-

camp et Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours ; La Fédération diocésaine des Œuvres catholiques et les Groupes du « Sillon » ; La Jeunesse catholique et le mouvement social ; Que fera le Souverain-Pontife ?

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Les dispensés ecclésiastiques ; Rouen ; Pèlerinage à Jérusalem.

V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Juin. — Nativité de S. Jean-Baptiste (3^e après la Pentecôte). Double de 1^{re} classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Aux vêpres, mémoires du suivant et du Dimanche.

Cette année, la Solennité du Sacré-Cœur est transférée au 2^e dimanche de Juillet.

Lundi, 25. — S. Guillaume, Abbé. Double. Blanc.

Mardi, 26. — SS. Jean et Paul, Martyrs. Double. Rouge.

Mercredi, 27. — S. Irénée, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Jeudi, 28. — Vigile des SS. Pierre et Paul. S. Léon, Pape. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 29. — SS. Pierre et Paul, Apôtres. Double de 1^{re} classe. Rouge.

Samedi, 30. — Commémoration de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Rouge.

Dimanche, 1^{er} Juillet. — Le Précieux Sang de N. S. J.-C. Double de 2^e classe. Rouge.

Au chœur, Solennité des SS. Pierre et Paul.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Guipavas.	19-26 Juin.
Landudec.	27 et 28 —
Saint-Eloy.	29 et 30 —
Saint-Jean-du-Doigt.	1-3 Juillet.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. L'œuvre des tabernacles établie à Quimper pour subvenir à l'entretien des églises pauvres, nous charge de prévenir MM. les Recteurs qui désireraient des ornements d'adresser sans retard leur demande au Secrétariat de l'Evêché. Satisfaction leur sera donnée dans la mesure du possible et MM. les Recteurs pourront faire prendre, à l'occasion des retraites pastorales, les ornements qui leur seront attribués.

II. Le Pardon de N.-D. des Naufragés est désormais fixé au 1^{er} dimanche de Septembre.

Il aura lieu, cette année, le 2 Septembre. Le programme sera publié ultérieurement.

III. M. le Commandant de recrutement de Nantes prévient les ecclésiastiques appartenant à la réserve de l'armée active, ou à l'armée territoriale, qu'ils ont à remettre, *dans le plus bref délai*, à la gendarmerie de leur résidence, le certificat de non disponible, ou celui les dispensant de périodes d'exercices, dont ils sont possesseurs.

IV. Nominations. — Par décision du 20 Juin, ont été nommés :

M. Quintrec, ancien aumônier du collège de Morlaix, recteur de Quimerc'h, en remplacement de M. Kérivel, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Mocaër, vicaire à Crozon, aumônier des Dames de la Retraite à Quimperlé ;

M. Cabillic, jeune prêtre de Ploubinec, vicaire à Dinéault.

V. Décès. — Nous recommandons aux prières, M. Moëner, recteur d'Edern, décédé le 17 Juin.

PARTIE NON OFFICIELLE

La dévotion au Sacré-Cœur.

Trois siècles s'écoulent : tout à coup on sent passer sur l'Eglise je ne sais quel courant d'air glacial. Luther paraît, et nie l'amour infini dans ses plus tendres manifestations. Calvin paraît, et supprime l'Eucharistie. Jansénius paraît, et, sans nier la sainte Eucharistie, il apprend aux fidèles à s'en éloigner avec le plus profond respect ; on écrit des livres *sur la fréquente communion*, c'est-à-dire contre elle, et on déploie des trésors d'érudition afin d'apprendre

aux fidèles que Jésus-Christ a établi ce divin sacrement pour qu'on le reçoive le moins souvent possible. La foi à l'amour infini baisse dans le monde ; on sent partout comme un refroidissement universel.

O mon Dieu ! mon Dieu ! qu'allez-vous faire ? Par quelle industrie allez-vous réchauffer les âmes ? Quel secret tenez-vous en réserve pour de si tristes temps ? Et à quelle âme privilégiée allez-vous le confier ?

Cette fois encore, pour ranimer la foi et la piété, Dieu choisit une femme, une vierge ; décidément il n'en veut pas d'autres pour en faire les agents extraordinaires de son amour ! Il la prépara avec un art divin à cette grande mission ; et quand son cœur fut devenu semblable à celui d'un ange, une nuit qu'elle était plongée dans l'extase, immobile, recueillie, les bras pieusement croisés, le visage légèrement éclairé comme d'un feu intérieur, une lumière céleste, visible à elle seule, se leva sur l'autel, et à travers la grille elle aperçut la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et quand elle osa lever sur lui ses yeux humides de larmes, la poitrine du Sauveur lui apparut resplendissante. On voyait, dans ce feu, le cœur de Jésus-Christ étinceler comme un soleil. Et elle entendit une voix qui lui disait : *Voici ce cœur qui a tant aimé les hommes, jusqu'à se consumer d'amour pour eux*. Plusieurs fois elle eut des visions semblables, où tous les adorables desseins de Dieu lui furent révélés. Elle vit les plaies des âmes et des sociétés se guérir peu à peu au contact de ce Cœur divin, et l'Eglise, réchauffée, ranimée aux rayons de ce foyer d'amour, reprendre sa marche triomphante et bienfaisante à travers le monde.

Et comme si tout devait se réunir pour nous enchanter dans une telle dévotion, Dieu la donne à son Eglise par la France. Il s'adresse à une vierge française, dans une ville française, au sein d'un Institut français, pour parler à l'Eglise universelle. Et non seulement c'est à la France qu'est faite la révélation, elle est faite pour la France. Elle répond si bien, d'une part, à ses aspirations les plus nobles, les plus élevées ; et de l'autre elle touche si suavement, si efficacement ses blessures les plus tristes, qu'il est manifeste que Dieu a pensé à la France en donnant au monde la grande révélation du Sacré-Cœur. Il n'y a pas seulement pensé, il l'a dit : il l'a fait annoncer avec une précision qui tient du miracle, quand on connaît sa réalisation. De fait, dans la proportion où la France s'est plongée dans les flammes du Sacré-Cœur, elle s'est régénérée...

O Jésus, des genoux de ma mère aux années ardentes de ma jeunesse, je n'ai pas cessé de croire à cet Amour infini, qui est toute la sève et comme le suc divin du christianisme ; et aujourd'hui, parvenu à cet âge qui apporte à l'homme toutes les lumières de la terre, et, quand il a été fidèle à Dieu, toutes les splendeurs du ciel, je sens cet Amour infini qui brille sur ma tête d'un éclat sans ombre. A vrai dire, je ne crois plus guère à l'amour de l'homme : je crois d'autant plus à l'amour de Dieu ! Aidez-moi

donc, ô Christ, ô Sauveur, ô Ami, et que ces derniers accents, si ce sont les derniers, portent jusqu'au fond des âmes la connaissance de cet amour dont j'ai goûté le charme, mais dont je ne saurais jamais dire la douceur !

Mgr BOUGAUD.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 25 Juin*, à 7 h. 1/2, réunion des mères chrétiennes ; sainte messe ; instruction ; bénédiction du T. S. Sacrement.

Pèlerinage diocésain à Lourdes. — Nous sommes heureux d'annoncer que le pèlerinage diocésain annuel à Notre-Dame de Lourdes, partira de Quimper le dimanche 9 Septembre prochain. Le programme en sera publié en temps utile.

Nécrologie. — M. MOENNER, *recteur d'Edern*. — Nous avons appris avec une douloureuse surprise le décès de M. le Recteur d'Edern, que rien ne faisait prévoir.

Atteint inopinément d'une congestion pulmonaire, la semaine dernière, il se sentit dangereusement malade et reçut les sacrements avec les sentiments les plus édifiants de piété et de résignation. C'est dimanche dernier, 17 Juin, qu'il s'est éteint, laissant ses nouveaux paroissiens consternés de sa perte, car il s'en était fait déjà estimer et aimer.

M. Moënnier, Alain, était né à Melgven le 12 Mai 1846. Ordonné prêtre le 25 Mai 1872, il fut nommé, le 4 Juin suivant, vicaire à Plougastel-Daoulas où il resta 16 ans. Le 21 Mai 1888, il devint recteur de Saint-Vougay, d'où il fut transféré à Edern le 17 Août 1901.

Dans les différents postes qu'il a occupés, il a laissé des regrets et le souvenir d'un prêtre du devoir, actif, bon et sympathique, égayant à l'occasion ceux qui l'entouraient par les saillies de son esprit alerte et délicat.

Après une cérémonie funèbre à Edern, ses obsèques ont eu lieu, dans l'après-midi de mardi, à Elliant, où résident la plupart des membres de sa famille.

Une foule considérable et environ 60 prêtres y assistaient.

R. I. P.

Un service de huitaine sera chanté pour le repos de l'âme de M. Moënnier, mercredi prochain, 27 Juin, à 10 heures, à Elliant, et le lendemain, jeudi, à la même heure à Edern.

QUIMPER. — **Procession de la Fête-Dieu.** — Bienheureuses les villes qui ont encore un maire respectueux de la liberté, et bienheureux aussi, non pas seulement les catholiques ardents et pieux, mais même ces chrétiens trop tièdes dans la pratique ordinaire de la vie, qui, à Noël, à Pâques et aujourd'hui, se réveillent et veulent que Dieu soit honoré. Aux jours de la Nativité et de la Résurrection du Sauveur, ils ont rempli nos églises ; aujourd'hui, ils circulent paisibles et joyeux dans les rues où se prépare le triomphe annuel de Jésus-Christ au Saint-Sacrement. Oui, la Fête-Dieu est bien la fête universelle, fête de joie paisible et d'union entre tous les habitants de la cité, et le jour où les processions disparaîtraient leur souvenir laisserait une grande tristesse.

Il est 10 heures et demie, le temps est un peu triste ; cependant, le soleil ne se résignera pas à rester constamment voilé. La place Saint-Corentin, très richement, très gracieusement décorée, est couverte de monde ; toute cette foule est respectueuse, recueillie ; l'interminable défilé commence : enfants des écoles chrétiennes, associations pieuses avec leurs bannières, enfants de chœur des deux paroisses, les séminaristes si nombreux et le clergé de la ville, diacres et sous-diacres en tuniques et dalmatiques, prêtres en chasubles et en chapes blanches, et enfin l'Evêque, portant l'Ostensoir qui rayonne sous le magnifique dais jadis offert à notre Cathédrale par Napoléon III ; en ce genre de broderie, la Flandre n'a rien produit de plus beau.

Mais ce n'est pas fête seulement pour les yeux ; des groupes de séminaristes font entendre les chants liturgiques auxquels s'entremêlent de temps en temps les morceaux qu'exécute la fanfare du Pensionnat Sainte-Marie. Quant à cette institution elle-même, elle est si nombreuse qu'elle suffirait à former une bien longue procession ; aussi maîtres et élèves, Frères et *Likés* sont-ils rangés sur tout le parcours, non comme figurants, mais comme pieux spectateurs, et c'est un charme de voir ici réunis tous les costumes de Cornouailles.

Après la place Saint-Corentin, voici la rue de l'Evêché ; elle est très courte, mais en raison même de la décoration somptueuse du palais épiscopal elle est un des points les plus intéressants du parcours ; maintenant voici mieux encore : c'est le boulevard de l'Odéon ; le nom est un peu prétentieux, je l'avoue, mais même aux jours ordinaires les étrangers qui arrivent à Quimper ne savent comment qualifier la beauté de ce quai bordé de ses marronniers à la frondaison puissante et de quantité de jardins charmants ; à cette décoration naturelle est venue se joindre une parure de tissus blancs et rouges mélangés d'or ; ce n'est point l'ornementation uniforme et beaucoup trop vantée de certaines grandes villes. Dans notre Quimper, chacun garnit sa maison ou son portail comme il le peut et le veut ; aussi y a-t-il de temps en temps une charmante surprise : à l'entrée d'un parterre, sous un petit portique élégamment drapé, une statue de Notre-Seigneur se détachant sur un fond de plantes vertes d'une exquise légèreté, et plus loin, sous

un grand porche, une belle statue de Jésus adolescent, ouvrier de Nazareth.

Pour en revenir à la beauté du boulevard, disons encore qu'il est tout droit et que les derniers de la procession y voient bien loin devant eux le commencement du défilé, la première croix et les premières bannières. Ils apercevaient aussi tout au fond, près de la cale du Pont-Firmin, le premier des deux reposoirs élevés en ce jour.

Celui-ci est fait de fraîcheur et de légèreté. Il fait certainement honneur au goût exquis de celle qui l'a décoré, mais aussi à celui des horticulteurs de Quimper qui cultivent aujourd'hui avec succès tant de plantes vertes ou fleuries, et en particulier ces pâquerettes qu'on voyait partout à profusion ce jour-là. Il y a peu d'années encore, on n'aurait pu dans notre ville orner richement un reposoir sans recourir aux fleurs artificielles; nous n'en sommes plus là.

Après la première station, la procession se remet en marche; la rue des Regnaires, en raison même de ses défauts d'alignement, offre un beau coup d'œil d'ensemble.

Le chant des hymnes est terminé; on entend maintenant le *Benedictus* et le *Magnificat*, puis, gravissant la montée des Douves, le cortège s'avance jusqu'à la place de Brest. Là est le second reposoir, bien gracieux lui aussi, d'ailleurs; il a été érigé par des mains expérimentées. Il est surmonté d'une grande croix dorée ornée de brillants rayons. Quand la bénédiction a été donnée, le clergé se retourne, et alors seulement, je vois la foule qui a suivi le Saint-Sacrement; elle est massée sur la place de Brest, puis sur la montée, près de la *Charité*. Jamais encore je n'ai vu en pareille circonstance une telle foule d'hommes et de jeunes gens; c'était vraiment beau; on m'a dit qu'un photographe avait eu l'heureuse idée de prendre une vue de la place à ce moment.

Au chant du *Te Deum*, puis aux accents de la musique du Pensionnat, enfin aux accords des grandes orgues, nous rentrons à la Cathédrale: ici encore des arbustes, des fleurs et surtout et toujours des pâquerettes; dans cette décoration exquise l'autel d'or brille de tout son éclat, et au-dessus du tabernacle, sous la voûte azurée du baldaquin, l'Hostie qui vient d'être adorée dans les rues de la cité recevra pendant huit jours les hommages silencieux des fidèles.

A. T.

* *

Nous apprenons que la Fête-Dieu a eu cette année un cachet tout particulier à Kerfeunteun, près Quimper. Sur la large voie qui mène au vénéré sanctuaire de la Mère-de-Dieu s'élevaient deux charmants reposoirs et toutes les maisons du parcours témoignaient par leurs décorations gracieuses ou naïves du bon vouloir et du désir de tous d'embellir la marche triomphale du Seigneur Jésus.

Après la grand'messe, la procession ne tarde pas à se dérouler brillante sous le beau soleil qui faisait chatoyer les ors des bannières

et les broderies des costumes bretons de l'orphéon, récemment recruté, parmi les jeunes paroissiens de bonne volonté, par le nouveau vicaire, M. l'abbé Mell.

Accompagnant les chants liturgiques ou alternant par des marches pieuses, la musique naissante de Kerfeunteun fut une agréable surprise pour la population et elle a rehaussé l'éclat de cette belle fête de famille. Elle se propose de faire mieux encore dimanche prochain pour la procession de la chapelle de Saint-Pierre de Cuzon au bourg: nous lui souhaitons longue vie et succès, ainsi qu'à la nouvelle fanfare des *Paotret sant Alor* d'Ergué-Armel, pour l'édification des fidèles et la plus grande gloire de Dieu.

Le Pardon de Notre-Dame de Rumengol. — Le pardon a été favorisé par un temps splendide. Dès le vendredi matin, les pèlerins commencent à arriver par groupes; le flot continue toute la matinée, et grossit énormément dans la soirée. A 5 heures on chante les petites vêpres de la Sainte-Vierge. Les orgues sont tenues par M. Gadon, recteur de Lopérec, M. Quémeneur, vicaire de Hanvec, est au lutrin. Ces Messieurs remplissent les mêmes offices toute la journée du samedi. Après les vêpres, magnifique procession, autour de la chapelle du champ. Le cantique de Notre-Dame de Rumengol est chanté avec un entrain superbe. Bénédiction du T. Saint-Sacrement. Confessions nombreuses jusqu'à 10 heures. Samedi, dès 5 heures, confessions très nombreuses. Jusqu'à 10 heures, messes d'heure en heure. Les pèlerins se « pressent » à la sainte Table.

Le vendredi et le samedi, c'est le pardon des Léonards, qui y viennent nus-pieds et en corps de chemise des fins fonds de la Gaule! A 10 heures, grand'messe, chantée par M. le Curé de Crozon. Magnifique sermon de M. Coccagn, recteur du Cloître-Pleyben, sur ce texte de saint Jean (xix, 26, 27): « *Dixit Jesu matri suæ*, etc... Par là Jésus nous a donné Marie pour mère: la confiance que nous devons avoir en notre Mère du Ciel, c'est la confiance qu'un enfant témoigne à sa mère; il y a recours à tout moment, surtout au moment du danger. Aujourd'hui, le danger est plus grand que jamais; allons à Marie avec la plus grande confiance, avec respect, avec amour... » Toute la nuit du samedi au dimanche, l'Eglise reste bondée de pèlerins qui prient, se confessent ou sommeillent vaincus par la fatigue. Les confessions durent toute la nuit, jusqu'à 10 h. 1/2 du matin. A 3 heures, première messe à la chapelle du Champ, dont l'esplanade est couverte de monde. A ce moment, à l'église, on commence à donner la sainte Communion. Les fidèles s'approchent plus nombreux que jamais de la sainte Table. Messes d'heure en heure jusqu'à 10 h. 1/2. A 10 h. 1/2, la grand'messe est chantée par M. le chanoine Pédel, et M. le Curé de Crozon trace avec éloquence un émouvant parallèle entre l'histoire de Judith et d'Holopherne et les triomphes de la Sainte Vierge sur Satan. La vaste enceinte du champ autour de la chapelle extérieure était insuffi-

sante pour la foule des pèlerins pendant cette belle journée, qui fut plus que jamais une splendide manifestation de foi et d'amour envers Notre-Dame de Rumengol, et ne fut attristée que par l'absence bien involontaire de Mgr l'Evêque, appelé à Saint-Brieuc, pour le service de trentaine du regretté Mgr Fallières... M.

BREST. — Bénédiction du drapeau de la Jeunesse Catholique. — Le dimanche 10 Juin au soir, les jeunes catholiques de Brest étaient en fête; ils faisaient bénir leur drapeau par M. le Curé de Saint-Louis.

A 8 heures, ils entrent dans la chapelle Saint-Joseph, précédés d'Auguste Le Goasoz, président du groupe Saint-Louis, qui porte le drapeau. C'est le drapeau tricolore, le drapeau de la France. Sur l'un des côtés se lit cette inscription : *Association catholique de la Jeunesse française*, sur l'autre, autour d'un cœur magnifiquement brodé et entouré de rayons d'or, se détachent ces mots : *Jeunesse catholique du Léon*; enfin, à l'extrémité supérieure, brille une petite croix surmontée d'un cœur, c'est l'insigne de l'Association.

Après le chant du cantique : *Je suis chrétien*, Pol Aubert se lève et s'excuse d'abord de prendre la parole au nom de son ami, malheureusement absent, Joseph Kerbirion, président du groupe Saint-Martin et membre du Comité provincial. En quelques mots, il décrit le symbolisme des trois couleurs. Elles nous rappellent la France que nous devons aimer plus que jamais, et en même temps nous montrent que l'espérance chrétienne doit avoir pour base une vie pure et l'esprit de sacrifice poussé s'il le faut jusqu'à la mort. D'ailleurs, les forces dont ils auront besoin, les jeunes catholiques les puiseront dans le Sacré-Cœur de Jésus. Ce cœur adorable ils sont fiers de le faire briller dans les plis de leur drapeau, mais ils devront s'en montrer dignes par une vie sincèrement chrétienne et un apostolat que rien ne pourra décourager.

M. le Curé de Saint-Louis se lève à son tour et prononce une vibrante allocution, que nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir reproduire, sur ce texte : « *Stare in fide, viriliter agite. Soyez fermes dans la foi et agissez virilement* »...

Puis il bénit le drapeau, et aussitôt de toutes les poitrines s'élance cet appel à la miséricorde divine : *Pitié mon Dieu ! Sauvez la France au nom du Sacré-Cœur*.

Le salut est ensuite donné; et, au moment où l'ostensoir s'élève, le drapeau s'incline comme pour recueillir dans ses plis les grâces infinies qui tombent du cœur de Notre-Seigneur et les répandre sur tous ceux qui le prendront pour leur signe de ralliement.

Un dernier cantique à la Sainte Vierge termine cette fête de famille qui laissera la plus douce impression dans l'âme de tous les assistants. J.

KERNOUËS. — La Mission. — « La mission de Kernouës, qui s'est terminée le samedi 16, a obtenu un succès complet. Aucun paroissien en âge de communier n'y a manqué, et beaucoup de fidèles des paroisses voisines y ont pris part, de sorte que le nombre des retraitants a dépassé sensiblement le chiffre total des habitants de la paroisse.

Un tel résultat, dans un pays aussi foncièrement catholique, n'était pas inattendu et n'a surpris personne. Rien d'ailleurs n'avait été épargné pour l'obtenir. Les instructions du zélé pasteur y avaient préparé les âmes; l'église avait été décorée avec le meilleur goût : à la voûte et entre les arcades pendaient des guirlandes et des suspensions aux couleurs variées; sur les autels, profusion de fleurs naturelles et partout, appendus aux murs, des drapeaux et des étendards. C'était charmant. Le cimetière lui-même, si remarquable déjà par ses murs de soutènement et de clôture, véritable œuvre d'art, par ses arbustes et ses arbres d'ornement, avait toutes ses allées fraîchement sablées et ses tombes parfaitement fleuries, de sorte que les morts, eux aussi, semblaient prendre part à la fête.

La première semaine a été présidée par M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix. Outre le résumé du soir, il a donné chaque jour deux conférences, l'une sur les Commandements, l'autre sur la Pénitence. Maître de son sujet, parlant naturellement et par là même facilement, l'orateur n'a cessé d'intéresser ses auditeurs, et son dernier sermon sur la Persévérance a laissé la paroisse sous la plus salutaire impression.

M. Kerjean avait pour collaborateurs MM. Le Bihan, recteur de Saint-Thois, Puill, vicaire à Plabennec, Cléach, vicaire à Plouescat, et Ollivier, vicaire à Poullan. Leurs instructions, bien adaptées à la circonstance, ont été écoutées avec un vif intérêt et ont fait le plus grand bien. M. Ollivier a pris d'emblée une place très honorable parmi les explicateurs des tableaux.

La seconde semaine avait pour président M. Couloigner, aumônier de Guervenon, qui a donné les conférences sur la Pénitence, l'instruction du soir, le sermon des morts, les actes avant et après la communion et la persévérance. Sa longue expérience des Missions, sa grande bonté d'âme et sa parole pleine d'onction n'auraient pas tardé à gagner le cœur de ses auditeurs, si son titre ou plutôt son prestige d'ancien recteur du Folgoët ne les lui avait pas conquis d'avance. Le recteur du Folgoët est, en effet, un peu le recteur de tout ce pays-ci.... Justement, cette seconde semaine avait le bonheur d'avoir le concours du recteur actuel de ce sanctuaire vénéré et de son ancien vicaire, M. Maguet, recteur de La Martyre. M. Le Gall, avec sa tendre dévotion pour la « douce Patronne du Folgoët », sa connaissance profonde de nos traditions bretonnes et de nos chants, sa voix claire et infatigable, est capable à lui seul d'assurer le succès d'une mission.

Qu'on ajoute à ce précieux concours, celui de M. l'abbé Le Roux, dont il est superflu de louer les talents d'explicateur des

tableaux, justement goûtés de tous, et chacun proclamera que la seconde semaine n'a pas, elle non plus, manqué d'intérêt.

Les grandes vérités ont été données par M. le Recteur de La Martyre et les conférences sur les Commandements par M. Gouzard, recteur du Cloître-Plourin.

Les missionnaires se sont attachés particulièrement à donner une idée d'ensemble de la doctrine chrétienne et à expliquer clairement les questions qui préoccupent aujourd'hui les esprits : c'est peut-être ce qui a le plus captivé et ému les auditeurs.

La mission a grandement édifié les missionnaires eux-mêmes, en leur montrant cette population à l'œuvre à l'église et aux champs. Ici, quelle activité ! là, quelle foi et quelle piété ! Moisson abondante et pour le bon Dieu et pour ses enfants ! En vérité, ce peuple est incomparable et son territoire est en pleine prospérité, pourquoi ? si ce n'est parce qu'ici la religion a conservé son salutaire empire. Comparez, sous n'importe quel rapport, ces paroisses très chrétiennes avec tant d'autres depuis longtemps attaquées par l'esprit révolutionnaire... et jugez. G.

QUIMPERLE. — Retraite de femmes, du 10 au 16 Juin. — 13 paroisses ; 58 retraitantes : Querrien, 16 ; Moëlan, 9 ; Clohars-Carnoët, 7 ; Guiscriff, 7 ; Bannalec, 5 ; Scaër, 3 ; Mellac, 3 ; Lanvéneq, 2 ; Le Trévoux, 2 ; Nizon, 1 ; Pont-Aven, 1 ; Riec, 1 ; Tréméven, 1.

LESNEVEN. — Retraite d'Hommes, du 10 au 16 Juin. — Paroisses, 22 ; retraitants, 29 : Plouider, 3 ; Kernilis, 2 ; Guisény, 2 ; Trégarantec, 2 ; Plouzané, 2 ; Lanhourneau, 2 ; Kerlouan, 1 ; Kersaint-Plabennec, 1 ; Saint-Frégant, 1 ; Coat-Méal, 1 ; Le Relecq, 1 ; Plouguerneau, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Commana, 1 ; La Martyre, 1 ; Lanarvily, 1 ; Le Folgoat, 1 ; Sibiril, 1 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 1 ; Lannilis, 1 ; Le Drennec, 1 ; Plouzévédé, 1.

Pèlerinage à N.-D. du Folgoat. — La Jeunesse Catholique du Léon organise un Pèlerinage à N.-D. du Folgoat, le Dimanche 8 Juillet, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Elle invite à y prendre part tous les jeunes Catholiques qui ont au cœur le désir de travailler à la défense de la religion.

Un avis ultérieur fera connaître l'ordre et l'heure des exercices, mais, dès à présent, nous pouvons donner les indications suivantes : à 8 h. 1/2, messe de communion ; à 10 h., grand'messe et sermon.

Dans l'après-midi : vêpres, allocution de Mgr l'Evêque ; procession ; deux conférences, française et bretonne.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat général, rue Duquesne, 1 bis, à Brest.

Pardon de Guingamp et Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours. — On nous prie d'annoncer que le Pardon de Guingamp et le Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours auront lieu, conformément à un usage immémorial, le samedi qui précède le premier dimanche de Juillet, c'est-à-dire le samedi 30 Juin prochain.

Deux trains de nuit sont accordés, par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour le retour, vers 2 heures du matin, le dimanche 1^{er} Juillet, l'un sur Saint-Brieuc, l'autre sur Morlaix.

La Fédération diocésaine des Œuvres catholiques et les Groupes du « Sillon ». — *Une explication nécessaire.* — On nous écrit :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre compte-rendu du Congrès de Quimper. On y a, semble-t-il, bien et beaucoup travaillé. Et cependant j'aurais, pour ma part, un regret à exprimer, et, c'est à savoir que le Congrès n'ait pas songé à élucider une question qui, à rester non résolue et en litige, maintiendrait la Fédération dans l'ambiguïté et l'équivoque et donc serait à son développement le plus sérieux des obstacles.

« Cette question à élucider, la voici : « Les Groupes ou les Cercles d'Etudes du « Sillon » peuvent-ils s'affilier à notre Fédération diocésaine des Œuvres catholiques ? »

Oh ! je sais bien que, dans le courant de l'année, un certain nombre de groupes « sillonnistes » — une douzaine, si je suis bien renseigné, — ont demandé leur affiliation, et je n'ignore pas qu'à ces demandes, le Comité diocésain a fait bon et joyeux accueil. Mais c'est de quoi, précisément, n'ont pas l'intelligence les *Fédérés*, suffisamment avertis de ce que l'on dit et de ce que l'on écrit au « Sillon ».

« Et de fait, le « Sillon » est basé sur un principe fédératif, M. Sangnier l'a déclaré cent fois : « Les « Sillons » de province ne sont pas autre chose que le « Sillon » travaillant dans telle ou telle province » (*Esprit et méthode*, page 25). « Les groupements du « Sillon » ne sont donc pas, comme les patronages paroissiaux, des sociétés de jeunes gens dirigés par le clergé ou des laïques délégués par lui, des œuvres diocésaines, des organes annexes de la paroisse ou du diocèse, des instruments dont l'Eglise officielle se sert en vue d'exercer son magistère spirituel » (*Esprit et méthode*, page 25).

Ce que je viens de citer est du commencement de l'année 1905. Voici qui est plus récent et plus significatif. « Le Sillon » prétend « rester autonome et ne pas être englobé dans les groupements diocésains ou paroissiaux » (La revue *Le Sillon*, 25 Février 1906, p. 153).

« Nous savons mieux que personne que nous ne sommes nul-

lement qualifiés pour parler au nom du catholicisme et que le mouvement du « Sillon » n'est pas, au sens rigoureux du mot, un mouvement catholique, puisque — nous l'avons mainte fois répété — notre but direct n'est pas de servir d'auxiliaire au clergé et de l'aider à catéchiser la France, mais de faire la République démocratique » (*L'Éveil démocratique*, 3 Juin 1906).

Et donc, il semble bien qu'à s'affilier à notre Fédération diocésaine des Œuvres catholiques, un groupe du « Sillon » méconnaîtrait l'indépendance que M. Sangnier réclame pour son œuvre et le but direct qu'il paraît vouloir y assigner.

En conséquence, la question se pose impérieusement. Les groupes du « Sillon » veulent-ils vraiment s'affilier à notre Fédération, et le voulant, le peuvent-ils ?

Pour l'existence même de notre œuvre qui ne saurait vivre dans l'ambiguïté et l'équivoque, une explication est ici nécessaire.

UN FÉDÉRÉ.

Monseigneur l'Evêque, à qui l'on a communiqué cette lettre, répond que, du côté de la Fédération, l'explication demandée est toute simple : Le Comité directeur, lorsqu'il affine une œuvre quelconque, croit à l'acceptation par les intéressés des conditions indiquées par l'article suivant des statuts :

Article V. — Les Sociétés fédérées conservent leur autonomie ; toutefois, pour être admises dans la Fédération, elles doivent prendre l'engagement :

- 1° De se dévouer, avant tout, à la défense des intérêts catholiques ;
- 2° De ne s'occuper d'aucune question politique dans leurs réunions ;
- 3° De se soumettre à l'autorité ecclésiastique, en demandant à l'Evêque un aumônier spécial, s'il s'agit de cercles d'études.

La jeunesse catholique et le mouvement social.
— « Je suis démocrate, parce que je suis chrétien », disait l'*Ere Nouvelle* en 1848. L'ex-jeune catholique qu'était alors le comte de Montalembert ne fut pas le seul à s'élever contre cette dangereuse prétention. Des évêques la condamnèrent, et non des moindres. Témoin une lettre de Mgr Doney, datée de Montauban, 5 Novembre 1848, dont nous donnons ci-après quelques extraits :

L'*Ere Nouvelle*, écrit le savant prélat, se défend contre les attaques dont elle aurait été l'objet de la part de M. le comte de Montalembert ; j'avoue qu'elle ne m'a point fait changer d'opinion. Je persiste à regarder comme fausses, comme très dangereuses, comme fondées presque toujours sur des équivoques et sur des idées mal déterminées, la plupart des applications que l'*Ere Nouvelle* fait des principes chrétiens à l'état social démocratique. Il ne suffit pas, je crois, d'être orthodoxe, c'est-à-dire de croire franchement tout ce que l'Eglise enseigne, pour être, dans cette position, à l'abri de toute accusation d'erreur, puisqu'il s'agit d'applications que l'Eglise n'a pas faites et qu'elle laisse à la libre appréciation de chacun : chacun peut en penser diversement, et chacun peut

s'y tromper. Or, je crois sincèrement, franchement, que ce journal se trompe, et qu'il s'est mis dans une mauvaise voie.

L'*Ere Nouvelle* affirme donc : 1° que le christianisme ne condamne jamais une nation de chercher par des voies légitimes l'amélioration de son état social. — Cela est évident, mais il serait juste d'ajouter que le christianisme n'indique jamais, ni de près ni de loin, ce qui est le meilleur en fait de formes gouvernementales. On mettrait toute la Bible sous le pressoir qu'il n'en sortirait pas plus une goutte de démocratie qu'une goutte de monarchie. C'est précisément pour cela que le christianisme s'accommode de toutes celles qu'il trouve établies, qu'il ne pousse jamais aux révolutions, et qu'il borne son action partout à régler l'exercice du pouvoir existant, quel qu'il soit, par les principes de la doctrine et de la morale de J.-C.

L'*Ere Nouvelle* affirme : 2° que le christianisme veut que le gouvernement d'un peuple soit en harmonie avec son caractère, ses traditions, etc. — Il ne manquait plus que de conclure : le christianisme veut que le gouvernement du peuple français soit démocratique. Le fait est que le christianisme ne veut rien de tout cela, parce que tout cela est hors de sa sphère. Quand on se jette dans des appréciations qui partent d'une opinion préconçue, on s'expose à tout travestir et à tout fausser. Il est vrai que le christianisme a pour tendance générale et même nécessaire de favoriser tout ce qui fait le vrai bien d'un peuple, en donnant aux uns les règles du commandement, aux autres celles de l'obéissance et de la soumission, à tous, celles de la justice, de la charité fraternelle, de la patience et du travail. Mais il n'est démontré à personne, pas même au christianisme, que les vrais besoins sociaux, les véritables intérêts des populations soient mieux satisfaits par une forme que par une autre. Il n'a nulle mission pour dire à un peuple : Vous, vous avez tel caractère, telles traditions, etc., vous devez vous constituer en monarchie ; à un autre, vous devez vous constituer en république démocratique. C'est donc outrer, pour ne rien dire de plus, l'esprit et les tendances du christianisme que de lui attribuer cette volonté, comme on le fait avec tant d'assurance.

Enfin, on donne la Démocratie comme le produit de l'élaboration chrétienne pendant quinze cents ans : c'est le dernier terme, dit-on, de la civilisation chrétienne. — Ceci est la prétention plus ou moins sincère de plusieurs, mais ce n'est point une chose démontrée, il s'en faut. Avant que d'affirmer si hardiment, il eût été bien de dire ce qu'on entend par civilisation chrétienne. Si on avait pris la peine d'en analyser avec soin les éléments, on aurait vu clairement, si je ne me trompe, qu'elle n'appelle ni ne repousse la Démocratie ni la Monarchie.

Je m'arrête. Tenons-nous-en à la vérité. Le christianisme reste étranger à toutes les formes gouvernementales : il les accepte toutes, il se soumet à toutes, il ne conspire contre aucune ; il les appuie toutes, au contraire, quand elles existent, en commandant l'obéissance au pouvoir établi et reconnu.

Que fera le Souverain-Pontife ? — Le Pape se défend de parler. Cependant, d'après tous les échos qui arrivent, on peut pressentir parfaitement sa tendance. Notons d'abord comme un symptôme dont il faut tenir compte, qu'actuellement les éminents cardinaux chargés d'examiner les affaires de France sont maintenant tous, à l'exception d'un seul, pour ce qu'on appelle improprement la résistance. En effet, le mot résistance ne correspond ni aux intentions du Souverain-Pontife ni au véritable état des choses. Quand, par la loi de Décembre 1905, le gouvernement a brusquement séparé l'Eglise de France de l'Etat, il a voulu ménager la transition pour ne point s'exposer à une explosion de mécontentement qu'il lui aurait été difficile de réprimer. Et il ne connaissait pas encore ce que devaient donner les inventaires.

Pour arriver à son but, il a consenti à laisser à l'Eglise une soixantaine de millions répartis sur plusieurs exercices : avec une somme aussi considérable, pensait-il, le clergé ne pourra pas moins faire qu'accepter la loi. Puis, par la création des associations culturelles, il enchaînait savamment l'Eglise de France, mille fois plus sûrement asservie, grâce à elles, que sous le régime de n'importe quel concordat. La question s'est donc posée à Rome sous ce dilemme : ou bénéficier des avantages matériels qu'offre le gouvernement, mais accepter en même temps les chaînes qui asserviront l'Eglise ; ou repousser ces chaînes qui, pour dorées qu'elles soient au commencement, n'en sont pas moins des chaînes. Intérêts matériels d'un côté, bien des âmes et liberté de l'Eglise de l'autre, telles étaient les deux situations entre lesquelles devait choisir le Pape.

**

Le problème ainsi posé pouvait recevoir une double solution, selon que l'on se préoccuperait plus de l'une ou de l'autre de ses données. Il est certain que le Pape, sinon espérait, au moins désirait que l'Episcopat de France se prononçât pour la liberté de l'Eglise. Il aurait aimé, et n'en a point fait mystère, que les évêques lui disent ce que lui-même avait l'intention de dire, que l'Esprit-Saint suggérât à Paris ce qu'il suggère à Rome. Et comme on lui faisait remarquer qu'après l'encyclique *Vehementer nos*, la voie était si lumineusement tracée qu'errer était impossible. « Oui, reprenait le Pape avec vivacité, il n'y aurait vraiment pas besoin de discuter. » Ces paroles, qui ont été dites à plusieurs personnes et dans différentes audiences, sont suffisamment claires par elles-mêmes et indiquent bien la tendance du Vatican. Pie X met les intérêts des âmes, le souci de la liberté de l'Eglise avant les avantages matériels qu'on lui offre. Comme saint Paul, il prend pour lui ce mot : « La parole de Dieu n'est point enchaînée », et il veut cette liberté à tous les degrés de la hiérarchie.

**

Mais comment réaliser cette tendance ? Le mot résistance n'est pas juste ; l'Eglise ne veut point entrer en lutte directement ou

indirectement avec les pouvoirs publics, elle n'embouche pas le clairon de la charge et se contente de chanter des hymnes de paix et de louange à Dieu. C'est, en effet, de Lui seul qu'elle attend assistance, c'est de Lui seul qu'elle l'a toujours eue au moment voulu par les desseins de la Providence. Par le mot impropre de résistance, on entend cette formule dont on a tant parlé : « ignorer la loi » et il n'y a là-dedans rien de révolutionnaire. Dans l'ordre civil, si tout chrétien est tenu de payer les impôts fixés par les pouvoirs publics, rien ne détermine le mode de ce paiement. Il peut les solder en bloc, par douzièmes, ou même préférer faire saisir ses biens. Le principe étant sauf, il est libre de choisir le moyen qui lui paraîtra le mieux s'accorder avec ses intérêts. Mais dans la loi de séparation la situation est encore moins compliquée.

**

Le gouvernement offre, pour la faire accepter, des avantages ; il n'y a qu'à les refuser, car nul n'est tenu d'accepter un avantage matériel qu'on lui offre. Si, par conséquent, le Pape, comme on le croit, donne la formule « ignorer la loi », la conduite des catholiques, évêques, prêtres et fidèles, est très simple. Ils ne demandent rien au gouvernement et couchent sur leurs positions. Si le gouvernement envoie des gendarmes pour les en déloger, ils se soumettront à la force, mais non sans avoir épuisé tous les moyens de protestation qui sont en leur pouvoir. Cette attitude est très simple, très noble, et ne fait qu'imiter celle des premiers chrétiens en face des persécutions des empereurs romains.

(Le Gaulois, 17 Juin 1906.)

UN PRÉLAT.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — Triduum solennel en l'honneur des Bienheureuses Carmélites de Compiègne, à Saint-Sulpice. — Le triduum solennel en l'honneur des Bienheureuses Carmélites de Compiègne a eu lieu, la semaine dernière en l'église Saint-Sulpice, au milieu d'une très nombreuse assemblée de pieux fidèles. L'église avait été particulièrement décorée pour la circonstance. M. le Curé de Saint-Sulpice avait obtenu les tableaux et étendards qui ornaient la basilique de Saint-Pierre au jour de la béatification. Au-dessus du maître-autel, se trouvait placée la statue de la bienheureuse Prieure, née à Paris en 1752, sur la paroisse Saint-Sulpice.

Les dispensés ecclésiastiques. — Il n'est donc pas possible de savoir, au juste, quel sera le sort des anciens élèves ecclésiastiques, par suite de la loi de séparation !

Après les documents officiels contradictoires publiés à ce sujet, une note du *Temps* nous apprend qu'un avis récent du Conseil d'Etat décide que les élèves ecclésiastiques ne peuvent plus, en

raison du vote de la séparation des Eglises et de l'Etat, contracter l'engagement spécial d'un an.

Est-ce définitif, cette fois ? Nous le croyons. Il n'y avait pas, du reste, à attendre une interprétation libérale de la loi sectaire à l'égard des élèves ecclésiastiques.

ROUEN. — Les noces d'or du P. Monsabré. — Jeudi de l'autre semaine, dans l'église de Saint-Michel du Havre, le P. Monsabré, l'illustre prédicateur de Notre-Dame, célébrait les noces d'or de sa profession religieuse. Bien que la cérémonie se soit déroulée, — comme l'avait désiré depuis longtemps le bon religieux, — dans la plus stricte intimité d'un petit cercle d'amis et d'admirateurs, l'événement était connu des Havrais et de bien d'autres : innombrables ont été les témoignages de sympathie, écrits et verbaux, qu'il a reçus de tous les points de la France.

S. G. Mgr l'Archevêque de Rouen avait voulu être le premier à féliciter celui dont le nom est célèbre dans l'Europe entière, et dont l'éloquence a remué si profondément l'esprit des foules dans les grandes cathédrales de France.

Le Saint-Père, à qui le R. P. Monsabré venait de faire hommage de son récent ouvrage, *La Prière*, a répondu par lettre particulière à l'illustre religieux en lui envoyant une bénédiction spéciale à l'occasion de ses noces d'or.

Jérusalem, Athènes, Constantinople, l'Egypte. — Le Comité de Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem organise pour les vacances prochaines le XXXII^e Pèlerinage en Terre Sainte.

Comme toujours on a tenu à satisfaire, dans l'itinéraire, et les attrait de la piété avec Jérusalem, Nazareth, Tibériade, Bethléem, et l'intérêt d'une croisière instructive aux grands centres des civilisations anciennes avec Athènes, Constantinople, l'Egypte, sans négliger les autres localités historiques de la côte méditerranéenne, Saint-Jean-d'Acre, Rhodes, Malte, Messine, Naples.

Bateau spécial, entièrement et uniquement à la disposition de ce voyage avec chapelle où l'on conserve la Sainte Réserve pendant tout le voyage ; guides éclairés en Terre Sainte, à Constantinople ; conférences faites en cours de route sur les divers souvenirs des lieux visités.

Départ de Marseille le 2 Septembre ; retour le 11 Octobre.

Demander le programme détaillé et les autres renseignements à M. le Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 4, avenue de Breteuil, Paris, VII^e.

Le Secrétariat, 4, avenue de Breteuil, représente seul en France le Comité directeur établi à Notre-Dame de France à Jérusalem pour les grands Pèlerinages de Pénitence fondés en 1882 par les Assomptionnistes, avec un Bref spécial du Souverain Pontife et des privilèges très étendus.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Le denier de Saint-Pierre.

III. — Apostolat de la Prière.

IV. — *Chronique du diocèse* : Dispense d'abstinence ; Nécrologie ; Quimper ; Pleyben ; Douarnenez ; Kerfeunteun ; Le Folgoat ; Morlaix ; Sainte-Anne d'Auray ; Les faux prophètes de

la Séparation ; La Fête-Dieu chez les exilés, en pays protestant.

V. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; Avant l'inspection annuelle de nos écoles chrétiennes ; Congrès régional des Syndicats agricoles de Bretagne ; Une page d'actualité.

VI. — *Bibliographie.*

VII. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1^{er} Juillet. — LE PRÉCIEUX SANG DE N. S. J.-C. 4^e Dimanche après la Pentecôte. Double de 2^e classe. Rouge. A la messe, mémoires du jour octave de S. Jean-Baptiste et de l'octave des SS. Apôtres.

Au chœur, solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul, avec mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, mémoires du précédent et du jour octave de S. Jean-Baptiste.

Lundi, 2. — VISITATION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 2^e classe. Blanc.

Mardi, 3. — S. Anselme, évêque. Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 4. — S. Basile le Grand, Ev., Doct. Double. Blanc.

Jeudi, 5. — S. Antoine-Marie Zaccaria, Conf. Double. Blanc.

Vendredi, 6. — Oct. des SS. Ap. Pierre et Paul. Double. Rouge.

Samedi, 7. — S^{te} Pulchérie, Vierge (au Propre diocésain). Double. Blanc.

Dimanche, 8. — 5^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de S^{te} Elisabeth.

Au chœur, solennité du Sacré-Cœur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Jean-du-Doigt	du 1 ^{er} au 3 Juillet.	
Logonna-Quimero'h.	du 4-5	—
Saint-Divy	du 6-7	—
Loc-Maria-Plouzané.	du 8 au 10	—

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Dimanche 8 Juillet, l'Association de la Jeunesse catholique du Léon se rendra en pèlerinage à Notre-Dame du Folgoët. Nous présiderons Nous-même cette manifestation de foi et de piété. Nous voulons donner à Notre Jeunesse catholique diocésaine ce nouveau témoignage de Notre paternelle gratitude pour sa soumission à l'autorité ecclésiastique et son dévouement à la cause catholique.

Nous avons également autorisé les jeunes gens de l'arrondissement de Morlaix, et dans le but de leur épargner les frais d'un long voyage au Folgoët, à se réunir ce même dimanche à Notre-Dame de la Salette. Unis d'esprit et de cœur à leurs camarades du Bas-Léon, ils promettent à la Sainte-Vierge de consacrer l'ardeur de leur jeunesse à la défense des droits de Dieu et des intérêts de l'Eglise sous la direction de leurs prêtres et du premier pasteur de leur diocèse.

II. Dans le dernier numéro de la *Semaine*, nous avons annoncé que le pardon de Notre-Dame des Naufragés, à la pointe du Raz, serait définitivement fixé au 1^{er} dimanche de Septembre. Monseigneur l'Evêque, étant généralement appelé ce même dimanche à présider les fêtes de Saint-Pol de Léon, a décidé que cette date du 1^{er} dimanche de Septembre serait modifiée et que le pardon de N.-D. des Naufragés aurait lieu cette année et les années suivantes le 4^e dimanche d'Août.

III. Nominations. — Par décision ont été nommés :

M. Thomas, recteur de Trégarvan, recteur d'Edern ;

M. Floc'h, vicaire au Faou, recteur de Trégarvan ;

M. Delliou, jeune prêtre de Clohars-Carnoët, vicaire au Faou.

IV. Décès. — M. l'abbé Tanguy (Yves), ancien vicaire de Tourc'h, est décédé à Pouldavid, le 23 Juin 1906.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le denier de Saint-Pierre. — Il est d'usage de faire une quête dans les églises pour le denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité des SS. Apôtres, c'est-à-dire dimanche prochain. Il importe que tous les chrétiens sachent que les mille difficultés de l'heure actuelle rendent de plus en plus nécessaire cette contribution volontaire qui assure au Souverain Pontife, dépourvu par

les révolutionnaires de son pouvoir temporel, les moyens de pourvoir aux dépenses du gouvernement général de l'Eglise. Ces dépenses sont absolument indispensables pour le maintien des œuvres essentielles. Les catholiques ne voudront pas faillir à ce devoir de piété filiale. Ainsi faisant, ils assureront l'existence et l'indépendance de Celui que Dieu a établi le gardien de la vérité et de la morale éternelles, et dont la mission est d'élever la voix, quand il le faut, pour protester contre toute atteinte portée par les puissants de la terre à la liberté des âmes et à l'expansion du règne de Dieu.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUILLET 1906

Le choix d'un état de vie.

Lorsque arrive, pour un jeune homme ou une jeune fille, l'âge de choisir une carrière ou un parti, on se demande ordinairement : « Quelle situation lui promet plus de fortune, plus d'honneurs, plus de plaisirs ? »

L'attrait personnel, les relations de famille, une situation commerciale ou industrielle à conserver, des traditions de race indiquent aussi fréquemment la voie à suivre.

Parmi ces motifs, plusieurs ont une sérieuse importance, mais ils ne doivent pas être les seuls. Le but de la vie est-il la richesse, le bien-être, la jouissance ? N'est-il pas avant tout le service de Dieu et le salut de notre âme ?

Servir Dieu, c'est d'abord obéir à ses commandements. On devra donc, dans le choix d'une carrière, se demander : « Aurai-je ici plus de facilités ou d'empêchements pour préserver mon âme de fautes graves et la sauver ? Ce parti m'attirerait, mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'il rendrait mon salut plus difficile ; je n'en veux à aucun prix. »

Servir Dieu, c'est encore, pour ceux qui l'aiment plus que les autres, collaborer à son rôle de rédempteur, exercer l'apostolat, soit dans les sublimes fonctions du sacerdoce, soit au rang plus modeste, mais bien méritant, des chrétiens et des chrétiennes laïques, qui se font les auxiliaires des prêtres et sont l'âme de toutes les bonnes œuvres.

Servir Dieu, c'est enfin pousser l'amour à ce point qu'on veut obéir à ses conseils comme à ses ordres, renoncer au monde, aux richesses, à sa liberté propre, par la pratique de la chasteté, de la pauvreté et de l'obéissance. C'est l'exercice de l'apostolat, sous une forme ou sous une autre, joint à l'immolation entière de soi-même.

Un chrétien, digne de ce nom, avant d'engager pour toujours sa vie dans une direction irrévocable, doit se poser cette question

et y répondre en toute bonne foi : « Quelle est pour moi la carrière où je me sauverai plus facilement ? Quelle est celle où je rendrai vraiment à Dieu les services qu'il attend de moi ? » Il est évident qu'on ne doit pas négliger les conseils de ses parents, en une matière aussi sérieuse ; mais, quelque certains que soient leurs droits, ils sont inférieurs à celui de Dieu sur nous. En cas de conflit, c'est Dieu qui doit l'emporter.

Demandons au Saint-Esprit ses lumières lorsque nous devons ou nous décider nous-même ou conseiller les autres, à cette heure grave entre toutes ; rendons à la famille et au monde ce qui leur est dû, mais considérons avant tout le service de Dieu et le salut de nos âmes.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Dispense d'abstinence. — La Fête des SS. Apôtres Pierre et Paul (29 Juin) tombant, cette année, le vendredi, Notre Saint-Père le Pape a daigné dispenser pour ce jour-là les fidèles de l'univers catholique tout entier de la loi ecclésiastique de l'abstinence.

On peut, en conséquence, user d'aliments gras toute cette journée.

Le lendemain, veille de la solennité de la Fête des SS. Apôtres, il y a, comme d'habitude, jeûne et abstinence.

Nécrologie. — M. TANGUY, Yves, ancien Vicaire de Tourc'h. — Samedi dernier, 23 Juin, vient de s'éteindre, après de longues années de souffrances, chez ses parents à Pouldavid, M. Yves Tanguy, ancien vicaire de Tourc'h.

Né à Pouldergat, le 19 Février 1872, il fut ordonné prêtre le 21 Décembre 1895. Ses supérieurs, espérant que l'air des champs aurait une action salutaire sur sa santé, déjà chancelante, le nommèrent vicaire à Tourc'h, le 28 Décembre 1896.

Il ne put, malheureusement, y faire qu'un court séjour ; et c'est bien à regret que, deux ans après, le 21 Février 1898, il se vit forcé, par le déplorable état de sa santé, de quitter cette paroisse, où il s'était fait apprécier par les qualités de son esprit, l'aménité de son caractère et la bonté de son cœur.

Son énergie dans les souffrances et aussi les soins dévoués de sa famille, n'ont pu que prolonger son existence et retarder un dénouement trop prévu. Il s'est produit samedi dans la soirée ; et c'est avec une fermeté presque enjouée qu'il a vu venir la mort. Il reçut avec les sentiments les plus édifiants les derniers sacrements, trouvant encore la force de consoler les siens : « Pourquoi pleurer, leur dit-il, il faut bien partir », et peu après il partait pour le Ciel.

Prêtre jusqu'au bout, il s'était fait préparer chez lui un petit oratoire, et il y disait la sainte Messe toutes les fois que ses forces le lui permettaient. Il avait un attrait tout particulier pour les pèlerinages et, durant sa maladie, il tint à en effectuer encore quelques-uns, notamment au Folgoat, à Sainte-Anne-la-Palud, à Kergoat,

etc. ; il en revenait plus fort contre les épreuves et plus résigné à la volonté de Dieu.

A ses obsèques, qui eurent lieu lundi matin, on remarquait M. le Recteur et M. le Maire de Tourc'h avec quelques-uns de leurs paroissiens, une foule considérable, et environ 24 prêtres.

R. I. P.

Un service d'octave pour le repos de l'âme de M. Tanguy, sera chanté à Pouldavid mercredi prochain, 4 Juillet, à 10 heures.

QUIMPER. — La Fête-Dieu à Saint-Mathieu et à Locmaria. — A en croire certaine presse, les pompes extérieures du culte catholique ne répondraient plus aux aspirations de la société moderne : elle se trouverait imprégnée à point d'assez d'indifférentisme pour ne plus rien sentir en son cœur, et ne plus rien comprendre aux manifestations religieuses. Eh bien ! Les Fêtes-Dieu, cette année, coïncidaient chez nous, le premier dimanche avec le concours hippique, et dimanche dernier avec les grands tirs de la Cornouaille : il y en avait donc pour tous les goûts ; chacun pouvait se porter là où les attractions le sollicitaient davantage : beaucoup ont choisi la meilleure part.

Sans doute, ces deux fêtes mondaines ont eu leurs partisans ; mais plus nombreuse sans contredit a été la foule qui a contribué par son travail, par son goût dans l'ornementation ou par sa présence à faire, de ces deux solennités, des fêtes incomparables. Qu'on nous pardonne de révéler en passant que messieurs les entrepreneurs de camionnage de notre ville avaient mis gratuitement leurs chevaux et leur matériel au service des reposoirs. Chacun travaillait de tout cœur pour contribuer de son mieux à faire bien et beau. De l'avis même des plus difficiles, il faudrait remonter à plusieurs années en arrière pour retrouver ce calme majestueux, ce silence impressionnant et la bonne tenue qui ont été la caractéristique de ces deux bonnes journées. Nous savons qu'il eût été plus parfait de voir les chapeaux à la main, comme autrefois, pendant tout le défilé des processions, qui constituent un tout homogène, mais ne chicanons pas trop par ce temps de canicule, et disons bien vite que civils, militaires, fonctionnaires à tous les degrés, tous les assistants, en un mot, donnaient sur le passage du Très Saint-Sacrement des marques extérieures de respect d'autant plus méritoires qu'elles étaient moins réglementaires et parfois même plus courageuses.

Bien des fois ont été décrites les magnificences de l'ornementation des quartiers que parcourent les processions de la Fête-Dieu et qui leur donnent cette physionomie qu'aucune autre fête ne peut égaler du moins chez nous. Puisse se conserver longtemps encore ici cette gracieuse coutume de fraterniser entre voisins, au moins une fois par an, par cette succession presque continue des draps d'une blancheur éblouissante qui transforme d'une manière si fraîche et si religieusement égalitaire la diversité habituelle des

demeures aux devantures variées à l'infini ! Cela ne nuit en rien aux reposoirs privés, aux parterres fleuris surmontés de statues ou de croix ; bien au contraire, l'effet n'en est que plus gracieux et spécial à la fête. Depuis plusieurs années, la coutume s'est introduite de les surmonter de lambrequins et de bandes multicolores semées d'hermines noires ou or ; c'est, avec les guirlandes de fleurs et les oriflammes flottant aux fenêtres, d'une grande richesse de décoration, et nos rues présentent une animation et une gaieté du meilleur aloi.

Dimanche, une partie notable du parcours s'est trouvée indiquée par des pavillons tricolores battant à des mâts espacés le long de la berge de l'Odé. Était-ce bien en vue de notre fête ?..... hum !..... Quoi qu'il en soit, c'était un petit surcroît d'ornementation dont l'ensemble a profité.

Ce fut au milieu de tout ce décor charmant de notre ville que la procession s'est avancée par la rue du Chapeau-Rouge, véritable allée de fleurs et de banderoles ; elle traverse la place Terre-au-Duc et la rue du Quai, jusqu'à un splendide reposoir, monumental dans ses proportions. Des mains bien expérimentées l'avaient élevé avec goût jusqu'au faite d'une maison plus hospitalière que celles de jadis à Bethléem.

En face du Mont-Frugy, elle ne faisait pas mauvaise figure du tout cette nouvelle montagne de verdure et de fleurs, artistement disposées en massifs coupés çà et là par des rudiments de petits chemins sablés qui laissent soupçonner des profondeurs pleines de mystère : le tout était surmonté de la croix étincelante sous l'ardent soleil, car le chrétien aime toujours voir le signe du salut couronner les ouvrages de ses mains.

Après les chants liturgiques et la bénédiction du Très Saint Sacrement, bien étonnante dans la majesté d'un si beau cadre, l'infatigable musique du Pensionnat Sainte-Marie exécute au pied du reposoir un des plus beaux morceaux de son répertoire, pendant que le long cortège défile par la splendide rue du Palais pour rentrer dans un ordre parfait à Saint-Mathieu au milieu d'une double haie compacte de spectateurs dont l'attitude silencieuse et digne ne s'est pas démentie jusqu'à la fin.

Gloire à Dieu, honneur et mérite à tous !

Locmaria-Quimper doit une sorte de survie à son prieuré et à son admirable sanctuaire, l'une des pages les plus attachantes d'histoire lapidaire : ces souvenirs des âges lointains enveloppent Locmaria, non comme un linceul, mais comme un voile gracieux qui protège son sommeil après les siècles glorieux de prières, de labeurs et de luttes de ses nobles et énergiques prieures. Ses manufactures envoient au loin le bon renom du *vieux Quimper* avec les produits aussi estimés que concurrencés de sa poterie populaire, et de sa céramique artistique. Mais un jour de fête, alors que la frondaison des arbres lui fait un cadre d'une fraîcheur incompa-

table, alors que les rayons éclatants du soleil saturent de lumière chaude les pierres grises et patinées de ses constructions d'un autre âge, Locmaria évoque toujours à l'œil étonné et à l'esprit curieux son Prieuré et ses dignitaires. Son fief comprenait : sur la rive gauche de l'Odé, l'agglomération du bourg, avec les campagnes voisines jusqu'au *chemin vert*, montant de la chapelle du Pénity sur le mont Frugy ; sur la rive droite, le faubourg de Bourlibou avec le *Moulin des Couleurs*.

Autrefois, la procession de la Fête-Dieu y était longue. La prieure voulait par là manifester son droit d'*asile*, et le long circuit parcouru s'appelait *tro-minihy* : c'était une cérémonie analogue aux *troménies*, jadis plus nombreuses, que l'on se le figure dans notre diocèse.

La procession de Locmaria escaladait le Mont-Frugy par le *Chemin vert* qui prend la montagne en écharpe, auprès du Pénity, contournait la Montagne par des garennes qui séparent les champs de *Penn-ar-Stang* de ceux de *Crec'h-Maria*, et suivait le chemin de Bénodet par Pen-ar-Stang et le chemin de Saint-Laurent ; enfin regagnait Locmaria par les chemins de Kerdrézec et de Poulguinan.

La procession à laquelle nous avons assisté dans cette modeste paroisse, dimanche dernier, suivait un itinéraire plus restreint. Après les vêpres, célébrées à 4 heures, elle est sortie au milieu d'une assistance recueillie, escortée de paroissiens au cœur fidèle et aux convictions solides. Chacun avait fait de son mieux pour orner sa demeure, et une bonne émulation inspirait à tous les recherches du bon goût en cette matière délicate de l'esthétique.

La fanfare du Pensionnat Sainte-Marie exécutait les meilleurs morceaux de son répertoire, tandis que M. Rolland, son sympathique aumônier, portait le Saint-Sacrement. Un reposoir d'un travail apprécié, était dressé dans la cour de la manufacture Henriot, et présentait, dressé au flanc de la Montagne, un effet très gracieux.

Nous vous en avertissons, ne manquez pas d'aller, au moins une fois à la procession du Sacre à Locmaria, c'est un pieux voyage à entreprendre et un beau spectacle à connaître. A. F.

PLEYBEN. — Pleyben vient d'avoir la joie d'une grande mission. Préparée depuis plusieurs mois par les soins intelligents de M. le Curé, prêchée par des prêtres universellement connus pour leur talent et leur zèle apostolique, elle a donné tous les résultats que l'on pouvait légitimement en espérer. Trois semaines durant (dont deux réservées aux bretons) la grâce de Dieu s'est répandue avec abondance dans les âmes de bonne volonté.

Les semaines bretonnes ont été présidées par MM. les chanoines Quéinnec, curé de Taulé, et Godec, curé de Plouescat, qui ont donné les conférences sur le sacrement de Pénitence. Les Commandements de Dieu ont été expliqués par MM. Grall, recteur de Ploujean, et Carval, recteur de Plogonnec ; les tableaux par MM. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, et Didou, vicaire de Plougar.

On comprendra, en lisant ces noms, que les paroissiens de Pleyben aient été pleinement satisfaits des exercices de leur Mission. Il est juste de reconnaître que les prédicateurs étaient soutenus dans leur pénible labeur par l'exactitude et l'attention de leurs auditeurs que ne lassaient ni la chaleur accablante, ni ce que nous pourrions presque appeler, l'encombrement.

Dès la première semaine, en effet, 1.386 paroissiens s'approchaient de la Sainte-Table. La troisième on comptait tout près de deux mille.

Entre ces deux semaines, une autre avait été réservée aux français. Les exercices, très régulièrement suivis par 150 environ, ont été prêchés par MM. Morvan, curé-doyen de Pont-l'Abbé, Le Borgne, recteur de Rosporden, Henry, recteur du Guilvinec, et Plougoum, recteur de Plouégat-Guerrand. Ce pendant qu'à l'église paroissiale se donnait la retraite bretonne pour les enfants, une retraite française était prêchée dans le monument tout proche, dit l'ossuaire.

Le jeudi soir, Mgr l'Evêque, salué à la limite de la commune par M. Kervella, premier vicaire, et une délégation du Conseil de fabrique, fit son entrée solennelle au milieu d'un grand concours de paroissiens. Il donna le lendemain matin le sacrement de Confirmation à 520 enfants, et voulut bien dans la journée adresser aux retraitants français quelques paroles d'encouragement.

Ces trois semaines laisseront à Pleyben un souvenir profond : souvenir de paix retrouvée, de joie religieuse et de satisfaction intense. Grâces en soient rendues au divin Maître. Merci au pasteur aimé de la paroisse, et aux missionnaires dévoués qui lui ont, dans cette importante circonstance, prêté un si généreux concours.

P. G.

DOUARNENEZ. — L'Institution Saint-Blaise. — Succès scolaires. — Nous sommes heureux de constater en ces temps difficiles, où l'enseignement privé subit attaques sur attaques et est l'objet de menaces à peines dissimulées, les succès indéniables remportés par l'institution Saint-Blaise qui, comme on le sait, est dirigée par les anciens Frères de Ploërmel.

Vingt élèves de cet établissement scolaire chrétien ont obtenu, cette année, leur certificat d'études primaires.

Nous présentons aux jeunes élèves et à leurs dignes professeurs, nos sincères félicitations.

Nos lecteurs y verront la preuve surabondante que, dans les établissements scolaires privés et en particulier dans la florissante école Saint-Blaise, on sait allier l'instruction à l'éducation et que malgré les tristesses de l'heure présente, malgré l'avenir de plus en plus sombre et les haines inconscientes qui se manifestent contre eux, les vaillants instituteurs chrétiens ne se sont pas découragés et qu'au contraire ils ont rivalisé de zèle et de dévouement dans la tâche ingrate et difficile qui leur est dévolue : produire encore et le plus longtemps possible des bons Français, des

honnêtes gens, instruits, intelligents, joignant à la pratique des vertus civiques celle de la morale religieuse, sans les enseignements de laquelle il ne peut être de vraie Société et de véritable progrès.

KERFEUNTEUN. — Chapelle de la Mère-de-Dieu. — Grand Pardon, le dimanche 1^{er} Juillet.

Samedi, 30 Juin, à 5 h. 1/2, premières vêpres.

Dimanche 1^{er} Juillet, messes basses à 6 h., 7 h. et 8 h. A 10 h., messe solennelle ; instruction.

A 3 heures, Vêpres, suivies de la procession du Pardon.

La musique de la paroisse prêter son concours à la fête.

Le jour de la fête, et pendant l'Octave, indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Chaque jour, pendant la semaine, 1^{re} messe à 6 h. 1/2. Des prêtres seront à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

LE FOLGOAT. — Pèlerinage de jeunes gens. — Comme il a été annoncé dans la « Partie officielle », un pèlerinage de jeunes gens aura lieu au Folgoat, le dimanche 8 Juin prochain, sous la présidence de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Voici l'horaire des cérémonies : le matin, à 8 h. 1/2, messe de communion ; à 10 heures, grand'messe, sermon breton ; — le soir, à 1 heure, réunion de jeunes gens sous la présidence de Monseigneur, conférence française par Louis Arnaud (le Meunier vendéen), conférence bretonne par Maurice Cloarec, de Lampaul-Guimiliau ; à 3 heures, vêpres, allocution de Monseigneur.

Les adhésions devront être adressées soit à M. Le Gall, recteur du Folgoat, soit à M. Joncour, vicaire à Saint-Louis de Brest.

Les groupes paroissiaux pourront apporter une croix ou une bannière pour la procession. J.

MORLAIX. — Pèlerinage à Notre-Dame de la Salette. — Un pèlerinage de jeunes gens aura lieu au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette, près Morlaix, le dimanche 8 Juillet prochain.

Première messe à 7 heures, confessions ; à 9 heures, messe de communion ; à 10 heures 1/2, grand'messe solennelle et sermon breton, au reposoir édifié dans la grande allée de Pennélé.

A 1 heure, réunion amicale dans la cour des retraites, sous la présidence de M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Pol de Léon.

A 3 heures, sermon français ; vêpres solennelles, sermon breton et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Avant le départ, adieu des pèlerins à Notre-Dame de la Salette par M. le chanoine Le Duc, archiprêtre de Morlaix et président du pèlerinage.

N. B. MM. les ecclésiastiques qui accompagneront les jeunes

gens sont instamment priés de veiller à ce qu'il ne se commette aucun dégât aux propriétés environnant le sanctuaire et la chapelle provisoire érigée en plein air pour la circonstance. G. B.

Sainte-Anne d'Auray. — Voici venir le mois de Juillet, consacré plus spécialement à honorer la Vénérable aïeule du Verbe Incarné, la Mère de la Très Sainte Vierge. Elle a été surnommée la grand'mère des Bretons et ils lui conservent à travers les âges une vive dévotion; nombreux et fréquents sont les pèlerinages à la majestueuse Basilique élevée à sainte Anne, au cœur de la Bretagne, par la foi et l'amour de ses enfants.

Nous donnons ci-dessous quelques notes historiques intéressantes sur ce sanctuaire, si vénéré chez nous et dont la renommée est devenue universelle.

La dévotion des Bretons à sainte Anne, mère de la bienheureuse Vierge Marie, remonte aux premiers siècles du christianisme dans les Gaules; au septième siècle, saint Mériadec, évêque de Vannes, avait élevé à sainte Anne un sanctuaire situé à quatre lieues de Vannes, à l'endroit où existe aujourd'hui le célèbre pèlerinage, et, pour y exciter la dévotion des fidèles, il y avait exposé une statue de la sainte, en bois peint. Mais, moins d'un siècle après, une horde de pillards, dont tout le pays fut victime, détruisit le sanctuaire et enfouit la statue.

Néanmoins, le nom du village « Keranna » (village d'Anne) fut maintenu. Dans le champ de Bocenno, qui touchait au village, il y avait un petit espace où la charrue ne pouvait passer, les bœufs reculaient comme repoussés par une force invisible. C'est là que s'élevait autrefois le sanctuaire.

Au commencement du XVII^e siècle, le champ de Bocenno, appartenant alors à la famille Cadio de Kestoguen, était affermé à un fervent chrétien du village de Keranna, nommé Yves Nicolazic. Il était rempli de dévotion pour sainte Anne qu'il appelait sa bonne maîtresse.

Cet homme, plein de foi, fut favorisé de plusieurs manifestations de la sainte en laquelle il plaçait toute sa confiance; il en fit part au Recteur qui le reçut fort mal et le menaça même de l'excommunication. Enfin, le 7 Mars 1625, durant la nuit, alors que Nicolazic était en prière, sainte Anne lui apparut de nouveau, lui commanda de réunir ses voisins; guidés par un flambeau mystérieux ceux-ci se dirigent avec lui vers le champ de Bocenno, s'arrêtent au lieu où le flambeau reste stationnaire, creusent la terre, et, à une certaine profondeur, découvrent l'ancienne statue de sainte Anne qu'ils déposent respectueusement sur le talus; quelques jours après, le 11 Mars sur le soir, la statue parut entourée d'une clarté surnaturelle: dès le lendemain, les pèlerins arrivaient en foule.

Après une enquête de l'autorité ecclésiastique, le 25 de Juillet suivant, était solennellement posée la première pierre d'une hum-

ble chapelle. Dès ce jour, le pèlerinage à sainte Anne, célèbre dans le monde entier, était établi et allait se développer de jour en jour.

Il était réservé au XIX^e siècle d'élever à sainte Anne une grandiose basilique, monument de foi de la Bretagne, de toute la France et même des pays étrangers. La nouvelle statue de sainte Anne remplaçant l'ancienne, brûlée en 1793, a été couronnée solennellement sur l'ordre de Pie IX, le 30 Septembre 1868; et c'est par milliers que les trains amènent les pèlerins au sanctuaire le plus populaire de la Bretagne.

SAINTE-ANNE D'AURAY. — 6^e Pèlerinage du Tiers-Ordre Franciscain de la Bretagne à Sainte-Anne d'Auray.
— Le 6^e pèlerinage du Tiers-Ordre Franciscain à Sainte-Anne d'Auray est fixé aux samedi 21 et Dimanche 22 Juillet.

En voici le programme :

Samedi 21 Juillet 1906 : 1^o 8 h. du soir, réunion à la basilique, ouverture du pèlerinage, procession aux flambeaux; 2^o 9 h., exposition du T. S. Sacrement pour l'adoration nocturne.

Dimanche 22 Juillet 1906 : minuit, 1^{re} messe et communion; à 1 h. du matin, messe d'action de grâces, communion; 5 h., messe; 7 h., messe de communion des pèlerins; 8 h., procession à la Scala, au retour, grand-messe et sermon; 10 h. 1/2, renseignements et entretien sur le T.-O. dans des salles privées; 1 h. du soir, vêpres, salut du T. S. Sacrement, clôture du pèlerinage.

Les faux prophètes de la Séparation. — Au regard de la Séparation, le S. Siège n'a pas cessé d'avoir une attitude très nette. Avant, il l'a combattue sans arrière-pensée, avec le désir sincère du maintien du Concordat; après, il l'a condamnée sans rémission, ainsi que la nouvelle loi cultuelle. Les catholiques de France n'avaient qu'à se modeler sur le Vatican. En le faisant à l'unanimité, ils auraient réalisé le vœu le plus ardent de Pie X, ce qu'il a appelé lui-même l'*union dans l'obéissance*. Mais ils se sont divisés en deux camps, les simples et les intellectuels; ceux-là, obéissant pour s'unir; ceux-ci, compromettant l'union par défaut d'obéissance. Ce sont ces dissidents qui jouent le rôle de faux prophètes de la Séparation; on les reconnaîtra à quelqu'un des signes suivants :

1^o Prévoyant la Séparation comme une fatalité inéluctable, et désespérant de la retarder autant que de l'empêcher, ils en ont pris prétexte pour la combattre mollement, en alliés ou en complices plutôt qu'en ennemis convaincus et déclarés.

2^o Sachant que le S. Siège y était opposé et qu'il ne négligeait rien ni pour divulguer son sentiment, ni pour y amener l'opinion catholique, eux n'ont rien eu de plus à cœur que d'y rester systématiquement étrangers ou hypocritement hostiles.

3^o Ils ont vu d'un mauvais œil et ils ont censuré avec un dépit hautain les efforts, assurément très louables, des catholiques mili-

tants, relevant avec acrimonie les moindres fautes commises dans la défense active de la cause religieuse, et imputant à ces efforts mêmes tous les échecs qu'ils auraient dû au moins déplorer.

4° La Séparation votée, ils ont entonné l'hymne de l'affranchissement de l'Eglise, cette infortunée prisonnière du Concordat dont les chaînes étaient brisées après un long siècle de détention. L'Eglise de France, déclaraient-ils, ne pouvait pas payer trop cher la liberté des nominations et des réunions épiscopales.

5° Partisans pratiques de la loi cultuelle, ils conjurent l'Eglise de sacrifier toutes ses autres libertés pour sauver le culte public, avec ce reliquat de ses anciens droits qui lui sera toujours contesté et jamais garanti.

6° L'Encyclique *Vehementer* n'a rien changé à leurs convictions ni à leurs polémiques. Dès son apparition, ils l'ont étouffée dans la conspiration du silence. Et au lieu de s'essayer à en tirer des déductions pratiques, ils ont mis l'Episcopat français en demeure d'élaborer un Règlement d'essai plus ou moins loyal, qui se faufilât entre les rigueurs de la loi et les sévérités de sa condamnation, sans être broyé par les unes ou par les autres.

7° N'est-ce pas l'insistance de nos Pontifes laïques qui a rendu nécessaire la réunion plénière, dont le Pape n'aurait pas pris l'initiative, et qu'il a canalisée, ne pouvant plus l'interdire ?

8° N'est-ce pas leur presse qui a accrédité le bruit odieusement injurieux que des Evêques auraient révélé le résultat d'un vote qui devait être tenu secret ? Il leur semble tout naturel qu'il y ait des prélats capables de trahir leurs serments, de se moquer du Pape et de leurs collègues, de braver publiquement l'excommunication !

9° Ne se montrent-ils pas légistes et français avant tout, à la manière des anciens gallicans, lorsqu'ils prétendent soumettre le Pape au vœu d'une majorité des Evêques de France, dans la question de la réorganisation du culte ?

10° Enfin, ils font eux-mêmes des vœux pour l'établissement des Associations légales, aspirant ouvertement à s'assujettir le clergé et à surveiller l'emploi des fonds cultuels.

Ainsi parlent et agissent les faux prophètes de la Séparation. Ils ne se comporteraient pas avec plus d'assurance, si l'Episcopat d'abord et le S. Siège ensuite s'étaient ralliés à leurs conseils. C'est pousser loin la présomption et la forfanterie, et c'est trop exiger de la crédulité des fidèles.

X..,

La Fête-Dieu chez les exilés, en pays protestant.

Au moment où, en France, tant de villes et même de bourgades sont, de par la volonté de protestants sectaires, privées des processions traditionnelles de la Fête-Dieu, il pourra être intéressant d'apprendre comment cette belle fête a été célébrée dans quelques communautés religieuses réfugiées en pays protestant.

On nous écrit à ce sujet de Guernesey, Ile anglaise de la Manche, où un certain nombre de congrégations françaises ont reçu une affable hospitalité.

« Le jeudi 14 Juin, il y avait grande joie à la maison du Noviciat, que les Frères des Ecoles chrétiennes, des provinces de Nantes et de Quimper, ont établi à Guernesey. On y célébrait solennellement la Fête-Dieu. Jamais emplacement ne fut plus convenable pour une telle cérémonie, ni la température plus propice. A 4 heures, une magnifique procession sort de la chapelle et se déroule dans l'enclos situé sur le verdoyant coteau des Vauxbelets, l'un des plus beaux sites de ce pays, pourtant si accidenté. Les communautés religieuses avec leurs élèves placés sur deux rangs ouvrent la marche. A leur suite, l'excellente harmonie des RR. PP. Salaisiens rehausse l'éclat de la cérémonie par l'exécution impeccable des plus beaux morceaux de son répertoire. Puis, tout comme en France, aux beaux jours, une longue théorie de gracieux angelots et d'enfants de chœur, jonche de fleurs les allées où doit passer le Dieu de l'Eucharistie, pendant que de jeunes lévites, au nombre d'une vingtaine, lancent leurs encensoirs en cadence, devant l'Agneau divin.

Le Révérend chanoine Foran, curé-archiprêtre de Guernesey, porte le Saint-Sacrement, entouré de tout le clergé catholique anglais et français de l'île. Une foule nombreuse et recueillie forme ensuite un magnifique cortège d'honneur à Notre-Seigneur. La fête du Saint-Sacrement est chômée dans le diocèse de Portsmouth, aussi à peu près toutes les familles catholiques sont représentées à la cérémonie des Vauxbelets.

Deux reposoirs, ornés avec un goût exquis par les jeunes Frères étudiants et novices, ont été érigés dans le parc, sous les chênes séculaires. Sur tout le parcours s'entremêlent artistement des guirlandes de verdure et de mousseline, aux couleurs bleu et rouge. Des trophées de drapeaux anglais et français, mélangés d'oriflammes, encadrent de multiples écussons emblématiques et ornent deux élégants pylones, dressés devant la façade principale de l'Etablissement.

Les catholiques de ce pays, privés depuis des siècles de l'éclat de ces manifestations de leur foi, sont heureux d'avoir l'occasion de rendre un hommage public et extérieur à N. S. J.-C. dans son sacrement d'amour. C'est un spectacle vraiment imposant que cette foule qui défile en priant, sous les grands arbres, si touffus, que les rayons d'un clair et doux soleil parviennent à peine à en traverser l'épais feuillage. Puis, à quelque cent mètres devant et sur la gauche, l'immensité d'un océan d'émeraude, servant de fond au paysage. Tout cet ensemble forme un tableau saisissant, bien propre à élever les âmes vers le Dieu qui a tout créé, et qui commande au zéphyr comme à la tempête.

Bon nombre de membres de la population protestante, si intelligente et si loyale de Guernesey, ont aussi tenu à donner aux religieux persécutés un témoignage de sympathie, en s'associant à la

fête. Parmi eux on remarque plusieurs notabilités de l'île, notamment le maire (connétable de Saint-André) et divers membres du conseil paroissial. La dignité respectueuse de leur tenue n'est égale que par l'étonnement et l'admiration qu'ils éprouvent devant ce témoignage de la foi catholique qui fut celle de leurs pères. Dieu daigne récompenser la généreuse et bienveillante hospitalité qu'ils ont donnée aux exilés, en leur accordant de rentrer bientôt dans le giron de la véritable et indivisible Eglise ! Ce jour-là, les âmes de leurs ancêtres tressailliront de joie, sur cette terre normande, où les églises, les dénominations, les traditions rappellent l'antique prospérité de la religion catholique romaine.

Le dimanche, 17, d'autres processions ont eu lieu, l'après-midi, à l'orphelinat des RR. PP. Salésiens, et le soir, à l'issue des Vêpres, le Révérend chanoine Foran a porté solennellement le T. Saint-Sacrement dans les rues de sa paroisse de Saint-Pierre-Port. Ici personne ne parle de liberté, on en jouit. C'est ainsi que sous les lois libérales et protectrices de la puissante Angleterre, les religieux et religieuses, chassés de France, continuent à servir Dieu en paix et à former, dans le silence, de jeunes maîtres tout prêts à répondre à l'appel de l'Eglise, aussitôt que le calme leur permettra de reprendre l'œuvre de l'Education chrétienne, près de la jeunesse de leur patrie toujours aimée, malgré la dureté avec laquelle elle les traite. En attendant ce jour béni, ces jeunes religieux iront porter au loin la doctrine du divin Maître, qui a dit : « Si l'on vous chasse d'un pays, allez dans un autre ». Mais en partant, ces généreux exilés n'ont pas secoué la poussière de leurs pieds sur leur patrie ; au contraire, toujours confiants en la miséricorde du Seigneur, ils adressent chaque jour au ciel de ferventes prières pour qu'elle se convertisse et qu'elle revienne au Dieu qui a opéré pour elle et par elle tant de merveilles dans les siècles passés. La persécution qui sévit en France, loin de détruire la religion, n'aura pour effet que de favoriser sa plus grande diffusion, car :

Nul bras mortel n'a jamais arrêté
L'étendard de la Croix et de la liberté.

F. C. J. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Au sujet des nouvelles tendancieuses lancées journellement par les agences ou les employés romains à la solde des feuilles françaises, Mgr Albouy, directeur de la *Semaine catholique* de Toulouse publie cette note utile à retenir :

« Un très haut personnage de la cour pontificale nous disait, il y a peu de jour : « Tenez-vous en garde contre ce que débitent, à Paris, les journaux laïques sur ce qui touche aux affaires ecclésiastiques. Il n'y entendent rien et sont mal renseignés ou pas du tout. L'*Univers* et la *Croix* ont seuls ici des correspondants sérieux. »

Avant l'inspection annuelle de nos écoles chrétiennes. — On lit dans le *Bulletin de Mai des écoles privées de la Vendée*, un article rédigé par M. l'abbé Perrotin, inspecteur diocésain, sous ce titre : *Livres classiques neutres dans les écoles libres*. Il ne sera pas sans intérêt d'en reproduire ici quelques passages : « Depuis que j'ai été chargé de visiter les écoles libres de Vendée, j'ai vu environ cent écoles. Partout le dévouement de nos instituteurs et institutrices est au-dessus de tout éloge... Mais une constatation m'a douloureusement surpris. Notre enseignement libre souffre d'un mal dont on ne s'est pas assez préoccupé : la neutralité des auteurs classiques. Dans nombre d'écoles, j'ai trouvé des livres universitaires d'où l'on a banni le nom de Dieu et tout ce qui peut présenter une idée chrétienne. »

M. Perrotin cite notamment plusieurs *Grammaires et Exercices français* neutralisés à fond ; une *Géographie* qui ne connaissait plus diocèses ni évêchés en France deux ans avant la loi de Séparation ; des modèles d'écriture d'où sont exclues toutes les maximes religieuses ; et enfin des séries de couvertures illustrées pour cahiers, où s'étalent les doctrines révolutionnaires et libre-penseuses.

« Le résultat de cette éducation, poursuit M. Perrotin, est facile à saisir. Par suite de l'expérience vivante qu'il a quotidiennement sous les yeux, l'enfant se persuadera insensiblement que les sciences profanes sont entièrement indépendantes de la religion, que la religion ne doit avoir dans l'esprit qu'une toute petite place... »

« Nous avons dans nos bibliothèques de l'enseignement libre des livres classiques excellents au point de vue tant pédagogique que chrétien. Pourquoi n'emploierait-on pas ces livres dans nos écoles, de préférence aux classiques universitaires ? »

C'est une dépense, mais « elle est plus urgente que toute autre, n'hésite pas à conclure le *Bulletin de l'Education chrétienne* du Mans (Juin 1906). Mieux vaudrait supprimer les prix, ou une classe, ou retarder une réparation, que de différer une mesure sans laquelle l'école est inutile. — Les auteurs des livres neutres sont, en effet, les plus actifs démolisseurs des écoles chrétiennes. N'est-il pas insensé de leur donner le nerf de la guerre pour nous battre ? Quand même un laïcisateur nous offrirait un livre chrétien, il faudrait le refuser. Il y en a assez d'excellents, composés par nos frères d'armes, et ceux-ci réclament nos encouragements et nos subsides. » Terminons en disant qu'ils y ont droit et que ce droit est sacré.

Congrès régional des Syndicats agricoles de Bretagne. — L'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France organise à Vannes, les 19 et 20 Juillet prochain, un Congrès régional des Syndicats agricoles de Bretagne. Cette réunion, sous la présidence d'honneur de MM. les présidents des cinq Conseils généraux bretons, est assurée du patronage de la Société des Agriculteurs de France, du Conseil général du Morbihan et de la ville de Vannes.

Pour tous renseignements, toutes communications, s'adresser à M. Ad. Graff, délégué de l'Union centrale (château de Pratel, par Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan).

Une page d'actualité. — Au moment où l'Etat, sous prétexte d'inventaires, procède, avec tant de cynisme et d'hypocrisie, à la spoliation des biens de l'Eglise et du clergé, il est intéressant de lire cette page de Taine extraite des *Origines de la France contemporaine* :

... En tous les cas, si l'Etat les exproprie, eux et les autres corps ecclésiastiques, ce n'est pas lui qui peut revendiquer leur dépouille. Il n'est pas leur héritier, et leurs immeubles, leur mobilier, leurs rentes, ont par nature, sinon un propriétaire désigné, du moins un emploi obligé. Accumulé depuis quatorze siècles, ce trésor n'a été formé, accru, conservé qu'en vue d'un objet. Les millions d'âmes généreuses, repentantes ou dévouées, qui l'ont donné ou administré avaient toutes une intention précise.

C'est une œuvre d'éducation, de bienfaisance, de religion et non une œuvre d'intérêts qu'elles voulaient faire. Il n'est pas permis de frustrer leur volonté légitime. Les morts ont des droits dans la société, comme les vivants ; car cette société dont jouissent les vivants, ce sont les morts qui l'ont faite et nous ne recevons leur héritage qu'à condition d'exécuter leur testament.

Les plus fougueux adversaires de l'Eglise ne sauraient accuser Taine de cléricalisme. Cette thèse, il l'a soutenue en philosophe et en historien, ami de la justice et du bon sens. Et pour le contredire, il faut négliger également la vérité historique et le droit véritable.

BIBLIOGRAPHIE

Le Guide des Patronages de Jeunes Filles. Abonnement : 5 francs par an. 48, rue d'Assas, Paris.

On sait l'essor qu'ont pris dans ces dernières années et sous la poussée des événements les œuvres de jeunesse catholiques. De toutes parts, l'on s'efforce de créer des patronages tant pour les jeunes filles que pour les jeunes gens. Mais là où le dévouement et le zèle abondent, l'expérience fait souvent défaut. Que de tâtonnements, d'erreurs même on s'éviterait si l'on avait en main, sous la forme d'un manuel et mieux encore d'un bulletin périodique, un guide éclairé et vraiment pratique.

C'est à ce besoin que répond, dans le domaine spécial des œuvres de jeunesse féminine, l'excellente revue mensuelle : *Le Guide des Patronages de Jeunes Filles*.

Adresser demandes de spécimens et de renseignements à M^{me} Rémiot-Leribours, Secrétaire générale du Guide des Patronages de Jeunes Filles, 48, rue d'Assas, Paris, VI^e.

Librairie J. Salaun, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Pour une petite hostie.

III. — L'objet de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.

IV. — *Chronique du diocèse* : Quimper ; Pont-l'Abbé ; Douarnenez ; Morlaix ; Œuvre pie non autorisée ; Péril doctrinal ; Les

Associations cultuelles, moyen de supprimer la hiérarchie.

V. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Le Congrès Eucharistique de Tournay.

VI. — A propos de Lourdes.

VII. — *Bibliographie.*

VIII. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Juillet. — 5^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de Sainte Elisabeth.

Vêpres du suivant (*au Propre diocésain*). Mémoires du Dimanche et de Sainte Elisabeth.

Au chœur, solennité du Sacré-Cœur.

Lundi, 9. — S. Goulven, Evêque. Double. Blanc.

Mardi, 10. — Les Sept-Frères et leurs compagnons, Martyrs. Semi-Double. Rouge.

Mercredi, 11. — S. Thurien, Evêque (*au Propre diocésain*). Semi-Double. Blanc.

Jeudi, 12. — S. Jean Gualbert, Abbé. Double. Blanc.

Vendredi, 13. — S. Anaclet, Pape, Martyr. Semi-Double. Rouge.

Samedi, 14. — S. Bonaventure, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Dimanche, 15. — 6^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour. Semi-Double. Vert.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Loc-Maria-Plouzané.	du 8 au 10 Juillet.
Tréméven	du 11-12 —
Landudal.	du 13 au 15 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Nous croyons devoir rappeler à MM. les Recteurs et Curés que les budgets, comptes et pièces justificatives des fabriques, pour la gestion de l'exercice 1905, doivent être envoyés à la Préfecture aussi bien qu'à l'Evêché. Cette gestion et celle de l'exercice 1906 jusqu'au 11 Décembre, demeurent soumises au règlement d'administration publique du 27 Mars 1893.

II. Nominations. — Par décision, ont été nommés :

M. Belbéoc'h, Paul, recteur de Landudal, recteur de Clohars-Carnoët, en remplacement de M. Labasque, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Lesvéan, vicaire à Plogonnec, recteur de Landudal ;

M. Cuillandre, vicaire à Coray, vicaire à Plogonnec ;

M. Evennou, Jean-Marie, jeune prêtre de Saint-Thurien, vicaire à Coray ;

M. Héréus, vicaire à Bohars, vicaire à Crozon ;

M. Bizien, Victor, jeune prêtre de Guipavas, vicaire à Bohars.

PARTIE NON OFFICIELLE

Pour une petite hostie.

Aux siècles écoulés j'ai demandé pourquoi ces cathédrales, ces basiliques, ces innombrables et merveilleuses églises qui font dire aux hommes d'aujourd'hui : Nous en sommes incapables ?... Pourquoi ces voûtes aériennes, ces aiguilles de pierres ajourées perçant les nues, ces vêtements de marbre et d'or, ces autels éblouissants, ces peintures inimitables, ces délicates sculptures ?... Aux hameaux silencieux, j'ai demandé pourquoi ces églises virginales et rêveuses, éparses dans les champs, bâties par les pères, amoureuxment rajournées par les fils ?... Aux théologiens, aux poètes, aux artistes, j'ai demandé pourquoi tant de livres profonds et lumineux, tant d'éloquence et de lyrisme, tant d'inspiration et de richesse, tant de magnificence de la palette et du ciseau ?... Aux orateurs, j'ai demandé pourquoi tant de feu et de tendresse ?... Aux prêtres, j'ai demandé pourquoi ces longues heures de méditation et de veille à côté d'une mystique étincelle qui vacille sur l'huile embaumée ?... Aux vierges du Christ, j'ai demandé pourquoi toute une vie d'adoration et de silence autour d'un autel qui s'enflamme de clartés sans nombre ?... Aux petits enfants, j'ai demandé pourquoi ces longues courses dans les sentiers escarpés ; empressés, chaque

jour, auprès du pasteur qui leur parle un attendrissant et suave langage ?... A ces pieuses et resplendissantes processions, qui se déroulent encore dans les rues privilégiées, j'ai demandé pourquoi tant de pompe solennelle, tant d'harmonie, tant de fleurs, tant d'encens ?... A ce jeune soldat de la France, agonisant sur un lointain rivage ou sur la nef qui devait le rendre à sa mère, j'ai demandé pourquoi cet ardent désir, pourquoi cet amour appelant ce dont ses yeux et son cœur pleurent l'absence au suprême instant ?...

Et le soldat expirant, et les processions majestueuses, et les enfants à la blanche toilette, et les vierges de l'adoration, et les prêtres agenouillés, et les orateurs à la voix infatigable, et les artistes rêveurs, les délicats poètes, les théologiens profonds, et les humbles catholiques de la campagne, et les siècles lointains, par la pierre inspirée de leurs constructions glorieuses, m'ont répondu : « Pourquoi ? pour une petite hostie !... »

Et, comme j'étais surpris, toutes ces voix mélodieuses ont ajouté : « Car cette petite hostie est le corps de Jésus-Christ, lequel garde et préserve les âmes jusqu'au seuil de la vie éternelle. Amen ! »

LE PETIT SEMEUR ARIÉGEAIS.

L'objet de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

En quoi consiste la dévotion au Cœur de Jésus ?

I. — Cette dévotion consiste, en premier lieu, dans l'adoration du cœur physique, du *cœur de chair* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Mon Dieu m'a assuré, dit la Bienheureuse Marguerite-Marie, qu'il prenait un singulier plaisir à être honoré sous la figure de ce *cœur de chair*. »

Toutefois, il importe de ne pas se méprendre sur ce point essentiel. Le Cœur sacré du Sauveur, proposé à notre religieuse vénération, n'est pas un cœur inanimé, inerte et sans vie, semblable aux cœurs desséchés des saints, conservés comme reliques précieuses dans nos églises.

Ce n'est pas non plus le cœur de Jésus envisagé dans sa seule humanité, abstraction faite de sa divinité. L'humanité seule du Sauveur, en effet, ne serait pas digne de nos adorations par la raison que, malgré sa perfection admirable, elle n'est cependant en soi qu'une chose créée. Il faut, pour mériter ce culte, la réunion de la nature humaine et de la nature divine dans la même personne.

Or, en Notre-Seigneur, l'homme ne se sépare pas du Dieu, et par conséquent le cœur de Jésus est le cœur de l'Homme-Dieu.

II. — Pourquoi notre culte s'adresse-t-il au Cœur de Jésus de préférence aux autres organes de son humanité sainte, puisque tous sont, également et sans distinction, unis à la Divinité ?

La réponse est facile.

Dans l'opinion générale, d'après le langage usuel sanctionné par la Sainte-Ecriture elle-même, le cœur est considéré comme la portion la plus noble de l'individualité humaine. Le cœur n'est-il pas, en effet, le ressort principal, la source première et le centre naturel de la vie ? N'est-ce pas du cœur que part, n'est-ce pas au cœur que revient, flux et reflux d'une marée silencieuse, ce sang qui bout dans nos artères et qui circule dans nos veines ?

Le cœur ! mais c'est le siège de la sensibilité, le symbole de la tendresse, le sanctuaire de l'amour pur et vrai. Avant de mettre la main sur son front et de dire : « Je pense », l'homme place cette main sur son cœur et dit : « J'aime ».

C'est du cœur que jaillissent les initiatives généreuses : car « la bouche parle toujours de l'abondance du cœur », selon la parole de nos saints Livres. C'est dans le cœur que naissent les illuminations soudaines et les dévouements héroïques. C'est dans le cœur que s'allument le feu du génie et la flamme sacrée de la vertu.

En un mot, l'homme n'est véritablement grand que par le cœur. C'est aux sentiments et, pour ainsi dire, aux pulsations de ce cœur qu'on le mesure et qu'on le juge. Il n'est pas de plus bel éloge que de dire d'un homme : « C'est un noble cœur ». Et même parfois, alors que la pierre du tombeau a été scellée sur la dépouille mortelle d'un parent ou d'un ami dont la disparition plonge les familles dans un deuil douloureux, on conserve encore, avec un pieux respect, son cœur, ce cœur qui ne bat plus, comme un précieux souvenir, comme un dédommagement suprême et une relique sacrée.

Ce n'est donc pas sans des motifs de haute convenance et d'un ordre supérieur, que nous rendons un culte spécial au Cœur de Jésus.

Déjà, au cours de la vie terrestre du Fils de Dieu, nous voyons les enfants qu'il caressait adorer ses mains divines, Madeleine adorer ses pieds, Véronique adorer sa face dont l'empreinte se grava sur le voile de l'héroïque femme, Thomas adorer la plaie ouverte de son côté. Et nous applaudissons à juste titre à ces actes méritoires.

III. — Mais en adressant nos hommages au Cœur sacré de Jésus, nous accomplissons une action plus élevée encore et plus digne des complaisances divines.

Notre intention, en effet, nos prières et nos adorations visent sa personne entière, puisqu'en soi elle est indivisible ; mais elles atteignent d'une manière plus directe ce qu'il y a dans cette personne divine de plus tendre — s'il est permis de parler ainsi, — de plus délicat et de plus affectueux, ce qui est, dans la pensée commune, l'emblème et la personnification du pur amour ; elles atteignent, en un mot, l'organe qui a été le principe de la vie du Sauveur, qui a poussé dans ses veines le sang, prix du rachat de l'humanité, qui a eu pour but dans chacun de ses battements le salut des âmes, et que Jésus nous représentait lui-même comme la

source de sa bonté miséricordieuse et de ses perfections infinies, alors qu'il disait : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ».

Tel est l'objet matériel et sensible de la dévotion au Sacré-Cœur.

Mais l'objet spirituel, l'objet formel et final de cette dévotion, nous le trouvons dans l'amour ineffable et la brûlante charité dont ce cœur de chair est, à la fois, l'image expressive et le foyer incandescent.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — Installation de chanoines honoraires. — Samedi, 30 Juin, à 9 heures 1/2, le Chapitre de la cathédrale procéda à l'installation de deux chanoines honoraires : M. Benoit, chanoine honoraire, secrétaire de l'Archevêché de Besançon, et M. Simonnot, curé de Membrey (Haute-Saône), tous deux compatriotes de Mgr l'Évêque de Quimper.

Sa Grandeur, voulant donner aux dignes récipiendaires une marque plus particulière de son estime et de son affection, les introduisit elle-même au grand chœur et les fit passer successivement au maître-autel, au lutrin et aux stalles.

En face du trône épiscopal, un fauteuil prélatice était occupé par Mgr Sallot de Brobègue, protonotaire, chanoine d'honneur de notre cathédrale, qui avait bien voulu honorer aussi de sa présence la traditionnelle cérémonie.

Le lendemain, solennité des SS. Apôtres, Mgr le Protonotaire apostolique a officié toute la journée à la cathédrale, en présence de Mgr l'Évêque de Quimper, qui tenait chapelle, et des nouveaux promus.

Nos lecteurs ont déjà appris avec douleur la catastrophe qui, il y a quelques jours, est venue affliger la population de Plouzané. Quatre jeunes élèves de l'école libre ont été enlevés par une lame sourde de dessus les rochers de la côte, pendant une promenade de récompense et de délassement après les examens. Tous les efforts tentés pour les sauver sont restés malheureusement infructueux.

Nous nous associons vivement au deuil de la paroisse et offrons particulièrement toutes nos condoléances aux familles des victimes.

PONT-L'ABBÉ. — Cérémonie émouvante. — Vendredi, 29 Juin, Mgr l'Évêque, accompagné de M. le chanoine Vieille-Cessay, secrétaire général, s'est rendu à Pont-l'Abbé pour y présider les obsèques du vicomte Marcel Janvier de la Motte, lieutenant au 2^{me} régiment de Tirailleurs malgaches, tué à l'ennemi à Irabonary (Madagascar), le 15 Avril 1905.

En présence de l'honorable famille du défunt et d'une assistance

d'élite, Sa Grandeur a rappelé les espérances chrétiennes qu'inspire la mort trouvée sur le champ de bataille, au service de la patrie, pour la cause de la civilisation et pour le plus grand bien de la religion catholique.

Ses paroles, chaudes autant que lumineuses, ont visiblement ému l'auditoire tout entier, et ont fait pénétrer dans tous les cœurs les plus précieuses consolations.

DOUARNENEZ. — Fête des Vétérans. — On nous écrit :

« Dieu et patrie ! Après les splendeurs des Fêtes-Dieu, voici la fête du patriotisme ; c'est la fête des Vétérans des armées de terre et de mer, qui, dimanche dernier, à Douarnenez, réunit quelques anciens témoins des victoires de jadis, mais surtout un grand nombre de soldats des armées de 1870. A leur air martial encore, à l'aspect des décorations qui constellent leurs poitrines, on sent qu'ils auraient dû vaincre, si le succès couronnait toujours la valeur. C'était le jour choisi chaque année pour se souvenir, se compter, se retremper, en associant la mémoire des compagnons d'armes disparus, à la fraternité entre les survivants et à l'espérance dans le relèvement de la patrie. « Oublier, jamais ! » Telle est la devise des Vétérans pleins de confiance, quand même, dans la revanche du drapeau à l'heure fixée par le Souverain Maître des nations et Arbitre de la victoire.

« A 9 heures, aux accents guerriers de la musique du Patronage, que dirige avec succès M. l'abbé Le Treut, s'avancent vers l'église plus de trois cents Vétérans, sous les plis flottants de quatre drapeaux de sections. Un radieux soleil anime ce superbe défilé entre les rangs pressés d'une foule sympathique.

« A la tête du cortège, on remarque l'ancien maire de Douarnenez, M. Delécluse, qui se place devant le chœur, près du catafalque orné de tentures funèbres et de drapeaux. Pendant la messe, le chant du *De profundis* impressionne vivement l'assistance, qui prie pour le repos éternel de ceux qui ont sacrifié leur vie au devoir.

« M. l'abbé Person, prêtre missionnaire à Quimper, exprime en termes vibrants les sentiments de tous les cœurs. C'est la Religion et la Patrie qui s'inclinent en ce moment sur la tombe de leurs enfants, pour procurer à ceux qui ne sont plus le bonheur suprême, et à ceux qui les pleurent les consolations efficaces des éternelles espérances. Ce n'est pas leur faute à ces braves s'ils n'ont pas vaincu ; les causes de la défaite de nos armes, il faut remonter plus haut pour en trouver la source, jusque dans l'apostasie de la Patrie, de plus en plus oublieuse de ses devoirs envers Dieu et de la mission qu'elle en avait reçue. Mais, comme le sang des martyrs est une semence de chrétiens, le sang versé si héroïquement par les vaillants de 70 fera pousser de nouveaux lauriers pour la France, au jour, que nous souhaitons prochain, de son retour à Dieu.....

» Après l'absoute, "donnée" par M. le Curé de la paroisse, les Vétérans sont reconduits à la salle d'un banquet fraternel, par la musique qui joue le salut au drapeau et quelques autres morceaux, entre autres la *Marseillaise*.

» Mauvaise journée, dimanche dernier, à Douarnenez, pour les sans-patrie. »

MORLAIX. — Retraites de Tertiaires, à la Salette, du 24 au 30 Juin. — 22 paroisses, 99 retraitantes : Morlaix, 20 ; Plouénan, 17 ; Guiclan, 10 ; Plouvorn, 8 ; Lampaul-Guimiliau, 7 ; Saint-Thégonnec, 6 ; Landivisiau, 6 ; Lanmeur, 4 ; Saint-Pol de Léon, 3 ; Pleyber-Christ, 3 ; Plonévez-du-Faou, 3 ; Plouézoc'h, 2 ; Locquénolé, 1 ; Plouider, 1 ; Ile de Batz, 1 ; Bodilis, 1 ; Sainte-Sève, 1 ; Tréflaouénan, 1 ; Saint-Sauveur, 1 ; Ploujean, 1 ; Plougonven, 1 ; Taulé, 1.

Œuvre pie non autorisée. — « De plusieurs côtés, on demande des renseignements sur une œuvre dite de la « Sainte-Expiation », qui aurait son centre à Béziers. Cette œuvre publierait (sans aucun imprimatur) des brochures ou des images, elle annoncerait des indulgences plénières, offrirait des chapelets et des médailles ainsi que de prétendues parcelles du voile de la Sainte Vierge, et, en échange de toutes ces propositions plus ou moins téméraires et déplacées, elle solliciterait des honoraires de messe. Enfin, l'œuvre se donnerait comme ayant à sa tête un vicaire général honoraire d'Antioche, résidant à Béziers. Il n'y a dans le diocèse de Montpellier aucun prêtre qui ait le droit de porter ce titre, ni, par conséquent, qui ait pu être autorisé à s'en parer. »

(Semaine de Montpellier.)

Péril doctrinal. — Il s'est créé, depuis quelques années, une école de théologiens et d'exégètes, laïques et prêtres, qui a de plus en plus la faveur des « intellectuels » de nos jours. Au lieu de demeurer dans les sages limites imposées par l'Eglise qui est la première à permettre qu'on ne se cantonne pas uniquement dans les vieilles méthodes apologétiques et que l'on mette à profit, la foi étant sauve, les progrès de la science scripturaire moderne, cette école franchit toutes les bornes de la hardiesse la plus risquée et la plus imprudente, s'arroge le droit, au nom d'une prétendue critique, de passer au laminoir de sa libre discussion tous les textes de nos Saintes Ecritures et les vérités les plus intangibles du Catholicisme. Elle sourit de pitié devant les anciennes méthodes, pour elle surannées et démodées, traite de rétrogrades les exégètes qui l'ont précédée, se pâme d'admiration devant la science allemande, s'éprend d'enthousiasme pour les innovations les plus audacieuses et les plus téméraires, et, tout en ayant la prétention de demeurer toujours catholique, sape par la base l'enseignement traditionnel de la Sainte Eglise et laisse s'infiltrer peu à peu dans l'édifice de

nos croyances le subjectivisme de Kant et le rationalisme des Protestants. Elle a déjà fait beaucoup de mal dans la classe des lettrés et dans la jeunesse de nos établissements ecclésiastiques, voire même de nos séminaires. Aussi, devant cette « crise de la foi », un de nos grands Evêques, jetant un cri de détresse, a-t-il affirmé avec raison que le *péril doctrinal* était de nos jours plus à redouter que le *péril social*.

Il faut donc se méfier de ces livres dangereux, répudier impitoyablement leurs conclusions et profiter du bruit fait autour de leur apparition pour se jeter plus filialement encore entre les bras de la Sainte Eglise et lui dire, avec autant de confiance que les Apôtres au bon Maître : « C'est vous, ô ma mère, qui détenez le » dépôt de la vérité, et c'est vous seule qui avez les paroles de vie » et de salut »...

Mgr DUBOURG, Evêque de Moulins.
(Lettre pastorale pour le Carême 1906.)

Les Associations cultuelles; moyen de supprimer la hiérarchie. — M. Emile Morlot, député de l'Aisne, qui fut rapporteur du budget des cultes pour l'exercice de 1906, écrit dans la *France du Sud-Ouest* (20 Mai 1906) :

« On sait quelle est la raison dogmatique qui motive l'hostilité de la cour de Rome contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Elle lui semble non pas schismatique en elle-même, mais grosse de possibilités schismatiques. Il est évident que le régime de la séparation n'a rien de contraire à la plus pure orthodoxie. Nombre de catholiques dans le monde vivent dans des pays où l'Eglise est séparée de l'Etat, sans que leur foi coure le moindre risque. Il n'y a donc aucune raison pour que la loi française préoccupe le Vatican au point de vue des conséquences qu'elle peut avoir en ce qui concerne l'autorité dogmatique du Pape, des évêques et l'unité de la foi.

« Dans le nouveau régime, l'organisation fondamentale et primaire du catholicisme doit être l'association cultuelle. C'est à cette association que la loi remet les biens des Fabriques et l'usage des églises ; c'est cette association qui a qualité pour gérer les intérêts des paroisses. C'est elle qui sera chargée de recueillir les ressources nécessaires à l'entretien du culte, et c'est encore elle qui jouit de la personnalité morale nécessaire aux établissements pouvant recevoir des libéralités, soit entre vifs, soit par testament. Ce n'est pas l'Association cultuelle, ce n'est pas son Conseil d'administration qui nommera le prêtre chargé du service du culte dans la paroisse ; elle le recevra des mains de l'évêque, dans les mêmes conditions de fait où le Conseil de Fabrique le reçoit aujourd'hui. Il n'en est pas moins vrai que, légalement, ce prêtre deviendra l'employé du Conseil d'administration de l'association cultuelle et qu'il n'y aura d'autres garanties pour sa sécurité sacerdotale que l'esprit de soumission de ce Conseil aux ordres de l'évêque.

« Si pour une raison ou pour une autre ces catholiques veulent

lever l'étendard de la révolte et braver l'évêque, celui-ci n'a à sa disposition, pour les faire rentrer dans l'ordre, que des peines canoniques. Faibles remparts, pauvres défenses dans le temps où nous vivons ! Mais l'évêque reste impuissant à substituer une organisation orthodoxe à l'association rebelle, et si celle-ci est d'accord avec le curé qu'elle salarie, le chef du diocèse ne peut même pas empêcher la célébration de la messe ni le cours des autres exercices religieux. Il a beau déclarer que ça ne compte pas, que les sacrements reçus dans ces conditions sont frelatés, que les offices sont de simples contrefaçons : tous ces anathèmes sont destinés à s'émousser contre l'esprit de révolte qui les aura suscités. Quand il plaira à une paroisse tout entière de pratiquer le *sabotage* en matière religieuse, l'évêque ne dispose plus d'aucune force séculière pour arrêter les malfaçons. Et si les excommunications de différentes grandeurs ne suffisent pas à arrêter le schisme, il n'y a rien à faire.

« Ces incidents ne sont pas absolument invraisemblables. On a vu des paroisses prendre parti pour leur curé contre leur évêque. Le fait s'est produit l'année dernière à Culey, dans la Meuse, et tout récemment dans un village de Lot-et-Garonne. Je ne sais si les fidèles de ces petites paroisses se sont constitués en associations cultuelles, mais en fin de compte c'était leur droit. Ils pouvaient le faire légalement sans prendre l'avis de l'évêque, et tant qu'aucune association de même genre ne se constituera pas dans la même paroisse, l'Etat n'a pas à intervenir, et si l'évêque se met à créer une association concurrente, il appartiendra au Conseil d'Etat de décider quelle est la bonne, c'est-à-dire celle qui doit jouir du temple et des biens de l'ancienne Fabrique. Jusque-là, ça ne regarde pas le gouvernement. Il doit considérer la nouvelle association cultuelle comme bonne, et lui remettre l'église et l'actif de la Fabrique. Si les choses se sont passées ainsi — et c'est vraisemblable, — voilà des églises chrétiennes organisées en dehors de la hiérarchie religieuse et qui méritent ce qualificatif de « schismatique » que l'Eglise a si souvent accolé à des espèces qui la comportaient beaucoup moins.

« Il est encore à penser que des schismes pourront se présenter sous des formes différentes. Ce ne sera pas toujours des paroisses qui voudront défendre leur curé contre les abus de l'autorité épiscopale ; il y aura aussi les associations cultuelles qui voudront se débarrasser de leur prêtre. Elles auront beau jeu pour peser sur la volonté de l'évêque et pour forcer sa décision. Maître du salaire des prêtres, dispensateur des frais du culte, possesseur de l'église, le Conseil d'administration aura toujours la possibilité d'offrir à son évêque l'alternative ou d'une soumission ou d'une séparation schismatique. Dans le plus grand nombre des cas, l'évêque, quel que soit son tempérament, préférera céder pour ne pas multiplier les incidents fâcheux pour l'Eglise. Il se trouvera donc en fait sous la coupe des laïques qui formeront les Conseils d'administration des associations.

..... Sans même chercher quelle sera la situation personnelle des évêques vis-à-vis des membres laïques qui seront chargés de l'administration des fédérations diocésaines d'associations culturelles, il est facile de concevoir dans quelle mesure les clercs religieux de tous grades seront désormais subordonnés aux laïques, ceux-ci jouissant de l'autorité légale ; la loi met à leur disposition tous les moyens d'assurer la pratique du culte qui leur plaira, sans aucune préoccupation du plus ou moins d'orthodoxie de ce culte. En dehors des peines toutes morales du droit canonique, l'autorité religieuse ne peut légalement protéger la pureté de la foi, qu'en créant, où elle le jugera à propos, des associations concurrentes qui plaideront avec les autres devant le Conseil d'Etat.

Il est probable que les catholiques qui seront chargés de l'administration des associations seront pris parmi les hommes les plus pieux, mais aussi les plus militants. Il n'est pas rare que les plus militants soient en même temps les plus autoritaires et les plus intransigeants. Il en résultera que ce seront ceux-là qui domineront désormais l'organisation religieuse en France. Dans l'intérêt de la religion, ils se croiront le droit de faire marcher les évêques et les curés. C'est précisément cette perspective qui cause tant d'inquiétude aux directeurs avisés de l'Eglise actuelle.

Ils cherchent comment l'on pourrait assurer la prédominance de l'autorité religieuse dans les associations culturelles. On n'a sans doute pas encore trouvé un moyen certain, puisque le Pape ne s'est pas encore prononcé sur la question de savoir si les catholiques doivent ou non faire des associations culturelles.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Causes de béatification en examen. — Devant la Sacrée Congrégation des Rites sont aujourd'hui en examen 287 causes, dont 23 de canonisation et 264 de béatification. D'entre ces dernières, 153 sont déjà introduites, et les personnes qui en sont l'objet ont le titre de vénérables ; 112 sont en instance et les titulaires s'appellent serviteurs de Dieu. Sur ces 287 procès, 13 concernent les laïcs, 35 le clergé séculier et 239 les Ordres ou Instituts religieux, à savoir 75 pour les Franciscains, 41 pour les Jésuites, 14 pour les Dominicains, 12 pour les Rédemptoristes, 7 pour les Augustins, 6 pour les Maristes, 5 pour les Carmes, 5 pour les Passionnistes, etc. Notons encore que 130 de ces causes se rapportent à des personnes décédées pendant le siècle dernier. Enfin, quant au sexe, il s'agit de 207 hommes et de 80 femmes.

Le nombre considérable de ces Causes introduites en Cour de Rome explique le retard que beaucoup d'entre elles doivent subir dans leur solution ; particulièrement en ce qui concerne les vénérables P. Maunoir et Dom Michel Le Nobletz, dont les procès nous intéressent d'une façon plus intime.

— *L'Osservatore Romano* rapporte l'intéressante nouvelle qui suit :

« Dans le village de Tittignano, près de Pise, une petite fille rêvait depuis quelque temps assez fréquemment que le corps d'une sainte était enseveli sous la cuisine de la maison de ses parents. Tout d'abord, on la prit pour une exaltée. A la longue, cependant, on fut frappé de l'insistance qu'elle mettait à raconter toujours le même rêve et on fouilla le sous-sol de cette cuisine. A quelques mètres de profondeur, on trouva un corps intact dans l'attitude du sommeil. L'émoi fut grand. Des spécialistes s'assemblèrent, examinèrent le corps, et finalement conclurent que l'on se trouvait en présence du corps de la Bienheureuse Cherardesca, logée vers l'an 1200 dans les environs de ce village.

Le corps ainsi retrouvé sera prochainement transporté à Pise, où des fêtes solennelles seront célébrées à cette occasion. »

— Les Noces d'Or de Pie X. — Le 18 Septembre 1907 s'ouvrira, pour se clore le 19 Septembre 1908, l'année jubilaire de la consécration sacerdotale du Souverain Pontife.

Un comité international, dont le siège est à Bologne (Italie), via Mazzini, 94, a été formé en vue de préparer dans le monde entier la célébration de ces fêtes jubilaires.

Tout en laissant à chaque nation, à chaque diocèse, à chaque groupement, le choix des moyens, le Comité international invite tous les fidèles du monde, comme frères d'une même famille, l'Eglise, comme fils d'un même Père, le Pape, à réunir par des offrandes de 5 ou 10 centimes, l'honoraire de la messe jubilaire, honoraire qui sera présenté à Pie X au nom de la catholicité, avec prière de célébrer la messe pour le monde catholique, pour le salut et la prospérité de nos patries, pour les souscripteurs et suivant leurs intentions.

— Un arbitrage du Pape. — *L'Osservatore Romano* publie une note dans laquelle il est dit que les Républiques de la Colombie et du Pérou, ayant décidé par traité de soumettre à l'arbitrage du Saint-Siège toutes les questions litigieuses qui pouvaient surgir entre elles, les deux gouvernements ont fait appel au Souverain Pontife pour résoudre la controverse au sujet du territoire de Puta-Mago.

Des soldats des deux Républiques avaient occupé plusieurs points de ce territoire dont elles se disputent la possession intégrale.

Le Pape, communiquant son acceptation de la demande d'arbitrage, a demandé qu'en attendant, les forces des deux pays abandonnent les zones occupées.

La Colombie et le Pérou viennent, en effet, d'ordonner la retraite de leurs troupes.

On ne saurait trop se féliciter de voir une fois de plus des peuples recourir au Pape pour une mission d'arbitrage qui est si en harmonie avec le caractère et l'histoire du Souverain Pontificat.

FRANCE. — Nouvelles fermetures des écoles congréganistes. — On lit dans *La Croix* du 3 Juillet :

« Un nouvel arrêté de fermeture vient de paraître à l'*Officiel* du 1^{er} Juillet.

Il y a une semaine, nous donnions la liste de 45 établissements congréganistes dont le ministre de l'intérieur, M. Clémenceau, venait d'ordonner la fermeture par un arrêté du 24 Juin. Nous rappelions à cette occasion tous les établissements fermés, en vertu de l'unique loi du 7 Juillet 1904.

Dès le 1^{er} Octobre 1904, M. Combes se vantait d'avoir anéanti d'un seul coup, et malgré le délai de dix ans accordé par le législateur, 2.398 établissements, fondés pour donner aux enfants catholiques l'enseignement et la formation, auxquels cependant les familles ont un droit absolu, inaliénable et qu'elles ne peuvent pas ne pas revendiquer.

Au 1^{er} Septembre 1905, une nouvelle hécatombe de 590 établissements avait été immolée. On ne se croirait pas en pays civilisé. Les élèves sortis des écoles congréganistes disputaient à tous les examens les premières places aux élèves des écoles de l'Etat. Celui-ci, déjà obéré par un budget très lourd, manquant d'instituteurs et de locaux, n'a pas de quoi remplacer les écoles qu'il détruit. Et cependant, chaque année, régulièrement, de nouveaux établissements libres sont fermés.

L'Etat est devenu un instrument de destruction. Il méprise nos libertés essentielles, il prive des milliers d'enfants du bienfait de l'enseignement. Ce n'est là ni le régime de la liberté, ni celui du bon sens.

Le 24 Juin, M. Clémenceau décrétait la fermeture de 45 établissements, répartis dans les six départements de la Corse, de la Drôme, de la Sarthe, d'Alger, d'Oran et de Constantine. Le 30 Juin, il signe un nouvel arrêté de fermeture, comprenant les cinq départements du Doubs, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Morbihan et de la Seine ; et c'est 85 établissements ou écoles annexes qui sont fermés.

Au total, 4.118 établissements ou écoles annexes ont déjà été frappés en vertu de la loi du 7 Juillet 1904. »

Le Congrès Eucharistique de Tournay. — Le dix-septième Congrès Eucharistique international se tiendra à Tournay (Belgique) du mercredi 15 Août au dimanche 19.

Il s'ouvrira par la réception solennelle du Légat du Saint-Siège. Des cardinaux, les évêques de Belgique, et un grand nombre d'évêques et de prélats prendront part aux magnifiques cérémonies organisées en l'honneur de la T. S. Eucharistie.

Les sermons seront prêchés : le mercredi 15, par M. l'abbé Coubé ; le jeudi 16, par M. le chanoine Janvier ; le vendredi 17, par le R. P. de Vos, provincial de la Compagnie de Jésus en Belgique ; le samedi 18, par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Des réunions sacerdotales auront lieu chacun des trois jours. Les Dames et la jeunesse catholique auront des réunions spéciales. Chaque soir, à 5 heures, réunion générale, compte-rendu des travaux, et discours solennels prononcés par les orateurs ecclésiastiques et laïques les plus goûtés en Belgique. Le dimanche, grande procession solennelle de clôture.

A PROPOS DE LOURDES

On sait que M. Jean de Bonnefon, après avoir vécu longtemps de l'Eglise, a entrepris une campagne dans le *Siècle*, pour faire fermer la chapelle et la Grotte de Lourdes. A ce propos, il a adressé aux médecins une circulaire, où il leur signale les dangers des foules et l'état sanitaire de Lourdes.

Les médecins de Lourdes viennent de lui répondre par la lettre suivante :

« Les médecins de Lourdes, émus des insinuations parues dans la presse et de la lettre adressée au corps médical par M. Jean de Bonnefon, tendant à présenter Lourdes comme un foyer d'infection, se sont réunis à la mairie, le 19 Juin 1906, dans le but de protester contre ces allégations.

« Ils affirment que l'état sanitaire de Lourdes est excellent, que la mortalité y est inférieure à celle de la généralité des villes de même importance, et que la présence de nombreux pèlerins et malades n'a jamais été une cause de danger ni d'épidémie.

« Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les registres de l'état-civil.

« En effet, dans le cours des cinq dernières années, on constate une moyenne de 183 décès par an pour une population de 8.708 habitants. Ce chiffre de 183 comprend 172 décès pour les résidents, et 11 pour les étrangers. Les deux chiffres réunis ne donnent qu'une mortalité de 21 décès par 1.000 habitants, moyenne qui n'est obtenue que dans les villes les plus favorisées. Elle serait inférieure, si on tenait compte de la population flottante, qui est de 3 à 400.000 visiteurs par an.

« Les médecins soussignés font observer que les malades qui viennent à Lourdes, ne sont pas pour la plupart atteints de maladies contagieuses. Ce sont surtout des chroniques, des nerveux, des enfants lymphatiques, des aveugles, des paralytiques, des sourds et presque toujours des incurables.

« On aurait tort, d'ailleurs, d'incriminer l'installation des hôpitaux qui ne servent que d'abri pour la nuit, les malades passant toute la journée au grand air, en pleine lumière et bénéficiant ainsi, pendant la belle saison, de tous les avantages de la vie au dehors.

« Les tuberculeux disséminés au milieu d'eux, ne peuvent pas dans ces conditions et dans la courte durée de leur séjour, créer un foyer d'infection.

• Le danger de contagion par l'eau des piscines peut être considéré comme nul. Tous les malades suspects de pouvoir provoquer des dangers de contamination sont isolés avec soin, baignés à part, et l'eau est renouvelée après leur immersion. Les piscines sont d'ailleurs nettoyées et brossées plusieurs fois par jour.

• Quant au long exode des trains de malades à travers la France, que l'on incrimine comme pouvant porter la contagion sur leur passage, on a tort d'oublier que ces malades voyagent dans des trains et des wagons spéciaux, sous la surveillance des médecins du pèlerinage, avec des infirmiers et des infirmières qui leur donnent, pendant le trajet, tous les soins nécessaires. Les malades qui se rendent aux stations thermales et climatiques, ne jouissent pas des mêmes avantages, et sont mêlés sans garantie aux voyageurs ordinaires.

• En résumé, les statistiques citées en commençant prouvent, mieux que ne sauraient le faire tous les raisonnements du monde, que Lourdes n'est pas un danger pour la santé publique.

• Les soussignés estiment, au contraire, qu'il procure à beaucoup de malades et de déshérités, des avantages et des consolations qu'ils ne trouveraient pas ailleurs.

• Lourdes, le 19 Juin 1906.

• Signé : Docteur DE PEYRET ; docteur BOISSARIE ;
docteur SALLES ; docteur VIGNES ; docteur
VERGEZ ; docteur BOURIOT ; docteur SALSAC ;
docteur BORDE. »

Cette protestation de l'honorable corps médical de Lourdes n'est pas restée isolée ; c'est de tous les points de la France que les réponses des docteurs affluent pour prouver que, même médicalement, Lourdes est un bienfait, et que ni l'hygiène, ni la santé publique ne peuvent être mis en cause, à ce propos.

Pendant la période de crise que traverse une société malade d'athéisme et de matérialisme, quelques-uns des nôtres, préoccupés de faire disparaître des préjugés et de ramener des ignorants, empruntent aisément les formules des apôtres de l'erreur pour les retourner contre eux, pleines de vérité. Tactique inutile, souvent dangereuse. Ils attribuent à l'Eglise, dans le passé et dans l'avenir, une mission qui n'est pas la sienne, sans mesurer les conséquences désastreuses des illusions qu'ils sèment de la sorte.

Mieux vaut rester dans la vérité toute simple. Sa recherche est la tactique la plus droite, et aussi la plus habile. Comme l'apostolat, l'apologétique chrétienne doit se conformer à cette maxime du Seigneur : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et vous aurez le reste par surcroît.* Cette justice n'est autre que la pratique de l'Evangile et de ses vertus. Le royaume de Dieu est celui que l'Eglise nous montre en la fête de tous les saints.

DOM BESSE. *La Vie de Paroisse* (1).

(1) Excellente publication mensuelle : un an, 6 fr. — Paris, Biais, rue Bonaparte, 74.

Chemin de fer d'Orléans.

Le service des trains qui est mis en vigueur sur le réseau de la Compagnie d'Orléans, depuis le 1^{er} Juillet, comporte les améliorations suivantes :

Le train express de nuit continuant pendant l'été le train venant de Paris-Orsay sera rétabli entre Nantes et Brest. Il partira de Nantes à 5 h. 26 matin, arrivera à Quimper à 9 h. 53 matin et à Brest à midi 39. Les trains qui lui font suite sur Douarnenez et Pont-l'Abbé seront avancés et partiront de Quimper à 10 h. 15 et 10 h. 23 pour arriver à 10 h. 52 à Pont-l'Abbé et à 11 h. 1 à Douarnenez.

Le train omnibus qui part de Nantes à 4 h. 15 soir et qui mène à Lorient, sera prolongé jusqu'à Quimper où il arrivera à 10 h. 43 soir. Il relevera à Rosporden la correspondance venant de Carhaix et de Guingamp.

Un nouveau train express venant de Brest arrivera à Quimper à 7 h. 50 matin pour en repartir à 7 h. 56, après l'arrivée des trains de Pont-l'Abbé et de Douarnenez. Il sera précédé jusqu'à Auray par le train omnibus qui partira de Quimper à 6 h. 41 matin au lieu de 7 h. 15 et cet express arrivera à Nantes à midi 31 pour correspondre avec le train rapide sur Paris-Orsay.

Le train express sur Nantes et Paris-Orsay qui part de Quimper à 5 h. 24 soir sera accéléré et arrivera à Paris-Orsay à 6 h. 59 matin au lieu de 8 h. 21.

Un nouveau train dans chaque sens circulera entre Quimper et Pont-l'Abbé et Douarnenez.

Aller : départ de Quimper à 10 h. 15 matin sur Pont-l'Abbé et à 10 h. 23 sur Douarnenez après l'arrivée des trains express venant de Nantes et de Brest.

Retour : Arrivée à Quimper à 1 h. 55 soir de Pont-l'Abbé et à 1 h. 42 de Douarnenez pour correspondre avec le train express sur Nantes et Paris-Orsay.

Les trains suivants sont créés entre Rosporden et Concarneau.

Le premier part de Concarneau à 2 h. soir pour correspondre à Rosporden avec le train express sur Nantes et Paris quai d'Orsay.

Le second part de Rosporden à 3 h. soir relevant le train express parti de Brest à 11 h. 25 matin.

Les deux trains de dimanches et fêtes mis en marche les étés précédents sont rendus journaliers et circuleront du 1^{er} Avril au 14 Octobre inclus.

Le premier partira de Concarneau à 7 h. 17 soir pour correspondre à Rosporden avec le train express de Nantes à Brest.

Le second part de Rosporden à 8 h. 7 relevant le train express venant de Paris-Quai-d'Orsay et de Nantes établissant ainsi des relations de jour de Paris avec Concarneau.

En outre, un train rapide de toutes classes, périodique de nuit, permettant aux voyageurs de se rendre sur les différentes plages et d'en revenir dans des conditions spéciales de rapidité, sera mis en circulation au départ de Paris, les 13, 28, 29, 30, 31 Juillet, 1^{er}, 2, 3, 4, 11, 14, 30, 31 Août et les 1^{er} et 2 Septembre ; il partira de Paris quai d'Orsay à 9 h. 23 soir ; arrivera à Nantes à 3 h. 36 matin, à Saint-Nazaire à 5 h. 8, au Croisic à 6 h. 19, à Vannes à 5 h. 58, à Quiberon à 6 h. 17, à Lorient à 6 h. 54, à Concarneau à 8 h. 26, à Quimper à 8 h. 3, à Pont-l'Abbé à 8 h. 45 et à Douarnenez à 8 h. 53.

Au retour, le départ des stations aura lieu les 15, 31 Juillet, 1^{er}, 2, 15, 30, 31 Août ; 1^{er}, 2, 27, 28, 29, 30 Septembre ; 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 Octobre ; il partira de Douarnenez à 7 h. 26 soir, de Pont-l'Abbé à 7 h. 32, de Quimper à 8 h. 30, de Concarneau à 7 h. 17, de Lorient à 9 h. 40, de Quiberon à 9 h. 16, de Vannes à 10 h. 36, du Croisic à 10 h. 30 soir, de Saint-Nazaire à 11 h. 30 et arrivera à Paris-quai-d'Orsay à 7 h. 14 matin.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Juin 1906 :

I. Deux lettres autographes de la V. Mère Marie de l'Incarnation et de la Mère Marie de Saint-Joseph, ursulines de Québec, par Eugène GRISLIER. — II. « Il Santo ». Le roman de l'évolutionnisme théologique, par Joseph FERRAT. — III. L'Évolution de l'art marial pendant les XIV^e et XV^e siècles, par Louis CHAINE. — IV. Les Etablissements du culte en Allemagne et aux États-Unis, par P. A. — V. L'Objet propre de la Dévotion au Sacré Cœur, par Louis VIGNAT et Arthur VERMEERSCH. — VI. Les Elections de 1906, par Paul DUBON. — VII. Publications sur les églises orientales, par Antoine MALVY. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — Evénements de la quinzaine.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

C^{ie} D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

PARIS — 87, Rue de Richelieu, 87 — PARIS

FONDÉE EN 1819

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

La plus ancienne des Compagnies Françaises.

Fonds de Garantie : 820 Millions entièrement réalisés

RENTES VIAGÈRES

Rente servie pour chaque somme de 100 francs versée

à 50 ans.	6 fr. 47	à 65 ans.	10 fr. 14
à 55 ans.	7 fr. 32	à 70 ans.	12 fr. 01
à 60 ans.	8 fr. 49	à 75 ans.	13 fr. 54

Les Rentes Viagères peuvent être constituées aussi au profit de deux personnes ou différées d'un certain nombre d'années.

Rentes Viagères payées annuellement par la Compagnie d'Assurances Générales
43 MILLIONS

Envoi gratuit sur demande des notices et tarifs. S'adresser à M. Nouvel de la Flèche,
agent principal, 23, rue Bourg-les-Bourgs, à Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Le mauvais journal.

III. — Chronique du diocèse :
Nécrologie ; Succès aux examens ;
Quimper ; Pèlerinage de la Jeune
Catholique au Folgoët ;
Poullan ; L'acquit des fondations
concordataires en régime de Sé-

paration ; Les gaités de la vie de
Missionnaire : Lettre du P. Ab-
grall, provicaire apostolique en
Annam.

IV. — Nouvelles du monde
catholique : Suppression de pa-
roisse ; VIII^{me} Pèlerinage aux
Sanctuaires d'Afrique.

V. — Annonces et avis di-
vers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Juillet. — 6^e Dimanche après la Pentecôte.
Office du jour. Semi-double. Vert. A la messe mémoire de
S. Henri, et mémoires communes.

Vêpres du suivant. Mémoires du Dimanche et de S. Henri.

Lundi, 16. — Notre-Dame du Mont-Carmel. Double-majeur.
Blanc.

Mardi, 17. — S. Alexis, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 18. — S. Camille de Lellis, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 19. — S. Vincent de Paul, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 20. — S. Jérôme Emilien, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 21. — S. Ténénan, Evêque (au Propre diocésain)
Double. Blanc.

Dimanche, 22. — Ste Marie-Madeleine. Double-majeur. Blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Folgoët	du 16 au 18 Juillet.
Plovan	du 19 au 21 —
Laz	du 22 au 24 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Mgr l'Evêque se rendra dimanche prochain 15 Juillet au Grand Séminaire de Saint-Jacques pour y faire l'ordination de fin d'année. On sait que le Séminaire de Saint-Jacques, établi dans le diocèse de Quimper, est destiné à fournir des prêtres à la province d'Haïti, dont Port-au-Prince est la métropole.

II. Monseigneur a été très heureux d'avoir pu présider le pèlerinage de la Jeunesse catholique à N.-D. du Folgoët, très satisfait également des nouvelles qu'il a reçues du pèlerinage de la Jeunesse de Morlaix et des environs à N.-D. de la Salette. Il exprime ses plus chaleureux remerciements à tous ceux qui ont été les organisateurs de ces deux grandioses réunions ou qui ont bien voulu y prendre part.

Sa conviction de plus en plus intime est que la foi sera sauvée par la collaboration active et persévérante de la Jeunesse catholique à toutes nos œuvres religieuses et sociales sous la direction du clergé et de l'évêque. A l'œuvre donc, et que bientôt nous comptions dans chacune de nos paroisses un patronage et un cercle d'études.

III. Nominations. — Par décision ont été nommés :

M. Herry, vicaire à Sizun, recteur de Saint-Divy, en remplacement de M. Cantinat, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Gargadennec, vicaire à Elliant, vicaire à Sizun ;

M. Broc'h, vicaire à Saint-Thois, vicaire à Elliant ;

M. Failler, vicaire auxiliaire à Quimerc'h, vicaire à Saint-Thois.

IV. Décès. — M. Jézéquel, Yves, est décédé à Saint-François de Morlaix, le 4 Juillet dernier.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le mauvais journal.

Les lignes suivantes, extraites d'une instruction pastorale de Mgr Delamaire, le vaillant évêque de Périgueux, se recommandent à la sérieuse attention de tous les chrétiens et spécialement des pères de famille qui, eux aussi, ont « charge d'âmes ».

Il en est un qui, parmi tous les autres, est l'agent le plus entreprenant, le plus perfide et, hélas ! le plus écouté de tous ceux que la libre-pensée envoie dans vos rangs pour y prêcher la

défiance du prêtre et la morale sans Dieu, j'ai nommé le mauvais journal.

« Il n'est pas, Nos Très Chers Frères, de plus précieux service à vous rendre que de vous inspirer une véritable répulsion à son endroit. C'est l'ennemi de votre liberté et de votre paix domestique ; c'est surtout l'ennemi redoutable de la sage et sainte morale sur laquelle reposent toute prospérité et tout bonheur ici-bas.

« Qu'un catholique le lise, par exception, sous le coup d'une nécessité impérieuse, nous l'acceptons ; mais qu'il s'y abonne, mais qu'il l'achète pour se distraire, c'est inexcusable et c'est une coupable action.

« Est-ce que les impies lisent nos feuilles religieuses ! Jamais ! Imitez donc pour le bien leur intransigeance en faveur du mal.

« Vous nous demanderez peut-être à quel signe reconnaître le mauvais journal. Nous vous répondrons que le signe est clair, simple et jamais équivoque. Nous vous dirons que celui-là seul qui aime le mal et qui s'apprête à le faire peut hésiter pour qualifier, dès la première lecture, un journal.

« Il n'est pas nécessaire, en effet, pour le classer parmi les bons ou les mauvais, de se livrer à une étude approfondie de ses opinions, littéraires ou politiques (ces opinions intéressent peu votre foi chrétienne), un simple coup d'œil sur son attitude vis-à-vis de la religion vous révèle tout ce que vous avez besoin de savoir. S'il l'attaque dans ses dogmes ou dans ses pratiques, s'il use avec complaisance du fait-divers scandaleux contre les maîtres et les maîtresses de nos écoles chrétiennes, s'il fait volontiers écho aux calomnies que l'impiété répand à profusion contre les saintes religieuses de nos refuges, de nos orphelinats et de nos hôpitaux, un seul de ces traits nous le fait apprécier immédiatement et irrévocablement à sa juste valeur.

« Nous n'ignorons pas, Nos Très Chers Frères, votre filiale confiance en votre évêque et d'avance nous sommes certain de la déférence avec laquelle vous recevrez notre conseil ; mais si vous aviez l'imprudence de le négliger, vous ne tarderiez pas à constater, à votre détriment, la détestable influence, sur tout ce qui vous est cher, de ce foyer de pestilence qui s'appelle le mauvais journal.

« Vous verriez peu à peu sous forme de romans impies ou réalistes, d'entre-filets licencieux, d'articles à l'apparence littéraire ou scientifique, toute la doctrine immorale des athées et des matérialistes prendre chaque jour le chemin de votre maison et venir en catéchiser tous les habitants : le chef de famille, la femme, les jeunes gens et les serviteurs.

« Donc vous chasserez loin de vous et de vos demeures le mauvais journal, vous souvenant qu'il serait certainement dans vos mains le véhicule néfaste de l'incrédulité et des mauvaises mœurs. »

M. le chanoine Rospars, directeur de la Semaine religieuse, est rentré hier à Quimper. Les correspondances devront lui être désormais adressées, comme par le passé.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nécrologie. — M. L'ABBÉ JÉZÉQUEL, ancien Recteur de Ploujean. — Comme nous avons eu le regret de l'annoncer plus haut, M. l'abbé Jézéquel, ancien recteur de Ploujean est mort, le 4 Juillet dernier, à Saint-François de Morlaix, où il s'était retiré.

Né à Plouvorn le 26 Janvier 1842, il fut ordonné prêtre le 11 Août 1867 et nommé professeur au collège de Saint-Pol de Léon, puis précepteur à Plouvorn.

Après un séjour d'un an à Quimper, comme aumônier du Pensionnat des Frères, il devint, le 14 Décembre 1879, aumônier des Ursulines de Morlaix, d'où il fut transféré à Ploujean, en qualité de recteur, le 4 Février 1887.

Prêtre sympathique et affable, esprit judicieux avec un certain mélange de timidité et une extrême modestie, il fit le plus grand bien dans cette paroisse qu'il administra pendant 19 ans, et où il ne laissa que des regrets lorsque le mauvais état de sa santé le détermina à donner sa démission, le 19 Juin de l'an dernier. C'est à Saint-François de Morlaix, où il fut entouré des soins les plus dévoués, qu'il s'est éteint le 4 Juillet, dans les sentiments de foi et de conformité à la volonté de Dieu qui animèrent toute sa vie.

†

A l'occasion du décès de M^{me} la baronne d'Amphernet, survenu la semaine dernière à Quimperlé, nous recevons l'intéressante communication suivante que nous insérons bien volontiers.

« La Semaine religieuse doit un adieu et un dernier hommage à la grande chrétienne qui fut sa fidèle amie et qui était, sans doute, la doyenne de ses abonnés. Elle ne manquait pas à l'occasion de la recommander à son entourage, en faisant remarquer que cette petite revue si bien comprise devrait avoir droit de cité dans tous les foyers chrétiens.

« La baronne d'Amphernet vient de mourir à Quimperlé, dans sa 94^e année. Avec elle s'éteint le nom des du Boisberthelot, et certes l'énergie physique et morale de cette vieille race n'avait pas dégénéré dans sa dernière descendante. C'était, en effet, la caractéristique de M^{me} d'Amphernet, le trait qui frappait en elle à première vue. Ceux qui ont eu le bonheur de pénétrer dans son intimité savent quel charme y apportaient son esprit si vif et si cultivé, son cœur si chaud et surtout son âme si élevée, qui semblait planer au-dessus du terre-à-terre de l'existence quotidienne.

« Dès le berceau, elle avait été marquée de l'empreinte austère qui laissa toujours quelque chose dans sa physionomie. Sa naissance avait coûté la vie à sa mère. Mariée au sortir de la Révolution, M^{me} du Boisberthelot était restée épuisée par les secousses et les fatigues de sa vie errante à la suite des armées vendéennes.

Son mari, ancien émigré échappé à la fusillade du Champ-des-Martyrs, était un homme d'une grande intelligence, mais d'un caractère trop sombre pour pouvoir s'occuper de l'éducation de jeunes enfants. Ce fut donc sans difficulté qu'il céda la petite orpheline à la maternelle affection d'une cousine de sa femme. Avec quelle reconnaissance — même dans l'âge le plus avancé — M^{me} d'Amphernet parlait encore du foyer béni où elle avait été élevée avec le futur abbé du Marc'hallac'h, de populaire et sainte mémoire, et avec ses sœurs, qui ont laissé dans le Finistère un souvenir si plein de charmes (1). Elle aimait à dire qu'elle devait à son oncle et à sa tante du Marc'hallac'h d'avoir compris que cette vie n'est qu'un passage vers le ciel. Il fut bien douloureux pour elle !

« Ce fut d'abord, dans le foyer chrétien qu'il lui avait été donné de fonder, la perte de sa fille aînée, qui était si bien pour les siens

« Charme des yeux, bonheur du cœur, »

et qui s'en alla vaillamment, ayant mérité qu'on gravât sur sa tombe ce mot qui était sa couronne et cependant disait tant de larmes : *mère de onze enfants* ! Puis M^{me} d'Amphernet eut à pleurer l'enfant chérie léguée par sa fille mourante ; elle perdit son excellent mari, un fils prêtre (2) qu'elle espérait voir près d'elle au dernier instant ; enfin, son fils aîné, devenu le soutien de sa vieillesse.

« Pareille à la Mère de Douleur, elle se tenait debout au pied de la Croix, ne murmurant pas contre les desseins de Dieu, le bénissant des affections qu'il lui laissait. Cette nature généreuse n'était pas d'ailleurs de celles que la douleur replie sur elles-mêmes. Jamais les épreuves, les soucis, les préoccupations qui traversèrent sa longue existence ne l'absorbèrent au détriment de l'amour dû à la France et à l'Eglise, et, dans son extrême vieillesse, elle suivait encore nos luttes religieuses avec un intérêt passionné. Il semblait, à la voir depuis quelques années, si frêle d'apparence, que sa vie fut toujours prête à s'envoler ; la lutte fut au contraire longue et douloureuse, et les derniers mois furent un martyre accepté avec la résignation d'une sainte. Quelquefois, un mot la trahissait : « Cela ne finira donc jamais ! » soupirait-elle. Puis elle se ressaisissait pour ne pas affliger son cher entourage.

« Le samedi, dernier jour du mois du Sacré-Cœur, elle cria d'une voix forte : « Ma sœur ! voilà le ciel, oh ! que c'est bon ! » Ce furent ses dernières paroles avant de perdre connaissance ; pendant vingt-quatre heures, une fièvre violente lutta contre cette vie que les années avaient laissée si intense ; le lendemain, la voix de Notre Seigneur lui disait dans l'Evangile du jour : « Tout est consommé ». Et, doucement, aux dernières heures de la veille de

(1) La C^{....} de Carné et la V^{....} de la Grandière.

(2) M. Félix d'Amphernet, ancien aumônier des Carmélites de Quimper, et aumônier militaire en Tunisie.

la Visitation de la Sainte Vierge, elle s'en alla dans la patrie où il n'y aura plus de séparation. » ***

R. I. P.

Succès aux examens. — QUIMPER, *École Saint-Yves*. — Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs le beau succès que les élèves de rhétorique de cet établissement viennent de remporter. Sur neuf élèves présentés à Brest pour la 1^{re} partie du baccalauréat, huit ont été déclarés admissibles aux épreuves orales. Les résultats pour la philosophie et les autres sections de Première, ne sont pas encore connus.

— LAMBÉZELLEC, *École de Bonne-Nouvelle*. — Nous enregistrons aussi avec plaisir le résultat des examens pour l'école des Mécaniciens de la Marine. Sur 121 candidats présentés, 20 seulement ont été déclarés admissibles, dont 9 élèves de l'école des Frères de Lambézellec. Toutes nos félicitations !

QUIMPER. — **Patronage Saint-Joseph.** — Charmante journée, dimanche dernier, au Patronage des garçons à Quimper pour la fête de l'Œuvre. Des mains amies avaient paré la chapelle avec goût, et dans l'enclos des oriflammes variées s'entremêlaient aux faisceaux de drapeaux tricolores, formant un cadre animé à l'arène où dans l'après-midi, devaient avoir lieu des passes d'armes, jeux et tournois, moult pacifiques et intéressants.

Le programme comprenait deux parties, l'une religieuse comme il convenait au but primordial de cette œuvre catholique, et l'autre profane, car il n'est pas défendu aux chrétiens de prendre d'honnêtes délassements quand ils n'ont pas négligé les intérêts de leur âme.

A la messe de 7 heures, les jeunes gens en grand nombre se sont approchés de la Sainte Table, puis, muni d'un déjeuner sommaire pris sur place, ont chanté peu après, la grand'messe avec un recueillement et un entrain remarquables.

Aux vêpres, M. l'abbé Mesguen, professeur à Saint-Yves, a donné, dans une instruction familière, quelques conseils pratiques à ces jeunes gens pour affermir leurs premiers pas dans la vie sérieuse et les exhorter à se montrer toujours ouvriers chrétiens.

Après le salut du Très-Saint-Sacrement, la foule s'est répandue dans la vaste enceinte formant un amphithéâtre pittoresque sous des voûtes de verdure, et bientôt un orchestre d'une soixantaine de musiciens, avec tambours et trompettes, donne le signal de ces jeux quasi-olympiques.

Les dames de Quimper avaient fait des prodiges pour parer de costumes variés, d'écharpes rouges, vertes, blanches, etc., et de bouffettes, les diverses sections de nos jeunes exécutants, qui présentèrent un tableau fort gracieux lorsqu'ils s'avancèrent dans l'arène, drapeaux et fanions au vent. L'air martial, mais dans le

meilleur ordre, ils prennent vite leurs positions, et les diverses parties du programme se déroulent avec un succès réel.

Ce résultat, applaudi vigoureusement, car c'était justice, fait le plus grand honneur à la bonne volonté des jeunes débutants, au dévouement de leur directeur, M. l'abbé Goasguen, vicaire à la cathédrale, mais surtout à leur infatigable et si patient professeur, dont la fermeté toute militaire a discipliné et brisé à l'obéissance passive, au doigt et à l'œil, un bataillon d'ordinaire suffisamment volage quand il se compose d'hommes de 10 à 16 ans.

Les différents exercices au trapèze, aux anneaux et barres-fixes, les pyramides d'un grand effet, les courses et les sauts en hauteur comme en largeur, voire même les chutes, tout fut exécuté avec la plus grande aisance et une sûreté qui font augurer du meilleur avenir pour la jeune *Phalange d'Arvor*. Elle a prouvé dimanche, dans ses débuts, que ce n'est pas en vain qu'elle sur son étendard cette devise toute bretonne : *Spout, morse !* Car elle semble ne vouloir avoir peur désormais que d'une chose : mal faire. Qu'elle y reste fidèle, *bepred !*

Le pèlerinage de la Jeunesse Catholique au Folgoët. — Dimanche dernier, a eu lieu au Folgoët, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Dubillard, le pèlerinage de la Jeunesse Catholique annoncé. Le matin, à l'arrivée du train de Brest, les pèlerins se forment en cortège à la gare, et se rendent en procession à la Basilique, précédés de l'excellente fanfare de Saint-Pierre-Quilbignon. Les pèlerins sont au nombre de 400, venus de Saint-Martin et de Saint-Louis de Brest, des Carmes, de Recouvrance, de Gouesnou, etc. Les groupes de Brest et de Gouesnou entourent leurs belles bannières ; derrière, vient le drapeau de la J. C. du Léon, porté par Stoffel, vice-président du groupe Saint-Louis, et suivi des Membres du Comité et d'une grande foule de personnes.

A la messe de communion, les jeunes gens prient avec ferveur pour l'Eglise et pour la France, objet de toutes leurs préoccupations, pour leurs familles, pour l'Association, pour eux-mêmes, demandant à la Vierge aimée du Folgoët de bénir leurs travaux et de leur donner le courage chrétien. Ils chantent avec entrain : *Je suis chrétien, le Magnificat, et Patronez douz ar Folgoët.*

A 10 heures, grand'messe solennelle, chantée par M. le chanoine Cozic, curé de Lesneven, assisté de M. l'abbé Salaün, vicaire à Lesneven, et de M. l'abbé Odey, aumônier de la J. C. de Quimper. Mgr l'Evêque occupe le trône pontifical. Les jeunes gens sont groupés au haut de l'église, et grâce au dévouement de leurs amis du Folgoët qui s'ingénient à leur trouver des places, tous pourront suivre les cérémonies. Aux pèlerins du matin se sont joints les groupes de Sizun et de Lampaul-Guimiliau ; les délégations de Quimper, Guipavas, Ploudaniel, Plabennec, Le Drennec, Landivisiau, Landerneau, Saint-Méen, Guissény, Plougastel-Daoulas, etc. Pendant la grand'messe la musique de Saint-Pierre, fait entendre ses plus beaux morceaux.

Après l'Evangile, M. l'abbé Thomas, aumônier du lycée de Brest, prononce en breton un magnifique discours dans lequel, après avoir montré comment l'Eglise se relève plus forte que jamais après chaque persécution, il parle de la Jeunesse Catholique, qui veut sauver la patrie et travailler à propager l'Evangile. Le premier devoir de ses membres est d'être en tout et avant tout chrétiens, dans leur vie privée comme devant le monde. Ils doivent être apôtres, au cœur brûlant d'amour pour Dieu et pour les âmes, n'ayant jamais sur les lèvres que des paroles de charité. Ils doivent aller à ceux qui ne croient pas pour les éclairer, à ceux qui souffrent, pour les consoler ; ils doivent être les auxiliaires du clergé, enseigner sous sa surveillance les vérités de la foi. Quand il s'agit de défendre la foi, il n'y a qu'une voix à écouter, celle de l'Eglise, parlant par la bouche du Pape, des évêques et des prêtres...

Après ce merveilleux sermon, les Jeunes Catholiques entonnent le *Credo* qui, tant de fois, a retenti sous les voûtes de l'antique basilique.

La grand'messe finie, les pèlerins vont déjeuner.

A 1 heure, le cortège se forme et, musique et drapeau en tête, les Jeunes Catholiques, qui sont à ce moment plus de 1.000, se rendent à Lesneven pour entendre les conférences. A un coin de la route le groupe de Sizun vient prendre rang avec son drapeau devant la musique. La salle du Patronage est trop petite pour contenir la foule des jeunes gens qui veulent y trouver place et qui se mettent dans la cour près des fenêtres pour entendre les discours. Sur l'estrade, Monseigneur prend place. Il est entouré de MM. les chanoines Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, et Cozic, curé de Lesneven, de M. Le Gall, recteur du Folgoët, des aumôniers de la J. C., de MM. Bihan-Poudec, maire du Folgoët, Le Goascoz, président du groupe de Saint-Louis, Kerbirion, de Brest, et Fauger-Dupesseau, de Quimper, membres du comité provincial de la J. C.

Monseigneur dit la prière, et M. le Recteur du Folgoët donne lecture de la dépêche suivante de M. le comte de Mun, fondateur de l'A. C. J. F. :

« Comte Albert de Mun, empêché se rendre au Folgoët, vous prie exprimer à membres Association Catholique Jeunesse Française vifs regrets et entière sympathie ».

M. Joseph Kerbirion, de Brest, président du comité du Léon, remercie Monseigneur d'avoir accepté la présidence du pèlerinage, M. le chanoine Cozic d'avoir chanté la messe, M. Thomas, d'avoir donné un si beau sermon, M. Bihan-Poudec, d'avoir honoré de sa présence la première grande manifestation de la J. C., les prêtres d'être venus si nombreux. Il envoie son salut fraternel à tous ceux qui ont répondu à l'appel du Comité et leur présente les orateurs, MM. Louis Arnaud, maire de la Jenetouze (Meunier vendéen) et Cloarec. En parlant du clergé, il rappelle la parole de Pie X, lors du pèlerinage de 1904, « les fruits de bénédiction, les succès dans votre apostolat Nous sont assurés par la protestation loyale

que vous faites de soumettre tous vos actes à l'autorité épiscopale ; l'expérience Nous a montré que cette direction est, pour une œuvre de jeunesse, la condition de sa vitalité chrétienne ». Le discours de M. Kerbirion est très applaudi ; puis Monseigneur donne la parole à M. Arnaud qui, dès le début, captive son auditoire ; pendant plus d'une demi-heure, les applaudissements ne seront pas ménagés à l'orateur qui, dans un langage simple, mais vibrant d'amour pour le Christ et son Eglise, fait le tableau bien triste de l'heure actuelle et parle du programme de la Jeunesse Catholique : tous adhèrent à ce programme magnifiquement symbolisé par ces trois mots : « Piété, étude, action ». Il montre la soumission de la J. C. à l'autorité ecclésiastique, et il termine en évoquant le souvenir de Pie X qui, il y a deux ans, baisa avec amour le drapeau tricolore de l'A. C. J. F.

Monseigneur, tout ému, serre la main du vaillant orateur l'âme vibrante de cette héroïque Vendée, dont il incarne si bien le passé tout de gloire chrétienne. M. Cloarec, de Lampaul-Guimiliau, prend ensuite la parole en breton, montre le rôle de l'Eglise à travers les âges, et la venge des calomnies qui lui sont prodiguées. Les paroles de l'orateur sont frénétiquement applaudies.

Monseigneur termine la réunion en disant son bonheur de se trouver au milieu de la Jeunesse Catholique, qu'il aime et qu'il encourage parce que sa soumission lui est une source de consolation et d'espérance pour l'avenir.

Le cortège se reforme pour se rendre aux vêpres, chantées à la basilique par M. le chanoine Roull. Après les vêpres, Monseigneur adresse une allocution à la Jeunesse Catholique lui recommandant de ne pas s'écarter de la hiérarchie, car l'Eglise n'entend pas être servie autrement. On peut ne pas suivre la hiérarchie catholique, mais alors on cesse d'être apôtres de Jésus-Christ. Monseigneur recommande aux Jeunes Catholiques d'être les auxiliaires du clergé paroissial, d'être catéchistes volontaires, de soutenir les Patronages et les cercles d'études, et d'entrer dans la Ligue des hommes unis au Sacré-Cœur de Montmartre. Les paroles du Premier Pasteur du diocèse sont religieusement écoutées et ne seront pas perdues ; les jeunes gens se mettent en procession autour des bannières de Saint-Louis de Brest, de Gouesnou et du Folgoët : en tête, le drapeau est porté par MM. Joseph Kerbirion, et Le Goascoz. La musique joue sur tout le parcours.

Après la procession, salut solennel à la basilique. Les jeunes gens prient une dernière fois avec ferveur, et ne tardent pas à se séparer pour le retour.

Bonne et réconfortante journée, dont tous garderont le meilleur souvenir, et dont l'heureuse initiative revient au vaillant groupe de Gouesnou.

P. A.

Aucun compte-rendu du pèlerinage des jeunes gens à la Salette de Morlaix, dimanche dernier, ne nous étant encore parvenu,

nous empruntons pour cette semaine, à *la Croix* les quelques renseignements qui suivent sur cette belle fête :

• Le pèlerinage des jeunes gens de l'arrondissement de Morlaix à Notre-Dame de la Salette a eu lieu dimanche sous la présidence de M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre de Morlaix. Près de 2,000 jeunes gens, venus des diverses paroisses, accompagnés de leurs pasteurs, rivalisaient de piété et de ferveur ; la messe et les offices furent célébrés à un reposoir édifié en plein air. Spectacle des plus édifiants. »

POULLAN. — II^me Pardon des Jeunes gens à Notre-Dame de Kérinec. — Ce pardon aura lieu le *Dimanche 22 Juillet*, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

• A 10 h. 1/2. grand'messe ; allocution de Monseigneur.

A 1 h. 1/2, *Réunion au Calvaire* ; bénédiction par Monseigneur des drapeaux des groupes de Pont-Croix, de Mahalon et de Meilars. Conférences en breton et en français.

A 3 heures, vêpres ; sermon breton.

La musique du Patronage de Douarnenez, sous la direction de M. l'abbé Le Trent, prêterà à la fête son précieux concours.

Les jeunes gens dîneront — par groupes paroissiaux autant que possible — aux alentours de la chapelle. Ils n'oublieront pas que Kérinec est en pleine campagne et, en conséquence, se pourvoiront chez eux du nécessaire.

L'acquit des fondations concordataires en régime de Séparation. — Nous n'envisagerons ici que les fondations dont l'objet est strictement cultuel, comme le sont les messes et les services religieux pour les défunts. Quel est le sort réservé à ce genre de fondations par la loi du 9 Décembre 1905 ? Celles qui n'auront pas été revendiquées par les héritiers devront-elles, pourront-elles être acquittées régulièrement, en toute hypothèse, et sans interruption ? Par qui ? Comment ? Questions importantes qu'il n'est pas trop tôt de soumettre à l'étude.

Ce qui constitue légalement une fondation, c'est un Décret. Mais ce Décret suppose un culte organisé et en fonctionnement normal. Il suppose en particulier : 1^o un établissement qui accepte la charge de la fondation et qui s'engage à en assurer l'acquit ; 2^o un édifice du culte, où les cérémonies religieuses seront célébrées ; 3^o un clergé catholique qui soit tenu, de par son titre, de célébrer les offices fondés.

Tant que le Concordat fut en vigueur, ces trois conditions essentielles étaient remplies dans chaque paroisse. La fabrique paroissiale était l'établissement requis ; l'église était le lieu de culte exigé ; le clergé paroissial était le clergé désigné pour desservir les fondations.

En principe, la loi de Séparation respecte cet état de choses.

A la fabrique peut succéder légalement l'Association cultuelle ; celle-ci peut disposer de l'église paroissiale pour la célébration de son culte, et elle peut s'assurer, à cette fin, le ministère d'un clergé catholique. De plus, l'art. 4 fait passer les *charges et obligations* de la fabrique à l'Association cultuelle. Dans ces conditions, tout serait sauf, et l'acquit des fondations assuré en vertu des dispositions légales.

Mais les Associations prévues ne sont que facultatives ; la loi a dû prévoir aussi le cas où il ne s'en formerait point, et où le culte organisé par le Concordat finirait simplement le 11 Décembre prochain, ne laissant après lui ni établissement cultuel, ni église paroissiale, ni clergé reconnu, rien, en un mot, de ce qui est indispensable pour continuer sans interruption le service des fondations existantes.

Dans cette hypothèse, la loi de 1905 met sous séquestre, pour une année, les fondations et les églises ; elle en confie l'administration à un Agent des Domaines. Que fera cet Administrateur ? Son devoir légal est tout tracé. En acceptant ses fonctions cultuelles, il a assumé les *charges et obligations* quelconques de l'ancienne fabrique, celles afférant aux fondations paroissiales comme toutes autres ; il doit donc faire personnellement ce que faisait, à cet égard, l'administration fabricienne. Le pourra-t-il ? Il le pourra, s'il a seulement à sa disposition l'église et le clergé de la paroisse.

Pour ce qui est de l'église paroissiale, l'administrateur en détiendra les clefs ; il ne rencontrera donc, de ce côté, aucun obstacle. D'ailleurs cette église, bien que n'étant plus en service actuel du culte, ne sera pas encore désaffectée, et ne pourra l'être qu'après l'année de séquestre. De plus, elle est affectée spécialement, et par décret, au service des fondations, puisque les décrets de fondations, soit antérieurs soit même postérieurs à la loi de Décembre 1905, portent cette formule protocolaire : « Les messes ou services *seront acquittés dans l'église paroissiale*. »

Ayant à sa disposition l'église affectée légalement à l'acquit des fondations, l'Agent des Domaines n'aura plus qu'à s'assurer le concours du clergé. Il s'abouchera avec les prêtres ou avec l'Evêque, comme l'eût fait, très légalement, une Association cultuelle, et il règlera à l'amiable la célébration des offices fondés. Rien n'empêcherait de fixer ces offices aux jours de dimanche ou de fête ; et, s'il y en a pour toute l'année, de rétablir ainsi le culte public, dans sa partie essentielle, sans recourir aux formalités de l'Association légale.

Après l'année de séquestre, les fondations et les églises iront à leurs attributaires et propriétaires respectifs. Ceux-ci auront les mêmes *charges* que les fabriques et les mêmes *droits* que l'administrateur intérimaire. Si tous veulent sincèrement accomplir leur devoir et user de leurs droits, le service des fondations inauguré par l'Agent des Domaines pourra être continué indéfiniment, pour le commun avantage des vivants et des morts.

X...

Les gaîtés de la vie de Missionnaire.

Lettre du P. Abgrall, des Missions étrangères,
provinciaire apostolique en Annam.

Vinh Loc, 13 Mars.

13 Mars. — Je suis ici pour quinze jours. Nouvelle chrétienté de 135 âmes ; assez de bonne volonté, mais pas grande instruction religieuse. Donc le 12, j'annonce aux chrétiens que je vais chez eux : il est entendu que deux ou trois viendront prendre mes bagages ; défense de venir en plus grand nombre. « Ce sera comme le Père le dit, nous nous garderons bien de désobéir au Père. » A midi je vois arriver au moins trente personnes, pour me conduire avec tambours et trompettes, je fais le mécontent. Pour qu'ils ne s'en aillent pas sous une mauvaise impression, je les fais dîner. Il est entendu qu'après je m'en vais tout tranquillement en disant mon bréviaire.

Voici le repas fini ; je pars, bréviaire en main... Boum, boum ! ran plan plan, ran plan plan ! zim, zim ! grosse caisse, tambours, cymbales ; les drapeaux flottent au vent, et en route. — « N'est-ce pas, Père que c'est joyeux ? » Ils ne pensent même pas qu'ils me désobéissent et qu'ils m'ennuient. Mais comme ce sont des nouveaux chrétiens, je ne dis plus rien et fais même semblant d'être très heureux. — J'en ai pour deux heures, quoique ce ne soit pas loin, mais il y a deux grands fleuves à passer, ou plutôt il faut passer le même fleuve deux fois.

Arrivé dans la chrétienté, nouvelle scie, mais celle-ci est imposée par la politesse annamite : tout le monde vient faire les saluts : les hommes en se prosternant par terre, les femmes assises comme les tailleurs et faisant une révérence profonde. Je me suis dérobé au bout de quelque temps pour dire mon bréviaire ; tous les gamins me suivent, observant tout ce que je fais et échangeant les réflexions les plus drôles : ce que cela facilite le recueillement.

14 Mars. — Nuit blanche on a peu près. On a causé très tard ; puis les petits enfants de la maison se sont mis à pleurer, puis les femmes se sont mises à piler le riz, puis les rats se sont mis à faire un vacarme infernal — la maison en est pleine — ; puis les femmes, qui avaient dû s'endormir de fatigue, se sont remises à piler le riz, ce qui fait le même bruit que quand on pile la lande chez nous ; puis enfin la grosse caisse se fait entendre : boum ! boum ! c'est le signal du lever.

Je suis logé chez le chef de chrétienté, dont la famille rappelle presque celle de notre sœur Jeannie : six garçons et trois filles. Et ce que ça fait de tapage : *trouz gantho kreiz an ty !*

Les chefs païens du village viennent me voir : « Quel âge que vous avez, Père ? — Avez-vous encore père et mère ? — Y-a-t-il des tigres en France ? — Y-a-t-il des buffles ? — Y-a-t-il des vaches ? — Est-ce que c'est vrai qu'on trait les vaches et qu'on boit le lait ? — Est-ce qu'on fait du riz en France ? — Avec quoi fait-on

le pain ? — Pourquoi les Français viennent-ils ici, puisqu'on est si bien en France ? — Les Français nous rendent bien malheureux avec leurs impôts, surtout l'impôt sur le sel ; est-ce que vous ne pourriez pas demander qu'on nous charge moins ? — Nous allons mourir de faim si la sécheresse dure ; savez-vous quand il pleuvra ? » Je suis obligé de leur répondre que je n'en sais pas plus qu'eux. « Père, vous n'êtes pas alors comme Monseigneur Borie (le Bienheureux) ; lui, savait tout. » Remarque que ce sont des païens qui parlent.

Je vais visiter la chrétienté, maison par maison. « Vous allez bien ? » — « Oui, Père, mais si la sécheresse dure, nous allons mourir de faim. » Partout même refrain. Monseigneur a commandé trois jours de processions pour demander la pluie.

15 Mars. — Cette nuit, orage épouvantable, forte pluie. Comme ces braves gens sont contents ; et moi non moins qu'eux.

Midi. — Une lettre que je reçois m'oblige à rentrer à Huong-Phuong. Affaire réglée ; revenu à 11 heures du soir ; deux heures de route au clair de la lune, mais seul cette fois, ce qui me permet de rêver à Kerlorec et à tous ceux que j'aime.

16 Mars. — Cinquante-unième anniversaire de ma naissance et de mon baptême. Ma pensée va vers ma mère avec une tendresse plus spéciale et une reconnaissance plus profonde envers Dieu et envers elle.

Ordre de la journée pendant l'administration de la chrétienté. — Matin : prière, lecture, sermon, messe. — Soir : instruction des grandes personnes, lecture, prière. — Pendant la journée : instruction des enfants, divisés habituellement en trois groupes : 1^{er} groupe apprend prières ; 2^e groupe commence catéchisme ; 3^e groupe étudie en vue de la confession et de la première communion. Les confessions n'ont lieu qu'après quelques jours d'instruction et un petit examen, même pour les grandes personnes, qui sont *corbellet*, refusées comme les autres, si c'est nécessaire.

Mon logement : quatre planches : 2 m. de long, 1 m. 50 de large. C'est ma chambre, mon lit, ma table. Une cloison me sépare de la famille, mais les enfants sont toujours autour, m'empêchant de rien faire, si je n'étais pas un peu habitué à ce genre de vie.

17 Mars, vendredi. — Ici on a dispense du jeûne du carême excepté le vendredi. Ce jour, presque tout le monde jeûne. A 11 h. 1/2, méditation sur les cinq Plaies de N.-S. Ce sont les chrétiens qui lisent ou plutôt chantent les méditations, à tour de rôle. Ces méditations sont très belles et aussi le ton du chant. Ce n'est qu'après cet exercice que l'on mange. Le soir du lundi, mercredi, vendredi et samedi, il y a encore de longues et belles méditations sur la Passion, et ce sont encore les chrétiens qui officient. Ces méditations remontent aux premiers missionnaires ; elles firent fureur alors, et on continue à les aimer beaucoup. La première fois que je les ai entendues, j'ai pleuré, quoique n'y comprenant rien.

19 Mars. Dimanche, fête de saint Joseph. — En signe d'obéissance, malgré toutes mes gronderies, mes braves chrétiens sont venus me prendre avec tambour, grosse caisse, cymbales, drapeaux et tout le bataclan, pour me conduire à l'église, et après la messe il a fallu encore en passer par là ; ils ne peuvent pas croire que je ne m'en trouve pas très honoré. Et puis, ça les amuse, les grands enfants ! Cette nuit, très forte fièvre. Il y a bien une dizaine d'années que je n'en avais pas eu. C'est l'eau à boire qui en est probablement la cause ; elle est affreuse ; c'est l'eau d'un étang ou plutôt d'une mare infecte. Ce matin je suis brisé, moulu, abruti. Aujourd'hui a lieu l'examen pour les hommes ; demain on commence les confessions.

Dans ce village et d'autres environnants, quand les travaux des champs ne pressent pas, ils vont au bois (*mont d'ar c'hoat*) comme à Lampaul, en Mai et Juin. Les uns font du bois, les autres coupent des herbes pour couvrir les maisons. Mais on ne reste dehors qu'une quinzaine de jours. On rentre pour vendre le bois et les paillottes puis on remonte après avoir passé un jour ou deux à la maison.

20-24. — Tout le monde s'est confessé et a communie, soixante-dix communions ; il y a une douzaine de personnes absentes ; il n'y a en tout que 135 âmes. Tout le monde était sur le pont, matin et soir. La chrétienté a pour chef un petit bonhomme qui mène son monde comme il veut : un vieil avocat de campagne qui, tout en se faisant chrétien, a gardé encore 36 mille tours dans son sac.

25 Mars. — Cette nuit, pas dormi une heure. La prière du soir finie, je vois tout le monde qui se réunit dans la maison du chef de chrétienté, où je me trouve. Au bout de quelque temps, j'entends un petit cochon, *respect deoc'h*, qui se met à crier. Le pauvre animal, il a vu son dernier jour.

*Ar c'higer hag he vevelien
A grie fors var laouenen.*

C'est à qui fera le plus de bruit. Le pauvre petit a à peine fait entendre son dernier soupir, qu'on se met à le dépecer, les uns font des boudins, d'autres font des saucissons et autres *cochonneries*. Il faisait déjà grand jour quand le tapage prit fin, et quand le sommeil put venir, le tambour du réveil se fit entendre.

Messe d'actions de grâce. Après la messe, je porte la communion à un malade. J'avais donné ordre de prendre deux hommes, un pour la clochette ou plutôt le tambourin, un autre pour porter l'espèce d'*ombrellino* en papier dont on fait habituellement accompagner le Saint-Sacrement. Le malade est à un quart d'heure. Boum boum, zim zim ! une vraie procession qui s'organise. Ceux qui ne portent rien suivent en priant de toute la force de leurs voix. Et remarquez que c'est en plein village païen ; il y a à peine un quart chrétien. Cette fois je n'avais plus envie de gronder, et je pensais à la pauvre France, à la Bretagne où l'on interdit le port ostensible du Saint-Sacrement.

Au déjeuner, l'on m'offre tout le cochon et l'on me fait les saluts d'adieux. Je mange quelques bouchées. Après mon départ, toute la chrétienté se réunit en un repas commun, et dans une heure il ne restera plus rien du pauvre *pimoc'h*.

26. — Hier, après déjeuner, je me mets en barque. Je dors comme une souche. Je suis éveillé au bout de quelques heures par des cris. Je croyais qu'on allait retuer le cochon de cette nuit. J'ouvre les yeux : ma barque passe au pied d'une montagne ; 50 hommes environ sont réunis, portant des piques. Un grand feu est allumé, et au milieu du feu un grand cerf se rôtit. Ce sont des chasseurs ; le cerf vient d'être pris ; il est aussitôt cuit, et chacun s'en va emportant sa part.

A la nuit, j'arrive au bout de mon voyage, une chrétienté de barquiers : 250 âmes, très braves gens. Je bénis un chemin de croix, puis rentre à Huong-Phuong où j'arrive à 8 heures du soir. Il est maintenant 10 heures. Bonsoir.

J.-F. ABGRALL,
Missionnaire apostolique.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Suppression de paroisse. — Mgr Lacroix, évêque de Tarrentaise, vient de nommer à Villette M. l'abbé Richard, qui était curé de Grandcœur : celui-ci n'aura pas de successeur dans cette paroisse.

La municipalité bloarde de Grandcœur s'était constamment obstinée à refuser les crédits nécessaires pour la réparation du presbytère, et, d'autre part, la loi de séparation la dispense désormais et lui interdit même cette contribution à une réfection indispensable. Le presbytère étant donc inhabitable, l'évêque retire le curé, supprime la paroisse et ferme l'église. (*Univers*, 10 Juillet).

VIII^e Pèlerinage aux Sanctuaires d'Afrique. — Les Pèlerinages à Notre-Dame d'Afrique, à Hippone, à Saint-Louis de Carthage, organisés pour la première fois en 1895, par le Comité de la rue Humboldt, se continuent régulièrement chaque année.

Le VIII^e départ aura lieu le 29 Septembre et le retour le 22 Octobre. — Durée du Pèlerinage : 24 jours.

L'époque choisie est très favorable. Le mois d'Octobre, en Algérie, est un des plus beaux mois de l'année. On n'a plus à redouter les chaleurs de l'été et les pluies n'ont pas encore commencé. Les jours sont encore assez longs et la température excellente à cette époque permet d'utiliser toutes les heures de la journée.

A la suite du Pèlerinage aux trois illustres sanctuaires, les pèlerins feront la visite complète de l'Algérie et de la Tunisie.

Itinéraire : Rendez-vous général à Notre-Dame de la Garde, le 29 Septembre — Bizerte, Tunis, Carthage, Kairouan, Sousse, Bône,

Hippone, Constantine, Batna, Lambéze, Timgad, Biskra, Sétif, La Kabylie, Bougie, Alger, Blidah, etc.

M. le Chanoine Potard, ancien chapelain d'Hippone, conduit lui-même les pèlerins. Ayant habité l'Algérie pendant de longues années, il est heureux de mettre son expérience et son dévouement au service des pèlerins. Lui demander le programme détaillé, 25, rue Humboldt, Paris XIV^e.

Pensée. — Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom.

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE

BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc...
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboues, Ostensoirs, Custodes, etc...
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* ; Nominations.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — A la veille de l'Ordination : Mères de Prêtres.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; L'Ordination ; Indulgences pour la première messe d'un nouveau prêtre ; Distributions de prix ; Ecoles fermées ;

Une remarque ; Morlaix ; Plo-nés ; Lesneven ; Comité national des Pèlerinages ; Sainte-Anne d'Auray.

IV. — Questions d'enseignement.

V. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; Les nouveaux Evêques Français ; Saint-Flour.

VI. — *Bibliographie*.

VII. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Juillet. — 7^e Dimanche après la Pentecôte. *St^e Marie Madeleine.* Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de *St^e Marie Madeleine*, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de *S. Liboire, Evêque*.

Lundi, 23. — *S. Apollinaire, Evêque, Martyr.* Double. Rouge.

Mardi, 24. — *S. Cyrille et S. Méthode, Evêques (du 7 Juillet).* Double. Blanc.

Mercredi, 25. — *S. JACQUES, APÔTRE.* Double de 2^e classe. Rouge.

Jeudi, 26. — *St^e ANNE, MÈRE DE LA T. SAINTE VIERGE.* Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc. (*Office au Propre diocésain*).

Vendredi, 27. — *S. Samson, évêque (au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.

Samedi, 28. — *S. Nazaire et ses compagnons, Martyrs.* Semi-double. Rouge.

Dimanche, 29. — 8^e Dimanche après la Pentecôte. *St^e Marthe, Vierge.*

Au chœur, solennité de Ste Anne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Laz. du 22 au 24 Juillet.
Irvillac. du 25 au 29 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Monseigneur l'Evêque nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il adresse aux Supérieurs des établissements religieux de son diocèse, fermés par le décret ministériel du 13 Juillet de la présente année.

Quimper, le 18 Juillet 1906.

NOS CHERS FRÈRES ET NOS CHÈRES SŒURS,

Un dernier décret de fermeture d'écoles pour l'année 1906, daté du 13 Juillet, atteint 12 de nos établissements congréganistes fréquentés par plus de 4.000 enfants.

Certes, le coup est dur pour Notre cœur d'Evêque, et Nous éprouvons le besoin de dire aux maîtres et aux maîtresses des établissements frappés tout ce qu'au fond de l'âme Nous éprouvons de compassion et de tristesse : de compassion pour les religieux et pour les religieuses, de tristesse pour ces chers enfants qui allaient avec tant d'empressement et de joie entendre leurs leçons.

Oui, chers Frères et chères Sœurs, Nous pleurons avec vous en voyant, contre toute justice, votre long dévouement méconnu et vos droits les plus sacrés foulés aux pieds. Est-ce que, dans vos écoles, vous n'aviez pas mis au service de la jeunesse un désintéressement de plus en plus grand, une activité sans égale et un savoir-faire que rien ne dépasse ? N'avez-vous pas les mêmes titres que les maîtres séculiers, titres acquis au prix des mêmes labeurs, justifiés par les mêmes connaissances et garantis par les mêmes lois ?

Et c'est tout cela que, dans un pays de liberté, d'égalité et de fraternité, vous êtes condamnés à voir indignement fouler aux pieds, à moins que, de vous-mêmes, vous ne renonciez à ce que vous avez de plus cher au monde : votre habit et votre caractère religieux ! Oui, l'ironie est amère, et la loi a pour vous d'inexprimables duretés !

Si, du moins, on avait ménagé aux plus âgés d'entre vous, aux infirmes et aux malades, des moyens d'existence ! Mais non ; on les jette sur le pavé de nos rues, sans plus s'en inquiéter. La loi, il est vrai, avait prévu des secours ; mais rien ne s'est fait, rien ne se fera avant que tout l'avoir de la Congrégation soit liquidé. D'ici là, beaucoup seront morts dans le délaissement et la misère.

Oui, nos chers Frères et nos chères Sœurs, Nous pleurons sur vous et sur les souffrances qui vous attendent ; mais Nous pleurons aussi et d'une façon plus poignante encore sur cette jeunesse qui, abandonnée par vous, va être livrée à un enseignement neutre, athée peut-être, où il n'est plus

question de Dieu, de nos origines et de nos éternelles destinées. Là, les ravages seront plus terribles encore ; car ils se produiront dans l'âme, dans les croyances et dans les actes de la vie surnaturelle, c'est-à-dire dans tout ce qui fait l'honneur de l'homme et constitue ses espérances immortelles.

Ce point de vue a peu touché nos législateurs ; du moins, eussent-ils dû comprendre qu'ils ne disposaient ni d'assez d'écoles ni d'assez de maîtres pour recueillir, surtout dans notre pays de Bretagne, la multitude d'enfants que la fermeture de nos écoles chrétiennes va laisser errants sur nos places et dans nos rues. Il se passera certainement plusieurs années avant que les municipalités, déjà obérées, aient pu construire des bâtiments suffisants pour recevoir toute notre population scolaire. Cela se fera, sans doute, un peu plus tôt ou un peu plus tard ; mais au prix de quelles nouvelles charges pour les malheureux contribuables ! Tant il est vrai que la loi de laïcisation, désastreuse pour la religion, ne le sera pas moins pour le peuple... Mais avant tout ne faut-il pas faire disparaître de notre France le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'action de la sainte Eglise, notre mère ?

Et voilà précisément ce qui ajoute à Notre grande tristesse et à Nos profondes inquiétudes : c'est que l'on ferme nos écoles chrétiennes non point pour donner aux enfants une instruction meilleure et plus utile, mais uniquement par malveillance, disons le mot, par haine, à cause du nom qu'elles portent et de l'enseignement qu'on y reçoit.

Hélas ! nous voudrions Nous consoler et vous consoler vous-mêmes, mes chers Frères et mes chères Sœurs, en pensant que la fermeture de nos écoles chrétiennes, en l'année 1906, sera la dernière étape dans la voie de persécution ; mais, vous le savez comme Nous, les établissements chrétiens qui restent encore debout sont réservés à une ruine prochaine. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que la loi de Séparation va, d'ici quelques mois, recevoir toute son application. Alors on interdira à nos prêtres l'entrée des églises et l'accomplissement des fonctions sacrées, comme on vous interdit à vous-mêmes aujourd'hui l'enseignement et l'entrée de vos écoles... Il y a dans l'erreur et le mensonge, comme dans la doctrine et la vérité, un enchaînement fatal des choses qui ne permet pas de s'arrêter à mi-chemin.

C'est pourquoi, chers Frères et chères Sœurs, Nous vous demandons de sécher vos larmes, de fortifier vos cœurs et de rester au milieu de nous, dans la mesure où vos règles et vos supérieurs peuvent le permettre. Ainsi vous continuerez à vous occuper de la jeunesse, de nos patronages, de nos catéchismes, de nos réunions pieuses, en un mot de toutes les œuvres catholiques si nécessaires désormais pour assurer le maintien de la foi et la défense de tous les intérêts catholiques. Cela, vous le ferez fructueusement par vos leçons, par

Vos conseils et par vos bons exemples. Et ce concours sera infiniment précieux au clergé dans la lourde et périlleuse mission qu'il aura bientôt à remplir.

Nous ne pouvons mieux terminer cette lettre, qu'en Nous adressant aux chefs des familles chrétiennes, pour leur répéter ce que Nous écrivions, le 18 Juillet 1904, après les premiers décrets de fermeture :

« Il faut que les pères et les mères chrétiens, il faut que les prêtres et les pieux laïcs, profitant du lambeau de liberté qui nous reste, s'unissent tous ensemble pour reconstituer les écoles qui vont se fermer et leur communiquent une vitalité plus grande encore, s'il se peut, que par le passé. La liberté ne meurt pas, et les peuples qui l'ont perdue dans le cours des âges sont précisément ceux qui se montrèrent indignes d'elle. Luttons pour elle, encore plus par des actes que par des paroles ; luttons pour elle aujourd'hui, en relevant nos écoles détruites, et nous triompherons avec elle. »

Ce cri de détresse que nous faisons entendre, il y a deux années, a été entendu et compris : toutes nos écoles fermées en 1904 ont été rouvertes avec un nombre plus considérable d'élèves et avec des maîtres tout aussi intelligents et dévoués que ceux à qui ils succédaient. Il en sera de même en 1906. Grâce au dévouement de tous, nos douze écoles fermées se relèveront de leurs ruines et, encore une fois, nos ennemis seront déçus ; encore une fois l'iniquité se sera menti à elle-même.

Ces pensées, Nos chers Frères, Nos chères Sœurs, adoucissent vos souffrances du moment, et vous donneront la force d'accomplir l'œuvre de Dieu partout où vous appellera la voix de vos supérieurs.

Nous vous bénissons très paternellement en demandant à Dieu pour vous les grâces qui élèvent les âmes et consolent les cœurs.

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper et de Léon.

II. Nominations. — Par décision du 14 Juillet, ont été nommés :

M. Le Berre, vicaire à Guimaëc, vicaire à Saint-Martin de Morlaix, en remplacement de M. Vicaire autorisé à se rendre à Paris pour suivre les cours de l'Institut catholique ;

M. Madec, jeune prêtre de Saint-Marc, vicaire à Guimaëc.

PARTIE NON OFFICIELLE

A LA VEILLE DE L'ORDINATION

Mères de Prêtres.

Un jour, Salomé, la mère des deux apôtres Jacques et Jean, abordait Jésus et lui faisait cette demande : « Maître, ordonnez

que dans votre Royaume mes deux fils que voici siègent l'un à votre droite, l'autre à votre gauche. »

C'était demander que ses deux fils fussent tout simplement premiers ministres !

Or, le Maître divin venait d'annoncer l'imminence de sa Passion douloureuse : « Voici, avait-il dit, que nous montons à Jérusalem. Tout ce que les Prophètes ont écrit de moi va s'accomplir. On va me livrer aux Juifs, qui me condamneront juridiquement à mort. Puis les Juifs me livreront aux Gentils, qui se joueront de moi, me cracheront au visage, me flagelleront et me feront mourir sur une croix. »

Il faut avouer que cette brave Salomé choisissait singulièrement son heure !

Le Maître avait ajouté, il est vrai : « Et je ressusciterai le troisième jour ». L'excellente femme n'avait fait attention qu'à ces dernières paroles.

Le Maître lui répondit en s'adressant à ses deux fils : « Vous ne savez pas ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice d'amertume que je dois boire moi-même ? »

Alors, les deux fils eurent la générosité de répondre : « Oui, nous le pouvons ! » Et j'aime à croire que la mère n'hésita pas à dire de même....

Aujourd'hui encore, il y a des mères égoïstes et bornées qui n'envisagent qu'elles-mêmes et ne cherchent qu'avantages temporels à travers la vocation de leurs fils.

Et telle est l'étroitesse de leur esprit et de leur cœur qu'à la parole du Christ : « Donnez-moi votre enfant, et j'en ferai mon prêtre ! » elles osent répondre : « Non ! » parce que la perspective est triste devant elles et que sur le front du prêtre de demain elles voient moins l'auréole que la couronne d'épines.

D'autres, au cœur trop faible et trop terrestre aussi, savent du moins se reprendre, et comme Salomé, dont je parlais tout à l'heure, consentent à dire au Maître : « J'aimerais mieux pour mes fils le calice de joie et le calice d'honneur, néanmoins je vous les donne pour le calice d'amertume : que votre volonté soit faite et non la mienne ! »

Mais, grâce à Dieu, il est encore des mères au cœur plus noble, plus grand et plus chrétien.

Elles aiment leurs enfants, certes, du plus profond de leur âme ; mais elles ont assez de foi pour aimer Dieu beaucoup plus.

Et, non par crainte d'encourir sa colère, mais par amour pour le Maître, elles lui disent, enthousiastes : Seigneur, Seigneur, que mon fils soit à vous, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui ! Si vous l'avez choisi, que je ne le retienne point ! Entraînez-le à votre suite, Dieu du Thabor, Dieu du Calvaire ! Où qu'il vous suive, il sera bien. Et moi, trop honorée d'être la mère d'un prêtre, je serai trop heureuse de le savoir près de vous ! »

Vous êtes de ces mères, ô femmes admirables, humbles pay-

sannes, modestes ouvrières ou nobles châtelaines, qui, au matin de nos ordinations sacerdotales, généreuses et grandes comme Abraham le Croyant, immoliez au Très-Haut votre Isaac bien-aimé, étendu palpitant sur le pavé du temple !

Comme Dieu vous a regardées ! Comme il vous a bénies !

Allez, allez votre chemin ! Et laissez dire l'impie ou l'insensé !

Oui, voici venir l'heure de la puissance des ténèbres. On va bafouer le Christ et le conduire au Calvaire, et ses prêtres à nouveau vont partager son calice. Mais l'heure du triomphe suivra l'heure de l'épreuve. « Je ressusciterai ! », disait naguère le Maître au moment de mourir. Et il disait aussi : « A celui qui vaincra avec moi je donnerai un trône dans le royaume de mon Père ».

C'est un trône de choix qu'il réserve à ses prêtres.

Et « aux mères de ses prêtres » nul doute, dites-le-vous bien, qu'il n'en garde un pareil.

LE SEMEUR VENDÉEN.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — L'union des catholiques.

III. — L'ordination du 25 Juillet. (Retraite préparatoire du 20 au 24)

IV. — Retraites QUIMPER. Retraites ecclésiastiques, du 30 Juillet au 4 Août et du 8 au 11 Août.

— MORLAIX (*La Salette*), Retraites pour les instituteurs libres : la 1^{re}, du 29 Juillet au 2 Août, prêchée par Mgr Dulong de Rosnay ; la 2^e, du 26 au 30 Août, prêchée par M. l'abbé Potier, missionnaire.

— LESNEVEN, Retraite française pour les femmes, du 4 au 10 Août.

L'Ordination. — L'Ordination générale de fin d'année aura lieu, comme de coutume, le jour de la fête de S. Jacques, apôtre, c'est-à-dire mercredi 25 Juillet. Elle sera encore très nombreuse et comprendra 45 prêtres, 35 diacres et 29 sous-diacres.

Nous demandons à nos lecteurs, particulièrement aux communautés et à toutes les âmes pieuses, de prier, conformément au désir de l'Eglise, pour que Dieu répande ses grâces les plus abondantes sur ceux qu'il appelle à devenir ses ministres au milieu des difficultés présentes et des épreuves plus graves encore qui se préparent.

La retraite préparatoire à l'Ordination est prêchée par M. le chanoine Renaud, supérieur des prêtres de l'Immaculée-Conception de Nantes.

L'Ordination de mercredi se fera à la Cathédrale et commencera à 7 heures. La veille, à 7 heures du matin, aura lieu, au Séminaire, la cérémonie de la tonsure et l'ordination des mineurs.

Indulgences pour la première messe d'un nouveau prêtre. — A l'occasion de l'Ordination de mercredi prochain, nous rappelons les indulgences suivantes accordées par S. S. Léon XIII :

1^{re} Indulgence plénière pour le nouveau prêtre qui célèbre sa première messe. 2^o Indulgence plénière pour ses parents, jusqu'au 3^e degré inclusivement, qui assisteront à sa première messe. Conditions : confession, communion et prière aux intentions du Souverain Pontife. 3^o Indulgence de sept ans et sept quarantaines pour tous les fidèles qui assisteront à une première messe et prieront, d'un cœur contrit et avec dévotion, aux intentions du Saint-Père.

Distributions de prix. — Monseigneur l'Evêque présidera la distribution des prix : le samedi 24 Juillet, 8 h. 1/2, au Pensionnat Sainte-Marie ; le lundi 23, 9 heures, à l'Ecole Saint-Yves ; mardi 24, à 2 heures de l'après-midi, aux écoles paroissiales de Quimper (grande salle du Pensionnat Sainte-Marie) ; jeudi 26, au Petit-Séminaire de Pont-Croix ; vendredi 27, à 9 h. 1/2, au Sacré-Cœur ; à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole des Ursulines.

Ecoles fermées. — On a lu plus haut la lettre de Monseigneur l'Evêque relative au nouveau et rude coup porté à l'enseignement chrétien de notre diocèse. Un décret du 13 Juillet ferme, « à la date du 1^{er} Septembre 1906 », douze de nos établissements congréganistes, que les proscripteurs ont habilement choisis parmi les plus importants, ceux qui comptaient le plus grand nombre d'élèves et les plus brillants succès.

Aux dignes religieux et religieuses, frappés uniquement pour le bien qu'ils faisaient, nous offrons au nom de tout le diocèse, avec l'expression de notre reconnaissance, nos plus respectueuses sympathies, en priant Dieu, pour la cause de qui ils souffrent persécution, de leur donner la force nécessaire dans l'épreuve, en attendant qu'ils puissent reprendre parmi nous — c'est notre invincible espérance — leur œuvre de dévouement.

Voici la liste douloureuse des établissements frappés :

Frères des Ecoles chrétiennes de Paris : à Quimper, rue de Kerfeunteun (Pensionnat Sainte-Marie) ;

— à Brest, rue Amiral Linois (école du quartier des Carmes) ;

— à Lambézellec, rue de Brest.

Ursulines de Carhaix ;

Ursulines de Quimper ;

Ursulines de Quimperlé ;

Dames du Sacré Cœur, de Paris : à Quimper, rue Bourg-les-Bourgs ;

Filles du Saint-Esprit, de Saint-Brieuc : à Saint-Pol de Léon, rues de Batz et du Pont-Neuf ;

- à Châteaulin ;
- à Pleyber-Christ (école annexe).
- Sœurs de l'Immaculée Conception de Saint-Méen : à l'île Molène ;
- Augustines hospitalières : à Pont-l'Abbé (classes annexes).

Une remarque. — Aux termes de la loi du 7 Juillet 1904 (art. 3), le décret de fermeture doit être notifié dans la forme administrative au directeur de l'établissement 15 jours au moins avant la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au plus tard avant le 17 Juillet. Cette notification n'a pas été faite en temps opportun pour les trois établissements de Quimper... En est-il de même pour les autres écoles frappées dans le diocèse ?

MORLAIX. — Pèlerinage des jeunes gens à La Salette.
— Comme on le sait, le même jour (dimanche 8 Juillet) que la Jeunesse Catholique de la région de Brest se réunissait à Notre-Dame du Folgoët, sous la présidence de Mgr l'Evêque, avait lieu, avec la haute approbation de Sa Grandeur, un pèlerinage des jeunes gens de l'arrondissement de Morlaix à Notre-Dame de la Salette, présidé par M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre. Le succès a dépassé toute espérance : « piété, bon ordre, entrain, telles sont, écrit un témoin, les caractéristiques de cette fête, qui devait être un simple essai. » Nous empruntons à l'*Echo paroissial* de Brest le beau compte-rendu qu'il en a publié sous ce titre, bien justifié : « Une consolante manifestation » :

« Treize cent trente-huit jeunes gens, représentant vingt-cinq paroisses du Haut-Léon et du Tréguier, conduits par trente-huit prêtres se sont rencontrés, dimanche dernier, aux pieds de Notre-Dame de la Salette, près de Morlaix.

Il y en aurait eu bien davantage, si certaines circonstances, des pardons ou des fêtes locales, n'avaient pas empêché plusieurs paroisses de prendre part à cette grandiose et consolante manifestation. L'année prochaine on s'y préparera plus longtemps d'avance, et l'expérience aidant, la fête surpassera encore en éclat celle qui vient d'avoir lieu avec un si plein succès.

Treize cent trente-huit jeunes gens ! C'est un superbe régiment. Ne leur demandez pas à quelle association ils appartiennent, quelle étiquette ils portent. Une étiquette ? Ils en ont peut-être une, mais ce jour-là ils n'y songent pas ; ce jour-là ils ne sont que les serviteurs de la Vierge Marie, ses modernes chevaliers, de jeunes et fermes chrétiens, heureux de manifester hautement leur foi. Le seul insigne qu'ils aient voulu arborer, c'est celui de la Reine des Cieux, une simple médaille fixée sur leur large poitrine par un ruban blanc et jaune, les couleurs du Pape. Dieu, la Sainte Vierge, l'Eglise, ce sont les noms bénis et les causes sacrées qui font tressaillir leurs cœurs et mettent à leurs fronts une auréole de saint enthousiasme.

Ah ! jeunes gens, que vous comprenez bien le devoir de l'heure

présente ! Pendant que beaucoup rêvent de plaisirs et de jouissances, vous, vous êtes préoccupés des besoins de votre Patrie, vous voulez mettre à son service des âmes vigoureusement trempées et de nobles caractères.... C'est pour cela qu'ils commencent la fête en s'agenouillant à la Table Sainte, les uns à la Salette, les autres dans leurs églises paroissiales avant de se rendre au lieu du Pèlerinage. Ainsi se forment et se conservent les races fortes, les hommes aux convictions profondes qui honorent à la fois l'Eglise et leur pays.

Nos Bretons ne craignent pas la fatigue. Les jeunes pèlerins arrivent à pied jusqu'à la Salette, après avoir, beaucoup d'entr'eux, fourni une très longue marche. Il en vient de toutes les directions, de Plouézoc'h, Ploujean, Lanmeur, Plouigneau, Plougouven, Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec, Guiclan, Plouvorn, Roscoff, Plougoulm, Landivisiau, Taulé, Plouénan, Saint-Pol-de-Léon, Carantec, Morlaix, etc., etc... Chaque groupe porte une croix de procession et une ou deux bannières.

Les exercices marqués au programme sont suivis par tous les pèlerins avec une fidélité scrupuleuse et une ferveur qui ne se dément pas un seul instant. Ah ! que la grand'messe est belle sous le magnifique ombrage de l'allée de Pennel ! Comme les chants de l'Eglise, le *Kyrie*, le *Credo*, le *Sanctus* s'élèvent majestueusement vers le Ciel ! Le spectacle est très impressionnant. Il le sera encore au moment des vêpres ; il le sera incomparablement, quand à la fin de la dernière cérémonie, le Dieu de l'Eucharistie, entre les mains du prêtre, ouvrira son Cœur Sacré pour verser sur ces centaines de cœurs jeunes et ardents ses précieuses bénédictions, la grâce qui les gardera purs et soutiendra leur courage aux heures difficiles.

A 4 heures se tient une *réunion amicale*, présidée par M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon. On se connaît déjà, puisqu'on a prié en même temps, côte à côte, dans le sanctuaire de Marie et sous le beau ciel de Dieu. Il est utile de se connaître encore davantage, il faut que ces âmes convaincues se compénètrent, se transforment leurs généreuses ardeurs et se rendent plus à même d'accomplir les nombreux et graves devoirs qui incombent à tous aujourd'hui. Un fraternel entretien s'engage, et à tour de rôle des hommes dévoués et ayant l'expérience du dévouement exposent leurs idées et indiquent les moyens de lutter contre les dangers qui entourent de tous côtés les âmes.

Nous devons nous borner à une simple énumération. M. Treussier trace avec une merveilleuse précision le portrait du jeune homme chrétien ; un jeune Saint-Politein parle de la nécessité de l'apostolat ; le président des *Paotred Sant-Vouga* fait l'historique de l'œuvre des jeunes gens de sa paroisse ; Jean-Marie Bellec, de Taulé, prononce un plaidoyer en faveur de l'union, Jean-Marie Caroff, de Saint-Martin de Morlaix, débite une pièce de vers en Breton sur la langue celtique, et Marzin, de Saint-Martin de Mor-

laix, avec des accents d'une réelle éloquence, convie l'auditoire aux lutttes généreuses pour Dieu et pour l'Eglise. Puis M. Baron, vicaire à Saint-Pol-de-Léon, exhorte les jeunes gens à considérer le prêtre comme leur meilleur ami ; M. Joncqueur, vicaire à Plouénan, insiste sur la nécessité des cercles d'études dans les campagnes, et M. Guillerm, vicaire à Taulé, parle du repos et de la sanctification du dimanche.

Ce simple aperçu suffit pour montrer quelle a été l'importance de la réunion. Elle aura semé dans l'esprit de nos jeunes gens des idées nouvelles et des germes précieux qui croîtront à bref délai et s'épanouiront en une magnifique floraison de dévouement et d'apostolat.

Des maîtres de la parole chrétienne font passer au-dessus d'eux un souffle de Pentecôte. « Soyez à Jésus-Christ, s'est écrié ce matin M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques. Il est la pierre angulaire qu'on ne peut déplacer sans que l'édifice entier s'écroule. On veut aujourd'hui la jeter au rebut, on veut expulser Jésus-Christ, on veut déchristianiser notre pays. Malheur à nous, peuple français, si cette œuvre s'accomplit, car ce sera notre perte et notre retour au paganisme ! » De nombreux ossements arides couvrent les plaines de France, a dit M. Hameury, recteur de Dirinon, évoquant la vision d'Ezéchiel, mais ces ossements reviendront à la vie. Ne constatons-nous pas des symptômes de résurrection ?... » M. l'abbé Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix, à l'issue des vêpres, mène contre le respect humain et ses ridicules lâchetés une charge à fond et si brillante que l'assistance est tentée de l'applaudir. M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix, président du Pèlerinage, en une émouvante allocution, remercie les pèlerins et tous les organisateurs de la fête, et clôt la journée par un souhait et une invitation qui seront certainement entendus : « Au revoir ! A l'année prochaine ! »

Quelqu'un qui a dû éprouver une vive joie, dimanche, c'est M. Blouet, aumônier de la Salette. Le succès éclatant de la fête l'a amplement dédommagé des grandes fatigues qu'il s'était imposées pour la préparer. »

XX.

PLONÉIS. — Grand Pardon de Sainte-Anne. — Non loin du château de Prat-an-Raz, au sommet d'une des collines qui enserrent Quimper, du côté de Douarnenez, se blottit dans un berceau bien touffu une petite chapelle, réédifiée vers la fin du siècle dernier, en l'honneur de sainte Anne. Les touristes, qui l'effleurent en passant sans y prendre garde, feraient bien d'y faire halte un instant ; cela en vaut la peine, car le site est charmant, surtout à cette époque de l'année où la nature encadre de la plus luxuriante des parures la route qui escalade à flanc de côteau les hauteurs de Plonéis. Dimanche dernier, c'en était le Pardon.

Nous arrivons au bas de la côte que couronne la chapelle, et voici qu'une surprise nous y attend : une procession, celle de

Penhars, avec bannières et croix d'or, gravissait la pente au chant des cantiques et aux accents de la musique du Pensionnat Sainte-Marie de Quimper. Elle était venue, *quand même*, apporter son gracieux concours à la fête. Plus d'une fois, peut-être, aurons-nous à en déplorer la privation, jusqu'au jour, plus prochain qu'on ne le prévoit, où les persécuteurs du moment iront rejoindre leurs devanciers. Qui ne sait que nul ici-bas, pas plus que les lois et les décrets humains, n'est intangible : cela c'est de l'histoire, et c'est aussi notre réconfort !...

Forcément, notre voiture, au pas, prend la file d'un pittoresque achevé. Derrière le clergé, un groupe compact d'hommes et de jeunes gens, puis des femmes, en plus grand nombre, car elles sentent, d'instinct, que la religion est et restera toujours leur honneur et la sauvegarde de leur faiblesse. A leur suite, pêle-mêle, voitures et voiturettes, véhicules à bras, chargés de provisions, de denrées à vendre, et d'enfants, bicyclettes et automobiles constituent un cortège d'aspect unique, et lentement, lentement on arrive. Notre escorte improvisée en profite pour continuer à toute vitesse sa route et rattraper le temps perdu, et nous nous glissons sous bois jusqu'à la chapelle. La foule a déjà pris position sous les grands arbres, en face de la scala édiflée au-dessus du porche. C'est sur cette estrade que la grand'messe va être chantée, sous un vélum abritant l'autel et le clergé.

De là haut s'offre aux yeux la plus inénarrable des bigarrures. Tous les costumes y mélangent leurs broderies les plus riches et les couleurs les plus variées ; les coiffes de toutes formes y étalent leur blancheur. Ça et là, des camelots ont exposé les *souvenirs* du Pardon, plus ou moins pieux, mais rutilants d'or et de clinquant, et, en arrière-plan, des ménagères préparent dans de vastes récipients potages, ragoûts et café, tout en méditant sans doute dans l'évangile de ce jour, pour le mettre immédiatement en pratique, le *misereor super turbam* qui, à travers les siècles, fait la gloire et l'aliment de la charité chrétienne.

Les chants et les morceaux de musique alternent pendant la messe, puis se taisent pour entendre une chaleureuse allocution de M. Balanant, recteur de Penhars. Sa voix, vibrante d'émotion, parvient jusqu'aux auditeurs les plus éloignés, tandis que son accent convaincu pénètre au plus profond des cœurs. Avec éloquence, l'orateur tire des circonstances et des tristesses présentes des considérations bien poignantes, mais aussi pleines d'espérance en la puissante intercession de sainte Anne, la grand'mère des Bretons.

L'après-midi, la foule est accourue, bien plus considérable encore, de Quimper et des paroisses environnantes. Tous gardent pendant les vêpres et la procession solennelle, une attitude digne et respectueuse. Quoi qu'on en dise et quoi qu'on fasse, il y a quelque chose de changé dans l'état des esprits par rapport aux choses de la foi, et l'on en percevra les fruits sans trop tarder.

J. B.

LESNEVEN. — Retraites de femmes, du 8 au 14 Juillet. — 31 paroisses, 72 retraitantes : Cléder, 9 ; Plouguerneau, 5 ; Ploudaniel, 4 ; Plougastel-Daoulas, 4 ; Porspoder, 4 ; Lannilis, 3 ; Lanndivisiau, 3 ; Trégarantec, 3 ; Crozon, 3 ; Saint-Martin (Brest), 3 ; Ile Molène, 3 ; Landéda, 3 ; Plouguin, 3 ; Ouessant, 2 ; Ploudiry, 2 ; Saint-Renan, 2 ; Plouarzel, 2 ; Sibiril, 1 ; Plougoulm, 1 ; Ploudalmezeau, 1 ; Plabennec, 1 ; Plounéour-Trez, 1 ; Lesneven, 1 ; Landerneau, 1 ; Saint-Thonan, 1 ; Goulven, 1 ; Le Folgoat, 1 ; Plouider, 1 ; Loc-Eguiner-Ploudiry, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Kernilis, 1.

Comité national des Pèlerinages sous la présidence d'honneur de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, bureau central : 33, rue de la Barre, Paris (18^e). — PÈLERINAGES PROJÉTÉS. I. Pèlerinage national à Rome. Aller par Marseille et la Côte d'Azur, Gênes, Siéne, Rome (cinq jours et six nuits), Naples, Pompéï, Capri, Assise, Venise et Milan. Retour par la nouvelle ligne du Simplon et la Vallée suisse du Rhône.

Départ de Paris et de Dijon-Lyon le 25 Septembre. Rentrée à Dijon et à Paris le 9 Octobre.

II. *Pèlerinage à Einsiedeln* (Notre-Dame des Ermites en Suisse). Visite des sites les plus célèbres de l'Engadine et de l'Oberland : lac des IV Cantons, lac de Zurich, etc., etc.

Départ de Paris le 20 Août. Rentrée à Paris (via Genève) le 4 Septembre.

III. *Pèlerinage à Notre-Dame de la Salette*, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame du Laus, Notre-Dame de Fourvières, Ars et Paray-le-Monial.

Départ de Paris, le 3 Septembre. Rentrée à Paris le 15 Septembre.

IV. *Pèlerinage à Notre-Dame d'Afrique*, avec visite d'Alger, Blidah, Fort-National, Constantine, Biskra, Batna, Bône, Hippône, Tunis, Carthage, Kairouan. Traversée par les paquebots rapides de la C^{ie} générale transatlantique.

Départ de Marseille le 5 Novembre. Rentrée à Marseille le 25 Novembre.

V. *Fêtes religieuses du Congrès Eucharistique international à Tournai* (Belgique).

Départ de Paris le 18 Août. Rentrée à Paris le 19 Août.

Les Dames sont admises à ces Pèlerinages.

Une circulaire-programme, très détaillée, a été imprimée spécialement pour chacun de ces divers pèlerinages : on voudra bien spécifier celle que l'on désire recevoir.

Le nombre des places est limité et les dates extrêmes fixées par les circulaires-programmes pour s'inscrire doivent être considérées comme irrévocables.

Les demandes de circulaires-programmes, d'inscription et de renseignements (timbre de 0 fr. 10) doivent être adressées à M. le directeur diocésain, correspondant du Comité National, M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de la Cathédrale, Quimper, ou au Bureau central à Paris.

SAINTE-ANNE-D'AURAY. — Grandes fêtes, mercredi 25 et jeudi 26 Juillet, sous la présidence de Mgr Gouraud, évêque de Vannes.

PROGRAMME. — Mercredi, 25 Juillet, à 10 heures, pèlerinage de Belz ; procession et grand'messe. — 3 heures et 4 heures, chapelet dans la basilique. — 5 heures, vêpres, procession, sermon par Mgr Gouraud ; bénédiction du Saint-Sacrement ; 8 h. 1/2 illumination de la *Scala Sancta*, chapelet et exercices divers.

Jeudi 26 Juillet, messes depuis 3 h. 1/2 ; 9 heures, messe pontificale ; 11 heures, dernière messe.

2 heures, vêpres et procession ; 8 heures, chapelet et vénération de la relique de sainte Anne.

Dimanche 22 Juillet, pèlerinage des Tertiaires franciscains.

Dimanche 29 Juillet, pèlerinage du diocèse de Rennes.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

I. **Les établissements d'instruction secondaire. —** On fait courir mille bruits tendancieux, dans la presse, à propos de l'abrogation de la loi Falloux. Ils ont pour but de décourager les parents qui ne veulent point exposer leurs enfants au manque d'éducation et aux dangers qu'ils rencontreraient au point de vue de la foi et des mœurs dans les établissements de l'Etat.

Voici la vérité à ce sujet :

Un projet de loi (Chaumié), voté au Sénat, est déposé sur le bureau de la Chambre, concernant les établissements secondaires. Il ne les supprime pas, ainsi qu'on voudrait le faire croire, il leur impose seulement l'obligation d'avoir des professeurs possédant les mêmes grades que ceux de l'Université et les soumet à des inspections des fonctionnaires de l'Etat. Le projet de loi leur donne trois ans pour le faire.

L'abrogation de la loi Falloux ne menace donc en rien l'existence de nos écoles secondaires libres.

Il est bon de le savoir et de le faire savoir aux intéressés.

II. — **Enseignement primaire. —** Devant les brutales exécutions qui viennent à nouveau d'attrister les catholiques, quelques découragés se demandent : *Faut-il maintenir nos écoles ?* A cette question M. l'abbé Désers, curé de Saint-Vincent de Paul, à Paris, répond ainsi :

« Tant qu'on ne nous laissera, ne fût-ce qu'une ombre de liberté d'enseignement, il faut en profiter et combattre jusqu'à ce que la lutte soit devenue absolument impossible. Les patronages ne peuvent, comme inclinent à le croire certains catholiques timorés, suffire à tout. Ils ne prennent les enfants qu'à certains jours de la semaine et pendant un temps limité. Ils ne donnent que l'instruction religieuse, qui, si elle est la base essentielle, ne constitue cependant pas toute l'éducation. De plus, quand toutes les écoles libres seront fermées et que l'enseignement public athée

et socialiste règnera sans concurrence aucune, peut-on affirmer que nos patronages chrétiens seront encore fréquentés et que nos enfants ne seront pas entraînés presque fatalement vers les patronages laïques, qui se multiplient et ne sont que la continuation de soi-disant école neutre ?...

« Si lourd que soit le fardeau de nos écoles libres, ne les abandonnons pas facilement. Luttons jusqu'au bout pour les conserver. Hélas ! qui ne sait combien d'entre nous seront vaincus dans cette lutte, parce que les ressources et les appuis feront défaut ! Du moins, ne déposons les armes que quand l'épée du combat, brisée dans nos mains, ne nous permettra plus de défendre l'âme si chère de nos enfants. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, dont la santé est bonne, continue à vaquer à ses occupations et donne journellement des audiences particulières ou collectives.

La Commission cardinalice chargée des affaires de France délibère, dans le plus grand secret, sur les questions qui lui sont soumises. La réunion du 12 Juillet a été particulièrement importante : le cardinal Mathien, rentré la veille à Rome, et Mgr Gasparri, revenu de sa saison balnéaire, y assistaient.... Mardi, 17, a eu lieu une nouvelle réunion que l'on pense devoir être la dernière.

On ne tardera donc pas à connaître les résolutions pratiques, complément de l'« Encyclique sur la loi de séparation », qui vont présider en France à la nouvelle organisation du culte. Tout porte à croire leur publication imminente ; mais quelles qu'elles puissent être, elles ne pourront manquer de produire chez les catholiques français la plus féconde union.

Attendons avec une respectueuse confiance, et prions....

Les nouveaux Evêques Français. — *L'Osservatore Romano*, journal officiel du Vatican, a publié le mardi, 10 Juillet, les nominations suivantes :

Sont nommés évêques :

d'Ajaccio, M. l'abbé Desanti, chanoine, curé de la cathédrale d'Ajaccio ;

d'Autun, M. l'abbé Villard, curé-archiprêtre de Chaumont, ancien chancelier de l'Evêché de Langres ;

de Bayeux, M. l'abbé Lemonnier, vicaire général de Rouen ;

de Belley, M. l'abbé Labenche, vicaire général de Besançon ;

de Digne, M. l'abbé Castellan, vicaire général de Marseille ;

de Cahors, M. l'abbé Laurans, curé de St-Chély d'Apcher, (diocèse de Mende) ;

de St-Brienc, M. l'abbé Morelle, vicaire capitulaire au même siège ;

de St-Flour (siège vacant par suite de la renonciation de Mgr Lamouroux) M. l'abbé Lecœur, chanoine honoraire, supérieur de l'Institution Join-Lambert à Rouen.

Les élus ont été informés par « billet » de la Secrétairerie d'Etat. La préconisation se fera par Bref, le prochain Consistoire ne devant avoir lieu, selon toute vraisemblance, qu'au mois de Novembre.

SAINT-FOUR. — Mort de Mgr Lamouroux. — Le vénérable évêque de Saint-Flour, Mgr Lamouroux, qui, en raison de son état de santé, s'était démis de sa charge entre les mains du Souverain Pontife, est mort pieusement le 13 Juillet, à l'âge de 72 ans.

Né à Murat (Cantal) en 1834, ordonné prêtre en 1856, il fut d'abord préfet de discipline au Petit-Séminaire, puis secrétaire de l'Evêché et ensuite vicaire général de Mgr Baduel, auquel il succéda, en 1892. Prélat pieux et administrateur, il a gouverné l'Eglise de Saint-Flour pendant quatorze ans. On lui doit une nouvelle édition du Catéchisme diocésain, la réorganisation des conférences ecclésiastiques et de la caisse de retraites pour les prêtres âgés.

Les funérailles de Mgr Lamouroux ont été célébrées dans la cathédrale de Saint-Flour, le 17 Juillet.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Juin 1906 :

I. Les Elections épiscopales en France avant les Concordats, par Jules DOIZÉ — II « Il Santo ». Le roman de l'évolutionnisme théologique, par Joseph FERCHAT. — III. Pourquoi Jésus-Christ a parlé en paraboles, par Alfred DURAND. — IV. Frédéric Le Play, par Hippolyte PRÉLOT. — V. Les Associations culturelles en Prusse, par Paul BERNARD. — VI. Une parasite de l'érable, par Léon DESHAYES. — VII. « Science et apologétique », par Robert d'ESCLAIBES. — VIII. Bulletin d'art et d'archéologie, par Gaston SORTAIS. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine. — VII. Table du tome 107.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8°).

Sommaire du n° de Mai-Juin 1906 (14^e année).

T. R. P. GARDEIL. La crédibilité (2^e partie). Les problèmes — R. P. MONTAGNE. La doctrine de saint Clément de Rome sur la personne et l'œuvre du Christ (2^e article). — R. P. AIMÉ VIEL. Dominique Soto au concile de Trente et contre le protestantisme. — R. P. BLANCHE. Le sens littéral des Ecritures, d'après saint Thomas d'Aquin.

La vie scientifique : Cambridge theological Essays.

Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques.

VIENT DE PARAÎTRE : De la Réception quotidienne de la Sainte Eucharistie : Décrets de la Sacrée Congrégation du Concile et de la Sacrée Congrégation des Indulgences. Texte latin et traduction française seule reconnue authentique par le Saint-Siège. Une brochure in-12 de 16 pages.

(Éditions des *Questions actuelles*.) Prix : 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05. Remises pour propagande : 7/6, 15/12, 70/50, 150/100, 5, rue Bayard, Paris, VII^e.

L'apparition de ces deux décrets, qui se complètent mutuellement, a été saluée avec joie par toutes les âmes ferventes. La Maison de la Bonne Presse se hâte de les mettre à la portée de tous en une brochure dont le bon marché facilitera la propagande.

En vente à la même Librairie :

Prière à réciter pour gagner l'indulgence plénière à l'article de la mort et prière indulgenciée après la communion, 225^e mille.

Prière indulgenciée pour obtenir la propagation du pieux usage de la communion fréquente et Prières avant et après la communion, 10^e mille.

10 exemplaires de chacune de ces feuilles 4 pages encadrées en rouge, 0 fr. 10 ; port 0 fr. 05. Le cent, 0 fr. 80 ; port, 0 fr. 20. Le mille, 7 francs ; port, 0 fr. 60.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

IMPORTANTES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX CONDITIONS DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS DE FAMILLE A L'OCCASION DES GRANDES VACANCES DE 1906.

1^o Les billets délivrés à partir du 15 Juillet sont valables *sans supplément* jusqu'au 1^{er} Novembre inclus.

2^o A partir de la 5^e personne, la réduction de 50 0/0 accordée précédemment est portée à 75 0/0 (pour les 3 premières personnes la réduction est celle des aller et retour ordinaires et pour la 4^e elle est de 50 0/0).

3^o Faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes, d'effectuer *isolément* leur voyage d'aller et retour.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux de ville de la Compagnie.

Articles pour Ecclésiastiques

MICHEL QUÉINEC

41, rue Kéréon, QUIMPER (près la Cathédrale).

CHAPEAUX
EN TOUS GENRES
ET DE TOUS PRIX
BARRETTES
FAUX-COLS ET MANCHETTES
CELLULOÏD ET TOILE
BAS D'ÉTÉ ET D'HIVER
PANTALONS ET CYCLISTES
CALEÇONS DE BAINS, ETC.
PÉLERINES
MOUCHOIRS ET SERVIETTES

COUVERTURES DE LAINE
ETC.
TOILES POUR DRAPS
CHEMISES
BLANCHES ET DE COULEUR
GILETS
LAINE ET FLANELLE
CHAUSSENS
CONFORTABLES POUR L'HIVER
ET LÉGERS POUR L'ÉTÉ
ET LES BAINS DE MER

Costumes Bretons, sur commande.

✦ Faire beaucoup et Bon Marché ✦

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché*; Décès; Nominations.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière.

III. — Prions pour le Clergé.

IV. — *Chronique du diocèse*: Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Avis; Indulgence de la Portioncule; Ordination; Quimper; Brest; Morlaix; Pont-l'Abbé;

Le II^e Pardon des « Jeunes » à N.-D. de Kerinec (Poullan); Fermeture d'écoles congréganistes dans le Finistère; Irregularité des notifications.

V. — *Nouvelles du monde catholique*: Rome; Loi sur l'observation du dimanche; Résistance efficace; Pèlerinage de la France catholique à Rome.

VI. — *Bibliographie*.

VII. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Juillet. — 8^e Dimanche après la Pentecôte. *St^e Marthe, Vierge.* Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche, de l'Octave de *St^e Anne* et de *S. Félix* et ses compagnons, Martyrs.

Vêpres de *St^e Marthe*, avec mémoires du suivant, du Dimanche, de l'Octave et des *St^s Martyrs Abdon et Sennen*.

Au chœur, solennité de St^e Anne (mémoire du Dimanche).

Lundi, 30. — *S. Guillaume, Evêque (au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Mardi, 31. — *S. Ignace de Loyola, Confesseur.* Double. Blanc.
Mercredi, 1^{er} Août. — *S. Pierre aux Liens.* Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 2. — Octave de *St^e Anne.* Double. Blanc.

Vendredi, 3. — Découverte du corps de *S. Etienne, Premier Martyr.* Semi-double. Rouge.

Samedi, 4. — *S. Dominique, Confesseur.* Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 5. — 9^e Dimanche après la Pentecôte. *Notre-Dame des Neiges.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Irvillac. du 25 au 29 Juillet.

Saint-Thurien. du 30 au 31 —

Ursulines de Morlaix du 1^{er} au 8 Août.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous prions les Directeurs et Directrices des écoles libres, fermées dans le diocèse par le décret du 13 Juillet courant, de vouloir bien nous faire savoir, sans retard : 1° si ce décret a été notifié à la maison-mère de la congrégation et au directeur ou à la directrice de l'école ; 2° à quelle date précise ces notifications ont été faites.

Nous demandons aux supérieurs de ces établissements de ne prendre aucune décision en vue de l'avenir jusqu'à ce que les autorités compétentes aient statué sur la valeur légale des notifications faites après le délai fixé par la circulaire de M. Combes, c'est-à-dire après le 16 Juillet.

II. Nominations. — M. Corre, supérieur de l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, est nommé chanoine honoraire de la cathédrale.

Sont nommés :

Aumônier du cercle d'études Saint-Raymond, à Audierne, M. Calvez, vicaire ;

Aumônier du cercle de Plougar, M. Didou, vicaire.

Ces deux groupes ont été affiliés à la Fédération diocésaine des œuvres catholiques.

III. Décès. — Nous recommandons aux prières M. Lucas, clerc minoré, pieusement décédé à Plonévez-Porzay, le 18 Juillet, après une longue maladie.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AOÛT 1906

La Propagation de la Foi.

Ceux-là répondent excellemment à l'obligation de propager la foi, qui vont, eux-mêmes, la porter aux infidèles. Le rôle d'évangélisateur a fait, au XVI^e siècle, l'honneur du Portugal et de l'Espagne ; au XIX^e siècle, la France l'a exercé avec un spécial éclat, et la gloire qu'elle s'est attirée, de ce chef, lui a valu l'admiration et l'envie des autres peuples chrétiens. Heureux donc ceux auxquels échoit cette vocation superbe, d'être, aux avant-postes meurtriers, les soldats de l'Eglise ! Leur vie est un constant mar-

tyre, mais la couronne des apôtres leur est réservée ; à eux s'adressent, dans leur plénitude, les promesses que Jésus-Christ fit à ses premiers disciples.

Mais tous ne sont pas appelés à cet apostolat personnel, et c'est une minorité infime des chrétiens, et même des prêtres, qui peut l'exercer. Aux autres prêtres et aux autres fidèles il reste, du moins, la possibilité d'aider les missionnaires, de subvenir à leurs besoins, de soutenir leurs œuvres. L'aumône pour les missions devrait être inscrite au budget de toute famille chrétienne et, s'il fallait un stimulant à la charité catholique, elle le trouverait dans la générosité dont les nations protestantes font preuve à l'égard de leurs sociétés de missions.

Ainsi comprise, la grande œuvre de la Propagation de la Foi n'est impossible à personne. Chacun doit et chacun peut l'exercer. Exerçons-la d'autant mieux, aujourd'hui, qu'aux infidèles le spectacle de l'irréligion européenne est un scandale qui les étonne, qui les corrompt et que nous devons réparer.

Faisons, du zèle apostolique, une des habitudes de notre vie, et que la Propagation de la Foi devienne, pendant ce mois, l'intention qui dirige toutes nos prières, et qui provoque tous nos sacrifices.

Prions pour le Clergé.

Voici l'époque des retraites pastorales : les prêtres vont, pendant quelques jours uniquement consacrés à la prière, à la méditation et à l'audition de la parole de Dieu, refaire leurs âmes et retremper leur courage pour travailler avec une nouvelle ardeur dans le champ de l'Eglise. La grâce divine descend abondante sur ces assemblées sacerdotales et, comme au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit plane sur ces nouveaux cénacles. Mais n'oublions pas que la prière eut la puissance d'attirer une plus large effusion des dons divins sur les Apôtres. A notre tour, prions avec confiance pour la parfaite sanctification du clergé.

« Après Dieu, le prêtre, c'est tout, » disait le vénérable Curé d'Ars ; et si saint Bernard a pu affirmer que tout nous est venu par Marie, on peut aussi proclamer que tout nous est venu par le prêtre : oui, tous les bonheurs, toutes les grâces, tous les dons célestes..... Nous ne pouvons pas nous rappeler un seul bienfait de Dieu sans rencontrer, à côté de ce souvenir, l'image du prêtre. Sel de la terre et lumière du monde, dépositaire de la vérité, gardien de la morale, bienfaiteur et père du peuple chrétien, tel est le prêtre. Sans lui, il n'y aurait plus de vie surnaturelle dans les âmes, et, partant, plus de religion : car, là où il n'y a plus de prêtre, il n'y a plus de sacrifice, et où il n'y a plus de sacrifice, il n'y a plus de religion.

Ces bienfaits du prêtre créent aux fidèles des obligations envers

lui. Le premier de leurs devoirs est celui de la reconnaissance. Qu'elle se traduise par la prière. Le prêtre a tant besoin de l'assistance d'En haut ! Si sa dignité est grande, sa tâche est lourde aussi, et il en sent tout le poids. Il sait, que pour le digne accomplissement de son noble et sublime ministère, il lui faut une sainteté peu commune, un grand cœur et un courage à toute épreuve. Et, quand il rentre en lui-même, il n'y trouve que misère et faiblesse, parce qu'il est homme, et rien de ce qui est humain ne lui demeure étranger. Puis, souvent, ses travaux restent stériles, ses efforts sont méconnus, sa voix n'éveille aucun écho, ses larmes mêmes ne triomphent pas des cœurs obstinés. On l'insulte, on le raille, on le calomnie ; on le livre au mépris et à la haine des méchants...

Prions donc pour les prêtres et, afin que notre prière soit plus efficace, faisons-la passer par les mains de Marie, qui est à si juste titre appelée la Reine de la tribu sacerdotale, *Regina cleri*. Tour-nons-nous vers elle pour lui dire avec l'Eglise : *Interveni pro clero* : Intervenez pour le clergé. Faites que les prêtres se sanctifient, afin que par eux arrive la régénération du monde.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Le Souverain Pontife et les Evêques.

II. — L'union des catholiques.

III. — Retraites : QUIMPER. Retraites ecclésiastiques, du 30 Juillet au 4 Août et du 6 au 11 Août.

— MORLAIX (*La Salette*), Retraites pour les instituteurs libres : la 1^{re}, du 29 Juillet au 2 Août, prêchée par Mgr Dulong de Rosnay ; la 2^e, du 26 au 30 Août, prêchée par M. l'abbé Polier, missionnaire.

— LESNEVEN, Retraite française pour les femmes, du 4 au 10 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi 30 Juillet, réunion des Mères chrétiennes. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Avis. — Plusieurs ecclésiastiques, dans un but charitable, avaient confié, pour être reliés, à un individu sourd-muet se disant relieur, un certain nombre de volumes.

Cet individu ayant quitté le pays, sans laisser d'adresse, les avait remis, pour en achever la reliure qu'il ne pouvait exécuter lui-même, faute de ressources, à M. Le Bras, libraire, 37, rue Keréon à Quimper, qui les tient à la disposition de leurs propriétaires.

Indulgence de la Portioncule. — Jeudi prochain 2 Août, a lieu le « grand Pardon » d'Assise ou indulgence de la « Portioncule », grâce précieuse accordée par Notre-Seigneur lui-même à saint François et confirmée par l'Eglise en faveur des fidèles.

Cette indulgence a le grand privilège de pouvoir être gagnée plusieurs fois le même jour, *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'avec l'intention d'y participer on visite, — en priant aux intentions du Souverain Pontife — un sanctuaire auquel elle est attachée, et cela depuis les premières Vêpres (2 heures de l'après-midi) du 1^{er} Août, jusqu'au soir (coucher du soleil) du lendemain.

A Quimper, l'indulgence de la Portioncule est attachée, comme on sait, à la cathédrale de Saint-Corentin.

N. B. — I. Les membres du Tiers-Ordre de saint François d'Assise habitant dans un lieu où il n'y a ni église ni chapelle possédant le privilège de la Portioncule, peuvent gagner cette indulgence dans leur église paroissiale (S. Congrég., 3 Janvier 1893).

II. La confession et la communion peuvent être faites dans toute église, le 1^{er} ou le 2 Août.

Ordination. — Mercredi, 25 Juillet, a eu lieu, à la cathédrale de Saint-Corentin, l'ordination générale de fin d'année comprenant : 46 prêtres, 36 diacres et 28 sous-diacres. La veille, dans la chapelle du Grand-Séminaire, Monseigneur l'Evêque avait conféré la tonsure à 34 séminaristes ayant terminé leur première année d'études, et les ordres mineurs à 28 clercs.

Voici les noms de ceux qui ont été promus, mercredi, aux ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT

MM. Le Meur, Léon, de Saint-Martin de Morlaix ;
Boucher, Alphonse-Marie, de Landerneau ;
Golias, Jean-Marie, de Locronan ;
Guilcher, Maurice-Marie, de l'île de Sein ;
Guinvarc'h, Jacques-Marie, de l'île Tudy ;
Habasque, Jean-Marie, de Kernilis ;
Hervé, Auguste, de Port-Lannay ;
Le Fourn, François-Marie, de Guipavas ;
Abgrall, François-Marie, de Landivisiau ;
Abgrall, Laurent-Joseph, de La Roche ;
Abiven, Yves-Marie, de Kerlouan ;
Baot, Prigent, du Relecq-Kerhuon ;
Caugant, Victor-Noël, de Pont-Croix ;
Corvez, Joseph-Marie, de Lannéanou ;
Guéguen, Jean-François, de Comanna ;
Guennégan, Jean-Marie, de Plounéour-Trez ;
Jézéquel, Hervé-Marie, de la Forêt-Landerneau ;
Le Roux, Augustin, de Lannilis ;
Le Stang, Albert, de Saint-Louis de Brest ;

MM. Le Tiec, François, de Pont-Croix ;
 Mazéas, Yves-Marie, de Plouescat ;
 Melscoet, Alain, de Plourin-Morlaix ;
 Neildé, Jean-René, du Juch ;
 Pennarun, Guillaume-Marie, de Briec ;
 Prigent, Jean-Marie, de Trégarantec ;
 Saliou, François-Marie, du Relecq-Kerhuon ;
 Seité, Goulven-Marie, de Plouider ;
 Thomas, Jacques-Yves-Marie, de Plomodiern.

DIACONAT

MM. Coëffeur, Eugène-Marie, de Plouarzel ;
 Abguillem, Jean-Marie, de Plouguerneau ;
 Abily, Laurent, de Plougourvest ;
 Baron, Michel, de Gouesnou ;
 Bédéric, Jean-Joseph, de Saint-Corentin de Quimper ;
 Branquéc, Jean-Pierre-Alain, de Gouézec ;
 Broudeur, Gabriel, de Plouvien ;
 Calvez, René, de Plouguerneau ;
 Chardonnet, Yves-Marie, de Plougouvelin ;
 Cornec, Jean-Marie, de Plougouvelin ;
 Cozanet, Florentin, de Landivisiau ;
 Foll, Joseph, de Bohars ;
 Goarin, Corentin-Marie, de Founesnant ;
 Gourlaouën, René-Joseph, de Lesneven ;
 Herry, François-Yves, de Saint-Yvi ;
 Jacopin, Pierre-Marie, du Drennec ;
 Jaouen, François-Louis, de Saint-Mathieu de Quimper ;
 Kerisit, Guillaume-Raymond, de Douarnenez ;
 Kermarec, Guillaume, de Saint-Thonan ;
 Kervarec, Jean-Marie, de Saint-Melaine de Morlaix ;
 Kervran, Joseph-Alain, de Lesneven ;
 Le Garrec, Charles-Corentin, de Douarnenez ;
 Le Goff, Paul-Marie, de Saint-Derrien ;
 Léon, François, de Pleyben ;
 Morvan, Jean-Louis, de Pleyben ;
 Moullec, Alexandre, de Lanriec ;
 Perrot, Yves-Corentin, de Châteaulin ;
 Pouliquen, Auguste, de Landivisiau ;
 Prigent, Nicolas, de Plouénan ;
 Riou, Yves, de Landivisiau ;
 Roudaut, Jean-Louis, de Saint-Vougay ;
 Rozec, Jean-Baptiste, de Saint-Derrien ;
 Saccadas, François, de Gouézec ;
 Soubigou, Alexandre, de Ploudiry ;
 Traon, Louis-Marie, de Taulé ;
 Couasnon, Henri, du diocèse de Rennes.

PRÊTRISE

MM. Prigent, Yves-Marie, de Guerlesquin ;
 Guillermit, Alcide-Paul, de Lambézellec ;
 Huiban, Jérôme-Jean-Louis, de Scaër ;
 Trébaut, Michel-Marie, de Lanrivoaré ;
 Abgrall, Yves, de Lampaul-Guimiliau ;
 Acquitter, Yves, de Plounevez-Lochrist ;
 Bodénès, Emile, de Tréglonou ;
 Botéraon, Joseph-Marie, de Ploudalmézeau ;
 Furet, Joseph-Marie, de Saint-Sauveur de Brest ;
 Gouchen, Prosper-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
 Gourvil, François-Marie, de Saint-Jean-du-Doigt ;
 Guéguen, Jean-François, de Guipavas ;
 Guillermit, Gabriel, de Trégarantec ;
 Guillermit, Augustin, de Lambézellec ;
 Guinvarc'h, Yves-Marie, de l'île Tudy ;
 Guyader, Alain-Marie, de Plomelin ;
 Hamon, Victor, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
 Hémery, Hippolyte, de Pleyben ;
 Hénaff, René, de Plogonnec ;
 Jacq, Jean, de Saint-Pol-de-Léon ;
 Keramoal, Ernest, du Relecq-Kerhuon ;
 Lagathu, Alexandre, de Guilers-Brest ;
 Lanchès, François-Marie, de Châteauneuf-du-Faon ;
 Le Bas, Guillaume, de Plonévez-du-Faon ;
 Le Gall, Sezni, de Guissény ;
 Le Goff, Alain-Jean, de Kerlouan ;
 Le Séac'h, François, de Briec ;
 Le Stum, Jean-Marie, de Landévennec ;
 Loaëc, Louis, de N.-D. des Carmes, Brest ;
 Louboutin, Ronan-Marie, de Plonévez-Porzay ;
 Martin, Armand-Yves-Marie, de Névez ;
 Mazé, Yves, de Saint-Louis de Brest ;
 Mazéas, François-Marie, de Plouescat ;
 Menguy, Guillaume-Marie, de Ploudalmézeau ;
 Moré, Yves, de Dinéault ;
 Morvan, Pierre-Marie, de Ploujean ;
 Pasteur, Claude, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
 Péron, Jean-Louis, de Plomeur ;
 Philippon, Pierre-Louis, de Moëlan ;
 Querné, Guillaume-René, de Saint-Mathieu de Morlaix ;
 Ruppe, François-Marie, de Spézet ;
 Salaün, Emile-Jean-Marie, de Ploudalmézeau ;
 Sibiril, Jean-Yves, de Pleyber-Christ ;
 Thalamot, Jean-Marie, de Clédén-Cap-Sizun ;
 Vétel, Emile-Marie, de Carhaix ;
 Roulleau, Jean-Louis, du diocèse de La Rochelle.

QUIMPER. — **Distributions de Prix.** — I. Samedi dernier, 21 Juillet, avait lieu au Pensionnat Sainte-Marie la distribution solennelle des prix, sous la présidence de Mgr l'Evêque entouré de nombreux prêtres, devant une assistance plus considérable que jamais de parents d'élèves et d'amis des Frères. Mais, au lieu de la joie qui règne d'ordinaire dans de semblables réunions, on lisait sur tous les visages l'inquiétude et la tristesse. Il ne pouvait en être autrement : ce magnifique établissement de Sainte-Marie, si apprécié, si justement populaire dans toute la région, est parmi ceux qu'un récent décret ministériel condamne à fermer leurs portes !

Cependant, la lecture du palmarès et le défilé des lauréats commencent... Vers le milieu de la cérémonie, quand les derniers retardataires sont arrivés, Monseigneur se lève et parle à la foule anxieuse. « Ce n'est pas, dit-il, une oraison funèbre que je vais prononcer, ce n'est pas à un enterrement que nous assistons, mais à une distribution de prix qui, on peut l'espérer, ne sera pas la dernière. » Et il explique comment le décret de fermeture, n'ayant pas été notifié dans les délais légaux, doit être considéré comme nul et de nul effet (1). Pour affirmer ses sentiments de confiance, l'Evêque annonce que la rentrée des classes, à Sainte-Marie, aura lieu le samedi 15 Septembre prochain...

Cette nouvelle inespérée provoque un enthousiasme indescriptible, qui se traduit par des bravos et des applaudissements sans fin. Le Président de l'Association amicale des Anciens Elèves, M. Eug. Bolloré, d'une voix forte, prononce quelques paroles empreintes d'une ardente conviction auxquelles la foule répond par de nouvelles acclamations et par ce cri trois fois répété : « Vivent les Frères ! Vivent les Frères quand même ! Vivent les Frères toujours ! ! ! »



II. La distribution des prix à l'Ecole Saint-Yves s'est faite lundi matin, 23. A 9 heures, Mgr l'Evêque, accompagné de M. Fléiter, vicaire général, et de plusieurs prêtres de la ville et des environs, entre dans la grande salle, qui se remplit bientôt de la foule des invités. M. l'abbé Corre, supérieur, proclame les succès obtenus par l'établissement aux derniers examens du baccalauréat ès-lettres : dans la classe de première, sur 9 élèves présentés, 8 ont été déclarés admissibles, 4 définitivement reçus ; en philosophie, sur 5 candidats, il y a eu 3 admissibles, qui tous ont subi avec succès les épreuves orales. En résumé, 11 admissibles dont 8 en première et 3 en philosophie ; 7 reçus — dont 3 avec mention.

Monseigneur attend pour prendre la parole que la distribution des prix soit terminée, et il en donne aussitôt la raison : une pensée pénible se mêle à la joie qu'il ressent des beaux succès dont on vient de faire l'énumération ; celui qui y a tant contribué

(1) La question est traitée dans un article qu'on trouvera plus loin, p. 499.

par son incessant labeur et son dévouement, le digne supérieur a demandé à être relevé de ses fonctions pour reprendre le ministère paroissial. « Après avoir longtemps hésité et mûrement réfléchi, ajoute l'Evêque, j'ai cru devoir céder à ses instances et accepter sa démission. Je le remercie sincèrement de tout ce qu'il a fait pour l'Ecole Saint-Yves ; comme témoignage de ma reconnaissance pour ses bons services et la façon dont il a, en toutes occasions, répondu à ma confiance, je le nomme chanoine honoraire de ma cathédrale.... »

Les applaudissements qui accueillent ces paroles montrent, à la fois, les regrets occasionnés par la décision de M. Corre et la satisfaction que tous éprouvent à l'annonce de la distinction si méritée dont il est l'objet.

Monseigneur regrette de ne pouvoir publier encore le nom du nouveau supérieur qu'il a choisi, mais il se porte garant d'avance de son talent, de son savoir-faire et de son entier dévouement. Sous sa direction, les professeurs redoubleront de zèle et d'application à leur tâche... Par ailleurs, l'Evêque sait pouvoir compter sur les familles dont plusieurs sont venues, spontanément, lui promettre leur concours. Dans ces conditions, on peut, malgré les difficultés de l'heure présente, envisager l'avenir avec courage et confiance... L'héroïque général Desaix, dont on inaugurerait ces jours derniers le monument, disait : « Je battrai toujours mes ennemis tant que j'aurai l'amour de mes soldats ». Que cette parole se réalise ici : par notre union, le mutuel appui que nous nous prêterons, par nos efforts communs que Dieu ne peut manquer de bénir, nous obtiendrons le succès pour notre entreprise et la victoire définitive pour la cause que nous défendons.

En quelques mots émus, M. Corre remercie l'Evêque de toutes ses bontés pour lui, particulièrement de la distinction si flatteuse dont il vient de l'honorer : « A vous, Monseigneur, dit-il, toute ma reconnaissance ; à l'Ecole Saint-Yves mes vœux pour une prospérité toujours croissante. »



La rentrée des classes est fixée au mardi 2 Octobre.

BREST. — **M. Guéneau de Mussy.** — On nous écrit : « La reconnaissance est le premier des devoirs, et les œuvres de Brest ne peuvent garder le silence, ne pas exprimer leurs regrets de la mort de M. G. de Mussy. A toutes il a apporté son généreux concours, ne pouvant jamais résister à l'appel fait à sa charité, se multipliant pour organiser les souscriptions, les concerts, les fêtes qui devaient, grâce à ses talents, remplir nos caisses vides. Son nom seul sur le programme assurait par avance « le succès »... C'était un homme charmant, d'un esprit exquis ; à l'autorité et à

la profondeur du savoir il unissait cette bienveillance et cette bonté qui lui donnaient le don d'universelle sympathie.

• G. F. •

Le zèle charitable de M. Guéneau de Mussy ne se bornait pas aux œuvres de Brest. Nous gardons un souvenir bien reconnaissant du concours empressé et constant qu'il donna à l'« Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain » et, à ce titre spécial, nous le recommandons aux prières de tous les lecteurs de la *Semaine religieuse*.

L. R.

MORLAIX. — Un Triduum au Carmel. — Les 17, 18 et 19 Juillet, a été célébré, dans la chapelle des Carmélites de Morlaix, un Triduum en l'honneur des bienheureuses Carmélites de Compiègne.

Voulant donner à ces fêtes la plus grande solennité, la R^{de} Mère Prieure avait fait appel au clergé de la ville, qui a été heureux de témoigner, une fois de plus, sa bienveillance au monastère du Carmel, qu'il se plaît à regarder comme le « paratonnerre » de Morlaix.

La messe a été chantée, chacun des trois jours, par M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Mathieu, M. le Recteur de Saint-Melaine et M. le Recteur de Saint-Martin. Mgr Dulong de Rosnay, l'orateur des grandes circonstances, avait bien voulu accepter la mission de célébrer les vertus et l'héroïsme des bienheureuses martyres, et on peut dire, en toute vérité, qu'il s'est surpassé. De l'avis même de ses admirateurs les plus enthousiastes, jamais il n'a été plus éloquent. Ses trois discours ont profondément remué son nombreux auditoire et fait couler bien des larmes.

Les maîtrises des trois paroisses ont rivalisé d'entrain et chanté, d'une façon ravissante, de magnifiques cantiques composés en l'honneur des Bienheureuses.

En un mot, belles solennités, dont le Carmel gardera longtemps le souvenir...

Puissent ces fêtes et les prières des filles de sainte Thérèse hâter, suivant le vœu de Pie X, le salut de la France ! ...

PONT-L'ABBÉ. — Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. — Dimanche dernier, la fête patronale de Notre-Dame des Carmes a été célébrée avec la plus grande solennité. Favorisés par le beau temps, ce qui semble devenir de règle dans notre région, les différents offices de la journée ont été suivis par une foule considérable. L'église paroissiale, dès 5 h. 1/2 du matin, s'est montrée, bien malgré elle sans doute, inhospitalière pour un certain nombre de fidèles qui durent se résigner à suivre les cérémonies par les portes toutes grandes ouvertes, mais sur la place, en plein soleil du bon Dieu.

De l'avis des témoins habitués de ce beau Pardon, jamais l'af-

fluence n'a été plus grande, ni la fête plus édifiante par la bonne tenue générale. Malgré le nombre des touristes et étrangers que la curiosité avait attirés à ce Pardon, l'un des plus pittoresques de la Bretagne par la variété et l'éclat des costumes et des banderoles flottantes à la coiffure des femmes et des enfants du pays, tout s'est passé dans un calme que seuls ont interrompu, par moments, les défilés entraînants de la musique du Pensionnat Saint-Gabriel qui prit part à tous les offices de la journée, ce dont personne ne s'est plaint, tant s'en faut.

Son concours fut bien précieux, surtout à la procession magnifique de l'après-midi, entre deux haies compactes d'assistants, à travers les principales rues de la ville ; et certes, en présence de l'attitude correcte et respectueuse de tous à cette fête religieuse, on n'aurait pas soupçonné qu'elles portaient depuis peu les noms des *saints les plus farouches de la Révolution*. Qu'elles sont donc coupables, les excitations malsaines qui, dans un misérable intérêt électoral, viennent parfois entraîner bien loin de leurs aspirations, naturellement nobles et élevées, des âmes qui ne demandent pas mieux que de bien faire, pour les lancer dans les convulsions brutales de la politique et les pousser aux pires excès !...

Le lendemain, lundi, après-midi (car il n'y a pas de belle fête sans lendemain, dit le proverbe), avait lieu la distribution des prix au Pensionnat libre Saint-Gabriel, qui fait tant de bien à Pont-l'Abbé. Elle était présidée par M. le comte de Carfort, président du Syndicat agricole du canton. Après une ouverture, exécutée avec brio par la musique instrumentale, M. le Président, du haut de l'estrade, adressa, dans un simple mais beau langage, quelques conseils pratiques à son jeune auditoire, composé en majeure partie, comme on le sait, des rejetons de cette race vigoureuse et rude à la besogne qui, le long des côtes du pays de Penmarc'h, se livre à l'agriculture....

La nomenclature des noms du palmarès eût été assez fastidieuse, vu le nombre des lauréats, si elle n'avait été entrecoupée de chansonnettes, de morceaux de musique et de saynettes désopilantes, interprétées par quelques-uns des jeunes artistes, avec une perfection digne de tous les éloges ; de fréquents applaudissements en étaient du reste entre temps la juste récompense.

J. B.

Le II^e Pardon des « Jeunes » à Notre-Dame de Kerinec (Poullan),
sous la présidence de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

Au milieu des tristesses de l'heure présente, c'est un spectacle consolant, réconfortant, que d'assister à une manifestation catholique aussi grandiose que l'a été le deuxième Pardon des Jeunes à Notre-Dame de Kerinec, dimanche 22 Juillet.

A la réunion de l'an dernier, due à l'heureuse initiative de

M. l'abbé Cornou et de son groupe de Pont-Croix, M. le chanoine Kerisit, qui y représentait Monseigneur l'Evêque, disait : « Nous sommes ici aujourd'hui 600 catholiques. Nous reviendrons l'an prochain et nous serons 1.200 ! » La réalité s'est trouvée plus belle que cette magnifique espérance : nous étions à Kerinec, dimanche, 2.000 jeunes gens catholiques avec 35 de nos prêtres.

Et cependant on n'avait convoqué que les trois cantons de Douarnenez, de Pont-Croix et de Plogastel, et aussi la paroisse de Locronan en raison de l'habileté reconnue de son groupe pour l'exécution du chant grégorien.



A 10 heures et demie, Monseigneur arrive à Kerinec avec M. le vice-amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, et escorté par le groupe de la Jeunesse Catholique de Quimper. La musique du patronage de Douarnenez, avec les drapeaux de plusieurs groupes, se porte à sa rencontre. A la grand'messe, célébrée par M. le chanoine Kerisit, les chants liturgiques ont été exécutés par les pèlerins avec un entrain attestant que ces jeunes poitrines n'avaient pas été fatiguées par une longue marche sur les routes poussiéreuses.

A l'issue de la messe, tous les jeunes gens se sont réunis, en plein air, autour d'un calvaire de granit d'où Monseigneur leur a donné ses instructions. Après avoir constaté que, dans le Finistère, les catholiques se rendent toujours avec empressement à l'appel de leur évêque, Monseigneur compare cette assemblée à celles que tenaient autrefois nos aïeux, les Celtes, autour des pierres druidiques, lorsqu'il s'agissait de délibérer et de prendre des décisions importantes pour le salut de la tribu. Mais, maintenant, les prêtres de Jésus-Christ ont remplacé les druides, la Croix s'est substituée aux menhirs, et c'est autour d'elle que nous venons chercher l'inspiration divine qui dirigera notre conduite dans les circonstances graves que traverse l'Eglise de France.

Monseigneur espère que cette belle réunion aura un résultat pratique : celui de resserrer davantage les liens entre les fidèles et leurs pasteurs, de les unir tous en un groupe compact et indestructible ; c'est une condition indispensable du succès. L'Eglise catholique est semblable à une armée rangée en bataille et dont chaque régiment obéit à un chef, qui, lui-même, reçoit les ordres d'un chef commun. Or, qu'arriverait-il dans une armée aux prises avec l'ennemi, si chaque officier, désireux de conserver une plus grande liberté d'action, pouvait interpréter à sa guise et de la façon la plus conforme à ses vues personnelles l'ordre reçu du général en chef ? Evidemment, ce serait désorganiser l'armée et trahir la cause commune. Il en est ainsi dans l'Eglise ; nous avons des chefs responsables, le Pape et les Evêques ; ceux-ci ont reçu pour nous commander une autorité spéciale, ils sont assistés de l'Esprit de Dieu ; suivons-les donc avec confiance pour combattre nos ennemis, non pas avec des armes de haine et de meurtre, mais

avec des armes de charité et d'amour. Sachons faire abstraction de nos opinions et de nos préférences personnelles, lorsque la défense des intérêts religieux l'exigera, et restons fidèlement groupés autour des chefs à qui Dieu a confié la direction de son Eglise....



Après un repas pris sous les grands arbres (car, à Kerinec, on ne connaît ni hôtels ni auberges), nous nous retrouvons autour du calvaire pour assister à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux des groupes de Poullan, de Pont-Croix, de Mahalon et de Meilars. Après cette imposante cérémonie, M. l'amiral de Cuverville, d'une voix puissante et émue, a rappelé les devoirs qui incombent à ces jeunes gens groupés sous les plis du drapeau tricolore portant l'emblème du Sacré-Cœur de Jésus. L'éminent orateur, dont l'ardent patriotisme et la foi invincible sont bien connus, a rappelé les malheurs de la France. Il a montré comment notre patrie, si grande et si glorieuse dans les siècles de foi, a vu diminuer sa prospérité et son prestige à mesure qu'elle s'écartait de ses traditions chrétiennes. Depuis de longues années déjà, la France gémit sous le joug maçonnique ; cette secte infâme, par une organisation et des manœuvres savantes, est arrivée à accaparer le pouvoir ; toutes les fonctions importantes de l'Etat sont actuellement occupées par des francs-maçons, ils détiennent la puissance publique et en profitent pour persécuter l'Eglise. Le Christ est chassé de nos tribunaux, de nos écoles, de nos places publiques et bientôt peut-être le sera de nos églises. Malgré cela, il ne faut pas désespérer, car le Sacré-Cœur de Jésus veille encore sur la France ; c'est lui qui nous a relevés de nos désastres, il peut nous sauver une fois de plus. Supplions-le de nous secourir et plaçons en Lui notre confiance et la France retrouvera, sous sa protection, des jours de gloire et de prospérité.

M. Chuto, de Penhars, l'orateur breton bien connu, succède à M. l'amiral de Cuverville et, salué par les acclamations de la foule, prend la parole en langue celtique. Depuis six cents ans, dit-il en substance, le calvaire autour duquel nous sommes assemblés a connu des fortunes bien diverses, des jours de joie et des jours de tristesse ; des milliers d'hommes sont venus s'agenouiller sur ses vieilles pierres ; puis à d'autres époques, des foules égarées se sont élancées contre lui pour le détruire. Il a résisté victorieusement aux tempêtes, comme aux assauts des hommes. Les révolutionnaires de 1793 n'ont pu l'abattre, car les Bretons, nos ancêtres, lui ont fait un rempart de leurs corps....

Mais voici que la persécution recommence. La secte hideuse de la Franc-Maçonnerie a juré de déchristianiser la France, elle a voulu prendre les âmes de nos enfants pour les éloigner de Jésus ; les écoles chrétiennes ont été fermées, les maîtres ont été dispersés, et une foule de prêtres et de religieuses ont été forcés de s'exiler ; enfin le Gouvernement français a rompu avec Rome et le Concor-

dat a été dénoncé. Les francs-maçons, enhardis par leurs succès, n'entendent point s'arrêter là, mais continuer leur œuvre de destruction ; les vies qu'ils ont brisées, les larmes qu'ils ont fait verser n'ont pas suffi pour assouvir leur haine.

Comment donc pourrons-nous leur résister ?... Rappelons-nous l'exemple de nos pères. Comme eux, menons une vie parfaitement chrétienne, en vous montrant catholiques, non seulement par les sentiments intérieurs de notre âme, mais encore dans tous les circonstances de la vie publique. Rejetons loin de nous ces journaux mauvais qui empoisonnent l'âme et faussent la conscience : répandons autour de nous des idées saines ; propageons les bons journaux, comme le *Courrier du Finistère* qui a fait déjà tant de bien dans les campagnes.

En terminant, l'orateur affirme que les Bretons resteront fidèles à leur devise : « *Potius mori quam fœdari*, plutôt la mort que la souillure », et que leur foi, aussi profondément enracinée dans les cœurs que les calvaires le sont dans notre sol, résistera victorieusement à toutes les attaques. C'est aux cris mille fois répétés de : « Liberté ! » que M. Chuto descend de la tribune improvisée.

M. l'abbé Cornou, en quelques paroles que l'auditoire aurait désirées moins courtes, a affirmé nos invincibles espérances, à la vue d'un aussi grand nombre de jeunes gens réunis pour manifester leur foi. Oui, comme le disait tout à l'heure le vaillant amiral de Cuverville, le Finistère restera la réserve des forces catholiques en France, et les jeunes Bretons sauront faire leur devoir... On peut fermer nos églises. Si l'on nous chasse de nos granges, nous irons sur les places publiques, et si nous n'avons plus nos calvaires, c'est, comme le chantait le barde Botrel, « devant les étoiles que nous prierons, décrochez-les si vous pouvez ! »



Mais les cloches sonnent, la foule des pèlerins remplit la chapelle une fois encore, pour les vêpres, après lesquelles M. l'abbé Simon, vicaire de Mahalon, fait un court sermon en breton sur le respect humain. Mettant à profit toutes les ressources de notre langue qu'il connaît à merveille, il fait un magnifique portrait du jeune homme chrétien sans peur et sans reproche. Certes, il n'existait pas ce jour-là, à Kerinec, le respect humain, mais il faut qu'il n'existe pas davantage dans les villes et les villages de notre pays, et que nul ne craigne de manifester sa foi.

Pendant la bénédiction du Saint-Sacrement, le groupe de Locronan a justifié, par des chants magnifiques, la haute opinion que l'on avait de son habileté. Monseigneur en terminant a remercié les pèlerins d'être venus si nombreux, et en particulier la musique du patronage de Douarnenez d'avoir prêté son concours à la fête.

Quelques heures après, la chapelle de Kerinec avait retrouvé le silence et la solitude ; ses voûtes ne vibraient plus des chants de joie et d'amour ; mais, au loin, sur les routes poussiéreuses

comme dans les sentiers ombragés qui sillonnent nos campagnes, les cœurs vibraient encore, de foi et d'espérance. Ils vibreront bien souvent au souvenir de cette belle journée, et l'année prochaine nous serons tous fidèles au rendez-vous.

Un Pèlerin.

Fermeture d'écoles congréganistes dans le Finistère. Irrégularité des notifications. — On a affirmé ici, dès la première heure, que ces notifications n'ont pas été faites dans les délais légaux. Ce point n'est pas douteux ; nous n'aurons pas de peine à le démontrer, la loi en main.

1. Pour fermer nos écoles congréganistes, il y a trois procédures distinctes, entre lesquelles le gouvernement n'a que l'embarras du choix. Le juriste glacial que fut Waldeck-Rousseau lui en fournit deux dans sa loi du 1^{er} Juillet 1901, savoir : a) *décret rendu en Conseil des ministres (art. 13)* ; b) *jugement de condamnation pour quelque peccadille (art. 14)*. Combes en a imaginé une troisième beaucoup plus expéditive dans sa loi du 7 Juillet 1904, si justement dénommée loi de suppression de l'enseignement congréganiste : c) *arrêté de mise en demeure du ministre de l'Intérieur (art. 3)*.

Or, c'est à ce troisième mode de fermeture qu'a recouru M. Clémenceau, actuellement ministre de l'Intérieur ; c'est donc la loi Combes, et non la loi Waldeck-Rousseau, qui va décider du sort de nos 12 écoles congréganistes, frappées par des mises en demeure que le Ministre a signées le 12 Juillet dernier.

2. Quelles sont les formalités que doit revêtir un arrêté de fermeture ? Ces formalités sont détaillées à la fin de l'art. 3. Ce sont : 1^o l'insertion au *Journal officiel* ; 2^o l'affichage à la mairie ; 3^o la notification, dans la forme administrative, au supérieur de la congrégation et au directeur de l'établissement, *quinze jours au moins avant la fin de l'année scolaire*.

Or, l'insertion a été faite le 13 Juillet ; l'affichage le 19 ; ce qui est régulier. Mais les notifications n'ont été ordonnées par le Préfet que le 17 et exécutées que le 18 et le 19. Et il est certain, nous allons le prouver de façon irréfutable, que ces trois dates, 17, 18 et 19 ne laissent pas *15 jours au moins avant la fin de l'année scolaire*. Voilà le point précis des irrégularités commises, et ce qui rendrait illégale l'exécution des arrêtés de fermeture.

3. Quelle est donc la fin de l'année scolaire ? Elle n'est pas déterminée par la loi du 7 Juillet 1904. Il est pourtant impossible qu'elle reste flottante. Qui la fixera ? Le décret d'administration publique, ou, à son défaut, le Ministre de l'Intérieur, qui prend les arrêtés de fermeture et qui doit veiller lui-même à en assurer la légalité et la validité. Mais le décret n'a paru que le 2 Janvier 1903 : il ne règle rien. Pourquoi ? Parce que Combes avait tout réglé d'avance dans deux circulaires adressées aux Préfets en même

temps que les premiers arrêtés de fermeture, pour « assurer, dit-il, une première exécution de la loi du 7 Juillet ».

Dans l'une, Combes déclare que « les notifications, aux termes de l'article 3, § 4, *in fine* de la loi, devront être effectuées, *au plus tard, le 16 Juillet courant (dernière limite)* ».

Dans l'autre, il reproduit les mêmes expressions, sauf les deux dernières qu'il remplace par les mots équivalents : dernier délai.

Que s'ensuit-il ? Il s'ensuit que, dans la pensée et dans les volontés de Combes, il ne reste que 15 jours entre le 16 Juillet et la fin de l'année scolaire. Celle-ci coïncide donc avec le 31. Tout en déterminant cette date, Combes y tient la main. Ses premiers arrêtés sont du 10 Juillet ; d'autres suivent, le 11 et le 13 ; mais il s'astreint à n'en faire notifier aucun après le 16 ; aussi recommande-t-il à ses Préfets d'y procéder « d'urgence ».

En 1905, le Ministre de l'Intérieur ne modifie pas cette date ; il l'observe. Ses derniers arrêtés sont du 11 Juillet, laissant une marge suffisante pour que la notification en soit faite en temps utile, le 16, au plus tard.

En 1906, le Ministre de l'Intérieur imite son devancier ; pas de circulaire nouvelle ; pas de modification dans la date légale ; dernière fournée d'arrêtés, le 12. Rien de moins contestable : le 31 Juillet fait loi, au moins administrativement, pour la fin de l'année scolaire. On respecte cette date ; car il en faut une, et il n'y en a pas d'autre.

4. Une autre date, ont pourtant avancé quelques-uns, c'est celle des vacances des écoles primaires du département, qui est le 11 Août, cette année, pour le Finistère. Cela n'est pas sérieux. Il appartiendrait donc à l'autorité subalterne du Préfet et du Conseil départemental de déterminer une condition essentielle pour l'exécution de la loi du 7 Juillet 1904 ; mais ni cette loi ni aucune autre ne la délègue à cet effet. La même autorité subalterne n'a pas le droit de fixer les vacances normales des écoles *privées*, et elle fixerait la fin de leur dernière année scolaire, qui ne doit pas être suivie d'une rentrée d'automne ! Il y aurait autant de dates que de départements, plusieurs même par département, suivant que les écoles sont élémentaires ou supérieures. Ces dates varieraient aussi d'une année à l'autre. Jamais vit-on une loi française soumise à un pareil traitement ? Ce serait bientôt un dédale où s'embrouillerait l'administration, et où la justice s'égarerait, si elle était requise d'intervenir. Pour toutes ces raisons, une date académique ne saurait être admise à décider quoi que ce soit en matière de fermeture d'écoles congréganistes. Il y faut une date administrative ; et c'est la date de Combes, à laquelle ses successeurs sont tenus de se conformer, tant qu'ils ne l'auront pas modifiée.

5. Le pourraient-ils par eux-mêmes ? N'est-il pas plus probable que cette date est une date strictement *légale*, et par conséquent soustraite au bon plaisir du Ministre de l'Intérieur ? Il est à remar-

quer, en effet, que Combes n'a pas formulé, dans ses circulaires, une simple décision ministérielle, basée sur des motifs personnels et variables avec les circonstances, par conséquent, sujette au changement. Il invoque expressément *les termes de la loi* ; il interprète le § 4 de l'art. 3 ; il en déclare le sens et la portée ; et, ce qui est plus concluant encore, c'est qu'il s'y soumet malgré lui, alors qu'il eût été si avantageux à sa politique de destruction de reporter la fin de l'année scolaire à une date plus éloignée.

6. Quoi qu'il en soit, de l'ensemble de ces considérations se dégagent nettement les conclusions suivantes :

Il fallait une date précise et obligatoire pour la fin de l'année scolaire. A défaut de la loi et du décret d'administration publique, il n'appartenait qu'au Ministre de l'Intérieur de fixer cette date uniforme pour toute la France et invariable pour toutes les années. Elle a été fixée légalement par Combes dès la première application de la loi, et toujours observée depuis. Les successeurs de Combes n'ont rien fait pour la modifier, ni en 1905, ni en 1906. Et il n'est pas probable qu'ils le pouvaient en vertu de leur seule autorité ministérielle, puisqu'ils se trouvent en face, non d'une décision ordinaire, mais d'une interprétation authentique de la loi.

Cela étant, il n'est pas contestable que les délais légaux pour les notifications de fermeture expirent le 16 Juillet ; que, ces délais expirés, les notifications ne peuvent plus être faites en temps utile ; que, en ce cas, les arrêtés ministériels sont destitués de toute valeur, et que les écoles condamnées pour le 1^{er} Septembre prochain ne peuvent être fermées à cette époque en vertu de la loi du 7 Juillet 1904.

Et telle est exactement la situation juridique des 12 écoles du Finistère qui n'ont été touchées par la notification qu'après le 16 Juillet, aux dates tardives et inopérantes des 18 et 19.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 20 Juillet, à 9 h. 1/2, a été célébré le service funèbre pour l'anniversaire de la mort de Léon XIII.

La cérémonie a eu lieu dans la chapelle Sixtine. La messe était chantée par le cardinal Satolli, évêque de Frascati.

Le Pape assistait au trône en mitre blanche et chape rouge, couleur du deuil pour les Papes. Le cardinal Rampolla remplissait les fonctions de cardinal prêtre assistant du Pape ; 24 cardinaux étaient présents.

Après la messe, le Pape donna l'absoute.

La chapelle Sixtine chanta la messe de *Requiem* composée par Mgr Perosi, qui dirigeait le chœur. On remarqua spécialement le *Dies iræ*, d'un grand effet.

Le Pape a demandé aux communautés religieuses de Rome un triduum de communions et de prières à l'occasion de la décision qu'il a à prendre dans les affaires de France.

Cette décision paraît donc imminente. La Commission cardinalice a fini son travail.

Les catholiques de France ne manqueront pas de s'unir de tout cœur aux prières demandées par le Souverain Pontife.

Loi sur l'observation du dimanche. — Le Parlement français vient de voter une loi sur le « repos hebdomadaire » : loi purement humanitaire et économique où ne paraît aucune préoccupation religieuse, aucun sentiment du devoir envers Dieu, Créateur et Législateur suprême...

En un point cependant, elle s'accorde avec le précepte chrétien dominical. En principe, sauf de nombreuses exceptions, le repos hebdomadaire est fixé, par la loi actuelle, au dimanche. C'est beaucoup déjà. Il y a là un hommage indirect à la loi divine, comme il y a un hommage de la nature à Dieu dans cette nécessité qui a fait rétablir, pour le travailleur, le jour de repos traditionnel. Malgré tout, Dieu est le maître de l'homme, le maître du monde et tout revient forcément à lui.

Telle qu'elle est, la nouvelle loi doit être bien accueillie. Elle est un retour à l'ordre et à la tradition ; elle satisfait la nature.

En point de vue chrétien, il reste à souhaiter que le repos hebdomadaire ramène à la sanctification du dimanche ; que la cessation du travail concorde avec l'accomplissement des devoirs religieux. En bien des cas la loi, l'habitude étaient un obstacle à l'observation du précepte dominical. Le zèle sacerdotal ou laïque trouvera dans la nouvelle législation de nouvelles facilités auprès de tant de familles et de personnes auxquelles les impitoyables exigences du travail interdisaient la pratique des devoirs religieux. L'Eglise gagnera au rétablissement légal du repos hebdomadaire, et, par elle, avec de nouveaux efforts, de nouvelles industries d'apostolat, ce repos, si conforme à la nature, reprendra peu à peu son caractère de sanctification du jour du Seigneur. Pour la France, ce serait une grâce, un bienfait public, de rentrer dans la loi divine.

Résistance efficace. — M^{lle} Robiche, ancienne institutrice à Saint-Rigomer, avait, le 7 Novembre, fait la déclaration d'une école libre à Votré (Mayenne). Devant les prétextes à opposition illégaux qu'on lui alléguait, elle ouvrit hardiment son école le 8 Décembre. Le 18, l'Inspecteur lui notifiait une opposition.

M^{lle} Robiche continua néanmoins sa classe, déclarant que l'opposition était nulle comme tardive.

Condamnée par le Conseil départemental, la courageuse institutrice a fait appel au Conseil supérieur qui lui a donné raison.

Cette simple histoire prouve, une fois de plus, qu'il ne faut

jamais abandonner son droit, et que résister envers et contre tout est souvent le bon moyen de les faire respecter.

Pèlerinage de la France catholique à Rome, sous le haut patronage de Son Em. le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, et la direction de M. Léon Harinel, du 11 au 22 Septembre.

6 jours à Rome. Visite de Turin et Gênes à l'aller ; au retour, pèlerinage à Assise ; visite de Florence et Pise. Trois trains au départ de Paris, Lyon et Marseille.

Prix (train de Paris) : *Commission romaine*, 3^e cl., 165 fr., 2^e cl., 210 fr., 1^{re} cl., 260 ; *hôtels*, 3^e cl., 245 fr., 2^e cl., 290 fr., 1^{re} cl., 340 fr. Dans ces prix sont compris tous les frais de voyage, logement, nourriture, voitures, etc.

S'adresser pour tous renseignements à M. l'abbé Vasseur, directeur du train de Paris, 36, boulevard Haussmann, à Paris, ou au Correspondant diocésain, M. G. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

BIBLIOGRAPHIE

Le Choix d'une Bibliothèque. — *Guide de la Lecture*, par JOËL DE LYRIS. — Un beau volume in-8° couvrant de 208 pages. — Broché 3 fr. — Librairie AUBANEL Frères, éditeurs, Avignon.

Rien de plus difficile que de faire un bon choix dans la manne énorme de livres disparates qui s'offrent à la curiosité des lecteurs. Les plus habiles s'en tirent avec peine. Aussi, les auteurs qui ont tenté de guider le public dans le choix d'une bibliothèque ont-ils été, jusqu'à ce jour, plutôt malheureux.

Joël de Lyris a abordé cette tâche avec des principes nouveaux, qui lui sont bien personnels, et c'est justement parce qu'il a eu l'initiative de sortir des sentiers battus que son livre est véritablement utile, — nous dirons même précieux.

Pas d'obscurités ! Pas d'hésitations ! Chacun verra clairement quels sont les livres qui lui conviennent, comment il doit constituer sa bibliothèque, et comment il tirera de ses lectures le meilleur parti possible. *Le Choix d'une Bibliothèque* est le guide indispensable à tout lecteur.

Une initiative de Mgr Gibier. Tracts populaires de 8 pages, 16 numéros parus, 0,55. Chaque tract peut se vendre séparément. Prospectus spécial sur demande. (Conditions spéciales par nombre.) P. Lethielloux, éditeur, 40, rue Cassette, Paris (VI^e).

Mgr Gibier, le nouvel évêque de Versailles, apporte à l'apologétique contemporaine un concours précieux par l'initiative très heureuse et singulièrement opportune qu'il vient de prendre : nous voulons parler de la publication, en tracts populaires, d'un certain nombre de ses Conférences aux hommes. Une première série de 16 tracts a paru, contenant la réponse à ces objections vagues et entêtées que l'indifférence ou la malice oppose aux premiers efforts de l'apostolat. Citons quelques titres au hasard : *Je ne veux pas entendre parler de religion.* — *L'homme n'a pas d'âme.* — *Est-ce que Dieu s'occupe de nous ?* — *Moi, je suis libre-penseur.* — *Toutes les religions sont bonnes.* — *Quand on est mort, tout est mort.* — *J'ai ma religion à moi, etc.* Chacun de ces sophismes fuyants et dangereux est réduit à néant avec une vigueur et un entrain capables de dérouter les plus retors et capables aussi d'armer solidement les catholiques contre les incroyants. Un seul de ces tracts, répandu avec persévérance et intelligence, peut produire un bien considérable. Que dire de la série tout entière ? et que dire surtout de l'ensemble des séries qui

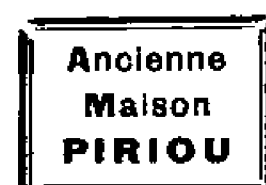
vont peu à peu se répandre ? Cette propagande bien comprise peut réaliser des merveilles.

Librairie J. Salaun, Quimper.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 107. — H. DUCORNET. — Pourquoi les cercles d'études ? Comment les organiser ? — Sans doute ce n'est pas à l'âge de 16 à 20 qu'on peut résoudre toutes les questions religieuses, historiques ou sociales, mais c'est à cet âge qu'il est bon d'en acquérir les idées fondamentales, parce que c'est à cet âge que se forment les idées maîtresses de la vie.

L'exemplaire : 25 centimes franco.
Abonnement annuel : (N° 97 à 132) 7 fr. 50.

Dans les hôtels et restaurants, pour avoir de la véritable eau de Vichy des célèbres sources de l'Etat, ayez bien soin de désigner la source : Vichy-Célestins, Vichy-Grande-Grille, Vichy-Hôpital, et exiger sur le goulot de la bouteille le disque bleu : Vichy-Etat qui garantit l'authenticité.



SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

SANTÉ, FORCE, ÉNERGIE Telle est la devise du Merveilleux



ELIXIR DE ST-VINCENT DE PAUL

GUÉRISON RADICALE et TRÈS RAPIDE de : **ANÉMIE**

NEURASTHÉNIE, PALES COULEURS, CHLOROSÉ ; Convalescence de toutes les Maladies.

Plus de 50 ans de succès certifiés. — Des milliers d'éloges à ce jour.
Brochure franco sur demande. GUINET, Ph^{ie}, 1, Rue Saulnier, Paris. Toutes Ph^{ies}

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — De la communion quotidienne.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage de Lourdes ; Retraite ecclésiastique ; Distribution des prix au Petit-Séminaire ; Brest ;

Morlaix ; Châteaulin ; Sizun ; Le Sillon ; et l'autorité ecclésiastique ; Il tarde encore !

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; La loi sur les Congrégations et les tribunaux.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Août. — 9^e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Neiges. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires de N.-D. des Neiges, du Dimanche et des S^{ts} Martyrs Xyste et ses compagnons.

Lundi, 6. — Transfiguration de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 7. — S. Cajétan, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 8. — S. Cyriac et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 9. — S. Germain, Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Vendredi, 10. — S. LAURENT, MARTYR. Double de 2^e classe avec Octave, Rouge.

Samedi, 11. — S. Alphonse-Marie de Liguori, Evêque, Docteur (du 2 Août). Double. Blanc.

Dimanche, 12. — 10^e Dimanche après la Pentecôte. S^{te} Claire, Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Morlaix du 1^{er} au 8 Août.
Ursulines de Quimperlé. du 9 au 16 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Un congrès du « Sillon » a été annoncé comme devant avoir lieu à Brest, le 5 Août, sous la présidence de M. Marc Sangnier.

Attendu que nulle autorisation ne Nous a été demandée, que cette réunion politico-religieuse sera contradictoire et pourra, de ce chef, donner lieu à des conflits regrettables entre catholiques, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Il est rigoureusement interdit à tous les ecclésiastiques de Notre diocèse, quel que soit le degré de la hiérarchie à laquelle ils appartiennent, de prendre part ou d'assister à aucune des réunions qui auront lieu à l'occasion du dit congrès.

Art. 2. — Nous faisons la même interdiction à tous les élèves de Nos séminaires, et Nous prions les associations catholiques affiliées à l'Œuvre de la Fédération diocésaine de ne point s'y faire représenter.

Art. 3. — Aucune église ou chapelle de la ville de Brest ou des environs ne sera mise à la disposition du congrès pour des cérémonies spéciales.

Donné à Quimper, le 1^{er} Août 1906.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

II. Nous prions les supérieurs des établissements fermés dans Notre diocèse par arrêtés du 13 Juillet dernier de ne point s'émouvoir à l'occasion des renseignements contradictoires qui leur ont été communiqués au sujet de la date à laquelle notification de l'arrêté devait leur être faite légalement.

Nous demeurons intimement convaincu que la notification, n'étant pas venue dans les délais prévus par la loi, demeure nulle et non avenue en même temps que l'arrêté lui-même.

Le Comité diocésain de l'Enseignement libre a pris ses mesures pour faire valoir nos droits et obtenir une déclaration officielle autorisant nos douze établissements à rouvrir leurs classes à la date annoncée.

Aussitôt que Nous aurons une réponse définitive, Nous Nous hâterons de la faire parvenir aux intéressés. En attendant, Nous désirons qu'il ne soit rien changé à la situation actuelle. Nous prendrons dans la suite, s'il y a lieu, les

moyens nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, l'avenir de ces écoles.

III. Plusieurs prêtres Nous ont demandé que des prières publiques soient autorisées pour obtenir la pluie. Bien volontiers Nous accueillons cette demande et, sans rien vouloir prescrire, Nous autorisons MM. les Curés et Recteurs à faire sous ce rapport ce qu'ils jugeront convenable et utile. Ces prières publiques pourront se faire sous forme de tri-duum et de processions suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement, ou de la célébration de la sainte messe qui sera *ad petendam pluviam*, si les rubriques le permettent. Dans le cas contraire, on ajouterait aux oraisons de la fête du jour les *oraison*, *collecte* et *postcommunion* de la messe sus-indiquée.

Les prières à réciter ou à chanter dans cette circonstance se trouvent dans le Rituel et aussi dans nos livres de chant. On peut en ajouter d'autres, tels que le *Miserere*, le *Parce*, les litanies de la Sainte-Vierge, le Rosaire, etc.

PARTIE NON OFFICIELLE

De la communion quotidienne.

Il y a six mois, le Souverain Pontife promulguait un décret d'une importance capitale sur la communion fréquente et quotidienne. Cet acte semble avoir passé à peu près inaperçu des fidèles de France. Les feuilles catholiques, sauf de rares exceptions, ne l'ont pas publié, ou n'en ont donné qu'un bref et insuffisant résumé ; il ne constituait pas ce qu'on est convenu d'appeler une nouvelle sensationnelle ; les revues, même religieuses, à part quelques-unes, ne l'ont pas commenté, les événements politiques ne leur en laissaient ni la place, ni le temps : Courrières, les grèves, les élections étaient des faits d'une actualité plus saisissante. Et cependant le décret de la Congrégation du Concile du 20 Décembre 1905 doit exercer une influence immense sur la vie de l'Eglise elle-même, car il met fin à des controverses agitées depuis quatre cents ans, au sujet d'une des pratiques essentielles de notre foi, et il fixe, d'une manière définitive, la doctrine catholique et la conduite des fidèles sur l'usage du plus excellent des sacrements.

A un siècle dévoré par le doute, aveuglé par l'orgueil, enivré de ses merveilleuses conquêtes scientifiques et fou de ses triomphes sur les forces de la nature ; à une génération usée par le matérialisme, par la poursuite de la jouissance et du bien-être ; à ces enfants prodiges qui périssent d'inanition et de misère d'âme à la porte même de la maison paternelle où leur Dieu réside et, inlassablement, les attend, le Pape, appuyé sur sa foi surnaturelle,

présente le Pain des cieux, comme la meilleure nourriture de l'âme et la seule capable d'entretenir en eux la vie divine.

Pie X, vicaire de Jésus-Christ, avec toute l'autorité qui lui appartient, et qui est celle de son Maître, celle de l'Esprit-Saint, celle de Dieu, Pie X nous redit la douce parole de la dernière Cène : « Prenez et mangez ». Voici le pain des anges devenu le mets du voyageur terrestre.

De sa main qui ouvre le ciel et ferme l'enfer, le Pape renverse, d'un geste souverain, toutes les barrières, tous les obstacles qui pouvaient tenir les fidèles éloignés de la Table Sainte ; de sa parole il réduit à néant toutes leurs objections, toutes leurs craintes, tous leurs scrupules, et il met à leur portée, avec une libéralité admirable et une bonté inspirée de la bonté même du Père des cieux, l'Eucharistie, c'est-à-dire l'aliment de notre vie surnaturelle, le Viatique de notre route, le soutien de nos pas défaillants, la manne céleste de nos âmes.

Si nous ne mangeons de ce Pain, qui est la chair du Fils de l'homme, et si nous ne buvons de ce Calice, qui est son sang, nous n'aurons point la vie divine en nous ; la prédiction du Christ est formelle et la menace contenue dans cette parole ne peut manquer de produire ses effets.

Par contre, si nous mangeons ce Pain, nous aurons en nous la vie, et cette vie coulera dans nos veines, d'autant plus abondante et vigoureuse que l'usage de l'aliment aura été plus fréquent.

Si les discussions ont pu s'établir et se prolonger, même entre les théologiens les plus éminents, sur la mesure qu'il convenait d'apporter à la réception du sacrement, ces discussions aujourd'hui ont pris fin. Rome a parlé, la controverse est épuisée, et, désormais, ce n'est plus de la liberté permise dans les questions douteuses qu'il faut se réclamer en cette matière, c'est dans l'unité des solutions définitivement acquises et imposées que les sentiments de tous doivent s'harmoniser et se fondre.

Les seules conditions requises pour la communion annuelle : l'état de grâce et la droiture de l'intention, suffisent pour la communion quotidienne. C'est celui qui commande à la barque de l'Eglise, c'est le chef inspiré qui nous presse de renoncer aux rivages battus, aux errements modernes et de voguer en pleine eau, pour revenir à la vérité ancienne et toujours nouvelle, à la vérité trop longtemps oubliée et aujourd'hui si heureusement remise en lumière, pour revenir à la plénitude de la vie surnaturelle contenue dans l'Eucharistie.

A la fin de son Apocalypse, saint Jean, dans son langage mystique, écrit ces mots : « L'esprit et l'Epouse disent : Viens. Que celui qui entend dise : Viens. Que celui qui a soif vienne et que celui qui le veut reçoive de l'eau de la vie gratuitement ». L'interprétation de cette parole est facile : l'Esprit, c'est le Christ ; l'Epouse, c'est l'Eglise. C'est donc Notre-Seigneur lui-même et l'Eglise, par l'organe de son chef, qui unissent leurs voix pour dire, pour répéter à l'âme chrétienne : « Viens. Viens à la Table

Sainte, viens-y chaque jour. Tu as soif de vie et d'amour, viens te désaltérer, viens recevoir l'eau rafraîchissante de la grâce, avec le sang fortifiant du Christ ».

Puisse l'âme chrétienne entendre cet appel si affectueux de son Dieu, et se présenter à Lui avec la même simplicité et la même docilité que Samuel se présentait au grand prêtre.

Puisse-t-elle redire avec saint Jean, l'apôtre de l'Eucharistie et de l'amour divin : « Oui, je viens bientôt. Ainsi soit-il ; venez Seigneur Jésus ». Et que la touchante formule suggérée aux chrétiens de l'Eglise primitive, par la vivacité de leur foi si sincère et si éclairée, devienne la devise de leurs descendants, de leurs frères du xx^e siècle : « *Eamus ad vitam* ; avec une ardeur nouvelle, allons à la Vie ! »

(*Bulletin Religieux de Reims.*)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.
- II. — Les Ecoles chrétiennes.
- III. — Retraites : QUIMPER, 2^e Retraite ecclésiastique, du 6 au 11 Août.
LESNEVEN, Retraite française pour les femmes, du 4 au 10 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche prochain, 5 Août*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h 1/2, sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Pèlerinage de Lourdes. — Les lecteurs de la *Semaine religieuse* trouveront, encartée dans le présent numéro, la circulaire concernant le prochain pèlerinage diocésain à Lourdes. Nous prions nos confrères d'en donner connaissance, au plus tôt, dans leurs paroisses.

Il importe, dans l'intérêt de tous, de se conformer aux recommandations faites par le Comité directeur, comme aussi de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire.

Retraite ecclésiastique. — Cette semaine a lieu, au Grand Séminaire, la première retraite pastorale, sous la présidence de Mgr l'Evêque assisté de M. Fléiter, vicaire général. Les exercices sont prêchés, comme on le sait, par M. le chanoine Guiraud, de Montpellier, un prêtre aveugle, dont l'infirmité fait ressortir avec plus d'éclat encore le beau talent : sa parole claire, forte en même temps que pleine d'onction, charme autant qu'elle édifie. C'est l'impression de tous ceux — au nombre de 280, cette semaine — qui l'entendent, et ils ne seront pas démentis par les confrères qui prendront part à la deuxième retraite.

Nous demandons instamment aux fidèles de continuer, durant ces jours, à prier pour leurs prêtres, afin qu'ils sortent de la retraite sanctifiés et prêts, plus que jamais, à tous les sacrifices et à tous les dévouements.

Distribution des prix au Petit-Séminaire. — Jeudi 26 Juillet, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du Petit-Séminaire de Pont-Croix.

Monseigneur l'Evêque est arrivé la veille au soir, accompagné de MM. les chanoines Vieille-Cessay et Pédel, secrétaires de l'Evêché. Sa Grandeur fut saluée à son entrée dans la grande cour par la musique de l'établissement, puis un élève de Rhétorique lui lut un compliment, fort bien tourné : la jeunesse du diocèse, y est-il dit, et en particulier les jeunes séminaristes sont fiers de leur Evêque ; au milieu des difficultés de l'heure présente, sous un tel chef ils pourront, en toute assurance, affronter les assauts de l'ennemi...

Monseigneur répond avec une bonté toute paternelle ; il remercie l'orateur d'avoir exprimé, en si bons termes, les sentiments qu'il sait être au cœur de tous ; les protestations et témoignages de confiance qu'il reçoit chaque jour de la part de la jeunesse de son diocèse lui sont précieux, et lui permettent d'envisager l'avenir sans crainte... La lutte fait les chrétiens, ainsi que les grands hommes... Sa Grandeur, en terminant, remercie encore et bénit maîtres et élèves, adressant aux musiciens un mot spécial d'éloges qu'ils ont bien mérité, ce jour-là comme le lendemain.

Après le souper, Monseigneur s'est rendu au cercle des jeunes gens de Pont-Croix, tenant à donner cette marque de sympathie et d'encouragement à l'œuvre et à ses membres.



Le jeudi, à 7 heures, Monseigneur dit la messe, à l'issue de laquelle il adressa aux élèves une allocution sur la formation du jeune séminariste. Ces conseils pratiques, dictés par l'expérience et venant de l'Evêque lui-même ont produit sur l'auditoire une profonde impression... La bénédiction du T. Saint-Sacrement termina la cérémonie.

Cependant les parents arrivent en foule et s'empressent de prendre place dans la grande salle des fêtes. A 9 heures, Monseigneur fait son entrée, suivi d'un nombreux cortège de prêtres, et aussitôt commence la représentation d'une tragédie en vers « Alfred le Grand », dont les assistants suivent les scènes avec une réelle émotion : ils semblent vivre avec le héros les luttes pour la foi au dépens de la vie et des intérêts humains... Les entr'actes sont occupés par des chansonnettes aussi bien exécutées que bien choisies : elles obtiennent, comme la pièce, le meilleur succès.

Avant la distribution des prix, Monseigneur prend la parole, remerciant d'abord et félicitant les familles de leur courageuse fermeté à envoyer, quand même, leurs enfants au Petit-Séminaire pour les

consacrer à la défense de l'Eglise persécutée... C'est sur le Petit-Séminaire que l'Evêque compte, avant tout, pour le recrutement de son clergé diocésain ; il demande donc aux parents comme aux prêtres de continuer les sacrifices déjà faits, pour maintenir et développer encore cette œuvre si importante... L'auditoire prouve par ses applaudissements réitérés qu'il partage les sentiments exprimés par Sa Grandeur.

Ensuite commence la distribution des prix, qui se fait rapidement et dans le plus grand ordre.

Voici les noms des élèves qui se sont fait remarquer, dans chaque classe, par le plus grand nombre de prix et de nominations :

SEPTIÈME : François L'Haridon, de Châteaulin ; Guillaume Kervarec, de Pont-Croix ; Pierre Kergoat, d'Edern.

SIXIÈME : Yves Heurté, de Primelin ; Louis Le Bot, de Plougastel-Daoulas ; Jules Kerinec, de Crozon.

CINQUIÈME : Jean-Louis D'Hervé, de Penhars ; Alfred Le Guellec, de Pouldavid ; Joseph Gestin, de Saint-Pierre-Quilbignon.

QUATRIÈME : Joseph Le Pape, de Locudy ; Yves Branquéc, de Gouézec ; Joseph Treussier, de Quimper ; Alain Riou, de Landudal.

TROISIÈME : Joseph Le Clotire, de Saint-Pierre-Quilbignon ; Joseph Le Bant, de Pleyben ; Louis Quillivic, de Concarneau ; Michel Mèrour, de Trégarvan.

SECONDE : Joseph Branquéc, de Gouézec ; Jean-Marie Pladec, de Quimerc'h ; Jean-Marie Le Cann, de Logonna-Daoulas ; François Lessard, de Scaër.

RHÉTORIQUE : Jean Brénéol, de Penhars ; Henri Quéinnec, de Douarnenez ; Jean Pédel, de Saint-Pierre-Quilbignon ; Jean Caër, de Crozon ; Pierre Le Saux, d'Edern.

Le prix d'honneur (discours français) a été remporté par l'élève Henri Quéinnec.

La rentrée des classes est fixée au Mercredi 3 Octobre.

BREST. — Ecole libre N.-D. de Bon-Secours. — La cérémonie de la distribution des prix réunissait, le samedi matin 21 Juillet, un grand nombre de parents et d'amis dans la chapelle du collège. C'est, en effet, de tradition à l'école de commencer aux pieds de Notre-Dame la dernière fête de l'année scolaire. Les élèves mêmes qui, à la suite des examens, avaient quitté le collège depuis plusieurs jours, sont revenus prendre à la chapelle leur place habituelle et recommander une dernière fois à la bonne Vierge leur personne et leurs projets. Au salut solennel qui a suivi le saint Sacrifice, la maîtrise a exécuté quelques motets liturgiques, dont un *Tota pulchra es* de dom Pottier, en ce plain-chant grégorien que les élèves aiment et ont appris à interpréter.

On s'est ensuite rendu dans la salle du théâtre, où doit se faire la proclamation des récompenses.

Auparavant, M. le Directeur et M. le Curé de Saint-Louis prennent la parole tour à tour.

M. le Directeur rappelle la mort prématurée de son prédécesseur, M. l'abbé Ropars. Il signale ses vertus, son dévouement inlassable, aveugle... Aux applaudissements de tous — des élèves surtout —, on sent bien la place que leur ancien Directeur continue de garder dans leur souvenir... Durant sa maladie, la direction des études revenait à M. l'abbé Conseil, dont le dévouement et le tact ont été si légitimement appréciés de tous.

Le résultat des examens avait paru, cette fois, moins brillant, à des observateurs insuffisamment initiés aux sectionnements des nouveaux programmes. M. le Directeur n'a pas eu de peine à rétablir les faits :

En Juillet 1905, 7 reçus, sur 12 présentés : c'était méritoire pour un établissement de 130 élèves.

En Juillet 1906, avec un nombre d'élèves sensiblement égal, les succès se répartissent ainsi : 11 élèves ont réussi pour l'une ou l'autre partie du baccalauréat ; 2 élèves, en outre, se sont présentés à l'examen pour l'école navale : tous les deux ont été déclarés admissibles. A ce résultat, déjà remarquable, il convient d'ajouter les 5 élèves qui ont été reçus au baccalauréat en Novembre 1905. C'est un succès qui dispense de tout commentaire, et qui justifie les félicitations que reçoit l'école un peu de partout, de la part de personnages compétents en matière de pédagogie.

Qu'on se le dise, moins à titre d'éloge pour MM. les Professeurs que pour apprendre aux familles que leur plus grand intérêt est et sera de faire connaître autour d'eux un établissement qui leur offre toute garantie et qui leur donne, comme le déclare bien haut M. le Curé de Saint-Louis : « au point de vue des examens, une certitude morale de succès, ... plus grande même — et je pourrais donner de ce que j'avance des preuves palpables et citer des noms, — une certitude plus grande de succès que d'autres écoles similaires ».

Ces déclarations faites à la cérémonie des prix seront retenues. Nous faisons des vœux pour que le collège de N.-D. de Bon-Secours — de plein exercice — soit de plus en plus apprécié par les familles chrétiennes de la région. Il suffirait de connaître les avantages incomparables qu'il donne, au point de vue du fonctionnement des diverses sections d'études, prévues dans le programme de l'enseignement secondaire, pour qu'à la rentrée prochaine les élèves y affluent. Il y va de l'intérêt de l'école, sans doute, mais plus encore de l'intérêt des familles elles-mêmes.

A. C.

MORLAIX. — Une fête qui se termine dans les larmes d'un adieu. — Jeudi matin, 26 Juillet, les religieuses Augustines de Saint-François, de Morlaix, étaient en fête : une jeune postulante prenait l'habit religieux, et deux professes prononçaient leurs vœux.

L'heure aurait dû être à la joie ; mais, la veille, un avis officiel était arrivé, refusant aux « bonnes Sœurs » l'autorisation de continuer l'enseignement, et la fête se termina dans la tristesse.

Supplément à la SEMAINE RELIGIEUSE du 3 Août 1906.

XXVI^{me} Pèlerinage diocésain

A NOTRE-DAME DE LOURDES

Du 9 au 15 Septembre 1906

M

J'ai la joie de vous annoncer le prochain Pèlerinage du Diocèse de Quimper à Notre-Dame de Lourdes, et je vous prie d'en faire part à vos paroissiens, le plus tôt possible.

Le Pèlerinage partira de Landerneau et de Quimper, le dimanche soir, 9 Septembre, à des heures qui seront ultérieurement indiquées. Il sera de retour le samedi 15 Septembre.

Voici le prix des places :

I. — DE LANDERNEAU A LOURDES

1 ^{re} classe.....	102 fr.
2 ^{me} classe.....	70 fr.
3 ^{me} classe.....	46 fr.

II. — DE QUIMPER A LOURDES

1 ^{re} classe.....	92 fr.
2 ^{me} classe.....	65 fr.
3 ^{me} classe.....	43 fr.

Le registre des inscriptions est ouvert. Il sera fermé irrévocablement, le soir du 3 Septembre.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être adressées à Quimper, à M. Coat, curé de la Cathédrale, ou à M. Le Sann, vicaire. *Ces demandes ne doivent jamais être faites par télégramme. La demande non accompagnée du prix intégral est considérée comme non avenue (1).*

Il est important de ne pas perdre son billet, le Comité n'étant pas à même de le remplacer. Les enfants, au-dessus de trois ans, paient place entière. Les pèlerins désirant voyager dans les mêmes compartiments doivent s'inscrire en même temps et spécifier, dans leur lettre de demande : 1° le train qu'ils prendront ; 2° la gare où ils monteront ; 3° le lieu où les cartes de Pèlerinage doivent leur être expédiées.

Si quelques pèlerins voulaient s'arrêter, au retour, à une gare, en deçà de leur destination, ils devront en faire la demande, plusieurs jours à l'avance, à M. le Directeur, et désigner le point d'arrêt. L'administration leur accordera la facilité de s'arrêter, à condition qu'ils fassent l'abandon de leur coupon de retour.

Départ. — Les pèlerins devront se trouver à la gare une demi-heure avant le départ du train, et se munir de vivres pour le voyage.

(1) Nous demandons instamment que tous les pèlerins se fassent inscrire par le clergé de leur paroisse. Il y a souvent des inconvénients à agir autrement.

Sur présentation du billet de pèlerinage, la Compagnie d'Orléans accorde une réduction de 50 %₀, pour rejoindre le train de Pèlerinage (aller et retour). Les pèlerins qui doivent voyager sur la ligne de l'Ouest pourront obtenir la même faveur, en présentant une demande directe à cette Compagnie, au nom d'un groupe de pèlerins.

Croix et Bannières. — Le fourgon est réservé aux Croix et Bannières. *On désire qu'elles soient bien nombreuses.* Les intéressés doivent se charger de les surveiller.

Malades. — Les malades qui voudront être hospitalisés à l'Hôpital de Notre-Dame des Sept-Douleurs, devront nous en faire la demande, en s'inscrivant. Ils indiqueront si la nature de leur mal exige leur transport *en voiture ou en civière* de la gare à l'hôpital.

Si leur maladie présente un caractère de gravité, ils auront soin de se munir d'un certificat de leur médecin.

Les malades qui pourraient payer les frais de leur séjour à l'hôpital remettront la modique somme de 10 francs, en demandant leur billet. Une carte d'admission leur sera remise, avant le départ ou en cours de route.

Monseigneur autorise, comme par le passé, à réciter publiquement les prières de l'*Itinéraire, In viam pacis*, et à donner la bénédiction du Très Saint-Sacrement, dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 17 Septembre, pour attirer les faveurs du Ciel sur le Pèlerinage diocésain.

Rappelons-nous les paroles de la T. S. Vierge à Bernadette : « Je veux que l'on vienne ici en procession.... priez pour les pécheurs ». Répondons à ce désir, et allons nombreux et fervents demander à la Vierge Immaculée de bénir et de sauver notre France, de lui garder sa foi et sa fidélité à Jésus-Christ, le Divin Rédempteur. Oui ; recourons, avec la plus grande confiance, à la Mère de Dieu, qui est aussi notre Mère. Elle est l'ennemie de Satan, et sa mission a toujours été de le combattre et de le vaincre. *Ipsa conteret caput tuum*. Elle est notre espérance, *spes nostra* !

VIVE NOTRE-DAME DE LOURDES !

J.-C. COAT,

Chanoine,

Curé-Archiprêtre de la Cathédrale.

Quimper, le 2 Août 1906.

Quimper, impr. de Kerangal.

Le soir, les élèves se réunissent dans la grande salle du pensionnat, entourées de leurs maîtresses. Point de chant, point de saynète récréative ; les enfants, ordinairement si joyeuses, sont tristes. Les yeux se tournent vers le Supérieur de la communauté venu pour présider la dernière cérémonie, et on l'écoute religieusement : « Aujourd'hui, dit-il, dans le monde, on recherche des » divertissements de toute sorte ; pour vous, soyez des enfants de » prière et de sacrifice ; tenez compte de l'enseignement religieux » que vous avez reçu ici, et faites honneur à vos maîtresses ».... Des larmes répondent à ses exhortations.

On nomme les récompenses, et chaque enfant vient recevoir ses prix avec un serrement de cœur. Il y a des prix de toute sorte, car le dessin, la peinture, la musique, les travaux manuels sont enseignés à côté des sciences ordinaires de l'école... Il y a des prix pour le certificat d'études, des prix pour le brevet : cinq élèves sur huit ont été reçues. Mais aucune récompense ne peut les égayer et, quand le moment de la séparation arrive, les larmes des enfants se mêlent aux larmes des maîtresses.

Quelques heures après, la même scène se renouvelle à l'externat, où les enfants du voisinage venaient recevoir un enseignement gratuit. Ce n'est plus « au revoir », mais « adieu, adieu »... Ah ! malheur à ceux qui font couler les larmes de l'innocence !...

Pour vous, ô Religieuses, prenez courage et portez sur vos hospitalisées tout le soin que vous donniez à l'enfance. Montrez au monde que votre dévouement est inépuisable, et réalisez, pour votre compte, le désir du divin Maître : vaincre le mal par le bien.

G.

CHATEAULIN. — Au tribunal. — A l'audience du 24 Juillet, le tribunal civil de Châteaulin a rendu son jugement dans l'affaire intentée par MM. les Curés de Châteaulin, Crozon et Pleyben et le Recteur de Camaret contre M. le Sous-Préfet de Châteaulin et plusieurs gendarmes de l'arrondissement, en paiement à 5.000 fr. de dommages-intérêts à chacun d'eux pour laceration d'affiches qu'ils avaient fait apposer sur les murs de leurs églises et en annonçant la fermeture éventuelle.

Les quatre prêtres ont été déboutés de leur demande et condamnés aux dépens « attendu, dit le tribunal dans un de ses considérants, que l'apposition des affiches constitue une *infraction* à l'article 16 de la loi du 29 Juillet 1881 ; et attendu qu'un *acte illégal* et arbitraire ne saurait être pour ses auteurs une source de dommages-intérêts... » Mais alors, comment se fait-il que la justice n'ait pas poursuivi les auteurs responsables de l'infraction et ordonné, par un jugement régulier, l'enlèvement des affiches délictueuses ? Que penser de la valeur du motif invoqué, surtout s'il est vrai, comme on nous l'assure, qu'à la suite d'une enquête le prétendu délit d'affichage avait été l'objet d'une ordonnance de non-lieu ?

Nous pensons que la Cour d'appel de Rennes sera appelée à se prononcer sur ces questions.

SIZUN. — Jeunesse Catholique. — Le dimanche 22 Juillet s'est tenue à Sizun une réunion fort intéressante. Après le Pèlerinage du Folgoat qui l'avait préparée, elle constitue une nouvelle étape dans la marche conquérante de la Jeunesse Catholique.

Sur les aimables instances de M. le Curé, Joseph Kerbirion, de Brest, et Maurice Cloarec, de Lampaul-Guimiliau, sont allés présenter aux jeunes de Sizun l'A. C. J. F.

Assistance très nombreuse avec plusieurs ecclésiastiques des environs. Après la pièce bretonne, *Alanik al Louarn*, magistralement interprétée par les gds de Lampaul, notre ami J. Kerbirion a parlé de la formation et de l'action des jeunes gens dans les paroisses. M. Cloarec, en langue bretonne, a montré que la « Jeunesse Catholique » était l'instrument le mieux adapté à cette fin, à cause de la précision de son programme qui se résume en ces trois mots : *Piété, Etude, Action*, et de sa soumission absolue à l'autorité religieuse.

Ces deux conférences, chaudement applaudies, ont produit les plus heureux effets ; car, avec les encouragements de M. le Curé, il a été constitué immédiatement, pour Sizun, un groupe paroissial de Jeunesse Catholique.

Le « Sillon » et l'autorité ecclésiastique. — Le « Sillon », dont on parle tant aujourd'hui, a eu depuis deux ans vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique des attitudes diverses que je voudrais établir au moyen de textes officiels, pour permettre à chacun de porter sur cette association un jugement motivé.

1^o Le 11 Décembre 1904, le « Sillon » était à Rome. M. Marc Sangnier, présenté par Son Em. le cardinal Vivès, lut au Saint-Père une adresse où, après avoir protesté de son respect absolu et de son humble soumission à la hiérarchie de l'Eglise, il demandait au Pape l'approbation des méthodes spéciales du « Sillon ».

Pie X bénit le « Sillon » et encouragea M. Marc Sangnier, en lui disant que la différence des méthodes n'était pas un obstacle au bien que tous les catholiques doivent chercher. « Les soldats d'une puissante armée, ajoutait le Saint-Père, n'emploient pas tous les mêmes armes ni la même tactique ; tous cependant doivent être *unis dans la même entreprise*, maintenir un esprit de cordialité fraternelle et *obéir promptement à l'autorité qui les dirige...* »

Le « Sillon » revint de Rome enthousiasmé, et à bon droit, de l'accueil qu'il avait reçu de Pie X, fortifié par ses encouragements et ses bénédictions, éclairé par ses conseils qui portaient sur deux points principaux : l'union avec les autres catholiques et la *soumission à l'autorité religieuse*.

2^o Au mois de Mars 1905, le « Sillon » tenait un congrès national à Paris. M. Marc Sangnier fit demander au Pape d'en bénir les

travaux. Pie X bénit et encouragea de nouveau le « Sillon », mais en renouvelant, d'une manière plus pressante, les conseils précédemment donnés et en demandant à cette association de préciser certains points trop obscurs de son programme (*Lettre du cardinal Merry del Val à Son Em. le cardinal Richard*, du 4 Janvier 1904). « Dans sa sollicitude pour le bien de la France, le Saint-Père croit nécessaire que les Pasteurs protègent dans leurs diocèses les diverses associations d'action catholique et sociale dues à l'initiative de simples laïques, pourvu qu'à la profession franchement déclarée de la foi catholique ils joignent une filiale et réelle soumission à l'autorité ecclésiastique. »

Puis, après avoir loué l'Association de la « Jeunesse catholique » et celle plus récemment fondée sous le nom de « Sillon », le cardinal Merry del Val ajoute : « En ce qui regarde ces derniers (les membres du « Sillon »), le congrès annoncé vient à propos pour faire connaître, encore mieux, leurs intentions droites et leurs louables desseins. Il peut servir à éclairer tels points de leur programme qui, pour certains, n'ont pas paru peut-être assez lumineux ; il fournira l'occasion aux chefs de l'Association d'affirmer qu'en fait de doctrine ils entendent suivre toujours et uniquement l'Eglise catholique et qu'en fait d'attitude, s'ils devaient intervenir dans les affaires publiques, ils se proposeraient de joindre leurs forces à celles des autres catholiques auxquels l'autorité ecclésiastique se montrerait favorable, afin qu'en aucune manière ils ne puissent réduire, par leur faute, les avantages de l'unité d'action.... »

3^o Au mois de Novembre 1905, nouveau congrès du « Sillon » à Paris. M. l'abbé Odelin, vicaire général, représentait Son Em. le cardinal Richard. Dans l'allocution qu'il adressa aux congressistes, après avoir cité un texte de saint Paul (*Epit. aux Eph. v, 15-18*), M. l'abbé Odelin rappela que le but poursuivi par le « Sillon » est un but social. « Or, toute question sociale, dit-il, est une question morale, toute question morale est une question religieuse. C'est pour cela que votre œuvre d'apostolat social est, avant tout, une œuvre d'apostolat religieux, puisque vous vous efforcez de faire pénétrer dans l'âme populaire l'amour de Jésus-Christ et de l'Evangile.... »

» Mais qui vous donnera la science religieuse ? le prêtre qui en est le dépositaire et l'interprète officiel. D'ailleurs, « votre association est destinée à seconder l'action du clergé » (1).

» Ce n'est pas tout d'avoir la science, il faut pouvoir la produire au dehors : « ayez pour cela des idées claires, et que les mots expriment bien vos idées. Défiez-vous de l'à peu près, de l'imprécis, du vague dans la pensée comme dans le langage ; puisque vous aspirez à l'apostolat populaire, sachez-le bien, le peuple, le peuple français surtout, ne comprend que ce qui est clair. » Ce congrès lui-même vous sera profitable à ce point de vue : « il pourra vous servir à éclairer tels points de votre programme »

(1) Lettre de Son Em. le cardinal Merry del Val au cardinal Richard.

« qui, pour certains, n'ont pas paru peut-être assez lumineux » (1).
 « Mais la formation de l'intelligence, de la volonté ne suffit pas. Il faut, comme vous le demandait le Saint-Père, « qu'à la profession franchement déclarée de la foi catholique, vous joigniez une filiale et réelle soumission à l'autorité ecclésiastique » (2).
 Tout commentaire affaiblirait la parole du Pape : il suffit de l'entendre pour la retenir, la méditer, s'y conformer, ne l'oublier jamais. »

Toujours donc, de la part de l'autorité religieuse, les mêmes conseils de soumission. Est-ce parce qu'il ne veut point s'y conformer que le « Sillon » s'abstient dans la suite de les provoquer ?...

4^e Au commencement de cette année, se tenait le 4^e congrès national du « Sillon », à Paris. Cette fois, le « Sillon » ne reçoit aucune approbation. Sans doute, on aura pensé qu'il était inopportun d'en demander. Et cependant, on vit, dit-on, à ce congrès, un grand nombre de jeunes prêtres, dont beaucoup s'y trouvaient, nous le savons, sans l'autorisation de leur Supérieur ecclésiastique.

C'est, sans doute, pour expliquer cette nouvelle attitude et dire clairement qu'il voulait oublier les conseils si précis et si pressants que j'ai rappelés plus haut que M. Marc Sangnier écrivait, dans l'*Eveil démocratique* du 3 Juin 1906 : « Nous savons mieux que personne que nous ne sommes nullement qualifiés pour parler au nom du catholicisme et que le mouvement du « Sillon » n'est pas, au sens rigoureux du mot, un mouvement catholique, puisque — nous l'avons mainte fois répété — notre but direct n'est pas de servir d'auxiliaire au clergé et de l'aider à catéchiser la France, MAIS DE FAIRE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. »

Voilà donc le « Sillon » débarrassé du but social et religieux que le Saint-Siège lui avait assigné et si instamment recommandé, et franchement établi sur le terrain qu'il préfère, le terrain politique.

Je comprends, après cela, que la question posée par un « fédéré » dans le numéro du 22 Juin de la *Semaine religieuse* demeure sans réponse. La réponse est, en effet, toute trouvée : le « Sillon » n'étant pas une œuvre catholique ne peut pas faire partie d'une fédération d'œuvres catholiques.

Je faisais part des idées émises ci-dessus à l'un de mes amis, et celui-ci de me répondre :

« Il y avait, il y a un moyen très simple d'éviter toutes ces discordes entre jeunes gens chrétiens, discordes plus préjudiciables à la cause catholique que toutes les forces réunies de ses ennemis, c'était et c'est de se rappeler pratiquement l'article XIV du *Motu proprio* du Pape Pie X pour la réglementation de l'Action populaire chrétienne :

« Dans l'accomplissement de sa mission, dit cet article, la Dé-

(1). Lettre du cardinal Merry del Val, citée plus haut.

(2) *Ibid.*

« démocratie chrétienne a l'obligation très stricte de dépendre de l'autorité ecclésiastique, en montrant envers les évêques et leurs représentants une entière soumission et obéissance ; ce n'est ni un zèle méritoire ni une piété sincère qu'entreprendre des choses même belles et bonnes en soi quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur. » (Enc. *Graves de communi.*)
 Un démocrate chrétien.

Il tarde encore ! — Oui, Pie X tarde encore à publier les Instructions pratiques qu'il a promises aux Evêques de France dans son Encyclique du 11 Février dernier. En vain la presse est fiévreuse, l'opinion haletante, l'attente générale fatiguée d'un énervement qui s'accroît avec la durée du retard. Le Vatican n'est pas ému de toutes nos manifestations d'impatience. Il se tait, ou s'il rompt de temps à autre ce silence mystérieux, c'est pour nous dire : Pas encore.

Pourquoi Pie X montre-t-il si peu d'empressement à satisfaire nos mises en demeure à peine déguisées ? Il ne s'en explique même pas. Essayons respectueusement de pénétrer quelques-uns des motifs de sa conduite.

Pie X tarde encore à parler, parce qu'il a parlé déjà, parce que sa première parole doit compter pour quelque chose à nos yeux, parce que nous avons beaucoup à gagner à l'étudier plus attentivement, à la méditer en plus grand esprit de soumission, à la traduire avec une fidélité plus consciencieuse dans nos pensées, nos paroles, nos écrits et nos actes. Ce document primordial, où il a mis toute sa pensée, Pie X veut en souligner l'importance et en prolonger l'action. N'est-ce pas une première et sérieuse raison de retarder la publication des Instructions pratiques ?

Pie X tarde encore, et pourquoi ? Parce que l'ennemi nous guette, et que, sur le champ de bataille de la Séparation, il n'attend les ordres du Pape que pour les mettre en échec. La loi est publiée depuis 8 mois bientôt. Si le Bloc ne l'a pas aggravée, c'est que l'Eglise n'a rien fait pour diriger ses coups. Viennent les Instructions pratiques, qui seront d'une manière ou de l'autre un essai d'organisation défensive, aussitôt nos positions seront démasquées, et c'est sur elles que l'ennemi concentrera ses feux. Jusqu'ici nous avons joui d'un calme relatif ; alors, ce sera le combat à outrance. L'heure en viendra toujours trop tôt.

Pie X tarde encore, parce que, avant de parler, il lui semble bon de réfléchir. Et quelle inépuisable matière à réflexion que cette loi enchevêtrée à plaisir, semée artificieusement de pièges redoutables ! Qui peut se flatter d'en avoir fait une reconnaissance

suffisante ? Du moins saurons-nous que le Pape s'y est appliqué plus longtemps et plus méthodiquement que qui que ce soit. Et n'est-il pas rassurant pour les catholiques de constater que leur Chef n'expédie pas à la légère l'affaire de la Séparation ? Ne seraient-ils pas touchés de la délicatesse de conscience avec laquelle on manie, au Vatican, leurs intérêts religieux ? Qui donc, après des précautions qu'on s'accorde presque à trouver excessives, qui accusera le Pape d'avoir pris des résolutions précipitées ? Qui poussera l'outrage jusqu'à croire et à dire qu'il a rencontré une solution meilleure, dans une étude plus rapide et certainement plus superficielle ? Qui ne se rangera avec confiance et avec bonheur aux décisions attendues, précisément parce qu'elles auront été mûries par la durée même de l'examen dont elles sont présentement l'objet ?

Pie X tarde encore, et n'est-ce pas une verte leçon administrée à nos législateurs ? On se rappelle comment, pressés d'en finir, ils bafouillèrent leur loi d'une seule lecture et, pour ainsi dire, sans reprendre haleine. On sait que le Sénat se transforma en salle de spectacle, et que, dans son impuissance à penser et à parler, il fit défiler sous ses regards le texte improvisé par la Chambre, pour le saluer de ses applaudissements et le confirmer de ses votes scandaleux. Ne fallait-il pas stigmatiser ce révoltant brigandage ? Pie X le fait avec sa majestueuse autorité, lorsqu'il affecte tant de gravité et de lenteur dans la tenue de ses délibérations.

Pie X tarde encore, et il ne semble pas s'inquiéter de cette angoissante échéance du 11 Décembre prochain, qui fera succéder une ère nouvelle à tout notre passé concordataire. Hélas ! qui a dit à l'Eglise de France : « Vous avez un an de délai ; sur cette année le Conseil d'Etat prendra trois mois, si plus ne passe, pour élucubrer son règlement d'administration publique ; il vous en restera neuf, tout au plus, pour vous réorganiser suivant le nouvel ordre de choses » ? Qui nous a mesuré ces neuf mois ? Qui a mis le Pape dans la nécessité de pourvoir à tout, pendant ce délai dérisoire ? Pie X a-t-il le droit de se hâter, au risque de compromettre une affaire d'une telle gravité ? N'a-t-il pas l'obligation de ne rien décider que de juste et de convenable ? Qu'importe, après tout, s'il n'aboutit pas à temps ? La hâte du Bloc justifie, elle aussi, les lenteurs du Pape.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — *L'Osservatore Romano* du 30 Juillet a publié une Encyclique du Pape, dont l'objet est de rappeler le devoir de l'obéissance aux évêques, spécialement de la part du clergé en ce qui

concerne les œuvres religieuses sociales. Elle est adressée à l'épiscopat italien ; mais, par les principes qu'elle rappelle, la ligne de conduite qu'elle trace et l'analogie évidente des situations, elle a son application en France comme en Italie.

Nous publierons intégralement cette Lettre pontificale dont il n'est aucunement nécessaire, dit *La Croix*, de souligner l'importance.

Son Em. le cardinal Mathieu a quitté Rome le 29 Juillet, après une longue entrevue avec Son Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat. Contrairement à ce que les journaux avaient annoncé — sur des présomptions — on ne croit pas qu'il soit porteur des instructions de Pie X, au sujet de la loi de Séparation.

FRANCE. — Le sacre des nouveaux évêques. — Mgr Villard, le nouvel évêque d'Autun, a pris possession de son siège épiscopal, par délégation, le 29 Juillet. Il sera sacré à Langres le dimanche 5 Août. Il arrivera dans sa ville épiscopale le 20 du même mois.

— La cérémonie du sacre du nouvel évêque de Bayeux, Mgr Lemonnier, aura lieu à Rouen, dans l'église métropolitaine, le jeudi 9 Août. Le prélat consécrateur sera Mgr Fuzet, archevêque de Rouen. Mgr Lemonnier fera son entrée solennelle dans la ville de Bayeux le lundi 13 Août.

Mgr Laurans, évêque élu de Cahors, a fait prendre possession de son siège dimanche dernier, par M. Laporte, vicaire général. Son sacre aura lieu le dimanche 19 Août, dans la cathédrale de Mende.

La loi sur les Congrégations et les tribunaux. — I. Le conseil d'Etat avait été saisi de requêtes émanant des congrégations des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Limoges, Autun, Paray-le-Monial et Nevers ; des Bénédictines du Saint-Sacrement de Paris, et de la Doctrine chrétienne de Nancy, contre un arrêté du ministre de l'intérieur et des cultes en date de Janvier 1905, ordonnant la fermeture de leurs établissements. Le conseil a annulé l'arrêté de M. Combes, en déclarant que ces communautés avaient cessé de donner l'enseignement et qu'elles continuaient seulement à offrir un asile hospitalier dans les conditions prévues par leurs statuts, et que dans ces conditions les requérants étaient fondés à soutenir que la fermeture totale de leurs établissements ne pouvait être ordonnée par application de la loi du 7 Juillet 1904.

II. Le tribunal de Nantes a rendu un jugement très important dans l'affaire des Missionnaires diocésains.

Ce jugement constate « que les Missionnaires de l'Immaculée-Conception, tout en formant une association illicite au point de vue

du Concordat, ne possèdent pas les caractères de la congrégation ; que tous ses membres dépendent exclusivement de l'Ordinaire, et qu'ils ne vivent pas soumis à une règle commune ; que l'évêque de Nantes peut les déplacer à son gré et leur donner un poste dans le clergé paroissial... »

En conséquence, le tribunal fait droit à la requête des demandeurs, dit que c'est à tort que l'association des Missionnaires de l'Immaculée-Conception a été pourvue d'un liquidateur, et condamne ce dernier à tous les dépens.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Juillet 1906 :

I. Le R. P. Henri Chérot, par La RÉDACTION. — II. Les Pères du désert, d'après l'*Histoire lausique* de Pallade, par Adhémar d'ALÈS. — III. Les Elections épiscopales en France avant les Concordats, par Jules Doizé. — IV. Un poème du livre de Baruch, par Albert CONDAMIN. — V. Le Tricentenaire de Pierre Corneille. — Les Fêtes de Rouen, par Charles DE LA PORTE. — VI. Alexandre Dumas fils. — A propos de sa récente statue, par Georges LONGHAYE. — VII. Henrik Ibsen, par Jôn SVENSSON. — VIII. Bulletin des missions : Le mouvement colonial et les missions en Allemagne, par Joseph BRUCKER. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

La Foi. Ses conditions morales, par M. le Chanoine LENFANT. In-16, 2 fr. 50. (*Poussielgue, Editeur*).

Le problème de la destinée humaine a de tout temps passionné les hommes. Les uns prétendent que la religion est une poésie du cœur, d'autres, au contraire, que la foi est l'œuvre de la raison. Les uns et les autres s'éloignent de la vérité absolue ; ce livre tout à fait neuf montre avec une force et une clarté peu communes la part du cœur et de l'esprit dans les conversions. C'est un véritable traité de la psychologie de la foi.

Chemin de fer d'Orléans.

Nouveau train rapide vers la Bretagne. — La Compagnie d'Orléans mettra en marche les 28, 29, 30, 31 Juillet, 1^{er}, 2, 3, 4, 11, 14, 30, 31 Août et les 1^{er} et 2 Septembre, un train rapide de nuit comportant des voitures de toutes classes. Ce train partira de Paris, quai d'Orsay, à 9 h. 23 soir, arrivera à Nantes à 3 h. 36 matin, à St-Nazaire à 5 h. 8, au Croisic à 6 h. 19, à Vannes à 5 h. 58, à Quiberon à 7 h. 10, à Lorient à 6 h. 54, à Concarneau à 8 h. 26, à Quimper à 8 h. 3, à Pont-l'Abbé à 8 h. 45 et à Douarnenez à 8 h. 53.

Au retour, le départ des stations aura lieu les 31 Juillet ; 1^{er}, 2, 15, 30, 31 Août ; 1^{er}, 2, 27, 28, 29, 30 Septembre ; 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 Octobre ; il partira de Douarnenez à 7 h. 26 soir, de Pont-l'Abbé à 7 h. 32, de Quimper à 8 h. 30, de Concarneau à 7 h. 17, de Lorient à 9 h. 40, de Quiberon à 9 h. 16, de Vannes à 10 h. 39, du Croisic à 10 h. 30 soir, de St-Nazaire à 11 h. 30 et arrivera à Nantes à 12 h. 52 matin et à Paris, quai d'Orsay, à 7 h. 14 matin.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Lettre Encyclique de Notre T. S. Père le Pape Pie X aux Archevêques et Evêques d'Italie.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Retraites ecclésiastiques ; Vannes ; Ques-

tions d'enseignement (suite) ; Bibliographie bretonne.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Ceux qu'on chasse ; Nos missionnaires ; Destruction des insectes nuisibles.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Août. — 10^e Dimanche après la Pentecôte. S^{te} Claire, Vierge. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave de S. Laurent.

Vêpres de S^{te} Claire, avec mémoires de l'Octave, du Dimanche et des S^{ts} Martyrs Hippolyte et Cassien.

Lundi, 13. — De l'Octave de S. Laurent. Semi-double. Rouge.

Mardi, 14. — Vigile de l'Assomption. *Abstinence et Jeûne*.

Office de l'Octave de S. Laurent ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 15. — ASSOMPTION DE LA T. SAINTE VIERGE MARIE. Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc.

Aux Vêpres, mémoire du suivant.

Jeudi, 16. — S. Roch, Confesseur (*au Supplément*). Double. Blanc.

Vendredi, 17. — Octave de S. Laurent, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 18. — S. Hyacinthe, Confesseur (*du 16 Août*). Double. Blanc.

Dimanche, 19. — 11^e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, Père de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Quimperlé du 9 au 16 Août.
Retraite de Lesneven du 17 au 23 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Quelques-uns de Nos diocésains se sont émus en apprenant que le congrès sillonniste, tenu récemment à Brest, avait décidé, dans un vote final, de déférer à la Congrégation des Evêques et Réguliers Notre ordonnance du 1^{er} Août courant, par laquelle Nous interdisions à Notre clergé de prendre part aux réunions. Cette résolution, qui ne Nous a point encore été confirmée, Nous paraît de la plus haute gravité. Nous devons dire cependant que si elle Nous attriste, à cause du scandale, elle ne Nous trouble en aucune façon. Nous avons usé d'un droit inhérent à Notre charge épiscopale, et Nous pensons n'avoir excédé en rien dans la manière dont Nous Nous en sommes servi. Notre clergé, qui *seul était touché* dans cette ordonnance, n'a nullement songé à protester et s'est abstenu avec une touchante unanimité de paraître au congrès. Nous Nous en réjouissons très sincèrement, en même temps que Nous l'en remercions de tout Notre cœur.

Soutenu par un appui aussi ferme, Nous pourrions braver sans trop d'ostentation les menaces du « Sillon ».

Toutefois, cette attitude des jeunes démocrates appelle une réflexion qu'il convient de méditer dans les circonstances actuelles : que deviendra le clergé en France, que sera l'autorité des Evêques, si jamais les associations cultuelles viennent à s'établir dans nos paroisses et dans nos diocèses ? A tout propos et sous le moindre prétexte, nous serons traduits par ces assemblées laïques devant des tribunaux même civils, pour y rendre compte des actes les plus intimes de notre ministère.

Si cette jeunesse voulait Nous en croire, elle éviterait, avec le plus grand soin, d'appliquer ses principes sociaux à la hiérarchie catholique. Contre elle, en effet, elle se briserait infailliblement ; car, par son institution, cette hiérarchie est immortelle aussi bien que divine.

II. Le 15 Août 1638, Louis XIII de pieuse mémoire consacrait sa couronne et son royaume à la Très Sainte Vierge, par un acte officiel dont nous célébrons chaque année la mémoire. Nous voudrions que, cette année, dans la situation très critique où se trouve l'Eglise de France, cet anniversaire fût célébré dans Notre diocèse, sinon avec plus d'éclat, du moins avec une piété plus intense et une confiance plus entière.

A cet effet, nous proposons à Nos chers collaborateurs la prière suivante, qui est en usage dans le centre de la France

et plus spécialement dans le diocèse de Blois. Elle pourrait être récitée du haut de la chaire, soit au retour de la procession du Vœu, soit immédiatement avant le Salut, aux vêpres ou à un exercice du soir.

Acte d'hommage à la Très-Sainte Vierge Marie, Reine de France.

Vierge Immaculée, ô Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes, Reine de l'Univers, moi, citoyen français, en mon nom et au nom de ma famille, en union avec toute la France catholique, je vous reconnais librement et solennellement comme la Reine de la France, ma chère patrie.

A ce titre, je jure à Votre Cœur Immaculé une soumission et une fidélité inviolables. Je vous supplie, aimable Souveraine, de conserver et de faire progresser votre royaume de France dans l'obéissance à son divin Roi, votre Fils très cher, Jésus-Christ, qui aime les Francs et qui réside parmi eux dans l'Hostie Sainte.

Cœur Sacré de Jésus, Cœur Immaculé de Marie, réglez sur la France.

III. Dispense d'abstinence. — En raison de la grande affluence d'étrangers occasionnée par les courses, Nous accordons aux habitants de la ville de Quimper et à toutes les personnes qui s'y trouveront de passage le 17 Août prochain dispense de l'abstinence du vendredi.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Très-Saint-Père le Pape Pie X

Pape par la Divine Providence

Aux Archevêques et Evêques d'Italie.

A Nos Vénérables Frères, les Archevêques et Evêques d'Italie,

PIE X, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Ayant l'âme pleine d'une crainte salutaire, parce que Nous devons rendre un jour au Prince des pasteurs Jésus-Christ un compte sévère du troupeau qu'Il nous a confié, Nous passons Nos jours dans le continuel souci de préserver, autant qu'il est possible, les fidèles des maux très funestes dont est affligée à l'heure présente la société humaine. C'est pourquoi Nous avons considéré comme adressée à Nous-même la parole du prophète : *Clama, ne cesses ; quasi tuba exalta vocem tuam* (Isaïe, LVIII, 1). Et Nous n'avons pas manqué, tantôt de vive voix, et tantôt par lettre, d'avertir, de prier, de reprendre, excitant surtout le zèle de Nos frères dans l'épiscopat afin que chacun déploie la vigilance la plus grande sur

la portion du troupeau à la tête duquel l'Esprit-Saint l'a placé.

Le motif qui Nous pousse à élever la voix est de la plus grave actualité. Il s'agit de rappeler toute l'attention de votre esprit et toute l'énergie de votre ministère pastoral contre un désordre dont on éprouve déjà les funestes effets ; et si on n'arrache pas ses plus profondes racines d'une main forte, les conséquences en deviendront encore plus fatales dans le cours des années.

Nous avons, en effet, sous les yeux, les lettres de nombre d'entre vous, Vénérables Frères, lettres pleines de tristesse et de larmes, qui déplorent l'esprit d'*insubordination et d'indépendance* qui se manifestent çà et là parmi le clergé.

Hélas ! une atmosphère empoisonnée corrompt grandement les esprits de nos jours, et ses efforts mortels sont ceux que déjà l'apôtre saint Jude a décrits : *Hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant* (Iud. 8), outre la plus dégradante corruption des mœurs, le mépris ouvert de toute autorité et de ceux qui l'exercent. Mais, qu'un tel esprit pénètre ainsi jusque dans le sanctuaire et infeste ceux auxquels devrait avec plus de justesse convenir la parole de l'*Ecclésiastique* : *Natio illorum, obediens et dilectio* (III, 1), c'est une chose qui Nous emplit l'âme d'une immense douleur. Et c'est surtout parmi les jeunes prêtres qu'un esprit si funeste porte la corruption, répandant au milieu d'eux des théories nouvelles et répréhensibles sur la nature même de l'obéissance. Et, ce qui est plus grave et bien propre à gagner de nouvelles recrues à la troupe naissante des rebelles, on fait pour de telles doctrines une propagande plus ou moins occulte parmi les jeunes gens, qui, à l'ombre des séminaires, se préparent au sacerdoce.

Aussi, Vénérables Frères, Nous sentons le devoir de faire appel à votre conscience afin que, laissant de côté toute hésitation, d'un esprit énergique et avec une égale constance, vous donniez vos soins à détruire cette mauvaise semence, féconde en conséquences très pernicieuses. Rappelez-vous toujours que le Saint-Esprit vous a placés là pour régir. Rappelez-vous le précepte de saint Paul à Tite : *Argue cum omni imperio. Nemo te contemnat* (II, 15). Exigez sévèrement des prêtres et des clercs cette obéissance qui, si elle est absolument obligatoire pour tous les fidèles, constitue pour les ecclésiastiques la part principale de leur devoir sacré.

Pour prévenir de longue main la multiplication de ces esprits frondeurs, il faudra nécessairement, Vénérables Frères, avoir toujours présent le haut enseignement de l'Apôtre à Timothée : *Manus cito nemini imposueris* (I. Tim., v., 22). Et la facilité, en effet, dans l'admission aux ordres sacrés, « qui ouvre naturellement la voie à un plus grand nombre de personnes » dans le Sanctuaire, « n'accroît pas en

même temps la joie ». Nous savons qu'il y a des villes et des diocèses où, loin de pouvoir se plaindre de la disette de clercs, le nombre de prêtres est de beaucoup supérieur à celui que réclame le nombre des fidèles. Et quel motif, Vénérables Frères, de rendre si fréquente l'imposition des mains ? Si la disette des clercs ne peut être une raison suffisante pour les précipiter dans une mission d'une telle gravité, là où le clergé dépasse les besoins il n'y a rien qui puisse excuser le manque des plus délicates précautions et de la plus grande sévérité dans le choix de ceux qui doivent être appelés à l'honneur sacerdotal. L'insistance même des aspirants ne peut amoindrir le tort d'une telle facilité.

Le sacerdoce institué par Jésus-Christ pour le salut éternel des âmes n'est pas assurément un métier ou un office humain quelconque, auquel tous ceux qui le veulent, et pour une raison quelconque, ont le droit de se destiner librement.

Que les évêques se basent donc, non d'après les désirs ou les prétentions des aspirants, mais, comme le prescrit le concile de Trente, d'après la nécessité des diocèses. Et, en agissant de cette façon, ils pourront choisir seulement ceux qui sont véritablement aptes, renvoyant ceux qui montreraient des inclinations contraires à la vocation sacerdotale, et surtout parmi celles-ci l'indiscipline et ce qui l'engendre, l'orgueil de l'esprit.

Puisque il ne manque pas de jeunes gens qui possèdent en eux les aptitudes à être admis au ministère sacré, Nous voulons, Vénérables Frères, insister avec plus de force sur ce que Nous avons déjà plusieurs fois recommandé, c'est-à-dire sur l'obligation qui vous incombe, très grave devant Dieu, de veiller à assurer avec toute votre sollicitude la direction régulière de vos séminaires. Vos prêtres seront ce que vous les aurez faits. Très importante est la Lettre que vous adressait sur ce sujet, en date du 8 Décembre 1902, Notre très sage Prédécesseur, comme le testament de son long pontificat ; Nous ne voulons rien y ajouter de nouveau, Nous rappelons seulement à votre mémoire les prescriptions qui y étaient contenues ; et Nous recommandons vivement qu'au plus tôt soient mis à exécution Nos ordres édictés par l'organe de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, sur la concentration des séminaires, spécialement pour les études de philosophie et de théologie, afin d'obtenir ainsi le grand avantage qui résulte de la séparation des petits séminaires d'avec les grands, et cet autre, non moindre, qu'assure la nécessaire instruction du clergé.

Que les séminaires soient strictement maintenus dans leur esprit propre et demeurent *exclusivement* destinés à préparer les jeunes gens, non aux carrières civiles mais à la haute mission de ministres du Christ. Que les études de philosophie, de théologie et des sciences annexes, spécialement de

la sainte Ecriture, se fassent en se conformant aux prescriptions pontificales et à l'étude de saint Thomas, tant de fois recommandée par Notre vénéré Prédécesseur, et par Nous, dans nos Lettres apostoliques du 23 Janvier 1904. Que les évêques exercent la plus scrupuleuse vigilance sur les maîtres et sur leurs doctrines, rappelant au devoir ceux qui suivraient certaines nouveautés dangereuses, et éloignant sans hésiter de l'enseignement ceux qui ne profiteraient pas des admonitions reçues.

Que la fréquentation des universités publiques ne soit pas permise aux jeunes clercs, sinon pour des raisons très graves, et avec les plus grandes précautions de la part des évêques. Que l'on empêche absolument les élèves des séminaires de prendre une part quelconque aux agitations extérieures ; et pour cela, qu'on leur interdise la lecture des journaux et des revues, sauf pour ces dernières, et par exception, de quelqu'une recommandable par la sûreté de ses principes et estimée par l'évêque utile pour les études des élèves. Que l'on maintienne toujours avec la plus grande vigueur et la plus grande vigilance l'ordre disciplinaire.

Il faut aussi qu'il y ait dans chaque séminaire un directeur spirituel, homme d'une prudence peu ordinaire, et expert dans les voies de la perfection chrétienne, qui, avec des soins constants, entretienne les jeunes gens dans cette ferme piété qui est le premier fondement de la vie sacerdotale. Si ces règles, Vénérables Frères, sont par vous consciencieusement et constamment suivies, elles vous apporteront l'assurance certaine de voir croître autour de vous un clergé qui sera votre joie et votre couronne.

Ce n'est pas seulement le désordre d'insubordination et d'indépendance que Nous avons eu à déplorer jusqu'ici, chez quelques membres du jeune clergé. Il en est un autre encore, qui est de beaucoup plus dommageable. Car ils ne manquent pas, ceux qui sont envahis par un esprit si répréhensible, à tel point qu'abusant du ministère sacré de la prédication, ils s'en font ouvertement, pour la perte et le scandale des fidèles, les propagateurs et les apôtres.

Dès le 31 Juillet 1894, Notre prédécesseur, par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, appela l'attention des Ordinaires sur cette grave matière. Les dispositions et les règles fixées dans ce document pontifical. Nous les maintenons et les renouvelons, et Nous en chargeons la conscience des évêques, afin qu'ils s'efforcent de ne pas mériter qu'on leur applique les paroles du prophète Nahum : *Dormitaverunt pastores tui* (III, 18).

Personne ne peut avoir la faculté de prêcher, *nisi prius de vita et scientia et moribus probatus fuerit* (Conc. Trid. sess. V, c. 2, *De reform.*). Les prêtres des autres diocèses ne doivent pas être autorisés à prêcher sans les lettres testimoniales de

leur évêque propre. La matière de la prédication doit être celle indiquée par le divin Rédempteur lorsqu'il dit : *Praedicate Evangelium* (MARC, XVI, 15)... *Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis* (MATTH., XXVIII, 20). Ou bien, selon le commentaire du concile de Trente : *Annuntiantes eis vitia, quæ eos declinare, et virtutes quæ sectari oportet, ut pœnam æternam evadere et cœlestem gloriam consequi valeant* (Loc. cit.). Que soient bannis de toute chaire les arguments plus propres à la polémique des journaux et aux séances académiques qu'aux lieux saints ; que l'on préfère les sermons de morale aux conférences qui sont pour le moins oiseuses ; que l'on parle, *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis* (I Cor., II, 4). C'est pourquoi la source principale de la prédication doit être les saintes Ecritures, entendues non pas suivant les jugements particuliers d'esprits la plupart du temps obscurcis par les passions, mais suivant la tradition de l'Eglise, l'interprétation des saints Pères et des conciles.

Conformément à ces règles, Vénérables Frères, il faut que vous soyez les juges de ceux auxquels vous confierez le ministère de la parole divine. Et si vous trouvez que quelqu'un d'entre eux est plus soucieux de ses intérêts propres que de ceux de Jésus-Christ, plus désireux des applaudissements du monde que du bien des âmes, vous l'éloignerez, vous l'avertirez, vous le corrigerez ; et si cela ne suffit pas, vous le révoquerez inexorablement d'un office dont il se montre tout à fait indigne.

Cette vigilance et cette sévérité, vous devrez les mettre en œuvre d'autant plus que le ministère de la prédication est votre tâche spéciale et la partie principale de votre fonction épiscopale ; et quiconque l'exerce en dehors de vous l'exerce en votre nom et à votre place, d'où il appert que vous répondez toujours devant Dieu de la manière dont est dispensé aux fidèles le pain de la parole divine.

Quant à Nous, pour décliner toute responsabilité de Notre part, Nous intimons et enjoignons à tous les Ordinaires de refuser et de suspendre, après de charitables admonitions, même durant la prédication, et quel que soit le prédicateur, du clergé soit séculier soit régulier, celui qui n'obtempérerait pas pleinement aux injonctions de l'instruction précitée, émanée de la Congrégation des Evêques et Réguliers. Il vaut mieux que les fidèles se contentent de la simple homélie ou de l'explication du catéchisme, à eux faite par leurs prêtres, que de devoir assister à des prédications qui produisent plus de mal que de bien.

Un autre champ où, parmi le jeune clergé, on trouve hélas ! une occasion et un excitant à professer et à revendiquer l'affranchissement de tout joug de l'autorité légitime, est dans ce qu'on appelle l'action populaire chrétienne. Non

pas, Vénérables Frères, que cette action soit en elle-même répréhensible, ou porte de sa nature au mépris de l'autorité, mais parce que beaucoup, en en dénaturant l'objet, se sont volontairement éloignés des règles qui, pour leur bonne direction, furent prescrites par Notre Prédécesseur, d'immortelle mémoire.

Nous parlons, vous l'entendez bien, de l'Instruction concernant l'action populaire chrétienne que publia, par ordre de Léon XIII, la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le 27 Janvier 1902, et qui fut transmise à chacun de vous, pour que, dans vos diocèses respectifs, vous en assuriez l'exécution. — Cette Instruction, Nous la maintenons telle quelle, et, dans la plénitude de Notre pouvoir, Nous renouvelons toutes ses prescriptions et chacune d'elles, comme aussi Nous confirmons et renouvelons toutes les instructions que Nous-même avons données par la suite dans notre *Motu proprio* du 18 Décembre 1903 : *De populari actione christiana moderanda*, et dans la Lettre circulaire de Notre cher Fils, le cardinal-secrétaire d'Etat, en date du 28 Juillet 1904.

En ce qui touche la fondation et la direction des journaux et des revues, le clergé doit fidèlement observer tout ce qui est prescrit dans l'article 42 de la Constitution apostolique : *Officiorum* (25 Janvier 1897) : « Il est interdit aux membres du clergé d'entreprendre, sans une autorisation préalable des Ordinaires, la direction des journaux quotidiens ou des publications périodiques ». Pareillement, sans l'assentiment préalable de l'Ordinaire, aucun membre du clergé ne peut publier un écrit de cette sorte, soit sur un sujet religieux ou moral, soit de caractère moral, soit de caractère purement technique. Pour la fondation des cercles et des sociétés, les statuts et règlements doivent préalablement être examinés et approuvés par l'Ordinaire.

Les conférences sur l'action populaire chrétienne ou sur quelque autre sujet ne pourront être données par aucun prêtre ou clerc sans la permission de l'Ordinaire du lieu. Tout langage qui pourrait inspirer au peuple l'aversion envers les classes supérieures est et doit être considéré comme tout à fait contraire au véritable esprit de la charité chrétienne. De même, il faut réprouver dans les publications catholiques toute façon de parler qui, s'inspirant d'un esprit de nouveauté malsaine, tournerait en dérision la piété des fidèles et inciterait à une nouvelle orientation de la vie chrétienne, à de nouvelles directions de l'Eglise, à de nouvelles aspirations de l'âme moderne, à une nouvelle vocation sociale du clergé, à une nouvelle civilisation chrétienne et autres choses semblables.

Les prêtres, surtout les jeunes, bien qu'ils agissent de façon louable en allant au peuple, doivent néanmoins pro-

céder en cela avec le respect et l'obéissance dus à l'autorité et aux ordres des supérieurs ecclésiastiques. En outre, lorsqu'ils s'occupent, avec cet esprit de subordination, de l'action populaire chrétienne, leur noble but doit être celui-ci : « Arracher les fils du peuple à l'ignorance des choses spirituelles et éternelles, et, avec une bonté pleine de zèle et d'industrie, les acheminer vers une vie honnête et vertueuse ; affermir les adultes dans la foi en dissipant les préjugés qui lui sont contraires, et les exhorter à la pratique de la vie chrétienne ; promouvoir parmi le monde catholique laïque les institutions qui sont reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle de la condition des multitudes ; soutenir, pardessus tout, les principes de justice et de charité évangéliques dans lesquels trouvent un juste équilibre tous les droits et tous les devoirs de la société civile....

» Mais ayons toujours présent à l'esprit que, même au milieu du peuple, le prêtre doit conserver intact son auguste caractère de ministre de Dieu, lui qui a été mis à la tête de ses frères *animarum causâ* (*Regul. past.*, de saint Grégoire le Grand, II, paragraphe 7). Toute manière de s'occuper du peuple au détriment de la dignité sacerdotale, des devoirs et de la discipline ecclésiastique ne pourrait être que hautement réprouvée » (Lettre Encyclique du 8 Décembre 1902).

Du reste, Vénérables Frères, pour mettre une digne efficacité à ce débordement d'idées et à cette expansion de l'esprit d'indépendance, en vertu de Notre autorité, Nous interdisons absolument dès aujourd'hui et pour l'avenir à tous les clercs et prêtres de s'affilier à n'importe quelle société qui ne dépendrait pas des évêques.

D'une façon plus spéciale et nommément, Nous interdisons aux mêmes, sous peine, pour les clercs d'incapacité aux ordres sacrés et pour les prêtres de suspension *ipso facto a divinis*, de s'inscrire dans la *Ligue démocratique nationale*, dont le programme a été daté de Rome-Torrette, le 20 Octobre 1905, et dont les statuts, sans nom d'auteur, ont été imprimés dans la même année à Bologne, près de la Commission provisoire.

Telles sont les prescriptions que la sollicitude de Notre ministère apostolique exige de Nous, en une matière si importante et eu égard à la condition présente du clergé d'Italie. Et maintenant, Vénérables Frères, il ne Nous reste plus qu'à ajouter de nouveaux stimulants à votre zèle, afin que ces dispositions et prescriptions émanant de Nous aient une prompte et complète exécution dans vos diocèses. Prévenez le mal là où heureusement il ne se manifeste pas encore. Conjurez-le avec promptitude là où il est naissant, et dans les endroits où par malheur il a déjà atteint son développement, extirpez-le d'une main énergique et résolue. En

chargeant de ces devoirs votre conscience, Nous implorons de Dieu pour vous l'esprit de prudence et de force nécessaire. Et à cette fin Nous vous accordons du fond du cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 28 Juillet 1906, troisième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Le Souverain Pontife et les Evêques.
- II. — L'union des catholiques.
- III. — Les pèlerinages de Lourdes : Pèlerinage national, du 18 au 24 Août.
- IV. — Retraite : MORLAIX (*La Salette*), Retraite pour les instituteurs libres, du 26 au 30 Août.

Retraite de prêtres. — Une retraite sera donnée, du 18 au 22 Septembre, à Redon (maison des Retraites) aux membres de l'Union Apostolique de la région de Bretagne. On y acceptera aussi les prêtres étrangers à cette œuvre.

Les confrères du diocèse de Quimper qui désirent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leur adhésion, le plus tôt possible, à M. Cogneau, Grand Séminaire, Quimper.

Le prix de pension est de 3 fr. 75 par jour.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN — Mercredi, 15 Août, fête de l'Assomption de la T. Sainte Vierge. Les messes basses sont aux heures ordinaires. A 10 heures, messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A 2 h 1/2, vêpres ; sermon par M. Messager, aumônier de la Retraite ; procession du Vœu de Louis XIII, suivant le parcours de l'année dernière. Au retour, bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les séminaires.

Judi, 16 Août, fête de saint Roch, la messe de 8 heures sera dite à son autel pour demander à Dieu de préserver la ville des épidémies et des maladies contagieuses.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU — Le jour de l'Assomption, les messes et les offices sont aux mêmes heures que les dimanches. A la grand'messe, sermon par M. Cogneau, professeur au Grand Séminaire.

Après les vêpres, procession suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

— EGLISE DE NOTRE-DAME DE LOC-MARIA. — Mercredi, 15 Août, fête patronale. A 6 heures, première messe. A 10 heures, grand'messe, chantée par M. le chanoine Durand ; sermon par M. Guirriec, aumônier.

A 2 heures, vêpres, suivies de la procession paroissiale et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Nous rappelons les indulgences accordées à perpétuité au sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria (indult du 16 Novembre 1857) :

Indulgence plénière : 1° Le jour de la fête de l'Assomption, ou l'un des

jours de l'Octave ; 2° le jour de la fête de l'Immaculée Conception ou l'un des sept jours qui suivent ; 3° le 4^e dimanche du mois de Mai. — Conditions : s'être confessé, communier, visiter l'église de Loc Maria et y prier aux intentions du Souverain Pontife. La communion peut se faire ailleurs qu'à Loc-Maria.

Indulgence partielle de 100 jours pour toute visite à l'église de Loc-Maria, quelque jour que ce soit.

Ces indulgences sont applicables aux défunts.

Retraites ecclésiastiques. — En ce moment s'achève la deuxième retraite pastorale. Présidée comme la première par Mgr l'Evêque assisté, cette semaine, de M. le Vicaire général Corriveau, elle a été suivie par 260 prêtres ; ce qui donne pour les deux séries le chiffre de 540 retraitants, plus de la moitié du clergé diocésain.

Le prédicateur, M. le chanoine Guiraud, possède la vraie éloquence, celle qui vient du cœur et d'un cœur d'apôtre, pénétré de l'esprit surnaturel, brûlant du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Sa parole nette, simple et toujours distinguée, nourrie d'Ecriture sainte et de science ascétique, éclaire, touche et surtout édifie.... En faisant ses adieux, M. le chanoine Guiraud a bien voulu nous dire que des 56 retraites pastorales qu'il a données celles de Quimper lui laisseraient un souvenir particulièrement cher ; les prêtres bretons, ses auditeurs, se rappelleront avec une émotion égale l'excellent missionnaire aveugle et lui présentent ici, par notre plume, leurs remerciements les plus sincères.

En même temps que le prédicateur expose les vérités doctrinales et les considérations mystiques où le prêtre trouve les règles d'une vie personnelle plus sainte, il appartient à l'Evêque de donner à son clergé les conseils qu'il juge utiles pour la bonne administration des paroisses, le succès du ministère sacerdotal, le maintien et le développement de l'esprit chrétien dans les populations. Monseigneur l'a fait avec autant de netteté que de force, montrant surtout la nécessité urgente des œuvres d'instruction, écoles et catéchismes pour les enfants ; de préservation, de défense et de formation chrétienne, patronages, cercles d'études, associations pour les jeunes gens et les hommes faits. En rappelant que le bien des âmes doit être, avant tout, le but de toutes ces œuvres, paroissiales ou diocésaines, il a déterminé les conditions de leur bon fonctionnement, insisté sur la nécessité d'une direction sûre, de la soumission aux supérieurs ecclésiastiques, du recours à l'autorité compétente pour tout ce qui touche à la doctrine dont il est, dans son diocèse, le gardien responsable. Ce droit et ce devoir de direction et de surveillance de l'Evêque viennent d'être rappelés, en termes très formels, par le Souverain Pontife dans sa récente Encyclique aux évêques d'Italie. Le bon ordre, l'intérêt du bien l'exigent : soyons unis dans le respect de la hiérarchie, c'est une condition essentielle pour être forts contre nos ennemis et obtenir que Dieu bénisse et féconde nos efforts.

Monseigneur a aussi parlé dans ses conférences de cette question actuelle, particulièrement angoissante, de la Séparation et de la nouvelle organisation qui permettra d'assurer l'exercice du culte dans les paroisses... L'Evêque a mis tous ses soins à réunir les données nécessaires pour la solution de ce grave problème, à étudier les divers plans proposés ; mais la direction définitive est subordonnée à la décision souveraine qui viendra de Rome. Attendons avec confiance et ici encore, ici surtout, soyons unis.

Ces avis, qui empruntent aux circonstances présentes une gravité exceptionnelle, ont été écoutés de tous avec une religieuse déférence et seront suivis avec une entière docilité. Eclairés et guidés par la voix de leur évêque, qui se dépense sans compter pour le bien de son diocèse, les prêtres se mettront avec une nouvelle ardeur à l'œuvre aujourd'hui si difficile du saint ministère. Sanctifiés eux-mêmes, ils travailleront avec une nouvelle ardeur à la sanctification des autres. Que les fidèles, de leur côté, se serrent autour de leurs pasteurs et qu'ils acceptent docilement leurs leçons et leurs conseils ; ainsi les fruits de la retraite leur seront communiqués à eux-mêmes avec abondance.

VANNES. — Concours gymnastique des patronages. — Cette fête a eu lieu le dimanche 29 Juillet. Quinze sociétés avaient répondu à l'invitation du Comité vannetais et ont pris part au concours. Notre département du Finistère y a figuré avec honneur, grâce aux délégations envoyées par cinq de nos patronages, à savoir : Brest (Saint-Louis), Morlaix, Landerneau, Ploudalmézeau et Quimper.... On a beaucoup admiré la souplesse, la vigueur musculaire, l'aisance de ces jeunes gens et de ces enfants dans leurs divers exercices, puis dans les manœuvres d'ensemble et les défilés, comme aussi la discipline parfaite et la docilité des différents groupes.

Nous tenons surtout, avec la *Semaine religieuse* de Vannes, à faire remarquer le caractère chrétien de ce concours. Non seulement ces diverses sociétés avaient pour guides leurs présidents respectifs ; presque toutes étaient accompagnées par leurs aumôniers directeurs. Et elles ont fièrement accompli le devoir chrétien du dimanche. A la messe dans l'église de Saint-Patern, l'attitude de chacun et l'accent du *Credo* montrèrent que l'habitude pratique de la foi n'a pas cédé chez eux soit à la forfanterie soit au respect humain. Le soir à la cathédrale, tous s'affirmèrent encore simplement et sincèrement chrétiens en chantant d'une seule voix le cantique : *Nous voulons Dieu*. On sentait à les écouter qu'ils sauront lui garder la fidélité du cœur. Aussi Sa Grandeur Mgr l'évêque de Vannes qui, avec le sénateur maire, M. Riou, et M. de l'Estourbeillon, député, avait présidé les exercices sur l'esplanade de la Garenne, ne put s'empêcher de féliciter cette belle jeunesse réunie dans sa cathédrale.

« Je suis heureux, leur dit-il, de vous remercier du spectacle que

vous nous donnez en ce moment, après vous avoir applaudis tout à l'heure. Vous le voyez, l'Eglise votre mère ne se désintéresse en rien de tout ce qui concerne ses enfants. Toute à tous, elle veille sur vous et désire votre bien, car elle vous aime. Elle a pour devoir de vous élever de plus en plus vers Dieu, de qui vous tenez votre âme et votre corps. Vos progrès dans la vigueur corporelle ont droit à sa sollicitude comme vos progrès dans la vertu ; elle les encourage et les bénit. C'est bien ce que vous avez compris. Chrétiens avant tout, dociles à vos prêtres, fiers de votre foi, vous avez montré dès ce matin que vous l'êtes ; vous en donnez ce soir une nouvelle preuve. Mais, pendant toute cette journée, vous avez également proclamé, par vos exercices physiques, que chrétiens vous n'entendez être au-dessous de personne pour l'énergie des muscles et la vigueur des poitrines.

« En même temps, aux yeux de tout le monde, en montrant ce que vous êtes vous-mêmes, vous avez prouvé que nos patronages ne sont pas de simples garderies pour la jeunesse, mais que nous savons y former des hommes solides en même temps que des chrétiens sincères. D'autres ne semblent connaître que le corps ; nous, nous ne négligeons ni le corps ni l'âme. Si un ancien a pu dire que la perfection de l'homme est d'avoir une âme saine dans un corps sain, l'Eglise accepte sa maxime. Et seule elle sait, seule elle peut la réaliser. C'est pourquoi nous vous disons : ayez soin de vos corps, donnez-leur la souplesse et la vigueur, mais ayez surtout grand soin de votre âme, dans l'intérêt même de votre corps. N'abandonnez pas votre corps à la mollesse et au vice dégradant, et gardez à votre âme toute son énergie surnaturelle... »

Le lendemain matin, au point du jour, la plupart de ces jeunes gens s'en allaient en pèlerinage à Sainte-Anne, plusieurs à pied... La journée s'est terminée gaiement par une promenade en bateau sur le golfe du Morbihan.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT (suite).

La rentrée des Facultés catholiques. — Les familles dont les enfants terminent les études secondaires se posent dès maintenant la question de l'Université à choisir pour leurs études supérieures.

« La question, dit la *Semaine religieuse* de Lyon, ne saurait être embarrassante pour les parents qui ont confié déjà leurs enfants à l'enseignement libre et catholique. Les motifs qui les avaient déterminés pour le collège chrétien restent les mêmes, au lendemain du collège, pour le choix de la Faculté catholique, puisque, aussi bien, l'œuvre de l'éducation intellectuelle et morale du jeune homme, au lieu de s'achever avec l'enseignement secondaire, ne fait qu'entrer dans sa phase décisive au seuil de l'enseignement supérieur. Nous nous plaçons à espérer que, chez les parents chrétiens, la fermeté de la foi et des croyances, comme la logique

de la situation où ils s'étaient délibérément placés par leur détermination première, auront aisément raison de tous les sophismes qu'ils peuvent entendre ou lire et de toute tentation de défection, d'où qu'elle puisse venir ; car, refuser la Faculté catholique quand on a opté pour le collège chrétien, n'est-ce pas se donner un démenti à soi-même, répudier l'enseignement chrétien après lui avoir donné sa confiance et désertir une liberté si chèrement conquise il y a trente ans et qu'on voulait si noblement servir ? »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Echos religieux de la Bretagne** (*Mouez dudiuz kantikou Breiz-Izel*). — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs ce nouvel ouvrage de M. Charles Collin, l'organiste distingué de la Cathédrale de Saint-Briec. Les recueils du même genre que l'auteur a déjà publiés, et dans lesquels la richesse de l'harmonisation font admirablement ressortir ce qu'il y a de délicat, d'exquis dans la plupart de nos mélodies bretonnes, ont trouvé bon accueil près des amateurs de la belle et bonne musique. Le meilleur éloge que nous puissions faire du nouveau recueil, c'est de dire qu'il est, en tous points, digne des précédents et qu'il fait le plus grand honneur au talent si justement apprécié de l'habile compositeur qu'est M. Charles Collin.

Le volume est en vente, au prix de 5 francs, chez l'auteur et chez les marchands de musique de la région.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'*Osservatore Romano* du 3 Août a publié un *motu proprio* de Sa Sainteté sur la nécessité pour les évêques de consulter la S. Congrégation des Evêques et Réguliers avant de fonder ou de laisser fonder dans leurs diocèses des instituts religieux nouveaux.

Le 4 Août, on a célébré au Vatican l'anniversaire de l'élection du Pape, qui a eu lieu le 4 Août 1903.

Pie X a reçu, pendant la journée, de nombreux télégrammes de toutes les parties du monde catholique.

Toutefois, la cérémonie commémorative a été renvoyée au 9 Août, anniversaire du couronnement. Il y a eu, ce jour-là, chapelle papale à la Sixtine.

Lundi, 6, Pie X a reçu en audience particulière le cardinal Vincent Vannutelli, qui partira le 10 Août pour présider, comme légat pontifical, le congrès eucharistique international de Tournai.

FRANCE. — **La Séparation.** — Du journal *La Croix* :

« La publication des instructions pontificales (relatives aux affaires de France) est toujours prochaine.... On pense dans les milieux bien informés qu'elle ne sera pas retardée au delà de la première quinzaine de ce mois. D'après quelques journaux, le

document serait arrivé à Paris depuis déjà plusieurs jours. Renseignements pris, ces informations sont inexactes. »

— **Épiscopat.** — Une dépêche de Lille au même journal « annonce comme certaine la nomination de M. l'abbé Lobbedey, vicaire général de Cambrai, à l'évêché de Moulins ».

M. Lobbedey est chanoine honoraire de Quimper.

Mgr Dubourg serait, sans doute, nommé archevêque de Rennes, comme le bruit en avait déjà couru.

Ceux qu'on chasse. — Les nombreuses fermetures d'écoles que nous avons signalées soulèvent partout de nombreuses protestations. Dans l'une des plus énergiques, émanée de l'association amicale des anciens élèves des Frères des Ecoles chrétiennes d'Epernay, nous relevons le passage suivant, qui est un bel éloge des proscrits et fait ressortir tout l'odieux et le sectarisme de la proscription.

Quand des gouvernants frappent une catégorie de citoyens, qu'il les oblige moralement à l'exil, qu'il en fait des bannis, la conscience publique a le droit de se demander :

Qu'ont-ils fait ?

Ce que les Frères des Ecoles chrétiennes ont fait, le voici :

Après avoir inventé, il y a deux siècles et demi, l'instruction populaire gratuite, ils sont restés depuis lors les instituteurs les plus dévoués et les plus éclairés des enfants du peuple.

Ceux qui connaissent un peu l'histoire de l'enseignement dans notre pays savent que l'Université officielle leur a emprunté la plupart de ses méthodes.

Les Frères innovaient et l'enseignement public suivait.

Victor Durny, le grand ministre de l'Instruction publique, n'avouait-il pas avoir pris chez eux l'idée de ses réformes qui tendaient à rendre l'enseignement universitaire plus pratique ?

On doit à l'Institut des Frères l'enseignement commercial, agricole, industriel.

Tout récemment, en 1900, les Frères obtenaient à l'Exposition *soixante récompenses* dont quatre grands prix, quatorze médailles d'or et vingt et une médailles d'argent.

Ils forcent l'estime de leurs pires adversaires. La Convention déclarait solennellement « qu'ils avaient bien mérité de la patrie ».

M. Buisson, rappelant les services rendus par l'Institut des Frères à la cause de l'éducation populaire, a dit un jour : « Nous ne serons jamais des ingrats ».

Nous retenons cette hypocrisie et ce mensonge comme le plus beau des éloges.

Nos missionnaires. — Il y a quelques jours, avaient lieu à Rome les funérailles du R. P. Forestier, Mariste français, décédé à l'âge de 85 ans.

Originaire du diocèse de Clermont, le P. Forestier fit ses études.

à Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre par Mgr Affre, en 1846 et entra dans la Société de Marie en 1848. Il ne tarda pas à être désigné pour l'évangélisation des peuplades, alors anthropophages, de la Nouvelle-Calédonie.

Tout en travaillant avec un zèle héroïque à répandre la foi chrétienne, il ne négligeait pas les intérêts de la mère-patrie. Le 24 Septembre 1853, il avait la joie de signer avec l'amiral Febvrier des Pointes la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France, qui doit au patriotisme des missionnaires Maristes la plupart de ses colonies océaniques. Le regretté défunt était le dernier survivant des signataires de cet acte historique.

Envoyé en France, en 1864, pour y défendre, près du gouvernement impérial, sa chère mission calédonienne menacée par les fantaisies et l'hostilité d'un gouverneur phalanstérien qui prétendait administrer la colonie d'après les utopies fouriéristes, il eut la bonne fortune de faire triompher la cause de la justice et de la religion, rendant ainsi d'inappréciables services à l'Eglise naissante d'Océanie.

Destruction des insectes nuisibles. — La *Station Entomologique*, récemment annexée au Laboratoire de Zoologie de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement aux Agriculteurs et aux Horticulteurs tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Il suffit d'écrire à M. J. GUITEL, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes en lui envoyant le nom de l'insecte à détruire ou, à défaut, quelques échantillons de cet insecte.

BIBLIOGRAPHIE

Essai d'un système de Philosophie catholique (1830-1831), par F. DE LA MENNAIS. Ouvrage inédit, recueilli et publié d'après les manuscrits, avec une Introduction, des Notes et un Appendice, par Christian MARÉCHAL, agrégé de philosophie. 1 vol. grand in-16 de xxxviii-432 pages. (BLOND et C^{ie}, éditeurs.)

Quelle était exactement la pensée philosophique et doctrinale de La Mennais catholique, dans cette féconde période de 1824 à 1832 qui sépare le dernier volume de l'*Essai sur l'Indifférence* du célèbre voyage à Rome des pèlerins de Dieu et de la liberté ?... La publication de M. Christian Maréchal, résultat de patientes recherches et d'une minutieuse comparaison des manuscrits, nous donne, pour la première fois, cet *Essai d'un système de Philosophie catholique* conçu, pensé, écrit de 1824 à 1831. On pourra donc enfin mesurer désormais en connaissance de cause la distance qui sépare les idées philosophiques du La Mennais de 1830, de celles du La Mennais de 1840, auteur de l'*Esquisse d'une Philosophie*. Ajoutons que cette publication s'adresse à d'autres lecteurs que les érudits, les historiens et les philosophes ; elle contient des éléments vivants, actuels, utilisables ; elle vient par conséquent à son heure : à notre époque où la pensée chrétienne, animée d'une vitalité nouvelle, est toute la force et tout l'espoir d'une société en péril, chacun voudra savoir comment un penseur tel que La Mennais avait conçu une *philosophie catholique*.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* ; Lettre Encyclique de Notre T. S. Père le Pape Pie X aux Archevêques et Evêques de France.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Quimper ; L'enseignement au presbytère ; Château-neuf-du-Faou ; Plogoff ; Le Mois et les fêtes de sainte Anne à

Paris ; Hennebont ; L'Eglise du Sacré-Cœur.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; Invocation à saint Joachim ; La décision pontificale relative à la France ; Les tribunaux et les attaques contre le clergé ; Ces obscurantistes ! L'Enseignement qui tue ; Chez les nègres d'Afrique.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Août. — 11^e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, PÈRE DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Joachim, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 20. — S. Bernard, Abbé, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 21. — S^{te} Jeanne Françoise F. de Chantal, Veuve. Double. Blanc.

Mercredi, 22. — Octave de l'Assomption. Double. Blanc.

Jeudi, 23. — S. Philippe Béniti, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 24. — S. BARTHELEMY, APÔTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Samedi, 25. — S. Louis, Roi de France, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 26. — 12^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Lesneven du 17 au 23 Août.
Calvaire de Landerneau du 24 au 31 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. A l'occasion de la note parue dans le dernier numéro de Notre *Semaine religieuse*, relative à la décision prise par le Congrès sillonniste de Brest, le 5 Août courant, de poursuivre l'Evêque de Quimper devant la Congrégation des Evêques et Réguliers, certains doutes se sont élevés et quelques démentis ont été donnés.

Notons d'abord que l'Agence Havas, toute la presse régionale et la presse parisienne ont donné cette décision comme absolument certaine.

M. Marc Sangnier, de tous le mieux informé, a déclaré, dans une première lettre adressée à la *Croix* (9 Août) et dans une seconde insérée par le *Matin* (11 Août), que le Congrès de Brest n'avait ni voté, ni même proposé une pareille mesure.

L'*Univers*, renchérissant sur ces dires, écrit dans son numéro du 12 Août : « Cette communication (de la *Semaine religieuse* de Quimper) est, d'ailleurs, sans objet, puisque le « Sillon », on le sait, n'a jamais eu l'intention de déférer l'ordonnance de Mgr l'Evêque de Quimper à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers ».

Malgré toutes ces dénégations, Nous affirmons catégoriquement que, au Congrès sillonniste de Brest, il y a eu une décision prise contre l'ordonnance de l'Evêque de Quimper. A la vérité, le vote n'a pas eu lieu dans l'assemblée générale du soir, ce qui eût été impossible, ni même dans la réunion du matin, spéciale aux membres du « Sillon », mais immédiatement après celle-ci, dans les bureaux du Congrès.

Un correspondant, dont la bonne foi ne peut être révoquée en doute, nous écrit, en effet : « Dimanche matin, à l'issue de la réunion tenue par le « Sillon » à la salle de la Bourse du Commerce, M. A. B., rédacteur à l'*Ouest-Eclair*, qui avait fait partie du bureau, s'est présenté chez moi et m'a dit : « Je viens de faire connaître à notre confrère L., correspondant des journaux de Paris, que le « Sillon » a décidé de traduire Mgr Dubillard devant la Congrégation des Evêques et Réguliers, à Rome. J'ai cru devoir venir vous en informer et vous demander, si vous voyez D., correspondant de l'Agence Havas, de l'en aviser également... Plusieurs fois, M. A. B. m'a confirmé, depuis, cette décision. »

Nous pourrions donner le nom de Notre correspondant et celui des journalistes dont il invoque le témoignage. La chose Nous paraît superflue, pour le moment du moins. Il

suffit que Nous ayons fourni ces renseignements à ceux qui paraissent croire que les Sillonnistes n'ont pas même eu l'idée ou l'intention de déférer l'Evêque de Quimper aux Congrégations romaines pour son ordonnance du 1^{er} Août 1906.

II. L'examen des prêtres ordonnés avant le 1^{er} Janvier 1896, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, aura lieu non le mardi 25 Septembre, comme il avait été annoncé d'abord, mais le *mardi 2 Octobre*.

III. Nous renouvelons l'avertissement que Nous avons donné, dans la *Semaine* du 3 Août, aux supérieurs des douze établissements scolaires fermés dans Notre diocèse par arrêtés du 13 Juillet.

Nous continuons à Nous occuper de cette grave affaire, et Nous avons pris, il y a quelques jours, une décision ferme à ce sujet. Nous prions les supérieurs des établissements en question de ne point s'émouvoir et de préparer la rentrée comme d'habitude, et pour le jour indiqué lors de la distribution des prix.

D'ici quelque temps, mais avant le 2 Septembre, Nous serons en mesure de leur communiquer les renseignements nécessaires pour les mettre à l'abri, après la rentrée, de toute expulsion administrative ou judiciaire.

Nous recommandons d'une façon toute particulière cette importante affaire aux prières de Nos chers diocésains.

IV. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Grall, recteur de Saint-Ségat, décédé le 11 Août.

LETTRE ENCYCLIQUE

de Notre Saint-Père le Pape PIE X

AUX ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DE FRANCE

VÉNÉRABLES FRÈRES

Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous venons Nous acquitter aujourd'hui d'une très grave obligation de Notre charge, obligation assumée à votre égard lorsque Nous annonçâmes, après la promulgation de la loi de rupture entre la République française et l'Eglise, que Nous indiquerions, en temps opportun, ce qui Nous paraissait devoir être fait pour défendre et conserver la religion dans votre patrie. Nous avons laissé se prolonger jusqu'à ce

jour l'attente de vos désirs, en raison, non seulement de l'importance de cette grave question, mais encore et surtout de la charité toute particulière qui Nous lie à vous et à tous vos intérêts, à cause des inoubliables services rendus à l'Eglise par votre nation.

Après avoir condamné, comme c'était Notre devoir, cette loi inique, Nous avons examiné, avec le plus grand soin, si les articles de ladite loi Nous laisseraient au moins quelque moyen d'organiser la vie religieuse en France, de façon à mettre hors d'atteinte les principes sacrés sur lesquels repose la sainte Eglise. A cette fin, il Nous parut bon de prendre également l'avis de l'épiscopat réuni et de fixer, pour votre assemblée générale, les points qui devaient être le principal objet de vos délibérations. Et maintenant, connaissant votre manière de voir, ainsi que celle de plusieurs cardinaux, après avoir mûrement réfléchi et imploré, par les plus ferventes prières, *le Père des lumières*, Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer, de Notre autorité apostolique, la délibération presque unanime de votre assemblée.

C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles, telles que la loi les impose, Nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées, sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise.

Mettant donc de côté ces associations, que la conscience de Notre devoir Nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'association à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menacent.

A coup sûr, rien ne Nous préoccupe, rien ne Nous tient dans l'angoisse autant que ces éventualités ; et plutôt au Ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi Nos fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves ! Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans les dites associations, en pleine sécurité : vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, sans amener la perte de l'Eglise de France.

Il vous reste donc à vous, Vénérables Frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux. Nous ne vous ferons jamais, en chose si

importante et si ardue, attendre Notre concours. Absent de corps, Nous serons avec vous par la pensée, par le cœur, et Nous vous aiderons, en toute occasion, de Nos Conseils et de Notre autorité. Ce fardeau que Nous vous imposons, sous l'inspiration de Notre amour pour l'Eglise et pour votre patrie, prenez-le courageusement et confiez tout le reste à la bonté prévoyante de Dieu dont le secours, au moment voulu, Nous en avons la ferme confiance, ne manquera pas à la France.

Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres, les récriminations des ennemis de l'Eglise, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise de France ; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à la religion ; que la forme de République en France Nous est odieuse et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses ; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a sans difficultés accordé à d'autres !

Ces récriminations et autres semblables qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons, d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation comme des faussetés ; et il vous incombe à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous les hommes de bien, de les réfuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants.

En ce qui regarde l'accusation spéciale contre l'Eglise d'avoir été, ailleurs qu'en France, plus accommodante dans un cas semblable, vous devez bien expliquer que l'Eglise en a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations, et parce que surtout les divines attributions de la hiérarchie étaient, dans une certaine mesure, sauvegardées. Si un Etat quelconque s'est séparé de l'Eglise en laissant à celle-ci la ressource de la liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a, sans doute et à plus d'un titre, agi injustement ; mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Eglise une situation entièrement intolérable.

Or, il en est tout autrement aujourd'hui en France : là, les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi non de séparation mais d'oppression. Ainsi ils affirmaient leur désir de paix, ils promettaient l'entente, et ils font à la religion du pays une guerre atroce, ils jettent le brandon des discordes les plus violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre les autres, au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.

Sûrement, ils s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. Mais quiconque examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'Encyclique *Vehementer Nos*, saura reconnaître si Nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir

supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et déclarons ne pouvoir les franchir, ou si, plutôt, la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.

Ainsi donc que les hommes catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent, pour l'Eglise, selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditeuse et violente. Ce n'est point par la violence mais par la fermeté qu'ils arriveront, en s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis ; qu'ils comprennent bien, comme Nous l'avons dit et le répétons encore, que leurs efforts seront inutiles s'ils ne s'unissent pas dans une parfaite entente pour la défense de la religion.

Ils ont maintenant Notre verdict au sujet de cette loi néfaste : ils doivent s'y conformer de plein cœur ; et quels qu'aient été jusqu'à présent, durant la discussion, les avis des uns ou des autres, que nul ne se permette, Nous les en conjurons tous, de blesser qui que ce soit, sous prétexte que sa manière de voir était la meilleure. Ce que peuvent l'entente des volontés et l'union des forces, qu'ils l'apprennent de leurs adversaires ; et de même que ceux-ci ont pu imposer à la nation le stigmate de cette loi criminelle, ainsi les nôtres, par leur entente, pourront l'effacer et le faire disparaître.

Dans la dure épreuve de la France, si tous ceux qui veulent défendre, de toutes leurs forces, les intérêts suprêmes de la patrie, travaillent comme ils le doivent, unis entre eux, avec leurs évêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité première. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs : aussi chercherons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie, la Vierge Immaculée, le secours de la divine Bonté.

Comme gage des dons célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur à Vous, Vénérables Frères, et à toute la nation française, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 Août, fête de saint Laurent, martyr, de l'an MCMVI, quatrième de Notre Pontificat.

PIUS, PP. X.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — L'union des catholiques.
- II — Les pèlerinages de Lourdes : Pèlerinage national, du 18 au 24 Août ;
Pèlerinage diocésain, du 9 au 15 Septembre.
- III. — Retraite : MORLAIX (*La Salette*), Retraite pour les instituteurs libres, du 26 au 30 Août.

La neuvaine annuelle de l'Œuvre de N.-D. de Salut, en union avec le Pèlerinage national, aura lieu, à Quimper, du 20 au 28 Août. Le choix des prières est libre ; on recommande une dizaine de chapelet et trois invocations à N.-D. de Lourdes : pour l'Eglise, la France et les malades.

La neuvaine se terminera, le mardi 28, par une réunion dans la chapelle des Ursulines. Messe à 7 h. 1/2. Instruction et bénédiction du Saint-Sacrement. (Indulgence plénière.)

Monseigneur l'Evêque part, ce soir (vendredi), pour Besançon où il fera, dimanche prochain, fonction de prélat assistant au sacre de Mgr Labeuche, évêque nommé de Belley. La cérémonie, annoncée d'abord pour le samedi 8 Septembre, a dû être avancée et, bien que ce changement de date contrarie d'autres projets, notre évêque n'a pas cru pouvoir refuser l'invitation pressante de Mgr Labeuche, son compatriote, qui, après avoir été son élève au Grand-Séminaire de Besançon, fut ensuite — pendant six ans — son collègue comme vicaire général.

Nécrologie. — Nous avons appris avec un douloureux regret la mort de M. Grall, recteur de Saint-Ségat, prématurément enlevé à l'âge de 52 ans.

Né à Plouguerneau le 10 Avril 1854, M. Grall (Jean) fut ordonné prêtre le 10 Août 1879 et nommé, le 7 Décembre suivant, vicaire à Lesneven. Pendant près de dix-neuf ans, il exerça le saint ministère dans cette importante paroisse où son souvenir est encore aujourd'hui bien vivant. Devenu, le 1^{er} Octobre 1898, recteur de Saint-Ségat, il s'y fit en peu de temps apprécier par ses sérieuses qualités d'esprit et de cœur qui lui avaient gagné, comme à Lesneven, l'affection estimée et la confiance de tous... Depuis un an environ, sa santé laissait à désirer ; lui, plein de courage, continuait à vaquer aux soins du ministère paroissial, acceptait même encore, nous dit-on, de travailler à des retraites ou à des missions pour lesquelles il était beaucoup demandé... Cependant ses forces diminuaient à vue d'œil ; le pieux malade comprit que la fin approchait... Il s'est éteint, plein de foi et de résignation, le samedi 11 Août.

R. I. P.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous recevons une notice biographique plus étendue sur le regretté M. Grall.
Nous la publierons dans notre prochain numéro.

QUIMPER. — Ligue patriotique des Françaises (*Action Libérale Populaire*). — « Le Comité de Quimper, au nom de ses 7.000 adhérentes, proteste avec indignation et douleur contre le décret qui ferme 12 de nos établissements congréganistes et veut enlever le bienfait de l'éducation chrétienne à plus de 4.000 enfants.

• Il s'associe à la superbe lettre de son Evêque pour pleurer en voyant, contre toute justice, fouler aux pieds les droits les plus sacrés des religieux et des religieuses. Il assure ceux-ci de ses sentiments de respect, de reconnaissance et de regret.

• Il proteste contre ce nouvel attentat à la liberté des pères de famille ; dans un pays libre, chacun ne devrait-il pas avoir le droit de faire élever ses enfants selon ses principes ?

• Monseigneur nous demande l'union pour reconstituer des écoles. Il nous demande de lutter avec lui pour la liberté qui ne meurt pas. Tous les membres de la Ligue patriotique des Françaises lui promettent de le suivre dans cette lutte, de le soutenir dans toute la mesure de leur pouvoir. Toutes, nous mettrons nos enfants dans les écoles qu'il *maintiendra* ou dans celles qu'il *reconstituera*.

« Mères chrétiennes, qu'avons-nous de plus cher au monde que l'âme de nos enfants ? Faisons tout pour les défendre contre la Franc-Maçonnerie qui veut nous les arracher ! gardons-les au Christ !

• LE COMITÉ. »

Monseigneur l'Evêque, très touché des sentiments exprimés par les membres de la Ligue patriotique des Françaises, leur en exprime, par la voie de la *Semaine religieuse*, sa vive reconnaissance.

L'enseignement au presbytère. — Nous avons déjà dit un mot de cette question dans la *Semaine religieuse* (n° du 8 Juin 1906). A la demande de plus amples éclaircissements qui nous a été faite nous ne pouvons mieux répondre qu'en reproduisant la note suivante, publiée par la *Revue d'organisation et de défense religieuse* :

« Une décision ministérielle a supprimé aux ecclésiastiques la faculté qu'ils avaient, en vertu de la loi de 1850, de recueillir chez eux jusqu'à quatre élèves pour les instruire et préparer leur entrée au petit séminaire.

Mais s'ensuit-il qu'un curé ne puisse plus donner des leçons particulières à des jeunes gens de sa paroisse ou d'ailleurs, soit chez lui, soit au domicile de leurs parents ?

Nous ne connaissons aucun texte qui édicte pareille interdiction. C'est pourquoi nous estimons que les curés et les vicaires peuvent, comme tous les autres citoyens, se charger de l'instruction

d'enfants ou de jeunes gens de leur choix, à la condition que cet enseignement consiste en leçons particulières et ne présente pas la forme d'un établissement organisé.

L'établissement organisé est celui où des enfants de *différentes familles* sont *habituellement* réunis en vue de leur instruction.

A supposer même que ce privilège des ministres des cultes reconnus n'existât plus, il n'en faudrait pas conclure qu'il est défendu de donner des leçons aux futurs séminaristes.

Il est vrai que les ecclésiastiques ne pourraient plus faire la classe à quatre, ni à trois, ni même à deux élèves en même temps, à moins que les étudiants ne soient frères. Mais ils peuvent continuer à donner des leçons à autant d'élèves qu'ils le veulent, en les prenant l'un après l'autre.

Il importait de faire cette remarque pour que les prêtres qui s'emploient avec zèle au recrutement du clergé ne soient pas arrêtés dans leurs efforts si précieux.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — Pardon de Notre-Dame des Portes, les 25 et 26 Août.

Samedi 25, le matin, messes à la chapelle à 6 heures et à 10 heures. Le soir, à 5 heures, la procession part de l'église paroissiale pour se rendre à la chapelle, où l'on chante les vêpres.

A 8 heures, procession aux flambeaux.

La chapelle des Portes reste ouverte toute la nuit, ainsi que l'église paroissiale où des prêtres se tiennent à la disposition des pèlerins pour les confessions.

Dimanche 26 Août. — La première messe est dite à 3 heures ; puis les messes se succèdent d'heure en heure jusqu'à 8 heures inclusivement. — A 10 h. 1/2, grand'messe ; sermon.

A 3 heures, vêpres suivies de la procession et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement, à l'église paroissiale.

Le *Samedi 8 Septembre*, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, « petit Pardon » de N.-D. des Portes : grand'messe à 10 h. 1/2 ; vêpres à 3 heures.

N. B. Le jour du grand Pardon et pendant l'octave, les fidèles qui visitent la chapelle des Portes et y prient aux intentions du Souverain Pontife peuvent gagner (aux conditions ordinaires : confession et communion) une indulgence plénière.

Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite à la chapelle.

PLOGOFF. — Pardon de Notre-Dame du Raz, le dimanche 26 Août. — La première messe sera dite (sous l'abri élevé près de la statue de N.-D. des Naufragés) à 5 heures ; seconde messe à 7 heures.

A 9 heures 1/2, la procession partira de la chapelle de Saint-Michel pour se rendre à l'abri. A 10 heures, grand'messe chantée

par M. le chanoine Peyron ; sermon par M. le chanoine Abgrall.
A 2 heures, vêpres.

Le lendemain, lundi, à 10 heures, messe à Notre-Dame des Naufragés.

Le Mois et les fêtes de sainte Anne à Paris. — On dit que Paris n'est qu'une ville de perdition. Cela n'est pas exact ; nous en avons pour garant l'affluence des âmes pieuses dans les divers sanctuaires privilégiés de la capitale : le Sacré-Cœur, Notre-Dame des Victoires, toute l'année ; Saint-Joseph, pendant le mois de Mars, et l'église de Sainte-Anne, surtout pendant le mois de Juillet.

Ce dernier centre de dévotion ne date guère que de dix ans et déjà les foules se pressent en grand nombre dans l'église récemment élevée en l'honneur de la glorieuse Mère de Marie et, par conséquent, l'aïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ...

Mais aux Bretons surtout revient la bonne part dans ces fêtes de leur sainte Patronne. Il ne peuvent pas, tous, faire leur pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray ; ils se rendent en foule au pèlerinage de Sainte-Anne de Paris. C'était vraiment pittoresque de voir ces anciens et si beaux costumes de Bretagne, qu'ils abandonnent trop promptement, hélas ! à Paris. C'était touchant de les entendre chanter en breton, les louanges de leur bonne Mère. Comme ils étaient fiers de porter à la procession leurs bannières, la statue et les Reliques de leur Patronne !

A ces grands pèlerinages il faut joindre des groupes nombreux de fidèles de tout âge et de toute condition venant les mardis, matin et soir, sous la conduite de leurs curés, invoquer sainte Anne et célébrer ses louanges. Il faut surtout nommer les paroisses de Ménilmontant, du Grand-Montrouge et de Choisy-le-Roi, qui vinrent chanter à Sainte-Anne les vêpres paroissiales du dimanche.

Il faut donner une mention spéciale aux démonstrations d'amour de sainte Anne qui eurent lieu, soit le jour même de sa fête (26 Juillet), soit le dimanche suivant. On peut dire, en toute vérité, que, ces jours-là, les grands offices durent être renouvelés toute la journée, afin de satisfaire la piété des foules qui se succédaient continuellement.

Il est donc vrai de dire que la dévotion à la glorieuse mère de la Très Sainte Vierge grandit de plus en plus dans Paris et dans la banlieue de Paris, comme elle grandit en Provence, en Bretagne et au Canada. N'y a-t-il pas là une raison d'espérance pour la France et l'Eglise ?

HENNEBONT. — Ecole d'Agriculture. — 27 élèves ont subi avec succès les examens de fin d'année.

Les principaux lauréats sont : dans le 1^{er} Cours, Maurice Le-coq, de Tillières-sur-Avre (Eure) ; Ange Boucher, de Kerentrech-

Caudan (Morbihan) ; Ange Monnier, de Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord) ; dans le 2^e Cours, Sébastien Le Gac, de Plonévez-Porzay (Finistère), et Louis Legrand, de Lochrist (Morbihan).

La rentrée prochaine est fixée au Lundi 1^{er} Octobre.

Pour recevoir le programme des études et tous renseignements concernant l'admission, s'adresser à M. l'abbé Planté, directeur de de l'Ecole.

L'Eglise du Sacré-Cœur. — Le Comité du Vœu National nous prie d'insérer l'appel suivant :

« Lorsque, pendant l'année terrible, M. Legentil formula le Vœu au Sacré-Cœur qui est devenu le Vœu National, la situation paraissait désespérée ; quelques jours après, l'armistice était signé ! C'est qu'en même temps que ce Vœu répondait au besoin des cœurs qui aspiraient au secours d'En-Haut, il satisfaisait aux désirs divins dont la Bienheureuse Marguerite-Marie avait été l'humble messagère, désirs que, malheureusement, n'avaient pas écoutés nos Rois, si ce n'est trop tard, Louis XVI au Temple.

« Si, avec l'Evangile, nous devons juger de l'arbre par ses fruits, il nous faut admettre que, lorsqu'il formulait son engagement, le fervent auteur du Vœu au Sacré-Cœur allait au-devant des désirs de Dieu ; les résultats obtenus, et, en particulier, l'immense diffusion de la dévotion au Sacré-Cœur qui est partie de Montmartre, sont, en effet, la preuve indéniable que Dieu l'inspirait.

« Aujourd'hui, bien que sans analogie, la situation est poignante pour les cœurs catholiques ; aussi, est-ce plus que jamais l'heure de renouveler le vœu au Sacré-Cœur, de fléchir Dieu en priant et en réparant !

« Le monument votif de la France au Sacré-Cœur est presque terminé, mais il n'est pas achevé ; Dieu attend-il qu'il soit fini ???

« L'effort qui reste à faire est bien minime maintenant, mais il faut de toute nécessité, qu'il soit fait ; il nous faut absolument couvrir la chapelle de la Sainte-Vierge et conduire le clocher dans lequel elle se termine jusqu'à la 74^e assise sur laquelle nous pourrions alors placer avec sécurité la « Savoyarde ». Cela, il le faut, il le faut, mais nos ressources sont engagées et nos réserves épuisées !

« Nous faisons donc appel à l'inépuisable charité des Catholiques avant que la persécution leur ait imposé de trop lourdes charges.

« Nous vous demandons, pour cela, votre concours qui a toujours été si dévoué !

« Il s'agit du salut de la France dont le Sacré-Cœur est le seul espoir, mais dont il est, du moins, l'espoir assuré.

« Répétons-le à tous, à la veille d'événements qui pourraient affaiblir leur confiance : les promesses de Notre-Seigneur sont formelles, la France sera consacrée à son divin Cœur et il la comblera alors d'un déluge de grâces dont la terre entière se ressentira. Mais, comme il l'a répété aussi à la vénérable Marie de Sales-Chappuis, morte en 1875, dont l'Eglise instruit en ce moment le

procès, il faut que tout soit perdu sans ressources pour que l'on voie bien que le Salut sera venu de Lui seul. Il semble que nous allions rapidement à une situation désespérée, aussi ne saurions-nous trop répéter *que le salut est dans le Sacré-Cœur !*

• Que chacun s'en persuade, que chacun prie et répare de plus en plus, que chacun nous envoie son obole. *Nous ne demandons qu'une obole* pour l'achèvement de l'Ex-Voto National, et nous verrons bientôt, n'en doutons pas, le jour du salut sur notre chère France.

• Aidez-nous, Monsieur le Directeur, aidez-nous, et que le Sacré-Cœur vous rende votre concours en bénédictions !

Adresser les offrandes à M. Dumas, trésorier de l'Œuvre du Vœu National au Sacré-Cœur, 47, rue des Mathurins, Paris (VIII^e), ou encore à M. le Supérieur de la Basilique du Sacré-Cœur, 31, rue de la Barre, Paris (XVIII^e).

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 3^e anniversaire du couronnement de Sa Sainteté a été solennellement célébré, le 9 Août, à la chapelle Sixtine.

S. Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, a dit la messe.

Le Pape est arrivé à pied, précédé du cortège pontifical et portant la tiare et la chape précieuses. Il a assisté à la messe, au trône qui était dressé sous le baldaquin, et a donné à la fin la bénédiction papale aux nombreux assistants.

Étaient présents : 22 cardinaux, de nombreux prélats parmi lesquels NN. SS. l'archevêque de Tours et l'évêque de Pékin.

La chapelle Sixtine a exécuté merveilleusement le *Tu es Petrus* et le *Cantate Domino*, chœur à six voix, composé par Mgr Perosi pour la circonstance.

Le cardinal Rampolla faisait fonction de prêtre assistant. A ce titre, il a encensé le Pape et porté la paix du célébrant à Pie X.

Contrairement aux nouvelles de certains journaux, le cardinal est en excellente santé.

Lundi, 13 Août, le Saint-Père a reçu en audience de congé Mgr Renou, archevêque de Tours.

Invocation à saint Joachim. — Le R. P. Masquillier, de l'église Saint-Joachim à Rome, a obtenu le 28 Mai une audience de Pie X. Encouragé par la bonté du Saint-Père, il lui présenta une supplique, demandant une indulgence pour une oraison jaculatoire en l'honneur de saint Joachim : « O saint Joachim, époux de sainte Anne, Père de la Bienheureuse Vierge Marie, procurez en ce moment à vos serviteurs un secours salutaire ». Après l'avoir lue attentivement, Pie X écrivit au bas de la requête : « A tous ceux

qui réciteront cette prière, Nous accordons dans le Seigneur une indulgence de 300 jours, une fois chaque jour. »

Cette faveur a été enregistrée à la sainte Congrégation des Indulgences, le 16 Juin 1906.

La décision pontificale relative à la France. — Les journaux (qui tous ont la prétention d'être « bien informés ») continuent à donner des nouvelles contradictoires au sujet des instructions pratiques attendues en France. Nous nous en tenons aux renseignements de la *Croix*, confirmés dans leur ensemble par les principales feuilles catholiques et dont voici le résumé :

« La décision du Pape est prise. Il n'est pas probable qu'un document public (Encyclique ou Bulle) la fasse connaître. Les intéressés en auront communication en temps opportun. » La *Croix* ajoute :

« A cette information absolument certaine, nous croyons pouvoir ajouter que la décision pontificale n'est conforme ni au prétendu projet de « baptême » des associations cultuelles, ni à celui de formation d'associations canoniques harmonisables avec la loi... Je persiste à penser que les instructions, entièrement conformes à l'esprit de la dernière Encyclique, non seulement ne feront aucune allusion à la possibilité de tenter quelque *aménagement* avec la loi, suivant le terme adopté par les partisans de l'essai de la nouvelle législation, mais qu'au contraire elles enjoindront aux catholiques français d'*ignorer* les prescriptions de l'autorité civile pour s'en tenir strictement aux ordres du Saint-Siège...

« ...Par suite de la non publication — pleinement confirmée — du document pontifical, tout ce que nous avons dit précédemment d'une prochaine réunion des évêques se trouve en suspens jusqu'à nouvel ordre. Il est difficile, semble-t-il, aux évêques de se réunir avant d'avoir reçu les instructions pontificales, qui leur seront vraisemblablement adressées directement, et que rien, à l'heure actuelle, n'indique comme prochaines.

• Nous ignorons, par suite, ce qui sera fait à ce sujet. »

On comprend, certes, que les catholiques de France aient hâte de connaître les ordres décisifs de Rome ; mais ils doivent comprendre aussi et respecter la sage lenteur du Souverain Pontife, en pesant ces sages réflexions d'un écrivain du *Gaulois* :

« La parole du Pape n'est pas une parole humaine, elle se dégage des contingences politiques et sociales, et ne tient compte ni de l'opportunité ni des convenances particulières ; le Pape parle non seulement pour le temps, mais pour tous les temps.

• Ce n'est pas un chef temporel qui recherche la conciliation entre des intérêts contradictoires, c'est le représentant sur terre du divin Crucifié qui voit dans le sacrifice la suprême récompense et le but que doit se proposer la plus noble ambition, c'est le pasteur des âmes qui, de sa main ornée de l'anneau de saint Pierre, montre au clergé, aux fidèles, la voie de la justice et de la vérité.

« C'est, peut-être, pour le clergé, la voie du Calvaire et les catholiques ne sauraient donc s'en réjouir, mais tous devront des actions de grâce au Seigneur pour leur avoir donné, à l'heure précise où il devait apparaître, un Pape qui préfère l'immolation de son repos, du repos de l'Eglise, à l'immolation du devoir. L'Eglise s'enorgueillira d'être ainsi dirigée et défendue. »

...Il y a quelque temps, Pie X, recevant un prêtre éminent et lui parlant de la question française, lui disait : « Je suis Pape, je suis le vicaire de Jésus-Christ, je suis le chef des fidèles. Je ne me reconnais le droit de scandaliser personne par un acte de faiblesse ».

Le Pape est tout entier dans cette parole : il attend et demande à l'Eglise de France de faire de même, en indiquant la résistance passive à la loi solennellement condamnée par l'Encyclique.

L'article qui précède était composé quand a paru l'Encyclique du 10 Août, pour laquelle, on le voit, le secret a été bien gardé jusqu'au dernier moment. L'*Osservatore Romano* avait publié, la veille, la magnifique déclaration lue par le cardinal Lecot à l'assemblée des Evêques de France en réponse à l'Encyclique du 11 Février condamnant la loi de Séparation et assurant le Pape que ses décisions, quelles qu'elles fussent être, seraient fidèlement obéies.

Les Tribunaux et les attaques contre le clergé. — On sait que, aux termes des articles 31, 33 et 47 de la loi du 29 Juillet 1881 sur la liberté de la presse, les diffamations et les injures commises envers les ministres de l'un des cultes salariés par l'Etat devaient être poursuivies devant la Cour d'Assises, lorsque ces diffamations et injures visaient les ministres du culte « à raison de leurs fonctions ou de leur qualité ».

Cette « protection » spéciale était souvent gênante : on connaît les dangers des poursuites devant le jury en matière de presse.

La loi sur la séparation a complètement modifié la législation à cet égard. En effet, les ministres des cultes n'étant plus salariés par l'Etat (art. 2), les ecclésiastiques sont désormais légalement de simples citoyens ; dès lors, en toute hypothèse, c'est devant les tribunaux correctionnels qu'ils peuvent poursuivre leurs insulteurs.

Ces obscurantistes ! — M. Branly, le professeur de physique qui découvrit la télégraphie sans fil, depuis perfectionnée par Marconi, vient d'inventer un appareil qui permet de séparer, par des moyens mécaniques, les différentes émissions d'ondes électriques.

De cette façon, les étincelles accidentelles, de quelque nature qu'elles soient ne peuvent provoquer aucune confusion dans la transmission d'une dépêche ou d'une commande mécanique. Mais il faut que ces étincelles soient purement accidentelles, car si elles étaient à jet continu, aucun instrument ne pourrait remédier à l'inconvénient qu'elles présenteraient.

M. Branly estime qu'en temps de guerre il suffira d'un transmetteur d'étincelles convenablement agencé et fonctionnant sans interruption pour s'opposer à toute télégraphie sans fil.

On sait que M. Branly est professeur à l'Institut catholique de Paris.

L'Enseignement qui tue. — La *Croix de Limoges* nous apprend qu'en moins d'un mois trois jeunes filles de 15 ans, élèves de l'école primaire supérieure de Limoges, ont tenté de se suicider pour des motifs divers.

On peut se demander comment des jeunes filles, presque encore des enfants, appartenant aux meilleures familles de Limoges, ont pu ainsi tomber dans le désespoir.

« La réponse, disait un père de famille en rapportant les faits, se trouve dans le cahier de morale dictée à mon enfant par ses maîtresses. » On est frappé de voir combien, sous l'élégance du ton et de la modération, il distille efficacement le scepticisme, le meurtrier lent des croyances qui rendirent nos mères et nos aïeules si vaillantes en face des misères de la vie. On arrive ainsi à ruiner dans l'âme des enfants la religion, la morale, le devoir. Vienne la douleur, les pauvres petites âmes désemparées font appel au suicide.

Le grand responsable, le seul, c'est l'enseignement officiel.

Pères et mères de famille, veillez sur vos enfants !

Chez les nègres d'Afrique. — L'Etat libre du Congo est placé, on le sait, sous le protectorat belge, mais il a sa vie propre et à peu près indépendante.

Tout dernièrement, il a signé avec le Saint-Siège une convention en neuf articles. Il s'engage à concéder aux établissements des missions catholiques tous les terrains nécessaires à leurs œuvres. En retour, les missionnaires promettent de créer, dans la mesure de leurs ressources, des écoles indigènes dont le programme sera convenu avec le gouverneur général. Chaque supérieur de mission devra, aux époques déterminées, adresser un rapport sur la marche de ces écoles. Les missionnaires s'engagent à exécuter pour l'Etat tous les travaux d'ordre scientifique, selon leur compétence personnelle, et à occuper tous les postes importants et les centres, pour y exercer le saint ministère.

L'Etat donne à chaque mission, à titre gratuit et perpétuel, la propriété de cent à deux cents hectares cultivables. Enfin, des deux côtés on s'engage à toujours recommander et à toujours observer le plus parfait accord.

Voilà des nègres qui comprennent l'intérêt de leur pays mieux que les civilisés « intellectuels » qui nous gouvernent !

Un ancien brigadier de gendarmerie, âgé de 40 ans, pouvant fournir les meilleures références, demande place : gérant de propriété, caissier dans une industrie ou situation analogue.
S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

BIBLIOGRAPHIE

Le *Pèlerinage de Claude Albany*, par Odyse RICHEMONT. Préface de François COPPÉE, de l'Académie française. Un joli volume in-12. — Prix : 2 fr. (Poussielgue, Editeur).
C'est un bon et beau livre qui vient à son heure. Il signale la vraie plaie des âmes comme des sociétés contemporaines, et il en indique le remède assuré.
Librairie J. Salain, Quimper.

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES
chez l'Homme et chez la Femme.MALADIES DE MATRICE
HERNIES

Le docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubeuge, l'auteur de la MÉTHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure la cure radicale de la HERNIE sans opération et la guérison en quelques jours, et sans médicaments internes, des *maladies de matrice, des maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

Morlaix.....	Samedi 8 Septembre..	Hôtel de l'Europe.
St-Pol-de-Léon..	Dimanche 9 Septembre (jusqu'à 2 heures)...	Hôtel de France.
Carhaix.....	Mardi 11 Septembre (jusqu'à 2 heures)...	Hôtel de France.
Brest.....	Mercredi 12 Septembre.	Hôtel Continental.
Châteaulin.....	Jeudi 13 Septembre...	Hôtel de la Grande-Maison.
Quimperlé.....	Vendredi 14 Septembre.	Hôtel du Lion d'Or.
Quimper.....	Samedi 15 Septembre.	Hôtel du Parc.
Pont-l'Abbé.....	Dimanche 16 Septembre	Hôtel du Lion d'Or.
Douarnenez.....	Lundi 17 Septembre...	Hôtel du Commerce.

Nota. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

On ne compte plus les services rendus par les Comprimés de Vichy-Etat à tous les voyageurs, excursionnistes, chasseurs, en un mot, à tous ceux qui sont exposés à rencontrer au hasard de la route une eau plus ou moins lourde ou malsaine. Quelques comprimés dans le verre ou la bouteille et on a tout de suite une excellente eau alcaline gazeuse. Pour éviter la fraude, exiger la marque authentique **Vichy-Etat**.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* ; Lettre pastorale de M^{gr} l'Evêque de Quimper et de Léon portant publication de l'Encyclique *Gravissimo officii* de S. S. Pie X, relative aux associations cultuelles ; Décisions récentes des Congrégations romaines.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Retraites de prêtres ; de soldats ; Pèlerinage de Lourdes ; Nouveaux

Evêques ; Saint-Ségal ; Noces d'or sacerdotales : Cléden-Poher ; Plouider ; Plomelin ; Lesneven ; Grand Pardon de Sainte-Anne-la-Palue ; Translation des Reliques de saint Pol-Aurélien.

III. — Aux familles des futurs étudiants ; Pèlerinage à Rome.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; La Séparation en France ; L'assemblée des Evêques.

V. — *Bibliographie*.

VI. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Août. — 12^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge Marie. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Zéphyrin, Martyr.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 27. — S. Joseph de Calazanz, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 28. — S. Augustin, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 29. — Décollation de S. Jean-Baptiste. Double-majeur. Rouge.

Jeudi, 30. — Ste Rose de Lima, Vierge. Double. Blanc.

Vendredi, 31. — S. Raymond Nonnat, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 1^{er} Septembre. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 2. — 13^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Calvaire de Landerneau du 24 au 31 Août.

Augustines de Cuburien du 1^{er} au 8 Septembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Lettre-Circulaire

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Au clergé et aux fidèles de son Diocèse

Portant publication de l'Encyclique GRAVISSIMO OFFICII

de Sa Sainteté le Pape PIE X

Relative aux Associations Cultuelles.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous Nous empressons de vous faire parvenir la nouvelle et très importante Encyclique que le Souverain Pontife vient d'adresser aux Archevêques et Evêques de France. Elle complète celle du 11 Février dernier, qui vous fut communiquée en son temps. Celle-ci, il vous en souvient, condamnait la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat comme injurieuse vis-à-vis de Dieu, comme contraire à la constitution divine de l'Eglise et comme gravement offensante pour la dignité du Siège Apostolique, pour l'Episcopat, pour le Clergé et tous les Catholiques Français.

Elle parlait aussi des associations cultuelles et indiquait clairement que l'organisation nouvelle, telle qu'elle est définie dans la loi, ne pouvait pas se concilier avec les règles générales du culte catholique : d'une part, parce qu'elle refuse aux Evêques et au Clergé toute autorité sur les dites associations ; d'autre part, parce qu'elle attribue au peuple et à l'Etat des pouvoirs réservés exclusivement à l'Eglise par Jésus-Christ, son divin fondateur.

Toutefois, cette condamnation spéciale ne parut pas évidente à tous, en sorte que plusieurs, parmi les catholiques les plus intelligents et les plus dévoués, pensèrent que les associations cultuelles, bien que condamnées dans l'Encyclique *Vehementer Nos*, pourraient cependant être acceptées, à la double condition d'être basées sur les principes du droit canonique pour leur administration intérieure, et de concorder avec la loi pour leur réglementation extérieure. Cet arrangement, Nous n'en avons jamais douté, aurait eu pour les catholiques quelques avantages ; mais, malheureusement, ces avantages eussent été précaires et probablement de courte durée.

Est-ce que l'on concilie l'eau avec le feu, le oui avec le non ?... Ainsi il paraissait impossible de garantir à ces associations l'indépendance nécessaire et, en même temps, de les laisser, quant à leur création, à leur fonctionnement et leur durée, sous la domination toute-puissante de l'Etat.

C'est pour trancher cette question, Nos très chers Frères, c'est pour lever tous les doutes et tracer aux Catholiques Français autant qu'aux Evêques une voie droite et sûre que Sa Sainteté Pie X a donné sa nouvelle Encyclique *Gravissimo officii*.

Le Saint-Père y réproouve d'abord, d'une façon formelle, les associations pour le culte telles qu'elles sont présentées dans la loi ; puis il ajoute, en parlant de divers projets de conciliation, les paroles suivantes :

« Il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer... quelqu'autre genre d'association à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menacent. A coup sûr, rien ne Nous préoccupe, rien ne Nous tient dans l'angoisse autant que ces éventualités ; et plutôt au Ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi Nos fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves ! Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des Evêques comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans lesdites associations, en pleine sécurité ; vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, sans amener la perte de l'Eglise de France. »

La question est donc définitivement tranchée. Le Pape n'autorisera aucun essai d'associations conformes à la loi, tant que l'Etat ne reconnaîtra pas, sur ces associations, le droit immuable du Pontife Romain et des Evêques, tant que les biens appartenant à l'Eglise, les édifices du culte avec le mobilier qu'ils renferment, les fondations, menses, etc., n'auront pas été remis légalement entre les mains de l'administration ecclésiastique, avec garantie formelle de pleine et entière sécurité pour l'avenir.

Cette décision, Nos très chers Frères, s'impose à nos consciences comme un devoir rigoureux. Pour Notre part, Nous l'acceptons de grand cœur, et Nous sommes intimement persuadé que vous l'accepterez avec Nous sans la moindre hésitation. C'est pourquoi, Nous avons à peine reçu communication officielle de l'Encyclique *Gravissimo officii*, que Nous Nous empressons, tant en votre nom qu'au Nôtre, d'adresser

au Souverain Pontife l'hommage de notre commune adhésion, dans la lettre suivante :

Très Saint Père,

Humblement prosterné à Vos pieds, l'Evêque de Quimper est heureux d'apporter à Votre Sainteté l'hommage de sa filiale soumission et de sa vive gratitude, pour la nouvelle Encyclique qu'Elle vient d'adresser à l'Episcopat français.

Nous sentons, Très Saint Père, que Vous nous aimez, que Vous serez notre lumière et notre force dans la redoutable épreuve que nous allons traverser. C'est plus qu'il n'en faut pour nous rendre vaillants et intrépides dans la défense des intérêts de notre sainte Mère l'Eglise.

Nous pouvons également Nous porter garant de l'inébranlable fidélité de Notre Clergé et de Nos chrétiennes populations de Bretagne aux instructions, si paternelles et si sages, qui sont tombées de Vos lèvres.

Sans retard, Nous allons Nous mettre à l'œuvre pour rétablir, sous Votre œil vigilant, au prix de tous les sacrifices, l'édifice séculaire qui fut la France catholique, la Fille aînée de l'Eglise,

Daigne Votre Sainteté bénir le Pasteur et le troupeau et agréer l'assurance de Notre religieuse vénération et de Notre filiale obéissance.

† **FRANÇOIS-VIRGILE,**

Evêque de Quimper et de Léon.

On ne manquera pas de dire, Nos très chers Frères, et Pie X l'a prévu, que les catholiques, en refusant de se constituer en associations cultuelles, se mettent dans leurs torts et qu'ils seront, de ce fait, privés de leurs églises et des autres biens ecclésiastiques. Vous répondrez hardiment que ces églises sont à nous, parce que nous les avons bâties ; que les objets du culte sont à nous, parce que nous les avons achetés de nos deniers ; que nous en sommes les légitimes propriétaires, et que nos droits certains et incontestables, nous ne consentirons jamais à les échanger contre un droit de jouissance aussi vague que précaire ; que d'ailleurs, nous ne quitterons nos édifices sacrés qu'après avoir épuisé, comme aux jours des inventaires, tous les moyens que la loi met entre nos mains pour défendre ce qui nous appartient. En un mot, nous voulons nos églises et ce qu'elles renferment parce qu'elles sont à nous, et nous ne nous laisserons pas séduire par de fallacieuses promesses.

On dira encore que le Pape est plus sévère à l'égard de la France qu'il ne le fut envers l'Allemagne, à l'époque du *Kulturkampf*. Nous répondrons : la loi allemande qui a porté ce nom était infiniment préférable à la loi française dite de Séparation. Elle reconnaissait expressément le ministère des Evêques et des prêtres, ainsi que leur pleine autorité sur les

associations cultuelles : la loi française est muette sur ce point. Elle conservait aux prêtres leur traitement, et aux catholiques la propriété des édifices et des biens ecclésiastiques : la loi française prive le prêtre de son maigre traitement et remet nos églises, nos presbytères, leurs revenus et le mobilier cultuel entre les mains de l'Etat, du département ou de la commune. A ces points de vue essentiels, il n'y a donc pas d'assimilation possible entre la loi allemande et la loi française. Pie IX fit une seule concession à l'empereur d'Allemagne : c'est que l'administration des biens ecclésiastiques serait soumise au contrôle de l'Etat. Encore le Pape ne fit-il cette concession que malgré lui, et après avoir imposé aux associations cultuelles l'obligation de protester énergiquement contre l'ingérence de l'Etat dans la gestion des biens de l'Eglise.

Avec un peu de réflexion et de bon sens, il vous sera facile, Nos très chers Frères, de comprendre tout ce qu'il y a de vérité et de justice dans la décision du Souverain Pontife, et de répondre victorieusement aux attaques qui viendront un peu de toute part.

Ce que notre Père commun défend avec tant d'énergie, c'est la liberté des catholiques de France, c'est l'indépendance de l'Eglise dans son divin ministère, dans la personne de ses prêtres et de ses Evêques, dans l'administration des biens qui légitimement lui appartiennent, et qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Et maintenant, Nos très chers Frères, pas de découragement ! La lutte sera vive, mais nous la soutiendrons avec énergie et sans défaillance. La prison, l'exil, la mort même s'il le fallait, nous saurons tout supporter courageusement pour la gloire de Dieu, le salut de nos âmes et le triomphe de la sainte Eglise...

Dans quelques semaines, Nous ferons parvenir à Nos chers Coopérateurs Notre projet pour la réorganisation du culte dans Notre diocèse. Ce projet, ils l'examineront, l'étudieront avec soin et Nous feront parvenir leurs avis et observations par l'intermédiaire de MM. leurs Doyens respectifs. Ceux-ci se réuniront dans Notre Grand Séminaire de Quimper, à une date qui sera ultérieurement indiquée ; là, nous déciderons ensemble les mesures à prendre.

Avec la grâce de Dieu, le 11 Décembre prochain, jour où la loi de Séparation doit ressortir tout son effet, nous serons organisés pour continuer, dans la plupart de nos paroisses, la glorieuse mission qui fut confiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres : Allez, enseignez toutes les nations..., baptisez-les et ouvrez à toutes les portes du ciel !

Nous ne pouvons Nous le dissimuler cependant, vous aurez, Nos très chers Frères, de grands sacrifices à faire pour conserver chez vous des prêtres, un local pour le culte

et les cérémonies saintes ; mais le peuple breton, si vaillant quand il faut répandre son sang, n'hésitera pas à nous donner largement de son superflu et même de son nécessaire, s'il était besoin. Avant tout et pardessus tout : Dieu, l'Eglise et les âmes !

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — L'Encyclique *Gravissimo officii* est et demeure publiée dans Notre Diocèse.

Art. 2. — Elle sera lue, avec Notre présente Lettre Pastorale, dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 17 Août 1906, jour de l'Octave de saint Laurent, martyr.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, Ch. hon.,
Secrét. gén. de l'Evêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

II. Nominations. — Monseigneur l'Evêque a été heureux de conférer le camail de curé-doyen à MM. Kerscaven, recteur de Clédén-Poher, et Mesguen, recteur de Plouider, à l'occasion de leur cinquantaine de prêtrise.

Congrégations Romaines. — Décisions récentes. —
I. S. CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE. — *Formule abrégée pour l'administration du Sacrement de l'Extrême-Onction dans les cas d'extrême urgence.* — Comme il a été demandé à cette Sacrée Congrégation de déterminer une formule unique abrégée pour l'administration du Sacrement de l'Extrême-Onction dans le cas de mort imminente, les Em. et Rév. Pères Inquisiteurs Généraux, après avoir très mûrement examiné la question et pris l'avis des Consultants ont décrété :

Dans le cas de véritable nécessité, la formule suivante suffit :
PER ISTAM SANCTAM UNCTIONEM INDULGEAT TIBI DOMINUS QUIDQUID DELIQUISTI. AMEN.

Le lendemain, jeudi 26 Avril 1906, sa Sainteté Pie X, dans l'audience accordée au R. Assesseur de la Sacrée Congrégation, a approuvé le décret des Em. et Rév. Cardinaux.

Pierre PALOMBELLI,

Notaire de l'Inquisition Romaine Universelle.

II. S. CONGRÉGATION DES RITES. — *Décret sur les clercs faisant office de sous-diacre.* — 1^o Un séminariste qui n'a pas reçu la ton-

sure ne peut *jamaïs* licitement remplir l'office de sous-diacre à une messe solennelle, pas plus qu'un autre pieux laïque, fût-il même religieux à vœux solennels.

2^o Un clerc tonsuré ou même minoré ne peut remplir cet office que pour une cause raisonnable. Ce sera, par exemple, le besoin de rehausser, dans une église, la solennité extérieure d'une grande fête ou même d'un office funèbre, alors qu'aucun prêtre ou clerc dans les ordres sacrés n'est présent ou libre de remplir cet office, ou encore lorsqu'il y a bien là quelque prêtre, mais que son âge avancé empêche d'accomplir facilement les fonctions de sous-diacre, ou enfin lorsque les prêtres présents sont occupés à entendre les confessions, soit à diriger les chants.

3^o Le clerc qui remplit la fonction de sous-diacre se revêt des ornements déterminés par les règles liturgiques, mais non du manipule, signe distinctif du sous-diaconat. Il apporte le calice à l'offertoire ; mais il lui est interdit de l'essuyer, de verser l'eau dans le calice (le diacre devra s'en charger), de toucher au calice à partir de l'offertoire, de le couvrir ou de le découvrir ; d'essuyer le calice avec le purificateur après la dernière ablution. Le célébrant *doit purifier le calice lui-même*, puis le remettre au sous-diacre, qui le couvrira, le disposera à la manière ordinaire et le reportera à la crédence.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — Le Pape et les Evêques.
- II. — L'union des catholiques.
- III. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes, du 9 au 15 Septembre.
- IV. — Retraites : MORLAIX, retraite pour les instituteurs libres, du 26 au 30 Août.
QUIMPER, retraite pour les Tertiaires, du 9 au 15 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Mardi 28 Août, à 7 h. 1/2,* réunion des Mères chrétiennes. Sainte messe, prières, bénédiction du T. S. Sacrement.

Retraite de prêtres. — Rectification. — La retraite annoncée comme devant avoir lieu à Redon, du 18 au 22 Septembre, pour les prêtres qui s'y seront fait inscrire, commencera en réalité le *lundi 17, à 6 heures du soir*, et prendra fin le *vendredi 21, à midi*. Les retraitants seront reçus à la maison des Retraites.

Les confrères du diocèse de Quimper qui désirent prendre part

à cette retraite sont priés d'envoyer leur adhésion, le plus tôt possible, à M. Cogneau, Grand-Séminaire, Quimper.

Le prix de la pension est de 3 fr. 75 par jour.

Retraites de soldats. — Les retraites de conscrits et soldats libérés auront lieu :

A Quimper, du 18 au 22 et du 25 au 29 Septembre ;

A Morlaix (La Salette), du 23 au 27 Septembre.

Les retraites de Lesneven et de Quimperlé auront lieu vers la même époque. Nous en donnerons les dates exactes aussitôt qu'on nous les aura fait connaître.

On sait le bien considérable opéré par ces retraites. Leur succès dépend, en grande partie, du soin qu'on met à les préparer... Il importe d'y songer dès à présent.

Pèlerinage de Lourdes. — Le pèlerinage s'annonce bien ; les demandes de billets sont déjà nombreuses ; aussi nous prions les intéressés de se hâter, afin de n'être pas pris au dépourvu et de nous éviter les difficultés de la dernière heure.

Il est bon de relire attentivement la circulaire. Nous rappelons qu'il faut éviter de nous expédier des *mandats télégraphiques*, dont le recouvrement est difficile. On peut au contraire se servir utilement des *mandats-carte*, surtout à la campagne.

Pour la gloire de la Vierge Immaculée et le bien de la France, nous invitons de nouveau nos chers Confrères à redoubler de zèle, et notre pèlerinage de 1906 n'aura rien à envier à ceux des années précédentes.

C...

Après un rapide voyage à Besançon où il a fait, dimanche dernier, fonction d'évêque assistant au sacre de Mgr Labeuche, Monseigneur est rentré mardi soir à Quimper.

Sa grandeur assistera, dimanche prochain, au sacre de Mgr Morelle à Saint-Brieuc.

Nouveaux Evêques. — Nos lecteurs savent déjà que Mgr Dubourg, évêque de Moulins, est élevé au siège métropolitain de Rennes. Cette nouvelle a été accueillie avec bonheur non seulement dans son nouveau diocèse, mais dans la Bretagne entière où le nouveau Primat est bien connu, où il arrive aimé et désiré de tous. On sait combien Mgr Dubourg, breton dans l'âme, est resté le « fils toujours fervent de la vieille Armorique » ; la joie d'y revenir peut seule atténuer pour lui la tristesse de quitter ce diocèse de Moulins où, pendant près de quatorze ans, il a exercé un apostolat aussi fructueux qu'infatigable et où tous indistinctement regrettent l'Evêque « que la Bretagne leur avait donné et qu'elle leur reprend ».

Mgr Dubourg sera remplacé, à Moulins, par Mgr Lobbedey qui, lui aussi, tient à notre diocèse par des liens de vive sympathie et, nous le savons, des relations déjà anciennes d'étroite amitié...

Comme nous le disons plus haut, dimanche prochain a lieu le sacre de Mgr Morelle, qui, après avoir été durant quinze ans le collaborateur dévoué de Mgr Fallières, est appelé à le remplacer sur le siège épiscopal de Saint-Brieuc. Aucun choix ne pouvait être plus heureux ni mieux accueilli du diocèse où clergé et fidèles ont appris, depuis longtemps, à apprécier la délicate bonté du cœur comme les éminentes qualités de l'esprit de celui qui devient leur évêque.

A Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, à Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, métropolitain de Bretagne, comme à son successeur Mgr Lobbedey, chanoine de Quimper, nous offrons en notre nom et au nom du clergé de ce diocèse nos respectueux hommages et nos vœux les plus sincères. *Ad multos ac faustos annos !*

SAINT-SÉGAL. — Pieux hommage à la mémoire du Recteur défunt, M. Grall. — Le lundi 13 Août, à 10 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Jean Grall, recteur de Saint-Ségall. Soixante-dix-neuf prêtres étaient venus, des quatre coins du diocèse, rendre les derniers devoirs à ce confrère dont la cordialité, la bonne humeur, l'empressement à rendre service rendaient si agréables les relations. Dans l'assistance on remarquait : MM. les chanoines Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin, et Cozic, curé-doyen de Lesneven ; MM. les Curés de Pleyben, de Plouguerneau et d'Elliant ; MM. Gloanec, principal du collège de Lesneven, et Kerboul, principal du collège de Saint-Pol-de-Léon, Le Roux, recteur de Lennon, etc.

Né à Plouguerneau en 1854, M. Grall fit ses études au collège de Lesneven. A peine ordonné prêtre, en 1879, il fut, cette même année, nommé vicaire à Lesneven, et passa 19 années dans cette paroisse. Son aménité, son tact, son dévouement, joints à une fermeté qui ne transigeait jamais avec les principes, lui concilièrent promptement l'estime et l'affection respectueuse de cette population, à laquelle lui-même demeura toujours profondément attaché.

En 1898, il fut nommé recteur de Saint-Ségall : là, le petit père d'autrefois s'attacha avec zèle à nourrir, avec le plus grand soin, non comme un mercenaire, mais à l'exemple du Bon Pasteur, le troupeau que Dieu lui confiait. Soucieux de procurer en tout la gloire du divin Maître, et de terminer dignement l'œuvre entreprise et presque achevée par son prédécesseur, il eut à cœur de doter la nouvelle et gracieuse église de cette flèche élégante dont il était fier à juste titre.

Mais sa paroisse n'absorbait pas son activité. Se rendant compte de la nécessité des œuvres de toute sorte, qui viennent en aide au ministère paroissial et lui permettent de produire des fruits dura-

bles, il s'attacha à les promouvoir, tout en se gardant dans une obscurité voulue. Qui nous dira les sommes considérables que ce vicaire, cet humble recteur, a su recueillir et distribuer généreusement à des œuvres nombreuses et variées dont il connaissait les besoins ? Les écoles chrétiennes surtout étaient l'objet de ses préoccupations : pour elles il se faisait quémandeur, et il était difficile de ne pas se montrer généreux devant son insistance toujours si aimable, et pourtant si pressante ! Dès qu'il a disparu, on a été surpris d'entendre des voix encore un peu discrètes chuchoter les largesses de ce prêtre détaché de tout, oublieux de lui-même, et qui a su tant donner. Et combien de générosités il a provoquées, groupées et centralisées, et sur lesquelles le secret dont il les entourait sera en ce monde complètement gardé !

Les besoins matériels, auxquels il faut nécessairement pourvoir, n'étaient cependant que le moindre objet de ses soucis. En toutes circonstances, pour les retraites, adorations, missions, on le trouvait toujours zélé, toujours prêt à accepter tout genre de prédications, se consacrant à cet apostolat avec une ardeur toujours nouvelle, et un entrain qui ne se démentit jamais. L'un des prêtres les plus éminents du diocèse disait de lui : « Je n'ai pas connu de prêtre aussi complaisant, aussi complètement bon que M. Grall ».

Aussi se dépensait-il sans compter, et l'on peut dire que c'est ce ministère fatigant qui l'a enlevé si tôt à l'affection de tous. Se fiant trop à sa robuste constitution, il ne songea pas à temps à se garder de ce surmenage dont il était coutumier.... Il y a quelques mois, les fatigues de retraites et prédications prolongées lui causèrent une pleurésie, dont il ne guérit qu'imparfaitement. Ce fut le début d'une maladie de langueur, à laquelle il a succombé dans la nuit du 10 au 11 Août.

La dépouille mortelle de M. Grall repose au pied du clocher qu'il a fait construire, près de celle de son prédécesseur, M. Miorcec, qui a bâti l'église.

R. I. P.

J.-L. B.

Noces d'or sacerdotales. — I. CLÉDEN-POHER. — On nous écrit :

« Le 15 Août dernier, M. l'abbé Kerscaven qui, depuis 33 ans, dirige la chrétienne paroisse de Clédén-Poher, célébrait le cinquantième anniversaire de son sacerdoce. Mgr Dulong de Rosnay, prélat de Sa Sainteté, et une quarantaine de prêtres du diocèse de Quimper et même des diocèses voisins, de Vannes et de Saint-Brieuc, étaient accourus pour apporter à l'heureux jubilaire leurs témoignages de sympathie et de respectueuse affection. La coïncidence de la solennité de l'Assomption ajoutait encore à l'éclat de la cérémonie. Tous les paroissiens avaient tenu à venir prier avec leur pasteur et à remercier Notre-Dame de Clédén de leur avoir conservé le saint prêtre qui s'est donné à eux de tout son cœur, et les conduit si bien dans le chemin du ciel.

« La grand'messe fut chantée par le vénérable recteur, assisté de MM. Bouar et Tanguy, tous deux originaires de Clédén. La voix du célébrant, forte et puissante encore, laissait percer l'émotion dont son âme était remplie, et l'on sentait monter de son cœur vers Dieu la prière et l'action de grâces. Le sermon de circonstance fut donné par M. Quinon, curé-doyen de Carhaix. Avec des accents qui arrachèrent des larmes à l'assistance, il raconta la vie du bon pasteur, et montra quelle est ici-bas la sublime mission du prêtre. Tout naturellement notre pensée se reportait vers le héros de la fête, pour lui appliquer les paroles de l'orateur ; nous savions que toute sa vie il avait réalisé cet idéal du saint prêtre, que jamais il ne sut transiger avec le devoir....

« A la fin de la messe, M. le curé de Carhaix lut une lettre de Mgr l'Evêque annonçant que Sa Grandeur conférait à M. Kerscaven le camail des doyens. Rarement pareille distinction fut plus méritée.

« Le soir, après les vêpres solennelles, la procession suivie d'une foule immense se déroula dans la campagne, puis l'on revint à l'église paroissiale où fut donnée la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Ce fut le couronnement de cette belle fête qui laissera, j'en suis sûr, un réconfortant souvenir dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y prendre part. »

II. PLOUIDER. — Dimanche dernier 19 Août, une cérémonie semblable avait lieu dans une autre paroisse du diocèse : M. Mesguen, recteur de Plouider, célébrait ses noces d'or sacerdotales, au milieu d'un grand concours de fidèles heureux de fêter leur digne pasteur, qu'entourait une belle et nombreuse couronne de prêtres venus de tous les points du diocèse.

Comme M. Kerscaven, M. Mesguen a reçu, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, le camail de doyen honoraire, distinction à laquelle tous leurs confrères applaudiront avec bonheur. Nous nous faisons leur interprète pour offrir à l'un et à l'autre jubilaire, avec nos félicitations, le souhait de voir se prolonger leur verte vieillesse... par de là les noces de diamant.

PLOMELIN. — Une première messe. — C'était, dimanche dernier, grande joie à Plomelin. La paroisse fêtait un de ses saints Patrons, et surtout un de ses enfants qui allait, pour la première fois, monter solennellement à l'autel. Le superbe carillon, le plus beau des alentours, s'envolait plein d'allégresse du clocher qui, semblable à un doigt robuste, montre le ciel à travers un fouillis d'arbres verts chargés de fruits. Toute la paroisse était accourue avec d'autant plus d'empressement que, depuis vingt ans, pareille solennité ne s'y était pas renouvelée. Un clergé nombreux avait répondu à l'invitation du pasteur, et les paroissiens semblaient heureux d'y remarquer surtout leur ancien recteur, M. Pouliquen, chanoine titulaire de Quimper, et l'un de ses vicaires, M. Picart, recteur de Kernouës.

La foule fait cortège au jeune prêtre, M. Guyader, qui, sous le dais, s'avance processionnellement vers l'église, précédé des bannières et des croix si belles de la paroisse. Le sanctuaire, décoré avec goût, présente l'aspect d'un reposoir de Fête-Dieu, et, tout autour, les piliers, surmontés de faisceaux d'oriflammes qui émergent des écussons de plusieurs familles du pays, semblent vouloir compléter l'illusion.

La messe se déroule solennelle : les chants sont bien exécutés par un lutrin d'élite, et avec le concours des jeunes gens de la colonie agricole de Kerbernès parmi lesquels se trouvent des voix charmantes.

A l'Evangile, M. Picart dit à l'assistance bien attentive ce que le prêtre est pour une paroisse qui l'a vu naître : un honneur et une bénédiction. Elle peut être assurée de son intercession près de Dieu par ses prières de chaque jour, et en retour elle lui doit le respect à titre de représentant de Jésus-Christ et de continuateur de son œuvre. Puis, dans une délicate péroraison, le sympathique prédicateur évoque les mérites des prêtres qui ont exercé le divin ministère à Plomelin, et en particulier de celui qui pendant trente ans a été le bienfaiteur et le père de la paroisse à laquelle il donne aujourd'hui, par sa présence à cette cérémonie, un nouveau témoignage d'attachement... Aux vêpres et à la procession qui couronne toute fête patronale chez nous, l'affluence fut aussi considérable que le matin, et la foule n'a cessé de prouver, par sa piété, qu'elle conserverait un précieux souvenir de cette solennité, toujours bien émouvante.

Nous croyons savoir qu'un frère du nouveau prêtre, le P. Guyader, trappiste au Canada, se prépare à recevoir sous peu la prêtrise, à son tour. Heureuse famille ! Et puissent les chers petits *glaziks*, qui regardaient tout émerveillés les imposantes cérémonies de dimanche dernier, se les rappeler quelquefois et ne pas fermer leurs cœurs si, un jour, quelques-uns d'entre-eux entendaient la voix de Dieu faire appel à leur générosité ! J. B.

LESNEVEN. — Retraite française pour les femmes, du 4 au 11 Août. — 18 paroisses ; 74 retraitantes : Lesneven, 29 ; Brest, 19 ; Morlaix, 4 ; Landerneau, 4 ; Crozon, 3 ; Gouézec, 2 ; Le Drennec, 2 ; Le Conquet, 1 ; Bohars, 1 ; Pleyben, 1 ; Lothey, 1 ; Lannilis, 1 ; Pouldreuzic, 1 ; Plounéventer, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Plouézoc'h, 1 ; Plounéour-Trez, 1 ; Bourg-Blanc, 1.

PLONÉVEZ-PORZAY. — Grand Pardon de Sainte-Anne-la-Palue, les 25, 26 et 28 Août.

Le samedi 25 Août, la première messe a lieu à 5 heures ; les autres messes se succèdent jusqu'à 10 heures. A 10 heures, la grand'messe. A 4 heures, vêpres solennelles ; sermon ; procession des « Miracles ».

Le dimanche 26 Août, première messe à 4 heures ; les autres messes de règle à 5, 6, 7, 8 et 9 heures. A 10 h. 1/2, grand'messe ; sermon. A 2 heures, les vêpres, suivies, comme le samedi, de la grande procession ; à la rentrée de la procession, bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Mardi 28 Août. — Le mardi après le grand Pardon, il y a des messes à Sainte-Anne-la-Palue depuis 6 heures jusqu'à 10 heures ; à 10 heures, grand'messe et procession pour clore les exercices.

Le samedi, toute la journée, pendant toute la nuit du samedi au dimanche, le dimanche jusqu'à midi, et le mardi matin, des confesseurs se tiennent à la disposition des pèlerins.

SAINT-POL-DE-LÉON. — Les fêtes de la Translation des Reliques de saint Pol-Aurélien seront célébrées, le dimanche, 2 Septembre, avec la solennité ordinaire.

Suivant l'usage, elles seront présidées par Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, et précédées d'un triduum de prières.

Le samedi, à 4 heures, vêpres solennelles ; — à 8 heures, procession aux flambeaux par les principales rues de la ville ; — illumination de la Basilique ; — allocution de Mgr l'Evêque, et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le dimanche, messes à l'autel de saint Pol, à partir de 5 heures ; — A 10 heures, messe pontificale ; sermon breton par M. le chanoine Eveno, supérieur du séminaire de Saint-Jacques de Lézézien ; — à 1 h. 1/2, vénération des Reliques et de la Cloche de saint Pol ; — à 3 heures, vêpres pontificales, et procession solennelle ; — au retour de la procession, allocution française par M. le chanoine Eveno ; *Te Deum* et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le lendemain, à 10 heures, service solennel pour les Evêques et les prêtres de Saint-Pol-de-Léon.

On rappelle aux fidèles qu'une indulgence plénière peut être gagnée, aux conditions ordinaires, du jeudi 30 Août au mercredi suivant.

Aux familles des futurs étudiants. — Nous croyons rendre aux familles, à cette époque de l'année, un véritable service en leur parlant de l'Association Générale des Etudiants Catholiques (Cercle du Luxembourg), 18, rue du Luxembourg.

Cette Association est établie principalement pour les étudiants inscrits aux Facultés de l'Etat ou de l'Institut Catholique et pour les jeunes gens qui viennent à Paris suivre les cours des écoles supérieures. Ils y trouvent des délassements en même temps que des moyens sérieux d'étude, de bonnes relations, en un mot, tout ce qui peut assurer la conservation de leurs principes religieux et moraux.

Œuvre d'émulation au travail et au bien, destinée à grouper tous les étudiants catholiques sans distinction de parti politique,

l'Association est placée directement sous le haut patronage de son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris et dirigée, depuis plus de vingt ans, par M. le chanoine Fonssagrives.

Des conférences de droit (conférences d'Aguesseau), de médecine (conférences Fonssagrives), de littérature et de philosophie (conférences Joubert), de science (conférences Cauchy); des leçons de peinture, de sculpture, de danse, d'équitation, d'escrime, de musique et de chant, sont données à des prix exceptionnels aux membres du Cercle qui trouvent des réductions avantageuses chez plusieurs fournisseurs attitrés.

L'Association qui, depuis sa fondation, compte chaque année un nombre plus important de membres, va prendre encore une plus grande extension grâce à la récente nomination, comme président, par son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, de M. le duc de la Roche-Guyon.

Les membres de l'Association ont le droit d'assister, *sans cotisation*, aux conférences publiques, aux soirées du dimanche consacrées à la musique et aux concerts ou soirées dramatiques qui se donnent dans la grande salle des fêtes.

Tels sont, énumérés en peu de mots, les avantages d'une association, dont l'utilité a été maintes fois reconnue par des adversaires mêmes de nos croyances, qui donne aux parents toute garantie tout en offrant aux futurs étudiants, avec les distractions nécessaires à leur âge, des moyens sérieux d'études.

Ajoutons qu'une réunion du dimanche, pour les lycéens internes, existe au Cercle et supplée auprès de ces jeunes gens à l'absence de leur famille.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat, 18, rue du Luxembourg, Paris.

Pèlerinage de la France catholique à Rome, sous le haut patronage de Son Em. le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, et la direction de M. Léon Harmel, *du 11 au 22 Septembre*.

6 jours à Rome; visite de Turin et Gênes à l'aller; au retour, pèlerinage à Assise, visite de Florence et Pise. Trois trains au départ de Paris, Lyon et Marseille.

Prix (train de Paris) : *Commission romaine*, 3^e cl., 165 fr., 2^e cl., 210 fr., 1^{re} cl., 260 fr.; *hôtels*, 3^e cl., 245 fr.; 2^e cl., 290 fr.; 1^{re} cl., 340 fr. Dans ces prix sont compris *tous les frais* de voyage, logement, nourriture, voitures, etc.

S'adresser pour tous renseignements à M. l'abbé Vasseur, directeur du train de Paris, 36, boulevard Haussmann, à Paris, ou au Correspondant diocésain, M. G. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — La santé du Saint-Père se maintient bonne : malgré les fortes chaleurs, il n'a nullement interrompu son travail. Quoi qu'en aient dit certains journaux, les accès de goutte que le Pape a ressentis ces derniers temps n'ont absolument rien de sérieux.

De nombreux télégrammes de félicitations, de remerciements et d'adhésion à l'Encyclique *Gravissimo officii* sont arrivés, de tous les points de la France au Vatican.

Son Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, est parti le 16 Août pour Castel-Gandolfo, ancienne villégiature pontificale, où il doit séjourner un mois.

FRANCE. — **La Séparation.** — L'événement capital est, tout naturellement, la publication de l'Encyclique. Ceux qui ont prétendu se passer du Pape dans leur loi de Séparation sont bien forcés de reconnaître que c'est ce Pape magnanime, ce Pontife doux et fort, qui domine la situation, dans cette France plus attachée qu'on ne croit à sa foi séculaire.

La parole pontificale, en même temps qu'elle réjouit et reconforte les catholiques, fait pousser aux sectaires, ennemis de l'Eglise, de vrais cris de rage. Mais la loi qu'ils ont votée, quelque odieuse qu'elle soit, ne leur permettra point (du moins dans sa teneur présente) de réaliser toutes leurs menaces. Il leur faudrait prendre position contre la liberté de conscience elle-même. Le gouvernement osera-t-il essayer de fermer les églises après en avoir chassé les fidèles ? Il est permis d'en douter...

Quant aux pensions et allocations temporaires de quatre ans attribuées à un certain nombre de prêtres, elles sont indépendantes de la constitution des associations cultuelles : les pensions ecclésiastiques ont le même caractère que toutes les autres. Ces pensions subsistent telles que la loi les a instituées, elles ne pourraient être supprimées sans une violation flagrante de cette loi. Il s'agit pour l'Etat d'une obligation formelle, impérieuse, absolue : pour les prêtres en question, retraites et indemnités ne constituent nullement une faveur, une gracieuseté, mais un droit...

A l'heure où se pose la question des retraites ouvrières, il serait étrange de voir le gouvernement supprimer arbitrairement des pensions « incessibles et insaisissables ». Ce serait la faillite de l'idée de pension sur laquelle repose la future loi des retraites !

— **L'Assemblée des Evêques.** — L'Assemblée des Evêques, dont la réunion est implicitement annoncée dans l'Encyclique, aurait lieu, croit-on, sans tarder. C'est pour en permettre la prompt convocation que le sacre de plusieurs des nouveaux Evêques a été avancé, sur la demande expresse du Pape. Au 4^{er} Septembre tous les sièges seront effectivement pourvus.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Juillet 1906 :

- I. Le Mysticisme et ses explications pathologiques, par Lucien ROURE. — II. Le Roi d'Orient : Souvenirs d'un voyage en Egypte (1905), par Félix HEAURA. — III. La Question scolaire en Angleterre, par Joseph BOUBÉE. — IV. — Sainte Mélanie la Jeune, d'après un livre du cardinal Rampolla, par Adhémar d'ALÈS. — V. Une Histoire Allemande de la littérature française, par Alexis AURÉLE. — VI. La Perte de l'Acadie et du Canada, d'après une nouvelle publication, par Henri CHÉROT. — VII. Réponse de la commission biblique. — VIII. Revue des livres. — IX. — Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8°).

Sommaire du n° de Juillet-Août 1906 (14^e année).

Communication de la Commission pontificale pour les études bibliques. — R. P. PEGUES. Commentaire littéral d'une question de la Somme théologique (question XIV de la 1^{re} partie). — R. P. dom RENAUDIN. La Corédemptrice dans le Protévangile.

La Vie Scientifique : R. P. Aimé VIEL. Luther und Lutherthum in der ersten Entwicklung, von Heinrich Denifle, O. P.

Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques. — Livres déposés au bureau de la Revue.

Un ancien brigadier de gendarmerie, âgé de 40 ans, pouvant fournir les meilleures références, demande place : gérant de propriété, caissier dans une industrie ou situation analogue.

S'adresser au Directeur de la Semaine religieuse.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché ; Nominations ; Décès ; Congrégations romaines.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la prière ; Que fait donc le bon Dieu ?

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Pardon de N.-D. des Naufragés ; Grand Pardon

de N.-D. de Kerdévoit ; Grand Pardon de N.-D. du Folgoat ; Pèlerinage du Tiers-Ordre de Saint-François ; Vols d'églises ; L'échéance du 11 Décembre 1906.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; L'assemblée des Evêques de France ; Saint-Brieuc ; Lourdes ; Belgique ; Brésil.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Septembre. — 13^e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de S. Etienne, roi de Hongrie, Confesseur.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, de S. Etienne et les Suffrages communs.

Lundi, 3. — S. Fiacre, Confesseur (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Mardi, 4. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 5. — S. Laurent Justinien, Evêque. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 6. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 7. — De la férie. — Ou Office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 8. — NATIVITÉ DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 2^e classe avec Octave. Blanc.

Dimanche, 9. — 14^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Saint Nom de Marie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Augustines de Cuburien du 1^{er} au 8 Septembre.

Landévennec du 9 au 11 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nominations. — Par décision du 29 Août, ont été nommés :

- M. Olu, recteur de Pouldavid, recteur de Saint-Ségal ;
- M. Marc, vicaire à Clohars-Carnoët, recteur de Pouldavid ;
- M. Cotonnec, vicaire de Laz, vicaire à Clohars-Carnoët ;
- M. Moré, jeune prêtre de Dinéault, vicaire à Laz ;
- M. Méar, aumônier de l'hospice de Landerneau, recteur de Plouyé ;
- M. Guillou, vicaire à Fouesnant, recteur de Landeleau ;
- M. Falhon, jeune prêtre de Henvic, vicaire à Fouesnant ;
- M. Pasteur, jeune prêtre de Saint-Pierre-Quilbignon, vicaire à Landeleau ;
- M. Cadiou, professeur à l'école N. D. de Bon-Secours à Brest, vicaire à Pont-l'Abbé, en remplacement de M. Noël qui se retire pour cause de santé ;
- M. Pennec, jeune prêtre de Pluguffan, vicaire à Plourin-Morlaix, en remplacement de M. Rogel ;
- M. Thalamot, jeune prêtre de Cléden-Cap-Sizun, 2^{me} vicaire à Lanriec.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Caër, ancien vicaire de Lopérec, décédé à la maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon, le 26 Août.

Congrégations Romaines. — Décisions récentes.

— **III. COMMISSION BIBLIQUE.** — *Réponses relatives au Pentateuque.*

— 1^o En dépit des arguments formulés par la critique moderne contre l'authenticité mosaïque du Pentateuque, on doit avoir plus d'égard aux témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament, à la persuasion constante du peuple juif, à la tradition ininterrompue de l'Eglise, non moins qu'aux preuves internes tirées des Livres eux-mêmes, et affirmer que ces livres ont Moïse même pour auteur, et n'ont pas été composés d'éléments pour la plus grande partie postérieurs au temps de Moïse.

2^o Il n'en résulte pas cependant que Moïse ait tout écrit de sa propre main, ni tout dicté à des copistes. On peut admettre qu'après avoir conçu son œuvre sous l'inspiration divine, il en a confié la rédaction à un ou plusieurs secrétaires, à condition toutefois qu'on dise qu'ils ont bien rendu sa pensée, qu'ils n'ont rien écrit, rien omis contre son gré, et qu'ils n'ont livré leur travail qu'après l'avoir fait approuver par l'auteur inspiré dont il porte le nom.

3^o On peut, de même, admettre que, pour composer le Penta-

teuque, Moïse a puisé à des sources antérieures, documents écrits ou traditions orales, dont, sous l'inspiration divine, il a fait un usage conforme au but qu'il se proposait d'atteindre, prenant tantôt les mots eux-mêmes et tantôt seulement le sens, les résumant ou les amplifiant suivant les circonstances.

4^o On peut encore admettre qu'à travers de si longs siècles écoulés depuis leur composition, ces Livres de Moïse ont subi quelques modifications, par exemple : des additions écrites après la mort de Moïse par quelque auteur inspiré, des gloses et explications intercalées dans le texte, des mots et des formes de discours traduits d'un style vieilli en un style plus moderne, enfin des leçons fautives dues à la maladresse des copistes. Il appartient à la critique d'appliquer les règles de son art à la recherche et au discernement de ces modifications.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR SEPTEMBRE 1908

Le repos dominical.

Dieu, qui est non seulement notre maître, mais encore et surtout notre père, a ordonné qu'après six jours de travail nous prisions un repos nécessaire à notre corps et à notre âme ; ce repos, il nous l'a même imposé sous peine de péché grave, pour que nous ne fussions pas tentés de le négliger.

Comment répondent trop souvent les hommes à cette paternelle attention de Celui qui nous aime plus que nous ne nous aimons nous-mêmes ? Les uns par insouciance, les autres par cupidité, les autres pour le malsain plaisir de désobéir à Dieu enfreignent la loi du repos dominical. Cependant Dieu nous a fait bien souvent connaître, par de terribles exemples, quel prix il attache à ce commandement.

Le repos dominical de l'homme, de la famille, du peuple entier, ce n'est pas seulement le délassement nécessaire des corps fatigués par une semaine de travail, le relèvement vers le Ciel des fronts que la tâche journalière faisait pencher, c'est aussi la reconnaissance officielle du droit de Dieu sur sa créature. Le travail du dimanche est une sorte d'injure publique adressée à Dieu, et c'est pour cela qu'il la punit si sévèrement.

On a beaucoup parlé de la supériorité économique de certains peuples protestants ; il y a à faire, sur ce sujet, bien des réserves. Mais là où elle est constatée, ne pourrait-elle pas s'expliquer en partie par l'observation fidèle du jour consacré au Seigneur ? Si

certaines pays catholiques, au contraire, sont tombés si bas, le mépris du dimanche n'est-il pas un des motifs de leur déchéance ?...

Mais le repos dominical ne doit pas commencer à midi, comme il n'arrive que trop souvent chez les commerçants des grandes villes ; il doit comprendre la journée entière, afin que tous les chrétiens aient la facilité de remplir leurs devoirs religieux. Sur ce point la responsabilité d'un grand nombre de patrons est engagée. Ils ont à craindre que Dieu ne se venge terriblement sur eux des fautes qu'ils auront fait commettre à leurs employés. L'argent mal gagné ne profite jamais...

Favorisons, par tous les moyens en notre pouvoir, le repos dominical.

Que fait donc le bon Dieu ?

Dans bien des circonstances de la vie des peuples comme des individus, cette pensée se présente à l'esprit : *Que fait donc le bon Dieu ? Comment permet-il de pareils événements ?* Je trouve la réponse à cette question dans l'un des discours de S. Jean Chrysostome à son peuple, prononcés en des heures aussi critiques que celles que nous traversons.

« C'est un effet de la sagesse et de la providence de Dieu de nous cacher les causes de la plupart des événements que nous voyons. Si nous en connaissions toujours le dessein et les ressorts, notre obéissance serait sans mérite, notre foi sans épreuve ; au lieu qu'en nous soumettant, avec une affection toute filiale, à chacun de ses décrets, alors même qu'ils nous laissent dans la plus profonde obscurité, notre résignation devient pour nous une source de bienfaits. Ce dont nous devons être intimement persuadés, c'est que Dieu ne veut que notre bien dans tout ce qu'il a fait à notre égard ; quant au mode, ne nous en embarrassons point, et ne témoignons nul chagrin de n'en rien savoir. Il ne nous est ni possible ni utile de le connaître, et parce que nous sommes mortels, et parce que la connaissance nous précipiterait dans l'orgueil. Il nous arrive souvent de tenir, à l'égard de nos enfants, une conduite en apparence contraire à leurs intérêts bien qu'elle n'ait point d'autres vues que leur bien, et ils ne pensent pas même à nous en demander la raison, pas plus que nous à les prévenir de nos motifs. Tout ce que nous leur recommandons, c'est qu'ils doivent obéir à leurs parents, quels que soient les ordres qu'ils en reçoivent, sans pousser plus loin leur curiosité. Si telle est notre dévotion envers nos parents, qui ne sont point d'une autre nature que nous, quelle inconséquence n'est-ce pas d'oser interroger Dieu et de murmurer de l'ignorance où il nous laisse de plusieurs de ses secrets, lui, si fort élevé au-dessus de la nature de l'homme ?

« Si vous avez tant d'inquiétude et d'empressement à vouloir connaître la conduite de la Providence, du moins attendez la conclusion, donnez-vous le temps de voir arriver le dénouement, et ne vous précipitez pas, dès l'abord, dans la défiance et dans les

alarmes. Entrez dans l'atelier d'un fondeur, sans en connaître les procédés ; en le voyant fondre son or, y mêler des cendres et de la paille, vous allez croire qu'il a dessein de tout gâter. De même encore, je suppose un homme qui, étant né dans un vaisseau et ne connaissant que la mer, n'aurait nulle idée de la manière dont on ensemence la terre ; transportez-le sur le continent, et que là il voie un laboureur tirer de ses greniers, bien fermés, le blé qu'il y gardait avec précaution pour le défendre de l'humidité, le porter dans son champ, l'y jeter et l'épandre, l'abandonner en pleine terre à la discrétion des allants et des venants, s'embarrasser peu s'il se trouve là exposé à l'humidité, bien plus, le couvrir de fumier et de fange, à la merci de tout ce qui peut en arriver ; sa première pensée ne sera-t-elle pas que ce laboureur est un insensé qui veut perdre son grain ? Qui aura tort du laboureur ou de l'ignorant, pour qui c'est là une chose nouvelle et tout à fait inconnue ? Qu'il attende l'été, qu'il retourne voir ces épis flottants, et qui appellent la faucille ; ce blé, jeté au hasard, abandonné, corrompu, pourri dans la terre, maintenant ressuscité, multiplié, avec une merveilleuse fécondité, qui s'élève avec vigueur, se soutient avec majesté, et qui, après avoir réjoui l'œil qui le contemple, fera l'aliment de l'homme et la richesse du cultivateur ; quel ne sera pas son étonnement de voir que ce qu'il appelait une perte, une ruine réelle, a été le principe du merveilleux effet qu'il a sous les yeux ?

« Et vous aussi, ô hommes, ne précipitez donc point votre jugement, quand il s'agit des œuvres de Dieu ; laissez passer l'hiver ; ne vous embarrassez pas que le blé confié à la terre ait à souffrir de la froide saison, attendez le temps de la récolte, laissez faire le cultivateur public, et de toute la terre et de vos âmes. Et, quand je parle de dénouement, je n'entends pas simplement ce qui regarde les choses de la vie présente, bien que souvent nos doutes s'éclaircissent dès maintenant, mais surtout ce qui est réservé à la vie future ; l'économie de l'une et de l'autre s'enchaîne à une même fin, notre salut et notre gloire ; et quoique distingués par la différence des temps, elles se réunissent dans l'unique but qu'elles se proposent. De même que nous voyons ici-bas l'hiver et l'été se succéder l'un à l'autre, mais concourir à un seul but, qui est la maturité des grains ; de même en est-il de la vie de l'homme, considérée dans les rapports du temps présent avec la vie à venir. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — L'assemblée générale des Evêques, le 4 Septembre.
- II. — L'union des catholiques.
- III. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes, du 9 au 15 Septembre.
- IV. — Retraites : QUIMPER, retraite pour les Tertiaires, du 9 au 15 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Le dimanche 2 Septembre.* réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe suivie de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Mgr l'Evêque partira demain, samedi, pour Paris afin d'assister, dimanche et lundi, aux réunions préparatoires de l'assemblée générale des évêques, laquelle se tiendra le mardi 4 Septembre et les jours suivants, s'il y a lieu.

Monseigneur ne pourra donc point, à son grand regret, présider les fêtes de Saint-Pol de Léon.

Nécrologie. — On a lu plus haut, à la partie officielle, l'annonce de la mort de M. Caër, ancien vicaire de Lopérec.

Né à Tréfléz le 10 Février 1868, ordonné prêtre le 11 Juin 1892, M. Caër (Jean) fut d'abord vicaire à Landudec (19 Juillet 1892), ensuite à Saint-Ségal (26 Mars 1895), puis à Plougoulm (5 Septembre 1896) et à Lopérec (7 Octobre 1898). Retiré à la maison Saint-Joseph depuis le mois de Juillet 1902, il fut atteint, au printemps de cette année, d'une pneumonie grave dont sa robuste constitution demeura si profondément ébranlée, que son retour à la santé put être considéré comme impossible désormais. De fait, après une amélioration d'assez courte durée, le malade vit de nouveau son état s'aggraver. Le mercredi 8 Août, il recevait les derniers sacrements; et dimanche dernier, 26, à 4 heures de l'après-midi, il rendait à Dieu son âme, purifiée par de cruelles souffrances et reconfortée par une dernière absolution, pendant que l'on récitait les prières des agonisants.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Caër, présidé par M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, a été célébré, lundi, dans la chapelle de Saint-Joseph. A l'issue de la cérémonie, le corps du défunt a été dirigé sur Tréfléz, sa paroisse natale, où les funérailles et l'inhumation ont eu lieu le lendemain.

R. I. P.

PLOGOFF. — Pardon de Notre-Dame des Naufragés. — Je reviens de la Pointe-du-Raz. On aurait pu croire que, cette année, l'affluence eût été moindre à cause de la coïncidence du Pardon de Sainte-Anne-la-Palme et de celui d'Audierne; et cependant, sans rien exagérer, la foule des pèlerins a été aussi nombreuse que l'année dernière. C'était une masse compacte et étendue, tassée aux pieds de la statue monumentale et en face du petit oratoire en bois qui sert d'abri pour la messe; et cette multitude pouvait s'évaluer, au plus bas chiffre, à 6 ou 7,000 personnes.

†

C'est chose étrange que de voir le nombre de chars-à-bancs et de voitures qui ont défilé sur la route unique qui conduit à la

Pointe; c'est un spectacle bien curieux que de voir les pèlerins circuler par groupes sur ce grand plateau dénudé, faire leurs dévotions et s'agenouiller devant la statue vénérée, puis se disperser dans les rochers en attendant l'heure de l'office.

A 9 heures et demie, la procession de Plogoff, la « procession blanche », partie de la chapelle de Saint-Michel, fait son apparition dans la lande. Comme toujours, elle offre un aspect pittoresque : croix, bannières, étendards, statues, petits navires pavoisés, s'avancant dans cette grande solitude ayant la mer immense pour horizon, et tout cela porté par des marins et des mousses en blanc, par des jeunes filles et des fillettes en blanc. Oh ! les beaux gars, les solides matelots si bien campés, avec leurs cols bleus; oh ! les beaux châles blancs de dentelle, si savamment brodés et gaufrés par ces jeunes paysannes, et si dignement portés ! C'est une vraie aristocratie campagnarde, c'est un spectacle pas quelconque, c'est une mise en scène à la fois simple et noble, c'est une note toute spéciale qui donne sa physionomie à ce Pardon de Notre-Dame des Naufragés; et comme nos pardons bretons l'emportent sur les assemblées des pays sans foi, suintant l'ennui et le vice !

Cette procession forme la partie décorative de la fête, car quatre fois dans la journée elle se formera en cortège pour prendre et amener l'officiant à l'hôtel du Raz-de-Sein, avant et après les diverses cérémonies.

Les jeunes et si sympathiques musiciens du Patronage de Douarnenez, conduits par leur vaillant chef, sont venus aussi ajouter une note joyeuse et sonore à cette fête et charmer les oreilles de nos bonnes populations du Cap. Grâce à eux, les marches processionnelles et les offices ont eu plus d'animation et un vrai entrain de Pardon.

† †

Monseigneur l'Evêque se faisait une joie de présider cette fête dont il est le fondateur; le sacre de Mgr Morelle a exigé sa présence à Saint-Brieuc; je suis sûr que la plupart des pèlerins ont regretté l'absence de Sa Grandeur, j'ai pu le lire clairement sur quelques physionomies.

Deux membres du vénérable Chapitre avaient les honneurs du Pardon : M. le chanoine Peyron officiait, et M. Abgrall faisait le sermon breton à la grand'messe. Aux vêpres, comme on était privé du sermon français de Monseigneur, pour que les pèlerins ignorant la langue bretonne eussent aussi leur part d'édification, M. le Recteur pria M. l'abbé Cornou de leur adresser une petite improvisation française.

S'emparant des dernières idées du sermon du matin et s'inspirant du groupe monumental que tous avaient sous les yeux, de ce pauvre marin naufragé cramponné désespérément au rocher et levant vers la Vierge son regard suppliant, en de superbes envolées l'orateur parla des naufrages d'âmes, déjà si nombreux depuis quelques années, et qui vont encore se multiplier avec la loi ma-

conique de la Séparation ; il n'y a pour nous qu'un moyen de salut : rester attachés à la pierre inébranlable qui est l'Eglise, tourner nos regards et nos supplications vers la Sainte-Vierge et son divin Fils....



Une dernière fois, la procession se met en marche, et c'est avec une sorte de regret et de tristesse de cœur que l'on jette les yeux sur cette statue colossale en marbre de Carrare que n'abrite ni église ni chapelle, mais au-dessus de laquelle s'étend la voûte azurée du ciel et qu'illumine le soleil radieux. Pendant la nuit, la lune et les étoiles brillent au-dessus de sa tête et, au lieu de cierges bénits qui brûlent autour des images saintes, ce sont ici les feux puissants des phares si nombreux, depuis le phare d'Eckmühl en Penmarc'h et ceux de l'île de Sein et d'Ar-Men, jusqu'à ceux des Pierres-Noires, de Saint-Mathieu et d'Ouessant, les phares de la Marine française rendant hommage à la Vierge du Raz, à Notre-Dame-des-Naufragés....

J.-M. A.

ERGUE-GABÉRIC. — Grand Pardon de Notre-Dame de Kerdévot, le samedi 8 et le dimanche 9 Septembre. — Le samedi, 8, fête de la Nativité de la T. Sainte Vierge, grand'messe à Kerdévot, à 10 heures.

Le soir, à 4 heures, vêpres ; procession suivie de la bénédiction du T. Saint Sacrement. Avant et après les vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

Le dimanche, à partir de 5 heures, les messes se succéderont sans interruption jusqu'à la grand'messe. — A 10 heures, procession ; grand'messe chantée par M. Carion, curé-doyen d'Elliant ; sermon par M. Messenger, aumônier de la Retraite de Quimper.

L'après-midi, à 3 heures, vêpres solennelles ; procession ; bénédiction du T. Saint Sacrement.

N. B. Une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, peut être gagnée (aux conditions ordinaires) par les pèlerins de Kerdévot : 1^o aux deux Pardons, c'est-à-dire le dimanche de Quasimodo et le 2^o dimanche de Septembre ; 2^o le 4^o vendredi du Carême.

NOTRE-DAME DU FOLGOAT. — I. Grand Pardon, le vendredi 7 et le samedi 8 Septembre. — Vendredi, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures le lendemain, le Saint-Sacrement sera exposé en union de prières et de réparation avec le Sacré-Cœur de Montmartre. Pendant tout ce temps, les pèlerins trouveront des confesseurs à leur disposition.

A 10 heures, grand'messe à l'église paroissiale.

A 4 heures, vêpres solennelles au Champ du couronnement ; sermon par M. Corre, vicaire à Saint-Louis de Brest, et procession des miracles.

A 8 heures, procession aux flambeaux, illumination. Heure sainte.

Samedi, 8 Septembre, 1^{re} messe à minuit ; puis messes d'heure en heure. Dès 8 heures, réception des processions.

A 10 heures, messe solennelle chantée par M. le chanoine Cozic, curé de Lesneven ; sermon par M. Colin, curé-doyen de Saint-Thégonnec.

A 2 h. 1/2, vêpres solennelles ; bénédiction du Saint-Sacrement et défilé des processions.

N. B. Un prêtre se tient habituellement à la sacristie pour recevoir les honoraires de messes, les offrandes et bénir les objets de piété.

— II. Pèlerinage du Tiers-Ordre de Saint-François. — Le deuxième Pèlerinage des Tertiaires à Notre-Dame du Folgoat est fixé au dimanche 9 Septembre, avec l'approbation et la bénédiction de Sa Grandeur Mgr Dubillard, évêque de Quimper.

Le premier eut lieu l'année dernière. Un millier de Tertiaires y prirent part avec un grand zèle et furent honorés d'une bénédiction spéciale de Sa Sainteté Pie X, tertiaire lui-même. Ils viendront encore plus nombreux, cette année, au célèbre Sanctuaire consacré à Marie, Reine de la Bretagne.

On invite au Pèlerinage tous les chrétiens et chrétiennes désireux d'en suivre les pieux exercices qui commenceront, à 8 h. 1/2, par la messe de communion et se termineront, à 4 heures du soir, par la rénovation de la profession, la consécration à la Sainte-Vierge et la bénédiction papale.

N. B. — Les Tertiaires sont priés d'apporter leurs manuels, cantiques, insignes (le crucifix) et bannières.

Avis. — 1. Un Bréviaire (*Pars æstiva*) a été trouvé dans un compartiment de chemin de fer, le jour de la clôture de la première retraite ecclésiastique ; il a été déposé au Grand-Séminaire où on peut le réclamer.

II. Vols d'églises. — On signale plusieurs cambriolages et vols d'églises dans la région et dans notre diocèse, notamment à Sizun, Locquéholé, Plobannalec, Plogastel-St-Germain, Pouldreuzic, etc. Les malfaiteurs s'attaquent surtout aux sacristies, espérant y trouver l'argent de la Fabrique.

Nous recommandons à nos confrères de redoubler de précautions et de surveiller les étrangers — quel que soit leur costume — qui visitent leurs églises.

L'échéance du 11 Décembre 1906. — Nous résumons dans ces lignes un article publié par la Croix sous le titre de « Précisions ».

1^o Pour la question financière, contrairement à des menaces absurdes, on admet, à peu près unanimement, que les pensions et les allocations de quatre ans ont un caractère personnel.

et qu'on ne peut y toucher sans ébranler tout le régime des pensions de retraites. On ne le fera pas.

Le clergé devra cependant relire avec soin les articles de la loi qui indiquent les cas pouvant entraîner la suspension des pensions.

Seules, les allocations de huit ans sont contestées, parce que pour les toucher un certificat de l'association cultuelle est exigé. Si le droit naturel de secourir les prêtres dépouillés ne prévaut pas, les intéressés devront du moins recevoir l'allocation de quatre ans, comme il était admis pour le cas où ils auraient quitté leur poste avant ce délai.

2^o Il est reconnu que, sauf un petit nombre d'exceptions, les *édifices du culte*, le 11 Décembre, reviennent, sans formalité aucune, aux municipalités qui en feront tel usage qui leur plaira. La volonté des populations sur ce point étant connue, les églises pourront donc rester à l'usage du culte.

M. Clémenceau lui-même, dans son interview au *New-York-Herald*, a reconnu qu'on devait, pour demeurer dans l'esprit de la loi, veiller à ce que les édifices du culte conservent leur destination.

3^o Les biens appartenant aux *Fabriques* doivent-ils, aux termes de la loi, être aussitôt confisqués purement et simplement?... Non, le 11 Décembre 1906, il n'y a lieu qu'à la nomination d'un séquestre, et c'est le 11 Décembre 1907 que s'ouvrira pour l'Etat non pas l'obligation, mais la possibilité de transférer les biens à des établissements de bienfaisance, sur lesquels pèsera du reste l'obligation de continuer l'exécution de la volonté des donateurs.

A ce moment se posera toute la question des revendications qui promet de beaux jours à la basoche française, et dont la *Revue d'organisation et de défense religieuse* (1) va entreprendre une étude juridique détaillée.

4^o Restent les *exercices du culte*.

Ici nos évêques seuls, chefs spirituels, peuvent fixer la conduite à tenir.

Déjà Mgr Henry a déclaré que tous ses prêtres resteraient, purement et simplement, dans leurs églises et y continueraient la célébration des offices. On paraît généralement disposé à faire de même.

Attendons les décisions communes ou particulières de nos chefs.

D'après les jurisconsultes les plus autorisés, on pourra soit sous forme de culte privé — soit par association pour l'exercice collectif du culte privé — soit par réunions publiques, continuer le culte selon le droit commun, si le gouvernement n'a pas la sagesse d'accepter en fait la continuation pure et simple du culte public.

5^o Quant à la menace de *rappel sous les drapeaux* pour les ecclésiastiques, un instant de réflexion suffit pour montrer que le ministère n'exécutera pas cette menace.

(1) 5, rue Bayard, 6 fr. par an.

Il n'aurait prise du moins que sur ceux qui, n'ayant pas 26 ans, n'ont pas franchi la limite légale qui les assure contre ce rappel.

Si le gouvernement veut agir avec tyrannie, assurément il pourra créer des difficultés, et nous ne nous dissimulons en aucune manière les périls matériels de la décision que la conscience a imposée au Pape; mais la tyrannie se retournerait contre ses auteurs.

Que les catholiques ne se montrent pas effrayés outre mesure. « Point de sédition, point de violence », nous dit le Pape; mais redressons-nous, levons la tête, ne craignons pas de dire et de laisser entendre autour de nous que nous en avons assez de l'asservissement à une secte qui n'a aucun droit à gouverner la France. Notre faiblesse a fait toute leur force. Ils le savent et l'avouent quelquefois en secret. Montrons sans crainte que nous voulons la liberté, et soyons assurés que nous l'obtiendrons.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père étant un peu fatigué, ces jours-ci, à cause de la grande chaleur, n'a donné aucune audience les premiers jours de la semaine. Néanmoins la santé de Pie X est parfaite, et son médecin, le docteur Lapponi, n'a pas interrompu son séjour à la campagne.

Le cardinal secrétaire d'Etat est venu à Rome, vendredi matin, pour l'expédition des affaires et pour la réception ordinaire des membres du corps diplomatique. Dans la soirée, Son Eminence est retournée à Castel Gandolfo.

La S. Congrégation des Rites s'est réunie, le 21 Août, au Palais apostolique du Vatican et s'est occupée, entre autres, des affaires suivantes :

Introduction de la Cause de béatification et canonisation de la Servante de Dieu, Catherine de Francheville, fondatrice (1674) des Dames de la Retraite (Filles de la Sainte-Vierge), de Vannes;

Révision des écrits du Serviteur de Dieu, Jean Bosco, prêtre, fondateur de la Société Salésienne.

FRANCE. — L'assemblée des Evêques. — Comme nous l'annonçons ailleurs, la nouvelle assemblée générale des évêques est fixée au mardi 4 Septembre. On a voulu, en ayant la possibilité, tenir cette réunion sans aucun retard. Le sacre de NN. SS. les évêques de Digne, de Moulins et de Saint-Brieuc ayant eu lieu dimanche, l'épiscopat français est au complet.

L'assemblée sera précédée d'une réunion de la commission permanente dont fait partie Mgr Dubillard, évêque de Quimper.

**

Une insidieuse campagne est menée par les journaux blocards — dans le but évident de favoriser un schisme — pour faire croire à un dissentiment entre le Pape et les Evêques et à un manque d'entente entre ceux-ci.... Les journaux catholiques ont fait bonne justice de la mauvaise foi indéniable de ces agissements. On peut être assuré — et la prochaine assemblée le montrera — que l'unité de l'épiscopat français et son union avec le Pape existent et que, malgré les bruits tendancieux et mensongers, elles subsisteront...

Prions pour nos Evêques, qui ont à prendre de si graves résolutions.

SAINT-BRIEUC. — Sacre de Mgr Morelle. — Le sacre de Mgr Jules-Laurent Benjamin Morelle a eu lieu, dimanche dernier, dans la cathédrale de Saint-Brieuc, littéralement comble. La cérémonie, très imposante, commencée à 8 heures 1/2 s'est terminée un peu avant 11 heures.

Le prélat consécrateur était Mgr Amette, coadjuteur du cardinal-archevêque de Paris, assisté de Mgr Dizien, évêque d'Amiens, et de Mgr Déchelette, auxiliaire du cardinal-archevêque de Lyon.

Étaient présents : NN. SS. Dubourg, archevêque de Rennes ; Le Roy, évêque d'Alinda ; Rouard, évêque de Nantes ; de Bonfils, évêque du Mans ; Guérard, évêque de Coutances ; Rumeau, évêque d'Angers ; Dubillard, évêque de Quimper ; Gouraud, évêque de Vannes ; l'abbé de La Trappe de Thymadenc ; Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française à Rome ; Le P. Le Doré, supérieur général des Eudistes ; en outre, de nombreux dignitaires ecclésiastiques de Bretagne, de Paris, d'Amiens, etc.

Malgré son grand âge, Mgr Carmené, archevêque d'Hieropolis, avait tenu à assister à cette fête.

A midi, au Grand Séminaire, au diner auquel prenaient part les prélats et près de quatre cents prêtres, des toasts très éloquents ont été portés par NN. SS. Morelle, Amette, Dizien et Dubourg.

Aux vêpres, Mgr Rumeau, dans une vibrante allocution, a exposé le rôle de l'épiscopat dans les circonstances actuelles. Le cortège s'est ensuite rendu à l'évêché, suivi de plus de trois mille personnes. Mgr Morelle, très acclamé, a remercié la population de ses respectueuses sympathies, puis solennellement les prélats ont béni la foule.

LOURDES. — Le pèlerinage national de 1906 — qui, selon l'usage, s'est terminé au sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, à Paris — a été, au dire de tous, le plus beau, le plus pieux, le plus fécond en miracles depuis celui du Jubilé de 1897 : il y avait à Lourdes plus de 60.000 étrangers ; pendant quatre jours et quatre nuits, on peut le dire, la prière n'a pas discontinué dans les églises, à la grotte et devant les piscines : d'ardentes supplications montaient vers la Reine du ciel pour l'Eglise et pour la France, pour les

malades, venus au nombre de 1.200. Plus de 60 procès-verbaux de guérison ou améliorations sensibles ont été rédigés au Bureau des Constatactions.

Le pèlerinage national avait à peine quitté Lourdes, que déjà de nouveaux groupes arrivaient : ce sont, outre les étrangers, Belges, Hollandais et Espagnols, les diocèses de Saint-Dié, Langres, Grenoble, Nancy, Cambrai (avec 13 trains), Rodez, Poitiers ; dans les premiers jours de Septembre, portant à travers le pays l'affirmation de la foi de la France, viendront Besançon, la Bourgogne, Evreux, Avignon, Tours, Nantes (2^e pèlerinage de l'année), Belley, Reims, Metz, Troyes, Marseille ; puis, en même temps que le Quercy-Rouergue, Bourges et Angoulême, les pèlerinages des trois diocèses Bas-Bretons, Saint-Brieuc, Vannes et Quimper... Ayons confiance, la Vierge Immaculée ne saurait être sourde à tant de supplications.

BELGIQUE. — Le Congrès eucharistique de Tournai. — Nous aurions voulu, si l'espace ne nous faisait défaut, parler plus longuement de l'admirable congrès international qui vient de se tenir à Tournai pour promouvoir la dévotion à la divine Eucharistie.

Le Souverain Pontife y avait délégué comme président, en qualité de légat *a latere*, Son Em. le cardinal V. Vanutelli ; c'est assez dire l'importance que Sa Sainteté y attachait. Son Exc. le Nonce avec NN. SS. les archevêques et évêques de Belgique se sont fait un devoir d'assister à toutes les séances ; on y voyait aussi et l'on y a entendu les principales notabilités catholiques de la Belgique, ministres, sénateurs, députés, etc. On remarquait la présence de NN. SS. Amette, coadjuteur de Paris, Rumeau, évêque d'Angers, Lobbedey, le nouvel évêque de Moulins, et de nombreux prêtres français, parmi lesquels M. le chanoine Janvier, M. l'abbé Coubé, etc.

La procession solennelle de clôture du congrès qui s'est déroulée dans les rues de la vieille cité, décorée avec une magnificence inouïe, au milieu d'une foule évaluée à 40 ou 50.000 personnes, a été une splendide manifestation de foi, de piété et d'amour offerte au Dieu de l'Eucharistie.

A la séance de clôture, Mgr Mercier, archevêque de Malines, a donné lecture d'une adresse de l'épiscopat belge à l'épiscopat français, dont voici le texte :

A SON EMINENCE LE CARDINAL RICHARD, ARCHEVÊQUE DE PARIS,
ET A NN. SS. LES EVÊQUES DE L'EGLISE DE FRANCE.

Chers et vénérés Confrères,

Vous êtes dans l'angoisse à la veille d'épreuves douloureuses : nous avons besoin de vous dire que nous sommes de cœur avec vous. Nous avons entendu avec admiration et une joyeuse fierté la déclaration faite par S. Em. le Cardinal Lecot au nom de l'assemblée des Evêques français.

Votre patriotisme et votre foi vous soutiendront et, avec le Père commun de la catholicité, vous serez unanimes à dire :

« Nous ne pouvons courber le front sous l'injustice ; nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Les fidèles vous suivront sans violence, mais avec fermeté. Le souvenir encore récent des luttres victorieuses de nos frères d'Allemagne vous confirmera dans la conviction que les persécutions passent, tandis que la parole de Dieu est éternelle. Nous, à qui la Providence daigne accorder la paix et la liberté, nous voudrions, comme saint Paul, vous faire partager la consolation dont nous jouissons nous-mêmes : *Consolamur pro vestra consolatione*. Vos épreuves ont été longues déjà et pénibles. Il nous semble vous entendre nous dire avec le saint Apôtre :

« Nous avons été accablés à l'excès, au delà de nos forces, au point que nous nous demandons si nous pourrions conserver la vie ; mais une voix intérieure nous dit de ne pas placer notre confiance en nous-mêmes, de la placer en Dieu qui ressuscite les morts. Tant de fois il nous a sauvés du danger ! Cette fois encore, il nous en délivrera, nous en avons la ferme espérance. Vous voudrez, à cet effet, nous aider de vos prières. Plus nombreux seront ceux qui auront contribué à notre salut, plus nombreuses seront les actions de grâces qui monteront vers Dieu au jour de notre triomphe. »

Oui, nos bien chers confrères, nous prierons pour vous ; nous demanderons à nos fidèles de prier pour vous. Bientôt, espérons-le, nous reviendrons vers vous pour bénir Dieu d'avoir, par l'épreuve, fortifié la vie catholique dans votre chère patrie. Les nations chrétiennes, témoins de votre vaillance, seront là alors pour attester que votre conscience a été fidèle au devoir ; que vous avez marché avec droiture et à la clarté de Dieu, non suivant les impressions de la sagesse charnelle, mais en conformité avec les inspirations de la grâce du Seigneur.

Nous invitons tous les prêtres belges à célébrer la messe et les fidèles à offrir une communion pour le salut de la France.

Tournai, 18 Août 1906.

Suivent les signatures de l'archevêque de Malines, des évêques de Gand, de Bruges, de Tournai, de Namur et de Liège.

Mgr Amette, coadjuteur de Paris, qui n'avait pas été prévenu de cette décision des évêques belges, se leva alors, très pâle, les larmes aux yeux.

« J'ai peine, dit-il, à dominer mon émotion devant la démarche de l'épiscopat belge qui me prend au dépourvu, mais je veux la dominer cependant pour dire ma vive reconnaissance à Mgr Mercier et lui dire merci au nom de l'épiscopat français. Dès mon retour à Paris, je transmettrai au vénéré cardinal Richard cette adresse, dont la lecture m'a tout ému et a été unanimement acclamée.... Si l'épiscopat français n'est représenté ici que par si peu de membres, vous n'en ignorez pas le motif : c'est que nous sommes dans l'angoisse, bien plus, à la veille des armes. Le signal de la défense dans la lutte vient de nous être donné par le Saint Père. Il n'a pas déclaré la guerre ; il est le représentant du Prince de la paix. S'il a ordonné de combattre, c'est qu'il avait à défendre les bases de la foi. Je ne crois pas être téméraire en déclarant que l'épiscopat français tout entier n'aura qu'un cœur, une voix et une action pour obéir à la parole du Pape. »

BRÉSIL. — Le crucifix solennellement rétabli dans les tribunaux. — Après la proclamation de la République, le gouvernement provisoire brésilien s'empessa de décréter la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et, pour appliquer le nouvel état de choses, le gouvernement de la République avait jugé à propos de faire retirer les crucifix des prétoires.

Mais voilà que, sous la pression de l'opinion publique, les crucifix viennent d'être solennellement rétablis. Dans la capitale, un cortège de plus de dix mille personnes se forma. On prit à l'église le crucifix, on le porta sous le dais jusqu'au tribunal ; deux musiques militaires escortaient la procession ; officiers, magistrats, etc. ; la suivaient. Le clergé pénétra dans la salle du tribunal portant la divine image ; le président les reçut, il baisa dévotement le Christ et le déposa lui-même à la place préparée derrière son fauteuil... Ne désespérons pas de voir un jour, en France, quelque chose de semblable.

Un ancien brigadier de gendarmerie, âgé de 40 ans, pouvant fournir les meilleures références, demande place : gérant de propriété, caissier dans une industrie ou situation analogue.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

BIBLIOGRAPHIE

Croire. Instructions prêchées aux hommes du monde, par M. l'abbé DE GIBERGUES (Carême 1906). In-18 raisin. — Prix 3 fr. (Poussielgue).

En réponse à l'incrédulité moderne, l'auteur démontre la nécessité, la grandeur, les consolations et la fécondité de la foi : et l'exemple est donné en même temps que le précepte, car un prêtre que la foi anime, éclaire et attendrit, peut seul parler d'elle avec cette force d'autorité et de persuasion.

Quatre Conférences sur la Foi chrétienne, par M. l'abbé DESERS, Curé de Saint-Vincent de Paul, Paris. In-12, 1 fr. 25. (Poussielgue, Editeur).

Ces conférences sont de celles qui portent, parce qu'elles s'inspirent des besoins de notre époque. On les lira sûrement avec utilité, cette utilité qu'on trouve à suivre un thème de réflexions coordonnées, raisonnées, où la vérité se montre sous son vrai jour, délivrée des déformations intéressées de l'erreur, et où les problèmes les plus agissants de la Foi se détaillent et se dénouent avec une loyauté à laquelle on ne pourra s'empêcher de rendre hommage.

Lourdes, par M. Boyer d'Agén. Paris, Octave Beauchamp. Prix : 1 fr. 50. — Le texte de cette publication, orné d'illustrations très soignées, rappelle les gloires de la ville pyrénéenne. M. Boyer d'Agén. décrit les splendeurs de la basilique consacrée à la Vierge, le spectacle émouvant des foules prosternées, les bras en croix, devant la grotte bénie, le triste défilé de toutes les misères humaines qui demandent au ciel leur soulagement et, si Dieu le veut, leur guérison. Sous les yeux du lecteur, le style brillant, descriptif, imagé, de l'auteur, fait revivre les scènes grandioses dont les pèlerins venus du monde ont été les témoins.

L'Art du lecteur, l'Art du diseur, l'Art de l'orateur, par M. CASTELLAR, président de la Société « Les Cornéliens ». Préface de SULLY PRUDHOMME, de l'Académie Française. In-12 illustré, 2 fr. 50. (Poussielgue, Editeur).

Cette méthode est entièrement neuve. Des indications graphiques guident constamment l'élève et le préservent de la psalmodie automatique si fatigante pour les auditeurs. Ce livre contient plus de 50 poésies, scènes et récits pour séances récréatives avec explications sur la manière de les dire et photographies qui indiquent les gestes.

L'Action Populaire. — N° 116. — André HUA. — **La Mutualité scolaire.** — La Mutualité scolaire, dès avant la Mutualité familiale, travaille sans bruit au relèvement de l'âme populaire. Elle développe méthodiquement chez l'enfant le goût de l'épargne, l'amour du don de soi-même à autrui, vertu de charité.

L'exemplaire : 0,25 centimes *franco*. Abonnement annuel : (N° 97 à 132) 7 fr. 50. Librairie J. Salaün, Quimper.

Le Clergé et les Œuvres, Revue pratique des Intérêts catholiques et des Œuvres paroissiales. — Directeurs : MM. Lagardère, chanoine ; Lahitton, prof. de dogme ; Mano, prof. de phil., et Quillet. (Direction et Administration, 30, rue de la Vieille-Monnaie, à Besançon.)

Sommaire du numéro du 10 Août 1906 :

I. Paroles pontificales. La Sagesse, c'est Quelqu'un, Abbé Lahitton. — II. Le Prêtre et les études sociales, Louis Marnay. — III. Mutualité ecclésiastique. Comment utiliser la loi du 1^{er} Avril 1898, H. Quillet. — IV. Chronique des œuvres. Les adversaires de nos Patronages, A. Peron. Pour les écoles ménagères, Abbé H. Quillet. *La Ruche Populaire* de Saint-Bruno de Grenoble. — V. Petites nouvelles. — VI. Consultations et renseignements. Le livre de paroisse. Conditions d'ouverture d'un établissement secondaire libre. — VII. Bibliographie. Livres et Revues.

La Revue paraît le 10 de chaque mois. — Abonnement : Un an, 5 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Nouvelles cartes individuelles et de famille donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif. — La Compagnie d'Orléans vient d'apporter une utile amélioration au système des cartes à demi-tarif qui, moyennant le paiement préalable d'une certaine somme donnaient déjà le droit de voyager à moitié prix, soit sur toute l'étendue des réseaux français, soit sur trois de ces réseaux, soit sur un seul.

Cette Compagnie va, en effet, délivrer, à dater du 16 Août 1906, des cartes individuelles et de famille, valables 6 mois et un an, et donnant le droit de circuler à demi-tarif sur une fraction du réseau, déterminée, suivant ses convenances, par le voyageur lui-même.

La somme à déboursier varie suivant que l'étendue de la zone tracée atteint 300, 600 ou 1 000 k. et l'économie que la combinaison permet de réaliser est naturellement d'autant plus grande que le parcours est plus élevé.

Les cartes délivrées aux membres d'une même famille (femme mari ou enfants) avec faculté pour chacun d'eux, d'en faire usage isolément, comportent sur le prix des cartes individuelles, des réductions de 20 à 50 0/0.

Cette amélioration qui permettra à de nombreuses catégories de personnes (fonctionnaires, commerçants, industriels, voyageurs de commerce, propriétaires, chasseurs, etc.) de réaliser sous une forme très pratique, d'importantes économies de frais de voyage, sera certainement très appréciée du public.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* ; Nominations ; Séminaristes soldats ; Décès ; Liturgie.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — L'éducation par l'Ecole chrétienne ; Pie X et la Séparation.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage de Lourdes ; Nécrologie ; Ecole Saint-Yves ; Ferme-

ture du Pensionnat Sainte-Marie ; Ligue Patriotique des Françaises ; Réponse à une diffamation ; La prière pour les mourants ; Pèlerinage à Rome ; Hennebont.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Autour de l'Encyclique ; L'œuvre des missionnaires.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Septembre. — 14^e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Saint Nom de Marie. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Gorgon, martyr.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 10. — S. Nicolas de Tolentino, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 11. — Office de l'Octave de la Nativité de la T. Sainte Vierge ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 12. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 13. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 14. — Exaltation de la sainte Croix. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 15. — Octave de la Nativité de la T. Sainte Vierge. Double. Blanc.

Dimanche, 16. — 15^e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Landévennec. du 9 au 11 Septembre.
Plouescat. du 12 au 17

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nomination. — M. Laboy, ancien professeur de rhétorique au collège de Saint-Pol de Léon, est nommé Supérieur de l'Ecole Saint-Yves, à Quimper.

Monseigneur l'Evêque accorde à M. Laboy et à M. Boubennec, Supérieur de l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest, le privilège de porter la mosette des curés-doyens.

II. Les séminaristes appelés, en Octobre prochain, pour leurs deux années de service militaire devront être rendus au Grand Séminaire, le mercredi 3 Octobre, pour assister à une retraite spéciale qui s'ouvrira le soir de ce jour, à 6 heures.

III Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Laurent, ancien vicaire de Locqué-nolé, décédé le 2 Septembre.

Liturgie. — A l'office votif de la Passion, quand il n'a ni Ires ni II^{mes} vêpres, il faut dire à Matines l'hymne *Mœrentes*, et omettre l'hymne *Aspice*. (S. R. C. 12 Mai 1905 ad V.) Ce décret a son application, cette année, si l'on fait l'office de la Passion le 7 Septembre prochain et le 12 Octobre.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'Éducation par l'École chrétienne.

Pas de christianisme sans l'éducation chrétienne. Le christianisme se propage par la parole, par l'exemple, par toutes les formes de l'autorité : *Fides ex auditu*. S'agit-il des premières conquêtes de la foi, cette propagation s'appelle l'apostolat ; quand la société chrétienne est constituée, elle s'appelle l'éducation. L'apostolat crée les nations chrétiennes, l'éducation les conserve et perpétue dans leur sein le ferment de l'Évangile. Il suit de là que les parents d'abord, puis les éducateurs à tous les degrés, sont par vocation des apôtres.

Mais l'éducation chrétienne, où se donnera-t-elle ? Dans la famille ? Sans doute, mais aussi partout où se donne l'éducation en général. Si la famille ne suffit pas d'ordinaire à toute la tâche de la formation de l'enfance, comment suffirait-elle à la formation religieuse ? Ils sont rares, les parents assez instruits, assez maîtres

de leur temps, assez dégagés des servitudes du travail pour se passer du concours de maîtres étrangers. Si donc les parents doivent à leurs enfants une éducation toute pénétrée de christianisme, si d'autre part l'école est pour les parents l'auxiliaire nécessaire de l'éducation, n'est-il pas évident que l'école devra être chrétienne ?

On dira peut-être : l'école donnera l'initiation aux connaissances naturelles ; la famille et l'Eglise se réservent l'initiation religieuse. C'est le système tant vanté de l'école neutre. Nous disons d'abord que, fût-elle possible, la neutralité religieuse de l'école est déjà la méconnaissance d'un devoir. Quand les parents chrétiens partagent avec les instituteurs la sollicitude qui remplit leur âme, ils ne mettent pas de restriction à la confiance qu'ils leur témoignent. Ils ne disent pas aux maîtres : Vous apprendrez à nos enfants la lecture, l'écriture et le calcul ; mais vous vous désintéresserez de leur caractère, vous serez indifférents à leur moralité, vous fermerez les yeux sur leur conduite. Pourquoi donc de ce mandat universel excepteraient-ils la partie principale de l'éducation, celle qui leur tient le plus au cœur, celle qui est plus étroitement liée à la morale, celle qui doit exercer une influence décisive sur l'avenir de leur fils, l'éducation religieuse ?

Mais supposons un instant qu'une telle exception soit légitime, il faut reconnaître qu'elle est impossible : la neutralité est un mensonge... L'enfant est clairvoyant ; il comprend la portée de certaines réticences. Le moyen de lui persuader qu'une chose dont on ne lui parle jamais est de toutes la plus importante ? Dans sa famille et au catéchisme, on donne la première place à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Évangile ; à l'école, on enseigne tout, excepté cela !

Forcément l'enfant remarquera le contraste, forcément il fera son choix. Et si nous ne voulons pas qu'il déclare inutile ce que nous estimons nécessaire, faisons entrer ce nécessaire à son rang dans les leçons de l'école ; ce qui revient à dire : Faisons que l'école soit chrétienne.

Mais l'école chrétienne, où la trouver aujourd'hui ? La religion est, de par la loi, bannie de l'enseignement public. L'école officielle n'a plus le droit d'être chrétienne. L'école chrétienne n'existerait plus nulle part si la liberté de l'enseignement, glorieuse conquête de nos pères dans les luttes qui ont rempli le siècle passé, n'ouvrait à notre foi la ressource suprême de l'école libre. Cette liberté est l'unique sauvegarde de notre foi : sachons la défendre. Comment ? En en faisant un large usage. Les libertés dont on n'use pas sont comme les armes rouillées, elles se brisent ; mais on n'arrache pas à un peuple une liberté dont il se sert.

L'école chrétienne reste à notre disposition sous la forme exclusive de l'école libre. De ce fait constaté naît pour nous un double devoir.

D'abord nous devons choisir pour nos enfants l'école libre. Et si nous avons des raisons assez graves pour nous exempter de cette obligation, il faudrait alors combler, par un redoublement de soins,

les lacunes de l'enseignement public ; il faudrait en outre le surveiller de près et, sans hésiter, arracher nos enfants à des maîtres convaincus d'avoir mis leur foi en péril.

Mais puisque l'école chrétienne est nécessaire et que souvent elle fait défaut, voici apparaître un nouveau devoir : il faut créer, il faut entretenir des écoles libres. Avec quelles ressources ? Nous le savons bien, avec les ressources que fournit le sacrifice au service de la charité. Mais la dépense est énorme ; mais cet impôt volontaire est écrasant quand il vient s'ajouter aux charges communes qui pèsent sur tous les citoyens, aux charges spéciales que le zèle et la bienfaisance nous imposent. Je le sais, le budget des écoles chrétiennes est un budget de guerre, et c'est le propre d'un tel budget d'être lourd ; cependant l'impôt qui l'alimente est celui qu'on paie le plus volontiers. Quand la patrie est menacée, on ne songe plus à son bien-être, on donne tout ce qu'on a, on se donne soi-même pour la défendre ; et l'on se console en pensant que la paix reviendra et ramènera la sécurité.

Nous sommes en temps de guerre. Nous ne faisons pas la guerre, nous la subissons. Donnons, sans marchander, le denier de la guerre, le denier des écoles chrétiennes ; et consolons-nous en disant que cette lutte ne durera pas toujours.

Mgr d'HULST.

Pie X et la Séparation.

Pourquoi le Pape s'occupe-t-il de la religion catholique en France ? — Parce que c'est Lui qui, dans la personne de ses prédécesseurs, a établi cette religion chez nous, et c'est Lui-même qui l'y maintient, en vertu de sa charge apostolique.

Pourquoi le Pape s'occupe-t-il du *Concordat* ? — Parce que c'est un Pape qui l'a fait et signé au nom de l'Eglise, comme Bonaparte au nom de la nation française, pour servir de Charte à la restauration du culte, après la grande Révolution.

Pourquoi le Pape s'occupe-t-il de la *Séparation* ? — Parce que la Séparation abroge son Concordat, sans son consentement ni même son avis.

Pourquoi le Pape s'occupe-t-il de la loi de séparation ? — Parce que cette loi bouleverse toute l'organisation du culte catholique, au grand détriment de la religion et de la paix publique elle-même.

Pourquoi le Pape s'occupe-t-il spécialement des *Associations cultuelles*, destinées à faciliter l'exercice de leur culte à tous les citoyens français ? — Parce que ces Associations constituent une véritable laïcisation du culte, qu'elles soumettent le Pape, les Evêques et le clergé au bon plaisir des fidèles et qu'elles tendent à remplacer l'Eglise de France par le Protestantisme national.

En résumé, qu'est-ce que le Pape a condamné en cette matière ? — Le Pape a condamné la rupture de notre gouvernement avec le

S. Siège et l'abrogation du Concordat ; il a condamné et réprouvé irrévocablement la loi de séparation et nommément les Associations cultuelles, qui étaient appelées à prendre la direction du culte catholique en remplacement de la hiérarchie.

Que s'ensuit-il pratiquement pour les Evêques, les ecclésiastiques et les fidèles ? — Il s'ensuit qu'aucun d'eux ne peut désormais, en conscience, former d'Associations cultuelles ni en faire partie.

Qu'ont prétendu les partisans de l'*essai loyal* ? — Qu'il serait opportun de se conformer à la loi de séparation dans les limites du droit canon, et donc de mettre à l'essai des Associations canonico-légales.

Que pense le Pape de ces Associations composites ? — Qu'elles sont une utopie : légales, elles ne pourraient pas être canoniques ; canoniques, elles seraient fatalement illégales ; en sorte qu'il n'y a pas d'autre alternative que de subir toute la loi, si l'on forme de ces Associations, ou de n'en pas former du tout, si l'on veut échapper à cette loi néfaste.

Que pense-t-il de l'essai proposé et de tout autre analogue ? — Qu'il serait une naïveté et une duperie, en même temps qu'une témérité pouvant entraîner la perte de l'Eglise de France ; et que « cet essai n'est donc pas permis, la loi restant ce qu'elle est ».

En interdisant l'essai, et partant toute association qui se proposerait le même but, le Pape viole-t-il la loi de séparation ? — Nullement, car cette loi n'oblige personne à s'associer avec autrui pour le culte. Comment le ferait-elle, elle qui, au contraire, proclame la liberté individuelle des cultes en France, et qui, de plus, prononce des sanctions pénales contre quiconque emploierait la menace ou la violence à l'effet de contraindre les citoyens à faire acte public de religion ?... Non, le Pape ne viole pas cette loi ; car, s'il interdit aux catholiques de s'associer pour le culte, il le fait sans violence ni menace, en usant, pour sa part, de la liberté que la loi elle-même garantit à tous.

Que veut le Pape, définitivement ? — Il préférerait une loi des *garanties*, qui respecte expressément « la constitution divine de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des Evêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à la vie de l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés ». Cette loi, abrogeant sa devancière du 9 Décembre 1905, serait comme un Concordat nouveau, qui scellerait la paix entre l'Eglise et l'Etat, avant qu'éclatent les persécutions et les troubles dont la perspective épouvante aujourd'hui tous les Français dignes de ce nom.

Et en attendant cette loi des garanties ? — Le Pape veut que nos Evêques « prennent tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux ».

Prendre ces moyens légaux, est-ce s'insurger ? — Non, c'est

tout le contraire. Et pour qu'on ne s'y trompe pas, le Pape défend en propres termes « d'agir d'une façon séditionnaire et violente » ; car, ajoute-t-il, « ce n'est point par la violence, mais par la fermeté que les catholiques arriveront, en s'enfermant dans leur droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis ».

Pourquoi, néanmoins, les décisions du Pape ont-elles été accueillies avec tant de rage par nos ennemis ? — Pour deux raisons : 1^o parce qu'elles ont soustrait l'Eglise au piège mortel des Associations cultuelles ; 2^o parce qu'elles mettent nos ennemis en demeure d'appliquer leur loi par la persécution ouverte, ce qui les rendra eux-mêmes impopulaires et provoquera leur chute.

Notre salut et leur perte : voilà bien ce que nos persécuteurs ont vu dans les décisions de Pie X, et de quoi ils sont décontenancés jusqu'au délire. Et c'est aussi de quoi les catholiques doivent être rassurés jusqu'à la plus intrépide des confiances. X...

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — L'union des catholiques.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Le pèlerinage diocésain à Lourdes.
- IV. — **Retraites** : QUIMPER, retraite pour les Tertiaires, du 9 au 15 Septembre.

Retraites de soldats :

QUIMPER : 1^{re} retraite (pour les cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Pleyben, Châteaulin, Briec), du 18 au 23 Septembre ;

— 2^e retraite (cantons de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon), du 25 au 29 Septembre.

MORLAIX (*La Salette*) : du 23 au 27 Septembre. On convoque à cette retraite les jeunes gens des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Saint-Pol-de-Léon, Taulé, Plouzévédé, Huelgoat, Saint-Thégonnec.

QUIMPERLE : (pour les jeunes gens de l'arrondissement et de la région), du 25 au 29 Septembre.

Nous n'avons pas encore reçu les dates des retraites de Lesneven.

N. B. Il est entendu, d'une manière générale, que cet appel par cantons aux diverses retraites n'a rien d'exclusif. De même, les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Samedi 8 Septembre, fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge, offices aux mêmes heures que les dimanches, sauf qu'il n'y a pas de messe de 9 heures. — Après Vêpres, Bénédiction.

Dimanche 9, à l'issue de la grand'messe, on chantera la prière de l'*Itinéraire* pour le Pèlerinage diocésain à Lourdes.

Pendant la semaine, à partir de lundi, la messe de 5 h. 1/2 sera dite à l'intention du Pèlerinage ; après la messe, on récitera les litanies de la Sainte Vierge.

On engage beaucoup les fidèles à s'unir à ces prières.

Pèlerinage de Lourdes. — Dimanche prochain, pour la 26^e fois, le pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon va prendre le chemin de Lourdes. Les pieux voyageurs, répartis en cinq trains, sont au nombre de 3,600. Ce chiffre n'a jamais été atteint jusqu'ici, et il eût été plus considérable encore si le Comité directeur n'avait dû refuser un grand nombre de demandes arrivées au dernier moment, trop tard pour pouvoir obtenir un sixième train. Par suite, on s'est vu obligé de mettre au complet tous les compartiments de 3^e classe. Les pèlerins voudront bien accepter de bon cœur cette incommodité, en se rappelant la pressante invitation à la pénitence formulée par la Sainte-Vierge dans une de ses apparitions à Bernadette.

Comme nous l'avons déjà dit, nos pèlerins se trouveront à Lourdes avec les Bretons de Saint-Brieuc et de Vannes ; tous réunis, durant quatre jours, ils représenteront le pays d'Armor aux pieds de la Vierge de Massabielle...

Que le Ciel accorde aux partants un heureux voyage !

Ceux qui restent les suivront par la pensée, unis de cœur et d'intention pour implorer Marie Immaculée, « secours des chrétiens » ; nous la priérons pour l'Eglise et pour la France, avec une ferveur qu'augmentera le sentiment de notre détresse. Elle est le salut des infirmes ; nous lui demanderons de récompenser la confiance des nombreux malades qui vont l'invoquer à la Grotte bénie où elle a établi son trône, et où les grâces coulent de sa main et plus encore de son cœur, abondantes comme l'eau miraculeuse qui a jailli sous son pied virginal...



Comme les années précédentes, Monseigneur l'Evêque autorise à réciter publiquement les prières de l'*Itinéraire*, *In viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement, dimanche 9 Septembre, pour attirer la protection divine sur le pèlerinage. Afin d'y associer le diocèse tout entier, il est dans les intentions de Sa Grandeur que les prières indiquées soient faites même dans les paroisses qui ne fournissent pas de pèlerins.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la cathédrale de Saint-Corentin une messe sera dite et des prières récitées, chaque matin, en union avec les cérémonies de Lourdes ; ce « pèlerinage spirituel » se fera, nous n'en doutons point, dans d'autres paroisses, dans les communautés et dans de nombreuses familles. Les invocations s'élèveront en même temps, ferventes, des rives du Gave et des bords de l'Océan ; d'un geste large et maternel, Marie bénira tous ses enfants, pèlerins de fait ou de désir ; elle aura pour tous des grâces de choix — grâces de santé, de lumière, de consolation et de force — qui descendront sur le pays tout entier, sur ce diocèse, sur son chef vénéré et sur chacun de nous....



Le Comité directeur du pèlerinage désire que les croix et ban-

nières paroissiales soient nombreuses à Lourdes. Il recommande aux ecclésiastiques de porter leur habit de chœur.

Les insignes et les manuels de cantiques seront distribués après le départ, quand les trains seront au complet.

M. Henry, Recteur de Guilvinec, est chargé de la direction du chant.

Les pèlerins du diocèse de Quimper auront une messe, à la Grotte, le mardi matin.



Les cartes d'inscription remises aux pèlerins indiquent, avec le numéro de leurs compartiments respectifs, les heures de départ et les arrêts aux principales stations. Nos lecteurs aimeront, sans doute, à connaître ces heures.

STATIONS	Premier Train	Deuxième Train	Troisième Train	Quatrième Train	Cinquième Train
	9 Sept.	9 Sept.	9 Sept.	9 Sept.	9 Sept.
Landerneau . Départ.	» »	2 27 s.	4 20 s.	5 6 s.	5 40 s.
Dirinon	» »	2 46	4 39	5 25	6 »
Daoulas	» »	3 »	4 51	5 37	6 11
Hanvec	» »	3 17	5 6	5 52	6 27
Quimerc'h	» »	3 34	5 24	6 10	6 46
Pont-de-Buis	» »	3 45	5 35	6 25	6 57
Châteaulin	» »	4 »	5 48	6 37	7 9
Quéménéven	» »	4 23	6 15	7 4	7 32
Quimper . Arrivée.	» »	4 47	6 39	7 25	7 56
— . Départ.	3 15 s.	5 40	7 10	7 45	8 20
Saint-Yvi	3 33	5 58	7 28	» »	» »
Rosporden	3 49	6 14	7 44	8 19	8 38
Kerrest	3 57	6 22	» »	» »	» »
Bannalec	4 7	6 34	8 4	8 39	9 16
Mellac-Le Trévoux	4 20	6 48	» »	» »	» »
Quimperlé	4 30	6 57	8 27	9 2	9 40
Lorient	5 »	7 33	9 4	9 34	10 22
Auray	5 56	8 24	10 »	10 47	11 20
Redon	7 44	10 5	11 49	10 Sept. 12 27 m.	10 Sept. 1 20 m.
Nantes . . . Arrivée.	9 42	11 59	10 Sept. 1 43 m.	2 25	3 15
— Départ.	11 10	12 15 m.	2 15	2 45	3 39
La Rochelle	» »	5 25	7 25	» »	» »
Rochefort	10 Sept. 4 50 m.	» »	» »	» »	11 24
Saintes	6 31	» »	» »	11 20	» »
Pons	8 »	» »	» »	» »	» »
Bordeaux . Arrivée.	11 »	11 33	12 40	2 41 s.	3 36 s.
— Départ.	11 30	11 50	1 5 s.	3 »	3 50
Morcenx	2 19 s.	3 » s.	3 53	5 53	6 53
Pau	» »	» »	7 27	» »	» »
Tarbes	7 5	» »	» »	» »	» »
Lourdes . . Arrivée.	7 50	8 23	8 55	10 35	12 »

Nécrologie. — Nous venons d'apprendre la mort de M. Laurent, ancien vicaire de Locquénolé, décédé à Léhon, près Dinan, le 2 Septembre, à l'âge de 32 ans.

Né à Guissény le 15 Avril 1874, M. Laurent (Louis-Charles-Marie) avait été ordonné prêtre le 23 Décembre 1899. Nommé vicaire à Locquénolé le 7 Novembre 1900, démissionnaire le 26 Juillet 1902, il était à la maison de Saint-Jean-de-Dieu à Léhon, depuis le 23 Mars 1903.

R. I. P.

QUIMPER. — Ecole Saint-Yves. — Ainsi que nous l'annonçons plus haut, M. Laboy, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique pendant huit ans au collège de Saint-Pol de Léon, remplace M. le chanoine Corre comme Supérieur de l'école Saint-Yves.

On sait que cet établissement est de plein exercice, comprenant les quatre sections de l'enseignement classique : A latin-grec, B latin-langues vivantes, C latin-sciences et D sciences-langues vivantes. Nous faisons remarquer aux familles que cette dernière section D, sous un nom différent, remplace l'ancien enseignement moderne.

M. le Supérieur de l'école Saint-Yves se tient, dès à présent, à la disposition des familles pour leur donner tous les renseignements qu'elles désirent.

— Fermeture du Pensionnat Sainte-Marie. — La rentrée des classes au Pensionnat Sainte-Marie n'aura pas lieu ; les Frères viennent d'en aviser les parents de leurs élèves.

La fermeture de ce magnifique établissement, si connu sous le nom de Likès, est donc un fait accompli. Au point de vue matériel, c'est une très grande perte pour la ville de Quimper ; c'est un coup particulièrement rude porté à l'enseignement libre, c'est surtout un immense malheur pour les familles chrétiennes... Il n'est pas besoin de rappeler ce que cette maison a été pour la région durant soixante ans : innombrables sont les hommes qui y ont été formés et qui occupent aujourd'hui les situations les plus honorables dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, etc. Tous ceux à qui la reconnaissance ne pèse point seront unanimes à exprimer leurs sympathies et leurs regrets aux Frères si odieusement renvoyés ; de plus, ils sauront un jour, nous l'espérons, demander raison aux hommes néfastes qui, en proscrivant leurs anciens maîtres, leur enlèvent la joie de confier leurs enfants à ces mêmes éducateurs dévoués... A ceux-ci nous ne disons pas adieu, mais au revoir.

Ligue patriotique des Françaises. — Monseigneur l'Evêque a reçu l'adresse suivante que nous sommes heureux de publier :

MONSEIGNEUR,

Nous avons lu avec joie et consolation la lettre par laquelle

Votre Grandeur assure Notre Saint-Père le Pape de sa soumission et de sa gratitude pour sa nouvelle Encyclique.

Enfants soumises de l'Eglise Catholique, unies dans la Ligue patriotique des Françaises uniquement pour défendre, selon notre faible pouvoir, les libertés religieuses attaquées et pour conserver et développer la Foi autour de nous, nous venons assurer Votre Grandeur de notre respectueuse soumission et de notre entier dévouement.

La Franc-Maçonnerie veut détruire la hiérarchie ecclésiastique nécessaire à l'existence de l'Eglise; nous, nous voulons nous y rattacher de plus en plus et nous promettons notre entière obéissance à Votre Grandeur représentant, au milieu de nous, la suprême autorité du Saint-Siège.

Croyez, Monseigneur, aux sentiments de profond respect et de filiale confiance avec lesquels nous avons l'honneur d'être, de Votre Grandeur, les dévouées diocésaines.

Pour le Comité de Quimper :

C. DE COUESNONGLE,
Présidente.

Pour le Comité de Douarnenez :

A. DE PENANROS,
Présidente.

Pour le Comité de Concarneau :

C. LE MARIÉ,
Présidente.

Pour le Comité de Châteaulin :

J. BENOIST,
Présidente.

Pour le Comité de Quimperlé :

M. DE LA JARRIGE,
Présidente.

Quimper, 30 Août 1906.

Réponse à une diffamation. — Des propos malveillants et calomnieux sont répandus, en ce moment, dans le diocèse, contre M. Pierre Pêche, doreur à Quimper. En protestant de toute son énergie contre ces accusations émanant de personnes malintentionnées dont le but se devine facilement, M. Pêche se contente d'en référer, pour la loyauté commerciale, à sa nombreuse clientèle : il invoque avec pleine confiance le témoignage de tous ceux qui le connaissent et qui attesteront la parfaite dignité de sa vie d'honnête homme et de chrétien convaincu.

Clients et amis feront bonne justice de ces basses calomnies, assurés que M. Pêche continuera à mériter leur estime et leur confiance.

La Prière pour les mourants. — Le *Bulletin* semestriel de l'Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus vient de paraître, et nous conjurons tous les associés de le lire.

La terrible catastrophe arrivée au Chili nous montre, une fois de plus, des centaines ou des milliers d'âmes appelées tout à coup au tribunal du Souverain Juge. Nos cœurs sont émus devant ces cataclysmes; mais nous ne pensons pas assez à « la mort banale » qui se promène parmi le genre humain et fauche sans s'arrêter.

Le *Bulletin* met bien sous nos yeux « *Le Dernier Jour* », et cette grande vérité : « Mon tour viendra, et d'autres dormiront, « veilleront, pleureront ou s'amuseront, insoucieux, tandis que je « partirai... En attendant, elle pèse sur l'âme du mourant comme « un lourd rocher, cette pensée : *Au delà !* Un pays immense, « inconnu, un espace sans fin; et, dans un instant, à mon tour, « j'y serai. »

Oh ! prions Dieu d'avoir pitié des agonisants comme nous souhaitons qu'il ait pitié de nous, et, pour raviver notre compassion et notre zèle, lisons, méditons ces pages du *Bulletin*, toujours si persuasives et si édifiantes : « Que souvent, la nuit, le jour, de « nos lèvres et de notre cœur monte vers le ciel la si douce prière : « *O très miséricordieux Jésus...* » et l'invocation suppliante qui la « termine : « *Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants !* »

On peut s'adresser au Sous-Directeur général de l'Archiconfrérie, 12, rue Donadieu, Angers, ou bien à l'une des zélatrices du diocèse : M^{lle} d'Amphernet, à Quimperlé; M^{lle} Burgault, actuellement à Moulay, par Mayenne (Mayenne).

Des notices bretonnes sont toujours en vente chez M. Salaün, libraire à Quimper.

Le prix du *Bulletin* est de 0 fr. 20.

Pèlerinage de la France Catholique à Rome, du 11 au 22 Septembre. — 6 jours à Rome. Visite de Turin et Gènes à l'aller. Au retour, pèlerinage à Assise, visite de Florence et Pise.

Train au départ de Paris :

Prix : *Commission Romaine* : 3^e classe, 165 fr. ; 2^e classe, 210 fr. ; 1^{re} classe, 260 fr. *Hôtels* : 3^e classe, 245 fr. ; 2^e classe, 290 fr. ; 1^{re} classe, 340 fr.

Dans ces prix sont compris tous les frais de voyage, logement, nourriture, voitures, etc.

Prière de se hâter pour obtenir la réduction accordée par les C^{tes} aux pèlerins qui doivent rejoindre le train de Paris.

S'adresser : à M. l'abbé Vasseur, directeur du train, 36, boulevard Haussmann, ou à correspondant diocésain, M. G. Manduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

HENNEBONT. — Ecole d'Agriculture. — Afin de répondre aux vœux d'un certain nombre de famille, M. l'Abbé Planté, Directeur de l'Ecole d'Agriculture d'Hennebont, se propose d'ouvrir, à la rentrée du 1^{er} Octobre, un *Cours supérieur et spécial de Français*, destiné aux jeunes gens qui ne seraient pas assez avancés pour suivre utilement les Cours d'Agriculture. Quelques externes, présentant toutes les garanties désirables, pourront être admis à suivre ce Cours.

Seront également créés, pour la rentrée prochaine, des cours de *Chimie expérimentale*, de *Musique instrumentale* et de *Dessin*.

A côté de la *laiterie centrifuge*, installée depuis le mois de Mars dernier, fonctionnera prochainement une *cidrerie électrique*.

L'Etablissement peut être visité tous les jours.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M. l'Abbé Planté, Directeur.

Jeune fille, ancienne institutrice libre, désire place de lectrice ou de secrétaire près d'une personne âgée.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Les Congrégations Romaines étant, pour la plupart, en vacances, et les étrangers moins nombreux à Rome en cette saison, le Saint-Père donne moins d'audiences, mais il descend chaque jour aux jardins du Vatican où il fait de longues promenades.

Les journaux autorisés donnent un démenti formel aux assertions de l'Agence Fournier de Paris annonçant que le cardinal Merry del Val serait relevé de ses fonctions de secrétaire d'Etat.

FRANCE. — L'assemblée des Evêques. — La commission permanente de l'épiscopat — dans laquelle Mgr l'Evêque de Quimper représente la province de Rennes — a commencé ses réunions dimanche 2 Septembre après midi, à l'archevêché de Paris, et les a continuées le lendemain ; 18 prélats y ont assisté, sous la présidence du cardinal Richard, remplacé, lundi soir, par le cardinal Coullié.

Mardi, ont commencé les séances de l'assemblée plénière.

Dès l'ouverture de ses travaux, l'assemblée a envoyé au Souverain Pontife le télégramme suivant :

Très Saint Père,

Les cardinaux, archevêques et évêques de France, réunis avec l'approbation de Votre Sainteté, en assemblée plénière, pour prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens, afin de disposer et d'organiser le culte dans leur pays, s'empressent de lui exprimer leur profonde reconnaissance pour les directions si lumineuses qu'elle a daigné leur communiquer dans l'Encyclique *Gravissimo*.

Ils déposent à ses pieds l'hommage de leur filiale obéissance, dans laquelle ils veulent, avec leurs prêtres et leurs fidèles, courageusement persévérer malgré toutes les épreuves et tous les périls. Ils espèrent que leur union et leurs efforts, aidés de votre bénédiction paternelle, leur mériteront la grâce de trouver des solutions opportunes pour la paix publique et le salut de l'Eglise de France.

D'après les informations les plus sûres, malgré les manœuvres de la dernière heure et contrairement aux désirs des adversaires de l'Eglise, on peut être assuré de l'unité de l'épiscopat français. Pénétrés de la grandeur du devoir qui leur incombe, les évêques

après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint délibèrent devant Dieu et en face de leur conscience et prendront des résolutions viriles et pratiques, conciliant leur amour pour la France avec l'obéissance au Souverain Pontife.

Continuons à prier avec eux, et attendons avec confiance leurs décisions.

A ce propos Mgr Falbert Petit, archevêque de Besançon, a fait publier, dans la partie officielle de sa *Semaine religieuse*, le « communiqué » suivant :

« Nous recommandons au clergé et aux fidèles du diocèse de ne point se laisser émouvoir par les considérations d'une presse sans autorité dans les questions religieuses, ni surtout par la publication toute récente de documents *inexact*s et de comptes-rendus *erronés* relatifs à l'Assemblée plénière des évêques français.

« Lorsque le Vicaire de Jésus-Christ décide des choses de la foi, nous *croyons* à son enseignement infallible, car il a été chargé par Notre-Seigneur de *confirmer ses frères*. Lorsqu'il décide dans les questions disciplinaires, sachant qu'il a reçu pleine puissance de gouverner l'Eglise universelle, nous *obéissons* religieusement et sans arrière-pensée à sa *souveraine autorité*.

« Tel est le devoir strict des évêques, des prêtres, des fidèles ; telles sont aussi leur sauvegarde et leur consolation. »

Autour de l'Encyclique. — L'Encyclique *Gravissimo officii* a eu un double résultat : d'abord de faire l'union complète des catholiques, tous résolus à obéir au Pape en faisant au besoin le généreux sacrifice de leurs opinions passées ; en second lieu, de jeter le désarroi dans le camp des blocards, furieux de voir déjoués leurs plans et leur désir de schisme. Ils vocifèrent et menacent de plus belle ; et parce que nous entendons ne pas profiter du « bien-fait » des associations cultuelles, si « libérales » d'après eux, ils nous traitent de rebelles et volontiers réclameraient notre mort. Cela prouve simplement qu'ils n'ont pas lu la loi ou l'ont oubliée : pas une seule ligne de ses articles n'oblige les catholiques à constituer une association cultuelle, nous ne sommes donc pas des révoltés en nous abstenant d'en constituer. Les ouvriers ne sont pas inculpés d'outrage à la loi quand ils trouvent bon de ne pas faire partie d'un syndicat et, jusqu'ici du moins, les époux n'ont pas été contraints de recourir au divorce sous prétexte qu'il était légal et leur offrait de beaux avantages. Même dans l'outrage, un peu de logique serait utile.

« Non, écrit Mgr l'archevêque de Reims, nous ne sommes pas des rebelles ; nous aimons notre patrie ; nous prêchons le respect de l'autorité et l'obéissance aux lois, à la seule condition qu'elles ne soient point en opposition avec les droits de Dieu ou les intérêts des âmes. Si donc nous ne consentons pas à former des associations cultuelles, c'est bien parce que notre conscience ne nous

le permet pas. Si quelqu'un était tenté d'en douter, à voir les évêques et les prêtres de France s'exposer à être privés de leurs cathédrales et de leurs églises, de leurs évêchés et de leurs presbytères, de leurs séminaires et de tous les biens ecclésiastiques, il comprendra sans peine que seul le sentiment du devoir inspire leur conduite ; car ce n'est assurément ni la nature, ni leur intérêt temporel, ni l'amour de leur tranquillité que leur conseille une telle résolution. »

L'Encyclique n'est pas un acte d'hostilité envers la République. L'*Osservatore Romano*, répondant au *Temps*, établit nettement la situation des catholiques français vis-à-vis du gouvernement républicain. Les considérations du journal romain s'appliquent à toutes les feuilles qui répètent à satiété que les catholiques de France ont toujours agi et conspiré contre la République.

« En France, les catholiques ne cherchent pas à cette heure à conquérir le pouvoir ni à s'emparer du gouvernement. Evêques, clergé et fidèles, ils demandent seulement ce qu'il est permis à tout citoyen de demander, à savoir de pouvoir vivre en paix dans les limites des lois, en jouissant de cette liberté honnête et légitime que ces lois ont le devoir de garantir à tous.

« Ils demandent uniquement qu'on ne fasse pas brutalement violence à leur honnête liberté de pensée et de conscience, en les contraignant à se faire eux-mêmes l'instrument des ingérences illégitimes et des usurpations du pouvoir civil dans la discipline de l'Eglise, ce qui offense manifestement la constitution divine de celle-ci. »

Le journal du Vatican rappelle le « loyalisme » du ralliement recommandé par Léon XIII et Pie X, et la façon dont « les hommes de la République » ont répondu à tant de droiture et de loyauté, et conclut en ces termes :

« Combien le *Temps* serait davantage dans la justice et dans la vérité, s'il reconnaissait avec nous que la situation présente si horrible et si douloureuse, a été créée, non par l'hostilité systématique — qui d'ailleurs, n'est pas véridique — des catholiques contre la République, mais bien par l'intention bien arrêtée des hommes qui régissent cette dernière de confondre la foi républicaine avec la politique anticléricale, de n'en faire pour ainsi dire qu'une seule et même chose. »

M. Briant, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, vient d'envoyer aux préfets une longue circulaire relative à « l'attribution des biens des établissements ecclésiastiques ». Elle aboutit, en résumé, à déclarer qu'il n'y aura pas de culte en France sans associations cultuelles : elle interdit aux catholiques de se servir de la loi de 1901 accordant la liberté d'association, en déclarant que toute association formée entre catholiques sera considérée comme cultuelle et régie par la loi de 1905.

Les associations cultuelles étant condamnées par le Pape, cette circulaire constitue une nouvelle déclaration de guerre aux catholiques qu'elle exclut du droit commun.

Ajoutons que le bon plaisir de M. Briant ne peut pas prévaloir contre le texte de la loi... Une interpellation sera faite à ce sujet par M. Groussau.

De son côté, M. Sarrien, président du Conseil a adressé aux procureurs généraux la dépêche suivante :

« Ma chancellerie est informée que, dans certaines églises catholiques, des ministres du culte, après avoir donné publiquement lecture de l'Encyclique récente du Pape, feraient suivre cette lecture de commentaires de nature à tomber sous le coup des articles 34 et 35 de la loi du 9 Décembre.

« Veuillez, si des actes de cette nature se produisent dans votre ressort, me les signaler sans retard. »

Au reçu de cette dépêche, les procureurs généraux ont adressé des circulaires aux maires des communes du ressort de leur Parquet pour les prier, en leur qualité d'officiers de police judiciaire, de leur signaler les commentaires de nature à tomber sous le coup des articles 34 et 35 de la loi de Séparation.

L'œuvre des Missionnaires. — Au cours d'une conférence qu'il a faite récemment sur l'Etat indépendant du Congo, où il a séjourné pendant dix-huit ans, le capitaine belge, Lemaire, a apprécié en ces termes l'œuvre des missionnaires catholiques :

« Je suis incroyant, a dit M. Lemaire, mais je suis heureux de dire et de répéter, car les faits sont là, que ce sont de pareils hommes qu'il nous faut là-bas. Moi qui suis libre-penseur, je les admire avec enthousiasme et je les aime. Les missionnaires sont ce qu'il y a de meilleur comme agents de la civilisation en Afrique. Et le jour où nous aurons enfin en Belgique une école coloniale sérieusement organisée, les premiers professeurs qu'il faut y appeler pour enseigner l'art de la civilisation en Afrique, ce sont les missionnaires et surtout les admirables Pères Blancs du Congo ! »

Ce témoignage impartial contraste singulièrement avec les mensonges et les violences de langage de ceux qui mènent chez nous la guerre au catholicisme.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque de la vraie et solide piété, éditée par M. Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylan, à Paris, (Desclée, éditeur.)

Le Paroissial des Fidèles, manuel complet pour tous, Vol. in-32 de 1.300 pages, reliure toile, tranche rouge ; Prix 2 francs.

Le Paroissial des Fidèles, est un manuel complet pour tous. Il met entre les mains des chrétiens la lettre et l'explication des prières et des cérémonies de l'Eglise, pour leur rendre plus facile et plus efficace la pratique de la Religion. Dans ce but, il les initie à la connaissance exacte, à l'intelligence et à

l'amour des vérités et des préceptes que Notre-Seigneur Jésus-Christ a confiés à son Eglise, en lui donnant la mission de les transmettre, en son nom, à tous les hommes.

Le *Paroissial* se divise en deux parties : 1° le *Rituel des Fidèles* (Exercices de piété, Sacrements, Prières et Cérémonies) ; 2° Le *Paroissien* (Recueil des offices de toute l'année). Il convient à tous les âges, à toutes les conditions, et renferme le Résumé essentiel de tout ce qui doit faciliter l'accomplissement des devoirs religieux : à la fois *Livre de l'Eglise et Livre du Foyer*, en contribuant à former et à conserver les convictions et les habitudes chrétiennes au sein de la famille.

Librairie J. Salaun, Quimper.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

AUX GRANDS MAGASINS (Maison de Confiance) **ÉLY-LABASTIRE** BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc...
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc...
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché

21^e ANNÉE.

Vendredi 14 Septembre 1906.

N^o 37.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Monseigneur à Besançon ; Décès ; Nouvelles indulgences.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Pèlerinage de Lourdes ; Les retraites de soldats ; Saint-Pol-de-Léon ; Saint-Coulitz ; Morlaix ; Grand Pardon de N.-D. de

la Salette ; Ergué-Gabéric : A Notre-Dame de Kerdévet ; La Ligue Patriotique des Françaises à Tarbes et à Lourdes.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; L'assemblée des Evêques ; Les Evêques à Notre-Dame ; Nominations épiscopales ; Que fera le Gouvernement ; Prédiction.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 16 Septembre. — 15^e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept-Douleurs. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche, de S. Corneille et S. Cyprien, Martyrs, de S^{te} Euphémie et ses compagnes, Martyres.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Dimanche et des S^{ts} Martyrs Corneille et Cyprien.

Lundi, 17. — Les Stigmates de S. François d'Assise. Double. Blanc.

Mardi, 18. — S. Joseph de Cupertino, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 19. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — S. Janvier et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Jeudi, 20. — S. Eustache et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Vendredi, 21. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — S. MATTHIEU, APOTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Samedi, 22. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* — S. Thomas de Villeneuve, Evêque. Double. Blanc.

Dimanche, 23. — 15^e Dimanche après la Pentecôte.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouescat. du 12 au 17 Septembre.
Hanvec. du 18 au 22 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Monseigneur l'Evêque, après les longs travaux de l'assemblée générale de l'épiscopat, s'est rendu en Franche-Comté pour voir sa famille et prendre quelques jours de repos.

Sa Grandeur rentrera à Quimper le 19 ou le 20 Septembre.

Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Téphany, chanoine titulaire, doyen du Chapitre de la cathédrale de Quimper, décédé le 11 Septembre.

Nouvelles indulgences. — Dans l'audience de Sa Sainteté, le 29 Juin 1906, Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, déférant à la prière du Révérendissime archevêque de Sida, coadjuteur de Paris, a daigné accorder une indulgence de trois cents jours à tous les fidèles qui réciteront pieusement l'invocation : « Cœur sacré de Jésus, que votre règne arrive ! »

— L'indulgence de 300 jours, applicable aux âmes du purgatoire, attachée à l'invocation : « Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous » peut être gagnée toutes les fois qu'on récite cette prière.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Missions : PLOUESCAT, du 16 au 30 Septembre. Président, la première semaine, M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzévédé.

— LANDIVISIAU, du 18 Septembre au 6 Octobre.

Retraites de soldats :

- LESNEVEN : 1^{re} Retraite (pour les cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven et Plabennec), du 18 au 22 Septembre
- 2^{me} Retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouescat, Plouzévédé), du 25 au 29 Septembre ;

MORLAIX (La Sallette), du 23 au 27 Septembre ;

QUIMPER : 1^{re} Retraite, du 18 au 22 —

— 2^{me} Retraite, du 25 au 29 —

QUIMPERLÉ : du 25 au 29 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi, 17 Septembre, réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2 — Sainte messe ; prières, Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Nécrologie. — M. J. TÉPHANY, chanoine titulaire, doyen du Chapitre. — C'est avec un douloureux regret que nous annonçons cette mort, trop prévue cependant depuis quelque temps déjà. Le vénérable Doyen du Chapitre a succombé à un mal datant de plusieurs mois, sans caractère bien déterminé : un affaiblissement général qui, lentement, a usé sa vigoureuse constitution et contre lequel il a lutté avec une grande énergie, tant qu'il lui resta un peu de force... Dans les premiers jours de la Semaine Sainte, il prit part une dernière fois aux examens du Grand Séminaire ; il continua encore à venir à la cathédrale réciter l'office canonial, auquel il fut, durant de longues années, si assidu. Puis il se vit condamné à la réclusion qui lui pesait, mais put encore pendant un peu de temps dire la sainte messe, profitant de la faveur de l'oratoire privé que Monseigneur l'Evêque s'empressa de lui obtenir. Quand il n'eut plus la consolation de célébrer lui-même, son confrère, M. le chanoine Guillard, qui habite la même maison, lui apporta régulièrement la sainte communion...

Cependant le bon Doyen n'avait pas perdu l'espérance de guérir ; après un séjour à Roscoff où l'on ne put que constater l'impossibilité pour lui de suivre utilement le traitement de l'institut hydrothérapique, il comptait beaucoup, pour se remettre, sur l'air vivifiant de Camaret, son pays natal, qu'il aimait tant. Peut-être eût-il désiré y mourir... Il n'eut pas la joie de revoir sa « chère presqu'île ». Ses forces continuaient à décliner ; dans les derniers jours du mois d'Août, il reçut l'Extrême-Onction en présence de ses confrères du Chapitre et, mardi 11 Septembre, à 8 heures du soir, après deux jours d'agonie pénible mais sans grandes souffrances apparentes, il s'est éteint doucement entre les bras de son frère, M. le Curé de Pont-Croix. Il venait d'entrer dans sa 76^e année.

Né à Camaret-sur-Mer, le 30 Juillet 1831, M. Téphany (Joseph-Marie) fut ordonné prêtre le 29 Juillet 1855. Depuis lors sa vie s'est écoulée à Quimper. Nommé par Monseigneur Graveran, son parent, prosecretaire de l'Evêché, il continua ses fonctions sous Mgr Sergent, dont il fut le commensal et l'ami fidèle. Devenu secrétaire général en 1863, il fut nommé chanoine honoraire en 1865 et chanoine titulaire le 24 Mars 1870 ; il devint, à la mort de M. de Calan (Février 1891), doyen du vénérable Chapitre. On sait avec quel soin et quelle distinction il a rempli les fonctions de cette

charge, observateur scrupuleux de ses obligations en même temps que défenseur ferme et compétent de ses prérogatives.

Travailleur infatigable, M. le chanoine Téphany a composé de nombreux ouvrages appréciés, spécialement sur l'administration des paroisses et les dispenses matrimoniales, des biographies et plusieurs recueils de documents précieux pour notre histoire locale. Un des derniers, par ordre de date, que la maladie faillit l'empêcher de terminer, est consacré à sa paroisse aimée de Camaret...

Au moment où l'on imprime ces lignes (jeudi 10 heures), les obsèques de M. Téphany ont lieu à la cathédrale de Saint-Corentin. Son corps sera inhumé à Quimper, au cimetière Saint-Louis, suivant le désir qu'il en a exprimé.

R. I. P.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. le chanoine Téphany sera célébré à la cathédrale de Saint-Corentin, le mercredi 19 Septembre, à 10 heures.



Nous recommandons également aux prières M. l'abbé Le Fize-lier, ordonné prêtre à Quimper, en 1881, professeur à Dinan, décédé à Hennebont (Morbihan), à l'âge de 48 ans.

Pèlerinage de Lourdes. — Les cinq trains du pèlerinage diocésain sont partis dimanche, 9 Septembre, aux heures réglementaires. Ils étaient, comme nous l'avons dit, au grand complet.

Malgré la chaleur accablante qui faisait présager un voyage pénible, tous nos chers pèlerins, bien portants ou malades, étaient joyeux au départ. D'avance ils acceptaient avec bonheur les fatigues de la route, afin de mériter plus sûrement les grâces qu'ils allaient demander à la Sainte Vierge....

Une dépêche de M. le Directeur nous annonce que le voyage s'est heureusement effectué pour tous les trains. Le temps est beau à Lourdes. Les cérémonies sont splendides, présidées par NN. SS. les archevêques de Reims, d'Aix ; les évêques d'Evreux, d'Angoulême et de Vannes. Les Bretons sont au nombre de 10 000. Tous, dans un même admirable sentiment de foi et de piété, prient pour l'Eglise et la France, pour leurs diocèses et leurs Evêques, pour les malades, pour tous les absents restés au pays...

Au moment où paraîtront ces lignes, nos pèlerins seront bien près de reprendre le chemin de la Bretagne, où ils nous raconteront les merveilles dont ils auront été les heureux témoins. On aimera à les suivre par la pensée, au retour comme à l'aller ; aussi nous publions encore les heures de départ de Lourdes et d'arrivée en Bretagne des différents trains.

STATIONS	Premier Train	Deuxième Train	Troisième Train	Quatrième Train	Cinquième Train
	14 Sept.	14 Sept.	14 Sept.	14 Sept.	14 Sept.
Lourdes. . . Départ.	7 15 m.	7 » m.	4 » m.	6 25 m.	6 45 m.
Pau	8 21	8 »	» »	7 20	7 40
Morcenx	12 27 s.	11 20	8 11	10 25	» »
Bordeaux . . Arrivée.	3 32	2 12 s.	11 15	12 42 s.	1 16 s.
— Départ.	3 50	3 5	11 58	1 15	2 11
Pons	» »	» »	» »	» »	» »
Saintes . . . Arrivée.	7 25	» »	» »	» »	» »
— Départ.	8 5	» »	» »	» »	» »
Rochefort	9 20	8 10	» »	» »	7 25
La Rochelle Arrivée.	» »	» »	5 21 s.	7 13	» »
— Départ.	» »	» »	6 6	» »	» »
	15 Sept.	15 Sept.		15 Sept.	15 Sept.
Nantes. . . Arrivée.	4 2 m.	2 20 m.	11 17	12 12 m.	1 21 m.
— Départ.	4 15	2 35	11 34	12 30	1 45
			15 Sept.		
Redon.	6 16	4 39	1 37 m.	2 44	3 46
Auray	8 45	7 »	3 24	4 36	5 37
Lorient	9 38	7 50	4 13	5 33	6 26
Quimperlé	10 9	8 20	4 48	6 8	7 1
Mellac-Le Trévoux.	10 20	8 32	» »	» »	» »
Bannalec	10 32	8 44	5 12	6 31	7 25
Kerrest	10 43	8 55	» »	» »	» »
Rosporden Arrivée.	10 52	9 3	5 33	6 51	7 44
— Départ.	» »	10 10	» »	» »	» »
Saint-Yvi.	11 3	10 20	5 45	» »	» »
Quimper	11 19	10 46	6 1	7 52	8 27
Quéménéven	» »	11 11	6 33	8 17	8 58
Châteaulin. Arrivée.	» »	11 32	6 55	8 43	9 21
— Départ.	» »	» »	7 45	» »	» »
Pont-de-Buis.	» »	11 50	7 56	8 54	9 32
Quimerc'h	» »	12 »	8 9	9 4	9 43
Hanvec	» »	12 18 s.	8 34	9 20	10 »
Daoulas	» »	12 33	8 49	9 34	10 15
Dirinon	» »	12 50	9 3	9 47	10 28
Landerneau. Arrivée.	» »	1 8	9 24	10 8	10 48

Les retraites de soldats. — Dans quelques jours vont avoir lieu, comme d'habitude, aux quatre centres ordinaires, les retraites pour les soldats ayant terminé leur service militaire et spécialement pour les conscrits appelés sous les drapeaux. On sait quels dangers les attendent dans le nouveau milieu où ils vont se trouver. Combien de bons jeunes gens ont fait un triste naufrage, faute d'avoir été prémunis contre les assauts qui seront livrés à leur foi comme à leur vertu ! La retraite de départ, en les préparant à ces épreuves et en leur indiquant la manière d'en triompher, a déjà sauvé des milliers de jeunes gens... Elle est plus nécessaire que jamais aujourd'hui où tant d'obstacles sont mis au ministère du prêtre auprès du soldat.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet et d'indiquer les moyens pratiques propres à assurer pour les soldats chrétiens les secours religieux, en cas de maladie ou d'accident... En ce moment, il s'agit surtout de préparer les retraites de départ en recrutant le plus grand nombre possible d'adhérents. C'est à quoi travailleront utilement les jeunes gens entre eux : nous leur indiquons comme œuvre très méritoire cet apostolat près de leurs camarades. C'est un devoir qui incombe aux pères et aux mères de famille qui comprennent leur véritable intérêt et celui de leurs enfants. Quant aux chefs spirituels des paroisses, nous ne pouvons mieux faire que dire à tous et à chacun, avec le zélé directeur de la retraite de Salette, dans l'appel qu'il adresse à ce sujet aux prêtres de la région de Morlaix :

« Je vous demande, cher et vénéré confrère, de vouloir bien vous intéresser à notre prochaine retraite de conscrits. Ne l'annonçons pas comme une chose vulgaire, mais comme une chose très importante. Allons frapper à la porte de chacun d'eux et parlons-leur nous-mêmes : décidons-les, les uns après les autres, à venir chercher auprès de Jésus la force nécessaire pour devenir d'excellents soldats et rester fidèles à leur foi chrétienne. Ne nous laissons vaincre par aucune difficulté provenant du manque de ressources, du respect humain et de la timidité. Le terrain est assurément parfois bien ingrat..., je le sais : qu'importe ! Mettons-y notre foi, notre charité : mettons-y tout notre cœur. Dieu fécondera notre labeur par sa grâce toute puissante.

« Je renouvelle encore, aux jeunes vicaires, le même appel que l'an dernier en faveur de cet apostolat. Cette œuvre repose presque entièrement sur leur zèle et leur dévouement. Ils connaissent et aiment ces jeunes gens. Qu'ils aillent à eux comme des frères et des amis, et leurs démarches seront couronnées de succès.

« Travaillons à faire de nos Bretons des soldats chrétiens qui, à la caserne, deviendront des apôtres et — à l'occasion — des héros sur les champs de bataille. »

SAINT-POL-DE-LÉON. — Fête de la Translation des Reliques. — La population de Saint-Pol de Léon a fêté encore, cette année avec tout l'éclat habituel, l'anniversaire de la translation des Reliques de son glorieux Patron, saint Pol-Aurélien.

Le samedi soir, a eu lieu la traditionnelle procession aux flambeaux, suivie du chant du *Credo* sur la grand'place.... Puis les fidèles se sont rendus à la Cathédrale pour la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Avant la bénédiction, M. Talabardon, curé de Plouguerneau, leur adressa quelques courtes paroles. D'une voix vibrante et émue, dans un langage imagé, que nous aurions aimé à reproduire, il parla de cette devise de Léon : *Non offendo sed defendo*.

« Honneur, dit-il, à la vaillante population de Saint-Pol, qui a su montrer, récemment encore et dans des circonstances pré-

sentées à toutes les mémoires, sa fidélité inébranlable à cette devise de ses pères. Non, nous ne provoquons point ; mais défendre nos droits et nos libertés est pour nous le plus sacré des devoirs.... Et ce devoir, nous saurons l'accomplir, au prix même de notre vie, s'il le faut !!! »

†

Le lendemain dimanche, durant toute la matinée, les fidèles se pressent à la Table sainte. Les Saints-Politains savent bien qu'il n'est pas de meilleur moyen de sanctifier les fêtes.

Lorsque sonne l'heure de la grand'messe, l'église est comble de fidèles. Plus de soixante prêtres remplissent les stalles du chœur. Mgr Dulong de Rosnay préside la cérémonie.

Au prône, une prière spéciale est dite pour Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, que d'impérieux devoirs ont appelé ailleurs, la veille même de la fête. Puis, M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques, monte en chaire. Dans cette belle langue bretonne dont il connaît tous les secrets, d'une voix sonore et nette, il trace à grands traits le tableau de la misère morale et intellectuelle de notre pays avant saint Pol, puis montre sa transformation sous le souffle du christianisme.... Ce christianisme, on voudrait le détruire aujourd'hui. Par quoi le remplacera-t-on ?.... Si jamais il disparaissait du sol de notre pays, de quelles ruines ce sol serait jonché !.... Mais il ne disparaîtra jamais de la terre bretonne, de la terre fécondée par les labeurs de saint Pol. Le peuple de Léon résistera à tous les assauts, il se serrera autour de son Evêque et de ses prêtres. A l'heure de la persécution, ce peuple si profondément chrétien saura toujours reconnaître ses vrais pasteurs ; tous ici demeureront inébranlablement attachés à la hiérarchie catholique, aux Evêques et au Souverain Pontife.... Après tout, la persécution aura de bons résultats : elle séparera le bon grain du mauvais et fournira aux vrais disciples du Christ l'occasion de s'affirmer et de s'unir plus fortement.

†

Dans l'après-midi, la vénération des reliques et de la cloche de saint Pol attire, comme d'habitude, toute la population à l'église. La procession, déjà tant de fois décrite, a été plus belle et plus édifiante que jamais.

Au retour, M. le chanoine Eveno est de nouveau monté en chaire et, dans une courte allocution française, qui a fortement impressionné son immense auditoire, nous a parlé de la force chrétienne, de nos jours plus que jamais nécessaire.

En résumé, bonne et réconfortante journée pour la population de Saint-Pol, et aussi, nous n'en doutons pas, pour les nombreux étrangers venus de tous côtés pour prendre part à cette belle manifestation de foi catholique.

...

SAINT-LOULITZ. — Érection d'un calvaire. — Tous les catholiques dignes de ce nom, en Bretagne spécialement, ont été

douloureusement émus de la profanation commise à Lorient par une poignée de sectaires, qui ont fait abattre, de nuit, la croix du cimetière. Sans égard pour ceux qui souffrent et qui trouvent dans la croix un motif de consolation, on arrache le symbole de l'espérance et de l'amour ! Le signe du salut pour le chrétien est jeté au rebut comme un objet inutile. Les insensés ! puissent-ils reconnaître leur faute et en obtenir le pardon, au jour où Celui qu'ils insultent à présent se dressera devant eux comme un juge !...

Nos Bretons catholiques sauront répondre aux ennemis du divin Crucifié en entourant de plus de respect encore leurs croix et leurs calvaires, si nombreux dans leur pays, en en élevant de nouveaux. C'est ce qui vient d'être fait, en cette année 1906, dans la paroisse de Saint-Coulitz.

Dimanche 9 Septembre, un calvaire en granit, offert par la famille Blouët-Mocaër et érigé sur un terrain lui appartenant, a été solennellement béni. M. Riou, le bon et vénéré recteur de Cast, avait été délégué par Mgr l'Evêque pour présider la cérémonie, qui a été vraiment belle et touchante.

A 2 h. 1/2, la procession se forma au bourg ; puis, M. le Recteur de Cast ayant entonné les vêpres, on se mit en marche pour le « Leurion » où est érigé le nouveau calvaire. Trois kilomètres nous en séparent... De toutes les fermes que nous longions des groupes de paroissiens se joignaient à la procession et, en arrivant devant le calvaire, on pouvait dire que toute la population était là.

Après la bénédiction faite par M. Riou, M. le Recteur de Quémenéven prend la parole et remercie d'abord le donateur en le félicitant de l'acte de courage chrétien qu'il accomplit en faisant élever cette croix, au moment où nos maîtres d'un jour l'expulsent de nos écoles, des prétoires et des cimetières. Puis l'orateur, entrant dans son sujet, nous parle de la croix jadis signe d'ignominie devenu un emblème d'honneur depuis qu'elle a porté le Sauveur du monde ; il montre la croix triomphant des persécuteurs qui se sont succédé à travers les âges jusqu'à nos modernes apostats, et termine en adjurant ses auditeurs de redoubler de respect et de dévotion pour le crucifix, dont la vue seule est pour le chrétien une éloquente prédication : comment offenser un Dieu mort pour nous ?...

Les auditeurs, massés sur la route et les talus environnants ne pouvaient retenir leurs larmes. Tous conserveront un souvenir précieux et durable de cette touchante manifestation de foi.

Un témoin.

MORLAIX. — Cérémonie émouvante. — On connaît le terrible accident dont furent victimes, vendredi dernier, 7 Septembre, une femme et trois jeunes filles de Morlaix, précipitées avec la voiture où elles se trouvaient, d'une hauteur de quinze mètres, sur la voie ferrée ; toutes les quatre succombèrent immédiatement.

Les obsèques ont eu lieu dimanche, à 2 heures, en l'église de Saint-Martin. La fabrique seule en a fait les frais, et non — comme

on en a répandu le bruit — la municipalité de Morlaix, qui n'était pas même représentée aux obsèques. Une heure avant la cérémonie funèbre, on avait dû fermer les portes de l'église, pour empêcher qu'elle ne fût prise d'assaut par une foule évaluée à 8,000 personnes : c'était une mesure intelligente et opportune, quoique d'aucuns aient prétendu le contraire....

Lorsque les quatre cercueils furent déposés sur les catafalques, personne dans l'assistance ne put retenir ses larmes. Le cercueil de M^{me} Laurent, recouvert de noir, occupait la place d'honneur, et les trois autres recouverts de blanc l'entouraient. M. le Recteur de Saint-Martin officiait, assisté de M. Le Guen, supérieur du collège Saint-Joseph, et de M. V. Le Boëtté, professeur à Saint-Yves. M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre, et les membres du clergé de la ville occupaient les stalles du chœur.

Après l'absoute, donnée par Mgr Dulong de Rosnay, M. Kerjean monte en chaire et prononce une courte allocution : les sanglots de l'auditoire couvrent, à diverses reprises, la voix de l'orateur que l'émotion fait trembler.

« Je devais, en ce moment, dit-il, être en chemin pour Lourdes ; mais, comprenant mon devoir, j'ai retardé ce départ. Quand ses paroissiens sont plongés dans la douleur, le Pasteur doit être là pour les consoler et pleurer avec eux.... Le plus grand de ces cercueils renferme une mère, femme de devoir, qui venait d'avoir son quatorzième enfant. Peut-on croire qu'elle restera sans récompense, que cette mort brutale a mis un terme à tout ? Cela n'est pas possible. Elle a sa récompense dans le Ciel. C'est en de pareilles circonstances qu'on est heureux de dire : Je crois à la vie éternelle. Deux des jeunes filles couchées là dans leur bière avaient, le matin même de leur mort, communie à l'occasion du premier vendredi du mois ; et, le soir, elles ont été jugées. Par qui ? Par le Bien-Aimé qu'elles portaient dans leur cœur... Quelle garantie !... Quelle consolation pour ceux qui les pleurent !... »

Et le cortège funèbre quittant l'église s'achemina vers les deux cimetières ; dans l'un, on inhuma séparément deux des jeunes filles, et dans l'autre on réunit dans la même tombe la mère et un de ses quatorze enfants....

Testis.

— Grand Pardon de Notre-Dame de la Salette, 1906. — Ordre des exercices :

Dimanche, 16 Septembre. — A 2 heures, pèlerinage des trois paroisses de Morlaix à la Salette ; heure d'adoration, rosaire, vêpres solennelles, sermon français sur la sanctification du dimanche par M. Le Boëtté, professeur à l'école Saint-Yves à Quimper ; salut solennel.

Mardi, 18 Septembre. — A 3 heures, premières vêpres, chantées à la chapelle ; confessions jusqu'à 6 heures ; à 9 heures, prières du soir ; confessions durant toute la nuit.

Mercredi, 19 Septembre. — Première messe à minuit ; les autres

messes se succéderont de demi-heure en demi-heure jusqu'à 10 heures. — A 10 heures, sur l'esplanade, messe solennelle chantée par M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben; sermon breton par M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix. — A 2 heures, vêpres solennelles; bénédiction du Saint-Sacrement.

Dimanche, 23 Septembre. — Confessions à partir de 5 heures du matin; messes à 7 heures et à 9 heures; bénédiction du Saint-Sacrement.

Pendant l'octave de la fête, on peut gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires, en visitant la chapelle de Notre-Dame de la Salette.

ERGUE-GABÉRIC. — A Notre-Dame de Kerdévot. — Nous ne décrivons pas le Pardon de Kerdévot, son vieux chêne qui semble gémir sur la frondaison de son placître disparue, l'aspect pittoresque des installations de restaurateurs en plein vent et de boutiquiers de toute spécialité, qui semblent un blanc campement en rase campagne. Cette fois même, nous ne parlerons pas du glorieux rétable....

Une fois de plus, en entrant dans ce sanctuaire béni, un des plus beaux du pays breton, nous avons été émerveillé par la vue d'ensemble de cet admirable édifice et de son mobilier. On sent que le peuple et son pasteur ont au cœur la préoccupation tenace et obstinée de conserver et, en l'embellissant, de continuer, avec autant d'intelligence et d'esprit de suite que de persévérance et de forte volonté, ce gracieux monument de la foi des aïeux. Et, voyant ce qui fut fait de nouveau depuis la dernière campagne, nous pensions à part nous, en modifiant toutefois le propos rapporté par le bon La Fontaine, dans la fable du *vieillard et les trois jeunes hommes* :

Passé encore de planter, mais bâtir à cette heure !
A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous ?

A Kerdévot, on a continué la tâche commencée il y a quatre siècles par d'autres qui furent aussi gens de foi résolue.

On inaugurerait, dimanche, deux fenêtres reconstruites à fond, dont les plombs s'étaient changés en poussière et dont les armatures de fer avaient été dévorées par la rouille; elles sont maintenant décorées de meneaux copiés sur les meilleurs meneaux de l'église de saint Guinal, au bourg.

Une troisième fenêtre a été percée, du côté de l'Evangile en descendant vers le bas de la chapelle. Son motif d'ornementation est une belle fleur de lis héraldique, copiée encore sur la grande et belle fenêtre absidale et les fenêtres des autels latéraux de l'église paroissiale. (1)

(1) Lire dans le livre de M. le chanoine Abgrall, l'« Architecture bretonne », pp. 101 et suiv., l'intéressant article sur *les fenêtres fleurdelisées*.

Cette fenêtre a pris la place d'une porte que, certain soir d'Avril, des exécuteurs d'*Inventaires* « par le fait du Prince » firent voler en éclats, sous les yeux de chrétiens qui n'oublieront jamais....

Félicitons cette paroisse, que rien ne surprendra. Est-elle optimiste? Modérément; mais elle sait que la violence ne peut durer, *violentum non est durable*, elle sait aussi que toujours *res clamat domino*; elle a entendu dire que, même aux plus mauvais jours de la Terreur, le pardon de Kerdévot se célébrait publiquement, que nulle puissance n'osait l'empêcher et que, à cette époque, le culte de la sainte Mère de Dieu s'accroissait, dans la détresse commune, avec plus de force et de confiance dans la victoire.

A. F.

La Ligue Patriotique des Françaises à Tarbes et à Lourdes. — Le Secrétariat Central invite les Ligueuses à venir nombreuses à Lourdes, protester de leur obéissance au Pape, et prendre la résolution de travailler, de se dévouer, de se sacrifier pour aider au maintien de la doctrine du Christ dans leur cher pays de France.

HORAIRE DU CONGRÈS :

A Tarbes. — 10 Octobre : 9 heures, messe à la Cathédrale; 10 h. 1/2, réunion des présidentes, vice-présidentes et secrétaires; à 2 heures, réunion générale.

A Lourdes. — 11 Octobre : 10 heures, messe; 1 h. 1/2, réunion générale; 5 heures, chapelet; 6 heures, réunion des présidentes.

12 Octobre : 7 h. 1/2, messe; 10 heures, réunion (presse); 2 h. 1/2, réunion générale.

Le 13 Octobre, à 8 heures, messe pour la France.

Prix des places, aller et retour (billets valables du 1^{er} au 20 Octobre) : 2^e classe, 71 fr. 45; 3^e classe, 46 fr. 55, par trains libres : Quimper, Nantes, Tours, Bordeaux, Tarbes. En plus, de Tarbes à Lourdes, 3^e classe, 0 fr. 95.

Adresser les demandes de renseignements, ainsi que les demandes de billets accompagnées du prix, à M^{me} de Couesnongle, Bénodet.

On ne délivrera de billets que jusqu'au 20 Septembre.

Jeune fille, ancienne institutrice libre, désire place de lectrice ou de secrétaire près d'une personne âgée.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a reçu un pèlerinage autrichien comprenant une centaine de personnes. Un groupe de pèlerins italiens a été également admis en audience.

Cinq cents gymnastes français sont arrivés à Rome le 7 Août. Le lendemain, ils ont assisté à une messe solennelle dite par le cardinal Segna, à l'église de Saint-Pierre.

Dimanche, à 11 heures 1/2, le Pape accompagné des gardes-nobles s'est rendu à la salle Regia. Les gymnastes l'y attendaient et l'ont accueilli par des acclamations enthousiastes. M. le docteur Michaux, président de la fédération gymnastique et sportive des patronages de France, a présenté les jeunes gens venus, dit-il, de tous les points de la France pour rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ.

Le Saint-Père a répondu, d'abord en italien, qu'il était particulièrement touché de cet hommage ; puis, s'exprimant en français, il a donné des conseils paternels aux jeunes gens, leur recommandant d'être courageux et forts, surtout de rester bons et toujours fidèles à la Religion.

L'après-midi, dans la cour du Belvédère, a eu lieu un concours de gymnastique auquel Pie X a assisté, donnant lui-même le signal des applaudissements ; ensuite les gymnastes, précédés de leurs drapeaux, ont défilé devant le trône du Pape qui a béni chaque groupe.

Au cours de l'audience particulière accordée, le 8 Septembre, au docteur Michaux et au comité de la Fédération gymnastique des patronages de France, après les encouragements chaleureux donnés aux œuvres du docteur Michaux, Pie X exprima sa joie de voir, le lendemain, la belle jeunesse française, puis continua en ces termes :

« On dit que le Pape est triste ; non, il sent profondément les dangers dont on voudrait environner l'Eglise de France ; il observe, il étudie, il réfléchit, il découvre et déjoue les trames ourdies par ceux qui voudraient arracher les catholiques à la soumission du Saint-Siège. Mais les vrais catholiques sont avec le Pape, et le Pape s'appuie sur Jésus-Christ, or Jésus-Christ est le chef des nations.

« Il faut distinguer la France de son gouvernement. Le gouvernement mérite notre compassion ; la France a toute notre affection ; elle reste la fille aînée de l'Eglise.

« De toutes parts nous avons reçu des témoignages de reconnaissance de Français, heureux de la parole du Pape.

« Il ne faut pas désespérer ; même s'il ne restait que quelques fidèles, ils seraient comme les derniers soldats d'un grand général, lesquels, suivant l'exemple de ceux qui ont combattu avant eux, gagneraient la victoire finale. »

Les délégués de la Compagnie de Jésus, au nombre de 75, réunis en Chapitre pour élire un Supérieur général en remplacement de feu le T. R. P. Martin, ont nommé le T. R. P. Wernz, allemand, recteur de l'Université grégorienne, à Rome, savant théologien et canoniste. Le T. R. P. Wernz est né en 1842.

Il est le 24^e successeur de saint Ignace.

Le pèlerinage de la France catholique, dirigé par M. Harmel, est attendu pour le 13 et restera à Rome jusqu'au 19.

Enfin, le pèlerinage national, dirigé par M. le chanoine Odelin, arrivera le 21.

Le transport des cendres de Léon XIII, de Saint-Pierre, à Saint-Jean-de-Latran, a été fixé au mois d'Octobre.

FRANCE. — L'assemblée des Evêques. — Nous avons donné, dans notre dernier numéro, le texte de l'adresse envoyée au Souverain Pontife par l'assemblée plénière des Evêques de France dès l'ouverture de ses travaux.

Le Saint-Père a fait répondre par la dépêche suivante adressée au cardinal Richard, archevêque de Paris :

Rome, 5 Septembre, 10 h. matin.

Télégramme de Votre Eminence a apporté au Saint-Père une bien douce satisfaction, parce qu'il y a reconnu un nouveau témoignage de la parfaite adhésion de l'épiscopat français au Saint-Siège.

Dans cette adhésion et dans les sentiments exprimés par Votre Eminence au nom de tous ses vénérables collègues, le Saint-Père se plaît à fonder l'espoir que les évêques atteindront le but d'assurer, par le salut de l'Eglise de France, le véritable bien de leur patrie.

A cette même intention Il bénit de grand cœur l'assemblée générale de l'épiscopat français et tous ses membres, pour lesquels il demande au Bon Dieu les lumières et les grâces qui conviennent le mieux à la gravité et aux dangers de l'heure présente.

Cardinal MERRY DEL VAL.

« On le voit, fait remarquer la *Semaine religieuse* de Paris, les Evêques sont bien d'accord avec le Pape quand ils désirent qu'on épargne à la France, autant qu'à l'Eglise, les désastres d'une persécution religieuse ; mais les uns et les autres sont prêts à subir cette persécution plutôt que de faillir aux devoirs de leur charge.

« Le pays supportera-t-il que la conscience catholique soit maintenue dans cette alternative, et ne manifestera-t-il pas sa volonté qu'on trouve un moyen de conciliation : c'est ce que nous saurons sans doute bientôt. En attendant, nos Evêques ont tout prévu et tout pesé mûrement. Si le pays refuse de seconder leurs désirs de paix, ils ne seront pas pris au dépourvu, et tous les diocèses opposeront la même attitude à la persécution qui les frappera. »

Pour ce qui est des décisions prises par l'assemblée, on comprendra facilement la discrétion qui s'impose en attendant une publication qui ne saurait tarder. Voici la note *autorisée*, sinon officieuse, que *La Croix* a publiée en caractères spéciaux :

« Voici quelles paraissent être les principales décisions des prélats, dont on croit être certain, par déduction, bien qu'il convienne de tenir compte du secret qui a été observé...

Au 31 Décembre, continuer le culte et garder passivement ses positions, si d'ici là « des garanties certaines et légales » n'ont pas été données aux catholiques.

Compléter partout, avec les variétés nécessaires suivant les diocèses et les provinces, et avec des caisses diocésaines et provinciales, l'organisation indispensable du denier du culte, en évitant la coaction personnelle, mais en faisant peu à peu entrer dans les mœurs la nécessaire participation des fidèles à l'entretien du culte et du clergé.

Transmettre, si le Pape en donne l'autorisation, à des établissements d'utilité publique catholiques, dans la mesure possible, les biens scolaires et charitables.

Envoyer au Pape une adresse d'adhésion filiale, complète et unanime.

Adresser aux catholiques de France une « lettre collective » qui, étant un document pastoral, n'aura pas le caractère sensationnel que beaucoup attendent.

Ajoutons, le tenant d'un prélat, qu'au cours des séances, l'union des évêques a été absolument remarquable. Ce fut un spectacle tout à fait réconfortant.

L'Encyclique a vraiment fait l'unité. »

D'autres journaux, après l'*Echo de Paris*, ont annoncé que la « lettre collective » des évêques est destinée à être lue dans toutes les églises de France le dimanche 16 Septembre (la date est certainement plus éloignée), puis ils ajoutent, faisant parler un membre de l'assemblée plénière :

« Il avait été décidé tout d'abord que chaque évêque ferait connaître par lettre pastorale à ses diocésains les décisions que nous avons prises ; mais il nous est apparu qu'un seul et même texte contresigné par tous serait l'attestation la plus éloquente de notre unanime soumission au Pape, de notre absolue union et de notre confiance commune dans les destinées de l'Eglise de France.

Ce n'est pas une protestation, à vrai dire, mais le pays pourra se rendre compte, par l'exposé éloquent que mes vénérables collègues ont fait, de nos efforts et de notre peine, de la responsabilité du gouvernement et de la nôtre. »

— **Les Evêques à Notre-Dame.** — On sait que les Evêques de France ont terminé leur assemblée générale par une cérémonie grandiose à l'église métropolitaine de Notre-Dame.

Les prélats sont arrivés à 3 heures et ont pris place, les cardinaux sur une estrade à l'entrée du chœur, les Evêques *in nigris* en double rangée dans les stalles. La vaste église était remplie de fidèles.

Au milieu du recueillement général, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier a exposé avec une remarquable élévation de pensées la convenance, les circonstances et les raisons de cette réunion à Notre-Dame. Après avoir mis sous la garde du Sacré Cœur, à Montmartre, les travaux de sa première assemblée plénière, l'épis-

copat de France vient déposer ses récentes délibérations au pied de l'autel de Marie, Mère de Dieu. L'éloquent orateur rappelle « les glorieuses pages du passé de notre patrie écrites pour ainsi dire sur les murs de cette basilique : la France chrétienne semblait faire de Notre-Dame de Paris la gardienne de ses gloires »... C'est encore à Notre-Dame que fut solennellement inaugurée, voilà un siècle, l'ère du Concordat. C'est la rupture de ce contrat solennel qui réunit aujourd'hui les successeurs des évêques de 1802 sous ces voûtes qui ont entendu tant de *Te Deum*... « L'Eglise de France entre dans une ère nouvelle : c'est parce que des destinées nouvelles, inconnues et pleines de dangers redoutables s'ouvrent pour elle que nous venons placer l'avenir religieux de notre pays sous la protection maternelle de la Sainte-Vierge, à Notre-Dame de Paris. »

Mgr de Cabrières termine en invitant ses collègues, le clergé et les catholiques de France à être remplis de confiance dans les directions du chef de l'Eglise, dans la protection divine et dans les destinées de la France catholique.

Avant le *Tantum ergo*, les Evêques récitent ensemble l'acte de renouvellement du vœu national au Sacré-Cœur de Jésus et l'acte de consécration de la France au Cœur immaculé de Marie. La cérémonie se termine par le salut du Saint-Sacrement, donné par Mgr Ardin, archevêque de Sens.

A leur sortie les évêques ont été acclamés par la foule immense massée sur le parvis et aux abords de l'église. On sentait que c'était vraiment cette « alliance de l'épiscopat et du peuple » de France, que Mgr l'Evêque de Montpellier saluait en termes si éloquents.

Nominations épiscopales. — Le Souverain Pontife vient de nommer Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, coadjuteur avec future succession de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

M. Bougoin, ancien supérieur du Grand-Séminaire, vicaire général de Poitiers, est nommé évêque de Périgueux.

Que fera le Gouvernement ? — On dément de la façon la plus positive les bruits de négociations entre des représentants de l'épiscopat et M. Briant, ministre des Cultes. Comment des évêques pourraient-ils entamer des pourparlers directs avec un gouvernement qui affecte « d'ignorer le Pape ? » Au moins faudrait-il l'autorisation du Chef de l'Eglise.

Dans ces conditions, que fera le Gouvernement ? M. Clémenceau — effrayé, sans doute, des conséquences — affirme « qu'aucune église ne sera fermée tant qu'il sera ministre ».

M. Briant déclare qu'il fera exécuter la loi, « toute la loi » et que, en laissant les églises ouvertes pour les fidèles, il sévira con-

tre les prêtres qui commettraient le délit d'exercer le culte sans association cultuelle.

En réalité, nos gouvernants ignorent eux-mêmes ce qu'ils feront ; ils sont à la discrétion de quelque interpellateur sectaire qui exigera et fera voter les mesures extrêmes de persécution.

Prédiction. — « Vous les verrez un jour, ceux qui crient plus que tout le monde : « Ne touchez pas à la liberté, » devenir les pires des tyrans, si Dieu, pour nous donner une suprême leçon, permet qu'ils deviennent les maîtres.

Droits de la pensée, droits de la conscience, droits de la parole, droits de la famille, droits de la religion, droits de la propriété, droits sacrés du pauvre, droits des vivants, des mourants et des morts, ils opprimeront tout, et n'auront pas honte d'appeler leur gouvernement de sectaires le règne de la liberté. »

Monsabré, 1873.

BIBLIOGRAPHIE

L'amour de Dieu, par M. le chanoine LENFANT, in-16, 2 fr. 50.
(Poussielgue, éditeur.)

Sans vouloir mettre en parallèle le traité du célèbre fondateur de la Visitation et le livre de M. Lenfant, on peut dire que l'amour de Dieu, ce premier besoin de l'âme humaine est étudié par le Directeur de l'Œuvre de Sainte-Clotilde en vue des exigences du temps présent. La critique religieuse de nos jours n'est plus celle du XVII^e siècle ; l'auteur s'en préoccupe et va au-devant.

Le recrutement des instituteurs et des institutrices libres, publié sous les auspices de la Société générale d'Education et d'Enseignement par M. J. GUIBERT. In-18 raisin. 30 centimes. (Poussielgue, éditeur).
De plus en plus l'école sera indispensable à la paroisse : la paroisse est menacée de périr partout où elle ne se recrutera pas dans l'école. Mais l'école elle-même, comment la préserver de la ruine ? C'est ce grave problème qu'aborde l'auteur de ces pages.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Août 1906 :

I. Lettre encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Pie X aux archevêques et évêques de France. — II. Une visite à l'Acropole, par Gaston SORTAIS. — III. La Question scolaire en Angleterre, par Joseph BOUBÉE. — IV. Sainte Mélanie la Jeune, d'après un livre du cardinal Rampolla, par Athémar d'ALÈS. — V. Une femme de lettres chrétienne : J. de ROCHAY, par Joseph BRUCKER. — VI. Bulletin scientifique. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — Événements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — XXVI^{me} Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Lourdes, 9-15 Septembre 1906.

II. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Nominations ; Prières après la messe.

III. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; M. le cha-

noine Téphany, doyen du Chapitre ; Quimper ; Lambézellec ; Les secours religieux aux soldats malades ; Quimper ; Ligue patriotique des Françaises.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Mort de Mgr l'Evêque de Soissons ; Rennes ; Lorient ; Convent maçonnique.

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Septembre. — 16^e Dimanche après la Pentecôte.

Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoires de S. Lin, Pape, Martyr, et de St^e Thècle, Vierge. Martyre.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Lin.

Lundi, 24. — Notre-Dame de la Merci. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 25. — De la férie. — Ou Office votif des St^s Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 26. — S. Cyprien et St^e Justine, Martyrs. Simple. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 27. — S. Cosme et S. Damien, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 28. — S. Wenceslas, Martyr. Semi-double. Rouge.

Samedi, 29. — S. MICHEL, ARCHANGE. Double de 2^{me} classe. Blanc.

Dimanche, 30. — 17^e Dimanche après la Pentecôte. S. Jérôme, Docteur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lannilis. du 23 au 30 Septembre.

XXVI^{me} PÈLERINAGE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

A LOURDES

9-15 SEPTEMBRE 1906

**Résultat inespéré d'une odieuse campagne.
En route ! Arrivés !**

Dieu soit loué ! L'odieuse campagne menée contre Lourdes, pour le compte du gouvernement persécuteur, par le publiciste qui personifie l'hypocrisie sous le nom de Jean de Bonnefon, a eu un résultat : augmenter dans des proportions tout à fait inattendues le nombre des pieux visiteurs du sanctuaire de Massabielle.

Ce résultat a été constaté un peu partout, même à l'étranger, mais il a été particulièrement remarquable dans notre diocèse. Pour le pèlerinage de cette année, — le 26^e que Quimper et Léon envoyaient vers le pays béni des miracles — nous étions 3.650, chiffre qui n'avait encore jamais été atteint et qui dépassait notamment de 700 celui de l'année dernière. Si l'on tient compte de ce que plus de 400 demandes avaient dû être écartées, parce qu'elles étaient parvenues trop tard à la Direction pour permettre la formation d'un train supplémentaire, l'on se fera une idée de l'intensité du mouvement que la sainte attirance de Lourdes avait provoqué, cette année, dans notre pays. Certaines paroisses ont fourni à elles seules tout un petit pèlerinage. Nous citerons notamment Plougastel-Daoulas représentée par 185 pèlerins, et Saint-Marc par 77, et peut-être en omettons-nous, bien involontairement, d'autres qui eussent eu autant de droit à une mention spéciale.

Les pèlerins étaient répartis entre cinq trains, tous de respectable longueur. Le train n° 1 ou train blanc, dirigé par M. le chanoine Coat, Curé-archiprêtre de Saint-Corentin, directeur général du pèlerinage, avait été formé à Quimper. Les quatre autres partaient de Landerneau : train n° 2 ou rouge, dirigé par M. Salaün, chanoine titulaire ; train n° 3 ou vert, dirigé par M. Henry, recteur de Guilvinec ; train n° 4 ou bleu, dirigé par M. Le Sann, vicaire de Saint-Corentin ; train n° 5 ou rose, dont nous faisons partie, dirigé par M. Gargadennec, également vicaire de Saint-Corentin. Tous sont partis dans l'après-midi du dimanche 9 Septembre.

Nous pensons qu'il est bien inutile de décrire une fois de plus l'animation du départ, les courses effarées de ceux qui ont

oublié quelque bagage ou s'inquiètent de la place qui leur est assignée, les recommandations et les adieux des parents et des amis venus jusqu'à la gare. Grâce à l'organisation parfaitement réglée par une direction entendue, grâce aussi au zèle des prêtres qui accompagnent généralement chaque groupe paroissial, l'embarquement se fait sans anicroche ni confusion. A l'heure marquée, chaque pèlerin a pris sa place et arrimé les provisions emportées pour se soustraire, autant que possible, à l'insigne rapacité des tenanciers de buffets. De Landerneau, les trains prennent leur course à intervalles assez rapprochés, au chant des cantiques, au milieu des acclamations enthousiastes et des « au revoir » cordiaux. Le dernier s'ébranlait à 5 h. 40 du soir.

Ce n'était point précisément un voyage d'agrément qui commençait. Étant donné le nombre tout à fait imprévu des demandes parvenues tardivement, la Direction avait dû, pour réduire au minimum le chiffre des refus, se résoudre à placer dix voyageurs dans presque tous les compartiments. Nous croyons même qu'il s'en est trouvé quelques-uns qui en contaient jusqu'à onze. Malgré les incommodités très sérieuses résultant de cet entassement, malgré la longueur d'un trajet qui, même fait dans des conditions plus confortables, serait encore très pénible à effectuer, il y avait chez les pèlerins une foi si ardente et tant de pieux entrain que le tout a été vaillamment supporté, pour Dieu et la Vierge Immaculée. Les malades eux-mêmes — 123 ont été hospitalisés à Lourdes, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, et il y en avait nombre d'autres, sans aucun doute — n'ont pas été trop cruellement éprouvés par les fatigues du voyage. Du moins, n'avons-nous trouvé, malgré nos recherches, aucune trace d'incident grave à ce point de vue.

Il faisait déjà nuit close quand nous arrivions à Quimper. Après un repas sommaire, la récitation des prières du soir et le chant d'un dernier cantique, chacun s'arrange au mieux ou plutôt au moins mal possible pour prendre un peu de repos. Nous traversons ainsi toute la Bretagne, avec seulement quelques arrêts assez parcimonieusement accordés pour permettre de prendre ses aises et de se dégourdir les membres où la courbature déjà commence à se faire sentir.

Lundi matin, nos regards s'ouvrent sur les paysages si originaux du Bocage vendéen. Hélas ! bien triste, en ce moment, le verdoyant Bocage. Ses haies touffues encadrent des champs désolés où toute végétation a cessé, et des labours arides qui attendent que la bienfaisante pluie permette de leur confier des semences ou des plants. De distance en distance on aperçoit des troupeaux de grands bœufs fauves et efflanqués qui, par habitude sans doute et par acquit de conscience, font semblant de paître une herbe transformée en foin sur pied. La sécheresse persistante de cet été a pris dans la région les propor-

tions d'une véritable calamité. Le même tableau de désolation se prolonge à travers les Charentes et la Gironde — égayé seulement par la verdure reposante des vignobles — pour atteindre son maximum de morne tristesse dans les funèbres pinières landaises. Ici l'herbe brûlée, les feuilles sèches, les débris végétaux calcinés forment sur le sol une véritable couche d'amadou sans cesse prêt à flamber au contact de la moindre étincelle. Aussi les incendies y ont-ils été très fréquents, cet été, et, comme la résine récoltée dans des petits pots suspendus aux pins fournissait au feu un aliment de choix, ces sinistres y ont-ils pris parfois des proportions inouïes. A intervalles assez rapprochés, on aperçoit, presque à perte de vue, de grandes étendues où les flammes n'ont laissé debout que des troncs noircis et à moitié carbonisés. Un peu avant la station de Pierroton, notamment, les pèlerins ont pu remarquer les traces d'un de ces incendies lequel, à ce que nous a assuré un prêtre du pays, avait étendu ses ravages sur un espace de dix-huit kilomètres de longueur. Ces désastres eussent encore été bien plus nombreux n'étaient les minutieuses précautions prises contre les imprudences.

La nuit finit par venir épargner à nos yeux ces spectacles peu attrayants et c'est en goûtant les douceurs quelque peu agitées d'un sommeil amplement mérité que nous franchissons le reste du trajet. Nous devons arriver à minuit juste au terme de notre voyage. Il est environ minuit et demi lorsque le train rose entre en gare et que nous sommes éveillés par le cri fatidique : « Lourdes ! tout le monde descend ». C'est aux lueurs d'un incendie dévorant l'usine Labarrère, rue de Bagnères, que nous entrons en ville. Beaucoup de pèlerins qui n'ont pas retenu de logement à l'avance, se mettent en quête d'un gîte. Beaucoup d'autres tiennent, malgré la fatigue et le besoin de sommeil, à aller immédiatement offrir à la Vierge de la Grotte, un premier salut et une première prière.

A LOURDES

PREMIÈRE JOURNÉE. — Grand'messe. Autres pèlerinages. Vêpres, procession des miracles. Procession aux flambeaux.

Mardi matin, à 7 heures, presque tous les pèlerins de Quimper se trouvaient réunis à la Grotte que venaient de nous céder les pèlerins d'Evreux, pour assister à la messe dite à leur intention par M. le chanoine Coat. Celui-ci leur a adressé, successivement en français et en breton, les recommandations pratiques que lui suggérait sa longue expérience d'organisateur de pèlerinages. Une seconde messe fut dite par M. le chanoine Salaün. Une foule énorme, dans laquelle étaient représentés

tous les pèlerinages présents à ce moment à Lourdes, circulait déjà aux alentours avant la fin de la cérémonie. Tous venaient prier, car, à Lourdes, la prière ne s'interrompt jamais. Après s'être prosternés aux pieds de la Madone et avoir baisé dévotement le rocher dans le creux duquel la Vierge Immaculée apparut à Bernadette Soubirous, ils allaient boire à la source miraculeuse puis se rassembler devant les piscines pour appeler, en d'ardentes supplications, la miséricorde céleste sur les malades que les dévoués brancardiers amenaient. C'est là, d'ailleurs, le mouvement qui se reproduit deux fois par jour, le matin et l'après-midi, autour du lieu béni de l'Apparition.

A 10 heures, tous nos compatriotes se trouvaient réunis à l'église du Rosaire, à peine suffisante à les contenir, pour entendre la grand'messe chantée par M. le chanoine Kérisit, professeur au Grand-Séminaire de Quimper. En attendant le commencement de la cérémonie, l'on chante avec un bel entrain le cantique au rythme d'une originalité si énergique et un peu rude qui fait — nous pouvons bien le dire sans fausse modestie — l'admiration des pèlerins des autres pays :

Nous venons encor
Du pays d'Arvor...

La même piété fervente préside aux chants liturgiques. Il n'en pouvait, d'ailleurs, être autrement avec un directeur du chant comme M. l'abbé Henry, recteur de Guilvinec, qui joint à un organe puissant et admirablement timbré un dévouement inlassable et une expérience consommée. Après l'évangile, M. le chanoine Coat renouvelle ses recommandations du matin : veiller à ne pas égarer son billet de chemin de fer et à ne pas se laisser voler son porte-monnaie par les filous qui se glissent toujours dans les foules nombreuses, puis se défier de certaines brochures recommandant des dévotions suspectes et même purement superstitieuses que l'on a commencé à distribuer.

Ensuite, avec son éloquence sans apprêts qui va droit au cœur parce qu'elle vient du cœur, M. le Directeur explique le but et le sens du pèlerinage. Ce n'est pas un voyage d'agrément et les pèlerins ne sont pas des touristes se promenant pour leur plaisir. Notre plaisir à nous doit se trouver dans les joies spirituelles que Dieu prodigue en ce lieu choisi par la Sainte Vierge et où elle-même a fait à Bernadette la recommandation qui doit inspirer toute notre conduite : « Pénitence, pénitence, pénitence ! » Les Bretons du Finistère ont entendu cet appel puisqu'ils sont venus plus nombreux que jamais au sanctuaire vénéré. Leur nombre a doublé depuis quelques années et ils sont réunis, aux pieds de la Vierge, à 700 de plus que l'an dernier. C'est parce que, dans les cruelles épreuves que l'Eglise se prépare à traverser dans notre pays, ils n'oublient pas la parole adressée par Dieu au serpent antique en parlant d'avance de la puissance de Marie « *Et ipsa conteret caput tuum*, et cette femme

t'écrasera la tête ». Saint Jean, dans son Apocalypse, nous enseigne à son tour la plus entière confiance en cette puissance de la Vierge lorsque, après avoir décrit l'apparition merveilleuse d'une femme « revêtue du soleil, ayant la lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles autour de son front », il ajoute que c'est là le commencement du salut, la confirmation du royaume de Dieu et du triomphe de son Christ. Il ne faut pas croire les découragés qui s'en vont, les bras croisés ou tristement levés au ciel, proclamant que tout est perdu. Ce n'est pas à Lourdes où est apparue la « *mulier amicta sole* » dont parle saint Jean, que l'on peut admettre un pareil langage. Il faut avoir confiance, travailler et souffrir. Faisons pénitence et prions et aimons de plus en plus la Sainte Vierge que nous aimons déjà tant dans ses sanctuaires bretons du Folgoët et de Rumengol, et de laquelle nous viendra le salut, selon la prédiction de l'Apocalypse.

Quand nous sortons de l'office, un nouveau flot de pèlerins bretons est arrivé à Lourdes. Ce sont les Vannetais, au nombre de 2.000, reconnaissables à la croix rouge qui leur sert d'insigne, et les Briochins qui sont 2.700 portant sur la poitrine une large croix bleue avec la médaille à l'Immaculée.

Pour n'avoir pas à y revenir, donnons ici la liste des divers pèlerinages autres que les Bretons qui se sont trouvés à Lourdes, à un moment quelconque des trois journées que nous y avons passées.

Quand nous sommes arrivés, dans la soirée du lundi 10 Septembre, il s'y trouvait les pèlerinages des diocèses d'Evreux, 1.520 pèlerins ; de Reims, 1.040 ; de Metz, 600 ; de Troyes, 500 ; national belge, 3.300. Ceux-là n'ont passé avec nous que la journée de mardi et sont repartis successivement au cours de la soirée ; tandis qu'arrivaient ceux de Bourges, 1.130 ; national anglais, 100 ; espagnol de Barcelone, 1.200. Le lendemain, mercredi, le Quercy-Rouergue amenait 2.500 pèlerins ; Angoulême, 1.200 ; les Asturies (Espagne), 1.000. Bref, pendant toute cette semaine, le nombre des pieux visiteurs de Lourdes, sans parler des pèlerins libres et des touristes, a oscillé entre 12.000 et 15.000. Et cela durait ainsi depuis plus d'un mois, et des jacobins aveuglés rêvent d'arrêter un mouvement religieux aussi intense et aussi irrésistible, par voie d'autorité brutale !

A 2 h. 1/2, les Finistériens se forment en procession devant la Crypte pour se rendre au Calvaire des Bretons et revenir au Rosaire où doivent se chanter les vêpres, sous la présidence de M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

A l'issue des Vêpres, M. l'abbé Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix, a prononcé, en un breton de choix, à la fois puriste et familier, un magnifique sermon sur le texte suivant : *Salve Regina, mater misericordiæ*. S'il n'était pas nécessaire de limiter ce compte-rendu qui doit être exact mais ne

saurait être complet, nous nous serions fait un devoir de donner de ce beau morceau d'éloquence une analyse détaillée qui eût renouvelé le plaisir que tous nos pèlerins ont éprouvé à l'écouter. Rappelons-en seulement les idées principales : « Le Christ est roi et la Vierge est reine, préposée par Dieu à la distribution de ses grâces. La France est son royaume de prédilection et Lourdes est le lieu qu'elle a élu entre tous pour y prodiguer les marques de sa puissance et de sa bonté. Aussi, malgré les menaces des impies et l'hostilité des puissants, rien n'empêchera Marie de faire ici des miracles ni la foule d'y venir implorer ses faveurs. Mais si la Vierge est reine, elle est aussi mère, elle est la mère de miséricorde et de bonté qui écarte de nous les châtiments mérités par nos fautes. N'oublions pas que nous sommes ici chez notre Mère qui ne saurait rien nous refuser si nous voulons la prier comme il convient. Quelques-uns prétendent que la France court à sa perte, livrée à toutes les folies et devenue déjà, pour les autres puissances, un objet de dérision. On pourrait peut-être le croire si notre patrie bien-aimée n'avait une telle reine et une telle protectrice qui la sauverait, au besoin malgré elle. Rappelez-vous cette chanteuse aveugle de Paris qui vint ici, il y a quelques semaines, pour faire plaisir à son mari, mais sans croire aux merveilles de Lourdes que, après tant d'autres pauvres gens abusés, elle traitait de fables. Au moment même où l'eau de la piscine opérait en sa faveur un insigne miracle, elle blasphémait encore et ce n'est que quand ses yeux se furent définitivement ouverts sur la splendeur du jour et les beautés de la nature, qu'elle s'avoua vaincue enfin et jura reconnaissance éternelle à la Sainte Vierge. La France est comme cette malheureuse aveugle. Prions Marie pour la France et la France sera guérie. »

Quelques moments après les Vêpres, a eu lieu la procession du Saint-Sacrement. L'organisation en était confiée, ce jour-là, aux soins du pèlerinage de Quimper. L'itinéraire, on le sait, en est invariable. Elle se forme à la Grotte pour arriver à l'église du Rosaire en passant devant la belle statue de la Vierge Couronnée. Les hommes seuls, portant des cierges, y prennent part.

Les malades ont été amenés, par les brancardiers, en voiturette ou sur leur grabat. D'autres, moins affaiblis, ont pris place sur des bancs disposés à leur intention. Tous sont rangés sur deux longues files qui partant du sanctuaire se terminent auprès de la Vierge Couronnée. Que leur nombre est grand, mon Dieu, et leurs infirmités variées ! *Homo natus de muliere..... repletur multis miseriis*. Oui, vraiment, l'homme né de la femme est accablé d'une multitude de misères. A les regarder, ces misères, étalées ici sous nos yeux, on a comme l'impression d'un vivant champ de bataille labouré d'indicibles souffrances et où la vie, en pleine déroute, fuit précipitamment de toute part, pendant que la mort victorieuse s'installe en toute hâte sur les positions abandonnées, affirmant sa cruelle

emprise en des langueurs épuisantes, en des décompositions hideuses, en des difformités torturantes et diversifiées à l'infini. C'est un spectacle émouvant et poignant au plus haut degré. Mais il est salubre de n'en point détourner les yeux, afin de bien voir sur quel pauvre limon notre aveugle vanité échafaud, trop souvent, tant de vains espoirs de félicité terrestre et tant d'illusoires désirs de jouissance. C'est ici que l'on peut comprendre que l'expression de la vérité, non seulement religieuse et morale mais scientifique et médicale, se trouve dans cette formule d'une effrayante concision donnée par l'apôtre S. Paul : *Stipendium peccati mors*, la mort est le salaire du péché. Dans ses malades et ses infirmes, un peuple peut contempler le bilan exact et brutal de ses manquements au Décalogue qui demeure le fondement inébranlable du code moral, social et hygiénique auquel l'humanité est soumise de par sa nature même. Les malades paient pour nous la lourde rançon du péché, innocentes victimes expiatoires de l'étroite solidarité qui relie, dans le temps et dans l'espace, les hommes d'un même pays et d'une même race. Lorsque les médecins parlent d'atavisme et de contagion, ils ne font que constater, sous une forme positiviste, cette vérité primordiale.

Mais c'est assez philosopher. Derrière les malades la foule s'est groupée compacte. Les escaliers et les rampes qui mènent à la plateforme de la Basilique sont garnis de véritables grappes humaines. Pour attendre, l'on regarde, l'on cause, l'on échange des impressions. Mais voici que sur le perron du Rosaire, trois prêtres en surplis commencent la récitation du chapelet. La voix du peuple leur répond en un pieux murmure, imploration timide, balbutiement discret des espoirs qui s'éveillent et s'élèvent du sein des douleurs désespérées. La grande voix de la procession s'avancant dans le chatoiement éclatant et le scintillement d'or et d'argent de ses bannières, s'y mêle bientôt et la couvre. *Lauda, Sion, Salvatorem*... proclament des milliers de voix, en ajoutant le triple « *hosannah ! Filio David* », qu'accentuent les notes cuivrées d'une fanfare morbide. En tête s'avance la croix portée par M. Ollivier, vicaire de Clédén-Cap-Sizun et suivie d'un long défilé d'hommes de tous les pèlerinages présents. Pendant que ceux-ci vont se masser sur le perron du Rosaire, le dais sous lequel s'abrite le Dieu de l'Eucharistie porté par M. le chanoine Salaün, s'arrête auprès de la Madone. Puis un silence se fait. M. l'abbé Henry commence alors, d'une voix vibrante, les invocations : « Jésus, fils de David, ayez pitié de nous ! Jésus, guérissez nos malades ! Seigneur, sauvez-nous, nous périssons, etc. » Et pendant que s'élèvent vers le Ciel, auquel elles semblent vouloir faire violence ces supplications véhémentes, l'officiant, assisté de MM. Kerjean et Castel fait l'imposition de l'ostensoir à chacun des malades. L'ange du Seigneur va-t-il descendre du Ciel pour ranimer du souffle divin quelqu'un de ces souffrants,

comme il agissait jadis, au temps de Jésus-Christ, les eaux miraculeuses de la piscine de Siloë ? Hélas ! ou nos prières n'ont pas été assez ferventes ou Dieu a voulu donner une leçon à notre impatience ! La procession se termine par la bénédiction du Saint-Sacrement sans qu'aucune guérison soit signalée.

Le soir, à 8 heures, a eu lieu à partir de la Basilique et autour de l'Esplanade splendidement illuminées de feux électriques, une magnifique procession aux flambeaux. Nous ne nous attarderons pas à décrire une fois de plus cette cérémonie qui offre incontestablement un spectacle enchanteur, mais qui est loin de posséder l'intensité de pieuse émotion que dégage la procession du Saint-Sacrement.

DEUXIÈME JOURNÉE. — Un beau sermon au Rosaire. Dans la montagne. Deux guérisons.

Mercredi matin, la messe de communion pour les pèlerins de Quimper et de Léon, a été dite, au Rosaire, à 6 heures, par M. l'abbé Béchu, curé d'Arzano. La messe d'action de grâces, dite par M. l'abbé Kérisit, recteur de Berrien, a suivi à 6 heures 1/2. Pendant ces deux messes et même pendant la suivante, dite à l'intention des Vannetais, on n'a cessé de distribuer la Sainte Communion à nos pèlerins.

A 9 heures 1/2, le Rosaire s'est trouvé à nouveau bondé de Finistériens, pour entendre la grand'messe, chantée par M. le chanoine Cozic, curé-doyen de Lesneven. M. le chanoine Roull a prononcé le sermon. Il faudrait la naïveté d'un débutant pour perdre son temps à faire de l'éloquence de M. le Curé de Saint-Louis un éloge qui, pour rééditer un cliché passablement discrédité parce qu'il a été souvent employé à tort, n'est plus à faire. Nous préférons reproduire *in extenso* ce discours dont l'importance, eu égard aux conjonctures présentes, ne saurait échapper à personne.

C'est de l'Eglise, mes Frères, que je veux vous entretenir. Aussi bien les circonstances douloureuses qu'elle traverse nous portent-elles à considérer sa pénible situation, non pour satisfaire un sentiment de vulgaire curiosité, mais pour compatir à ses maux et pour la consoler. La Vierge Marie me pardonnera de taire aujourd'hui ses privilèges et ses vertus, et de consacrer cet entretien à l'Eglise, qui est l'œuvre de son divin Fils.

Le prophète Jérémie nous représente Jérusalem sous les traits d'une femme, assise au bord du chemin et abîmée dans sa douleur. Elle sollicite en vain la pitié de ceux qui passent et dont la plupart sont ses fils. « *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus*, o vous tous qui passez, arrêtez-vous un instant et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur. »

Cette femme en deuil, dont les lamentations retentissent aux oreilles des passants comme un glas funèbre qui importune, figure bien l'Eglise à l'époque troublée où nous sommes.

Et d'où vient la douleur de l'Eglise ? De l'indifférence des uns, du mécontentement des autres, de l'hostilité d'un troisième groupe.

Les indifférents forment la masse de ceux qui affligent l'Eglise. Ils ne se soucient plus de ses croyances et de ses lois. Je dis qu'ils ne s'en soucient plus, car au temps de leur enfance, peut-être de leur première jeunesse, ils ont été des croyants et des serviteurs fidèles ; mais depuis, la passion a envahi leur esprit et leur cœur et ils ne rêvent plus qu'indépendance et plaisir, bien résolus à rester désormais étrangers aux tristesses comme aux joies de l'Eglise.

A côté des indifférents se placent les mécontents. Ils n'auraient garde d'oublier les vérités que l'Eglise leur ordonne de croire ni les commandements qu'elle leur fait. Mais dans certaines questions où la Foi et la morale ne leur paraissent pas engagées, ils tiennent obstinément à leur sentiment personnel, quoiqu'il soit opposé au sentiment de l'Eglise. Ils sont à leurs yeux les seuls sages et nul n'a le droit de violenter leur conscience. Aussi se réservent-ils de n'accepter la direction du Pape et de l'Eglise qu'autant qu'elle ne contredit pas le secret attachement qu'ils conservent à leur sens propre. S'ils sont déçus et si le Pape et l'Eglise n'entrent pas dans leurs vues, ils s'en montrent blessés et refusent de prêter à l'avenir leur concours à l'Eglise et à son Chef.

Aux indifférents et aux mécontents viennent s'ajouter les ennemis déclarés, qui ont juré à l'Eglise une haine implacable. Elle est pour eux l'Infâme, qu'il faut écraser. Leur programme leur est tracé par la secte diabolique qui s'appelle la Franc-Maçonnerie, et il s'exécute avec une rapidité tellement effrayante que l'on peut se demander s'il restera, dans un an, sur le sol de la France, un seul religieux, une seule religieuse, s'il y restera une seule école chrétienne, si ces sectaires ne nous poursuivront pas jusque dans nos églises pour nous en chasser comme des usurpateurs et pour mettre une main coupable sur les objets sacrés de notre culte.

Leur audace est doublée d'hypocrisie, car ils osent dire, pour leurrer les simples, que dans toutes leurs mesures la Religion n'est nullement en cause.

Quel est votre devoir en face de tant de haine mêlée à tant d'indifférence et de bouderie ?

Votre devoir, mes Frères, c'est de consoler l'Eglise. Rappelez-vous qu'elle est votre mère et que vous n'avez pas le droit, comme autrefois les Juifs perfides aux jours des malheurs de Jérusalem, de rester insensibles à ses cris de pitié.

L'Eglise est votre mère. Elle vous a reçus dans ses bras et vous a prodigué son amour, à votre entrée dans la vie. Quand Eve eut mis au monde son premier né, elle s'écria, transportée de joie : « *Possedi hominem per Deum*, j'ai possédé un homme par Dieu ». La joie de l'Eglise, à votre naissance, n'a pas été moindre. Elle aussi, a poussé, en vous montrant au Ciel, ce cri d'indicible allégresse : « *Possedi animam per Deum*, j'ai possédé une âme par Dieu ».

Cette âme, elle l'a purifiée par le baptême, lui ouvrant ainsi les sublimes horizons de l'éternelle vie ; elle le nourrit du pain des anges, elle lui garde les miséricordes de Dieu, elle entretient en elle les espérances qui la consolent des tristesses d'ici-bas, elle lui prépare dans les splendeurs du Ciel un bonheur sans mélange et sans fin.

Voilà la mère que vous êtes appelés à consoler. Or, de toutes les consolations qui adoucissent sa peine, la plus agréable pour elle c'est l'obéissance. Ne soyez pas de ces fils qui marchandent à l'Eglise l'obéis-

sance qu'ils lui doivent, de ces ergoteurs qui, par un sot orgueil, font le départ entre les choses qu'ils sont obligés de croire, les commandements qu'ils sont obligés de suivre, et ce qu'ils nomment les matières libres. Ceux-là sont plus préoccupés de conserver l'indépendance de leur esprit que de soumettre leur volonté à la direction de l'Eglise. Condamnez et fuyez ces pharisiens de la Loi nouvelle. Donnez à l'Eglise votre obéissance large, généreuse et toujours joyeuse.

Je vous y exhorte plus particulièrement aujourd'hui, où sous le coup d'événements extraordinaires, il peut se former parmi nous un parti de prudents selon le monde, qui, sous prétexte d'une connaissance plus exacte de la situation, seront plus disposés à donner des conseils à l'Eglise qu'à en recevoir. Vous ne serez pas de ce parti étroit et humain, mes Frères ; nous n'en serons jamais, nous, vos prêtres. Avec la grâce d'En-Haut, nous serons tous du grand parti de Dieu, où l'obéissance confiante est la première consigne.

Vous consolerez l'Eglise par votre dévouement. Se dévouer c'est se donner, non avec une arrière-pensée d'intérêt, mais par amour, pour la cause que l'on sert et pour celui qui la représente. Cette cause, trois fois sainte, c'est, pour les catholiques sincères, la cause de l'Eglise et de Celui qui la représente, le Pape. Donnez-vous à eux, pour travailler sous leur direction toujours sûre, aux œuvres d'apostolat et de bienfaisance qu'ils recommandent à votre zèle ; donnez-vous à eux pour les défendre contre les entreprises des méchants, au prix de votre repos, et, s'il le faut, de votre sang et de votre vie. Le repos, le sang, la vie sont choses bien précieuses ; mais quand des catholiques sont placés en face d'un devoir qui en exige le sacrifice, quel est celui d'entre eux qui penserait à hésiter ?

Vous consolerez l'Eglise par votre prière. « Quand je prie pour ma mère, écrivait un savant chrétien du siècle dernier, ma prière se fait plus ardente, car elle réveille tout mon amour pour elle. » Puisse-t-il en être ainsi de la prière que vous adressez à Dieu pour l'Eglise ! En toutes circonstances, nous devons chercher en Dieu le secours et l'assistance. Mais quand le danger est plus pressant, quand tous les moyens humains paraissent faire défaut à la cause que nous servons, c'est alors surtout que nous devons tomber à genoux et, comme autrefois Agar, dans le désert où elle entendait les cris plaintifs de son fils mourant de soif, envoyer au cœur de Dieu, pour notre mère désolée, un de ces cris déchirants qui font jaillir les sources d'eau vive et assurent les résurrections inattendues.

A la prière, joignez la pénitence. Dieu n'a jamais résisté à la pénitence. Ouvrez l'Ancien Testament et vous y lirez que le peuple juif, accablé de toute sorte de maux pour ses prévarications, ne s'est jamais contenté de la prière : Il y a joint toujours la pénitence, à laquelle il appelait même les petits enfants. Ne nous le dissimulons pas, nous sommes des prévaricateurs. Y eut-il jamais un temps où la France ait vu un pareil débordement de blasphèmes et d'immoralités ? Oh ! je ne conteste pas les admirables dévouements qu'elle produit encore, la charité, l'abnégation, l'esprit de mortification de beaucoup de ses fils, mais à côté du bien, le mal étale avec complaisance, ses crimes et ses hontes, et il provoque sans cesse la colère de Dieu.

Pour l'apaiser, pénitence, pénitence, pénitence ! C'est l'ordre du Ciel communiqué à l'humble Bernadette sous le rocher de Massabielle, par la Vierge Immaculée.

Ecoutez-le avec respect et, pour vous y conformer, mortifiez vos corps et vos cœurs. Il ne suffit pas, disait un jour un grand évêque,

de suspendre à sa poitrine une croix d'or ; ce qui nous importe à tous, c'est « d'imprimer profondément en nous la mortification de Jésus-Christ ». Abstenez-vous d'abord de tous les plaisirs excessifs, prenez garde surtout en vous y livrant le dimanche de transformer le dimanche chrétien en dimanche laïque. Est-il, du reste, convenable que des enfants se laissent entraîner à la dissipation quand leur mère a des larmes dans les yeux et des tristesses au cœur ?

A la pénitence corporelle joignez la pénitence intérieure en luttant contre nos mauvais instincts et en prenant des habitudes de vrai détachement. D'un mot, soyez des saints. La pénitence et la sainteté sont deux sœurs qui marchent toujours ensemble, et qui soutiennent ceux qui ont le courage de les suivre à travers les sentiers abrupts où elles se tiennent toujours, dans l'œuvre de leur sanctification personnelle, dans l'obéissance et le dévouement qu'ils doivent à l'Eglise et que l'Eglise attend d'eux pour être consolée. Ainsi soit-il.

A deux heures, nous partons processionnellement de la Basilique pour aller faire le chemin de la croix dans la montagne. La chaleur qui, pendant notre séjour à Lourdes, n'a généralement pas été excessive, tempérée qu'elle était par une brise agréable, est véritablement torride cet après-midi. Il convenait assez, d'ailleurs, qu'un exercice de chemin de croix fût quelque peu pénible. Deux mille pèlerins au moins avaient bravé la fatigue pour le suivre.

A la première station, M. l'abbé Castel, recteur de Saint-Marc, a excité la dévotion des fidèles par un sermon breton empreint d'ardeur et d'onction. Il a rappelé le pacte dix-neuf fois séculaire conclu sur le Golgotha entre l'humanité souffrante et le Christ crucifié. Beaucoup veulent aujourd'hui résilier ce contrat. « Mais, non, non, sainte croix, s'écrie l'orateur, je n'ai pour vous aucune crainte, car nul parmi ce peuple ne faillira au serment que je vous fais ici en son nom. Si l'on entreprend jamais de vous abattre, Croix de mon pays, vous tomberez sur le corps des enfants de la Bretagne, tous morts pour votre défense. Si je me trompe, ô mes compatriotes, donnez m'en incontinent le démenti ; si je dis vrai, gloire à Dieu et à vous, merci ! » Le pacte, poursuit le prédicateur, ne sera pas dénoncé par Dieu, toujours fidèle à sa promesse, il n'appartient donc qu'à nous de le maintenir en compensant les blasphèmes par notre adoration, en luttant contre les forces ennemies qui cherchent à vider le tabernacle et à fermer le sanctuaire, en nous groupant autour de la Croix, qui est signe de victoire — *in hoc signo vinces* — de façon à mériter que le Divin Crucifié répète encore au Père Céleste, en faveur de notre pays, la prière du Calvaire : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ».

Après avoir prié dévotement devant les autres stations, le pieux cortège est descendu, en suivant la voie des « Lacets », à la Grotte où les exhortations enflammées de M. Henry ont communiqué leur ferveur à ses prières pour les malades, la France et l'Eglise.

Aujourd'hui la procession du Saint-Sacrement est organisée par le pèlerinage de Vannes et présidée par Mgr Gouraud. Elle s'est déployée avec le même cérémonial que la veille. Au moment où elle se terminait, vers 5 h. 1/2, un grand remous se produit parmi les spectateurs. Une guérison vient d'avoir lieu. Mais où ? Personne n'en sait trop rien et, un peu partout il se forme des groupes compacts de gens avides de savoir et de voir. Il est permis de croire que plusieurs de ces mouvements de foule ont été provoqués par des particuliers désireux d'explorer les poches, à la faveur du désarroi, car, le soir, on signalait quelques porte-monnaie de perdus.

Au bureau des Constatations médicales, nous avons été rapidement renseigné. Une jeune fille de Saint-Brieuc, Francine Hellio, 19 ans, était atteinte d'hémiplégie à la suite d'une fièvre typhoïde. Cette paralysie lui interdisait toute marche, depuis 2 ans. Elle avait ressenti une amélioration, au bain, à la piscine, le matin. A la procession du Saint-Sacrement, elle s'est mise à marcher, sans aide ni soutien, mais avec une gaucherie qui indiquerait, soit que sa guérison n'est pas complète, soit qu'elle aura à se refaire une éducation de la marche.

Par la même occasion, nous apprenons que M^{lle} Marie-Anne Chapalain, 33 ans, originaire de Plomodiern, bonne chez M. Farvaque à Brest, rue de Siam, est venue au bureau déclarer que la veille, mardi, elle avait été guérie, aux piscines, d'une entérite muco-membraneuse dont elle souffrait depuis quelque temps déjà et qui l'avait obligée, il y a quelque temps, à quitter sa place pour aller prendre du repos dans sa famille. En l'absence de certificat médical, le docteur Boissarie lui a naturellement fait préciser les symptômes du mal dont elle souffrait.

— Quel régime suiviez-vous ?

— Je buvais du lait. J'avais défense de manger de la viande et de boire du vin.

— Et maintenant vous pouvez manger de la viande ?

— Avec grand appétit.

— Et vous pouvez boire du vin ?

— Certainement, et même ici il est rudement bon. *Bonum vinum lætificat*, a dit l'Ecriture. Marie-Anne Chapalain avait déjà été guérie, à Lourdes, il y a huit ans, d'une maladie de poitrine manifestée par d'abondantes hémoptysies.

Dans la même journée, M^{lle} Marie-Anne Guiavarch, 26 ans, de Guipavas, qui avait été guérie, l'an dernier, de persistantes douleurs lombaires dont la jambe gauche se trouvait comme paralysée, est venue faire enregistrer la confirmation de sa guérison. Un certificat de M. le docteur Galès établit que les symptômes douloureux n'ont pas reparu.

La journée s'est terminée par une procession aux flambeaux plus nombreuse et plus féerique encore que celle de la veille.

TROISIÈME JOURNÉE. — Les Bretons au Rosaire et au Calvaire.

Une séance au bureau des Constatations.

Jeudi matin, les premières messes furent dites, à 6 h. et 6 h. 1/2, à la Grotte par MM. les abbés Castel, recteur de Saint-Marc, et Le Sann, vicaire de Saint-Corentin.

A 9 heures, notre pèlerinage s'y trouvait réuni au complet pour les prières présidées par M. l'abbé Henry. S'il est des endroits, à Lourdes, où l'on se sent plus empoigné et plus remué jusque dans ses fibres les plus intimes, il n'en est pas où l'on sente mieux que devant le lieu même de l'apparition et au voisinage de la source miraculeuse que la Vierge a fait jaillir sous les faibles doigts d'une enfant, la douceur reposante de la prière qui rapproche de Dieu. Aussi, de nuit comme de jour, l'on est assuré de trouver là des pèlerins en foule absorbés dans leurs oraisons intimes quand il n'y a pas de prières publiques.

A 10 h. 1/2, pendant que les femmes des trois pèlerinages bretons sont invitées à rester à la Grotte, les hommes se réunissent au Rosaire pour assister à une messe basse dite par M. le chanoine Simon, curé de Josselin (Morbihan) et entendre un sermon de Mgr Gouraud, évêque de Vannes, le seul prélat de Bretagne présent à Lourdes.

Estote fortes in fide, telle a été la recommandation que nous a adressée l'Evêque qui représentait là-bas l'épiscopat de la Bretagne bretonnante. « Soyez fermes dans votre foi qui est votre trésor, plus précieux que les richesses matérielles dont d'autres pays sont plus largement dotés. Grâce à elle, les Bretons demeurent inébranlables au moment où tant d'autres sont livrés à toutes les incertitudes et à toutes les indécisions. Qu'elle soit confirmée en nous, après ce pèlerinage qui nous a fait voir de plus près Dieu et la Sainte Vierge. Ainsi nous triompherons de nos ennemis qui ne sont si entreprenants et si insolents que parce que nous descendons du piédestal de notre foi. Ne soyons donc pas des hésitants et des timides. Soyons chrétiens en tout. Il y a une manière chrétienne de tout faire et une autre qui ne l'est pas. *Estote fortes in fide*. »

M. le chanoine Coat, au nom de tous les pèlerins bretons, et particulièrement de ceux du diocèse de Quimper, a remercié Mgr Gouraud de sa reconfortante allocution.

A 2 heures après midi, les trois pèlerinages bretons se sont rendus, bannières déployées, au Calvaire élevé par la Bretagne presque à l'extrémité de l'Esplanade.

Vannes et Saint-Brieuc sont arrivés par l'allée de droite, Quimper par l'allée de gauche. Tout ce que la ville de Lourdes comptait à ce moment de pèlerins et de touristes se pressait aux alentours, attiré par le caractère grandiose et original de

cette manifestation où figurent plus de 8.000 enfants de la Bretagne. Ici ce n'est point tant le spectacle de notre piété — laquelle en somme n'est ni plus sincère ni plus démonstrative que celle de bien d'autres pèlerins — que le pittoresque si varié de nos costumes, la beauté de nos bannières et la richesse de nos croix qui attirent les regards. Les gars de Plougastel avec leur gilet vert et leur veste violette ont été tout particulièrement remarqués. Parmi les enseignes portées à la procession, ne pouvant noter toutes celles qui l'eussent mérité, nous accorderons au moins une mention à la superbe croix d'or et à la splendide bannière de la paroisse de Landivisiau, les plus belles certainement que nous ayons vues à Lourdes.

D'une tribune adossée au monument, Mgr Gouraud, d'une voix forte et claire, nous a adressé une nouvelle allocution. « Il était bon, il était nécessaire, dit-il, d'ériger un calvaire à Lourdes où la Sainte Vierge a parlé surtout de pénitence. Et il était juste que cet emblème de la pénitence fût élevé par un peuple auquel la pénitence ne fait pas peur. Il est bien à sa place en ce lieu qui est le rendez-vous de toutes les douleurs. L'antiquité païenne, si cultivée et si subtile, n'a pu pénétrer le problème de la souffrance humaine. Nous, au contraire, la souffrance de Marie qui est la Mère des Douleurs, nous fait comprendre ce mystère. C'est que la souffrance est un bien et nous rapproche de Dieu. Il faut savoir souffrir par amour de Dieu comme l'ont fait les grands mystiques. Il faut faire pénitence pour empêcher Dieu d'anéantir le peuple qui, assoiffé de jouissances, ne veut plus souffrir. Il faut faire pénitence pour notre pays. Beaucoup cherchent de tout côté des sauveurs. Or, les sauveurs ne seront ni les guerriers, ni les magistrats, ni les politiques, mais les pénitents. »

Au retour, le pèlerinage de Quimper s'est rendu à la Grotte pour la cérémonie des adieux. M. le chanoine Coat s'est fait l'éloquent interprète des sentiments attendris qui animaient tous les pèlerins. Puis il leur a proposé, comme résolutions pratiques à rapporter de Lourdes, le ferme propos de sanctifier le dimanche et de fuir la lecture des mauvais journaux. Un sénateur catholique disait récemment que le vote de la loi sur le repos hebdomadaire fixé en principe au dimanche, constituait un véritable miracle. Il faut donc que les catholiques donnent à tous l'exemple d'une stricte observation de cette loi, qui est d'essence chrétienne, quoique votée par des incroyants. Quant aux journaux, qu'on ne dise pas qu'on en lit de mauvais ou d'indifférents pour être mieux informé ou savourer des articles mieux écrits, ce sont là vaines excuses d'une curiosité malsaine. Il ne manque pas de journaux nettement catholiques aussi bien écrits et aussi bien informés que les autres. »

A 4 h. 1/2 a eu lieu, comme d'habitude, la procession du Saint-Sacrement, dont l'organisation revenait, cette fois, au pèlerinage de Saint-Brieuc.

Pendant qu'elle se termine, nous nous rendons au bureau des Constatations pour compulser les registres. Ce bureau est l'endroit de Lourdes le plus accueillant aux journalistes et aux chroniqueurs. L'éminent docteur Boissarie, qui le dirige avec le concours dévoué du docteur Kox, au lieu de craindre le contrôle pour son œuvre, d'une si haute probité scientifique, semble au contraire le rechercher.

Concernant notre diocèse, nous relevons les deux guérisons ou améliorations suivantes :

1^o Pierre-Emmanuel Bloas, 8 ans 1/2, né de parents bien portants, demeurant à Kerampellan (Moëlan), souffrait du dos depuis 3 ans 1/2. C'était la maladie dénommée mal de Pott. Il y a 2 ans, une charrette fut renversée sur lui. A la suite de cet accident, ses souffrances augmentèrent et, un an plus tard, on nota une saillie vertébrale de la région lombaire en même temps qu'un abcès s'ouvrait à la partie interne et supérieure de la cuisse gauche. Cet abcès a toujours suppuré depuis. L'enfant portait un corset plâtré depuis un an et est resté couché depuis 11 mois, sauf que pendant les 2 derniers il pouvait se lever un peu et faire quelques pas à l'aide de béquilles. Jeudi matin, après avoir été pour la sixième fois immergé dans la piscine, sa mère lui dit d'aller porter un cierge à la Vierge. L'enfant prit le cierge et le porta jusqu'à la grille, marchant sans béquilles. Depuis ce moment il marche assez bien et sans ressentir aucune douleur.

La saillie vertébrale et la fistule persistaient au moment de l'examen au bureau.

2^o Gabrielle Lemoigne, 31 ans, du bourg de Bodilis, souffrait depuis le 17 Décembre 1905, d'un hoquet persistant et qui ne faisait trêve que pendant de courts moments de sommeil. Un certificat de M. le docteur Hily déclare que, pendant 4 mois, la malade ne put garder aucun aliment, même liquide, et qu'il fallut l'alimenter artificiellement. Il s'ensuivit une maigreur et une faiblesse considérables. Le hoquet, cause de tout le mal, résista à tous les traitements préconisés en pareil cas : administration de digitaline et de bromure à haute dose, traitement par l'électricité, persuasion. Au premier bain pris à la piscine par la malade, le mardi 11 Septembre, le hoquet a disparu et aucune récidive ne s'est produite depuis. En même temps Gabrielle Lemoigne a pu manger comme tout le monde, sans le moindre inconvénient.

Durant que nous prenons ces notes, le bureau des Constatations s'est garni. Des médecins, dont un portugais, des journalistes, plus quelques privilégiés. Au dehors s'élèvent des rumeurs. Bientôt on frappe à la porte. Une Morbihannaise entre accompagnée de deux amies. C'est M^{lle} Alexandrine Rault, 33 ans, de Billiers. Elle vient d'être guérie d'un ulcère à l'estomac, dont elle souffrait depuis 4 ans, et d'une paralysie des membres inférieurs, qui était survenue ensuite. Elle avait res-

senti une amélioration, la veille, à la piscine, et s'est levée tout à l'heure au passage du Saint-Sacrement, ne ressentant plus aucune douleur. Le docteur Boissarie interroge :

— Comment vous était venue votre maladie ?

— C'est le bon Dieu qui me l'a donnée.

— Oui, mais enfin vous avez senti certaines souffrances, certains malaises pendant que la maladie se déclarait.

— Je vous dis, c'est le bon Dieu qui me l'a envoyée.

— Allons, elle tient à remonter immédiatement aux causes premières. Mais que faisiez-vous avant d'être malade ?

— J'étais ouvrière, Monsieur.

— Fort bien, et vous allez pouvoir travailler à nouveau. Tenez... Virginie est-elle là ?

A cet appel, une jeune femme mince et svelte s'approche, d'une démarche fort aisée, du bureau.

— Voilà précisément, poursuit le docteur, une ouvrière comme vous. Elle est de Vierzon. Il y a 8 ans, elle vint ici, atteinte d'une coxalgie fortement compliquée. Elle fut guérie et, depuis, elle a travaillé constamment 14 heures par jour sans se ressentir des suites de son ancienne infirmité. Voilà comment vous serez dans quelque temps, forte et vaillante au travail. Mais suivez donc ce Monsieur (il désignait un interne de l'hôpital de la Charité, de Paris) qui va vous interroger et voir vos certificats médicaux. ...Ah ! est-ce que notre Italienne n'est pas là ?

— Me voici, monsieur le docteur, et une jeune personne de 22 à 23 ans, très blonde avec sourcils très bruns, vient s'asseoir en face de M. Boissarie.

— Eh ! bien, Messieurs, continue ce dernier, voilà un miracle de qualité supérieure. Cette jeune fille nous est arrivée ici de Luchon, à la fin d'Août, crachant le sang à pleine bouche, dévorée depuis 2 ans déjà d'une fièvre continue, les traits tirés, les yeux caves, se trainant à peine avec l'aide d'un bâton, bref, une moribonde. Elle avait quitté Luchon parce que ses voisins de villégiature s'étaient plaints, craignant la contagion tuberculeuse. M^{lle} Carina de Belleval (c'est ainsi du moins que nos oreilles ont cru saisir le nom prononcé) s'était adressée depuis des années aux spécialistes les plus renommés. En dernier lieu, elle avait été traitée, pendant 8 mois, au sanatorium du professeur Grancher, de Paris. C'est en désespoir de cause que, sur sa demande, elle fut amenée à Lourdes. Elle était, en arrivant, en un si pitoyable état que l'on n'osa pas la baigner dans la piscine. On se contenta de lui faire des lotions sur les parties malades. Elle éprouva immédiatement une amélioration. Le lendemain, 1^{er} Septembre, à la procession du Saint-Sacrement, elle se mit à genoux dans sa voiture en criant : « je suis guérie ». Examinée ici quelques instants après, elle ne présentait plus, à l'auscultation, comme traces de lésions pulmonaires, qu'un peu de râle. Le lendemain, il n'y avait plus

rien. Quant à l'analyse bactériologique, il nous a été absolument impossible de la faire, pour la bonne raison que tout crachat s'est trouvé instantanément supprimé. Cette jeune fille qui vomissait le sang ne crache plus. Nous n'avons donc pu vérifier s'il y avait des bacilles. La figure, vous le voyez, est encore un peu maigre, mais le teint et le regard sont d'une personne bien portante. Au reste, vous pourrez, Messieurs les médecins, l'ausculter à votre aise, pas aujourd'hui parce qu'il y a trop de monde ici, mais demain si vous voulez. Vous remarquez que M^{lle} de Bellevet est habillée de blanc et de bleu ; c'est pour se mettre en règle avec la Sainte Vierge. »

Nous avons omis, pour ne pas être trop long, les nombreuses interruptions par lesquelles M^{lle} de Bellevet, qui parle fort bien le français, confirma et compléta le récit merveilleux fait par le docteur.

Mais voici, assises, l'une à droite, l'autre à gauche de M. Boissarie, deux nouvelles venues, deux compatriotes précisément. D'abord M^{lle} Marie Boulic, fille d'un ouvrier de l'arsenal de Brest, demeurant avec sa grand'mère, à Landerneau, 12, rue Neuve. Cette jeune fille est âgée de 17 ans mais n'en paraît guère avoir plus de 11 ou 12. Elle est tellement émue que ce n'est qu'à grande peine qu'elle peut répondre aux questions que lui pose, avec son affable bonhomie, le docteur. Il ressort de ses explications que depuis 11 années déjà, elle ne pouvait marcher, sauf quelque peu que péniblement à l'aide de béquilles. Elle ne paraît cependant pas avoir eu de maladie nettement caractérisée ayant pu produire ce résultat. Elle n'en accuse qu'une grande faiblesse que rien n'a pu vaincre. Depuis quelque temps déjà, d'ailleurs, elle avait renoncé à consulter le médecin. Tout à l'heure, au moment où la procession se terminait par la bénédiction du Saint-Sacrement, elle s'est levée et s'est mise à marcher sans béquilles. Les quelques pas qu'elle fait dans le bureau des Constatations permettent de remarquer qu'elle boite encore fortement.

Nous entendons ensuite les explications de M^{me} Péron, née Marguerite Pérant, 31 ans, la plus proche voisine de M^{lle} Lemoigne au bourg de Bodilis. A la suite de la naissance de son quatrième enfant, au mois de Mars 1905, cette femme fit une péritonite qui nécessita l'application de glace sur l'abdomen, pendant huit jours, et une intervention médicale qu'elle ne peut décrire avec précision. Toujours est-il qu'à partir de ce moment sa santé ne fit que s'altérer de plus en plus. D'après certains traitements qui lui auraient été prescrits, il semblerait qu'elle fût atteinte du mal de Pott. Malheureusement, bien qu'elle ait vu successivement MM. les docteurs Hily, Servais et Barbier, elle n'apporte pas de certificat médical. Ce qui est constant, c'est qu'elle souffrait beaucoup et que la marche lui était devenue impossible. Depuis hier, mercredi, après le bain à la piscine, à 2 heures après midi, elle a pu marcher sans douleur ni difficulté.

Les derniers moments. Le départ.

La dernière nuit passée à Lourdes a été consacrée à l'adoration nocturne. En dépit des fatigues prévues du retour que l'on va avoir à subir, un nombre très considérable de nos pèlerins ont tenu à suivre ce saint exercice devant la Grotte vénérée dont il leur est pénible de s'éloigner.

A minuit, une grand'messe a été chantée au Rosaire par M. le chanoine Salaün, devant une assistance énorme.

A 5 heures du matin, M. le chanoine Roull dit, à la même église, la messe spécialement pour les pèlerins de Quimper qui s'approchent en foule de la sainte Table. Le vœu exprimé, le premier jour, par M. le Directeur du Pèlerinage, a dû être largement exaucé : tous les nôtres se sont réconciliés avec Jésus-Christ par la confession et la communion.

Mais déjà le départ a commencé. Le train vert a, en effet, quitté Lourdes à 4 heures du matin. Les autres suivent à 6 h. 26, 6 h. 45, etc. A chaque départ retentit le cantique du retour :

Bennos d'ehoc'h ha meuleudi hirio ha da viken
Dre ma tiskouezit truez ouzomp-ni pec'herien.
Rag ar feunteun a velomp, hounez zo bet toulllet
Gant ar beradou daelou o penz aman skuillet.

Le retour n'a pas d'histoire parce qu'il a été heureux et exempt d'incident notable. Encore peut-être convient-il de mentionner qu'à l'arrêt du train rose à Rochefort, un professeur du lycée de l'endroit, qui avait anormalement prolongé sa séance apéritive, a cru intelligent de venir faire à quelques pèlerins qui avaient surtout besoin de se sustenter, après douze heures de chemin de fer, une conférence politico-maçonnique. Il a réussi à se faire vigoureusement conspuer. Il a cru alors nous écraser en déclarant que nous ne savions pas discuter. Il y a temps pour tout, Monsieur le bavard.

Les pèlerins de Lourdes avaient certainement mieux à faire que d'improviser le long de la route, des réunions contradictoires avec les politiciens d'estaminet. Leur esprit était surtout occupé à se recueillir, pour ne le perdre jamais, dans le souvenir des doux moments passés, des suaves émotions ressenties et des saintes résolutions prises dans ce sanctuaire béni de la Vierge d'où quelles que soient les grâces que l'on ait eu à demander, l'on revient toujours ou exaucé ou consolé ou résigné.

Gloire à la miséricordieuse Vierge de Lourdes !

Un pèlerin.

AVIS. — Un camail et un mantelet, oubliés dans un des trains du pèlerinage, ont été déposés au presbytère de Saint-Corentin, où on peut les réclamer.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Floc'h, vicaire à Plouédern, aumônier de l'Hospice de Landerneau ;

M. Le Stum, jeune prêtre de Landévennec, vicaire à Plouédern.

II. Prières après la Messe. — Nous croyons devoir rappeler encore l'avertissement qui suit, relatif aux prières après la messe :

Léon XIII les a composées spécialement en vue des besoins de notre temps. Et pour que tous s'y appliquent davantage, il a attaché à ces prières 300 jours d'indulgence chaque fois, à condition que les fidèles les récitent avec le prêtre.

En dehors même des indulgences, ces prières font partie désormais du culte officiel de l'Eglise et revêtent, par ce fait même, aux yeux de Dieu une tout autre valeur que n'importe quelle prière privée, que réciteraient en ce moment les fidèles.

N'oublions pas que les exercices religieux prescrits par l'Autorité ecclésiastique ont une efficacité incomparablement plus grande que les dévotions particulières.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.

II. — Les écoles chrétiennes.

III. — Missions : PLOUESCAT, du 16 au 30 Septembre. Président, la deuxième semaine, M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon.

— LANDIVISIAU, du 18 Septembre au 6 Octobre.

Retraites de soldats :

LESNEVEN : 1^{re} Retraite, du 18 au 23 Septembre ;

— 2^{me} Retraite, du 25 au 29 Septembre.

MORLAIX (La Salette), du 23 au 27 Septembre.

QUIMPER : 1^{re} Retraite, du 18 au 22 —

— 2^{me} Retraite, du 25 au 29 —

QUIMPERLE : du 25 au 29 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche prochain, 24 Septembre, solennité de saint Mathieu, fête patronale de la paroisse. Les messes sont aux heures ordinaires. La grand'messe, à 10 heures, sera chantée par M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel.

A 2 h. 1/2, vêpres suivies du sermon par M. F. Le Louët, missionnaire, et la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

M. LE CHANOINE TÉPHANY, Doyen du Chapitre. — Au moment où s'imprimait le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, avaient lieu à la cathédrale de Saint-Corentin les funérailles de M. le chanoine Téphany, doyen du Chapitre, devant une nombreuse assistance de fidèles appartenant à tous les rangs de la société. Dans le chœur, on comptait au moins 70 prêtres parmi lesquels 28 chanoines, et le chiffre eût été bien plus élevé encore si beaucoup de confrères ne s'étaient trouvés absents par suite du pèlerinage de Lourdes. La levée de corps a été faite par M. Peyron, le plus ancien chanoine titulaire présent, et la messe chantée par M. Pouliquen. Mgr Dulong de Rosnay a donné l'absoute et présidé à l'inhumation, au cimetière Saint-Louis.

Mercredi, à 10 heures, a été célébré le service solennel de huitaine auquel assistaient beaucoup de fidèles et environ cinquante prêtres, dont plusieurs venus des parties les plus éloignées du diocèse. La messe a été chantée par le frère du regretté défunt, M. le chanoine Téphany, curé-doyen de Pont-Croix.

+

Mgr l'Evêque, avisé par M. le chanoine Peyron au nom du Chapitre de la mort de M. le Doyen, a écrit en réponse la lettre suivante que nous sommes heureux de publier :

« Valonne (Doubs), le 14 Septembre 1906.

» MONSIEUR LE CHANOINE,

» J'ai reçu la dépêche par laquelle vous m'avez annoncé la mort du cher et vénéré Doyen du Chapitre de notre cathédrale. Cette mort, bien que prévue depuis quelque temps déjà, est pour moi une cause de grande tristesse ; car je l'aimais, ce saint prêtre, et j'avais en lui, en son savoir, en son expérience et en ses conseils une pleine et entière confiance. Que Dieu lui donne, en retour du bien qu'il m'a fait, son repos éternel !

» Mais cette perte n'est pas seulement pour moi : elle est aussi pour le vénérable Chapitre de notre cathédrale dont il fut, pendant de si longues années, l'exemple et la lumière.

» Vous savez mieux que moi en quelle estime il eut toujours cette antique et vénérable institution, combien il fut en toute circonstance fier de ses droits, jaloux de ses privilèges et ponctuel à en remplir toutes les obligations. Il voulait que le Chapitre de Quimper fût estimé, aimé et respecté

de tous, prêtres et fidèles. Nous avons été heureux de constater Nous-même, pendant les sept années que déjà Nous avons vécu au milieu de vous, comment, par son amabilité et par son zèle, il a su accomplir cette noble tâche. Le Chapitre de Quimper n'est-il pas resté aujourd'hui, dans ces temps de décadence et de ruine pour les plus solides institutions, aussi ferme et aussi régulier, aussi honoré et aussi fervent qu'aux meilleurs jours de son histoire ?

» Si cette perte est des plus sensibles pour vous, Monsieur le Chanoine, elle l'est également pour le clergé du diocèse de Quimper dont il fut toujours l'exemple et souvent le conseil. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les divers ouvrages dont il est l'auteur et qui resteront, les uns pour aider à l'instruction du jeune clergé dans la connaissance du droit canonique, les autres pour enrichir les annales de notre grand diocèse. Rappelons seulement *la Vie et les Œuvres de Monseigneur Graveran*, l'un de Nos plus illustres prédécesseurs. Dans cet ouvrage, M. le chanoine Téphany sut mettre toute son intelligence et tout son cœur, non seulement parce qu'il y faisait l'histoire d'un parent bien aimé, mais encore et surtout parce qu'il y glorifiait la mémoire d'un grand et saint Evêque.....

» Laborieux et ami des livres, zélé pour tout ce qui concerne l'instruction du jeune clergé, notre cher Doyen me répétait souvent qu'il souffrait beaucoup de voir nos prêtres trop indifférents pour les études précises et approfondies : « Ils se contentent, me disait-il, de la science que l'on rencontre dans les conversations ou sur les chemins, dans la lecture des journaux ou autres écrits plus ou moins frivoles ; ils ne vont pas assez aux sources qui donnent des connaissances sérieuses et dans lesquelles se trempent les fortes intelligences et les grands caractères. »

» Puisse, du moins, l'exemple de sa vie et de ses travaux susciter davantage parmi nous le zèle de l'étude et l'amour de la vraie science !

» Et ce n'est pas seulement dans les limites du diocèse de Quimper que le vénéré chanoine aura fait sentir son influence ; c'est, pouvons-Nous dire, dans la France entière. Venu à une époque où la science du droit canonique était quelque peu négligée dans notre pays, il eut le mérite de compter parmi ceux qui les premiers la rendirent populaire en la faisant aimer..... Naguère, un chanoine-secrétaire, bien connu dans son diocèse par de longues années passées dans l'administration et par les éminents services qu'il n'a cessé de rendre, me disait en toute simplicité et franchise : « De tous les livres que j'ai eus entre les mains celui qui m'a le mieux servi, c'est l'ouvrage de M. Téphany sur l'administration des paroisses : il ne m'a jamais induit en erreur. »

» Quoi qu'il en soit, cher Monsieur le Chanoine, nous fai-

sons une très grande perte dans la personne de M. Téphany. Cette perte, je la ressens très vivement et je partage avec les membres de notre vénéré Chapitre, avec le clergé du diocèse de Quimper et les âmes chrétiennes qui le connurent et dont il fut le guide, les sentiments de respect, de vénération et de vive reconnaissance que nous devons tous à cette douce et pieuse mémoire.

» Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

» † FRANÇOIS-VIRGILE,
» Evêque de Quimper et de Léon. »

QUIMPER. — Ecole des Ursulines. — La rentrée des classes à l'école des Ursulines aura lieu le samedi, 29 Septembre, pour les pensionnaires et le lundi, 1^{er} Octobre, pour les élèves externes.

— Retraite de soldats. — La première retraite de conscrits, à Quimper, présidée par M. Morvan, curé de Pont-l'Abbé, s'est ouverte mardi au soir. Elle est aussi nombreuse qu'on pouvait l'espérer : 154 jeunes gens ont répondu à l'appel qui leur a été fait par les prêtres de leurs paroisses et sont venus, pleins d'entrain, prendre part à ces pieux exercices. Il y a tout lieu d'espérer que la seconde retraite, qui aura lieu la semaine prochaine, sera pour le moins aussi consolante....

LAMBÉZELLEC. — Avis de service anniversaire. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Alexis Piriou, vicaire à Ploujean, sera chanté à Lambézellec, le mercredi 26 courant, à 10 heures.

Les secours religieux aux soldats malades. — Un des inconvénients de la vie de caserne, particulièrement douloureux pour la foi chrétienne, c'est la grande difficulté d'assurer aux militaires malades les secours de la Religion. Aux termes des règlements en vigueur, les soldats à l'hôpital ne peuvent recevoir la visite du prêtre et les secours de son ministère que *s'ils en font eux-mêmes la demande expresse*. Or, il se peut que le malade ait perdu connaissance, ou qu'il n'ait point conscience de la gravité de son état et, même au bord de la tombe, ne pense pas à demander le prêtre. Aussi, on ne saurait trop protester contre une prescription qui viole les droits les plus sacrés de la conscience ; c'est un devoir pour les parents chrétiens d'en empêcher, coûte que coûte, l'application si redoutable en conséquences pour l'avenir éternel de leurs enfants.

Pratiquement, que faire pour épargner à nos jeunes soldats cette mort sans prêtre et sans les consolations de la foi, qui serait pour leurs familles la suprême amertume et l'inconsolable douleur ?

Voici les moyens indiqués par des hommes de dévouement et d'expérience. Nous les recommandons à toute l'attention des parents, des prêtres des paroisses et spécialement des directeurs de retraites de conscrits.

1^o Le curé ou recteur de la paroisse, à la messe de départ (ou bien le directeur de la retraite) des conscrits ferait signer, en double, par chacun de ces jeunes gens un papier rédigé ainsi qu'il suit, ou à peu près :

« Je soussigné, déclare professer la religion catholique et romaine, et désire recevoir aussitôt, en cas d'accident ou de maladie, la visite du prêtre et les secours de son ministère. Prière de le prévenir. »

Ce billet, sur papier libre, serait écrit, daté et signé de la main même du soldat. S'il ne savait pas écrire, on le ferait écrire par les parents.

Un exemplaire de ce billet serait déposé dans un sachet que le militaire porterait toujours sur lui, ou inséré dans le livret matricule, ou épinglé sur le paquetage.

Le double serait remis, soit par le soldat lui-même, soit par envoi direct du curé ou recteur, à l'aumônier de la garnison à laquelle il est affecté.

Ce double pourrait aussi être confié à un ami sûr, ou encore être déposé, par le soldat lui-même, entre les mains de son capitaine. Il est des capitaines qui se chargent de recevoir l'argent de leurs hommes. Pourquoi se refuseraient-ils, s'ils sont chrétiens, à garder un papier plus précieux que des billets de banque ?

2^o Voici donc que le soldat tombe malade ou est victime d'un accident. Dès son admission à l'hôpital, l'attention est attirée sur le sachet qu'il porte, ou sur son livret qui l'y suit, ou sur son paquetage qui va rentrer au magasin. En arriverait-on au point de ne tenir aucun compte, à ce moment, d'un papier qui creverait les yeux ? Nous ne voulons pas le croire...

Mais supposons qu'on n'y ait pas égard. L'aumônier de la garnison vient à savoir, par tels moyens qu'il a à sa disposition, que le soldat X..., qu'il connaît, parce qu'il détient le double de sa feuille de conscience, est à l'hôpital. L'aumônier s'y rend, muni de ce double, et obtient d'approcher du malade.

3^o MM. les Curés et Recteurs aussi devraient souvent rappeler aux familles qu'elles sont dans l'obligation, dès qu'on leur annonce qu'un des leurs est à l'hôpital, d'exprimer leur volonté formelle, *par dépêche au besoin*, que le malade soit visité par l'aumônier.

Ces moyens sont aussi simples que pratiques. Les intéressés ne manqueront pas d'y recourir pour s'épargner, le cas échéant, d'amers et de tardifs regrets.

QUIMPER. — Retraite du Tiers-Ordre, du 9 au 15 Septembre. — 35 paroisses, 97 retraitantes : Quimper, 7 ; Briec, 3 ;

Plogonnec, 6 ; Elliant, 10 ; Founesnant, 5 ; Plomeur, 2 ; Peumerit, 1 ; Guengat, 1 ; Ploaré, 2 ; Crozon, 3 ; Gouézec, 1 ; Château-lin, 1 ; Lothey, 1 ; Plonévez-Porzay, 2 ; Coray, 1 ; Landrévarzec, 1 ; Douarnenez, 2 ; Loqueffret, 1 ; Plonévez-du-Faou, 1 ; Plogastel-Saint-Germain, 2 ; Plouhinec, 10 ; Beuzec-Cap-Sizun, 7 ; Clédén, 2 ; Pont-Croix, 1 ; Melgven, 1 ; Tourc'h, 1 ; Pont-l'Abbé, 4 ; Saint-Pol de Léon, 1 ; Lampaul, 1 ; Saint-Yvi, 4 ; Scaër, 6 ; Moëlan, 1 ; Pluguffan, 2 ; Ergué-Gabéric, 1 ; Pouldergat, 2.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES. — Congrès de Tarbes. — La compagnie des chemins de fer de l'Etat ayant consenti à accorder sur son réseau (Nantes à Bordeaux) la même réduction que les autres Compagnies, soit 50 %, le prix des places est ainsi modifié :

Quimper à Tarbes, par Redon, Nantes, La Rochelle, Saintes, Bordeaux, etc.

2^e classe : 61 fr. 10 ; 3^e classe : 39 fr. 90. (En plus de Tarbes à Lourdes, 3^e classe, 0 fr. 95.)

Jenne fille, ancienne institutrice libre, désire place de lectrice ou de secrétaire près d'une personne âgée.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE.

Mort de Mgr l'Evêque de Soissons. — L'épiscopat français vient encore d'être cruellement éprouvé par la perte d'un de ses membres les plus éminents : Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, est mort dimanche 16 Septembre, après une courte maladie. Son état, déjà alarmant, s'est aggravé par suite des fatigues, excessives pour lui, de la dernière assemblée de l'épiscopat... Rentré à Soissons, le vénérable prélat dut s'aliter ; le 14 Septembre, il reçut, avec une grande édification, les derniers sacrements des mains de Mgr l'Archevêque de Reims, accouru à son chevet. Malgré ses vives souffrances et son abattement, l'auguste malade put bénir encore les prêtres de sa ville épiscopale qui assistaient à la cérémonie ; le surlendemain, il rendait son âme à Dieu. Il était âgé de 65 ans.

Né à Beauvois (Pas-de-Calais) le 7 Mars 1841, il fut d'abord professeur au Séminaire d'Arras, puis vicaire général. Nommé au siège de Soissons en 1898, il se montra toujours évêque pieux et vigilant, aussi attentif à conserver la doctrine qu'appliqué à l'administration de son diocèse.

RENNES. — Réception du nouvel Archevêque. — L'intronisation de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, a eu lieu le mardi 11 Septembre. Le cortège, parti de l'archevêché, s'est rendu processionnellement au milieu d'une foule nombreuse à la cathédrale, où le doyen du chapitre a adressé au prélat un compliment de bienvenue.

Du beau discours prononcé par le nouveau métropolitain de Bretagne nous citons ce passage :

« Je veux être et je serai l'homme de tous. Pour les indifférents, j'aurai la main tendue, heureux si, un jour, je puis contribuer à les ramener au Dieu de leur première communion et de leur baptême ; quant à ceux qui, hélas ! n'ont pour nous que de la haine, qui détestent tout ce que nous aimons, qui méprisent tout ce que nous vénérons, eh bien, une porte de mon cœur leur restera ouverte, à eux aussi. Intransigeant et irréductible sur les principes, je n'oublierai jamais ce que la charité doit aux personnes. Je n'aurai jamais dans le cœur une goutte de fiel pour qui que ce soit. Mais mes préférences seront pour les petits, les malheureux, les déshérités.

« Rien ne me coûtera pour pousser l'esprit de conciliation jusqu'aux extrêmes limites ; mais, si les droits de Dieu sont violés, si les libertés de la sainte Eglise sont foulées aux pieds, vous pouvez compter sur moi, vous me trouverez debout sur la brèche, fier d'être à votre tête, n'ayant peur ni des menaces, ni de la prison, ni de l'exil, ni de la mort même, pour défendre notre religion, opposant aux cris des tyrans le « *non possumus* » des apôtres. De ce côté, je n'ai aucune crainte, je suis certain que je serai suivi par tout mon troupeau ; mais, si la persécution faisait abandonner à quelques-uns l'armée de l'Eglise, et si pour combattre il ne devait rester qu'un soldat, j'ose dire que je serais encore celui-là.

« Dans ces sentiments, je vous apporte mon cœur tout entier, sans réserve, sans partage, à la vie, à la mort. Quand la main papale m'éloigna d'un diocèse que j'avais administré pendant près de quatorze ans, dans lequel j'avais de nombreuses affections, en quittant mes fidèles, je leur dis : « Je vous avais prêté mon cœur, vous l'avez mêlé au vôtre, je ne sais plus quel est le mien. » Ici je retrouve ce cœur. Avec vous, j'aimerai du fond de toute mon âme la grande patrie ; les Bretons sont les premiers des Français, et les Bretons catholiques sont les meilleurs des patriotes. Ils savent que jadis le catholicisme a donné à notre chère France la puissance et une grande partie de sa gloire.

« Avec vous, j'aimerai aussi la petite patrie. Premier pasteur de cette belle province de Bretagne, je ne dois pas ce titre à mon faible mérite, je le dois uniquement à mon titre, à ma qualité de Breton. Pie X a voulu, avec une ténacité qui rappelle la nôtre, qu'un fils de la Bretagne soit l'archevêque de cette province ; c'est pour cette raison seule que je suis aujourd'hui votre archevêque et le Métropolitain de la Bretagne.

« Avec vous, j'aimerai vos pieuses traditions..... »

LORIENT. — Vandalisme sacrilège. — En exécution de l'arrêté sectaire du Conseil municipal de Lorient, le calvaire du cimetière de Carnel avait été abattu dans la nuit du 3 au 4 Septembre. Une semaine après, pendant la nuit également, la croix du cimetière de Kerentrec'h a été renversée et le christ jeté au milieu des décombres ; puis l'accès de cet endroit a été barricadé.

La population est douloureusement émue : des cérémonies d'expiation ont eu lieu, les fidèles en foule se sont rendus sur l'emplacement des croix abattues, récitant le chapelet et chantant le *Parce Domine*... Oui, que Dieu ait pitié des blasphémateurs ! Que Jésus-Christ pardonne encore à ses bourreaux ! Hélas ! ignorent-ils, eux, ce qu'ils font ?

On est effrayé pour un pays où se commettent de tels crimes ; avec la *Semaine religieuse* de Vannes nous nous demandons : « Quelle en sera l'expiation ? Qui en accepte la responsabilité ? Qui sera frappé par la main de Dieu ? »

Convent maçonnique. — Cette semaine a lieu, à Paris, le « Convent maçonnique », ou assemblée générale des délégués des Loges de France et des colonies... D'après les journaux blocards, le nombre des délégués dépasse 500, chiffre bien supérieur à celui des années précédentes. Le Convent, ajoutent les affidés, « aura une importance exceptionnelle en raison de la situation religieuse ; des décisions d'une grande portée politique y seront prises... »

On se demandait « ce que fera le gouvernement ». La réponse est facile à trouver : le gouvernement fera ce que va décider le parlement occulte et tout puissant, qui s'appelle le Convent maçonnique.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix exorbitamment réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Brèguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forle remise sur tous les Catalogues.

Vêtements Ecclésiastiques.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20**AUX GRANDS MAGASINS**

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE
BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38

BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES

Grand Choix d'Ameublements de tous Styles

ATELIER SPÉCIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.

Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :

Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc...

ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc...

DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,

Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché : Lettre de NN. SS. les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France au Clergé et aux Fidèles de leurs diocèses ; Mois du Rosaire ; Nominations ; Décès.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis aux abonnés.

III. — Apostolat de la Prière.

IV. — Chronique du diocèse :

Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Quimper ; Nécrologie ; M^{re} l'Evêque de Quimper en Franche-Comté ; Carhaix ; Quimperlé ; Notre-Dame de la Salette, près Morlaix ; Sainte-Anne d'Auray.

V. — Nouvelles du monde catholique : Rome.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Septembre. — 17^e Dimanche après la Pentecôte. S. Jérôme, Docteur. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires de S. Jérôme et du Dimanche.

Lundi, 1^{er} Octobre. — S. Remi, Evêque. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 2. — Les Saints Anges Gardiens. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 3. — S. Meloir (ou Mèlar), Martyr (au Propre diocésain). Semi-double. Rouge.

Jeudi, 4. — S. François d'Assise, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 5. — S. Maurice, Abbé (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Samedi, 6. — S. Bruno, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 7. — 18^e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU SAINT ROSAIRE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lannilis. du 23 au 30 Septembre.

Lanrivoaré. 1^{er} et 2 Octobre.

Châteaulin. du 3 au 7 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

LETTRE

DE NOS SEIGNEURS LES

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES
DE FRANCE

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES

*Au Clergé et aux Fidèles de France,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous avons tous reçu, avec une profonde reconnaissance, la Lettre Encyclique que Notre Très Saint-Père le Pape Pie X nous a adressée pour nous diriger dans la situation si grave où se trouve l'Eglise de France.

Nous attendions avec confiance cette parole du successeur de Pierre, à qui Notre-Seigneur a confié le soin de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire de conduire les pasteurs et les fidèles dans les voies de la vérité et du salut.

Nous nous sommes empressés de vous communiquer la parole du Vicaire de Jésus-Christ. Elle cause, dans le monde entier, une impression profonde. Nous l'avons acceptée avec une filiale obéissance.

Tous vos Evêques sont étroitement unis autour du Souverain Pontife, au milieu des douloureuses épreuves du temps présent, n'ayant, avec Lui, qu'un cœur et qu'une âme pour aimer l'Eglise et la France.

Vos prêtres ne font qu'un avec leurs Evêques, dans la soumission absolue et généreuse au Pontife suprême, et se déclarent hautement prêts à tous les sacrifices pour continuer de se dévouer à vos âmes.

Notre Très Saint-Père Pie X, en nous adressant sa Lettre Encyclique, a rempli la mission qu'il a reçue de Dieu, de conserver intact le dépôt de la vérité et la constitution de la sainte Eglise catholique.

Cette constitution a pour base essentielle l'autorité de la hiérarchie, divinement instituée par Jésus-Christ. L'Eglise est une Société gouvernée par des Pasteurs dont le Pape est le Chef, et à qui seuls appartient le droit de régler tout ce

qui touche à l'exercice de la religion. Or, la loi de séparation prétend imposer à l'Eglise, dans notre pays, par la seule autorité du pouvoir civil, une organisation nouvelle. Elle déclare ne plus connaître, pour l'exercice du culte divin, que des associations de citoyens, se formant et se gouvernant à leur gré, selon des statuts de leur choix, que leur volonté resterait toujours légalement maîtresse de modifier. Si, dans l'un des articles de cette loi, le principe nécessaire de la hiérarchie catholique semble implicitement contenu, il n'est indiqué qu'en termes vagues et obscurs, tandis qu'il est trop clairement méconnu dans un autre article, qui attribue, en cas de conflit, la décision souveraine au Conseil d'Etat, c'est-à-dire à la puissance civile. Ce serait donc comme une constitution laïque donnée à l'Eglise. Pie X l'a condamnée et devait nécessairement la condamner : Il a décrété que les Associations « cultuelles, telles que la loi les » impose, ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie même de l'Eglise ».

Dans son désir de préserver les catholiques de France des graves difficultés qui les menacent, le Saint-Père a examiné s'il y aurait moyen de concilier les Associations cultuelles avec les règles canoniques. « Plût au ciel, nous dit-il, » que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, » sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer » ainsi nos Fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes » épreuves. Mais comme cet espoir Nous fait défaut, la loi » restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'associations, tant qu'il ne » constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine » constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife » Romain et des Evêques comme leur autorité sur les biens » nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans les dites Associations, » en pleine sécurité. »

En effet, N. T. C. F., tant que la loi demeure ce qu'elle est, quelque effort que l'on pût faire pour établir des Associations légales placées sous l'autorité du Pape et des Evêques, il resterait toujours que cette autorité n'y serait souveraine qu'autant qu'il plairait aux associés de la reconnaître, et que, s'ils voulaient s'y soustraire, il appartiendrait à un tribunal laïque de juger, en dernier ressort, de la légitimité de leurs prétentions. Il lui serait loisible d'attribuer à des fauteurs de rébellion contre l'Eglise la propriété de ses biens et l'usage de ses temples.

Ce serait donc étrangement se tromper, de croire et de dire qu'en rejetant les dites Associations, le Pape « n'a pas eu uniquement en vue le salut de l'Eglise de France, qu'il a eu un autre dessein, étranger à la Religion, que la forme de République en France lui est odieuse. Pie X dénonce « avec

» indignation, comme des faussetés, ces récriminations et
 » autres semblables qui seront répandues dans le public pour
 » irriter les esprits ».

Nous joignons, N. T. C. F., nos protestations à celles du Vicaire de Jésus-Christ. Non, ce ne sont pas des intérêts politiques qui nous préoccupent. Depuis bien des années, nous nous sommes conformés aux directions du Saint-Siège qui nous a demandé de nous réunir dans la seule pensée de défendre la religion catholique, en acceptant la constitution que la France s'est donnée. Il y a longtemps déjà, l'un de nous n'hésitait pas à dire : « Si l'on veut envisager avec impartialité et bonne foi la situation des esprits dans notre pays, on peut constater deux choses : la France ne veut pas changer la forme de son gouvernement, mais elle ne veut pas la persécution religieuse » (1). Nous le répétons tous aujourd'hui, et nous redisons d'une voix unanime : Ce que nous demandons, c'est que l'on ne veuille pas, contrairement à la volonté de la France, faire des lois antichrétiennes la constitution même de la République.

Le vénérable cardinal Guibert, au moment où il achevait sa longue et sainte carrière, en 1886, alors que les premiers coups étaient portés aux Ecoles chrétiennes, aux Congrégations religieuses, adressait au chef de l'Etat ces graves et patriotiques paroles qu'il est utile de rappeler : « En continuant dans la voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup de mal à la Religion, elle ne parviendra pas à la tuer. L'Eglise a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages, et elle vit encore dans le cœur de la France... Ce n'est pas le clergé, ce n'est pas l'Eglise qu'on pourra accuser de travailler à la ruine de l'établissement politique dont vous avez la garde ; vous savez que la révolte n'est pas une arme à notre usage. Le clergé continuera de souffrir patiemment ; il priera pour ses ennemis, il demandera à Dieu de les éclairer et de leur inspirer de plus justes sentiments ; mais ceux qui auront voulu cette guerre impie s'y détruiront eux-mêmes, et de grandes ruines auront été faites avant que notre bien-aimé pays revoie des jours prospères. Les passions subversives, dont plus d'un indice fait redouter le prochain réveil, créeront des périls autrement graves que les prétendus abus que l'on reproche au clergé. Et Dieu veuille que, dans cette affreuse tempête, où les appétits déchaînés ne trouveront plus, devant eux, aucune barrière morale, on ne voie pas sombrer la fortune et jusqu'à l'indépendance de notre patrie ! »

« Parvenu à l'extrémité d'une longue carrière, ajoutait l'auguste vieillard, j'ai voulu, avant d'aller rendre compte à Dieu de mon administration, dégager ma responsabilité

(1) Réponse du Cardinal Archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social, 2 Mars 1891.

» à l'égard de pareils malheurs. Mais je ne me résous pas à clore cette lettre sans exprimer l'espoir que la France ne se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa force et sa gloire dans le passé et lui ont assuré le premier rang parmi les nations » (1).

Nous aussi, N. T. C. F., nous voulons dégager notre responsabilité en face des calamités qui menacent notre pays. La loi de séparation, telle qu'elle est, enlèverait à la France, non seulement son titre de nation catholique, mais la liberté vraie de professer la religion qui a fait sa vie et sa grandeur durant tant de siècles, et peut seule encore lui assurer dans l'avenir l'ordre et la paix. Evêques catholiques et français, pourrions-nous donner notre concours à l'exécution d'une telle loi ?

Pie X nous invite, N. T. C. F., à prendre tous les moyens que le « droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux ». Nous vous ferons parvenir, en temps utile, les instructions nécessaires à cette fin, selon les éventualités qui pourront se produire.

Nous voulons espérer encore que la guerre religieuse sera épargnée à notre pays. Les catholiques français demandent qu'au nom d'une loi qui prétend assurer la liberté de « conscience et garantir le libre exercice des cultes », on ne leur impose pas, pour la pratique de leur religion, une constitution que leur conscience leur défend d'accepter ; que l'on se souvienne qu'en aucun cas et dans aucun pays, l'organisation légale du culte catholique ne saurait être réglée que d'accord avec le Chef suprême de l'Eglise ; que si l'on veut à tout prix séparer l'Eglise de l'Etat, on nous laisse du moins jouir des biens qui nous appartiennent et des libertés de droit commun, comme en d'autres pays vraiment libres. Nous ne pouvons croire que de telles réclamations ne soient pas entendues.

« Dans la dure épreuve de la France, conclut Pie X, si tous ceux qui veulent défendre de toutes leurs forces les intérêts supérieurs de la patrie travaillent, comme ils le doivent, unis entre eux, avec leurs Evêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de France, il est à espérer, au contraire, que bien-tôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité première. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à nos prescriptions et à nos désirs : aussi chercherons-nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie, la Vierge Immaculée, le secours de la divine bonté. »

Union des cœurs, obéissance filiale, générosité et esprit de sacrifice, recours fervent à la prière : tel est donc le pro-

(1) Lettre du cardinal Guibert au Président de la République, 30 Mars 1886.

gramme que nous trace le Souverain Pontife et que nous voudrions réaliser.

Oubliant toutes les divergences passées, vous n'aurez tous, N. T. C. F., avec vos Evêques et avec vos prêtres, qu'un cœur et qu'une âme, pour conserver et défendre notre sainte religion, suivant les règles édictées par l'autorité suprême, sans sédition ni violence, mais avec persévérance et énergie.

Si l'on tentait d'établir, contrairement à la volonté du Chef de l'Eglise, des associations qui ne pourraient avoir de catholique que le nom, nul de vous, sous quelque prétexte que ce fût, ne consentirait à s'y enrôler.

Vos Pasteurs sont résolus à subir les spoliations et la pauvreté plutôt que de trahir leur devoir : vous comprendrez que tous les fidèles ont l'obligation de conscience de leur venir en aide et de contribuer, chacun selon ses ressources, à l'entretien du culte divin et de ses ministres.

Enfin, parce que notre cause est la cause de Dieu et que, sans son secours, tous nos efforts seraient impuissants à la faire triompher, nous redoublerons d'assiduité et de ferveur dans la prière. Nous supplierons le Cœur de Jésus « qui aime » les Francs », par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie qui a prodigué à notre patrie les marques de sa prédilection, afin d'obtenir que cette patrie, qui nous est si chère, reste fidèle à sa vocation chrétienne et poursuive, sous l'égide de son antique religion, le cours de ses glorieuses destinées.

Notre présente lettre sera lue en chaire, dans toutes les églises de France, le dimanche 23 Septembre prochain.

Donné à Paris, en assemblée plénière, le 7 Septembre 1906.

- + FRANÇOIS, CARDINAL RICHARD, *archevêque de Paris.*
- + VICTOR-LUCIEN, CARDINAL LECOT, *archevêque de Bordeaux.*
- + PIERRE, CARDINAL COULLIÉ, *archevêque de Lyon.*
- + ÉTIENNE, *archevêque de Sens.*
- + MARIE-ALPHONSE, *archevêque de Cambrai.*
- + FRANÇOIS, *archevêque de Chambéry.*
- + FULBERT, *archevêque de Besançon.*
- + L.-FRANÇOIS, *archevêque d'Avignon.*
- + RENÉ-FRANÇOIS, *archevêque de Tours.*
- + PIERRE, *archevêque de Bourges.*
- + EUDOXE-IRÉNÉE, *archevêque d'Albi.*
- + FRÉDÉRIC, *archevêque de Rouen.*
- + JEAN-AUGUSTIN, *archevêque de Toulouse.*
- + FRANÇOIS, *archevêque d'Aix.*
- + LOUIS-JOSEPH, *archevêque de Reims.*
- + E.-CHRISTOPHE, *archevêque d'Auch.*
- + LÉON-ADOLPHE, *archevêque de Sida, Coadjuteur du Cardinal Archevêque de Paris.*
- + AUGUSTE, *archevêque de Rennes.*
- + CHARLES-FRANÇOIS, *évêque de Nancy.*

- + ANATOLE, *évêque de Montpellier.*
- + JOSEPH-MICHEL-FRÉDÉRIC, *évêque de Viviers.*
- + CHARLES, *évêque de Blois.*
- + CLOVIS-JOSEPH, *évêque de Luçon.*
- + HENRI, *évêque de Tulle.*
- + EMMANUEL, *évêque de Meaux.*
- + PIERRE-EUGÈNE, *évêque de Pamiers.*
- + ADOLPHE, *évêque de Montauban.*
- + FIRMIN, *évêque de Limoges.*
- + PROSPER-AMABLE, *évêque de Gap.*
- + ALFRED, *évêque d'Arras.*
- + PIERRE-MARIE, *évêque de Clermont.*
- + ALPHONSE-GABRIEL, *évêque de Saint-Dié.*
- + CONSTANT-LOUIS-MARIE, *évêque du Puy.*
- + STANISLAS, *évêque d'Orléans.*
- + HENRI, *évêque de Poitiers.*
- + CLAUDE, *évêque de Séez.*
- + MICHEL-ANDRÉ, *évêque de Châlons.*
- + PIERRE-ÉMILE, *évêque de Nantes.*
- + FÉLIX, *évêque de Nîmes.*
- + LÉON, *évêque d'Amiens.*
- + HENRI, *évêque de Nice.*
- + AUGUSTIN-VICTOR, *évêque de Soissons.*
- + MARIE-PROSPER, *évêque du Mans.*
- + GUSTAVE-ADOLPHE, *évêque de Troyes.*
- + FRANÇOIS-ALEXANDRE, *évêque de Saint-Claude.*
- + PHILIPPE, *évêque d'Evreux.*
- + JOSEPH, *évêque d'Angers.*
- + JOSEPH, *évêque de Coutances.*
- + JULES, *évêque de Perpignan.*
- + FRANÇOIS-MARIE, *évêque de Tarbes.*
- + FRANÇOIS-VIRGILE, *évêque de Quimper.*
- + PAUL-ÉMILE, *évêque de Grenoble.*
- + MARIE-JEAN-CÉLESTIN, *évêque de Beauvais.*
- + SÉBASTIEN, *évêque de Langres.*
- + LUCIEN, *évêque de Tarentaise.*
- + J.-F. ERNEST, *évêque d'Angoulême.*
- + HENRI-LOUIS, *évêque de Chartres.*
- + ÉMILE-PAUL, *évêque de la Rochelle.*
- + LOUIS-ERNEST, *évêque de Verdun.*
- + PAULIN, *évêque de Marseille.*
- + FRANÇOIS-MARIE, *évêque de Périgueux.*
- + PIERRE-LUCIEN, *évêque d'Annecy.*
- + PAUL, *évêque de Carcassonne.*
- + JEAN-VICTOR-ÉMILE, *évêque de Valence.*
- + PIERRE, *évêque de Dijon.*
- + ADRIEN, *évêque de Saint-Jean de Maurienne.*
- + FRANÇOIS-LÉON, *évêque de Nevers.*
- + JACQUES, *évêque de Mende.*
- + CHARLES, *évêque de Versailles.*
- + FRANÇOIS-MARIE, *évêque de Bayonne.*
- + ALCIME, *évêque de Vannes.*
- + EUGÈNE, *évêque de Laval.*
- + FÉLIX, *évêque de Fréjus.*
- + CHARLES, *évêque de Rodez.*

† FRANÇOIS, évêque d'Aire.
 † CHARLES-PAUL, évêque d'Agen.
 † HENRI-RAYMOND, évêque d'Autun.
 † THOMAS, évêque de Bayeux.
 † PAUL, évêque de Saint-Flour.
 † JEAN-BAPTISTE, évêque d'Ajaccio.
 † FRANÇOIS, évêque de Belley.
 † DOMINIQUE, évêque de Digne.
 † VICTOR-ONÉSIME, évêque de Cahors.
 † JULES-LAURENT, évêque de Saint-Brieuc.
 † ÉMILE, évêque de Moulins.

I. Mois du Rosaire. — I. Les exercices du Mois du Rosaire doivent avoir lieu, comme les années précédentes, pendant le mois d'Octobre, conformément aux prescriptions de Léon XIII d'illustre et pieuse mémoire. Les chrétiens ont des motifs plus pressants que jamais de recourir à la Très Sainte Vierge et, pour implorer son secours, obtenir sa protection toute puissante, ils ne peuvent rien trouver de plus efficace que la dévotion et la formule de prière qu'Elle-même a indiquée comme moyen de salut, dans des circonstances également critiques. Il faut donc que les pieuses réunions du Rosaire soient suivies partout avec une assiduité et une ferveur en rapport avec notre détresse.

II. Nous renouvelons à cet égard les ordonnances qui suivent : elles devront être publiées au prône, *Dimanche prochain*, avec l'annonce des exercices du Mois du Rosaire et les indulgences qui y sont attachées.

Article 1^{er}. — Le Dimanche, 7 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

Art. 2. — Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera, le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines de chapelet, avec les litanies de la Sainte Vierge et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

Art. 3. — On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

Art. 4. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

Art. 5. — Nous engageons les communautés religieuses à multiplier les communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

Art. 6. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par SS. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :

1^o Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2^o Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés

d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3^o Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte Vierge et saint Joseph, aux intentions désignées.

III. Comme les années précédentes, une quête devra être faite, dans toutes les églises du diocèse, le Dimanche du Rosaire, pour les Œuvres des Patronages et des Cercles, et le produit envoyé à l'Evêché.

En annonçant cette quête, au prône de *Dimanche prochain*, MM. les Curés et Recteurs voudront bien montrer en quelques mots l'importance de plus en plus grande des œuvres de préservation pour l'enfance et la jeunesse.

II. Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés : M. le chanoine Salaün, doyen du chapitre, en remplacement de M. le chanoine Téphany, décédé ;

M. Le Roy, recteur de Saint-Mathieu, de Quimper, chanoine titulaire ;

M. Louis Corre, chanoine honoraire, ancien supérieur de Saint-Yves, recteur de Saint-Mathieu ;

M. Botéraou, jeune prêtre de Ploudalmézeau, vicaire à Tréméven, en remplacement de M. Canan, mis, comme auxiliaire, à la disposition de M. Cadic, directeur de la paroisse bretonne à Paris.

III. Décès. — Le R. P. Bouguen, Philippe-Marie, des Missions étrangères, décédé à Bangalore (Indes anglaises), le 4 Septembre dernier.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS aux Abonnés. — Les souscripteurs dont l'abonnement prend fin le 1^{er} Octobre prochain, et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la Semaine, sont priés de faire parvenir à l'Administration les 6 francs du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 25 Octobre, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons de s'abstenir de tout versement.

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR OCTOBRE 1906

Les bonnes lectures.

Certains gens prétendent qu'il n'y a ni bonnes ni mauvaises lectures. Tout le monde aurait le droit et peut-être même le devoir de tout lire ; à chacun de choisir ce qui lui sera utile ou nuisible. Cette théorie est aussi vraie que celle qui pousserait les gens à goûter de tous les aliments, pour décider ensuite quels sont ceux qui sont empoisonnés ou non.

Il y a des lectures mauvaises, dangereuses pour la foi ou pour les mœurs ; vouloir tout lire sans contrôle, sans conseil, c'est exposer son âme à des dangers où elle risque de périr.

Il y a aussi de bonnes lectures, et celles-ci sont aussi utiles, aussi nécessaires même que les autres sont malfaisantes. Nous avons tous besoin d'être éclairés sur notre foi, sur les théories philosophiques, morales, sociales qui font la règle de nos actions quotidiennes. Ne pas vouloir lire, ce serait se condamner à une ignorance parfois plus dangereuse encore que la science mal réglée. Il faut apprendre où est le devoir — et ce n'est pas toujours facile à notre époque ; — il faut se rendre capable de répondre aux objections, qui, à chaque instant, barrent notre route ; il faut de temps en temps donner à son âme affaissée, découragée, le réconfortant d'une parole saine, chaleureuse, entraînant, et c'est dans la lecture que bien souvent nous trouverons ce secours.

Donc prenons deux résolutions, qui doivent se compléter : ayons l'horreur des lectures dangereuses pour notre esprit ou notre cœur ; mais, en même temps, nourrissons-nous avidement, chacun selon notre degré d'instruction, des lectures qui nous feront voir plus clair et marcher plus droit.

Résolution apostolique : Propager énergiquement les bons journaux.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — Les écoles chrétiennes.
- III. — Missions : LANDIVISIAU, du 18 Septembre au 6 Octobre.
— IRVILLAC, du 7 au 21 Octobre.

Retraites LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 14 au 20 Octobre ;

— QUIMPER, retraite bretonne pour les femmes, du 14 au 20 Octobre ;

Retraites : QUIMPERLE, retraite bretonne pour les femmes, du 14 au 20 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Lundi, 1^{er} Octobre, à 7 h. 3/4 du soir, ouverture du Mois du Rosaire ; exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, Prière à S. Joseph, chant des Litanies de la T. Sainte Vierge ; Bénédiction.

Les mêmes exercices se feront tous les jours du mois, sauf avis contraire, à 7 h. 3/4 du soir. Le jeudi et le dimanche, l'exercice commence par la procession.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Pendant le mois d'Octobre, les exercices du Rosaire auront lieu chaque soir, à 7 h. 3/4, excepté les dimanches, où ils suivront immédiatement les vêpres. — Exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, litanies, prière à S. Joseph et bénédiction.

Une messe du Saint-Esprit sera dite à la Cathédrale jeudi prochain, à 9 heures et quart, à l'occasion de la rentrée des classes des écoles primaires de la ville. La messe sera suivie d'une instruction et de la bénédiction du Saint-Sacrement. On invite spécialement à cette cérémonie les membres de la confrérie des écoles chrétiennes, les enfants des écoles et leurs parents.

QUIMPER. — Dimanche dernier, à la grand'messe, Mgr l'Evêque de Quimper est monté dans la chaire de sa Cathédrale pour donner lecture de la lettre collective de l'Episcopat français au clergé et aux fidèles.

Avant d'y procéder, Sa Grandeur, en quelques mots émus et vibrants, a fait ressortir l'importance capitale de ce document, expression de la majesté sereine et immuable de l'Eglise au milieu même des plus violentes tourmentes. Elaboré et signé par l'unanimité des Evêques de France, il est destiné à avoir le plus grand retentissement non seulement dans notre pays, mais dans le monde entier. Ce n'est pas une arme de combat pour l'attaque, ce n'est qu'une arme de défense contre l'intrusion du pouvoir civil dans les affaires religieuses, contre cette tentative de mainmise de l'autorité laïque sur les choses qui ressortissent essentiellement du pouvoir religieux et qui s'appelle la loi de séparation.

On pourra entraver l'exercice public du culte, on pourra peut-être lui ravir les édifices qui lui sont consacrés, mais l'Eglise, forte de son droit, restera irréductible, et finalement elle triomphera grâce à la cohésion des pasteurs et des fidèles dans l'obéissance aux directions du Souverain Pontife. Tous tiendront à honneur de répondre à la spoliation des biens nécessaires au culte, par leur générosité envers l'Eglise et ses ministres, en se conformant aux instructions qui leur seront données en temps opportun.

La lecture qui suivit immédiatement fut écoutée dans un profond silence qui témoignait des sentiments intimes en présence de la gravité de la situation.

Mgr l'Evêque avait déjà tenu à faire lui-même une première lecture de cette lettre à la messe de 9 heures qui, à Quimper, on le sait, est devenue la messe à la mode, comme, à Saint-Mathieu, la messe de 11 heures et demie, dite *messe des paresseux*. L'assistance y est de beaucoup la plus considérable, contrairement à ce qu'on pourrait le croire dans une ville qui possède de si belles églises, et où les offices, grâce au nombreux clergé, à la musique et aux chants si bien exécutés, revêtent une magnificence qui frappe les étrangers, mais à laquelle les habitants de Quimper sont moins sensibles, sans doute parce qu'ils en peuvent jouir plus fréquemment.

Que les parents chrétiens se mettent à l'œuvre pour donner eux-mêmes le bon exemple de l'assistance régulière aux offices ; qu'ils travaillent à ranimer en leurs jeunes gens le sens et le goût des solennités religieuses, et leurs enfants ne persisteront pas longtemps à réserver tous leurs desirs et leurs préférences pour les choses profanes : ils sauront s'intéresser encore aux beautés des fêtes de l'Eglise, et leurs parents en auront consolation et mérite.

Nécrologie. — Le R. P. BOUGUEN. — Nous recevons la douloureuse nouvelle de la mort du R. P. Bouguen, de la Société des Missions Etrangères de Paris, et originaire du diocèse de Quimper.

Né à Gouesnou le 29 Septembre 1851, M. Bouguen, Philippe-Marie, fut ordonné prêtre le 10 Août 1876, et nommé vicaire au Tréhou le 30 Janvier 1877, puis à Plouvien le 30 Septembre 1880.

Il entra dans la Société des Missions Etrangères le 25 Septembre 1886 et fut envoyé comme missionnaire à Pondichéry (Indes françaises). Le travail et le surmenage ayant fortement ébranlé sa santé, il avait été envoyé à l'hôpital de Bangalore, résidence de Mgr l'évêque de Mysore. Malgré la douceur du climat et les soins qui lui furent prodigués, il a succombé le 4 Septembre dernier au mal qui le minait peu à peu, et c'est dans les plus vifs sentiments de foi et de résignation qu'il reçut les secours de la religion.

« Notre Mission, écrit le R. P. Procureur en annonçant son décès, fait en M. Bouguen une perte qui se fera longtemps sentir ; c'était l'un de ses plus zélés et de ses plus sages missionnaires. »

R. I. P.

Mgr l'Evêque de Quimper en Franche-Comté. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Besançon du 22 Septembre :

« Le samedi 8 Septembre, Mgr Dubillard, venant de l'assemblée plénière de l'épiscopat français, s'est rendu à Membrey, et le lendemain a présidé les offices paroissiaux, auxquels assistaient un très grand nombre de fidèles. Le prélat était assisté par M. le chanoine Louvol, doyen de Gray, et par M. le chanoine Benoit,

secrétaire de l'archevêché. Après l'évangile, Mgr l'évêque de Quimper est monté en chaire et a prononcé une émouvante allocution ; il a longuement parlé de la situation actuelle de l'Eglise et des difficultés présentes, et a recommandé aux catholiques persécutés le courage et l'union qui assureront la victoire définitive. Au début de son discours, qui a vivement impressionné l'auditoire, Mgr Dubillard a dit aux paroissiens de Membrey combien il avait été heureux de nommer chanoine honoraire de la cathédrale de Quimper M. l'abbé Simonnot, leur digne curé, auquel il est uni depuis longtemps par des liens de famille et d'amitié. »

CARHAIX. — Ursulines. — L'externat de cette communauté fonctionne régulièrement depuis une huitaine de jours, sans incidents. Les élèves internes sont convoquées pour lundi prochain, 1^{er} Octobre, jour fixé pour la rentrée des classes.

QUIMPERLÉ. — Ursulines. — La rentrée des classes s'est effectuée ces jours derniers comme d'habitude. Le liquidateur, ayant réclamé sa mise en possession immédiate des biens de cette communauté, les religieuses, confiantes dans leurs droits, se sont pourvues en référé. L'affaire est actuellement pendante près le Tribunal civil de Quimperlé.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE, PRÈS MORLAIX. — Pèlerinage des paroisses de Morlaix, 16 Septembre ; grand Pardon de la Salette, 19 Septembre. — Le pèlerinage et le Pardon de Notre-Dame de la Salette ont une physionomie toute particulière de pénitence et d'expiation. Nos pères appelaient la semaine sainte la « semaine peineuse ». A la Salette, on pourrait appliquer la même épithète à cette semaine du 16 au 23, car, bien que l'on ne parle guère que du pèlerinage du dimanche, et du Pardon du mercredi, jour anniversaire de l'Apparition, toute la semaine on vient à la Salette, pour y prier avec Notre-Dame, et l'aider à retener le bras de son Fils qui s'appesantit tant sur notre pauvre patrie.

Dimanche, dès l'après-midi, les Morlaisiens se dirigent nombreux vers la Salette... Les trois paroisses de Morlaix, Saint-Mathieu, Saint-Martin, Saint-Melaine, prennent part à ce pèlerinage, et sans négliger d'apporter leur contingent de pardonneurs le mercredi, elles tiennent, semble-t-il, à un pèlerinage autonome.

Comme la mode est à l'étude des origines de tout ce qui existe, je veux bien raconter celles du pèlerinage morlaisien : j'instruirai plusieurs pèlerins des paroisses sœurs, j'exciterai en d'autres des souvenirs aimés.

En 1889, l'abbé Garnier prêchait un triduum à Saint-Melaine en faveur de la sanctification du dimanche. Mais la Vierge de la Salette n'était-elle pas l'avocate du jour du Seigneur ? Aussi, M. l'abbé Billant, alors recteur de Saint-Melaine, aujourd'hui curé

de Saint-Martin de Brest, trouva bon de clore ce triduum par un pèlerinage à Notre-Dame de la Salette. Cette circonstance inspira à M. l'abbé Le Bihan, vicaire à Saint-Melaine, actuellement aumônier du Cercle militaire à Brest, le cantique :

Enfants de France, enfants de ma tendresse,
Vous profanez le saint jour du Seigneur ;
Je prie, hélas ! et je pleure sans cesse
Pour arrêter le bras d'un Dieu vengeur.

REFRAIN

Mère chérie,
Cesse tes pleurs.
Le dimanche, ô Marie,
Est sacré pour nos cœurs.

Pendant quelques années, ce pèlerinage fut suivi par la paroisse de Saint-Melaine seule. Mais peu à peu, les deux autres paroisses vinrent se joindre à elle, et en 1893, M. Le Duc, nouvellement nommé curé-archiprêtre de Saint-Mathieu, organise définitivement le pèlerinage des trois paroisses et en devient le directeur.

Cependant l'esplanade qui s'étend devant l'autel dressé en plein air est bientôt envahie par une foule débordante. Notre-Seigneur lui-même vient prendre sa place au milieu de son peuple, car voici qu'apparaît l'ostensoir porté par M. Le Duc, qu'entoure le clergé, et aussitôt commence l'heure d'Adoration. Le Rosaire s'égrène lentement, et les *Ave Maria* montent suppliants vers la Vierge de la Salette qui se dresse sur l'autel au-dessus de son Fils ; puis les vêpres de Notre-Dame des Sept-Douleurs sont brillamment exécutées dans leur beauté grégorienne par la chorale de M. l'abbé Bodennès. Le cantique : *Vierge Marie cesse tes pleurs*, comme un soupir plaintif sort de toutes les poitrines, que l'émotion gagne déjà, cette émotion, ce besoin d'expiation et de prière pour ceux qui ne le font plus que va si bien exciter encore la parole de M. l'abbé Le Boetté, professeur à l'école Saint-Yves de Quimper. *Memento ut diem sabbati sanctifices*. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. D'une voix forte et avec une conviction que partage l'assistance, il montre que le repos dominical est nécessaire à l'homme dans la famille comme dans la société. — L'orateur le dit bien : « ceux qui se refusent obstinément le repos dominical, ceux-là sont loin d'ici ». Je le regrette pour eux, car la démonstration persuasive de M. Le Boetté leur aurait fait accepter le précepte du repos du dimanche comme un bienfait. Après le sermon, eut lieu le salut solennel du Saint-Sacrement. »

Quand une entreprise a un plein succès, on ne manque pas d'en rappeler à l'occasion les débuts modestes. Je ne serais pas dans la vérité, si je disais que le nombre des pèlerins assistant mardi aux premières vêpres chantées à la chapelle, faisait prévoir la foule de la nuit et du lendemain. Mais le soir, des groupes compacts de

Léonards et de Trégorrois envahissent les confessionnaux. Chacun se case ensuite où il peut : on obstrue tous les passages, on prie, on pleure, on sommeille pieusement ; enfin, vers 11 heures, apparaît le libérateur : la vie va renaître intensément. M. Goret, vicaire à Plouguelm, du haut de la chaire, dirige le chant avec une vigueur entraînante. Non, la foule n'implore pas la pitié de N.-D. de la Salette ; elle la commande, la réclame, tant l'enthousiasme est grand, après la torpeur.

Truez, truez, Guerc'hez ar Salet,
Truez, truez ouz hor bro garet !

Et c'est avec un entrain admirable qu'est enlevé le cantique dû à M. Jézégou, vicaire à Plouégat-Guerrand. A minuit commence la première messe, et c'est tout un art que de maintenir l'ordre dans les rangs pressés des communiant ; les messes se succèdent de demi-heure en demi-heure ; et la chapelle ne se désemplit pas. Le nombre des communions a dépassé celui de l'année dernière qui était de 2.700. Ensuite a été chantée une grand'messe solennelle.

La nuit fraîche et claire promettait une belle journée ; mais le matin, le temps s'assombrit un peu. Dix heures approchent ; l'esplanade déborde de monde, et à beaucoup de personnes on pourrait appliquer le premier mot de l'*Introit* : *Stabant*, elles se tenaient debout. M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben, célèbre la grand'messe. Le clergé alterne avec les fidèles qui ne manquent point d'introduire dans le *Gloria* et le *Credo* leurs ritournelles plus *mignonnes* que belles ; l'harmonium, sous les doigts habiles de M. Lazennec, recteur de Carantec, accompagne le chant. Après l'Evangile, sermon breton prêché par M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Mathieu. M. le Duc n'a qu'à recueillir ses souvenirs pour trouver la matière de son discours : « *Refugium peccatorum, ora pro nobis* ». Après avoir donné l'historique de l'apparition, il montre le culte de N.-D. de la Salette établi en ce lieu, sur les limites du Léon et du Trégor, par le zèle du saint prêtre que fut M. de Kermenguy. Quant à M. Le Duc, la dévotion à N.-D. de la Salette germa de bonne heure dans son cœur d'enfant, et voici le souvenir personnel que le vénérable orateur s'excuse de rappeler, avec une émotion qui se communique bientôt à l'auditoire : « C'était en 1848, à pareil jour, en ce lieu où vous voyez cette chapelle, il n'y avait encore qu'un tout petit oratoire pouvant contenir à peine 50 personnes et qui, la veille, avait été solennellement béni sous le vocable de N.-D. Réconciliatrice de la Salette. »

« M. de Kermenguy, à genoux devant l'image de la Vierge en pleurs, faisait d'une voix forte les invocations : « N.-D. de la Salette, refuge des pécheurs, priez pour nous ! N.-D. de la Salette, priez pour l'Eglise et Notre S. Père le Pape ! N.-D. de la Salette, priez pour la France ! N.-D. de la Salette, priez pour les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce ! » Parmi les fidèles qui unissaient leurs prières à celles de M. de Kermenguy, il y

avait une veuve, et, près d'elle, un jeune enfant de 13 ans, du même âge que Maximin ; il tenait en main son chapelet. Il écoutait M. de Kermenguy, rappelant au peuple les avertissements si graves de la Mère de Dieu. Cet enfant, c'était celui qui vous parle aujourd'hui, en ce jour anniversaire de l'apparition.... Et depuis ce temps, quel cas a-t-on fait des menaces du Ciel ? N'a-t-on pas entendu, cet été, alors qu'un temps superbe favorisait les travaux de la moisson, n'a-t-on pas entendu, les dimanches et le jour même de l'Assomption, le ronflement des machines à battre se joindre à la voix des cloches appelant les fidèles aux offices divins ? Et les blasphèmes ? Ce ne sont plus seulement les charretiers qui les profèrent, le blasphème part de haut, le blasphème est officiel. Et l'intempérance et la sensualité sous toutes leurs formes n'entraînent-elles pas la génération actuelle à sa ruine ?... Après ce procès, l'orateur n'ose à peine terminer sur un mot d'espoir dans l'avenir, et sa parole ne peut qu'exhaler un appel ému à N.-D. de la Salette, refuge des pécheurs.

Jusqu'à la fin de la grand'messe, le temps demeura maussade, contribuant à donner à la cérémonie son cachet de tristesse et de pénitence. L'après-midi, le soleil se montra moins avare de ses rayons pour le chant des vêpres de la Vierge : tout cela fit changer un peu l'aspect du Pardon, et réveilla dans les âmes une joyeuse espérance, et quand le prêtre, à la fin du salut qui suivit, éleva au-dessus de nos têtes Jésus-Hostie, il nous semblait que le bras du Fils de N.-D. de la Salette s'étendait sur nous pour nous bénir.

H. G.

SAINT-ANNE D'AURAY. — La *Semaine religieuse* de Vannes publie, dans sa partie officielle, l'avis suivant :

« Nous rappelons que mardi, 2 Octobre, aura lieu à Sainte-Anne d'Auray un congrès-pèlerinage auquel sont invitées toutes les personnes qui se dévouent à l'œuvre des Catéchismes.

« Le programme du congrès paraîtra dans le prochain numéro de la *Semaine religieuse*. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, réuni à Rome, vient d'élire, comme Supérieur général de la Congrégation (laquelle se recrute si largement dans le diocèse de Quimper), le T. R. P. Auguste Lavillardière, ancien Provincial du Midi de la France. Né dans le diocèse de Verdun en 1844, le nouveau Père a donc 62 ans.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Décès ; Nominations ; Ecole Saint-Yves.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis aux abonnés.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Le « Pardon » du Rosaire ; Nécrologie ; Retraites de Soldats 1906 ; Œuvres militaires ; Lan-

derneau ; Quimperlé ; Pleyben ; Congrès national de la Jeunesse Catholique.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Mort de M^{sr} Le Camus, évêque de La Rochelle ; Périgueux ; Enseignement supérieur catholique ; Les « Cultuelles » allemandes ; etc.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Octobre. — 18^e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU SAINT ROSAIRE. Double de 2^e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête du Rosaire, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 8. — St^e Brigitte, Veuve. Double. Blanc.

Mardi, 9. — S. Denis et ses comp., Martyrs. Double. Rouge.

Mercredi, 10. — S. François de Borgia, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 11. — Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 12. — De la férie. — Ou Office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.

Samedi, 13. — S. Edouard, roi d'Angleterre, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 14. — 19^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Châteaulin	du 3 au 7 Octobre.
Locquénolé.	8-9 —
Saint-Vougay	du 10 au 12 —
Mellac.	du 13 au 14 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. — Un certain nombre de Nos prêtres ont dû recevoir un « modèle de statuts pour la constitution d'une association cultuelle catholique, présenté par la Ligue des catholiques de France ». Il est de Notre devoir de prévenir les ecclésiastiques et les fidèles de Notre diocèse que la « Ligue des catholiques de France » n'est autre que celle fondée par M. Henri des Houx et dont le *Matin* est le principal organe. Les associations cultuelles en question sont formellement condamnées par l'Encyclique *Gravissimo officii*.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Hameury, recteur de Dirinon, décédé le 28 Septembre.

III. Nominations. — Par décision de Mgr l'Évêque, ont été nommés :

Professeurs au Petit-Séminaire de Pont-Croix : MM. Prigent, licencié ès-lettres, jeune prêtre, de Guerlesquin ; Philippon, jeune prêtre, de Moëlan. — M. Le Louet, précédemment professeur de septième, est autorisé à se rendre à Rennes pour suivre les cours de la Faculté des Lettres, en vue de la licence.

Professeurs à l'Ecole Saint-Yves, à Quimper : MM. Jaouen (Grégoire), licencié ès-lettres (histoire) ; Furet, jeune prêtre, de Recouvrance ; Loaec, jeune prêtre, du Folgoat.

Professeurs à l'Ecole Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest : MM. Reffay, ancien professeur à l'externat Saint-Joseph, à Morlaix ; Hamon, jeune prêtre, de Saint-Pierre-Quilbignon. — M. Pencreac'h, précédemment professeur de sixième, est autorisé à se rendre à Paris pour suivre les cours de l'Institut catholique en vue de la licence ès-lettres.

IV. Ecole Saint-Yves. — La rentrée des classes à l'Ecole Saint-Yves (Quimper) a eu lieu, le 2 Octobre, dans d'excellentes conditions. Le lendemain, mercredi, Mgr l'Évêque y a célébré la messe du Saint-Esprit et a prononcé une allocution.

Plusieurs familles ayant demandé à Monseigneur de créer, dans cet établissement, un cours exclusivement réservé à l'enseignement du français et des sciences, Sa Grandeur est disposée à réaliser immédiatement ce projet, si les élèves sont en nombre suffisant. En conséquence, les parents qui désireraient profiter de cette faveur sont priés d'envoyer, sans retard, leurs demandes à M. le Supérieur de l'Etablissement.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis aux Abonnés. — C'est le 15 Octobre et non le 25, comme on l'a annoncé par erreur dans le dernier numéro de la Semaine religieuse, que commenceront les recouvrements, par la poste, pour les renouvellements d'abonnement.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France.** — La liberté religieuse.
II. — L'Éducation chrétienne ; l'Œuvre des Catéchismes.
III. — Missions : IRVILLAC, du 7 au 21 Octobre. Président, la 1^{re} semaine, M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé ;
 — LANHOUARNEAU, du 7 au 21 Octobre. Président, la 1^{re} semaine, M. le chanoine Godec, curé-doyen de Plouescat.
Retraites : LESNEVEN, QUIMPER et QUIMPERLE, retraites bretonnes pour les femmes, du 14 au 20 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 7 Octobre*, fête du Rosaire, après les vêpres, qui se chantent à 3 heures, procession (dans l'intérieur de l'église) ; exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet et bénédiction. Le soir, il n'y a pas de réunion.

Les autres jours du mois d'Octobre, tous les soirs à 7 h. 3/4, exercice du Mois du Rosaire ; le jeudi et le dimanche, l'exercice commence par la procession.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La réunion pour le Mois du Rosaire a lieu chaque soir, à 7 h. 3/4, sauf le dimanche où elle se fait à l'issue des vêpres.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 7 Octobre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. S.-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 8 Octobre*, réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2. Sainte messe ; instruction ; bénédiction du T. S. Sacrement.

Le « Pardon » du Rosaire. — On appelle ainsi une indulgence plénière accordée par le Pape saint Pie V en souvenir de la victoire de Lépante (7 Octobre 1571) et confirmée par ses successeurs, notamment par Léon XIII dans le nouveau Catalogue des indulgences du Rosaire, du 29 Août 1899 (n° 62). Nous rappelons succinctement les conditions de cette précieuse faveur, trop peu connue.

Elle peut être gagnée, le 1^{er} dimanche d'Octobre, fête du T. Saint Rosaire, par tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communie, visitent la chapelle ou l'autel du Rosaire dans une

église où la Confrérie est canoniquement érigée et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Les membres de la Confrérie du Rosaire appartenant à quelque communauté cloîtrée ou non, collège ou association catholique, peuvent, s'ils remplissent les autres conditions, gagner la susdite indulgence en visitant la chapelle de leur communauté ou association, quoiqu'il n'y ait pas de statue ou d'autel de N.-D. du Rosaire (Pie IX, 8 Février 1874).

Comme celle de la Portioncule, cette indulgence peut être gagnée *toties quoties*, c'est-à-dire *autant de fois* qu'on réitère la visite et les prières, depuis le *samedi veille* de la fête (1), vers 2 heures de l'après-midi, jusqu'au coucher du soleil ou même au crépuscule du jour de la solennité, à savoir pour cette année, depuis l'après-midi du samedi 6 Octobre jusqu'au soir du dimanche 7.

Pour les visites, il est suffisant d'être dans un endroit de l'église d'où l'on peut apercevoir la chapelle ou l'autel du Rosaire.

La confession de la quinzaine suffit. La communion peut se faire, le dimanche ou la veille, dans n'importe quelle église.

Comme toutes celles du Rosaire, cette précieuse indulgence du « Pardon » est applicable aux âmes du Purgatoire.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Hameury, recteur de Dirinon, prématurément enlevé à l'âge de 54 ans, après une longue et douloureuse maladie. C'est un grand deuil pour la paroisse, où il jouissait de l'affectueuse estime de tous ; c'est une perte pour le diocèse, où il aurait continué à faire le plus grand bien.

Doté d'un remarquable talent de parole, M. Hameury était très recherché comme prédicateur pour les circonstances solennelles ; dans les retraites et les missions surtout, on l'appréciait pour les conférences comme pour les grands sermons. On l'appelait de tous côtés, et il était de ceux qui ne savent pas refuser. Malheureusement, ses forces ne répondaient pas à sa bonne volonté et à son désir de rendre service. Depuis quelques années déjà, sa santé subissait périodiquement des atteintes auxquelles il ne porta pas assez d'attention ; quand il consentit à se ménager et à recevoir des soins, il était trop tard...

Cependant, depuis plus d'un an, M. Hameury avait (en principe) renoncé aux missions pour se consacrer entièrement à sa chère paroisse de Dirinon... Certes, hâtons-nous de le dire, les œuvres et les prédications à l'extérieur ne lui faisaient pas négliger son troupeau. « Je n'ai pas la prétention, disait-il à ceux qui le félicitaient d'avoir une paroisse chrétienne, je n'ai pas la prétention de l'avoir améliorée. Elle est l'œuvre de mes prédécesseurs, mais je l'ai maintenue dans l'état où je l'ai trouvée. » Ce mérite eût-il été

(1) La fête du S. Rosaire fixée au 1^{er} dimanche d'Octobre ne peut être transférée à un autre jour, à moins qu'elle ne coïncide avec une fête de rite supérieur (S. C. R., décret du 19 Juin 1884).

le seul, qu'il serait encore appréciable, aujourd'hui surtout où, dans les campagnes comme dans les villes, tout est mis en œuvre pour perdre les âmes. Mais le rôle de M. Hameury ne se bornait pas à vouloir arrêter le mal ; il faisait tout son possible pour développer le bien. Il a été dans sa paroisse un vrai pasteur, comme il fut dans le diocèse un incomparable missionnaire.

M. Hameury prononça encore un grand discours le 8 Juillet dernier ; c'était à la Salette pour la réunion des jeunes gens de la région de Morlaix, où tout le monde remarqua son air de souffrance. Effectivement, ce fut pour le brillant orateur le chant du cygne. Il rentra à Dirinon, exténué ; et, depuis, son état ne fit que s'aggraver, ne laissant depuis plusieurs semaines déjà aucun espoir à ses nombreux amis. Lui-même se savait perdu, il voyait la mort venir, avec autant de calme que de résignation : pendant les deux mois et demi qu'il est resté alité, jamais on ne l'a entendu proférer une plainte ; ces dix semaines ont été comme une retraite préparatoire avant de paraître devant Dieu. Il voulait que l'on dise tous les soirs les prières en commun, dans sa chambre, et qu'on y récitât chaque après-midi les litanies de la Très Sainte Vierge, pour laquelle il avait une tendre dévotion... Durant sa maladie, il avait plusieurs fois demandé l'absolution et communie aussi souvent qu'il le pouvait. Il reçut l'Extrême-Onction en pleine connaissance, ainsi que l'indulgence de la bonne mort... Il s'est éteint doucement le vendredi soir, 28 Septembre.

M. Hameury (Jean-Marie), né à Ploujean le 15 Janvier 1852, ordonné prêtre le 10 Août 1876, fut d'abord précepteur, puis nommé vicaire à Plouégat-Guerrand (28 Novembre 1879), et à Lambézellec (23 Juillet 1881) ; recteur de Dirinon le 2 Juillet 1894.

Les funérailles de M. Hameury ont été célébrées à Dirinon, lundi 1^{er} Octobre, au milieu d'une grande affluence de fidèles, dont plusieurs venus de Lambézellec où le défunt n'a pas été oublié, devant une assistance de plus de 100 prêtres, parmi lesquels : M. Quidelleur, chanoine titulaire ; MM. les chanoines Le Duc, curé-archiprêtre de Morlaix, Le Roy, archiprêtre de Châteaulin, Fleury, curé de Landerneau, Iliou, curé de Plougastel-Daoulas, Morvan, recteur de Roscoff, Pédel, secrétaire de l'Evêché, Cozic, curé de Lesneven, Orvoën, curé de Concarneau ; MM. les Curés de Daoulas, de Bannalec, des Carmes, de Plouigneau ; MM. les Recteurs de Cléder, de Saint-Melaine et de Saint-Martin de Morlaix, de Saint-Pierre-Quilbignon ; M. Leroux, aumônier du Calvaire, des prêtres de l'ordination du défunt avec ses anciens collègues du ministère paroissial, venus donner à leur regretté confrère ce dernier témoignage de sympathie en priant devant sa dépouille mortelle et en l'accompagnant à sa dernière demeure.

R. I. P.

†

Le service d'octave pour le repos de l'âme de M. Hameury sera célébré, à Dirinon, mardi prochain, 9 Octobre, à 10 heures.

RETRAITES DE SOLDATS 1906

QUIMPER. — 1^{re} Retraite, du 18 au 22 Septembre. — 26 paroisses; 156 retraitants : Elliant, 20; Briec, 19; Plonévez-Porzay, 17; Gouézec, 13; Langolen, 13; Saint-Evarzec, 11; Ederne, 9; Pleyben, 7; Melgven, 6; Dinéault, 6; Landudal, 5; Lennon, 4; Plomodiern, 4; Coray, 3; Châteaulin, 3; Beuzec-Conn, 3; Lannic, 3; Fouesnant, 2; Kerlaz, 1; Rosnoën, 1; Quéménéven, 1; Pont-l'Abbé, 1; Cast, 1; Pleuven, 1; Plozévet, 1; Saint-Thois, 1.

— 2^e Retraite, du 25 au 29 Septembre. — 28 paroisses; 194 retraitants : Plogonnec, 37; Beuzec-Cap-Sizun, 15; Kerfeunteun, 15; Meilars, 15; Ergué-Gabéric, 13; Pluguffan, 12; Ergué-Armel, 11; Plonéis, 9; Combrit, 9; Poullan, 7; Mahalon, 6; Plomelin, 6; Plozévet, 6; Saint-Goazec, 6; Plobannalec, 5; Landrévarzec, 4; Ploaré, 4; Pouldergat, 3; Saint-Ségat, 3; Ile-de-Sein, 2; Châteauneuf, 1; Cléden-Cap-Sizun, 1; Goulien, 1; Guengat, 1; Landudec, 1; Le Juch, 1; Plouhinec, 1; Saint-Evarzec, 1.

MORLAIX (La Salette). — Retraite du 23 au 27 Septembre. — 32 paroisses; 265 retraitants : Saint-Pol-de-Léon, 32; Plougoum, 22; Plouénan, 20; Plouvorn, 18; Guiclan, 17; Taulé, 17; Roscoff, 15; Guimiliau, 13; Lanmeur, 12; Santec, 11; Pleyber-Christ, 10; Loc-Mélard, 8; Saint-Thégonnec, 7; Guimaëc, 7; Plouzévédé, 6; Saint-Jean-du-Doigt, 6; Sibiril, 6; Saint-Martin-des-Champs, 5; Plouégat-Guerrand, 5; Plouigneau, 4; Ploujean, 3; Cléder, 3; Plougasnou, 3; Trézilidé, 3; Plougonven, 2; Scrignac, 2; Sainte-Sève, 2; Berrien, 2; Plouézoc'h, 1; Henric, 1; Plougourvest, 1; Tréflaouenan, 1.

LESNEVEN. — 1^{re} Retraite, du 18 au 22 Septembre. — 39 paroisses; 214 retraitants : Plabennec, 15; Plouguerneau, 15; Ploudaniel, 14; Ploudalmézeau, 10; Saint-Méen, 9; Lesneven, 9; Plouguin, 9; Plouvien, 8; Landunvez, 8; Milizac, 8; Kerlouan, 8; Landéda, 7; Plourin, 7; Brélez, 6; Bourg-Blanc, 6; Plourin-Ploudalmézeau, 5; Le Folgoët, 5; Kersaint-Plabennec, 5; Coatmeal, 5; Goulven, 5; Plouider, 5; Le Drennec, 5; Lannilis, 4; Tréglonou, 4; Guipavas, 4; Lambézellec, 3; Loc-Brévalaire, 3; Trégarantec, 3; Le Conquet, 2; Kernouës, 2; Lampaul-Ploudalmézeau, 2; Plouarzel, 2; Saint-Frégant, 2; Guipronvel, 2; Gouesnou, 2; Bohars, 2; Lanarvily, 1; Lanildut, 1; Plouzané, 1.

— 2^e Retraite, du 25 au 29 Septembre. — 30 paroisses, 170 retraitants : Plonévez-Lochrist, 19; Plouédern, 14; Plouneventer, 14; Bodilis, 13; Lampaul-Guimiliau, 10; Plougastel-Daoulas, 8; Saint-Thonan, 8; Saint-Derrien, 8; Saint-Servais, 7; Plondiry, 7; Cléder, 7; Saint-Divy, 6; Saint-Vougay, 6; Landéda, 5; Kernilis, 5; Lanhouarneau, 5; Landerneau, 4; Loc-Eguiner-Plondiry, 4; La Forêt-Landerneau, 3; Lanneufret, 3; Pencran, 2; Plouzévédé, 2; Plougar, 2; Tréflez, 2; Trémaoué-

zan, 1; Trégarantec, 1; Le Drennec, 1; Ploudaniel, 1; Brest, 1; Guipronvel, 1.

Ces longues séries de paroisses et de chiffres (ceux de Quimperlé ne nous sont pas encore parvenus) montrent que, dans notre diocèse, les retraites de soldats ont été mieux suivies que jamais. Nous ne pouvons que bénir Dieu de résultats si consolants, en remerciant au nom des retraitants et de leurs familles, au nom des paroisses et du diocèse tout entier, les organisateurs, les ouvriers et tous les bienfaiteurs qui ont donné leur concours à l'œuvre et en ont assuré le succès.

Nos conscrits vont, dans quelques jours, commencer leur nouvelle vie; ils connaissent leurs devoirs et seront forts pour les remplir; ils savent les dangers qui les attendent, mais aussi les moyens d'en triompher et de garder intacts leur honneur et leur foi de chrétiens.

Œuvres militaires. — Pour que le bien opéré par les retraites et les derniers avis des parents soit durable, il faut assurer autant que possible aux jeunes soldats durant leur service militaire, spécialement au début, de bonnes fréquentations avec les conseils d'hommes sages et expérimentés qui leur rappellent, à l'occasion, leurs devoirs et leur en facilitent l'accomplissement. Ils trouveront tout cela en se mettant en relation, dès leur arrivée au régiment, avec les prêtres chargés dans chaque ville de garnison de l'« Œuvre militaire paroissiale ».

« Il est nécessaire, écrit un de ces prêtres, que les futurs soldats sachent bien que si des défenses arbitraires s'opposent à l'existence officielle des cercles militaires, les portes du presbytère et celles du local de l'aumônier ne peuvent pas être consignées.

« Les Œuvres paroissiales militaires existeront en France tant qu'il y aura un cœur de prêtre pour aimer les soldats, et une mère chrétienne pour lui confier son enfant.

« Les parents ont, en dépit de tous les décrets et de toutes les lois, le droit et la liberté de choisir, pour leur fils soldat, le correspondant civil et l'ami en qui ils ont confiance, sans avoir de raison à rendre à personne. »

Que donc les prêtres des paroisses profitent d'une visite d'adieu, d'une réunion à l'église (par exemple, la messe du départ), pour remettre aux « partants » une lettre de recommandation — un mot, une simple carte suffit — à l'adresse de l'aumônier de leur garnison. Il est important que la lettre soit portée au destinataire par le conscrit lui-même, et *dès le premier jour*; c'est le meilleur moyen de lui assurer, pour les débuts toujours pénibles de sa nouvelle vie, des conseils et des indications très utiles à tous les points de vue.

Nous donnons, ci-après, les noms et adresses des aumôniers militaires dans les villes qui doivent recevoir des recrues de notre département. Si, malgré nos efforts pour la faire complète, il y

avait dans cette liste des lacunes, nos confrères voudront bien adresser leurs recommandations sous cette forme : M. le Curé de..., ou M. le Directeur de l'Œuvre paroissiale militaire à....

Alençon : M. Rattier, vicaire à Notre-Dame, 4 bis, rue Eloupée ;

Alger : M. Guyot, aumônier de la prison militaire ;

Angers : M. le chanoine Chaplain, 12, rue Kellermann ;

Belle-Ile : M. Evano, vicaire ;

Brest : M. Le Bihan, 11, rue de l'Harteloire ;

Châlons-sur-Marne : M. le chanoine Camut, 6, rue Chamorin ;

Camp de Châlons : M. Truchon, aumônier de l'hôpital militaire du camp de Châlons, à Mourmelon-le-Grand ;

Crozon : le clergé paroissial ;

Landerneau : M. Guillerm, vicaire ;

Morlaix : M. Le Roux, vicaire à Saint-Melaine ;

Nantes : M. l'abbé Gidrousselle, à la cure de Saint-Félix ;

— M. l'aumônier de la prison militaire ;

Oran : M. le chanoine Poupart, aumônier de l'Hôpital ;

— M. l'abbé Bessière, 1, rue Ménerville ;

Paris : M. l'abbé Fortier, 97, rue Denfert-Rochereau ;

— M. le chanoine Binz, 8, rue Frédéric Bastiat ;

— M. Mène, vicaire à Saint-Eloi, 118, boulevard Diderot ;

(ou, d'une manière générale : M. le Directeur de l'Œuvre militaire du quartier de....)

Poitiers : M. Boyer, aumônier de Sainte-Croix ;

Pontivy : M. l'Aumônier de l'Hôpital ;

Rambouillet : M. Macaire, curé ;

Reuil : M. l'abbé Féret, vicaire, 30, rue du Quatre-Septembre ;

Vannes : M. l'abbé Guyomar, 56, rue de l'Hôpital ;

Versailles : M. Bergois, aumônier ; M. Gueusset, 4, impasse des Gendarmes ;

Vincennes : M. l'abbé Labeyrie, aumônier, 102, rue de Paris.

N. B. — Il est surtout important de rappeler, à cette occasion, aux conscrits et à leurs familles les recommandations faites et les indications données précédemment (n° de la *Semaine religieuse* du 21 Septembre) sur les moyens d'assurer les secours religieux aux soldats en cas de maladie ou d'accident.

LANDERNEAU. — Pensionnat Saint-Joseph. — Nous recevons la note suivante, que nous reproduisons bien volontiers :

« Je suis heureux de vous annoncer que l'existence du Pensionnat Saint-Joseph est définitivement assurée.

« L'immeuble, vendu aux enchères publiques au Tribunal de Ploërmel le 22 Septembre dernier, a été adjugé à M. l'abbé Lanuzel, vicaire à Landerneau, qui en est devenu le légitime propriétaire.

« La question de sécularisation ayant été déjà tranchée en notre faveur, et l'immeuble étant soustrait à toute ingérence du

liquidateur ou de l'administration, notre Ecole est désormais à l'abri de tous dangers, tant que la législation restera ce qu'elle est.

« Que les parents se rassurent donc. Le Pensionnat Saint-Joseph leur offre toutes les garanties désirables sous tous les rapports.

« Les enfants et les jeunes gens trouveront ici les mêmes soins, le même dévouement, la même instruction sérieuse et la même éducation chrétienne que les années précédentes.

« Un atelier est toujours annexé à l'Ecole pour les jeunes gens qui veulent apprendre le métier d'ajusteurs, ou s'engager dans la marine comme ouvriers mécaniciens.

« Le Directeur, F. BERTHÉVAS. »

QUIMPERLÉ. — Les Ursulines. — Le président du tribunal de Quimperlé, jugeant en référé, a autorisé le liquidateur de la communauté des Ursulines à prendre possession de l'établissement et à en expulser, au besoin par la force, les religieuses ainsi que les élèves rentrées plus nombreuses que jamais.

Nous attendons les événements...

On sait que les religieuses se sont pourvues au Conseil d'Etat contre l'arrêté de fermeture, dont la notification ne leur a pas été faite dans le délai légal.

PLEYBEN. — Missionnaires. — L'année dernière, le jour de la solennité du Saint Rosaire, le R. P. Corentin (Laurent Kergoat), de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Picpus, à la veille de partir pour les missions d'Océanie, chantait sa première messe. Dimanche dernier, une fête semblable réjouissait encore les paroissiens de Pleyben, heureux de voir à l'autel non plus un, mais trois de leurs compatriotes : le R. P. Bernard (Michel Kergoat), frère du P. Corentin et de M. Kergoat, vicaire à Hanvec, célébrait la messe, assisté des RR. PP. Germain (Yves Guédès), et Benoît (Jean Morvan), récemment ordonnés prêtres comme lui, à Courtray, en Belgique.

A l'Evangile, un ancien vicaire, dont le souvenir est demeuré bien vivant dans la paroisse, M. Maréchal, vicaire à Moëlan, rappela au nombreux auditoire la gloire que le missionnaire rend à Dieu, au prix de quels travaux, de quelles héroïques souffrances !... Et il engage fortement la chrétienne population de Pleyben à continuer à l'œuvre de la Propagation de la Foi sa généreuse collaboration par ses aumônes, ses prières, et un empressement constant à fournir toujours de nouveaux apôtres...

Encore sous le coup de cette parole enflammée, nous avons été heureux d'applaudir le R. P. Baduel, supérieur de Sarzeau, remerciant dans un toast délicat « l'auteur premier de cette fête religieuse, M. Maréchal, qui fut à la fois le guide et l'ami des jeunes missionnaires ». Le Père Baduel exprime aussi à l'aimable pasteur « qui a si bien organisé ces belles cérémonies » ses sentiments de gratitude.

M. le Curé lui répond « qu'il récolte là où d'autres ont semé et travaillé : il demande à Dieu de faire germer de nouvelles vocations ; la source d'ailleurs, ajoute-t-il, ne peut en être tarie quand elle s'étend si loin jusqu'aux pays infidèles ».

A l'issue des vêpres, dans la salle du Patronage et devant un public très serré, le R. P. Baduel a donné une conférence avec projections sur l'œuvre du Père Damien, si connu sous le nom d'apôtre des lépreux. Il nous a d'abord montré le théâtre où s'exerça le dévouement du zélé missionnaire, l'archipel Hawaïen et principalement l'île Molokaï. Puis nous avons admiré ce dévouement lui-même. « Le P. Damien n'apporta pour toute provision à la léproserie de Molokaï que son Bréviaire et sa croix ; mais il avait au cœur un tel trésor de force, de tendresse et de compassion qu'il put, seize années durant, travailler à la réalisation d'un triple but : tirer les lépreux de l'oisiveté pour les défendre contre la débauche, relever leur moral par de saines attractions, et surtout les convertir, les gagner à Jésus-Christ »... Enfin, dans une troisième partie, nous l'avons vu, atteint lui-même par la terrible maladie, succomber (1889) victime de son héroïque charité.

Le succès de la quête faite par le conférencier, au profit des missions, lui a témoigné, non moins que les applaudissements de l'auditoire, combien sa parole vibrante a touché les âmes et qu'il a su bien faire valoir un sujet déjà si impressionnant par lui-même.

Désormais la Congrégation des Sacrés-Cœurs compte à Pleyben de nombreux et dévoués amis, et l'on peut espérer que les RR. PP. Bernard, Germain et Benoit verront d'autres enfants de leur paroisse natale revêtir comme eux la robe blanche ornée des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.

G. P.

Congrès national de la Jeunesse Catholique. — Le Comité de l'Union régionale du Sud-Ouest nous prie d'annoncer que le grand Congrès annuel de l'A. C. J. F. se tiendra cette année à Bordeaux.

Son Em. le Cardinal Archevêque a bien voulu en accepter la présidence d'honneur, et tout fait déjà supposer que ce quatrième Congrès national ne sera pas moins réussi que ses aînés de Chalons, d'Arras et d'Albi.

La date en est fixée aux 30 Novembre, 1^{er} et 2 Décembre prochains. L'heure sera solennelle, séparée de quelques jours seulement de l'échéance de la loi maudite, et le sujet mis à l'étude, cette année, parmi les groupes de l'A. C. J. F., n'en prendra que plus d'importance.

En effet, après avoir, pendant trois années consécutives, approfondi dans ses Congrès les plus importantes questions sociales des « Syndicats » (Chalons), des « Mutualités » (Arras), de la « condition au travail de la jeunesse ouvrière » (Albi), l'Association de

la Jeunesse Catholique se propose, cette année, de s'occuper « d'organisation ».

Elle étudiera, pendant ces trois journées de travail (sur les données que lui aura fournies l'enquête faite, par toute la France, sur la question), les moyens d'appliquer la doctrine qui s'est dégagée des précédents Congrès.

Ce sera comme une glorieuse étape dans la route qu'elle s'est tracée, et le plus sûr moyen d'arriver au but qu'elle poursuit de « tout restaurer dans le Christ ».

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — **Le pèlerinage français.** — Dimanche 16 Septembre, le Saint-Père a reçu les pèlerins français arrivés à Rome l'avant-veille. Après avoir donné sa main à baiser à chacun, le Pape a prononcé une allocution :

« Fils très aimés, a-t-il dit, je vous remercie cordialement de l'attachement que vous montrez envers le Saint-Siège, à la suite des faits douloureux qui affligent l'Eglise. Je vous recommande de multiplier vos prières, d'agir pour le triomphe de la foi, grâce à laquelle nous devons obtenir le prix promis ; nous avons employé tous les moyens qui étaient en notre pouvoir, maintenant il ne nous reste que la prière.

« Je vous bénis tous et toutes vos familles.

« En rentrant dans votre patrie, dites à tout le monde que le Pape aime la France, et qu'il prie pour tous — même pour ceux qui lui causent, à l'heure présente, tant de douleur. »

Pie X ajoute qu'il compte lui-même sur les prières de ses enfants de France qui obtiendront qu'on puisse chanter un jour le *Magnificat* de la reconnaissance aux pieds de la Vierge de Lourdes.

Les paroles du Saint-Père, traduites en français, ont été accueillies par de vifs applaudissements.

Quelques instants avant cette réception, une autre avait eu lieu dans la salle consistoriale. Là, le Pape avait voulu voir séparément les ecclésiastiques faisant partie du pèlerinage, il les a questionnés individuellement sur l'état de leurs diocèses.

Puis, après les avoir remerciés de la grande preuve d'attachement au Saint-Siège qu'ils donnent en ce moment, il leur a recommandé avec insistance l'harmonie et la collaboration du clergé avec les évêques pour conserver le trésor de la foi à leur patrie. Il leur a proposé comme exemple de zèle et d'activité apostolique le curé d'Ars.

Le deuxième pèlerinage français, arrivé à Rome le 28 Septembre, a été reçu par le Saint-Père mardi dernier, 2 Octobre. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, des détails sur cette audience qui a été particulièrement belle et touchante. Plusieurs

personnes (entre autres des prêtres) de notre diocèse s'y trouvaient.

Le Saint Office a publié un décret, réorganisant pour les diocèses d'Italie les prescriptions relatives à l'observation des jeûnes et de l'abstinence.

Le décret comprend huit articles ; ils sont pour ainsi dire calqués sur les prescriptions qui régissent les jeûnes et l'abstinence en France. L'article premier dit que le décret s'applique aussi aux deux diocèses de Malte et de Gozro, placés sous la domination anglaise.

FRANCE. — Devant la Séparation. — La lettre collective des Evêques de France au clergé et aux fidèles doit être considérée comme un des faits les plus importants de l'histoire de l'Eglise dans notre pays. A tous elle montre nos chefs religieux absolument unis en ce qui touche l'obéissance au Souverain Pontife et la résistance à la loi inique. L'union des catholiques autour de leurs chefs est aussi compacte, et apparaît de plus en plus indissoluble.

C'est en vain qu'on tente, dans divers milieux, de susciter des scissions. On n'ignore point que les francs-maçons et les blocards cherchent à former, avec la complicité du gouvernement (1) et le concours de prêtres dévoyés, des associations cultuelles schismatiques composées de pseudo-catholiques, pour essayer de s'emparer des églises et des biens qui leur appartiennent.

Ces efforts paraissent voués, dans leur ensemble, à un échec complet.... Il en est de même d'une tentative faite par M. Durand-Morimbeau, dit Henri des Houx, sous le patronage du journal radical *Le Matin*, pour constituer une association générale de catholiques français décidés à se conformer à la loi de séparation, et à constituer des associations cultuelles, malgré les condamnations portées par le Saint-Siège.... L'essai a eu surtout jusqu'ici un succès de ridicule.

Il semble aujourd'hui qu'on ait renoncé à l'espoir d'entamer sérieusement le bloc catholique. Et déjà les journaux les plus importants par leurs attaches gouvernementales et parlementaires, comme le *Temps* et le *Petit Parisien*, proposent une solution aux difficultés. « Le Pape, disent-ils, peut seulement redouter que le Conseil d'Etat n'adopte une jurisprudence contraire aux explications du rapporteur de la loi ; que M. Briand invite le Conseil d'Etat à fixer d'ores et déjà par un texte public la jurisprudence par laquelle il se tiendra pour lié, et si cette jurisprudence, comme on peut le prévoir, donne satisfaction aux intéressés, le Pape ne sera-t-il pas moralement obligé d'autoriser les cultuelles ? »

(1) En sanctionnant la dévolution des biens des Fabriques de Culey et de Puymasson à des associations cultuelles schismatiques, formées en dehors des règles générales d'organisation du culte catholique, le gouvernement montre qu'il est disposé à ne pas tenir compte de l'art. IV de la loi de Séparation. N. R.

Mais ne savons-nous pas qu'un avis du Conseil d'Etat n'est point obligatoire, et qu'un ministre peut le fouler aux pieds quand il lui déplaît ? Une règle de jurisprudence ne saurait jamais avoir force de loi.

Ce qu'il faut, ce que le Pape demande pour l'acceptation, au moins à titre d'essai, de la loi de Séparation, c'est « une garantie certaine et légale », c'est-à-dire, comme Pie X a daigné l'expliquer lui-même récemment à M. de Maizières, correspondant du *Gaulois*, « l'assurance qui présenterait le seul caractère de certitude et de légalité que puisse donner à un acte de sa vie politique un gouvernement représentatif, à savoir celle qui prendrait sa force dans une décision de la Chambre et du Sénat ».

Ce que le Pape demande est simple et juste : il veut que la loi soit corrigée par une loi. Pour cela, ajoute Pie X, « le gouvernement n'a pas à céder ; il n'a qu'à se montrer impartial et juste. On cède, on s'incline devant un ennemi victorieux, mais le Pape ne donne à personne en France le nom d'ennemi. »

De telles paroles sont éminemment pacifiantes. Nos gouvernants sauront-ils le comprendre?... « S'ils ont été de bonne foi, déclare le Pape en terminant, et s'ils reviennent de leur erreur, ils ne trouveront nulle part plus qu'à Rome désir de conciliation et d'oubli.

« S'ils cherchent délibérément la guerre, ils rencontreront devant eux un défenseur de la doctrine de Jésus-Christ et des droits de l'Eglise, qui puisera dans sa foi sereine et confiante les *suprêmes énergies*. »

Mort de Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle. —

Un nouveau vide, aussi imprévu que regrettable, vient de se produire dans l'épiscopat français : Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, est mort après quelques heures seulement de maladie, à sa maison de Malbirade près de Castelnaudary, où il était venu pour se remettre des fatigues et des émotions de ces derniers mois.

Né à Paraza (Aude), le 24 Août 1839, Mgr Emile Le Camus avait accompagné Mgr Las Cases, évêque de Constantine, au Concile du Vatican, puis il fut professeur à Sorèze et ensuite directeur du collège Saint-François de Sales qu'il avait fondé, à Castelnaudary. Nommé, en 1897, par Mgr Billard, chanoine titulaire de Carcassonne, il fut appelé en Avril 1901 à remplacer Mgr Bonnefoy sur le siège épiscopal de La Rochelle.

Orateur de talent en même temps que savant distingué, Mgr Le Camus est surtout connu pour ses ouvrages d'exégèse dans lesquels, tout en suivant les méthodes nouvelles, il a su contenir les exigences de la critique dans les justes limites des doctrines traditionnelles. Le Pape Pie X lui en écrivit, le 11 Janvier dernier, une lettre pleinement approbative qui fut pour le pieux prélat la plus précieuse récompense.

Dans les questions présentes, Mgr Le Camus, convaincu de la

nécessité pour les catholiques de se compter et de se connaître, proposa des moyens immédiats qui ont paru d'une rigueur excessive. Il est mort avant d'en avoir expérimenté l'application.

Mgr Le Camus est le second évêque (avec Mgr Deramecourt) rappelé à Dieu depuis la dernière assemblée de l'épiscopat français.

PÉRIGUEUX. — Le nouvel Evêque. — Mgr Bougouin, que le Souverain Pontife vient de nommer évêque de Périgueux, est né le 26 Août 1845, à la Mothe-Saint-Heray (Deux-Sèvres). Il a fait ses études au petit séminaire de Montmorillon et au grand séminaire de Poitiers.

Mgr Pie le prit comme secrétaire, à Rome, pendant le Concile du Vatican.

Le jeune prêtre assista comme sténographe pontifical pour la langue française à l'assemblée conciliaire. Il revint à Poitiers avec Mgr Pie.

Directeur au grand séminaire, puis aumônier du Sacré-Cœur, il fut nommé supérieur du grand séminaire, en 1889, remplit ces fonctions jusqu'en 1900 et, demeurant depuis vicaire général honoraire, il n'a cessé de faire partie du conseil épiscopal de Poitiers.

C'est un fils spirituel de l'illustre évêque, un prêtre de doctrine et de vertu, un administrateur sage et éclairé, qui entre avec honneur dans les rangs de l'épiscopat, et que le diocèse de Périgueux, en particulier, doit être heureux de posséder comme évêque.

Enseignement supérieur catholique. — S. Em. le cardinal Satolli, préfet de la Congrégation des Etudes, vient d'adresser, en date du 10 Septembre, à MM. les recteurs des Universités catholiques d'Angers, de Lyon, de Lille, de Paris et de Toulouse, une circulaire où le bien réalisé par ces Instituts est constaté en termes très élogieux.

Pour affermir l'influence doctrinale des Instituts catholiques, l'éminent préfet de la Congrégation des Etudes demande que, dans nos Instituts, la primauté des études de théologie dogmatique et de philosophie rationnelle ne soit pas sacrifiée à des travaux de détail et d'ordre purement philologique. C'est de philosophie et de dogmatique qu'on a surtout besoin en ce temps.

— Les examens subis dans les cours de l'année scolaire 1905-1906 par les élèves et anciens élèves de l'Institut catholique de Paris, soit devant les professeurs de l'Institut pour les matières théologiques, soit devant les Jurys d'Etat pour le droit, les lettres et les sciences, ont donné les résultats suivants : 11 doctorats, 85 licences, 37 certificats de sciences, 1 diplôme de langues sémitiques, 3 diplômes d'études supérieures, 1 diplôme de grammaire, 191 baccalauréats, 7 certificats de capacité ; 6 certificats d'études délivrés à l'Institut. Ces chiffres valent les plus beaux éloges.

Les « Cultuelles » allemandes. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a publié une magistrale étude sur l'Encyclique *Gravissimo*. Nous voulons en détacher seulement ces quelques lignes, particulièrement opportunes pour répondre à une objection fréquente — en ce pays surtout : « Pourquoi Rome, qui a accepté les « Cultuelles » allemandes, n'accepte-t-elle pas les « Cultuelles » françaises ? »

1° L'association allemande se compose de plusieurs personnes dont la première siégeante — et la seule siégeant de droit — est le curé.

2° L'évêque a le droit de convoquer l'association, quand il le juge bon.

3° Quand les paroisses sont trop petites par exemple, l'évêque peut décider qu'il n'y aura pas d'assemblée paroissiale.

4° Quand les assemblées négligent ou refusent obstinément d'accomplir leur devoir, l'évêque peut les dissoudre.

5° L'évêque a le droit de communiquer aux assemblées paroissiales ses vues sur la gestion de leurs affaires.

6° (Qu'on note ceci.) Les Fabriques et assemblées paroissiales sont aptes à recevoir et à dépenser pour les œuvres de bienfaisance et d'enseignement.

7° L'évêque peut destituer tout membre de l'assemblée qu'il estime avoir failli à son devoir.

8° L'évêque exerce des droits de surveillance et d'approbation sur le plus grand nombre des actes administratifs. Ceux de très petite importance lui échappent.

Et, si ce point de vue n'était pas secondaire dans le débat, si le Pape, en passant sous silence dans ses deux lettres la question d'argent, n'avait pas manifesté qu'il s'agit entre le Parlement français et lui non de caisse, mais de principe, j'ajouterais :

9° Les curés au service des associations allemandes ont un traitement minimum de 2.500 francs.

10° Les évêques ont un traitement qui dépasse 30.000 francs.

Je vous le demande, quelle similitude y a-t-il entre la loi des cultuelles françaises muette quant aux curés, muette quant aux évêques, spoliatrice des biens de bienfaisance, spoliatrice des traitements du clergé, et la loi des cultuelles prussiennes ?

On voit sans peine qu'il n'y a aucune « similitude » et que l'objection, si souvent répétée, repose sur l'erreur, ou n'est qu'une perfidie.

Pèlerinage aux sanctuaires africains. — Pour le pèlerinage à Notre-Dame d'Afrique, Alger, Tunis, Carthage, etc..., demander la circulaire-programme au Bureau Central du Comité national, 33, rue de la Barre, Paris XVIII^e. Le dernier délai pour les inscriptions reste fixé au 10 Octobre et le départ au 5 Novembre. Nombre de places limité. Traversée par les bateaux de la Compagnie générale transatlantique.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAÎTRE

MGR GAY. — *Lettres de Direction Spirituelle* (Troisième série).

Un grand et fort volume in-8°. 6 fr. (H. Oudin, éditeur).

Tous les admirateurs de Mgr Gay retrouveront dans cette nouvelle série, la marque de ses vertus incomparables.

La parole de l'éminent prélat est le guide parfait, le plus sûr, le plus autorisé, et tous ceux qui cherchent à maintenir leurs âmes dans la direction du bien vont le lire avec le plus grand profit.

E. Vitte, 14, rue de l'Abbaye, Paris.

Pochette du conscrit français, opuscule à mettre entre les mains de tous nos jeunes soldats. Recommandé pour les messes de départ. (Renferme la liste complète des œuvres paroissiales.) Prix : 0 fr. 15. Remise par nombre.

L. LESCŒUR. *La Mentalité laïque à l'école, appel aux pères de famille*. — Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 (Téqui, éditeur).

Ce volume est un appel pressant à tout père de famille, quelle que soit sa croyance ; à tout Français, quel que soit son parti, mais ami de son pays et tenant à ses plus légitimes libertés.

Il fait voir, avec la dernière évidence, par des documents irrécusables, tous puisés aux sources, à quel abîme est fatalement poussé notre pays par l'enseignement laïque, c'est-à-dire, en fait, absolument et tyranniquement, sous prétexte de sciences et de progrès, matérialiste et athée.

L'auteur nous en montre, comme la conséquence prochaine, inévitable et, du reste, avouée et désirée de ses chefs, le triomphe du socialisme collectiviste, par la lutte des classes, par l'antimilitarisme, par l'anarchie, par le soulèvement universel et fatal du prolétariat, à main armée, contre la bourgeoisie sans défense.

Ce n'est donc plus seulement l'Eglise, le cléricalisme qui est en cause, c'est la société tout entière, c'est la civilisation elle-même.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Septembre 1906 :

I. Pie X et l'Eglise de France. — Le *Non Ucel* sauveur, par Paul AUCLER. — II. Le Kulturkampf et le Chancelier de fer. — Comment on organise une persécution, par Paul BERNARD. — III. Les Arbres de la liberté. — Episodes de la Terreur, par Pierre BLIARD. — IV. Le Décret du 15 Novembre 1811 dans le département des Landes, par Paul DUBON. — V. La Science de l'ascétisme, par Marcel BARON. — VI. Bulletin des questions sociales, par Victor LOISELET. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine. — X. Table du tome 108.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8°).

Sommaire du n° de Septembre-Octobre 1906 (43^e année).

R. P. Alexandre MERCIER. La Finalité du surnaturel. — R. P. PÈGUES. Des droits de l'Etat en matière d'enseignement. L'Enfant appartient-il à l'Etat ? — R. P. HUGON. Quels concepts avons-nous des vérités surnaturelles ? Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques. — Livres déposés aux bureaux de la Revue.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Nominations.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Le Rosaire et la « Croisade du Chapelet » ; Avis.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Grand-Séminaire ; Nécrologie ; Plouescat ; Guilers (Brest) ; Retraites de soldats 1906 (suite) ; M^{gr} l'Evêque de

Quimper en Franche-Comté ; Un scandale.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Félicitations et sympathies à l'Evêque français ; Les Evêques et le « Sillon » ; « Sillon » et « Jeunesse Catholique » ; Nantes ; Pensée.

V. — *Bibliographie*.

VI. — *Annonces et avis divers*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Octobre. — 19^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Callixte I, Pape, Martyr, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Callixte et du Dimanche.

Lundi, 15. — St^e Thérèse, Vierge. Double. Blanc.

Mardi, 16. — S. Conogan, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Mercredi, 17. — La B^{se} Marguerite-Marie, Vierge. Double. Blanc.

Jeudi, 18. — S. LUC, EVANGÉLISTE. Double de 2^e classe. Rouge.

Vendredi, 19. — S. Pierre d'Alcantara, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 20. — S. Jean de Kenty, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 21. — 20^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Logonna-Daoulas. du 16 au 18 Octobre.
Lampaul-Guimiliau. du 19 au 22 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Nominations. — Par décision épiscopale ont été nommés :

M. Simon, vicaire à Mahalon, vicaire à Tréboul, en remplacement de M. Rosec, qui va à Rome pour suivre les cours supérieurs de théologie ;

M. Le Guen, jeune prêtre d'Ouessant, vicaire à Mahalon ;

M. Cloarec, jeune prêtre de Bodilis, vicaire à Plouyé ;

M. Pérennès, jeune prêtre de Tréboul, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé, en remplacement de M. Guéguen, docteur en théologie, qui devient professeur au Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien ;

M. Floch, recteur de Plouégat-Moysan, recteur de Dirinon ;

M. Fagot, recteur de la Forêt-Landerneau, recteur de Lennon, en remplacement de M. Le Roux, démissionnaire.

M. le chanoine Le Roy est nommé aumônier de la Société de secours mutuels de Sainte-Anne, en remplacement de M. le chanoine Téphany, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Rosaire et la « Croisade du Chapelet. » — Dans une Lettre pastorale adressée à ses diocésains, Mgr Coullié, cardinal-archevêque de Lyon, recommande instamment la pratique du Mois du Rosaire et conclut en ces termes :

« Nous ne connaissons point, sans doute, les secrets desseins de Dieu et nous pouvons nous attendre à des maux encore plus redoutables. Nous les recevrons comme un juste châtiment et une salutaire épreuve, mais nous avons l'espérance certaine que par Marie, reine du Saint Rosaire, nous obtiendrons la fin de la persécution présente qui tue les âmes et mettrait en péril, si sa durée se prolongeait, la Foi elle-même de notre France chrétienne. »

De l'*Echo de Fourvière* : « Nous sommes à un moment critique, où les adversaires de l'Eglise vont employer toute leur stratégie pour la combattre, espérant la frapper à mort. Nous, nous savons qu'elle est immortelle. Mais pour que notre malheureuse patrie n'ait pas trop à souffrir de la séparation brutale qu'on prétend lui imposer, il faut prier, avec plus de ferveur et en toute confiance, Marie, le secours des chrétiens. »

C'est donc l'heure de donner un nouvel essor à la Croisade du

Chapelet pour la France. Inaugurée en 1899, elle a été bénie par Sa Sainteté Pie X, le 15 Janvier 1904, dans une audience accordée au Directeur de l'*Echo de Fourvière*. Les promesses se renouvellent avec le mois d'Octobre, qu'on ne l'oublie pas.

Il suffit de faire connaître à M. le Directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, à Lyon, le nombre des chapelets promis. On ne publie pas les noms.

Le nombre des promesses reçues dépasse 82 millions.

AVIS. — MM. les Ecclésiastiques sont priés de vouloir bien adresser, sans retard, à l'Imprimerie de l'Évêché, les observations qu'ils auraient à faire concernant les Registres des paroisses pour l'année 1907.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.

II. — L'Éducation chrétienne ; l'Œuvre des Catéchismes.

III. — Missions : IRVILLAC, du 7 au 21 Octobre. Président, la 2^e semaine, M. Tanguy, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon ;

— LANHOUARNEAU, du 7 au 21 Octobre. Président, la 2^e semaine, M. le chanoine Le Bail, curé-doyen de Plouzevé ;

— PLOGOFF, du 14 au 28 Octobre. Président, la 1^{re} semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

Retraites LESNEVEN, QUIMPER et QUIMPERLÉ, retraites bretonnes pour les femmes, du 14 au 20 Octobre.

Grand-Séminaire. — La rentrée au Grand-Séminaire a eu lieu mardi 9 Octobre, nombreuse encore grâce à Dieu et malgré l'avenir menaçant. Il y a 51 nouveaux (élèves de première année de Philosophie) ; 45 appartenant aux divers cours sont rentrés après avoir accompli une année de service militaire. Le chiffre total des séminaristes présents, qui suivent en ce moment la retraite de rentrée prêchée par M. L'Hévéder, est de 246. Ajoutons que 12 autres sont déjà entrés à la caserne, après une retraite spéciale qui leur a été donnée au Grand-Séminaire.

Nous les recommandons tous instamment aux prières des âmes pieuses.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Cozian (Théophile-Marie), ancien missionnaire d'Haiti, né à Recouvrance, décédé à Quimper le 8 Octobre, à l'âge de 54 ans.

R. I. P.

Plouescat. — La Mission. — Le 17 Septembre dernier, s'ouvrait à Plouescat une Mission de quinze jours. On comprend facilement la hâte joyeuse avec laquelle notre population attendait ce jour, puisque depuis 45 ans Plouescat n'avait pas vu de grande Mission. Dieu connaissait les besoins de ces fidèles : aussi leur a-t-il envoyé comme pasteur l'un des plus zélés missionnaires du diocèse. M. Godec, si bien placé pour connaître le bienfait d'une Mission, n'a pas attendu longtemps pour procurer à ses paroissiens cette grâce dont tous aujourd'hui lui sont très reconnaissants. Préparée depuis plusieurs mois, désirée par la population chrétienne de Plouescat, la Mission a eu un succès qui a dépassé toutes les espérances.

La première semaine était présidée par M. le chanoine Le Bail, curé de Plouzévédé. De sa parole animée, ardente, il a développé les vérités doctrinales et pratiques du sacrement de Pénitence. Son bouquet spirituel du soir était comme un parfum qui s'exhalait des vérités tantôt terribles, tantôt consolantes que prêchaient tour à tour, avec force et onction, MM. Kerloéguen, curé de Guipavas, Guillon, recteur de Pleyber-Christ, Branquet, recteur du Relecq-Guipavas, Soubigou, recteur de Plonévez-Porzay, Floc'h, recteur de Quéménéven, Tanguy, recteur de Santec, Floc'h, recteur de Plouégat-Moysan, et Thomas, vicaire à Ploudaniel.

La population parle encore de l'explication si éloquente et si pleine d'entrain que M. Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph, a donnée des tableaux de la Mission. M. Grall, recteur de Ploujean, dans ses belles conférences sur le Décalogue, a fait ressortir avec force les droits de Dieu dont la violation est à la fois la ruine de la société et de la famille et la cause de tous les maux qui affligent l'humanité.

M. Gloux, vicaire à Cléder, avec le talent que tout le monde lui connaît, a dirigé le chant et rehaussé les offices des accents de sa voix mélodieuse. Les orgues étaient tenues par M. Conq, vicaire à Saint-Pol-de-Léon, qui joint à une voix expressive un talent consommé d'accompagnateur.

Le jeudi matin a été occupé par une cérémonie grandiose. Une imposante procession s'est déroulée, au chant du *Miserere*, jusqu'au cimetière paroissial où chacun est allé écouter la voix plaintive de ses chers défunts :

Breudeur, kerent ha mignonet...

M. Chapalain, recteur de Bodilis, a arraché les larmes à son auditoire quand, de sa voix pleine d'émotion, il a dépeint les souffrances des âmes du Purgatoire.

Samedi matin, la première semaine s'est close par une messe de communion pendant laquelle plus de 1.200 personnes se sont approchées de la sainte Table, dans un ordre et avec un recueillement admirables.

Le soir de ce même jour, les enfants de Plouescat sont accourus en foule recevoir leur part de Mission. Et un jeune « tableauteur »,

M. Didou, vicaire à Plougar, a su les intéresser en leur expliquant quelques-unes des vérités que renferme la galerie d'images qui attireraient leurs regards.

Après une procession touchante, ils sont venus recevoir une bénédiction de Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

† †

Le plaisir et le bonheur goûtés par les premiers retraitants ont fait tomber l'objection de quelques-uns : « Que ferons-nous pendant huit jours ? » Aussi, dès le dimanche soir, M. Le Jacq, curé de Crozon, président de la seconde semaine, a parlé devant un auditoire que l'église pouvait à peine contenir. Il a indiqué l'ordre des exercices, semblable à celui de la semaine précédente sauf en outre, à 8 heures du soir, une instruction en français.

Les conférences de M. Le Jacq sur la Pénitence, pleines de conclusions pratiques, ont grandement aidé les retraitants à faire une bonne confession, point essentiel de la Mission. M. le président était secondé par des « ouvriers » de choix : MM. Jacob, recteur de Milizac ; Le Bourhis, recteur de Porspoder ; Le Moan, recteur de Plourin-Ploudalmézeau ; Stéphan, recteur de Clédén-Cap-Sizun ; Léostic, recteur de Plouarzel ; Quéré, recteur de Mellac, Caroff, vicaire à N.-D. du Carmel de Brest ; Kerbirion, vicaire à Landerneau, qui ont ravivé dans le cœur des fidèles, avec la foi aux vérités du salut, du jugement, de la mort et du péché, l'amour de Notre-Seigneur et de son Eglise.

Les conférences sur le Décalogue ont été données par M. Le Roux, recteur de Landunvez. Elles étaient remarquables de délicatesse et de piété. M. Kerlouët, recteur de Plouédern, a expliqué les tableaux. On se disputait les places à l'église trois quarts d'heure avant que l'orateur monte en chaire. L'empressement des auditeurs était récompensé ; car M. Kerlouët a su mêler aux enseignements terribles que renferment les tableaux de la Mission des anecdotes plaisantes ou graves, ridiculisant les travers et montrant la laideur morale et simplement humaine des péchés et des vices les plus répandus.

Désireux de présenter à sa paroisse entière les moyens les plus appropriés pour suivre la Mission, M. le Curé de Plouescat a procuré à la population française une instruction spéciale, tous les soirs de cette seconde semaine. Malgré le nombre restreint des auditeurs, parmi lesquels se retrouvaient plusieurs de ceux qui avaient déjà suivi les exercices de la journée, M. Coatarmanac'h, supérieur de la Maison Kéroulas, à Saint-Pol-de-Léon, a fait, nous le croyons, un grand bien aux quelques personnes ignorant la langue bretonne. Avec une clarté remarquable, il a d'abord donné une apologétique du christianisme ; puis il nous a émus en nous parlant de l'amour immense que Jésus nous a montré en instituant l'Eucharistie.

Comme la première semaine, le jeudi a vu la cérémonie tou-

chante du cimetière. Monté sur le piédestal de la croix, qui étend ses bras pour protéger les morts dans leur dernier sommeil, M. Abhervé-Guéguen, curé de Lambézellec, a commenté le texte du livre des Macchabées : *Sancta et salubris cogitatio*..., en prouvant, au point de vue de la foi et au point de vue de la raison, qu'il existe un purgatoire, qu'entre l'enfer et le paradis il y a place à un lieu où les justes achèvent de se purifier. Puis il a développé aux auditeurs leurs devoirs envers ceux de leurs parents qui dorment au cimetière... Une procession imposante a défilé ensuite, au chant du *De profundis*.

M. Milin, vicaire à Saint-Martin de Brest, a fait retentir l'église des accents de sa voix puissante, pendant que M. Quéré accompagnait avec une grande habileté.

Le surlendemain, jour béni, 1,500 personnes ont communie dans un ordre encore plus parfait que la semaine précédente. Elles sont venues demander à Jésus de descendre en leur cœur, répondant aussi à l'invitation que leur faisait une *schola* d'enfants :

Araok ma kimmiadimp ous Jesus,
Klaskomp digor en he galon ;
Eno ebken e vimp eilrus,
Eno e kavimp peoc'h guirion...

Grâces soient rendues à Dieu ! Aujourd'hui Plouescat est réconcilié avec Jésus-Christ. Quelle meilleure préparation à la lutte pour Dieu qu'une telle Mission ! Se rappelant les émotions ressenties dans leur église et le dévouement des prêtres par qui Dieu les a touchés, les paroissiens de Plouescat sauront défendre les autels et les ministres de Jésus-Christ, au jour prochain peut-être de la persécution violente....

GUILERS (Brest). — Jeunesse Catholique. — Le dimanche 23 Septembre a eu lieu, à Guilers, une réunion de la Jeunesse Catholique organisée par les groupes de Brest et de Gouesnou. M. Duclos, recteur de la paroisse, présidait, assisté de ses deux vicaires.

La prière dite, notre ami Joseph Kerbirion, président de la J. C. du Léon, remercie en termes bien sentis M. le Recteur d'avoir bien voulu prendre part à cette réunion de jeunes gens, puis nous parle de la franc-maçonnerie ; avec son talent de parole bien connu, il montre le but que poursuit la secte infâme, et dépeint les ravages qu'elle a produits dans notre pays. Comme moyen de défense et de salut, il indique l'association... Oui, soyons unis, dit-il, mais n'oublions pas que nous sommes catholiques et que, à ce titre, nous devons pleine et entière soumission à la hiérarchie, au Souverain Pontife, à notre Evêque et à nos prêtres...

Jean Le Guen, président du groupe de Gouesnou, en langue bretonne, parle du bien immense que les cercles d'études sont appelés à faire dans nos paroisses rurales et, joignant l'exemple au conseil, donne une très intéressante conférence sur un sujet

bien pratique et toujours actuel, les syndicats agricoles et les mutuelles-bétails.

Inutile d'ajouter que ces deux discours ont été chaleureusement applaudis.

Un groupe de la J. C. a été constitué à Guilers et a reçu, séance tenante, de nombreuses adhésions. L.

RETRAITES DE SOLDATS 1906 (suite).

QUIMPERLÉ. — Retraite, du 25 au 29 Septembre. — 18 paroisses ; 111 retraitants : Querrien, 21 ; Saint-Thurien, 14 ; Nizon, 12 ; Bannalec, 10 ; Le Trévoux, 9 ; Clohars-Carnoët, 6 ; Guilligo-marc'h, 6 ; Locunolé, 5 ; Mellac, 5 ; Moëlan, 5 ; Tréméven, 5 ; Baye, 2 ; Quimperlé, 2 ; Rédéné, 2 ; Riec-sur-Bélon, 2 ; Arzano, 1 ; Kernével, 1 ; Lanvénegen (diocèse de Vannes), 1.

Mgr l'Evêque de Quimper en Franche-Comté. — On lira chez nous avec autant d'intérêt que d'édification ce compte-rendu d'une fête présidée par notre Evêque, pendant son dernier séjour en Franche-Comté :

« La paroisse de Colombier possède une confrérie du Très Saint-Sacrement canoniquement érigée le 11 Janvier 1707, par M. Cochard, curé de la paroisse, en vertu de lettres patentes délivrées par M. Joblot, vicaire général de Mgr l'archevêque de Besançon.

Cette confrérie a résisté aux orages de la Révolution ; car, immédiatement après le Concordat, aussitôt que l'Eglise recouvra sa liberté, les membres qui restaient se retrouvèrent pour porter les flambeaux aux côtés du dais, dans les processions mensuelles et monter, chaque dimanche, la garde d'honneur devant le tabernacle. Leurs rangs s'étaient éclaircis, mais leur foi s'était retrempee dans l'épreuve et, s'ils étaient moins nombreux, ils étaient devenus plus fervents. Depuis lors, leur zèle ne s'est point ralenti et, de nos jours, la plupart des familles comptent des représentants dans cette sainte milice.

Cependant, il faut en convenir, elle avait perdu son existence canonique et ses privilèges ; car, après le Concordat qui fit table rase de l'ancienne Eglise de France pour élever sur ses ruines un édifice nouveau, les curés de Colombier avaient négligé la question de droit pour se contenter du fait établi. Mais M. l'abbé Lefranc, qui gouverne actuellement la paroisse avec tant de prudence et de sagesse, voulut rendre à la pieuse association les faveurs spirituelles qui avaient disparu dans la tourmente révolutionnaire. Une ordonnance épiscopale sollicitée par lui vient de restituer à la vénérable confrérie ses anciennes bases.

Un fait de cette importance ne devait point passer inaperçu ; il

fallait le signaler à l'attention de la paroisse et le marquer par une solennité propre à frapper les esprits et à émouvoir les cœurs. Et puis, n'était-il pas bon, en présence des persécutions qui nous menacent, au milieu des angoisses de l'heure présente, de donner à cette chrétienne paroisse l'occasion d'affirmer sa foi et de retremper son courage ?

C'est ainsi que fut décidée la célébration du deuxième centenaire de la confrérie du Très Saint-Sacrement, si chère aux habitants de Colombier.

Pour atteindre ce but, rien n'a été négligé.

Monseigneur de Quimper n'hésita point à répondre à l'appel qui lui était adressé par un vieil ami et il vint, du fond de la Bretagne, présider les exercices du triduum eucharistique, qui commença le dimanche 16 Septembre pour finir le mardi suivant. Trente prêtres, parmi lesquels se trouvaient quatre chanoines et trois doyens, lui firent une couronne d'honneur et donnèrent à notre gracieuse église de Colombier l'aspect d'une cathédrale dans les grands jours de fête. La messe solennelle du mardi fut célébrée par M. le chanoine Michelot, assisté de trois autres prêtres, enfants du pays. Le chœur des jeunes gens, dirigé par M. l'abbé Guyot, s'est vraiment surpassé ; les chants ont été superbes de vie et d'entrain.

Des personnes dévouées avaient mis toute leur âme à seconder M. Lefranc dans les travaux d'ornementation, qui était d'un goût parfait. Mais la plus riche parure du temple, son plus bel ornement se trouvait incontestablement dans cette foule débordante, dans cette masse compacte de fidèles qui recueillirent avec une si religieuse attention la solide doctrine de l'éloquent prédicateur. M. le chanoine Payen a parlé devant de plus grands auditoires, mais on peut affirmer qu'il n'en a pas trouvé de plus sympathiques.

Après les vêpres pontificales, la procession solennelle du Saint Sacrement, à laquelle assistait tout ce qu'il y a de valide dans la paroisse, s'est développée à travers les allées du parc du château. Au retour, Mgr Dubillard est monté en chaire et, laissant déborder son cœur d'évêque, il a félicité l'assistance de sa religieuse attitude, exhortant les fidèles au culte et à l'amour de la sainte Eucharistie, qui est le principe de toutes les énergies et de tous les dévouements qu'il nous faudra déployer dans les jours troublés où nous vivons.

C'est au chant du *Te Deum* que Monseigneur est reconduit au presbytère. Arrivé sur le seuil de la porte, il s'arrête pour donner une dernière bénédiction à cette foule qui l'environne de toutes parts. Immédiatement après, un cri longtemps comprimé s'échappe de toutes les poitrines : « Vive Monseigneur ! Vivent les évêques ! Vivent l'Eglise et la liberté ! »

Voilà comment la paroisse de Colombier a su comprendre la pensée de son pasteur et manifester sa foi. Oui, nous saurons con-

server les traditions de nos ancêtres et, comme on le chantait avec tant de force et de conviction, nous resterons

Catholiques et Français toujours !

De pareilles journées sont réconfortantes ; nous bénissons Dieu et son ministre de nous les avoir procurées. J.-B. M.

(Semaine religieuse de Besançon du 6 Octobre.)

Un scandale. — Notre-Seigneur, qui a permis qu'il y eût un traître parmi ses apôtres, déclare dans le saint Evangile qu'il y aurait toujours des scandales. Sa prédiction ne se réalise que trop, à notre triste époque, et Dieu permet encore qu'il y ait, de temps en temps, parmi ses ministres de nouveaux Judas. Le fait cependant est rare, les statistiques officielles en font foi, et ce qui le prouve encore ce sont les cris de triomphe des journaux franc-maçons quand un prêtre manque à ses devoirs et viole les engagements qui le liaient pour la vie.

Cette « bonne aubaine » vient de leur être fournie par l'ex-abbé Delarue, qu'on avait cru, lors de sa disparition soudaine, avoir été victime d'un assassinat, mais qui en réalité se cachait à la suite d'une chute morale lamentable. L'affaire, comme on l'a fait remarquer, fût vite tombée dans l'oubli, s'il se fût agi d'un rabbin ou d'un ministre, même d'un personnage haut placé ! Mais il s'agissait d'un prêtre catholique, il y avait donc de quoi déchaîner toute la meute anticléricale.

L'ex-abbé Delarue a accepté de publier ses mémoires dans un journal ministériel, pour de l'argent ; cela complète sa ressemblance avec Judas et achève de lui gagner les sympathies de ses insulteurs de la veille.

En vertu du sophisme bien connu *ab uno disce omnes*, on voudrait faire retomber sur tout le clergé la forfaiture d'un seul. On n'y réussira point. Ces chutes, relativement très rares, redoublent le sans crainte d'être démenti, ne font que mieux resplendir la beauté incomparable du sacerdoce catholique, qui dans son ensemble est, en réalité, vainqueur des passions humaines et excite l'admiration de tous les hommes de bonne foi.

Quant à l'Eglise qu'on veut surtout atteindre par ces « scandales cléricaux » perfidement exploités — quand ils ne sont pas, comme dans le cas présent, des coups habilement montés —, l'Eglise fondée par Jésus-Christ reste sans tache dans son essence et dans sa divine constitution. Toujours vivante et toujours jeune, par un miracle qui a duré dix-neuf siècles, elle peut défier toutes les puissances des ténèbres conjurées contre elle.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le pèlerinage national français. — Nous disions, dans notre dernier numéro, que le deuxième pèlerinage

français, arrivé à Rome le 28 Septembre, avait été reçu par le Saint-Père le mardi suivant, 2 Octobre. En réalité, à cette première audience avaient été seuls admis les prêtres — au nombre de 57, dont 5 de notre diocèse — faisant partie du pèlerinage. Après avoir donné à chacun sa main à baiser, Pie X a prononcé une allocution en italien, traduite aussitôt par un prélat de sa suite.

« La présence d'une délégation aussi importante du clergé français, a-t-il dit, est une raison de réjouissance pour le Saint-Père : elle est une confirmation du témoignage unanime de tous les évêques de France qui ont affirmé à plusieurs reprises que, réunis autour des chefs de leurs diocèses, les prêtres de France sont dans une parfaite communauté de cœur avec le Saint-Siège.

J'ai toutefois une recommandation à vous adresser, mes fils. Il est écrit : *Propter peccata veniunt adversa* ; et vous savez que *qualis sacerdos talis populus*.

Or, s'il y a quelque chose à réformer par vous, que chacun y pense et qu'il puisse employer son activité et son zèle à faire disparaître tout nuage qui ternirait la vision de l'apôtre aux yeux du peuple. Car l'exemple peut agir sur les esprits bien plus que les mots.

Ainsi dirigés, vos efforts toucheront le Cœur de Jésus dont la France a tant contribué à propager l'amour et le culte.

Le Pape s'exprime avec un accent intraduisible d'affection paternelle. Après avoir accordé aux prêtres ayant charge d'âme la faculté de la bénédiction pontificale, Pie X recommande par une attention délicate aux assistants de dire à tous ceux qu'ils verront, au retour, que le Pape les bénit.

Recevant ensuite un groupe de dames de la Ligue Jeanne d'Arc, Pie X leur a dit que le nom inscrit sur leur drapeau était le juste symbole de leur mission. « Car c'est à Jeanne d'Arc que la France doit d'avoir pu garder sa dignité de nation libre et chrétienne... »

« Autour de vous, dans votre pays, une foule d'âmes est loin du Christ, mais elle peut revenir à lui ; car ce qui l'écarte, c'est non pas de la méchanceté, mais de l'ignorance. Vous travaillez pour conquérir ces âmes ; que Dieu bénisse vos efforts. »

L'audience générale accordée aux trois cents pèlerins français a eu lieu le vendredi 5 Octobre, dans la salle Royale. Aussitôt entré, le Pape a traversé les rangs, donnant à tous sa main à baiser ; puis il est monté sur son trône et, parlant en italien, il a dit en substance :

« Vous venez prier pour la fille aînée de l'Eglise. Nous vous sommes hautement reconnaissant de cet acte, et Dieu, ainsi que Nous l'en prions, ne manquera pas de vous bénir, et spécialement ceux qui sont chargés du ministère sacré.

« Tous vous porterez cette bénédiction, les uns à vos oncles, les autres à vos familles, afin que tous restent attachés à l'Eglise et au Pape.

« Oui, le Pape bénit de tout cœur la France ; il veut le bien de tous, bons et méchants, car il entend agir ainsi qu'un père et une

mère qui, à l'égard de certains enfants, usent de douceur et montrent une tendre affection, afin de leur faire reconnaître leurs torts, soit en paroles, soit en actions. »

Cette allocution, traduite en français par Mgr Bisletti, a produit une impression profonde. Défense avait été faite d'applaudir ou de pousser des acclamations.

La réception s'est terminée par la bénédiction pontificale.

Dimanche dernier, fête du Rosaire, le Pape a inauguré sa nouvelle chapelle, plus vaste que celle qui lui a servi jusqu'ici, et où il pourra admettre à sa messe un plus grand nombre d'invités.

FRANCE. — **Devant la Séparation.** — Tandis que les hommes sages, qu'effraye l'éventualité d'une crise religieuse interminable, proposent des solutions diverses pour donner aux catholiques les garanties « légales » nécessaires, dont le Pape et les Evêques ont fixé la formule, dans les milieux anticléricaux avancés on continue à réclamer, par haine contre l'Eglise, des mesures extrêmes de rigueur. C'est du côté des violents que semble pencher le Gouvernement, quand il fait annoncer « l'application intégrale » de la loi de Séparation.... S'en tiendra-t-on aux menaces, ou bien arrivera-t-on à traiter en « mauvais Français », en « mauvais citoyens » — comme s'exprime M. Clémenceau —, les catholiques parce qu'ils demandent que leur religion soit respectée dans ses principes et dans ses lois?...

« De la réponse qui sera faite dans quelques jours à cette question par le Parlement dépendra la paix publique. Nul plus ardemment que moi, écrit M. le comte de Mun, ne souhaite que cette paix ne soit point troublée. Il suffit pour cela que le Gouvernement, comprenant son devoir, donne au Pape les justes garanties qu'il réclame. S'il ne le fait pas, la responsabilité de ce qui pourra suivre pèsera sur lui tout entière.

« M. Clémenceau a dit, à la Roche-sur-Yon : « Notre force est dans le droit ». La nôtre aussi. Seulement le droit de M. Clémenceau est dans la force ; le nôtre est dans le droit des consciences. Ceci tuera cela. »

Félicitations et sympathies à l'Episcopat français. — A l'étranger, les catholiques, clergé et fidèles, suivent avec un fraternel intérêt les épreuves de l'Eglise de France. Plusieurs ont tenu à exprimer à nos Evêques, en la personne de leur vénérable doyen le Cardinal Archevêque de Paris, leurs félicitations et leur sympathie.

Ce fut d'abord la magnifique adresse envoyée, dès le 6 Septembre, à l'assemblée elle-même de l'Episcopat français par dix Evêques de la province de Milan réunis au même moment en synode

français, arrivé à Rome le 28 Septembre, avait été reçu par le Saint-Père le mardi suivant, 2 Octobre. En réalité, à cette première audience avaient été seuls admis les prêtres — au nombre de 57, dont 5 de notre diocèse — faisant partie du pèlerinage. Après avoir donné à chacun sa main à baiser, Pie X a prononcé une allocution en italien, traduite aussitôt par un prélat de sa suite.

« La présence d'une délégation aussi importante du clergé français, a-t-il dit, est une raison de réjouissance pour le Saint-Père : elle est une confirmation du témoignage unanime de tous les évêques de France qui ont affirmé à plusieurs reprises que, réunis autour des chefs de leurs diocèses, les prêtres de France sont dans une parfaite communauté de cœur avec le Saint-Siège.

J'ai toutefois une recommandation à vous adresser, mes fils. Il est écrit : *Propter peccata veniunt adversa* ; et vous savez que *qualis sacerdos talis populus*.

Or, s'il y a quelque chose à réformer par vous, que chacun y pense et qu'il puisse employer son activité et son zèle à faire disparaître tout nuage qui ternirait la vision de l'apôtre aux yeux du peuple. Car l'exemple peut agir sur les esprits bien plus que les mots.

Ainsi dirigés, vos efforts toucheront le Cœur de Jésus dont la France a tant contribué à propager l'amour et le culte. »

Le Pape s'exprime avec un accent intraduisible d'affection paternelle. Après avoir accordé aux prêtres ayant charge d'âme la faculté de la bénédiction pontificale, Pie X recommande par une attention délicate aux assistants de dire à tous ceux qu'ils verront, au retour, que le Pape les bénit.

Recevant ensuite un groupe de dames de la Ligue Jeanne d'Arc, Pie X leur a dit que le nom inscrit sur leur drapeau était le juste symbole de leur mission. « Car c'est à Jeanne d'Arc que la France doit d'avoir pu garder sa dignité de nation libre et chrétienne... »

« Autour de vous, dans votre pays, une foule d'âmes est loin du Christ, mais elle peut revenir à lui ; car ce qui l'écarte, c'est non pas de la méchanceté, mais de l'ignorance. Vous travaillez pour conquérir ces âmes ; que Dieu bénisse vos efforts. »

L'audience générale accordée aux trois cents pèlerins français a eu lieu le vendredi 5 Octobre, dans la salle Royale. Aussitôt entré, le Pape a traversé les rangs, donnant à tous sa main à baiser ; puis il est monté sur son trône et, parlant en italien, il a dit en substance :

« Vous venez prier pour la fille aînée de l'Eglise. Nous vous sommes hautement reconnaissant de cet acte, et Dieu, ainsi que Nous l'en prions, ne manquera pas de vous bénir, et spécialement ceux qui sont chargés du ministère sacré.

« Tous vous porterez cette bénédiction, les uns à vos ouailles, les autres à vos familles, afin que tous restent attachés à l'Eglise et au Pape.

« Oui, le Pape bénit de tout cœur la France ; il veut le bien de tous, bons et méchants, car il entend agir ainsi qu'un père et une

mère qui, à l'égard de certains enfants, usent de douceur et montrent une tendre affection, afin de leur faire reconnaître leurs torts, soit en paroles, soit en actions. »

Cette allocution, traduite en français par Mgr Bisletti, a produit une impression profonde. Défense avait été faite d'applaudir ou de pousser des acclamations.

La réception s'est terminée par la bénédiction pontificale.

Dimanche dernier, fête du Rosaire, le Pape a inauguré sa nouvelle chapelle, plus vaste que celle qui lui a servi jusqu'ici, et où il pourra admettre à sa messe un plus grand nombre d'invités.

FRANCE. — **Devant la Séparation.** — Tandis que les hommes sages, qu'effraye l'éventualité d'une crise religieuse interminable, proposent des solutions diverses pour donner aux catholiques les garanties « légales » nécessaires, dont le Pape et les Evêques ont fixé la formule, dans les milieux anticléricaux avancés on continue à réclamer, par haine contre l'Eglise, des mesures extrêmes de rigueur. C'est du côté des violents que semble pencher le Gouvernement, quand il fait annoncer « l'application intégrale » de la loi de Séparation.... S'en tiendra-t-on aux menaces, ou bien arrivera-t-on à traiter en « mauvais Français », en « mauvais citoyens », — comme s'exprime M. Clémenceau —, les catholiques parce qu'ils demandent que leur religion soit respectée dans ses principes et dans ses lois?...

« De la réponse qui sera faite dans quelques jours à cette question par le Parlement dépendra la paix publique. Nul plus ardemment que moi, écrit M. le comte de Mun, ne souhaite que cette paix ne soit point troublée. Il suffit pour cela que le Gouvernement, comprenant son devoir, donne au Pape les justes garanties qu'il réclame. S'il ne le fait pas, la responsabilité de ce qui pourra suivre pèsera sur lui tout entière.

« M. Clémenceau a dit, à la Roche-sur-Yon : « Notre force est dans le droit ». La nôtre aussi. Seulement le droit de M. Clémenceau est dans la force ; le nôtre est dans le droit des consciences. Ceci tuera cela. »

Félicitations et sympathies à l'Episcopat français. — A l'étranger, les catholiques, clergé et fidèles, suivent avec un fraternel intérêt les épreuves de l'Eglise de France. Plusieurs ont tenu à exprimer à nos Evêques, en la personne de leur vénérable doyen le Cardinal Archevêque de Paris, leurs félicitations et leur sympathie.

Ce fut d'abord la magnifique adresse envoyée, dès le 6 Septembre, à l'assemblée elle-même de l'Episcopat français par dix Evêques de la province de Milan réunis au même moment en synode

sous la présidence de leur archevêque, Son Em. le cardinal Ferrari... Puis les Evêques de Hollande qui, le 16 Septembre, écrivent entre autres choses : « Votre appel à la France catholique a retenti dans tout l'univers, excitant partout l'espoir de voir la fille aînée de l'Eglise se lever de nouveau dans toute la fierté de son dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège. — Donc, à la veille du grand combat, nous, vos confrères, nous n'avons pas besoin de vous dire que, de cœur avec vous, nous ne cesserons de prier et de faire prier nos prêtres et nos fidèles pour le salut de la France. — Et nous aimons à croire que, suivis par tous les catholiques de France, comme une armée rangée en bataille, vous marcherez à la victoire. On ne détruit pas l'Eglise en la persécutant. »

L'archevêque de Westminster, Mgr Bourne, a exprimé au nom de tous les membres du Congrès réuni à Brighton leurs « vives sympathies pour l'épiscopat, le clergé, le peuple catholique de France, en même temps que leur admiration pour une attitude si unie et si ferme devant les difficultés qui les oppriment et les dangers qui les menacent. Cet exemple sera un précieux encouragement pour tous ceux qui auront à conserver et à défendre les droits de la sainte Eglise. »

Des lettres conçues dans le même sens sont venues d'Ecosse, du Portugal, de Suisse, d'Espagne, de diverses provinces de l'Italie, d'Allemagne, etc.

Son Em. le cardinal Richard, nous dit la *Semaine religieuse* de Paris, « a répondu à toutes ces lettres et dépêches, au nom de ses collègues et de tous les catholiques de France »... Ceux-ci liront avec un profond sentiment de reconnaissance ces touchants témoignages de l'admiration universelle pour l'unité de l'épiscopat français et l'affection avec laquelle, à l'étranger, les catholiques prient pour les persécutés.

On verra là non seulement un témoignage de la charité chrétienne de nos frères des autres nations, mais encore une preuve que la question qui se pose en ce moment en France n'est pas une simple querelle intérieure, limitée à nos frontières. Elle constitue un attentat qui touche à la liberté même de la conscience humaine. La conscience catholique, en effet, a ses droits qu'on ne saurait méconnaître impunément, depuis que Jésus-Christ les a formulés dans son Evangile. Les législations humaines peuvent s'attaquer à cette loi, vieille de dix-neuf siècles ; elles s'attaquent à plus fort qu'elles, et tôt ou tard, elles viennent s'y briser, humiliées et impuissantes.

Les Evêques et le « Sillon ». — I. Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, vient d'adresser au Supérieur et aux Directeurs de son Grand Séminaire une longue et belle lettre sur l'éducation ecclésiastique.

Nous y lisons, en ce qui regarde le *Sillon*, le passage suivant :

Je suis heureux de trancher devant vous, mes chers Messieurs, un regrettable débat. Il s'agit du *Sillon*. Celui-ci mérite assurément des

égards à cause de la droiture de ses intentions, du courage avec lequel il affirme, malgré le respect humain, la sincérité de sa foi, et des services qu'il a rendus en maintes circonstances. Mais son fondateur et président a pris une attitude, fort nette d'ailleurs, qui ne nous permet pas de coopérer à son œuvre.

Dans une lettre écrite le 14 Août dernier au directeur du journal *La Croix*, lettre imprimée à part et qu'il a bien voulu nous communiquer, ainsi, je le suppose, qu'aux autres membres de l'épiscopat, M. Marc Sangnier a écrit ces mots : « Le *Sillon* a pour but de réaliser » en France la république démocratique. Ce n'est pas à proprement » parler et directement une œuvre catholique, en ce sens que ce n'est » pas une œuvre dont le but particulier est de se mettre à la disposition des évêques et des curés pour les aider dans leur ministère » propre. »

Je remercie M. Sangnier de cette déclaration, elle me met à l'aise. Nous ne poursuivons pas, nous membres du clergé, ni ne devons poursuivre jamais un but politique. Nous acceptons loyalement, selon les conseils de Léon XIII et je puis ajouter suivant l'esprit de l'Eglise, la forme républicaine comme étant celle du gouvernement légal de la France, mais nous ne nous inféodons à aucun parti. Nous ne sommes ni républicains, ni royalistes, nous sommes uniquement en tant qu'évêques et prêtres des hommes de Dieu, des hommes d'Eglise. *Il n'est donc pas possible à mon clergé de se mettre à la tête d'un mouvement destiné à réaliser une conception politique.* »

II. Le Bulletin religieux de Bayonne, explique ainsi l'interdiction faite par Mgr Gieure à ses prêtres de s'occuper du *Sillon* :

Mgr l'évêque a rappelé aux prêtres qu'ils ne devaient pas, en tant que prêtres, s'inféoder à un parti, ou en favoriser quelqu'un. A titre privé ils peuvent être républicains, royalistes, impérialistes ; comme prêtres, dans l'exercice de leur ministère, ils doivent se tenir sur le terrain constitutionnel, selon la volonté de l'Eglise qui, de tout temps, et en tout lieu, commande à ses ministres de reconnaître et de respecter les pouvoirs établis. Cela observé, le prêtre n'est l'homme d'aucun parti ; il est et doit être le serviteur exclusif de la religion quand il parle et agit comme curé ou vicaire.

Il y a un mois, de très honorables royalistes, voulant organiser leur parti, demandèrent à Mgr l'évêque de leur désigner un prêtre. Mgr l'évêque répondit par un refus.

Le *Sillon* veut fonder une République démocratique. Pour les mêmes raisons Mgr l'évêque défend à ses prêtres de se mêler à ce mouvement.

D'ailleurs, on doit laisser aux laïques le soin de fonder et de favoriser les œuvres laïques. Les ecclésiastiques s'adonneront aux œuvres à caractère religieux ou dont l'aboutissement poursuivi est le succès de la religion. — La récente Encyclique de Pie X aux évêques italiens donne sur ce sujet des indications et des conseils qu'il faut retenir. Ce qui a la volonté de vivre et de s'organiser en s'aidant de la religion, mais en dehors de la hiérarchie catholique, risque fort de s'égarer ou d'être frappé de stérilité. Mais on ne doit pas, de parti pris, empêcher des expériences entreprises de bonne foi par les laïques, surtout quand ces laïques sont d'excellents catholiques. On les surveille sans s'y mêler.

Mgr l'évêque, en défendant à ses prêtres de s'occuper du *Sillon*, n'a

pas eu la pensée de jeter un blâme sur les jeunes gens qui en font partie.

Sa Grandeur a rendu hommage à leur droiture, à leur générosité ; elle applaudira à leurs efforts ; elle les bénira pour le bien qu'ils feront.

Mais dans les conditions où s'est organisé le *Sillon*, il n'y a pas de place pour les prêtres.

« *Sillon* » et « *Jeunesse Catholique* ». — L'*Osservatore Romano* du 4 Octobre a publié un article qui, tout en louant les « nobles intentions » et le « précieux concours » des jeunes gens du *Sillon* à la cause catholique, déplore vivement une attaque partie de leurs rangs contre l'*Association Catholique de la Jeunesse française*.

Ce n'est pas sans éprouver un sentiment de surprise et de juste regret, dit le journal romain, que nous avons lu dans l'*Eveil démocratique*, organe du *Sillon*, un long, très long article sur l'*Association de la Jeunesse Française*, dans lequel on parle de cette institution bien méritante en termes que nous ne pouvons certainement approuver, et dans lesquels on la représente presque comme une association qui n'a plus sa raison d'être et dont on va jusqu'à prévoir la prochaine disparition. On ne lui épargne même pas la grave offense de trouver quelque analogie entre elle et ces « associations cultuelles » si énergiquement repoussées par le Pape, et qui ne peuvent se concevoir et exister qu'en opposition à sa volonté, et comme des éléments de discorde, de divisions et de schismes au sein des catholiques et de l'Eglise.

Nous qui nous rappelons les débuts de la *Jeunesse Catholique*, son développement et ses services envers la cause catholique et la religion, nous qui savons de quels précieux éléments elle est composée, quelle est la droiture de ses intentions et le bien qu'elle a toujours fait et continue de faire en France ; nous ne pouvons que déplorer et déplore hautement que, de notre camp même, des rangs mêmes d'amis que nous estimons et apprécions également, s'élèvent à son adresse des voix plus que discourtoises, qui en méconnaissent les mérites et lui prédisent même un déclin nullement désirable.

Tels ne sont pas assurément le sentiment et le désir du Père commun, du Souverain Pontife, qui, en accueillant affectueusement les jeunes gens du *Sillon*, prosternés à ses pieds, leur a manifesté, et ces braves jeunes gens ne peuvent assurément l'avoir oublié, son vif désir que, animés d'un amour fraternel, ils procèdent toujours d'accord avec ceux que, même s'ils usent d'autres armes et d'une tactique différente, ils devaient considérer comme des compagnons d'armes et comme des frères, tendant également au même but, également soucieux du même triomphe.

C'est cette haute conception que le Pape a déclaré avoir aussi bien à l'égard du *Sillon* que de l'*Association de la Jeunesse catholique française* ; c'est cet esprit qui doit animer dans leurs rapports réciproques les membres de l'une comme de l'autre association, surtout à l'heure présente, où si grand est le besoin d'harmonie et de concorde parmi les catholiques français. Et puisque cette conception et cet esprit n'ont certainement pas inspiré l'article de l'*Eveil démocratique* que nous avons sous les yeux, nous avons cru de notre devoir de le relever et d'exprimer fraternellement mais nettement là-dessus notre profond regret.

A.

NANTES. — **Couronnement du Sacré-Cœur.** — Le Souverain Pontife vient de confier par bref à Mgr Rouard, évêque de Nantes, la mission de couronner la statue du Sacré-Cœur, vénérée en la basilique des saints martyrs Donatien et Rogatien.

La cérémonie est fixée au dimanche 14 Octobre, fête de saint Clair, premier apôtre du pays de Nantes, jour où a eu lieu le renouvellement de la consécration du diocèse au Sacré Cœur de Jésus.

Dans une touchante Lettre pastorale datée du 30 Septembre, Mgr Rouard témoigne à ses diocésains le bonheur qu'il éprouve de répondre à leur désir et à ceux du Souverain Pontife, en offrant à Notre-Seigneur cet hommage du couronnement comme une expiation publique des outrages dirigés contre sa personne et son autorité divines et comme la reconnaissance de sa royauté souveraine et universelle sur le monde entier.

Le Saint-Père accorde, à cette occasion, de précieuses indulgences aux personnes qui prendront part à la cérémonie et à ceux qui, les années suivantes, en célébreront l'anniversaire.

Pensée. — Tous les jours, et plus sûrement que les inventions de la science, la vertu sauve le monde, lui permet de durer.
Jules LEMAITRE.

BIBLIOGRAPHIE

E. DUPLESSY. *Les Cousins de Matutinaud*. Un vol. in-8°, avec illustrations dans le texte. Prix : 2 fr. 50. (Téqui, éditeur.)

Voici un livre de réel intérêt qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs.

Le public lettré connaît Matutinaud de vieille date, un honnête homme à la fois spirituel et naïf, qui lit les savants, les philosophes, et les historiens, et en rapporte tout un assortiment d'objections sur les questions religieuses.

Or, voilà trois ans, les *Idées de Matutinaud* furent recueillies en un volume, dont la dernière édition va être épuisée. C'est dire que M. Duplessy, confident de Matutinaud, les a vulgarisées, pesées, disséquées, réfutées comme il convenait, « avec le plus mordant esprit, dosé de fine ironie et de très solide doctrine ».

Mais ledit *Matutinaud* a des cousins, possesseurs d'un nouveau stock d'objections puisées aux mêmes officines. Ils entrent en scène à leur tour..., et on leur répond, dans ce livre, avec autant d'entrain que de finesse.

Librairie J. Salaun, Quimper.

Vêtements Ecclésiastiques.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

F. JODELAIS, FILS AINE

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Le droit de résistance.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Morlaix ; Quimper ; Brest ; Association de la Jeunesse catholique française ; Congrès de la Ligue patriotique des

Françaises à Tarbes et à Lourdes ; Le culte des Saints (à suivre) ; Avis important.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Rennes ; Vannes ; Graves avertissements ; Le « Sillon » jugé par un journal catholique italien.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Octobre. — 20^e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S^{te} Ursule et ses compagnes, Vierges, Martyres, du Dimanche et de S. Hilarion, Abbé. Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S^{te} Ursule et du Dimanche.

Lundi, 22. — S^{te} Edwige, Veuve (du 17 Octobre). Semi-double. Blanc.

Mardi, 23. — Fête du T. Saint Rédempteur. Double-majeur. Blanc.

Mercredi, 24. — S. Raphaël, Archange. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 25. — S. Gouesnou, Abbé (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Vendredi, 26. — S. Alor, Evêque (au Propre diocésain). Double. Blanc.

Samedi, 27. — S. Magloire, Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Dimanche, 28. — 21^e Dimanche après la Pentecôte. S. SIMON ET S. JUDE, APÔTRES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lampaul-Guimiliau.	du 19 au 22 Octobre.
Lanrieu.	du 23 au 25 —
Tréouergat.	du 26 au 28 —

AUX GRANDS MAGASINS

(Maison de Confiance)

ÉLY-LABASTIRE

BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :

Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc...

ORFÈVREURIE : Calices, Ciboues, Ostensoirs, Custodes, etc...

DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,

Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. A la date du 13 courant, Mgr l'Evêque a adressé une lettre confidentielle à MM. les Chanoines et à MM. les Curés-Doyens du diocèse pour les convoquer à une réunion particulière, qui doit avoir lieu au Grand-Séminaire, le 29 Octobre.

MM. les Recteurs sont invités à se rendre près de leurs Doyens respectifs, afin d'y prendre, *en toute discrétion*, connaissance des questions qui doivent être traitées en réunion et de donner leur avis sur chacune d'elles. Ainsi l'Evêque pourra connaître l'opinion de tous ses collaborateurs et décider avec plus de sécurité des mesures à prendre en vue de l'avenir.

MM. les Doyens qui seraient empêchés d'assister à la réunion sont priés de se faire remplacer par le plus ancien Recteur de leur doyenné.

II. Mgr l'Evêque s'est rendu, lundi dernier, au Grand-Séminaire, accompagné de ses Vicaires généraux, comme il a l'habitude de le faire au début de chaque année scolaire. Sa Grandeur a fait un long discours dans lequel elle a commenté les instructions de S. S. Pie X relativement à la formation des séminaristes. Il a défendu, sous les peines les plus sévères, la lecture des journaux et de certaines revues ou bulletins. Distinguant ensuite entre les œuvres vraiment catholiques et les œuvres politiques-sociales, il a demandé qu'on laissât de côté ces dernières, et qu'on s'occupât uniquement des premières.

Cette recommandation concernant les œuvres, Monseigneur l'adresse également à tous les prêtres de son diocèse.

III. Nominations. — Par décision épiscopale, ont été nommés :

M. Simon, recteur de l'Ile-Tudy, recteur de La Forêt-Landerneau ;

M. Caër, vicaire à Guiclan, recteur de l'Ile-Tudy.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le droit de résistance.

Est-il licite de résister à l'injustice légale ?

Ce problème soulève un cas de conscience qui intéresse grandement, à l'heure actuelle, plusieurs millions de catholiques. Il

n'est donc pas inutile d'y revenir. Voici les arguments que développait, il y a vingt-six ans, sur ce sujet, le regretté Cardinal Perraud, dans une lettre pastorale aussi documentée que concluante.

« Les chrétiens peuvent-ils, doivent-ils se défendre lorsqu'ils sont injustement attaqués ? Le silence et la résignation passive sont-ils en tout temps et en toute circonstance imposés aux disciples de Jésus-Christ ? Dans quelles occasions ont-ils le devoir de parler, d'agir, de combattre pour affirmer, revendiquer ou reconquérir leurs droits ? »

A ces questions si nettement posées, l'évêque répond par un principe aussi simple que fécond. S'agit-il d'intérêts ou de conflits tout privés, de questions ou de difficultés purement personnelles, n'engageant en rien les vérités de la religion, la morale, la liberté ou les droits de l'Eglise ? « Nul doute qu'en de telles occasions il ne soit loisible au chrétien d'appliquer sans réserve les préceptes ou les conseils de la sainte douceur évangélique ; à la condition, toutefois, la restriction est d'importance, qu'une telle attitude ait pour motifs déterminants non une faiblesse pusillanime et un manque de cœur, mais la surnaturelle et courageuse imitation de la patience, de la douceur et de la charité du Fils de Dieu.

« Mais dans le cas où le silence et l'inaction compromettraient non plus des intérêts privés et personnels, mais la cause générale de la vérité, de la justice, du bien, on n'a pas seulement le droit, on a le devoir de parler et d'agir pour ne pas se rendre complice du mensonge et du mal. »

Tout s'éclaire à la lumière de ces principes, et les contradictions apparentes viennent se fondre dans une parfaite unité. S'il s'agit seulement de nos personnes, de nos affaires, de nos biens, voire même de notre vie ; et si quelque obligation d'un ordre supérieur ne nous fait pas une loi de nous défendre..., « libre à nous de tendre la joue droite à qui nous a frappés sur la gauche et d'abandonner le manteau à qui nous a déjà pris la tunique... » Mais lorsque la vérité, la justice, l'honneur de Dieu, le bien des âmes sont en jeu, le même Jésus-Christ nous invite, par la double autorité de sa parole et de son exemple, à nous faire les défenseurs du droit et à chasser les vendeurs du Temple.

Ce sont les mêmes principes qu'exposait, il y a quelques semaines, la *Correspondance hebdomadaire* :

« Il ne manque pas de bonnes âmes qui, rappelant l'exemple de Jésus-Christ sur la Croix et des légions de martyrs subissant les supplices et la mort sans se révolter, blâment la résistance et nous engagent à courber la tête sous la main des persécuteurs et sous le joug de la loi de séparation.

Ce conseil part d'une bonne intention ; mais il méconnaît les différences profondes qui nous séparent de l'Eglise primitive. Les premiers chrétiens étaient nés dans une société païenne et barbare que des siècles de vertu et de patience pouvaient seuls trans-

former. Nous, au contraire, nous avons à défendre la France chrétienne, notre patrie, la civilisation chrétienne, notre glorieux héritage, contre ceux que le général de Lamoricière appelait si bien les musulmans du XIX^e siècle. Le catholique peut subir les injures et les mauvais traitements qui s'adressent à sa personne, il ne doit pas tolérer les outrages et les violences dirigées contre sa Foi, contre son Dieu ; il doit protéger contre une odieuse tyrannie les millions d'enfants, de pauvres, de mourants auxquels on enlève la lumière et les secours de la religion. Il doit, au péril de sa vie, défendre son pays contre les ennemis du dedans comme contre les ennemis du dehors, et répéter avec les Machabées qu'il aime mieux mourir que de voir la ruine de ses autels et la honte de sa patrie.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La liberté religieuse.
- II. — L'Éducation chrétienne ; les catéchismes.
- III. — Mission : PLOGOFF, du 14 au 28 Octobre. Président, la 2^e semaine, M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou.

MORLAIX. — Œuvre des Tabernacles. — Malgré les difficultés de l'heure présente, l'Œuvre des Tabernacles de Morlaix continue sa mission de travail et de dévouement. Bien loin de refroidir le zèle, les événements deviennent un stimulant pour l'activité de ces dames. Elles s'estimeraient très heureuses si elles pouvaient apporter un secours, si modeste fût-il, au clergé dans sa détresse et à l'Eglise de France dans ses épreuves.

Ces dames tiennent à faire connaître à MM. les Curés et Recteurs leur intention formelle que les ornements, fruits de leur travail, ne figurent sur aucun inventaire. Elles les considèrent comme leur propriété. En les mettant au service des prêtres des paroisses elles entendent bien leur faire un prêt plutôt qu'un don à la fabrique.

On prie les intéressés d'adresser leur demande, *dès maintenant*, soit à M^{lle} Le Bozec, présidente, Grande-Place, Morlaix, soit à Mgr Dulong de Rosnay.

QUIMPER. — Installation de M. le Recteur de Saint-Mathieu. — Dimanche dernier, avait lieu, à Saint-Mathieu de Quimper, l'installation du nouveau Recteur, M. Corre, chanoine honoraire. Monseigneur l'Evêque présidait, entouré d'environ 30 prêtres, parmi lesquels MM. les Vicaires généraux, M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Corentin et plusieurs autres membres du Chapitre, les Secrétaires de l'Evêché, M. le Supérieur de l'Ecole Saint-Yves, MM. L'Hévéder et Kervennic, les Recteurs du canton et M. le Recteur de Kernouës, paroisse natale de M. le chanoine Corre.

A 10 heures, le clergé se rend processionnellement de la sacristie à l'église, au chant du *Veni Creator* ; Monseigneur prend place à son trône et reçoit la profession de foi du nouveau Recteur ; — puis il monte en chaire et prononce une allocution que la nombreuse assistance écoute avec une attention recueillie et un visible intérêt.

« C'est une vraie satisfaction pour moi, dit en substance Sa Grandeur, de venir présider cette fête : je le devais à votre paroisse si chrétienne ; je le devais à votre ancien Recteur, M. le chanoine Le Roy, afin de lui décerner ici un témoignage public de mon estime et de ma reconnaissance pour tout ce qu'il a fait à Saint-Mathieu, cette belle église construite et meublée par ses soins et surtout le temple invisible qu'il a bâti par le bien réalisé dans les âmes. Je le devais à votre nouveau Recteur, dont je connais, pour l'avoir vu à l'œuvre, l'intelligence et le dévouement : vous aurez en lui un pasteur qui marchera sur les traces de M. le chanoine Le Roy et fera de Saint-Mathieu une paroisse de plus en plus chrétienne... Pour cela, il peut compter, je le sais et je me plais à le dire, sur l'appui de l'excellent conseil de fabrique, le concours de vaillantes chrétiennes dévouées aux bonnes œuvres, et surtout sur la collaboration de ses zélés vicaires... »

Monseigneur rappelle ensuite brièvement les différentes cérémonies de l'installation à laquelle il va procéder, en explique le symbolisme et les enseignements. Le nouveau pasteur est conduit à la porte de l'église, pour marquer qu'à lui est confiée la garde et, au besoin, la défense de la maison de Dieu ; au tribunal de la Pénitence, où il aura à absoudre les pécheurs repentants ; au tabernacle, d'où il distribuera le pain de vie ; à la chaire, d'où il annoncera la parole de Dieu en vertu de la mission reçue de son Evêque, qui lui-même tient son pouvoir du Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ... C'est bien le moment de rappeler la constitution de l'Eglise et sa hiérarchie divinement établie. « On parle d'« associations culturelles » qui se formeraient en dehors du Pape et des Evêques : dans ces conditions, elles ne seraient pas autre chose qu'une sorte de sociétés protestantes ; le pouvoir civil, duquel seul elles tiendraient leur existence, ne peut pas leur donner ce qu'il n'a point reçu, la dispensation des mystères de Dieu, l'administration des sacrements, le droit de prêcher la doctrine de Jésus-Christ ; l'autorité du Christ demeure dans la hiérarchie, à laquelle seule il a dit : *Euntes docete*... Et, ajoute Monseigneur, les fidèles en assistant à la cérémonie présente font, eux aussi, profession de foi à cette doctrine inviolable pour laquelle ils auront peut-être à lutter, avec leurs prêtres, dans un avenir peu éloigné... Forts de notre union, nous verrons venir l'épreuve sans trembler, assurés de la victoire définitive pour la cause sainte que nous défendons... En attendant, que cette journée soit aussi riche en grâces qu'elle est pleine de joies pour le pasteur et pour les ouailles ! »

A la suite des cérémonies annoncées, et si éloquemment interprétées, le nouveau Recteur est monté en chaire à son tour. Mais,

comme le temps presse (à cause de la messe de 11 h. 1/2), il se contente d'adresser à Monseigneur quelques courtes paroles de remerciement, en son nom et au nom de ses paroissiens. « Il fera, ajoute-t-il, tout ce qui est en son pouvoir pour que l'union, si féconde dans le passé, continue à régner entre les paroissiens de Saint-Mathieu et leur Recteur. Il vient avec toute sa bonne volonté, prêt à mettre au service de tous et de chacun, sans préférences ni acception de personnes, tout ce qu'il a d'activité et de forces, uniquement désireux de procurer le bien des âmes... » Puisse-t-il en récolter une abondante moisson pendant les années — nombreuses, nous l'espérons — que la divine Providence le laissera à la tête de la chrétienne paroisse dont il vient de prendre possession !...

C'est ce que tous les assistants n'ont point manqué de demander à Dieu pendant la messe chantée par M. Corre, qu'assistaient comme diacre et sous-diacre ses deux frères, l'un vicaire à Saint-Louis de Brest et l'autre à Landivisiau.

Pour terminer la cérémonie, la procession s'est de nouveau formée, et, par l'extérieur, est retournée à la sacristie au chant du *Te Deum*.

BREST. — Nous apprenons avec le plus vif regret la mort d'un de nos jeunes catholiques les plus méritants, M. Joseph Dujardin, décédé à Lanroz, en Lambézellec, à l'âge de 23 ans. Il était de ceux dont on peut dire avec la Sainte Ecriture : *Consummatus in brevi explevit tempora multa*. Unissant une piété vraiment solide à une rare distinction, Joseph Dujardin était tout dévoué aux œuvres catholiques, au service desquelles il était toujours prêt à mettre son activité et son intelligence servies par un réel talent de parole. Voyant venir sa fin (à 23 ans !) il fit généreusement, et à diverses reprises, le sacrifice de sa vie pour l'Eglise et pour la France, sans oublier sa chère Association de la Jeunesse Catholique dont il avait été, avec les encouragements de Mgr l'Evêque, le principal promoteur à Brest.

Nous demandons à nos lecteurs une prière pour le repos de l'âme de ce jeune et vaillant chrétien, en priant sa famille en deuil d'agréer nos plus sincères condoléances.

ASSOCIATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE FRANÇAISE

I. Nous avons annoncé (*Semaine religieuse* du 5 Octobre) le Congrès National que l'A. C. J. F. va tenir cette année, à Bordeaux, les 30 Novembre, 1 et 2 Décembre, sur l'organisation de la J. C. dans les paroisses.

La préparation s'en poursuit rapidement et nous pourrions prochainement en publier le programme.

Les réunions de travail s'annoncent comme devant être très intéressantes et surtout d'une grande utilité pratique à la veille du jour où l'Eglise, définitivement séparée de l'Etat et livrée à elle-

même, aura plus que jamais besoin de tous les catholiques dévoués. L'organisation de la Jeunesse catholique de notre malheureux pays s'impose. Partout on fait une propagande active pour démoraliser la jeunesse : les plaisirs dangereux, la licence des rues, les sophismes de nombreux instituteurs, tout conspire contre l'âme de la jeunesse française, contre la France de demain.

C'est donc pour nous tous un impérieux devoir d'opposer une digue à ce courant dévastateur et de travailler au relèvement de notre pays en groupant autour de chaque clocher les jeunes bonnes volontés et en faisant des « enfants » d'aujourd'hui « les hommes de demain ».

Tel est le but que poursuivra l'A. C. J. F. dans son prochain congrès auquel nous engageons tous nos amis à s'inscrire dès à présent.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétariat général du Congrès, 5, rue Combes, à Bordeaux.

II. Le dimanche 16 Décembre, sera tenu, à Brest, un Congrès de la Jeunesse Catholique sous la présidence d'honneur de Sa Grandeur Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Le programme, dont le détail sera publié ultérieurement, comportera deux séances d'études et une conférence de Jean Lerolle, président de l'Association catholique de la Jeunesse française.

Congrès de la Ligue patriotique des Françaises à Tarbes et à Lourdes. — Ce Congrès, auquel les comités de notre diocèse étaient représentés par plusieurs de leurs membres, a été magnifique de toutes façons.

Dès le premier jour, plus de mille ligueuses étaient arrivées à Tarbes. La première réunion a eu lieu à la cathédrale où l'archiprêtre, après avoir célébré la messe et lu un télégramme de Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, bénissant les travaux du Congrès, a rappelé éloquentement le rôle de la femme chrétienne à travers les crises de notre histoire nationale.

Aussitôt après, ont commencé les séances des diverses commissions et la lecture des rapports sur les questions à l'ordre du jour. A la réunion générale, des discours très éloquents ont été prononcés et couverts d'applaudissements enthousiastes.

La seconde journée, à Lourdes, a été vraiment imposante : le nombre des congressistes avait doublé, et dépassait 2.000.

Après une messe à l'église du Rosaire, où M. l'abbé Lemaire prononça une superbe allocution, on donna lecture des deux télégrammes suivants apportant aux congressistes les bénédictions du Saint-Père et du vénéré cardinal Richard :

« Le Saint-Père a beaucoup agréé les sentiments exprimés au nom des nombreuses déléguées de la Ligue patriotique réunies aux pieds de la Sainte Vierge. Il les bénit toutes de grand cœur. »

» Cardinal MERRY DEL VAL. »

« Très reconnaissant du dévouement que la Ligue patriotique des Françaises apporte à la défense de la foi et des œuvres catholiques, envoie aux membres de la Ligue et à leurs familles sa bénédiction paternelle.

» Cardinal RICHARD. »

C'est pour les membres de la Ligue patriotique la plus belle récompense de leurs efforts et le plus précieux encouragement à continuer leur œuvre de défense religieuse et sociale, à laquelle elles vont travailler avec une nouvelle ardeur après les prières ferventes faites et les énergiques résolutions prises au pied de la grotte de Lourdes.

Nous recevons au dernier moment, trop tard pour l'insérer cette semaine, un intéressant compte-rendu de la mission de Landivisiau. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Le culte des Saints (suite).

C'est au mois d'Avril que j'entretenais les lecteurs de la *Semaine* des Saints spécialement vénérés par les Francs sous leurs deux premières dynasties royales ; depuis le dernier printemps, des semaines et des mois se sont écoulés, pendant lesquels nos seize pages hebdomadaires ont fait la part plus large aux études sur un présent bien triste ; désormais, nous espérons donner satisfaction à ceux qui nous ont demandé si nous avions renoncé à les entretenir du culte des Saints, car nous n'avons pas épuisé le sujet.

Nous avons vu ce que les rois mérovingiens et carlovingiens ont fait pour populariser certaines dévotions ; nous avons également constaté que dans leurs glorieuses races ont surgi des saints et des saintes qui sont devenus eux-mêmes des protecteurs de la France. Voyons maintenant, à cet égard, l'œuvre des rois capétiens.

L'autorité royale ne garde plus à saint Martin son caractère officiel de patron de la France et de la monarchie, mais cependant le tombeau du grand thaumaturge est toujours un but de pèlerinage très fréquenté ; il ne le cède sous ce rapport qu'au tombeau du Sauveur, à ceux des saints apôtres Pierre et Paul, à Rome, et saint Jacques, à Compostelle, si bien qu'on pourra dire en toute vérité : « Partout où le Christ est adoré, partout Martin a des autels ».

Voici maintenant saint Louis... Il n'est pas le seul roi qui se soit sanctifié sur le trône : l'Angleterre et l'Ecosse, l'Empire et l'Espagne, la Hongrie et la Bohême, la Pologne et le Danemark ont connu la douceur de vivre sous le sceptre de princes et de princesses qui ont été comme les pères et les mères de leurs peuples, mais aucun pays n'a eu à sa tête un chef aussi admirable que notre Louis IX. Il y a chez lui, en effet, une merveilleuse union

de toutes les vertus : il a hérité de sa mère un sens politique très droit, et sous sa tutelle intelligente et ferme il a consciencieusement appris son métier de roi ; il s'en acquittera de telle sorte, pendant sa trop courte vie, qu'il se fera connaître comme le père de son peuple, le justicier incorruptible, le guerrier le plus valeureux, l'adversaire le plus loyal pour ses ennemis, le chrétien le plus pieux et le plus humble, le plus compatissant pour les pauvres. Ce bon et grand roi a lui-même peint son propre cœur de la manière la plus heureuse. Aussitôt marié à Marguerite de Provence, princesse vraiment digne de lui, il se fait faire un anneau royal au chaton duquel sont gravées une croix, une fleur de lis, une paquerette avec cette devise :

*Dieu, France et Marguerite,
Hors cet anel point n'ai d'amour.*

Que de pages on pourrait citer pour faire connaître ce que fut un tel monarque et de quelle douceur la France jouissait sous son sceptre, surtout la France ouvrière, artistique, industrielle ! Rappelons seulement le mot dont l'a qualifié le comte de Montalembert : « Un ange couronné ».

Si j'ai commencé par saint Louis la série des Saints de France au temps des Capétiens, ce n'est pas qu'il soit le premier en date, mais c'est parce que les fonctions royales qu'il a remplies sur la terre lui donnent, même au ciel, nous semble-t-il, un rôle d'intercesseur plus particulièrement désigné en faveur de cette nation qu'il aime si réellement et si efficacement.

Nous ne trouvons guère de Saints au IX^e, au X^e, au XI^e siècle. C'est la plus triste période qu'il y ait eu dans l'histoire de l'Eglise ; mais par cela même qu'elle possède la sainteté, elle trouve en elle, quand il le faut, ses moyens de réforme ; on l'a vu surtout au Concile de Trente ; on avait pu le constater quatre cents ans auparavant.

Le réformateur ne fut pas précisément un Saint de France, et cependant il nous appartient bien un peu, cet incomparable saint Grégoire VII qui, pendant d'assez longues années, vécut et se sanctifia dans notre grande et illustre abbaye de Cluny, avant de devenir le conseiller et le légat des Papes, puis souverain pontife lui-même.

Mais voici un saint bien français par la naissance, par toute l'histoire de sa vie, par la nature de son génie ; c'est saint Bernard, le moine austère, le prédicateur à la parole enflammée, au cœur tout brûlant d'amour pour Jésus-Christ, brûlant aussi de charité pour les âmes. Son influence directe et personnelle fut considérable pendant sa vie, mais par son Ordre de Cîteaux et par son abbaye de Clairvaux, il étendit encore son action qui dura plusieurs siècles.

N'oublions pas, d'ailleurs, de faire au grand docteur un reproche mérité : quiconque lirait sans explication ses conseils à son ami Pierre le Vénérable pourrait croire que le monastère de Cluny, principale abbaye de l'Ordre de saint Benoît, laissait beaucoup à

désirer pour la ferveur et l'austérité de la vie religieuse ; il n'en était rien cependant, et les moines noirs, comme on disait alors, rivalisaient de régularité et de piété avec les moines blancs (1) ; cela est vrai pour Cluny et pour d'autres maisons religieuses encore, par exemple pour l'abbaye du Bec, en Normandie, cette maison justement célèbre d'où partirent le bienheureux Lanfranc et le grand docteur saint Anselme pour aller occuper en Angleterre le siège primatial de Cantorbéry. Je dirai pour saint Anselme ce que j'ai dit pour saint Grégoire VII : il n'était pas français par la naissance, mais élevé et formé dans un monastère de France, il avait bien pris quelque peu notre nationalité, et de plus, originaire de la cité d'Aost, en Savoie, il avait le Français pour langue maternelle.

Je ne suis guère l'ordre chronologique, mais je ne veux pas laisser, sans le nommer, le grand *Pape des Croisades*, le bienheureux Urbain II, né en terre de France, aux environs de la ville de Reims.

(A suivre.)

Avis important. — Tous ceux qui aiment la musique classique connaissent l'excellente Ecole Niedermeyer, dont les succès sont bien connus.

Aussi seront-ils heureux d'apprendre que cette Ecole, située à Boulogne-sur-Seine, dans un endroit délicieux, aux portes de Paris, vient de créer un *Internat*, pour les élèves qui désireraient suivre les classes de musique du Conservatoire.

Par les résultats artistiques qu'elle a obtenus depuis 53 ans, elle est à même d'assurer aux élèves, grâce à son milieu musical et à des répétitions suivies, toute chance de réussite dans les concours.

Les concerts que donnent l'Ecole leur permettront de mettre en lumière leur jeune valeur, tout en leur apportant une émulation, stimulant leur travail.

L'Ecole Niedermeyer compte ouvrir des cours préparatoires aux examens du Conservatoire.

Elle gardera cependant son ancien programme, qui a pour but de former des musiciens complets, en leur donnant les moyens de devenir compositeurs, s'ils en ont les aptitudes, et de trouver une situation, comme organistes ou professeurs.

N.-B. — Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à M. A. Thomas, ancien élève et premier prix de l'Ecole, 30, rue du Pont-Firmin, Quimper.

(1) Dans l'origine, les moines bénédictins portaient l'habit dans la couleur naturelle de la laine ; plus tard, ils le teignirent en noir. Les moines cisterciens conservèrent la couleur noire pour le scapulaire, mais le reste de leur habit fut blanc.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dans le courant de la semaine dernière, le Pape a donné de nombreuses audiences à des prélats italiens, et à des membres de l'épiscopat étranger et à diverses personnes de qualité. De même, Pie X a donné audience collective à diverses associations catholiques. Samedi, 13 Octobre, il a reçu 35 pèlerins de Terre Sainte présentés par Mgr Archambault.

Le Souverain Pontife a reçu du roi Haakon VII une lettre autographe, lui annonçant son avènement au trône de Norvège. Par une délicate attention, le roi qui, on le sait, est protestant, a choisi comme envoyé extraordinaire en cette occasion le baron Guillaume de Wedel-Jarlsberg, rentré il y a une vingtaine d'années dans le giron de l'Eglise catholique et nommé camérier de cape et d'épée par le Pape glorieusement régnant.

FRANCE. — **Devant la Séparation.** — La rentrée des Chambres aura lieu le mardi 23 Octobre, et la situation va sans doute s'éclaircir ; jusqu'à présent elle est fort obscure et, de l'aveu du vrai chef du Gouvernement lui-même, il est difficile de savoir « ce que sera le régime de la Séparation succédant au régime du Concordat »... Il importe, ajoute M. Clémenceau, « que les portes des églises ne soient pas fermées : il importe que les habitudes culturelles puissent se prolonger aussi longtemps que cela sera dans les convenances des familles. Et cependant, nous ne pouvons pas continuer d'accorder éternellement un régime de faveur et de privilège à l'Eglise en révolte contre nous. »

Ce que le ministre appelle « la révolte » de l'Eglise, c'est le *Non possumus* du Souverain Pontife, c'est la calme décision prise à l'unanimité par l'épiscopat français : pour que les associations culturelles puissent être admises même à l'essai, il faut non pas seulement un avis du versatile Conseil d'Etat, mais un texte légal, amendant la loi qui a été votée et assurant aux catholiques au moins ces deux biens : la reconnaissance de l'indépendance de la hiérarchie et la tranquille jouissance des églises...

En dehors de là toute espérance d'accord est chimérique ; et si l'accord ne se fait pas sur cette base (et il est probable qu'il ne se fera pas), on peut prévoir que la loi sera appliquée progressivement, même dans ses dispositions les plus odieuses, au risque de déclencher la guerre religieuse.

En attendant, on cherche par tous les moyens, en trompant les populations, à susciter des associations culturelles en dehors des Evêques et malgré la solennelle condamnation prononcée par le Pape. Pour y parvenir, on sème à profusion des « appels » de toutes sortes ; une feuille spéciale, l'*Avènement*, a été créée et se distribue par milliers d'exemplaires ; à cette propagande de presse

on joint des démarches personnelles, faites par des individus habillés — pour la circonstance — en ecclésiastiques....

Les catholiques sont prévenus et savent leur devoir : on ne réussira pas plus par ruse que par violence dans ces tentatives schismatiques.

RENNES. — Attentat sacrilège. — Dans la nuit du 13 au 14 Octobre, pendant une violente tempête, l'église d'Amanlis, paroisse de 1.856 habitants, située près de Rennes, a été visitée par des cambrioleurs sacrilèges qui, après avoir brisé une statue du Sacré Cœur et renversé la croix du maître-autel, ont fracturé le tabernacle et enlevé les deux ciboires qui s'y trouvaient. Ces vases sacrés ont été découverts, le lendemain, dans un ruisseau ; les hosties qu'ils renfermaient avaient été jetées dans une prairie voisine où elles ont été trouvées, souillées de boue ! Elles furent rapportées processionnellement à l'église où eut lieu une cérémonie de réparation.

La nouvelle de cette odieuse profanation a causé une émotion considérable dans tout le pays. On espère que l'enquête commencée fera découvrir les coupables, qui avaient pour mobile — les faits le prouvent — non le vol, mais la haine sacrilège... N'est-ce pas le résultat des excitations abominables auxquelles d'autres malfaiteurs se livrent impunément dans leurs discours et dans leurs journaux ?

Puisse la colère divine ne pas éclater terrible sur un pays où de tels attentats deviennent de plus en plus fréquents ! *Parce, Domine.*

VANNES. — Expulsion à Sarzeau. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Vannes :

« Mercredi soir (10 Septembre), l'arrivée à Vannes d'un grand nombre de gendarmes mettait la ville en émoi. Pendant la nuit, un bataillon d'infanterie partait en campagne, avec armes et vivres. A 4 heures, une batterie d'artillerie le suivait. Il ne manquait à l'expédition que des canons, des obusiers et des mitrailleuses. Contre quel ennemi marchaient-ils ? Contre un seul prêtre, servi par deux bons vieux, mais il était congréganiste de Picpus. Quel danger pour l'Etat ! Le bon Père Baduel disait la messe quand on le cerna, vers 6 heures et demie. Le siège, dirigé par dépêches de la Préfecture, dura jusqu'à 10 heures. Alors enfin, quatre infortunés sapeurs reçurent l'ordre d'enfoncer la porte à peine fermée. Oh ! le triste exploit pour l'armée française ! »

Ajoutons que M. Le Gallais, maire de Sarzeau, a protesté énergiquement contre l'iniquité commise. La population a hué avec entrain l'huissier et le commissaire, exécuteurs de cette odieuse expulsion.

L'établissement des Pères de Picpus était une pépinière de missionnaires qui s'en allaient, particulièrement dans les îles de

l'Océanie, évangéliser les sauvages. C'est à cette congrégation qu'appartenait le Père Damien, qui mourut au milieu des lépreux en Océanie. Il avait consacré sa vie au relèvement des indigènes atteints de la terrible maladie de la lèpre ; et son dévouement lui valut une décoration spécialement créée pour lui, décernée par le gouvernement anglais.

Graves avertissements. — Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, qui vient de mourir, dans un de ses entretiens avec son clergé pendant la dernière retraite pastorale, a signalé à diverses reprises le danger d'un certain courant d'idées et de doctrines nouvelles trop en faveur dans quelques milieux. Il s'est prononcé fortement et avec une véhémence entraînant dans le sens de l'Encyclique du Saint-Père condamnant certaine hypercritique moderne en fait d'exégèse, certaine façon de comprendre l'histoire, la démocratie et même la théologie, la prétendue indépendance de la pensée philosophique. Dieu nous garde de rompre avec tout le passé de l'Eglise et de tomber dans ce libre examen qui a perdu des nations entières ! Cette séparation de l'intelligence d'avec l'Eglise serait encore pire que celle dont il a été tant question depuis un an.

Revenant encore sur le même sujet en recevant son clergé à l'occasion de sa fête, la Saint-Augustin, très peu de jours par conséquent avant sa mort, Mgr Deramecourt faisait de nouvelles recommandations que résume ainsi la *Semaine religieuse* de Soissons :

« Certains esprits imprudemment aventurés dans ce qu'on a appelé le *modernisme* ne tiennent plus compte des vingt siècles du passé de l'Eglise, et s'imaginent comprendre seuls les nécessités de la société contemporaine.

« Puisse ce mouvement pernicieux ne pas faire de victimes en ce diocèse, n'y pas rencontrer d'interprètes, ne pas obliger le chef du diocèse à protester énergiquement, et à faire rentrer là d'où ils n'auraient jamais dû sortir, les téméraires qui ne peuvent que causer de désastreux ravages...

« Monseigneur ajoute quelques détails sur la réorganisation du Cercle catholique de Soissons. L'épithète ici doit l'emporter sur le substantif. Il faut faire une œuvre avant tout catholique où le prêtre ait une action vraiment sacerdotale, et non une de ces œuvres où le prêtre n'est admis qu'à la condition de ne point paraître en prêtre... »

Ces graves avertissements resteront comme le testament religieux de Mgr Deramecourt.

Le « Sillon » jugé pas un journal catholique italien.
— *Il Cittadino*, de Gènes, a publié le 15 Août 1906, sur l'affaire du Congrès de Brest, un article intitulé : « La rébellion démocratienne en France ». Nous en extrayons les passages suivants :

« Il suffit de ces quelques citations (d'un discours de Marc Sangnier) pour faire voir combien sagement l'illustre Mgr Dubillard a frappé par son veto le Congrès de Brest. A quoi bon réfuter les énormités de Marc Sangnier ? Le *Sillon* semble une reproduction de la *Ligue démocratique nationale* de Murri, avec les mêmes rébellions appuyées des mêmes distinctions, avec les mêmes tendances socialistiques, avec la même haine des adversaires de droite et avec les mêmes sourires aux adversaires de gauche. Finalement, et le *Sillon* et la *Ligue* professent le dessein de convertir le christianisme en un instrument de démocratie...

« Ces erreurs et d'autres très graves du *Sillon* et de Sangnier ont été réfutées au long et en détail par le très distingué abbé Emmanuel Barbier, en un livre qui eut en France plusieurs éditions, et qui mériterait d'être répandu également en Italie, ne fût-ce que pour montrer comment nos démocrates autonomes ne sont pas autre chose que de petits singes des *sillonistes français*. »

Ne pouvant suivre l'auteur de cet article dans tous ses développements, nous nous contenterons de dire qu'il compare l'attitude électorale des démocrates en Italie à celle du *Sillon* en France et particulièrement à Brest, et qu'il conclut que, de part et d'autre, « on a combattu le candidat ouvrier, parce que antisocialiste, et que l'on a fait de la propagande en faveur du candidat anticlérical et seclaire, parce que socialiste ».

BIBLIOGRAPHIE

Un tract sur l'Encyclique. — Le Comité catholique de Défense religieuse, rue de Grenelle, 35, a publié, sous la forme d'un tract populaire, une *Défense de l'Encyclique* due à la plume de M. Emile Keller, qui mérite d'être activement propagé par les catholiques.

Ce tract, en effet, après avoir enregistré la condamnation définitive de la loi de séparation par le Pape, constate les fureurs qu'elle a soulevées dans les sphères officielles, repousse victorieusement les invectives mensongères multipliées contre Pie X, conteste les avantages prétendus de la loi, montre le péril et la précarité des associations culturelles, et conclut en se félicitant du bienfait que l'Encyclique procurera à la France par l'union qu'elle réalisera parmi les catholiques.

Pour la propagande de cet excellent tract, s'adresser au comité de défense religieuse, 35, rue de Grenelle, Paris, VII^e. — Le cent, 2 fr. net. — Le mille, 15 fr. net.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Octobre 1906 :

I. Lettre des Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses. — II. Constitution laïque de l'Eglise, par Adhémar d'Atès. — III. La Victoire éclatante de bloc. Apparences, réalités, par Emmanuel Abr. — IV. Le Kulturkampf et le Chancelier de fer : Comment on organise une persécution, par Paul BERNARD. — V. La Science sismologique : Aperçu sur son histoire et sur quelques-uns de ses résultats, par B. BERLOTY.

— VI. Election d'un général de Jésuites, par Joseph BROCKER. — VII. Littérature biblique et orientales : a) La Bible polychrome en anglais ; b) L'ancien Orient, par Jean CALÈS. — VIII. Bulletin d'histoire religieuse chez les protestants, par Paul DUPON. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

La société contemporaine et les leçons du calvaire Conférences prêchées à Notre-Dame des Champs, à Paris, pendant le Carême de 1906, par l'Abbé P. MAGAUD, docteur en théologie et en philosophie, missionnaire diocésain de Clermont. Un vol. in-12 de 300 pages. Prix : 2 francs. (Téqui, éditeur).

Un tel livre s'impose à l'étude attentive du grand public, en face de la situation religieuse et sociale de l'heure présente.

Voyez les titres des chapitres : Les Incrédules, les Ignorants, les Abstenionnistes et les Apostats, les Apathiques, les Hommes d'argent et les Hommes de plaisir, les Indifférents et les Egoïstes, les Persécutés.

Tous ces hommes-là étaient au sanhédrin, au prétoire et au calvaire, comme le prouve le récit évangélique ; tous ces hommes se retrouvent dans les luttes actuelles de l'Eglise et de la société, pas une des peintures de l'auteur qui ne redise trait pour trait ce qu'on peut constater autour de nous chaque jour.

Le clergé et les laïques conférenciers trouveront dans l'ouvrage de l'abbé Magaud de très ingénieux aperçus et de belles inspirations.

Librairie J. Salaun, Quimper.

Les maux d'estomac les plus graves, les dyspepsies douloureuses et rebelles ont souvent pour point de départ de simples malaises digestifs, après le repas, qu'on a négligés et dont auraient eu raison quelques pastilles de Vichy-Etat. — Pourquoi de Vichy-Etat ? parce qu'elles sont fabriquées avec le sel Vichy-Etat ou sel naturel des eaux de Vichy-Etat, Célestins, Grande-Grille et Hôpital, dont tout le monde connaît les propriétés digestives.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

CACAO D'AIGUEBELLE

en poudre soluble — Supérieur — Garanti pur.

L'excellent chocolat obtenu instantanément avec ce Cacao est (grâce au dosage de la matière butyreuse) *léger à l'estomac, très azoté*, par suite *très nutritif*. Son emploi, comme reconstituant, est recommandé par les médecins à toutes les personnes, mais surtout aux *estomacs faibles*, aux convalescents, aux enfants.

La simplicité et la rapidité du mode d'emploi, rendent le Cacao d'Aiguebelle très avantageux pour déjeuners du matin, goûters, soirées, etc., et d'une grande utilité en voyage, à la campagne, à la chasse.

En vente dans les bonnes épiceries.

**SAUVAGE**

3, rue Kéréon SUCCESSION QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.**VINS ET SPIRITUEUX**
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSEDU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON**SOMMAIRE**

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Apostolat de la Prière; La Confrérie du Rosaire et ses indulgences.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières; Offices extraordinaires; Avis; Nécrologie; Missions; Retraites bretonnes de femmes; Les

crucifix des écoles; Questions d'Enseignement (suite); Les Bretons à Paris; Bibliographie bretonne.

IV. — Nouvelles du monde catholique: Rome; France; Convoitise protestante; Résistance passive; Lille; Biens volés.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.Dimanche, 28 Octobre. — 21^e Dimanche après la Pentecôte.S. SIMON ET S. JUDE, APÔTRES. Double de 2^e classe. Rouge.

A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres des Sts Apôtres, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 29. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Anges; semi-double. Blanc.

Mardi, 30. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Apôtres; semi-double. Blanc.

Mercredi, 31. — Jeûne et abstinence. — Vigile de la Toussaint. Office du jour; semi-double. Violet. — Ou Office votif de S. Joseph; semi-double. Blanc.

Jeudi, 1^{er} Novembre. — FÊTE DE TOUS LES SAINTS. Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 2. — Commémoration de tous les Fidèles Trépassés (Fête des Morts). Double. Noir.

Samedi, 3. — S. Guénaël, Abbé (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Dimanche, 4. — 22^e Dimanche après la Pentecôte. Fête des Saintes Reliques.**Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.**

Tréouergat. du 26 au 28 Octobre.

Pouldreuzic. du 29 au 31

Ploumoguier. du 1^{er} au 4 Novembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nominations. — Par décision épiscopale du 22 Octobre, ont été nommés :

M. Larvor, vicaire à Melgven, recteur de Plouégat-Moysan ;

M. Com, vicaire à Plougasnou, vicaire à Melgven ;

M. Madec, jeune prêtre de Saint-Thégonnec, vicaire à Plougasnou ;

M. Moal, vicaire à Scrignac, vicaire à Guiclan ;

M. Le Gall, jeune prêtre de Guilligomarc'h, vicaire à Scrignac.

II. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Cévaër, recteur de Combrit, décédé le 20 Octobre, à l'âge de 62 ans.

III. En convoquant aux réunions des 29 et 30 Octobre « MM. les Chanoines », Mgr l'Evêque a eu l'intention d'inviter, avec les membres titulaires du Chapitre, tous les chanoines honoraires. Si quelqu'un de ceux-ci n'avait pas reçu de lettre de convocation, il faut attribuer cette omission à un oubli.

Dès dimanche, tout sera prêt au Grand Séminaire pour recevoir les prêtres convoqués aux réunions, dont la première est fixée à lundi, 9 heures du matin. Il sera pourtant utile que ceux qui ont l'intention d'arriver dimanche et de souper au Séminaire, en donnant avis à M. l'Econome et lui indiquent l'heure de leur arrivée.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR NOVEMBRE 1906

LA DOUCEUR CHRÉTIENNE

« Apprenez de moi, dit le Maître, que je suis doux et humble de cœur. » Si la douceur est ainsi rapprochée de l'humilité par Jésus, c'est que ces deux vertus doivent marcher de concert. En effet, sans humilité, point de douceur, du moins de *douceur chrétienne*. L'orgueilleux est égoïste, ambitieux, jaloux, par conséquent sans ménagements pour ceux qui lui font ombrage. Cependant l'humilité seule mènera-t-elle à la douceur ? Non. Que faut-il donc de plus ?

La patience ? Assurément, car s'irriter contre les hommes ou les événements est incompatible avec la douceur. Mais la patience ne sera pas obtenue elle-même sans la force d'âme qui maîtrise les passions, et agit, malgré tous les obstacles. Sans la force, la douceur ne serait peut-être que mollesse, et elle ne résisterait probablement pas à une secousse un peu violente.

Toutefois on peut être humble, patient et énergique sans être doux. Il faut encore y joindre ce désir pratique de bienveillance et de bienfaisance qui constitue la bonté. On n'est en général doux qu'envers les autres.

Est-ce tout ? Pas encore, car bien des chrétiens possédant ces vertus ne parviennent pas à se faire aimer, parce qu'il manque à leur bonté, pourtant très efficace, ce couronnement de grâce discrète et aimable qui est la marque distinctive de la douceur. De ceux qui ont une semblable suavité le Sauveur a dit : « Ils posséderont la terre ».

Le modèle le plus attachant de cette vertu exquise est l'incomparable François de Sales, le saint humble et doux, patient et fort, aimant ses frères et aimé d'eux, plus peut-être qu'aucun autre homme.

Etudions en lui la douceur bienfaisante qui fut sa vertu caractéristique ; tâchons de l'imiter, pour reproduire quelques traits de son divin Modèle.

La Confrérie du Rosaire et ses indulgences. — Combien il est à souhaiter que tous les fidèles qui disent habituellement leur chapelet chaque jour, et qui ne sont pas inscrits dans la *Confrérie du Rosaire*, s'y fassent inscrire en cette fin d'Octobre ! Il est peu de confréries dans l'Eglise qui soient plus répandues et qui produisent plus de fruits de sanctification ; il en est peu, d'autre part, dont les obligations soient plus faciles à remplir. Pour en faire partie, il suffit de donner son nom pour être inscrit sur le registre d'une confrérie régulièrement érigée (il y en a dans presque toutes les paroisses), et pourvu qu'on fasse *rosarier* son chapelet, qu'on le porte sur soi et qu'on le récite au moins *trois fois par semaine* en pensant pieusement à chacun des quinze mystères du Rosaire, on gagne d'innombrables indulgences. « Le Rosaire », a dit le P. Faber, « est la reine des dévotions indulgenciées ».

Parmi ces faveurs spirituelles il en est une qui, momentanément supprimée dans le catalogue des indulgences, vient d'être rétablie par le Souverain Pontife. Il s'agit de l'indulgence accordée au fait de porter sur soi le rosaire. Accordée par le Pape Innocent VIII dans sa bulle *Splendor æternæ gloriæ* (26 Février 1491), maintenue par Innocent XI (31 Juillet 1679), elle est renouvelée en ces termes dans le « Sommaire » des indulgences du Rosaire promulgué par Pie IX en date du 18 Septembre 1862 : « Les confrères qui, pénitents, porteront le rosaire en l'honneur de la B. Vierge Marie gagneront, une fois par jour, 100 ans et autant

de quarantaines d'indulgences ». Cependant elle fut omise dans le nouveau catalogue examiné par la S. Congrégation des Indulgences et Reliques et promulgué par S. S. Léon XIII le 29 Août 1899.

Sa Sainteté Pie X, sur la demande du R^{me} P. Cormier, Maître général des Dominicains, vient de rétablir, au profit de ceux qui portent dévotement sur eux le rosaire entier ou le chapelet rosarié, les 100 ans et les 100 quarantaines d'indulgences accordées par ses prédécesseurs.

Les chrétiens fidèles profiteront avec empressement d'une indulgence si facile à gagner et attachée à une si douce pratique. Ainsi se généralisera, au vingtième siècle, l'usage de porter continuellement sur soi le chapelet rosarié, et notre génération s'habituerà de plus en plus à voir en lui, selon la parole de Léon XIII dans une de ses Encycliques « le noble signe de la piété chrétienne ».

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. — La rentrée des Chambres : la défense du droit et de la liberté religieuse.
- II. — L'union des catholiques.
- III. — La réunion des représentants du clergé diocésain au Grand Séminaire, les 29 et 30 Octobre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Jeudi, 1^{er} Novembre, fête de la Toussaint, les messes basses sont aux heures ordinaires. A 10 heures, messe pontificale.

A 2 h. 1/2, vêpres ; sermon par M. Le Boëté, professeur à Saint-Yves. — Clôture du Mois du Rosaire : chapelet, litanies ; bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Après la bénédiction, vêpres des Morts. Quête pour les Trépassés.

Le soir, à 7 h. 3/4, sermon breton. Vêpres des morts ; quête.

Vendredi, 2 Novembre, fête des Morts. Il n'y a pas de messe de 9 heures. L'office paroissial est à 8 heures ; à 10 heures, office canonial, suivi de la procession autour de la place (autrefois cimetière) de Saint-Corentin.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Le jour de la Toussaint, la 1^{re} messe à 6 heures ; la 2^e, à 7 h. 1/2 ; la 3^e, à 9 heures. (Désormais il en sera ainsi jusqu'à Pâques. — Dans la semaine, la 3^e messe est à 8 h. 1/2 au lieu de 8 heures). A 10 heures, grand-messe suivie de la clôture du Mois du Rosaire.

A 2 h. 1/2, Vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Après le Salut, vêpres des Morts. A 7 h. 3/4, sermon breton, procession et chant du Libera.

Vendredi, 2 Novembre, office des Morts à 8 h. 1/2 ; procession au cimetière.

Avis à nos correspondants. — A cause de la fête de la Toussaint, le tirage du prochain numéro de la Semaine religieuse devra être avancé. Les communications qui parviendraient passé le mardi, 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.

Nécrologie. — I. M. M.-L. CÉVAER, Recteur de Combrit. — C'était une physionomie vraiment originale et sympathique, que celle de ce recteur aimable et bon.

Né à Lopérec en 1844, il fut ordonné prêtre en 1869 et aussitôt nommé vicaire à Lampaul-Guimiliau. Il y eut comme collègue et promptement comme ami M. Jaouen, aujourd'hui recteur de Guiclan. Le recteur, M. Tréguier, excellent prêtre, cachait une bonté réelle sous les apparences d'une dignité un peu froide. Il se montra vraiment père pour ce petit collaborateur plein de gaieté et d'entrain, et, constatant chez lui des goûts artistiques assez affinés, il lui laissa l'initiative pour les travaux qu'il avait rêvé d'exécuter dans sa très belle église et dans la curieuse chapelle du cimetière.

Quand, après ses quatorze années de vicariat, l'abbé Cévaër quitta Lampaul, il y laissa des regrets et des sympathies, et son souvenir n'y a pas encore disparu.

A Penhars, où il fut nommé recteur, il aurait eu pour principal désir de bâtir une église à la place de la construction laide, insuffisante et délabrée qu'il y trouva, mais il en fut empêché par tout un concours de circonstances. C'est son successeur qui eut l'heureuse fortune et aussi le mérite de réaliser ce rêve. Pendant son séjour dans cette paroisse et aussi à Kernével, où il fut transféré en 1888, il travailla beaucoup dans les Missions, où on l'appela avec d'autant plus de confiance qu'on le savait incapable d'un refus volontaire. Il y était ordinairement chargé de diriger les cantiques, car il avait une voix belle et facile et connaissait bien le chant.

A Kernével, il n'y avait pas à s'occuper de reconstruction, mais il appliqua tout son zèle à l'embellissement du mobilier de son église, qui laissait à désirer ; quant à son presbytère, il le trouva en ruine, mais préféra s'occuper de la maison de Dieu. Il montra un zèle tout particulier pour l'instruction chrétienne des enfants.

Devenu, en 1897, recteur de la bonne et belle paroisse de Combrit, il déplorait qu'une restauration malencontreuse eût absorbé toutes les ressources de l'église, vaste mais assez laide. Dès qu'il le put, il l'embellit. Grâce à l'existence de l'école libre, il trouva les éléments voulus pour obtenir la bonne exécution des chants ; bien vite, les offices devinrent très beaux dans la paroisse. Voici neuf ans depuis qu'il était arrivé sur ce dernier théâtre de son zèle ; depuis un an, sa santé s'était altérée ; son esprit, toujours caustique, était cependant moins en éveil. Depuis quelques semaines, il avait des crises affreusement douloureuses qu'il supporta avec beaucoup de courage et d'esprit de foi. Jeudi 18 Octobre, il célébra encore la messe ; dans la nuit de vendredi à samedi, il frappa pour appeler. Ses vicaires, qu'il aimait beaucoup et qui le lui rendaient, accoururent et le trouvèrent en pleine connaissance, mais ne pouvant plus guère parler ; il reçut l'absolution, l'Extrême-Onction, l'indulgence plénière *in articulo mortis* et, peu de temps après, il expira très doucement. Dimanche, à 3 heures, eurent lieu ses funérailles, auxquelles assistaient environ cinquante prêtres, dont

plusieurs membres du Chapitre et plusieurs chanoines honoraires. Particularité plus significative et plus touchante, toute la paroisse de Combrit était là. M. Morvan, curé de Pont-l'Abbé, présidait, assisté de deux prêtres originaires de Lampaul-Guimiliau et dont M. Cévaër avait été le premier maître. M. Abgrall, chanoine, lui aussi originaire de Lampaul et vieil ami du recteur défunt, donna l'absoute.

M. Cévaër laissera dans le clergé le souvenir d'un confrère bon, aimable, caustique et toujours bienveillant, d'un ami très fidèle à ses vieux amis (je le sais par expérience) ; mais ce qu'il fut avant tout, le voici : il aima passionnément l'Eglise et le Pape. Tout jeune prêtre, il avait une profonde antipathie pour les doctrines des catholiques libéraux ; après Pie IX, ses hommes étaient : le Comte de Chambord, Mgr Pie, Dom Guéranger et Louis Veuillot ; ils lui auront fait, j'en suis sûr, bon accueil dans le Ciel.

Quant aux habitants de Quimper, beaucoup d'entre eux se souviendront longtemps de l'ancien recteur de Penhars, du petit prêtre marchant toujours vite, ayant en mains un bâton sur lequel il ne s'appuyait jamais, et, trotinant près de lui, un petit chien auquel il parlait sans cesse.

R. I. P.

A. T.

Le service d'octave, pour le repos de l'âme de M. Cévaër, sera célébré à Combrit, mardi 30 Octobre, à 10 heures.

II. LANDÉDA. — Mort d'une Religieuse. — Une vie aussi bien remplie qu'elle a été longue, tout entière consacrée au service de Dieu dans la personne des pauvres, des malades et des enfants, vient de se terminer, à Landéda. Le dimanche 7 Octobre, s'est pieusement endormie dans le Seigneur la vénérable supérieure des Sœurs du Saint-Esprit, Mère Saint-Casimir, à l'âge de 89 ans dont 64 de profession religieuse.

Née à l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord) le 16 Janvier 1817, la Sœur Saint-Casimir entra au noviciat des Religieuses du Saint-Esprit, à Saint-Brieuc, en 1841, et prononça ses vœux au mois de Septembre 1842. Placée successivement comme classière à Rostrenen, à Saint-Martin-des-Champs, puis à Landéda, elle mit tous ses soins à instruire les enfants qui lui étaient confiés. A Landerneau, où ses supérieures la chargèrent pendant quelque temps de la visite des malades, elle montra le même dévouement infatigable... Le 26 Août 1853, elle fut rappelée à Landéda, comme supérieure de la communauté. Pendant les 53 ans qu'elle a dirigé cette maison, la Mère Saint-Casimir a fait dans la paroisse un bien que Dieu seul connaît ; par sa bonté simple et avenante, son zèle éclairé et discret, elle avait gagné la sympathie et la vénération de tous les habitants, comme la respectueuse affection de ses Religieuses qu'elle dirigeait par ses conseils en les édifiant par son exemple. Jusqu'à la fin, elle a tenu à suivre de point en point la règle de la communauté ; quand elle ne pouvait plus prendre part aux exercices de la journée, elle priait ses Sœurs de réciter l'office et le chapelet, de faire la lecture dans sa chambre, afin de se joindre à elles d'esprit et de cœur. Durant sa longue maladie, elle a montré

une admirable patience et une parfaite résignation, conservant son intelligence jusqu'au dernier moment.

Aux funérailles de la R^{de} Mère Saint-Casimir, célébrées le 10 Octobre, on remarquait une assistance de 15 prêtres, parmi lesquels plusieurs anciens vicaires de Landéda ; la population en foule suivait le cercueil, témoignant par son attitude des sentiments unanimes de regret et de reconnaissance que la vénérée défunte laisse dans cette paroisse où son souvenir restera toujours béni.

III. QUIMPER. — L'amiral de Penfentenyo. — Mercredi matin ont eu lieu, en l'église de Saint-Mathieu, les obsèques du contre-amiral de Penfentenyo de Kervéréguin, commandeur de la Légion d'honneur, décédé le 21 Octobre, dans sa 69^e année. Mgr l'Evêque assistait à la cérémonie funèbre et a donné l'absoute.

Il ne nous appartient pas de retracer ici la brillante carrière de l'officier général, mais nous tenons à rendre, en notre nom personnel et au nom du clergé, un hommage mérité au vaillant chrétien que fut M. de Penfentenyo durant sa vie, et spécialement pendant les années qu'il a passées à Quimper depuis son passage au cadre de réserve. Toujours au premier rang pour donner l'exemple, payant de sa personne avec un infatigable dévouement et malgré l'état précaire de sa santé, sans autre considération que celle du devoir et avec une conviction devant laquelle s'inclinaient les plus ardents adversaires, il a lutté jusqu'à la fin pour la défense des intérêts catholiques et de la liberté religieuse ; toujours, en un mot, fidèle à la devise qui résuma les aspirations de sa vie entière : Dieu et Patrie.

En recommandant aux prières de nos lecteurs l'âme du contre-amiral de Penfentenyo, nous offrons à la digne compagne de sa vie et à ses enfants, qui marchent si noblement sur ses traces, l'expression de nos respectueuses condoléances.

Missions. — I. LANDIVISIAU. — La Mission de Landivisiau, commencée le 18 Septembre, s'est terminée le 6 Octobre, après une période de trois semaines d'exercices.

Les enfants, depuis 7 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 15 ans, sont venus les premiers, pleins d'un joyeux entrain, empressés à l'église, attentifs aux instructions, ravis par les tableaux, et affrontant sans peine le mystère de la confession, fût-elle la première de leur vie. Ils étaient bien 800, qui, avec les vieillards, les malades et les infirmes, ont formé le contingent de cette première semaine. Ce fut déjà une belle Mission !

Après sont venus les grands, préparés par une attente de plus de 19 ans (la dernière Mission eut lieu en Juin 1887), les prières des enfants, les supplications des mois et des jours précédents, le pèlerinage de Lourdes, et le désir ardent, profond, impétueux, de profiter de la grâce divine. C'est ainsi que les choses se passent d'ordinaire à Landivisiau. Bien peu nombreux sont ceux qui n'ont

pas voulu faire leur Mission, et chez les autres ç'a été, dès les premiers instants, une bonne volonté, un entrain, un empressement, et bientôt un enthousiasme, dont ceux-là seuls peuvent rendre compte qui en ont été les heureux témoins. Le temps devenait trop court, l'église était trop petite, les repas étaient oubliés..... Quels chants vous avez provoqués ! quelles émotions produites ! quelles larmes vous avez fait couler, et quelle vertu surgir, vous les ouvriers de cette Mission, présidents, chantres, conférenciers, prédicateurs de toute nature, qui avez dirigé les âmes, en chaire et au confessionnal ! Je ne veux pas louer autrement votre parole généreuse, forte, claire, émue et pénétrante, familière ou élevée, simple ou originale, comme vous la produisiez au dehors, — ou bien calme et contenue, douce, discrète, persuasive, comme vous la répandiez au tribunal de la pénitence. Vous avez été contents de votre ouvrage, dont vous attribuez à Dieu le principal mérite. Landivisiau fut content de vous. Vos noms seront inscrits dans les registres de la paroisse : mais ils seront gravés plus profondément dans les cœurs. Votre mémoire restera, et vos conseils passeront dans la vie et dans les œuvres. Dieu soit béni, mais aussi qu'il vous prépare une récompense digne de votre zèle et de votre dévouement !

On évalue à 1.500 le nombre des fidèles qui ont suivi les exercices de la première semaine, — à 2.000 ceux qui ont suivi la deuxième ; mais ici, dans la deuxième semaine, il faut compter également un certain nombre d'étrangers, venus de Bodilis, Loc-Eguiner, Lampaul, Plougourvest, Plouvorn, Guiclan, et même Saint-Thégonnec.

Il a été distribué en tout 6.500 communions, en comptant la Mission des enfants, la Mission des grandes personnes, les communions pour les défunts qui se faisaient le dimanche après chaque semaine, et le premier vendredi du mois, qui arrivait le 5 Octobre.

Le samedi, 6 Octobre, au moment de la clôture, M. le Curé de Saint-Martin, de Brest, président de la deuxième semaine, a béni une nouvelle bannière de S. Thivisiau et S. Michel, qu'on voulait porter le lendemain à la croix de Mission, restaurée, elle aussi, pour cette circonstance. La pluie est venue empêcher la belle procession, et M. Eveno, supérieur de Saint-Jacques, président de la première semaine, a dû prononcer à l'église son sermon sur la croix. N'importe, on n'a pas chanté avec moins d'enthousiasme les cantiques « à S. Thivisiau » et « Nous voulons Dieu » ; et le soir après vêpres, au lieu de la procession, ce fut un pèlerinage ininterrompu, plus pieux et plus méritoire sous la pluie qui tombait, de toute la population à la croix de Mission, distante d'un demi-kilomètre.

Dieu veuille entretenir toutes ces saintes dispositions ! Au moins nous a-t-il préparés, par la Foi et la prédication, par la Croix et par l'Eucharistie, à soutenir les luttes prochaines. ...

II. LANHOUARNEAU. — Il y a des jours où Dieu est plus près de l'homme, où sa voix se fait entendre avec plus de force à son âme,

et où les grâces qu'il accorde sont plus abondantes : la paroisse de Lanhouarneau vient d'en faire la douce expérience, pendant les quinze jours qu'elle a passés en Mission.

Profitant du temps où nous avons encore la paisible possession des édifices sacrés, le vénéré pasteur a cru qu'il ne pouvait procurer à ses paroissiens plus grand bienfait que celui d'une grande Mission. Personne n'est resté sourd à la voix du père qui s'était élevée pour appeler ses enfants et les exhorter à profiter de ces jours de grâce et de salut : tous sans exception ont laissé pour un moment de côté leurs travaux ordinaires, pour venir donner à leurs âmes une culture plus soignée et puiser dans les enseignements divins des aliments pour leur foi.

Le pain de la parole divine leur a été distribué par des missionnaires dont la valeur et le zèle sont bien connus de tous. La première semaine, M. le chanoine Godec, curé de Plouescat, a présidé et a donné des conférences sur le Décalogue ; M. Le Roux, supérieur de la maison Saint-Joseph, a donné les conférences sur le sacrement de Pénitence ; les tableaux ont été expliqués par M. Didou, vicaire à Plougar, les grandes vérités prêchées par MM. Bodilis, recteur de Plourin, Livinec, recteur de Plouénan, Salaun, recteur de Trélez, Rannou, vicaire à Cléder, Thomas, vicaire à Ploudaniel.

La seconde semaine avait pour président M. le chanoine Le Bail, curé de Plouzévédé, qui a expliqué les commandements de Dieu ; M. Colin, curé de Saint-Thégonnec, a donné les conférences sur la Pénitence ; M. Ollivier, vicaire à Poullan, a expliqué les tableaux ; les sermons ont été donnés par MM. Cardinal, recteur de Saint-Vougay, Picart, vicaire à Plounéour-Ménez, Goret, vicaire Plougeulm, Saliou, vicaire à Mespaul, Breton, vicaire à Roscanvel.

Tous les sermons et exercices ont été suivis avec le plus grand intérêt et la régularité la plus édifiante. Enfin, le chant des cantiques, dirigé par M. Rannou, la première semaine, et par M. Goret, la seconde, a été parfaitement exécuté : tous y faisaient passer leur âme et leur foi.

Il y a en la première semaine 780 communions, et la seconde 800. Dans ces chiffres il faut compter, naturellement, un grand nombre de personnes venues des paroisses voisines. Beaucoup d'autres, après avoir suivi les exercices de la Mission, ont demandé à faire la communion dans leurs paroisses respectives. Ce chiffre est, sans doute, bien consolant, et montre, au moment où les sectaires font tous leurs efforts pour déchristianiser la France, que le peuple dans notre pays sent le besoin de s'attacher de plus en plus aux enseignements du Christ et à la pratique de sa sainte religion.

Tous les missionnaires qui ont travaillé à Lanhouarneau sont partis avec la persuasion que leurs paroles sont tombées dans des cœurs bien préparés et travaillés par la grâce ; et l'un d'entre eux, exerçant son ministère dans une paroisse où l'esprit religieux est affaibli, déclarait s'être senti réconforté et avoir puisé un plus

grand amour pour Jésus-Christ, à la vue d'une foi si vive de la part de cette population si foncièrement chrétienne. N...

Retraites bretonnes de femmes, du 14 au 20 Octobre.

— I. QUIMPER. — 28 paroisses ; 87 retraitantes : Briec, 24 ; Benzec-Cap-Sizun, 16 ; Ploaré, 5 ; Plogonnec, 5 ; Elliant, 3 ; Ile de Sein, 3 ; Ile Tudy, 3 ; Pluguffan, 3 ; Dinéault, 2 ; Goulien, 2 ; Peumerit, 2 ; Plouhinec, 2 ; Quimper, 2 ; Châteaulin, 1 ; Ergué-Armel, 1 ; Esquibien, 1 ; Landevennec, 1 ; Landrévarzec, 1 ; Le Juch, 1 ; Lenon, 1 ; Melgven, 1 ; Plonévez-Porzay, 1 ; Plozévet, 1 ; Pouldergat, 1 ; Saint-Evarzec, 1 ; Saint-Ségal, 1 ; Scaër, 1 ; Tourc'h, 1.

— II. QUIMPERLÉ. — 16 paroisses, 41 retraitantes : Moëlan, 27 ; Clohars-Carnoët, 3 ; La Forêt, 2 ; Le Trévoux, 2 ; Tréméven, 2 ; Arzano, 1 ; Bannalec, 1 ; Lanvénege, 1 ; Querrien, 1 ; Saint-Thurien, 1.

III. LESNEVEN. — 74 paroisses : 368 retraitantes : Plougastel-Daoulas, 30 ; Cléder, 22 ; Plouguin, 21 ; Ploudaniel, 14 ; Plabennec, 14 ; Plouguerneau, 14 ; Plouvien, 14 ; Kersaint-Plabennec, 13 ; Kernilis, 12 ; Plouider, 10 ; Saint-Pabu, 9 ; Kerlonan, 8 ; Le Folgoët, 8 ; Plouzané, 8 ; Ploudalmézeau, 8 ; Saint-Frégant, 8 ; Guipavas, 7 ; Loc-Maria-Plouzané, 7 ; Guissény, 6 ; Plouédern, 6 ; Plougonvelin, 6 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 6 ; Plounéour-Trez, 6 ; Ouessant, 6 ; Plounévez-Lochrist, 5 ; Bourg-Blanc, 5 ; Le Drennec, 5 ; La Martyre, 4 ; Trégarantec, 4 ; Plourin-Ploudalmézeau, 4 ; Lesneven, 4 ; Tréglonou, 4 ; Saint-Thonan, 4 ; Landerneau, 4 ; Saint-Pol-de-Léon, 3 ; Landunvez, 3 ; Crozon, 3 ; Saint-Sauveur (Sizon) 3 ; Guilers, 3 ; Saint-Méen, 3 ; Coat-Méal, 2 ; La Forêt, 2 ; Le Relecq-Kerhuon, 2 ; Lambézellec, 2 ; Lanrivoaré, 2 ; Trémaouézan, 2 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 2 ; Guiclan, 2 ; Loc-Brévalaire, 2 ; Tréfléz, 2 ; Hanvec, 1 ; Plouarzel, 1 ; Tréouergat, 1 ; Plougar, 1 ; Morlaix, 1 ; Gouesnou, 1 ; Plougourvest, 1 ; Commanna, 1 ; Saint-Servais, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Plouneventer, 1 ; Brélès, 1 ; Le Tréhou, 1 ; Guimiliau, 1 ; Loc-Mélar, 1 ; Plouvorn, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Lanarvily, 1 ; Lanvéoc, 1 ; Sibiril, 1 ; Tréllaouénan, 1 ; Ploumoguier, 1 ; Landéda, 1 ; Ploudiry, 1.

Les crucifix des écoles. — La guerre aux emblèmes religieux dans les écoles recommence avec un nouvel acharnement : sous prétexte que l'enseignement doit être neutre, les inspecteurs, agissant sur les ordres des préfets, font enlever par les instituteurs et institutrices les christs placés dans les salles de classes ; et cela, souvent, à l'insu des municipalités à qui seules il appartient de disposer des objets appartenant aux communes. Plusieurs maires avec leurs conseils ont protesté contre cet enlèvement qu'aucun texte de loi n'autorise et qui froisse vivement les convictions religieuses des populations. En défendant leurs droits, ces magistrats

municipaux accomplissent leur devoir de chrétiens : tous les hommes de cœur les féliciteront.

Nous sommes heureux de publier la lettre adressée à M. le Préfet du Finistère par les maires des onze communes du canton de Plabennec. Nous aimons à croire que leur exemple trouvera, à l'occasion, de nombreux imitateurs.

Plabennec, 14 Octobre.

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, maires des onze communes composant le canton de Plabennec, apprenant que les instituteurs et institutrices avaient reçu des ordres de M. l'Inspecteur primaire, à l'effet d'enlever les crucifix apposés aux murs des salles de classe, nous nous sommes réunis, ce jour, 14 Octobre 1906, au chef-lieu, pour protester contre de tels agissements.

Cette mesure révolte quiconque a souci des vrais principes de liberté.

Par ce document, le signataire outrepassa ses pouvoirs, méconnaît les droits des maires, qui, d'ailleurs, n'ont jamais été avisés, et froisse au plus haut degré les sentiments profondément religieux de nos populations.

C'est donc en notre nom à nous, maires chrétiens et conservateurs, comme au nom de nos affectionnés et fidèles électeurs, que nous formulons, au vu et au su de tous, la plus énergique et publique protestation contre les ordres que viennent de recevoir les instituteurs.

Nous serons heureux d'apprendre, monsieur le Préfet, que vous estimez que cette circulaire doit être considérée comme nulle et non avenue.

En attendant, nous tiendrons la main à ce que les crucifix soient ou restent haut placés sous les yeux de nos enfants.

Le faisant, nous répondrons à la confiance dont nos concitoyens nous honorent, et nous sommes certains que, sur 4,000 électeurs libres (cultivateurs, commerçants et ouvriers), il ne s'en trouvera pas dix pour désapprouver notre attitude.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Signé : L. DE BLOIS, maire de Coat-Méal, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur ; H. DE VINCELLES, conseiller d'arrondissement, maire de Lanarvily ; MORVAN, maire de Plabennec ; DE RIVERIEUX, maire du Bourg-Blanc ; JESTIN, maire du Drennec ; GUIZIOU, maire de Guipronvel ; Le Roux, maire de Kernilis ; MORVAN, maire de Kersaint-Plabennec ; BOZEC, maire de Loc-Brévalaire ; GÉLÉBART, maire de Milizac ; BERGOT, maire de Plouvien.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT (suite).

Une école à peu de frais. — La lettre suivante a été adressée à Mgr l'Evêque, qui a bien voulu nous la communiquer et en autoriser la publication, applaudissant à l'idée et espérant que l'exemple proposé sera suivi.

« 3 Octobre 1906.

» Monseigneur,

» Votre Grandeur nous disait, à la retraite ecclésiastique, que son plus vif désir est de voir fonder des écoles libres, même dans les plus petites paroisses.

» Comme nous avons une école communale mixte qui nous a donné, en différentes circonstances, de graves sujets de plainte, je cherchais le moyen de remédier au mal. Vos exhortations et vos conseils m'ont décidé, et je formai le projet d'une école libre de filles. J'en fis part à M...., maire de notre commune, qui a répondu généreusement à mon appel : il a promis de donner gratuitement à l'institutrice une chambre et la pension. Nous croyons pouvoir lui assurer d'autre part un traitement de 300 francs : le comité des écoles libres de Quimper a bien voulu nous promettre une institutrice qui acceptera ces conditions.

» M. le Maire met, en plus, à notre disposition un terrain, et je crois que nous avons les ressources nécessaires pour y bâtir une petite classe.... Je viens donc, Monseigneur, vous prier de vouloir bien bénir notre entreprise et nous autoriser à construire cette petite école, pour le plus grand bien de la paroisse.... »

Les Bretons à Paris. — La revue « *Bretoned Paris* », Bulletin mensuel de la Société « La Bretagne » (1), a extrait de l'*Annuaire statistique* publié par la Préfecture de la Seine des renseignements, tristement instructifs, sur la moralité de nos compatriotes qui continuent à aller si nombreux « se perdre » dans la grande ville :

» Au chapitre *Arrestations*, nous avons ce joli chiffre de 36.080 dans le département de la Seine pour l'année 1902.

» Au tableau B page 740, l'on nous donne la nationalité des individus arrêtés, et nous pouvons nous édifier beaucoup en nous reportant à la colonne des départements :

» Voici le nombre des Bretons et des Bretonnes arrêtées pour crimes et délits, dans le courant de 1902 :

» Côtes-du-Nord.	620
» Finistère.	423
» Ille-et-Vilaine.	383
» Loire-Inférieure.	292
» Morbihan	344

» Total. 2.062

» Ce chiffre, auquel aucun de nos lecteurs ne se serait attendu assurément, est de nature à nous éclairer sur les tristesses de l'émigration plus qu'aucun autre document.

» A dépasser 600 arrestations, on ne trouve en dehors des

(1) Abonnement 2 fr. 50 par an. Adresser les demandes à M. Camenen, 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

Côtes-du-Nord que les départements de l'Aisne (602), du Nord (897), de la Seine (12.472), de Seine-et-Oise (1.145) et de Seine-Inférieure (1.135). »

Le mot « se perdre » que nous avons employé était-il trop fort ? Et est-il besoin d'autres commentaires pour justifier ce cri que nous avons souvent poussé, au scandale de quelques confrères de la presse régionale : « Bretons, restez chez vous » !

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — Vient de paraître : *Armor, Epopée bretonne en 10 tableaux*. Poème, musique et dessins de JACQUES POHIER. (Traduction bretonne du barde TALDIR). Prix net : 5 fr., chez l'auteur (le Bois-Jauni par Ancenis), et les éditeurs de musique.

Cette œuvre originale est conçue dans le genre du *Sphinx* et de la *Marche de l'Etoile* de Fragerolle. L'auteur d'*Armor* raconte divers épisodes de la vie du peuple breton, tandis que les dessins ou les projections dans les salles de concerts et de patronages doivent faire saisir sur le vif les scènes si heureusement rappelées dans l'*Epopée*.

Le triple talent de M. Pohier fait souhaiter que l'ouvrage soit connu. Les lecteurs et auditeurs jugeront des aptitudes artistiques de l'auteur. Poème et dessins sont bien exécutés, et le tout est d'une moralité irréprochable. Ceci n'est pas le moindre mérite d'un ouvrage de ce genre. G...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le 20 Octobre, le Pape a reçu solennellement dans la salle du Trône le nouvel ambassadeur d'Espagne présentant ses lettres de créance. Dans son discours, l'ambassadeur proclama l'attachement du roi au Saint-Siège et la bonne volonté absolue du gouvernement espagnol. Pie X a répondu en termes pleins de cordialité pour l'Espagne et d'affection paternelle pour Alphonse XIII.

A Rome on déclare que les difficultés actuelles entre le Vatican et l'Espagne sont grossies par la presse anticléricale, notamment en France, et que la situation se dénouera promptement de façon pacifique.

FRANCE. — La démission de M. Sarrien, président du Conseil, a déterminé une crise ministérielle à la veille de la rentrée des Chambres. La reprise effective des travaux parlementaires pourrait être retardée de quelques jours. C'est M. Clémenceau qui est chargé de former le nouveau cabinet, dans lequel resteront plusieurs des anciens ministres, entre autres M. Briand, l'auteur de la loi de Séparation.

Diverses interpellations au sujet de cette loi et de son application sont déposées et seront discutées dès les premières séances, mais non pas — vraisemblablement — avant le 8 ou le 9 Novembre. Il faut donc attendre, continuer à prier et se tenir prêt.

Le conseil municipal d'Auch, présidé par le maire, M. Decker-David, député radical-socialiste et franc-maçon avéré, a décidé de se constituer en association cultuelle pour assurer l'exercice du culte dans les églises de la ville.

La *Semaine religieuse* du diocèse annonce le fait et ajoute :

« Rappelons hâtivement que des associations de cette nature sont illégales et anticanoniques, de quelque prétexte spécieux qu'on les décore. Ni légalement, ni en conscience, aucun catholique ne peut en faire partie ; aucune fabrique ne peut leur faire la dévolution de ses biens.

« L'autorité religieuse recommande aux prêtres et aux fidèles de ne pas se laisser troubler par de telles initiatives. »

Cette note a été lue, dimanche, du haut de la chaire, dans toutes les églises du diocèse d'Auch.

L'archevêque, Mgr Enard, a déclaré qu'il défendra, de la façon la plus formelle, sous peine d'interdit immédiat, à tous les ecclésiastiques de son diocèse de « prêter, de quelque façon que ce soit, leur ministère aux diverses associations que l'on se propose, paraît-il, de fonder à l'instar de celle d'Auch ». En même temps, il dénonce le but réel de ces entreprises : on espère dire un jour au peuple : « C'est nous, francs-maçons, qui, par esprit de libéralisme, avons laissé aux mains des prêtres les églises et les ressources nécessaires au culte, et ce sont les prêtres qui vous refusent, par ordre de Rome, les consolations qui vous sont chères ». On espère que lorsque le peuple aura les églises ouvertes, mais vides de prêtres, il rendra le clergé seul responsable de la disparition du culte...

Ces choses seront dites et exploitées ailleurs que dans le Gers. Il est bon de mettre d'avance les fidèles en garde.

Convoitise protestante. — Sous ce titre, on lit dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc :

« Nous n'aurons pas de cultuelles *houxites* : en aurons-nous de protestantes dans notre diocèse ? Peut-être, si ce que disent quelques journaux est fondé. Le pasteur protestant de Trémel qui, depuis plus de trente ans, grâce aux subsides des sociétés évangéliques anglaises, se livre chez nous à un prosélytisme protestant ardent, aurait récemment annoncé au Ministre des Cultes, son intention de réclamer l'église de Trémel, s'il doit former une association actuelle.

Résistance passive. — La *Croix* a publié la note suivante :

« Les informations recueillies au cours de l'assemblée des évêques et les paroles autorisées prononcées au cours de diverses retraites pastorales, permettent de préciser exactement quelle sera l'attitude du clergé le 11 Décembre.

Ce sera la « résistance passive ».

Un de nos amis, après avoir pris ses renseignements à bonne source, en province, nous résume ainsi le mot d'ordre futur, si la loi reste telle quelle :

1° *Résistance passive* : on restera dans les églises et presbytères ; 2° On ne provoquera pas de *résistance active*, mais on ne peut répondre qu'il ne s'en produira pas ; 3° On n'enlèvera pas les scellés, on évitera toute attitude agressive, mais si les scellés disparaissent, on se souviendra de la résolution d'assurer autant que possible le culte dans les locaux dont on veut injustement dépouiller l'Eglise de France. »

Extrait d'une consultation de M. G. Théry au sujet de la « résistance pratique » :

« ... Le gouvernement considère toutes les églises paroissiales comme propriétés communales. Il ne se forme pas d'associations cultuelles auxquelles on puisse en attribuer la jouissance. L'église reste donc légalement comme propriété et jouissance dans le patrimoine de la commune.

L'Etat n'a pas à envoyer ses gendarmes pour s'en emparer, c'est à la commune, représentée par son maire et son conseil municipal, à s'en mettre en possession, si bon lui semble, et à l'administrer comme tous les autres biens communaux.

Or, supposons que, d'une part, le maire et le conseil municipal ne bougent pas, usent de la force d'inertie, la plus facile à employer ; que, d'autre part, le curé reste dans l'église et y exerce le culte comme par le passé. Que fera le gouvernement ? S'emparera-t-il violemment de l'église. Ce sera pour en remettre immédiatement la clef au maire de la commune puisque c'est une propriété communale ; le maire la passera au curé, lequel aussitôt rentrera dans l'église. L'opération de l'expulsion violente sera donc incessamment à recommencer, avec le même déploiement de gendarmes, d'infanterie et de cavalerie, pour aboutir au même résultat absolument négatif.

Le gouvernement suspendra-t-il ou révoquera-t-il ce maire indiscipliné, c'est son droit ; mais le conseil municipal en nommera un autre, toujours à son image, qu'il faudra révoquer à son tour et ainsi de suite indéfiniment....

Il y aura certainement en France peu de conseils municipaux qui oseront, en s'emparant des églises, se mettre en hostilité avec les sentiments de leurs concitoyens catholiques, plus nombreux qu'on ne pensait, et s'exposer aux résistances, au besoin à main armée, que peut faire prévoir l'entreprise avortée des inventaires.

Voilà donc la marche à proposer aux conseils municipaux hostiles à la loi de séparation : elle consiste simplement à ne pas disposer de l'église, laissant le curé libre d'y faire ce qu'il veut. C'est très facile, d'autant plus facile que cela consiste à ne rien faire, et le culte catholique continuera comme si la loi n'existait pas.

Pour s'y opposer, il faudra que le gouvernement, ou fasse une nouvelle loi, ou se livre à des violences que sa légalité même condamne, et se heurte alors à des résistances qu'il a appris à connaître. »

M. Briand, rapporteur de la loi de Séparation à la Chambre des députés, disait à ses amis de la majorité : « Si l'Eglise n'accepte pas votre loi ? Si elle lui résiste, que direz-vous ? que ferez-vous ? »

Il semble que M. Briand, ministre, chargé d'appliquer sa loi, est bien gêné pour répondre à la question qu'il posait si à propos.

LILLE. — Une profanation. — Le Congrès radical qui vient de se tenir à Lille, sous la présidence de l'ex-pasteur Buisson, a clôturé ses séances par un « punch fraternel », c'est-à-dire maçonnique, servi dans la chapelle du Carmel d'où les religieuses ont été expulsées, il y a un an, et qui avait été mise à la disposition des congressistes par le liquidateur.

En apprenant, dans son exil, le nouvel attentat qui se préparait, la vénérable supérieure des Carmélites a envoyé une vigoureuse protestation qui se termine ainsi :

« Humble femme de quatre-vingts ans, sachant que la vie passe vite, je crie à ceux qui ont imaginé, permis, organisé ce nouveau scandale :

Le premier mot de votre haine aveugle fut la spoliation ;

Le deuxième, bien prompt, est la profanation ;

Le dernier mot, Dieu l'aura ; puisse-t-il ne pas être l'éternelle malédiction !

Puisse sa miséricorde vous éclairer avant le jour inévitable de la Justice.

S^r CATHERINE DE SIENNE.
C. D. Prieure. »

Sur l'ordre de Mgr Delamare, coadjuteur de Cambrai, une cérémonie expiatoire de cette odieuse profanation a eu lieu dimanche, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille.

Biens volés. — Dans une remarquable étude publiée dans le *Correspondant*, l'auteur se demande d'où vient que les immeubles des Congrégations se vendent si mal, et il répond :

« Sans doute, la plupart du temps, des bâtiments qui ont coûté fort cher ne peuvent pas être utilisés pour une autre destination. Mais cette raison ne suffit pas pour expliquer les prix dérisoires auxquels on est souvent tombé. Comment, par exemple, se fait-il que deux chapelles faisant partie des locaux ou des propriétés sises à Nancy chez les sœurs du Saint-Cœur de Marie et chez les Dominicaines, à peu près neuves et qui ont dû coûter, l'une comme l'autre, 250.000 francs au minimum, aient été vendues pour être démolies, chacune à peu près 2.500 francs ?

« Il y a pour cela, un motif grave, dont nos ennemis semblent

se moquer, et qui, pourtant, jette un discrédit général sur leurs opérations. Les censures ecclésiastiques les plus sévères, que beaucoup de chrétiens prennent au sérieux, frappent les acquéreurs des biens religieux. Plus rigoureuse encore que l'Eglise, la conscience publique attache un opprobre éternel aux fortunes ainsi fondées sur le trafic des biens volés. Le Concordat a pu passer l'éponge sur ces honteux contrats ; mais les gens d'honneur n'ont pas oublié, et encore à présent il est telle jeune fille charmante qui trouve difficilement à se marier, parce que son grand-père lui a laissé une dot formée par l'acquisition de biens d'Eglise.

« Aux yeux de tous ceux qui ont une conscience, les propriétés dont on déponille aujourd'hui les plus vertueux et les plus bien-faisants des Français sont des biens volés auxquels l'honneur ne permet pas de toucher. »

BIBLIOGRAPHIE

Collection *Science et Religion* (Librairie Bloud, Paris). Volume in-12.
Prix du volume : 0.60.

N° 390. — **Bossuet**, PENSÉES CHRÉTIENNES ET MORALES, édition nouvelle, revue sur les meilleurs textes, avec une introduction et des notes, par M. Victor GIRAUD, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

N° 391. — *L'Inquisition protestante : Les Victimes de Calvin*, par J. ROUQUETTE.

N° 392. — *L'Inquisition protestante : Les Saint-Barthélemy calvinistes*, par J. ROUQUETTE.

N° 393. — **Boniface VIII et le premier conflit entre la France et le Saint-Siège**, par P. GRAZIANI.

N° 394. — **Le Clergé rural sous l'Ancien Régime**, par J. AGEORGES. Epilogue : **Le rôle social du curé de campagne à la fin du XVIII^e siècle**, par Georges GOYAU.

N° 395. — *La Divinité de Jésus-Christ. La Catéchèse apostolique*, par H. COUGET.

N° 396. — *La Divinité de Jésus-Christ. L'enseignement de saint Paul*, par H. COUGET.

En vente à la Librairie J. Saladin, rue Keréon, Quimper.

LE PRÊT-REVUES CATHOLIQUE de L'EST, fondé en 1903 par le Directeur du *Clergé et des Œuvres*, permet au clergé et aux familles de recevoir à peu de frais toutes les revues de leur choix. On peut demander toutes les Revues qui paraissent, à l'exception de celles qui attaquent la religion ou la morale. Les abonnés ont droit à 7 ou 15 jours de lecture ou même un mois, suivant qu'ils le demandent. Catalogue envoyé sur demande. Régularité du service assuré. S'inscrire dès aujourd'hui pour le classement de 1907, et envoyer toute demande au Directeur, 30, rue de la Vieille-Monnaie, Besançon (Doubs).

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 15 Octobre 1906 :

I. Le « Pape » de Joseph de Maistre, par Paul DUBON. — II. Le Kulturkampf et le Chancelier de fer : Comment on organise une persécution, par Paul BERNARD. — III. La France revue après un an d'absence, par Pierre SUAU. — IV. Michel-Ange architecte : Saint-Pierre de Rome, par Gaston

SORTAIS. — V. La Paix ou la guerre? Conditions de la paix, par Paul AUCLER. — VI. La Lutte pour le foyer stable dans la famille basque, par Pierre LHANDÉ. — VII. Bulletin de psychologie, par Lucien ROURE. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Jeu'di 1^{er} Novembre 1906.

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour.

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, la Comp^{ie} d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets *Aller et Retour* de la manière suivante :

1^{er} Les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 du Samedi 27 Octobre au dimanche 4 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 5 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre ;

2^{es} Les billets *Aller et Retour* réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe dits de *Bains de mer* prévus par le Tarif spécial G. V. n° 6, chap. II § 1^{er} seront exceptionnellement délivrés du vendredi 26 au mercredi 31 Octobre inclus, savoir :

Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy) et Douarnenez ;

Au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 5 Novembre.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

FÊTE DE LA TOUSSAINT

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 27 Octobre, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 5 Novembre 1906.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN

Train spécial

à prix réduits (2^e et 3^e classes) à marche rapide
de PARIS à MILAN,

prenant les voyageurs en provenance de toutes les gares du réseau P. L. M.

Réduction de 75 % sur les prix du tarif général pour le voyage aller et retour.

Aller { Départ de Paris, le 25 Octobre, à 2 h. 50 soir.
Arrivée à Milan, le 26 Octobre, à 2 h. 32 soir (1).

Retour { Départ de Milan, le 30 Octobre, à 5 h. soir (1).
Arrivée à Paris, le 31 Octobre, à 2 h. 24 soir.

(1) Heure de l'Europe centrale.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches apposées dans les gares.

La Société de Publicité religieuse, 6, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour la *Semaine religieuse* de Quimper.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Vêtements Ecclésiastiques.

CHAPEAUX

Barrettes, Rabats

Faux-cols

et Manchettes toile

Ceintures

Gilets de flanelle

etc.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

VINS ET SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON Ferdinand LALANDE

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

MAISON DE SANTÉ

Chirurgie — Médecine — Gynécologie

Les SOINS sont DONNÉS par des RELIGIEUSES

Téléph. 719.16 VASTE PARC 7, Rue de la Chaise, PARIS VII^e

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place-Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Deux précautions valent mieux qu'une : aussi, pour être certain de boire de l'eau de Vichy-Etat, dont les qualités ne sont plus à vanter, exigez toujours l'une des sources, si connues et si populaires, des Célestins, de la Grande-Grille ou de l'Hôpital. Assurez-vous de plus que l'étiquette porte bien le nom de la source réclamée et que sur le goulot de la bouteille se trouve bien le disque bleu : **Vichy-Etat.**

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES

chez l'Homme et chez la Femme.

MALADIES DE MATRICE

HERNIES

Le docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubeuge, l'auteur de la METHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure la cure radicale de la HERNIE sans opération et la guérison en quelques jours, et sans médicaments internes, des *maladies de matrice, des maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

Brest	Judi 15 Novembre	Hôtel Continental.
Quimperlé.....	Vendredi 16 Novembre.	Hôtel du Lion d'Or.
Quimper	Samedi 17 Novembre...	Hôtel du Parc.
Châteaulin.....	Vendredi 23 Novembre.	Hôtel de la Grande-Maison.

Nota. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 2 Novembre 1906.

N^o 44.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Dans l'Octave de la Toussaint : l'Eglise triomphante et l'Eglise militante ; l'Eglise souffrante.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Adresse au Souverain Pontife ; Catholiques, soyez sur vos gar-

des ! Quimper ; Nécrologie ; Ir-villac : Confiscation des biens ecclésiastiques : Qui encourt l'ex-communication ? Aux directeurs et directrices d'écoles chrétiennes : Les Conférences contradictoires ; Le culte des Saints (à suivre).

IV. — *Variétés* : Récit d'une guérison à Lourdes.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Novembre. — 23^e Dimanche après la Pentecôte. Fête des Saintes Reliques (*au Propre diocésain*). Double-majeur. Rouge. A la messe, mémoires de S. Charles Borromeo, Evêque, du Dimanche, de l'Octave et des S^{ts} Martyrs Vital et Agricola.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Charles, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 5. — La B^{se} Françoise d'Amboise, Veuve (*au Propre diocésain*). Double. Blanc.

Mardi, 6. — S. Hiltut, Abbé (*au Propre diocésain*). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 7. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 8. — Octave de Tous les Saints. Double. Blanc.

Vendredi, 9. — Dédicace de la Basilique du T. S. Sauveur (ou de Latran). Double-majeur. Blanc.

Samedi, 10. — S. André Avellin, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 11. — 24^e Dimanche après la Pentecôte. DEDICACE DES EGLISES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploumoguier.	du 1 ^{er} au 4 Novembre.
Sizun.	du 5 au 10 —
Pont-Croix.	du 11 au 15 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Réunions synodales. — Les représentants du clergé diocésain, répondant à la convocation qui leur avait été adressée, se sont réunis au Grand-Séminaire lundi et mardi, 29-30 Octobre. Tous les curés-doyens étaient présents, sauf un, suppléé par le plus ancien recteur du canton.

Après la récitation du *Veni sancte*, Monseigneur l'Evêque a rappelé brièvement l'objet et le but de la réunion, et a indiqué les questions du programme qui devaient être examinées par chacune des trois Commissions. Celles-ci sont entrées immédiatement en séance. Les rapports ont été lus et discutés en réunion plénière, le lundi soir.

Les décisions arrêtées ainsi que les communications faites par Monseigneur l'Evêque seront portées, en temps utile, à la connaissance des intéressés.

II. Nomination. — Par décision épiscopale du 27 Octobre, M. Pédel, chanoine honoraire, secrétaire de l'Evêché, a été nommé recteur de Combrit.

III. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Leroux, aumônier du Calvaire à Landerneau, décédé le 27 Octobre.

IV. Service militaire des ecclésiastiques. — Beaucoup de prêtres ont reçu de MM. les Commandants des bureaux de Recrutement de Quimper ou de Brest une note les informant que les certificats qu'ils devaient produire à l'autorité militaire avant le 15 Octobre (Art. 36 du décret du 23 Nov. 1889) ne seront exigés qu'à partir du 15 Décembre prochain.

Ces certificats ont été délivrés, conformément au décret du 22 Mai dernier, à tous ceux qui en avaient besoin, et ont été déposés, en temps utile, à la Préfecture, pour être soumis au visa de M. le Ministre des Cultes.

Parmi ceux à qui a été adressée la note de MM. les Commandants de Recrutement, il en est plusieurs qui, jouissant d'une dispense de l'art. 21 reconnue par le Conseil de révision, et inscrite sur leur livret, n'ont aucun certificat à produire. Ceux-là ne doivent pas négliger de rappeler et de faire valoir cette dispense de l'art. 21.

La même note a été aussi adressée à d'autres qui, du moins cette année, n'ont pas de certificat à fournir. Ce sont ceux qui ont été ordonnés prêtres antérieurement au 15 Octobre 1905, et qui n'ont pas encore 26 ans accomplis. Car avant

le 15 Octobre 1905 ils ont fourni un certificat modèle L. Or, le décret du 22 Mai dernier porte que : « Les étudiants ecclésiastiques qui, sans avoir atteint l'âge de 26 ans, ont déjà produit à l'autorité militaire le certificat modèle L, tel qu'il est prévu par le décret du 23 Nov. 1889, sont simplement tenus de produire, à l'âge de 26 ans accomplis, un certificat modèle C... »

Ceux qui sont dans ce cas doivent faire observer que c'est à tort qu'on leur réclame un certificat cette année.

Enfin, ceux qui auraient quelque cas de dispense art. 21 survenu postérieurement au Conseil de révision (ainé d'orphelins, fils unique ou aîné de veuve, ou de septuagénaire, aîné de 7 enfants, frère sous les drapeaux, frère mort en activité de service... etc...), en vertu d'une récente circulaire du Ministre de la Guerre, sont admis à le faire valoir ; ce qu'ils ne doivent pas négliger de faire.

PARTIE NON OFFICIELLE

DANS L'OCTAVE DE LA TOUSSAINT

1. L'Eglise triomphante et l'Eglise militante. — L'Eglise militante célèbre en ce jour une fête solennelle ; elle nous montre ceux de ses enfants qui ont été recueillis triomphants et glorieux dans le sein du Père céleste, et elle nous invite, nous qui voyageons dans l'exil, à regarder le ciel pour nous animer par le magnifique spectacle de leur gloire et relever nos cœurs abattus...

Quand on étudie les secrets de Dieu, quand on cherche à y découvrir les destinées de l'Eglise et de ses enfants, on est ravi d'admiration à la vue des magnifiques promesses qui lui sont faites. Les rois de la terre seront ses nourriciers ; les riches et les puissants du monde baisseront la poussière de ses pieds.

Ses Apôtres sont appelés messagers de gloire ; ses portes demeurent ouvertes, nuit et jour, pour recevoir la multitude des nations ; et tout royaume qui ne lui sera pas soumis périra. Dans son sein, il n'y a plus de nuit, parce que Dieu lui-même est son soleil ; elle est invincible, car lorsqu'il s'agit de la défendre, l'Agneau sans cesse immolé devient le lion redoutable de la tribu de Juda.

N'est-il pas vrai que, devant ce magnifique tableau des prospérités de l'Eglise, il semble que toute trace de douleur doit disparaître, et, si l'on n'était pas chrétien, on penserait que Dieu qui incline, comme il lui plaît, le cœur des hommes et en particulier le cœur des rois doit tenir en bride toutes les passions humaines pour conserver la paix à son Eglise ? Mais le Seigneur a dit : « Mes pensées ne sont pas vos pensées, mes voies ne sont pas vos voies ». Et l'immortel évêque d'Hippone ajoute que Dieu a pensé, dans les profonds conseils de sa sagesse, qu'il était meilleur que le mal arrivât que de ne le permettre jamais. Quoi de plus divin, en effet,

que de changer le mal en bien ? C'est là, si je puis m'exprimer ainsi, un tour de force de la puissance divine.

Mais pourquoi, demande-t-on, pourquoi cette mystérieuse permission du mal ? C'est que Dieu a trouvé plus digne de lui et de son Eglise qu'elle fût militante sur la terre.

Rien n'est plus glorieux pour l'homme que le combat, et Dieu en a si bien jugé de la sorte, qu'il a hasardé, si j'ose le dire, la possibilité du mal pour nous donner la possibilité de la victoire. Dieu a mis à la disposition de l'homme sur la terre cette chose si grande et si glorieuse que le ciel lui-même ne connaît pas, la vertu, c'est-à-dire la force et la résistance dans le combat.

Dieu a vu que l'esprit de l'homme s'amollirait dans la paix, que son cœur s'énervait dans la prospérité, il a vu que l'intrépidité des Apôtres, le mâle courage des martyrs, l'héroïsme des vierges formeraient une belle couronne pour lui et pour son Eglise.

Au milieu des tempêtes qui l'assiègent, l'Eglise demeure silencieusement appuyée sur une croix ; le vent de la tribulation n'a d'autre pouvoir sur elle que de lui faire plier le genou ; elle pleure comme autrefois sur la pierre d'un glorieux sépulcre, et elle attend avec confiance le troisième jour de la résurrection.

MGR DUPANLOUP.

II. L'Eglise souffrante. — En ces fêtes de la Toussaint, prions les anges et les saints, particulièrement les saints de France, de venir au secours de notre pauvre pays. Et puis souvenons-nous du pouvoir qui nous est donné de soulager et de délivrer nos frères défunts : dévotion à laquelle tant d'âmes pieuses consacrent spécialement le mois de Novembre tout entier. Le chrétien fervent pratique avec bonheur ce culte touchant : ne pouvant souvent faire aux vivants tout le bien qu'il voudrait, il s'en dédommage par celui qu'il fait à ses chers morts ; là du moins sa charité ne rencontre aucun obstacle.

La compassion que méritent ces chères âmes affligées, la facilité que nous avons d'adoucir et d'abrèger leurs souffrances, la joie que nous procurons au ciel en exerçant cette miséricorde, les grands avantages qui nous en reviennent à nous-mêmes, voilà bien assez de motifs pour ranimer notre piété envers les morts.

En récitant pendant ces jours l'office des morts, ne croit-on pas entendre les gémissements de ces âmes, entraînées vers Dieu de tout le poids de leur amour, et rejetées de Dieu comme indignes de sa présence ? car rien de souillé, si peu que ce soit, ne peut entrer au ciel. Pour eux, la nuit est venue, *cette nuit fatale où l'on ne peut plus rien faire* qui profite. Mais pour nous, la Providence divine nous a mis entre les mains les plus riches moyens de leur venir en aide : la messe, la communion, la prière, les bonnes œuvres, les indulgences : quelles admirables aumônes nous pouvons faire à ceux que nous avons aimés, en puisant à pleines mains dans les trésors de l'Eglise, et dans les surabondantes satisfactions de Jésus-Christ, de la Très Sainte Vierge et des Saints !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. — Les travaux parlementaires : la défense du droit et de la liberté religieuse.

II. — L'union des catholiques.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Vendredi 2 Novembre*, Fêtes des Morts, il n'y a pas de messe de 9 heures. — L'office paroissial est à 8 heures ; à 10 heures, office canonial suivi de la procession.

Samedi 3, à 6 h. 3/4, service pour les prêtres défunts de la paroisse, pour les anciens curés et vicaires de Saint-Corentin. — *A 9 heures*, service pour les Evêques et Chanoines défunts.

N. B. A partir du 3 Novembre (inclus), la première messe est à 6 heures, sur semaine comme le dimanche. Les vêpres sont chantées, les dimanches et jours de fêtes, à 2 h. 1/2.

Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe — vers 11 h. 1/2 — messe pour la fête annuelle des vétérans des armées de terre et de mer.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Vendredi 2 Novembre*, office des Morts à 8 h. 1/2 ; après l'office, procession au cimetière.

Tous les jours de l'Octave des Morts, service et messe pour les Trépassés, à 7 h. 1/4 ; *samedi 3*, service pour les prêtres défunts de la paroisse ; *lundi 5*, pour les bienfaiteurs de l'église.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 4 Novembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et Bénédiction du T. S. Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 5 Novembre*, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe ; instruction ; bénédiction du T. S. Sacrement.

Adresse au Souverain Pontife. — On a parlé plus haut des réunions synodales qui viennent de se tenir au Grand Séminaire. A la séance de mardi matin, Mgr Dulong de Rosnay, au nom des prêtres présents et du clergé diocésain tout entier, avec ces accents enflammés dont il a le secret, exprima les sentiments qui sont aux cœurs de tous : foi inébranlable, soumission sans borne et amour filial au Souverain Pontife ; juste fierté pour la clairvoyance dont notre Evêque a fait preuve et pour l'attitude qu'il a prise dès les débuts de la lutte présente, pleine et entière confiance dans sa direction si ferme et si sûre, reconnaissance la plus sincère pour son infatigable dévouement.

Monseigneur l'Evêque a répondu en quelques paroles émues et empreintes d'une paternelle bonté, affirmant sa bonne volonté, son seul désir de faire prévaloir la vérité, pour atteindre l'unique but qu'il poursuit : la gloire de Dieu et le bien du diocèse qui lui est confié... Pour la fidélité aux enseignements de Rome et l'amour du Pape, ce fut toujours la lumière comme la force de sa vie : et il remercie ceux qui, prévenant sa pensée, ont pris l'initiative d'une adresse au Souverain Pontife.



Avant de se séparer, les membres de la réunion synodale ont signé, avec Monseigneur l'Evêque, l'adresse suivante, dont la lecture a été accueillie par d'unanimes acclamations.

BEATISSIME PATER,

Episcopus Corisopitensis et præcipui hujus diocesis parochi, ad providendum, in his luctuosissimis temporibus, novis ecclesiarum suarum necessitatibus, congregati, Amantissimi Patris sui dolores, sollicitudines, et anxietates cum Ipso sentiunt; atque Summo Episcoporum Episcopo devotionis humillimæ et obedientissimæ subjectionis obtestationem uno animo unaque voce profitentur.

Ad Sanctitatis Vestræ sacratos pedes provoluti, Benedictionem Apostolicam pro se suisque gregibus exorantes.

TRÈS SAINT PÈRE,

L'Evêque de Quimper et les curés doyens de son diocèse, réunis pour délibérer sur la situation nouvelle créée par les lois de persécution religieuse, adressent à leur Père bien aimé l'expression des sentiments qui remplissent leurs cœurs. Ils compatissent à Ses douleurs; ils partagent Ses alarmes et Ses anxiétés, en assurant au Suprême Evêque de toutes les Eglises le plus humble dévouement et la plus parfaite obéissance.

En faisant tous de bouche et de cœur cette profession de soumission filiale, ils implorent, aux pieds de Votre Sainteté, la bénédiction Apostolique qui les fortifiera, eux et les fidèles confiés à leurs soins.

Catholiques, soyez sur vos gardes! — Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon a adressé au journal *La Croix* la lettre suivante, le 26 Octobre :

Bien cher Monsieur le Directeur,

Un journal, hier encore inconnu pour moi, la *France catholique*, a reproduit en première page dans son numéro du 21 Octobre, avec ma photographie, une lettre que j'adressais naguère à M. Oscar de Ferenzy, rédacteur à l'*Eclair* de Paris, en réponse à la demande qu'il m'avait faite de lui donner mon avis sur l'union des catholiques en France.

Je n'aurais pas à me plaindre de cette insertion, car je ne vois rien à reprendre dans ma lettre, si certains de mes amis ne m'avaient fait remarquer que cette lettre et ma photographie, ainsi affichées en première page dans un journal que nous devons tenir pour suspect, étaient de nature à induire en erreur les âmes simples et naïves.

Je viens donc vous prier de vouloir bien faire connaître à vos lecteurs que je n'ai aucune relation avec la *France catholique*, que je ne patronne en aucune façon ses doctrines, que j'ignore même le nom de ses rédacteurs et à plus forte raison l'esprit qui les anime.

J'ajouterai que certains articles insérés dans ce même numéro de

leur journal me paraissent plus qu'aventurés et, en tous cas, peu conformes aux décisions prises, au sujet des affaires de France, par le Souverain Pontife et par les évêques dans leurs réunions plénières.

Veillez agréer, cher Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

✠ FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

D'autre part — nous l'avons déjà dit — on répand à profusion des tracts et des journaux qui, ouvertement, se donnent la mission d'inviter prêtres et fidèles à former des associations cultuelles, décorées du nom de catholiques. L'un d'eux même, créé uniquement dans ce but, s'intitule : *Organe des associations cultuelles catholiques*. Nous devons, contre cette propagande perfide, prémunir non pas les membres du clergé, dont l'esprit de foi et le sens catholique nous sont connus, mais les fidèles, moins instruits de la doctrine de l'Eglise, et surtout les membres des conseils de fabrique, desquels ces associations ont besoin pour la dévolution des biens et auxquels ces journaux font spécialement appel.

Qu'il suffise de rappeler à chacun : que ces associations, malgré leur titre menteur, ne seraient nullement catholiques, mais bien schismatiques, puisqu'elles voudraient se former en dehors de l'Eglise et de la hiérarchie catholique; que, dès lors, tout prêtre qui essaierait d'en fonder une serait du jour au lendemain un prêtre interdit, et que tout catholique qui consentirait à en faire partie devrait se considérer comme retranché de l'Eglise.

QUIMPER. — Matinée noëliste. — Le Comité noëliste de Quimper nous prie d'annoncer que, le jeudi 8 Novembre, il donnera une grande réunion, au Patronage Saint-Joseph, à 1 h. 1/2, sous la présidence de S. G. Mgr Dubillard et avec la présence garantie de M. l'abbé Allez (*Nouvelet*), directeur du Noël.

Nécrologie. — M. L. LEROUX, Aumônier du Calvaire à Landerneau. — La nouvelle si inattendue de cette mort s'est répandue, samedi, dans tout le diocèse, et dimanche, à 4 heures, pour la cérémonie funèbre, aux membres de la famille venait se joindre un grand nombre de confrères et d'amis du regretté défunt : la chapelle du Calvaire était absolument insuffisante pour l'assistance. Nous citons, au hasard de nos souvenirs : tout le clergé de Landerneau avec M. le chanoine Fleury, la plupart des professeurs du collège de Léon groupés autour de M. l'abbé Kerboul, principal, M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Pol de Léon, M. Quidel-leur, chanoine titulaire, ancien principal, M. le chanoine Corre, ancien professeur, MM. les chanoines Le Duc, curé-archiprêtre de Morlaix, Morvan et Cozic, les religieuses du collège de Léon, plusieurs habitants de cette bonne ville.

C'est que M. Le Roux avait le don de se faire aimer. Professeur au collège de Léon, principal de cette maison au départ de M. le

chanoine Quidelleur, il était sans doute remarquable par la lucidité de son intelligence, par la finesse de ses réparties, la distinction de ses manières, par le talent poétique dont Dieu l'avait doué, et qui éclate dans ses cantiques ou cantates de N.-D. des Portes, du Kreisker, de saint Pol de Léon, etc. ; mais la caractéristique de ce prêtre si pieux était surtout la bonté. Il aimait ses élèves, qui le lui rendaient avec usure, il aimait ses confrères dans le sacerdoce, les membres de sa famille, et surtout sa mère, pour laquelle il avait un vrai culte... Je suis moins informé du genre d'influence qu'il exerça au Calvaire de Landerneau, comme aumônier, lorsqu'un arrêté brutal, absolument injustifié, le releva de ses fonctions de principal, mais je suis convaincu que son âme sacerdotale aura su élever de plus en plus les religieuses vers l'idéal pour lequel elles ont tout sacrifié, et faire des élèves de la maison des chrétiennes à l'esprit large et au caractère fortement trempé.

Cette bonté de M. l'abbé Le Roux l'aura suivi jusqu'à la mort. Souffrant depuis longtemps, il dissimulait ses souffrances pour ne pas inquiéter les siens. Quand sa mère et sa sœur partaient pour Châteauneuf pour y passer les fêtes de la Toussaint, il se garda bien de leur révéler qu'il se sentait plus mal. Il ne devait plus les revoir. Dans la nuit de vendredi, une congestion se déclarait et, en moins d'une heure de maladie, il rendait son âme à Dieu.

Mercredi, 31 Octobre, à 9 heures et demie, a eu lieu, à Châteauneuf-du-Faou, sa paroisse natale, la dernière cérémonie funéraire...
C...

M. Le Roux (Louis-Joseph-Pierre), né à Châteauneuf-du-Faou le 20 Décembre 1862, fut ordonné prêtre le 10 Août 1886. Il était déjà, à ce moment, professeur au collège de Saint-Pol de Léon. Devenu principal du même collège, au mois d'Octobre 1896, démissionnaire en 1901, il fut nommé aumônier du Calvaire de Landerneau le 7 Juin 1902. Décédé le 27 Octobre 1906.

R. I. P.

IRVILLAC. — **La Mission.** — Depuis trente ans, cette paroisse n'avait pas eu de Mission ; aussi le nouveau recteur se hâta de lui en procurer le bienfait. Les paroissiens ont répondu avec empressement à l'appel qui leur a été adressé : dès le lundi, un groupe compact de fidèles se pressait autour de la chaire. La bonne volonté et l'assiduité de ces premiers auditeurs ne s'est pas un instant démentie... Le samedi matin, on comptait à la sainte Table plus de 800 communiant.

D'ailleurs, ils avaient eu pour prédicateurs des hommes d'expérience : M. le chanoine Quéinnec, curé de Taulé, présidait et donnait des conférences sur le Sacrement de Pénitence ; M. Balanant, recteur de Penbars, dont il serait banal de faire l'éloge, expliquait les tableaux ; les instructions sur le Décalogue étaient données par M. Jézéquel, recteur de Logonna, qui, suffisamment connu comme musicien, ne l'était pas assez jusqu'ici comme conférencier. Le

chant, dirigé par M. Kernéis, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon, a été mené avec beaucoup d'entrain dès les premiers jours. En tête des prédicateurs, citons le vénéré M. Séité, qui avait assisté à la Mission d'Irvillac en 1876 ; MM. les Recteurs de Kerfeunteun, d'Ergué-Gabéric, du Guilvinec, et M. Mocaër, aumônier à Quimperlé, s'étaient partagé les autres sermons.

La seconde semaine a été présidée par M. Tanguy, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon. On n'oubliera pas de sitôt ses conférences sur le Décalogue, si belles et si pratiques ; les jeunes gens en particulier, n'oublieront pas le chaleureux appel qui leur a été adressé. M. Gouriou, vicaire à Saint-Martin de Brest, a donné sur le sacrement de Pénitence des conférences qui ont été fort goûtées. Les tableaux expliqués par M. Gargadennec, vicaire à Sizun, ont intéressé et touché vivement les fidèles. Le chant a été dirigé par M. Souëtre, recteur de Saint-Sauveur. MM. les Recteurs de Dinéault, de la Martyre, de Loc-Maria-Berrien, les vicaires d'Ergué-Gabéric et de Kerfeunteun ont donné les sermons sur les grandes vérités et sur l'Eglise. A la fin de cette semaine, le samedi matin, on a compté 950 communions.

Nous devons un souvenir tout spécial aux personnes qui ont contribué à la décoration de l'église, et des remerciements à tous ceux qui, par leur présence, leurs prières, leur générosité, ont contribué au succès de la Mission... Et maintenant que les missionnaires ont jeté la bonne semence de la parole divine dans la paroisse d'Irvillac, nous n'avons qu'un souhait à formuler : c'est que la grâce de Dieu l'y fasse germer et produire des fruits de salut.

Confiscation des biens ecclésiastiques. — Qui encourt l'excommunication ? Note officielle de Mgr Laurens (*Revue religieuse* de Cahors, 29 Septembre) :

A l'occasion des ventes, annoncées comme prochaines, de biens précédemment occupés par les Congrégations religieuses, nous devons rappeler les principes de morale et de droit ecclésiastique auxquels les catholiques ont le devoir rigoureux de se conformer.

Les principes d'équité naturelle, que ne peuvent modifier des dispositions légales quelconques, défendent absolument la vente et même la simple mise en location de biens contre la volonté et les intérêts des légitimes propriétaires.

Les biens ecclésiastiques, c'est-à-dire les biens affectés au culte, à des fondations pieuses, au logement et à l'entretien des communautés, en général tous les biens d'origine ou de destination ecclésiastique, forment une catégorie spéciale de biens.

Les biens de cette catégorie sont protégés à la fois par les principes de la loi naturelle et par les règlements ou lois ecclésiastiques.

L'Eglise n'ayant actuellement à sa disposition que les pénalités spirituelles, on ne peut s'étonner qu'elle s'en serve contre les contempteurs de ces droits.

En conséquence, on ne peut trouver étrange que le Concile de Trente (Sess. XXII, chap. III) ait frappé de graves peines spirituelles les spoliateurs des biens ecclésiastiques.

La peine portée est l'excommunication, c'est-à-dire la privation des sacrements pendant la vie, et de la sépulture ecclésiastique après la mort.

Encourent cette peine :

1° *Les acheteurs des biens des Congrégations ou des biens d'Eglise.* Ce sont les acheteurs particuliers et aussi les acheteurs collectifs, comme les conseillers municipaux, les administrateurs d'établissements et autres personnes participant à un achat de biens ecclésiastiques.

2° *Les acheteurs successifs.* Ceux qui auraient acquis ces biens du premier acquéreur ou les auraient reçus en héritage.

3° *Les fermiers ou locataires,* entrant en jouissance d'un bien d'Eglise en vertu d'un bail avec les acquéreurs illégitimes.

4° *Les liquidateurs,* alors même qu'ils se borneraient à remplir les fonctions d'administrateur séquestre, même dans le cas où ils ne recevraient pas d'honoraires.

A ces catégories de personnes qui peuvent encourir les peines de l'Eglise il faut ajouter, en prévision de la mise à exécution de la loi de Séparation :

5° Les membres des Conseils de fabrique qui donneraient leur consentement à la dévolution de tout ou de partie des biens de l'Eglise à une personne ou à une association non approuvée par l'autorité religieuse.

6° Les personnes qui accepteraient de former des associations cultuelles ou similaires, afin d'obtenir la dévolution desdits biens en leur faveur.

7° *Les administrateurs séquestres* qui seraient désignés, d'après la loi de Séparation, pour préparer la dévolution ou désaffectation des biens affectés à un service religieux, comme les églises, ou à l'entretien du culte, comme les biens des fabriques, ou enfin au logement et à l'entretien des prêtres, comme les biens des menses curiales.

Pour être absous de la faute commise et des peines encourues, il est nécessaire de réparer le préjudice, par conséquent *de restituer intégralement les biens injustement détenus*, ou de réparer tout préjudice causé par l'acte dont on a été complice.

NOTA. — N'encourent pas les peines prononcées par l'Eglise et sont en sûreté de conscience, les personnes qui acquièrent les biens en vue d'en assurer la conservation à leurs légitimes propriétaires, ou celles qui font cette acquisition après avoir obtenu le consentement des Congrégations intéressées et de l'autorité ecclésiastique compétente.

Aux directeurs et directrices d'écoles chrétiennes.

— L'excellent *Bulletin de l'Enseignement chrétien dans le diocèse du Mans* nous donne connaissance de la circulaire suivante, en-

voyée par un inspecteur primaire aux directeurs et directrices d'écoles libres :

Je vous prie de m'adresser pour le 10 courant (*ailleurs c'est le 12*) les renseignements suivants :

- 1° Lieux habités par vous et professions exercées depuis 1896.
- 2° Faisiez-vous partie d'une Congrégation ? — De laquelle ?
- 3° Date de votre sécularisation.
- 4° Date de votre entrée en fonctions à....
- 5° Avez-vous succédé immédiatement aux Religieuses ?
- 6° Si non, y a-t-il eu interruption ? — De quelle date à quelle date ?
- 7° A quelle Congrégation appartenaient les Religieuses ?
- 8° Nom de votre prédécesseur.
- 9° A qui appartient la maison d'école ?

A cette communication le *Bulletin* du Mans ajoute très sagement le conseil de ne pas s'émouvoir et de ne point s'empresser de répondre avant d'avoir pris avis de ses conseils. Les directeurs d'écoles n'ont point d'autres renseignements à fournir que ceux résultant de leur déclaration, et que la communication du registre toujours à la disposition des autorités. Les renseignements tendant à constater l'existence d'un délit sont recueillis par l'autorité judiciaire. Encore une fois, que ni les maîtres chrétiens ni les fondateurs et bienfaiteurs d'écoles ne se laissent intimider... Tel est aussi l'avis formulé avec autorité par le *Bulletin de la Société d'Education* (numéro du 15 Septembre) qui le renouvelle dans son dernier numéro, en donnant sa complète approbation aux sages conseils du *Bulletin de l'Enseignement chrétien du Mans*.

(Correspondance hebdomadaire du Comité catholique,
35, rue de Grenelle, Paris.)

Les Conférences contradictoires.

Elles sont de mode aujourd'hui. De jeunes catholiques, membres de certaines associations, ont fait des conférences contradictoires l'un de leurs moyens d'apostolat. Annonce-t-on, ici ou là, une réunion socialiste ? Ils y accourent pour confondre les ennemis ou les négateurs du dogme chrétien. A leurs propres réunions ils appellent les incrédules, les provoquent à la contradiction, assurés qu'ils sont — pensent-ils — de faire triompher la vérité chrétienne.

Et, sans nul doute, tout cela se fait avec les meilleures intentions du monde, mais aussi avec une parfaite ignorance des prescriptions de l'Eglise.

Depuis longtemps, l'Eglise s'est occupée des conférences contradictoires, mais pour les prohiber, ou ne les tolérer que dans des circonstances toutes particulières et sous les plus expresses réserves.

C'est Alexandre IV (1254-1261) qui le premier légiféra sur cette matière. Son décret est inséré au *Corpus Juris* (Cap. II. 1, de *Hæret.*, in sexto) et a encore force de loi : « Nous défendons à tout laïque de disputer sur la foi... Si quelqu'un contrevient à notre ordonnance, qu'il soit frappé d'excommunication.

Un évêque, s'appuyant sur ce texte, pourrait donc excommunier un laïque qui, sans son aveu, aurait pris part à une conférence contradictoire.

Le 8 Mars 1625, le Saint-Siège manifesta de nouveau sa pensée par l'intermédiaire de la Congrégation de la Propagande et interdit « les conférences contradictoires avec les hérétiques, parce que, à cause de la faconde, de l'audace des hérétiques, des entraînements de l'auditoire, l'erreur a d'ordinaire l'avantage sur la vérité. Si quelquefois on ne pouvait se refuser à ces discussions, on doit en informer la Sacrée Congrégation, qui avisera aux mesures à prendre » (COLLECTANEA. S. C. de Prop. Fide, n° 294).

En 1631, des missionnaires de Constantinople y entreprirent des conférences contradictoires en présence du patriarche Nicarios : La Congrégation écrivit à leur supérieur pour leur signifier une interdiction absolue, les menaçant de châtimement, en cas de récidive.

Même direction, dans les décrets du 6 Février 1645 et du 18 Décembre 1662. Dans ce dernier, elle enjoint au général des Capucins de refuser toute autorisation (*ut omnino prohibeat*) « comme l'a fait constamment la Congrégation du Saint-Office ».

On objectera que ces décrets sont bien « vieux », appropriés sans doute au tempérament d'un peuple encore en enfance, mais sans aucune actualité, aujourd'hui que nous avons acquis la pleine conscience de notre responsabilité ; que c'est là une législation tombée en désuétude...

Pas du tout, cette législation est si peu abandonnée, que le cardinal Rampolla, dans la lettre qu'il envoya aux évêques d'Italie le 27 Janvier 1902, au nom de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, la déclarait toujours en vigueur. Voici en quels termes s'exprimait l'éminent secrétaire d'Etat de S. S. Léon XIII : « Comme dans leur ensemble, les doctrines socialistes contiennent des hérésies, les réunions contradictoires avec les socialistes tombent sous les décrets du Saint-Siège relatifs aux disputes publiques avec les hérétiques. Le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 7 Février 1645 résume ainsi la législation toujours en vigueur sur cette matière :

1° Les disputes publiques entre les catholiques et les hérétiques ne sont permises que lorsqu'on espère qu'il en sortira un plus grand bien et lorsqu'ils réunissent les conditions déterminées par les théologiens.

2° Le Saint-Siège apostolique et les Pontifes romains, considérant que souvent ces disputes et réunions contradictoires ont abouti à un résultat nul ou même fâcheux, les ont souvent prohibées et ont donné des ordres aux supérieurs ecclésiastiques pour chercher à les empêcher, et lorsqu'ils n'y sont point parvenus, ils ont au moins cherché à obtenir qu'ils n'aient pas lieu sans l'autorité apostolique et qu'il n'y paraisse que des personnages capables de faire triompher la vérité chrétienne. »

Telle est la législation de l'Eglise concernant les conférences contradictoires. A la simple lecture de ces documents on a l'impression que l'Eglise s'en défie. Elle cherche à les empêcher ; c'est que, instruite par l'expérience, elle en a constaté la stérilité et les dangers.

En toute hypothèse, on ne saurait prendre une part active à une conférence contradictoire sans l'autorisation au moins présumée du supérieur ecclésiastique.

Pour faire ressortir la haute sagesse de cette mesure disciplinaire, M. l'abbé Loiselet a écrit, dans les *Études* (20 Août 1905), une belle page doctrinale dont voici la substance.

S'il ne touche pas aux questions religieuses, tout laïque est libre, sous sa responsabilité personnelle, de se lancer dans l'arène. Qu'il discute le libre échange, le rachat des chemins de fer, etc., l'Eglise n'intervient pas.

Mais la liberté des catholiques laïques ne reste pas entière, s'ils touchent aux vérités religieuses. La révélation catholique n'est pas un dépôt dont tout chrétien ait le droit d'assumer la charge, et qu'il puisse administrer à son gré.

Le Pape dans l'Eglise universelle, les évêques dans leurs diocèses en sont les administrateurs et les gardiens. L'évêque est avant tout docteur ; il enseigne son troupeau, et nul ne peut exposer ou défendre la foi, s'il n'a reçu de lui une mission. Nul prêtre même, fût-il un génie, n'a le droit de prêcher sans l'aveu de l'évêque : *Quo modo prædicabunt nisi mittantur* ? Pour les prêtres séculiers et réguliers, cette règle est absolue.

Les laïques de nos jours se sont fait une assez belle place parmi les défenseurs de la religion, pour que nul ne songe à la leur refuser. Mais il ne leur est pas plus permis qu'aux ecclésiastiques de se soustraire à l'autorité. Si l'approbation de l'évêque est nécessaire au prêtre qui parle de religion en public, elle est à plus forte raison requise du laïque, à qui des études spéciales ne donnent pas cette garantie que le prêtre retire de la connaissance de la théologie.

Suffira-t-il, pour se soustraire à cette obligation, de déclarer qu'on n'a pas reçu la mission de parler officiellement au nom de l'Eglise et qu'on n'engage que soi dans le débat ?...

Il faudrait bien reconnaître, tout d'abord, qu'on ne peut aller contre la force des choses ; qu'un catholique, surtout s'il a quelque notoriété et quelque talent, aux yeux de ses auditeurs engage plus ou moins l'honneur de l'Eglise dont il expose la doctrine.

Les règlements militaires, qui interdisent aux soldats d'écrire dans les journaux, n'absoudraient pas celui qui commencerait par ces lignes : « Si j'écris un article, ce n'est pas le soldat qui tient la plume, c'est le français ».

Membre d'une société qui a le droit de faire des lois, le catholique ne peut, pour échapper à ces lois, opérer une espèce de dédoublement, se soumettre comme catholique, et s'affranchir comme homme ou comme citoyen...

Nous lisons au premier livre des Machabées (v, 56), que d^e jeunes Israélites, désireux de délivrer leurs frères, entrèrent en campagne contre les infidèles. Ils furent battus. « Ce fut une immense déroute, dit le texte sacré, parce qu'ils n'avaient pas écouté Judas et ses frères, mais s'étaient laissé emporter par leur ardeur. »

Quelque talent, quelque bonne volonté qu'on ait, on ne fait un bien sérieux aux âmes — suprême ambition ne nos jeunes apôtres — qu'avec l'approbation de ceux par qui Dieu veut que passe toute grâce descendant sur la terre.

Y. X.

Le culte des Saints (suite).

Ayant ainsi désigné les pontifes et les docteurs qui comptent à quelque titre parmi nos gloires nationales, revenons à la famille capétienne ; nous y trouvons sous l'habit franciscain la bienheureuse Isabelle, sœur de saint Louis, et leur petit-neveu à tous deux, un second saint Louis. On l'appelle saint Louis d'Anjou, parce qu'il était fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, saint Louis de Toulouse, parce qu'il fut évêque de cette ville, saint Louis de Marseille, parce qu'il mourut dans cette ville et y fut inhumé dans le couvent des Cordeliers. Son corps y resta et y fut honoré de 1297 à 1423. Les Cordeliers du couvent de Quimper possédaient la corde qui lui avait servi de ceinture ; on ne sait ce qu'elle est devenue. Quant aux autres reliques du jeune prince, qui mourut évêque et consommé en sainteté à l'âge de 23 ans, elles ont été transférées à Valence, en Espagne.

Un siècle après le jeune saint Louis, nous trouvons parmi les Saints de France un autre saint évêque plus jeune encore : le bienheureux Pierre de Luxembourg issu, lui aussi, d'une famille princière. Il fut nommé évêque de Metz à seize ans, cardinal à dix-sept ans, et il mourut à dix-huit ans, déjà consommé en sainteté et illustré par plusieurs miracles. Tout en reconnaissant que la promotion de ces adolescents à l'épiscopat constituait un grave abus, nous n'en devons pas moins vénérer ceux qui, dans l'âge des passions naissantes, donnaient à leurs peuples le spectacle des plus aimables vertus.

Les ordres religieux qui ont pris naissance au XIII^e siècle ont été, dès leur origine, très féconds en saints et en saintes ; nous en avons déjà nommé deux pour la famille franciscaine en France, mais nous n'en trouvons guère de bien connus dans la famille dominicaine. En revanche, notre pays a eu ses gloires dans la fondation même de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs : saint Pierre Nolasque et saint Félix de Valois ; celui-ci porte même un nom qui a fait croire à quelques-uns qu'il était du sang royal de France, mais c'est une erreur qui a été accréditée par le bréviaire romain.

Voici encore une physionomie royale, mais c'est une femme, la bienheureuse Jeanne de France, généralement appelée sainte

Jeanne de Valois. Répudiée par son mari, Louis XII, ayant vu son mariage déclaré nul par un tribunal canonique constitué par le Saint-Siège, elle accepta avec résignation la décision qui l'atteignait dans ce qu'elle avait de plus cher. Retirée à Bourges, elle y fonda l'Ordre de l'Annonciade, branche nouvelle dans le grand arbre franciscain, et donna, dans le cloître, plus encore de marques de vertus qu'elle n'en avait donné sur le trône.

Et maintenant, un mot de celle qui dépasse tous les autres protecteurs ou protectrices de la patrie, sinon par la perfection de sa vie, du moins par l'éclat surnaturel de sa mission et par tous les charmes de sa prodigieuse histoire.

A nulle autre nation, Dieu n'a donné une libératrice comme notre Jeanne d'Arc, et même le peuple chéri, le peuple d'Israël ne pourrait lui comparer ni Marie, sœur de Moïse, ni Débora, ni Judith. Qu'était-ce que leur mission, bien glorieuse cependant, à côté de la mission de Jeanne, proclamée par la voix de l'archange qui est le prince des milices célestes ! La sainteté de la noble guerrière n'est pas, il est vrai, déclarée officiellement par l'Eglise, mais l'introduction même de la cause de béatification ne la désigne-t-elle pas déjà à la vénération des Français et du monde catholique ? En attendant le jour où il plaira à la Providence et au Pontife suprême de donner une décision solennelle, usons donc de la prière particulière et hâtons par là même le jour des supplications et des hommages publics.

La fin du moyen-âge et l'époque de la Renaissance n'ont pas vu surgir un grand nombre de Saints ; cette période est un peu comme celle du X^e et du XI^e siècle, dont nous avons déjà parlé, c'est une époque d'abus très graves et très nombreux ; mais aussitôt que le saint Concile de Trente a opéré la vraie réforme, on voit surgir en France comme ailleurs des prodiges de sainteté.

Le fondateur de la Compagnie de Jésus est bien un Espagnol, mais c'est en France, à Montmartre, qu'il crée sa nouvelle famille religieuse, c'est en France qu'il a fait la glorieuse conquête de saint François Xavier, c'est la France qui produit le premier type parfait du Jésuite missionnaire à l'intérieur, saint Jean-François Régis, apôtre du Vivarais. Vers la même époque, apparaît saint François de Sales ; la Savoie, où il naît, n'est pas encore terre française, mais elle parle notre langue ; Genève, sa ville épiscopale, devenue la capitale de l'hérésie, où, comme on disait déjà, « la Rome protestante » appartient aujourd'hui à la Suisse, mais Annecy, la bonne ville où il résida comme évêque, est bien à nous, donc il est bien nôtre aussi, le doux et aimable saint docteur de la vie dévote et de l'amour de Dieu.

Elle est bien française aussi, sainte Jeanne-Françoise de Chantal, son amie et sa collaboratrice dans la création de l'Ordre de la Visitation ; française encore leur fille dans la vie religieuse, la bienheureuse Marguerite-Marie, chargée de faire connaître le Sacré-Cœur de Jésus au monde, mais tout d'abord à la France.

Le nom de saint François de Sales appelle nécessairement le

nom de celui dont il disait : « Je n'ai pas connu de prêtre plus saint que Monsieur Vincent ». Il ne disait pas assez ; il n'avait vu personne d'approchant, car saint Vincent de Paul ne fut pas seulement un prodige de charité pour les pauvres, il fut un admirable modèle d'amour pour Dieu, un prêtre dévoré de zèle pour la sanctification des âmes en général et tout particulièrement des prêtres ; nous avons bien des gloires en notre pays de France, mais saint Vincent est une des plus pures et des plus éclatantes.

En voici une autre, cependant, dont nous avons raison d'être aussi fiers ; si le fondateur de Saint-Lazare et des Filles de la Charité nous a laissé des missionnaires éminents et ses Filles de la Charité, saint Jean-Baptiste de la Salle nous a légué ses Frères des Ecoles Chrétiennes.

Et que d'autres saints personnages se sont illustrés autour de ces grands saints dans le XVII^e et le XVIII^e siècle : M. Olier, fondateur de la société célèbre de Saint-Sulpice, le P. de Condren, le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire de France, société trop vite gangrenée par le Jansénisme, il est vrai, mais dont les débuts furent marqués par un esprit de charité ardente et de parfaite orthodoxie ; enfin, M. de Rendy, très pieux gentilhomme laïque illustre par la dévotion la plus tendre et la plus touchante pour l'Enfance de Notre-Seigneur ! L'Eglise ne les a pas élevés au rang des Saints, mais leur souvenir doit être cher à toutes les âmes pieuses.

Pourrions-nous ne pas signaler la recrudescence d'amour mystique amené par l'influence de sainte Thérèse ? En France, l'introduction de la réforme du Carmel sera quelque peu retardée par la répugnance de Henri IV pour tout ce qui vient d'Espagne, mais les Carmélites s'établirent cependant, grâce à la bienheureuse Marie de l'Incarnation, connue dans le monde sous le nom de Madame Acarie, et nos Carmels de France seront bientôt aussi nombreux que ceux de la contrée où la Séraphique Mère en a recouvert le sol.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

Récit d'une guérison à Lourdes. — *Un miracle joyeux.*
— Aux 5.000 miracles qu'ont enregistrés jusqu'à ce jour les annales de Lourdes, la note joyeuse manquait. Elle s'y ajoute aujourd'hui avec la guérison d'une pauvre chanteuse des rues de Paris. Le quartier de la Maison-Blanche a, de longues années, connu l'irréremédiable cécité d'Ernestine Courcel ; la guitare de son mari, son guide ; et son infatigable accordéon des jours mauvais, qu'elle va désormais « plaquer » là pour prendre avec ses yeux bien « revenus » un métier tout à fait honorable de ménagère ou de concierge. (Qu'on se le dise !)

Voici comment cette femme a raconté son aventure au bureau des constatations médicales, à Lourdes :

« D'abord, s'est-elle écriée, faut que je vous dise que je suis

chanteuse des cours et des rues. Oh ! mais cela n'a pas toujours été mon métier. Quand je voyais clair, j'étais blanchisseuse. » Puis, s'interrompant un instant pour regarder autour d'elle : « Oh ! que c'est drôle ici ! » et montrant du doigt la petite croix rouge et violette qui distingue les médecins : « Alors, vous êtes tous décorés ici. C'est rigolo ce qu'il y a de décorés dans ce pays ! »

« Pour que vous ne soyez pas épatés, je vous avoue que je ne connais pas grand'chose en fait de religion. Il y a trois mois que je suis baptisée. Avant, je ne savais pas si Dieu existait. Je suis l'aînée d'une famille de dix-neuf enfants. On n'a pas eu chez nous les moyens de m'envoyer à l'école, ni à l'église. J'avais à peine sept ans qu'il fallait déjà que je m'occupe de mes frères et de mes sœurs. Quand je fus un peu plus grande on m'envoya au lavoir. Je devins blanchisseuse. Je quittai mes parents, à dix-neuf ans, pour me mettre en ménage. Je me mariaï à la mairie du XXI^e arrondissement, c'est-à-dire sans cérémonie.

« Mais voilà que l'année suivante j'ai mal aux yeux, je vois de moins en moins clair, les clients me quittent parce que je ne peux plus bien laver leur linge. Je vois cependant toujours un peu ; c'est surtout l'œil gauche qui se perd. Mon mari voyant que je ne puis plus travailler me.... plaque.... Me voilà seule, je vais dans les hôpitaux : on me soigne, mais on ne me guérit pas. Ma vue baisse au contraire de plus en plus. Je vais mourir de faim ; une amie me conseille d'aller à la préfecture de police demander un permis pour chanter dans les rues. Sur des certificats d'un médecin des Quinze-Vingts constatant que j'étais presque aveugle, on me l'accorde. Me voilà chanteuse. Je me remarie, mais cette fois à la mairie et à l'église avec un brave ouvrier qui joue de la guitare. Il m'accompagne pendant que je chante mes romances et, le soir, il fait la popote.

« On était presque heureux ; mais un jour en passant sur le pont de l'Archevêché, je ressentis à l'œil gauche une violente douleur. Cela me fit si mal que je criai comme une bête. Un sergent de ville s'approcha de moi et me demanda ce que j'avais : « Conduisez-moi vite chez un pharmacien, lui dis-je, je souffre des yeux. » L'Hôtel-Dieu était à côté, il m'y amena.

« Il n'y avait à ce moment qu'un chirurgien, le docteur Piou. Il n'était pas oculiste et il ne voulait pas me soigner. Comme j'insistais, il examina cependant mon œil. On me fit un pansement, mais l'œil droit fut atteint à son tour. Je ne voyais plus. On disait cependant que l'œil droit n'était pas complètement perdu. Il y a deux ans on m'apprit qu'il n'y avait plus rien à faire, que ma vue était complètement éteinte.

« Depuis quelque temps mon mari me parlait de religion. Je ne voulais rien entendre. Comme c'était un brave homme, je finis néanmoins par l'écouter pour lui faire plaisir. Il y a trois mois il me fit baptiser par le curé de Sainte-Anne de la Maison-Blanche, à Paris. Il me disait que je ferais bien d'aller à Lourdes. Je ne voulais pas. J'avais honte d'aller à l'église. Je disais que cela n'était

pas pour moi, et puis, il faut le dire, je n'avais qu'une vague idée du bon Dieu, de la Sainte Vierge. Je croyais que les miracles de Lourdes étaient de la blague. »....

» Pendant le voyage, je me fis beaucoup de mauvais sang. On chantait des chansons que je ne connaissais pas. Ah ! si on avait chanté l'*Etoile d'amour* ou bien *Manon, voici le soleil*, j'aurais pu me distraire en chantant aussi, mais mes compagnons de route chantaient moitié en français, moitié en je ne sais quelle langue.

» Arrivée à Lourdes, même refrain, c'était rasant. Je voulais repartir, on ne voulut pas me reconduire à la gare. Des dames de l'hôpital où on m'avait placée me proposèrent de m'emmener à la Grotte et de me faire prendre un bain. Une jeune fille surtout.... Comme la jeune fille insistait, je mis un mouchoir mouillé sur mes yeux. Aussitôt je poussai un cri : « Oh ! que c'est froid. C'est un sale coup que j'ai fait là. Mes yeux vont se pourrir. On m'avait recommandé de ne me les laver qu'à l'eau chaude. » Je ressentais une vive douleur à la tête et aux yeux ; puis je vis trouble, je vis des raies rouges.

» Je ne vais pas croire que je vois clair. Mais non, je voyais bien. Il y avait devant moi des femmes décorées. Elles avaient de drôles de chapeaux ; je n'avais jamais vu cela, c'étaient des Espagnoles.

» J'ai chanté des chansons espagnoles pendant que mon mari pinçait de la guitare. Vous connaissez peut-être celle-ci : « A Barcelone un soir d'été... Il n'y a pas de mal à cela... »

Un fou rire secoue l'auditoire. M^{me} Courcel n'en est pas troublée.

Et voilà l'histoire, plutôt étonnante, de M^{me} Courcel, la miraculée de Lourdes.

Voici copie d'un autographe de cette personne :

« Je vois, je sais, je crois !

» Ernestine COURCEL,

» 28 Août 1906. »

(Vie illustrée.)

P. S. — La guérison de la chanteuse des rues, Ernestine Courcel, de Paris, qui a recouvré la vue à Lourdes, est absolument définitive et irréfutable.

Une enquête sérieuse a été faite, et il résulte des preuves obtenues que la guérison de M^{me} Courcel ne peut pas être mise en doute.

Parmi les pièces qui constituent le dossier de cette personne est une lettre écrite de la main même de M^{me} Courcel, qui permet de constater sa double guérison physique et morale. On ne peut alléguer ici la suggestion.

BIBLIOGRAPHIE

La Réforme de la Loi sur la Séparation des Églises et de l'Etat, par Émile FLOURENS, ancien directeur général des cultes — Brochure grand in-4°. (P. DUPONT, éditeur). Prix : 0,50.

Avec une rare vigueur de logique, l'ancien Directeur des Cultes, dont on connaît la haute autorité en ces matières, établit, d'après les aveux mêmes de M. Clémenceau, que la loi de 1905 est inapplicable et qu'il n'y a qu'un moyen de l'amender, c'est de la réformer.

A la veille des débats qui s'engageront à la Chambre sur cette question, tout le monde appréciera le vif intérêt et la saisissante actualité de la brochure de M. E. FLOURENS.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 122. — Raoul JAY. — Le repos du Dimanche et la nouvelle Loi française. — « Un grand pas est fait, — dit l'éminent économiste, — le principe du repos du dimanche est entré dans la loi. Nous comptons que les intéressés, ouvriers et employés, sauront, pour faire appliquer le principe, user à nouveau de l'énergie persévérante qui leur a permis d'en obtenir la proclamation »

Librairie J. Salaun, Quimper.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Les voyageurs pour le Littoral de la Méditerranée peuvent, dès maintenant, retenir leurs places d'avance dans le train de jour Côte d'Azur-Rapide qui sera mis en marche tous les jours, sauf le Dimanche, à partir du Samedi 3 Novembre prochain.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

La Compagnie vient de publier un Album artistique intitulé *Itinéraire illustré : Paris-Lyon-Marseille-la Côte d'Azur*.

Cet album contient, avec des notices sur les points les plus intéressants situés sur l'itinéraire, de fort jolies illustrations en simili-gravure et dessins à la plume ; cet album est, en outre, orné de panoramas cartographiques mettant sous les yeux du lecteur, non seulement les villes et localités situées sur la ligne du chemin de fer, mais encore les pays avoisinants dans un rayon fort étendu.

L'album est mis en vente, au prix de 0 fr. 50 l'exemplaire, dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Anolenne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

**HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE**

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la Montre de précision par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Breguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Fortie remise sur tous les Catalogues.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES
chez l'Homme et chez la Femme.

MALADIES DE MATRICE HERNIES

Le docteur Gérard, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubenge, l'auteur de la MÉTHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure la cure radicale de la HERNIE sans opération et la guérison en quelques jours, et sans médicaments internes, des *maladies de matrice, des maladies de l'estomac et des nerfs*, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

Brest	Jeudi 15 Novembre	Hôtel Continental.
Quimperlé	Vendredi 16 Novembre.	Hôtel du Lion d'Or.
Quimper	Samedi 17 Novembre...	Hôtel du Parc.
Châteaulin	Vendredi 23 Novembre.	Hôtel de la Grande-Maison.

Nota. — Le Docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. —
Dédicace des Eglises : Pour les clochers de France.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Avis de services anniversaires ; Quimper ; Ligue patriotique des Françaises ; Plogoff ; Brest ; Pernicieuses illusions ;

Jeunesse Catholique ; Prière pour la conversion de nos frères de Grande-Bretagne ; Bibliographie bretonne.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Besançon ; Agen ; Ce qu'on pense à l'étranger ; Religion et politique ; L'esprit d'initiative dans le clergé.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Novembre. — 23^e Dimanche après la Pentecôte. ANNIVERSAIRE DE LA DÉDICACE DES ÉGLISES DE FRANCE. Double de 1^{re} classe, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 12. — S. Martin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mardi, 13. — S. Stanislas de Kostka, Confesseur (au Supplément). Double. Blanc.

Mercredi, 14. — S. Josaphat, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Jeudi, 15. — S^{te} Gertrude, Vierge. Double. Blanc.

Vendredi, 16. — S. Melaine, Evêque (au Propre diocésain). Semi-double. Blanc.

Samedi, 17. — S. Grégoire le Thaumaturge, Evêque. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 18. — 24^e Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Pont-Croix	du 11 au 15 Novembre.
Rosporden	du 16 au 19 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Monseigneur l'Evêque n'ayant pu accepter l'invitation qui lui a été faite de présider les obsèques d'une des victimes du *Lutin*, à Kerlouan, a écrit à M. le Recteur de cette paroisse la lettre suivante :

« Evêché de Quimper, le 5 Novembre 1906.

» Bien cher Monsieur le Recteur,

» Je regrette vivement de ne pouvoir assister aux obsèques de votre cher paroissien, François Bellec, l'une des 16 victimes du *Lutin*. Hélas ! il n'est pas le seul de mes diocésains qui ait succombé dans cette épouvantable catastrophe : la ville de Brest en compte trois autres. C'est un grand deuil pour le Finistère, et l'Evêque y prend une large part.

» Hier, à la réunion des Vétérans des armées de terre et de mer, dans notre grande église cathédrale, en présence d'un catafalque tout environné de drapeaux, du haut de la chaire chrétienne j'ai dit notre grand deuil à tous et les sentiments de vive compassion que nous inspirent ces disparitions aussi cruelles qu'imprévues. Toute l'assistance, profondément recueillie, s'est associée à mes paroles et a chanté avec une admirable piété la touchante supplication que l'Eglise met sur nos lèvres comme un dernier adieu à ceux qui nous ont quittés : « Seigneur, délivrez-les des peines de l'autre vie et donnez-leur le repos éternel ! »

» En cette circonstance, ma pensée se reporte vers la famille et les parents de ces chers marins et surtout vers le père et la mère de votre excellent paroissien. Combien toutes ces âmes ont dû souffrir et par quelles angoissantes successions de frayeurs et d'espérances elles ont passé, à mesure que s'annonçait la funeste nouvelle !

» Votre paroissien était la seule ressource de son vieux père et de sa vieille mère ; que Dieu et la charité chrétienne les aident et les consolent !

» Je demande au Seigneur de donner à tous la foi qui soutient et l'espérance qui relève. Non ! ces jeunes gens ne sont pas morts, ils vivent dans leurs âmes immortelles ; ils vivent et un jour, au grand jour de la résurrection, nous les reverrons resplendissants de force et de beauté : *Resurget frater tuus !*

» Veuillez agréer, cher Monsieur le Recteur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

» † FRANÇOIS-VIRGILE,
» Evêque de Quimper et de Léon. »

II. Nomination. — Par décision épiscopale en date du 3 Novembre, M. Rolland, précédemment aumônier du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper, a été nommé recteur de Meilars, en remplacement de M. Le Borgne, démissionnaire pour cause de santé.

III. MM. les Ecclésiastiques sont priés de vouloir bien adresser, sans retard, au Secrétariat de l'Evêché les observations qu'ils auraient à faire concernant l'*Ordo* de 1907. On serait reconnaissant à MM. les Curés et Recteurs de corriger, s'il y a lieu, les indications précédemment données au sujet des écoles libres de leurs paroisses et des Religieuses employées aux œuvres paroissiales.

PARTIE NON OFFICIELLE

DÉDICACE DES ÉGLISES

Pour les clochers de France ⁽¹⁾

Clochers silencieux montrant du doigt le ciel.

.... Ce sont de vieux Français, les clochers, ce sont des témoins vénérables de notre passé. Ils savent que, dans la lente formation de notre âme nationale, la foi chrétienne fut pareille au ciment qui rend encore si solides les antiques murailles de nos églises.

Dans le groupe scolaire récemment bâti non loin d'eux, dans l'édifice rival et tout battant neuf, ils n'ignorent pas qu'on enseigne que le monde s'est fait tout seul, que l'homme, guidé par la seule raison, va devenir demain plus heureux et meilleur et que, délivré du souci de son âme immortelle et sans crainte d'être jugé dans une autre vie, il saura vaincre ses passions et sacrifier ses intérêts, plus et mieux qu'auparavant.

Les bons clochers ne sont pas dupes de ces chimères. C'est l'atavisme chrétien — ils n'en doutent jamais —, c'est la morale évangélique, héréditairement transmise de générations en générations, qui conservent encore parmi nous, même chez beaucoup d'incroyants, tant de consciences droites et probes jusqu'au scrupule, tant de cœurs charitables et tout de suite émus par la souffrance humaine.

Parfois, sans doute, quand la foule circule devant eux, un murmure sinistre monte vers les clochers. Qu'ont osé dire ces passants ? Que l'honneur est un mot vide de sens, la pudeur une ignorance, le respect une bassesse ; qu'on a le droit de prendre l'or du riche, de s'accoupler comme les bêtes ?

Mais à leur pied, dans le cimetière, les clochers sont entourés

(1) Cet article dont nous donnons les principaux passages, regrettant de ne pouvoir — faute d'espace — le reproduire tout entier, a été publié par le *Gaulois*.
N. R.

par les tombes des aïeux. Là, reposent beaucoup de braves gens pour qui le bien d'autrui était sacré, de chastes et fidèles épouses, des familles entières où le père et la mère furent respectés, où tous étaient unis et s'aimaient.

Dans l'atmosphère du pays flotte toujours l'âme éparse de ces chrétiens qui ont vécu tout simplement selon le catéchisme ; la masse du peuple respire encore cet air salubre, et les clochers comparent les odieuses paroles qu'ils viennent d'entendre aux mauvaises graines que le caprice du vent sème dans les sculptures et dans les lézardes de leur architecture romane ou gothique. Elles poussent là, les parietaires donnent leur fleur éphémère et chétive et meurent sans avoir seulement fait tomber une seule de ces pierres jointes depuis huit ou neuf cents ans.

Ainsi périront les germes d'athéisme et de sauvagerie qui sont dans l'air, pensent les vieux clochers. Ils ont de l'expérience, ils ont naguère subi les pires orages.....

Ils ne s'émouvent donc pas, les bons clochers, les vieux sages, quand tant de voix furieuses annoncent devant eux le prochain triomphe de l'union libre et de la reprise individuelle, c'est-à-dire du pillage et de la bestialité, et hurlent l'immonde refrain : « Le Christ à la voirie ! »

..... Non, vous ne périrez pas, vous ne serez pas renversés ou livrés aux profanateurs. Dieu interviendra ! Dieu entendra tant de prières qui montent vers lui, tiendra compte de tant de misères et de douleurs acceptées en esprit de pénitence ! Il est impossible qu'il ne vienne pas au secours de cette nation qu'il a chérie entre toutes, de la fille aînée de son Eglise.

Un événement extraordinaire — un miracle, s'il le faut — se produira ; mais les cloches appelleront encore le peuple vers le Sacrifice immortel et sublime, seul moment pendant lequel les riches et les pauvres, les grands et les petits jouissent d'une parfaite égalité, étant tous si humbles en présence de Dieu. Elles sonneront encore — oh ! n'est-ce pas ? — pour le nouveau-né qu'on présente au baptême, pour les blanches processions d'enfants qui vont connaître la divine douceur de la communion, pour les fiancés chez qui la bénédiction du prêtre purifiera l'œuvre de chair, pour les cercueils autour desquels les gémissements de la liturgie demanderont la récompense de l'âme envolée, le repos éternel, la paix dans la lumière.

Si les chrétiens de France ne défendaient pas leurs églises et leurs clochers avec une énergie irréductible, ce serait, pour notre malheureux pays, un premier pas vers le retour à la barbarie. Mais, je le répète, il est impossible que des Français abandonnent ces monuments et ces symboles d'une foi qui fut leur force dans tous leurs actes et leur consolation dans toutes les épreuves.

Nous défendrons nos clochers. Je ne suis qu'un pauvre homme, capable encore, hélas ! de bien des défaillances, mais nul, plus ardemment que moi, ne fait cette prière quotidienne : « Mon Dieu, protégez et sauvez l'Eglise de France ! »

Je l'adresse d'abord, cette prière, à Celui qui revit chaque jour, dans l'Eucharistie, sur les autels menacés ; mais je l'adresse aussi à la Vierge Marie dont la bonté maternelle est le refuge des pécheurs comme moi.

Elle intercédera, j'en suis sûr, en faveur de ces clochers qui rappellent trois fois par jour le Salut de l'Ange à la future Mère de Dieu.....

Ah ! Sainte Vierge, le vieux poète a pour vous la dévotion naïve d'un petit enfant, et il vous prie de tout son cœur. Sauvez les clochers français !

François Coppée,
de l'Académie française.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France. La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.
- III. — L'union des catholiques.

Avis de services anniversaires. — 1. Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Odey, mort recteur de Motreff, sera célébré dans cette paroisse mercredi prochain, 14 Novembre, à 10 heures.

II. Deux grands services anniversaires pour M. Pouliquen, ancien vicaire de Pleyber-Christ, seront chantés : le premier à La Roche-Maurice, le mardi 20 Novembre à 10 heures ; le second, également à 10 heures, le jeudi 22 Novembre, à Pleyber-Christ.

QUIMPER. — Fête religieuse et patriotique. — Dimanche dernier, 4 Novembre, les Vétérans des armées de terre et de mer célébraient leur fête annuelle. A 11 h. 1/2, sociétaires et invités se sont rendus à la cathédrale, précédés des drapeaux des sections représentées, au nombre de dix ; M. l'abbé Pichavant, ancien zouave pontifical, décoré de la médaille militaire, a dit la messe, pendant laquelle des chants et des morceaux de musique ont été brillamment exécutés par un chœur de séminaristes et des artistes de la ville, dont le talent est bien connu et justement apprécié.

A l'issue de la messe, Mgr l'Evêque qui, chaque année, tient à honneur de présider cette cérémonie religieuse, est monté en chaire et a prononcé une allocution émue qui a touché les auditeurs, parce qu'elle exprimait bien les sentiments qui étaient au cœur de tous ceux qui prenaient part à cette « fête de l'union, du patriotisme et du souvenir »... L'union, dit en substance le prélat, l'union qui « fait la force », avantageuse pour les individus, est surtout nécessaire au point de vue patriotique. Or, c'est

l'image de la patrie qui plane au-dessus de votre assemblée ; c'est sa pensée qui fait battre vos cœurs au souvenir des épreuves, des luttes affrontées pour elle... Amour sacré de la patrie, se peut-il qu'on te méconnaisse, qu'on te bafoue !... Ah ! certes, nous, membres du clergé, on ne nous ménage point ; mais, je le dis comme je le pense, nous sommes moins sensibles aux calomnies et aux basses injures qu'on déverse sur nous qu'aux outrages jetés à la Patrie et aux défenseurs du drapeau national... Prions Dieu de faire reflourir dans notre France l'amour de la Patrie, ou c'en est fait de la France elle-même !...

« En nous réunissant aux pieds des autels, nous avons une autre pensée, que rappelle le monument funèbre dressé devant nous, entouré de drapeaux : nous venons prier pour ceux qui ont disparu, et que notre foi chrétienne nous montre dans une autre vie, au Ciel — nous pouvons l'espérer — ou au Purgatoire, attendant le secours de nos prières. Nous allons implorer la miséricorde divine pour eux : pour les morts de la grande guerre, pour ceux qui sont tombés depuis sur le sol français ou dans les pays lointains, et, en particulier, pour les victimes de cette catastrophe récente dont on retirait, il y a quelques jours, les cadavres de l'épave du *Lutin*. Plusieurs d'entre eux étaient Bretons, quatre originaires de ce diocèse. A tous, spécialement à ceux dont la dépouille mortelle va être inhumée à Brest et à Kerlouan, j'envoie avec ma bénédiction d'évêque, le souvenir ému et la prière des Vétérans de Quimper... Seigneur, pour la défense de la patrie ils ont donné leur vie ; en retour, donnez à leurs âmes le repos éternel ! »

La cérémonie s'est terminée par le chant du *Libera* et l'absoute donnée par Monseigneur.

Ligue patriotique des Françaises. — Mgr l'Evêque nous fait l'honneur de nous écrire :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Je vous prie de vouloir bien publier dans le plus prochain numéro de notre *Semaine religieuse* la lettre que je reçois des présidentes et des secrétaires de la Ligue patriotique des Françaises, établie dans la région de Quimper, Concarneau, Douarnenez, Quimperlé et Châteaulin.

« Je ne puis qu'approuver l'établissement d'un *Comité régional*. Ainsi les efforts de la Ligue se concentreront dans un cercle plus restreint, seront plus à la main de l'Evêque et ne manqueront sûrement pas de produire des résultats plus unifiés et partant plus solides.

« D'autre part, les liens qui continueront à rattacher la Ligue au Comité central de Paris seront pour elle une force, une lumière et une direction. J'approuve donc l'addition faite aux statuts primitifs et, en même temps, je bénis de grand cœur tous les membres de la Ligue.

« Veuillez agréer...

« † FRANÇOIS-VIRGILE, év. »

Voici la lettre qui a été adressée à Sa Grandeur :

MONSIEUR,

Un événement important pour la Ligue patriotique des Françaises vient de se produire ; nous trouvons qu'il est de notre devoir d'en avertir Votre Grandeur, toujours si paternellement encourageante pour notre Œuvre.

Afin de répondre à un désir de la baronne Reille, qui nous dirige avec tant d'intelligence et d'esprit de foi, nous venons de fonder à Quimper un Comité régional composé des présidentes et des secrétaires des Comités de Quimper, Concarneau, Douarnenez, Quimperlé et Châteaulin.

Ce sera un moyen de fortifier l'union existant déjà entre les cinq Comités de Cornouailles.

Par ce Comité, Monseigneur, nous transmettrons aux 14.000 ligueuses de la Cornouailles toutes les directions reçues au Congrès de Lourdes et, en première ligne, la recommandation qui nous a été faite à plusieurs reprises d'être les *auxiliaires* humbles, soumises, dévouées, des évêques et du clergé des paroisses.

Le Congrès de Lourdes ! celles qui ont eu le bonheur d'y assister ont senti avec joie quel lien les unissait à ces sœurs venues de tous les points de la France, lien formé par l'union de toutes avec le Secrétariat Central.

Croyez, Monseigneur, à nos sentiments de profond respect et d'entier dévouement.

C. DE COUBENONCLE ; G. DE PENFENTENYO ; C. LE MARIÉ ;
V. BILLETTE DE VILLEROCHÉ ; A. DE PENANROS ; Hélène
JACQ ; M. DE LA JARRIGE ; M. MARCILLE ; J. BENOIT ;
M. LAZENNEC.

Quimper, le 30 Octobre 1906.

PLOGOFF. — La Mission. — Cette Mission, la seconde donnée à la paroisse de Plogoff par les soins de son recteur actuel, s'est terminée le 28 Octobre, après une période de trois semaines d'exercices.

Les enfants des communions, les infirmes et les vieillards ont formé le contingent de la première semaine, à la fin de laquelle il y a eu plus de 200 communions. Le jeudi après-midi, ce fut la réunion des tout petits, et ils sont nombreux dans nos pays de marins : une courte explication des tableaux, une confession puis la bénédiction du T. Saint-Sacrement, suivie d'une distribution de médailles... Je vous assure qu'en ce jour il y avait bien des heureux à Plogoff. M. Ollivier, vicaire à Clédén-Cap-Sizun, aidé de MM. Abjean, vicaire de Primelin, et Abjean, vicaire de Goulien, ont donné les différents exercices de cette première série.

Le dimanche, 14 Octobre, s'ouvrait la première semaine pour les grandes personnes. Elle était présidée par M. Quiniou, curé de Carhaix, qui donnait les conférences sur la Pénitence. M. Salou, recteur de Scrignac, expliquait les commandements, et M. Jézégou, vicaire à Châteaulin, les tableaux. Les grandes vérités ont été prêchées par MM. Béchu, curé d'Arzano, Guéguen, recteur de Plouhinec, Goret, recteur de Goulien, Kerbaol, vicaire à Douar-

nenez. M. Géro, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun, dirigeait le chant. Bien près de 900 personnes ont suivi la Mission, cette semaine ; 1.200 communions ont été distribuées le samedi, jour de clôture, et le lendemain dimanche.

Les exercices de la dernière semaine étaient présidés par M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, qui expliquait les commandements. Les conférences sur la Pénitence ont été données par M. Le Gall, recteur de Langolen, et les tableaux expliqués par M. Didou, vicaire à Plougar. Les grandes vérités ont été prêchées par MM. Sion, recteur de Poullan, Carval, recteur de Plogonnec, Bourvon, recteur de Brasparts, Stéphan, recteur de Cléden-Cap-Sizun, Cloarec, recteur de Brennilis. M. Tournellec, vicaire à Plonévez-Porzay, dirigeait le chant. On évalue à 1.200 le nombre des personnes qui ont pris part à la Mission, cette semaine ; plus de 1.400 communions ont été distribuées, le samedi 27 et le dimanche 28.

De 6 à 700 personnes des paroisses voisines ont suivi, en tout ou en partie, les instructions ; c'est ce qui explique le nombre des assistances, surtout pour la dernière semaine.

Le dimanche 28 Octobre, une grande procession à la chapelle de N.-D. de Bon-Voyage a clôturé les pieux exercices. On y a chanté les vêpres ; puis M. Le Bec, recteur de Beuzec-Cap-Sizun, a déposé aux pieds de la Sainte-Vierge les résolutions prises pendant les jours bénis de la Mission.

Les missionnaires qui ont pris part à ces saints travaux étaient tous très heureux, et quelques-uns, arrivés peut-être avec une certaine appréhension, ne pouvaient s'empêcher d'admirer l'empressement et la bonne volonté avec lesquels marins et cultivateurs ont répondu à l'appel de leur vénéré pasteur. Puisse le bien fait par eux durer longtemps ! Espérons que les paroissiens de Plogoff auront compris leur devoir et qu'ils sauront l'accomplir quand l'heure sonnera.

BREST. — Cinquantenaire d'une communauté. — Tout le monde connaît, chez nous, les Religieuses de l'Adoration Perpétuelle (ou de la Providence, comme on les appelle souvent) et s'intéresse à leur œuvre si belle et si touchante. La Maison principale est à Quimper et possède, à Brest, une succursale qui célébrait, le 28 Octobre dernier, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

La fête, qui, en raison des circonstances, a eu un caractère tout intime, laissera aux Religieuses, aux enfants et aux anciennes élèves, venues nombreuses, un précieux souvenir. Elles se rappelleront surtout le beau discours prononcé par M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis. Nous le reproduisons ici presque intégralement, d'après l'*Echo paroissial*, comme une page des Annales religieuses de notre diocèse.

MES SŒURS,

Vous avez voulu que le cinquantenaire de votre fondation de Coat-

ar-Guéven fût célébré solennellement ; vous avez eu raison. Il y a des dates que nous ne devons pas oublier, car elles ont été marquées par des grâces toutes spéciales. Nous aimons à nous rappeler le jour mille fois béni où, à peine entrés dans la vie, nous avons reçu au baptême les premiers embrassements de l'Eglise avec les promesses de la vie éternelle. Quand arrive chaque année l'anniversaire de cette première grâce, source de toutes les bénédictions qui sont descendues du ciel sur nous, nous avons la sainte habitude de nous recueillir devant Dieu, de le remercier avec effusion et de mettre notre âme en fête.

C'est avec le même sentiment de reconnaissance et de joie toute surnaturelle que vous célébrez, chaque année, l'anniversaire de ce que j'appellerai volontiers le baptême de Coat-ar-Guéven. C'est aujourd'hui son cinquantenaire. Je suis sûr que pour vous rendre plus heureuses en ce jour de fête, il me suffira de causer bien simplement avec vous, pendant quelques instants, de votre œuvre et du saint prêtre qui l'a établie sous l'inspiration de Dieu, je veux parler de M. le chanoine Langrez.

C'était une âme bien remplie de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ que celle de ce prêtre breton, contemporain et presque compatriote de cet admirable abbé Le Pailleur, le fondateur des Petites-Sœurs des Pauvres.

Tous les deux avaient longtemps médité sur les immenses tendresses du Cœur de Jésus pour tout ce qui est faible ici-bas, particulièrement pour les enfants et les vieillards, et ils s'étaient appliqués à s'en bien pénétrer. Un jour, aidé de deux servantes, l'abbé Le Pailleur se mit à rechercher les vieillards en haillons pour leur donner du pain, les soigner et les relever moralement. L'abbé Langrez, lui, sentit son âme s'ouvrir à l'amour des enfants pauvres et, nouveau saint Vincent de Paul, il s'ingénia à les recueillir. Leur innocence l'attirait. La parole de Notre Seigneur : « Laissez venir à moi les petits enfants » était de celles qu'il ne pouvait relire sans se sentir ému jusqu'aux larmes. « Laissez venir à moi les petits enfants. Oh ! que cette parole est belle, disait-il, qu'elle me transporte et m'inspire les plus généreuses résolutions. Eh bien ! j'irai et si sur mon chemin je rencontre de ces chers petits êtres que Jésus aimait si fort, je les prendrai par la main et je les conduirai à Jésus. »

On lui objectait que la prudence est chose bien utile, et qu'il avait à penser avant tout aux moyens d'assurer à ses nouveaux hôtes la nourriture et l'entretien. « Dieu y pourvoira, » c'était sa seule réponse....

Les deux premiers enfants adoptés par l'abbé Langrez furent deux petites filles qu'il confia à une pieuse ouvrière. Il les entoura de soins, car leur santé était délicate. Comme il avait aussi le souci de leur âme, il se plaisait à leur faire réciter lui-même les prières et le catéchisme. Mais Dieu voulut que l'œuvre entreprise s'établît dans la douleur et que sur son berceau il y eût des larmes répandues. Il rappela à lui les deux enfants. L'abbé Langrez pleura devant leur cercueil, comme s'il eut perdu les plus aimés de ses proches et il conduisit lui-même au cimetière leurs dépouilles mortelles. « Voilà, disait-il en revenant, le sacrifice nécessaire à toute œuvre durable, le voilà accompli. Dieu me doit maintenant de beaucoup m'aider. »

Pour l'aider efficacement, Dieu va-t-il susciter une femme intelligente, riche, bien posée dans le monde et capable par ses relations d'attirer à l'œuvre des sympathies et des ressources pécuniaires ? Non, mes Sœurs. Pour que tout fût humble dans les commencements de votre Congrégation, Dieu donna comme collaboratrice au vénéré fon-

dateur une simple domestique, au service de Mlle de Mollien. Elle s'appelait Marguerite Lemaitre. Marguerite avait essayé de la vie religieuse pour devenir sœur converse ; mais son état de santé ne lui avait pas permis de rester au couvent. Dieu la mit sur le chemin de l'abbé Langrez qui sut, dès le premier moment, apprécier ses qualités. Aussi la choisit-il pour être la première supérieure de son orphelinat. Quimper la voyait passer et repasser dans sa vieille robe de molleton, avec son tablier et son châle de serge noire, le tout recouvert, pendant la mauvaise saison, d'une pelisse râpée. Elle quêtait, elle réunissait de vieux vêtements et l'on était quelquefois tenté de sourire, en la voyant chargée du produit de sa pêche miraculeuse, car aux vieilles détroques s'ajoutaient souvent des instruments de cuisine ou de ménage.

Mais l'amour de Jésus-Christ, dans la personne des enfants pauvres, la rendait indifférente aux jugements du monde et elle n'avait d'autre préoccupation, dans ses courses multipliées, que de procurer à ses chères orphelines de quoi les nourrir et les vêtir.

Cependant les besoins grandissaient chaque jour, car le nombre des enfants augmentait considérablement. Il y en eut bientôt quarante. Mais des âmes généreuses s'étaient intéressées à l'œuvre naissante. L'histoire de votre Congrégation relève parmi les insignes bienfaitrices de la première heure les noms de Mlle du Boisguéhéneuc, de Mlle Dufeigna et plus particulièrement celui de Mlle de Mollien, qui fut nommée, après sa servante, supérieure de l'Orphelinat.

A cette époque on rétablit, dans un grand nombre de diocèses de France, l'Adoration perpétuelle. Mgr de Poulpiquet ne fut pas le dernier à rendre à son diocèse de Quimper les bienfaits de cette institution. Avec un pieux empressement, l'abbé Langrez et Mlle de Mollien, devenue la mère Olympe, sollicitèrent de leur évêque l'autorisation d'établir les exercices de l'Adoration perpétuelle dans la chapelle de la Providence, où l'Orphelinat s'était définitivement fixé.

Ils sentaient si bien l'un et l'autre que leur amour des enfants gagnerait encore en générosité au contact permanent de Celui qui les a tant aimés et qui garde toujours pour eux des tendresses spéciales ! Tous ceux qui s'attachent aux enfants et ont à cœur de conserver en eux le double trésor de la foi et de la pureté, doivent être soutenus et encouragés dans leur pénible tâche. Or, le meilleur soutien qu'ils puissent trouver, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ ; leurs meilleurs encouragements, ils les puisent dans le tête à tête de l'adoration eucharistique... L'Adoration eucharistique est la meilleure source de l'influence que nous exerçons sur les enfants et du bien que nous leur faisons.

Brest était tout désigné pour l'établissement d'un de vos orphelinats. C'est à Recouvrance que vos Sœurs s'installèrent, en 1851. Mais cinq ans plus tard, le local devenant trop exigü, elles durent se préoccuper d'en avoir un autre. La Providence les conduisit à Coat-ar-Guéven. La maison d'habitation et la chapelle furent aussitôt construites. Mgr Sauveur, vicaire général et protonotaire apostolique, les bénit au nom de Mgr Sergent, évêque de Quimper.

L'Œuvre s'est depuis admirablement développée. On compte jusqu'à ce jour 1,554 orphelines qui ont été élevées à l'Adoration de Brest. De précieux encouragements vous sont venus d'En Haut. Vous souvient-il, mes Sœurs, de cette impressionnante rencontre que vos enfants firent en 1896, sur l'une des rampes qui conduisent au port de commerce ? Le président de la République, M. Félix Faure, descendait la

pente au grand trot de ses chevaux. Dès qu'il aperçut vos orphelines, il fit arrêter sa voiture, il vous questionna aimablement, se montra paternel à l'égard de votre joyeuse bande et remit pour votre maison un souvenir. On vous causait, à cette époque-là, des ennuis et des embarras pour des questions d'argent. Quand le Président de la République vous eut quittées, l'homme charitable et bon, l'amiral Barrera, qui l'accompagnait, défendit votre cause et reçut cette assurance : « Vous ferez dire à ces saintes filles d'être tranquilles. Tant que je serai au pouvoir, on ne leur fera aucun mal et on ne les chassera pas. Ce serait un crime de toucher à des femmes qui consacrent à des enfants pauvres leur temps, leur dévouement, leur âme tout entière. »

La fidélité de vos enfants aux saintes habitudes qu'elles ont contractées dans cette maison est aussi pour vous un doux encouragement à continuer votre œuvre.

Je sais que les temps sont durs. Peut-être êtes-vous parfois tentées de vous plaindre et de vous laisser aller à de vives appréhensions. « Que votre cœur ne se trouble pas, vous dirai-je avec Notre Seigneur Jésus-Christ.... à chaque jour suffit son mal. » Faites votre devoir et abandonnez-vous à la divine Providence. Nos persécuteurs n'oseront peut-être pas franchir le seuil de votre orphelinat, porter la main sur vous et vous jeter sur la rue avec vos orphelines. Quoi qu'il arrive, restez humbles et confiantes. C'est à cette condition que vous pourrez compter sur l'appui de Dieu et redire, au fort de la tempête : « Dieu pourvoira ».

— **Funérailles des victimes du « Lutin ».** — Mardi 6 Novembre, ont été célébrées, à Saint-Louis de Brest, les obsèques de trois victimes du *Lutin* : le maître mécanicien Nicolas, le second-maître torpilleur Ollivier et le quartier-maître torpilleur Antoine.

A 9 heures, M. le chanoine Roull fait la levée des corps à la gare de l'Ouest, entouré du clergé des quatre paroisses de Brest, de Lambézellec et de Saint-Pierre. Les cercueils, recouverts d'un drapeau tricolore, sont placés sur des fourgons d'artillerie ; et autour de chacun d'eux viennent se ranger les familles de la victime dont il contient les restes.

Derrière les chars marchent les représentants du gouvernement, des ministères de la marine et de la guerre et de nombreuses députations militaires et civiles.

Sur tout le parcours, une immense foule se presse sympathique et émue, saluant avec respect ces nobles victimes du devoir.

A 9 h. 1/2, le convoi funèbre arrive à l'église Saint-Louis : le chœur est tout tendu de noir, et la nef ornée de tentures aux couleurs nationales. Trois catafalques reçoivent les cercueils : ils sont surmontés de drapeaux tricolores voilés de crêpes, et aux alentours sont disposés des plantes vertes et de nombreux candélabres dont la douce lumière symbolise l'auréole dont l'Eglise entoure les martyrs du devoir et du patriotisme.

Au haut de la nef prennent place M. l'amiral Péphau, préfet maritime, M. le sous-préfet, M. le maire de Brest et les représentants des autorités maritimes et militaires ; les familles des défunts

se rangent derrière les catafalques ainsi que les délégations diverses, et bien vite l'église se trouve insuffisante à contenir la foule immense accourue pour témoigner sa sympathie à ces humbles serviteurs de la patrie.

Pendant la messe, qui a été dite par M. l'abbé Bridonneaux, aumônier de l'école des mousses, la maîtrise chante le *Dies iræ* et le motet *Pie Jesu* ; la musique des équipages de la Flotte fait entendre quelques marches funèbres.

Après la messe, M. le Curé de Saint-Louis monte en chaire et prononce une émouvante allocution. Après avoir remercié tous ceux qui sont venus entourer une dernière fois les nobles marins dont on célèbre les funérailles, il exalte l'héroïsme de ces humbles enfants de la France et démontre que la religion, loin d'affaiblir le patriotisme, en est, au contraire, le plus ferme soutien... Il console les parents qui pleurent leurs chers disparus en leur montrant le ciel où se retrouvent les âmes un moment séparées... *Pie Jesu Domine, dona eis requiem !*

Ensuite l'absoute est donnée par M. le Curé de Recouvrance, et le convoi funèbre se dirige vers le cimetière de Brest.

R. I. P.

Pernicieuses illusions. — Certains démocrates chrétiens, en vue d'un intérêt que l'on devine, prétendent que l'Encyclique de S. S. Pie X *Pieni l'animo*, du 28 Juillet dernier, ne concerne que les seuls Italiens ; que les catholiques français n'ont pas à s'en préoccuper, si ce n'est, peut-être, pour constater une phase de l'évolution sociale et religieuse d'un groupe ami, dans une nation voisine. A penser et à parler ainsi, on s'illusionne et l'on abuse son prochain.

Ce document, bien qu'il vise directement l'Italie, a pour la France une évidente actualité. C'est la conviction de l'éminent écrivain qui, dans la revue *l'Ami du Clergé*, traite, avec une rare compétence, les questions de discipline ecclésiastique. « Les dispositions disciplinaires que contient cette Encyclique, dit-il, ne concernent pas les autres nations. Il n'en est pas de même des dispositions basées sur la doctrine même de l'Eglise, sur les lois de la morale chrétienne, sur les principes généraux de la discipline ecclésiastique : ces dispositions s'imposent au clergé de toutes les nations, non point parce qu'elles sont contenues dans l'Encyclique adressée aux Evêques d'Italie, mais parce qu'elles sont l'expression de l'enseignement dogmatique et moral de l'Eglise et qu'elles font partie du droit ecclésiastique universel. Ceux des démocrates chrétiens que gêneraient certains passages de l'Encyclique n'auraient pas le droit de les éluder, sous prétexte que l'Encyclique a été donnée pour l'Italie et non pour la France, à moins qu'ils ne puissent établir qu'il s'agit d'un point de pure discipline locale. Les autres s'imposent en tout pays, comme direction obligatoire par elle-même ». (*L'Ami du Clergé*, 30 Août.)

De par cette simple mais lumineuse distinction, les dernières lignes de l'Encyclique, dans lesquelles le Pape suspend des fonctions sacrées les prêtres qui adhéreraient à la « Ligue démocratique nationale », renferment un point de discipline particulier à l'Italie. Mais les principes d'après lesquels on interdit aux prêtres italiens d'entrer dans une société qui ne dépend pas des évêques, valent aussi pour la France.

D'ailleurs, « le but de Pie X, dit M. Loiselet (*Etudes*, 20 Septembre) est, avant tout, de maintenir la discipline dans un jeune clergé trop ardent et qui voudrait devancer ses chefs. Aussi rappelle-t-il les sages directions de Léon XIII, pour les affirmer de nouveau, les préciser et les confirmer de sa propre autorité.

Elles ne sont point une manifestation spontanée du Pape, mais une réponse aux lettres « de beaucoup d'évêques..., pleines de tristesse et de larmes, qui déplorent l'esprit d'insubordination et d'indépendance qui se manifeste çà et là au sein du clergé. »

Précisément, les jeunes gens et les enfants qui lisent la feuille silloniste *l'Eveil démocratique* ont été, naguère, les témoins, peut-être hélas ! les admirateurs d'une manifestation de cet esprit d'insubordination et d'indépendance. Ils ont lu, dans un des numéros d'Octobre dernier, un article écrit par un prêtre qui, oublieux des statuts de son diocèse, se faisait correspondant d'un journal et, au mépris des lois de la bienséance, se permettait de morigéner son évêque et prétendait lui apprendre la bonne manière d'administrer un diocèse !

Y. X.

JEUNESSE CATHOLIQUE. — 1. Congrès de Brest, 16 Décembre.

— Questionnaires :

a) *Mutuelles-bétail.* — 1^o Les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail sont-elles utiles ? — Quels sont les services moraux et matériels qu'elles peuvent rendre aux cultivateurs de notre région ?

2^o Sous le régime de quelles lois doivent-elles être constituées ?

3^o Préconisez-vous l'assurance à prime fixe ou l'assurance à prime variable ? — Comment fonctionne chacune de ces sociétés ? — Quels sont les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre ?

4^o Préférez-vous les sociétés locales ou les sociétés cantonales, régionales ?

5^o Serait-il possible de constituer une union de réassurance entre les mutuelles-bétail ? — Quels avantages les sociétés particulières peuvent-elles retirer des unions de réassurance ?

b) *Action et organisation de la Jeunesse Catholique.* — 1^o Date de la fondation de votre groupe ? — Avez-vous un règlement ? — Nombre de vos adhérents ?

2^o Quelles méthodes prenez-vous pour la formation de vos membres à la piété, à l'étude et à l'action ?

3^o Votre groupe exerce-t-il son influence à l'extérieur ? — S'oc-

cupe-t-il de la presse, de conférences, des écoles, des œuvres sociales ?

4^e Est-il possible de créer un groupe de Jeunesse catholique dans chaque paroisse du diocèse ? — Quels moyens prendre pour atteindre ce but ?

NOTA. — On trouve aux bureaux de la Jeunesse Catholique, rue Duquesne, 1 bis, à Brest, des tracts français (2 fr. le cent) et des tracts bretons (2 fr. 25 le cent, franco) qui font connaître l'organisation, le but, les méthodes et le développement de la Jeunesse Catholique française.

— II. Congrès national de Bordeaux. — Le Comité général de l'A. C. J. F. a décidé que la réunion du Congrès national de Bordeaux, d'abord fixée au 30 Novembre prochain, serait ajournée au mois de Février 1907. A cette date, la situation sera dégagée de toute incertitude, et le nouveau statut de l'Eglise de France arrêté et promulgué. La Jeunesse Catholique n'a pas voulu paraître devancer les directions de l'Episcopat, alors que sa seule ambition est de les suivre avec discipline, et d'en faire la règle de son action — toujours fidèle à sa tradition de soumission respectueuse vis-à-vis de la hiérarchie.

Prière pour la conversion de nos frères de Grande-Bretagne. — Nous avons reçu du R. P. Trébaol, supérieur de la mission bretonne établie à Llanrwst (Pays de Galles), un touchant appel qui sera certainement entendu de nos lecteurs. Pour le succès de son œuvre d'évangélisation, le bon religieux compte surtout sur les prières de ses compatriotes, et il leur demande de réciter quelquefois la prière suivante ; composée par Mgr Mostyn, évêque de Ménévia, elle doit être dite, dans les églises de ce diocèse, à toutes les bénédictions du T. Saint-Sacrement...

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, à qui nous avons transmis la demande du R. P. Trébaol, a bien voulu l'approuver.

O Dieu tout-puissant qui, dans votre infinie bonté, avez envoyé votre Fils unique sur cette terre pour ouvrir encore une fois les portes du Ciel, et pour nous apprendre à vous connaître, à vous aimer et à vous servir, ayez pitié de vos enfants du pays de Galles. Accordez-leur le don précieux de la Foi, et rassemblez-les dans la seule vraie Eglise qu'a fondée votre divin Fils ; — afin que, reconnaissant son autorité et obéissant à sa voix, ils puissent vous servir, vous aimer et vous adorer comme vous le désirez en ce monde, et obtenir pour eux-mêmes l'éternelle félicité dans le siècle des siècles : par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Vierge Marie, secours des chrétiens,
Saint David,
Sainte Winefride,

Priez
pour le pays
de Galles.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — Sarmoniou an Aotrou Quéré, *dastumet ha renket gant an A. Jézégou*, cure e Castellin. — 1 vol. in-12 de 380 pages (1).

M. Quéré, mort en 1898, curé-archiprêtre de Châteaulin, a laissé dans notre diocèse la réputation très justifiée d'un prédicateur breton hors ligne. Rarement orateur fut au même point que lui maître de son auditoire. De tels effets ne peuvent pas s'expliquer seulement par la richesse du style, la pureté de la langue et le charme de la diction que M. Quéré possédait à un si haut degré : dans tous ses sermons le fond égale la forme, la doctrine est solide et sûre, les pensées fortes ont été longuement cherchées et mûries, disposées avec soin. Chacune de ses instructions avait été, déclarait-il lui-même, maintes fois remise sur le métier et transcrite en entier au moins trois fois.

Il eût été vraiment regrettable que des œuvres de cette valeur, fruit d'un tel travail, fussent demeurées inédites, et nous ne saurions trop remercier M. Jézégou d'avoir entrepris la publication des « sermons » de son ancien curé dont il a déjà publié les poésies.

L'ouvrage, dont le premier volume vient de paraître, sera lu avec profit par les prêtres qui veulent se former à la prédication, et sera un régal pour tous les amateurs de vrai breton. Aussi, nous croyons savoir que la plupart des exemplaires sont déjà souscrits.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Certains journaux continuent à donner des nouvelles alarmantes sur la santé de Pie X. Or, durant toute la semaine qui vient de s'écouler, le Pape n'a vu qu'une seule fois le docteur Lapponni, à l'occasion de sa visite hebdomadaire du lundi.

Tous ces jours-ci, Pie X a dit, comme à l'ordinaire, la messe dans sa chapelle privée ; à plusieurs reprises, des personnages du dehors ont obtenu la faveur d'y assister.

Samedi matin, Sa Sainteté a donné audience à Mgr Williez, évêque d'Arras. Quelques jours auparavant, Elle avait reçu le cardinal Mathieu et Mgr Labenche, le nouvel évêque de Belley.

La Commission biblique a repris ses travaux. Lundi ont commencé les examens qui doivent durer trois jours. Huit candidats se présentent pour obtenir les grades en Ecriture Sainte.

FRANCE. — **Devant la Séparation.** — Répondant à une question de M. Briant, le Conseil d'Etat s'est prononcé dans le sens du ministre des Cultes et a déclaré que « des réunions publiques du culte peuvent être tenues dans les conditions prévues par la loi du 30 Juin 1881, du moment que les réunions sont organisées sur des initiatives individuelles en dehors de toute association même de fait ».

(1) En vente chez M. Corcuff, libraire à Châteaulin.

Les catholiques sont donc libres de ne pas constituer des associations cultuelles. En cela, a déclaré encore M. Briant dans une interview au journal officieux *le Matin*, « ils sont dans leur droit et leur conduite ne constitue en aucune manière une révolte contre la loi... Le culte, a-t-il de nouveau ajouté, continuera sur les bases du droit commun, » conformément à la loi de 1881 précitée, qui confère à tous le droit de réunion.

Pour l'usage à faire du droit d'exercer le culte sous cette forme, les catholiques s'en rapporteront à leurs évêques.

Remarquons que le ministre personnellement et le Conseil d'Etat se sont prononcés ; mais il reste à connaître l'avis des Chambres. Nous l'aurons sous peu de jours, à la fin des multiples interpellations sur la question religieuse, dont la discussion a commencé lundi après la déclaration ministérielle.

Dans son programme, le cabinet Clémenceau parle « d'assurer à tous, par le régime nouveau de la séparation, le plein exercice de la liberté de conscience » ; mais il affirme l'intention de « barrer solidement la route à l'esprit de domination émanant d'une autorité étrangère... », puis la volonté « d'appliquer sans faiblesse la loi dans toutes ses dispositions, quitte, si les sanctions édictées étaient insuffisantes, à en proposer de nouvelles ».

« Les catholiques, écrit M. de Mun, dans un magistral article publié par le *Gaulois*, combattent pour l'indépendance des âmes. Peut-être leur résistance attendue est-elle, au fond des cœurs, le secret espoir de ceux mêmes qui n'osent l'encourager. »

Mais la situation est on ne peut plus grave pour l'Eglise de France. Devant les menaces d'un avenir prochain, pénétrons-nous de plus en plus de notre devoir et demeurons unis et fermes, en prévision même d'une persécution violente. Pour avoir le courage de la subir sans défaillance, puissions dans notre foi et dans la prière la force qui est nécessaire.

BESANÇON. — Les crucifix des écoles. — Nous lisons dans la *Croix* :

« A Soye, la municipalité ayant refusé à l'unanimité d'enlever les crucifix des écoles, et l'instituteur ayant cédé, malgré cela, aux injonctions de ses chefs, aussitôt le maire, M. René de Gevigney, au nom de tous, remit le Christ à sa place d'honneur dans la classe des garçons.

« Ceux-ci, pour protester, restèrent dans leurs familles toute l'après-midi, et se présentèrent tous à l'école le lendemain avec un crucifix à la boutonnière. Et le mouvement de réprobation et de réparation ne fait que s'accroître.

« Cette attitude fait grand honneur aux habitants de Soye, compatriotes de Mgr Dubillard, le vaillant évêque de Quimper. »

AGEN. — Direction diocésaine des Œuvres. — Mgr du Vauroux, par ordonnance du 2 Octobre, établit dans son diocèse une « direction des œuvres de Jeunesse », à la tête de laquelle il place l'aumônier départemental de la *Jeunesse Catholique*.

« Cette direction diocésaine, dit Sa Grandeur, aura pour attributions :

1° De fortifier les liens qui unissent les œuvres de Jeunesse à notre autorité épiscopale, et d'établir entre elles des rapports plus étroits de fraternité et d'émulation ;

2° D'être, pour toutes les œuvres précitées, un centre d'informations ; de faciliter, de cette sorte, les progrès à réaliser, et l'emploi des meilleures méthodes ;

3° D'exercer un contrôle nécessaire ;

4° De promouvoir et d'encourager la création de nouveaux groupes de jeunes gens, etc.

Aucune œuvre ne sera approuvée par nous si elle n'est rattachée à la direction diocésaine. »

Ce qu'on pense à l'étranger. — I. Le *Journal de Genève*, calviniste, écrivait récemment :

« Il est évident que le ministère favorise sous main l'essai du schisme grotesque organisé par le *Matin*, et pousse à la constitution d'associations cultuelles, sans s'apercevoir qu'il donne ainsi raison au Vatican et justifie la répugnance du Saint-Siège et des catholiques à accepter la loi de Séparation. »

— II. La *Germania* (de Berlin), organe du parti catholique allemand :

« Il y a une chose certaine, c'est que, tant qu'on ne se sera pas entendu avec Rome, tant que les articles 4 et 8 de la loi n'auront pas été modifiés, Clémenceau ne sera pas en état d'appliquer la loi. En attendant, les ministres français estiment que gagner du temps c'est tout gagner. Ils continueront à lutter contre l'Eglise de toutes les façons possibles, et tendront la perche au schisme partout où le schisme voudra se montrer. »

Religion et politique. — Il faut séparer la Religion de la politique — entend-on dire souvent.

Or, rendons-nous bien compte de ce qui se passe.

Est-ce la Religion qui se mêle de la Politique — ou la Politique qui se mêle de la Religion ?

Combien y a-t-il de prêtres qui font de la politique à l'église ?

Par contre, combien y a-t-il de politiciens qui ne s'occupent pas de la Religion à tout propos, en réunion publique et ailleurs ?

De quoi s'est-on occupé, soit à la Chambre, soit au Sénat, pendant toute l'année ?

Si la Religion ne doit pas s'occuper de la Politique, que la Politique ne s'occupe pas de la Religion !

L'esprit d'initiative dans le clergé. — Autrefois, le prêtre n'avait qu'à suivre le chemin connu, tracé, indiqué par les anciens. On lui avait donné un règlement, indiqué les œuvres à créer ou à soutenir, montré les devoirs à remplir, et il marchait. Régulièrement, chaque matin, la cloche sonnait la messe, tous les six mois le percepteur payait le traitement, à la fin de l'année les fidèles venaient verser l'abonnement aux chaises, la confrérie du Saint Sacrement favorisait la piété, la congrégation des Enfants de Marie retenait les jeunes filles trop volages, le bien se faisait et le curé pouvait être tranquille.

Les temps ont bien changé ! Il y a maintenant bien d'autres choses à faire, et le curé a d'autres soucis.

De quelles œuvres doit-il s'occuper ? ou mieux de quelles œuvres ne devra-t-il pas s'occuper ? Les circonstances nous l'apprendront. Mais on sent bien que nous avons un monde à reconstituer.

Il faut des œuvres nouvelles puisque les anciennes ont disparu ou ne donnent que des résultats insignifiants.

Il faut de nouvelles écoles pour la formation et la préservation de la jeunesse, puisque les anciennes n'existent plus, des écoles avec un nouveau nom peut-être et d'autres méthodes.

Il faut une autre prédication puisqu'on ne vient plus nous entendre dans nos églises.

Il faut de nouveaux moyens pour arriver au peuple, lui faire reconnaître la vérité, le sauver.

Faudra-t-il recourir aux œuvres sociales, s'occuper des intérêts matériels du peuple et par les bienfaits matériels, atteindre les âmes ? Oui, sans doute, dans bon nombre de pays.

Faudra-t-il faire appel au journal et, par la presse, adresser aux hommes des conseils, des leçons, des enseignements, qu'ils ne recevraient pas autrement ? C'est probable.

Faudra-t-il même employer les conférences publiques, dans des salles publiques, dans des maisons privées, hors des églises ? Ce n'est pas impossible.

Et si ces procédés sont contraires à nos mœurs, ils ne sont pas contraires aux traditions de l'Eglise. On a dit que de nos jours saint Paul serait journaliste. On ne dit pas que de son temps il était conférencier et que son discours à l'Aréopage est une admirable conférence bien plus qu'une homélie.

Pour toutes ces œuvres il faut de l'initiative. Initiative pour saisir, deviner l'œuvre utile, celle qui convient le mieux aux populations et qui est le plus en rapport avec notre talent ; initiative pour oser rompre avec le goût personnel, avec les habitudes et les traditions, pour supporter les contradictions et les critiques, pour vaincre les oppositions provenant du mauvais vouloir ou de l'inertie, pour dissiper les préventions des esprits timorés qui n'approuvent que ce qui s'est fait toujours et redoutent toutes les innovations.

(Revue religieuse de Cahors.)

A.-J. BESSIÈRES.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAÎTRE

L'Éducation des enfants, par l'abbé HOGUER. — Un vol. in-12 de 96 pages. Prix : 0 fr. 25. (Maison de la Bonne Presse.)

Ce petit volume est la reproduction consciencieusement corrigée et très augmentée d'une série d'articles sur l'éducation des enfants que la *Semaine religieuse* du diocèse d'Arras a publiés au mois de Décembre 1905. Nous croyons inutile d'insister sur l'opportunité présente d'un travail semblable. Il nous suffira de dire que Mgr l'Évêque d'Arras en recommande vivement la lecture.

Les Marins célèbres du siècle. Un vol. in-8° de 400 pages avec portraits, cartes, gravures, etc. (25 fascicules extraits des *Contemporains*). Prix broché, 2 francs. (Maison de la Bonne Presse.)

Biographies contenues dans ce volume, le premier d'une série nouvelle : Le navigateur Nicolas Baudin ; amiral Bonnard ; amiral Bouët-Willaumez ; Bougainville ; amiral Bruat ; Courbet ; l'explorateur Dumont-Durville ; amiral Duperré ; amiral Dupetit-Thouars ; amiral Bergasse Dupetit-Thouars ; Dupuy de Lôme, ingénieur ; contre-amiral Bruni d'Entrecasteaux ; amiral Hamelin ; prince de Joinville ; amiral Jurien de la Gravière ; commandant Marceau Nelson ; commandant d'Oysonville ; commandant et R. P. de Plas, S. J. ; amiral de Rigny ; amiral Roussin ; Tom Souville, corsaire calaisien ; Surcouf ; amiral Tréhouart ; amiral Villaret de Joyeuse.

Manuel pratique pour les Enfants des Catéchismes, Sainte Messe et Confession, par M. l'abbé BURTEY, Chanoine de Dijon, ancien Curé d'Arnay-le-Duc, supérieur du Grand-Séminaire de Dijon. Gracieux in-18 de 62 pages, broché, couverture forte, avec illustrations. Chez l'auteur, au Grand Séminaire de Dijon (Côte-d'Or). L'exemplaire, 0,15 ; 50 exemplaires, 6 fr. — Librairie J. Salaun, Quimper.

L'ACTION POPULAIRE. — N° 120. — Paul PARSY. — **L'Association professionnelle contre la tuberculose**. — L'auteur, cherchant l'origine de la tuberculose, la découvre souvent dans la profession ; il demande que la cause du mal en soit le remède, et donc que l'atelier mieux conditionné soit aussi salubre qu'il a été nuisible.

L'exemplaire : 0,25 centimes franco. Abonnement annuel (N° 97 à 132 ou 115 à 150) : 7 fr. 50. — En vente dans les principales librairies.

Les Annales de l'Œuvre du Pardon des offenses, sous le Patronage de Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Publication mensuelle. Abonnement : un an, 3 fr. 50. — Specimen gratuit en le demandant à M. B. Sornin, 29, rue Bonaparte, Paris.

Quel est celui qui n'a pas à pardonner, quelles sont les familles dont les membres ne sont pas divisés !

Cette œuvre, d'ordre exclusivement spirituel, n'a point d'autre objet que l'accomplissement plus étendu, plus parfait, — en soi-même et autour de soi, — du grand précepte du Pardon.

L'Œuvre a reçu en une première année de fondation deux approbations autographes de Sa Sainteté le Pape Pie X, et soixante-quinze approbations d'Eminentissimes Cardinaux, Archevêques, Evêques, Supérieurs généraux d'Ordres religieux et autres Prélats ; plus de quarante-cinq mille Adhérents, répandus dans cinquante-sept diocèses de France et dans vingt-neuf pays du monde catholique.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie a mis en marche, à la date du 3 Novembre, les trains extra-rapides de nuit 47 et 48 desservant le littoral de la Méditerranée. Ces trains auront lieu :

A l'aller, le train 17, jusqu'au 9 Décembre les mercredis et samedis ; — du 10 Décembre au 3 Mai, tous les jours, sauf le jeudi ; — du 4 au 17 Mai, les lundis, mercredis, vendredis et samedis ; — du 18 au 29 Mai, les mercredis et samedis.

Au retour, le train 18, jusqu'au 11 Décembre les lundis et vendredis ; — du 12 Décembre au 4 Mai, tous les jours sauf le jeudi ; — du 5 au 16 Mai, les lundis, mardis, vendredis et samedis ; — du 17 au 31 Mai, les lundis et vendredis.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Ces trains (à nombre de places limité) offrent des places de 1^{re} classe ordinaires, de wagons-lits, de lits-salon et de salon à 2 lits complets.

On peut se faire réserver des places d'avance en s'adressant à la gare de Paris ou aux bureaux de ville de la rue Saint-Lazare, 88, de la rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Remarquez-vous que la France, qui produit les meilleurs vins, possède aussi les eaux minérales les plus estimées ? Parmi ces dernières, Vichy n'est-elle pas au premier rang, et les sources de l'Etat — les Célestins, la Grande-Grille, et l'Hôpital — ne sont-elles pas des eaux de « grande marque » et inimitables, puisque c'est la marque de la nature ?

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — QUIMPER — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — En temps de persécution

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Addition à l'Ordo ; Quimper ; Kerlouan ; Landudec ; Rennes ; Nos Missionnaires ; Le culte des Saints (à suivre).

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Sympathies et félicitations à l'Episcopat français ; France ; Les Cultuelles jugées par M. Briand ; Religion d'argent ! Aux exploiters de « scandales cléricaux ».

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Novembre. — 24^e Dimanche après la Pentecôte. (6^e après l'Epiphanie.) Octave de la Dédicace. Double. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de S. Pontien, Martyr. (V. la note p. 771.)

Lundi, 19. — S^{te} Elisabeth de Hongrie, Veuve. Double. Blanc.

Mardi, 20. — S. Félix de Valois, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 21. — Présentation de la T. Sainte Vierge au Temple. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 22. — S^{te} Cécile, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Vendredi, 23. — S. Clément, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 24. — S. Jean de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 25. — 25^e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Patronage de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Rosporden du 16 au 19 Novembre.

Plouyé du 20 au 24 —

Retraite de Quimperlé du 25 au 30 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Denier du culte. — Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon fera prochainement appel à la générosité des fidèles pour la conservation de l'entretien du culte dans le diocèse. En attendant une organisation plus stable, il prescrira dans chaque paroisse une quête qui sera faite à domicile par des personnes charitables désignées à cet effet.

MM. les Curés et Recteurs sont priés de ne faire, pour le moment, aucune quête de ce genre.

L'Association de bienfaisance en faveur du clergé du diocèse cessera d'exister le 1^{er} Janvier prochain. Les membres de l'Association qui détiendraient encore quelques fonds sont priés de les faire parvenir, sans retard, à l'Evêché.

II. On Nous a demandé si les honoraires de messes doivent figurer dans le revenu casuel des curés, recteurs et vicaires et peuvent ainsi être frappés d'une taxe. Nous ne le pensons pas, car ces ressources sont purement personnelles et les lois de l'Eglise interdisent, sous les peines les plus graves, de retenir quoi que ce soit sur les honoraires de messes. Cependant, s'il plaisait à Nos prêtres de s'imposer à eux-mêmes librement et spontanément quelque sacrifice de ce côté, Nous n'y voyons aucun inconvénient. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'il en a été décidé à la réunion du 29 Octobre.

III. Conseils de fabrique. — Dans les circonstances actuelles, Nous croyons devoir donner aux membres des conseils de fabrique les avis suivants :

1^o Ils doivent, dans la mesure du possible, avant le 11 Décembre, recueillir toutes les recettes afférentes à l'exercice 1906 et, en même temps, payer toutes les dettes courantes. En conséquence, s'il est d'usage dans la paroisse que le prix des chaises ne soit payé qu'en Janvier pour l'exercice précédent, ce paiement devra être anticipé de manière à figurer dans le compte du 11 Décembre. Il en sera également ainsi pour les fermages et autres revenus qui seraient dans le même cas. Le compte sera remis, avec les pièces justificatives, au sequestre sur sa réquisition et au vu des pièces qui le constituent en fonctions.

2^o Cela fait, la tâche des fabriciens sera accomplie et ils se retireront, évitant de donner aucune indication, aucun concours même indirect aux opérations subséquentes d'inventaire ou de prise de possession par le sequestre. Ils se souviendront, pour justifier leur manière d'agir, qu'ils sont simplement administrateurs et non propriétaires des biens

ecclésiastiques, et qu'ils ne peuvent se prêter à leur aliénation, sans encourir l'excommunication.

3^o Les comptes étant clos et signés, les membres du conseil de fabrique ajouteront, tant sur le registre des délibérations que sur la feuille remise au sequestre, la protestation suivante ou tout autre équivalente :

« Nous, membres du Conseil de fabrique de la paroisse de....., fidèles à suivre les directions du Souverain Pontife et voulant rester en communion avec notre Evêque, déclarons que nous ne remettrons les biens de notre fabrique paroissiale qu'à l'Evêque de Quimper ou à son délégué, et protestons à l'avance contre toute dévolution qui serait faite de ces biens à n'importe quelle association, malgré nous et en violation des lois de l'Eglise. »

Suivront toutes les signatures.

IV. Monseigneur l'Evêque est heureux de communiquer à son Clergé la lettre qu'il a reçue de Rome en réponse à l'adresse de MM. les Chanoines et Curés-Doyens réunis au Grand-Séminaire, le 30 Octobre.

Ill^{me} et R^{me} Seigneur,

J'ai remis sans retard, entre les mains vénérées du Saint Père, l'adresse souscrite par Votre Seigneurie Ill^{me} et R^{me} et par les principaux curés du diocèse, en témoignage de filial respect et de profonde et unanime soumission et obéissance au Vicaire de Jésus-Christ.

Sa Sainteté a accueilli avec un vif plaisir l'hommage de ce dévouement, et elle s'est plu à faire l'éloge des généreuses résolutions de ce clergé (1).

Pour en remercier Votre Seigneurie et ses prêtres, Elle l'a béni de cœur en même temps que son clergé et son peuple.

Je saisis volontiers cette circonstance pour me redire, avec les sentiments d'une bien sincère estime,

*De Votre Seigneurie Ill^{me} et R^{me},
Rome, 4 Novembre 1906.*

Le Serviteur,

Signé : R. Card. MERRY DEL VAL.

Mgr François Dubillard,
Evêque de Quimper et de Léon,
Quimper.

PARTIE NON OFFICIELLE

En temps de persécution.

En temps de persécution, les mauvais exultent. Grisés de haine et d'orgueil, les impies vomissent toute leur rage. Les meneurs

(1) Monseigneur, dans la lettre qui accompagnait l'adresse, avait fait remarquer que les Curés des grandes paroisses s'étaient engagés à venir en aide à leurs confrères moins favorisés.

parmi eux s'encouragent les uns les autres à écraser le juste d'une manière définitive, et, fiers de leurs premiers succès, ils osent nier Dieu ou le braver. A leur secours ils appellent toute « la canaille ». La canaille immorale et sans conscience, ils savent bien qu'elle est pour eux. D'elle-même, du reste, la canaille leur offre son concours. Cracher sur la vertu, se venger de ses mépris, se donner à lui-même l'illusion d'un instant de triomphe, c'est le suprême régale pour le vice. Sus donc au chrétien ! « Tolle : Enlevez-le ! » — « Mais quel mal a-t-il donc fait ?... » — « Il met le trouble dans le peuple. » — « C'est faux ! » — « Il défend de payer le tribut à César !... » — « Vous mentez !... » — « Nous sommes la force, nous avons une loi et il faut qu'il meure ! *Crucifigatur !*... » — A la bonne heure ! Vous vous êtes démasqués : et vous n'enlèverez pas la tache qui vous marque au front ; vous n'êtes pas autre chose que l'injustice et la haine, vous êtes les *mauvais* !...

En temps de persécution, les *médiocres* se font pires. Apeurés par le triomphe passager du mal, ils se tapissent dans le silence, mettent leur drapeau dans leur poche, ou même, pour quelques avantages qu'on leur offre, se font *traîtres* comme Judas : « Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ! » C'est l'heure des défaillances, des délations et des apostasies.

Honte aux *lâches* !

En temps de persécution, les *bons* deviennent meilleurs...

C'est l'heure d'aimer Dieu en actes et non seulement en paroles. Autour d'un père qu'on outrage, les enfants bien nés se serrent plus étroitement, leur affection s'enflamme, leur dévouement s'exalte ; ils l'entourent mieux que jamais de soins et de prévenances.

Et alors facilement, *en temps de persécution*, la grâce de Dieu, aidant, les *meilleurs* deviennent *héroïques* ! Debout dans leur droits, sans provocation mais sans timidité, ils regardent fixement l'ennemi. Et debout dans leur devoir, ils demeurent fidèles jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la mort inclusivement ! C'est l'heure des grands mérites et des grands progrès dans la sainteté ; c'est l'heure des beaux spectacles sur la terre pour les Anges du Paradis ; c'est l'heure où se préparent les plus riches couronnes de l'éternité...

O vous qui lirez ces lignes, choisissez votre catégorie !...

(Semaine catholique de Luçon.)

LE SEMEUR VENDÉEN.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France. La défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.
- III. — L'union des catholiques.

Offices extraordinaires.

ŒUVRE DE NOTRE-DAME DE SALUT. — La messe annuelle pour les défunts de l'Œuvre de N.-D. de Salut sera dite dans la chapelle des Ursulines, le vendredi 23 Novembre, à 7 h. 1/2.
Indulgence plénière.

Addition à l'« Ordo ». — Pour les vêpres de dimanche prochain, 18 Novembre, l'Ordo donne les indications suivantes : « In VP., com. 1^o seq., 2^o Dom., 3^o S. Pontiani, Pp.M. ». Cela est très exact, mais seulement pour les prêtres qui sont canoniquement attachés, par ex., comme curés, recteurs ou vicaires, etc., à une église qui est elle-même consacrée. Mais pour les confrères qui sont attachés à une église qui n'est pas consacrée, qui n'est que bénite, ou qui ne sont attachés à aucune église, comme les précepteurs, prêtres habitués, etc., les vêpres sont : « VP. de seq., com. 1^o præc., 2^o Dom., 3^o S. Pontiani, Pp.M. », conformément au décret de la S. C. R., 4 Février 1896, n^o 3881, ad. III et aux Rubriques nouvelles du Bréviaire.

La différence vient de ce que le jour de l'octave de la Dédicace, comme la fête elle-même, est primaire pour les églises qui sont consacrées, mais n'est que secondaire en dehors de ce cas.

QUIMPER. — Réunion Noëliste. — La fête donnée sous ce nom, au Patronage Saint-Joseph, le jeudi 8 Novembre, a été des plus réussies...

Le Noël est un journal fait pour les enfants, que les grandes personnes lisent aussi volontiers et avec profit ; c'est en même temps une œuvre, non point une œuvre à part, mais ayant pour objet de promouvoir toutes les autres et de leur venir en aide : en un mot, le bien sous toutes ses formes. C'est un excellent terrain d'entente, sur lequel Monseigneur l'Evêque, qui présidait, donne rendez-vous à tous en recommandant l'union plus que jamais nécessaire pour la défense de nos saintes libertés mises en cause... Sa Grandeur est heureuse du succès croissant du Noël, qui prépare des esprits sérieux et des âmes fortes pour les combats de l'avenir : les enfants se rappelleront les enseignements reçus ici et, plus tard, chacun d'eux dans son milieu travaillera au triomphe de la cause à laquelle on l'aura de bonne heure intéressé.

Le directeur du Noël a parlé des progrès réalisés depuis un an par l'œuvre ; « la section de Quimper, dit-il, est une des plus florissantes de France ». Nous envoyons à qui de droit les éloges que mérite un tel résultat. Aux mêmes personnes dévouées qui ont organisé la fête, nous adressons les remerciements des auditeurs et leurs félicitations pour la manière dont était composé et a été exécuté le programme, tant dans sa partie musicale que scénique, depuis les compliments et monologues débités de façon charmante par de gracieux enfants, jusqu'au drame chrétien *Fabiola*.

La fête s'est terminée aux pieds de Notre-Seigneur à l'église de Saint-Mathieu, où a été donnée la bénédiction du T. S.-Sacrement.

KERLOUAN. — Obsèques d'une victime du « Lutin ».
— La cérémonie des obsèques de François Bellec, l'une des victimes de la catastrophe du *Lutin*, a eu lieu, à Kerlouan, le mardi 6 Novembre, à 3 heures de l'après-midi.

Vers 2 heures 1/4, la levée du corps a été faite, à la gare de Plouneour-Trez, par M. de Coataudon, recteur de cette paroisse et compatriote du défunt, en présence des représentants de la marine et de la guerre, devant le Maire de Kerlouan et ses Adjoints ceints de leurs écharpes, le Maire de Plouneour-Trez et ses Adjoints, et au milieu d'une affluence considérable de fidèles, où tous les rangs de la société étaient confondus. Il y avait surtout des marins en grand nombre.

A l'arrivée du cortège au bourg, le corps est reçu par M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, qui préside les obsèques, auxquelles assistent environ 40 prêtres parmi lesquels on remarque MM. les chanoines Fleury, curé de Landerneau, Cozic, curé de Lesneven, et tous les Recteurs du canton, venus dans un même sentiment de patriotisme et de charité chrétienne prendre part à ce deuil national, prier pour l'humble enfant du peuple mort victime du devoir et consoler par leur présence sa famille éplorée.

L'église de Kerlouan, avec ses tentures noires lamées d'argent, avec toutes ses lampes allumées, produit un effet saisissant et porte chacun à faire des réflexions sérieuses sur la mort et ses redoutables conséquences. La foule est si compacte que, malgré les vastes proportions de l'édifice, plusieurs sont obligés de prier à l'extérieur, pendant que se chante l'office des morts avec un ensemble et une gravité admirables.

Avant l'absoute, M. le Curé de Saint-Louis monte en chaire et, dans un langage clair et en même temps élevé, il parle de l'épouvantable catastrophe, du dévouement des seize victimes du *Lutin*, de leur patriotisme, de leur esprit de discipline; il parle surtout de leur foi bretonne, car presque tous étaient bretons. Il met au cœur de leurs parents et de leurs amis la suprême consolation : l'espoir de les trouver un jour au ciel, resplendissants de gloire, pour ne plus en être séparés... On remarquait que tout l'auditoire était profondément ému et que des yeux coulaient les larmes avec abondance.

Après le *Libera*, magistralement exécuté par M. Le Gall, recteur du Folgoat, le cortège s'est mis en marche vers le cimetière, où M. Roull a dit les dernières prières, au milieu des larmes et des sanglots déchirants des parents du défunt, surtout de la mère, qui ne pouvait se résoudre à quitter le cercueil renfermant la dépouille mortelle de son enfant bien-aimé...

Après le départ du clergé, les représentants de la marine et de la guerre ont prononcé des discours patriotiques; puis la foule s'est retirée recueillie, emportant un souvenir ému de cette imposante et touchante cérémonie.

Un témoin.

LANDUDEC. — Une nouvelle qui sera sans doute démentie. — On fait courir le bruit qu'une « Cultuelle » est en formation à Landudec. Il nous paraît difficile de croire que dans une paroisse si catholique on ignore la condamnation très formelle prononcée par le Pape contre des associations de ce genre. Comme le rappelait récemment le cardinal Lecot, elles ne peuvent se fonder « qu'avec un mauvais prêtre, qui a perdu déjà ou qui perdrait par le fait tout pouvoir de prêcher et d'administrer les Sacraments ».

RENNES. — Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, est parti, mardi dernier, pour Rome « à l'effet d'accomplir son voyage *ad limina*, de solliciter les avis paternels du Souverain Pontife et de déposer à ses pieds l'hommage ardent de la soumission absolue et la plus filiale de l'Archevêque, des prêtres et des fidèles de son diocèse » — et aussi de toute la province de Bretagne dont il est le vénéré métropolitain.

La *Semaine religieuse* de Rennes (dans sa partie officielle) ajoute : « Monseigneur se propose d'être de retour avant le 14 Décembre, et, quels que soient les événements que nous amènera cette échéance fatale, on le trouvera fidèlement à son poste, comme le lui prescrit son devoir.

« Tous les prêtres de son diocèse, à son exemple, continueront de remplir tranquillement leurs obligations sacrées jusqu'à la dernière minute; et même devant les menaces et les sommations, nous ne quitterons églises, archevêché, séminaire et presbytères qu'après avoir fait entendre les protestations indignées de la conscience contre l'injustice et y être absolument contraints par l'expulsion *manu militari*. »

Nos Missionnaires. — AU CONTINENT NOIR. — Depuis longtemps la *Semaine religieuse* n'a rien publié du R. P. Moullec, dont nos lecteurs se rappellent les lettres si intéressantes. Celle qu'on a bien voulu nous communiquer est datée de Sainte-Marie de Roubaga, 6 Août 1906. Nous en donnons les principaux passages. Hélas! les appréciations du missionnaire sont de plus en plus justifiées.

«A en juger par les nouvelles qui nous arrivent d'Europe, la France devient de plus en plus le pays de l'oppression. Quel serait donc le puissant démon dont la méchanceté aurait si bien réussi à pervertir le vieux sol gaulois, la terre classique du bon ton et des vertus aimables ?

« Les nègres d'Afrique sont aujourd'hui pas mal au courant des choses d'Europe. Quand ils entendent dire que les Français font la guerre à Dieu au nom de la science, ils font narquoisement la réflexion suivante : « Puisque les Blancs sont si habiles, que ne nous sauvent-ils donc de la faulx implacable de la mort lugubre ! » En attendant qu'ils y aient réussi, merci aux missionnaires d'être venus nous annoncer le Maître de la vie ! »

» Qu'est-ce que M. Berthelot pourrait bien répondre à cela ??
 » En Afrique, les nègres entrent toujours en foule dans le sein de l'Eglise. Les places lumineuses du Paradis de gloire, dont beaucoup de Blancs ne veulent plus, seront donc occupées par des Elus à la couleur d'ébène ! Quand je suis arrivé dans l'Ouganda, au mois de Janvier 1891, notre mission ne comptait encore que 4 000 chrétiens. Elle était au berceau.... Aujourd'hui, nos registres des baptêmes accusent le chiffre étonnant de 100.000 régénérés.

» On ne sait pas, en Europe, ce qui se passe sous le ciel d'Afrique ; on le sait si mal que, dernièrement, j'ai lu dans la *Revue géographique française*, ces ineptes déclarations d'un « voyageur » : « Les missionnaires avaient d'abord réussi à convertir quelques Bagandas, mais ceux-ci se sont tous dispersés, les uns en retournant au fétichisme, les autres en embrassant la religion de Mahomet ». Je cite ses paroles quant au sens. Mais voilà comment les « voyageurs » écrivent l'histoire contemporaine. Et la plupart des livres écrits sur l'Afrique sont de cette force.

» Malgré tout cela, le « continent mystérieux » sort des ténèbres du paganisme pour prendre sa place au soleil de la vraie religion. Dans 10 ans d'ici, nous aurons doublé le nombre de nos néophytes ; car, sous la protection bienveillante d'Edouard VII, nous pouvons travailler à la conversion des païens avec toute la liberté possible.

» Non seulement on nous donne toute liberté, mais encore nos œuvres de charité corporelle reçoivent des aumônes des fonctionnaires. Ce n'a pas été toujours ainsi ; mais, puisque cela est maintenant, c'est un bonheur pour nous de le proclamer.

» Aussi les colonies anglaises deviennent-elles si prospères ! Tout le monde travaille au bien commun : fonctionnaires, missionnaires, indigènes. On ne s'entend pas, évidemment, sur le problème du devenir après la mort, mais la parole du poète se vérifie complètement au point de vue humain : *Nihil humani a me alienum puto*....

» Le chemin de fer de l'Océan Indien aux grands Lacs, terminé en 1901, commence déjà à faire de très bonnes affaires. Celui du Cap au Caire sera terminé silencieusement aussi dans quelques cinq ou six années, et voilà tout le commerce africain, or, ivoire, caoutchouc, drainé du côté de la puissance anglaise.

» Pendant ce temps, le peuple de France fait la guerre aux curés et aux bonnes Sœurs, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus travaillé à son instruction, à son bien de toutes manières !... Imagine-toi ces nègres, que nous avons trouvés en tenue de naissance et que nous avons décemment habillés, prenant un jour la matraque et nous chassant de nos églises !...

» Encore une fois, quel démon aurait donc ensorcelé la belle France, au cœur généreux, jadis la plus aimable des nations ?

» Pardonne-moi cette amplification de mon amour patriotique...

» S. MOULLEC,
 » des Pères Blancs. »

Le culte des Saints (suite).

Oui, Dieu est trois fois saint et il est le Tout-Puissant, puisque de la société française du XVIII^e siècle il a fait surgir des saints. On avait vu des époques de grands bouleversements où les esprits s'étaient faussés, les cœurs corrompus, et où la foi, ou du moins la vie surnaturelle, n'était plus que le partage d'un petit nombre ; mais avait-on jamais trouvé une époque comme celle où la monarchie s'appelait Louis XV, où le premier prince du sang s'appelait Philippe d'Orléans, régent de France ?... Demain, son fils s'appellera « Philippe Egalité ». La grande noblesse n'est que trop digne de graviter autour de pareils astres ; en perdant la notion de son but principal et de ses grandes traditions, elle n'est plus, dans le château et les jardins de Versailles, qu'un décor brillant mais inutile. Dans le haut clergé, il y a des évêques courtisans, des prêtres mondains, et même quand ils sont parfaitement honnêtes, ils ont si peu l'esprit apostolique, qu'ils n'osent plus parler de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ce ne sont plus que des professeurs de morale ; le dogme est dédaigné, la liturgie bouleversée, la divine constitution de l'Eglise est l'objet de suspicions et d'attaques continuelles des prélats pour lesquels le Pape c'est l'ennemi. Voilà où le Jansénisme et le Gallicanisme ont conduit l'Eglise de France.

A côté de ces maux, il y a des motifs d'espérer. Le peuple est bon dans les villes et dans les campagnes ; les mœurs, si perverses dans les hautes classes, sont d'une pureté patriarcale chez les agriculteurs comme chez les ouvriers ; dans la petite noblesse, fidèle à résider sur ses terres, il y a bien des individus qui penchent vers ce qu'on appelle alors les idées nouvelles, mais ce sont des exceptions, et ces nobles de province ont, en général, une existence très honorable, très digne et très utile ; d'ailleurs, ces mêmes idées, qui ne sont déjà pas sans offrir des dangers, ne sont cependant pas de pures utopies ; on comprend donc que de très braves gens se soient même passionnés pour elles. On pourrait en dire bien long là dessus, mais ne nous écartons pas trop de notre sujet : la sainteté au XVIII^e siècle.

De nouvelles Congrégations religieuses vont se former, mais les vieux Ordres, vénérables par l'ancienneté et les services rendus, semblent avoir épuisé leur sève au moment où la Révolution va venir. Les richesses des ordres monastiques à cette époque ont été singulièrement, stupidement exagérées ; il n'en est pas moins vrai que les communautés disposaient alors de vastes ressources, et ce fut même la cause d'un prétendu progrès que nous considérons aujourd'hui comme un désastre : les économies réalisées permirent de remplacer les anciennes abbayes, les vieux couvents par des constructions dans le goût moderne, et cette déplorable manie fit disparaître presque toutes les richesses artistiques que les siècles chrétiens avaient accumulées. C'est alors qu'on démolit : à Quimper, le vénérable monastère de Locmaria ; à Quimperlé, l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix, le couvent des Dominicains ; et aux

environs, les deux abbayes sanctifiées par saint Maurice : Langonnet et Carnoët, etc. Ce dédain du passé ne suffirait-il pas à prouver que la notion même de la sainteté n'existait plus chez les hôtes des couvents tout neufs et sans caractère ? Aussi, lors de la grande tourmente, ce ne furent pas en général les religieux qui eurent le beau rôle (sauf les Jésuites sécularisés) ; ce furent surtout les prêtres de paroisse qui surent se montrer héroïques ; parmi eux, il y eut d'innombrables martyrs, et l'on doit compter comme tels non seulement ceux qui furent guillotins par les partisans de la liberté, mais aussi les nobles victimes qui moururent sur les pontons dans tous les excès de la misère et des traitements infâmes, puis aussi ceux qui, traqués comme des bêtes fauves, contraints de fuir à chaque instant, finirent par succomber à la fatigue et aux privations de toute sorte.

Voilà donc des Saints. On n'aurait rencontré que l'incrédulité si, au commencement de ce siècle-là, on avait dit à la France : « Désormais, vos Saints seront surtout des martyrs ». Cependant, c'est là un fait éclatant, et le Saint-Siège vient de fixer spécialement notre attention sur l'héroïsme des grandes âmes de cette époque, en proclamant bienheureuses les seize Carmélites guillotines à Compiègne. Toutefois, il y eut alors des Saints qui n'eurent pas à montrer leur héroïsme dans la mort : en reprenant le même ordre que tout à l'heure, signalons, dans la famille royale, les hautes vertus de la reine Marie Leckzinska, de Madame Clotilde de France, reine de Sardaigne, de Madame Louise, la noble victime qui s'était réfugiée au Carmel pour expier les désordres du roi son père, enfin de Madame Elisabeth, l'angélique sœur de Louis XVI. La Cause de Madame Louise, en prévision de la béatification, a été introduite devant le tribunal ecclésiastique de Paris.

Dans l'épiscopat, nous ne signalerons qu'un seul prélat, mais sa réputation de piété est hautement établie : Belzunce est pour Marseille et la France ce qu'avaient été, au XVI^e siècle, saint Charles Borromée et son neveu le cardinal Frédéric, pour Milan et pour l'Italie. Vers le même temps, nous trouvons le bienheureux Louis Grignon de Montfort ; presque tout ce qu'on écrit en matière de spiritualité est alors d'une déplorable sécheresse, mais tout ce qui vient de la plume du bienheureux est d'une douceur et d'une onction dignes d'un docteur de l'Eglise.

Et maintenant, le XVIII^e siècle va finir. Il y a des Saints qui meurent ; nous l'avons dit, par ailleurs il y a surtout des ruines. Mais il y a aussi des petits enfants qui naissent : c'est Sophie Barat, c'est la future Mère Javouhey, dont on dira que « cette femme est un grand homme » ; c'est le bienheureux Jean-Baptiste-Marie Viannay, qui sera le curé d'Ars ; c'est Théophane Vénard, qui sera martyr au Tonkin ; c'est un pauvre juif d'Alsace qui, converti au christianisme, deviendra le Vénérable Père Libermann, établira la congrégation du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des noirs, et l'unira à la congrégation du Saint-Esprit ; c'est Louis-Gaston de Ségur, l'aimable et doux prélat aveugle, voué à l'apostolat des

apprentis et des petits ouvriers parisiens ; et enfin, hors de France, c'est Jean-Marie Mastai ; il s'appellera Pie IX et il aimera tant la France, qu'il lui fera aimer le Pape jusqu'à l'adoration ; après lui, le gallicanisme aura vécu. Il faudrait, pour avoir une idée de la sainteté au XIX^e siècle, lire le très beau livre que Mgr Baudard a si bien intitulé : *Un siècle de l'Eglise de France, 1800-1900*.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Plusieurs évêques français se trouvent actuellement à Rome et ont été reçus en audience particulière par le Souverain Pontife. On cite entre autres : Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes ; Mgr de Ligonès, évêque de Rodez ; Mgr Laurans, évêque de Cahors. — Le R. P. Le Floch, supérieur du Séminaire français, a été reçu également par le Saint-Père.

On annonce l'arrivée à Rome de Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, et — comme nous le disons ailleurs — de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes.

Le jeudi 6 Décembre, aura lieu le Consistoire public, puis un Consistoire secret. Le Pape donnera le chapeau au cardinal Samassa. Aucun nouveau cardinal ne sera créé. Cette nomination est renvoyée au Consistoire de Janvier.

— Le cardinal Richelmy, archevêque de Turin, vient de publier une lettre pastorale qui condamne de la façon la plus énergique les erreurs du catholicisme « progressiste » et « moderniste », que le prélat signale comme « un des grands dangers de l'Eglise actuelle ». On sait que, successivement, tous les évêques d'Italie ont publié des lettres pastorales nées de la même pensée et ayant pour but de mettre leurs diocésains en garde contre le catholicisme « moderniste ».

— L'*Osservatore Romano* a publié un article, intitulé *l'Eglise et l'Etat en France*, dans lequel il démontre la différence considérable entre la loi prussienne de 1875 qui règle les associations paroissiales, et la loi française. Après avoir fait remarquer comment, ne pouvant tirer d'arguments décisifs en faveur de leur thèse de la loi prussienne de 1875, les journaux blocards se tournent maintenant vers la Suisse et croient trouver dans le canton de Soleure des « cultuelles » tolérées par l'Eglise, l'organe du Vatican fait les remarques suivantes :

« En fait, le régime cultuel établi à Soleure, tout comme la loi prussienne, présente de graves défauts. Aussi est-il seulement « toléré » par l'Eglise. Mais il est tolérable parce qu'il possède précisément ce qui manque à la loi française et la rend « intolérable », à savoir la reconnaissance de la hiérarchie catholique.

Le peuple de Soleure choisit son curé et le présente à l'évê-

que. Or, par ce fait seul, l'évêque est donc formellement reconnu comme le chef de l'Eglise locale.

Il faut donc toujours en revenir au même point ; ce qui rend la loi française « intolérable », c'est qu'elle ignore complètement la hiérarchie catholique.

Sympathies et félicitations à l'Épiscopat français.
— La *Semaine religieuse* de Paris continue à publier, dans chacun de ses numéros, des adresses et des lettres envoyées à Son Em. le cardinal Richard par des Evêques étrangers, exprimant à l'Épiscopat de France, avec leur admiration pour son attachement unanime au Saint-Siège, leurs fraternelles sympathies et leurs souhaits pour le triomphe de la cause du droit et de la liberté religieuse. A ceux que nous avons déjà cités il faut ajouter : les évêques d'Irlande, d'Autriche, de Calabre, de Sicile ; Mgr Fallize, vicaire apostolique de Norvège, et (par télégramme) Mgr J. Ortiz, archevêque de Guadalaxara (Mexique), au nom du Congrès eucharistique qui se tenait dans sa ville épiscopale.

Bientôt les catholiques du monde entier auront témoigné de leurs sympathies aux catholiques de France, victimes de la persécution maçonnique.

Dans les églises catholiques du diocèse de Southwark (Londres), on a lu, il y a quinze jours, une lettre épiscopale au sujet de la crise religieuse en France.

L'évêque demande des prières pour les fidèles de France.

« Les catholiques de France, dit-il, ont droit aux sympathies de leurs coreligionnaires. Que les journaux qui disent que la situation en France est une question politique se souviennent des martyrs anglais, qui durent souffrir pour la foi, sous prétexte de trahison envers l'Etat. »

Généralement, les persécuteurs sont hypocrites : ils allèguent toujours le motif politique, parce qu'ils auraient honte d'avouer qu'ils persécutent à cause de la religion.

FRANCE. — Devant la Séparation. — Durant ces huit derniers jours, la Chambre s'est, presque exclusivement, occupée de la loi de Séparation et de son application prochaine. Dans un discours relativement modéré, très habile, M. Briand, ministre des Cultes, a représenté sa loi comme respectant la constitution de l'Eglise, garantissant les droits et les libertés des catholiques, donnant satisfaction à toutes leurs justes revendications.

Les orateurs de la droite, M. Piou spécialement, ont fait bonne justice de cette argumentation spécieuse, que prennent encore à leur compte trop de prétendus catholiques pour récriminer contre le Pape, les évêques et les catholiques vraiment dignes de ce nom et leur imputer la responsabilité des conséquences que doit entraîner leur refus d'accepter une loi « de schisme ».

M. de Mun ne pouvant, à cause de l'état de sa santé, prendre la parole à la tribune, a publié dans la *Croix* un éloquent article où il montre les conséquences de la loi de Séparation et signale les pièges cachés sous les déclarations de M. Briand. Tout l'article du vaillant député catholique serait à citer ; nous devons nous contenter d'en donner la dernière partie.

« Une trop longue expérience, dit M. de Mun, m'a désabusé des paroles. Je demande des actes et des garanties.

« Car, enfin, que nous offre-t-on ? De nous laisser dans nos églises, qui nous appartiennent, et dont on sait bien qu'il serait impossible de nous chasser : c'est ce qu'on appelle une concession...

« Quel droit nous reconnaît M. Briand ? Pas même les restes d'un prétendu droit commun, dont on nous a dépossédés violemment en fermant, malgré lui, nos écoles et nos couvents, en chassant nos religieux et en confisquant leurs biens ! Pas même la liberté d'user, pour notre culte, de la loi d'association dont nul n'a cependant le pouvoir de nous exclure !

« Non ! il nous offre, comme une grâce, la loi sur les réunions publiques, dont, si nous le voulons, la jouissance nous appartient déjà sans qu'il soit besoin, pour nous l'octroyer, du bon plaisir ministériel ; il nous l'offre à la condition que nous en userons bien sagement, le gouvernement étant prêt, si nous lui paraissions trop entreprenants, à nous faire sentir toute la force de son bras. Il nous offre cela sérieusement, en ajoutant que, si ce régime ne nous satisfait pas, c'est que nous sommes donc indignes de la liberté.

« Quoi encore ? On nous promet de laisser les églises ouvertes jusqu'à la date du 11 Décembre 1907, après laquelle elles pourront être désaffectées par décret quand M. le ministre le jugera nécessaire ; et c'est précisément le texte de la loi que nous repoussons comme une odieuse profanation. On nous promet de garder sous séquestre les biens des paroisses jusqu'à cette même date, après laquelle on les distribuera aux communes qui se débrouilleront dans le « nid de vipères » où les jettera la largesse gouvernementale : et c'est encore justement le texte de la loi que nous flétrissons comme une indigne spoliation. Un seul point restait douteux : c'était l'emploi des sommes données aux paroisses pour les fondations des messes, dépôt sacré que l'image auguste de la mort devait garder de toute atteinte.

« M. Briand y a beaucoup réfléchi et il a décidé... que les Conscils de Fabrique n'existant plus, les associations cultuelles ne se constituant pas, les messes ne seraient pas dites, la volonté des morts serait méconnue, et que leurs héritiers ne pourraient même pas demander la révocation du contrat. C'est une variante de la fameuse théorie des biens sans maître : je vous tue, vous n'existez plus, donc vos biens ne sont à personne, donc ils sont à moi. Mais l'application faite aux morts est une odieuse nouveauté.

« Ayant donné, de son libéralisme, ce dernier témoignage, M. Briand s'est tourné vers nous et il a dit : « Ce ne sera pas la moine-

» dre responsabilité qui pèsera sur la conscience catholique. » Un instant plus tôt, il avait reconnu notre droit absolu de ne pas former d'associations cultuelles. Tout l'artifice du système éclate ici : nous sommes libres, mais si nous usons de la liberté, on nous dépouille et on dépouille nos morts. La loi de séparation est là, tout entière.

» Voilà les offres de M. Briand. Je ne trouve pas que ce soit assez pour me rassurer. Bien qu'en termes galants ces concessions nous soient faites, j'attends autre chose. M. Waldeck-Rousseau parlait aussi très éloquemment, et il avait promis bien plus que M. Briand ; mais voyant venir l'orage que faisait monter à l'horizon son renouveau de modération, il abandonna volontairement le terrain qu'il avait labouré. M. Combes prit de ses mains la charrue : on sait ce qu'il en fit.

» M. Briand semble un laboureur de la même espèce : « J'ai tracé mon sillon, dit-il, s'il doit y pousser des ronces et des orties, c'est par un autre que sera faite la récolte ».

» Nous sommes avertis : les ronces déjà se lèvent épaisses et douloureuses dans le sillon de M. Briand. J'ai peur de la récolte et je me garde contre elle. »

La discussion a été close, mardi : comme on s'y attendait, la Chambre a voté (410 voix contre 161) un ordre du jour « approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur sa fermeté pour assurer l'application intégrale de la loi de Séparation »...

Dans quelle mesure et à quelle date se fera cette application ? On laisse au gouvernement le soin d'en décider. C'est-à-dire que l'opportunisme sera, pour commencer, la règle d'application de cette loi de haine. Et l'on sait que M. Briand, tout en affirmant son esprit de conciliation, a laissé entrevoir la spoliation des évêchés, des séminaires, des menses et des presbytères pour le 11 Décembre prochain, pendant que, de son côté, M. Clémenceau annonce la reprise immédiate des inventaires d'églises, de façon que « la mise sous sequestre des biens puisse avoir lieu dans les délais prévus par la loi ».

On le voit, la situation est grave. Les catholiques sauront élever leurs cœurs à la hauteur de l'épreuve ; la persécution rendra plus vivante leur foi, à la pensée que Dieu est avec son Eglise pour la guider, déjouer les efforts de ses ennemis et assurer son triomphe final.

Les Cultuelles jugées par M. Briand. — Voici en quels termes M. Briand a exécuté, dans son discours sur la Séparation, les cultuelles de MM. des Houx, Meillon, Decker-David et compagnie :

« Le gouvernement devient le maître de la situation. Ne croyez pas que j'irai personnellement user de cette faculté de donner par décret à une association catholique les biens dont il est question,

de telle manière qu'une caricature d'association pût en profiter. Ce n'est pas mon intention.

» Je suis libre-penseur ; je ne favorise pas telle ou telle religion et je n'ai nul désir, quand l'une disparaît, d'en voir une nouvelle surgir.

» Je parle ici aux libres-penseurs qui savent ce que c'est que la libre-pensée et qui la pratiquent pour eux et chez eux à ma manière, qui n'est pas tyrannique. Et comme ces libres-penseurs peuvent bien avoir des enfants ou des femmes qu'ils laissent aller à l'église, je leur dis : Si vos femmes ou vos enfants vont à l'église, il vaut mieux pour eux et pour vous qu'ils n'y rencontrent pas de mauvais prêtres ou des prêtres indignes.

» Et j'ajoute : Si l'Eglise doit disparaître, qu'elle disparaisse ! Mais la loi n'a pas été faite pour susciter une Eglise dans l'Eglise catholique. »

Religion d'argent ! — Les catholiques unis dans la soumission au Pape refusent de former des associations cultuelles.

Evidemment, de ce fait, l'Eglise de France va perdre des millions : elle préfère l'indigence avec la liberté... Cessera-t-on de dire qu'elle est une religion d'argent ?

Aux exploiters de « scandales cléricaux. » — Si les vertueux personnages qui cherchent à exploiter contre le clergé catholique la fugue de l'abbé Delarue, étaient capables de discuter sérieusement, nous les inviterions à lire les statistiques criminalistes publiées par le gouvernement, et quand il les auraient lues, nous leur demanderions ce qu'ils en pensent.

Prenons les tableaux de criminalité pour une période récente, celle qui va de 1898 à 1901.

Nous y voyons qu'étant donné un nombre de 100,000 personnes de la même profession, pris pour unité de comparaison, les notaires, avoués, avocats, etc., etc., ont en moyenne, annuellement, durant cette période, plus de 48 condamnations criminelles.

Les médecins et chirurgiens, plus de 18.

Les artistes, plus de 26.

Les membres de l'enseignement laïque, plus de 6.

Le clergé séculier et les congréganistes réunis en un seul groupe, à peine 3.

Ce dernier groupe, en dépit des mensonges éhontés, des prétendus scandales cyniquement exploités par la presse maçonnique et juive, reste donc et de beaucoup supérieur à tous les autres au point de vue de la moralité.

Il convient même de remarquer que, pendant la période quadriennale dont nous parlons, la moyenne criminelle est descendue, pour le clergé, plus bas qu'elle n'avait jamais été.

Et ce sont les adversaires déterminés de la religion et des prêtres qui sont au pouvoir et à la tête de toutes les administrations !

Ce sont eux qui mettent la justice en mouvement, qui font les enquêtes, qui accusent, qui nomment et qui trient sur le volet les juges appelés à juger ceux qu'ils ont accusés, qui dressent, enfin, la statistique des condamnés et les classent par groupes et catégories !

Le clergé sort victorieux de ces multiples épreuves et le « Bloc » lui-même en est réduit à proclamer, dans ses statistiques officielles, que le prêtre — le prêtre abhorré ! — est le plus vertueux des Français.....

ED. DRUMONT.

**

Le journal *le Matin* ayant terminé la publication — fructueuse pour sa caisse — des « mémoires » (?) de l'abbé Delarue, s'est mis en quête de nouvelles « histoires » cléricales, et il a trouvé celle de « Mgr de Rocquancourt, évêque de Sina, ancien coadjuteur du cardinal Lavigerie », qui l'aurait nommé protonotaire apostolique, puis évêque à l'âge de 19 ans !... Ce seul détail fait juger le reste. Il est prouvé, d'ailleurs, que l'individu arrêté à Douai n'a pas plus le droit de porter l'habit ecclésiastique que la particule nobiliaire. Qu'importe ? Le *Matin* se gardera bien de se rétracter ; les journaux « amis » sauront supprimer les détails par trop invraisemblables, ils en inventeront d'autres au besoin et, avec un ensemble significatif, ils maintiendront le fond de l'histoire transformant en évêque catholique le plus vulgaire escroc... Cela fera un « scandale cléricale » de plus !

BIBLIOGRAPHIE

Les Foules de Lourdes, le nouvel ouvrage du célèbre auteur mystique J. K. HUYSMANS, obtient, comme il était facile de s'y attendre, un très gros succès de librairie. Paru il y a quinze jours seulement, il en est déjà à sa 21^e édition. Se trouve dans toutes les librairies. Stock, édit., 155, rue Saint-Honoré, Paris. (Voir aux annonces.)

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 5 Novembre 1906 :

- I. La Paix ou la guerre ? II. Une Paix dangereuse, par Paul AUCLER. — II. Michel-Ange architecte : Saint-Pierre de Rome, par Gaston SORTAIS. — III. Sur la tombe de Bernier, par Paul DUPON. — IV. Les Conquêtes de Jeanne d'Arc, par J.-B.-J. AYROLES. — V. Les Mémoires de Frédéric Mistral, par Joseph BOUBLER. — VI. Un couvent janséniste au XVIII^e siècle, par Pierre BLIARD. — VII. Cérébrologie et Hydroscopie, par le Dr SURBLER. — VIII. A propos du Bulletin social du 20 Septembre 1906. — IX. Bulletin de théologie, par Paul BERNARD. — X. Revue des livres. — XI. Notes bibliographiques. — XII. Événements de la quinzaine

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché* : Conseils de fabrique ; Presbytères ; Nominations ; Association de bienfaisance en faveur du clergé.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Quimper ; Inventaires ; Encore des expulsions ; Rosporden ; Aux

Bretons de Bretagne ; Appel aux catholiques français ; Le culte des Saints (à suivre) ; Avis.

III. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; Paroles authentiques ; France ; Associations diocésaines, ou paroissiales et associations cultuelles ; Les quêtes à domicile.

IV. — *Bibliographie*.

V. — *Annonces et avis*.

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Novembre. — 25^e Dimanche après la Pentecôte. Patronage de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de St^e Catherine, Vierge, Martyre, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de St^e Catherine, du Dimanche et de S. Pierre d'Alexandrie, Evêque, Martyr.

Lundi, 26. — S. Silvestre, Abbé. Double. Blanc.

Mardi, 27. — S. Didace, Confesseur (du 13 Novembre). Semi-double. Blanc.

Mercredi, 28. — Dédicace de la Basilique des SS. Apôtres Pierre et Paul (du 18 Novembre). Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 29. — S. Hoardon, Evêque (au *Propre diocésain*). Double. Blanc.

Vendredi, 30. — S. ANDRÉ, APÔTRE. Double de 2^{me} classe. Rouge.

Samedi, 1^{er} Décembre. — S. Tugdual, Evêque (au *Propre diocésain*). Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 2. — 1^{er} Dimanche de l'AVENT.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimperlé du 25 au 30 Novembre.

Cathédrale de Quimper du 1^{er} au 10 Décembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Conseils de fabrique. — A l'effet d'avoir plus de temps pour préparer les comptes du dernier exercice et de mettre en ordre toutes les pièces concernant leur mandat, les membres des Conseils de fabrique sont autorisés à se réunir extraordinairement les dimanches 25 Novembre, 2 et 9 Décembre. Les comptes seront rédigés en triple exemplaire : un pour l'Evêché, un pour le trésorier et un pour l'administrateur séquestre, s'il le demande.

Les serviteurs de l'église seront payés intégralement pour toute l'année, du 11 au 31 Décembre à titre de gratification.

Les membres du Conseil se réuniront encore le 11 Décembre pour la clôture définitive des comptes et la revision de toutes les pièces à déposer dans l'armoire à trois clefs, suivant qu'il a été dit dans le numéro précédent de Notre *Semaine religieuse*. Au cahier des délibérations, après avoir protesté de leur attachement à la sainte Eglise Romaine, ils déclareront leur mission terminée et s'en remettront au Pasteur de la bonne gestion des intérêts spirituels et matériels de la paroisse.

Le Curé profitera de la circonstance pour remercier, tant au nom de l'Evêque qu'en son nom propre, les fabriciens pour le zèle et le dévouement qu'ils ont mis au service de l'Eglise. Il les priera de vouloir bien être encore non plus à titre officiel, mais à titre d'amis, son conseil et ses aides dans la tâche difficile que seul désormais il devra remplir.

Nous prions MM. les Curés et Recteurs de faire toute diligence pour mettre en délibération l'emploi des fonds disponibles et soumettre sans retard à Notre approbation les décisions qui auront été arrêtées. Il est nécessaire, en effet, que ces décisions soient approuvées par Nous pour ressortir leur effet et justifier les dépenses. Les reçus des sommes ainsi versées y seront joints pour le 11 Décembre au plus tard.

Dettes. — Notons encore que toute dette légitimement contractée et non soldée par la fabrique au 11 Décembre, faute de ressources, donne aux intéressés un recours légal contre le séquestre. Les créanciers seront donc dûment avertis par le président du Conseil qu'ils doivent, pour se faire payer, s'adresser soit au séquestre s'il s'agit d'une dette ordinaire, soit au nouveau propriétaire de l'immeuble s'il s'agit d'une dette hypothécaire.

Bancs et chaises. — La location des bancs et chaises ne se fera point pour l'exercice 1907 ; ce serait, pour les membres du Conseil de fabrique, excéder la durée de leur mandat.

Donc, à partir du 1^{er} Janvier, les chaises seront payées les jours de dimanche et de fête à raison de 0,03 par personne, pour la messe et les vêpres seulement. Les sommes ainsi recueillies seront immédiatement employées à payer les serviteurs de l'église et les frais du culte.

II. Presbytères. — On Nous a demandé s'il serait permis à un prêtre ou à un laïc, après la date du 11 Décembre, de prendre à bail les presbytères.

La réponse impose une distinction. Si le presbytère, bien que bâti, agrandi ou restauré par les soins de la fabrique, appartient légalement à la commune, Nous croyons qu'on peut le prendre à bail et continuer à l'habiter sans encourir aucune peine canonique ; car, dans ces conditions, l'immeuble n'est pas strictement un bien ecclésiastique.

On ne pourrait en dire autant d'une église qui se trouverait dans les mêmes conditions ; car l'église, quel que soit le propriétaire légal, est un bien ecclésiastique par destination, en vertu de sa consécration ou de sa bénédiction. Un particulier, même un prêtre, ne pourrait donc prendre à bail une église non encore canoniquement désaffectée, sans avoir consulté l'Evêque, qui lui-même devra s'adresser à Rome.

Quant aux presbytères qui appartiennent à la fabrique, ils sont strictement biens ecclésiastiques et on ne pourrait les louer, soit au séquestre soit à tout autre détenteur, sans y être dûment autorisé. Encore une question au sujet de laquelle il faudra recourir à Rome.

Sont, *a fortiori*, dans le même cas les églises et chapelles appartenant à des fabriques ou à des communautés.

Nous continuerons, à mesure qu'elles se présenteront, à résoudre les questions pratiques.

III. Nominations. — Par décision épiscopale du 19 Novembre, ont été nommés :

M. Léost, recteur de Lannéanou, recteur de Saint-Pabu, en remplacement de M. Faujour, démissionnaire ;

M. Lilès, vicaire à Plougourvest, recteur de de Lannéanou ;

M. Le Rest, jeune prêtre de Lambézellec, vicaire à Plougourvest ;

M. Le Roux, sous-supérieur de la maison de Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, aumônier du Sanatorium de Santec.

IV. Association de bienfaisance en faveur du clergé. — Le Comité directeur de l'Association se réunira le jeudi, 6 Décembre, pour le règlement définitif des comptes, en vue de la liquidation.

L'Association n'a pas fait de distribution régulière pour l'exercice 1906 ; mais elle a envoyé des secours à tous les prêtres du diocèse qu'on lui a signalés comme étant dans

le besoin. Si quelques-uns se trouvaient encore dans le même cas, ils devraient faire parvenir leurs demandes pour le 4 Décembre, au plus tard.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — Les âmes du Purgatoire.
- II. — L'Eglise et la France. La défense du droit et de la liberté religieuse.
- III. — L'union des catholiques.

Monseigneur l'Evêque, se rendant à Paris pour la réunion des évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut Catholique, partira de Quimper lundi prochain, 26 Novembre, et ne rentrera dans sa ville épiscopale que le 4 ou le 5 Décembre.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Conformément aux instructions de la Direction générale de l'Œuvre, nous remercions respectueusement à MM. les Directeurs paroissiaux que le moment est venu de faire procéder à la collecte des cotisations annuelles, pour qu'elles puissent nous parvenir dans le courant de Janvier prochain, au plus tard. Nous avons déjà reçu les versements de quelques comités ; nous les en remercions, car ils nous ont permis de solder à quelques bénéficiaires les subsides qui leur avaient été alloués pour leurs œuvres.

Comme les années précédentes, nous continuerons à recevoir et à transmettre à Paris, dès leur réception, jusqu'au 24 Décembre, dernier terme pour l'exercice courant, les demandes de secours soit en argent, soit en nature (livres de bibliothèques, brochures, almanachs, objets de piété, etc.) pour écoles, cercles, patronages ou missions paroissiales. Mais nous rappelons que, à notre grand regret, nous ne pourrions accueillir aucune requête en faveur d'une paroisse étrangère de l'Œuvre. Mutualité, ses ressources sont principalement alimentées par la cotisation annuelle de 0 fr. 60 versée par ses membres, et en toute convenance et justice elles doivent leur être réservées. D'ailleurs, la modicité de l'appoint demandé aux associés rend l'Œuvre de Saint-François de Sales accessible aux plus modestes budgets, en sorte qu'il n'est pas de paroisse qui ne puisse participer ainsi aux mérites et aux avantages spirituels procurés par cette Œuvre de conservation de la foi, et y concourir utilement au moins par quelques dizaines.

Nous tenons aussi à la disposition des intéressés des exemplaires en breton des principaux documents, notices, prières, pouvant fa-

ciliter l'établissement ou le développement de l'Œuvre dans les paroisses rurales. Il leur sera délivré gratuitement autant d'exemplaires qu'ils voudraient bien demander. J. B.

QUIMPER. — La fête de la Présentation de la T. Sainte Vierge, au Grand Séminaire. — Tous les ans, c'est le cœur rempli des plus doux souvenirs que les prêtres de la ville épiscopale et des environs aiment à venir, en ce jour, au Séminaire s'associer à la joie de leurs jeunes successeurs, et renouveler, entre les mains de leur évêque, leurs promesses cléricales.

Cette année, des prêtres plus nombreux que jamais ont tenu à venir encore assister à cette grande fête des clercs. Mais la joie semblait plus discrète, et le point noir d'un horizon bien rapproché assombrissait le « pardon » du Séminaire de cette angoissante pensée : « Est-ce pour la dernière fois ?... Faudra-t-il ne plus revoir ces cloîtres silencieux ; ne plus parcourir ces allées ombreuses, témoins des plus sérieuses méditations pendant les années d'études et de probation ; ne plus entendre résonner les voûtes de cette belle chapelle des chants liturgiques de ces centaines de séminaristes demandant à Dieu le secret de ses desseins sur eux ?... »

Toutefois, dans un commun sentiment d'abandon à la divine Providence (dont la volonté soit faite ici-bas comme au ciel), cette fête de famille a été célébrée avec la solennité accoutumée.

La grand'messe est chantée par M. Bourlé, chanoine titulaire, en présence de Mgr l'Evêque qui, revêtu de ses habits pontificaux, tient chapelle ; et vraiment, dans un tel cadre et avec cette assistance d'élite, dont les voix expriment si bien l'union des cœurs, cette messe est pleine de grandeur.

Bien impressionnante aussi la cérémonie qui la suit et pendant laquelle les clercs, à tous les degrés de la hiérarchie, viennent successivement attester au pied de l'autel qu'ils ont pris Dieu pour la part de leur héritage, que c'est Lui seul qu'ils veulent aimer et servir, comme c'est de Lui qu'ils attendent la rémunération : *Dominus pars hæreditatis meæ... ; tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.*

Mais auparavant, Monseigneur s'est avancé au milieu même de la chapelle et, d'une voix qui trahissait parfois les intimes appréhensions de son cœur, voulut adresser à ses séminaristes et à ses prêtres quelques paternels enseignements. « La Sainte Eglise, dit en substance Sa Grandeur, divise la vie de la T. Sainte Vierge Marie en trois phases : les mystères joyeux, les mystères douloureux et les mystères glorieux.

« Les chrétiens aussi, à travers les temps, et vous en particulier, jeunes lévites, vous êtes appelés par la divine Providence à passer par ces trois phases. En ce moment, vous êtes dans la période des mystères joyeux : élevés dans des foyers chrétiens, et ensuite à l'ombre du sanctuaire, rien n'est venu jusqu'ici troubler

la tranquillité de votre existence, sinon cette obligation d'aller vivre, quelques mois, de je ne sais quelle vie dans les casernes de l'armée française; mais bientôt, à la suite de votre évêque et de vos prédécesseurs dans le ministère paroissial, vous aurez à entrer dans la période des mystères douloureux, la flagellation, le couronnement d'épines, peut-être même le calvaire, durant cette lutte suprême de l'Eglise contre le paganisme moderne. A vous, qui êtes pour le moment à l'abri de l'orage, de prier pour vos devanciers lancés en pleine tourmente, afin que, grâce à leurs efforts décuplés par le secours d'en Haut, la Sainte Eglise puisse entrer bientôt dans la période des mystères glorieux de résurrection, d'assomption et de couronnement, dans sa royauté suprême sur les âmes ici-bas et dont il ne nous sera donné qu'au ciel de voir la consommation au séjour de la gloire et du bonheur éternel...

» Dans les récentes et solennelles assises de l'épiscopat français, l'action de l'Esprit-Saint s'est manifestée en cette résolution unanime de renoncer à tout, palais, églises, presbytères, séminaires, biens terrestres quels qu'ils soient, si on en demande le sacrifice, afin de sauvegarder l'intégrité de la foi et de la constitution divine de l'Eglise catholique. Cet acte inspiré ne restera pas sans récompense; en tous cas et quoi qu'il arrive, nous n'aurons que plus de droits à dire à Notre Père céleste : *Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.* »

J. B.

Inventaires. — Les inventaires d'églises interrompus, au printemps dernier, à l'approche des élections législatives, ont été repris, cette semaine, pour les paroisses — 196 dans notre département — où ils n'avaient pas eu lieu.

Dès dimanche, des concentrations de troupes étaient signalées sur divers points. Lundi, les « opérations » ont commencé et se sont continuées les jours suivants. Sauf de rares églises où, arrivant à l'improviste ils ont pénétré par surprise, les agents du fisc (partout escortés de nombreux détachements de soldats) ont trouvé les portes fermées. Les prêtres et les représentants des fabriques ont protesté énergiquement contre une mesure qui révolte les consciences catholiques, plus fortement encore depuis la condamnation formelle de la loi de Séparation par le Souverain Pontife, et revêt un caractère évident de mains-mises et de confiscation.

Dans la plupart des paroisses, les portes des églises et des sacristies ont été brisées; les inventaires ont été faits rapidement, pendant que les fidèles, retenant à peine leur indignation, priaient et chantaient des cantiques. Dans quelques localités, la résistance a été plus vive... Nous n'en connaissons pas encore les détails, et ne voulons citer aucun nom. On ne signale pas cependant, jusqu'ici, d'incidents graves. Mais nos populations montrent clairement qu'elles entendent garder, par tous les moyens, et leurs églises et la liberté de leur culte. Puisse-t-on avoir la sagesse de le comprendre !

Encore des expulsions. — I. PLOUGAR. — L'école communale des filles de Plougar, dirigée à la satisfaction générale des habitants par les Religieuses du Saint-Esprit, fut laïcisée il y a quelques mois. De la mesure en elle-même et des conditions dans lesquelles la notification en a été faite, nous ne dirons rien ici... Mais on n'avait pas pris garde que la commune se trouvait sans local scolaire, la maison occupée par les Sœurs étant la propriété particulière de la Supérieure, M^{lle} Le Coz de son nom de famille. Celle-ci resta, naturellement, dans son immeuble et la municipalité mise en demeure de la renvoyer pour faire place à l'institutrice laïque, s'y refusa. Le maire, l'honorable M. Le Bras, fut « suspendu » de ses fonctions pour ce refus qui l'honore... et la cause fut portée au tribunal de Morlaix qui, par une ordonnance de référé, prononça l'expulsion des Religieuses.

Cette expulsion, pour laquelle on avait mobilisé deux brigades de gendarmerie, sous les ordres d'un capitaine, un commissaire de police, un huissier et l'inévitable crocheteur, a eu lieu le samedi, 10 Novembre. Le « siège » a duré une heure et demie; il a fallu briser les portes pour arriver jusqu'aux trois religieuses, qui s'étaient renfermées dans une chambre. Contraintes par la force, elles sont sorties au milieu des protestations indignées de la population et des cris répétés de : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! »

Nous apprenons que M^{lle} Le Coz en a appelé en Cour de Rennes, pour faire reconnaître son titre authentique de propriété.

II. CHEZ NOS VOISINS. — Trois batteries d'artillerie, un bataillon d'infanterie et cinquante gendarmes ont été envoyés à Ploërmel afin de procéder à l'expulsion des religieuses Ursulines, une vingtaine de pauvres femmes, la plupart malades et âgées, restées dans le monastère que la Congrégation occupait depuis un siècle. Des hommes ont attaqué à coups de hache la porte d'entrée du couvent et sont entrés dans l'établissement. Les religieuses étaient en prières et ont refusé de sortir. Il a fallu employer la force armée, mais après avoir entendu la supérieure élever contre la violence faite à ses Sœurs et à elle une énergique protestation.

L'aumônier, qui voulait enlever le Saint-Sacrement de la chapelle, a été violemment repoussé par le commissaire.

Les religieuses furent conduites à l'église par la population. Une messe a été dite par l'aumônier, M. l'abbé Morice, et les vénérées expulsées ont été recueillies par les habitants avec le plus grand empressement.

D'autres expulsions ont encore eu lieu, ces jours derniers, dans le diocèse de Vannes. Et cela se passe au moment même où le gouvernement, par l'organe de M. Briand, parle d'apaisement et vante son esprit de liberté à l'égard des catholiques !

ROSPORDEN. — Adoration. — La charmante petite ville de Rosporden, dont le clocher aux formes robustes semble sortir du

sein des eaux pour veiller sur les tombes des chers disparus, présentait, ces jours derniers, une animation toute particulière.

On ne lisait pas sur les visages cette angoisse des jours d'inventaires comme ceux qui, en ce moment, attristent de nouveau tant de paroisses ; c'était le recueillement, la sainte joie des jours de fête religieuse. En effet, c'en était une, et une grande, pour cette paroisse, car son tour était venu où elle allait, pendant quatre jours, entourer de ses hommages, au nom du diocèse, Notre-Seigneur exposé sur l'autel pour l'Adoration perpétuelle.

L'appel du zélé recteur fut entendu, comme son exemple fut imité ; de robustes jeunes gens, sans peur du qu'en dira-t-on, se montrèrent heureux de l'aider, ainsi qu'un bon nombre de personnes généreuses, dans la décoration de l'église. Pour qui l'a visitée, il semble que ce dût être une tâche bien ingrate ; eh bien ! nous en prenons à témoins tous ceux qui ont pris part à ces fêtes, le succès a dépassé toutes les espérances. Tentures diaphanes, oriflammes multicolores, guirlandes d'étoffe légère et suspensions de feuillage au centre lumineux, le tout dans une harmonie de tons et d'agencement où dominait l'hermine de Bretagne, transforma comme par enchantement le vaisseau tout entier en un délicieux reposoir, qui rappelait le « paradis » du Jeudi-Saint des plus riches cathédrales.

Aussi la population émerveillée accourut pendant ces quatre jours de bénédiction au pied du trône étincelant de Jésus dans l'Eucharistie. Grande fut l'affluence qui venait, chaque jour, assister aux offices et se pressait matin et soir aux sermons bretons et français, donnés par MM. Salaün et Messenger, tous deux aumôniers à Quimper.

Le meilleur éloge de leurs prédications, ils l'ont trouvé dans ces nombreuses confessions et ces communions qui, au nombre d'au moins neuf cents, sont venues consoler le Cœur Sacré de Jésus, si souvent outragé de nos jours.....

Puissent les paroissiens de Rosporden conserver longtemps en leur cœur le fruit de ces journées si fécondes en grâces de choix, comme ils conserveront, nous en sommes convaincu, le souvenir de la beauté matérielle de leur église dont ils se montraient, à juste titre, si fiers pendant ces fêtes de l'Adoration. C'est, du reste, le vœu que formula du haut de la chaire leur recteur en exprimant à tous sa reconnaissance de l'avoir compris et suivi, et toute sa joie du bien qu'il voyait réalisé pour les âmes dont il est responsable devant Dieu.

J. B.

Aux Bretons de Bretagne. — Sous ce titre, plusieurs journaux, à la suite de la *Croix*, ont inséré la note suivante :

« Son Eminence le Cardinal Logue, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, exprime à Monseigneur Dubourg, archevêque de Rennes et primat de Bretagne, les sympathies que les Bretons d'Irlande et tous les Celtes catholiques d'au delà des océans adressent à leurs frères de la vieille Armorique :

« A la Bretagne violentée dans sa foi, dans sa langue, dans ses libertés imprescriptibles de nation ainsi que dans ses traditions » par un régime de *lois pénales* dont la nation irlandaise connut, » elle aussi, les raffinements abominables, nous souhaitons plus » que la fin de la persécution : nous souhaitons, comme pour » nous-mêmes, la justice intégrale, c'est-à-dire l'émancipation démocratique et politique par le referendum et le *home rule*.

» Et notre prière fervente, bien Révérend Seigneur, celle de » tous les croyants et de tous les patriotes d'Irlande, celle de tous » les Celtes catholiques au delà des océans, se joint fraternellement » à la vôtre... »

La *Semaine religieuse* de Rennes reproduit la note et ajoute : « Bien que Monseigneur n'ait pas reçu la lettre de Son Eminence le Cardinal Logue, Sa Grandeur a cru de son devoir d'écrire aussitôt au vénéré Primat d'Irlande pour lui dire combien Elle avait été profondément touchée de sa délicate missive et pour l'en remercier au nom de la Bretagne catholique, sœur de l'Irlande. »

Appel aux catholiques français. — M. le Vice-Amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, fait en ce moment un nouvel appel aux catholiques de France, leur demandant de recourir au Sacré Cœur qui seul peut sauver notre malheureux pays. Que dans la France entière, le 8 Décembre prochain, l'on renouvelle l'acte d'hommage au Sacré Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie.

Il est bien désirable que, dans notre diocèse, pasteurs et fidèles répondent à cet appel doublement opportun au moment où, dans toutes les communes de France, s'étalent sur les murs les blasphèmes proférés par un ministre à la tribune de la Chambre des députés. Pour réparer l'outrage officiel fait à Dieu, il faut que chaque catholique français affirme qu'il a gardé au cœur la foi nationale, afin de détourner de nous les châtiments qui sont trop souvent la réponse du Ciel à de telles provocations.

Voici les deux actes d'hommage, présentés au Souverain Pontife par le défunt cardinal Labouré et approuvés par S. S. Pie X.

Acte d'hommage au Sacré Cœur de Jésus.

O Christ Jésus, Fils du Dieu vivant, vrai Dieu et vrai homme, véritablement présent dans l'Hostie Sainte, moi, citoyen français, en mon nom et au nom de ma famille, en union avec toute la France catholique, je vous reconnais librement et solennellement comme souverain Seigneur et Maître, et comme chef suprême de la Patrie française.

A ce titre, je jure à votre Sacré Cœur fidélité inviolable, mettant à votre service ce que suis, ce que je possède, et ma vie même s'il vous plaît d'en disposer.

Dans la mesure de mes forces et de ce que vous me donnerez d'influence et de liberté, je vous promets de travailler à rétablir, par votre Sacré Cœur, votre *règne social* sur la France.

Je confie ce serment au Cœur Immaculé de Marie, Mère de Dieu et

Mère des hommes, Reine de l'Univers et spécialement Reine de France.

CŒUR SACRÉ DE JÉSUS, RÉGNEZ SUR LA FRANCE !

CŒUR IMMACULÉ DE MARIE, RÉGNEZ, VOUS AUSSI, SUR LA FRANCE !

Acte d'hommage au Cœur Immaculé de Marie, Reine de la France.

Vierge Immaculée, ô MARIE, toute puissante Mère de DIEU et miséricordieuse Mère des hommes, Reine de l'Univers, moi (*noms de baptême et de famille*), citoyen français, en mon nom, au nom de ma famille et au nom de tous ceux qui dépendent de moi à quelque titre, en union avec la France catholique, je vous reconnais librement et solennellement comme la Reine de la France, ma chère patrie.

A ce titre, je rends un complet hommage à Votre Souveraineté, et prenant à témoin toute la Cour céleste, je promets à Votre Cœur immaculé une soumission et une fidélité inviolables.

Reine de l'Eglise et de la France, en témoignage de mon humble et glorieuse dépendance, je tiens à protester spécialement de mon entière soumission au Vicaire de JÉSUS-CHRIST et de dévouement généreux à la défense de son autorité et au maintien de tous ses droits spirituels et temporels, dans la mesure et de la manière que lui-même jugera bon de les déterminer.

Je vous supplie, aimable Souveraine, de conserver et de faire progresser votre Royaume de France dans l'obéissance à son divin Roi, votre Fils très cher, « JÉSUS-CHRIST, » qui aime les Français et qui, par l'Hostie-Sainte, désire si vivement les attirer tous à Lui, venir en eux et les « faire vivre pour Lui, afin de les sauver tous ». Ainsi soit-il.

CŒUR SACRÉ DE JÉSUS, RÉGNEZ SUR LA FRANCE !

CŒUR IMMACULÉ DE MARIE, RÉGNEZ, VOUS AUSSI, SUR LA FRANCE !

Le culte des Saints (suite).

Je crois l'avoir établi suffisamment : il convient aux catholiques français de témoigner d'une confiance spéciale aux Saints de France, et je suis heureux d'ajouter : cette convenance est aujourd'hui mieux admise que dans le passé. Une des plus louables manifestations de cet esprit est ce qui a été demandé et obtenu naguère par le cardinal Langénieux, archevêque de Reims : Son Eminence, ayant voulu réunir près du tombeau de saint Remy des reliques des principaux Saints français, fit appel à tout l'épiscopat ; le diocèse de Quimper offrit en cette occasion des reliques des Saints les plus illustres de la Cornouailles et du Léon : saint Corentin et saint Guénolé, saint Pol-Aurélien et saint Hervé. Cette réunion de restes précieux demeure comme un mémorial des fêtes célébrées pour le quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

Les mêmes raisons qui militent pour le culte spécial rendu aux Saints français nous invitent aussi à une prédilection pour les Saints de Bretagne.

Ce n'est pas sans quelque embarras que j'aborde ce sujet ; j'en ai tant parlé, que je crains d'abuser des redites.

Ce n'est pas seulement dans notre province, ni même dans notre nation, c'est partout que les dévotions locales ont repris dans le cours du XIX^e siècle ; et cela non seulement parmi les catholiques,

mais même parmi nos frères séparés, tout particulièrement en Angleterre et en Ecosse ; nous croyons cependant qu'avec la Provence, la Bretagne est le pays qui a le mieux fait revivre ses antiques traditions depuis trop longtemps négligées. Nous en avons eu une preuve indéniable et relativement récente : le 7 Juillet 1899, la *Semaine religieuse* faisait connaître le projet d'une prochaine réédition du célèbre ouvrage du dominicain Albert le Grand : *les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*. Le prix de souscription était de 12 fr., le prix de vente en librairie, 16 fr., le tirage devait être de 2.000 exemplaires ; les souscripteurs en prirent à peu près la moitié ; c'était un succès considérable et bien suffisant pour prouver que les Saints du pays nous intéressent toujours. Cependant, avant d'arriver à l'exécution, on rencontra nécessairement quelques difficultés : certains souscripteurs auraient voulu que le nouvel éditeur, M. Jean Salaün, reproduisit les notes de M. Miorcec de Kerdanet (édition de 1837) ; mais il n'y avait pas à s'arrêter à un tel désir, puisque les héritiers de M. de Kerdanet s'y refusaient, et ils en avaient légalement le droit. D'autres disaient, et non sans une apparence de raison : « Il faudrait, non pas trois annotateurs pour compléter et expliquer les *Vies*, mais autant de commissions que de diocèses en Bretagne ; car nécessairement les trois prêtres du diocèse de Quimper feront la part plus large aux Saints de leur pays ». Mais, nous avons le droit de le dire aujourd'hui, de l'aveu de tous, cette appréhension n'a été nullement justifiée : je n'ai d'ailleurs pas grand mérite à avouer que la chose était aujourd'hui relativement facile, grâce aux savantes monographies publiées sur tel et tel des Saints des quatre autres diocèses, et aux grands ouvrages d'érudition de MM. le chanoine Le Mené, de Vannes, et Guillotin de Corson, pour le diocèse de Rennes.

La presse a fait bon accueil à notre édition ; l'impression en fut achevée le 20 Février 1901 ; le travail avait été accompli en dix-huit mois.

Dans le n° du 20 Mars des *Etudes* des Pères de la Compagnie de Jésus, le R. P. François Camenen terminait ainsi un article de critique sur notre œuvre : « Cette édition a été préparée surtout en vue des nouveaux venus dans le sacerdoce ; elle leur sera utile, et fera naître peut-être, chez quelque jeune prêtre intelligent et studieux, l'idée de consacrer ses loisirs, pendant quelque vingt ans, à faire pour dom Lobineau ce qu'on vient de faire pour Albert Le Grand. Le sujet est loin d'être épuisé, et il reste encore à rectifier, à compléter, à éclaircir dans les *Vies des Saints de Bretagne*. » A un tel vœu je souscrirais volontiers ; si je trouve un charme incomparable dans la lecture du bon Frère Prêcheur, cela n'enlève rien à mon estime pour le grave et savant dom Lobineau. Mais la réédition d'Albert était vivement et depuis longtemps désirée, celle de dom Lobineau ne l'est pas, ou du moins ce désir n'a guère été exprimé, si ce n'est par quelques érudits. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait plus rien à faire pour contenter et, en même temps, activer la dévotion de nos contemporains.

Il y a déjà bien des années, à un congrès de l'Association bretonne, réunie à Quimper, j'exprimai un double vœu :

1^o POUR LES PRÊTRES, un nouveau *Propre diocésain* faisant une part très large aux Saints du diocèse et de toute la Bretagne ;

2^o POUR LES FIDÈLES, un recueil de Vies des Saints fait consciencieusement mais sans prétention à l'érudition et donnant le plus de notices possibles sur les Saints et Bienheureux de notre pays ; l'ouvrage devrait être écrit en Français et traduit en Breton. Ni M. Marigo, ni M. Gabriel Morvan, ni M. Nicolas n'ont travaillé à satisfaire, sur le point qui nous occupe, la pieuse curiosité des bonnes âmes. Je ne connais qu'un recueil qui, sur ce sujet, puisse donner satisfaction, c'est celui de l'abbé de Garaby ; malheureusement, ses notices sont trop courtes pour produire une sérieuse et utile édification ou même un agréable intérêt. (A suivre.)

AVIS. — L'Imprimerie de l'Evêché, dans l'incertitude de la forme que prendra, à l'avenir, la comptabilité des fabriques, prévient MM. les Trésoriers des fabriques du Diocèse qu'elle ne réimprimera plus, jusqu'à nouvel ordre, les registres du **Journal à souches des recettes et celui des mandats à délivrer** dont la dernière édition vient d'être complètement épuisée.

Elle tient, toutefois, à la disposition des intéressés tous les autres registres ou imprimés de comptabilité.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint Père a profité du beau temps des jours derniers pour faire de longues promenades, à pied, dans les jardins du Vatican ; puis il a donné ses audiences rotatives ordinaires et reçu plusieurs des nombreux évêques qui se trouvent en ce moment à Rome, entre autres Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, Mgr Dubois, évêque de Verdun, et Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié. On annonce l'arrivée de Mgr Servonnet, archevêque de Bourges.

Dimanche dernier, la fête de la Dédicace de la basilique avait attiré une nombreuse affluence à Saint-Pierre. Pendant la messe, une bombe a éclaté dans l'église, heureusement sans faire aucune victime, sans même occasionner de grands dégâts matériels. Le bruit de l'explosion a été entendu jusque dans le Vatican. Le Pape averti, s'empressa de demander s'il y avait des morts ou des blessés ; sur la réponse négative, il a vivement remercié Dieu, attribuant d'ailleurs le fait à quelque pauvre détraqué.

Dans l'après-midi, Sa Sainteté a reçu, dans la salle du Trône, plusieurs familles italiennes et étrangères, environ 200 personnes.

Le roi de Grèce est attendu à Rome, et sera reçu, dimanche, par

le Pape, avec le cérémonial usité pour les souverains non catholiques.

Le Pape a adressé au cardinal vicaire une lettre, datée du 10 Novembre, où il dit que le moment est venu de recourir plus spécialement à la prière à cause des conditions douloureuses où se trouve l'Eglise, combattue et opprimée comme elle est par ses enfants devenus ses ennemis.

En conséquence, jusqu'à la fin de l'année, les prêtres de Rome diront à la messe l'oraison *Pro inimicis* ; les fidèles s'uniront à ces prières pour les ennemis de l'Eglise, plus particulièrement pendant les neuvaines de l'Immaculée Conception et de Noël.

En ce qui concerne les affaires de France, il se confirme que le Pape tient énergiquement à sa décision d'attendre des « garanties certaines et légales » ; car les déclarations de M. Briand, fussent-elles sincères, sont toutes personnelles et n'engagent ni ses successeurs ni même ses collègues du cabinet Clémenceau.

Paroles authentiques. — Le dernier numéro de la *Civiltà cattolica*, publie un article sur « les modernistes et l'Encyclique *Pieni l'animo* ». Il s'agit des modernistes d'au delà des Alpes. Les citations que l'auteur fait des paroles de Pie X sur cette question constituent un ensemble qui appelle l'attention. En voici quelques-unes :

La démocratie chrétienne a l'obligation très étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique (Motu proprio du 18 Décembre 1903).

Il est préférable qu'une œuvre ne se fasse pas que de se faire en dehors ou contre la volonté de l'évêque (Lettre du cardinal secrétaire d'Etat, 28 Juillet 1904).

La lettre de Pie X au cardinal de Bologne, 1^{er} Mars 1905, condamne en langage très sévère, les *prétendus démocrates chrétiens autonomes*, parce que, *par le désir d'une liberté mal entendue, ils secouent de fait le joug de toute discipline et deviennent, par l'évolution logique de leurs principes, rebelles à l'Eglise.*

En ce même document, le Saint-Père examine particulièrement la théorie qu'ils proclament, à savoir *que le Pape et les évêques ont le droit de juger les choses qui regardent la foi et la morale, mais non pas de diriger l'action sociale* : erreur très grave, continue la *Civiltà*, qui enlève à l'épiscopat et au chef suprême de la société chrétienne, la faculté d'accomplir leur devoir, comme Pie X l'affirmait, parlant solennellement de sa charge en plein consistoire, le 9 Novembre 1903.

FRANCE. — **Episcopat.** — Une confusion s'est introduite au sujet de la prochaine réunion des évêques, dont il a été parlé.

Il n'est pas exact que la commission permanente des évêques

ait été convoquée pour la fin du mois, dans le but de préparer l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale qui devait se tenir dans la première quinzaine de Décembre.

Ce sont les évêques protecteurs de l'Institut catholique qui se réuniront rue de Vaugirard, le 28 courant.

Il est probable que les évêques profiteront de cette réunion pour traiter des affaires de l'Eglise de France ; mais cette réunion n'aura pas le caractère d'une assemblée générale et, quant à la commission permanente, elle n'a nullement été convoquée.

On annonce comme certaine la nomination de M. l'abbé Eyssautier, supérieur du collège ecclésiastique de Pons, comme évêque de La Rochelle, en remplacement de Mgr Le Camus.

Le nouveau prélat est né le 30 Novembre 1884, à Entrevaux (Basses-Alpes). En 1866, il suivit sa famille à La Rochelle, où il reçut la prêtrise et devint professeur, puis directeur du collège ecclésiastique de Pons, vicaire général, sous Mgr Bonnefoy, et enfin supérieur de la célèbre institution où il enseigna la plus grande partie de sa vie.

— **Devant la Séparation.** — Des faits nombreux et de divers genre viennent montrer journellement combien étaient peu sincères les déclarations du Gouvernement en faveur de la liberté religieuse. Ce sont d'odieuses expulsions de religieuses, puis des révocations de maires coupables d'avoir protesté contre l'enlèvement des crucifix des écoles ; et voilà qu'on reprend, sur tous les points de la France, les inventaires d'églises, pour « que la mise sous séquestre des biens puisse avoir lieu dans les délais prévus par la loi », c'est-à-dire le 11 Décembre prochain.

En ce qui concerne les presbytères, évêchés et séminaires, M. Briand, ministre des Cultes, a expliqué comment il entend faire appliquer la loi. Les presbytères qui sont la propriété des fabriques seront placés sous séquestre (comme les autres biens) ; les presbytères qui sont la propriété des communes, des départements ou de l'Etat seront remis à leurs propriétaires respectifs qui pourront les laisser à la disposition du clergé, gratuitement ou moyennant un prix de location. Il en sera de même des évêchés. Quant aux séminaires, le ministre déclare que, faute d'association apte à en recevoir la dévolution, ils doivent être évacués à la date du 11 Décembre.....

Comment seront accueillies les sommations des « exécuteurs » ?..... Une feuille radicale de Cherbourg a répandu le bruit que Mgr Guérard, évêque de Coutances, en vue de l'échéance du 11 Décembre, avait déjà loué différents immeubles dans la ville épiscopale, tant pour se loger lui-même que pour abriter les prêtres des deux paroisses et les élèves du Grand Séminaire. Une note officieuse de la *Semaine religieuse* de Coutances vient d'avertir la feuille radicale que les agents du Pouvoir devront recourir à la force brutale pour

expulser Monseigneur, le clergé des deux paroisses et les jeunes clercs.

Vous avons publié, dans notre précédent numéro, une note semblable, extraite de la partie officielle de la *Semaine religieuse* de Rennes.

Associations diocésaines, ou paroissiales, et associations cultuelles. — On sait qu'une association formée par le cardinal Lecot dans son diocèse a été déclarée « légale », du haut de la tribune, par M. Briand. Là-dessus, les journaux gouvernementaux dissertent longuement, et prétendent que l'association de Bordeaux est une « cultuelle » ; le tout pour insinuer que les catholiques, en feignant de condamner la loi, s'arrangent pour s'y conformer au mépris de la condamnation portée par le Pape. La discussion n'est pas terminée.

La *Semaine religieuse* de Bordeaux, l'*Aquitaine*, a pourtant mis les choses au point dans une note très précise, où elle rappelle que cette association diocésaine est une association fondée en dehors de la loi de 1905, conformément à la loi de 1901, c'est-à-dire selon le droit commun auquel l'encyclique *Gravissimo* recommande de recourir.

Auparavant, une lettre pastorale du cardinal Lecot avait expliqué aux fidèles qu'il s'agissait de constituer, en dehors de toute association cultuelle, une association ne s'occupant pas directement du culte, mais destinée à assurer l'existence du clergé.

L'idée première de cette association est antérieure à l'encyclique, mais comme elle ne contredit en rien les instructions données par le Saint-Père, elle a pu continuer de fonctionner.

Les quêtes à domicile. — Les quêtes à domicile tombent-elles sous le coup de quelque prohibition, peuvent-elles être l'objet d'une réglementation de la part des maires ; des poursuites peuvent-elles être intentées contre les personnes qui les font ?

Telles sont les questions qui ont été posées au Congrès des jurisconsultes catholiques de Périgueux au sujet des quêtes pour le denier du culte.

M^e Auguste Rivet, qui y avait déjà répondu dans la *Revue d'organisation et de défense religieuse*, a établi, au moyen de nombreux arrêts de la Cour de cassation, que ces quêtes étaient parfaitement licites et que les arrêtés municipaux, pris pour les interdire, étaient illégaux et dépourvus de toute sanction.

« L'autorité municipale, a dit la Cour suprême, dans un arrêt du 10 Novembre 1906 (dame Biguet), ne peut réglementer par des arrêtés que ce qui intéresse le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique ; or, une quête faite à domicile ne rentre dans aucune de ces matières... »

Cet arrêt résume la jurisprudence de la Cour de cassation depuis le 16 Février 1833.

En conséquence, les catholiques qui procèdent aux quêtes ne

doivent pas se laisser intimider par ces arrêts illégaux. Ils doivent, surtout, s'opposer à ce que les sommes recueillies par eux soient confisquées. Il paraît que plusieurs maires auraient cette prétention.

Les arrêtés des maires pourraient être déférés au Conseil d'Etat, par la voie du recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de leur publication ; mais il est plus simple d'attendre d'être poursuivi devant le tribunal de simple police et de se prévaloir, alors, quelle que soit la date de l'arrêté, de son illégalité pour échapper à toute condamnation.

Disons à propos des délibérations du Congrès de Périgueux qu'elles n'ont été sanctionnées par aucun vote.

Les avis que nous donnons sont ceux qui nous ont paru se dégager des discussions. Nous les publions sous notre propre responsabilité et sans vouloir engager, de quelque manière que ce soit, l'autorité du Congrès.

(*La Croix*, 10 Novembre.)

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

UNE VOCATION ET UNE FONDATION AU SIÈCLE DE LOUIS XIV. — *Claude-François Poullart des Places, Fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit* (1679-1709), par le R. P. Henri LE FLOCH, supérieur du Séminaire Français de Rome. — Un vol. grand in-8° de XII-570 pages, avec cinq portraits et plusieurs dessins. Prix : 7 fr. 50. (Lethiellieux, éditeur.)

« Si de nos jours on ne lit plus les vies des Saints », disait Mgr Dupanloup, « la faute n'en est pas à leurs vies elles-mêmes qui sont toujours attachantes, mais trop souvent à leurs biographes », et il ajoutait : « il est peu de vies de Saints bien faites ».

Je n'ose prédire à la vie du vénéré fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, Claude-François Poullart des Places, la publicité tapageuse d'un roman de tel auteur à la mode ; mais si elle n'est point lue des gens sérieux, fussent-ils même simplement curieux d'histoire ou de psychologie, la faute n'en sera ni à la biographie ni au biographe, et je ne doute point que le grand évêque, si justement sévère aux médiocrités, ne les eût trouvés dignes l'un de l'autre.

L'œuvre offre tout d'abord au lecteur l'attrait, j'allais dire le regret de l'inconnu. C'est presque une exhumation que cette biographie, et l'on se demande en vérité comment a pu rester si longtemps ensevelie dans l'oubli une mémoire qui devait être deux fois chère au clergé de France... Si quelque chose manque encore à sa bienheureuse mémoire, c'est, semble-t-il, que l'Eglise lui donne la consécration d'un jugement officiel : avec ses fils, plus d'un ami le désire.

En attendant, il nous faut remercier le distingué Supérieur du Séminaire Français à Rome de nous avoir révélé cette grande âme. A l'attrait de sa personnalité si originale, à l'intérêt des temps et des lieux où s'exerça son action et qu'une documentation minutieuse a fort heureusement mis en relief, s'ajoute celui du récit lui-même. Lucide, ordonné, plein sans être touffu, il est écrit dans une sobre et forte langue.

En somme, ce livre consciencieux est de ceux qui marquent et je ne doute pas qu'il ne procure à qui le lira, comme à moi-même, plaisir et édification.

M. BARRET, S. J.

Professeur de théologie à l'Université Léontienne.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Pour clore le mois des Trépassés ; Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Indulgences ; Propagation de la

Foi ; Les inventaires ; Quimper ; Ligue patriotique des Français ; Brest.

IV. — *Nouvelles du monde catholique* : Rome ; France ; Paris ; Rennes ; La séparation de l'Eglise et de l'Etat au Brésil.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Décembre. — 1^{er} Dimanche de l'AVENT. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de St^e Bibiane, Vierge, Martyre.

Vêpres du suivant, avec mémoires du 1^{er} Dimanche de l'Avent et de St^e Bibiane.

Lundi, 3. — S. François Xavier, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 4. — S. Pierre Chrysologue, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 5. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 6. — S. Nicolas, Evêque. Double. Blanc.

Vendredi, 7. — Veille de l'Immaculée Conception. — S. Ambroise, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 8. — IMMACULÉE CONCEPTION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1^{re} classe avec Octave.

Blanc.

Dimanche, 9. — 2^e Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Cathédrale de Quimper . . . du 1^{er} au 10 Décembre.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

I. Nous continuons à donner les indications qui peuvent être utiles à MM. les Curés ou Recteurs et aux membres des conseils de fabrique.

1° En ce qui concerne les fermages et les baux consentis entre la fabrique et des particuliers, Nous faisons remarquer que, à partir du 11 Décembre, ces baux ne sont plus canoniquement licites ; car les accepter serait coopérer à la spoliation des fabriques en les privant de leurs revenus légitimes. Si donc, au 11 Décembre, ces baux ne sont pas à terme, on doit en demander la résiliation et, si celle-ci n'est pas obtenue, on pourra continuer à en user et à en recueillir les fruits, mais à la condition de ne payer les revenus au séquestre qu'après la sentence du juge. A plus forte raison on ne pourrait sans péché grave consentir un bail nouveau.

2° Même après le 11 Décembre, MM. les Curés et Recteurs ne devront quitter les presbytères qu'après en avoir été expulsés, soit que ces presbytères appartiennent à la commune, soit — à plus forte raison — qu'ils appartiennent à la fabrique.

3° MM. les Curés et Recteurs continueront, après le 11 Décembre, à se servir des églises et du mobilier qu'elles renferment, tant qu'on leur en laissera la libre disposition. Si le séquestre voulait exiger une redevance pour l'usage de ce mobilier, cette satisfaction lui sera refusée ; on n'entrera point en pourparlers avec lui pour un arrangement quelconque sans avoir, au préalable, obtenu l'autorisation de l'Evêque. Les serviteurs de l'Eglise, ne pouvant être au service du séquestre, ne recevront de lui aucun traitement, mais seront rétribués uniquement par le Curé.

4° L'échéance du 11 Décembre ne peut avoir pour résultat de supprimer ou même de suspendre l'exercice du culte. Aussi, après cette date, la célébration publique du culte, telle qu'elle a eu lieu dans le passé et exactement dans les mêmes conditions, sera assurée par MM. les Curés et Recteurs.

En conséquence, après la même date, les rétributions diverses pour cérémonies funèbres, mariages, places dans les églises, etc..., seront recueillies par MM. les Curés et Recteurs d'après les anciens tarifs ou les anciens usages ; il en sera de même du produit des quêtes accoutumées. MM. les Curés et Recteurs devront tenir, des recettes qu'ils effectueront ainsi, comme de toutes les dépenses que nécessitera l'exercice du culte, un compte exact et détaillé, mais qui ne devra être soumis qu'à l'Evêque, dans les formes et les con-

ditions qu'il déterminera. L'autorité civile, ne « reconnaissant » plus le culte catholique, n'a plus de comptes à lui demander.

5° A partir du 11 Décembre, MM. les Curés et Recteurs sont autorisés à suspendre la célébration des messes de fondation, les revenus destinés à fournir les honoraires étant désormais entre les mains du séquestre auquel il n'est pas permis de les délivrer. Ils auront soin de faire connaître à leurs paroissiens le motif de cette abstention et d'en rejeter la responsabilité sur qui de droit.

6° MM. les membres des conseils de fabrique devront, sans retard, réclamer à M. le Préfet un exemplaire des inventaires faits dans leurs églises et leurs sacristies, afin qu'ils soient à même, avant le 12 Décembre, de relever et d'établir, avec preuves à l'appui, les erreurs commises et de reprendre les objets indûment attribués aux fabriques.

7° Les administrateurs séquestres ne sont point juges des comptes ; ce rôle est réservé aux Conseils de préfecture. C'est pourquoi, si ces messieurs exigent la remise des comptes et pièces justificatives, on pourra les leur remettre, mais contre un reçu en bonne et due forme et sans leur donner des renseignements ou des explications auxquels ils n'ont pas droit. Dans le cas où ces pièces ne seraient pas réclamées par le séquestre, elles resteront entre les mains du comptable jusqu'au jour où il sera requis de les envoyer à la préfecture.

8° MM. les Curés et Recteurs mettront en lieu sûr les reliques que possèdent leurs églises. Ces reliques appartenant au domaine exclusivement spirituel ne peuvent être réclamées par le séquestre, et il importe de les soustraire d'avance à toute profanation.

II. Nominations. — Par décision du 24 Novembre, ont été nommés :

M. Bornecque, aumônier des Augustines-Hospitalières de Pont-l'Abbé, aumônier du Calvaire de Landerneau ;

M. Noël, vicaire à Pont-l'Abbé, aumônier des Augustines.

III. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos de l'âme de M. Coccagn (Claude), clerc minore, décédé dans sa famille, à Saint-Pol-de-Léon, à l'âge de 19 ans.

PARTIE NON OFFICIELLE

POUR CLORE LE MOIS DES TRÉPASSÉS

La générosité envers les âmes du Purgatoire. — Il y a des personnes qui appliquent aux âmes du Purgatoire toutes les indulgences qu'elles gagnent ; il en est d'autres, au contraire,

qui les gardent toutes pour elles-mêmes, et nul n'a le droit, assurément, de condamner cette manière d'agir. En effet, qui oserait contester à quelqu'un une liberté que l'Eglise lui accorde ? Grâce à Dieu, je n'ai pas une telle prétention. Néanmoins, je vais librement exposer mon sentiment sur ce sujet. Du reste, je m'en tiendrai strictement à ce qu'ont dit sur cette matière les théologiens et les auteurs spirituels.

1^o Si nous abandonnons nos indulgences aux âmes du Purgatoire, le premier fruit que nous recueillerons sera l'augmentation de nos mérites. Des trois prérogatives que Dieu attache aux bonnes œuvres des justes, à savoir : le mérite, l'impétration et la satisfaction, la plus grande est le mérite ; car il nous rend plus agréables à Dieu, il resserre les liens de notre amitié avec lui, nous attire des grâces plus abondantes, et nous prépare ainsi une plus grande gloire dans le ciel. Or, celui qui offre pour les âmes du Purgatoire les satisfactions de ses bonnes œuvres et les indulgences qu'il a gagnées, convertit ces satisfactions en mérites. Nous devons ajouter qu'il faut, en toute chose, faire ce qui est le plus agréable aux yeux de Dieu, ne recherchant point ce qui conviendrait le mieux à nos intérêts et à nos goûts, mais ce qui plaît davantage au Seigneur. Il vaut mieux plaire à Dieu que de s'épargner des souffrances ; or, un homme qui garde pour lui-même les satisfactions et les indulgences qu'il peut gagner, n'a en vue que de s'épargner des souffrances, tandis que celui qui les offre toutes en faveur des âmes du Purgatoire se rend par là même plus cher à Dieu, par le raffinement d'amour qui éclate dans cet acte héroïque de miséricorde et de charité.

2^o Quiconque offre les indulgences qu'il gagne en faveur des âmes du Purgatoire trouvera en elles, dans le ciel, autant d'agents pour veiller sur ses intérêts éternels ; et il vaut mieux, pour un homme, assurer son salut dans cette vie, au moyen des grâces qu'obtiendront pour lui ses protecteurs célestes, que de se soustraire au risque de faire un séjour un peu plus long dans le Purgatoire.

3^o Quand nous introduisons une âme dans le ciel, nous procurons par elle plus de gloire à Dieu que nous ne pouvons ici-bas lui en donner par nous-mêmes. Tandis que nous nous occupons à manger, à boire, à dormir, à travailler sur la terre, il y a (ô délicate pensée !) dans le ciel une âme, ou plutôt, j'aime à le croire, des âmes dont nous avons hâté le bonheur, et qui adorent, glorifient sans cesse la majesté et la beauté du Très-Haut, avec une perfection indicible.

4^o Cette généreuse dévotion réjouit en même temps et l'Eglise militante et l'Eglise triomphante. Grande est la fête dans le ciel, quand un élu vient grossir le nombre de ses habitants ; car si les saints voient avec des transports de joie la pénitence d'un pécheur qui peut néanmoins retomber dans son crime, quel doit être leur bonheur quand ils reçoivent dans leur sein un nouveau citoyen qui ne peut plus offenser Dieu ! L'Eglise militante a aussi sa part

de joie : elle a trouvé un nouvel avocat. Les parents, les amis, la famille de cette âme à jamais bienheureuse, la communauté, la nation à laquelle elle appartient, tous ont lieu de se réjouir de son triomphe. Je dirai plus, tous les prédestinés, et la nature entière, trouvent un motif de réjouissance dans l'entrée d'un élu au sein de la joie de son Créateur.

5^o L'amour ne souffre point de délai. Pourrions-nous donc laisser dormir, et pendant de longues années peut-être, un trésor qui pourrait servir merveilleusement à la gloire de Dieu et aux intérêts de Jésus ? Pour le présent, nous pouvons n'avoir aucun besoin de nos satisfactions ni de nos indulgences. Oh ! pourquoi tarder à mettre ce talent au service de Dieu en ouvrant tout d'abord les portes du Purgatoire à quelques saintes âmes, qui commenceront, dès ce soir peut-être, leur délicieux sacrifice de louanges éternelles ?

6^o Enfin, j'ajouterai que ce que nous donnons rejaillit sur nous avec plus d'abondance. D'abord, l'acte même d'une si grande et si généreuse charité est à lui seul une satisfaction pour nos péchés ; car, si une aumône donnée pour soulager un besoin temporel satisfait au delà de la plupart des autres bonnes œuvres, quelle est donc la puissance de ces aumônes spirituelles ? Ensuite, quiconque sacrifie quelque chose pour la gloire de Dieu en est récompensé au centuple. Le Seigneur nous accordera donc de telles grâces que nous n'aurons qu'un court séjour à faire dans le Purgatoire, ou bien il inspirera à d'autres fidèles la pensée de prier pour nous. C'est un axiome qu'on ne perd rien en perdant pour Dieu.

LE P. FABER.
(Tout pour Jésus.)

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR DÉCEMBRE 1906 LE DÉSINTÉRESSEMENT CHRÉTIEN

L'homme, comme tous les êtres animés, cherche naturellement son intérêt : sans cela il mourrait de faim et de misère. Mais il n'est pas un animal sans raison, lequel ne voit que son bien propre et le poursuit aux dépens de ceux qui l'entourent, sans pitié ni remords. L'homme a un cœur sensible à la souffrance de ses frères et capable d'accepter des privations, parfois même la mort pour un être chéri. Dans ce cas, son intérêt personnel est primé par celui d'autrui : il devient *désintéressé*.

Cette vertu était bien rare avant la venue sur la terre du Dieu fait homme, fait victime pour notre salut ; elle n'a eu son plein épanouissement que dans le christianisme.

Le chrétien parfait, qui pousse jusqu'aux plus extrêmes limites le désintéressement, se dépouille de tout pour ressembler à Jésus-

Crist ; il pratique la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, afin de se vouer absolument au service de son Dieu et de ses frères.

Au-dessous de ceux qui se donnent si entièrement, mais en belle place toutefois, se trouvent les chrétiens vivant dans le monde et qui, sans négliger leurs obligations de famille et de situation, font très large dans leur vie la part des œuvres catholiques et des pauvres. C'est encore là du désintéressement, et il s'élève parfois à un degré vraiment héroïque. Mais sans désintéressement il n'y a pas de vrai christianisme.

Être chrétien et ne chercher que son intérêt, ce sont deux choses inconciliables, car l'amour de soi entrera très souvent en conflit avec le premier des commandements, l'amour de Dieu, et avec le second, « semblable au premier », l'amour du prochain.

De plus, le désintéressement est une des preuves les plus éclatantes de la beauté et, par conséquent, de la vérité de la religion ; l'égoïsme cupide et sans entrailles, l'ambition démesurée, l'orgueil, chez un chrétien, donnent aux impies un prétexte pour calomnier l'Évangile. Veillons à ne pas prêter à la critique sur ce point, et montrons-nous de dignes disciples du Dieu qui a accepté la mort par amour pour nous.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'œuvre de la Propagation de la Foi.
- III. — Adoration prêchée : QUIMPER, paroisse de Saint-Corentin, du 1^{er} au 10 Décembre.
Mission : CARHAIX, du 2 Décembre au 5 Janvier. Mission française, prêchée par d'anciens Rédemptoristes, du 2 au 25 Décembre ; du 30 Décembre au 5 Janvier, Mission bretonne, prêchée par des prêtres du diocèse.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN — Adoration, prêchée par M. l'abbé L'Hévéder, du 1^{er} au 10 Décembre.

Le Saint-Sacrement sera exposé depuis la première messe jusqu'à la Bénédiction du soir.

Du 1^{er} au 5 (inclus), instructions bretonnes à 5 h. 1/2 du matin et à 7 h. 3/4 du soir ; du 6 au 10, instructions françaises aux mêmes heures.

— EGLISE DE SAINT-MATHIEU — Le 7 Décembre, premier vendredi du mois, à 6 heures, messe réparatrice en l'honneur du Sacré-Cœur, et à 7 h. 1/2, service pour les trépassés, comme à l'ordinaire.

Sur les instances des membres de la Confrérie du T. S. Sacrement, la messe de 8 h. 1/2 sera également réparatrice et sera suivie de la bénédiction, pour joindre ainsi, en une union plus intime, les dévotions-sœurs de l'Apostolat de la prière et de la Confrérie du T. S.-Sacrement.

Après la messe, on inscrira, à la sacristie, le nom des personnes qui voudraient entrer dans l'une ou l'autre de ces confréries.

Indulgences.

- I. Lundi, 3 Décembre, fête de S. François Xavier, patron de la Propagation de la Foi, indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

II. Cathédrale de Saint-Corentin. — Nous rappelons que, en vertu d'un Bref du Souverain Pontife, les fidèles qui visitent, le 1^{er} dimanche de chaque mois, les autels de Saint-Pierre, Saint-Frédéric, Saint-Roch, Saint-Corentin, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Joseph, à la Cathédrale, peuvent gagner — moyennant qu'ils remplissent les conditions ordinaires — les indulgences attachées à la visite des sept autels privilégiés de la basilique de Saint-Pierre, à Rome.

Propagation de la Foi. — La fête de saint François Xavier et l'annonce de l'indulgence plénière (qui peut être gagnée également un jour de l'octave) fournit naturellement l'occasion de faire l'instruction annuelle sur l'œuvre de la Propagation de la Foi, d'en rappeler l'importance et les besoins toujours grandissants, comme aussi les grâces précieuses qu'elle assure aux pays comme aux individus. Œuvre de civilisation aussi bien que d'apostolat, elle est une des plus pures gloires de la France catholique et, au milieu des tristesses actuelles, elle reste en première ligne parmi les motifs d'espérer pour l'avenir : Dieu ne permettra point que la foi soit détruite dans notre pays, tant qu'il contribuera si largement à la propager parmi les infidèles. « Prêtres, écrivait un de nos grands évêques, Mgr Sergent, si vous voulez attirer sur les troupeaux qui vous sont confiés les grâces de persévérance et de conversion, travaillez avec ardeur à les associer aux généreux efforts de l'Eglise pour la conversion des peuples païens. Chefs de famille, la foi règne à votre foyer ; mais elle pourrait s'amoinrir. Nous vous indiquons un puissant moyen de la fixer. Que tous répondent ainsi à notre vœu le plus cher et s'efforcent de conserver à sa hauteur l'Œuvre précieuse de la Propagation de la Foi. »

S'il fallait un autre stimulant à la charité catholique, elle le trouverait dans la générosité dont les nations protestantes font preuve à l'égard de leurs sociétés de missions.

L'objection, ici, ne vient que trop facilement sur les lèvres : écrasés par le poids des œuvres que les circonstances obligent de multiplier, nous ne pouvons pas donner à nos frères éloignés autant que nous voudrions. « Charité bien ordonnée commence par soi-même », et avant de venir en aide aux missions lointaines, les catholiques de France doivent soutenir leurs écoles, leurs églises et leurs prêtres. — Il est, du moins, à la portée de tous un moyen d'assister les missions, c'est la prière. Et même, pour le sou par semaine demandé, rarement la pénurie peut réellement empêcher ces modestes aumônes qui, isolées, seraient dérisoires, et qui, réunies, deviennent des trésors servant à racheter des âmes. Chacun aura à cœur d'y apporter son obole, pour avoir sa part de mérite, qui est proportionnée au sacrifice et à la grandeur de l'objet poursuivi : or, donner pour l'œuvre d'évangélisation, c'est contribuer à étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est excellemment prêter à Dieu qui, selon sa promesse, rendra au centuple.

N. B. — 1^o Les aumônes devront être remises avant le 29 Janvier, au Secrétariat de l'Evêché.

2^e S'adresser à M. le chanoine Rospars (15, rue Mesgloaguen, Quimper) pour tout ce qui concerne la direction de l'Œuvre dans le diocèse, pour la rédaction des *Annales* bretonnes et le nombre d'exemplaires à attribuer aux paroisses. — En cas de retard ou d'irrégularité dans l'envoi et la livraison des ballots, prière d'aviser M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

Les inventaires. — I. A L'EVÊCHÉ. — Nous ne pouvons nous dispenser de relater ici cette malpropreté légale. Rien de tragique, rien même de sérieux, si l'on a assez de bon sens pour s'en tenir là ; sinon, la justice sera saisie et décidera si l'opération était légitime dans sa forme, ou si elle présentait le caractère d'une tentative officielle d'escroquerie.

Rappelons, pour l'intelligence de la situation, que l'Evêché avait subi l'inventaire Rouvier, à la date du 9 Février. Dans une rencontre dramatique, l'Evêque avait dit à l'agent : « La mense épiscopale n'a pas de mobilier. Aucun inventaire n'a pu en être dressé. Après cela, tous mes appartements vous sont ouverts ; mon valet de chambre est à votre disposition pour vous y guider. Opérez à votre aise sur les meubles qui m'appartiennent. Ce que vous m'aurez pris, les tribunaux me le rendront. » Là dessus, l'agent se retira... et ne reparut plus. La « carence » était donc un fait acquis.

Mais y a-t-il rien d'acquis pour Clémenceau le sceptique ? Cet inventaire a été fait une fois : qu'on le recommence, en vue de l'application intégrale de la loi. Et l'on a recommencé l'*Inventaire de l'Evêché*, en vue de l'application intégrale de la loi ! Cette inquisition a été accomplie en trois temps bien comptés.

1^{er} temps (jeudi 22 Nov., à 2 h.) : Un tour des appartements. — 30 pièces en 30 minutes chronométrées. 3 secondes par objet, savoir : 1 seconde pour reconnaître l'objet, 1 seconde pour le décrire, et 1 pour l'estimer. Car la loi, c'est tout cela, et si Clémenceau le Grand Inquisiteur n'a pas fait tout cela, il n'a rien fait... que se moquer de la loi.

De ce *raid*, exécuté au pas de course à travers ses meubles, l'Evêque se désintéressait magnanimement ; à cette heure, on l'eût rencontré le long de sa promenade favorite, sur le quai ou en aval de la rivière, étendant une main sur les enfants du peuple pour les bénir, tendant l'autre aux miséreux, ses clients, pour les soulager, et se plaignant de n'en avoir pas une troisième pour rendre le salut à droite et à gauche, se reposant aussi du contact des hommes et des affaires au spectacle et presque dans la société de ces blancs essaims de mouettes, dont le vol, la marche et la natation rivalisent de légèreté et de grâce.

2^e temps (vendredi 23, à 10 h.) : Visite des Archives. — Par délégation de l'Evêque, M. le chanoine Peyron reçoit Clémenceau

dans la salle de travail où l'archéologue infatigable se plait à entasser à ses frais, depuis 40 ans, des montagnes de papiers jaunis, qu'il transforme en frais volumes de biographies bretonnes. Tout autre eût étalé avec orgueil, devant le regard avide de l'Inquisiteur, le fruit considérable et précieux pour l'histoire locale d'un labeur de bénédictin qui ne paraît pas près de finir. Mais M. Peyron est un modeste à la façon des grands érudits. Il n'y a qu'une chose dont il n'aura pas eu la pensée de faire mystère, c'est sa jovialité proverbiale. Décidément, aura dû dire Clémenceau, cet Evêché n'est pas un repaire de Croquemitaïnes.

..

3^e temps (vendredi, à 2 h.) : Irruption de la force armée dans le Secrétariat de l'Evêché. — Ici, quelques explications préliminaires. La loi ordonne d'inventorier l'Evêché, une fois, et non pas deux ; mais passons. Elle ordonne d'inventorier les Archives et les Bibliothèques des Evêchés, s'il y a lieu ; passons encore. Où nous ne passons plus, où le passage est interdit, c'est sur le seuil du Secrétariat. — Ouvrez, au nom de la loi ! — De quelle loi, s'il vous plaît ? — De la loi de séparation. — Mais il n'y est pas question des Secrétariats des Evêchés. Et donc votre écharpe de commissaire spécial de La Rochelle, et votre escorte d'instruments de cambriolage, que déguisent honteusement, sous le pan de leur capote, ces deux soldats du 6^e génie d'Angers, et ces postes de gendarmes échelonnés de l'Evêché à la Préfecture et à la Caserne, tout cela se trompe d'adresse. L'Evêché a été inventorié deux fois ; le Secrétariat ne doit pas l'être une seule fois.

Il ne doit pas l'être, parce qu'il n'est pas l'Evêché. L'Evêché, d'après le 71^e des Art. org., est le *logement* officiel de l'Evêque, c'est-à-dire les appartements mis à la disposition du prélat concordataire. En dehors de cela, l'Etat ne connaît rien, ni le Secrétariat, qu'il n'a jamais fourni ni meublé d'*office*, ni le Secrétaire, qu'il n'a jamais payé.

A Quimper, pas de confusion possible. Les bureaux du Secrétaire sont distincts du logement de l'Evêque. On y accède par une entrée particulière, et par un escalier spécial. Ils pourraient être distraits, éloignés même du corps de logis épiscopal, ainsi qu'il arrive fréquemment pour les administrations civiles ou autres. S'ils étaient installés à Brest, songerait-on à les honorer d'un complément d'inventaire ?

C'était le devoir de l'Evêque de ne céder sur ce point qu'à la violence de Clémenceau. Son Secrétariat, n'est-ce pas le prolongement de son cabinet particulier ? N'y emploie-t-il pas un personnel privé, qu'il a librement attaché à sa personne ? et par dessus tout, n'y traite-t-il pas d'affaires purement religieuses, sur lesquelles la loi n'a pas regard ni contrôle ?

Clémenceau, c'est connu, n'est pas homme à reculer devant ces considérations. A défaut de la loi, il y a son caprice dictatorial. En dépit du droit et des convenances, il se rue brutalement sur la

porte si pacifique du Secrétariat ; il fait sauter vitre et serrure et, grâce à cette effraction, il introduit dans le domicile privé de l'Evêque l'Inspecteur de l'Enregistrement et ses deux témoins. Quatre pirouettes en quatre minutes, et Clémenceau avait assuré l'*application intégrale* de la loi Briand, obstinément proclamée libérale par son auteur !

Assuré, mais non achevé. Car l'Evêché reste sous la menace d'un troisième inventaire, l'inquisiteur de la Séparation ayant oublié, au fond du jardin, une lapinière et un poulailler.

F. V.-C.

II. DANS LES PAROISSES. — A l'exception des quatre îles, dont nous n'avons pas de nouvelles, les inventaires sont terminés dans notre diocèse ; ils se sont effectués sous la protection de nombreux gendarmes et hélas ! de soldats plus nombreux encore, fournis par les garnisons du pays ou envoyés de Nantes, d'Angers, de Chartres, d'Alençon, de Niort, de Poitiers, etc.

Comme nous l'avons dit, les prêtres et les représentants des fabriques ont de nouveau protesté contre une violation qui, manifestement, prépare la confiscation définitive. Dans une vingtaine de localités, dont la plupart ont été surprises par la brusque arrivée des troupes, les églises se sont trouvées ouvertes : partout ailleurs, les agents ont dû faire crocheter les serrures ou fracturer les portes pour procéder à leur semblant d'inventaires. Dans un grand nombre de paroisses, la population a opposé une vigoureuse résistance : hommes inoffensifs, souvent simples femmes ne demandant qu'à prier librement où priaient leurs pères, ils ont donné un noble exemple de foi courageuse en dressant, devant leurs églises menacées, des barrières faites de leurs poitrines. Honneur à eux !

Nous regrettons de ne pouvoir citer tous les noms qui mériteraient de figurer à ce glorieux ordre du jour... Nous nous contenterons de dire que la défense a été belle particulièrement à Clobars-Carnoët, Querrien, Plougastel-Daoulas, Ploudaniel, Ploué-nan, Plouzané, Guipavas, Saint-Pol de Léon, Locmaria-Plouzané et surtout à Plonguerneau.... On n'attend pas de nous des détails qui ont été donnés par d'autres journaux. A la simple lecture des relations qu'ils ont publiées, on frémit, car on sait qu'un rien pouvait amener une collision terrible et d'irréparables malheurs, qui ont été évités surtout, disons-le, grâce à l'intervention pacificatrice des prêtres.

Le digne curé de Plonguerneau, parlant en son nom et au nom de ses paroissiens, a bien exprimé les sentiments de tous les Bretons catholiques dans ces douloureuses circonstances. « Nous revendiquons comme nôtre cette église construite par nous, ornée par nos offrandes, le sou de l'ouvrier, du laboureur ou du marin et le denier de la veuve : elle a donc son propriétaire précis, qui est le peuple de la paroisse.... Et l'on vient, avec la force armée, monter à l'assaut de cette église !! Nous sommes Français et ces

soldats sont nos frères, aussi nous crions vive l'armée ; mais nous sommes chrétiens et nous crions vive Jésus-Christ ; nous sommes des citoyens libres, et nous ne croyons pas demander trop en réclamant la liberté d'adorer notre Dieu dans cette église que nous avons bâtie, que, seuls, nous avons payée... »

On ne saurait trop le répéter : il ne suffit pas qu'une loi de spoliation ait décrété que les églises et les biens qui en dépendent, provenant de la piété et des dons volontaires des populations, sont à l'Etat ou aux communes, pour que le clergé et les fidèles y renoncent placidement, comme n'y ayant plus aucun droit. La propriété ecclésiastique existe en dépit de toutes les lois et de toutes les jurisprudences du monde : elle existe en vertu des titres les plus légitimes, elle est plus sacrée qu'aucune autre par son origine et par son objet. La loi de 1905 ne l'a pas abolie....

Voilà ce qu'ont affirmé les catholiques bretons, par leur résistance à l'arbitraire administratif : noble exemple auquel applaudit la France catholique tout entière.

.....Mais, objectera quelque « soumissionniste » — à la suite de M. Briand —, le Souverain Pontife « enjoint de rester calme et de ne pas user de violence »... — Voici le passage de l'Encyclique auquel il est fait allusion :

« Ainsi donc, que les hommes catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent, pour l'Eglise, selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditionnelle et violente. »

Or, qu'est-ce que la sédition ? — C'est un mouvement insurrectionnel contre le gouvernement établi. Qu'est-ce que la violence ? — C'est une provocation injustifiée, une agression qui n'a d'autre mobile qu'un intérêt particulier.... Ces deux mots ne sauraient s'appliquer à l'attitude des catholiques, qui n'ont provoqué personne, qu'on vient attaquer chez eux et qui défendent leurs droits et leurs libertés. Le Souverain Pontife n'a certainement pas voulu nous interdire de faire un rempart de nos corps contre l'envahissement et la profanation de nos églises.

P. S. — Nous apprenons, au dernier moment, que les inventaires ont dû être faits, mercredi 28, aux îles de Sein et d'Ouessant.

III. CHEZ NOS VOISINS. — Les inventaires ont été repris dans le diocèse de Saint-Brieuc et se sont effectués dans les mêmes conditions que chez nous, c'est-à-dire plusieurs par surprise, et la plupart par violence au milieu des protestations indignées des prêtres et des fidèles.

A Vannes, il n'y a pas eu — pour encore du moins — de nouvelle campagne d'inventaires. On aurait considéré comme acquis même ceux auxquels il n'avait pu être procédé à cause de l'attitude menaçante des populations, notamment à Sainte-Anne d'Auray.... On se rappelle que, le 11 Mars dernier, plus de 10.000 Bretons

déterminés se trouvèrent réunis autour du célèbre sanctuaire, attendant l'inspecteur de l'Enregistrement, qui ne parut point. Depuis, il serait venu *incognito*, en touriste — ou en pèlerin — et aurait inventorié la basilique, à l'insu de tous.

QUIMPER. — La Maison de Saint-Joseph. — Vendredi, 24 Novembre, Mgr Dubillard est devenu adjudicataire définitif de Saint-Joseph de Quimper. Cet immeuble servit de résidence aux PP. de la Compagnie de Jésus jusqu'en Octobre 1901, époque où ceux-ci durent l'évacuer, pour obéir à la loi du 1^{er} Juillet. Le liquidateur de la Société de Jésus réussit à s'en emparer, malgré les revendications de M. de Ginouilhac, qui en était le véritable propriétaire. Mal lui en prit. Car la Cour suprême le condamna à rembourser la somme de 70.000 francs, que M. de Ginouilhac avait mise à cette acquisition. La vente n'ayant produit que 40.000 francs, c'est 30.000 francs que coûtera au liquidateur sa rapacité maladroite.

Saint-Joseph n'étant pas propriété congréganiste, Mgr Dubillard n'avait à prendre, en l'espèce, aucune mesure canonique pour conjurer les foudres de l'excommunication, quoi qu'il ait pu insinuer une feuille plus bourrée de plaisanteries lourdes que de renseignements précis.

Ligue patriotique des Françaises. — Une conférence bretonne sera donnée, le lundi 3 Décembre, à 1 heure, au Patronage de Châteauneuf, pour les femmes de Châteauneuf, Saint-Thois, Laz, Saint-Goazec, Collorec, Plonévez-du-Faou, Landeleau.

BREST. — Congrès de la Jeunesse Catholique, le 16 Décembre 1906, sous la présidence d'honneur de Sa Grandeur Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Horaire. — Samedi, 15 Décembre. — A 8 h. du soir, réunion pour les hommes : conférence par Jean LEROLLE, président de l'A. C. J. F.

Dimanche, 16. — A 8 h., messe du Congrès en l'église paroissiale de Saint-Martin ;

A 9 h. 1/4, 1^{re} séance d'études. Rapport sur l'Action et l'Organisation de la Jeunesse Catholique dans le diocèse. Discussion ;

A 11 h. 1/2, banquet ;

A 1 h. 1/2, 2^e séance d'études. Rapport sur l'Assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Discussion ;

A 3 h. 1/2, réunion de clôture. — Les dames y seront admises. — Discours de Jean LEROLLE.

Les réunions et les séances d'études auront lieu au patronage Saint-Martin, 24, rue Bugeaud.

N. B. — Pour tous autres renseignements, s'adresser à Joseph KERBIRIOU, 53, rue Massillon, Brest.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — La Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie, la semaine dernière, au Palais Apostolique du Vatican pour discuter quatre causes de béatification, parmi lesquelles celle de la Vénérable Thérèse de Saint-Augustin, carmélite, fille du roi de France Louis XV.

— Le Pape continue à recevoir journellement de nombreux personnages, ecclésiastiques et autres, venus de divers pays du monde lui présenter leurs hommages ou le consulter.

Son Em. le cardinal Coullié est encore à Rome, où il s'est trouvé au moment de son 25^e anniversaire de consécration épiscopale. Pie X lui envoya, à cette occasion, une lettre de félicitation pleine de sentiments affectueux et paternels.

Mgr Servonnot, archevêque de Bourges, est rentré en France pour assister à la réunion des évêques fondateurs de l'Institut catholique de Paris.

Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, a quitté également Rome pour revenir dans son diocèse, après avoir été reçu deux fois par le Souverain Pontife. La première audience, écrivait le secrétaire particulier de Sa Grandeur à la *Semaine religieuse* de Rennes, a duré une demi-heure environ. « Pie X a été d'une bonté touchante : il a béni de tout son cœur le clergé, les fidèles, toutes les œuvres du diocèse... Au cours de l'audience, il a de nouveau affirmé son amour pour la France, pour son Eglise persécutée, en même temps que la ferme volonté de ne faire, sur les privilèges essentiels de la hiérarchie, aucune concession. »

Ces paroles confirment l'impression générale des hommes sérieux et compétents : que le Vatican est décidé à s'en tenir irrévocablement aux principes posés par lui. En dépit des belles phrases de M. Briand, le texte officiel de la loi reste le même ; or, le Saint-Père a déclaré les « cultuelles » inadmissibles tant que de sérieuses garanties *légales* n'auront pas été données pour la tranquille possession des biens indispensables au culte....

Quant aux recommandations du Pape aux catholiques de France, c'est par dessus tout qu'ils soient unis : leur force est dans leur union aux évêques, eux-mêmes unis au Pape.... Donc, union entre nous et dans la docilité à la direction de nos chefs, puis attendre de pied ferme prêts à faire chacun son devoir.

FRANCE. — Devant la Séparation. — Les inventaires sont terminés dans la plupart des départements. On évalue à 100,000 hommes le chiffre des troupes mobilisées pour protéger les opérations. C'est la meilleure preuve de l'impopularité de la loi et un présage certain des difficultés que rencontrera son

« exécution intégrale ». On le comprend, en dehors même du sentiment religieux — plus répandu qu'on ne croit en France : la spoliation présente en fait entrevoir d'autres.

De par la loi, l'Eglise se trouvera totalement dépouillée des biens qu'elle possédait en vertu des titres les plus légitimes et les plus sacrés ; et en elle seront dépossédés tous les donateurs et fondateurs qui avaient constitué ces biens en vue de services charitables ou mortuaires.

Une loi aura suffi pour cette expropriation brutale.

La loi de séparation ouvre l'ère légale du socialisme. L'Eglise en souffrira ; elle n'en périra pas. Mais que deviendra la propriété et quel sera le sort des propriétaires et des rentiers ? C'est pour le pays plus que pour l'Eglise que l'avenir est à craindre.

Pendant ce temps nos législateurs ne s'oublient pas eux-mêmes : ils viennent de porter de 9,000 à 15,000 francs leur « indemnité » annuelle. Cette loi, votée le 22 Novembre, sans discussion et sans scrutin public, par la Chambre et le Sénat, a été signée le 23 par M. Fallières et promulguée le 24.

Voilà une « réforme » qui ne se sera pas fait attendre ! Et elle ne figurait pas aux programmes électoraux.

PARIS. — La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique s'est tenue mercredi 28 Novembre, à 3 heures de l'après-midi, en présence de NN. SS. les archevêques et évêques fondateurs.

Après la lecture des rapports sur les travaux de la Faculté de droit et de l'Ecole des Lettres, suivie de la remise des médailles et diplômes, Mgr Péchenard, Recteur, a fait le rapport sur les Facultés canoniques, sur l'Ecole des sciences et sur le mouvement général de l'Institut.

Mgr l'Evêque de Séez a parlé au nom des prélats fondateurs.

Dans la matinée, les évêques s'étaient réunis à l'archevêché où ils ont dû recevoir communication non pas d'instructions nouvelles à l'épiscopat, mais de réponses à des questions posées personnellement au Pape par le vénéré cardinal de Paris. Ces réponses ont été apportées de Rome par le secrétaire de Son Eminence, M. l'abbé Clément.

RENNES. — Malgré les difficultés du temps présent, une touchante cérémonie de profession religieuse a eu lieu, le mois dernier, à la maison-mère des Petites-Sœurs des Pauvres, au diocèse de Rennes. Près de quarante jeunes novices renonçaient, par amour de Dieu et des malheureux, aux joies et promesses du monde, et prononçaient leurs vœux de religieuses.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat au Brésil. — M. le chanoine Dehon, en mission au Brésil, adresse à *La Croix* des notes pleines d'actualité et d'intérêt sur la situation religieuse dans ce pays.

.... « Je me trouve ici en pays de séparation. J'observe et je compare, et les conclusions de cette étude rapide ne sont guère favorables à la pauvre France.

Le Brésil s'est mis en République en 1889. Il a éprouvé le besoin, lui aussi, de se séparer de l'Eglise, mais on n'a pas ici l'hypocrisie de notre vieille Maçonnerie européenne. Ce qu'on appelle ici séparation est vraiment une séparation, et non pas une oppression astucieuse et violente.

L'Eglise et l'Etat vivent ici l'un près de l'autre en bons voisins. Les contacts sont polis et faciles.

Tout l'effet de la loi a été de supprimer les traitements des desservants. Les curés inamovibles, qui occupaient déjà leur poste au moment de la loi, recevront encore leurs traitements pendant toute leur vie.

L'Etat a laissé au clergé toutes les églises, avec leurs biens, rentes et propriétés.

Les couvents et leurs biens sont restés aux Ordres religieux que l'Etat reconnaît comme personnes morales. Le Provincial de chaque Ordre administre les biens. Il peut recevoir des legs et ester en justice.

Les menses épiscopales ont aussi gardé leurs biens et peuvent les accroître.

Comme tout cela diffère de ces détroussements inqualifiables qu'a opérés notre honorable Parlement ! »

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres complètes du P. DESURMONT, Rédemptoriste. — Jamais on n'eut, plus qu'aujourd'hui, besoin de doctrines saines, justes, surnaturelles, apostoliques, et sous ce rapport, la publication des œuvres du père Desurmont, un maître en ascétisme, vient à son heure et contribuera, dans une large mesure, à la rénovation spirituelle de notre malheureuse patrie. C'est précisément cette pensée de zèle et d'apostolat qui a décidé les frères en religion du P. Desurmont à publier ses manuscrits. Ses œuvres se partagent en trois séries : *Vie chrétienne* ; *Vie religieuse* ; *Vie sacerdotale* ; elles paraîtront successivement en une vingtaine de volumes in-8 écu de 5 à 600 pages ; le prix de chacun de ces volumes est abaissé à 2 fr. 80 (port en plus) en faveur des souscripteurs. On est prié de souscrire sans retard à la librairie de la « Sainte Famille », 11, rue Servandoni, Paris.

Le premier volume, « *L'art d'assurer son salut* », vient de paraître.

Sur le Calvaire, autour des Eglises. Aux vrais Catholiques de France, par M. l'abbé LEQUÉREL, brochure in-16 raisin de 50 pages, illustrée de 3 gravures hors texte. Prix : 0 fr. 80. (Bahon-Rault, éditeur, à Rennes.) Cet opuscule, où l'auteur fait un parallèle entre la Passion du Christ et la loi de Séparation, est de nature à éclairer nos catholiques en leur indiquant l'attitude à prendre dans les circonstances actuelles et à leur faire aimer la maison de Dieu.

En vente à la Librairie J. Salaün, rue Keréon, Quimper.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

BILLETS SIMPLES de FRANCE en ESPAGNE

Les principales gares du réseau P. L. M. (PARIS, DIJON, LYON, MARSEILLE, etc...) délivrent toute l'année des billets directs simples pour BARCELONE.
Consultez le Livret-Guide-Horaire P. L. M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Hiver 1906-1907.

RELATIONS ENTRE PARIS ET L'ESPAGNE

par le Train de luxe BARCELONE-EXPRESS (V.-L.-R.)

Nombre de places limité.

Départ de Paris : Mercredi, Samedi à 7 h. 30 soir.

Départ de Barcelone : Lundi, Vendredi à 1 h. 50 soir. (H.E.O.)

NOTA : Ce train sera prochainement prolongé jusqu'à VALENCE (Espagne).

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une *maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes*, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

VINS ET SPIRITUEUXANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— Fondée en 1858 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIREI. PARTIE OFFICIELLE. — *Communications de l'Evêché.*II. PARTIE NON OFFICIELLE. — *Devant la persécution ; Avis.*III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Indulgences ; Nécrologie ; Ligue Patriotique des Françaises ; Les inventaires ; Au diocèse de Vannes.IV. — *Le nouveau régime du Culte.*V. — *Bibliographie bretonne.*VI. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Association Catholique de la Jeunesse Française.VII. — *Bibliographie.*VIII. — *Annonces et avis divers.***Offices de la semaine.**

Dimanche, 9 Décembre. — 2^e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de l'Octave de l'Immaculée Conception.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires de l'Octave et de S. Melchiade, Pape, Martyr.

Lundi, 10. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mardi, 11. — S. Damase, Pape. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 12. — S. CORENTIN, EVÊQUE, Premier Patron du diocèse (au Propre diocésain). Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc.

Jeudi, 13. — S^{te} Lucie, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Vendredi, 14. — De l'Octave de l'Immaculée Conception. Semi-double. Blanc.

Samedi, 15. — Octave de l'Immaculée Conception. Double. Blanc.

Dimanche, 16. — 3^e Dimanche de l'Avent.

Au chœur, solennité de saint Corentin.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Collège de Saint-Pol-de-Léon. . . du 11 au 12 Décembre.

Hôpital de Landerneau. du 13 au 15 —

Providence de Brest. du 16 au 17 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Il Nous est impossible de répondre dans le détail à toutes les questions qui nous sont posées au sujet du dernier compte de fabriques et des mesures à prendre vis-à-vis du séquestre. Nous prions MM. les Recteurs et trésoriers de relire attentivement les communications faites dans les trois derniers numéros de Notre *Semaine religieuse*, ils y trouveront la solution de la plupart des difficultés qu'ils Nous soumettent. Si quelques-uns se trouvaient en présence de difficultés très spéciales, ils feront bien de venir à l'Evêché pour Nous les exposer et recevoir la solution qu'elles comportent.

A ces avis Nous en ajoutons quelques autres :

I. Après la dernière circulaire de M. Briand, Nous n'avons à modifier en rien la ligne de conduite indiquée précédemment. Que MM. les trésoriers et comptables ne s'effrayent point des menaces. Quand leurs comptes seront bien en règle et d'accord avec la caisse, ils n'ont rien à craindre de la résistance passive que Nous leur avons recommandée vis-à-vis du Séquestre. Cependant, si eu égard à des circonstances particulièrement graves, le Recteur ou le Curé jugeait *devant Dieu et sa conscience* qu'il y a pour les trésoriers de sérieux dommages à encourir par suite de leur résistance, le Saint-Siège tolère que les dits trésoriers, après avoir courageusement protesté contre la violence qui leur est faite, laissent les clefs à la portée des Séquestres, sans leur donner d'ailleurs aucun renseignement ni concours quelconque.

Pour épargner aux marguilliers dépositaires des clefs de la caisse un conflit qui pourrait répugner au caractère de plusieurs, Nous autorisons que ces clefs soient déposées entre les mains du Curé ou Recteur qui saurait mieux protester et remplir tout son devoir.

Dans leur réunion de 30 Novembre 1906, les trésoriers des fabriques de Paris ont décidé de ne pas déférer à la première demande du Séquestre et d'attendre une sommation judiciaire. Nous approuvons cette mesure.

II. On a parlé de dévolution à faire à des établissements *publics* ou *d'utilité publique* par les fabriques qui possèdent des biens destinés à des œuvres charitables ou d'enseignement. Le Souverain Pontife déclare que la dévolution de ces biens peut être tolérée, à la condition que l'établissement attributaire s'engage en conscience à rendre ces biens quand les circonstances le permettront, et à les employer conformément à leur destination première.

III. Nous avons dit que pour les messes de fondations, les prêtres, ne recevant plus les honoraires, n'étaient plus tenus de les célébrer. Nous ajoutons que la charge incombe entièrement à ceux qui ont pris ou détiennent les biens affectés au service de ces fondations. Si les dits honoraires étaient payés par le Séquestre ou l'administrateur, le prêtre pourrait les accepter (*décision du Saint-Siège*).

IV. Il serait bon de continuer à faire annoncer le dimanche, au prône, les fondations qui devraient être acquittées dans la semaine, en ajoutant qu'elles ne pourront l'être pour cause de confiscation ou de séquestre, et en recommandant aux prières les défunts au profit desquels ces fondations avaient été établies.

V. Nous rappelons que tout budget supplémentaire ou toute délibération portant ouverture de crédit, doit être approuvé par l'Evêque, sous peine de nullité, et cela avant le 11 Décembre courant.

Si des dépenses ainsi votées et approuvées devaient être effectuées sur des fonds (titres ou autres valeurs) déposés au Trésor, et que le trésorier n'ait pas abouti à opérer le retrait de ces fonds en temps utile, le Bureau devra néanmoins pousser l'opération aussi loin que possible, et déposer dans l'armoire toutes les pièces y relatives, laissant au Séquestre la charge de l'achever.

VI. Jusqu'à nouvel ordre, les offices se continueront dans les églises sans déclaration aux autorités civiles, le Saint-Siège ne s'étant point encore prononcé sur ce grave sujet. Quand les renseignements attendus seront arrivés, Nous Nous hâterons de vous en faire part.

VII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Pichon, chapelain de la maison Saint-Luc, à Roscoff, décédé le 1^{er} Décembre.

PARTIE NON OFFICIELLE

DEVANT LA PERSÉCUTION

I. Examen de conscience et résolutions. — ...Nous prendrons, en temps opportun, les mesures que nécessite la situation nouvelle où nous serons placés; mais dès maintenant, nos très chers frères, nous voudrions élever vos pensées au-dessus des questions de réglementation, en vous rappelant que l'Eglise est établie pour continuer l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son divin fondateur : sauver les âmes; c'est une œuvre de foi et de charité, une œuvre surnaturelle.

Il faut que, dans ces jours d'épreuves, nous travaillions à nous renouveler dans la vie chrétienne. Faisons tous un retour sérieux sur notre vie ; n'avons-nous pas notre part de responsabilité dans les épreuves de l'heure présente ? On ne saurait se dissimuler que la foi ne se soit affaiblie dans beaucoup d'âmes, que le naturalisme n'ait envahi la société contemporaine. Ne se laisse-t-on pas entraîner par une vie molle et facile ? Ne redoute-t-on pas la mortification et la pénitence ? Entendons-nous au fond du cœur la parole que notre Divin Maître prononça au commencement de son ministère : « Bienheureux les pauvres d'esprit parce que le royaume de Dieu leur appartient ! Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice parce qu'ils seront rassasiés ! Bienheureux ceux qui ont le cœur pur parce qu'ils verront Dieu. »

Nous conjurons nos chers diocésains de se livrer généreusement à la grâce de Notre-Seigneur, nous conjurons les familles chrétiennes de reprendre généreusement les habitudes sérieuses de la vie, de sacrifier le luxe aux œuvres de charité, de renoncer aux fêtes mondaines. Nous devons porter le deuil de l'Eglise et lui apporter notre coopération pour les œuvres du soulagement des pauvres, du catéchisme des enfants et des ignorants. Que la famille prie en commun et que tous s'unissent pour la prière du soir, pour le chapelet, pour la messe et les offices de l'Eglise...

(Lettre pastorale de Son Em. le Cardinal RICHARD, sur la situation religieuse en France.)

II. Confiance en la Vierge Immaculée ! — Le mal est poussé si loin, qu'il ne peut durer à cet état aigu : des crises si violentes ne se prolongent pas... Il faut et il est nécessaire qu'à cause des élus que Dieu a choisis, à cause de l'Eglise qu'il a fondée, de la hiérarchie et du chef qu'il lui a donnés, il faut que l'épreuve ait une limite, la situation une issue et un dénouement : *sed propter electos quos elegit breviabit dies* (MARC, XIII, 20).

Et comme le Seigneur a coutume d'accorder ces grâces à la prière, à la prière des justes de la terre et à celle des saints du ciel, imitons l'exemple de Daniel : tournons notre visage vers le Seigneur pour le supplier et le conjurer dans les jeûnes, le sac et la cendre — dans les sentiments de « pénitence » que réclamait la Vierge Immaculée apparaissant à Lourdes... Ah ! si nous faisons monter ces cris de douleur, ces accents de repentir et de foi vers les autels du Seigneur, et si nous les faisons passer par les mains immaculées de Marie, de Marie la patronne et la protectrice de la France, la mère et l'avocate de l'Eglise ; si nous confessons sincèrement nos péchés et les péchés de notre nation, en répandant jusqu'à terre nos supplications et nos larmes en faveur de « notre patrie et de la ville sainte », l'épreuve sera abrégée en faveur du peuple chrétien...

Qu'il en soit ainsi, ô Vierge Immaculée, « afin que la prévarication ait un terme, le péché une fin, et que la justice reparaisse » (DANIEL, IX, 24) ! C'est l'humble requête, c'est la supplication ar-

dente — confiante aussi — dont nous vous demandons instamment, en cette solennité de votre Conception sans tache, de vous faire la messagère et l'interprète auprès de votre divin Fils, auprès de ce Jésus qui aime l'Eglise achetée au prix de son sang, auprès de ce Christ qui chérit les Francs depuis leur origine et qui n'a pas condamné notre nation sans retour. *Eia ergo, advocata nostra !*

(Cardinal PIE, *Homélie pour la fête de l'Immaculée Conception*, 1871.)

AVIS. — L'Imprimerie de l'Evêché prévient MM. les Trésoriers des Fabriques du Diocèse que les modèles de compte de gestion, administratif et budget supplémentaire sont totalement épuisés.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse. L'union des oatholiques.

II. — Mission : CARHAIX, du 2 Décembre au 5 Janvier. — Mission française, du 2 au 25 Décembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Continuation de l'Adoration. Clôture, lundi 10 Décembre : après le sermon du soir (7 h. 3/4), procession du Très Saint-Sacrement.

Samedi 8 Décembre, fête de l'Immaculée Conception, messes et offices comme les dimanches. Le soir, après la bénédiction (qui suivra le sermon), procession en l'honneur de la T. Sainte-Vierge ; station devant le trône de Notre-Dame de Lourdes.

Mercredi 12, jour de la fête de Saint-Corentin, à 8 heures, messe pour les malades de la ville ; chant du cantique du saint Patron. A l'issue de cette messe, la Relique du Bras de Saint Corentin est présentée à la vénération des fidèles.

— CHAPELLE DES URSULINES. — **Lundi 10 Décembre**, réunion des Mères chrétiennes. A 8 heures, sainte messe ; instruction ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— **Œuvre de Notre-Dame de Salut.** — La réunion annuelle de l'Œuvre de N.-D. de Salut en l'honneur de la fête de l'Immaculée Conception aura lieu à la chapelle des Ursulines, le vendredi 14 Décembre, à 8 heures.

Après la messe, sermon et bénédiction.

Indulgence plénière.

Indulgences.

I. EGLISE DE N.-D. DE LOC-MARIA. — Les personnes qui visitent l'église de Notre-Dame de Loc-Maria, le jour de la fête de l'Immaculée Conception ou l'un des jours de l'Octave, peuvent gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire.

II. CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Le jour de la fête de saint Corentin ou l'un des jours de l'Octave, on gagne — moyennant les conditions ordinaires — une indulgence plénière en priant devant la Relique. Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite de la Relique.

Nécrologie. — Nous annonçons plus haut la mort de M. Pichon, chapelain à Roscoff, décédé le 1^{er} Décembre, à l'âge de 47 ans.

Né à Commana le 4 Septembre 1859, M. Pichon (Yves-Marie) fut ordonné prêtre le 10 Août 1884 et nommé, le 4 Octobre suivant, vicaire à Crozon. Après 16 ans et demi d'un laborieux ministère dans cette grande paroisse, il devint (le 16 Février 1901) recteur de Guilers-Plogastel, où il resta peu de temps : le 24 Mars 1902, il donna sa démission pour se retirer d'abord dans sa famille puis ensuite à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol de Léon. Depuis le mois de Novembre 1904, il était chargé du service religieux de la maison Saint-Luc, à Roscoff, où il vient de mourir, après quelques jours de maladie.

R. I. P.

Ligue patriotique des Françaises. — On a bien voulu nous communiquer, et nous sommes heureux de publier la lettre suivante écrite par Mgr l'Evêque de Quimper à M^{me} la baronne Reille, présidente de la Ligue patriotique des Françaises.

EVÊCHÉ

Quimper, le 5 Novembre 1906.

DE QUIMPER
ET DE LÉON

MADAME,

Je suis vivement touché de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire après le Congrès de la Ligue Patriotique des Françaises tenu à Lourdes les 10, 11 et 12 Octobre dernier.

L'importance de ce Congrès ne m'avait point échappé, et plus que personne je demeure persuadé qu'il aura pour notre pays les plus sérieux résultats.

Je suis surtout heureux de voir que les femmes de la Ligue comprennent clairement leur devoir qui est, en ce moment, de travailler à la régénération de la France en faisant pénétrer partout avec calme et persévérance les douces influences de notre sainte religion, les lumières et les grâces dont elle est la source.

Tous vos moyens sont excellents. Voulez-vous cependant que je vous en signale deux plus importants : le patronage de nos écoles et de nos cercles catholiques, puis l'enseignement du catéchisme aux petits enfants souvent bien délaissés, surtout dans nos grandes paroisses. Il y a là un grave devoir à accomplir et un grand service à rendre aux âmes.

Je suis convaincu que vous comprenez ainsi votre mission et que, soumises aux directions du Souverain Pontife, dociles à la voix de vos Pasteurs, vous venez la remplir avec joie et persévérance. C'est pourquoi, de grand cœur, je bénis la Ligue et toutes ses adhérentes.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Ev. de Quimper et de Léon.

Les inventaires. — I. ILE DE SEIN. — L'église de l'île de Sein, bâtie il y a cinq ans et consacrée le 8 Juillet 1902, porte au fronton cette inscription très justifiée : *Stat virtute Dei et sudore plebis*. Elle est due, en effet, au zèle du digne recteur, M. Le Borgne, aidé de quelques généreux bienfaiteurs, mais surtout au dévouement héroïque des habitants qui ont donné leurs modestes économies et leurs rudes labeurs. Pendant la construction, les femmes apportaient elles-mêmes les pierres extraites de la grève. L'autel principal est un don personnel de Mgr Dubillard, évêque de Quimper... Les « Iliens » sont fiers à juste titre de leur église ; ils l'aiment à cause des souvenirs qui y sont attachés, à cause de la peine qu'elle leur a coûtée ; ils l'aiment surtout parce que leur foi vive y trouve la force pour supporter les épreuves de leur vie pénible et la consolation dans leurs deuils trop fréquents....

Il était facile de prévoir une vive opposition des habitants de l'île de Sein à l'inventaire de leur église. Il a été fait, le mercredi 28 Novembre, sous la direction de M. Ramonet, préfet du Finistère, qu'accompagnaient cinquante gendarmes. Les insulaires, groupés en masse compacte, entouraient l'église, en défendant l'accès... On les écarte à grand-peine et non sans brutalité. Dans leur colère, les rudes marins ripostent ; des coups sont échangés, des corps à corps s'engagent, quelques pierres sont lancées. Enfin, les abords étant déblayés, les crocheteurs attaquent la porte à coups de hache ; les femmes pleurent et poussent des cris ; les hommes continuent à lutter ; c'est une vraie bataille ; de part et d'autre il y a des blessés... Il y aurait eu infailliblement des morts si M. le Recteur, dont la voix seule pouvait être écoutée en ce moment, n'avait réussi à calmer ses paroissiens ; car, quoi qu'on ait pu dire, tel a été son rôle, et il l'a rempli avec un dévouement et un calme auxquels rendent hommages tous les témoins de bonne foi.

II. ILE DE BATZ. — Les opérations de l'inventaire se sont effectuées à l'île de Batz, mardi 4 Décembre, dans les mêmes conditions à peu près qu'à l'île de Sein. M. le Préfet du Finistère était accompagné du sous-préfet de Morlaix, du commissaire spécial de Quimper, du receveur de l'Enregistrement de Saint-Pol de Léon, et de 80 gendarmes sous le commandement de deux officiers.

On arrive à l'île, à la pointe du jour ; mais déjà de nombreux fidèles — des femmes surtout, les hommes sont en mer — se tiennent devant l'église fermée. Pour parvenir jusqu'aux portes, il faut écarter la foule : les gendarmes opèrent une vraie charge, au milieu des cris et des coups échangés ; une femme est renversée et, en tombant, se casse la jambe. Un ecclésiastique étranger à la paroisse, M. Mangeaux, ancien franciscain (R. P. Norbert) de Saint-Brieuc, est arrêté et emmené menottes aux mains... Cependant les sapeurs attaquent la porte principale, barricadée à l'intérieur, qui cède enfin. Dans l'église se trouvent quelques personnes en prières, avec le vénérable recteur, M. Le Sann. Sur le refus de

celui-ci d'ouvrir la sacristie, la porte est enfoncée, et l'agent du fisc procède à l'inventaire qui dure un quart d'heure environ.

Il fut de deux minutes à peine à la chapelle de Sainte-Anne dont les portes, du reste, étaient ouvertes.

A 10 heures précises, M. le Préfet avec sa suite s'embarquait pour venir déjeuner à Roscoff.

L'inventaire devait avoir lieu, mercredi, aux îles d'Ouessant et de Molène; mais la tempête qui régnait a rendu tout débarquement dangereux... Selon le mot spirituel d'un reporter, la tempête était nettement contre la loi, mais il a été impossible de l'arrêter.

Le P. Norbert, arrêté à l'île de Batz, a passé mardi soir devant le tribunal de Morlaix à l'audience correctionnelle des flagrants délits. L'affaire a été renvoyée au 14 Décembre pour l'audition des témoins.

AU DIOCÈSE DE VANNES. — Une cérémonie bien touchante (surtout étant données les circonstances) a eu lieu le dimanche 25 Novembre, à Belle-Ile : c'était la bénédiction solennelle de la nouvelle église paroissiale de Palais. La *Semaine religieuse* de Vannes en a publié un intéressant compte-rendu dont nous citons avec plaisir quelques extraits.

« Il y a douze ans — le 5 Septembre 1894 — un violent incendie avait en partie détruit l'ancienne église, indigne d'ailleurs de cette jolie cité. Malgré une sérieuse réparation, la fermeture dut bientôt être prononcée, par mesure de sécurité publique, et le 23 Juin 1901, on y célébrait les saints offices pour la dernière fois. La reconstruction s'imposait. La population de Palais le comprit, et les dons affluèrent. A Palais, il n'y a peut-être pas de grandes fortunes, mais la générosité y est sans bornes; on sait donner, et on donne largement. Le vénérable curé d'alors, M. Le Bayon, s'entendit avec M. le chanoine Abgrall, l'architecte quimpérois si justement renommé, pour le plan d'une nouvelle église qui devait être grandiose, et répondre ainsi pleinement aux vœux et à la générosité des paroissiens. Par suite de difficultés regrettables, le plan conçu et adopté ne put malheureusement pas être immédiatement mis à exécution. Pendant près de six ans, les saints offices furent célébrés sous des halles tant bien que mal aménagées pour cette destination imprévue. Ce fut seulement au mois de Juillet 1905 qu'eut lieu la bénédiction de la première pierre de la future église. M. Le Bayon, accablé par l'âge et les infirmités, remettait sa démission, le soir même de ce jour, entre les mains de M. Le Guénédal, vicaire capitulaire, venu à Palais pour présider la cérémonie... »

Le nouveau curé de Palais, M. Daniel, a rapidement mené à bonne fin l'œuvre commencée : « en moins de seize mois, il a fait jaillir de terre une église ogivale du plus gracieux aspect, fort élevée, svelte, spacieuse. Complètement achevée, elle sera un des plus beaux monuments religieux du diocèse. »

La bénédiction en a été faite par Mgr Gouraud, qui a tenu à donner au clergé et aux paroissiens de Palais « ce témoignage mérité de sa joie reconnaissante et de sa paternelle satisfaction. C'est, en effet, une hardiesse toute chrétienne de construire des églises à l'époque troublée où nous vivons; c'est en même temps, comme l'a montré Sa Grandeur dans une éloquente allocution, un acte de foi, un motif d'espérance et un appel à l'amour; ce sera, pour la population, un titre nouveau aux faveurs divines.

« MM. Le Guénédal, vicaire général, le chanoine Abgrall, Thubé, secrétaire particulier, le Recteur de Pluneret, ancien vicaire à Palais, les trois Recteurs de Locmaria, Sauzon et Bangor, J. Lanco, vicaire à la cathédrale, * faisaient cortège à Monseigneur, avec les prêtres de la ville, ajoutant par leur présence à l'éclat de cette belle fête. »

M. le chanoine Morio, curé-archiprêtre de la cathédrale de Vannes depuis 50 ans, vient de donner sa démission : l'âge et les infirmités l'obligent au repos. Il a fait de touchants adieux à ses paroissiens qui garderont un souvenir reconnaissant de sa bonté et de son zèle infatigable.

M. Morio est remplacé par M. Buléon, curé-doyen de Bignan, à qui nous adressons nos vœux de long et fructueux ministère.

Le nouveau régime du Culte.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, vient d'adresser aux préfets une circulaire fixant le régime légal du culte catholique en France à partir du 12 Décembre. Nous en donnons les parties essentielles.

1. Réunions pour l'exercice du culte. — En vertu du « principe de la liberté de conscience, qui domine la loi tout entière, et d'où dérive le libre exercice des cultes », les catholiques, « membres du clergé et fidèles — indépendamment de la faculté, qui leur appartient, de recourir au culte privé —, à défaut de la liberté d'association dont ils ne veulent pas user dans les conditions où elle leur est offerte par la loi » (A. cultuelles), les catholiques peuvent « organiser des réunions destinées à l'exercice public du culte, en se conformant à la loi du 30 Juin 1881 (sur les réunions publiques) et aux dispositions du titre V, notamment des articles 26, 34 et 35 de la loi du 9 Décembre 1905 (sur la Séparation).

Surveillance. — « Un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire pourra être délégué pour assister aux réunions cultuelles, à Paris par le préfet de police et dans les départements par le préfet, le sous-préfet ou le maire... Toutefois, le droit de dissolution des réunions cultuelles ne devra à défaut de bureau être

exercé par le représentant de l'autorité que s'il se produit des collisions et voies de fait. »

Déclaration préalable. — Les réunions seront précédées (de 24 heures, au minimum) d'une déclaration signée de deux personnes au moins et indiquant le lieu, le jour et l'heure des réunions.

Les déclarations seront faites « dans les chefs-lieux de département, au préfet ; dans les chefs-lieux d'arrondissement, au sous-préfet ; et dans les autres communes, au maire.

Il sera donné immédiatement récépissé de la déclaration ; sans quoi, on ferait constater l'empêchement ou le refus par acte extrajudiciaire (huissier) ou déclaration de deux témoins domiciliés dans la commune. »

La déclaration est exempte du timbre, ainsi que le récépissé.

Une seule déclaration « suffira pour toutes les cérémonies publiques religieuses dont les jours et les heures peuvent être facilement déterminés d'avance... La déclaration pourra être faite pour une période plus ou moins longue, et restera valable tant que les conditions exigées des déclarants continueront à être remplies ».

Les « membres du bureau » (président, etc., des réunions) pourront être désignés par les signataires de la déclaration. « Il y a même lieu d'admettre que la nécessité d'un bureau ne s'impose pas d'une façon absolue : car l'ordre est garanti dans les réunions cultuelles par les dispositions spéciales inscrites dans l'article 32 de la loi du 9 Décembre 1905, aux termes duquel seront punis des peines édictées par l'article 31 ceux qui auront « empêché, retardé » ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices ».

« A défaut de la constitution d'un bureau, les signataires de la déclaration seront responsables. »

II. Les édifices du culte. — Des « édifices actuellement affectés à l'exercice du culte (églises et chapelles) les uns sont la propriété de l'Etat ou des communes, les autres appartiennent à des établissements ecclésiastiques (fabriques, menses ou séminaires). Ces derniers se confondent avec les autres biens ecclésiastiques et, faute d'associations cultuelles pour en recevoir l'attribution, seront placés sous séquestre. Ils continueront cependant à être affectés au culte tant qu'ils n'auront pas été attribués à des établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance ».

Les églises et chapelles qui appartiennent à l'Etat ou aux communes « garderont leur destination antérieure qui s'imposera à l'Etat et aux communes comme une charge de la possession. Elles devront rester ouvertes et l'accès continuera nécessairement » en être permis, dans les conditions actuelles, tant aux fidèles qu'aux membres du clergé pour y exercer le culte en se conformant, à défaut d'Associations cultuelles, aux prescriptions de la loi du 30 Juin 1881 telles qu'elles ont été commentées plus haut. »

Mais « le curé ou desservant ne sera plus qu'un occupant sans

titre juridique : il sera sans droit pour faire aucun acte de disposition. Il y a lieu d'en conclure qu'il n'aura pas qualité pour percevoir des rétributions à raison de l'usage par des tiers de l'église ou des objets qui y sont contenus et qui appartiennent à l'Etat ou aux communes ou auront appartenu à la fabrique supprimée. Il aura seulement la faculté de recueillir des offrandes à l'occasion de son ministère. »

Ainsi, « l'usage du matériel pour les obsèques religieuses, s'il existe dans l'église, ne pourra donner droit à la perception de redevances au profit du curé ou desservant. Au cas où il faudrait le faire venir du dehors, ce soin appartiendrait aux familles, avec l'autorisation de la municipalité ou à celle-ci pour le compte des familles. »

En revanche, « les obligations du curé ou desservant se borneront, comme occupant, à ne pas préjudicier à l'église et aux objets la garnissant ».

III. Les presbytères. — « L'usage gratuit des presbytères pour les curés et desservants cessera de plein droit » (le 12 Décembre), et « les communes en recouvreront sans plus tarder la possession légale. Elles auront le droit de les louer, moyennant un loyer à débattre et contre paiement des impôts, aux curés-desservants. Si elles retirent la jouissance du presbytère aux prêtres, elles pourront utiliser pour elles-mêmes cet immeuble ou le louer à des particuliers, mais seulement d'une façon provisoire et avec une clause résolutoire, jusqu'à l'expiration du délai (de cinq ans) prévu par l'article 14, — à moins d'une désaffectation anticipée, qui pourra notamment avoir lieu si, deux ans après la promulgation de la loi, le presbytère n'a pas été réclamé avec l'église par une association cultuelle.

IV. Les évêchés et les séminaires. — Les mêmes règles seront suivies à l'égard des archevêchés et évêchés qui sont la propriété de l'Etat, des départements ou des communes (sauf que le délai à courir avant la libre disposition des immeubles n'est que de deux ans).

« Quant aux bâtiments des séminaires appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes, ou ayant appartenu aux séminaires eux-mêmes, l'usage n'en pourra être maintenu pour leur destination antérieure, même par le moyen d'une location, du moment qu'il n'aura pas été formé, dans les conditions prévues par la loi, des Associations cultuelles pour les recevoir.

« En effet, le personnel, chargé de diriger un séminaire et d'y donner l'enseignement ecclésiastique, constituera un groupement de fait présentant tous les caractères d'une Association cultuelle dissimulée, et, loin que cette Association illicite puisse prétendre à la continuation, sous forme de bail, de la jouissance de l'immeuble, ses administrateurs seront passibles de poursuites correctionnelles en vertu de l'article 23 de la loi du 9 Décembre 1905. »

Jusqu'à l'expiration du délai de cinq ans et sauf en cas de désaf-

fection anticipée (v. plus haut), « l'Etat, les départements et les communes n'auront la disposition des grands séminaires qu'à titre provisoire. Ils recouvreront au contraire immédiatement et sans réserve la pleine et entière possession des bâtiments des anciennes écoles secondaires ecclésiastiques dites petits séminaires ».

V. Dates d'application. — Le nouveau régime entrera en vigueur à Paris le 13 Décembre 1906 et dans le reste de la France, le 13, le 14, le 15 ou le 16, selon les arrondissements (un jour franc après l'arrivée au chef-lieu du *Journal officiel* du 11).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — *Ar Gelennadurez christen*, par M. CAER, *Recteur de l'île Tudy*. Un vol. in-16 de vi-438 pages. (Imprimerie de la rue du Château, 4, Brest.) En vente dans les librairies catholiques : 1 fr. 75.

M. Caër, déjà très avantageusement connu des lecteurs bretons par son livre *Ar pevar Aviel lakeat en unan*, vient de publier un nouvel ouvrage, *Ar Gelennadurez christen*, qui est appelé à avoir un succès au moins égal. Dans la première partie (p. 1-97), l'auteur donne un abrégé d'apologétique qui sera particulièrement apprécié : tant de sophismes et de mensonges sont aujourd'hui répandus, par la parole et par la presse, jusque dans nos campagnes les plus reculées, qu'il est indispensable de mettre à la portée de tous, pour affermir leur croyance et permettre de répondre, le cas échéant, aux objections, les preuves établissant la divinité de la Religion et de l'Eglise catholiques.

De la seconde partie, qui est le fond même de l'ouvrage et naturellement de beaucoup la plus considérable, nous dirons seulement qu'elle donne une explication claire et méthodique de la Doctrine chrétienne en suivant pas à pas le Catéchisme diocésain, que M. Caër complète par l'addition de quelques chapitres et des applications aux besoins actuels.... Dans une 3^e partie (p. 378-429), on trouve, condensées sans sécheresse, les notions essentielles sur le cycle liturgique, les grandes fêtes de l'année et les principales dévotions en honneur dans l'Eglise.

Tel est, en résumé, ce livre que nous sommes heureux de recommander, en félicitant M. le Recteur de l'île Tudy de nous avoir donné en breton un vrai manuel complet d'instruction chrétienne.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, après avoir reçu aux jours marqués les préfets des Congrégations Romaines qui viennent lui soumettre leurs décisions, continue à donner de nombreuses audiences collectives ou particulières. Parmi les personnages admis ces derniers jours, on cite le comte de Thun-Hohenstein, grand-maître de l'ordre de Malte.

Le Pape a daigné assister au concert donné par la société chorale de Sossano, dans la cour de Saint-Damase ; il était accompagné de son frère, qui vient d'arriver à Rome, et de Mgr Bressan, son secrétaire particulier.

Le mardi 27 Novembre, les prélats et consultants de la Congrégation des Rites se sont réunis dans la demeure du cardinal Ferrata, pro-préfet des Rites et *ponent* de la cause de béatification et de canonisation de la vénérable Marie-Sophie Barrat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

On y a tenu une réunion ante-préparatoire, au cours de laquelle les membres de la Congrégation ont émis leur vote sur trois miracles, opérés par Dieu et attribués à l'intercession de cette vénérable religieuse.

— **Le roi de Grèce au Vatican.** — On sait qu'à son passage récent à Rome, le roi Georges de Grèce, a été reçu au Vatican.

En rendant hommage à Pie X, le roi des Hellènes a payé une dette nationale contractée par le peuple grec envers un autre Pape, Pie VII de sainte et glorieuse mémoire, qui accorda l'hospitalité, dans les Etats pontificaux, aux chrétiens hétérodoxes, fugitifs de Chios, d'autres îles grecques et de la terre ferme hellénique. Une adresse de remerciements, votée par le Sénat hellénique, constate authentiquement cette magnanimité du Souverain Pontife.

FRANCE. — **Devant la Séparation.** — On a pu lire plus haut un résumé complet de la circulaire dans laquelle M. Briand fixe la statut légal du culte catholique en France, à partir du 12 Décembre 1906.

Les intentions exprimées par le Ministre dans la première partie relatives aux réunions du culte sont conciliantes, du moins en apparence, quoiqu'elles comportent bien des restrictions et laissent place à des éventualités fâcheuses. Conciliantes aussi, si l'on veut, les dispositions concernant les édifices du culte. Les églises resteront ouvertes et ne pourront être détournées de leur destination pour servir, même accidentellement, à d'autres usages... Mais M. Briand, en supprimant toutes « redevances à raison de l'usage de ces églises par des tiers », enlève aux prêtres les ressources nécessaires pour vivre eux-mêmes et payer les serviteurs !

Pour les prescriptions relatives aux séminaires, elles sont d'une rigueur absolument draconienne et ne tendent à rien moins qu'à détruire la religion et à supprimer l'Eglise en supprimant le clergé. C'est un démenti complet à la déclaration faite au début de la circulaire : « La loi du 9 Décembre 1905 est tout entière dominée par le principe de la liberté de conscience d'où dérive le libre exercice du culte ». En effet, le culte ne peut s'exercer que par le clergé, dont M. Briand rend impossible le recrutement et la formation, en fermant les séminaires !...

Et nous touchons à l'échéance fatale ! Qu'advient-il ? A cette question qu'il se pose, un rédacteur de la *Croix* répond : « Nous l'ignorons et à l'heure actuelle le gouvernement l'ignore lui-même. Il a un tel besoin de la paix qu'il y a huit jours à peine, il cherchait encore à négocier indirectement avec le Pape.

« La paix ! mais nul ne la désire plus que Pie X, pourvu qu'elle soit proposée dans la dignité par des voies officielles et avec des garanties légales.

« La paix ! mais les catholiques de France la désirent aussi, pourvu qu'on n'attente pas à leur conscience, qu'on ne les oblige pas à une coopération sacrilège, qu'on les laisse vivre dans la liberté du droit commun.

« La paix ! mais ce n'est pas de nous qu'elle dépend, c'est de ceux qui gouvernent et qui, à l'heure où la situation étrangère est grave, prennent plaisir à soulever les consciences à l'intérieur.

« Ils assument une terrible responsabilité devant l'histoire. Mais quoi qu'il en soit, nos évêques, nos prêtres, nos trésoriers, tous nos catholiques enfin, unis dans l'obéissance au Pape, seront inflexibles dans leur devoir.

« Et si dans ce duel de la conscience et de la tyrannie il y a des victimes, les siècles futurs les honoreront, la France les acclamera et Dieu leur donnera d'éternelles compensations. »

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE. — Un Congrès présidé par quatre évêques. — Le département de l'Aveyron, qui avait vu, il y a deux mois, près de 1,500 jeunes catholiques réunis à Capdenac autour de leur évêque, a eu, dimanche encore, l'impressionnant spectacle de pareille foule de jeunes, appartenant à l'arrondissement de Saint-Affrique, réunis au chef-lieu de cet arrondissement, autour de quatre évêques, NN. SS. de Ligonès, évêque de Rodez ; Gély, évêque de Mende ; Laurans, évêque de Cahors, et Ollier, évêque de Tépaza.

La journée fut un vrai triomphe pour l'A. C. J. F. et, par suite, pour la cause catholique ; et de longtemps on n'oubliera, à Saint-Affrique, l'imposante manifestation qui se déroula dans les rues de la ville lorsque, au son du bourdon et aux accents de la fanfare, les 1,500 jeunes gens firent escorte aux prélats depuis le collège Saint-Gabriel, où se tenaient les réunions du Congrès, jusqu'à l'église paroissiale.

A la messe, Mgr Gély monta en chaire et son allocution fut un vrai chant d'espérance : Sa Grandeur n'est pas venue, malgré les discours de certains, présider à un enterrement de l'Eglise, mais à une résurrection, et l'éminent évêque de Mende le prouva en des termes qui auraient provoqué les applaudissements de la foule si le respect du lieu saint ne les avait retenus.

Au banquet, toasts vivement acclamés de MM. Souriac, délégué du Comité général de l'A. C. J. F., au Souverain Pontife ; de Com-

ble, du Comité de Toulouse ; Bonnafé et Serin, du Comité départemental ; de Castelnau, député de l'Aveyron ; Ginisty, archiprêtre de Saint-Affrique ; de l'archiprêtre du Vigan et enfin de Mgr de Ligonès que l'auditoire écoute debout.

Au Salut du Très Saint-Sacrement, Monseigneur l'évêque de Rodez a fait entendre les paroles les plus rassurantes et les plus énergiques ; avec des chefs tels que lui, les fidèles de l'Eglise du Christ braveront tous les dangers et marcheront vers toutes les victoires.

Entre temps, les séances de travail du Congrès ont été très intéressantes et ont montré les progrès incessants de l'A. C. J. F. dans l'Aveyron.

Enfin, à 8 heures, séance solennelle de clôture que présidaient encore les quatre évêques : Serin a rendu compte des travaux et des manifestations de la journée ; Souriac a prononcé un magistral discours sur les doctrines de l'A. C. J. F., et, tour à tour, NN. SS. de Rodez, de Cahors, de Tépaza et de Mende ont encore enthousiasmé l'immense auditoire par leur parole autorisée et réconfortante.

BIBLIOGRAPHIE

Compte-rendu de la Semaine Sociale de Dijon. — Le compte-rendu in-extenso des cours de doctrine et de pratique sociales professés, cette année, à la "Semaine Sociale" de Dijon vient de paraître.

Nous signalons à nos lecteurs ce volume très intéressant pour tous ceux qui s'occupent de questions sociales.

On le trouve à la "Chronique du Sud-Est", 10, quai Tilsitt, Lyon. Prix, 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A partir du 27 Novembre 1906, la durée de validité des billets d'aller et retour que la Compagnie d'Orléans délivre aux conditions de son Tarif spécial GV. N° 2, de toute gare à toute gare de son réseau sera calculée sans tenir compte des dimanches et jours de fête qui pourraient être compris, tant dans la durée de validité primitive des billets que dans les périodes de prolongation supplémentaire accordées moyennant paiement d'une surtaxe, pour chaque prolongation, de 10 % du prix du billet.

Cette amélioration sera certainement très appréciée du public.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

FÊTES DE NOËL & DU JOUR DE L'AN

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, délivrés du 19 au 31 Décembre 1906.

Paris à Cannes	1 ^{re} classe : 177 fr. 40. — 2 ^e classe : 127 fr. 75.
— à Nice	— 182 fr. 60. — 131 fr. 50.
— à Menton	— 186 fr. 65. — 134 fr. 40.

VALIDITÉ : 20 jours avec faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant supplément de 10 0/0 par période.

Droit à deux arrêts en cours de route à l'aller et au retour.

Admission des porteurs de billets de 1^{re} classe, sans supplément, dans le "COTE D'AZUR RAPIDE". (Nombre de places limité.) Dans ce cas, les voyageurs ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Toulon, à l'aller ; au retour aucun arrêt ne sera autorisé.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

HIVER 1906-1907

Relations rapides entre Paris & la Côte d'Azur.

DE JOUR :

par le "CÔTE D'AZUR-RAPIDE" (trains 43 et 46) (1^{re} classe. V-S. V. R.). Paris-Nice en 13 heures 45'.

DE NUIT :

a) par les trains "EXTRA-RAPIDES" 47 et 48 (1^{re} classe. V-L. L. S.). Paris-Nice en 15 heures.

b) par le train de luxe (L. 21-L. 22) "CALAIS-MÉDITERRANÉE" (V-L. R.). Paris-Nice en 15 heures. Londres-Nice en 23 heures 20.

c) par les trains rapides 7 et 40 (1^{re} classe. V-L. L-S.). Paris-Nice en 17 h.

NOTA. — Nombre de places limité. Pour les horaires, les jours de mise en marche, etc., consulter les affiches spéciales.

Ancienne Maison TOULARCH'HOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

VINS ET SPIRITUEUXANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**

— Fondée en 1838 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).

Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 52, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

21^e ANNÉE.

Vendredi 14 Décembre 1906.

N^o 50.**LA SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Saints de notre Pays.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Plouescat ; Quimper ; Les inventaires ; Quimperlé ; Chez nos

voisins ; La Séparation ; Nos missionnaires.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Le Pape et la crise religieuse en France ; La décision pontificale et le clergé français ; Paris ; Le Pape, Chef étranger !

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.**Dimanche, 16 Décembre.** — 3^e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de S. Eusèbe, Martyr, et de S. Corentin.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche, de S. Eusèbe et de S. Corentin.

Au chœur, solennité de S. Corentin, avec mémoire du Dimanche à la messe et aux vêpres.

Lundi, 17. — S. Judicaël, Confesseur (au Propre diocésain). Double. Blanc.**Mardi, 18.** — Attente du divin Enfantement de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.**Mercredi, 19.** — Quatre-Temps ; jeûne. — Office de la férie ; simple. Violet.**Jeudi, 20.** — Office de la férie ; simple. Violet.**Vendredi, 21.** — Quatre-Temps ; jeûne. — S. THOMAS, APOTRE. Double de 2^e classe. Rouge.**Samedi, 22.** — Quatre-Temps ; jeûne. — Office de la férie ; simple. Violet.**Dimanche, 23.** — 4^e Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Providence de Brest. du 16 au 17 Décembre.

Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper, et Saint-Mathieu de Morlaix du 18 au 25

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

Avis divers. — I. Comme Nous l'avons dit dans le dernier numéro de Notre *Semaine religieuse*, les offices continueront dans nos églises à partir du dimanche 16 Décembre, comme par le passé, sans qu'il y ait lieu de faire aucune déclaration officielle. On ne peut subordonner ainsi des actes *purement spirituels* au bon vouloir du *pouvoir civil*. La parole de Pie X est d'ailleurs formelle : « *Continuer le culte dans les églises. S'abstenir de toute déclaration* ». C'est la règle que Nous suivons Nous-même, dimanche, pour la solennité de saint Corentin, en célébrant les offices pontificaux dans Notre insigne cathédrale. Si Nos prêtres rencontraient quelques difficultés sérieuses dans l'accomplissement de la prescription pontificale, Nous les prions de vouloir bien Nous en avertir aussitôt. — Nous n'avons pas à nous préoccuper des déclarations qui seraient faites à notre insu ou en dehors de Nous.

II. Nous avons dit que les presbytères appartenant aux communes pouvaient être pris en location par les prêtres qui les habitent. Pour les presbytères appartenant aux fabriques — et par presbytère, il faut entendre non seulement la maison d'habitation, mais encore les jardins et vergers qui l'entourent —, Pie X s'est exprimé en ces termes : « *Non posse nisi in casibus verae necessitatis, praemissâ tamen ex parte parochi vel Episcopi protestatione de nullitate peractae spoliationis ac de permanentibus Ecclesiae juribus; ex parte vero municipiorum vel administratorum declaratione, quâ constet ipsos nullatenus intendere praefata jura negare, nec ullo modo sacri ministerii libertatem imminuere velle: prius habito toties quoties Ordinarii consensu* ».

III. Quant à la location des biens ecclésiastiques, nul catholique ne peut la consentir sans encourir les peines canoniques. S'il s'agissait d'un bail en cours, le Souverain Pontife déclare que l'on ne doit pas en payer le prix au séquestre, à moins que ce bail ne puisse pas être résilié sans un grand dommage (nisi contractus locationis absque gravi damno ipsius locatorii rescindi nequeat). C'est au séquestre lui-même ou à l'administrateur des biens mis sous le séquestre que la résiliation doit être demandée.

IV. La municipalité peut-elle accepter la dévolution qui lui est faite par la loi ?

R. — S'il s'agit d'un bien dont la commune était antérieurement propriétaire, c'est par l'affirmative qu'il faut répondre. Si, au contraire, il s'agit d'une dévolution portant sur des

biens vraiment ecclésiastiques, Nous pensons que les municipalités et autres administrations ne peuvent en droit accepter la dévolution sans encourir les peines canoniques. Cependant, dans sa bienveillance, le Pape tolère que ces biens soient reçus et administrés, à la condition que les attributaires s'engagent, *au for de la conscience*, à rendre ces biens à l'Eglise, aussitôt que les circonstances le permettront et que l'Evêque le demandera; ils promettent en même temps de faire servir, dans la mesure du possible, les revenus de ces biens à leur destination première.

IV. Les fonctionnaires du gouvernement pourront, par tolérance, accepter la charge de séquestre et administrer les biens qui leur seront confiés, à la condition : 1^o qu'en refusant ils soient exposés à perdre leur place et que celle-ci soit nécessaire pour leur entretien et celui de leur famille; à la condition : 2^o que tout danger de scandale soit écarté, ce qui, selon Nous, sera obtenu si les intéressés déclarent à leurs parents et à leurs amis qu'ils sont en règle avec l'Evêque et avec le Souverain Pontife (D. R.).

V. Les personnes qui ont fait des fondations pieuses ou leurs héritiers en ligne directe devront faire toute diligence pour exercer une action *en reprise ou en revendication* dans les délais fixés par l'art. 7 de la loi de Séparation.

Si le séquestre n'observe pas les clauses des fondations, tout héritier pourra lui intenter une action *en révocation*.

VI. Le prêtre dans la paroisse duquel se serait formée une association cultuelle ne doit point quitter son église, mais y continuer les offices jusqu'à ce qu'il en soit expulsé par la violence (D. R.).

VII. Si l'association cultuelle trouvait un prêtre qui consentit à célébrer dans cette même église, le pasteur légitime, après avoir protesté contre cette usurpation, ordonnerait aux fidèles de ne point participer au culte schismatique, abandonnerait immédiatement son église et se procurerait sans retard un local aussi convenable que possible où il accomplirait les œuvres de son ministère (D. R.).

Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Pini (Octavien-François), aumônier de la Norgard (paroisse du Trévoux), décédé le 14 Décembre, à l'âge de 79 ans.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES SAINTS DE NOTRE PAYS

L'illustre cardinal Baronius, rendu à un certain point de ses « *Annales* », s'arrête pour jeter un coup d'œil sur la France, sur ce royaume si longtemps florissant, « le plus beau, disait-on jadis, après le royaume du ciel »; et il se demande d'où vient sa pros-

périté. Il répond : « Considérez bien les bases sur lesquelles les fondateurs de la grande nation des Francs ont établi ce splendide édifice. Sachant que, pour soutenir un empire et le sauver contre les attaques de ses ennemis, l'amitié et la protection des saints valent mieux que la force des armes, les chefs de la troisième dynastie avaient choisi pour amis et protecteurs spéciaux la bienheureuse Vierge Marie, le patriarche des moines saint Benoît, saint Martin, saint Aignan, les glorieux martyrs du Christ, saint Cornille et saint Cyprien, saint Denis et sainte Geneviève. »

Pendant ce temps, la Bretagne encore indépendante honorait avec un égal empressement ses saints Patrons, évêques, moines, etc., dont les églises et chapelles couvrant le sol armoricain rappelaient les vertus et la puissance d'intercession...

Boronius jette sur l'avenir un regard prophétique ; et, comme s'il eût prévu une époque où la France oublierait ses puissants protecteurs, il laisse un instant le style plein de calme qui le distingue pour prendre le ton inspiré de l'apôtre et du prophète, et, s'adressant aux Français, il s'écrie :

« Avez-vous compris, pieux lecteur, sur quoi se trouvent affermiss et consolidées les bases de ce royaume si florissant ? Les saints, tels sont les fondements sur lesquels il repose. Aussi peut-on, à bon droit, dire de la France ce qui est écrit dans nos saints Livres : *« Fundamenta ejus in montibus sanctis. »* Cet empire a ses fondements dans les montagnes saintes. » C'est encore à la France qu'on peut justement appliquer cette parole du saint Evangile : « Jusqu'à présent, elle a tenu bon contre tous les assauts réunis des vents et des tempêtes. Les fleuves déchainés se sont rués contre elle ; mais, comme une maison bâtie sur la pierre, elle est restée debout. » Toujours la France y restera, si les fondements qui la soutiennent demeurent à leur place. Mais si, par malheur (que Dieu ne le permette pas !) les bases saintes sur lesquelles repose cette nation viennent à être rejetées, et si la dévotion à ses saints protecteurs vient à être ébranlée dans les cœurs de ses enfants, alors la France peut être certaine d'une chose, c'est qu'elle tombera. »

Telles sont les paroles prophétiques du grand cardinal Baronius.

La Révolution, inspirée par Satan, n'ignorait pas à quel point elles étaient vraies. Aussi, voulant détruire la France, se donna-t-elle pour l'une de ses principales tâches de faire brûler partout les reliques de nos saints Patrons, des fondateurs de notre nationalité, afin d'anéantir leur culte... Nous sommes peut-être à la veille de voir se renouveler ces scènes de vandalisme sacrilège....

N'est-ce pas une œuvre de patriotisme en même temps que de piété, dans les temps malheureux que nous traversons, de réveiller la dévotion de la France, de la Bretagne catholique en particulier, envers ses saints Protecteurs ?... Ces considérations nous semblent venir à propos au moment où notre diocèse se prépare à solenniser la fête de son premier Patron, l'illustre thaumaturge, le glorieux saint Corentin.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — L'ordination du 22 Décembre et la retraite préparatoire.
- III. — Mission : CARHAIX, du 2 Décembre au 5 Janvier. — Mission française, du 2 au 25 Décembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — A cause de la date rapprochée de l'Adoration, il n'y aura pas, cette année, de triduum préparatoire à la solennité de S. Corentin.

Dimanche 16 Décembre, solennité du saint Patron, à 5 h. 1/4 du matin, sermon breton par M. l'abbé L'Hévéder. La cathédrale est fermée pendant le sermon et s'ouvre pour la messe de 6 heures qui est suivie d'une messe d'actions de grâces.

A 10 heures, messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A 2 h. 1/2, vêpres. Sermon par M. le chanoine Le Roy ; procession, dans la cathédrale illuminée, de la Relique du Bras de saint Corentin. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Mgr l'Evêque de Quimper a été avisé officiellement qu'il n'avait la jouissance gratuite de l'évêché que jusqu'au 13 Décembre inclus.

A la même date les séminaires diocésains (Quimper et Pont-Croix) cesseront d'avoir une existence légale, et les élèves devront se disperser.

Monseigneur prépare son déménagement et ira sous peu habiter la maison Saint-Joseph (ancienne résidence des PP. Jésuites). Il s'occupe activement à s'assurer de locaux où il pourra réunir de nouveau les élèves de ses deux séminaires pour la continuation de leurs études.

Nous rappelons le Congrès de la Jeunesse Catholique qui doit se tenir à Brest, dimanche prochain, 16 Décembre.

Mgr l'Evêque eût été heureux de présider en personne les réunions du Congrès ; mais, outre la solennité de saint Corentin, de graves raisons faciles à comprendre le retiennent à Quimper. Nous croyons savoir qu'il sera remplacé comme président par Mgr Dulong de Rosnay.

Le Congrès ne peut manquer d'être nombreux ; nous espérons que nos jeunes gens catholiques comme les prêtres qui s'occupent d'œuvres de jeunesse, et qui seraient libres dimanche, auront à cœur d'assister à ces réunions qui empruntent aux circonstances actuelles une importance toute particulière.

Plouescat. — Avis de service anniversaire. — Le grand service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Goasguen, mort curé de Plouescat, sera célébré dans cette paroisse lundi prochain, 17 Décembre, à 10 heures.

QUIMPER. — L'Adoration à Saint-Corentin. — L'Adoration commençait, à Saint-Corentin, le 1^{er} Décembre, pour se terminer le 10. Les cinq premiers jours étaient consacrés aux « bretons », les cinq derniers aux « français ».

Avec sa voix pleine, sa diction ferme, M. l'abbé L'Hévéder a charmé les uns et les autres. Une grande clarté d'exposition et d'expression mettait d'ailleurs à la portée de tous les plus hautes vérités. Et l'on avait l'impression que l'auditoire était « pris ». Et les « bretonnes » des cinq premiers jours le montrèrent bien en se faisant « françaises » pendant le reste de l'Adoration. Les hommes, peu nombreux d'abord, durent entendre dire du bien des réunions ; car, au soir des derniers jours, ils occupaient une bonne partie de la nef. Samedi soir, fête de l'Immaculée Conception, l'église était comble, et le prédicateur captiva son bel auditoire en rappelant la promesse divine : « *Ipsa conteret caput tuum, Elle te brisera la tête* », montrant que cette promesse s'est réalisée bien des fois dans le passé, et qu'elle est encore aujourd'hui le gage du triomphe définitif de l'Eglise.

La cérémonie de clôture, lundi soir, était présidée par Monseigneur. L'assistance était plus pieuse encore que nombreuse, et ce fut un beau spectacle que le passage du Saint-Sacrement au milieu de cette foule respectueuse et recueillie. Jésus-Eucharistie avait sans doute parlé aux âmes : les communions avaient été nombreuses pendant les dix jours d'adoration, et à toute heure du jour Jésus avait un bon groupe d'adorateurs. Les grâces reçues ainsi dans l'intimité avec Jésus ne se perdront pas, et Dieu écoutera la prière de notre Patron : *Testis est mihi Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi, et hoc oro ut caritas vestra magis ac magis abundet* ; Dieu sait si je vous aime tous en Jésus-Christ, et je lui demande, avant tout, que vous l'aimiez de plus en plus.

Les inventaires. — Ouessant et Molène. — L'inventaire des églises de ces deux îles, empêché une première fois par la tempête et tenté ensuite inutilement par le percepteur du Conquet venu sans la force armée, a été effectué, les deux premiers jours de cette semaine, sous la direction du sous-préfet de Brest.

Lundi, dès le matin, les troupes coloniales en garnison à Ouessant avaient cerné l'église, empêchant la population d'en approcher. Mais les portes étaient fermées et M. Salaün, curé, sommé par le sous-préfet de la faire ouvrir, s'y refusa énergiquement. Alors, sur un ordre donné, les sapeurs les enfoncèrent, au milieu des cris d'horreur et d'indignation des habitants. Les portes de la sacristie puis le coffre-fort furent également fracturés... Les opérations de l'inventaire terminées, les fidèles se réunirent à l'église où eut lieu une touchante cérémonie de réparation.

A Molène, le lendemain, les mêmes scènes se renouvelèrent. Le sous-préfet était accompagné de 25 gendarmes et de 50 soldats d'infanterie coloniale. Dans sa protestation, M. Pelléter, recteur,

rappela que son église, entre autres objets religieux, renferme de nombreux souvenirs offerts par des peuples étrangers, les Anglais en particulier, en hommage à la bravoure des marins de Molène qui, au péril de leur vie, ont sauvé tant d'existences humaines dans ces parages si redoutés des navigateurs.

M. Salaün, curé d'Ouessant, en protestant en son nom et au nom de ses paroissiens, avait eu un souvenir ému pour les absents. « Quelle page douloureuse, dit-il, à écrire dans notre histoire locale ! Quelle pénible impression pour nos 300 à 400 marins dispersés sur toutes les mers, toujours prêts à verser leur sang pour la patrie, quand ils auront connaissance de cette journée du 10 Décembre 1906 ! »

QUIMPERLÉ. — Fête jubilaire. — Le mardi 4 Décembre, les Ursulines de Quimperlé célébraient le cinquantième anniversaire de profession de leur supérieure, la R^{de} Mère Dosithée. Malgré la tristesse des temps et l'arrêt de proscription qui pèse sur la communauté, on a tenu, faisant trêve au deuil, à marquer par une fête les « noces d'or » de la vénérable religieuse.... Au milieu de la tempête, un moment de répit donne du courage et de la confiance ; dans la peine, une joie, si courte soit-elle, est un rayon d'espoir....

Nous ne raconterons pas en détail la fête qui, en raison des circonstances, a été particulièrement touchante.

La « jubilaire » fut conduite processionnellement à la chapelle. Mgr l'Evêque, qui a bien voulu présider cette réunion de famille, célébra la messe au cours de laquelle il rappela, dans une belle allocution, ce qu'a été pendant ces cinquante ans la vie de la R^{de} Mère Dosithée : vie de travail, de mortification, de prière et d'abnégation, consacrée à l'œuvre si méritoire de l'éducation chrétienne. Comme récompense, elle trouve de la part des hommes la persécution et, demain, l'exil avec ses rudes épreuves. Ce chemin de la souffrance, Notre-Seigneur que la religieuse au jour de sa profession a choisi pour époux, l'a parcouru le premier, et il récompensera magnifiquement ceux qui auront souffert pour lui.

Monseigneur bénit alors la couronne de roses symbolique et la posa sur la tête de la jubilaire, qui renouvela d'une voix forte les promesses qu'elle fit à Dieu, il y a cinquante ans.

Au dîner servi dans la salle de communauté, des toasts furent portés, auxquels Monseigneur répondit ; il remercia spécialement les personnes de bonne volonté qui ont « gardé » le couvent, pendant les mois de Septembre et d'Octobre, et permis aux bonnes religieuses de continuer jusqu'à ce jour leur œuvre de dévouement.

Chez nos voisins. — I. VANNES. — Extrait d'une Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Vannes à ses diocésains sur « la situation faite aux catholiques en France : « Vos pasteurs vous

diront ce que nous avons réglé pour l'avenir. Chaque paroisse sera appelée à fournir, dans ce budget des cultes, sa part, calculée d'après le chiffre de sa population, le nombre des prêtres employés, et les ressources connues. La famille paroissiale se groupera autour de ses prêtres; encouragés par les sacrifices consentis de ceux-ci, elle aura à cœur de procurer à l'Evêque du diocèse les ressources que le Père doit donner à ses fils.

- C'est ainsi que la Charité contribuera à sauver l'Eglise.
- La prière nous soutiendra et achèvera l'œuvre. »

II. SAINT-BRIEUC. — La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc rappelle, fort à propos, dans quelles conditions fut construit le « beau Grand Séminaire » diocésain : « les prêtres courageusement, généreusement, se saignèrent à blanc pour aider leur évêque; à eux seuls ils fournirent plus de 300.000 francs. Le reste vint comme il put, et l'Etat ne donna pas un centime »... Comme on sollicitait, plus tard, en sa faveur les libéralités du gouvernement, le ministre compétent répondit à l'Evêque, le 22 Avril 1890 : « L'Etat n'a rien à voir au Séminaire de Saint-Brieuc, il est au diocèse ». Et la *Semaine religieuse* conclut : « L'Etat n'a rien à voir sur Notre Grand Séminaire, mais il va le prendre ! Comment, en dépit de toutes les lois possibles, pareil acte s'appelle-t-il en bon français ? »

LA SÉPARATION

Le nouveau régime du culte. — La décision prise par le Souverain Pontife et transmise aux évêques de ne pas autoriser une déclaration, même unique, pour les réunions du culte a provoqué deux circulaires ministérielles, pleines de menaces à l'adresse des catholiques. Nous en donnons les parties essentielles.

I. Dans sa circulaire aux préfets, en date du 10 Décembre, M. Briand, après avoir rappelé les dispositions de sa circulaire du 1^{er} Décembre relatives à la célébration publique du culte, continue ainsi :

Il n'y a pas de citoyens français qui, sous quelque prétexte que ce soit, aient le droit de se placer au-dessus des lois françaises et de se rebeller contre elles.

Il importe donc que, si, à l'expiration du délai sus-rappelé, le culte est publiquement exercé sans déclaration préalable ou sous le couvert d'une déclaration ne satisfaisant pas aux conditions spécifiées dans ma circulaire du 1^{er} courant, les contraventions ainsi commises par les curés et desservants, et par tous les autres organisateurs des réunions cultuelles soient relevées.

Je vous invite donc à donner immédiatement les instructions indispensables pour que toutes les contraventions soient constatées par des procès-verbaux, que vous déférerez au parquet.

M. le garde des Sceaux donne, de son côté, des ordres aux procureurs généraux pour qu'au vu de ces procès-verbaux les poursuites nécessaires soient exercées.

Le gouvernement compte sur votre fermeté et votre vigilance pour concourir avec lui à assurer le respect de la légalité.

II. Voici les « ordres » donnés par M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, dans sa circulaire aux procureurs généraux, recommandant la « stricte observation » de la loi :

M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes adresse aux préfets des instructions indiquant d'une façon précise les circonstances dans lesquelles les infractions à cette législation devront être constatées, conformément aux termes de sa circulaire du 1^{er} Décembre courant.

Au vu des procès-verbaux qui seront ainsi dressés, vos substituts devront donner les instructions nécessaires pour assurer, sans délai, la répression des contraventions qui leur seront déferées, en conformité de la loi du 30 Juin 1881.

Dans le cas où il interviendrait un jugement de relaxe, vos substituts vous en rendront compte immédiatement, de façon à vous mettre à même d'apprécier s'il y a lieu de former un pourvoi, que vous n'hésitez pas à prescrire si vous le jugez fondé.

Je n'ai pas besoin de vous indiquer que ces poursuites seront exercées sans préjudice de celles que pourraient motiver, soit l'inobservation des dispositions pénales spécialement contenues dans la loi du 9 Décembre 1905, soit la violation des règles ordinaires du droit pénal, au cas où des crimes ou des délits viendraient à se commettre à l'occasion ou au cours des réunions tenues pour la célébration du culte.

On sait que les infractions à la loi de 1881, sur les réunions publiques, exposent les contrevenants à une amende de un à quinze francs et à un emprisonnement de un à cinq jours, ou à l'une de ces deux peines seulement, suivant que le juge de police — c'est-à-dire le juge de paix — admet des circonstances atténuantes et fait application, à cet égard, de l'article 463 du Code pénal.

La question des séminaires. — Revenant sur la partie de sa première circulaire relative aux grands et aux petits séminaires, M. Briand en a adressé une nouvelle aux préfets sur la même question. Dans cette pièce, qui est d'une obscurité peut-être voulue, trois points, nous semble-t-il, sont à relever :

1^o M. Briand, mieux avisé ou conseillé, n'assimile plus « le groupement de fait » du corps professoral des grands séminaires à une association dissimulée, et illicite par cela même qu'elle ne serait pas conforme aux dispositions générales de la loi de séparation.

2^o Le ministre reconnaît ensuite que les grands séminaires pourront continuer à exister sous le régime des lois de 1875 et 1880, qui règlent l'enseignement supérieur, et celle de 1901 sur la liberté d'association. Quant aux petits séminaires, il leur laisse la ressource d'user de la loi de 1850 sur l'enseignement secondaire, aussi longtemps que cette loi ne sera pas abrogée.

3^o Faute d'associations cultuelles, ajoute le ministre, « les nouveaux établissements d'instruction créés dans les dites conditions

seraient sans qualité pour continuer à jouir dans les conditions privilégiées prévues par les articles 4 et 14 de la loi de séparation, des biens dont les séminaires avaient la propriété ou la possession. Exclus de la jouissance gratuite pendant cinq ans, ils auraient donc la faculté de louer les immeubles qu'ils occupaient précédemment.

A noter la conclusion suivante d'une consultation sur le sujet en question, communiquée à la *Croix* par M. G. Théry, l'éminent jurisconsulte : « J'estime qu'en l'état de notre législation, l'évêque, soit dans les bâtiments actuels s'il n'en est pas expulsé, soit dans un local qu'il se procurera, pourra faire fonctionner le séminaire exactement comme il fonctionne aujourd'hui, mais bien entendu sans créer d'association et sous sa seule autorité ».

L'attitude des catholiques en face de la violence légale. — Plusieurs journaux même catholiques ou se déclarant tels « déplorent » — n'osant la condamner formellement — la résistance opposée aux inventaires d'églises, particulièrement en Bretagne : le Pape, disent-ils, défend d'« agir d'une façon séditieuse et violente ».

Ce passage de l'Encyclique *Gravissimo officii* doit-il être interprété dans un sens qui ôterait aux catholiques français le droit de légitime défense ; comment faut-il comprendre ce droit ? On trouvera la réponse à ces questions dans un travail qu'a publié le numéro du 5 Décembre des *Etudes religieuses*, sous le titre que nous avons mis en tête de cet article (1).

L'auteur, qui signe : « Un professeur de théologie », détermine nettement le genre de résistance qu'il a en vue. Il y a, dit-il, la résistance passive, consistant à ne pas obtempérer aux prescriptions d'une loi ; la résistance légale, consistant à poursuivre par les moyens légaux la révision d'une loi ; la résistance active, consistant à s'opposer par la force à l'exécution d'une loi ; la rébellion, consistant à prendre l'offensive contre l'autorité d'où émane la loi.

« La dernière attitude est toujours prohibée ; la première est toujours obligatoire en face d'une loi prescrivant des actes contraires à la conscience ; la seconde est toujours permise ; reste la troisième : est-elle permise et quand ? »

Le « théologien », par des preuves tirées des principes du droit naturel et du droit canonique, établit cette thèse qu'il peut y avoir des circonstances où la résistance active aux abus de l'autorité publique est légitime ; puis il continue en ces termes :

« Ces principes une fois admis, on peut se demander si les catholiques, dans les cas où la conscience leur permet ou leur commande de résister, doivent nécessairement attendre une impulsion positive de leurs pasteurs, en vertu de ce principe que, dans

l'Eglise, toute l'autorité est en haut et en bas la dépendance. Que cette impulsion puisse venir légitimement, cela ne fait pas de doute, mais est-elle nécessaire ?

« Elle le serait, si nos évêques étaient des chefs militaires ou que se défendre fût un acte directement religieux : mais se défendre est en soi un acte de la vie civile, et nos évêques sont proprement des chefs spirituels. On ne voit donc pas qu'il y ait lieu d'attendre leur initiative, soit sous forme d'ordre, soit sous forme d'invitation. Mais les consulter sur le cas de conscience reste toujours chose loisible et même recommandable. Et, par ailleurs, puisque la légitimité de la résistance dépend de son opportunité et que l'opportunité est réglée par les intérêts religieux dont les évêques ont la garde, il est clair que l'intervention de la hiérarchie, soit pour exclure, soit pour modérer l'action, a droit à toutes les déférences des catholiques. »

D'où la conclusion que voici : « Prendre l'offensive contre le pouvoir, c'est de la sédition ; exercer des représailles ou se livrer à des provocations, c'est de la violence. Mais se défendre — jusqu'à briser l'offensive adverse — n'est ni sédition, ni violence.

« Peut-être estimera-t-on que cet exposé de principes n'est pas inutile, ni pour les catholiques, ni pour leurs adversaires. Que ceux-ci sachent ce à quoi ils peuvent s'attendre et ceux-là ce que, le cas échéant, ils peuvent oser : et l'on peut croire que les uns reculeront ou que les autres vaincront.

« Paix ou triomphe : c'est le fruit ordinaires des idées justes. »

Nos missionnaires. — AU PAYS DE GALLES. — Nous insérons volontiers la lettre suivante : le fait qu'elle raconte est significatif en montrant que la religion et le culte catholiques obtiennent peu à peu droit de cité dans les régions protestantes les plus fanatiques de l'Angleterre, ce qu'ils n'auront plus bientôt peut-être sur la terre de France.

Llanrwst, North Wales, 4 Novembre 1906.

Monsieur le Chanoine,

Je me suis imaginé que le récit suivant, quelque imparfait qu'il soit, pourrait vous intéresser et vous donner, encore une fois, l'occasion de recommander la conversion du pays de Galles aux ferventes prières de vos lecteurs.

Un pauvre Irlandais, qui habitait Llanrwst depuis quelques mois et qui assistait à la sainte Messe régulièrement toutes les semaines, fut trouvé sans connaissance à quelques milles de la ville, mardi dernier. A peine avait-il été transporté à l'Asile communal, appelé dans ce pays « Work-house », qu'une de ses voisines, Irlandaise aussi mais catholique seulement de nom, est accourue m'avertir. Sans croire beaucoup aux paroles de cette femme, je me suis hâté de me rendre au « Work-house ». Je fis bien, car, me dit le docteur, le pauvre homme venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie et allait très probablement mourir dans

(1) Cette consultation théologique a été publiée en brochure, chez G. Beauchesne, éditeur à Paris. Prix 0.60.

quelques heures. Je lui donnai la sainte absolution et lui administrai l'Extrême-Onction ; et, après avoir dit les prières des agonisants, je rentrai au Presbytère, non sans avoir prié le Directeur de me prévenir si le malade recouvrait ses connaissances. Hélas ! il mourut ce soir-là, sans avoir pu manifester aucun sentiment ni proférer une seule parole. R. I. P.

Ce cas, tout triste qu'il soit, ne présente cependant, me direz-vous, rien d'extraordinaire. Permettez, Monsieur le Chanoine : voici où je voulais en venir. Les Gallois, disent certains de votre côté de la Manche, « sont la tolérance même » : il y en a qui peuvent l'être, Dieu merci, et plusieurs même qui le sont, — surtout lorsqu'il n'est point question de religion ou du moins de la religion catholique. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, je ne les en aime pas moins, car la masse de la population est si ignorante en ce qui concerne notre sainte Religion, que la faute de leur haine sectaire revient uniquement à leurs ministres mieux instruits et... très avisés. Que Dieu en prenne pitié !

A la mort de mon pauvre Irlandais, je fus donc prévenu que l'enterrement devrait se faire au cimetière méthodiste, Llanrwst n'ayant point encore de cimetière public et les deux cimetières anglicans se trouvant remplis. Rappelez-vous que Thomas Burns, — c'était son nom — étant un « pauper », devait être enterré aux frais de la commune, qui n'a pas l'habitude de faire creuser, dans ces cas, des caveaux riches et somptueux, qu'on peut, naturellement, toujours se procurer dans n'importe quel cimetière. Le directeur du Work-house, en me notifiant cette mesure, me laissait entendre que je pourrais, comme de juste, faire à notre défunt des funérailles catholiques. Mais ce n'était qu'un guet-apens. En effet, ayant eu la bonne idée de prévenir officiellement sa Révérence méthodiste que je comptais agir de la sorte, ce qui est absolument légal sur tout le territoire gouverné par Sa Majesté Britannique, il me fut prestement répondu que, en fait de manifestation religieuse, le ministre et les diacres méthodistes voulaient bien (tout juste) me permettre, si je tenais absolument à enterrer mon brave homme, d'aller tout seul (mais absolument seul) dire les dernières prières auprès de sa tombe ; mais que, si j'avais l'audace de me faire accompagner, ne fût-ce que de mon servent, pour aller de l'église catholique au cimetière méthodiste, on m'arrêterait, on me « stopperait », avec la conséquence naturelle que l'enterrement serait présidé par le ministre calviniste !

Comme bien vous le pensez, je ne pouvais ainsi me soumettre, comme prêtre, à cette mesquine tracasserie ni exposer au ridicule notre sainte Religion. Je fis donc demander au Recteur anglican s'il ne pouvait, contre paiement, nous donner une tombe dans l'un de ses cimetières. Le croiriez-vous ? Le Recteur fut aussi aimable que possible : il promit la tombe pour le lendemain, et au prix le plus raisonnable. Cette protection, inespérée, il est vrai, je l'attribue à la grande sainte Winefride, vierge martyre galloise (morte sur le territoire de la mission de Llanrwst), dont j'avais

« inauguré » la statue ce jour-là même dans notre pieuse petite chapelle.

Le lendemain donc, — jour des Morts, — je demandai à nos quelques catholiques, pour l'honneur de leur Religion, d'assister tous, si possible, aux funérailles de Thomas Burns, bien qu'ils ne l'eussent guère connu et qu'il leur fût difficile d'y assister. Ils m'obéirent généreusement. Et, à trois heures de l'après-midi, après les prières liturgiques et un petit mot de circonstance à l'église, nous passâmes tranquillement à travers la ville, sous les yeux des méthodistes étonnés de notre audace, et du reste de la population respectueuse et sympathique. Au cimetière anglican, aidé par nos vaillantes Sœurs Blanches, je chantai le *Benedictus* et les oraisons, et je vous assure que j'étais ému et fier lorsque je lançai dans les airs mon dernier « Requiescant in pace ! »

Nous avons triomphé, pacifiquement et pieusement ; et cette victoire sera, dans Llanrwst et les environs, la honte du Calvinisme sectaire et la gloire de la sainte Eglise catholique, au sein de laquelle plusieurs protestants se disent déjà contents de mourir pour avoir.... de pareilles funérailles !.... Amen !....

J.-M. TRÉBAOL, O. M. I.

Missionnaire à Llanrwst.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Allocution consistoriale. — Le mardi 6 Décembre, à 10 heures du matin, le Souverain Pontife a tenu le Consistoire secret annoncé, dans lequel il a prononcé l'allocution suivante :

« VÉNÉRABLES FRÈRES,

» De toutes les préoccupations qui Nous assiegent, et dont Nous voudrions vous entretenir en cette grave réunion, la plus sérieuse est, à coup sûr, celle qui Nous porte à Nous affliger des calamités qui accablent la Sainte Eglise et qui sévissent plus durement chaque jour. Aujourd'hui, en effet, plus que jamais, l'Eglise mérite d'être comparée à cette barque légère affreusement secouée par la mer en furie.

» Toutefois, Notre foi ne défaille point : elle Nous confirme inébranlablement dans le sentiment qu'à l'heure propice, le Christ lui-même, par une efficace intervention, voudra se lever, commander à la tempête et ramener sur la mer le calme désiré.

» En attendant, et quelle que soit l'affliction qui Nous étreint, ce Nous est un grand motif de soulagement que de contempler ce spectacle dont les ennemis du catholicisme sont eux-mêmes frappés, à savoir celui de la concorde qui règne entre tous les membres de l'épiscopat, unis à Nous de la façon la plus intime. De fait, ne faisant tous qu'un cœur et qu'une âme avec le Pontife suprême, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, ils attestent hautement la jus-

tesse du mot bien connu de saint Augustin : *Rome a parlé, la cause est entendue.*

• Si, en quelque lieu du monde, les évêques sont plus particulièrement lésés par la perfide hostilité de leurs ennemis, l'attention et la sympathie des autres évêques doivent se tourner vers eux pour compatir fraternellement à leurs épreuves, et pour les encourager à ne point faiblir sous les coups, mais à y opposer une résistance intrépide, qui défie les pires tourments.

• O Père saint, qui les avez institués pour diriger votre Eglise, veuillez maintenir et perpétuer en eux ces sentiments de leur âme! Faites aussi que partout le peuple catholique suive cet exemple si édifiant de ses pasteurs! Nous le désirons de tout Notre cœur, Nous y aspirons de toutes les forces de Notre âme. Que les fidèles soient en parfait accord avec leurs évêques, et qu'ils aient pour premier souci de suivre en toutes choses leur enseignement et leur direction.

• Cette soumission, la fidélité au devoir chrétien la réclame, et plus encore l'intérêt sacré de la religion, là surtout où sévit la persécution contre l'Eglise, et où la violence matérielle est déchaînée contre elle en vue de l'abattre. Qu'en ces pays où l'Eglise est ainsi accablée, les catholiques, renonçant généreusement à leurs dissentiments et à leurs divisions, ne négligent aucun moyen légitime, et conforme à la conscience chrétienne, de conjurer heureusement le péril.

• Il Nous a plu de vous faire connaître Nos pensées sur ces choses, afin de vous apporter réconfort et allègement. »

Ensuite le Pape a confirmé plusieurs nominations d'évêques faites par bref, entre autres celles de NN. SS. les archevêques de Rennes et de Cambrai (coadjuteur); des évêques d'Autun, Bayeux, Belley, Cahors, Digne, Saint-Brieuc, Saint-Flour, Moulins et Périgueux. Mgr Geay, ancien évêque de Laval, est évêque titulaire de Samos.

A l'issue du Consistoire, le R. P. Lefloch, supérieur du Séminaire français, a postulé le pallium pour Mgr Dubourg, archevêque de Rennes. Mgr Guthelin l'a postulé également pour Mgr Villard, évêque d'Autun.

Dans sa dernière séance, la S. Congrégation des Rites, entre autres décisions, a approuvé l'office et la messe des bienheureuses Carmélites de Compiègne.

Le Pape et la crise religieuse en France. — C'est après avoir connu la circulaire Briand que le Souverain Pontife a pris sa décision de ne point autoriser la déclaration, même annuelle, pour les réunions du culte catholique en France. M. Briand annonçait depuis trois mois qu'il maintiendrait les églises ouvertes, mais il fallait savoir dans quelles conditions. Le véritable plan du

ministre a paru dans cette circulaire qui multiplie les assurances verbales de libéralisme, mais dont chaque décision pratique augmente la sujétion de l'Eglise.

Ce n'est pas le droit commun que refuse le Pape, c'est la situation équivoque où les mesures d'exception s'accumulent sous le langage de la liberté.

La circulaire Briand forme un tout. Accepter une de ses dispositions paraîtrait accepter le reste, qui est intolérable, et n'a souvent d'autre fondement que l'arbitraire, le bon plaisir du ministre. L'*Osservatore Romano*, dans un vigoureux article, relève plusieurs passages qui le prouvent et déclare que « les dispositions de la circulaire tissent le linceul de l'Eglise de France ».

De plus, continue le journal officieux du Vatican, le rôle assigné au prêtre attente à sa dignité : dans l'église qu'on lui laisse provisoirement, le curé est un simple « occupant » sans aucun droit, pas même celui de remettre une fenêtre brisée : on l'avilit par une guerre de gros sous, on le prive de ressources, puisqu'il n'aurait même pas le droit de percevoir la location des chaises.

Par contre, on le rend responsable de tous les dégâts possibles, même venant de gens malintentionnés. De plus, le représentant de la force publique peut assister aux réunions du culte et les dissoudre en cas de collisions : par suite, des apaches soudoyés pourront faire fermer tout à leur aise la première église venue.

La situation faite aux séminaires est plus grave encore, comme on le sait. Pourquoi un tel ostracisme, d'autant plus criant qu'il est plus contradictoire avec les concessions précédentes ?...

Ces rapides réflexions, conclut l'*Osservatore*, suffisent à faire toucher du doigt cette vérité que la rhétorique ministérielle ne cachera pas : que la circulaire de M. Briand applique la loi de séparation comme une persécution masquée.

La décision pontificale et le clergé français. — La défense du Pape de faire la déclaration exigée par le gouvernement français a été communiquée de Rome à Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui l'a transmise à tous les membres de l'épiscopat.

Aussitôt qu'ils ont connu la décision du Pape, le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, et Mgr Germain, archevêque de Toulouse, ont retiré l'autorisation qu'ils avaient précédemment donnée de faire la déclaration.

On a vu, d'autre part, les menaces de poursuites faites par le gouvernement. On parle de nouvelles mesures législatives contre les prêtres : ni les amendes ni la prison n'empêcheront ceux-ci de faire leur devoir, de suivre les ordres du Saint-Père et de leur conscience.

Par application de ses dernières instructions, Mgr Douais, évêque de Beauvais, vient d'interdire le culte dans la paroisse de

Cempuis, parce que le maire de cette commune a enlevé au curé la jouissance du presbytère.

Le Gouvernement a fait perquisitionner dans l'immeuble de l'ancienne nonciature, occupé par Mgr Montagnini qui y était resté comme gardien des archives. Celui-ci, en vertu d'un arrêté d'expulsion dans les 24 heures, a été conduit à la frontière d'Italie, à Modane, par un agent de la sûreté.

PARIS. — Instructions de l'archevêché. — Dans une note très brève, qui a été lue dimanche dernier au prône dans toutes les églises de Paris, le cardinal-archevêque prescrit, conformément à la décision du Vatican, de continuer après le 12 Décembre la célébration du culte sans faire aucune déclaration, et à supprimer, pour les mariages et obsèques, l'usage des décorations dont le bénéfice reviendrait au séquestre. Voici, d'ailleurs, le texte de ce document, daté du 7 Décembre :

Conformément à une décision récente du Souverain Pontife, MM. les curés devront continuer le culte dans les églises après le 12 Décembre comme précédemment, en s'abstenant, pour le moment, de toute formalité nouvelle.

En ce qui concerne les cérémonies funèbres et autres qui peuvent être demandées par les fidèles, MM. les curés feront connaître qu'ils ne sauraient les accomplir dans des conditions incompatibles avec l'indépendance et la dignité du ministère ecclésiastique.

En conséquence, s'ils ne peuvent user du matériel de l'église, des objets nécessaires à sa décoration, du matériel des Pompes funèbres dans les mêmes conditions que par le passé, il n'y aura plus, dans le diocèse de Paris, pour les convois et les mariages, quant au matériel du culte, qu'une classe uniforme pour tous et aucun droit ne sera perçu pour l'usage de ce matériel.

Tout ce qui, en outre, constituait précédemment la solennité des diverses classes jusqu'à la cinquième inclusivement sera supprimé.

Si la perception des chaises ne peut plus avoir lieu comme par le passé, elle sera également supprimée.

Une simple remarque suffit à justifier cette mesure : l'impôt à la perception duquel donnaient lieu ces tentures et décorations tombait sur les seuls catholiques. Et l'on voudrait que le produit de ces droits payés par des catholiques, pour des convois catholiques, à l'intérieur d'une église catholique, où officie un prêtre catholique, aille grossir le trésor de guerre des municipalités anticléricales pour soutenir leurs œuvres laïques !... En vérité, la prétention est par trop odieuse !

— Mort de M. Brunetière. — Le célèbre écrivain, directeur de la *Revue des deux Mondes*, est mort dimanche dernier, à

l'âge de 57 ans. C'est une perte pour la littérature française et aussi pour la cause religieuse, dont M. Brunetière était devenu un des champions les plus illustres. Les catholiques doivent à sa grande âme un pieux souvenir et une fervente prière.

M. Brunetière avait reçu, jeudi dernier, la visite de Mgr Amette. Dimanche matin, il reçut des mains de M. le curé de Notre-Dame des Champs les derniers sacrements.

Le Pape, Chef étranger !

« Chef étranger. » Voilà bien l'idée fixe, la thèse favorite de certains de nos politiciens français parlant du Pape, chef de l'Eglise. Elle revient à chaque instant sur leurs lèvres, dans leurs discours, interviews, épanchements après banquets ; c'est également un des thèmes favoris des journaux blocards. Quel contraste entre un tel langage et celui des hommes politiques européens parlant de la Papauté !

D'ailleurs, dans ces harangues — et dans ces articles — à ton divers, sur ce sujet de la Papauté, autant de mots autant de mensonges.

Qu'est-ce que le Pape, en effet ? Le chef du catholicisme. Qu'est-ce que le catholicisme lui-même ? Un ensemble d'idées religieuses, dogmatiques et morales admirablement coordonné. Or, de l'aveu même de nos adversaires, *les idées n'ont pas de patrie et ne sauraient être limitées par des frontières*. En quoi donc le Pape, que nous regardons comme la personnification vivante et autorisée de nos idées religieuses, serait-il un étranger pour nous ?

Serais-je donc un anglais parce que, par exemple, partisan du système évolutionniste, il me plaît de tenir Darwin pour chef, d'en adopter et d'en propager toutes les idées ? Serais-je davantage allemand, parce qu'épris de socialisme, il me plaît de me déclarer disciple de Karl Max ou de Lasalle et d'avoir foi absolue à leurs conceptions sociales ? Réciproquement, l'anglais ou l'allemand cesseront-ils d'être patriotes parce, philosophiquement, ils adopteront, comme principe et comme règle, le système du doute méthodique de Descartes ou le système éclectique de Victor Cousin ?

Au simple point de vue de la raison naturelle — le seul qui nous occupe en ce moment, — le catholicisme est un système religieux d'une harmonie et d'une puissance merveilleuses. Avec la solution si lumineuse qu'il apporte aux plus graves problèmes de la destinée humaine ; sa morale si élevée, si précise et si pure ; l'apostolat qu'il exerce ; les dévouements qu'il inspire ; les œuvres qu'il fonde, il est le plus puissant instrument de civilisation que le monde ait encore connu, et, à ce titre, il a été, il est, et il restera de tous les milieux et de tous les temps « catholique » de durée comme d'espace, suivant le beau nom qu'il porte.

Et, parce que la Papauté en est la personnification vivante, la pierre angulaire et le centre, elle non plus ne saurait être une

« étrangère » chez aucun peuple et sous aucun ciel. Pour nous, croyants, c'est une vérité de foi ; mais pour tout esprit simplement attentif, c'est un « fait historique », confirmé de la façon la plus éclatante par dix-neuf siècles complets. C'est plus encore, c'est un « fait contemporain », se déroulant là, bien vivant, sous les regards de tous.

Non, encore une fois, le Pape n'est un étranger sur aucun point du monde chrétien. Il est le gardien, l'infailible et incorruptible gardien de ce trésor de hautes vérités morales qui constitue le plus noble et le plus nécessaire patrimoine de l'humanité. Les outrages pas plus que les violences n'auront de prise sur ce Successeur de Pierre qui demeure immortel. « La papauté, disait naguère encore un protestant (Léon Say), du haut de la tribune française, la papauté a le droit de dire à nos gouvernants : Je vous ai vus passer ! et nul ne peut encore lui dire : Je vous ai vue disparaître. »

(Semaine religieuse du diocèse de Séez.)

BIBLIOGRAPHIE

Sainte Colette, par M. ANDRÉ PIDOUX, archiviste paléographe, docteur en droit. 1 vol. in-12 de la Collection « Les Saints ». Prix : 2 fr.

Si la touchante fondatrice de l'ordre des Clarisses, sainte Claire d'Assise, n'a pas assez vécu pour fournir la matière d'un volume, on peut se dédommager en lisant la vie de la réformatrice de son ordre, sainte Colette de Corbie. Rien de plus vivant que cette histoire qui commence dès les jeunes années de l'héroïne et se poursuit tour à tour en Picardie et en Franche-Comté. M. Pidoux, archiviste paléographe, a trouvé, dans sa situation près de la personne même du Souverain Pontife, à Rome, le moyen de se faire communiquer bien des documents. Son livre est donc un livre neuf, très soigné, et plein d'enseignements édifiants.

En vente à la Librairie J. Salaün, rue Keréon, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sommaire du numéro du 20 Novembre 1906 :

I. Autour d'un foyer stable. — La Famille basque, par Pierre LHANDE — II. La Question romaine en 1805, par Paul DUBON. — III. La Science sismologique. — Coups d'œil sur sa mécanique et sur ses applications, par B. BERLOTY. — IV. Le Kulturkampf et le Chancelier de fer. — Comment on organise une persécution, par Paul BERNARD — V. Le Programme du catholicisme en Pologne, par Adhémar d'ALÈS. — VI. Pour l'étude de la Bible, par Albert CONDAMIN. — VII. Bulletin littéraire : a) Charles de Montalembert et Léon Cornudet, par G. LONGHAYE. b) Les lettres de Henrik Ibsen, par Lucien ROURE. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris, (8^e).

Sommaire du n° de Novembre-Décembre 1906 (14^e année).

T. R. P. GARDEIL. La Crédibilité. 2^e Partie : les Problèmes. III. La Crédibilité et l'Apologétique. — R. P. HUGON. De l'état des âmes séparées (2^e art.) — R. P. PÉGUÉS. Des Droits de l'État en matière d'enseignement (2^e art.).
La vie scientifique : M. Th. PÉGUÉS. Un nouveau manuel de théologie.
R. P. NOBLE. La logique et la philosophie contemporaine. Revue analytique des Revues. Notes bibliographiques Livres déposés aux Bureaux de la Revue.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

FÊTES DE NOËL & DU JOUR DE L'AN

A l'occasion des Fêtes de Noël et du jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 22 Décembre 1906, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 7 Janvier 1907.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Tir aux pigeons de Monaco.

Billet d'Aller et Retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits

de Paris

pour Cannes, Nice et Menton,

délivrés du 19 au 31 Décembre 1906.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours, moyennant 10 0/0 du prix du billet.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

DE PARIS A NICE :

1 ^{re} classe.....	182 fr. 60
2 ^e classe.....	131 50

Tout le monde sait maintenant que les Pères Chartreux expulsés de la Grande Chartreuse fabriquent leur liqueur à Tarragone avec les procédés dont ils ont emporté le secret. Cependant certains consommateurs ignorent encore qu'en demandant « une Chartreuse » on peut leur servir tout autre chose que la Liqueur des Pères Chartreux, leur ancienne marque ayant été vendue aux enchères.

Pour n'être pas trompé sur la qualité, demander la Liqueur des Pères Chartreux de Tarragone, ou simplement « une Tarragone ».

Ancienne Maison TOULARCHÔAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

53, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies, Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

AUX GRANDS MAGASINS
(Maison de Confiance)
ÉLY-LABASTIRE
BREST

MAGASINS : Rampe 50, 53, 55 et rue de Siam, 38
BUREAUX : Rampe, 53.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
Grand Choix d'Ameublements de tous Styles
ATELIER SPECIAL DE MEUBLES D'ART BRETON

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES
ET DESSINS

ORNEMENTS D'ÉGLISE. — CHASUBLERIE. — LINGERIE.
Draps et Tentures mortuaires. — Costumes de Suisse.

BRONZE DIVERS :
Croix, Chandeliers, Croix de Procession, etc..
ORFÈVREURIE : Calices, Ciboires, Ostensoirs, Custodes, etc..
DAIS, BANNIÈRES, ORIFLAMMES,
Tapis d'Autel, Nappes, Toiles, etc...

RÉPARATION DE VASES SACRÉS. — DORURE. — ARGENTURE.

Conditions spéciales pour le Clergé et les Communautés.

ENVOI D'ALBUMS DIVERS SUR DEMANDE

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1833 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie
et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — Communications de l'Evêché.

II. PARTIE NON OFFICIELLE. — Noël.

III. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ;

Ordination ; Nécrologie ; La persécution ; Quimper ; Brest ; Guiclan ; Morlaix ; Fouesnant.

IV. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Décembre. — 4^e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du Dimanche (au Magnificat ant. O Emmanuel).
Lundi, 24. — Jeûne et abstinence. — Vigile de Noël. Office du jour ; simple (jusqu'à Laudes). Violet.

Mardi, 25. — NOËL : NATIVITE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST.
Double de 1^{re} classe avec Octave. Blanc.

Aux vêpres, mémoires du suivant et de tous les Saints Martyrs (au Propre diocésain).

Mercredi, 26. — S. ETIENNE, PREMIER MARTYR. Double de 2^e classe, avec Octave. Rouge.

Jeudi, 27. — S. JEAN, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE. Double de 2^e classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 28. — LES SAINTS INNOCENTS, MARTYRS. Double de 2^e classe, avec Octave. Violet.

Samedi, 29. — S. Thomas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Dimanche, 30. — Dimanche dans l'Octave de Noël.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper, et Saint-Mathieu de Morlaix	du 18 au 25 Décembre.
Hôpital de la Marine à Brest.	du 26 au 28 —
Lambert.	du 29 au 31 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Procès-verbal contre l'Evêque. — Monseigneur l'Evêque, à la date du 17 courant, a reçu de M. le Commissaire de police de Quimper une lettre par laquelle celui-ci lui fait connaître que procès-verbal a été dressé contre lui pour infraction à la loi de 1881, infraction commise à la grand'messe (il s'agit de la messe pontificale célébrée le dimanche 16, à l'occasion du pardon de saint Corentin).

Sa Grandeur a répondu comme il suit :

Evêché de Quimper et de Léon.

Quimper, le 17 Décembre 1906.

Monsieur le Commissaire,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que vous m'avez dressé procès-verbal pour infraction à la loi du 30 Juin 1881, par la célébration de la messe pontificale dans la cathédrale de Saint-Corentin, au jour de la fête de ce saint. Dans ce siècle de liberté, célébrer la sainte messe, c'est-à-dire l'acte le plus solennel de notre religion sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'autorité civile, devient donc un délit. Au pays des Noirs, on est plus tolérant.

Je suis convaincu, Monsieur, que les auteurs de cette loi seront bien étonnés de l'application arbitraire que vous en faites ; car, certainement, il était loin de leur esprit qu'en matière de cérémonies religieuses on pût jamais en faire usage. Quoi qu'il en soit, je viens vous dire que je me réserve de plaider ma cause devant le tribunal et de faire valoir moi-même tous mes moyens de défense.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

† FRANÇOIS-VIRGILE, évêque.

II. Nous avons appris qu'un certain nombre de Nos prêtres avaient été, comme Nous, l'objet de procès-verbaux pour avoir célébré la sainte messe devant une assistance plus ou moins nombreuse, alors même que ces messes n'avaient aucun caractère de publicité et qu'elles n'avaient été annoncées d'aucune façon. Nous prions Nos vénérés collaborateurs de ne point s'émouvoir de ces pénibles incidents. La loi du 30 Juin 1881, sur laquelle on prétend s'appuyer, n'a aucun rapport avec les cérémonies du culte et, de l'avis de tous les jurisconsultes, elle ne peut s'appliquer à la célébration de la sainte messe.

Si, ce que Nous ne pouvons croire, ces procès-verbaux avaient des suites et qu'ils se renouvelassent d'une façon inquiétante, nous aurions à quitter nos églises et à nous réfugier dans le culte absolument privé. Le moment venu, Nous vous donnerons les instructions nécessaires.

III. Dans plusieurs de nos paroisses, des déclarations cultuelles ont été faites à la mairie, à l'insu et en dehors du

clergé, par des personnes très chrétiennes et avec les meilleures intentions. Nous blâmons absolument cette manière de faire ; c'est le laïcisme qui tend à s'introduire dans les choses spirituelles. Aussi, Nous demandons à Nos Recteurs ou Curés, dans les paroisses desquels ces choses se seraient passées, de vouloir bien les désavouer du haut de la chaire, en Notre nom et au leur, avec tous les ménagements nécessités par les circonstances.

IV. Un certain nombre de presbytères et même d'églises, dans notre diocèse, sont en litige entre la commune et l'ancienne fabrique. Nous pensons qu'en général Nos prêtres n'ont pas à se préoccuper de ces démêlés, et qu'ils doivent laisser le soin de débattre la cause, soit au séquestre, soit au conseil municipal.

Le seul point de vue pratique est que nos prêtres doivent continuer à habiter les presbytères, tant qu'ils n'en auront pas été expulsés. Ceci soit dit aussi des presbytères dont le propriétaire est bien déterminé. C'est seulement après en avoir été expulsés, que les Recteurs et Curés pourront entrer en pourparlers pour une location. — Si l'immeuble appartient à la fabrique, il faut, pour en consentir la location, des raisons absolument graves et la permission de l'Evêque (*toties quoties*). A plus forte raison, ces conditions et d'autres encore seraient exigées, s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien ou d'un immeuble ayant appartenu à la fabrique.

V. On Nous a demandé si, cette année, pour éviter des incidents ou des troubles regrettables, il ne serait pas à propos de supprimer la messe de minuit. Nous pensons qu'on doit supprimer ces cérémonies partout où des troubles sont à craindre, principalement dans nos villes. Dans les paroisses de campagne, elles pourront être conservées partout où l'on est dans l'habitude de les faire, si, après examen sérieux, il appert qu'il n'y a nul inconvénient grave à redouter.

VI. Nomination. — Mgr l'Evêque a accordé à M. Jaouen, recteur de Guiclan, le privilège de porter la mosette de curé-doyen.

VII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de :

M. Guïodo, ancien recteur d'Argol, décédé le 16 Décembre ;

M. Le Coz, ancien recteur de Goulven, décédé le 18.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOËL

Noël ! Noël ! Un petit enfant nous est né, et cet enfant que, dès sa naissance, les puissants de la terre ont essayé de noyer dans le sang, et que plus tard ils ont cloué sur un gibet est le

Sauveur du monde. Il a apporté la paix aux hommes de bonne volonté. Il vient libérer les consciences jusqu'alors opprimées et asservies. Il les unit et les associe dans son Eglise, gardienne de la morale et de la justice éternelle. Et voilà le secret de la haine avec laquelle les Hérodes de tous les temps ont poursuivi l'œuvre que le Christ est venu accomplir : ils n'ont pas cessé de battre en brèche la citadelle de la liberté des âmes. Mais Jésus se rit de leurs complots et l'Eglise, toujours combattue, est sortie de chaque persécution plus jeune et plus vivante.

Voilà les pensées réconfortantes que nous rappelle la naissance du Sauveur.... L'année qui va commencer sera une année d'épreuves. Mais ceux-là ne seraient pas dignes du titre de chrétiens dont la foi serait ébranlée, et qui céderaient au découragement. Catholiques, point de lâcheté, et point de peur ! Avec une confiance inébranlable renouvez, devant le berceau de l'Homme-Dieu, la résolution de remplir vaillamment les devoirs que vous imposent les douloureuses conjonctures où vous vous trouvez.

« La religion à laquelle vous reconnaissez devoir toutes les lumières, toutes les forces morales, toutes les consolations, toutes les plus saintes jouissances de la vie, est menacée dans sa liberté. Serrez-vous autour d'elle pour la défendre. Affirmez généreusement votre foi. Il n'est plus permis, il n'est plus possible de s'endormir dans une insouciance tranquille, et de fermer les yeux sur le péril pour ne point le voir.

On persécute vos prêtres ; c'est contre eux que va porter le principal effort de la lutte ; c'est sur eux que sont tombés les premiers coups ; une ère de souffrance est ouverte pour eux. Ils acceptent généreusement l'épreuve. Mais combien les privations leur paraîtront moins dures, et le pain de la persécution moins amer, s'ils se sentent entourés de l'affection de leurs peuples. Soutenez-les de votre sympathie... Telles sont bien vos dispositions : vous appréciez les bienfaits de notre divine religion, et vous entourez de votre respect et de votre religieuse affection ceux qui en sont parmi vous les ministres ; soyez-en remerciés ; vous êtes après Dieu notre seul appui, toute notre force, notre unique consolation.

On vous dispute la libre jouissance de vos églises ; remplissez-les, plus nombreux que jamais, pour l'assistance aux saints offices du culte divin. Faites voir aux ennemis de notre foi qu'ils se trompent quand, en parlant de la religion, ils prétendent que le peuple n'en veut plus. Ah ! si tous ceux qui ne veulent pas renier leur baptême, si tous ceux qui réclament les bénédictions de l'Eglise pour les grands actes de leur vie, avaient été, étaient plus exacts à venir chaque dimanche, comme c'est leur devoir, dans cette maison de Dieu et de leurs âmes, prier, écouter la sainte parole ; si nos adversaires voyaient chaque dimanche nos églises remplies d'hommes, jamais ils n'auraient pensé, même encore ils ne se risqueraient pas à nous en retirer la jouissance.

Mettions en tout, partout, toujours notre conduite d'accord avec nos croyances. Ne donnons plus aux adversaires la satisfaction de

nous jeter à la face l'humiliante contradiction de notre profession de foi catholique et de notre négligence à en pratiquer les devoirs...

Catholiques de France, le monde a les yeux sur vous ; vous êtes en spectacle à la terre et aux cieux... Les évêques et les catholiques des pays étrangers ont adressé au cardinal de Paris des lettres de sympathie et d'encouragements pour le clergé et les catholiques français. Ils comprennent que, dans le duel à mort que l'Eglise soutient, à l'heure présente, contre l'athéisme impie, nous sommes en même temps que les tenants de Dieu et de l'Eglise les défenseurs de la Vérité, de la Justice et de la Liberté. Montrons-nous dignes de cet honneur par notre fermeté dans la foi et, par notre constance dans l'épreuve. Puissent les saintes causes pour lesquelles nous souffrons triompher par nous, puissions-nous bientôt triompher avec elles (1). C'est ce que nous demanderons, le jour de Noël, et que nous ne cesserons de demander au Sauveur Jésus pour l'Eglise et pour la France, en attendant, pleins d'une inébranlable confiance, l'heure de Dieu.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

- I. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.
- II. — Les confessions et les communions de Noël.
- III. — Mission : CARHAIX, du 2 Décembre au 5 Janvier. — Mission française, du 2 au 25 Décembre. — Mission bretonne du 30 Décembre au 5 Janvier.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Mardi, fête de NOËL, les offices sont aux heures ordinaires, sauf que la dernière messe basse se dit à 8 h. 1/2.

A 10 heures, messe pontificale. A l'issue de la messe, Monseigneur donnera la bénédiction papale à laquelle est attachée une indulgence plénière.

A 2 h. 1/2, vêpres, sermon par M. Guirriec, aumônier de l'ancien Pensionnat Sainte-Marie. Bénédiction du T. Saint Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les séminaires.

Mercredi, fête de saint Etienne, messes et offices comme les dimanches.

La quête annuelle des dames de charité de Saint-Vincent de Paul se fera, dimanche prochain, à Saint-Corentin et à Saint-Mathieu, à la messe de 9 heures et aux vêpres.

Mgr l'Evêque se prépare à quitter, dans la quinzaine, le palais épiscopal pour aller habiter la maison de Saint-Joseph.

Le palais épiscopal est la propriété du département ; ceci explique pourquoi Monseigneur, bien que privé, par ordonnance spéciale du Préfet, de la jouissance gratuite de l'immeuble, n'a pas pu être l'objet d'une expulsion comme un grand nombre de ses collègues dans l'épiscopat.

(1) Allocution de Mgr l'Archevêque de Reims, le dimanche 9 Décembre 1906.

Ordination. — Demain 22 Décembre, samedi des Quatre-Temps, Monseigneur fera une ordination qui comprendra : 1 prêtre, 8 diacres, 7 sous-diacres, 2 minorés et quelques tonsurés.

La retraite préparatoire est prêchée par M. Bourdoulous, missionnaire.

L'ordination aura lieu dans la chapelle du Grand Séminaire et commencera à 8 heures.

Nous recommandons de nouveau les ordinands aux prières des âmes pieuses.

Nécrologie. — Les deux confrères dont nous annonçons plus haut la mort étaient retirés l'un et l'autre du ministère paroissial.

I. Le premier, M. Guido, a succombé au mal cruel qui le clouait depuis de longs mois sur un lit de douleur, à l'âge de 51 ans. Né à Châteauneuf-du-Faou, le 5 Décembre 1855, M. Guido (Charles-Louis) fut ordonné prêtre le 10 Août 1880 et vicaire d'abord à Pouldergat (1881), ensuite à Trefflagat (1883), puis à Trégunc (1889). Nommé le 1^{er} Avril 1899, recteur d'Argol, il semblait appelé à faire beaucoup de bien dans cette paroisse, quand il fut frappé d'un commencement de paralysie. Le mal s'accrut graduellement et, à la fin du mois de Mars dernier, M. Guido dut donner sa démission pour se retirer dans sa paroisse natale de Châteauneuf. C'est là qu'il vient de s'éteindre après de longues souffrances supportées avec une patience bien édifiante : la mort ne l'a pas surpris ; il la voyait venir avec une admirable sérénité, l'envisageant comme une délivrance.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Guido sera célébré, à Châteauneuf, le vendredi 28 Décembre courant, à 10 heures.

II. Nous n'avons aucun détail sur la mort de M. Le Coz (Yves), décédé le 18 Décembre, dans sa 61^e année. Né à Plouescat, le 26 Janvier 1846, il avait été ordonné prêtre le 16 Mars 1872. Nommé vicaire à Landerneau le 26 Octobre suivant, aumônier de l'Hôpital de Morlaix le 5 Janvier 1884, recteur du Cloître-Pleyben le 5 Octobre 1887, puis transféré à Goulven le 18 Juin 1894, il donna sa démission, le 4 Octobre 1897, et se retira à Plouescat, sa paroisse natale, où il vient de mourir.

†

En annonçant dans notre dernier numéro la mort de M. Pini, aumônier de la Norgard, nous avions le regret de ne pouvoir lui consacrer une courte notice biographique. Grâce aux renseignements qu'on a bien voulu nous envoyer, nous pouvons aujourd'hui réparer cette omission involontaire.

M. Pini (Octavien-François) naquit à Empoli, en Toscane (Italie), le 1^{er} Avril 1827. Elevé dans un milieu opulent, il se destina d'abord à la médecine ; après de brillantes études, il était à la

veille d'être reçu docteur, quand il renonça à tout ce que pouvait lui promettre le monde, pour se consacrer à Dieu. Devenu prêtre, afin de se soustraire aux dignités dont on voulait l'investir, il quitta son pays et vint en France. Après avoir résidé deux ans au monastère de l'Immaculée-Conception de la Norgard (paroisse du Trévoux), il fut pendant sept ans aumônier dans une communauté des mêmes Religieuses, à Annecy. L'état de sa santé l'obligea à quitter la Savoie ; il revint (en 1872) à la Norgard, où il fixa désormais sa résidence, et où il devint la providence des pauvres et des malheureux. L'humilité, la charité et la simplicité étaient ses vertus favorites ; M. Pini aimait à se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Plein de mérites devant Dieu, il termina sa longue carrière, sous les auspices de Marie Immaculée et pendant l'octave de la fête qui lui était si chère, le 10 Décembre.

R. I. P.

La persécution. — Nous groupons sous ce titre les principaux faits des derniers jours, sans pouvoir en donner le détail ni même les énumérer tous.

I. *Les Séminaires.* — M. le Préfet du Finistère a fait notifier à Mgr l'Evêque comme président du bureau d'administration des séminaires, puis aux supérieurs de ces établissements, un arrêté ordonnant d'évacuer sans délai les locaux du Grand Séminaire de Quimper et du Petit Séminaire de Pont-Croix.

Pour ce dernier établissement, on a voulu — tous le comprendront — épargner aux jeunes élèves les émotions d'une expulsion violente et, le 13 Décembre, ils furent renvoyés dans leurs familles. Les professeurs sont restés au Petit Séminaire, attendant qu'on vienne les en chasser.

Au Grand Séminaire, il fut décidé qu'on opposerait la résistance passive. L'expulsion paraissait imminente, le vendredi 14 ; Monseigneur tint à aller lui-même porter sa bénédiction et quelques paroles d'encouragement aux séminaristes, avec lesquels il resta jusqu'au soir. A la bénédiction donnée par l'Evêque assistaient de nombreux catholiques de la ville qui sont venus à diverses reprises, et à toute heure, durant ces jours de pénible attente, dans la pensée d'assister à l'exécution de l'inique mesure, pour donner ce témoignage de sympathie aux expulsés. Ceux-ci, maîtres et élèves, y ont été très sensibles et nous prient de faire parvenir à qui de droit l'expression de leur reconnaissance.

Pendant la nuit du vendredi au samedi, les séminaristes se succédèrent par groupes devant le Saint Sacrement, persuadés (comme tout le monde) qu'ils seraient renvoyés, le lendemain à la première heure.... Le samedi se passa, puis le dimanche et le lundi : tout se borna à des alertes, et les séminaristes — toujours chez eux — suivent en ce moment la retraite d'ordination. Contre-ordre a été donné, sans doute, le Préfet ayant eu connaissance d'un

bail passé en temps utile entre l'ancien bureau d'administration et deux prêtres qui sont disposés à faire valoir leurs droits de locataires.

Dans la soirée de lundi, M. le chanoine Gadon, supérieur, a reçu une citation à paraître aujourd'hui (jeudi) devant le juge d'instruction : il est inculpé d'infraction aux lois du 12 Juillet 1875 (sur l'enseignement supérieur) et du 9 Décembre 1905. M. le Supérieur du Petit Séminaire est cité pour infraction à la loi de 1850 (sur l'enseignement secondaire).

Ajoutons que le nécessaire a été fait pour la transformation du Grand Séminaire en établissement d'enseignement supérieur autorisé.

De même le Petit Séminaire — dont un bail assure la jouissance à deux prêtres — va devenir très prochainement, nous l'espérons, un établissement d'enseignement secondaire libre, conformément à la loi de 1850.

II. *Prêtres et Evêque poursuivis.* — En exécution de la circulaire ministérielle, la police a verbalisé contre les prêtres qui célébraient la messe sans déclaration préalable. Dès vendredi (14 Décembre), de nombreuses contraventions de ce chef ont été dressées dans toutes les villes, et même dans quelques paroisses rurales. Dimanche, un procès-verbal a été fait contre Mgr l'Evêque de Quimper pour avoir officié dans sa cathédrale. On a lu plus haut la réponse de Sa Grandeur au Commissaire de police et la ligne de conduite qu'elle trace à ses prêtres inculpés du même délit.

P. S. — On annonce qu'un ordre du préfet vient de suspendre, provisoirement, les constats de « délits de messe ».

III. *Les ecclésiastiques et la loi militaire.* — Les « étudiants ecclésiastiques » — séminaristes et jeunes prêtres — qui avaient déjà fourni à la date voulue les certificats modèles A, B et D exigés par le décret du mois de Mai 1906, ont reçu avis que, faute de produire avant le 20 Décembre courant un nouveau certificat (qui, sans nul doute, devrait être signé par un représentant d'une association cultuelle), ils recevraient un ordre de rappel sous les drapeaux pour le 7 Janvier 1907.

Un tel ordre serait illégal et devrait être déféré au Conseil d'Etat... On l'a compris, sans doute; car les journaux annoncent que le certificat modèle D a été signé par le ministre compétent pour tous les jeunes gens ayant eu 26 ans avant le 9 Décembre. Ils seront informés individuellement.

N. B. — Si les certificats se faisaient attendre, les réclamer à la préfecture.

IV. *Séquestres.* — L'arrêté préfectoral de mise sous séquestre des biens des églises et des menses a été notifié, dans la plupart des paroisses, aux fabriciens et aux ecclésiastiques intéressés. On ne fait pas connaître le jour de prise de possession par les rece-

veurs des Domaines. Ici encore, les opérations semblent avoir été suspendues ou retardées par ordre — sans doute jusqu'au vote de la nouvelle loi qui est en discussion.

QUIMPER. — *La fête de saint Corentin.* — Dimanche dernier, la population de Quimper a donné une nouvelle preuve de sa constante fidélité au culte tant de fois séculaire de son glorieux patron; une fois encore, le « Pardon » de saint Corentin a été célébré avec l'éclat accoutumé, et, de l'avis de tous, avec une piété plus grande et une plus touchante unanimité.

Il n'y a pas eu cette année, à cause de la date rapprochée de l'Adoration, de triduum préparatoire à la fête patronale; les fidèles se sont dédommagés en venant avec un plus vif empressement entendre les prédicateurs, M. l'abbé L'Hévéder et M. le chanoine Le Roy, qui tour à tour, le premier en breton, le second en français, ont parlé éloquemment de saint Corentin, en tirant de divers faits de sa vie des enseignements et des leçons pour les chrétiens dans les circonstances actuelles... Monseigneur l'Evêque officia pontificalement, assisté des chanoines en chape, devant un nombreux clergé et une énorme affluence de fidèles remplissant la cathédrale.

Après les vêpres et le sermon de M. le chanoine Le Roy, eut lieu, dans l'intérieur de l'église décorée avec goût et comme toujours brillamment illuminée, au chant du *Pange solemnes*, la procession de la relique du Bras de saint Corentin que portaient quatre prêtres en dalmatiques blanches; à la suite marchait l'Evêque, bénissant la foule agenouillée. Et, en passant à travers ces rangs compacts de personnes de tout âge, d'hommes de toutes les conditions confondus dans le même recueillement et une même prière, on devinait le sentiment intime, la pensée angoissante qui étreignait tous les cœurs, la question que tous se posaient en ce moment: « N'est-ce point la dernière fois?... Ces cérémonies si belles, aurons-nous la joie d'en être les témoins longtemps encore? Ces séminaristes que nous voyons défiler ne viendront plus bientôt prendre part à nos offices et en relever l'éclat; nos prêtres, à qui l'on conteste déjà le droit de célébrer librement la messe, ne verront-ils pas sans tarder de nouvelles entraves mises à l'exercice de leur saint ministère? Cet évêque, dont nous sommes justement fiers, sera-t-il longtemps encore parmi nous pour nous guider de ses conseils et nous reconforter par l'exemple de sa vaillance?... Dans un an à pareil jour, bien avant peut-être, en quelles mains sera cette cathédrale? Appartiendra-t-elle encore à Dieu pour lequel les pontifes aidés du peuple chrétien l'ont construite et embellie?... »

Et de toutes ces âmes attristées, anxieuses à la pensée de l'avenir menaçant, s'éleva une fervente prière vers le Dieu de l'Eucharistie qui vint les bénir en terminant cette fête célébrée en l'honneur de saint Corentin... Seigneur, ne permettez pas que ces hom-

pages subissent même une interruption ! Glorieux saint Corentin, demandez pour nous au Tout-Puissant d'abréger l'épreuve et de détourner de notre pays les châtiments de sa justice.

O qui poliris littore
Securus optato, pater,
Extende natis dexteram ;
Gregem procellis eripe.

BREST. — Congrès de l'A. C. J. F. — Le Congrès de la Jeunesse Catholique s'est ouvert, le samedi 15 Décembre, sous la présidence de Mgr Dulong de Rosnay, représentant Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

Après la prière, J. Kerbirion, président des groupes du Léon, a souhaité la bienvenue aux congressistes et ensuite laissé la parole au président général, J. Lerolle. « Il me semble, dit ce dernier, que l'heure à laquelle je parle m'impose mon sujet, et je tromperais votre attente si je ne parlais pas de la Séparation. Demain sera le premier dimanche d'une ère nouvelle, où l'Eglise va se trouver au milieu de difficultés sans nombre, puisque la guerre lui est déclarée. » L'orateur a montré, avec autant de netteté que d'éloquence, que la Séparation avait été décidée il y a plusieurs années, et que c'est une loi de spoliation et de vol qui prépare le schisme et la guerre religieuse. Il a terminé en nous recommandant l'union autour de notre clergé et la discipline dans nos rangs.

Mgr Dulong de Rosnay, après avoir remercié J. Lerolle, a, dans une improvisation magnifique, montré que la victoire serait aux catholiques s'ils étaient unis et disciplinés. Il nous a apporté la bénédiction de Mgr Dubillard, et souhaité que « la France porte aux quatre coins du monde la visibilité de l'Eglise et la physionomie de Jésus. »

Les assistants, au nombre de 1,000 environ, ont prouvé, par leurs applaudissements répétés, que les orateurs avaient été compris.

† †

Le dimanche 16 Décembre, le Congrès a tenu sa deuxième journée.

A 8 heures, messe de communion, pendant laquelle Mgr Dulong de Rosnay nous a montré que nous devons être catholiques, non pas superficiellement, mais intégralement....

A 9 heures 1/2, séance de travail, où Auguste Le Goasoz, président du groupe Saint-Louis de Brest, a présenté, sur la J. C. dans le Finistère, un rapport dans lequel il a étudié le programme : « Piété, étude, action » et tiré des conséquences pratiques....

Après avoir remercié le rapporteur de son travail si intéressant et si pratique, Mgr Dulong a ouvert la discussion sur les trois vœux suivants :

1° Que chaque groupe s'efforce de former des conférenciers dans son sein ;

2° Que les groupes étudient le moyen d'organiser de nouvelles associations de la J. C. dans leur rayon d'action ;

3° Que la J. C. oblige les écoles officielles à se maintenir dans la neutralité.

Notre ami Bertin Bouvet, de Rennes, nous a donné ensuite, avec beaucoup de précision, les moyens pratiques pour créer des salles de lectures populaires.

A midi, un banquet a réuni 125 Jeunes Catholiques. Divers toasts ont été portés par : J. Lerolle, à notre Saint Père le Pape ; J. Kerbirion, à Mgr Dubillard ; Regnault, à J. Lerolle ; A. Le Goasoz, à Mgr Dulong ; M. Le Bras et l'abbé Calvarin, à la J. C. du Léon. M. Cloarec, en breton, a levé son verre à la foi bretonne, et, avec son éloquence habituelle, Mgr Dulong a chanté la France chrétienne.

A 2 heures, Maurice Cloarec, président du groupe de Lampaul-Guimiliau, a présenté un rapport fort bien documenté sur la question de l'assurance contre la mortalité du bétail. La discussion a ensuite été ouverte, et M. de Boisanger y a apporté les lumières de son expérience.

A 3 h. 1/2, grande réunion, à laquelle assistaient plus de 1.200 personnes, parmi lesquelles de nombreuses dames. J. Lerolle, avec le talent qu'on lui connaît, a développé le programme de la J. C. à notre époque : « Ce qu'il faut enseigner et associer, c'est l'action catholique et l'action sociale ».

Mgr Dulong de Rosnay remercie ensuite J. Lerolle : « J'étais venu à ce Congrès, dit-il, accablé par la misère des temps. Après avoir entendu de telles paroles, je sens l'espérance ranimer mon âme. » Puis le vaillant prélat, qui a été pendant tout le Congrès remarquable de jeunesse et d'entrain, souleva l'enthousiasme de son auditoire en le conviant à ne s'agenouiller que devant Dieu.

GUICLAN. — M. Jaouen, recteur de Guiclan, a célébré, dimanche dernier, son 50^e anniversaire de prêtrise. Il n'a pas voulu, à cause du deuil de l'Eglise en France, solenniser cette fête jubilaire. Comme on l'a vu, Mgr l'Evêque a profité de l'occasion pour reconnaître les services rendus durant son long ministère par ce prêtre si méritant, et lui a conféré le titre et les insignes de doyen honoraire.

Les paroissiens de Guiclan ont été heureux de la distinction accordée à leur recteur. Nous nous associons à leur joie et, au nom de nos confrères comme en notre nom personnel, nous adressons au vénéré M. Jaouen nos affectueuses et sincères félicitations.

MORLAIX. — Echo des inventaires. — Comme nous l'avions annoncé, M. l'abbé Monjaux (R. P. Norbert), inculpé d'outrages et violences contre des agents de la force publique, lors de l'inventaire de l'église de l'île de Batz, a comparu, le 14 Décembre, devant le tribunal correctionnel de Morlaix.

Les débats publics ont montré les motifs élevés qui ont fait agir le prévenu. Son défenseur, M^e de Parscau, les a fait ressortir mieux encore dans une plaidoirie aussi solide que spirituelle : sans même implorer les circonstances atténuantes, ce qui serait contraire à la dignité de son client, le brillant avocat a terminé ainsi : « Messieurs, c'est ici la première victime que vous aurez à juger, ce ne sera pas la dernière ; car en ces tristes temps dans lesquels nous entrons, vous en aurez autant à poursuivre et à condamner qu'il y aura de catholiques véritables dans ce pays, jusqu'au jour où la « justice immanente », qui est la Providence laïcisée, punira à son tour les révolutionnaires et les vrais fauteurs de désordre. »

M. l'abbé Monjaux a été condamné à trois mois de prison, avec sursis.

FOUESNANT. — Relèvement d'une croix. — Un dimanche soir du mois d'Août dernier, une croix de pierre placée sur le bord de la route de Moustierlin, à la sortie du bourg de Fouesnant, avait été abattue, sous l'effet d'une haine inconnue jusqu'à ce jour dans nos campagnes.

Ce geste impie et non moins imbécile demandait une double réparation. La municipalité lésée dans ses biens voulut bien commander une enquête. Mais nos bons gendarmes, stylés sans doute par l'autorité même qui leur occasionnait ce dérangement, ne firent pas d'excès de zèle et, bien que les noms des prétendus coupables courussent de bouche en bouche, n'opérèrent pas la moindre arrestation. Cependant, avant les droits de la commune, les droits de Dieu étaient lésés et, de ce côté, le ministre chargé de le représenter ne faillit pas à son devoir. M. Le Gall, curé-doyen, s'aidant des cotisations spontanées que lui apportèrent ses paroissiens, fit transporter et relever le calvaire abattu sur un terrain privé situé tout à côté. Le dimanche 2 Décembre après vêpres, eut lieu la cérémonie de réparation. Le clergé suivi d'une foule considérable de fidèles se rendit en procession jusqu'à la nouvelle croix, et désormais le Christ étend de nouveau ses bras vers le Ciel pour implorer la miséricorde de Dieu pour les misérables qui l'outragent.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'expulsion de Mgr Montagnini a causé à Rome une vive émotion ; mais ce déplorable incident ne fera pas perdre au Saint-Siège le sang-froid et le calme avec lesquels il combat une lutte vitale pour défendre les droits de l'Eglise.

On assure que le Saint-Siège a dû adresser à toutes les puissances une note protestant contre la violation, par le gouvernement français, des archives de l'ancienne nonciature, dont Mgr Montagnini avait la garde.

Pour les papiers prétendus compromettants dont parlent certains

journaux, on est bien tranquille à Rome : on ne trouvera pas dans les documents saisis une seule ligne qui prouve, non pas un complot, mais une action politique quelconque du Vatican contre les institutions républicaines.

Dans un article véhément, l'*Osservatore Romano* établit que la violation de la demeure de Mgr Montagnini est un acte d'une violence injustifiable ; car il est absurde de prétendre que le Pape ne pouvait pas avoir à Paris un gardien pour ses archives. Un fait tout récent montre la contradiction du gouvernement français. M. Arnould, secrétaire archiviste de l'ancienne ambassade de France près le Vatican, était resté à Rome, seul membre du personnel de l'ambassade supprimée, comme gardien des archives. Il est mort le jour même où était expulsé Mgr Montagnini. Or, les scellés ont été posés aussitôt par le chancelier de notre ambassade près le Quirinal. C'est la preuve que, pour le gouvernement français, une ancienne ambassade n'est nullement désaffectée par le fait du rappel du titulaire. La note pontificale aux puissances signalerait la contradiction contre l'attitude de notre gouvernement à Rome et à Paris.

FRANCE. — La persécution religieuse. — Les événements marchent avec une rapidité qui déconcerte toutes les prévisions ; la parole qu'il faut prononcer aujourd'hui ne sera déjà plus, demain, ce qu'il conviendrait de dire ; une seule reste vraie, celle que nous a donnée le chef visible de l'Eglise : Restez catholiques, et laissez faire à Dieu.

Il nous est impossible, dans un espace si restreint, de donner même un aperçu des choses graves qui s'accomplissent chaque jour. Mgr Montagnini, ancien secrétaire de la nonciature, demeuré à Paris pour garder les archives diplomatiques et expédier les affaires courantes, a été expulsé ; dans toute la France, des procès-verbaux sont dressés contre les prêtres qui se permettent de célébrer un service religieux, même une simple messe basse, « sans déclaration » ; les évêques ont reçu ordre de quitter sans délai leurs palais épiscopaux, plusieurs ont été brutalement expulsés par la force ; les séminaires, grands et petits, ont été sommés de renvoyer leurs élèves qui ont dû rentrer dans leurs familles ; les séquestres prennent possession des biens des établissements du culte catholique ; des milliers de séminaristes et de jeunes prêtres vont être incessamment rappelés sous les drapeaux. C'est la guerre sans trêve et sans merci.

Toutes ces mesures ne s'exécutent point sans protestations ni résistance : des conflits violents sont inévitables. Est-ce par prudence et sagesse, ou pour se trouver mieux armé contre les catholiques que le Gouvernement, ne pouvant appliquer sa première loi, en propose une seconde « pour assurer l'exercice du culte » ? L'avenir le dira... Voici en quelques mots les principales dispositions de ce projet de loi dont la discussion commence en ce mo-

ment à la Chambre des députés. La loi de 1905 demeure entière ; mais, à défaut d'associations cultuelles, le culte pourra être exercé conformément à la loi de 1901 ou à celle de 1881 (sur les réunions publiques) ; la « jouissance » des églises sera laissée soit aux associations formées en vertu de la première, soit au ministre du culte qui aura fait la déclaration exigée par la seconde : le prêtre ne serait plus un simple *occupant*, mais un *usager*.

Le projet comporte l'affectation immédiate aux établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance, des biens ecclésiastiques vacants faute d'associations cultuelles constituées pour les recueillir des mains des fabriques aujourd'hui dissoutes.

D'un autre côté, l'Etat, les départements et les communes vont recouvrer, dès la promulgation de la loi, la libre disposition des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires qui sont leurs propriétés.

Un mois serait laissé aux ministres du culte pour se soumettre aux prescriptions légales ; passé ce délai, les allocations des prêtres « révoltés » seraient supprimées. Le projet ne supprime pas les pensions.

Dans le texte soumis à la ratification du Parlement on cherche inutilement un mot des garanties exigées par les catholiques... La situation ne semble pas devoir être améliorée par la nouvelle loi, elle pourrait même être encore aggravée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1906 et du Premier de l'An 1907 — *Extension de la durée de validité des Billets d'Aller et Retour.* — A l'occasion des Fêtes de Noël 1906 et du Premier de l'An 1907, les Billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 22 Décembre au Dimanche 6 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 7 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 7 Janvier.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite, dans le Finistère et départements voisins, propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, fermes, fabriques et industries diverses, usines, scieries, filatures, tissages, moulins, briqueteries, quincailleries, entreprises de travaux, constructions, menuiseries, transports, brasseries, distilleries, drogueries, conserves, pâtisseries, boulangeries, modes, nouveautés, chaussures, tailleurs, cafés, hôtels, restaurants, vins spiritueux, épicerie, etc. Solution rapide pour trouver associés, commanditaires, nantisements, capitaux pour sociétés et l'industrie.

S'adresser à la **BANQUE D'ÉTUDES**,
29, Boulevard Magenta, Paris (26^e année).

La plus importante Maison de Paris. Mise en rapport directe et immédiate entre l'offre et la demande. (Discrétion garantie.) Étude des affaires sur place à nos frais.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

HIVER 1906-1907

Relations rapides entre Paris & l'Italie.

Par le Simplon :

a) Par le train de luxe **Simplon-Express** (V-L. V-R.) départ de Paris P.-L.-M., lundi, mercredi, samedi, à 8 h. 30 soir.

Paris-Milan en 15 h. — Londres-Milan en 24 h. 30.

b) Par les nouveaux trains 59 et 512 (1^{re}, 2^e, 3^e classes) quotidiens.

Aller : Paris..... 10 h. 40 s. Milan (H. E. C.)... 7 h. 55 s.

Retour : Milan... 10 h. 35 m. (H. E. C.) Paris..... 6 h. 20 m.

Par le Mont-Cenis :

Par le train de luxe **Paris-Rome** (V-L. V-R.).

Départ de Paris P.-L.-M., lundi, jeudi, samedi (1^{er} Décembre-18 Mai) : 11 h. 20 m.

Départ de Rome, lundi, mercredi, samedi (4 Décembre-21 Mai) : 1 h. 40 s.

NOTA. — Dans les trains de luxe *Simplon-Express* et *Paris-Rome*, le nombre des places est limité.

Ancienne
Maison
PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon

SUCCESSEUR

QUIMPER

Porte remise sur tous les Catalogues.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRE
BRONZES & ORFÈVRE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excoessivement réduits.

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté s. g. d. g. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « A la Montre de Genève » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la propriété exclusive, doit son succès toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nikel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1^{er} choix.

ORFÈVRE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON **Ferdinand LALANDE**
— Fondée en 1838 —

DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, BORDEAUX (Gironde)

Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.

Vin de Messe recommandé de la propriété de M. le Curé de Carbon-Blanc (Gironde).
Références, tarifs et échantillons sur demande.

Agent : **E. DANTEO**, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AÎNÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

Ancienne Maison TOULARCHOAT

F^{cois} CAUJAN, Succ^r

63, rue Fontaine-Blanche, LANDERNEAU

SCULPTURE, MENUISERIE, CHARPENTE

Sur commande : Autels, Chaires, Confessionnaux, Sacristies,
Tribunes, etc., etc.

STATUES, RESTAURATION EN TOUS GENRES, INSTALLATION DE PRESBYTÈRES

AMEUBLEMENT

Salles à manger et Chambres à coucher, chêne et cerisier.

Chaises, Sommiers, Matelas.

FACILITÉS DE PAIEMENT

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES et de
LIVRES ANCIENS aux meil-
leures conditions.

Librairie Jean-Fontaine. — J. MEYNIAL, successeur.
(Librairie du duc d'Orléans), 30, boulevard Hausmann, Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui
sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, déman-
geaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de
la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement,
ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en
vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but
humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à
GRENOBLE, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indica-
tions demandées.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. PARTIE OFFICIELLE. — *Com-
munications de l'Evêché.*

II. PARTIE NON OFFICIELLE. —
Apostolat de la Prière.

III. — *Chronique du diocèse :*
Intentions recommandées aux
prières ; Offices extraordinaires ;
Ligue de défense sacerdotale ;
Ouverture d'un établissement li-
bre d'enseignement supérieur ;

Ordination du 22 Décembre 1906 ;
Nécrologie ; Avis de services
anniversaires ; Saint-Brieuc ; La
nouvelle loi sur l'exercice public
du culte ; Le Culte des Saints
(suite).

IV. — *Nouvelles du monde
catholique : Rome ; France.*

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Décembre. — Dimanche dans l'Octave de Noël.
Office du jour ; semi-double. Blanc. A la messe, mémoires
des quatre Octaves.

Vêpres (doubles) de la Nativité ; à partir du Capitule
du suivant, avec mémoires du Dimanche et des 4 Octaves.
Lundi, 31. — S. Silvestre, Pape. Double. Blanc.

Mardi, 1^{er} Janvier 1907. — CIRCONCISION DE N. S. JÉSUS-
CHRIST. Double de 2^e classe. Blanc.

Mercredi, 2. — Octave de S. Etienne, Premier Martyr. Double.
Rouge.

Jeudi, 3. — Octave de S. Jean, Apôtre et Evangéliste. Double.
Blanc.

Vendredi, 4. — Octave des S^{ts} Innocents, Martyrs. Double.
Rouge.

Samedi, 5. — Veille de l'Epiphanie. Office du jour ; semi-
double. Blanc.

Dimanche, 6. — EPIPHANIE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

La Forêt-Fouesnant. du 1^{er} au 3 Janvier.
Lanarvily. du 4 au 6 —

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DE L'EVÊCHÉ

I. Réceptions du nouvel an. — Monseigneur l'Evêque recevra, le *lundi 31 Décembre*, à l'issue de l'office canonial du matin, c'est-à-dire à 9 h. 1/2, MM. les chanoines et les membres du clergé de la ville et des environs ; aussitôt après, vers 10 heures, les communautés religieuses ;

Le *1^{er} Janvier*, à partir de 2 heures, les représentants des œuvres catholiques.

Ensuite Monseigneur, à cause de son déménagement, ne pourra recevoir qu'après le 15 Janvier les personnes qui désireraient lui faire visite.

II. En ce moment où plusieurs de Nos Curés et Recteurs doivent trouver des habitations en dehors des presbytères, Nous les engageons vivement, pour des raisons qu'ils comprendront, à conserver leurs vicaires avec eux et à leur fournir, comme par le passé, le logement, la table et le couvert. Dans le cas où la chose serait impossible, il y aurait obligation pour eux de Nous en prévenir sans retard.

III. Nous prévenons Nos prêtres que le séquestre ne peut être mis d'une manière générale sur les biens des fabriques, mais que chaque objet doit y figurer en particulier. Dans le cas où cette règle ne serait pas observée, les objets non catalogués sont censés ne pas appartenir au séquestre et rester à notre libre disposition.

IV. Nous n'avons plus le droit de rien exiger pour l'usage des chaises de l'église ; mais il nous est loisible de recevoir, sous forme de quête, le paiement ordinaire de la part des personnes de bonne volonté, et cela pour l'entretien du culte.

V. Il peut se faire que, dans plusieurs de nos paroisses, on soit surpris par des incidents regrettables et forcé de recourir au culte privé. Nos prêtres ne devront pas le faire sans en avoir obtenu de Nous l'autorisation formelle, excepté le cas où, par défaut de temps, le recours immédiat serait impossible.

VI. A qui faut-il s'adresser pour obtenir la résiliation des baux ? Il faut s'adresser au maire ou au séquestre, suivant que les biens ont été attribués à la commune ou aux œuvres de bienfaisance. Dans tous les cas, sur le refus de l'un ou de l'autre, on peut en référer directement au Préfet et cesser en fait toute jouissance.

VII. Les particuliers ont droit de réclamer les biens mobiliers donnés à la fabrique par eux ou par les personnes

dont ils sont les héritiers. C'est pourquoi, les inventaires ayant été faits le plus souvent d'une façon très fantaisiste, les intéressés devront être présents à la mise sous le séquestre afin de réclamer les objets dont il s'agit, au besoin par ministère d'huissier.

VIII. Nous prions Nos prêtres de ne point se hâter d'entrer en pourparlers avec les autorités locales, pour la location des presbytères appartenant aux communes ; car, d'une part, ils doivent, avant de rien faire, attendre la mise en demeure de sortir et, de l'autre, les maires n'ont point encore reçu les instructions nécessaires pour procéder à ces sortes de locations.

IX. Plusieurs présidents des anciens conseils de fabrique ont été invités à porter les titres et les valeurs laissés dans la caisse à M. le Juge de paix du canton : la loi divine le défend et Nous ne connaissons aucune loi humaine qui les y oblige. D'ailleurs, à l'heure actuelle, ils n'ont plus aucun titre aux yeux de la loi. — Toutefois, s'ils préfèrent, ils peuvent, comme Nous l'avons déjà dit, remettre les clefs entre les mains de leur curé ou recteur et répondre qu'ils ne sont plus dépositaires des biens de l'église, que ceux-ci ont été remis, comme il convenait, à leur pasteur, c'est-à-dire au représentant de l'Eglise, qui seule est la légitime propriétaire de ces biens.

X. Quête pour l'œuvre antiesclavagiste. — Nous rappelons à MM. les Curés et Recteurs que, par une Lettre Apostolique en date du 20 Novembre 1890, S. S. le Pape Léon XIII a prescrit une quête annuelle pour l'extinction de l'esclavage. Ainsi que l'a déterminé le Saint-Père lui-même, elle doit être faite dans toutes les églises de la catholicité, le jour de la solennité de l'Epiphanie, c'est-à-dire pour l'année qui vient, le *dimanche 6 Janvier*.

Cette quête devra être annoncée au prône, dimanche prochain, et le produit envoyé à l'Evêché en même temps que les autres recettes diocésaines.

XI. Nomination. — Par décision du 26 Décembre, M. Laviec, ancien recteur de Saint-Frégant, est nommé recteur de Roscanvel, en remplacement de M. Gillard, démissionnaire.

XII. Décès. — Nous recommandons aux prières le repos éternel de l'âme de M. Le Guédès, recteur de Plouvorn, décédé le 22 Décembre.

AVIS. — MM. les Doyens recevront à l'époque habituelle les comptes des paroisses de leurs cantons respectifs ; mais ils voudront bien ne faire aucun envoi à l'Evêché avant l'Epiphanie.

A partir de cette date, Mgr l'Evêque pense être installé, avec les bureaux du Secrétariat, à Saint-Joseph, sa nouvelle résidence. C'est là que, dès le 6 Janvier, devra être adressée toute la correspondance.

PARTIE NON OFFICIELLE

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JANVIER 1907

La conversion du Japon.

Les événements qui se sont déroulés naguère en Extrême-Orient ont attiré de plus en plus l'attention du monde civilisé sur le Japon. Ce peuple, sous le rapport matériel, a fait en peu d'années des progrès merveilleux ; malheureusement la civilisation chrétienne n'y avance que bien lentement.

Les causes en sont multiples. Sans parler de l'immoralité qui règne au Japon, comme du reste en toute terre païenne, l'orgueil, vice de la race japonaise, empêche les « lettrés » d'ouvrir les yeux à la lumière religieuse. De plus, les missionnaires et les catéchistes sont trop peu nombreux. D'autre part, le prosélytisme des pasteurs protestants et des popes rétrécit le champ où s'exerce le zèle des ouvriers apostoliques. Il faut ajouter que le Japon n'a pas seulement emprunté à l'Occident ses institutions politiques et ses découvertes scientifiques, mais aussi la libre-pensée et la franc-maçonnerie qui trouvent un terrain éminemment propice au sein de ces populations corrompues.

Quel est donc l'avenir du Japon ? « Ce peuple, écrit Mgr Vay de Vaga, qui l'a vu et étudié de près, est aujourd'hui *en adolescence*. Plus tard, bientôt sans doute, viendront les problèmes et les crises ; et, ce jour-là, il s'apercevra que la gloire des peuples est faite de la puissance de Dieu, et, à son tour, il reconnaîtra la nécessité absolue de la recherche des éternelles vérités. »

Ce jour heureux, nous pouvons le hâter par nos saints desirs et nos pieuses supplications. Aimons donc à redire souvent, surtout pendant ce mois, cette belle et touchante prière que saint François Xavier avait composée pour la conversion de ses chers Japonais :

« Dieu éternel, créateur de toutes choses, souvenez-vous que les âmes des infidèles ont été tirées par vous du néant et que vous les avez créées à votre image et à votre ressemblance. Voici, Seigneur, qu'au mépris de votre nom, l'enfer se remplit de ces pauvres âmes. Souvenez-vous que Jésus, votre Fils, a subi pour leur salut une très cruelle mort. Veuillez, Seigneur, je vous en supplie, ne pas permettre plus longtemps que ces pauvres païens méprisent votre divin Fils ; mais, apaisé par les prières des saints et par celles de l'Eglise, l'épouse très sainte de votre Fils Jésus, rappelez-vous votre miséricorde ; et, oubliant leur idolâtrie et leur ignorance, faites qu'ils connaissent enfin, eux aussi, le Seigneur Jésus-

Christ que vous avez envoyé : Lui, notre salut, notre vie, notre résurrection ; par qui nous avons été sauvés et rachetés ; à qui nous voulons que soit toute gloire pendant la durée infinie des siècles : Ainsi soit-il. » (300 jours d'indulgence. Pie IX, 1847.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'année nouvelle, pour qu'elle soit bonne à tous, même à nos ennemis.

II. — L'Eglise et la France. La liberté religieuse.

III. — Mission : CARHAIX. Mission bretonne du 30 Décembre au 5 Janvier. Président : M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Lundi 31 Décembre*, à 7 h. 3/4 du soir, chant du *Te Deum* pour remercier Dieu des grâces obtenues pendant l'année qui finit et lui offrir celle qui va commencer. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Mardi, 1^{er} Janvier, fête de la Circoncision, messes et offices comme les dimanches.

Ligue de défense sacerdotale. — MM. les Curés-Doyens sont priés de bien vouloir demander à tous les prêtres de leur canton la petite cotisation annuelle et de la faire parvenir à Quimper, comme d'habitude.

Ouverture d'un établissement libre d'enseignement supérieur. — La déclaration suivante, datée du 21 Décembre 1906, a été déposée le même jour au bureau de M. l'Inspecteur d'Académie, à Quimper :

« Conformément aux prescriptions des articles 3 et 4 de la loi du 12 Juillet 1875, nous soussignés :

Gadon (Amand), âgé de 61 ans, né à Concarneau, domicilié à Quimper ;

Kerisit (Herlé), âgé de 45 ans, né à Douarnenez, domicilié à Quimper ;

Cogneau (Auguste), âgé de 38 ans, né et domicilié à Quimper ;

En notre qualité d'administrateurs, déclarons, à M. l'Inspecteur d'Académie de Quimper, vouloir ouvrir à Quimper, au lieu dit du Calvaire, un établissement libre d'enseignement supérieur pour les jeunes gens, sous le titre : d'Ecole de Théologie catholique ; nous déclarons, en outre, avoir l'intention d'annexer un internat audit établissement.

Ci-joint la liste des professeurs et le programme des cours. »

Ordination du 22 Décembre 1906. — L'ordination faite par Monseigneur l'Evêque, le samedi des Quatre-Temps, 22 Décembre, dans la chapelle du Grand-Séminaire, comprenait :

12 tonsurés ; 4 minorés, dont 2 du Séminaire haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien ; 8 sous-diacres, 11 diacres et 1 prêtre.

Nous donnons, comme de coutume, les noms des ordinands promus aux ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT

MM. Crenn, Yves-Marie, de Guiclan ;
Cloarec, Pierre-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Fily, Jean-Pierre, de Plogoff ;
Jézégou, Joseph-Gabriel, de Saint-Servais ;
Jouanne, René-Léon-Marie, de Plouvorn ;
Pichon, Pierre, d'Audierne ;
Quillévéré, Jean-Yves-Marie, de Plounévez-Lochrist ;
Bizeul, Jean-Marie, du Séminaire de Saint-Jacques.

DIACONAT

MM. Boucher, Alphonse-Marie, de Landerneau ;
Cabon, Jean-Louis, de Plouguerneau ;
Golias, Jean-Marie, de Locronan ;
Guilcher, Maurice-Marie, de l'île de Sein ;
Guinvarc'h, Jacques-Marie, de l'île Tudy ;
Habasque, Jean-Marie, de Kernilis ;
Hervé, Auguste, de Port-Launay ;
Le Fourn, François-Marie, de Guipavas ;
Bihoué, Alexandre, du Séminaire de Saint-Jacques ;
Cadiou, Henri-Guillaume, id. ;
Martin, Edmond-Alexandre, id.

PRÊTRISE

M. Trévidic, Joseph-Alex^{dre}-M^{ie}, de St-Corentin de Quimper.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Le Guédès, recteur de Plouvorn. Atteint d'une maladie de cœur qui s'était aggravée depuis quelques semaines, au point de ne laisser aucun espoir, il a succombé le 22 Décembre, à l'âge de 59 ans.

Né à l'Hôpital-Camfrout, le 29 Septembre 1847, M. Le Guédès (Michel) fut ordonné prêtre le 16 Mars 1872. Après avoir été pendant quatorze ans et demi vicaire à Châteaulin, où son souvenir reste encore bien vivant, il fut nommé recteur de Pluguffan, le 19 Septembre 1886, transféré d'abord à Pleyber-Christ (19 Juin 1893) puis enfin à Plouvorn (29 Juillet 1899). Partout et toujours, M. Le Guédès a été un prêtre débordant de zèle pour le salut des âmes. Apprécié comme conférencier de valeur, confesseur infatigable, il était souvent appelé par ses confrères pour les missions et retraites, et il était toujours heureux de donner son concours à ces œuvres qu'il aimait. On sait avec quelle ardeur il se dépensa pour faire connaître et pour répandre le tiers-ordre de Saint-François dans notre diocèse ; il y a travaillé sans relâche et jusqu'à la

fin ; la dernière œuvre à laquelle il prit part hors de sa paroisse, ce fut une retraite de tertiaires, au mois de Septembre dernier. Il était déjà bien malade en ce moment et, depuis, sa santé est toujours allée en déclinant ; il ne s'est arrêté que, littéralement, à bout de forces.... Avec ses confrères, ses amis et ses paroissiens, les bonnes âmes si nombreuses auxquelles M. Le Guédès a prodigué ses enseignements et ses pieuses exhortations n'ont pas manqué d'adresser à Dieu une fervente prière pour le repos de son âme.

R. I. P.

Le service d'octave pour M. Le Guédès sera chanté, à Plouvorn, jeudi 3 Janvier, à 10 heures.

Avis de services anniversaires. — Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Seznec, mort recteur de PRIMELIN, sera célébré dans cette paroisse le mercredi, 2 Janvier prochain, à 10 heures.

Un autre service pour le même prêtre défunt aura lieu à PLOGONNEC, le lendemain 3 Janvier, à 10 heures.

SAINT-BRIEUC. — Le 8 Décembre à la communauté du Saint-Esprit. — La Congrégation des Filles du Saint-Esprit a célébré, le 8 Décembre dernier, le deuxième centenaire de sa fondation. Les temps ne sont pas à la joie ; mais comment laisser passer, sans une fête intime, le souvenir de cette date importante ? — La cour intérieure de la maison principale était pavoisée, et des écussons aux couleurs de la Vierge, portaient les dates 8 Décembre 1706-1906.

A 8 heures, la grosse cloche annonça l'arrivée de Monseigneur qui célébra la sainte messe, pendant laquelle chantèrent les Enfants de Marie du Sacré-Cœur. A 9 h. 1/2, la grand'messe fut chantée par M. le vicaire général Le Pennec, en présence de Monseigneur tenant chapelle. Une messe grégorienne et quelques beaux morceaux de musique y furent exécutés par les novices. Dans le sanctuaire, beaucoup de prêtres amis de la Congrégation ; dans la nef, la communauté tout entière, qui avait serré les rangs pour faire place aux Enfants de Marie du Sacré-Cœur, ouvrières dévouées de l'œuvre des Tabernacles, aux élèves du Pensionnat Saint-Pierre et de la Croix-Mathias, et aux orphelines de la Sainte-Famille.

En plus des prêtres, quelques laïques, que leur dévouement met en rapports fréquents avec la Congrégation, assistaient aux cérémonies de cette journée. M. l'Aumônier, en quelques paroles charmantes, exprima ce que Monseigneur, qui dit cependant si bien toutes choses, ne peut pas dire, et il évoqua le souvenir des grands protecteurs de la Congrégation. Monseigneur eut ensuite un mot aimable et spirituel pour tous, en son nom et au nom de la Révérende Mère Supérieure et de toutes les Sœurs ; puis il rappela les grandes dates et la longue vie de la Congrégation.

M. le comte Harscouët exprima à son tour la gratitude de tous

envers l'Evêque et la Supérieure qui dirigent avec tant de courage les Filles du Saint-Esprit dans les services immenses qu'elles rendent au pays.

A 2 h. 1/2, les vêpres furent chantées par Sa Grandeur. M. le vicaire général de la Villerabel, qui prêchait le triduum, prit ensuite la parole. Il résuma et compléta les enseignements des deux jours précédents en développant cette pensée, appliquée à la Congrégation : « *Firmiter ædificatæ supra firmam petram* ». Les Filles du Saint-Esprit ont été fondées par un véritable apôtre, M. Leuduger, lui-même disciple d'un apôtre de notre Bretagne, le P. Maunoir, afin qu'elles soient elles aussi des apôtres. Comme les vierges sages de l'Evangile, elles ont en main une lumière, celle de la vérité, que leur mission est de faire connaître aux enfants. Elles travaillent ainsi à la gloire de Dieu, au bien de l'Eglise, de la petite patrie qu'est la Bretagne, et de la grande patrie qu'est la France.

Mais à toute œuvre bonne l'épreuve est nécessaire. Elle en reçoit comme le sceau de Dieu qui la marque pour la fécondité en fruits de salut. L'épreuve, les Filles du Saint-Esprit la subirent une première fois sous la grande Révolution. Et comme la Congrégation était *fundata supra firmam petram*, elle ne succomba pas, elle reparut plus nombreuse et plus forte. Et voici que la seconde épreuve s'annonce. Comme la première et pour les mêmes raisons, elle n'arrivera pas à la destruction, et l'Amérique et l'Angleterre nous renverront ces messagères de la paix, dont l'apparition nous annoncera qu'enfin l'épreuve est finie.

* * *

Lundi, 10 Décembre, un touchant pèlerinage des Sœurs du Saint-Esprit eut lieu à la chapelle du Légué, en Plérin, là où leurs deux premières religieuses prononcèrent leurs vœux il y a deux cents ans. Daigne Dieu accorder à cette belle et bienfaisante Congrégation de célébrer d'autres centenaires du même événement.

(Semaine religieuse de Saint-Brieuc.)

La nouvelle loi sur l'exercice public du culte.

Dans sa séance du vendredi 21 Décembre, la Chambre des députés a voté, par 413 voix contre 166, la loi proposée par le gouvernement pour compléter la loi de 1905 sur la Séparation et instituer un nouveau mode d'exercice du culte. Nous en donnons le texte complet.

Article 1^{er}. — Dès la promulgation de la présente loi, l'Etat, les départements et les communes recouvreront, à titre définitif, la libre disposition des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires qui sont leur propriété et dont la jouissance n'a pas, dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 Décembre 1905, été réclamée par une Association constituée conformément aux dispositions de ladite loi.

Cesseront de même les indemnités de logement incombant aux communes, à défaut de presbytère.

La location des édifices ci-dessus dont les départements ou les com-

munes sont propriétaires devra être approuvée par l'administration préfectorale. En cas d'aliénation par le département, il sera procédé comme dans les cas prévus par l'article 48, § 1^{er}, de la loi du 10 Août 1871.

Art. 2. — Les biens des établissements ecclésiastiques qui, dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 Décembre 1905, n'ont pas été réclamés par des Associations constituées conformément aux dispositions de ladite loi seront attribués à titre définitif, dès la promulgation de la présente loi, aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance dans les conditions déterminées par l'article 9, 1^{er} paragraphe de ladite loi, sans préjudice des attributions à opérer par application des articles 7 et 8, en ce qui concerne les biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte.

Art. 3. — A l'expiration du délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, seront de plein droit supprimées les allocations concédées, par application de l'article 11 de la loi du 9 Décembre 1905, aux ministres du culte qui continueront à exercer leurs fonctions dans les circonscriptions ecclésiastiques où n'auront pas été remplies les conditions prévues, soit par la loi du 9 Décembre 1905, soit par la présente loi, pour l'exercice public du culte, après infraction dûment réprimée.

La déchéance sera constatée par arrêté du ministre des finances rendu sur le vu d'un extrait du jugement ou de l'arrêt qui lui est adressé par les soins du ministre de la justice.

Art. 4. — Indépendamment des Associations soumises aux dispositions du titre IV de la loi du 9 Décembre 1905, l'exercice public d'un culte peut être assuré tant au moyen d'Associations régies par la loi du 1^{er} Juillet 1901 (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 17) que par voie de réunions tenues sur initiatives individuelles en vertu de la loi du 30 Juin 1881 et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 Décembre 1905.

Art. 5. — A défaut d'Associations cultuelles, les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, continueront, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 Décembre 1905, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion.

La jouissance gratuite en pourra être accordée soit à des Associations formées en vertu des dispositions précitées de la loi du 1^{er} Juillet 1901 pour assurer la continuation de l'exercice public du culte, soit aux ministres du culte dont les noms devront être indiqués dans les déclarations prescrites par l'article 25 de la loi du 9 Décembre 1905.

La jouissance ci-dessus prévue desdits édifices et des meubles les garnissant sera attribuée, sous réserve des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 Décembre 1905, au moyen d'un acte administratif dressé par le préfet pour les immeubles placés sous séquestre et ceux qui appartiennent à l'Etat et aux départements, par le maire pour les immeubles qui sont la propriété des communes.

Les règles sus-énoncées s'appliqueront aux édifices affectés au culte qui, ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques, auront été attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance par application de l'article 9, paragraphe premier, de la loi du 9 Décembre 1905.

Art. 6. — Les dispositions de la loi du 9 Décembre 1905 et des décrets portant règlement d'administration publique pour son exécution, sont maintenues en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à la présente loi.

La nouvelle loi ne fait aucune mention du Pape ni des évêques et semble ignorer leur existence. Elle continue à méconnaître la hiérarchie, sur laquelle le catholicisme repose et dont le Pape est la clef de voûte.

En second lieu, cette loi sanctionne la dépossession immédiate de l'Eglise de ses biens meubles et immeubles et la suppression effective des allocations ecclésiastiques. C'est la confiscation avancée d'un an.

Quant aux « édifices affectés à l'exercice du culte », la jouissance qu'on en laisse provisoirement aux catholiques est subordonnée au consentement arbitraire du maire ou du préfet, qui pourra en donner la possession de préférence à quelque association cultuelle de fantaisie que les premiers venus pourront former et auxquelles des prêtres révoltés donneront, au besoin, une apparence religieuse : ce n'est même plus au Conseil d'Etat, c'est au préfet et au maire qu'il appartient de juger leur orthodoxie et de leur ouvrir la porte du sanctuaire... Et encore cette jouissance n'est que provisoire : la loi prévoit la « désaffectation » éventuelle qui se ferait par un simple décret... et le culte public cessera par là même avec les églises qui cesseront de lui être affectées.

Voilà le projet que M. Briand appelait (que, avec les blocards, certains journaux progressistes déclarent) très libéral, et dont les catholiques doivent se trouver satisfaits à moins d'être « bien difficiles » !

Le culte des Saints (suite).

Quels sont donc ces Saints bretons qui ont à notre vénération des droits tout spéciaux, et dont l'intercession peut et même doit nous sembler plus efficace ?

Ce sont d'abord les premiers apôtres de la vieille Armorique. N'ayez point peur, lecteurs de la *Semaine*. Je vous ferai grâce de toute dissertation sur l'apostolicité de l'Eglise de Bretagne ; je rappellerai seulement que, d'après Albert le Grand, se faisant l'écho de vénérables traditions soit écrites, soit orales, mais dont nous ne pourrions rigoureusement établir la certitude ou l'authenticité,

L'Eglise de Nantes remonterait au 1^{er} siècle par saint Clair, envoyé du pape saint Lin ;

L'Eglise de Lexobie (dont le siège fut plus tard transféré à Tréguier), par saint Drennulus, disciple et neveu de saint Joseph d'Arimatbie, qui l'envoya de la Grande dans la Petite Bretagne ;

L'Eglise de Rennes, par saint Maximin, qui aurait quitté pendant quelque temps la Provence avant d'établir à Aix son siège définitif.

Il ne nous coûte pas de reconnaître que l'action de ces trois évêques est restée dans l'ombre, que leurs efforts et leurs succès ont dû être assez restreints dans un pays récemment épuisé par la lutte contre les légions romaines de César et changé en désert par l'émigration forcée imposée par Auguste.

Dans l'Armorique, en partie évangélisée, mais presque toute demeurée païenne, nous voyons apparaître comme deux étoiles d'un très pur et très doux éclat, nos deux protomartyrs, saint Donatien et saint Rogatien ; déjà, au temps de notre premier historien, saint Grégoire de Tours, une basilique a été élevée sur le tombeau des *Enfants Nantais*, et leur culte est devenu populaire. Disons tout de suite que, parmi les *actes des martyrs*, il en est peu d'aussi beaux, d'aussi touchants ; on n'y voit pas seulement l'héroïsme chrétien de deux néophytes, mais le charme d'une ardente jeunesse et d'un incomparable amour fraternel. On a attaqué l'authenticité de ces *actes*, mais M. de la Borderie, juge pourtant exigeant et sévère, n'hésite pas à la regarder comme certaine, et cela doit nous suffire.

Voici maintenant toute une nouvelle catégorie de Saints, dont je crois devoir indiquer la situation assez peu connue jusqu'ici et insuffisamment étudiée par les historiens de Bretagne jusqu'à M. de la Borderie.

Notre pays s'est divisé en neuf évêchés ; les neuf sièges épiscopaux anciens ont subsisté en fait jusqu'à la Terreur (1793), et en droit jusqu'au Concordat qui les a réduits à cinq. Les premiers titulaires de ces sièges sont généralement reconnus et honorés comme saints, mais lorsqu'on les vénère en bloc on les appelle les *Sept Saints* de Bretagne. C'est que les Bretons, toujours particularistes, n'ont pas voulu reconnaître comme appartenant à cette glorieuse série des *Saints de Bretagne* les évêques gallo-romains de Rennes et de Nantes, et en effet les pasteurs et les troupeaux de ces deux nobles églises n'avaient point l'origine armoricaine. On pourrait même en dire autant de l'église de Vannes à son début ; le nom seul de son premier évêque, saint Patern, suffirait à l'établir ; mais comme de bonne heure la ville des Vénètes et le territoire adjacent (ce que nous appellerions aujourd'hui le diocèse) firent partie intégrante du pays breton, on lui pardonna son origine étrangère, on l'oublia même complètement.

Les six autres sièges épiscopaux offrent-ils dans l'histoire de leur érection des caractères identiques ? — Non, et c'est ici que j'en voulais venir.

Depuis les commencements du Christianisme, les grands traits de la constitution de l'Eglise se sont nettement dessinés, même sur des points non essentiels ; c'est ainsi que les évêques ont établi leur résidence dans des villes dont le nom même est devenu le titre de chacun d'eux. Cela est même vrai pour quelques-uns des apôtres ; bien qu'ils eussent chacun une juridiction universelle, saint Pierre a été d'abord évêque d'Antioche, puis de Rome, et saint Jacques Le Mineur, évêque de Jérusalem. Je ne veux pas dire que cette coutume ait été étrangère à la Bretagne, mais elle ne s'y est cependant pas établie d'une manière invariable comme dans les autres contrées. Nous trouvons, c'est bien vrai, des évêchés à siège fixe, d'abord les sièges gallo romains déjà nommés, puis les sièges de Quimper et de Léon, fondés, le premier par le roi Grallon

pour saint Corentin, le second par Childebert, roi des Francs, pour saint Pol-Aurélien ; la ville où celui-ci s'installe est déserte et ruinée, il est vrai, mais enfin c'est une ville.

Il n'en va pas de même pour les églises que fondent saint Samson, saint Malo, saint Briec et saint Tugdual. Ce qu'on vit d'abord à Dol, à Aleth, au Champ du Rouvre, au Val-Trécor, ce ne furent pas des évêques prêchant et administrant de nouvelles chrétientés, mais des abbés gouvernant de grands monastères. Pour ces armées de religieux, le chef devait tout d'abord appartenir lui-même à la famille monastique, mais dans toute abbaye il fallait des prêtres, des ministres inférieurs ; quand un évêché et une abbaye n'étaient guère distants, comme par exemple Landévennec par rapport à Quimper, le prélat diocésain pouvait suffire et saint Guénolé n'avait qu'à recourir à saint Corentin pour les ordinations, comme cela se fait aujourd'hui ; mais dans certaines abbayes, la chose n'était ni aussi simple ni aussi facile et ce furent les abbés de ces monastères qui reçurent eux-mêmes la consécration épiscopale, afin de pouvoir, à leur tour, ordonner leurs sujets. M. de la Borderie appelle *Abbés-Evêques* les hauts dignitaires qui unirent ainsi les deux prélatures distinctes, et il établit très bien par là même qu'il n'y a pas lieu de croire à l'action d'*évêques régionnaires* ayant couru l'Armorique en tous sens sans y avoir de résidence proprement dite. Cela explique que les anciennes *Vies* de saint Briec et de saint Tugdual passent sous silence, ou du moins n'indiquent que par un seul mot, leur dignité épiscopale. Autour des quatre grandes abbayes qui nous occupent se formèrent peu à peu des villes plus ou moins considérables, et alors, mais alors seulement, la juridiction des *abbés évêques* cessa d'être exclusivement intérieure pour s'étendre extérieurement sur les populations voisines, et plus tard sur des ecclésiastiques séculiers ; car, dans les premiers siècles de son existence chrétienne, la Petite Bretagne ne connut guère d'autres prêtres que les moines.

J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de donner ces indications relativement aux Saints qui ont été autrefois chez nous objets d'une dévotion si spéciale et d'un pèlerinage si populaire : *le Tro Breiz ou le tour de Bretagne.* (A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Pendant tout l'Avent, le Saint-Père a assisté, chaque semaine, avec sa Cour aux sermons donnés par le prédicateur des Palais apostoliques qui, on le sait, est un Franciscain.

Lundi, 24 Décembre, le Pape a reçu, à l'occasion de Noël et du nouvel an, les membres du Sacré-Collège présents à Rome ; plusieurs étaient absents pour cause d'indisposition ou de deuil. Après avoir remercié les cardinaux de leur collaboration et des vœux qu'ils venaient de lui exprimer, le Saint-Père souhaita pour

l'Eglises des temps meilleurs ; car, dit-il, les persécutions épurent sans doute, mais elle font aussi tomber les âmes faibles. Faisant allusion à la France, Pie X forma le vœu que les épreuves des évêques cessent, ajoutant que la sympathie universelle devait leur être un précieux réconfort.

Sa Sainteté s'informa ensuite auprès des cardinaux, évêques suburbicains, de l'état de leurs diocèses, et s'entretint quelques instants avec chaque cardinal ; puis il donna à tous sa bénédiction apostolique.

Mardi, 26, le Pape a reçu les officiers et commandants des divers corps pontificaux, et le 27, les quelques rares officiers survivants de l'ancienne armée pontificale.

Le corps diplomatique aura une audience spéciale et collective ; les divers membres seront reçus alternativement. Les ambassadeurs d'Autriche, d'Espagne et de Portugal auront le premier pas, puis viendront les ministres plénipotentiaires.

Les Congrégations romaines et les divers tribunaux du gouvernement pontifical ont commencé, samedi, 22, leur congé de Noël. Seules la secrétairerie d'Etat et la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires ne prendront pas de vacances à cause des graves et nombreuses affaires qui leur sont soumises en ce moment.

— **Livres condamnés.** — Un décret de la S. Congrégation de l'*Index*, du 12 Décembre, a condamné :

Les conflits de la science et de la Bible, par l'abbé Lefranc ; *La question biblique au XX^e siècle*, par l'abbé Houlin ; plus deux ouvrages espagnols de M. Sigismond Peyodeix.

Le décret ajoute que M. l'abbé Laberthonnière s'est soumis au décret du 5 Avril dernier qui condamnait son ouvrage *Idéalisme grec et Réalisme chrétien*.

— Mgr Origo, évêque de Mantoue, vient de défendre à son clergé, sous peine de suspension « ipso facto », la lecture de la « *Rivista di cultura* » de Don Murri, les « *Studi religiosi* » de Minocchi, l'« *Athena* » et tout autre journal ou périodique de la Ligue démocratique nationale. L'évêque de Mantoue estime que ces organes prêchent la révolte contre les supérieurs légitimes.

— **Le Saint-Siège et la France.** — La Secrétairerie d'Etat a envoyé à tous les représentants du Saint-Siège, pour être communiquée aux gouvernements près desquels ils sont accrédités, une protestation contre les perquisitions opérées par le gouvernement français au siège de l'ancienne nonciature, à Paris, et contre l'expulsion violente de Mgr Montagnini. Un tel acte constitue une offense grave, non seulement au Saint-Siège, mais à toutes les puissances civilisées, qui ont un intérêt souverain à voir respecter le secret diplomatique.

Le Saint-Siège proteste également contre la violation, par le gouvernement, du droit incontestable du Souverain Pontife, inhé-

rent à sa charge suprême, de correspondre directement et par des intermédiaires déterminés avec les catholiques, les évêques ou les fidèles, en tout ce qui concerne le bien spirituel des catholiques.

Les représentants du Saint-Siège ont reçu, en outre, une circulaire exposant les motifs de l'attitude adoptée, jusqu'ici, par le Saint-Siège, en face du gouvernement français, relativement à l'application de la loi de 1905.

Cette loi, est-il dit, méconnaît la hiérarchie divinement établie, et le Pape ne pouvait approuver les « associations cultuelles », comme la situation intolérable faite aux ministres du culte par la circulaire Briand, sans violer lui-même les principes dogmatiques fondamentaux de l'Eglise. Tout cela montre, de façon évidente, que le Saint-Siège remplit seulement son strict devoir en donnant aux catholiques français les instructions connues.

Si le gouvernement, animé de sentiments plus équitables, faisait à l'Eglise une situation qui, au moins, ne léserait pas ses droits essentiels, le Saint-Siège, sans admettre le principe de la séparation, pourrait tolérer telle situation pour éviter des maux plus graves, comme il a déjà fait dans d'autres pays.

**

Comme on l'a vu plus haut, rien dans la nouvelle loi votée par la Chambre ne donne satisfaction aux justes revendications du Souverain Pontife ; aussi, il est facile de deviner l'accueil que cette loi trouvera au Vatican.

FRANCE. — La persécution légale. — Les journaux ministériels publient, comme autant de bulletins de victoire, des notes quotidiennes dans le genre de celle-ci (nous donnons celle du 24 Décembre) : « Il résulte d'une statistique établie au ministère de l'Intérieur qu'à la date du 24 Décembre, 225 établissements occupés par des ecclésiastiques, 69 archevêchés et évêchés, 73 grands séminaires, 83 petits séminaires avaient été évacués, en vertu de la loi de séparation ».

L'évacuation de ces établissements ne s'est pas produite sans protestations énergiques : partout les évêques et les séminaristes ont attendu à être contraints et forcés *manu militari* pour sortir de chez eux... Dans certaines villes, où l'on redoutait plus particulièrement les manifestations indignées des habitants, le gouvernement a fait agir par surprise. C'est ainsi qu'à Saint-Brieuc le commissaire de police s'est présenté à 6 heures du matin et après avoir escaladé un mur, à l'évêché, pour procéder à l'expulsion de Mgr Morelle.

Partout les catholiques ont donné de magnifiques exemples de foi en faisant de superbes cortèges d'honneur aux évêques chassés de chez eux... Il faudrait énumérer ici toutes les villes épiscopales ; nous nous contenterons de rappeler ce qu'on a vu à Paris, le lundi 17 Décembre : 20.000 fidèles accompagnant Son Em. le cardinal

Richard du palais archiépiscopal à l'hôtel de M. Denys Cochin ; la voiture du prince de l'Eglise dételée et trainée par des catholiques d'élite ; derrière lui une escorte immense réunie sans convocation, « composée d'hommes, de femmes de tous les âges, de toutes les conditions, acclamant leur archevêque et criant leur foi en des chants ininterrompus »...

M. le comte de Mun, dans un magistral article, a peint cette scène « inoubliable » ; après avoir montré en termes émus « ce vieillard de 87 ans, cardinal de la sainte Eglise Romaine, archevêque de Paris, obligé, par l'ordre de M. Clémenceau, de quitter la maison, depuis trois quarts de siècle remplie des souvenirs de ses prédécesseurs, toute pleine encore du spectacle de ses vertus », l'éminent orateur et écrivain montre ce qui fait surtout la gravité de telles mesures.

« Voilà donc où nous en sommes ! à quels excès d'humiliation nous sommes tombés ! à quelle honte nous réduit la puissance occulte qui tient la France courbée sous sa tyrannie !

« En plein Paris, au milieu des ivresses du plaisir et de la richesse, dans une ville qui vante la douceur de ses mœurs, qui se croit le centre de la civilisation et la patrie du bon goût, dans une ville enfin, et c'est le comble ! dont la population compte des milliers et des milliers de catholiques, un commissaire peut mettre sur la pavé un vieillard environné du respect universel, chef suprême du diocèse, prince de la Cour Pontificale, sans que tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs croyances et leurs opinions, se lèvent dans un mouvement de dégoût et d'invincible protestation.

« C'est légal, et cela suffit. Moi, je dis : parce que c'est légal, cela est doublement criminel.

« Il y a trente-cinq ans, là, à travers ce vestibule, par ce même escalier, un autre archevêque fut ainsi jeté dehors : les gens de Raoul Rigault, procureur de la Commune, le traînaient à la Roquette où ils devaient l'assassiner.

« Moins violent, le crime d'aujourd'hui est pire encore. Celui de 1871 fut commis par une bande d'insurgés, maîtres de Paris pour un jour, emportés par la folie sanglante d'une heure dramatique : celui-ci s'accomplit froidement par l'ordre d'un gouvernement régulier, qui commande à la France, qui traite avec les nations et qui agit au nom des lois. C'est par là qu'il est inexpiable. »

**

A Paris, l'expulsion du séminaire de Saint-Sulpice a été marquée par un incident, dont les journaux ministériels n'ont guère parlé. Au nombre des séminaristes se trouvaient plusieurs étrangers, qui ont fait entendre eux-mêmes leurs protestations avant d'aller chercher dans leurs ambassades un asile que la France leur refuse.

Ce sont d'abord les élèves anglais, écossais et irlandais qui protestent comme « sujets de S. M. Edouard VII contre un décret qui

les prive de domicile et les jette sans asile à la rue ». Ils protestent également contre la spoliation dont ils ont été victimes par le refus du versement annuel qu'ils doivent régulièrement recevoir de l'Etat français.

Puis ce sont les élèves américains et les Orientaux qui s'indignent d'un procédé qui leur est très dommageable.

Les sujets britanniques se trouvent dans une situation spéciale : leur pension est due au séminaire par le Gouvernement français, qui s'est engagé à payer vingt-cinq bourses, à la suite de l'expropriation d'un immeuble appartenant, jadis, au collège irlandais. Une partie des terrains a été annexée à l'Ecole polytechnique pour différents agrandissements.

Or, depuis le mois de Juillet, la pension n'a pas été payée, et les vingt-cinq Anglais, Ecossais et Irlandais sont décidés à saisir de la question leur Gouvernement, et à lui demander d'agir par les voies diplomatiques.

Mgr Bourne, archevêque de Westminster, est venu à Paris et a vu M. Briand pour lui exposer les réclamations que de droit.... Nos jacobins ne regardent pas à maltraiter des catholiques français, en les traitant à l'occasion d'étrangers ; ils « ignorent » le Pape qui n'a ni cuirassés ni régiments à sa disposition ; ils changent de ton quand ils se trouvent en face de vrais étrangers résolus à défendre les droits de leurs nationaux.

BIBLIOGRAPHIE

La France conquise : EDOUARD VII ET CLEMENCEAU, par Emile FLOURENS, ancien Député, ancien Ministre des Affaires étrangères. — Volume broché in-18 Jésus. Prix : 1 fr. 50. (Garnier Frères, éditeurs.)

Les Chancelleries prodiguent les déclarations rassurantes, Ministres et Diplomates affectent à l'envi un optimisme sans mélange. Cependant les ports et les arsenaux arment, et de toutes parts nous constatons les mesures qui précèdent l'entrée en campagne. L'opinion publique est inquiète. Déjà, deux fois, lors de Fachoda et lors de l'incident de Tanger, on l'a endormie dans une fausse sécurité. Elle veut savoir la vérité. Elle y a droit.

Cette vérité, elle la trouvera dans le livre de M. Flourens, ancien Ministre des Affaires étrangères, intitulé : *La France conquise, Edouard VII et Clemenceau*.

Le développement de la politique anglaise depuis l'avènement d'Edouard VII, la situation où elle place l'Europe, en face de la crise russe et de la crise de la Triple Alliance, les causes du rapprochement anglo-français et ses conséquences y sont exposés avec une sincérité et une clarté magistrales.

C'est le livre de l'heure présente ; tout Français soucieux de l'avenir de son pays voudra l'avoir lu.

L'Action Populaire. — N° 123. — A. MALET. — Les Associations agricoles dans le Brabant Hollandais. — Il est intéressant de voir comment l'idée syndicale se réalise à l'étranger. Le *Boerenbond* atteste les précieux avantages de l'association à la campagne : les résultats économiques et moraux sollicitent puissamment l'attention du sociologue.
Quimper, librairie J. Salaun.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.